



**HAL**  
open science

# Le paysage balnéaire de Rome dans l'Antiquité : aspects topographiques, juridiques et sociaux

Anne-Laure Foulché

► **To cite this version:**

Anne-Laure Foulché. Le paysage balnéaire de Rome dans l'Antiquité : aspects topographiques, juridiques et sociaux. Archéologie et Préhistoire. Université de Grenoble, 2011. Français. NNT : 2011GRENH026 . tel-00816938

**HAL Id: tel-00816938**

**<https://theses.hal.science/tel-00816938>**

Submitted on 23 Apr 2013

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## THÈSE

Pour obtenir le grade de

### DOCTEUR DE L'UNIVERSITÉ DE GRENOBLE

Spécialité : **Histoire**

Arrêté ministériel : 7 août 2006

Présentée par

**Anne-Laure FOULCHÉ**

Thèse dirigée par **Michel TARPIN**

préparée au sein du **Laboratoire CRHIPA**  
dans **l'École Doctorale Science de l'Homme, du Politique et du**  
**Territoire**

## **Le paysage balnéaire de Rome dans l'Antiquité : aspects topographiques, juridiques et sociaux**

Thèse soutenue publiquement le **07/12/2011**, devant le jury  
composé de :

**M. Manuel ROYO**

Professeur, Université François Rabelais, Tours (Président du  
Jury)

**M. Michel TARPIN**

Professeur, Université Pierre Mendès France, Grenoble II  
(Directeur de thèse)

**Mme Maura MEDRI**

Professore Associato, Università di RomaTre, Rome (Rapporteur)

**Mme Catherine SALIOU**

Professeur, Université de Paris VIII (Rapporteur)

**M. Henri BROISE**

Ingénieur de recherche, IRAA, Aix-en-Provence (Membre)

**Mme Marie-Claire FERRIÈS**

Maître de conférences, Université Pierre Mendès France,  
Grenoble II (Membre)



## Résumé

L'étude du paysage balnéaire de Rome dans l'Antiquité (I<sup>er</sup> siècle av. J.-C.- V<sup>e</sup> siècle ap. J.-C.) a pour but de combler certaines lacunes concernant la recherche sur les bains dits mineurs dans la capitale de l'Empire. La thèse a suivi essentiellement cinq grands axes : nous avons au préalable défini un cadre historique et social à notre étude en insistant sur les problèmes relatifs à l'origine du bain romain et à sa diffusion en péninsule italique. Nous nous sommes ensuite penchés sur les problèmes méthodologiques rencontrés lors de l'établissement de notre *corpus*. Afin d'appréhender de manière concrète le paysage balnéaire romain, nous avons en effet établi une base de données dont chaque entrée correspond à un complexe balnéaire connu par les sources (archéologiques, épigraphiques et littéraires). Ce catalogue a été abordé sous forme descriptive dans la troisième grande partie. Notre quatrième axe concerne particulièrement la législation relative à ces *balnea*, la définition de leur statut et l'identification de leurs propriétaires. Enfin, une étude typologique et technique des bains de Rome s'est révélée nécessaire pour terminer cette étude de façon exhaustive.

## Abstract

The study of the baths landscape of Rome in the Antiquity (I<sup>st</sup> century B.C.- V<sup>th</sup> century A.D.) aims at filling certain gaps concerning the research on the minor baths in the capital of the Empire. The thesis followed essentially five main chapters: we beforehand defined a historic and social frame in our study by insisting on the relative problems at the origin of the Roman bath and in its distribution in italic peninsula. We then bent over the methodological problems met during the establishment of our corpus. To conceive in a concrete way the Roman bath landscape, we indeed established a database every evidence of which corresponds to a bath complex known by sources (archaeological, epigraphic and literary). This catalog was approached under descriptive shape on our third chapter. Our fourth axis concerns particularly the legislation relative to these *balnea*, the definition of their status and the identification of their owners. Finally, a typological and technical study of the baths of Rome showed itself necessary to end this study in a exhaustive way.

<b>INTRODUCTION</b> .....	<b>8</b>
Définition du sujet .....	9
Des notions ambiguës et des sources de nature hétérogène .....	9
Limites géographiques et chronologiques .....	11
Rome Capitale, Rome Fasciste, Rome actuelle : les limites d'une documentation archéologique .....	12
Les prémices d'une recherche scientifique .....	13
La conception mussolinienne de l'archéologie .....	15
Une archéologie moderne ? .....	16
Présentation des problématiques et des axes de lecture choisis .....	17
Une étude urbaine et sociale .....	17
Les grands axes adoptés .....	18
Sur la correspondance des sources et la création d'un <i>corpus</i> .....	19
Remerciements .....	23

## VOL. I.

<b>PARTIE I. LE BAIN À ROME DANS LA TRADITION LITTÉRAIRE ET ARCHEOLOGIQUE</b> .....	<b>24</b>
<b>I.1. Etude lexicologique du vocabulaire balnéaire latin</b> .....	<b>25</b>
I.1.1. <i>Thermae</i> .....	25
Une confusion sémantique tardive.....	26
Apparition et signification de l'expression chez les auteurs latins.....	28
I.1.2. <i>Balneum, balneae / balnea</i> .....	31
Aux origines .....	32
Sous l'Empire : une distinction <i>balneum / balnea</i> ? .....	34
<b>I.2. La pratique du bain en Italie et la question de son origine</b> .....	<b>40</b>
I.2.1. Bains domestiques et bains publics à l'époque Républicaine .....	41
Le bain en Grèce et dans le monde hellénistique .....	41
Le bain domestique en Italie.....	52
Bains publics en Italie à l'époque républicaine .....	62
Therms publics pompéiens .....	69
Conclusion .....	74
I.2.2. L'origine du bain italique : Grèce, Grande Grèce ?.....	76
Le problème de l'hypocauste.....	77
Les bassins d'immersion .....	85

I.2.3. La Campanie, berceau du thermalisme ? .....	87
Conclusion .....	92
<b>I.3. Se baigner quotidiennement à Rome .....</b>	<b>95</b>
I.3.1. L'introduction des bains à Rome .....	95
Le bain de délasserment : une pratique latine avérée .....	95
Des bains publics à Rome : morale et censure ? .....	98
I.3.2. Les grands thermes publics et la mise en place d'un modèle typiquement romain ..	102
Les Thermes d'Agrippa .....	103
Un symbole fort de la <i>Romanitas</i> .....	108
La mise en place d'un modèle à suivre .....	112
I.3.3. Les bains à Rome au quotidien, vus par les Romains .....	123
Luxe, volupté et commodité .....	123
Critique des philosophes et moralistes .....	127
<b>I.3. La gestion hydraulique de la ville de Rome : Aqueducs, réservoirs, distribution</b>	<b>133</b>
I.3.1. Les aqueducs : l'arrivée en ville et la distribution .....	134
I.3.2. Historique de l'approvisionnement hydraulique romain .....	142
Conclusion .....	150
<b>PARTIE II. LA CREATION D'UN CORPUS ET SES ASPECTS PRATIQUES .....</b>	<b>152</b>
<b>II.1. Les sources archéologiques .....</b>	<b>154</b>
II.1.1. Reconnaître un édifice balnéaire .....	154
II.1.2. Structures non thermales .....	157
Les Nymphées .....	157
Les pièces chauffées .....	160
<i>Piscinae</i> .....	162
<b>II.2. Les sources épigraphiques .....</b>	<b>166</b>
II.2.1. Inscriptions .....	166
II.2.2. <i>Forma Urbis Marmorea</i> .....	167
<b>II.3. Les sources littéraires .....</b>	<b>171</b>
II.3.1. Les <i>Catalogues Régionnaires</i> .....	171
II.3.2. Les autres sources textuelles .....	177
<b>II.4. L'établissement d'une typologie .....</b>	<b>179</b>
II.4.1. Les limites d'une classification .....	179
II.4.2. Une distinction privé / public ? .....	184
II.4.3. Différents types de bains .....	190

## VOL. II

<b>PARTIE III. LES BAINS DE ROME ET LEUR DISTRIBUTION SPATIALE ET CHRONOLOGIQUE</b> .....	200
III. 1. Témoignages localisés topographiquement.....	202
III. 1.1. <i>Regio I : Porta Capena</i> .....	202
Les <i>balnea</i> des <i>Régionnaires</i> .....	204
<i>Thermae Seuerianae et Commodianae</i> ?.....	207
III.1.2. <i>Regio II : Caelemontium</i> .....	217
Le <i>balneum</i> de l'Insula Celimontana.....	219
Zone de l'Hôpital Militaire.....	226
Zone des Quatre-Saints-Couronnés.....	233
Zone du Latran.....	237
III. 1. 3. <i>Regio III : Isis et Serapis</i> .....	243
La zone du Mont <i>Oppius</i> .....	243
Le <i>balneum</i> de la via dello Statuto.....	246
III. 1. 4. <i>Regio IV : Templum Pacis</i> .....	251
Epoque républicaine et julio-claudienne.....	252
Bains d'époque impériale et tardive.....	261
II. 1. 5. <i>Regio V : Esquiliae</i> .....	273
Le complexe de la piazza del Cinquecento.....	274
La zone du Mont <i>Cispius</i> et du <i>Vicus Patricius</i> .....	280
<i>Horti Maecenatis, Horti Lamiani</i> .....	293
Zone du Latran.....	302
<i>Palatium Sessorianum</i> .....	306
Le « Temple de <i>Minerua Medica</i> ».....	314
La mosaïque de la via Marsala.....	320
III. 1. 6. <i>Regio VI : Alta Semita</i> .....	323
Un <i>balneum</i> d'époque républicaine ?.....	327
Les <i>Horti Sallustiani</i> .....	329
La zone du Quirinal.....	333
La zone de Sainte-Pudentienne : <i>Thermae Nouati, Thermae Olympiadis, Lauacrum Agrippinae</i> ?.....	340
Bains attestés par les sources littéraires et épigraphiques.....	353
III. 1. 7. <i>Regio VII : Via Lata</i> .....	358
Le bain républicain de la via Sistina.....	359

Bains d'époque impériale.....	361
Le complexe du Palazzo Valentini.....	365
Zone de la Villa Médicis.....	368
III. 1. 8. <i>Regio VIII : Forum Romanum</i> .....	371
Le <i>balneum</i> de la <i>Via Sacra</i> .....	372
Un <i>balneum</i> via del Teatro di Marcello ?.....	375
III. 1. 9. <i>Regio IX : Circus Flammineus</i> .....	379
La zone des <i>factiones</i> .....	382
Edifices présentant des problèmes d'interprétation.....	386
III. 1. 10. <i>Regio X : Palatium</i> .....	393
Époque Républicaine / Julio-claudienne : témoignages archéologiques et littéraires.....	393
Bains liés aux demeures impériales sur le Palatin.....	397
Bains non liés à la maison impériale ?.....	405
III. 1. 11. <i>Regio XI : Circus Maximus</i> .....	409
III. 1. 12. <i>Regio XII : Piscina Publica</i> .....	409
Zone de Santa Balbina.....	412
Zone des <i>Thermae Antoninianae</i> .....	417
III. 1. 13. <i>Regio XIII : Auentinus</i> .....	423
<i>Thermae Surae et Decianae</i> .....	424
Zone du Prieuré de Malte et de Sainte-Sabine.....	428
Testaccio.....	435
III. 1. 14. <i>Regio XIV : Transtiberim</i> .....	438
III. 2. Bains non localisés topographiquement.....	453
III.2. 1. Témoignages littéraires.....	453
III.2.2. Témoignages épigraphiques.....	459
Inscriptions.....	459
<i>Balnea</i> connus par les <i>tesserae</i> de plomb.....	464
Bains connus par la <i>Forma Urbis</i> .....	466
III.3. Bilan : caractéristiques du paysage balnéaire romain.....	470
III.3.1. Les <i>balnea</i> républicains.....	470
<i>Balnea</i> domestiques.....	473
<i>Balnea</i> ouverts au public.....	478
III.3.2. Les bains sous le Haut Empire.....	480
Bains domestiques.....	482
Bains ouverts au public.....	485
III.3.3. Les bains durant l'Antiquité tardive.....	495
Bains domestiques.....	495

Bains ouverts au public.....	502
Conclusion.....	507

### VOL. III.

<b>PARTIE IV. STATUTS ET PROPRIETAIRES DES BAINS DE ROME.....</b>	<b>511</b>
IV.1. Les bains de Rome en question et leur adduction en eau.....	512
IV.1.1. Les <i>balnea</i> anonymes des <i>Régionnaires</i> et de la <i>Forma Urbis</i> .....	513
Le nombre de <i>balnea</i> en question.....	513
Sur le statut de ces <i>balnea</i> .....	521
IV.1.2. Propriétaires et <i>fistulae aquariae</i> .....	525
Les <i>fistula aquariae</i> comme signes de propriété ?.....	525
Le <i>ius aquae</i> : concession réelle ou personnelle ?.....	531
IV.1.3. Aspects financiers et législatifs du droit à l'eau.....	534
La question d'une taxe liée à l'adduction en eau.....	534
Une législation ?.....	538
IV. 2. Les bains privés et leurs propriétaires.....	543
V.2.1. Les bains d'exploitation.....	543
Pérennité des noms.....	544
Identification des propriétaires.....	546
Les propriétaires et leur statut social.....	555
IV.2.2. Les bains domestiques.....	565
IV.2.3. Aspects financiers et législatifs .....	568
Bains d'exploitation.....	568
Questions pratiques.....	580
IV.3. Existait-il des bains de statut public ?.....	583
IV.3.1. Sous la République.....	585
IV. 3.2. Sous l'Empire.....	592
Des noms de bains publics ?.....	592
Les sources romaines.....	597
IV.3.3. Le monopole impérial des travaux publics et la question des transferts de propriété.....	599
La curatèle des <i>opera publica</i> .....	599
Legs ou confiscations impériales?.....	605
Conclusion.....	615



<b>PARTIE V. TYPOLOGIES ET ASPECTS TECHNIQUES DES BAINS DE ROME.....</b>	<b>618</b>
V. 1. Une typologie de bains domestiques ?.....	619
Situation au sein de la <i>domus</i> .....	629
V. 2. Peut-on définir une typologie de bains d'exploitation ?.....	630
V. 2.1. Bains privés liés aux <i>domus</i> et aux <i>insulae</i> (Type II / III).....	630
V. 2.2. Bains privés indépendants (Type IV).....	644
Des schéma-types ?.....	650
La mosaïque de la via Marsala : un document cadastral ?.....	655
V.3. Éléments techniques et décoratifs des bains romains.....	661
V.3.1. Systèmes de chauffage.....	661
Chaudières.....	663
V. 3. 2. La décoration.....	670
Revêtements en marbre et <i>opus sectile</i> .....	670
Les mosaïques.....	673
Statuaire.....	687
Décorations pariétales.....	690
<b>CONCLUSION.....</b>	<b>693</b>
Une origine controversée.....	693
Diffusion du bain domestique.....	694
L'importance des modes régionales dans la diffusion du bain public dans le monde méditerranéen.....	693
Les bains ouverts au public de Rome : distribution urbaine et tradition architecturale...698	
La spécificité romaine en matière de propriété.....	699
Dynamisme et déclin de la construction thermale.....	700
Le bain au Moyen-Âge.....	702
Bilan et perspectives.....	703
<b>LISTE DES ABRÉVIATIONS UTILISÉES DANS LES TEXTE.....</b>	<b>705</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE.....</b>	<b>705</b>

## INTRODUCTION

L'idée d'une étude sur le paysage balnéaire de Rome dans l'Antiquité a été inspirée par mon Mémoire de Master<sup>1</sup>, qui portait sur un petit *balneum* situé sous la Basilique des Saints-Jean-et-Paul au mont *Caelius*, à Rome. Cette recherche m'avait amenée à considérer les lacunes bibliographiques concernant les thermes mineurs dans le monde romain, et plus particulièrement dans la Capitale. Les études consacrées aux grands thermes publics de l'*Vrbs*<sup>2</sup>, les monographies relatives aux bains d'une cité, d'une province entière<sup>3</sup>, ou aux bains en général<sup>4</sup>, sont particulièrement nombreuses<sup>5</sup> ; on constate cependant que les bains de taille plus modeste, en tout cas à Rome, n'ont jusqu'à présent fait l'objet d'aucune recherche spécifique et complète<sup>6</sup>.

---

<sup>1</sup> Foulché, *Il balneum presso la casa dei SS Giovanni e Paolo al Celio : un' indagine archeologica*, Mémoire dirigé par D. Manacorda, Université de RomaTre, 2007.

<sup>2</sup> De Fine Licht, 1974-1990 (Thermes de Trajan) ; DeLaine, 1997 (Thermes de Caracalla) ; La Follette, 1994 (Thermes de Décus), etc.

<sup>3</sup> Je pense par exemple aux thèses d'A. Bouet sur les thermes de Narbonnaise (2003), de G. Poccardi sur les bains d'Ostie (2006), ou d'Y. Thébert sur les thermes d'Afrique du Nord (2003).

<sup>4</sup> Nous pouvons citer ici les monographies les plus célèbres, comme celles de F. Yegül (1992), d'I. Nielsen (1993), de G. Fagan (2002) ou encore de M. Pasquinucci (1993). Pour un résumé, voir également De Haan, 2010, p. 6-8.

<sup>5</sup> H. Manderscheid (2004) a recensé 2500 références bibliographiques concernant les études (monographies ou articles) sur les bains du monde romain, et ce uniquement pour les années 1988-2001. On dénombre ainsi pour la seule ville de Rome *intra muros* près de 150 références (dont la moitié concernant les *thermae* impériaux). Il n'existe toutefois aucune synthèse sur les *balnea* de la ville.

<sup>6</sup> Seuls quelques articles, comme ceux de R.S. Staccioli (1958 ; 1961) ou, plus récemment, celui de E. Papi (1999), peuvent être perçus comme les prémises d'une recherche encore jamais aboutie. Ironie du sort, j'ai pris connaissance, quelques temps avant d'imprimer ces pages, du très récent ouvrage de N. De Haan sur les bains privés dans le monde romain (*Römische Privatbäder. Entwicklung, Verbreitung, Struktur und sozialer Status*, 2010). Il s'agit d'une étude relativement large, dans la mesure où l'auteur prend en compte l'ensemble des bains des maisons et villas dans le monde romain. Notre approche est similaire dans la forme, puisque N. De Haan considère à la fois le développement, le contexte, l'utilisation de ces bains et le statut de leur propriétaire ; néanmoins l'objet de fond est réduit dans la mesure où seuls les complexes domestiques sont pris en compte. Par ailleurs Rome occupe au sein de cette étude une place relativement modeste : l'auteur a ainsi recensé 36 témoignages dans l'*Vrbs* (p. 302-309), dont certains ont pu en revanche être classés ici comme « ouverts au public » (bains sous le Palazzo Valentini, 79, bains de l'Insula Celimontana, 10, etc). Aucun plan ni aucune description détaillée justifiant ces interprétations ne sont proposés.

Cette carence se justifie en majorité par l'importance des grands thermes publics et la constante occupation de la ville depuis l'Antiquité. La situation particulière et privilégiée de Rome explique en effet la concentration des recherches sur les établissements balnéaires publics de grande ampleur, qui évoquent de façon particulièrement significative l'évolution au fil des siècles du type dit impérial<sup>7</sup>, ainsi que le rôle que pouvaient jouer ces complexes dans la propagande dynastique du *Princeps*. Les plus modestes *balnea* de la ville se distinguent également des *thermae* par leur absence de la trame urbaine actuelle et, dans le meilleur des cas, par leur très mauvais état de conservation. On comprendra alors l'intérêt des chercheurs à se concentrer sur des cités antiques offrant une vision globale, et donc certainement plus fidèle, de leur paysage thermal. Une analyse thématique sur l'urbanisme de Rome ne peut en effet être considérée comme exhaustive ; néanmoins, elle offre l'occasion d'approcher sous un autre angle le thème du thermalisme.

### **Définition du sujet**

#### ***Des notions ambiguës et des sources de nature hétérogène***

Mon projet initial était de présenter une étude sur les bains privés de la ville de Rome, de l'époque Républicaine à la fin de l'Antiquité ; il me faut donc préciser ici les raisons m'ayant poussée à parler plutôt de « paysage balnéaire ». La notion de privé est souvent utilisée par les historiens et archéologues de la Rome antique pour désigner tout ce qui a trait à la sphère domestique. Ainsi N. De Haan définit les *Privatbäder* comme les bains des maisons et villas non accessibles au public, à usage exclusif de leurs habitants<sup>8</sup>. Or juridiquement, les termes « privé » et « public » ne désignent pas l'usage que l'on fait d'un bâtiment, mais sa propriété : l'opposition entre « privé » et « public » dans l'usage courant en français ne correspond donc pas exactement au sens des mots latins « *priuatus* » et « *publicus* » chez les juristes romains. Si je voulais insister sur la valeur

---

<sup>7</sup> Type défini et théorisé par Krencker dans *Die Trierer Kaiserthermen*, 1929.

<sup>8</sup> De Haan, 2010, p. 5 : “Als Privatbäder gelten in dieser Studie die Badeanlagen in Häusern und Villen, die nicht öffentlich zugänglich waren, sondern ausschließlich der hygienischen Versorgung und der Erholung ihrer Bewohner dienen”.

« romaine » de ces expressions, il m'était alors particulièrement délicat de proposer d'emblée une étude sur les bains privés de Rome, dans la mesure où ce thème revenait à considérer *a priori* tous les bains mineurs de la ville comme étant de propriété privée. Le but était donc de ne pas anticiper ma démarche et surtout d'éviter le piège de la confusion entre droit de propriété et usage.

Lors de la phase de recueil du *corpus*, je me suis en effet rapidement aperçue que les vestiges archéologiques étaient trop peu exploitables pour pouvoir être classés à première vue selon leur statut. La propriété d'un établissement balnéaire est de fait bien souvent impossible à déterminer, dans la mesure où la taille d'un établissement ne nous renseigne généralement pas sur son propriétaire. J'aurais alors pu choisir de cibler mon étude sur les bains domestiques réservés à la sphère familiale, mais comme je viens de le souligner, l'appartenance de bains à une *domus* n'est pas toujours reconnaissable sur des fouilles limitées en extension. Par ailleurs, cet axe paraissait finalement trop réducteur, dans la mesure où il ne permettait d'appréhender qu'un des aspects de la complexité du paysage balnéaire romain. Il m'est alors apparu qu'une étude globale de tous les bains de la ville, sans distinction préalable de statut – à l'exception des thermes impériaux - se révélerait plus adéquate. Choisir cet axe de recherche présentait l'avantage, il faut bien l'avouer, de faciliter ma tâche lors du procédé initial de recensement ; en outre, il permettait de constituer la première base de données recensant tous les bains de Rome connus par les sources, dans le but de dresser une ébauche du paysage balnéaire de la ville durant l'Antiquité.

En effet, les sources relatives au thème balnéaire ne manquent pas : les auteurs antiques, l'épigraphie, et bien sûr l'archéologie évoquent, pour Rome plus que pour n'importe quelle cité du monde romain, ce que devait être son paysage thermal durant l'Antiquité. Les *Catalogues Régionnaires* par exemple, rédigés au IV<sup>e</sup> siècle de notre ère, recensent 11 *thermae* et 856 *balnea intra muros*. Ce dernier chiffre, équivalant à un total de 60 à 80 *balnea* par *regio*, doit certainement être appréhendé de manière critique<sup>9</sup>, mais il démontre cependant l'importance des bains au sein de la ville. Dans un premier temps,

---

<sup>9</sup> Ce problème a fait l'objet d'un article intitulé : « Les *balnea* de Rome à travers les *Catalogues Régionnaires* et la *Forma Urbis Severiana* », à paraître prochainement aux *MEFRA*, et sera traité en quatrième partie.

mon travail a donc consisté à recenser toutes les sources relatives à la présence de bains dans la Capitale. J'ai ainsi pu établir une base de données, dont chaque entrée correspond à un *balneum*, connu par l'archéologie, l'épigraphie, ou la littérature antique. C'est sur cette base qu'il m'a été possible d'élaborer une carte archéologique des bains de Rome, représentés en fonction de leur chronologie et leur usage, domestique ou bien public. La réalisation d'un tel *corpus* a soulevé dès le départ des problèmes méthodologiques, qui justifient certains choix qu'il me faut définir ici.

### ***Limites géographiques et chronologiques***

Les témoignages pris en compte sont géographiquement limités à la ville de Rome *intra muros*, soit aux quatorze régions augustéennes comprises à l'intérieur des murailles Auréliennes. Il avait été envisagé de considérer également les établissements balnéaires du *suburbium*, mais ce choix posait d'une part la question des limites même de la périphérie de Rome, difficiles à définir et pouvant s'étendre à plusieurs milles au-delà du *pomerium*<sup>10</sup>. D'autre part, notre étude des bains se voulait essentiellement urbaine : prendre en compte des témoignages suburbains (et donc souvent ruraux) revenait ainsi à analyser les établissements balnéaires de l'*Vrbs* et de sa périphérie sous deux angles totalement différents. Par exemple, le *balneum* des Frères Arvales, situé à environ 7 km en aval de Rome, en marge du bois sacré de *dea Dia* à La Magliana, comptait plus de dix pièces thermales pour une superficie totale d'environ 700 m<sup>2</sup>. Ces dimensions importantes se justifient principalement par la situation périphérique de cet établissement privé, exclusivement réservé aux membres d'un collège religieux<sup>11</sup>. À Ostie, des bains probablement de même nature (bains de *Buticosus* et des *Cisarii*, peut-être bains du Philosophe) n'atteignaient pas 300 m<sup>2</sup> et cinq pièces thermales en milieu urbain<sup>12</sup>.

Il faut toutefois garder à l'esprit que les limites ainsi définies ne correspondent pas nécessairement à la réalité urbaine de la ville et à son évolution au cours des siècles : l'Esquilin par exemple, en dehors de la muraille Servienne, était inoccupé à l'époque

---

<sup>10</sup> J. Scheid (1987, p. 583) évoque la limite généralement admise de 5 milles, d'après les positions des sanctuaires de confins qui auraient marqué les limites précoces (et idéales) de l'*ager Romanus*. Sous l'Empire il est probable que ces limites étaient beaucoup plus étendues.

<sup>11</sup> Broise, Scheid, 1987, p. 16-18.

<sup>12</sup> Poccardi, 2006, II, p. 27, 59, 206.

républicaine, jusqu'à ce que Mécène décide de bonifier la zone<sup>13</sup>. Nous savons à l'inverse que certaines *regiones* augustéennes devaient très certainement s'étendre au-delà des murs défensifs construits majoritairement entre 270 et 273<sup>14</sup>. Néanmoins, il paraissait important d'offrir une étude cohérente basée sur un cadre géographique et administratif précis, définissant le centre urbain de la ville antique.

J'ai abordé ce sujet de manière diachronique, en partant des premiers vestiges connus (I<sup>er</sup> siècle av. J.-C.), jusqu'à l'arrêt général du fonctionnement des thermes (début du VI<sup>e</sup> siècle ap. J.-C.)<sup>15</sup>. La prise en compte d'un large champ chronologique était nécessaire : elle permettait en effet d'appréhender de manière exhaustive toute la complexité du paysage thermal de la Rome antique, à travers la distribution chronologique et spatiale des établissements balnéaires. Certaines datations se sont bien souvent révélées problématiques : la réalisation d'une carte archéologique nécessite en effet l'attribution de chaque complexe à une période donnée. Pour faciliter la tâche, j'ai classé les témoignages recueillis en trois grandes périodes : République, Haut-Empire, Bas-Empire. Tous les éléments permettant d'établir une chronologie plus précise ont été mentionnés dans le catalogue. Dans une grande majorité des cas toutefois, il nous est impossible de dater les édifices à l'année, voire à la décennie près. Les *balnea* attestés par la littérature peuvent ainsi poser plusieurs problèmes de lecture. Je me suis donc basée par défaut sur le *terminus ante quem* donné par la rédaction de l'ouvrage ; dans les cas où le nom complet du propriétaire de l'établissement thermal était révélé, la prosopographie a alors pu nous être utile pour affiner notre datation<sup>16</sup>.

### **Rome Capitale, Rome Fasciste, Rome actuelle : les limites d'une documentation archéologique**

La carte archéologique distingue les *balnea* selon l'époque de leur construction,

---

<sup>13</sup> Hor., *Sat.*, 1, 8.

<sup>14</sup> Frézouls, 1987, p. 373-374 ; voir également Palombi, *LTUR* IV, 1999, p. 199-204.

<sup>15</sup> On attribue généralement l'arrêt définitif du fonctionnement des thermes à Rome au roi goth Vitigès : en 537, ce dernier avait fait couper les quatorze aqueducs, alors que Bélisaire murait les arrivées d'eau afin d'éviter que l'ennemi ne puisse pénétrer par ce moyen dans la ville (Procop., *Goth.* 1, 19, 2-3).

<sup>16</sup> Martial par exemple livre le nom de nombreux propriétaires de bains, certains sous leur nom complet, comme Claudius Etruscus - *PIR*<sup>2</sup> C 860 - (Mart. *Ep.* 6, 42), d'autres, beaucoup moins connus, sous leur *cognomen* (Gryllus, Lupus ou Fortunatus, Mart. *Ep.* 2, 14, 11-12).

en sachant que certains établissements continuaient parfois à fonctionner sur de très longues durées. Il faut ainsi supposer que de nombreux complexes reconnus lors de fouilles comme tardifs ont été construits à une époque antérieure. Près des 2 / 3 des témoignages attestés archéologiquement ont été « fouillés » avant 1950, dont une très grande majorité avant 1920 : les rapports de ces découvertes, bien souvent rudimentaires, ne mentionnent jamais de traces de réfections, alors que les bains étaient particulièrement sujets à la détérioration et nécessitaient de constantes interventions. La carte présentée ici n'est donc que le reflet des données hétérogènes (et parfois peu fiables) recensées au cours de cette recherche ; tant que de nouveaux sondages de contrôle ne seront pas effectués, nous serons donc contraints de les utiliser avec réserve.

L'archéologie représente en effet une source importante, puisque près de 60% de nos témoignages sont connus par des fouilles, en très grande majorité liées à des travaux urbains. Or nous ne dirons jamais assez à quel point la situation de Rome est complexe : occupée depuis l'Antiquité, la ville ne présente pas un champ d'enquête aussi vaste qu'Ostie ou Pompéi par exemple, pouvant être appréhendées dans leur intégralité. En effet, ces cités abandonnées, de façon lente et progressive pour l'une, de manière tragique et soudaine pour l'autre, offrent au spectateur une image figée et inaltérée de l'Antiquité, en même temps qu'un panel de monuments à étudier dans leur contexte citadin. À Rome en revanche, ces témoignages nous parviennent de façon sporadique : notre connaissance de la cité antique est donc altérée et faussée par des découvertes souvent fortuites qui ne rendent compte en aucun cas de son aspect global.

### *Les prémices d'une recherche scientifique*

Malheureusement pour nous, les plus grands bouleversements du sous-sol romain eurent lieu à une époque où la dimension scientifique de l'archéologie était encore loin d'être acquise. L'unification de l'Italie en 1870, avec la proclamation de Rome Capitale, a entraîné la destruction massive de quartiers médiévaux et modernes afin de rendre la ville digne de son nouveau rôle. Cette période de grands travaux a conduit à d'importantes découvertes archéologiques, en majorité détruites rapidement<sup>17</sup>.

---

<sup>17</sup> Bocquet, 2000, p. 767-770 : Rome connut ainsi, entre 1870 et la première Guerre Mondiale, pas moins de trois Plans Régulateurs (en 1873, 1883, 1909) visant à moderniser et donc modifier profondément sa

Elles furent cependant documentées dans les « Notizie degli Scavi » et le « Bollettino della Commissione Archeologica Comunale di Roma », créés dans ces années afin de recenser, plus ou moins systématiquement, les découvertes effectuées à Rome et en Italie<sup>18</sup>. S'il est vrai que ces « notices » ne sont la plupart du temps que très brèves et incomplètes à nos yeux, elles constituent toutefois l'unique source permettant d'étudier des vestiges à jamais perdus.

C'est à cette époque que Rodolfo Lanciani, chef de la Surintendance aux biens culturels de la ville, débuta son œuvre colossale, à savoir l'établissement de la *Forma Urbis Romae* (*FVR*), première carte archéologique de Rome basée sur des découvertes et des plans réels<sup>19</sup>. Cette carte, bien que discutée pour certaines restitutions, reste encore inégalée jusqu'à aujourd'hui, et représente une source d'information majeure pour qui étudie la ville de Rome. En plus de recenser toutes les découvertes archéologiques du XV<sup>e</sup> à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, la *FVR* présente également des plans bien souvent inédits. Parallèlement, Lanciani rédige la « Storia degli Scavi di Roma », un autre monument à ne pas négliger, puisqu'il recense tous les documents d'archives relatifs à des découvertes archéologiques, depuis le *Cinquecento* jusqu'à la fin de *l'Ottocento*<sup>20</sup>. Pour les découvertes antérieures au XX<sup>e</sup> siècle, nous avons donc utilisé la *Forma Urbis* et la

---

trame urbaine. Or on constate que ces plans, du moins les deux premiers, ont totalement ignoré la prise en compte des zones archéologiques. La création d'un parc archéologique, comprenant les zones monumentales du Forum, Palatin, Colisée, Thermes de Trajan, Temple de Claude, et la via Appia jusqu'à la Porte San Sebastiano, sera votée en 1887, mais on constate que la tutelle du reste de la ville n'est pas prise en compte (sur ce sujet, voir notamment les actes des journées d'étude Antiquités, archéologie et construction nationale au XIX<sup>e</sup> siècle, Rome, 29-30 avril 1999 et Ravello, 7-8 avril 2000, Rome, *MEFRIM*, 113, 2, 2001).

<sup>1818</sup> Lehöerff, 2000, p. 644-645 : La création des Notizie en 1876, sous l'impulsion de G. Fiorelli, mais aussi du Bollettino, en 1872, est étroitement liée à la volonté d'affirmer l'unité du nouvel état Italien. Elle suit d'ailleurs la création de la Direzione generale degli Scavi e Musei di Antichità, et remplace en moins de 10 ans les Bullettino degli Annali dell'Istituto di corrispondenza archeologica et les Annali di corrispondenza archeologica créés dès 1829.

<sup>19</sup> Première édition 1893. Lanciani s'éloigne ainsi pour la première fois des traditionnelles « vues » de Rome, où l'on représentait les monuments et ruines antiques qui émergeaient çà et là dans le paysage de l'époque, et auxquels on donnait parfois des attributions saugrenues. Si le plan de Bufalini (1551) repris et amélioré par G. B. Nolli (1748), nous est d'une grande aide pour la compréhension du paysage urbain et des monuments antiques existant encore aux XVI<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, il est toutefois difficile de considérer la valeur scientifique de ces documents.

<sup>20</sup> Premières éditions 1902, 1903, 1907, 1912.



Storia degli Scavi de Lanciani ; de la même façon, nous avons dépouillé systématiquement les « Notizie degli Scavi » et les « Bollettini Comunali ». Il faut cependant noter que ces documents, bien qu'utiles, ne permettent généralement pas de dresser une image exploitable des vestiges. Ne sont mentionnés le plus souvent qu'un « edificio » ou une « stanza termale », sans plus de description détaillée ou de plans. Dans très peu de cas seulement, une chronologie peut être associée aux vestiges.

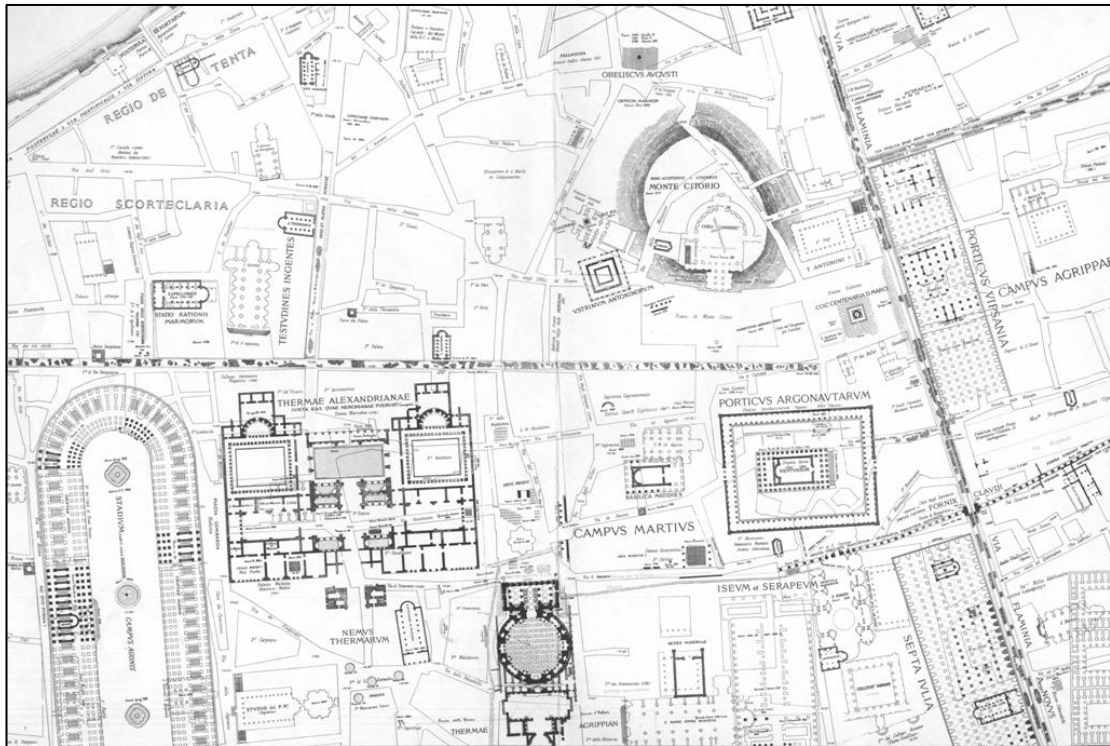


Figure 1 : Planche 15 de la *Forma Urbis Romae* de Lanciani représentant la partie septentrionale du Champ de Mars

### *La conception mussolinienne de l'archéologie*

Le même problème de lecture se pose pour les années 30 / 40 du XX<sup>e</sup> siècle. La période fasciste à Rome est en effet marquée par une série de grands travaux visant à rendre à la capitale de l'Empire mussolinien son éclat d'antan. En effet, le régime fasciste avait besoin, comme tout régime autoritaire et impérialiste, de modèles artistiques et architecturaux cohérents et reconnaissables par tous, pour lesquels la récupération d'un langage classique semblait le mieux adapté<sup>21</sup>. La référence à l'Empire romain insistait sur la grandeur du peuple italien et légitimait en quelque sorte les

<sup>21</sup> Quatremaine, 1995, p. 21.

conquêtes à venir. Il n'y avait de la part de Mussolini aucun intérêt réel pour ces connaissances archéologiques ; au contraire, le régime clamait bien fort vouloir exalter la Rome antique afin de s'en servir comme point de référence pour son régime<sup>22</sup>. À Ostie par exemple, de 1937 à 1942, et avec un budget d'environ 7 Millions de Lires, l'équipe de Guido Calza mit au jour plus des deux tiers de la superficie de la ville romaine. Notons que dans cette optique, de très nombreux vestiges datés de l'Antiquité tardive furent détruits, par manque d'intérêt, sans même être documentés. Les surintendants de l'époque comme A. M. Colini ou G. Gatti vont assister à ces bouleversements et destructions, documentant - selon leurs intérêts parfois<sup>23</sup> - ces découvertes dans les périodiques.

### *Une archéologie moderne ?*

Ce n'est que depuis vingt ans à peine que l'on assiste à la systématisation des fouilles préventives et de sauvetage, visant à documenter de manière à priori complète et scientifique les vestiges devant éventuellement être détruits lors de travaux. On peut ainsi citer l'exemple des thermes sur la via Amba Aradam (40<sup>24</sup>), remarquablement conservés en élévation et en plan, et entièrement détruits lors de la construction de la nouvelle rue dans les années 1950. Colini eut juste le temps d'en dresser un plan et de les étudier sommairement<sup>25</sup>, mais les informations qu'il nous donne sont difficilement exploitables.

Si dans le passé les méthodes archéologiques étaient bien arbitraires, l'époque actuelle ne nous fournit pas toujours un exemple de rigueur scientifique. En effet,

---

<sup>22</sup> Manacorda, Tamassia, 1985, p. 69 : « [...] non si tratta di pietre insigni ma di anime vive : non è contemplazione nostalgica del passato, ma dura preparazione dell'avvenire. Roma è il nostro punto di partenza e di riferimento, è il nostro simbolo, e, se si vuole, il nostro mito. Noi sognamo l'Italia romana, cioè saggia e forte, disciplinata e imperiale. » Mussolini, le 21 Avril 1922, dans son journal « Il popolo d'Italia. »

<sup>23</sup> On ne doit pas néanmoins trop idéaliser certains de ces surintendants, qui ont parfois été plus nuisibles à ces vestiges que ce que l'on pourrait penser. Lanciani, Colini et surtout Munoz - pour ne citer que les plus célèbres - ne s'intéressaient pas de la même façon à tous les vestiges qu'ils pouvaient observer, et donnèrent souvent leur approbation pour la destruction d'édifices (souvent tardifs) sans les documenter.

<sup>24</sup> Les chiffres entre parenthèse se réfèrent automatiquement au numéro de catalogue situé en annexe.

<sup>25</sup> Colini, 1944, p. 338-339.

combien de fouilles ne sont jamais publiées, laissant ainsi de très nombreux vestiges inédits ? On pourrait citer le cas représentatif des bains situés sous le Palazzo Valentini (79), brièvement publiés au moment de leur découverte il y a plus de 25 ans<sup>26</sup>. Les récentes campagnes de fouilles, ayant contribué à dégager l'ensemble de l'établissement (par ailleurs ouvert au public) viennent à peine de faire l'objet d'une monographie, qui, paradoxalement ne fournit pas le moindre plan du *balneum*<sup>27</sup>. Ainsi, dans de (trop) nombreux cas, je n'ai eu en ma possession qu'une description très sommaire des structures mises au jour, sans documentation graphique ou numérique exploitable.

### **Présentation des problématiques et des des axes de lecture choisis**

Les vestiges archéologiques parvenus jusqu'à nous sont donc majoritairement peu évocateurs, puisqu'il est rare que des édifices de bains aient été dégagés dans leur intégralité, ou, si cela a été le cas, qu'ils aient été l'objet de fouilles extensives, documentées et publiées. Devant l'impossibilité à disposer systématiquement d'un rapport ou article complet, assorti de photos et / ou de plan(s), il m'a donc été particulièrement difficile de classer, étudier et replacer ces témoignages dans leur contexte. Toutes les entrées faisant référence à un édifice de fonction balnéaire - quitte à être classées comme incertaines - ont néanmoins été intégrées dans la base de données, selon des critères d'identification que je définirai plus avant. Ces vestiges, bien que fragmentaires, sont indispensables à la compréhension du paysage thermal de Rome ; toutefois, devant l'insuffisance de plans lisibles à disposition, une étude planimétrique pure et simple des thermes de Rome m'a rapidement paru irréalisable<sup>28</sup>. Par ailleurs, les autres sources utilisées, épigraphiques et littéraires, ne permettaient pas non plus d'appréhender ces bains selon la tradition de recherche « classique » adoptée le plus souvent pour les édifices balnéaires<sup>29</sup>.

---

<sup>26</sup> De Spagnolis, 1981, p. 132-141.

<sup>27</sup> Del Signore, *Palazzo Valentini. Domus romane e piccole terme. Dalle scoperte archeologiche alla valorizzazione*, Rome 2008.

<sup>28</sup> C'est l'axe qu'ont pris par exemple les thèses d'Y. Thébert, A. Bouet et G. Poccardi.

<sup>29</sup> N. De Haan (2007, p. 37-51) a particulièrement bien mis en évidence cette tradition d'étude basée essentiellement sur le classement typologique. Ayant comme point de référence Daniel Krencker, ces typologies modernes se basent sur un critère bien défini, à savoir le plan comme expression de

### *Une étude urbaine et sociale*

Il me fallait donc proposer un voire plusieurs axes problématiques en adéquation avec les éléments dont je disposais. Il était possible par exemple d'orienter ma recherche non pas sur la planimétrie même des établissements balnéaires de l'*Vrbs*, mais plutôt sur leur agencement urbain. Le recensement de tous les bains attestés à Rome m'a en effet menée dans un premier temps à l'élaboration d'une carte archéologique, qui m'a ensuite permis d'analyser la distribution géographique de ces édifices au sein de la ville antique, en fonction de leur chronologie mais aussi de leur ouverture ou non au public. Le but premier de cette étude sera donc de mettre en évidence la présence d'éventuelles corrélations dans l'organisation du paysage urbain, ou au contraire l'absence de schémas dans la répartition des bains.

La profusion des sources écrites m'a également permis de prendre en compte certains aspects souvent négligés des études balnéaires<sup>30</sup>. Tout d'abord, il était nécessaire de s'interroger sur la spécificité de la Capitale : les bains s'y sont-ils développés de la même façon que dans les provinces, ou au contraire existait-il un décalage, tant au niveau chronologique qu'au niveau du statut des établissements ? Dans ce cas, comment l'expliquer ? Le fait de posséder les noms de nombreux particuliers associés à des complexes balnéaires me permettait enfin de poser la question du statut même de ces bains et de leurs propriétaires. En conjuguant ces données aux textes de lois mais aussi aux vestiges archéologiques, je pouvais donc exploiter le statut particulier de la ville pour analyser le mode de gestion des édifices balnéaires, à Rome mais aussi dans l'Empire. À partir de ce point, nous pouvions alors nous interroger sur la présence de liens éventuels entre la planimétrie d'un édifice (lorsque son plan était lisible) et son statut. En règle générale donc, il me paraissait plus intéressant de proposer une étude exploitant au maximum les sources spécifiques à Rome, quitte à négliger une classification typologique classique. Dans tous les cas, nous avons vu que cette dernière aurait été difficile à adopter pour les exemples dont nous disposons. J'ai donc privilégié une analyse historiographique, urbaine et sociale des bains de Rome.

---

l'organisation interne des espaces.

<sup>30</sup> F. Yegül ou I. Nielsen par exemple y consacrent moins de cinq pages dans leur imposante monographie sur les bains dans l'antiquité classique (1992, p. 43-47 ; 1993, 119-122).

### ***Les grands axes adoptés***

Cette étude a suivi plusieurs grands axes afin de répondre aux nombreuses problématiques soulevées par le sujet. Dans un premier temps, il a paru nécessaire d'aborder des questions d'ordre général concernant la tradition balnéaire dans le monde méditerranéen, à travers une étude historiographique et un réexamen des sources littéraires et archéologiques. Au préalable, il convenait d'introduire cette partie par une étude lexicologique concernant le vocabulaire thermal usité dans les sources, dans la mesure où il s'agit également d'un glossaire employé tout au long de mon argumentation. Puis, après avoir fait le point sur les différentes hypothèses liées à l'origine du bain en Italie et à Rome (débat qui divise depuis des décennies de nombreux chercheurs<sup>31</sup>), je me suis penchée sur la question de l'introduction des bains à Rome et de l'évolution de la pensée romaine concernant ces édifices liés aux loisirs et aux plaisirs du corps. Une fois mis en place le modèle balnéaire romain, les moyens établis afin d'alimenter adéquatement en eau ces *thermae* et *balnea* ont été définis, notamment grâce aux questions pratiques liées à cet approvisionnement, mais aussi à travers une approche plus historique des aqueducs de la ville. Bien qu'il s'agisse d'éléments connus et largement traités par des ouvrages spécialisés, je me devais de les évoquer ici de façon sommaire.

### ***Sur la correspondance des sources et la création d'un corpus***

Dans un second temps, je me suis concentrée plus précisément sur les questions méthodologiques liées à la création d'un *corpus* : des vestiges, archéologiquement peu lisibles, ou bien connus seulement par des sources littéraires ou épigraphiques, peuvent-ils faire l'objet d'une approche typologique classique, ou doivent-ils être abordés selon d'autres critères ? Face à une tradition de recherche privilégiant la classification, il était nécessaire de pouvoir appréhender ces bains de façon raisonnée : on ne peut en effet considérer plus de 150 entrées sans au préalable avoir défini une stratégie de classement systématique. Or j'ai déjà pu insister sur les nombreux problèmes méthodologiques liés à l'hétérogénéité des sources à disposition. Il convenait donc de présenter dans un premier temps les documents utilisés pour cette recherche, afin d'établir au mieux les façons les

---

<sup>31</sup> I. Nielsen (1985, p. 81-112) et G. Fagan (2001, p. 403-426) par exemple s'opposent, chacun de manière différente, à la thèse de R. Ginouvès sur l'origine grecque du bain romain (1962).

plus adéquates pour les analyser. Cet examen, conjugué à l'analyse comparative des différentes méthodes de classification utilisées jusqu'à présent sur les édifices balnéaires, m'a alors permis de proposer ma propre classification typologique pour les bains de Rome.

J'ai ensuite voulu appréhender de manière concrète ce paysage, à travers l'étude du catalogue déjà mentionné. J'ai opté alors pour une classification des *balnea* par *regiones* augustéennes, puis par périodes et types de sources utilisés. Il s'agit d'une étude descriptive, visant principalement à déterminer la localisation, la datation et le type de chaque *balneum* examiné, notamment grâce à la première classification définie dans la partie précédente. J'ai voulu distinguer ce chapitre du catalogue à proprement parler, qui a été placé en annexe (CD) et non dans le texte. Ce catalogue est avant tout une base de données : chaque bain correspond à un numéro, auquel le lecteur pourra se référer tout au long du développement. N'apparaissent dans le catalogue annexe que les données strictement techniques concernant chaque entrée, à savoir : sa localisation, son type, sa datation (*post quem* et *ante quem*), le type de source utilisé et ses références, la bibliographie complète ainsi que sa planimétrie. Il s'agit donc d'un outil de travail, qui pourrait se révéler utile pour de futures recherches. J'ai choisi d'insérer dans ce catalogue les plans retravaillés, alors que la partie descriptive est ponctuée des documents originaux dont j'ai pu disposer. Ce choix a l'avantage de présenter au lecteur les sources, parfois peu lisibles, que j'ai utilisées durant mes recherches, et, parallèlement, un catalogue où les entrées sont présentées systématiquement sous la même forme. Ce troisième chapitre constitue donc un développement descriptif du catalogue et une analyse préliminaire aux parties suivantes.

Il faut préciser ici que la présence de nombreuses sources littéraires relatives à des *balnea* pose le problème – spécifique à Rome - de la correspondance entre textes et vestiges archéologiques. Nous pouvons citer par exemple le cas du *lauacrum* d'Héliogabale mentionné par l'*Histoire Auguste* (153), et reconnu traditionnellement dans les structures balnéaires situées le long de la *Via Sacra*, aux pieds du versant septentrional de l'ancienne Vigna Barberini (27)<sup>32</sup>. De la même façon, on a voulu reconnaître, parmi

---

<sup>32</sup> S.H.A. *Heliogab.* 8, 6 : En réalité, le texte stipule que ce *lauacrum publicum* fut construit à l'intérieur des appartements impériaux, donc très probablement sur le Palatin ou dans la Palais *Sessorium*. De

les nombreux vestiges de la dépression du *Vicus Patricius* (entre Viminal et Mont *Cispinus*), les *thermae Nouati* (56), le *lauacrum Agrippinae* (131), ou encore les *thermae Olympiadis* (69), mentionnés pour la plupart par des sources chrétiennes tardives<sup>33</sup>. Afin d'éliminer tout risque d'attribution arbitraire, et dans l'idée de proposer un *corpus* le plus exhaustif possible, il a donc été décidé que chaque entrée correspondrait à un *balneum* attesté par un seul type de source (archéologique, épigraphique ou littéraire). Les quelques cas spécifiques où apparaissent deux types sont les *balnea* pour lesquels la correspondance entre les sources a été manifestement prouvée<sup>34</sup>. À la fin de cette étape, je serais donc théoriquement en mesure de proposer, avec l'aide de la carte archéologique, un premier bilan sur la distribution spatiale et chronologique des bains de Rome suivant leur type.

Ce *corpus* a été appréhendé, dans une quatrième partie, principalement sous un aspect juridique et social. Il semblait en effet intéressant de se pencher sur la gestion de ces bains de quartier, suivant une approche ayant jusqu'à présent occupé une place bien trop minime au sein des études balnéaires. J'ai voulu au préalable aborder le problème de la gestion hydraulique des bains privés et sa législation, à travers le réexamen de deux sources d'interprétation délicate, les *Catalogues Régionnaires* et les *fistulae aquariae*. Cette étape m'a ensuite amenée à me questionner sur les propriétaires de ces bains, leur statut social, et la manière dont était administré un établissement thermal de statut privé. Le cas de Rome se révèle particulier, puisque, comme nous l'avons déjà évoqué, nous disposons de nombreuses sources, essentiellement littéraires mais aussi épigraphiques, évoquant des établissements balnéaires associés à des noms de particuliers : une analyse prosopographique m'a alors permis de reconnaître certaines de ces personnes, de les appréhender selon leur condition sociale, mais également de définir leur rôle et leur fonction dans la gestion de ces bains, notamment à travers l'étude de la législation. Ma dernière étape enfin a consisté à déterminer si les thermes de statut public, bien attestés dans les provinces, étaient soumis au monopole impérial -

---

récentes fouilles ont par ailleurs démontré que le complexe de la *Via Sacra* avait été édifié à l'époque sévérienne, à l'intérieur d'édifices commerciaux de type *horrea* (Zeggio, Sagui, 2007).

<sup>33</sup> Pour les références numériques, nous renvoyons au catalogue. Ces attributions se retrouvent dès l'époque moderne, comme nous pouvons le voir sur les cartes de Bufalini de 1551 (Frutaz, II, 197, 214).

<sup>34</sup> C'est essentiellement le cas des grands thermes impériaux, ou encore des *thermae Nouati* (Sainte-Pudentienne).

comme il advient pour la grande majorité des *opera publica* d'époque impériale à Rome<sup>35</sup> -, ou bien s'ils faisaient office d'exception. L'examen comparatif des sources italiennes et provinciales a également été nécessaire afin d'établir la place particulière de l'*Vrbs*, notamment dans le domaine de la construction publique et privée.

Enfin, une étude typologique et technique des *balnea* de Rome s'est révélée nécessaire, bien que je ne prétende nullement qu'elle puisse être aussi exhaustive que celles réalisées dans les recherches antérieures sur d'autres sites. Ce fait se justifie principalement par la mauvaise documentation archéologique que j'ai déjà évoquée. Dans de telles conditions, il m'était impossible de proposer un examen typologique précis de tous les témoignages recueillis, sauf dans les rares cas où je disposais de plans lisibles dans leur ensemble. Je me suis toutefois posé la question d'une éventuelle corrélation entre le statut de ces bains et certaines constantes planimétriques. Je conclurai cette partie par l'examen des éléments de décoration et de chauffage de ces bains, également tributaires de la documentation sporadique à disposition.

---

<sup>35</sup> A. Daguët-Gagey, *Les opera publica à Rome* (180-305 ap. J.-C.), 1997.



## Remerciements

Avant de commencer cette étude, je tenais à remercier toutes les personnes ayant contribué de près comme de loin à son achèvement. Quatre années dans toute une vie sont bien peu, mais elles peuvent paraître souvent particulièrement longues face à l'ampleur d'un tel travail. Ainsi je suis particulièrement reconnaissante à tous les chercheurs ayant pu m'éclairer de leurs lumières, dans l'obscurité des bains : Henri Broise et Xavier Lafon tout d'abord, pour m'avoir inspiré ce sujet et guidé mes « premiers pas » de chercheuse. Mes remerciements vont bien entendu à Michel Tarpin pour ses (très) nombreux conseils avisés et sa disponibilité : il a su me guider et m'encadrer tout au long de ces années en me laissant une liberté nécessaire. Je tiens également à exprimer ma gratitude à Catherine Saliou et Jean-François Brégi, pour leur vision érudite et éclairée du monde juridique romain, mais aussi à Maura Medri, pour l'intérêt chaleureux qu'elle a immédiatement montré à ce travail.

Je voudrais remercier l'ancien Directeur de l'École Française de Rome Michel Gras pour m'avoir permis de bénéficier d'une bourse à deux reprises : ces séjours romains ont été particulièrement bénéfiques, tant au niveau scientifique qu'au niveau humain, et je peux dire aujourd'hui qu'ils ont grandement contribué à l'avancée de cette thèse. Je suis enfin reconnaissante à G. Poccardi qui m'a très aimablement communiqué l'intégralité de sa thèse, ainsi qu'à Paolo Carafa, pour m'avoir transmis certaines données de la Carte archéologique de Rome en cours de préparation. Enfin, je remercie chaleureusement tous les membres du jury - si cela n'a pas encore été fait -, pour avoir accepté de siéger lors de ma soutenance, de lire cette thèse, et d'en discuter publiquement. J'oublie très certainement de nombreuses personnes et je m'en excuse !

Rien de tout cela n'aurait été possible sans l'appui et le soutien de mes amis et ma famille, qui ont constamment cru en mon travail dans les moments de doutes les plus extrêmes. Mes remerciements vont particulièrement à mes parents, Sylvain et ma grand-mère, qui ont su trouver les mots et m'encourager à chaque instant ; ils vont aussi à Audrey et Peppe, pour m'avoir accueillie et supportée durant un (trop ?) grand nombre de séjours romains, et aux amis, restés à mes côtés, malgré un manque de disponibilité toujours croissant. Merci enfin à Marco, pour tout.

**PARTIE I**

---

**LE BAIN À ROME**  
**DANS LA TRADITION**  
**LITTERAIRE ET**  
**ARCHEOLOGIQUE**

## I.1. Etude lexicologique du vocabulaire balnéaire latin

Avant de commencer notre étude, il convient de proposer une première définition des mots *balneum* / *balnea* et *thermae*. Cette tâche peut paraître en effet doublement justifiée par l'emploi répété de ce vocabulaire tout au long du développement à venir. Etudier les sources traitant des thermes romains peut en effet entraîner une certaine perplexité relative à la diversité du vocabulaire employé, par les anciens ou les modernes, pour désigner les établissements de bains : *thermae*, *gymnasion*, *balneum*, *balnea*, *balneae*, *balaneia*, *loutron*, *lauacrum*, etc (voir **Tab. 1**). L'explication conventionnelle la plus courante voudrait que *thermae* désignât les grands thermes publics, *gymnasion* les thermes de type grec avec palestre, et *balneum* le bain plus petit, privé ou public<sup>36</sup>. Cette interprétation, qui n'est pas totalement erronée en soi, gagne en complexité lorsqu'on en vient à évoquer certaines questions, relatives par exemple à l'utilisation du pluriel : pourquoi certains auteurs emploient-ils tour à tour, apparemment pour désigner le même édifice, les deux mots *balneum* et *balnea* ? La question de l'usage du vocabulaire thermal dans l'Antiquité a donc été examinée de façon critique, en optant pour une nouvelle lecture des sources littéraires à disposition – l'idée étant notamment de définir si la multiplication des termes désignant les complexes balnéaires à partir de l'époque impériale est nécessairement liée à une distinction statutaire, ou si au contraire elle reflète simplement l'évolution de la langue latine.

### I.1.1. *Thermae*

I. Nielsen par exemple distingue les *balnea* des *thermae* : dans sa définition, ces derniers correspondent à des institutions publiques composées d'un bloc thermal et d'un espace consacré au sport de type palestre. Peut également rentrer dans ce groupe un bâtiment de plan symétrique et monumental, aux proportions suffisamment

---

<sup>36</sup> Nous pouvons citer à titre d'exemple Moreschini (1993) qui résume l'esprit général des recherches précédentes. On ne trouve pas d'étude récente traitant de ces questions de vocabulaire : R. Rebuffat (1991) par exemple s'attarde exclusivement sur le vocabulaire des salles thermales. F. Yegül quant à lui y consacre moins d'une page (1992, p. 43).

développées, mais non nécessairement doté de palestres<sup>37</sup>. Il ne semble exister sur ce point aucun doute : les sources, en référence aux grands établissements, impériaux ou non, mentionnent des *thermae*, jamais des *balnea* - du moins pour le Haut Empire. L'expression *thermae* désigne alors des établissements dotés d'une certaine renommée, aux dimensions importantes et au décor particulièrement luxueux. On pourrait penser que l'emploi de *thermae* indique nécessairement la présence d'un édifice de statut public, mais certains auteurs latins démontrent que ce n'est pas toujours le cas. L'*Histoire Auguste* relate par exemple deux anecdotes, à propos des empereurs Tacite<sup>38</sup> et Alexandre Sévère<sup>39</sup>, où il est question de *thermae publicae*. Cette redondance peut sembler inadéquate, surtout lorsque sont évoquées juste auparavant de simples *thermae*. De la même façon, les thermes construits par Maxence sur le Palatin, sans aucun doute privés, sont désignés comme *thermae* (130)<sup>40</sup>. On peut citer enfin les *thermae Nouati* (56), sur le *Vicus Patricius*, de toute évidence de propriété privée. Il faut insister ici encore une fois sur le statut de bien privé, à ne pas confondre avec l'usage qui est fait de ce bien : les *thermae* de Novatus appartiennent à un particulier, tout en étant très certainement ouverts au public. Ils ne seront cependant jamais qualifiés de l'épithète *publica* désignant chez les auteurs latins le bien d'utilité publique. Il semble donc que l'expression *thermae* ne fasse en aucun cas référence au statut des bains, mais plutôt à leur usage, c'est-à-dire ici leur ouverture au public.

### *Une confusion sémantique tardive*

Notons que la plupart des sources susmentionnées sont tardives : au IV<sup>e</sup> siècle on assiste en effet à une multiplication du vocabulaire désignant les édifices publics. On trouve par exemple des *lauandum opera*<sup>41</sup> pour les thermes de Caracalla (désignés dans

---

<sup>37</sup> Nielsen, 1993, p.3. Le fait qu'il y ait nécessairement une palestres dans les *thermae* ne semble pas, en effet, une évidence. Il va de soi que la palestres fait généralement partie des attributs des grands thermes, si ceux-ci disposent de la place nécessaire. Mais elle ne peut pas être considérée comme la condition *sine qua non* pour désigner des *thermae*.

<sup>38</sup> S.H.A. Tac., 10, 4 : (...) *in eo loco thermas publicas fieri priuato sumptu iussit*.

<sup>39</sup> S.H.A. Alex. Seu., 24, 2-6 : (...) *siluas etiam thermis publicis deputauit*.

<sup>40</sup> Chronogr.a. 354 (VZ I, p. 280) : "[Maxentius] *Thermas in Palatio fecit*"

<sup>41</sup> Aur. Vict. Caes., 21, 4.

l'*Histoire Auguste* comme *lauacrum*<sup>42</sup>), un *lauendum institutum opus*<sup>43</sup> pour les thermes de Maximinus (Flavius ?), ou bien encore des *lauacra publica* pour les thermes de Decius<sup>44</sup> (également mentionnés comme *lauacrum*<sup>45</sup>). Les auteurs grecs vont quant à eux appeler les grands thermes *γυμνάσιον*<sup>46</sup>, *βαλανεῖον*<sup>47</sup> ou *loutra*<sup>48</sup>. Dans ces cas-là il ne semble pas exister de distinction particulière entre les différentes expressions, sauf si l'on considère que *gymnasion* désigne sans aucun doute une structure dérivée de son homologue grec : le bâtiment comporterait donc obligatoirement une aire à ciel ouvert destinée aux sports de type palestre, bien souvent caractéristique des édifices impériaux. Les expressions *balaneion* et *loutron* désigneraient, de façon plus générale, des endroits où l'on peut prendre un bain. Ils sont donc applicables à tous types d'édifices, tout comme le terme *lauacrum* indique un endroit où l'on peut se laver<sup>49</sup>. Un exemple de cette ambiguïté du vocabulaire utilisé se retrouve chez Sidoine Apollinaire qui oppose, de façon inverse à la règle habituelle, des *balnea* (grands thermes impériaux) aux *thermae* (plus modestes bains privés)<sup>50</sup>. Il semble donc qu'à partir des III<sup>e</sup> / IV<sup>e</sup> siècles, on assiste dans la langue latine à un emploi beaucoup plus souple du vocabulaire thermal qui ne semble plus suivre de véritables règles d'usage.

---

<sup>42</sup> S.H.A. *Heliogab.*, 17, 8-9.

<sup>43</sup> Aur. Vict. *Caes.*, 40, 27.

<sup>44</sup> Cassiod. *Chron.*, M.G.H. XI, 147, 955 (éd. Th. Mommsen 1894).

<sup>45</sup> Eutr. *Breuiarium*, 9.4.

<sup>46</sup> Dio Cass., 69, 4, 1 pour les thermes de Trajan; 68, 15, 3 pour les thermes de Sura.

<sup>47</sup> Dio Cass., 66, 25, 1 pour les thermes de Titus; 54, 29, 4 pour les thermes d'Agrippa ; ici cependant se pose la question de la propriété, car il est dit qu'Agrippa donna au peuple de Rome ses bains qui portaient son nom. Le fait de les appeler *balneion*, et non *gymnasion*, ferait alors référence à une propriété privée, et non publique. Le terme est plus problématique pour les thermes de Titus.

<sup>48</sup> Paus., 5, 12, 6, pour les thermes de Trajan.

<sup>49</sup> Y. Thébert (2003, p. 384) a remarqué que le terme *lauacra* apparaît sur les inscriptions africaines toujours au pluriel, et peut désigner aussi bien l'acte balnéaire que les édifices privés ou publics.

<sup>50</sup> Sid. Apoll. *Carm.*, 23, 495-499 : *Hinc ad balnea, non Neroniana nec quae Agrippa dedit uel ille cuius bustum Dalmaticae uident Salonae, ad thermas tamen ire sed libebat priuato bene praebitas pudori*: « De là, nous allions aux bains, non à ceux de Néron ni à ceux que donnèrent Agrippa ou l'illustre personnage dont le tombeau est visible à Salone, en Dalmatie, mais nous avons plaisir à nous rendre à des thermes privés ingénieusement ménagés pour protéger la pudeur de chacun » (Trad. A. Loyer, 1960).

Au Moyen-Âge, l'usage et même la signification de *thermae* s'est peu à peu perdu, contrairement à la terminologie *balneum*. Ainsi précise l'auteur d'un des *Mirabilia* de Rome du XII<sup>e</sup> siècle :

Le terme sono chiaramente grandi palazzi che hanno enormi cripte sotto terra, nelle quali d'inverno si accendeva dappertutto il fuoco, d'estate venivano riempite di acque fredde, affinché la corte stando nelle stanze superiori ne traesse conforto<sup>51</sup>.

Les mots *palatium* et *thermae* continuent cependant à être utilisées afin de désigner les ruines d'antiques monuments, tels les temples, cirques, thermes, ou tout autre vestige monumental de fonction inconnue<sup>52</sup>. On remarque ainsi sur les cartes de Rome des érudits de la Renaissance (G. B. Nolli, L. Bufalini, S. Du Pérac, etc) une utilisation abusive de *thermae*, menant bien souvent à une confusion dans l'interprétation des monuments représentés. La signification originale revient à l'époque moderne afin de désigner les grands établissements de cure ou de détente, liés le plus souvent à des sources naturelles, signant ainsi le renouveau de la pratique thermale comme on l'entend encore aujourd'hui<sup>53</sup>.

### *Apparition et signification de l'expression chez les auteurs latins*

Sous le Haut Empire en revanche ces distinctions semblent plus claires. Le mot *thermae* n'apparaît que très peu chez Sénèque<sup>54</sup> ou chez Pline l'Ancien<sup>55</sup>, et ce uniquement en référence aux thermes d'Agrippa, les premiers grands thermes monumentaux de Rome. Plaute, Cicéron, Varron et même Vitruve ne mentionnent que des *balinea* / *balnea* ; de la même façon, les inscriptions relatives à la construction ou à la restauration de bains publics à l'époque républicaine ne font jamais état de *thermae*<sup>56</sup>. Sous la République et au début du premier siècle de notre ère donc, le mot *thermae*

---

<sup>51</sup> VZ III, p.186 (14)-187 (3) (traduction vulgaire "Le Miracole", dans Accame, Dell'Orto, 2004, p. 38).

<sup>52</sup> Accame, Dell'Orto, 2004, p. 114.

<sup>53</sup> Hubert, 2007, p. 141-142.

<sup>54</sup> Sen. (A.) *Controu.*, 9, 4, 18.

<sup>55</sup> Plin. (A) *HN*, 35, 26 ; 36, 189.

<sup>56</sup> Jouffroy, 1986, p. 52.

n'existe pas ; les mots *balneum* / *balnea* désignent alors aussi bien des établissements de statut public que privé<sup>57</sup>.

La distinction systématique entre *thermae* et *balnea* se retrouve surtout chez Martial. Le poète désigne ainsi comme *thermae* les grands établissements impériaux de la ville (*thermae Agrippae* et *Neronianae*), en opposition aux petits bains de quartiers qu'il nomme *balnea*<sup>58</sup>. Une épigramme traitant d'un certain Tucca se révèle particulièrement intéressante. Celui-ci se fait construire un complexe en bois (*balneum*), mais, le jugeant trop peu luxueux, décide de s'en faire construire un autre en marbre : Martial emploie alors l'expression *thermae*<sup>59</sup>. Dans un autre passage à propos des bains d'Etruscus, qui ne semblent avoir rien à envier aux grands thermes impériaux par leur luxe et leurs commodités, Martial utilise le mot *thermulae*, à savoir « petits thermes »<sup>60</sup>. Stace, qui chante les louanges du même édifice, le désigne en revanche comme *balneum*<sup>61</sup>. On peut donc penser que le complexe de Claudius Etruscus, par ses dimensions réduites, était généralement mentionné comme *balneum*, mais que le luxe de sa décoration lui aurait valu l'appellation *thermae*.

Juvénal, en évoquant les vertus idéales d'un Maître de grammaire, estime que celui-ci devrait être capable d'être interrogé partout, qu'il se trouve au *balneum Phoebi* ou aux *thermae*<sup>62</sup>. Cette distinction entre le petit bain de quartier (*balneum*) et les plus grands *thermae* est donc bien établie à partir du dernier quart du I<sup>er</sup> siècle ap. J.-C., mais elle ne semble pas nécessairement se rapporter au statut (public au privé) du complexe. Les auteurs du II<sup>e</sup> siècle continuent à distinguer les grands *thermae* des plus petits *balnea* : Suétone, lorsqu'il évoque des grands thermes impériaux, utilise l'expression *thermae*<sup>63</sup>. En évoquant les bains publics en général, il emploie cependant la

---

<sup>57</sup> Cic. *Cael.*, 61, 62 parle de *balneae publicae*.

<sup>58</sup> Mart. *Ep.*, 1, 59, 3 ; 2, 14, 11-12 ; 3, 20, 16 ; 3, 25 ; 3, 36 ; 5, 70, 4 ; 7, 34.

<sup>59</sup> Mart. *Ep.*, 9, 75 : (...) *Tucca balneum fecit : sed strage nemorum pineaque conpage, ut nauigare Tucca balneo posit. Idem beatas lautus extruit thermas de marmore omni, quod Carystos inuenit, quod Phrygia Synnas, Afra quod Nomas misit et quod uirenti fonte lauit Eurotas. Sed ligna desunt : subice balneum thermis.* H. J. Izaac traduit dans l'édition de 1933 *balneum* par « bains froids » et *thermae* par « bains chauds », ici particulièrement coûteux.

<sup>60</sup> Mart. *Ep.*, 6, 42.

<sup>61</sup> Stat. *Silu.* 1, 5 : il parle du *Balneum Claudii Etrusci*.

<sup>62</sup> Juv., 7, 233 : *dum petit aut thermas aut Phoebi balnea.*

<sup>63</sup> Suet. *Tit.*, 7, 3 ; *Nero*, 12, 3.

construction *balineae publicae*<sup>64</sup>, ce qui indique bien que *thermae* n'a pas toujours le monopole pour désigner les structures de statut public<sup>65</sup>.

Un fragment de la *Forma Urbis* sévérienne (113) présente le plan des thermes de Sura, avec leur nom : *Bal[neum] Surae*. Ces bains, connus également par Aurelius Victor et Dion Cassius, et désignés respectivement comme *opus* et *gymnasion*<sup>66</sup>, semblent de taille relativement moyenne, et possèdent ce qui semble être une palestre rectangulaire. Le plan du début du III<sup>e</sup> siècle indique donc que des thermes relativement importants avec palestre pouvaient être nommés de manière officielle *balneum*. Environ un siècle plus tard, les *Catalogues Régionnaires* recensent dans la *regio* XIII des *thermas Surae (sic)*, classés donc au même titre que les thermes publics impériaux<sup>67</sup>. Il se peut que *balineum* ait indiqué sur la *Forma Urbis* sévérienne un endroit où l'on pouvait prendre un bain et se laver, sans distinction de taille ou de commodités, mais on notera cependant que les thermes d'Agrippa sont désignés sur le même document comme *thermae*. Il semble donc exister une réelle confusion dans l'emploi du vocabulaire thermal, que l'on doit très certainement attribuer à l'absence de véritables règles.

Nous pouvons alors affirmer que le mot *thermae* apparaît vers le milieu du premier siècle ap. J.-C., pour désigner les nouveaux grands bains dont la ville se dote. Ces bains particulièrement luxueux se distinguent notamment par un plan rationnel et symétrique, ou encore des dimensions particulièrement imposantes. La plurifonctionnalité et la monumentalité de ces établissements les distingue tout particulièrement des *balnea* républicains, justifiant ainsi l'apparition d'une nouvelle terminologie pour les qualifier. Notons en effet que le mot *thermae*, inconnu du monde hellénique, dérive pourtant directement du grec *thermos* afin de désigner un édifice

---

<sup>64</sup> Suet. *Aug.*, 94 : À propos d'Atia, la mère d'Auguste : (...) *et statim in corpore eius exstitisse maculam uelut picti draconis nec potuisse umquam exigi, adeo ut mox publicis balineis perpetuo abstinerit.*

<sup>65</sup> Thébert, 2003, p. 384-385 : sur 54 établissements africains publics ou ouverts au public, 44 sont désignés dans les inscriptions sous le nom de *thermae* (les dix autres étant appelés *lauacra*, *balneum* ou encore *Baiae*). L'auteur reconnaît toutefois qu'en Italie (ainsi que dans d'autres provinces) le mot peut également s'appliquer à des propriétés privées.

<sup>66</sup> Aur. Vict. *Caes.*, 13, 8 : *Aequus, elemens, patientissimus atque in amicos perfidelis, quippe qui Surae familiari opus sacrauerit, quae Suranae sunt* ; Dio Cass., 68, 15, 3, évoque un γυμνάσιον.

<sup>67</sup> *Curiosum* (VZ I, p. 141); *Notitia* (VZ I, p. 181): seuls les édifices financés par les empereurs sont qualifiés en effet de *thermae*.



typiquement romain<sup>68</sup>. En réalité les équipements de loisirs dans le monde romain - comme par ailleurs presque tout le vocabulaire architectural - portent généralement des noms grecs, bien que ceux-ci ne revêtent bien souvent pas leur sens original ou présentent un mélange entre grec et latin<sup>69</sup>.

Les auteurs latins emploient donc le mot *thermae* pour désigner de grands édifices luxueux, en général publics, et à Rome, impériaux, mais cette règle semble connaître de multiples exceptions. Ainsi le statut public d'un bâtiment ne peut pas être l'unique condition pour qu'il soit qualifié de *thermae* ; sa taille et sa magnificence en revanche semblent des critères plus pertinents<sup>70</sup>. C'est à partir du III<sup>e</sup> siècle que l'on note une certaine confusion dans l'emploi du vocabulaire thermal, notamment avec l'apparition de nouveaux mots (ou la réutilisation d'anciennes), comme *lauacra*, *opus*, *loutra*, pour désigner aussi bien les grands *thermae* que les plus petits *balnea*.

### 1.1.2. *Balneum, balneae / balnea*

À l'instar de *thermae*, l'expression *balnea* ne se rapporte pas au statut d'un édifice, mais plutôt à sa taille : elle désigne ainsi des bains privés et publics, généralement moins monumentaux que les *thermae*<sup>71</sup>. L'histoire du mot *balneum* et de son pluriel *balnea*, contrairement à la formule *thermae* désignant une structure purement

---

<sup>68</sup> Cordier, 2005, p. 82.

<sup>69</sup> *Ibid*, p. 93 : On citera à titre d'exemple les mots *gymnasium*, *apodyterium*, *elaeothesium*, *xystos*, ou encore *balneator*, désignant le gérant des bains. « Les emprunts au vocabulaire grec du gymnase donnent naissance à une terminologie à la grecque des équipements de loisir, publics ou privés. Le même phénomène affecte le lexique latin désignant le personnel des bains : formes grecques et formes latines coexistent et s'interpénètrent dès l'origine, témoignant du lien organique qui unit les deux composants de l'*utraque lingua*. »

<sup>70</sup> En règle générale, comme le remarque Y. Thébert (2003, p. 385), « l'expression *thermae*, en Afrique comme ailleurs, connote très souvent une construction d'une certaine ampleur, caractéristique qui relève plus de l'architecture publique (...) que des réalisations privées ». À Rome toutefois, il semble que le monopole impérial dans le domaine de la construction publique ait notamment justifié le fait que des constructions privées de dimensions importantes aient également pu être désignées sous le nom de *thermae*.

<sup>71</sup> Nous rejoignons ainsi la définition la plus classique des *balnea*, bien que nous ne n'acceptons pas la théorie qui voudrait que les *balnea* soient nécessairement des bains publics sans palestre (Nielsen, 1993, p. 3).

romaine et n'apparaissant qu'à l'époque impériale, est toutefois complexe ; il convient donc d'évoquer ici brièvement ses origines.

### *Aux origines*

Les auteurs se retrouvent pour dire que le mot latin *balneum* dérive du grec *βαλανεῖον*<sup>72</sup>. Le terme apparaît dès le V<sup>e</sup> siècle chez Aristophane<sup>73</sup>, mais pourrait être d'origine plus ancienne : il désigne alors des bains publics indépendants<sup>74</sup>. Des structures balnéaires (*λουτρόν*) sont également attestées dès le IV<sup>e</sup> siècle dans le *γυμνάσιον* : il s'agit ici de cuves alignées contre les murs et destinées aux ablutions après le sport<sup>75</sup>. Ainsi certains des auteurs grecs d'époque impériale ont continué à employer le mot *gymnasion* pour désigner les grands thermes à palestre, ou encore les expressions *loutron / loutra*, équivalents grecs des *lauacrum / lauacra* latins, pour indiquer les lieux où l'on se lave.

Les attestations latines les plus anciennes se retrouvent chez Plaute, qui parle de nombreuses fois dans ses pièces de *balineae* - toujours au pluriel - pour désigner des bains (publics ?)<sup>76</sup>. On remarquera la formule ancienne *balineae*, qui n'accepte pas le singulier, et qui appartient à la première déclinaison, alors que le terme plus tardif *balneum* est un neutre déclinable aussi bien au singulier qu'au pluriel. La forme *balin-* se retrouve par contre jusque très tard<sup>77</sup>, et chez de nombreux auteurs du Haut Empire, mais transformée sous la forme neutre *balineum / balinea*. Cicéron, lorsqu'il évoque des bains ouverts au public, utilise encore la formule plurielle de la première déclinaison, mais sous la forme *balneae*<sup>78</sup> ; il emploie en revanche le singulier neutre *balineum / balneum* en référence à ses propres bains domestiques ou à ceux de ses amis<sup>79</sup>. Tout ceci démontre que la forme plurielle de la première déclinaison *balineae*

---

<sup>72</sup> Varro *Ling.*, 9, 68 ; August. *Conf.*, 9, 12, 32.

<sup>73</sup> Ar. *Nub.*, 991, 1045 s.

<sup>74</sup> Ginouvès, 1962, p. 183.

<sup>75</sup> Ginouvès, 1962, p. 129.

<sup>76</sup> Plaut. *Asin.*, 357 ; *Merc.*, 125 ; *Persa*, 90 ; *Poen.*, 976 ; *Rud.*, 383 ; *Trin.*, 406.

<sup>77</sup> Sid. Apoll. *Epist.*, 2, 2, 4-9 parle de *balineum*.

<sup>78</sup> Cic. *Cael.*, 61, 62 ; *Rosc. Am.*, 18 ; *De or.*, 2, 55, 223.

<sup>79</sup> Cic. *Fam.*, 14, 20, 4 ; *Att.*, 2, 3, 4 ; 9, 16, 9.

est une forme archaïsante, dérivée directement du grec *balaneion* désignant les bains publics. On retrouve de même chez Vitruve la forme *balneae*<sup>80</sup>. Pline l’Ancien quant à lui utilise aussi bien la forme archaïque *balineae*<sup>81</sup>, que la forme *balinea*, et ce pour qualifier les bains (publics) en général<sup>82</sup>. Mais cette forme semble se perdre pour de bon après Pline, pour ne réapparaître que sporadiquement dans l’*Histoire Auguste*, qui nous parle de *balneae priuatis*<sup>83</sup>, tout comme la *Notitia* de Constantinople qui en 425 ap. J.-C. recense 153 *balneae priuatae*<sup>84</sup>. On notera également la forme plus rare et semble-t-il plus ancienne *balnearia* qui paraît indiquer de façon assez générale le quartier des bains au sein d’une *uilla* ou *domus*<sup>85</sup>.

Il semble donc qu’à partir de la première moitié du I<sup>er</sup> siècle ap. J.-C. ne soit plus utilisée que la forme neutre *balneum* / *balnea*. Il faut ici reprendre l’explication de Varron, qui nous éclaire sur ces problèmes de singulier / pluriel et de neutralité, et confirme ce que nous avons pu voir dans les sources. Le Réatin nous dit clairement que les premiers bains publics à avoir été introduits à Rome étaient mixtes (il existait une partie pour les hommes et une pour les femmes), ce qui explique qu’on ait employé le pluriel *balneae* pour les désigner. Au contraire, les propriétaires d’un secteur balnéaire domestique employaient le mot *balneum*, en référence à un seul bain. Il nous informe ainsi qu’au I<sup>er</sup> siècle av. J.-C., la forme plurielle *balneae* ne désignait que les bains publics, alors que le singulier *balneum* (bain domestique) ne supportait pas le pluriel *balnea*<sup>86</sup>. Les expressions *balneum* / *balineae* semblent donc correspondre à une

---

<sup>80</sup> Vitr. *De arch.*, 6, 5, 1.

<sup>81</sup> Plin. (A.), *HN*, 11, 168, 79, lorsqu’il parle des premiers bains suspendus.

<sup>82</sup> Ce problème de vocabulaire chez Pline pourrait s’expliquer par la diversité des sources qu’il utilise.

<sup>83</sup> S.H.A., *Gord. (tres)*, 32, 5.

<sup>84</sup> *Notitia Urbis Constantinopolitanae*, éd. Seeck, 1876, p. 227-243. Il semble en effet évident qu’une partie de ces bains, bien que de propriété privée, étaient très certainement ouverts au public (Poccardi, 2005, p. 45).

<sup>85</sup> Vitr. *De arch.*, 6, 4, 20 (*Hiberna triclinia et balnearia uti occidentem hibernum spectent*) ; 6, 6, 2 (*Balnearia item coniuncta sint culinae; ita enim lauationi rusticae ministratio non erit longe*); Cic., *Q. Fr.*, 3, 1, 1-2 ; *Att.* 13, 29, 1.

<sup>86</sup> Varro *Ling.*, 9, 68 : *Item reprehendunt analogias, quod dicantur multitudinis nomine publicae balneae, non balnea, contra quod priuati dicant unum balneum, quom plura balnea (non) dicant. Quibus responderi potest non esse reprehendum, quod scalae et aquae caldae, pleraque cum causa, multitudinis uocabulis sint appellata neque eorum singularia usum uenerint ; idemque item contra. Primum balneum (nomen e(s)t Graecum), (cum) introiit in urbem, publice ibi consedit, ubi bina essent*

définition typologique bien définie à la fin de la République, bien que Varron nous dise aussi que les anciens avaient plus coutume d'appeler les lieux où l'on se lave *lauatrina*. Ces dernières correspondraient plus à un recoin de la maison pourvu le plus souvent de matériel mobile, qu'à un véritable quartier balnéaire doté de structures permanentes.

Ainsi la forme archaisante *balineae* / *balneae* tend à disparaître au I<sup>er</sup> siècle ap. J.-C., ou plutôt se transforme en *balnea*, pluriel neutre de *balneum*. Mais alors que la distinction entre le singulier et le pluriel semblait évidente sous la République (bains domestiques / publics), sous l'Empire on assiste à une confusion dans l'emploi du vocabulaire qu'il est nécessaire d'éclaircir, et qu'on ne peut limiter à certaines définitions trop « simplistes »<sup>87</sup>.

### ***Sous l'Empire : une distinction balneum / balnea ?***

De façon générale lorsque l'on parle du bain, on emploie plus ou moins indifféremment *balneum* ou *balnea*, comme on dirait aujourd'hui le bain / les bains. Sous la République les bains en général étaient désignés comme *balneae* : il semble donc que l'on ait gardé sous l'Empire cette tradition de désigner l'endroit où l'on se baigne, sans référence à un édifice précis, par le pluriel *balnea*<sup>88</sup>. Par opposition, le mot *balneum* désignerait un édifice spécifique. « *Supra ipsum balneum habito* » nous dit Sénèque, en faisant référence à l'établissement de bains situé en dessous de chez lui<sup>89</sup> ; de même, Martial nous parle du *balneum* de *Tucca*<sup>90</sup>. C'est aussi le cas de plusieurs

---

*coniuncta aedificia lauandi causa, unum ubi uiri, alterum ubi mulieres lauarentur ; ab eadem ratione domi suae quisque ubi lauatur balneum dixerunt et, quod non erant duo, balnea dicere non consuerunt, cum ho antiqui non balneum, sed lauatrnam appellare consuessent.*

<sup>87</sup> Nielsen, 1993, p. 3: Selon l'auteur on utiliserait alors *balneum* pour désigner la salle de bain privée, *balneae* pour les bains masculins et féminins séparés ; dans les autres cas ( ? ) on utiliserait le simple pluriel *balnea*.

<sup>88</sup> Tac. Agr., 21 : 21 sq : (...) paulatimque discessum ad delenimenta uitiorum, porticus et balnea et conuiuiorum elegantiam(...). Sen. (J.) Ep., 11, 86, 4-12 (...) quid, cum ad balnea libertinorum heruenero.

<sup>89</sup> Sen. (J.) Ep., 6, 56, 1. Bien que la célèbre missive ne soit peut-être qu'un exercice rhétorique (dans ce cas l'édifice ne serait que pure invention), elle nous permet toutefois de remarquer le vocabulaire employé par Sénèque pour désigner un établissement qu'il voudrait bien réel.

<sup>90</sup> Mart. Ep., 9, 75: *Tucca balneum fecit.*

*domus* avec *balneum* mentionnées dans le *Liber Pontificalis*<sup>91</sup> : il s'agit dans ce cas-là d'établissements dont on connaît le nom ou qui font référence à une réalité connue. On notera cependant que le terme *balneum* ne désigne pas toujours un édifice domestique, puisque les bains au-dessus desquels habite Sénèque sont de toute évidence fréquentés par le public (au moins du quartier).

L'épigraphie nous renseigne également sur l'emploi du mot *balneum*, qui est en effet souvent lié à un édifice spécifique. On parle ainsi à Rome du *Balneum Claudianum*<sup>92</sup>, du *Balineum Iuliorum Akariorum*<sup>93</sup>, du *Balneum Martis*<sup>94</sup> ou bien du *Balneum Germani*<sup>95</sup>. La plupart du temps cependant n'apparaît que la formule abrégée *Bal-*, que les épigraphistes restituent *Balneum* lorsque celui-ci est suivi d'un nom propre. Cette restitution semble la plus logique, bien que l'on puisse voir des exceptions à cette règle. On trouve par exemple une inscription évoquant *les Balneae Obstorgianae* (on remarquera la formule antique *balneae*, pour une inscription qui devrait être tardive) ; Juvénal lui évoque les *Phoebi Balnea*<sup>96</sup>, Martial les *Stephani Balnea* et les *Balnea Pontici*<sup>97</sup>.

Le mot *balneum* peut également désigner la vasque contenant de l'eau, ou la pratique du bain en général. Apulée, en faisant référence aux ustensiles du bain<sup>98</sup>, Martial, qui recommande d'attédir un bain trop chaud en y plongeant le rhéteur Sabineius<sup>99</sup>, et Pline le Jeune, lorsqu'il évoque sa salle du bain froid ou encore le moment du bain<sup>100</sup>, emploient tous le mot *balneum*. On parle d'ailleurs encore aujourd'hui de l'eau du bain, de la salle de bain et des ustensiles de bain, au singulier.

---

<sup>91</sup> *Lib. Pont.* I, 171 ; I, 183 ; I, 213 ; I, 222.

<sup>92</sup> *CIL* VI 29767.

<sup>93</sup> *CIL* VI 29764 (tiré de l'*Itin. Eins.*).

<sup>94</sup> *CIL* VI 16740.

<sup>95</sup> *Rost. Syll.* 886.

<sup>96</sup> *Juv.*, 7, 233.

<sup>97</sup> *Mart. Ep.*, 11, 52 ; 14, 60 ; 9, 19.

<sup>98</sup> *Apul. Flor.*, 9, 26 : (...) *strigilem et ampullam ceteraque balnei utensilia nundinis mercari*

<sup>99</sup> *Mart. Ep.*, 3, 25 : *Si temperari balneum cupis feruens, Faustine, quod uix Iulianus intraret, roga lauatur rhetorem Sabineium : Neronianas is refrigerat thermas.*

<sup>100</sup> *Plin. (J.) Ep.*, 2, 17, 11 : *Inde balnei cella frigidaria spatiosa et effusa (...)* ; 3, 5, 14 : *in secessu solum balinei tempus studiis eximebatur.*

On voit qu'il est plutôt difficile de tirer des généralités sur l'emploi de ces mots sous l'Empire. On peut toutefois essayer de résumer de cette manière. À Rome sous la République, les *balineae*, bains ouverts au public, se distinguent du *balineum*, salle de bain domestique. Ces deux expressions, nous l'avons vu, dérivent du grec *balaneion* désignant les bains publics. Le terme *balineae* apparaît dès le III<sup>e</sup> siècle av. J.-C., et substitue peu à peu la formule plus antique *lauacrum / lauacra*<sup>101</sup>. L'introduction de cette terminologie correspond, nous allons le voir, à celle des premiers bains publics, ce qui explique l'adoption d'un vocabulaire plus approprié à désigner de nouveaux établissements. Petit à petit la formule *balineae* se perd pour se transformer en *balinea* (ou *balnea*<sup>102</sup>), pluriel de *balineum*. Ce changement advient aux environs du milieu du I<sup>er</sup> siècle ap. J.-C., bien que la formule *balineae* se retrouve par la suite de façon très sporadique.

À cette époque également apparaît le mot *thermae* : ici encore la création de nouvelles formules linguistiques correspond à l'apparition d'infrastructures architecturales originales. Ainsi l'expression va désigner ces établissements monumentaux exclusivement romains, publics ou parfois privés, dont se dotent progressivement les cités de l'Empire. En revanche, les mots *balneum / balnea* continuent à être utilisées sous un sens légèrement différent, dans la mesure où elles ne sont plus aptes à désigner ces nouvelles infrastructures<sup>103</sup>. *Balneum* va ainsi s'appliquer à une structure domestique, ou, plus généralement, un établissement bien précis, suivi d'un nom propre : on parle en général du « *balneum* de .... ». Les rares exemples

<sup>101</sup> On notera que l'usage de ce mot, bien que très rare, ne disparaît jamais complètement du vocabulaire, et fait même un retour en force à l'époque tardive.

<sup>102</sup> I. Nielsen (1993, p.29) pense que *balneae* est devenu *balnea* vers le I<sup>er</sup> siècle av. J.-C., lorsque l'utilisation d'un seul secteur dans les bains publics est devenue chose courante. Or *balnea* reste toujours un pluriel ! Il faut je pense trouver une explication plus simple : les deux mots, qui ne supportaient respectivement ni le pluriel ni le singulier, ont dû évoluer en un seul cas, le neutre, pouvant être utilisé au singulier et au pluriel. W. Smith soulignait en 1875 (*A Dictionary of Greek and Roman Antiquities*, p. 184) l'utilisation fréquente du terme *balnea* (au lieu de *balneae*) chez les poètes, simplement pour une question de longueur de vers.

<sup>103</sup> Nous l'avons vu auparavant, le mot *thermae* est en usage dans le seul monde romain, et dans un arc chronologique beaucoup plus restreint que le mot *balneum*. Ce dernier est encore très attesté durant l'Antiquité tardive et au Haut Moyen-Âge, et se réfère aussi bien à des structures privées que publiques. Il est, comme sous l'Empire, parfois suivi d'un adjectif qui dérive d'un nom propre : c'est le cas par exemple du *balneum Lateranensis* (*Lib.Pont.I*, p.504-505) à Rome (Romana Stasolla, 2002, p.21-22).

d'inscriptions situées certainement à l'entrée de bains figurent la formule *bal(i)neum*, même lorsqu'il n'y a pas de nom propre qui suit<sup>104</sup>. Dans ce sens plus large, le *balneum* est le « *lauacrum* », l'endroit où l'on se lave, le bain. En aucun cas cependant nous ne pouvons dire que le mot *balneum* se réfère uniquement à des structures domestiques, puisque la plupart de nos exemples où il est suivi d'un nom propre fait certainement référence à des édifices ouverts au public<sup>105</sup>.

Les *balnea* vont en revanche désigner de manière plus générale les établissements de bain de dimensions plus modestes que les *thermae*. Ce sont « les bains » au sens large : les auteurs latins, lorsqu'ils n'évoquent pas un édifice précis, parlent généralement de *balnea*<sup>106</sup>. Ce sont tous les bains de quartiers, de dimensions variées, au luxe plus ou moins prononcés, anonymes ou non. La distinction entre *balneum* et *balnea* ne correspond donc plus sous l'Empire à une différence de taille ou d'usage (domestique ou ouvert au public). Avec l'emploi de *thermae*, il semble que la distinction entre *balneum* et *balnea*, pourtant claire jusqu'à l'époque augustéenne, ne soit devenue qu'une distinction, non pas typologique, mais plutôt grammaticale (avec sans doute des exceptions). Bien que les règles d'usage dussent être connues de tous, chacun était libre d'employer comme il voulait ces deux termes, sans risquer de faire un contresens : c'est peut-être ainsi que l'on peut expliquer les différences que l'on trouve chez les auteurs latins et dans l'épigraphie, et les difficultés que l'on peut avoir à établir de véritable règle<sup>107</sup>.

---

<sup>104</sup> *CIL* XIV 4015= D 5720 (*Balineus (sic) d'Aurelia Faustianiana*) ; *CIL* VI 29768 (*Balineum*) ; *CIL* VI 33765 = *ILCV* 347 (*A balineu(sic) Augustae*) : ces stèles semblent toutes signaler l'entrée de bains ouverts au public.

<sup>105</sup> Plin. (*Ep.* 2, 17, 26) distingue ainsi son complexe domestique du *balneum* public du *uicus* voisin, en qualifiant ce dernier de *meritorium* : ce terme pourrait alors s'appliquer comme adjectif à un espace destiné à être loué –mais non nécessairement privé (Dubouloz, 2011, p. 168, n.34).

<sup>106</sup> Mart. *Ep.*, 3, 51 (...) *et semper uitas communia balnea nobis. /Numquid, Galla, times ne tibi non placeam ?* ; Ov. *Ars am.*, 3, 633, 639 et 640 : *Quid faciat custos, (...) cum, custode foris tunicas seruante puellae/ celent furtiuos balnea multa iocos ... ?* On remarquera, comme le note Y. Thébert (2003, p. 388), que l'appellation *thermae* apparaît beaucoup moins fréquemment dans les textes, qui semblent plutôt privilégier l'expression *balneum* / *balnea*.

<sup>107</sup> Nous rejoignons en cela les conclusions de G. Poccardi (2006, I, p.47), malgré les nombreuses discordances constatées, surtout à partir des II<sup>e</sup> / III<sup>e</sup> siècles ap. J.-C.

<b>Auteur</b>	<b>Références</b>	<b>Terminologie</b>	<b>Datation</b>	<b>Type d'usage</b>
<b>Plaute</b>	<i>Asin.</i> 357 ; <i>Merc.</i> 125 ; <i>Persa</i> 90 ; <i>Poen.</i> 976 ; <i>Rud.</i> 383 ; <i>Trin.</i> 406	<b>Balinea</b>	III <sup>e</sup> av.J.C.	Public et domestique??
<b>Cicéron</b>	<i>Att.</i> , 2, 3, 4 ; <i>Fam.</i> , 9, 16, 9	<b>Balaneum</b>	I <sup>er</sup> av. J.-C.	Domestique
	<i>Att.</i> , 13, 29, 1	<b>Balnearia</b>		Domestique
	<i>Cael.</i> , 61, 62; <i>Rosc.</i> <i>Am.</i> , 18	<b>Balnea</b>		Public
<b>Varron</b>	<i>Ling.</i> , 9.68-69	<b>Balnea</b>	I <sup>er</sup> av. J.-C.	Public
	<i>Ling.</i> , 9.68-69	<b>Balneum</b>		Domestique
<b>Tite-Live</b>	23, 18, 21	<b>Balinea</b>	Fin I <sup>er</sup> av. J.- C.	Les bains en général
<b>Vitruve</b>	<i>De arch.</i> , 5, 10	<b>Balneorum</b>	Fin I <sup>er</sup> av. J.- C.	Public
	<i>De arch.</i> , 6, 4, 20 ; 6, 6, 2 ; 6, 5, 1	<b>Balnearia / Balnea</b>		Quartier des bains domestiques
<b>Tacite</b>	<i>Agr.</i> , 21, 21	<b>Balnea</b>	I <sup>er</sup> ap. J.-C.	Les bains en général
<b>Pline l'Ancien</b>	<i>HN</i> , 9, 79 ; 25, 77, 95; 36, 121-123	<b>Balinea / Balinea</b>	I <sup>er</sup> ap. J.-C.	Les bains en général
	<i>HN</i> , 35, 26 ; 36, 189	<b>Thermae</b>	I <sup>er</sup> ap. J.-C.	Bains publics  (= Thermes d'Agrippa)
<b>Martial</b>	<i>Ep.</i> , 2, 14, 11-12 ; 3, 25 ; 3, 36 ; 7, 34	<b>Thermae</b>	I <sup>er</sup> ap. J.-C.	Bains publics  (= Thermes d'Agrippa, de Néron et de Titus).
	<i>Ep.</i> , 1, 59,3 ; 2, 14, 11-12 ; 5, 70, 4	<b>Balnea</b>		Bains publics
	<i>Ep.</i> , 3, 25	<b>Balneum</b>		L'eau (ou la vasque) du bain
	<i>Ep.</i> , 9, 75	<b>Balneum</b>		Bain (domestique ?) en bois
	<i>Ep.</i> , 9, 75 ; 10, 79, 3-4	<b>Thermae</b>		Bain en marbre



<b>Stace</b>	<i>Silu.</i> , 1, 5	<b><i>Balneum</i></b>	I <sup>er</sup> ap. J.-C.	Balneum de Claudius Etruscus
	<i>Silu.</i> , 1, 5	<b><i>Balnea</i></b>		Le même établissement, sans la mention du nom
<b>Juvénal</b>	7, 233	<b><i>Balnea</i></b>	I <sup>er</sup> ap. J.-C.	Public
<b>Sénèque (J.)</b>	<i>Ep.</i> , 6, 56, 1	<b><i>Balneum</i></b>	I <sup>er</sup> ap. J.-C.	Un bain public anonyme
	<i>Ep.</i> , 11, 86, 4-12 ; 19, 122, 15-16	<b><i>Balneolum/ Balneum</i></b>		Domestique
	<i>Dial.</i> , 7, 7, 3	<b><i>Balinea</i></b>		Les bains en général
<b>Pline le Jeune</b>	<i>Ep.</i> , 2, 17, 11 ; 5, 14 ; 5, 6, 25-26	<b><i>Balneum/ Balineum</i></b>	Fin I <sup>er</sup> /début II <sup>e</sup> ap.J.C.	Domestique
<b>Suétone</b>	<i>Aug.</i> , 76 ; <i>Nero</i> , 12, 3 ; <i>Tit.</i> , 7, 3	<b><i>Thermae</i></b>	II <sup>e</sup> ap.J.C.	Public (= Thermes de Néron, Titus)
<b>Dion Cassius</b>	54, 29, 4	<b><i>βαλανεῖον</i></b>	III <sup>e</sup> ap. J.-C.	Public (= Thermes d'Agrippa)
	69, 4, 1 68, 15, 3	<b><i>γυμνάσιον</i></b>		Public (= Thermes de Trajan et de Sura)
<b>Aurélius Victor</b>	<i>Caes.</i> ,13, 8	<b><i>Opus</i></b>	IV <sup>e</sup> ap. J.-C.	Public (= Thermes de Trajan)
	<i>Caes.</i> ,21, 4	<b><i>lauandum opera</i></b>		Public (= Thermes de Caracalla)
<b>Histoire Auguste</b>	<i>Heliogab.</i> , 8, 6	<b><i>Lauacrum publicum</i></b>	IV <sup>e</sup> ap. J.-C.	Public
	<i>Heliogab.</i> , 17, 8-9	<b><i>Lauacrum</i></b>		Public (= Thermes de Caracalla)
	<i>Tyr. trig.</i> , 21, 3-7	<b><i>Thermae</i></b>		Public (= Thermes de Dioclétien)
	<i>Gord. (tres)</i> , 32.5	<b><i>Balneae</i></b>		Domestique
	<i>Alex.Seu.</i> , 24, 2-6	<b><i>Balnea</i></b>		Les bains publics en général
<b>Sidoine Apollinaire</b>	<i>Epist.</i> , 2, 4-9	<b><i>Balineum</i></b>	V <sup>e</sup> ap. J.-C.	Domestique
<b>Tableau 1 : Mots désignant les structures balnéaires chez les auteurs latins</b>				

## I.2. La pratique du bain en Italie et la question de son origine

La pratique du bain est, dans l'imaginaire collectif, représentative d'un aspect important de *l'otium* dans la société romaine, au même titre que les jeux du cirque ou le théâtre. L'image même de la Rome impériale se reflète encore aujourd'hui parmi les vestiges de nombreux thermes, rivalisant de luxe et de grandeur, qui attestent la place essentielle de la pratique thermale dans la culture romaine. En réalité, cette place ne fut pas toujours aussi éminente, puisque de nombreux témoignages démontrent que cet usage d'origine étrangère fut introduit à Rome non sans quelques difficultés. Le but de cette première partie sera donc, sinon d'élucider la question de l'origine des bains à Rome, du moins de présenter l'état de la recherche dans ce domaine.

Les thermes romains, dans leur forme « aboutie » telle qu'on peut la trouver sous l'Empire, présentent des différences notables avec les complexes connus de Grèce et même d'Italie à l'époque républicaine. Notre objectif principal est donc ici d'établir le comment et le pourquoi de cette évolution. Les bains romains se caractérisent en fonction de plusieurs critères. Le premier, et certainement le principal, est l'enchaînement et la mise en séquence des différentes pièces du bain, à savoir *caldarium* / *tepidarium* / *frigidarium*. Le principe du bain, comme le définit R. Rebuffat, est donc avant tout basé sur un contraste chaud / froid<sup>108</sup>. Le deuxième critère est la présence de bassins communs d'immersion chauffés, que l'on appelle également *solia* ou *alveus*<sup>109</sup>. De taille plus ou moins importante selon les dimensions des thermes (ils peuvent accueillir en général de 10 à 15 baigneurs pour des bains de moyennes dimensions), ceux-ci permettent une immersion totale du corps dans l'eau<sup>110</sup>. D'autres critères comme le dédoublement des pièces, la présence ou non de palestres, de bibliothèques,

---

<sup>108</sup> Rebuffat, 1991, p. 2. En réalité, la mise en place de cette séquence, dont la finalité est le passage dans le *frigidarium*, est mise en place à partir d'Auguste, et donc typiquement romaine. Il nous faut donc chercher l'« origine » du bain romain par rapport à d'autres critères faisant sa spécificité.

<sup>109</sup> Fagan, 2001, p. 403.

<sup>110</sup> Manderscheid, 1994, p. 254 : « Lo sviluppo del tipo architettonica che intendiamo come « terma romana » non è immaginabile senza tre delle innovazioni (..) : il sistema di riscaldamento ad ipocausto, il sistema delle caldaie per il rifornimento di acqua calda, l'approvvigionamento idrico regolato dagli acquedotti. »

*piscinae*, ou de salles spécialisées comme des *detrictoria*, ne peuvent en aucun cas être considérés comme des critères pertinents, puisqu'ils sont associés le plus souvent aux grands thermes (on ne les trouve pas dans les plus modestes *balnea*) : ce sont des éléments secondaires, rajoutés au fur et à mesure, et qui par ailleurs se retrouvent dans le monde grec. Ils ne peuvent en aucun cas définir le bain romain<sup>111</sup>. Enfin, si la paternité de l'hypocauste est discutée par les spécialistes, nous pouvons affirmer sans risque que la présence de *suspensurae* sur pilettes (généralement de *bessales*) et de *tubuli* à l'intérieur des parois atteste une tradition balnéaire italique<sup>112</sup>.

Nous adopterons pour cette étude un développement chronologique, en remontant aux premiers témoignages de bains en Grèce à l'époque classique et hellénistique, ainsi qu'en Italie à l'époque républicaine. Il semble en effet que la différence entre bains grecs et bains romains s'explique aussi bien par une évolution chronologique que par une opposition géographique.

### **I.2.1. Bains domestiques et bains publics à l'époque républicaine**

#### ***Le bain en Grèce et dans le monde hellénistique***

Les premiers témoignages de bains grecs remontent au moins à l'époque archaïque, voire même avant<sup>113</sup>, puisque des sources attestent pour les VII<sup>e</sup> / VI<sup>e</sup> siècles av. J.-C. la présence de structures probablement domestiques, répondant à la pratique du bain de propreté mais aussi de détente<sup>114</sup>. Les témoignages relatifs à la Grèce classique sont cependant plus nombreux, et nous permettent de définir trois sortes de bains : les

---

<sup>111</sup> *Ibid.*, p. 404.

<sup>112</sup> Thébert, 2003, p. 85.

<sup>113</sup> On connaît en réalité des attestations plus anciennes, comme la célèbre baignoire du palais de Nestor à Pylos, remontant probablement au XII<sup>e</sup> siècle av. J.-C. On note déjà chez Homère cet usage qui consiste à se laver partiellement avant un banquet par exemple, ou prendre même des bains (Hom. *Od.*, 6, 210 ; 8, 425). Il faut bien entendu penser, comme le souligne Y. Thébert (2003, p. 45), que « les hommes n'ont pas attendu la création d'édifices thermaux pour se nettoyer ou se baigner ».

<sup>114</sup> Athénée (12, 5, 17), raconte que les habitants de Sybaris en Grande Grèce (cité détruite en 510), possédaient chez eux des baignoires où ils se relaxaient, et qu'ils aimaient prendre des bains de vapeur. Des baignoires en terre cuite à fond plat datées VII<sup>e</sup> s. av. J.-C. ont été trouvées notamment en Crète et à Smyrne, en Asie Mineure (Ginouvs, 1962, p. 32-44 ; Thébert, 2003, p. 45-47).

bains de gymnase, les bains de maisons privés, et les bains publics. Les premiers apparaissent entre la fin du V<sup>e</sup> et le IV<sup>e</sup> siècle av. J.-C. et sont désignés sous le nom de *loutron*. D'abord en plein air, le bain se pratique ensuite dans une salle spécialisée, où l'eau est ramenée directement au-dessus de cuves individuelles. Quelquefois sont attestées des piscines d'eau froide, mais le plus souvent, ces cuves ont une fonction essentiellement hygiénique et ne permettent pas un bain de délasserment. Dès le III<sup>e</sup> siècle av. J.-C. apparaissent dans certains gymnases les premières étuves (pièces chauffées, afin de parfaire le nettoyage au strigile<sup>115</sup>), mais aussi de nouvelles pièces de fonctions variées : le gymnase est désormais non plus uniquement lié aux activités sportives, mais l'on peut aussi s'y rencontrer, converser et s'y détendre. Vitruve décrit au I<sup>er</sup> siècle av. J.-C. la construction d'une palestine-type où se trouvent réunis l'espace consacré au sport, à la discussion, et à la détente, avec un secteur thermal ici caractérisé par la présence d'un bain chaud « à la romaine » :

On établira sous les trois portiques simples des exèdres spacieuses, munies de sièges, où les philosophes, les rhéteurs et tous ceux qui ont le goût de l'activité intellectuelle puissent s'asseoir pour discuter. Sous le portique double on placera les pièces suivantes : la salle des éphèbes –il s'agit d'une très vaste exèdre munie de sièges-, au milieu, doit être d'un tiers plus longue que large; à droite la salle au punching-ball; immédiatement après, la salle de lutte; après la salle de lutte, dans l'angle du portique, la salle d'eau froide, que les Grecs appellent *loutron*; à gauche de la salle des éphèbes, la salle de l'huile, et à proximité immédiate de la salle de l'huile, la salle froide des bains (*frigidarium*), et de là un passage vers la première salle chaude (*proprigeum*) dans le retour du portique. Immédiatement après, à l'intérieur du bain, sur l'axe de la salle froide, on placera une salle de transpiration voûtée, deux fois plus longue que large, qui aura de part et d'autre, d'un côté une étuve laconienne (*laconicum*) organisée comme nous l'avons décrit plus haut, et du côté opposé à l'étuve laconienne, la salle

---

<sup>115</sup> Ginouvès 1962, p. 135-144; Thébert, 2003, p. 69-70, sur la discussion relative à la présence de bains chauds dans les gymnases.

du bain chaud. Le péristyle de la palestre, pour être parfaitement distribué, doit l'être comme je viens de l'écrire<sup>116</sup>.



**Figure 1** : Kylix attique à figure rouge représentant un athlète puisant l'eau au puits pour se laver. Au mur sont accrochés les instruments communs du bain, à savoir un strigile, une éponge et un aryballe. Premier quart du V<sup>e</sup> siècle av. J.-C. (Musées du Capitole, Rome ; Cliché A. L. Foulché).

Les bains publics indépendants se diffusent parallèlement dans les cités à la fin de l'époque classique ; le terme qui les désigne, *βαλανείον*<sup>117</sup>, se retrouve pour la première fois chez Aristophane<sup>118</sup>, même si R. Ginouvès pense qu'il reflète très certainement une réalité plus ancienne. Les premières attestations de bains publics datées du V<sup>e</sup> siècle av. J.-C. se trouvent à Olympie et à Athènes (« Sitz-Baths » et Bains

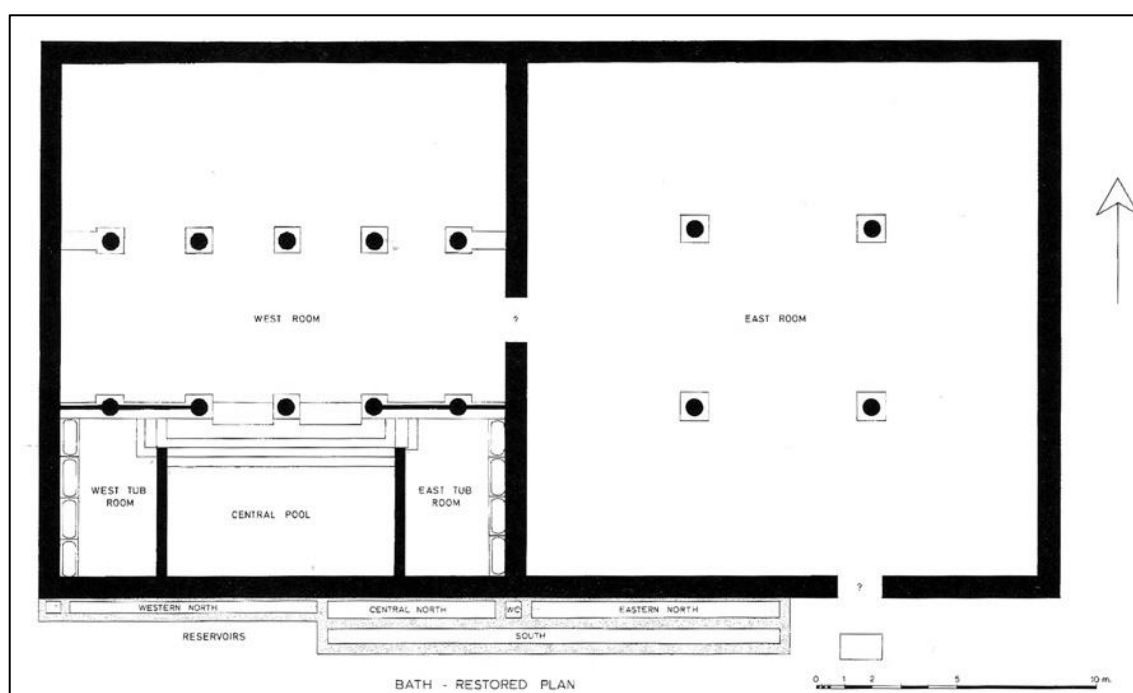
---

<sup>116</sup> Vitruvius, *De arch.* 5, 11, 2 (Trad. C. Saliou, 2009) : Il est bien entendu nécessaire de considérer avec quelque précaution cette description faite par un architecte de culture latine, à une époque où les palestres de type grec n'étaient guère populaires – du moins dans le monde romanisé occidental ; « néanmoins, pour les Romains contemporains de Vitruve, le gymnase est bien le lieu par excellence de l'activité rhétorique et philosophique » (Saliou, 2009, p. 345).

<sup>117</sup> Thébert, 2003, p. 47 : Sauf rare exception, le terme *balanèion* désigne systématiquement, dans la littérature grecque d'époque classique et hellénistique, des bains fréquentés par le public.

<sup>118</sup> Ar., *Nub.*, 837, 991, 1044-45 ; *Au.*, 1554.

du *Dipylon*<sup>119</sup>), mais ce type de complexe se développe particulièrement à l'époque hellénistique<sup>120</sup>. L'établissement récemment mis au jour à Némée se compose de deux grandes salles de plus de 100 m<sup>2</sup> chacune ; la plus occidentale est pourvue au sud d'une petite piscine d'immersion, et, de chaque côté, de quatre lavabos pour les ablutions individuelles. (**Fig. 2-3**). Il est daté du dernier tiers du IV<sup>e</sup> siècle av. J.-C. Rien n'indique ici la présence d'une palestra, alors que la cité de Némée était un centre athlétique important : il pourrait alors s'agir de bains publics et non réservés exclusivement aux athlètes<sup>121</sup>. On voit ici que le bain de détente est déjà pratiqué dans une petite piscine, mais en règle générale, les bains hellénistiques, comme les *loutra* de gymnase, se caractérisent par un bain d'ablution effectué dans des cuves plates alignées le long d'une salle rectangulaire ou, plus fréquemment, disposées en cercle dans une *tholos*.



**Figure 2 :** Planimétrie (reconstituée) des bains de Némée, Grèce (Stefanidou, dans Miller 2004)

<sup>119</sup> Ginouvès, 1952, p. 184 ; n. 5 p. 544 : Lors de la découverte de nombreux bains d'époque classique et hellénistique, on a souvent cru que les cuves plates étaient destinées à des bains de pieds ou des bains de siège, d'où l'appellation de « Sitz-Baths ».

<sup>120</sup> Trümper, 2009, p. 141 : L'auteur recense ainsi 8 bains publics de type grec datés entre le V<sup>e</sup> et le IV<sup>e</sup> siècle av. J.-C. : en général il s'agit d'une seule pièce, circulaire ou rectangulaire, dotée de cuves. Elle compte en revanche au moins 52 établissements (plus une vingtaine dont l'interprétation n'est pas certaine) pour la période hellénistique.

<sup>121</sup> Miller, 2004, p. 116-122.



**Figure 3 :** Bains de Némée, "lavabos" occidentaux et partie du bassin central, Grèce (cliché M.Tarpin)

C'est notamment à l'époque hellénistique qu'apparaissent les premiers systèmes de chauffage par le sol, avec foyers souterrains et cheminées d'évacuation : ces témoignages, attestés pour la première fois en Grèce et Grande-Grèce, constituent le point de départ de la polémique sur l'originalité de l'hypocauste romain. Notons cependant que les hypocaustes de ces bains sont « non point continus sous la surface entière des salles, mais composés de canaux de chauffe aux dispositions variées »<sup>122</sup>. Depuis l'étude de R. Ginouvès, de nouvelles datations ont également été proposées pour ces complexes, qui remonteraient plutôt au tout début du II<sup>e</sup> siècle (et non aux IV<sup>e</sup> / III<sup>e</sup> siècles)<sup>123</sup> ; nous reviendrons plus spécifiquement sur ces nouvelles hypothèses dans notre chapitre I.2.2 concernant l'origine de l'hypocauste.

Enfin, le bain domestique est également attesté dans les maisons : celui-ci se pratique par lavages partiels, avant les repas, ou, plus rarement, par des bains complets dans des baignoires, dans une salle spécialisée<sup>124</sup>. Mais à quelques exceptions près,

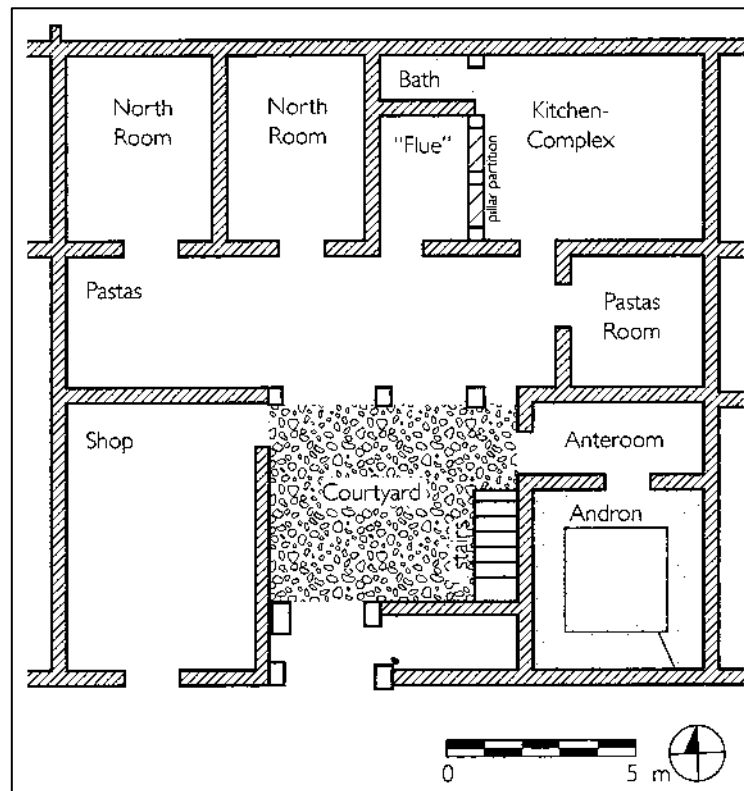
---

<sup>122</sup> Ginouvès, 1962, p. 208.

<sup>123</sup> Pour une synthèse sur les datations les plus récentes proposées, voir Trümper, 2009, p. 164-169.

<sup>124</sup> Xen., *Ath. pol.* 2, 10 : « Des gymnases, des bains, des vestiaires, les riches, du moins quelques-uns d'entre eux, en ont dans leur maison. Mais le peuple se fait construire pour lui-même aux frais de l'Etat un grand nombre de palestres, de vestiaires, de salles de bain, et la plèbe en jouit plus que l'aristocratie et les riches. » (Trad. P. Chambry).

comme dans les maisons d'Olynthe (**Fig. 4**)<sup>125</sup>, et dans l'habitation récemment mise au jour dans l'île de Nelson en Égypte<sup>126</sup>, on connaît peu de structures liées au bain domestique : on doit alors penser que celui-ci se faisait dans les maisons des plus riches, ou bien avec des éléments mobiles (**Fig. 5-6**).



**Figure 4** : Plan simplifié de la maison A VII 4 avec son secteur balnéaire, Olynthe (d'après Cahill 2002)

Il semble donc que la pratique du bain de propreté, avec cuves plates et mobilier léger, ait bien été distincte du bain de détente, non attesté jusqu'à présent dans les salles de bains domestiques<sup>127</sup>. Cette absence de structures domestiques pourrait notamment

<sup>125</sup> Thébert, 2003, p. 61-62 : Certaines demeures sont ainsi dotées de cuves plates encastrées liées à la cuisine. La plupart sont datées à la fin de l'époque classique, jusqu'en 348, date à laquelle Philippe II fit raser la cité.

<sup>126</sup> Gallo, 2009, p. 65-69 : L'île fut colonisée par les grecs à partir du IV<sup>e</sup> siècle av. J.-C. L'Université de Turin a ainsi découvert, dans une maison datée entre la fin du IV<sup>e</sup> et le début III<sup>e</sup> siècle, une petite salle de bain privée dotée d'une cuve plate, mesurant 60 cm de long et 70 cm de large (la plus ancienne mise au jour en Égypte).

<sup>127</sup> Ginouvès 1962, p. 181 ; Thébert, 2003, p. 61-63.



expliquer le succès et le développement des bains publics pendant la période hellénistique.



**Figure 5 :** Coupe du peintre d'Hermaios, dernier quart du VI<sup>e</sup> siècle av. J.-C. Londres, British Museum (d'après Boardman 1992)



**Figure 6 :** Coupe de Douris, première moitié du V<sup>e</sup> siècle av. J.-C. Berlin, Staatliche Museen (d'après Boardman 1992)

De façon générale, le IV<sup>e</sup> siècle marque l'avènement d'une nouvelle conception balnéaire, rendue possible dans les bains publics grâce aux structures liées à la pratique du bain de délasserment : baignoires longues et profondes ou baignoires-sabot, étuves<sup>128</sup>. C'est à cette époque qu'apparaissent les premiers détracteurs du bain, qui considèrent qu'une pratique trop fréquente peut entraîner un certain relâchement des mœurs : on retrouve ainsi chez Aristophane<sup>129</sup>, Platon<sup>130</sup> ou Démosthène<sup>131</sup> les prémices d'une rhétorique, patente chez de nombreux auteurs latins<sup>132</sup>. On assiste peu à peu à la diffusion et à la vulgarisation de la culture noble du sport, avec un goût particulier pour

<sup>128</sup> Ginouvès, 1962, p. 29-44.

<sup>129</sup> Ar., *Nub*, 836-837 (ἀπεκείρατ' οὐδεις πόποτ' οὐδ' ἠλείψατο/οὐδ' ἐς βαλανεῖον ἦλθε λουσόμενος : « (...) que jamais aucun d'eux ne s'est fait couper les cheveux ni ne s'est frotté d'huile, ni n'est allé aux bains pour se laver (...) »); 991 (κάπιστήσει μισεῖν ἀγορὰν καὶ βαλανεῖων ἀπέχεσθαι : « tu apprendras à détester l'Agora, à t'abstenir d'aller aux bains publics (...) »); 1044-55 : (Ἄδικος Λόγος) καίτοι τίνα γνώμην ἔχων ψέγεις τὰ θερμὰ λουτρά; (Δίκαιος Λόγος) ὅτιη κάκιστόν ἐστι καὶ δειλὸν ποιεῖ τὸν ἄνδρα.(...) ποῦ ψυχρὰ δῆτα πόποτ' εἶδες Ἡράκλεια λουτρά; καίτοι τίς ἀνδρειότερος ἦν; (Δίκαιος Λόγος) ταῦτ' ἐστὶ ταῦτ' ἐκεῖνα, ἃ τῶν νεανίσκων ἀεὶ δι' ἡμέρας λαλούντων πλήρες τὸ βαλανεῖον ποιεῖ, κενὰς δὲ τὰς παλαίστρας : « (Le raisonnement injuste) D'abord, il ne te permettra pas, dit-il, de te baigner dans l'eau chaude. Ah ça ! d'après quel principe blâmes-tu les bains chauds ? (Le raisonnement juste) Hé ! c'est parce que c'est une pratique très mauvaise, qui rend l'homme lâche (...) (Le raisonnement injuste) Où donc vis-tu jamais vu des « bains d'Héraclès » froids? Et pourtant, qui fut plus viril que lui ? (Le raisonnement juste) Voilà, voilà la grande raison qui fait que sans cesse nos petits jeunes gens passant tout le jour à bavarder, la maison des bains est pleine, tandis que les palestres sont vides ! » (Trad. H. Van Daele, 1923. On notera qu'Aristophane utilise aussi bien le terme λουτρόν -*loutron*- que βαλανεῖον -*balaneion*).

<sup>130</sup> Pl., *Symp*. 174 a : Ἔφη γάρ οἱ Σωκράτη ἐντυχεῖν λελουμένον τε καὶ τὰς βλαύτας ὑποδεδεμένον, ἃ ἐκεῖνος ὀλιγάκις ἐποίει· καὶ ἐρέσθαι αὐτὸν ὅποι ἴοι οὕτω καλὸς γεγενημένος : « Je rencontrai Socrate, me dit-il, qui sortait du bain et avait mis des sandales, ce qui n'était guère dans ses habitudes ; je lui demandai où il allait, pour s'être fait si beau » (Trad. P. Vicaire, 1989, traduit ici « sorti du bain », quand il est précisé simplement que Socrate s'était lavé).

<sup>131</sup> Dem., *Aduersus Polyclem* 8.35 : « Τίς ἂν οὖν δύναιτ' » ἔφη « τὴν σὴν μανίαν καὶ πολυτέλειαν ὑπομείναι, διεφθαρμένον μὲν πλήρωμα καὶ εἰωθὸς ἀργύριον πολὺ προλαμβάνειν καὶ ἀτελείας ἄγειν τῶν νομιζομένων ἐν τῇ νηὶ λητουργιῶν καὶ λοῦσθαι ἐν βαλανεῖῳ, τρυφῶντας δ' ἐπιβάτας καὶ ὑπηρεσίαν ὑπὸ μισθοῦ πολλοῦ καὶ ἐντελοῦς; Κακῶν δ' (...) » : « Qui donc pourrait supporter ta folie de dépenses : un équipage corrompu, habitué à toucher de grosses avances, à être dispensé des corvées ordinaires du bord, et fréquenter les bains; des soldats et des rameurs qui vivent dans le luxe, avec une haute paye intégralement versée? » (Trad. L. Gernet, 1959: l'auteur traduit « les bains » pour *balaneio*, ici à l'ablatif singulier).

<sup>132</sup> Moreschini, 1993, p. 12.

l'eau et les plaisirs du corps qui explique l'importance du développement des bains publics à l'époque hellénistique. Les gymnases avec *loutron* et les *balaneia* se diffusent au-delà de la Grèce avec les conquêtes d'Alexandre et deviennent rapidement un des symboles de la culture hellénistique.

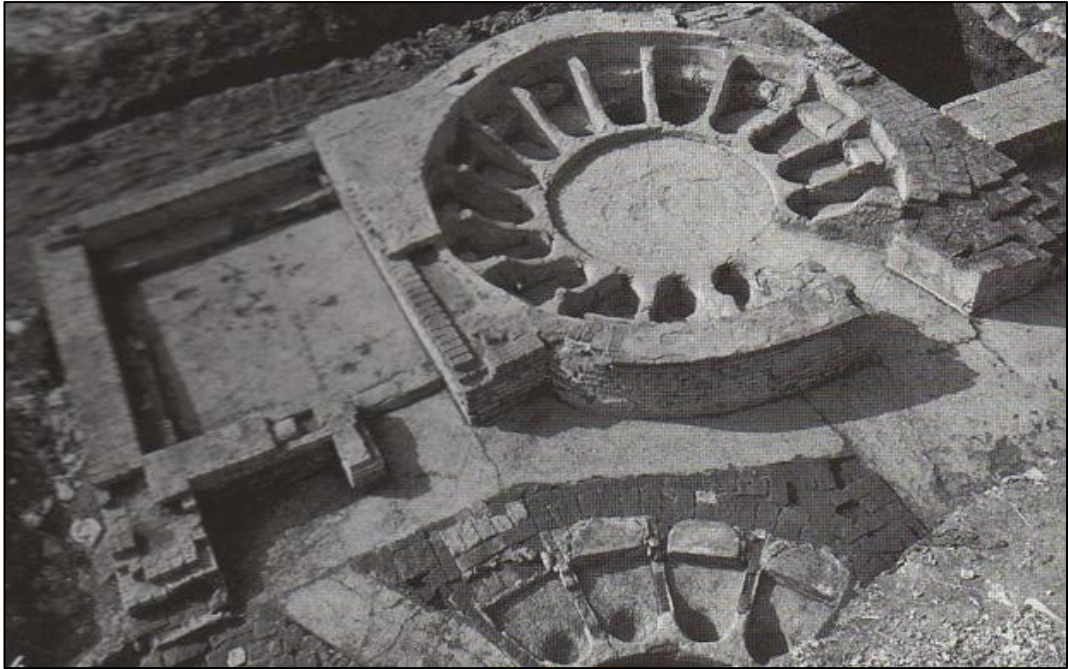
Les cités grecques du bassin méditerranéen se dotent ainsi de thermes publics. En Sicile, les bains de Mégara Hyblaea (**Fig. 9**) et de Syracuse (milieu du III<sup>e</sup> siècle av. J.-C., **Fig. 30**), présentent de grandes similitudes entre eux, avec leur *tholos* flanquée d'une dizaine de cuves pour le bain par affusion, leur étuve et leur salle avec baignoire probablement chauffée. Les bains de Morgantina (fin IV<sup>e</sup> / début III<sup>e</sup> siècle av. J.-C.) sont également pourvus d'une rotonde avec baignoires en terre cuite et d'une étuve, et les bains de Gela (même datation), conservent notamment deux salles avec vasques individuelles, ainsi que des *praefurnia* alimentant des canaux de chauffe. Ces caractéristiques sont attestées dans de nombreux complexes balnéaires de l'Égypte hellénistique (à Shedia - **Fig. 7** -, Kiman Fares, Diospolis Parva, Karnak - **Fig. 10-11**<sup>133</sup>), ou encore à Marseille<sup>134</sup>. Comme c'est le cas dans les gymnases, on remarque que la position accroupie est préférée à celle allongée dans une eau souillée. Ces cuves plates avec sièges, construites en maçonnerie ou dans un bloc de pierre, se retrouvent donc aussi bien dans les salles de bain domestiques que dans les bains publics du monde hellénistique méditerranéen. On note toutefois à partir du III<sup>e</sup> siècle av. J.-C. une nette tendance, en Grande-Grèce du moins, à la pratique généralisée d'un nouveau type de bain, pratique non seulement hygiénique, mais aussi de détente,<sup>135</sup>.

---

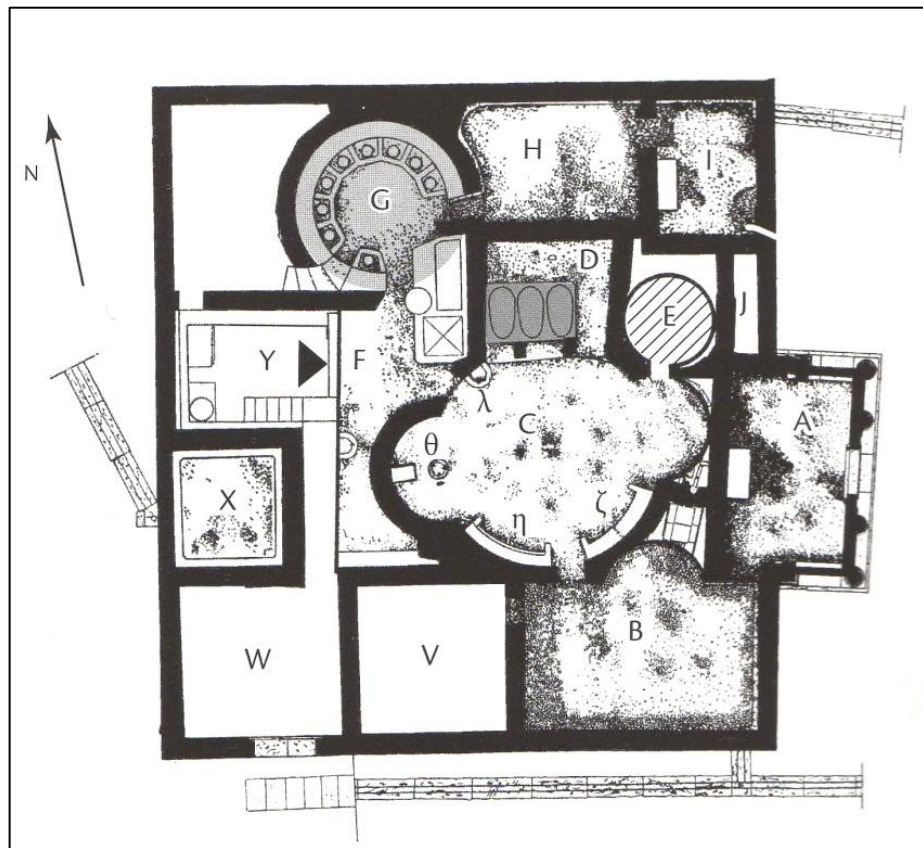
<sup>133</sup> Fournet, Redon, 2009, p. 117 : ce type de plan a ainsi connu un succès particulièrement important en Égypte, où 26 établissements de bains, datés entre le III<sup>e</sup> av. et le II<sup>e</sup> ap. J.-C., ont été recensés jusqu'à présent : il semble donc évident que « le modèle initial à cuves plates et *tholos* semble perdurer en Égypte plusieurs siècles alors qu'il tend à disparaître, ou à évoluer, dans le reste du monde gréco-romain ». Des bains d'époque ptolémaïque (entre le III<sup>e</sup> et le début du II<sup>e</sup> siècle av. J.-C.) ont ainsi été récemment découverts devant le temple de Karnak : il s'agit de deux *tholoi* composée chacune d'une quinzaine de cuves pourvues d'un petit siège. Les deux pièces circulaires ouvraient sur une salle pourvue de deux bassins maçonnés, dont l'un, rectangulaire, mesure 2 x 2,50 mètres : il pourrait peut-être s'agit d'un bassin d'immersion collectif (Boraik, 2009, p.73-86).

<sup>134</sup> Il s'agit des bains de la rue Leca, datés du milieu du IV<sup>e</sup> siècle av. J.-C.

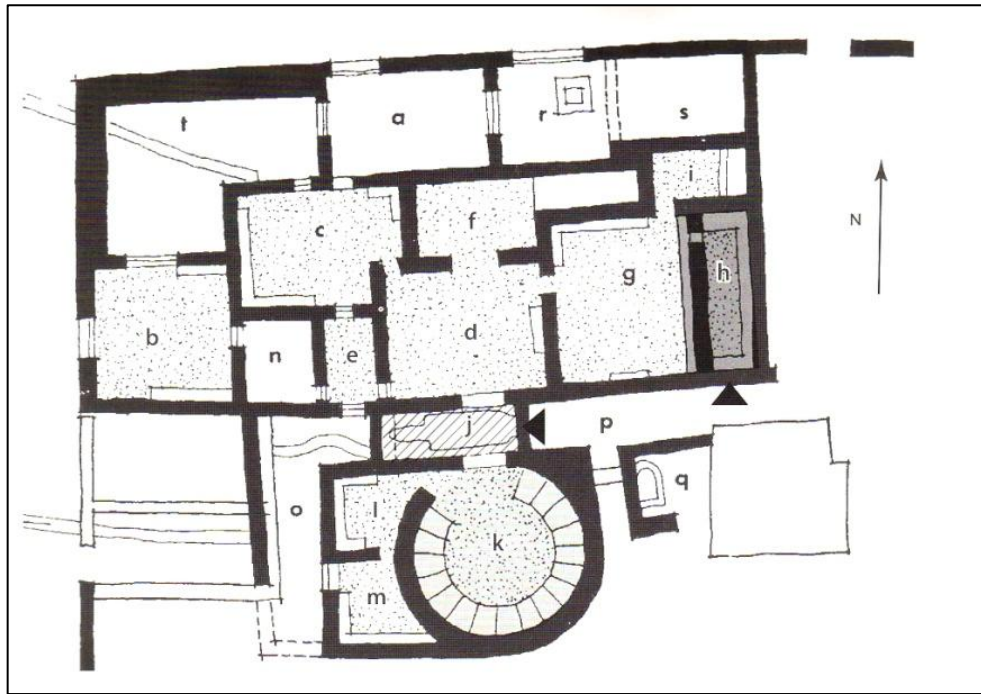
<sup>135</sup> Broise, 1994, p. 19-24.



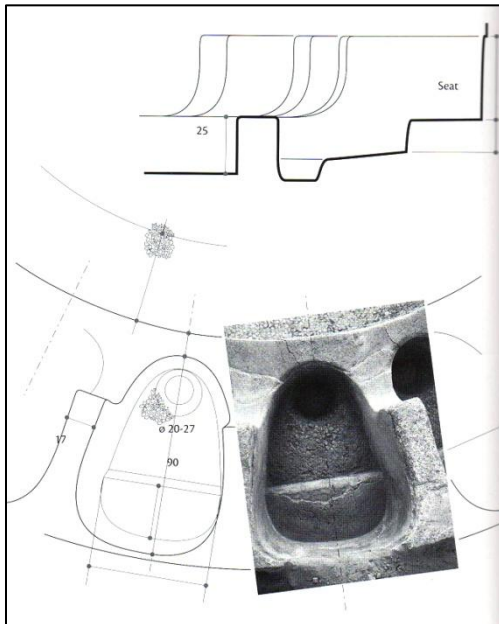
**Figure 7 :** Double *tholos* à cuves plates des bains de Shedia après restauration, Égypte (cliché Ahmed Kamal, d'après Trümper, 2009)



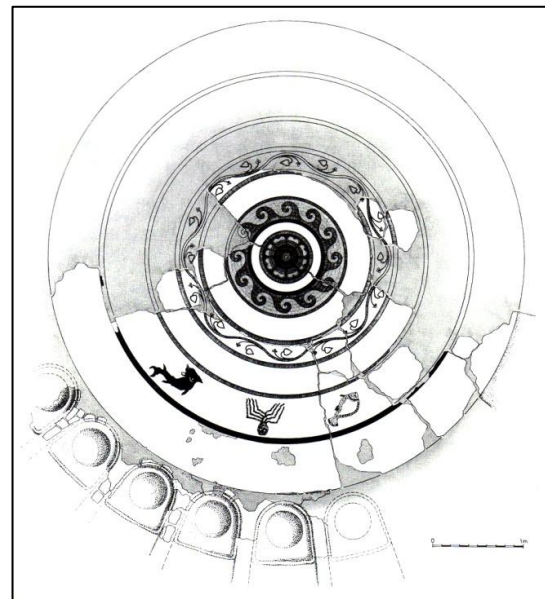
**Figure 8 :** Bains de Gortys en Arcadie, Grèce (Trümper, 2009, d'après Ginouvès, 1962)



**Figure 9 :** Bains de Mégara Hyblaea, Sicile (Trümper, 2009)



**Figure 10 :** Karnak, Egypte, détail d'une cuve de la *tholos* (d'après Trümper, 2009, élab. Th. Fournet)



**Figure 11 :** *Tholos* des bains de Diospolis Parva, Égypte (d'après Daszewski, 1985)

## *Le bain domestique en Italie*

Parallèlement, quels sont les témoignages connus dans la péninsule italique<sup>136</sup> ? Le plus ancien *balneum* attesté (III<sup>e</sup> siècle av. J.-C.) semble être celui de la villa de Moltone (Basilicata, **Fig. 12**) : il se compose d'une cuve d'immersion avec siège et système d'évacuation pour l'eau, totalement identique aux baignoires des bains publics de style grec évoqués précédemment<sup>137</sup>. La présence de bains en Étrurie et dans le Latium à l'époque Républicaine est attestée plus tardivement, sauf si l'on considère les quelques vestiges controversés de structures domestiques remontant au III<sup>e</sup> siècle. À Cosa (colonie latine fondée en 273 av. J.-C.), on a identifié à l'arrière de certaines *domus* une pièce qualifiée de *lauatio* (ou *lauatrina*, **Fig. 13**), destinée au bain par ablution, essentiellement hygiénique<sup>138</sup>. Il est cependant difficile de dire sur quels critères se base cette attribution, puisque pour les exemples les plus anciens (III<sup>e</sup> av. J.-C.) on ne conserve aucune structures permanentes liées au bain<sup>139</sup>. Les vestiges mal conservés d'une baignoire d'immersion en béton de tuileau, ou plutôt de sa cupule de vidange, ont également été mis au jour dans une *domus* de Musarna datée du III<sup>e</sup> av. J.-C. ; ils ont été interprétés comme appartenant à un petit *balneum* bien séparé de la cuisine<sup>140</sup>.

La maison du Cryptoportique à Vulci (dernier quart du II<sup>e</sup> av. J.-C., **Fig. 14**) atteste toutefois des vestiges beaucoup plus significatifs, puisqu'elle conserve un secteur balnéaire à trois pièces (*tepidarium*, *laconicum*, *caldarium* doté d'une baignoire collective et d'un *labrum*). Ce bain se distingue par des dimensions relativement

---

<sup>136</sup> Voir également De Haan, 2010, p. 11-22.

<sup>137</sup> Trümper, 2009, n. 55 p. 153.

<sup>138</sup> Broise Jolivet, 1991, p.82 ; Gros, 1996, p. 394. Ces *lauatrinae* ne sembleraient pas, dans un premier temps, séparées de la cuisine ; la distinction se fait dans certaines grandes *domus* comme la maison du Squelette, datée du début du I<sup>er</sup> siècle av. J.-C. : la « *lauatio* » est ici pavée de mortier de tuileau et présente une structure en quart de cercle dans un de ses angles, que l'on a pu interpréter comme la base d'un *labrum* ou d'un brasero.

<sup>139</sup> Brown, 1980, p. 64-69.

<sup>140</sup> Broise Jolivet, 1991, p. 85.

importantes (une trentaine de mètres carrés) et un plan complexe et articulé, qui trouve peu de comparaisons dans cette zone de l'Italie Centrale<sup>141</sup>.

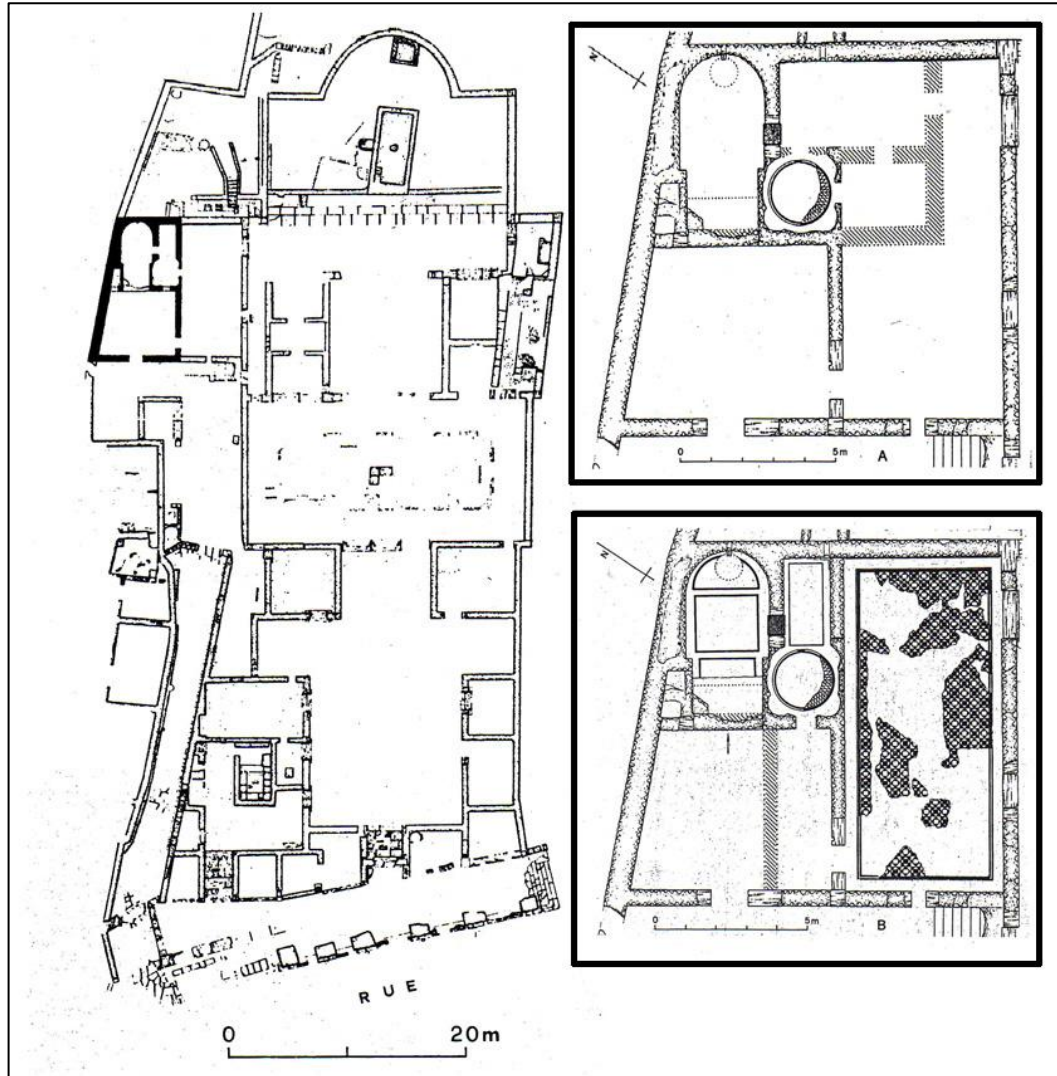


Figure 12 : Bain de Moltone, Tolve, Italie (cliché personnel Gualtieri)



Figure 13 : Maisons d'époque républicaine avec *lauationes* situés près de la cuisine, Cosa, Italie (d'après Brown, 1980)

<sup>141</sup> Broise Jolivet 1991, p. 86.



**Figure 14** : Bains de la Maison du Cryptoportique, phases 1 et 2, Vulci (d'après Broise Jolivet 1991)

Certaines *uillae* du Latium (Villa Prato de Sperlonga - **Fig. 17** - et Villa de Ciampino, datées de la fin du II<sup>e</sup> siècle av. J.-C.) présentent également des structures élaborées : on y trouve ainsi des salles de bain de type *caldarium* avec baignoire pour l'immersion du corps. Récemment enfin, un petit *balneum* a été mis au jour dans le secteur supérieur de l'Acropole de Populonia (**Fig. 15-16**)<sup>142</sup>. Le complexe fut construit dans un second temps à l'intérieur d'un édifice de statut inconnu ; il est toutefois à noter que les dimensions de la vasque et des pièces font plutôt pencher pour un usage domestique. Le *balneum* se compose d'au moins deux pièces, dont un *caldarium* avec baignoire individuelle et abside circulaire, correspondant très certainement à l'emplacement d'un *labrum*. Cette pièce était chauffée par un système à hypocauste

<sup>142</sup> Cocoluto, 2007, p. 92-97 : Le *balneum* a été dégagé en grande partie en 2005 et en 2007.



avec cheminées d'évacuation dans les angles. L'ensemble remonterait au premier quart du I<sup>er</sup> siècle av. J.-C. Tous ces complexes, de dimensions certes modestes - on compte en général deux salles thermales - mais plutôt luxueuses, démontrent l'intérêt de leur propriétaire pour le bain de délasserment.

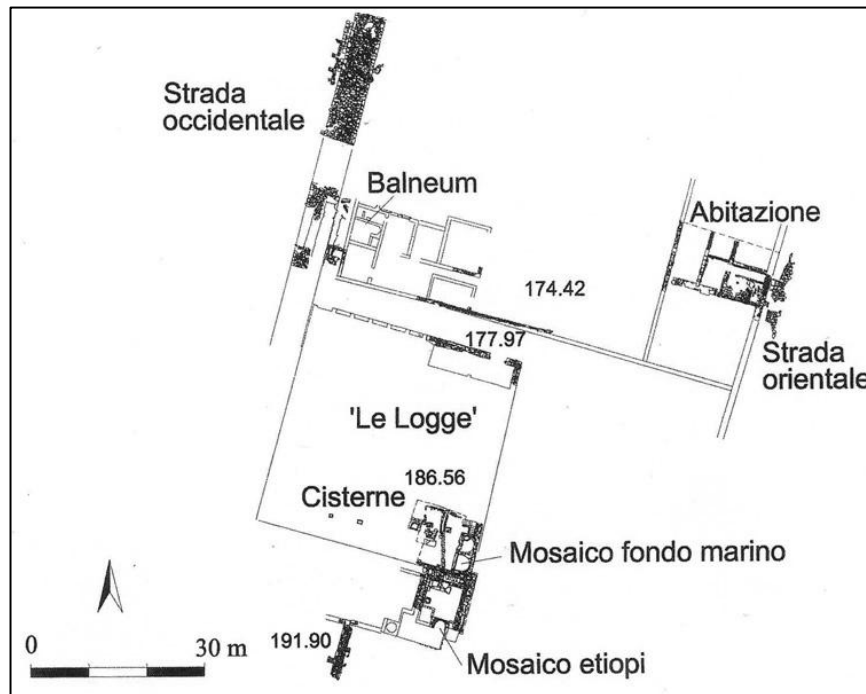


Figure 15 : Planimétrie générale des espaces de fouilles au sud de l'Acropole, Populonia (d'après Mascione 2009)

Le témoignage de Pline le Jeune démontre qu'au I<sup>er</sup> s. ap. J.-C., l'usage du bain domestique n'était pas encore répandu de manière systématique dans les riches *uillae* de campagne. Lors d'un voyage où il avait pu visiter quatre des résidences secondaires de sa belle-sœur Pompeia Celerina, Pline évoque le fait que toutes les *uillae* étaient fournies de commodités, mais que seule celle de Narnia possédait un *balineum*<sup>143</sup>. La riche villa agricole de l'Auditorium, dont on connaît les différentes phases édilitaires entre le VI<sup>e</sup> av. et le II<sup>e</sup> siècle ap. J.-C., ne présente également aucune trace de vestiges pouvant être associés à des bains domestiques. Dans la villa de Settefinestre, les bains prévus dans le projet originel, soit peu avant l'époque augustéenne, se composent de

<sup>143</sup> Plin. (J.), *Ep.* 1, 4 (il s'agit d'une zone située entre l'Ombrie et l'Etrurie) : *Quantum copiarum in Ocriculano, in Narniensi, in Carsulano, in Parusino tuo ; in Narniensi uero etiam balineum.*

deux petites pièces, un *apodyterium* / *tepidarium* et un *caldarium* jouxtant la cuisine, restructurés et dotés d'un hypocauste dans la première moitié du II<sup>e</sup> ap. J.-C.<sup>144</sup>.



Figure 16 : *Caldarium* vu du nord en cours de fouille, Populonia (cliché A.L. Foulché)

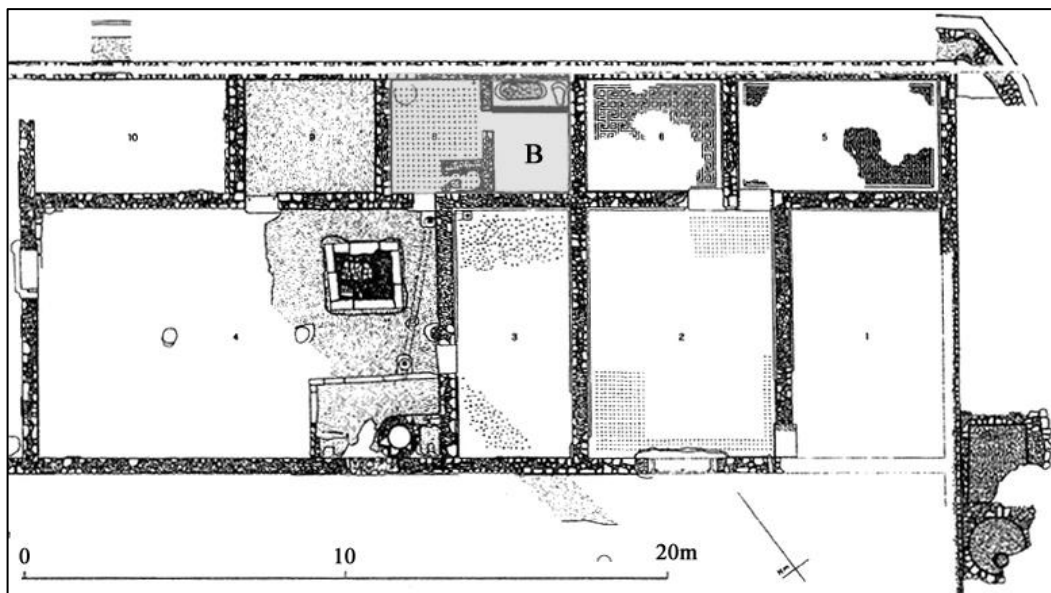
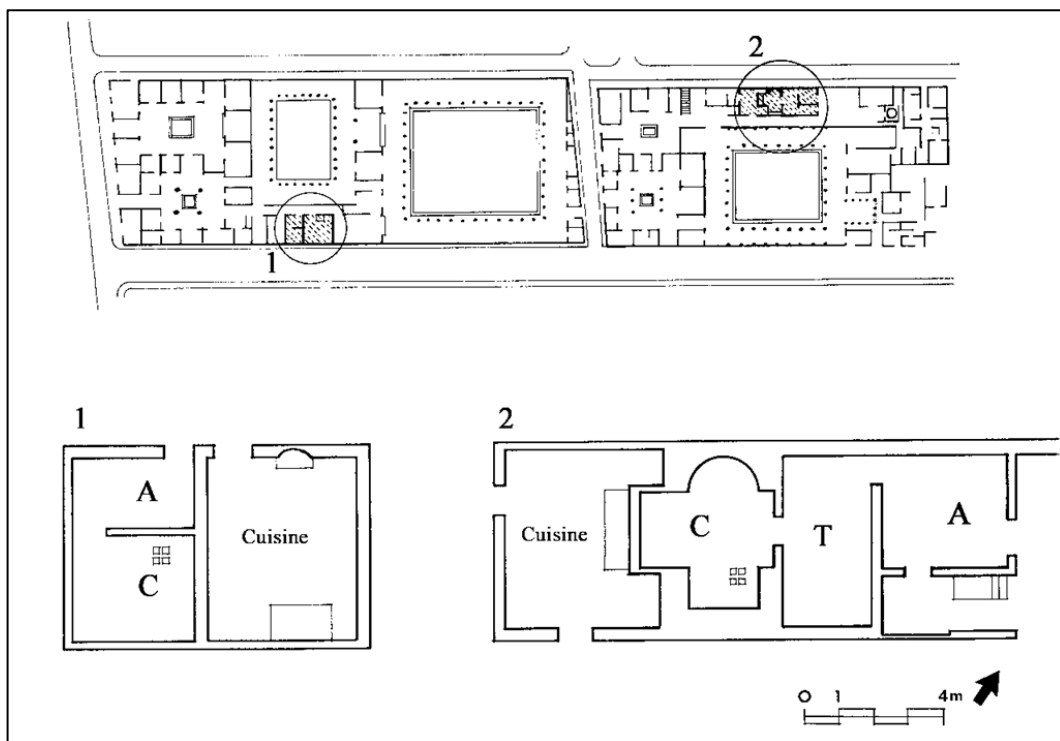


Figure 17 : Secteur nord-est de la Villa Prato et son quartier balnéaire, Sperlonga, Italie (d'après Broise, Lafon, 2001)

<sup>144</sup> Broise Jolivet, 1991, p. 84.

De nombreux complexes balnéaires domestiques sont attestés en Campanie, avec une forte concentration à Pompéi. On y a ainsi recensé plus de 25 *balnea* domestiques, classés par E. Fabbricotti en différentes catégories, suivant leur position près de la cuisine et la présence ou non d'hypocaustes<sup>145</sup>. Ces complexes, bien qu'assez sommaires, présentent toutefois une succession de pièces thermales (entre 2 et 4), des structures maçonnées pour le bain d'immersion, ainsi que les technologies les plus élaborées pour l'époque (présence d'hypocaustes dès le I<sup>er</sup> s. av. J.-C.). Ces bains domestiques occupent entre 1% et 5% de la superficie de la *domus* dans laquelle ils s'insèrent, soit un espace total compris entre 10 et 180 m<sup>2</sup><sup>146</sup>. Certaines des *domus* les plus luxueuses, reflétant de façon particulièrement marquée les goûts "hellènes" du propriétaire, possèdent toutefois des quartiers balnéaires proportionnellement très modestes et souvent marginalisés dans les zones de service. Ainsi, le *balneum* de la Maison du Labyrinthe occupe environ 2,5% de la superficie totale, contre 1% pour la Maison du Faune (**Fig. 18**).



**Figure 18** : Secteurs balnéaires de la la Maison du Faune à Pompéi (1, après 62 ap. J.-C.) et de la Maison du Labyrinthe (2, moitié du I<sup>er</sup> siècle av. J.-C. ?) (d'après Yegül 1995)

<sup>145</sup> Fabbricotti, 1976, p. 31-40 ; 86.

<sup>146</sup> Papi, 1999, p. 725-728.

Le goût pour les soins du corps est donc bien avéré dans les zones d'influence latine à l'époque républicaine : il est toutefois difficile de dresser un bilan exhaustif des typologies existantes, étant donné la variété des solutions proposées, et la rareté des témoignages à disposition. Cette hétérogénéité dénote le goût particulier des propriétaires, et peut-être leur sensibilité plus ou moins poussée pour les modèles hellénistiques, aussi bien en Étrurie et dans le Latium qu'en Campanie<sup>147</sup>. Comme le souligne X. Lafon, ces *balnea* domestiques se distinguent par un certain aspect expérimental, qui se retrouve dans une alimentation en eau par citerne, l'utilisation de matériau comme la terre cuite, et très souvent l'absence de *praefurnium* chauffant directement le sol et les parois<sup>148</sup>. On retrouve toutefois le même type de baignoires à immersion dans la villa du Prato à Sperlonga, dans la villa de Ciampino, la *domus* (?) de Populonia, mais aussi dans les bains de la via Sistina (Rome), datés entre la fin du II<sup>e</sup> siècle et le premier quart du I<sup>er</sup> siècle av. J.-C. (**Fig. 19**)<sup>149</sup>. On pourrait ainsi croire à l'existence d'un modèle proposé par des architectes pour de riches particuliers. Finalement, on peut difficilement affirmer que les Romains étaient moins enclins à se baigner chez eux que les Grecs, dans la mesure où les témoignages archéologiques semblent aussi épars d'un côté que de l'autre et n'expriment pas encore la mise en place d'un véritable modèle<sup>150</sup>, sauf peut-être à partir de la fin du II<sup>e</sup> siècle av. J.-C. dans le Latium.

Il est difficile de dater précisément cette "mode" pour le bain domestique, bien que nos témoignages présentent rarement une date antérieure au III<sup>e</sup> siècle av. J.-C. Nous pouvons en effet penser que le fait de se laver chez soi, par ablution ou dans des baignoires, devait exister en Italie comme en Grèce, et ce depuis des temps qu'il est difficile de définir.

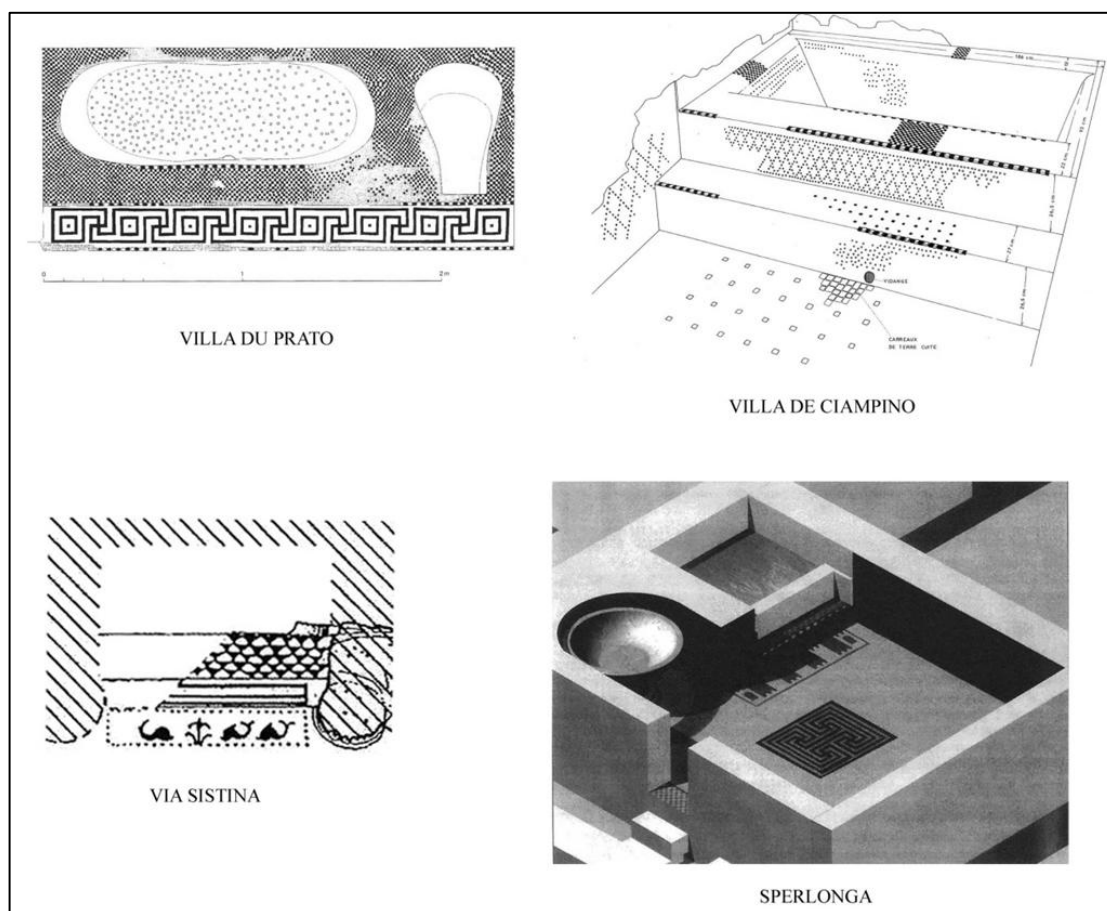
---

<sup>147</sup> Il faut rappeler que le nombre important de bains domestiques à Pompéi (effectivement plus conséquent que dans l'Italie Centrale), doit s'expliquer en partie par la conservation exceptionnelle d'un site fouillé dans son intégralité, et par la prospérité économique de ses habitants.

<sup>148</sup> Lafon, 1991, p. 114.

<sup>149</sup> Le statut des bains de la via Sistina fait débat : E. Papi (1999, p. 709-710) les considère comme étant domestiques, alors que Y. Thébert (2003, p. 60), H. Broise et V. Jolivet (2004, n. 13, p. 330, avec plus de précautions) les voient plutôt comme un édifice public.

<sup>150</sup> Broise et Jolivet (1991, p. 84-95) affirment que jusqu'au I<sup>er</sup> siècle av. J.-C., voire jusqu'à la moitié du I<sup>er</sup> ap. J.-C., le goût hellénistique pour les soins du corps n'est parvenu qu'avec difficulté et de manière sporadique chez les peuples Latins qui se heurtaient encore à une certaine morale.



**Figure 19** : Comparaison des baignoires individuelles attestées en Etrurie et dans le Latium entre la fin du II<sup>e</sup> siècle et le premier quart du I<sup>er</sup> siècle av. J.-C. (élaboration A. L. Foulché, d'après Broise Jolivet 2004, Broise 1994, Mascione 2009)

La rareté des structures balnéaires “en dur” dans les maisons grecques, pour toute la période classique et hellénistique, conjuguée aux données iconographiques des vases athéniens à figures noires et rouges, permettent d’imaginer l’usage que l’on devait faire du mobilier portatif<sup>151</sup>. Ce sont probablement ces mêmes ustensiles (trépied supportant une bassine, baignoire-sabot ou baignoire-botte, cuve plate – **Fig. 20-21**) que l’on utilisait dans les maisons italiques à l’époque républicaine. Ceux-ci ne nécessitaient pas de structures ni de pièces adaptées, ce qui explique l’absence de vestiges dans une grande majorité de maisons<sup>152</sup>. Seuls les plus riches pouvaient se faire construire des

<sup>151</sup> Ginouvès, 1952, p. 541-561 ; 1962, p. 168-181 : à Olynthe, on a retrouvé des cuves encastrées dans le mur de pièces liées à la cuisine, ainsi que des trépieds mobiles ; à Delphes, une baignoire maçonnée a été découverte dans les années 1950, dans une « petite salle de bain » d’environ 5 m<sup>2</sup>.

<sup>152</sup> En Europe, jusqu’à la banalisation de la salle de bain dans les années 1950-1960, les ablutions quotidiennes se faisaient généralement dans des bassines mobiles (des *tubs*), de bois ou de métal, que l’on plaçait près du feu.

bains chez eux, bains qui comptaient rarement plus de 3 pièces, et étaient somme toute assez rudimentaires et peu éclairés.

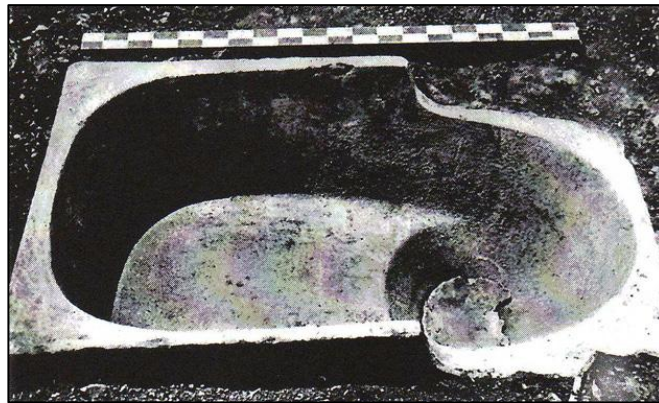


Figure 20 : Baignoire, Olynthe (cliché Ginouvès 1962)

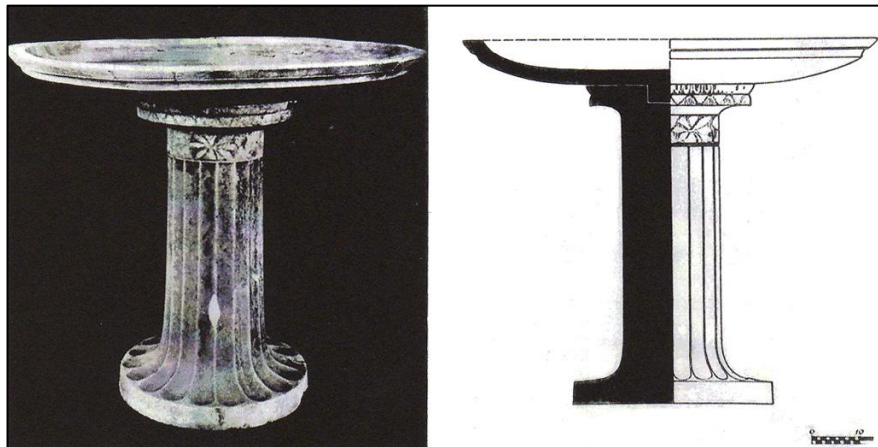


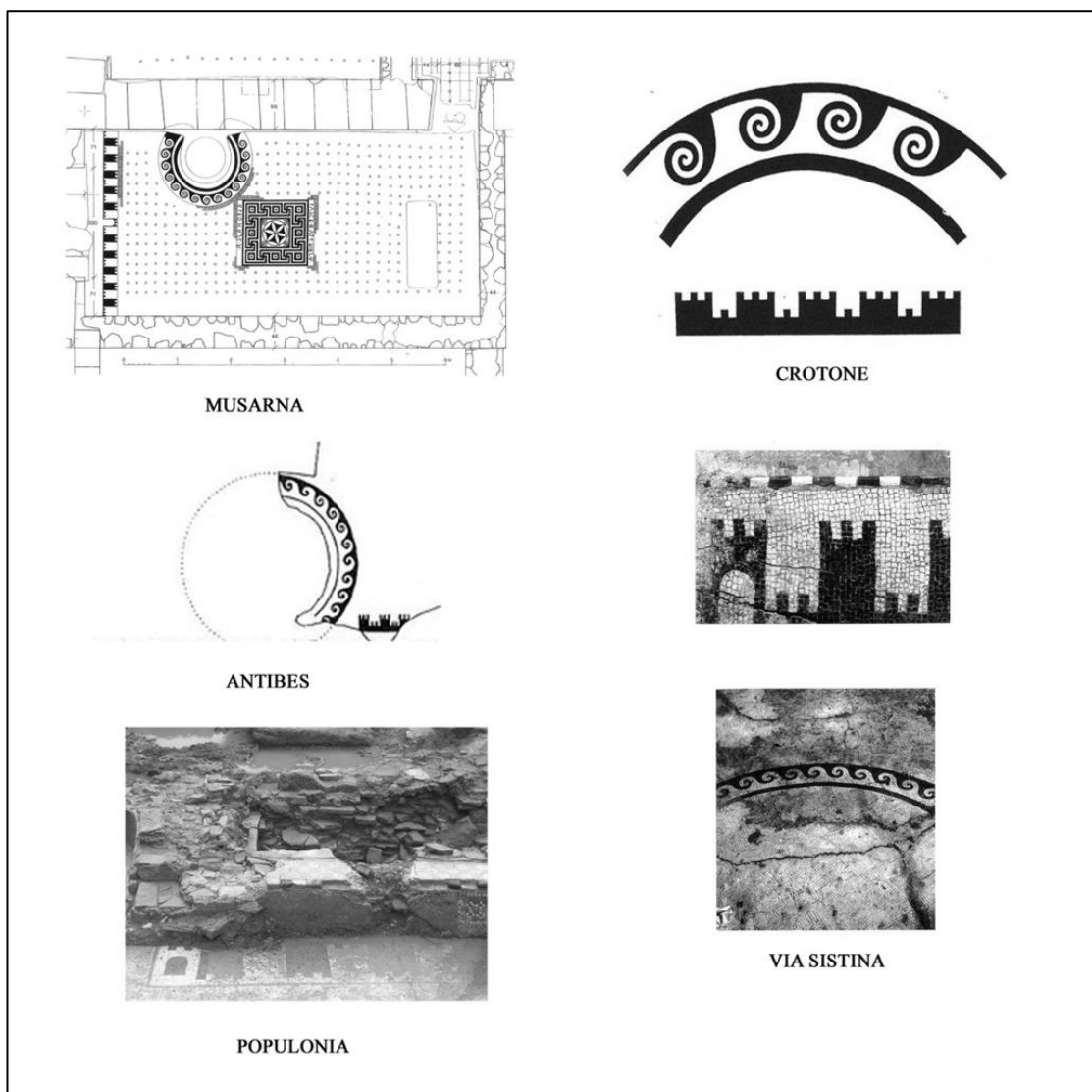
Figure 21 : Trépied, Olynthe (Ginouvès 1962)

Ces vestiges archéologiques, conjugués au témoignage de Sénèque évoquant le “*balneolum angustum, tenebricosum ex consuetudine antiqua*” de la villa de Scipion à Litterne<sup>153</sup>, démontrent ainsi que les bains domestiques étaient déjà bien établis au début du II<sup>e</sup> av. J.-C. en Italie. Bien que le récit revête une connotation fortement négative sur l'époque de Sénèque<sup>154</sup>, on doit penser que ce *balneum* domestique devait être assez exceptionnel (Scipion étant particulièrement riche), mais qu'il n'était pas unique en son genre. Il est cependant difficile d'affirmer si l'apparition de ces bains domestiques dénote une hellénisation particulière du propriétaire, dans la mesure où en Grèce ne sont

<sup>153</sup> Sen. (J.), *Ep.* 11, 86, 4-12.

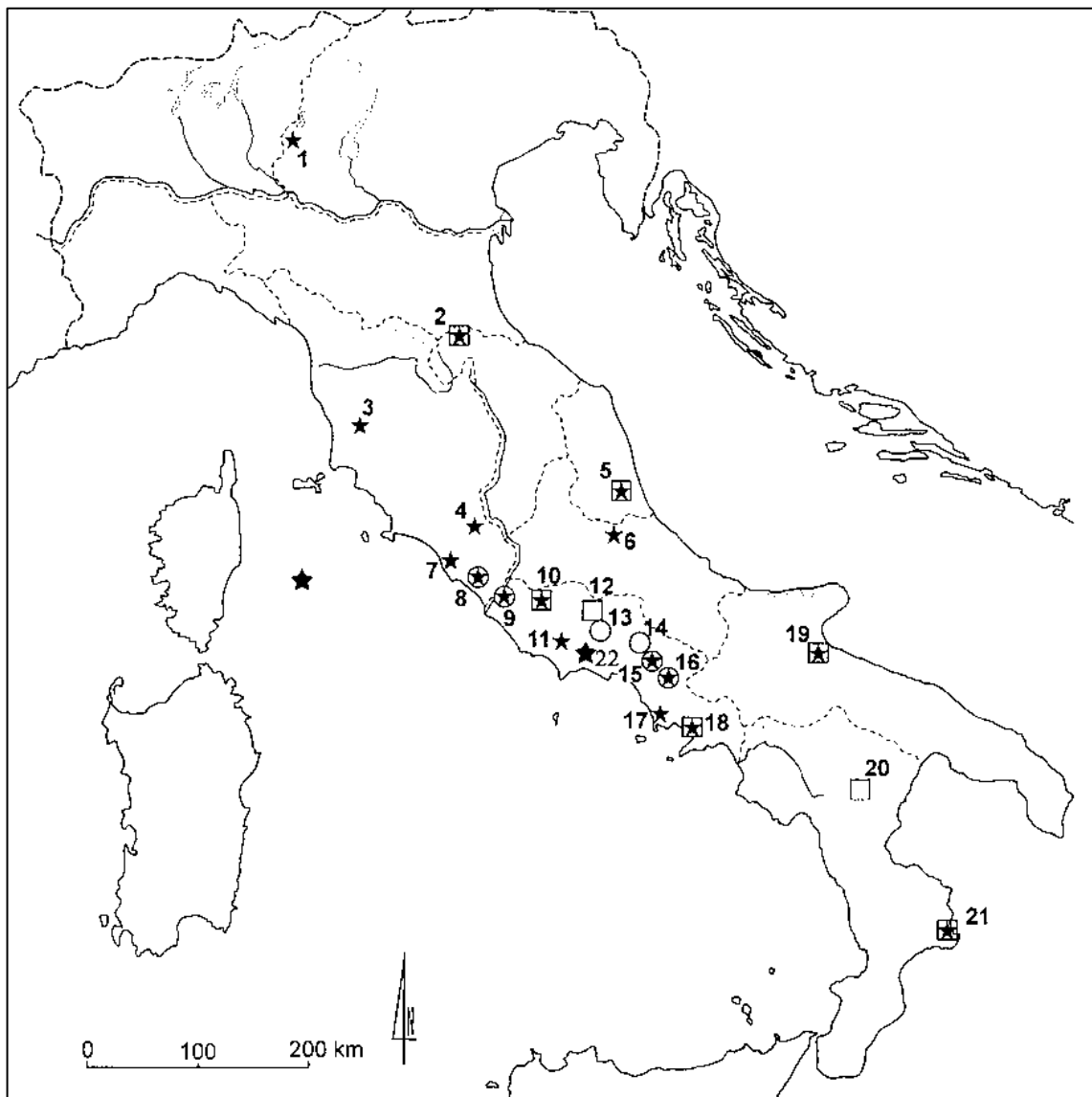
<sup>154</sup> Le but de Sénèque est ici de critiquer les excès de son temps.

attestés que très peu d'exemples de bains domestiques pendant la période hellénistique. Seule la décoration de ces *balnea* suggère une mode grecque, en vogue semble-t-il dans les classes aisées à partir de la seconde moitié du II<sup>e</sup> av. J.-C. En effet, la récurrence frappante de certains motifs (vaguelettes et tours crénelées) témoignent clairement de modèles circulant dans le monde méditerranéen (**Fig. 22**). On va désormais se demander si le développement parallèle des bains publics en péninsule italique durant cette même époque doit être perçu comme un “syndrome d'hellénisation” de la population, dans la mesure où ces établissements semblent se manifester en premier lieu dans des zones géographiques subissant une forte influence grecque.



**Figure 22** : Comparaison des motifs décoratifs attestés dans les bains d’Italie et de Narbonnaise au I<sup>er</sup> siècle av. J.-C. (élaboration A. L. Foulché, d’après Broise Jolivet 2004, Broise 1994)

### *Bains publics en Italie à l'époque républicaine*



**Figure 23 :** Carte des *balnea* publics connus en Italie pour la fin de l'époque républicaine (cercle : par des sources littéraires ; carré : par des inscriptions ; étoile : par l'archéologie) : 1, *Brixia* ; 2, *Meuaniola* ; 3, *Sasso Pisano* ; 4, *Musarna* ; 5, *Interamna Praetuttiorum* ; 6, *Alba Fucens* ; 7, *Centumcellae* ; 8, *Caere* ; 9, *Roma* ; 10, *Praeneste* ; 11, *Norba* ; 12, *Aletrium* ; 13 : *Ferentinum* ; 14, *Teanum Sidicinum* ; 15, *Cales* ; 16, *Capua* ; 17, *Cumae* ; 18, *Pompeii* ; 19, *Herdonia* ; 20, *Grumentum* ; 21, *Croton* ; 22 : *Fregellae* (d'après Broise Jolivet, 2004)

Nous avons pu évoquer l'existence de bains publics en Grèce dès le V<sup>e</sup> siècle, connaissant un développement particulièrement important à l'époque hellénistique ; parallèlement, qu'en est-il de l'Italie à l'époque républicaine ?

Des thermes publics sont attestés dans certaines cités étrusques, à Sasso Pisano et Musarna (**Fig. 24**). Ces derniers, datés du dernier quart du II<sup>e</sup> siècle av. J.-C., se



composent de trois salles (*apodyterium*, étuve et *caldarium* avec baignoire) et sont chauffés selon le même principe qu'à Mégara Hyblaea, c'est-à-dire avec un hypocauste n'occupant qu'une partie du sol. Le décor particulièrement luxueux et les dimensions modestes de l'établissement ont fait penser à une destination publique, peut-être restreinte à l'élite de la ville<sup>155</sup>. Les bains de Sasso Pisano<sup>156</sup> (datés également du II<sup>e</sup> siècle av. J.-C.) comportent au moins cinq pièces thermales, dont deux desservies par une arrivée d'eau commune, et une salle circulaire revêtue de mortier de tuileau et équipée d'une banquettes (interprétée comme *laconicum*<sup>157</sup>). Ces bains publics, caractérisés par l'absence de système continu de chauffage par le sol et de bassins communs d'immersion, sont particulièrement intéressants dans la mesure où les cités auxquelles ils appartiennent se distinguent par une certaine autonomie culturelle par rapport à Rome, et ce malgré une intégration à l'*ager Romanus*. Ils témoignent ainsi du goût de l'élite étrusque pour certains éléments hellénistiques - notamment la décoration -, en même temps qu'une romanisation certaine.

Ces bains sont les plus septentrionaux que nous connaissons pour cette période, puisque, avant la Guerre sociale, la majorité des complexes balnéaires ouverts au public sont localisés en Italie méridionale, contribuant ainsi à alimenter le discours sur l'origine campanienne du bain romain. En effet, sur 22 établissements balnéaires publics recensés pour la période républicaine en Italie, 17 sont situés dans une zone comprise entre Cosa et Crotona (avec une majorité au sud de *Fundi* ; voir **Fig. 23**). Le fait que le Latium soit moins représenté que la Campanie constitue pour H. Jouffroy un phénomène rarissime en matière de construction publique à l'époque républicaine<sup>158</sup>.

---

<sup>155</sup> Broise, Jolivet, 1991, p. 89-92 ; 2004, p. 329-330 : Une inscription en caractères étrusques située sur la mosaïque de la salle chauffée évoque le nom de deux personnages, probablement magistrats ou évergètes locaux chargés de la construction du bain. L'accès principal se faisait directement par la rue. La mise au jour de nombreux as de bronze coupés en deux (correspondant probablement au prix d'entrée) dénote très certainement un accès public, mais pas toujours restreint à une population aisée comme il a été avancé (ce qui serait contradictoire avec le prix d'entrée bas).

<sup>156</sup> La fouille a livré des *tegulae* portant l'estampille en caractères étrusques *SP : H* (*spur* = cité) dénotant très certainement une propriété publique.

<sup>157</sup> *Ibid*, p. 89.

<sup>158</sup> Jouffroy, 1986, p. 52 : De nombreuses constructions publiques datées de cette période (marchés, basiliques, sanctuaires ou encore enceintes des villes) sont attestées de manière beaucoup plus concentrée dans le Latium que dans d'autres régions d'Italie.

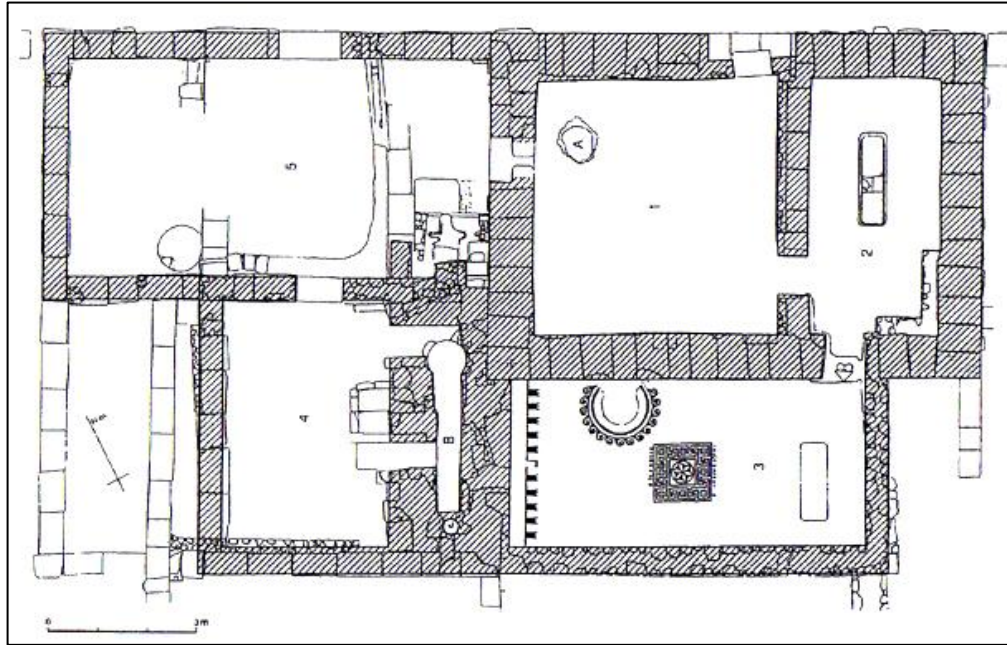


Figure 24 : Bains de Musarna, Italie (Broise, 2004)

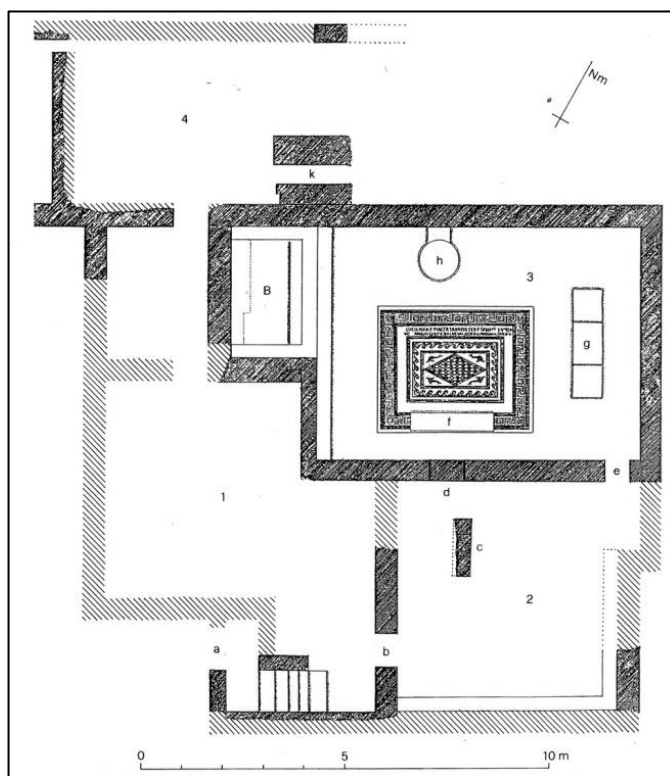
Des bains dont la construction remonterait à 180 ou peut-être même à la fin du III<sup>e</sup> siècle av. J.-C., sont également attestés à Cumes (thermes du Centre)<sup>159</sup>. Les bains de Norba, dans le Latium, datés de la fin du II<sup>e</sup> / premier tiers du I<sup>er</sup> siècle av. J.-C., se composent quant à eux d'au moins trois pièces balnéaires, dont un *tepidarium* / *apodyterium*, un *laconicum* circulaire percé de quatre niches, et une plus grande pièce interprétée comme *frigidarium* ou *caldarium*<sup>160</sup>. À Crotona (actuelle Calabre), un édifice public, présentant la même datation que l'établissement précédent, a été reconnu grâce aux vestiges d'un *caldarium* recouvert d'une mosaïque avec inscription mentionnant les constructeurs de l'établissement (Fig. 25)<sup>161</sup>. Cette pièce d'environ 50 m<sup>2</sup> comportait notamment un *labrum* et une baignoire collective

<sup>159</sup> *Ibid.*

<sup>160</sup> Broise Jolivet 2004, p. 98 : Pour ces auteurs, l'interprétation de la salle rectangulaire comme *caldarium* est justifiée par le fait que dans les bains hellénistiques, on ne trouve pas de *frigidarium*, et par la présence (suggérée) d'un four débouchant dans la pièce.

<sup>161</sup> *CIL* I<sup>2</sup>. 2542 = *ILLRP*. 575 : l'inscription mentionne les deux *duumviri quinquennales*, Lucilius Macer et Annaeus Thrasos, chargés de la construction du *balneum* sur ordre du Sénat (*ex s.c. balneum aedificandum courau<e>u(nt)*).

relativement étroite (1,75 x 2,50 m)<sup>162</sup>.



**Figure 25** : Restitution planimétrique des bains républicains de Crotona (Broise Jolivet 2004)

La chronologie des thermes de *Fregellae* a récemment été affinée par de nouvelles recherches : l'établissement aurait ainsi été construit au III<sup>e</sup> siècle av. J.-C. (**Fig. 26**), et refait entièrement durant le second quart du II<sup>e</sup> siècle av. J.-C. avec un système à hypocauste sur pilettes<sup>163</sup>. Ces données sont particulièrement intéressantes puisqu'elles remettent en question l'apparition de l'hypocauste, comme nous allons le voir plus avant, mais aussi parce qu'elles affirment une fois de plus la présence de thermes publics précoces dans des régions autres que la Campanie : il s'agirait en effet des plus anciens bains publics attestés en Italie Centrale, et peut-être même de toute la

<sup>162</sup> Broise Jolivet 2004, n. 112, p. 95: Pour les auteurs, ces dimensions sont relativement similaires à celles des baignoires de Mégara Hyblaea (1,60 x 4,40 m) ou de Syracuse (1,60 x 3,90 m). Ils distinguent ainsi deux types de bains : les premiers (Musarna, bains de la Via Sistina...) possèdent une salle chauffée de dimensions modestes (25/ 30 m<sup>2</sup>) avec une baignoire individuelle, alors que les seconds (Crotona, Mégara ou Syracuse) se caractérisent par une pièce chaude plus grande et des baignoires d'immersion collective.

<sup>163</sup> Coarelli, 2003, p. 73-76, Tsiolis, 2006, p. 243--255: les fouilles furent dirigées par F. Coarelli de 1996 à 2002.

péninsule si l'on considère comme erronée la datation donnée par Eschebach pour les thermes de Stabies à Pompéi.

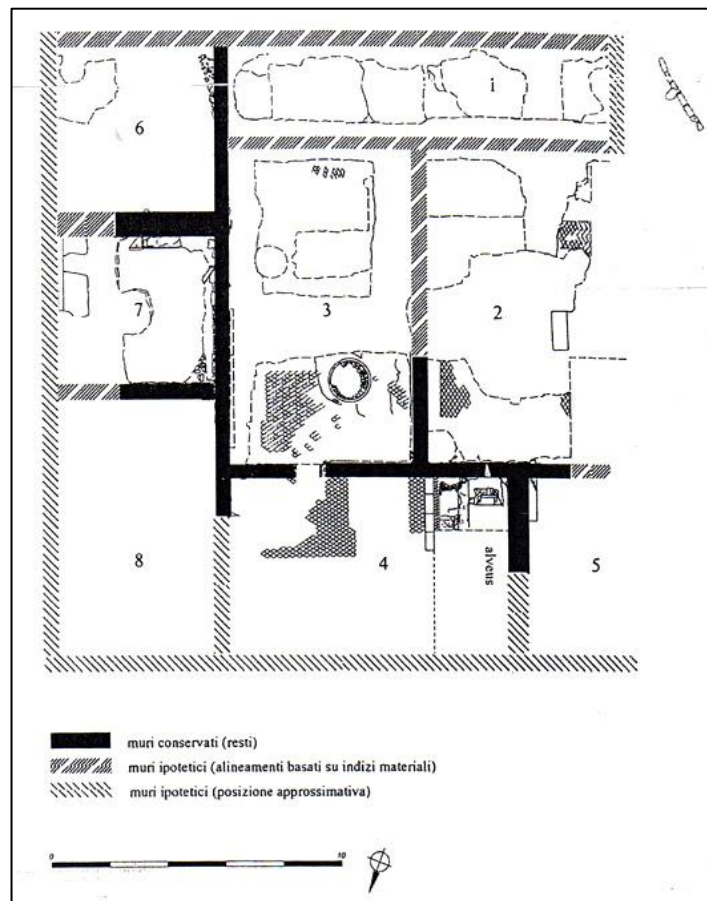
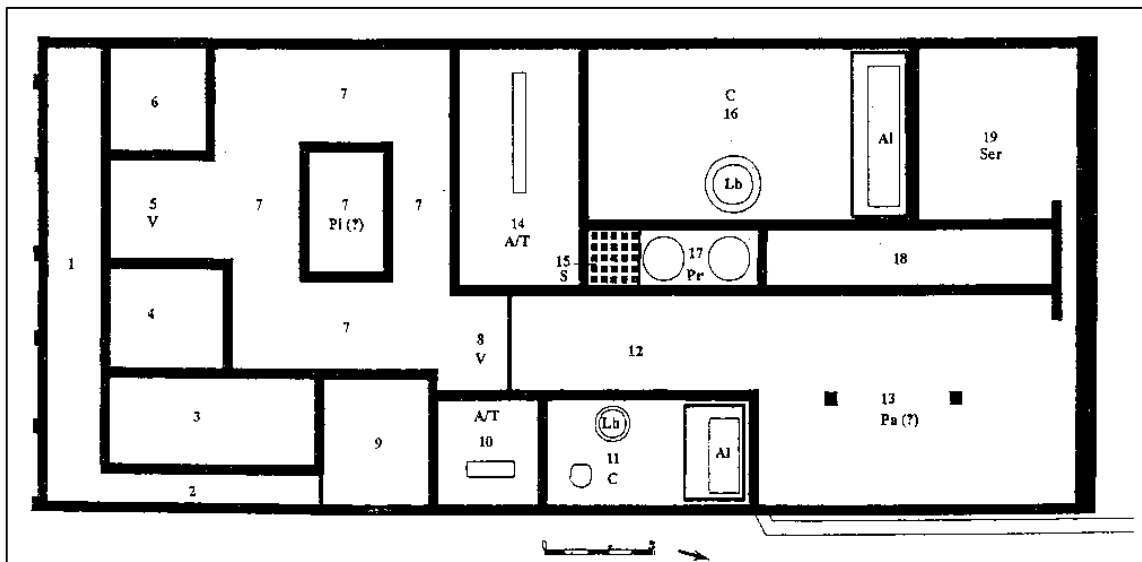


Figure 26 : Thermes de *Fregellae*, phase I (Tsiolis, 2001)

Le complexe du II<sup>e</sup> siècle av. J.-C. s'étend sur un îlot complet d'environ 1400 m<sup>2</sup> (Fig. 27). Il se compose de deux parties : la première constitue l'entrée, avec portique à pilastres semi-engagés, et peut-être péristyle<sup>164</sup> ; la seconde, au nord, correspond au corps thermal à proprement parler. Ce dernier se divise lui-même en deux secteurs de taille inégale, mais présentant le même type de parcours : un *apodyterium* / *tepidarium*, suivi d'un *caldarium* avec *alveus* et *labrum*. Ce type de division interne, bien attesté à Pompéi, laisse à penser que l'aile occidentale, plus grande, devait correspondre au secteur masculin des thermes, l'aile orientale au secteur féminin. Le *praefurnium*, situé entre les deux secteurs, était accessible par un couloir semi-enterré : il alimentait directement une petite pièce (*laconicum* ou *sudatio*) construite entièrement sur

<sup>164</sup> Tsiolis, 2006, p. 246 : cet espace pourrait notamment correspondre à une palestine, bien qu'il s'agisse pour l'auteur d'une hypothèse peu concevable.

*suspensurae* et dotée de *tubuli* le long des parois. Les pilettes étaient constituées de tuiles recoupées afin de former des petits carrés de type *bessales*. Dans l'*apodyterium* / *caldarium* occidental, décoré de fresques du premier style et d'une mosaïque à tesselles blanches, une série d'atlantes en terre cuite a été mise au jour : ces derniers devaient soutenir la voûte et probablement séparer les niches où le baigneur entreposait ses affaires (**Fig. 28**), selon un mode également attesté à Pompéi. Cette pièce a également révélé un mode de couverture intéressant, à savoir une voûte en berceau construite en *opus figlinum*, un *unicum* dans l'architecture greco-romaine<sup>165</sup> (**Fig. 29**).

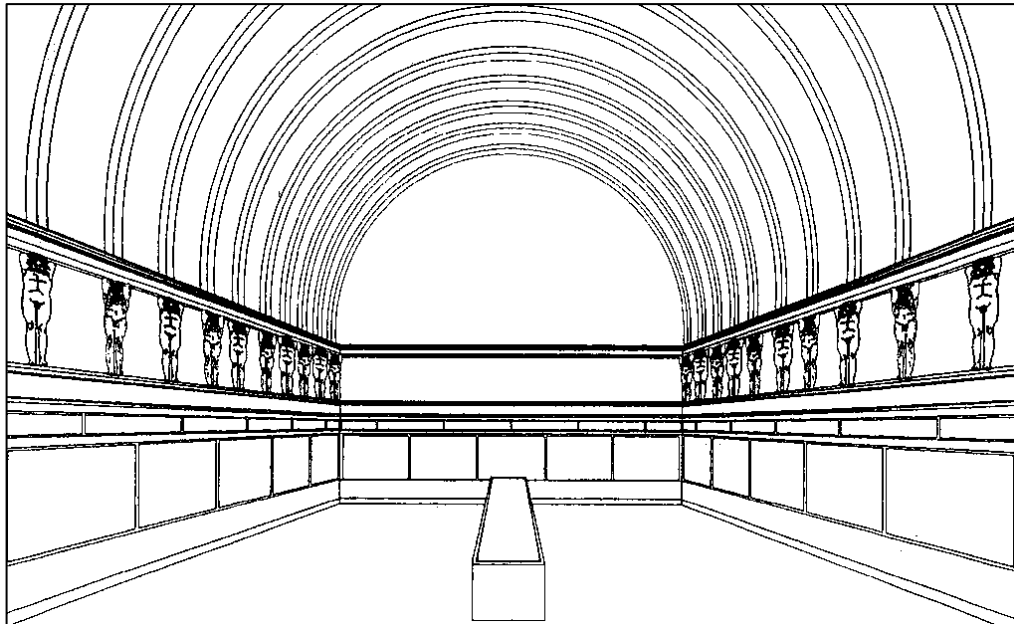


**Figure 27** : Thermes de *Fregellae*, reconstitution de la phase II (second quart du II<sup>e</sup> siècle av. J.-C., Tsiolis, 2006).

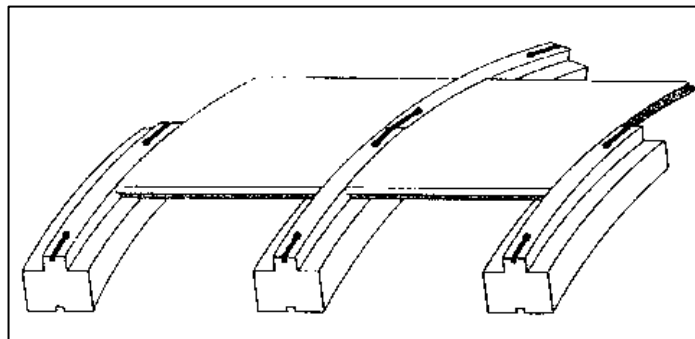
Ces thermes sont donc particulièrement importants à bien des niveaux. Le terminus *ante quem* donné par la destruction de la ville (125 av. J.-C.) témoigne de l'ancienneté du complexe et remet en cause de nombreuses hypothèses sur l'origine et l'apparition de l'hypocauste en Italie. Pour V. Tsiolis, la combinaison entre des éléments d'architecture domestique et palatiale hellénistiques (péristyle), et des solutions architectoniques caractéristiques des édifices balnéaires, pourrait être un indice de la relation précoce entre architecture hellénistique et architecture thermique<sup>166</sup>.

<sup>165</sup> *Ibid* : Il s'agit de tuiles courbes faites « sur mesure » et assemblées sur une ossature grâce à des soudures en plomb.

<sup>166</sup> *Ibid*, p. 250.



**Figure 28** : Thermes de *Fregellae*, reconstitution de l'apodyterium / tepidarium (Tsiolis, 2001)



**Figure 29** : Thermes de *Fregellae*, couverture de la voûte de l'apodyterium / tepidarium (Tsiolis 2001)

Les sources littéraires quant à elles livrent pour la période pré-syllanienne quelques rares témoignages : Tite Live mentionne des bains publics à Capoue en 216 av. J.-C.<sup>167</sup>, et Aulu-Gelle, évoquant ces établissements à *Teanum Sidicinum*, à *Cales* et à

<sup>167</sup> Liv., 23, 7, 3: 5 : (...) *illa insuper quam quae pacta erant facinora Campani ediderunt : nam praefectos socium ciuesque romanos alios, partim aliquo militiae munere occupatos, partim priuatis negotiis implicitos, plebs repente omnes comprehensos uelut custodiae causa balneis includi iussit, ubi feruore atque aestu anima interclusa foedum in modum exspirarent* : « (...) allant au-delà de ce qui avait été convenu, les Campaniens commirent les crimes suivants : les préfets des alliés et les autres citoyens romains qui exerçaient une fonction quelconque dans l'armée ou qui s'occupaient d'affaires privées

*Ferentinum*<sup>168</sup> : ce dernier texte, reprenant un discours de C. Gracchus, fait référence à des édifices datés entre 130 et 121 av. J.-C. À Aletrium enfin, une inscription remontant probablement à la fin du II<sup>e</sup> siècle av. J.-C. atteste la présence d'un *lacus balinearius*, interprété comme un grand bassin lié à des bains publics<sup>169</sup>.

### ***Bains publics pompéiens***

À Pompéi, pas moins de quatre bains publics d'époque républicaine sont attestés : il s'agit des thermes de Stabies (dont la datation sera discutée par la suite), des thermes Républicains (dernier quart du II<sup>e</sup> siècle av. J.-C.), des thermes du Forum et des thermes Suburbains (premières décennies du I<sup>er</sup> siècle av. J.-C.). Les thermes de Stabies sont souvent donnés comme le plus ancien témoignage de bains publics romains. H. Eschebach, qui effectua une série de sondages et une étude approfondie de cet établissement dans les années 70, a mis en évidence 7 phases, à partir du V<sup>e</sup> av. J.-C. Cette datation est depuis lors acceptée par beaucoup comme un fait établi<sup>170</sup>, bien qu'Eschebach se soit basé essentiellement sur la construction des murs. Or cette technique se révèle particulièrement précise pour les phases plus anciennes - par ailleurs moins bien conservées -, mais étrangement beaucoup moins fiable en ce qui concerne les deux dernières périodes. Par ailleurs sa chronologie se base sur une stratigraphie instable, qui a largement été revue depuis. La datation des premières phases est donc

---

furent immédiatement arrêtés par la plèbe ; celle-ci, sous couleur de les emprisonner, les fit enfermer dans les bains où, suffoqués par la vapeur brûlante, ils périrent de façon horrible.» (Trad. P. Jal, 2001).

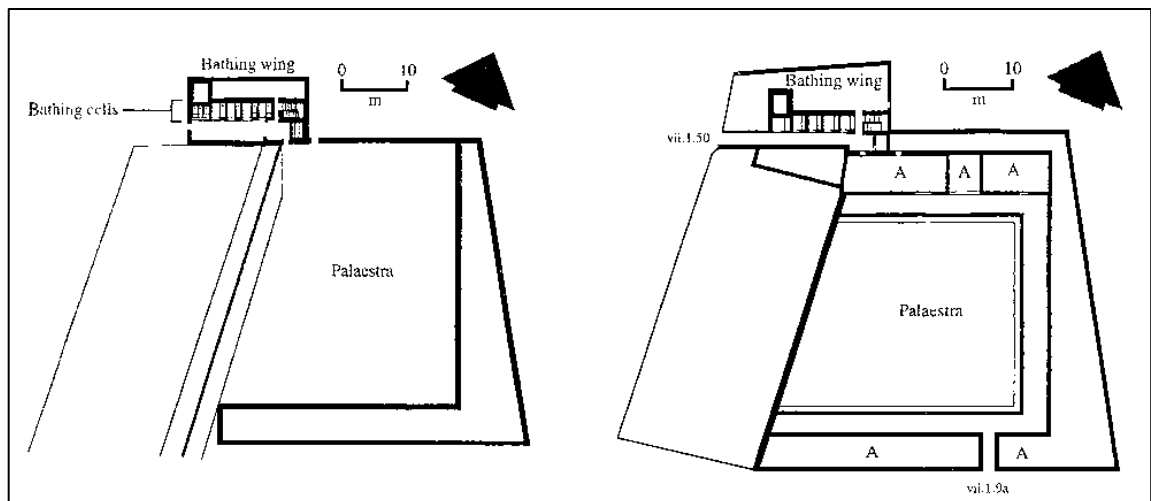
<sup>168</sup> Gell., *NA*, 10, 3, 3: « Voici les mots qu'il [C. Gracchus] a prononcé : « Récemment un consul est venu à *Teanum Sidicinum*. Sa femme déclara vouloir se baigner dans les bains réservés aux hommes. Charge fut donnée au questeur de Sidicinum, Marcus Marius, de faire sortir ceux qui se baignaient dans l'établissement. La femme rend compte à son mari que les bains lui ont été livrés avec retard et n'étaient pas suffisamment propres. En conséquence un poteau fut dressé sur le forum et on y amena Marcus Marius l'homme le plus connu de sa cité. Ses vêtements lui furent enlevés, il fut battu de verges. Les gens de Calès quand ils apprirent cela décrétèrent que personne n'ait l'intention de se servir des bains quand un magistrat romain serait dans la ville, il serait défendu à tout citoyen de pénétrer dans les bains. A *Ferentinum* pour la même raison notre préteur fit appréhender les questeurs : l'un d'eux se jeta à bas du mur ; l'autre fut pris et battu de verges. » (Trad. R. Marache, 1978).

<sup>169</sup> *CIL* I<sup>2</sup> 1529 = *CIL* X 5807 = *ILS* 5348 = *ILLRP* 528.

<sup>170</sup> Heinz, 1984, p.52-57 ; Yegül, 1992, p. 61, 373-74 ; Nielsen, 1993, p. 25-36 ; Gros, 1996, p. 391 ; Weber, 1996, p. 34-39.

incertaine. Seule la cinquième phase est bien datée, grâce à une inscription de 80 av. J.-C. Un nouvel examen des données s'avère donc nécessaire.

La phase 1 (supposée du V<sup>e</sup> siècle av. J.-C.) comprendrait un petit édifice balnéaire, dans lequel les baignoires étaient disposées en cinq cellules individuelles, au lieu d'être alignées, comme c'est souvent le cas, le long des murs d'une pièce ouverte (**Fig. 30**). Eschebach a ainsi interprété ce complexe associé à une palestre comme un « bain d'athlètes », attesté en Grèce à partir du III<sup>e</sup> av. J.-C. Dans la phase 2, datée du IV<sup>e</sup> siècle av. J.-C., les cellules, reconstruites, auraient été dotées de baignoires d'immersion individuelles ; celles-ci étaient toujours liées à la palestre, à laquelle on rajouta des structures de fonction incertaine. Ici aussi, aucun parallèle avec des établissements du monde méditerranéen n'est possible. En réalité, l'absence de système d'évacuation dans les baignoires pourrait démontrer que ces structures n'étaient même pas destinées au bain.

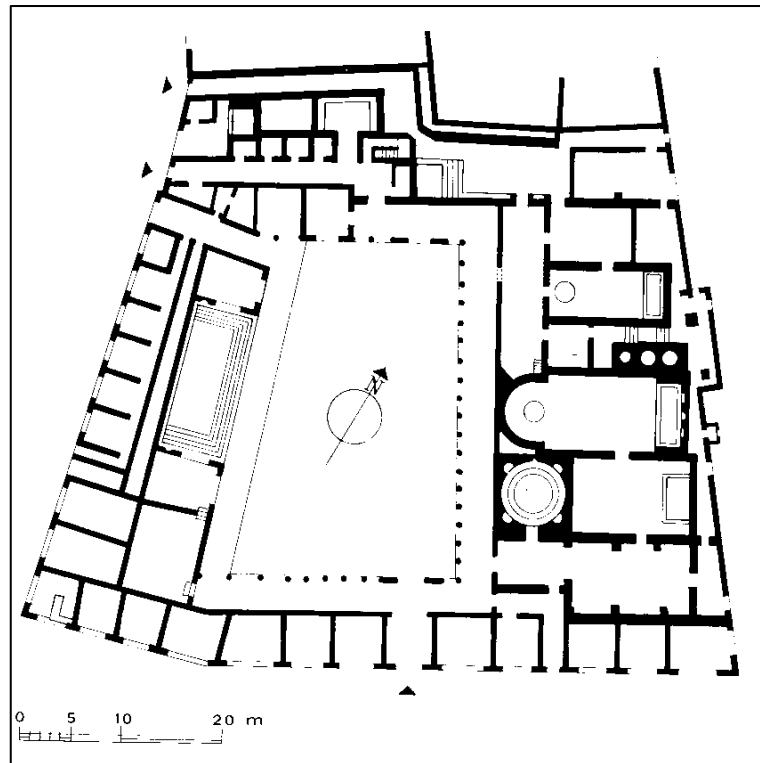


**Figure 30** : Phases 1 et 2 des Thermes de Stabies, Pompéi, selon Eschebach (1979)

Avec la phase 3, les rudiments du bain romain feraient leur apparition : on construisit une série de pièces dont la fonction thermique est incertaine, étant donné qu'aucun système d'évacuation et de chauffage n'a été trouvé. On devait selon H. Eschebach utiliser des braseros, toujours en association avec les baignoires dans leurs cellules ; il attribue alors ce complexe à l'occupation osque de la ville (IV<sup>e</sup> siècle av. J.-C.). Les quatre dernières phases d'Eschebach sont plus solides, puisqu'elles couvrent la période plus communément admise de l'édifice, à savoir du milieu II<sup>e</sup> siècle av. J.-C. jusqu'à l'éruption en 79 ap. J.-C. Les thermes présentent alors les éléments



caractéristiques du bain romain : bassins communs et série de pièces chauffées par hypocauste (**Fig. 31**). Il n'est pas nécessaire de revenir sur ces phases, car ce sont bien les trois premières qui posent problème, celles qui concernent selon l'auteur « le passage du bain grec au bain romain ».



**Figure 31** : Thermes de Stabies, Pompéi, dernier état (d'après Eschebach 1979)

I. Nielsen accepte la théorie d'Eschebach en y apportant une modification. Pour elle, la phase 4 (II<sup>e</sup> siècle av. J.-C.) est en réalité un *balaneion* grec, avec une douzaine de cuves occupant les pièces de bain de l'aile est. Bien qu'aucune trace de cuves n'ait été retrouvée, elle se base sur la présence de niches qui sont dans les bains grecs souvent associées à des cuves<sup>171</sup>. Cette position est discutable, dans la mesure où la présence de niches n'est pas en soi une preuve de la présence de cuves au-dessous. On trouve par exemple des niches dans le *tepidarium* / *apodyterium* des thermes du Forum de Pompéi (construits vers 80 av. J.-C.), où il n'y a non plus aucune trace de cuves. Il est clair que dans ces cas-là les niches servaient à la fois de décor et de stockage des affaires de toilette du baigneur. Enfin, Nielsen suggère que le système de chauffage a été installé dans un second temps, ce qui veut dire qu'on aurait creusé le sol pour y installer les

<sup>171</sup> Nielsen, 1985, p. 85-87.

*suspensurae*<sup>172</sup> ; or ce procédé aurait pu, comme le souligne G. Fagan, déstabiliser les fondations. Ce dernier considère en fait qu'hypocauste et niches étaient très certainement contemporains : il semblerait alors plus plausible que cet édifice ait été construit à une époque plus avancée, suivant la manière italique, avec une série de pièces, hypocaustes et bassins chauffés en communs<sup>173</sup>.

Richardson a notamment remarqué que cinq entrées publiques, sur trois des côtés donnant sur la rue, étaient construites de la même manière, et avec le même matériel (tuf), alors que trois entrées avaient été édifiées différemment. Sa conclusion est donc que l'établissement entier a été conçu et érigé en une seule opération, certainement vers 140-120 av. J.-C., ou légèrement plus tard<sup>174</sup>. Les restaurations et remaniements de l'époque de Sylla, Auguste et des Julio-claudiens (phases 4 à 7 d'Eschebach) correspondraient aux trois nouvelles entrées du bâtiment<sup>175</sup>.

En l'absence d'une étude stratigraphique récente des élévations et d'un réexamen du mobilier, il nous est donc difficile de proposer une datation fiable pour les Thermes de Stabies. Nous noterons toutefois une certaine tendance à revoir à la baisse la datation d'Eschebach<sup>176</sup>, avec une date de construction plus probable, remontant au III<sup>e</sup> ou II<sup>e</sup> siècle av. J.-C. Il est certain en tout cas qu'à partir de la deuxième moitié du II<sup>e</sup> siècle av. J.-C., les thermes de Stabies sont dotés de pièces chauffées par un hypocauste sur pilettes ; ce n'est qu'au siècle suivant que le *laconicum* sera transformé en *frigidarium*, respectant ainsi les successions de pièces chaudes / froides caractéristiques du bain de type italique.

Les thermes Républicains de Pompéi nous montrent également un exemple intéressant (**Fig. 32**). Datés du dernier quart du II<sup>e</sup> av. J.-C., ils ne possèdent pas de

---

<sup>172</sup> *Ibid.*, p. 88.

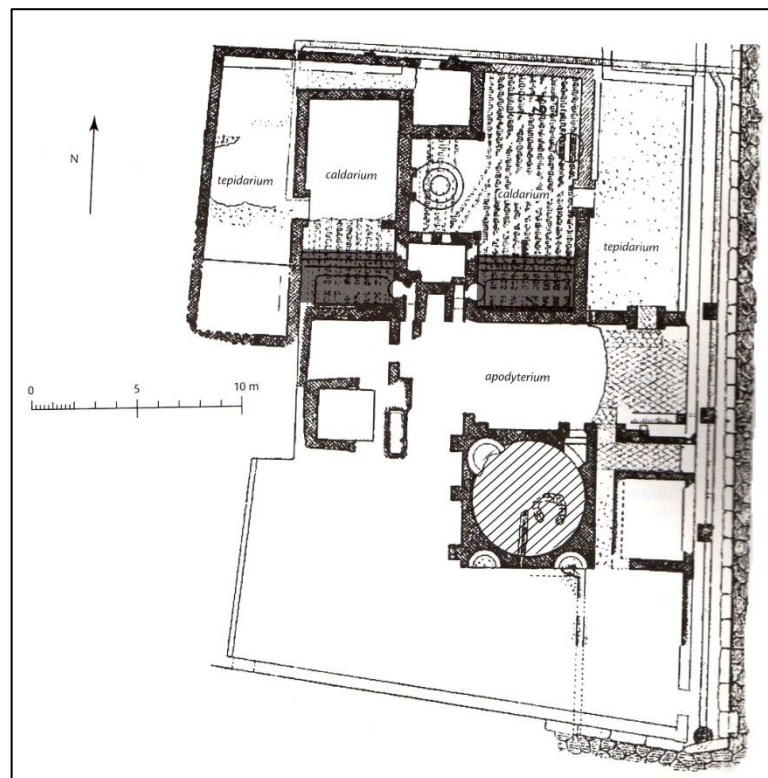
<sup>173</sup> Fagan, 2001, p. 412-414.

<sup>174</sup> Richardson, 1988, p. 100-105. Selon P. Gros (I, 1996, p. 392), les premières véritables *suspensurae* à pilettes remonteraient aux années 90-80 av. J.-C., installées d'abord dans le *caldarium* et le *tepidarium* des hommes, et dans le *caldarium* des femmes.

<sup>175</sup> Fagan, 2001, p. 409-412

<sup>176</sup> *Ibid* ; Pesando Guidobaldi 2006, p. 77 : le *terminus post quem* du IV<sup>e</sup> siècle av. J.-C. est donné par un tesson de poterie situé dans les fondations des bains, élément trop ténu pour être considéré comme unique point de départ pour la datation de l'établissement.

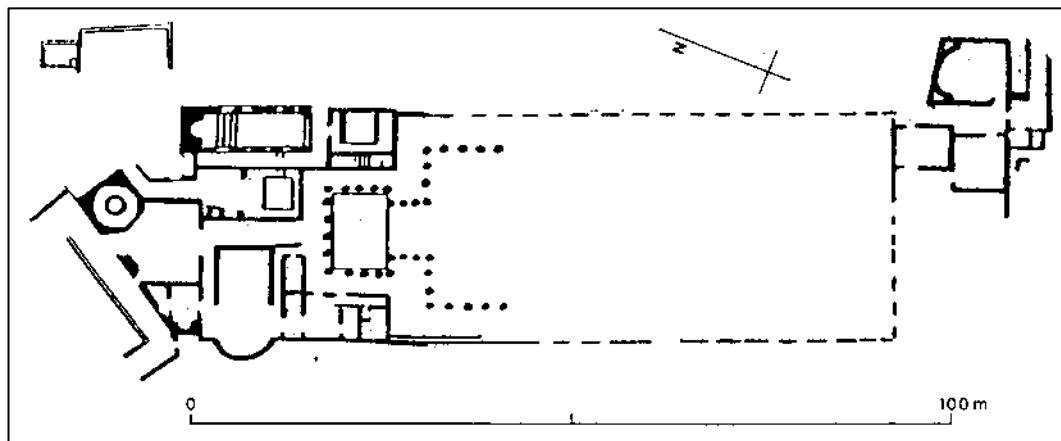
*frigidarium* mais un *laconicum* circulaire<sup>177</sup>, comme dans tous les thermes d'époque républicaine de la ville. Leur originalité réside surtout dans la forme de l'hypocauste, qui est constitué de murets radiants en *opus incertum*. Les Thermes du Forum (premier quart du I<sup>er</sup> av. J.-C.) sont quant à eux constitués de deux secteurs, masculin et féminin ; ces derniers disposaient chacun d'une entrée indépendante, et d'une série de pièces thermales : *apodyterium-tepidarium*, *calidarium*, *laconicum*, et enfin *dstrictatrium* pour le secteur masculin, légèrement plus vaste. Le *laconicum* circulaire du secteur masculin fut transformé à l'époque augustéenne en *frigidarium*. De la même période sont datés les Thermes Suburbains, qui présentent les mêmes séquences de pièces chauffées : *tepidarium*, *calidarium* et *laconicum* circulaire, auxquelles s'ajouteront lors de phases successives de nouveaux éléments, notamment une grande piscine chauffée et un *frigidarium*.



**Figure 32** : Thermes Républicains, Pompéi (Trümper, 2009)

<sup>177</sup> F. Pesando (2002-2003, p. 226-227, 239) a récemment proposé de nouvelles interprétations pour la datation du complexe et la destination de certaines pièces thermales, comme le *laconicum* circulaire, jusqu'alors identifié comme un *frigidarium*. Cette confusion viendrait très certainement du fait que les *laconica* des thermes de Stabies et du Forum furent successivement transformées en *frigidaria*.

À partir du I<sup>er</sup> siècle av. J.-C., les exemples de thermes publics de tradition italique se multiplient en Italie, particulièrement dans les régions centrales et méridionales. Les Thermes Taurins de Civitavecchia par exemple, datés du second quart du I<sup>er</sup> siècle av. J.-C., présentent un ensemble articulé autour d'un péristyle similaire aux exemples pompéiens décrits auparavant (**Fig. 33**). Des inscriptions mentionnent enfin des bains publics à *Grumentum*<sup>178</sup>, *Crotone*<sup>179</sup> (*Regio III*, Epoque de Sylla / République tardive), et des vestiges datés du I<sup>er</sup> siècle av. J.-C. sont attestés à Fondi, Massarossa, *Centumcellae*, *Mevaniola*<sup>180</sup> ou encore à *Alba Fucens*<sup>181</sup>.



**Figure 33** : Thermes Taurins, Civitavecchia (d'après Broise Jolivet 1991)

### **Conclusion**

Après ce premier aperçu, il apparaît que la mode du bain domestique est très peu attestée en Grèce pour la période hellénistique, bien que l'Italie ne conserve guère plus de témoignages d'infrastructures permanentes. En réalité, le fait de se laver chez soi (par ablutions ou par immersion) peut être difficilement daté, s'agissant d'une tradition séculaire et probablement caractéristique de très nombreux peuples. L'utilisation de structures mobiles, comme des baignoires-sabot, des cuves ou bassines (dont l'usage perdurait encore en France jusque dans les années 1950) doit expliquer l'absence de vestiges liés au bain dans la plupart des maisons datées de cette période, que ce soit en

<sup>178</sup> *CIL* I<sup>2</sup> 1690.

<sup>179</sup> *CIL* I<sup>2</sup> 2542, voir **Fig. 24**.

<sup>180</sup> Jouffroy, 1986, p. 53.

<sup>181</sup> Nielsen, I, 1993, p. 35.

Grèce ou en Italie. Les salles de bain dotées de structures permanentes se rencontrent en Italie à partir de la fin du III<sup>e</sup> / début du II<sup>e</sup> siècle av. J.-C., mais leur rareté et leur variété typologique semblent refléter avant tout la richesse et les goûts personnels du propriétaire. La récurrence des schémas décoratifs, observée essentiellement dans les *balnea* du Latium et d'Étrurie datés entre la fin du II<sup>e</sup> siècle et le premier quart du I<sup>er</sup> siècle av. J.-C., pourrait toutefois être perçue comme l'adoption, de la part des élites de l'*ager romanus*, d'un certain « goût hellénistique ».

La question du bain public reste plus délicate ; on peut toutefois observer que les bains publics se développent particulièrement tôt en Grèce (dès la période classique), alors que les premiers témoignages liés à l'Italie et à la Grande Grèce remontent difficilement au-delà du III<sup>e</sup> siècle av. J.-C. Malgré ce décalage chronologique, on observera que les bains connus par l'archéologie et les sources littéraires sont plus nombreux en péninsule italique pour la période républicaine, et présentent notamment des typologies plus variées. En Sicile se met très tôt en place un modèle qui témoigne de « pratiques courantes et codifiées »<sup>182</sup> : les établissements de Mégara Hyblaea, Syracuse, Morgantina ou encore Gela se distinguent en effet par des planimétries similaires aux bains publics de Grèce ou d'Égypte hellénistique. Ce type de complexe, diffusé dans le monde grec méditerranéen grâce aux conquêtes d'Alexandre, était donc déjà bien établi au III<sup>e</sup> siècle<sup>183</sup>.

Les bains publics attestés sur le sol italique se distinguent en revanche de ces complexes siciliens sur de nombreux points. Ils se caractérisent par des dimensions encore modestes (avec un *caldarium* dépassant rarement les 50 m<sup>2</sup>), mais surtout par une succession de salles chauffées (au moins trois)<sup>184</sup>, par la présence de baignoires d'immersion collectives marquant un changement dans la pratique du bain de

---

<sup>182</sup> Broise, 1994, p. 24.

<sup>183</sup> Broise, 1994, p. 17-32 ; Thébert, 2003, p. 49-57. Outre la planimétrie, ces bains présentent des éléments de décoration similaires : on retrouve par exemple des parois revêtues de *cocciopesto* avec une décoration en losange, des pavements en mosaïque à fond blanc et décor géométrique et figuré, avec *emblema* central.

<sup>184</sup> On exclut ici le *frigidarium*, qui ne sera ajouté de façon systématique à la fin du parcours qu'à partir de l'époque augustéenne.

délassement<sup>185</sup>, ainsi que par un système de chauffage par le sol plus ou moins développé<sup>186</sup>. Si ces bains semblent présenter tous les critères du véritable bain de tradition italique énoncés plus haut, on a pourtant longuement discuté leur origine, notamment à cause du décalage chronologique existant entre les témoignages grecs et italiques, de la nature de certains des hypocaustes ou encore des bassins d'immersion.

### I.2.2 L'origine du bain italique : Grèce, Grande Grèce ?

De ce débat sur l'origine du bain romain émergent essentiellement deux grands courants de pensées. Le premier est celui qui présente les thermes romains comme héritiers directs des bains grecs<sup>187</sup>, alors que le deuxième courant conçoit les thermes romains comme une solution tout à fait unique, d'origine campanienne, se développant indépendamment des *balaneia* grecs<sup>188</sup>. Dans le contexte plus général de l'histoire de l'architecture romaine, on évoque le plus souvent des origines campaniennes présentant un schéma original, à mi-chemin entre l'héritage grec et les futurs bains romains<sup>189</sup>. Ces théories, que nous exposerons par la suite, ne doivent pas nous faire perdre de vue que « notre propos n'est pas de batailler pour réhabiliter l'originalité de Rome (...). D'autres s'y sont essayé, comme si l'enjeu du débat était de justifier des préférences et des hiérarchies ou de choisir entre Rome et la Grèce. Mais la réalité de ces apports, au témoignage même des Romains, doit se penser en d'autres termes – bien vagues – que ceux d'originalité, d'imitation ou d'influence<sup>190</sup>».

---

<sup>185</sup> Thébert, 2003, p. 55-56. Une baignoire d'immersion individuelle n'est attestée que dans les bains de Musarna.

<sup>186</sup> Mascione, p. 311 : Seul la baignoire est chauffée dans les bains de Musarna, comme c'est le cas par exemple dans les complexes hispaniques de Valence ou Cabrera del Mar (milieu II<sup>e</sup> siècle av. J.-C.).

<sup>187</sup> Ginouvès, 1962 ; Yegül, 1995.

<sup>188</sup> Nielsen, 1985, p. 6-43 ; Koloski-Ostrow, 1988, p. 282 ; DeLaine 1989 ; Fagan, 2001, parlent d'une origine campanienne des thermes romains; Y. Thébert (2003, p. 56-60) évoque quant à lui l'originalité des thermes romains -en véritable rupture avec les bains de type grec- tout en insistant particulièrement sur « la cohérence unitaire de l'évolution du bain méditerranéen ».

<sup>189</sup> Adam, 1984, p. 290 ; Gros, 1996, p. 393-394.

<sup>190</sup> Cordier, *Les habits grecs du baigneur romain*, 2005, p. 86.

En réalité, chercher l'origine d'une structure architecturale nécessite une définition détaillée d'une structure initiale. On remarque pourtant que peu d'argumentations présentent un prototype de base considéré comme « purement romain ». On considèrera donc que le bain italique dans sa forme aboutie se caractérise par une séquence de pièces chaudes et froides, des bassins d'immersion en commun et un système de chauffage par le sol. Doit-on pour autant penser que tout ce qui est antérieur à ce prototype n'est pas romain mais grec ? N'est-il pas réducteur de parler d'exemples montrant les prémisses, ou mieux encore, le passage du bain grec au bain romain ? Finalement, la question pourrait être simplement résolue en considérant comme romain ce qui se trouve sur le sol italique.

### *Le problème de l'hypocauste*

Qu'en est-il de l'hypocauste, retenu en général comme le critère le plus caractéristique des thermes romains ? Le débat se bloque en effet essentiellement sur cet aspect : si la séquence évolutive du parcours thermal ne se retrouve que dans les établissements du monde romain, le discours en revanche se complique lorsque l'on en vient à évoquer l'origine du chauffage par le sol. Ce système peut être défini comme la surélévation du sol au moyen de supports ou *suspensurae*, afin d'y faire circuler la chaleur provenant d'un foyer. La nature des *suspensurae* et la hauteur de l'hypocauste, standardisées à l'époque impériale sous forme de pilettes de briques carrées (*bessales*) ou rondes d'environ 60 cm de haut, peuvent difficilement entrer dans la définition de l'hypocauste, dans le sens où elles ne sont que les variantes d'un système (Fig. 34)<sup>191</sup>.

Il est de toute évidence que les Romains ont poussé à maturité l'utilisation de l'hypocauste, et l'on ne trouve à l'époque impériale aucun complexe thermal dont les pièces chauffées ne soient munies d'un système adéquat de chauffage sur *suspensurae*. Le fameux témoignage de Pline l'Ancien (repris par Valère Maxime) visant à attribuer à Sergius Orata la paternité de l'invention de l'hypocauste<sup>192</sup>, a souvent confirmé l'idée

---

<sup>191</sup> Pour Y. Thébert (2003, p. 78) c'est cette standardisation qui distingue l'hypocauste moderne « de ces formes primitives, l'existence de canaux, uniques ou multiples, alimentés en chaleur par un foyer ne pouvant se comparer, quant à leur efficacité, au système sur pilettes ».

<sup>192</sup> Plin. (A.) *HN*. 9, 168, 79 : *Ostrearum uiuaria primus omnium Sergius Orata inuenit in Baiano aetate L. Crassi oratoris ante Marsicum bellum, nec gulae causa, sed auaritia, magna uectigalia tali ex ingenio*

que l'on se faisait d'une création purement romaine de la fin de la République<sup>193</sup>. Ainsi le véritable bain romain serait né « grâce » à S. Orata, en Campanie, aux environs de 100 av. J.-C., ce qui tendrait à être confirmé par l'adoption en masse de l'hypocauste dans de nombreux établissements datés du I<sup>er</sup> siècle av. J.-C.



**Figure 34** : Hypocauste du *caldarium* des thermes du Forum à Ostie, vu du *praefurnium*. Le système a atteint ici sa forme standard, à savoir un sol « suspendu » composé de plusieurs couches de mortier hydraulique, et soutenu par des colonnes de *bessales* (cliché A. L. Foulché).

R. Ginouvès a, le premier, contredit cette affirmation, dans sa remarquable étude sur le bain grec. En réexaminant les thermes de Gortys en Arcadie, il remarque que ceux-ci étaient en effet munis de systèmes de chauffage permettant à la chaleur d'un foyer de circuler sous une pièce, mais aussi de cheminées d'évacuation (**Fig. 35**). Il démontre alors que dès le III<sup>e</sup> siècle av. J.-C., des bains grecs étaient équipés d'un

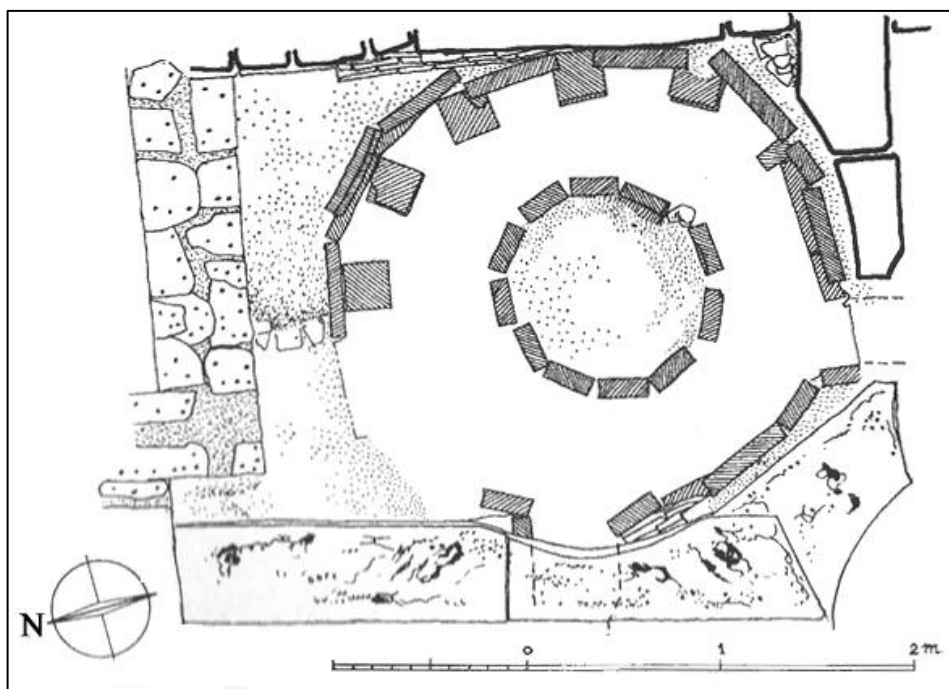
---

*suo percipiens, ut qui primus pensiles inuenerit balineas, ita mangonicatas uillas subinde uendendo.* » : « Ce fut Sergius Orata qui, le tout premier, créa des parcs à huîtres dans sa propriété de Baïes, au temps de l'orateur L. Crassus, avant la guerre des Marse; la gourmandise n'y fut pour rien, mais la cupidité : il tirait de gros revenus de ces sortes d'inventions ; par exemple, après avoir imaginé le premier les bains suspendus, il en équipait des villas pour les revendre aussitôt. » (Trad. E. de Saint-Denis, 1955) ; Val. Max., 9, 1, 1 : *C. Sergius Orata pensilia balinea primus facere instituit.*

<sup>193</sup> DeLaine 1988, p. 14-15; Benudum 1967; Hilton Turner 1947-48; Nielsen, 1993, I, p. 20-22.



système de chauffage partiel par le sol à travers un canal souterrain qu'il nomme hypocauste<sup>194</sup>. L'autre exemple utilisé par R. Ginouvès est la phase 4 des bains grecs d'Olympie (**Fig. 36**) : le complexe, pendant les 3 phases précédentes (à partir du V<sup>e</sup> siècle av. J.-C., **Fig. 37**), se présente en effet comme le type du bain grec avec baignoires individuelles. La phase 4 est marquée en revanche par un grand changement, à savoir la construction d'un hypocauste occupant toute une pièce, équipée d'une piscine chauffée d'un côté et de l'autre d'une abside portant les traces d'un *labrum* (**Fig. 38**) : il s'agirait selon R. Ginouvès du premier *caldarium* de style romain. Cette phase, qu'il date de 100 av. J.-C., a été interprétée par l'auteur comme le chaînon manquant dans l'histoire de l'évolution du bain. Selon lui, les inventeurs de l'hypocauste seraient bien grecs, et non romains : ces derniers se seraient contentés de développer un système déjà existant, en l'étendant à des surfaces plus importantes, et en gérant l'évacuation des gaz chauds dans les parois au moyen de *tubuli*<sup>195</sup>.



**Figure 35** : Détail de l'hypocauste de la pièce circulaire des bains de Gortys (Ginouvès, 1959)

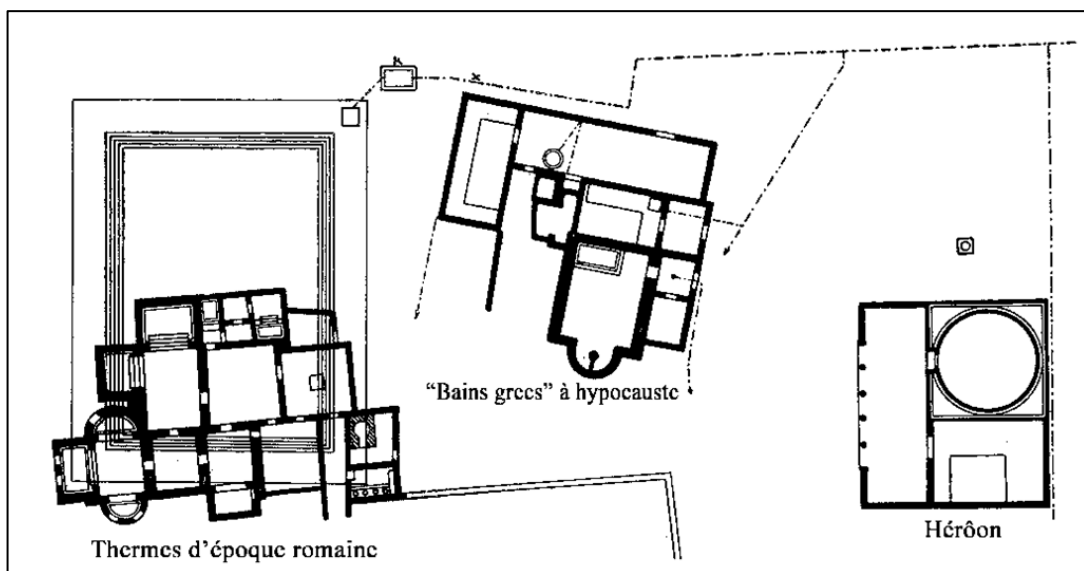
Pour G. Fagan, cette hypothèse est intéressante puisqu'elle réfute la paternité de l'hypocauste de Sergius Orata, mais elle n'est pas suffisante pour prouver une origine grecque du bain romain. Selon lui, les pièces des édifices cités précédemment sont

<sup>194</sup> Ginouvès, 1962, p. 199-208.

<sup>195</sup> Ginouvès, 1962, p. 209.

certes chauffées par hypocauste, mais celui-ci, contrairement à son homologue romain, ne s'étend pas sous toute la pièce, ce qui fait que les deux systèmes ont seulement en commun le principe de chauffage par le sol. Cette objection ne nous semble pas relevable : au contraire, les canaux ou piliers ne doivent être considérés que comme des variantes d'un système de chauffage par le sol appelé hypocauste.

Ginouvès reconnaît lui-même que le changement (phase 4) des bains d'Olympie advient de façon abrupte, et ne reflète pas le fruit d'une longue évolution architectonique<sup>196</sup>. Au I<sup>er</sup> siècle av. J.-C., nous avons montré que le bain public romain avec hypocauste standardisé est déjà bien implanté en Italie, et depuis plus d'un siècle, les relations des Grecs avec les Romains se sont intensifiées. Des recherches récentes sur le site ont par ailleurs avancé la datation de cette phase à 40 av. J.-C., ce qui renforce l'hypothèse que la structure aurait été influencée par un modèle balnéaire romain, et non l'inverse<sup>197</sup> ; de la même façon, la datation des bains de Gortys a pu être décalée au début du II<sup>e</sup> siècle<sup>198</sup>.

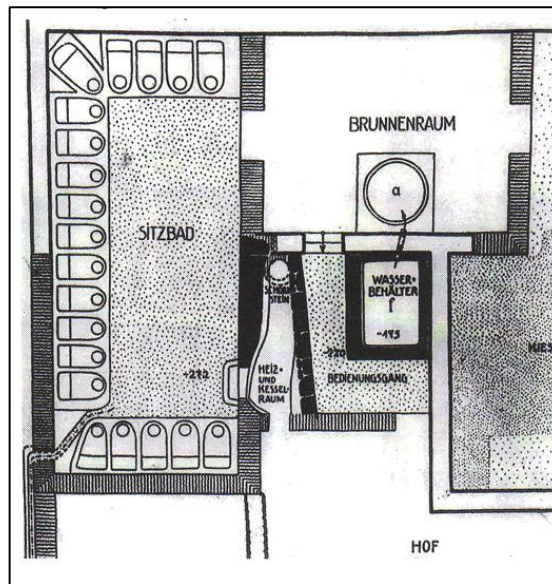


**Figure 36** : Les « bains grecs » à hypocauste d'Olympie, situés entre les thermes romains d'époque impériale et l'Hérôon d'époque classique (d'après Ginouvès 1962)

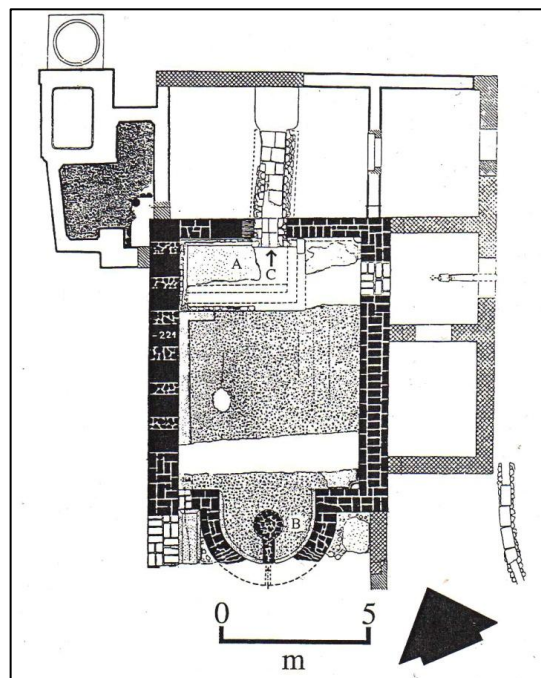
<sup>196</sup> Nielsen, 1985, p. 104 : Thébert, 2003, p. 82 : Les rares tessons découverts lors des fouilles seraient datés entre le I<sup>er</sup> siècle av. J.-C. et le I<sup>er</sup> siècle ap. J.-C. ; de plus, il semble que la datation alors proposée se basait essentiellement sur les techniques constructives, qui semblent en revanche clairement inspirées par l'architecture italique.

<sup>197</sup> Fagan, 2001, p. 407-408 : l'auteur veut ainsi démontrer que le lien avec la Grèce n'est pas suffisant en soi pour expliquer l'origine du bain romain.

<sup>198</sup> Trümper, 2009, p. 164-169.



**Figure 37** : Phase 3 du « bain grec à hypocauste » d'Olympie (d'après Ginouvès 1962)

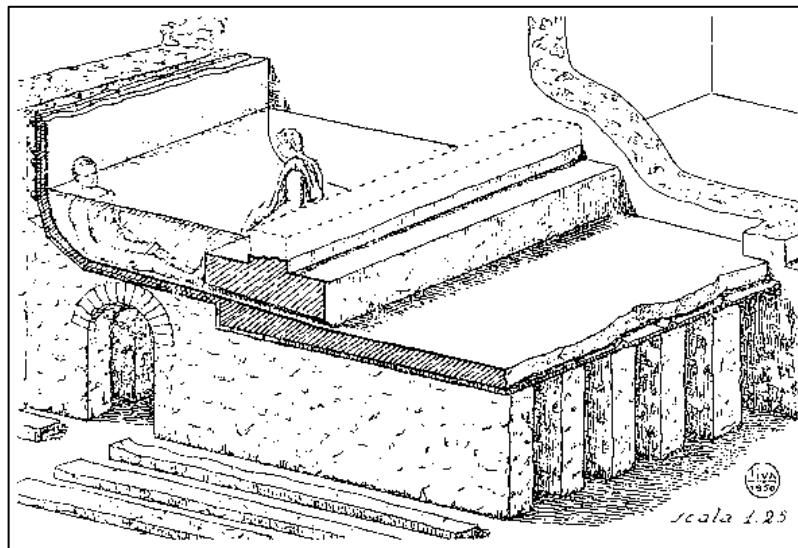


**Figure 38** : Phase 4 du « bain grec à hypocauste » d'Olympie (Fagan 1999, d'après Ginouvès 1962)

D'autres exemples provenant de Sicile nous démontrent toutefois qu'un système de chauffage par le sol existait bien à l'époque hellénistique. Pour J. DeLaine, le type du bain romain se retrouve clairement non pas en Grèce, mais dans les témoignages

archéologiques issus de la Grande Grèce<sup>199</sup>. Les bains de Syracuse, datés du milieu du III<sup>e</sup> siècle av. J.-C., possèdent une étuve avec un système de chauffage par le sol constitué d'un canal central, sur lequel s'ouvrent de petites cavités latérales permettant d'augmenter la surface de chauffe (**Fig. 40**). Ce système était alimenté par un foyer en contrebas, et les gaz chauds étaient évacués par une cheminée partiellement encastrée dans le mur<sup>200</sup>.

Dans les bains de Gela, construits en 310 et restructurés en 282 av. J.-C., un espace de service en contrebas des salles thermales conserve des fours alimentant des canaux de chauffe : J. DeLaine considère ce système comme précurseur de l'hypocauste des bains de Gortys ou encore des Thermes Républicains de Pompéi, construits pour leur part sur des murs radiants à partir du foyer (**Fig. 39**). Pour G. Fagan en revanche, cette série de canaux n'est rien d'autre qu'une variation du système grec annulaire, où un seul canal de chauffe a été simplement doublé ; il démontre de cette façon que les bains de Gela et de Syracuse appartiennent clairement au type traditionnel grec représenté à Gortys, plutôt qu'au type des thermes Républicains.



**Figure 39** : Reconstitution du système de chauffage par le sol des thermes Républicains de Pompéi (Maiuri, 1950)

Cette démonstration, basée sur un postulat « pro romain » d'assez mauvaise foi il faut l'admettre, vise à réfuter toute théorie voyant dans les bains de la Grèce ou de la

<sup>199</sup> DeLaine, 1989, p. 1-20.

<sup>200</sup> Broise, 1994, p. 22-23.

Grande Grèce d'époque hellénistique des précurseurs du bain romain. Si G. Fagan admet parfois l'influence qu'ont pu avoir ces bains sur leurs homologues romains, il ne reconnaît en aucun cas leur paternité. Ce type de discours peut sembler stérile, puisqu'il est évident qu'un système de chauffage par le sol existait, en Grèce et en Grande Grèce, dès le III<sup>e</sup> siècle av. J.-C. (voir **Tab. 2**).

<b>Aire géographique</b>	<b>Type de système</b>	<b>Datation</b>
Gela, Sicile, Italie	chauffage par le sol constitué de canaux de chauffe	310 / 282 av. J.-C.
Syracuse, Sicile, Italie	chauffage par le sol constitué d'un canal central, sur lequel s'ouvrent de petites cavités latérales et cheminées d'évacuation	Milieu III <sup>e</sup> siècle av. J.-C.
Gortys, Arcadie, Grèce	chauffage par le sol constitué d'un canal de chauffe circulaire continu et cheminées d'évacuation	II <sup>e</sup> siècle av. J.-C.
<i>Fregellae</i> , Italie	hypocauste à pilettes et <i>tubuli</i> dans les parois / canal en terre cuite ( <i>alueus</i> )	Deuxième quart du II <sup>e</sup> siècle av. J.-C.
Thermes de Stabies, Pompéi, Italie	hypocauste à pilettes	Deuxième moitié du II <sup>e</sup> siècle av. J.-C.
Thermes Républicains, Pompéi, Italie	chauffage par le sol constitué de séries de canaux parallèles radiant à partir du foyer	Dernier quart du II <sup>e</sup> siècle av. J.-C.
Phase 4 du « bains grec à hypocauste », Olympie, Grèce	hypocauste à pilettes	Vers 40 av. J.-C.
<b>Tableau 2</b> : Premiers systèmes de chauffage par le sol attestés en Grèce et en Italie.		

Ce système annulaire ou par série de canaux parallèles, certes moins efficace que les *suspensurae* continues sur pilettes, doit toutefois être considéré comme un type de chauffage par hypocauste, dans la mesure où le sol de la salle est surélevé pour permettre à l'air chaud de circuler. Il s'agit dans ce cas ni plus ni moins d'une querelle de terminologies : l'hypocauste de type grec diffère de l'hypocauste romain simplement par la forme des *suspensurae*<sup>201</sup>. On constate par ailleurs que les thermes Républicains

<sup>201</sup> Dans ce sens, voir Thébert (2003, n.10 p. 79), contre DeLaine (1989, p. 120) cherchant à confirmer sa théorie de l'origine campanienne des thermes romains, notamment grâce à l'exemple du chauffage par canaux des thermes Républicains de Pompéi: « le genre de raisonnement qu'elle sous-entend est vicié : tout le monde méditerranéen hellénistique développe des formes d'hypocaustes primitifs, et ceux-ci se

de Pompéi, dans un contexte pourtant de très forte romanisation, présentent un système de chauffage par canaux radiants rappelant celui des bains de Syracuse ou de Gela.

On constate donc que le système de chauffage par le sol se développe parallèlement, mais suivant deux techniques différentes, dans les bains publics des cités de Grande Grèce, de Grèce et d'Italie. Les *suspensurae* sur pilettes de briques des thermes de *Fregellae* démontrent en effet que le système d'hypocauste « à la romaine » existait dès le deuxième quart du II<sup>e</sup> siècle av. J.-C. On peut imaginer que le chauffage par le sol adopté à Gela ou à Syracuse dès le III<sup>e</sup> siècle a exercé une certaine influence sur les premiers bains italiens ; pour autant, il semble bel et bien exister bien deux types d'hypocaustes, qui diffèrent selon les zones géographiques.

Au milieu de ce discours, comment placer le débat relatif à Sergius Orata, inventeur selon Pline des premiers hypocaustes<sup>202</sup> ? Si l'idée de chauffer des pièces au moyen d'un espace surélevé dans le sol avait déjà été expérimentée par les Grecs dès le III<sup>e</sup> siècle av. J.-C. et par les Romains un siècle plus tard, on peut penser que Sergius Orata a dû se contenter de commercialiser à grande échelle, voire peut-être de perfectionner, un système déjà existant. Son but était en effet de doter des villas campaniennes de bains avec chauffage afin de les revendre à un meilleur prix. Ces *pensiles balineae*, nous dit encore Pline, auraient été préconisés par Asclépiade, médecin grec de la fin du II<sup>e</sup> siècle av. J.-C.<sup>203</sup>. En réalité, on peut penser que ces « bains suspendus » inventés et / ou diffusés entre la fin du II<sup>e</sup> et le début du I<sup>er</sup> siècle av. J.-C., correspondent au système que l'on trouve essentiellement sous l'Empire, c'est-à-dire l'hypocauste sur pilettes de briques (qui donne, beaucoup plus que pour le système de canaux, une impression de sol suspendu). Il est donc tout à fait possible que Sergius Orata ait perfectionné et commercialisé l'hypocauste sur pilettes au tout début du I<sup>er</sup> siècle av. J.-C., ce qui ne remet pas en cause une probable tradition grecque du

---

perfectionnement de plus en plus. Il n'en reste pas moins que l'invention de l'hypocauste moderne correspond à un saut technologique : s'il ne sort pas du néant, il constitue cependant une radicale nouveauté. »

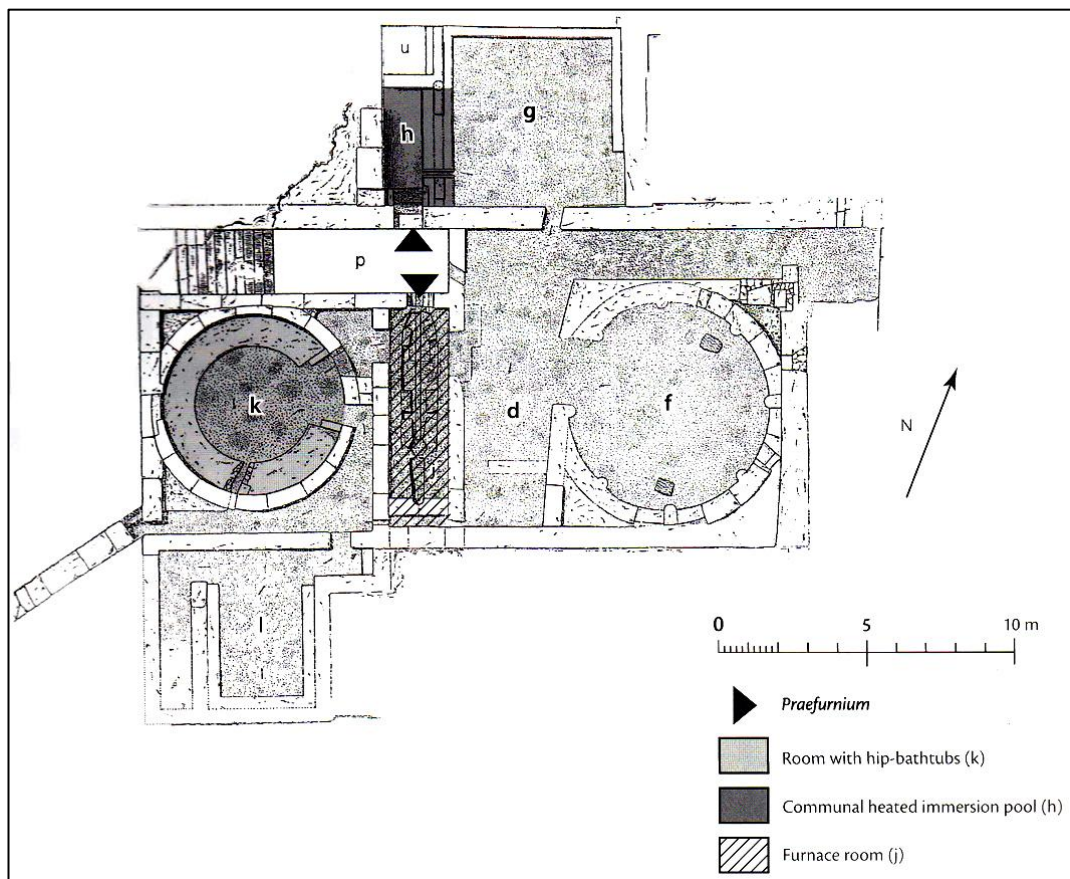
<sup>202</sup> Sur les questions particulières relatives à l'introduction de l'hypocauste dans les bains des villas et *domus* romaines, voir De Haan, 2010, p. 22-35.

<sup>203</sup> Pl. (A.) *HN* 39,16 : *Asclepiaden (...) tum primum pensili balinearum usu ad infinitum blandiente*. Si l'on considère que les *pensiles balineae* sont bien des hypocaustes, on remarque donc que ceux-ci étaient connus avant Sergius Orata, et même conseillés par les Grecs dans leur médecine.

chauffage par le sol ni sa diffusion sur le sol italique dès le début du II<sup>e</sup> siècle av. J.-C.<sup>204</sup>. Ce système sera ensuite standardisé sous l'Empire grâce notamment à la production de briques en série.

### *Les bassins d'immersion*

Les bassins communs d'immersion, également caractéristiques du bain romain, contribuent à alimenter le débat sur l'origine de ce dernier. Ainsi le complexe public de Syracuse (IV<sup>e</sup> / III<sup>e</sup> siècle av. J.-C., **Fig. 40**) est doté d'une pièce de type étuve (G), flanqué d'une annexe H que J. DeLaine interprète comme une piscine commune d'immersion chauffée par hypocauste<sup>205</sup>.



**Figure 40** : Bains de Syracuse (d'après Trümper, 2009)

<sup>204</sup> Thébert, 2003, p. 83 : La découverte des thermes publics de Frégelles montre en tout cas que l'hypocauste n'a pas été en premier lieu appliqué exclusivement aux bains domestiques.

<sup>205</sup> DeLaine, 1989 ; Broise, 1994.

Ce bassin, relativement peu profond par rapport aux vasques d'immersion romaines, ne permettrait pas selon G. Fagan une totale immersion du corps. S'il est prouvé que les pièces contenaient effectivement de l'eau<sup>206</sup>, il est également possible que le bassin ait servi de « réservoir » dans lequel chaque baigneur venait puiser de l'eau chaude pour s'en asperger dans la pièce voisine D, plus vaste. Celle-ci montre en effet des signes de fixations permanentes tout le long de ses murs internes, qui pourraient démontrer que les baigneurs collectaient l'eau du bassin H et l'utilisaient de façon individuelle dans la pièce D, sous les emplacements prévus, dans des cuves ou des bassins. S'il en est ainsi, les bassins des bains de Syracuse et d'autres bains de la Grande Grèce présenteraient peu de points en commun avec le *solium / alueus* romain : cette coutume est en effet plus caractéristique du bain de type grec que du bain romain.

M. Trümper a récemment remis en question cette interprétation : G. Fagan donne une profondeur de 35 cm, alors qu'en réalité le bassin pourrait atteindre 45 voire 50 cm, ce qui, selon l'auteur, peut être comparé à la profondeur d'une baignoire actuelle standard (entre 38 et 50 cm)<sup>207</sup>. Il est donc tout à fait probable que les bassins chauffés d'immersion en commun aient été introduits en Grande Grèce dès le III<sup>e</sup> siècle av. J.-C., même si cette formule ne semble pas avoir été particulièrement suivie jusqu'à l'époque romaine. En effet, les autres bains conservés en Sicile ne possèdent pas quant à eux de structures laissant croire que l'on pratiquait à l'époque hellénistique le bain chaud d'immersion en commun. Celui-ci apparaît bien à cette époque, mais surtout dans des baignoires individuelles<sup>208</sup>. Il semble en réalité que cette pratique ne soit devenue populaire en Méditerranée orientale qu'à partir de la conquête romaine : on le voit par exemple dans les transformations radicales effectuées dans le « bain grec à hypocauste » d'Olympie, ou encore dans le complexe de Taposiris en Égypte<sup>209</sup>.

Nous l'avons vu, les bains romains se caractérisent pas une succession de pièces (allant du chaud vers le froid), par des bassins chauffés d'immersion en commun, ainsi

---

<sup>206</sup> Un canal d'écoulement a bien été trouvé, reliant la pièce A à la pièce B.

<sup>207</sup> Trümper, 2009, p. 143.

<sup>208</sup> Broise, 1994, p.19-24 : Bains de Mégara (milieu III<sup>e</sup> av. J.-C.), Bains de Morgantina (fin IV<sup>e</sup> / début III<sup>e</sup> av. J.-C.).

<sup>209</sup> Trümper, 2009, p. 153 : Aux traditionnelles cuves plates disposées en cercle, qui caractérisaient ces deux complexes, furent substitués (ou accolés) des bassins d'immersion chauffés, à une époque légèrement postérieure à la conquête romaine.



que par un système à hypocauste sur pilettes. Les exemples étudiés de bains de Grèce et de Grande Grèce ne présentent aucun de ces critères utilisés de façon contemporaine, mais ils en portent certaines prémices. Rien n'indique cependant qu'il y ait eu une succession continue des salles balnéaires, basée sur un contraste entre le chaud et le froid : les bains de Sicile et de Grèce se caractérisent en effet par un parcours rayonnant autour des pièces centrales, comme dans le bain grec traditionnel<sup>210</sup>. Enfin, précisons que généralement ces bains sont essentiellement à but hygiénique : ils n'ont certainement pas la même fonction récréative, voire sociale, que les bains romains, bien que l'apparition des baignoires d'immersion d'eau chaude dans certains (rares) établissements montre une volonté de pratiquer un bain de délasserment.

Peut-on pour autant parler d'« intermédiaires » entre le bain de type grec classique, purement hygiénique, et le bain italique<sup>211</sup> ? Ce terme semble en effet peu approprié pour des établissements caractérisant de manière particulièrement forte la culture hellénistique. Le succès de ce modèle balnéaire dans certaines régions comme l'Égypte, et ce bien après la conquête romaine, montre qu'il ne doit pas être perçu comme un prototype, mais plutôt comme un type de bain s'étant développé parallèlement au bain italique. On peut donc plutôt parler d'un modèle précoce de bain public, mais non nécessairement précurseur du bain romain.

### **I.2.3. La Campanie, berceau du thermalisme ?**

La tendance la plus courante est celle visant à attribuer une origine campanienne au bain romain ; c'est la thèse de G. Fagan, reprenant de manière plus nuancée les théories d'I. Nielsen et de J. DeLaine<sup>212</sup>. Les nombreuses sources littéraires relatives à la présence précoce de bains en Campanie doivent cependant être considérées avec attention. Il s'agit notamment des anecdotes déjà mentionnées de Tite Live à propos des

---

<sup>210</sup> Pour G. Fagan (2001, p. 415-417), ces critères sont en effet insuffisants pour prouver que les cités de la Grande Grèce à l'époque hellénistique pratiquaient l'immersion en commun et possédaient des espaces organisés en série « à la romaine ».

<sup>211</sup> Broise, 1994, p. 17.

<sup>212</sup> Nielsen, 1985, p. 81-112; DeLaine, 1989, p. 120-124.

bains publics fréquentés par les troupes d'Hannibal à Capoue en 216 av. J.-C.<sup>213</sup>, et du discours attribué à C. Gracchus localisant des bains dans trois villes campaniennes (*Cales, Ferentinum et Teanum Sidicinum*)<sup>214</sup>. Trogue Pompée, comme le rapporte Justin, évoque également l'introduction de bains chauds en Espagne par les Romains à la suite de la seconde guerre Punique<sup>215</sup>, alors que Plutarque mentionne des bains chauds en Campanie dans une anecdote remontant à 209 av. J.-C.<sup>216</sup>. Cette association bains républicains / Campanie montre de toute évidence le lien étroit que les Romains faisaient entre cette région et les premiers bains. G. Fagan se base également sur le passage déjà évoqué de Varron expliquant que les premiers bains de Rome avaient été introduits « d'ailleurs »<sup>217</sup>.

Si ces témoignages ne sont pas anachroniques et reposent sur des faits bien réels, il est clair que les bains publics se sont développés en dehors de Rome, et que leur utilisation était déjà assez commune en 204 av. J.-C. pour que l'on puisse les exporter en Espagne<sup>218</sup>. Les bains de l'Almoïna à Valence (**Fig. 41**) témoignent ainsi de la diffusion précoce des bains publics « à la romaine » en Espagne<sup>219</sup>.

---

<sup>213</sup> Liv., 23.18.21 : *Somnus enim et uinum et epulae et scorta balineaque et otium consuetudine in dies blandius ita eneruauerunt corpora animosque ut magis deinde praeteritae uictoriae eos quam praesentes tutarentur uires, (...)* : Le sommeil, en effet, les bons repas, les prostituées, les bains, l'inaction enfin, toutes choses que l'accoutumance rendait chaque jour plus attirantes, leur avaient à ce point enlevé toute vigueur physique et morale que, par la suite, leurs victoires passées les protégèrent davantage que leurs forces du moment (...) (Trad. P. Jal, 2001).

<sup>214</sup> Gell., *NA* 10, 3, 1-3.

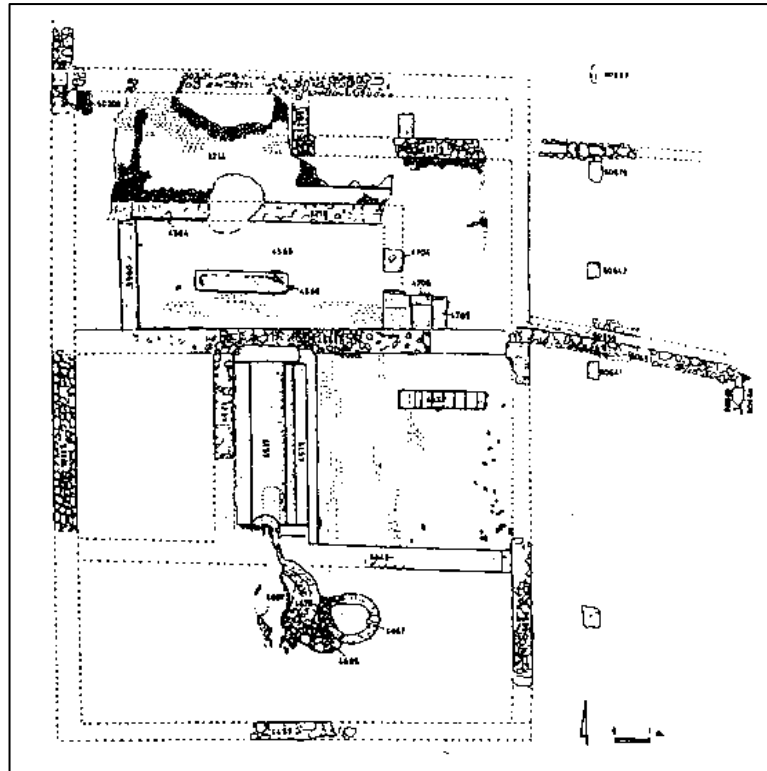
<sup>215</sup> Just., *Epit.* 44, 2, 6 : *Nullus in festos dies epularum apparatus. Aqua calida lauari post secundum Punicum bellum a Romanis didicere.*

<sup>216</sup> Plut. *Marc.*, 26, 4-27.2.

<sup>217</sup> Varro, *Ling.*, 9, 68 (*op. cit.*) : on notera cependant l'interprétation un peu poussée de Fagan, puisque Varron insiste particulièrement sur l'origine grecque du mot *balneum*, et non sur l'origine de l'édifice en lui-même)

<sup>218</sup> Fagan, 2001, p. 419-421.

<sup>219</sup> Marin Jorda, Ribera i Lacomba, 2010, p. 9-10, 28-30 : Le complexe, fouillé à partir de 1985, a été daté à la deuxième moitié du II<sup>e</sup> siècle av. J.-C., soit quelques années après la fondation de la ville (138 av. J.-C.) ; il fut détruit durant les guerres civiles de 75 av. J.-C. Il se présente suivant un schéma simple, quadrangulaire, et se compose essentiellement d'un *praefurnium* jouté d'une pièce de service, de pièces chauffées (*caldarium* et *tepidarium*), d'un *apodyterium* et d'une latrine.



**Figure 41** : Thermes publics de l'Almoïna, Valence (Marin Jorda, Ribera i Lacomba, 2010)

G. Fagan soutient donc la thèse de la Campanie comme berceau d'origine du bain romain, en se basant d'une part sur les témoignages littéraires évoqués ci-dessus, et d'autre part sur les vestiges archéologiques des thermes de *Cumae* (180 av. J.-C.) ou de Stabies à Pompéi, parmi les plus anciens du monde romain<sup>220</sup>. Plus récemment, les chercheurs ont eu tendance à diminuer le rôle de la Campanie comme modèle pour le bain public romain, en démontrant le rôle crucial des bains privés de l'Italie Centrale ou des bains publics de la Grande Grèce<sup>221</sup> que nous avons étudiés jusqu'à présent. En effet, la récente découverte des thermes de *Fregellae* démontre que le bain de type italique avec hypocauste, bassins en commun et parcours linéaire, était déjà adopté en Italie centrale dès la première moitié du II<sup>e</sup> siècle. La diffusion systématique de ces éléments, ainsi que l'apparition des premiers *frigidaria* - et donc des successions de salles - est ensuite attestée de manière beaucoup plus intense au cours du I<sup>er</sup> s. av. J.-C., voire au début du I<sup>er</sup> ap. J.-C., dans diverses zones d'Italie (thermes Taurins à

<sup>220</sup> Même si leur chronologie est revue à la baisse (III<sup>e</sup> / II<sup>e</sup> av. J.-C.), les thermes de Stabies n'en restent pas moins parmi les plus anciens témoignages de bains publics romains.

<sup>221</sup> De Haan, 1996 ; DeLaine, 1989 ; Yegül, 1992, p. 48-92, 377-380.

Civitavecchia, thermes d'Agrippa à Rome, dernière phase des thermes de Stabies à Pompéi).

En plus de l'aspect précurseur de la Campanie en matière de planimétrie balnéaire, on a également pu évoquer son rôle innovateur dans les techniques de construction. En effet, la région est, aux III<sup>e</sup> et II<sup>e</sup> siècles av. J.-C., riche et prospère : de nombreuses *domus* luxueuses de Pompéi ont été construites à ce moment, tout comme la majorité des grands bâtiments publics. Le mélange des cultures (osque, grecque et romaine) aux environs de 200 av. J.-C. et les conséquences de ces influences sur la culture locale sont assez claires. Si l'introduction de *l'opus caementicium* dans la construction aux alentours de 200 av. J.-C. a été d'une importance capitale pour le développement du bain, on remarque cependant, grâce au système de couverture des thermes de *Fregellae*, qu'il existait des solutions tout à fait originales et résistantes pour couvrir les premiers bains italiques<sup>222</sup>.

Cette théorie se base également sur l'origine campanienne de Sergius Orata, probable inventeur ou diffuseur des « *pensiles balineae* », mais aussi sur la présence dans cette région de piscines naturelles volcaniques chaudes, notamment dans les *Campi Flegrei* près de *Cumae*. Les chercheurs italiens de la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle pensaient que ces bassins naturels avaient inspiré à la population de Campanie l'idée de les recréer artificiellement<sup>223</sup>. Cette théorie évolutionniste pourrait expliquer en partie l'origine des caractéristiques principales du bain romain, à savoir les piscines communes et les pièces chauffées en série. Cette pratique serait attestée par les illustrations du manuscrit médiéval *De balneis Puteolis* (dérivant certainement de peintures classiques), ou par les auteurs latins eux-mêmes<sup>224</sup>. Les *Campi Flegrei* auraient offert les conditions naturelles pour les Campaniens désireux de reproduire leurs habitudes balnéaires de façon artificielle, en utilisant et perfectionnant des technologies déjà existantes. L'hypocauste grec, utilisé pour chauffer à la fois l'eau et l'espace, se serait peu à peu transformé en *suspensurae* sur pilettes afin de répondre à la

---

<sup>222</sup> On a longtemps pensé en effet que la forme voûtée des plafonds des premiers thermes campaniens n'aurait pas été possible sans ce matériau. De nombreux bâtiments publics comme l'amphithéâtre et la basilique semblent voir le jour en Campanie, et G. Fagan (2001, p. 420-421) pense que l'on doit ajouter à cette liste les bains publics.

<sup>223</sup> Crova 1953 ; DiCapua 1940 ; Sgobbo 1929.

<sup>224</sup> Dio Cass., 48, 50, 51 ; Liv., 41, 16, 3-4 ; Vitruv. *De arch.*, 2, 6, 2.

volonté de recréer les conditions des cavernes. En ce sens, la Campanie offrirait un contexte optimal dans le processus de développement des bains à partir du III<sup>e</sup> av. J.-C., étendu ensuite à d'autres régions italiennes. On pourrait alors voir la région comme le berceau de la forme originelle du bain romain, lui-même produit de diverses influences<sup>225</sup>.

D'une façon plus nuancée, J. Delaine soutient la théorie d'un bain romain évoluant dans les régions de Grande Grèce et de Campanie indépendamment du bain de tradition hellénistique en Grèce<sup>226</sup>. Les premiers *balaneia* grecs auraient ainsi connu un développement différent et moins rapide qu'à l'ouest, où l'expansion économique du II<sup>e</sup> siècle av. J.-C., liée à l'invention de la construction en maçonnerie et au développement de l'hypocauste, auraient facilité l'évolution du bain vers une forme typiquement romaine. Toutes ces théories, bien que séduisantes sous certains aspects, peuvent toutefois gêner par leur évolutionnisme trop marqué. Il ne faut pas négliger dans ces discours l'aspect souvent aléatoire des témoignages de Pompéi, seule cité conservée de telle façon à présenter un panel d'établissements datés entre le IV<sup>e</sup> siècle av. J.-C. et le I<sup>er</sup> siècle ap. J.-C. La Campanie est également une région particulièrement riche, et, par sa situation géographique, représente une zone privilégiée de contact entre des régions de tradition diverses, le Latium et l'Etrurie au nord, et la Grande Grèce au sud. La découverte des thermes de *Fregellae* a démontré une fois de plus que la pénurie de structures balnéaires, domestiques et publiques, dans les régions d'Italie centrale à l'époque républicaine, était surtout liée à notre mauvaise connaissance de la péninsule à cette période, et donc à une très forte casualité<sup>227</sup>.

---

<sup>225</sup> Fagan, 2001, p. 423 : "The region [Campanie] in the third and second centuries B.C., as a crucible of cultural interaction, merely represents the final stage of an evolutionary sequence that surely has roots extended much farther afield and deeper into the past. (...) The Roman public bath did not « originate » anywhere-it was generated by various circumstances, all of which are locatable in and around Campania (...). Even if Campania was not necessarily the birthplace of every facet of the Roman public bath, it was surely the nursery of its final form."

<sup>226</sup> DeLaine, 1989, p. 120-124.

<sup>227</sup> Tsiolis, 2006, p. 252.

## *Conclusion*

Que retenir de tous ces discours visant à attribuer une origine aux thermes romains, qu'elle soit grecque, sicilienne ou campanienne ? Finalement, ces diverses théories affirment plus ou moins le même postulat de base : il existe en Grèce, à l'époque hellénistique, un goût pour le bain qui se traduit par la diffusion d'un certain modèle architectural répondant à la pratique du bain de propreté. En Occident en revanche, notamment en Grande Grèce, il semble que l'on ait préféré un bain de détente. Ce modèle a dû marquer de façon plus ou moins profonde la population d'Italie, mais l'on voit rapidement se dessiner dans la péninsule un autre schéma balnéaire aux caractéristiques propres.

Entre les III<sup>e</sup> et II<sup>e</sup> siècles av. J.-C. apparaissent donc les premiers bains publics en péninsule italique. Les récentes découvertes de Musarna et *Fregellae* tendent ainsi à diminuer le rôle précurseur de la Campanie dans le développement d'un nouveau type de bain. Si le Campanien Sergius Orata a bien été à l'origine de la diffusion à grande échelle, de manière quasi industrielle, des *pensiles balineae*, force est de constater que la grande majorité des éléments caractéristiques du bain romain étaient déjà en place en Italie centrale dès le début du II<sup>e</sup> siècle av. J.-C., soit un siècle quasiment avant l'intervention d'Orata<sup>228</sup>. Selon le témoignage de Pline, on assisterait aux alentours de 100 av. J.-C. à la transformation d'un objet jusqu'alors expérimental en produit standardisé, et à son application massive aux riches demeures privées et aux édifices publics : en témoignent la multiplication des thermes de type italique à partir du I<sup>er</sup> siècle avant notre ère. Pourtant, la primauté de la Campanie en matière d'architecture thermique est aujourd'hui fortement ébranlée par la chronologie des thermes de *Fregellae*.

Sans vouloir nier le rôle de la Grande Grèce dans la diffusion des premiers bains publics sur le sol italique, on ne peut que constater la différence régionale, déjà bien établie au début du II<sup>e</sup> siècle, entre les bains de type hellénistique et les bains de type

---

<sup>228</sup> Pour Y. Thébert (2003, p. 83, 88), le « phénomène campanien » doit être appréhendé comme partie intégrante de l'histoire romaine : les nouveautés architecturales qui semblent prendre pied dans cette région seraient alors spécifiquement romaines, et non campaniennes. S'il reconnaît par la suite qu'il s'agit d'une région « particulièrement dynamique, où l'on peut donc s'attendre à trouver des bâtiments exploitant les nouveautés techniques », il n'en souligne pas moins la place prépondérante que devait tenir Rome en matière d'architecture balnéaire (cf Pline, *NH* 36, 121, et les 170 *balnea* de l'édilité d'Agrippa).

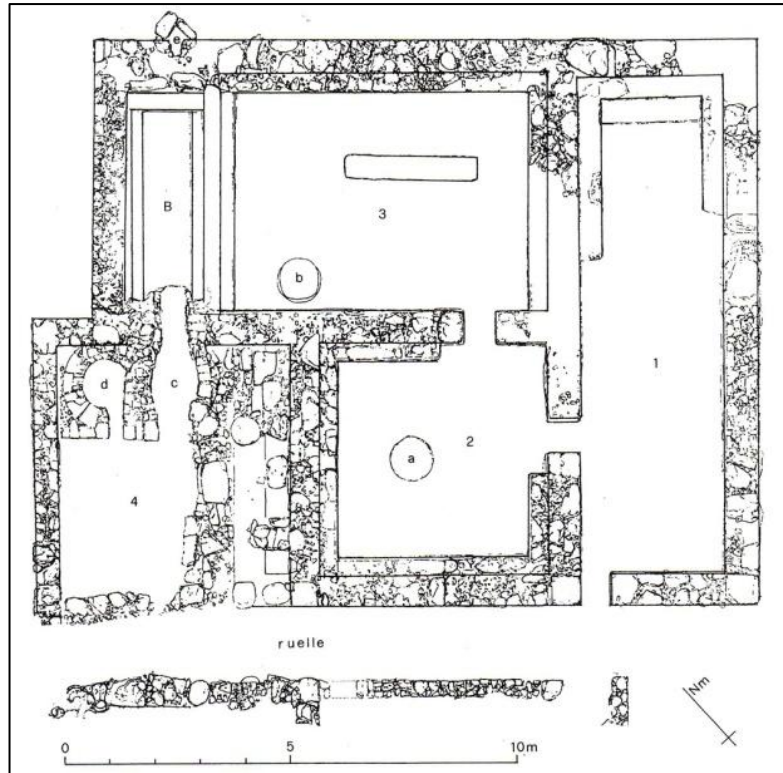
romain. Si ces derniers présentent, surtout dans leur décoration, des éléments qui montrent un goût marqué pour la culture hellénistique, ils contiennent néanmoins nombre de caractéristiques inconnues des édifices de type grec, comme la succession linéaire des pièces (et non pas rayonnante), des bassins communs d’immersion en commun chauffés, des divisions par secteurs (masculin et féminin) ou encore un système à hypocauste sur *suspensurae*. Ce type italique se diffuse ainsi avec les premières conquêtes romaines : les bains publics hispaniques de Cabrera del Mar et de Valence (troisième quart du II<sup>e</sup> siècle, **Fig. 43-44**) présentent de grandes similitudes avec leurs homologues italiques de Fregelles ou de Musarna (**Fig. 42**)<sup>229</sup>. En réalité, comme le souligne brillamment P. Cordier, « ce schéma explicatif présente un inconvénient majeur, en déplaçant à l’infini le problème et le moment du changement. La médiation des emprunts culturels n’est pas la cause, mais un simple facteur de l’apparition des thermes romains. La question importante, dans le champ de l’histoire et de l’anthropologie, est d’analyser la façon dont les Romains exploitent et dénaturent un référent grec pour produire une nouveauté qui leur est propre, mais ne trouve pas de langage dans les termes de leur propre culture<sup>230</sup>».



**Figure 42** : *Laconicum* avec banquette maçonnée, Musarna (Broise 2004)

<sup>229</sup> Tsiolis, 2006, p. 253-254.

<sup>230</sup> Cordier, *Gymnase et nudité à Rome*, 2005, p. 256. Dans ce sens, voir également la vision prudente de F. Yegül (1992, p. 380) : “The complicated process of cultural and historical diffusion reflectef through archaeological evidence does not allow itself to be resolved so easily into a simple Greek and Roman polarity (...). It seems prudent not to patent the invention of the hypocaust to one source and culture”.



**Figure 43** : Thermes d'Iluro (Cabrera del Mar), Catalogne (Broise 2004, d'après Garcia-Martín-Cela 2000)



**Figure 44** : Thermes de l'Almoïna, Valence, détail du chauffage de l'alveus du caldarium avec banquette maçonnée (Marin Jorda, Ribera i Lacomba, 2010)



### I.3. Se baigner quotidiennement à Rome

Nous avons pu constater, lors de notre partie précédente, que le discours sur l'origine du bain romain n'était pas des plus simples. De ce débat émerge cependant la confirmation qu'une pratique balnéaire, publique et domestique, était déjà amorcée en Italie Centrale dès le début du II<sup>e</sup> siècle av. J.-C. Quelle était alors la situation à Rome sous la République moyenne et tardive? Si jusque là nous avons peu évoqué la situation balnéaire de la capitale, c'est en réalité parce qu'aucun bain public n'y est archéologiquement attesté pour cette période. Cette pénurie, qui peut s'expliquer en partie par la situation d'occupation constante de la ville durant l'Antiquité et jusqu'à nos jours, doit cependant être vue à la lumière des textes qui se révèlent fort parlant, bien que de façon indirecte, sur l'introduction des bains à Rome et sur l'accueil de ses dirigeants. Nous verrons ainsi comment Rome s'ouvrit peu à peu à un élément culturel qui n'était pas le sien, jusqu'à en faire un de ses symboles.

#### I.3.1. L'introduction des bains à Rome

##### *Le bain de délasserment : une pratique latine avérée*

Varron, dans un texte déjà cité, évoque l'origine étrangère ou, du moins, non locale, du premier *balneum* public de Rome, qui tirerait par ailleurs son nom du grec (*Primum balneum (nomen e(s)t Graecum), (cum) introiit in urbe, publice ibi consedit*). La *lauatrina* domestique évoquée par l'auteur (*cum ho antiqui non balneum, sed lauattrinam appellare consuissent*)<sup>231</sup>, à but purement hygiénique, semble quant à elle correspondre aux vestiges (où à l'absence de vestiges !) d'Italie Centrale et de Campanie à l'époque républicaine moyenne et parfois tardive<sup>232</sup>. Varron rapporte également que Caton, durant son adolescence, ne prenait pas son bain tous les jours, et

---

<sup>231</sup> Varro, *Ling.*, 9, 68 (*op. cit.* n. 86).

<sup>232</sup> Nous avons vu que le bain se compose essentiellement d'éléments mobiles pour un lavage partiel par ablution, dans une petite pièce située le plus souvent à proximité de la cuisine.

qu'encore plus rarement il se plongeait dans un bassin (*alueus*)<sup>233</sup>. Cette anecdote nous apprend en réalité plusieurs choses : Caton avait la possibilité de se laver et de prendre des bains, bien que rarement. On remarque également l'attention portée à son statut de jeune homme, qui montre qu'une fois arrivé à l'âge adulte, il devait se laver plus souvent. Enfin, Caton s'opposait à la *luxuria* des gens aisés de son temps : son style de vie rudimentaire se voulait donc délibérément en opposition aux gens qu'il critiquait qui, eux, devaient prendre leur bain tous les jours. Mais le passage le plus parlant se révèle la description que fait Sénèque de la villa de Scipion à Litterne, Scipion qui, rappelons-le, passait pour être un des hommes les plus hellénisés de son temps<sup>234</sup>. Il y évoque :

(...) le cabinet de bain étroit, ténébreux, selon la coutume du vieux temps (...). Jadis les bains publics étaient rares et sans aucune décoration. A quoi bon décorer un endroit où l'on entrait pour un quart d'as et dont l'invention était dûe non pas au plaisir mais au besoin ? (...) Et si l'on savait le pire ! Il [Scipion] ne prenait pas son bain tous les jours. Au témoignage de ceux qui ont rapporté les us et coutumes de l'ancienne Rome, on se lavait chaque jour les bras et les jambes, tout bonnement, en raison des souillures contractées par le travail, on ne prenait un bain complet qu'aux jours de marché<sup>235</sup>.

Ce texte se référant aux coutumes balnéaires de Scipion semble confirmer les dires de Varron quant à l'usage discret, mais avéré, que l'on faisait du bain durant la

---

<sup>233</sup> Cato, *Non.* 108, 23-36: *Ephippium : mihi puero modica una fuit tunica et toga, sine fasciis calciamenta, equis sine ephippio, balneum non cotidianum, alueus rarus.*

<sup>234</sup> Grimal, 1969, p. 21.

<sup>235</sup> Sen. (J.), *Ep.* 11, 86, 4-12 (Trad. H. Noblot, 1957) : (...) *balneolum angustum, tenebricosum ex consuetudine antiqua : non uidebatur maioribus nostris caldum nisi obscurum.(...) At olim et pauca erant balnea nec ullo cultu exornata : cur enim exornaretur res quadrantaria et in usum, non in oblectamentum reperta ?(...) Immo, si scias, non cotidie lauabatur : nam, ut aiunt qui priscos mores urbis tradiderunt, brachia et crura cotidie abluebant, quae scilicet sordes opere collegerant, ceterum toti nudinis lauabantur.*

première moitié du II<sup>e</sup> av. J.-C.<sup>236</sup>. L'aspect rudimentaire du *balneum* que Sénèque décrit, son absence de décoration ostentatoire, doit cependant se voir en opposition aux établissements contemporains du philosophe : par la suite il évoque notamment les bains des affranchis - sous-entendus impériaux -, aux dimensions et aux décors particulièrement somptueux et bien souvent excessifs. Il reconnaît d'ailleurs que cette salle de bain a dû constituer un *must* à son époque, ce qui paraît assez évident si l'on considère le statut de son propriétaire<sup>237</sup>. Si un Romain, familier des thermes de Néron, avait visité les bains publics de Musarna plus de deux siècles après leur construction, il est très probable qu'il les aurait trouvés bien sombres, étroits et tristes. Ces témoignages confirment donc encore une fois l'instauration d'une pratique balnéaire domestique de délasserment, chez les riches propriétaires de culture latine, dès le II<sup>e</sup> siècle av. J.-C. ; cette tendance semble toutefois se concrétiser et se diffuser en Italie Centrale dans la première moitié du I<sup>er</sup> siècle av. J.-C., comme le montrent par exemple les lettres de Cicéron relatives aux *balnea* de ses *uillae*<sup>238</sup>, de sa *domus* romaine sur le Palatin<sup>239</sup>, ou encore des résidences particulières de ses amis ou parents<sup>240</sup>.

À Pompéi, on constate qu'entre le III<sup>e</sup> et le début du premier siècle av. J.-C., les demeures pourvues de bains présentent de très modestes *lauatrinae* liées à la cuisine, ce qui dénote un but purement hygiénique. C'est seulement à partir de la moitié du I<sup>er</sup> siècle av. J.-C. que les plus riches *domus* se dotent de chauffages par hypocauste et de pièces de bains correspondant parfois à de véritables quartiers balnéaires<sup>241</sup>. Il ne semble donc pas exister de décalage particulier entre le Latium et les autres régions d'Italie - notamment la Campanie - en matière de goût pour le bain domestique de

---

<sup>236</sup> Lafon, 1991, p. 98-99. Nous devons toutefois être prudents avec les témoignages de Varron, Sénèque, ou encore Pline l'Ancien, ennemis de toute forme d'excès, n'hésitant pas à rappeler les vertus simples du passé contre la corruption de leur temps.

<sup>237</sup> Dans ce sens, voir Lafon, 1991, p. 100 ; Thébert, 2003, n. 106 p. 73.

<sup>238</sup> Cic. *Fam.*, 14, 20, 4 : Cicéron demande à Terentia de préparer le bain de sa villa du Tusculum, où il devait passer quelques jours avec des amis : « *labrum si in balneo non est, ut sit, item cetera quae sunt ad uictum et ad ualitudinem necessaria.* »

<sup>239</sup> Cic. *Att.* 2, 3, 4 : En décembre 60 av. J.-C., Cicéron invite Atticus à fêter la veille des *Compitalia* chez lui, où ils auraient profité du « *balineum calfieri iubebo* ».

<sup>240</sup> Cic. *Q.fr.*, 3, 1, 1-2 : Sur la villa de *Manilianum* de son frère Quintus, où il ne reste plus à finir que les bains, la promenade et la volière : (...) *sed tamen nihil ei restabat praeter balnearia et ambulationem et auuarium.* (...) »

<sup>241</sup> Fabbriotti, 1976, p. 32.

délassement. On notera que la pratique du bain chez soi dans des quartiers spécifiques reste avant tout une caractéristique des plus riches (et ce même sous l'Empire), quand les personnes d'origines plus modestes se contentent de *lauatrinae* près de la cuisine ou d'objets mobiles ne nécessitant pas de pièces particulières. Cela explique en grande partie le succès des bains publics, qui devaient alors pourvoir aux besoins croissants de la population.

### ***Des bains publics à Rome : morale et censure ?***

En considérant ces données sur les pratiques balnéaires dans le Latium entre le III<sup>e</sup> et le I<sup>er</sup> s. av. J.-C., on peut se demander quelle était la situation à Rome à cette même époque. Plaute évoque à plusieurs reprises des *balineae* dans un cadre familial et quotidien, laissant à penser que ces structures devaient être nécessairement connues de son public<sup>242</sup>. Il n'est pas impossible que le dramaturge, traduisant et adaptant des pièces grecques, ait introduit le mot *balineae* en créant un néologisme à partir du grec *balaneion*, puisque ce mot n'apparaît pas avant cet auteur. On notera cependant la rareté des sources latines avant cette époque : il est donc très probable que ce mot s'applique à une réalité antérieure bien connue du public de Plaute<sup>243</sup>. La nature de ces *balineae* est problématique, puisque l'on n'en possède aucune description. Si l'on suit textuellement le témoignage de Varron, on peut cependant penser qu'il s'agit de bains publics (puisque Plaute utilise le pluriel *balineae*), bien que dans *Mostellaria* l'auteur évoque les bains que veut se faire construire un vieillard dans sa maison, en utilisant le pluriel *balineas*.

---

<sup>242</sup> Plaut. *Mostell.*, 756, sur les bains que le vieillard veut se faire construire dans sa maison : *Scio equidem istuc; sed senex / Gynaeceum aedificare uolt hic in suis / Et balineas, et ambulacrum, et porticum* ; *Asin.*357 : *Ille in balineas iturust, inde huc ueniet postea.* ; *Truc.* 322-325, sur une certaine Phronésie passant beaucoup de temps à se baigner : *Piscis ego credo, qui usque dum uiuont lauant, Minus diu lauare quam haec lauat Phronesium. Si proinde amentum mulieres diu quam lauant, Omnes amantes balneatores sient.* ; *Merc.*125 : *Numquam edepol omnes balineae mihi hanc lassitudinem eximent.* ; *Persa* 90 : *Lautum credo e balineis iam adfuturum.* ; *Poen.*703, 976 : *Ibi ut balneator faciat unguentariam, Numnam in balineis circumductust pallio ?* ; *Rud.*383, 527 : *Scin tu ? Etiam qui it lauatum in balineas, cum ibi sedulo sua uestimentau, Edepol, Neptune, es balneator frigidus.* ; *Trin.*406: *Comessum, expotum, exu[nc]tum, elotum in balineis.*

<sup>243</sup> Lafon, 1991, p. 98-99, en référence à l'explication de P. Gros sur l'origine « plautienne » du mot *basilica* (*La basilique de Forum selon Vitruve : la norme et l'expérimentation*, dans *Bautheorie des antike*, Berlin, 1984, p. 49 et sq).

Sénèque également raconte que les édiles de l'ancien temps (parmi eux les Cornélii, Fabius Maximus et Caton l'ancien) avaient parmi leurs devoirs de vérifier la température des bains publics ainsi que leur propreté<sup>244</sup>. Ces références semblent démontrer que les bains publics faisaient partie du paysage de l'*Vrbs* dans la première moitié du II<sup>e</sup> siècle av. J.-C.

Le désintérêt apparent des autorités de Rome pour les bains et les structures liées aux loisirs est toutefois déconcertant comparé aux autres cités italiennes. Les inscriptions républicaines révèlent ainsi que les conseils municipaux et leurs participants étaient souvent responsables de l'érection et de la maintenance de bains publics<sup>245</sup>, quand à la même époque, à Rome, aucun bain ne peut être identifié comme produit d'un acte officiel<sup>246</sup>. En admettant que ce hiatus ne soit pas seulement dû à une lacune dans les témoignages littéraires, on doit très certainement supposer qu'offrir au peuple de tels symboles d'oisiveté était, pour les censeurs de la République, une façon inadéquate d'utiliser les fonds publics<sup>247</sup>. Malgré l'absence de témoignages littéraires ou

---

<sup>244</sup> Sen. (J.) *Ep.*, 86, 10.

<sup>245</sup> *CIL* X 829 = *ILS* 5706 = *ILLRP* 648, inscription relative aux thermes de Stabies à Pompéi (vers 80 av. J.-C.) : C. Vilius et P. Aninius, duumvirs, ont fait construire un *laconicum* et un *districtarium*, et ont fait restaurer le portique et la palestine. *CIL* X 819 = *ILS* 6356 = *ILLRP* 641, inscription relative aux thermes du Forum à Pompéi (vers 80 av. J.-C.) : L. Caesius, *duumvir iure dicundo*, C. Occius et L. Niraemius, duumvirs, sont responsables de la construction des bains avec l'argent public. *CIL* XIV 3013 = *ILS* 5667 = *ILLRP* 659, inscription relative aux thermes de *Praeneste*, *Regio* I (vers 80 av. J.-C.) : Q. Vibuleius et L. Stadius, duumvirs, ont fait reconstruire les bains et y ont amené l'eau publique. *CIL* X 221 = *ILS* 5665 = *ILLRP* 606, inscription relative aux thermes de *Grumentum*, *Regio* III (époque de Sylla) : Q. Pettius et C. Maecius, préteurs, duumvirs, ont fait construire les bains avec l'argent public. *CIL* I<sup>2</sup> 3188 = *AE* 1967.96, inscription relative aux thermes de *Herdonia*, *Regio* II (époque de César) : D. Funius et C. Rubrius, quattuorvirs, ont fait construire les bains. *CIL* V 4412, inscription relative aux thermes de *Brixia*, *Regio* X (entre 49 et 27 av. J.-C.) : Q. Cornelius quattuorvir *iure dicundo*, a fait construire dans les bains [...] (il manque le reste de l'inscription). *CIL* I<sup>2</sup> 2542 = *ILLRP* 575, inscription relative aux thermes de *Croton*, *Regio* III (République tardive) : [-] Lucilius Macer et T. Annaeus Trhaso (*sic*), duumvirs quinquennaux, ont fait construire les bains.

<sup>246</sup> Et ce parmi tous les édifices publics construits ou restaurés par les Censeurs entre 200 et 78 av. J.-C., compilés par Coarelli d'après les témoignages littéraires (1977, p. 4-6).

<sup>247</sup> Il faut voir ici le commentaire de Cicéron (*Off.* 2, 17) qui rapporte que seuls les monuments strictement utiles à la communauté (tels les murs, ponts, aqueducs, etc...) doivent être payés avec l'argent public, ce qui n'est pas le cas des portiques ou des théâtres (il ne mentionne pas les bains, mais on imagine que ceux-ci devaient faire partie de la dernière liste) : *Atque etiam illae impensae meliores, muri,*

épigraphiques, on pourrait alors légitimement penser que les riches évergètes devaient financer à leurs frais la construction de bains publics, selon une tradition bien établie sous la République<sup>248</sup>.

Une situation analogue se retrouve pour les théâtres permanents, qui rencontrèrent l'opposition des sénateurs lorsqu'ils furent introduits à Rome entre le II<sup>e</sup> et le I<sup>er</sup> av. J.-C.<sup>249</sup>. En effet, le premier théâtre construit en pierre (théâtre de Pompée) n'a vu le jour qu'en 55 av. J.-C., alors que de nombreuses villes de province en étaient déjà pourvues<sup>250</sup>. Dans la mentalité romaine, nous rapporte Sénèque, la vertu est à chercher auprès des temples, des forums, des curies et dans les murs même des villes, alors que « la volupté se cache dans les bains et les étuves »<sup>251</sup>. Les bains occupent ainsi une place ambiguë, quelque part entre les monuments d'usage public, et ceux plus dérisoires destinés à la dissolution du corps. De telles perceptions ont pu influencer la vision des censeurs républicains, et les dissuader de financer la construction ou la maintenance de *balnea*<sup>252</sup>. La position éminente occupée par Rome justifie très certainement la censure, ou du moins la réticence des plus conservateurs envers la culture hellénistique. Si certains dirigeants étaient de plus en plus tentés par le confort

---

*naualia, portus, aquarum ductus omniaque, quae ad usum rei publicae pertinent (...). Theatra, porticus, noua templa uerecundius reprehendo propter Pompeium, sed doctissimi non probant.*

<sup>248</sup> Coarelli, 1977, p. 4: On voit en effet que les censeurs étaient principalement chargés de la construction et l'entretien de la voirie, égouts et aqueducs, bien qu'ils aient également ordonné la construction d'importants bâtiments publics. En 179 par exemple, M. Aemilius Lepidus fait construire sur le forum la basilique *Fuluia-Aemilia*, alors qu'en 174, Q. Ulvius Flaccus et A. Postumius Flaccus décident l'érection d'un portique devant le temple de Saturne (Liv., 40, 51 ; 41, 27, 5-13).

<sup>249</sup> Liv. 40, 51, 3 ; 41, 27 : Entre 180 et 174 av. J.-C., il est question de construire des théâtres permanents : le premier fut commandité par le censeur M. Aemilius Lepidus, mais il semble qu'il fut détruit en 155 par Scipion Nasica. La *scaena* mise en place cinq ans après par les censeurs de 174 (Q. Fulvius Flaccus et A. Postumius Albinus) pouvait être une estrade pour les acteurs, mais on a également proposé d'y voir un local destiné aux rites officiels religieux (P. Jal, 1971, n.13 p. 164).

<sup>250</sup> Zanker, 1993, p. 52 ; Le théâtre de Pompéi, daté de la moitié du II<sup>e</sup> siècle av. J.-C. (et restauré à l'époque d'Auguste), construit en *opus incertum*, est contemporain des théâtres des cités campaniennes de Teano, Cales et Capoue. Celui-ci est conçu sur le modèle des théâtres de Grande Grèce et de Grèce, où la scène est indépendante du reste de l'édifice.

<sup>251</sup> Sen. (J.) *Dial.*, 7, 7, 3 : « *Virtutem in templo conuenies, in foro, in curia, pro muris stantem (...) uoluptatem latitantem saepius ac tenebras captantem circa balinea ac sudatoria ac loca aedilem metuentia (...).* »

<sup>252</sup> Fagan, 2002, p. 105-106.

« à la grecque », dans tous les cas, la Censure reste sous la République un des plus grands ennemis de la *luxuria*, et, conséquemment, des bâtiments considérés comme symboliques d'un tel vecteur.

Le bain chaud comme facteur d'amollissement du corps et de l'âme est un *topos* que l'on retrouve chez certains auteurs latins. On voit qu'il est déjà présent chez Aristophane, annonçant ainsi une probable tradition rhétorique et / ou morale condamnant les bains chauffés<sup>253</sup>. L'anecdote de Tite Live déjà citée est ainsi reprise par Sénèque, lorsqu'il critique l'oisiveté qu'entraîne la pratique trop fréquente des bains chauds<sup>254</sup>. Ces derniers sont mis au même titre que la luxure, la gourmandise, la paresse, bref, toutes sortes de vices qui peuvent nuire à la santé physique et mentale s'ils sont pratiqués avec excès. C'est cette fréquence qui est également dénoncée par Caton, plus que la pratique du bain en elle-même, car elle occasionne l'accoutumance aux plaisirs du corps et éloigne l'homme de son but premier, le travail et la guerre<sup>255</sup>. Au premier siècle de notre ère, on peut encore voir chez Tacite la critique de ces bains, dont le goût immodéré a séduit les peuples soumis (ici en l'occurrence les Bretons), tout comme le goût des festins raffinés et de l'architecture luxueuse<sup>256</sup>. Il dénonce ainsi l'illusion de ces peuples qui, croyant adopter la civilisation, ne font en fait que se laisser séduire par les vices des Romains. Si ce texte doit être perçu comme la critique d'une forme subtile d'impérialisme, qui ôte à un peuple ses valeurs personnelles<sup>257</sup>, on notera toutefois la connotation négative que revêtent notamment les bains, taxés de vices (*uitiorum*).

---

<sup>253</sup> Ar. *Nub.*, 1044-55 (*op. cit.*).

<sup>254</sup> Sen. *Ep.*, 5, 51, 6-7: *Quid mihi cum istis calentibus stagnis ? Quid cum sudatoriis, in quae siccus uapor corpora exhausurus includitur ? Omnis sudor per laborem exeat ? Si faceremus, quod fecit Hannibal, ut interrupto cursu rerum omissoque bello fouendis corporibus operam daremus, nemo non intempestiuam desidiam uictori quoque, nedum uincti, periculosam merito reprehenderet(...):* «Qu'ai-je à faire de vos cuves d'eau chaude, de ces bains sudorifiques où s'enclôt un air sec et brûlant, bon à épuiser le corps ? Que le labeur seul fasse couler nos sueurs. Si nous agissions comme Hannibal, si, interrompant la marche des opérations et oubliant le champ de travail, nous ne nous occupions que de nous étuver le corps, chacun blâmerait, à bon droit, une oisiveté hors de saison, dangereuse au vainqueur, plus dangereuse à qui poursuit la victoire » (Trad. H. Noblot, 1958).

<sup>255</sup> Cato *Non.*, 108, 23-36, dans un passage cité précédemment.

<sup>256</sup> Tac. *Agr.*, 21, 21 : (...) *paulatimque discessum ad delenimenta uitiorum, porticus et balnea et conuiuiorum elegantiam ; idque apud inperitos humanitas uocabatur, cum pars seruitutis esset.*

<sup>257</sup> Pour Y. Thébert (2003, p. 21) on ne peut considérer les données de Tacite dans *la Vie d'Agricola*

Le luxe dénoncé par les conservateurs Républicains et du I<sup>er</sup> siècle de l'Empire est un luxe de vie, dans le sens où la pratique du bain, telle qu'on la trouve dans la civilisation hellénistique, puis à Rome, répond non plus à un bain d'hygiène, mais à un bain de délasserment. On pourrait en réalité voir ces critiques plutôt comme un *topos* que comme une vérité historique à prendre au premier degré : la focalisation de ces auteurs sur les syndromes d'une civilisation oisive et corrompue semble en effet plus un exercice rhétorique qu'une véritable conviction personnelle<sup>258</sup>. On remarquera d'ailleurs que cette peur du luxe étranger, que l'on retrouve assez tard chez certains moralistes, va laisser place sous l'Empire à un véritable engouement de la part du peuple et à un changement radical de l'attitude des dirigeants par rapport aux bains.

### **I.3. 2. Les grands thermes publics et la mise en place d'un modèle typiquement romain**

Nous avons vu pourquoi les pouvoirs publics de Rome pouvaient être, sous la République, réticents à financer des établissements balnéaires : ceux-ci étaient sans doute des entreprises privées, plutôt que des services publics<sup>259</sup>. Il est délicat ne serait-ce que d'imaginer l'aspect des *balnea* de Rome sous la République, dans la mesure où l'on n'en connaît aucune description : Cicéron par exemple cite plusieurs fois des bains publics comme lieux de crimes, mais en aucun cas n'insiste sur leur agencement ni même leur décoration<sup>260</sup>. Notre connaissance des bains républicains de l'*Vrbs* ne peut alors se fonder que sur des confrontations ou sur l'étude de textes.

---

comme étant réellement exploitables. Il rappelle ainsi l'avis de P. Grimal, « qui souligne la part de rhétorique dans une œuvre que l'on ne peut guère utiliser comme un document » (Tacite, *Œuvres complètes*, Paris, 1990, p. 115-125).

<sup>258</sup> Le thème des bains, de la luxure ou encore des repas trop raffinés comme « éléments qui symbolisent la civilisation romaine amolissante » est finalement, comme le démontre Y. Thébert (2003, p. 23-24), peu original (on le retrouve chez Dion Cassius, 62, 3-6, Tite-Live, Tacite et Sénèque, *op. cit.*).

<sup>259</sup> Fagan, 2002, p. 107.

<sup>260</sup> Cic. *Cael.*, 61, 62: Les *balneas Seniae* sont ici cités comme *balneas publicas*: « (...) *constitutum pactum esse cum seruis, ut uenirent ad balneas Seniae (...)* ; *constitui locum iussit balneas Seniae (...)*. *Cur enim potissimum balneas publicas constituerat ?* » ; *Rosc. Amer.*, 18: où Sex. Roscius est tué dans les *baneas Pallacinas* : "(...) *occiditur ad balneas Pallacinas de cena rediens Sex. Roscius*".



Le grand changement dans l'histoire des bains à Rome, tant au niveau architectural que social, advient ainsi avec l'avènement de l'Empire. Dion Cassius rapporte que Mécène fut le premier à introduire à Rome un bassin d'eau chaude, afin que le peuple puisse y nager<sup>261</sup>. Si la lecture du passage pose quelques problèmes d'interprétations sur lesquels nous reviendrons<sup>262</sup>, nous pouvons déjà remarquer l'introduction tardive - sous le règne d'Auguste – d'infrastructures balnéaires et récréatives destinées au peuple, quand on sait que des bains publics étaient construits depuis près de deux siècles en dehors de la capitale. Mais ce complexe, qu'il s'agisse d'un *balneum* ou d'une simple *piscina calida*, se distingue avant tout par son évergète, lié à la cour impériale. Si on ne peut considérer cette action comme publique (Mécène agit ici en tant qu'évergète privé), on ne peut nier le lien privilégié de Mécène avec les autorités en place et l'aspect quasi officiel de cette action ; jusqu'alors, aucun texte n'avait en effet mentionné la construction de bains par les autorités de la ville.

### *Les Thermes d'Agrippa*

Le véritable changement dans la conception des bains se fait toutefois avec les thermes d'Agrippa (**Fig. 45**), construits entre 25 et 19 av. J.-C. sur le Champs de Mars, et inaugurés en 12 av. J.-C., soit 7 ans après l'achèvement de la construction de l'*Aqua Virgo* qui les alimentait<sup>263</sup>. Le complexe marque ainsi une rupture dans l'architecture thermale, mais aussi dans la façon de voir et penser les thermes au sein de la ville. Nous avons déjà pu insister sur l'apparition à cette époque du mot *thermae*, désignant

---

<sup>261</sup> Dio. Cass., 55, 7, 6 : « Τοιοῦτος μὲν ὁ Μαϊκήνας ἐγένετο, καὶ οὕτω τῷ Αὐγούστῳ ἐχρήτο· πρῶτός τε κολυμβήθραν θερμῶ ὕδατος ἐν τῇ πόλει κατασκεύασε (...) » : « Tel était Mécène, et telle fut sa conduite avec Auguste. Ce fut lui qui établit le premier dans Rome un lieu pour nager en eau chaude (...) » (Trad. E. Gros, 1865). Dion Cassius utilise ici la formule rarissime *kolumbetran termou ydatos*, qui signifierait littéralement « bassin / piscine d'eau chaude » (on retrouve *kolumbetran* chez Platon, *Resp.* 453D).

<sup>262</sup> La structure décrite par Dion correspond-elle à un complexe balnéaire ? En effet, il ne fait pas référence à un *gymnasion* ou un *balaneion*, termes qu'il utilise pourtant afin de désigner les *thermae Agrippae* (Dio Cass., 54, 29, 4 ; 66, 24, 2). Il s'agit en tout cas d'une structure publique, peut-être autonome, et destinée aux activités du bain.

<sup>263</sup> L'alimentation hydraulique du complexe balnéaire par un aqueduc public contribue très certainement, comme le souligne H. Manderscheid (1994, p. 253) aux changements radicaux que l'on observe dans l'architecture thermale dans les premières décennies de l'Empire (avec par exemple l'introduction de grandes *natationes*).

spécifiquement ce nouveau type de bains. Pourquoi cependant parle-t-on de rupture ? Tout d'abord, ces thermes représentent un changement d'attitude des autorités en place vis-à-vis des activités liées au bain. Certes, d'un point de vue économique, Agrippa a construit son complexe comme une entreprise commerciale, puisque nous savons qu'il était destiné au peuple (et certainement payant) dès son inauguration<sup>264</sup>. En cela il ne se démarque pas des évergètes républicains. Mais les thermes font partie d'un plus ample programme urbain visant à restructurer la partie centrale du Champ de Mars, avec la construction ou la restauration d'édifices tels que le *Pantheon*, les *Saepta*, la *basilica Neptuni*, le *Diribitorium*, les *horti Agrippae* et le *Stagnum* (qui selon Ghini devait suppléer au manque de *natatio* à l'intérieur des thermes)<sup>265</sup>. Agrippa, s'il agit ici, comme Mécène, en tant qu'évergète privé, évolue dans un nouveau climat politique où désormais une seule famille monopolise le devant de la scène politique et édilitaire. Avec la construction de ces thermes, il ne peut être vu comme agissant indépendamment d'Auguste, étant donné sa position privilégiée. Les *thermae Agrippae* représentent ainsi la première fois où l'action de construire des bains à Rome devient symboliquement (car indirectement) rattachée au pouvoir et à une forme de propagande politique.

En réalité, nous ne devons pas voir les thermes d'Agrippa, contrairement à ce que l'on lit souvent<sup>266</sup>, comme les premiers bains d'usage public de Rome, dans la mesure où nous avons déjà pu observer que ceux-ci devaient être présents dans la ville depuis le II<sup>e</sup> siècle av. J.-C. : il s'agit plutôt du premier complexe thermal inséré dans un programme édilitaire monumental voulu par le Prince et pour le peuple<sup>267</sup>. À sa mort, Agrippa donne la propriété des bains au *populus* : il en transfère donc les charges au

---

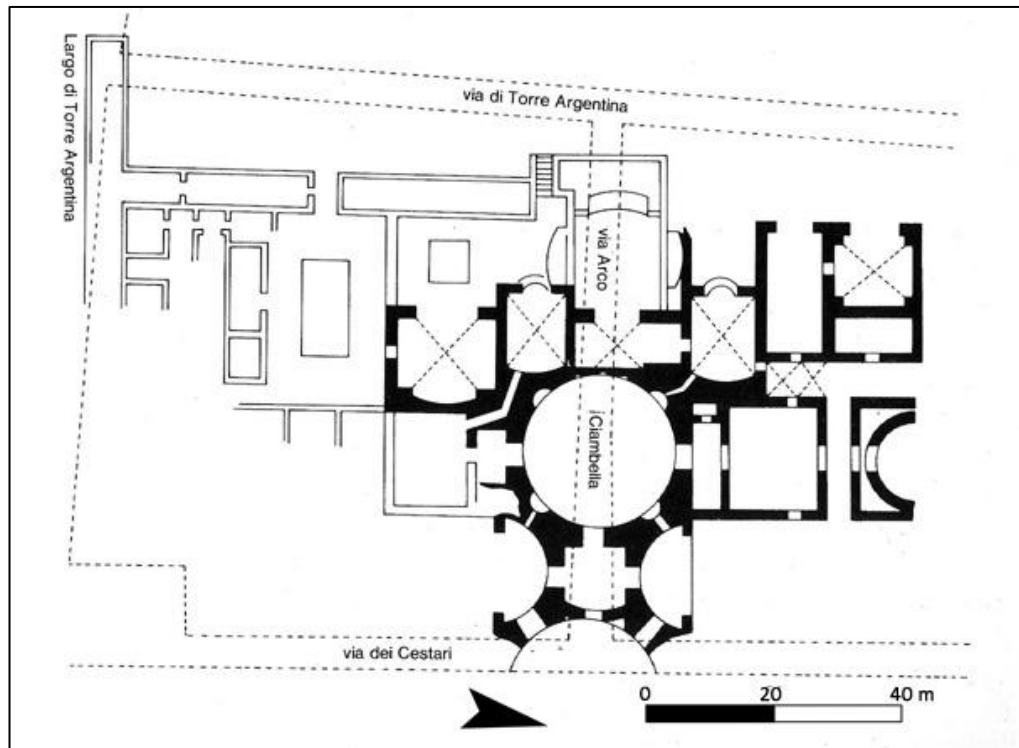
<sup>264</sup> Il ne faut pas voir ces bains comme étant fermés au public, comme le pense par exemple I. Nielsen (1993, p. 43-44) ; Dion Cassius reporte qu'Agrippa a permis au peuple de se baigner gratuitement, ce qui suppose que ses thermes étaient déjà accessibles au public avant sa mort. De plus, on a du mal à imaginer un complexe exclusivement privé au milieu d'édifices publics sur le Champ de Mars.

<sup>265</sup> Ghini, *LTUR* V, 1999, p. 40.

<sup>266</sup> Cecchini, 1989, p. 7 ; Ghini, *LTUR* V, 1999, p. 40.

<sup>267</sup> Yavetz, 1984, p. 128-129 ; 137 ; Cosme, 2005, p. 153-156 : Les initiatives d'Agrippa, dès son édilité, étaient clairement destinées à montrer à la plèbe romaine qu'Octave était désormais le seul protecteur de la plèbe de Rome. Par la suite, Auguste s'opposera à ce que quiconque (excepté certains de ses proches) se montre particulièrement généreux avec les masses, par peur qu'un autre homme que lui puisse ainsi s'octroyer la faveur du peuple, et donc le pouvoir.

Sénat<sup>268</sup>. Cette importante action symbolique renforce ainsi l'idée que le complexe est le fruit de la politique de bénéfices qu'Auguste apporte à la société. On peut également l'assimiler à la construction de théâtres permanents, comme celui de Marcellus, terminé par Auguste, et celui de Balbus. Le passage de la République à l'Empire est l'occasion d'un nouveau programme architectural, à la gloire de la famille impériale et pour le peuple.



**Figure 45** : Vestiges attestés des *Thermae Agrippae* (d'après Coarelli 2003)

Auguste mieux que quiconque comprend l'importance des loisirs pour le peuple romain en lui offrant théâtres, portiques, et thermes. Ainsi, reprenant une pratique bien connue sous la République, il l'étend non seulement à des lieux politiques et religieux, mais aussi à des lieux de loisirs. Livie, Octavie, Marcellus, Balbus ou Agrippa associent ainsi leur nom à de nombreuses constructions (*macellum*, portiques, théâtre, thermes, etc), renvoyant directement à la généreuse politique d'évergétisme du Prince. Ce dernier

<sup>268</sup> Dion Cass., 54, 29, 4 : « *Καὶ τότε γούν κήπους τέ σφισι καὶ τὸ βαλανεῖον τὸ ἐπόνυμον αὐτοῦ κατέλιπεν* (...) : « À sa mort, il [Agrippa] légua au peuple ses jardins et les bains qui portent son nom, pour qu'il pût se laver gratuitement (...) » (Trad. E. Gros, 1865). Cette mention pourrait signifier que les thermes d'Agrippa étaient dans un premier temps payants. Par legs testamentaire, Agrippa les fait devenir propriété publique, et rend leur accès gratuit.

ne donnera son titre qu'au symbole même de la vie politique de la cité : il laisse ainsi transparaître une certaine humilité, et surtout son intérêt exclusif pour la *res publica*. Mécène, Agrippa et les proches de l'empereur sont alors chargés d'offrir au peuple tout ce qui est en-deçà de la dignité d'Auguste, qui lui se concentre sur les temples, forums et le théâtre de Marcellus : il est clair que toutes ces opérations édilitaires s'inscrivent dans un programme collectif d'un conseil très réduit. Le *Princeps* s'évite ainsi la méfiance de certains conservateurs qui pourraient y voir une politique de loisirs mal placée<sup>269</sup>, quand le peuple perçoit uniquement la générosité de la seule famille désormais au pouvoir.

Les thermes d'Agrippa se distinguent notamment des autres *balnea* de la ville par leur taille et leur magnificence, marquant ainsi le moment où la capitale prend l'initiative et présente un modèle thermal original qui sera amplement suivi dans tout le monde romain<sup>270</sup>. Fait jusque là inédit, Pline l'Ancien, comme beaucoup d'autres auteurs de son temps, se plaît à louer la monumentalité et la beauté de ces bains, premiers dans leur genre à offrir un tel luxe<sup>271</sup>. Si, comme le raconte le naturaliste, il existait déjà à cette époque au moins 170 *balnea* à Rome, le phénomène thermal, représenté dans sa splendeur par les grands thermes impériaux, est rapidement devenu un des symboles de la *romanitas*, et n'a fait que croître démesurément au fil des siècles<sup>272</sup>. Les thermes d'Agrippa marquent ainsi la naissance, si ce n'est d'une politique systématique, du moins d'une véritable volonté de la part des empereurs d'aménager dans chaque quartier de la ville des complexes luxueux et toujours plus monumentaux (**Fig. 46**).

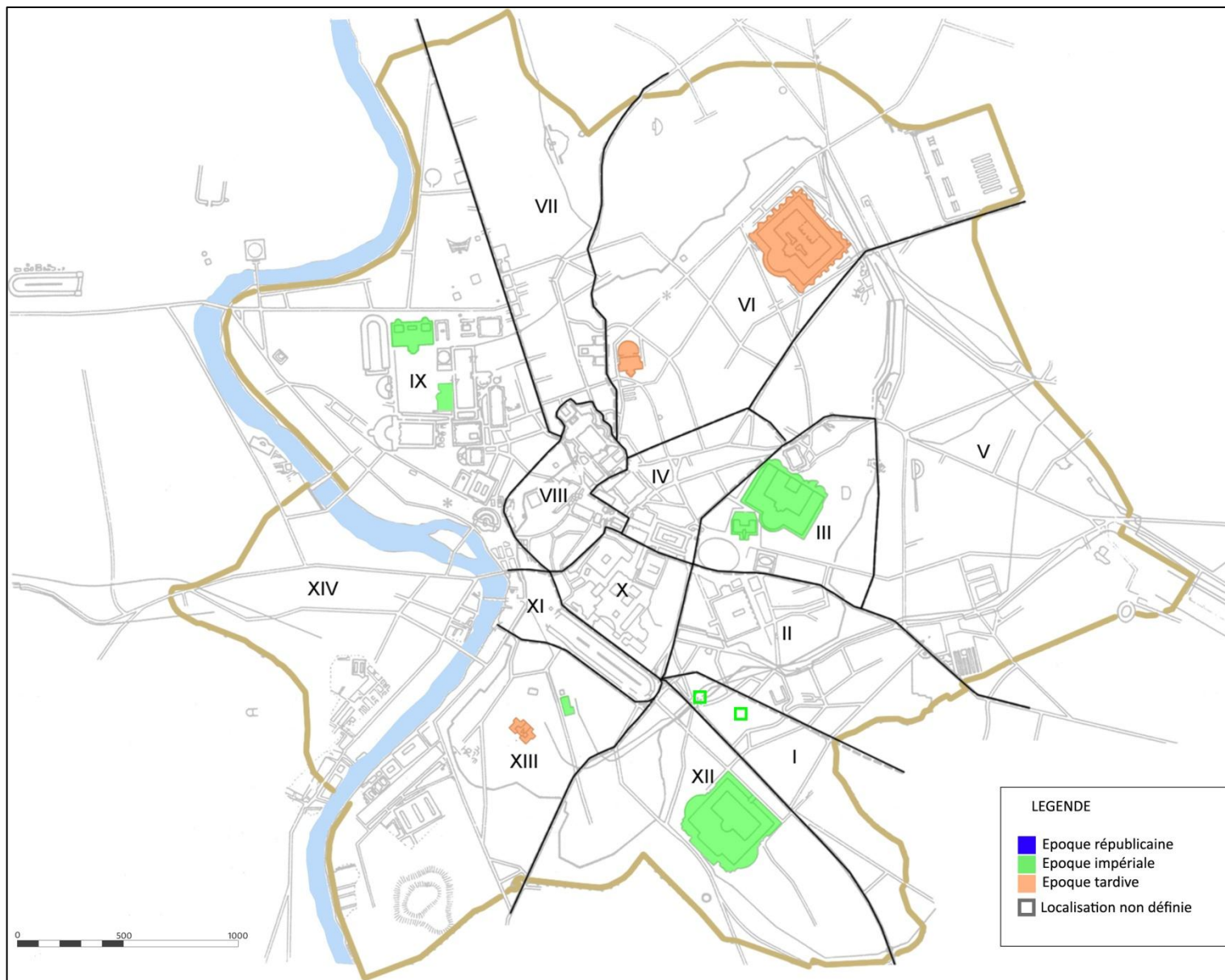
---

<sup>269</sup> Dans ce sens, voir Cosme, 2005, p. 153 : « (...) il [Agrippa] privilégia en fait surtout l'embellissement de la Ville et la gloire du prince : il semble qu'il osa alors réaliser en matière architecturale ce qu'Auguste ne pouvait se permettre de faire en matière institutionnelle ».

<sup>270</sup> Fagan, 2002, p. 109-110.

<sup>271</sup> Plin. (A.) *HN*, 34, 62 ; 35, 26 ; 36, 189 ; Dio Cass., 53, 27, 1 ; Strabo, 13, 1, 19 ; Mart. *Ep.* 3, 20, 15 ; 36, 6.

<sup>272</sup> Plin. (A.) *HN*, 36, 121-123: « *Adicit ipse aedilitatis suae commemoratione et ludos diebus undesexaginta factos et gratuita praebita balinea CLXX, quae nunc Romae ad infinitum auxere numerum.* » Ce passage se réfère à la commémoration de l'édilité d'Agrippa et aux divers bénéfices que ce dernier offrit à cette occasion au peuple de Rome. Si l'interprétation de ce passage pose quelques problèmes sur lesquels nous reviendrons, nous pouvons déjà retenir l'importance de cette période (début du principat / début du I<sup>er</sup> siècle ap. J.-C.) pour le développement du bain public à Rome.



**Figure 46** : Répartition des thermes impériaux à l'intérieur de la ville, Rome (élaboration A.L. Foulché)

### *Un symbole fort de la Romanitas*

Les empereurs suivants, voyant dans la construction de thermes un moyen d'accroître leur popularité<sup>273</sup>, dotèrent la ville de bâtiments rivalisant de grandeur et de luxe. Les *thermae Neronianae*, situées comme les *thermae Agrippae* sur le Champs de Mars et alimentées par une branche de l'*aqua Virgo*, furent ainsi inaugurées en 62 ap. J.-C.<sup>274</sup>. Les thermes sont aujourd'hui en grande partie détruits, puisqu'ils furent complètement restructurés entre 227 et 229 par Alexandre Sévère, qui rebaptisa le complexe *thermae Alexandrinae* (**Fig. 48**). Il est difficile d'établir le lien structurel entre les deux complexes : on ne peut définir en effet si les *thermae Alexandrinae* ont repris fidèlement le plan des thermes de Néron ou bien si elles en ont changé radicalement la structure. Il est cependant admis que le schéma planimétrique des *thermae Neronianae*, plus encore que celui du complexe Agrippa révélant certains tâtonnements, marque le point de départ du modèle canonique de type impérial repris successivement par tous les grands thermes de l'Empire<sup>275</sup>.

L'empereur Titus, dans sa politique de réhabilitation du territoire confisqué par la *Domus Aurea* de Néron, fit également construire des thermes à son nom (*thermae Titi / Titianae*, **Fig. 47**) sur le Mont *Oppius*, qu'il inaugura en 80 ap. J.-C.<sup>276</sup>. L'édifice présente le schéma canonique désormais caractéristique des grands thermes impériaux, suivant une distribution spéculaire par rapport à un axe central, autour du grand *frigidarium* (impliquant ainsi la multiplication des pièces thermales)<sup>277</sup>. À cet établissement s'accolèrent les thermes de Trajan (**Fig. 47**), construits par l'architecte Apollodore de Damas entre 104 et juin 109 ap. J.-C. (date de leur inauguration)<sup>278</sup>.

---

<sup>273</sup> La construction de grands thermes publics était sans aucun doute une opération destinée à « flatter les masses » ; il n'est d'ailleurs pas étonnant de retrouver parmi ces évergètes des empereurs connus pour leur démagogie (Yavetz, 1984, p. 138).

<sup>274</sup> Suet. *Ner.* 12 ; Cassiod. *Chron.*, 2, 39.

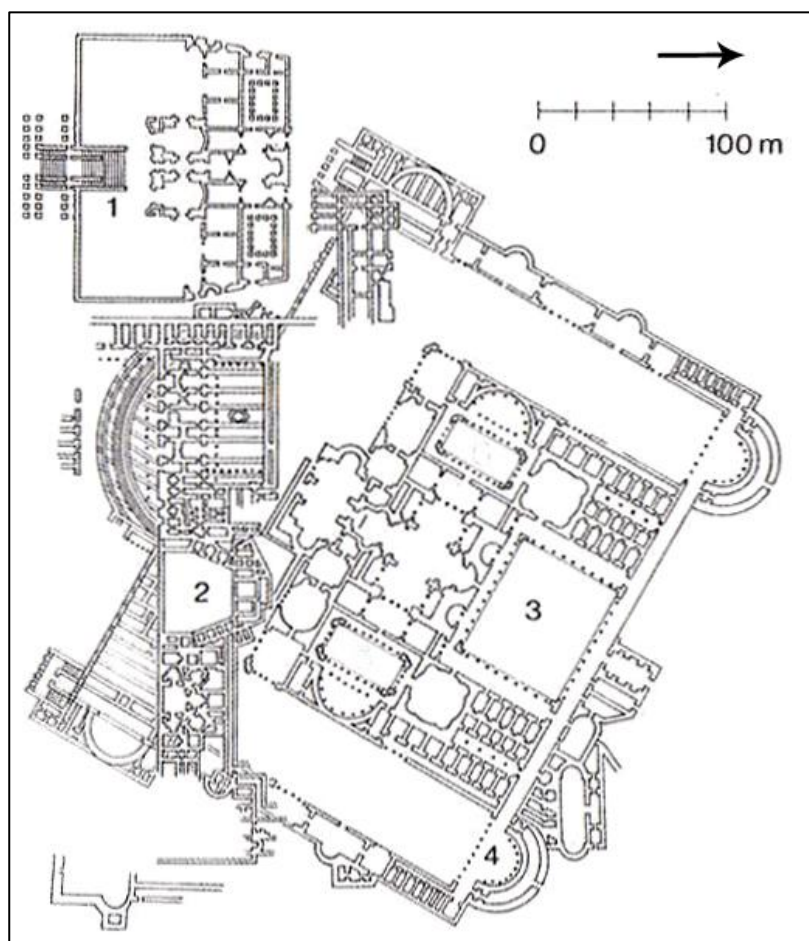
<sup>275</sup> Platner-Ashby, 1929, p. 531-532 ; Mar, 1994, p. 288-289 ; Ghini, *LTUR* V, 1999, p. 60-62.

<sup>276</sup> Suet. *Tit.*, 7, 3 ; Dio Cass., 61, 25, 1.

<sup>277</sup> Caruso, *LTUR* V, 1999, p.66 : La confusion séculaire entre les thermes de Titus et ceux voisins de Trajan, fut rétablie en 1895 par R. Lanciani, en se basant sur les dessins de Palladio.

<sup>278</sup> Dio Cass., 69, 4, 1.

Selon certaines sources tardives, ces thermes auraient été construits par Domitien<sup>279</sup>, ce qui expliquerait leur appellation *thermae Domitianae* dans certaines sources médiévales. Pourtant il ne semble y avoir aucune preuve pour confirmer ce fait : les thermes de Trajan présentent une construction unitaire, et les timbres retrouvés *in opera* remontent tous à l'époque de Trajan<sup>280</sup>. Le corps thermal présente une orientation décalée par rapport aux thermes de Titus<sup>281</sup>, dont il se distingue notamment par des dimensions beaucoup plus imposantes ; il se dispose à l'intérieur d'une enceinte d'environ 300 mètres par 216, suivant le schéma symétrique évoqué ci-dessus<sup>282</sup>.



**Figure 47** : Superposition des Thermes de Titus (1) et des Thermes de Trajan (3) aux vestiges de la *Domus Aurea* (2) (d'après Coarelli 2003)

<sup>279</sup> Chronogr.a.354, 274 (VZ I); Cassiod. *Chron.*, 417, 516.

<sup>280</sup> Caruso, Volpe, *LTUR V*, 1999, p. 67-68.

<sup>281</sup> L'orientation NE-SO du complexe, exploitant au maximum la chaleur et la lumière naturelles (comme le préconise Vitruve), sera reprise successivement par tous les grands complexes balnéaires.

<sup>282</sup> Le plan des thermes a pu être restitué grâce aux vestiges mis au jour lors de la construction dans les années 1930 du Parco Traiano, et leur mise en parallèle avec d'autres thermes de ce type.

Près d'un siècle plus tard, la dynastie des Sévères s'illustra par la construction de trois grands édifices thermaux : les *thermae Seuerianae* dans la *regio I*<sup>283</sup>, les *thermae Antoninianae* sur la *Via Appia* (commencés en 212 et inaugurés en 216 ou 217 ap. J.-C.<sup>284</sup>), et les thermes d'Alexandre Sévère (*thermae Alexandrinae*, 227 / 229 ap. J.-C., **Fig. 48**), construits sur le complexe néronien du Champ de Mars<sup>285</sup>. Entre 249 et 251 ap. J.-C., l'empereur Decius marqua son court règne en faisant construire sur l'Aventin un complexe de dimensions relativement modestes<sup>286</sup> ; ce dernier avoisinait les thermes de Sura, nommés d'après l'ami de l'empereur Trajan et construits près de deux siècles auparavant<sup>287</sup>.

---

<sup>283</sup> L'*Histoire Auguste* (*Seu.*, 19, 5) évoque des *thermae Seuerianae et Septimianae* alors que le *Curiosum* et la *Notitia* mentionnent dans la *regio I* des *thermas Seuerianas* couplés avec des *thermae Commodianas*, structures dont on ne conserve (à priori) aucun vestige. Les *thermae Seuerianae* sont souvent identifiés avec les structures thermales d'époque sévérienne sur le Palatin, bien que cette interprétation ne corresponde pas à la localisation donnée par les *Catalogues Régionnaires*.

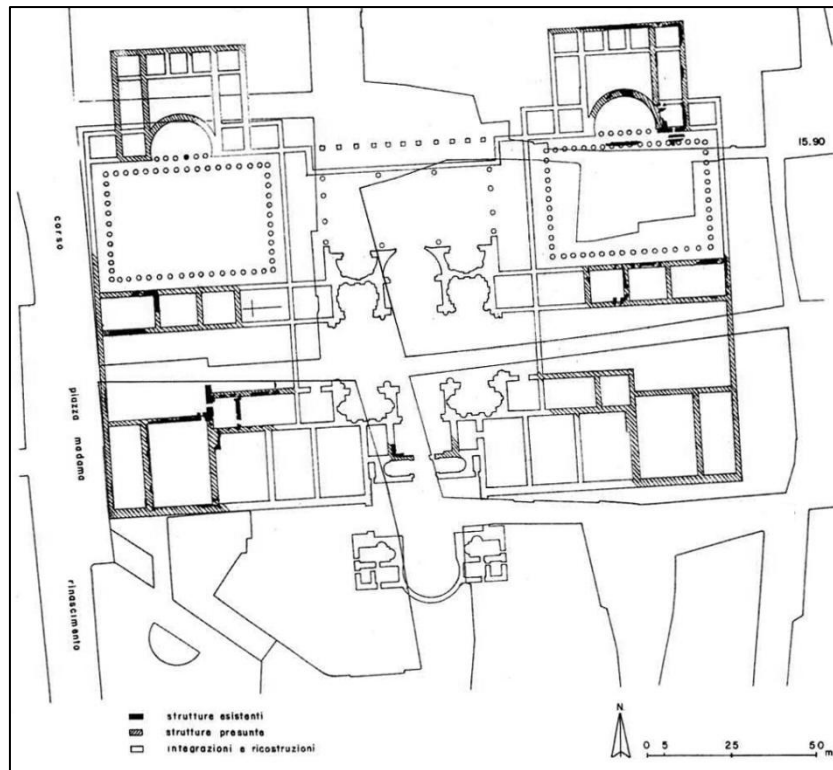
<sup>284</sup> Hier.*Chron.a.Abr.*, 2231 : *Antoninus Romae thermas sui nominis aedificauit* ; Cassiod. *Chron.*, 2, 145 ; Aur. Vict. *Caes.*, 21 ; Eutr., 8, 20. Ces thermes sont parmi les édifices de Rome les plus connus et les mieux conservés, puisque leur position périphérique, par rapport à la ville médiévale et moderne, leur évita (en partie) de servir de carrière ou d'être utilisés à des fins résidentielles. Ils occupent la deuxième place parmi les grands thermes de Rome (après les thermes de Dioclétien), avec une enceinte d'une superficie de 337 x 328 mètres, et se présentent selon le schéma des grands thermes impériaux. Les thermes de Caracalla possédaient, outre un corps thermal gigantesque (environ 25000 m<sup>2</sup>), notamment deux grandes bibliothèques.

<sup>285</sup> S.H.A. *Alex. Seu.*, 25, 2 : *Opera ueterum principum inst(r)aurauit, ipse noua multa constituit, in his thermas nominis sui iuxta eas, quae Neronianae fuerunt, aqua inducta, quae Alexandriana nunc dicitur. nemus thermis suis de priuatis*. Le plan des thermes nous est connu par les dessins de Palladio et par une série de sondages récents dans les souterrains de la zone (entre le stade de Domitien et le nord ouest du Panthéon), qui ont notamment révélé des structures appartenant à la restauration sévérienne des thermes (Ghini, *LTUR V*, 1999, p. 60-62).

<sup>286</sup> Eutr. , 9, 4 ; *Notitia* (VZ I, p.141). La planimétrie des thermes (une partie des vestiges est aujourd'hui englobée dans le casale Torlonia) est connue par le dessin qu'en fit Palladio en 1554. Celui-ci montre un complexe orienté très certainement NE-SO, avec un corps central d'environ 3000 m<sup>2</sup>. Les thermes se présentaient selon l'habituel schéma symétrique mais devaient, selon La Follette (*LTUR V*, 1999, p.51-53), se rapprocher plus du plan des thermes d'Afrique du Nord que des grands thermes impériaux de Rome.

<sup>287</sup> Les *Thermae Surae* ou *Suranae*, de dimensions relativement mineures, sont attestés dans la *regio XIII* par les *Catalogues Régionnaires*. La construction de ce complexe serait dûe à L. Licinius Sura, ami de l'empereur Trajan d'après Dion Cassius (68, 15, 3), voire à Trajan lui-même selon Aurelius Victor (*Caes.*,





**Figure 48** : *Thermae Neronianae/Alexandrinae* dans le contexte urbain actuel (relevé Studio Groma s. r. l., dans *LTUR* 1999)

Enfin, les derniers complexes impériaux de Rome furent édifiés dans le vaste quartier résidentiel de l'*Alta Semita*, d'abord par l'empereur Dioclétien (*thermae Diocletiani*, entre 298 et 308)<sup>288</sup>, puis par Constantin (*thermae Constantinianae*, environ 312 ap. J.-C.)<sup>289</sup>.

13, 8). L'édifice est également attesté par un fragment de la *Forma Urbis* sévérienne (Frag. 21) sous le nom de *Bal(neum) Surae*.

<sup>288</sup> Les *thermae Diocletiani* furent commandités par l'empereur éponyme afin d'équiper le vaste quartier résidentiel de l'*Alta Semita* de grands thermes impériaux (S.H.A. *Tyr. tryg.*, 21, 3-7 ; Prob., 2, 1 ; Hier.*chron.a.Abr.*, 2318, a.302 (MGH IX, 446) ; *Schol. iuu.*, 10, 95, 3 ; 11, 50, 1). L'édifice le plus vaste de Rome fut construit sur une plateforme édifiée pour l'occasion, sur la base de monuments déjà existants. Les travaux commencèrent en 298 ap. J.-C., et ils n'étaient probablement pas terminés lorsque Dioclétien abdiqua en 305. Le corps central était situé dans une vaste enceinte rectangulaire de 356 par 316 mètres, selon un plan parfaitement symétrique.

<sup>289</sup> Les Thermes de Constantin sont attestés dans la *regio VI* par les *Catalogues Régionnaires* ainsi que par un passage d'Aurelius Victor (*Caes.* 40, 26-27) mentionnant un "*lauandum institutum opus ceteris haud multo dispar*", édifié par Constantin après sa victoire sur Maxence. Il est cependant possible que les thermes aient été commencés par Maxence et terminés par Constantin, comme semble l'indiquer l'analyse

Au début du IV<sup>e</sup> siècle, les *Catalogues Régionnaires* recensent ainsi 11 *thermae* dans la ville de Rome. Ces établissements adoptent depuis les *thermae Neronianae* un plan canonique, que l'on retrouve, sous forme plus réduite, dans les thermes des cités de l'Empire. Ils offrent désormais au public de nombreuses activités pratiquées dans des pièces venant s'ajouter à celles plus habituelles du bain (*frigidarium*, *tepidarium*, *calidarium*) et aux grands bassins d'immersion. On retrouve par exemple une grande palestre pour l'exercice ou la promenade, des bibliothèques, des infrastructures pour écouter des conférences ou de la musique, des salles où se faire masser, épiler, ou simplement se restaurer en rencontrant ses clients ou amis. Avec les thermes impériaux se développe un style de bâtiment nouveau et original, s'éloignant toujours plus des modèles républicains attestés en péninsule italique. Ici, le but hygiénique est relégué au second plan au profit du loisir et de la récréation.

Le prix d'entrée est bien souvent dérisoire : on parle en moyenne d'un quadrans d'as, mais il arrive souvent que l'entrée soit offerte au peuple par l'empereur ou un riche évergète. Il permet donc à tous d'accéder quotidiennement à un paradis d'oisiveté et de détente, niché dans un bâtiment aux dimensions grandioses et au décor somptueux. Ce nouveau modèle se diffuse en même temps que l'Empire étend son aire d'influence : chaque cité ou colonie se dote ainsi de thermes, plus ou moins monumentaux, mais présentant toujours les mêmes éléments caractéristiques énoncés auparavant. Les bains définissent désormais la *romanitas*, au même titre que d'autres symboles de la culture romaine (tels les temples, portiques, théâtres, etc).

### ***La mise en place d'un modèle à suivre***

En quoi consiste ce nouveau modèle ? Nous avons vu que celui-ci était mis en place de façon monumentale avec les thermes d'Agrippa dès 19 av. J.-C., bien qu'il ne se soit concrétisé véritablement qu'avec les thermes de Néron en 62 ap. J.-C. puis avec ceux de Titus et de Trajan en 109<sup>290</sup>. Le traité de Vitruve, rédigé dans le dernier quart

---

des timbres par M. Steinby (Vilucchi, *LTUR* V, 1999, p.51). Assez bien conservés jusqu'au XVII<sup>e</sup> siècle, les thermes sont connus notamment grâce au plan de Bufalini de 1551 et surtout à celui de Palladio, qui montrent un plan s'insérant dans un espace étroit, mais toujours parfaitement symétrique et rationnel.

<sup>290</sup> En réalité, comme le souligne J. DeLaine (1992, p. 257-258), il est difficile de définir l'évolution planimétrique d'un modèle impérial avant le début du II<sup>e</sup> siècle ap. J.-C. Si l'on sait que les thermes

du I<sup>er</sup> siècle av. J.-C., montre que les techniques de construction des bains étaient déjà fixées en grande partie dès la période augustéenne. L'architecte évoque surtout la position de ces bains, dont les salles tièdes et chaudes doivent être exposées à l'ouest ou au sud, et la technique pour construire un système de chauffage par hypocauste. La dénomination des secteurs principaux composant les thermes est plus problématique, puisqu'elle se base sur un passage où Vitruve évoque trois récipients d'airain devant respectivement transporter de l'eau chaude (*caldarium*), de l'eau tiède (*tepidarium*), et de l'eau froide (*frigidarium*) : il ne fait en réalité aucunement référence à des pièces portant ces noms là<sup>291</sup>. Bien que l'on note déjà la présence d'un *frigidarium* / bain froid dans le bain de la palestra vitruvienne<sup>292</sup>, sa mise en place systématique à la fin du parcours thermal, permettant ainsi la mise en séquence des pièces balnéaires suivant une graduation, a dû se faire probablement peu de temps après la rédaction du *Traité*<sup>293</sup> : ce schéma, associé aux deux autres composantes fondamentales des thermes romains (bassin d'immersion en commun et chauffage par hypocauste), restera en grande partie inchangé pendant toute la période impériale. Seule la disposition de ces pièces devient plus canonique avec le temps, bien qu'elle puisse beaucoup varier selon le terrain disponible, le type de bain et les architectes.

Les *thermae* se caractérisent généralement par un dédoublement des pièces balnéaires par rapport à un axe central (généralement le *frigidarium*), de grandes piscines d'immersion (*natationes*) et / ou des structures périphériques liées au sport ou à des activités culturelles<sup>294</sup>. Ce type dit impérial se présente suivant un plan

---

d'Agrippa, de Néron ou de Titus présentaient des caractéristiques notables les distinguant des *balnea* républicains (décor, planimétrie, etc), nous ne pouvons tirer que très peu d'informations de ces complexes impériaux, dont les vestiges, en grande partie disparus, restent difficilement exploitables.

<sup>291</sup> Vitr. *De arch.*, 5, 10, 1: *Aenea supra hypocaustim tria sunt componenda, unum caldarium, alterum tepidarium, tertium frigidarium* (...): "Au-dessus du foyer il faut placer trois récipients de bronze, l'un d'eau chaude, un autre d'eau tiède, le troisième d'eau froide (...)" (Trad. C. Saliou, 2009).

<sup>292</sup> *Ibid.*, 5, 11.

<sup>293</sup> Selon Pline (*HN*, 25, 77, 95) et Dion Cassius (53, 30, 3), cet usage fut introduit par le médecin du roi Juba, Antonius Musa, qui sauva la vie d'Auguste en lui préconisant des bains froids. Il est probable, comme le souligne Y. Thébert (2003, p. 93), que l'introduction d'un bain froid à la fin du parcours chauffé soit dû à des raisons médicales, mais sans être nécessairement lié à un cas précis de maladie.

<sup>294</sup> Mar, 1994, p. 285-286 : Précisons ici que la *palaestra* romaine n'a plus grand chose en commun avec le *gymnasium* grec. Alors que ce dernier était un lieu où les jeunes hommes recevaient une éducation

symétrique, circulaire ou linéaire, généralement non rétrograde : le baigneur exécute son parcours sans retourner sur ses pas<sup>295</sup>. Ainsi, on peut affirmer que dès le début du principat d'Auguste sont bien établis ces critères formant une constante dans tous les thermes romains : succession des salles thermales selon un parcours allant du chaud vers le froid, chauffage des pièces et des bassins d'immersion par le sol, exposition du secteur chauffé au sud, voire à l'ouest. L'application du verre à vitre, pouvant couvrir de grandes surfaces, ainsi que le système de chauffage par les murs (*tubuli*), sont les dernières grandes innovations techniques au I<sup>er</sup> siècle de notre ère<sup>296</sup>. Les différences que l'on peut noter au niveau architectural par la suite reflètent plus des influences locales ou des modes que de réelles innovations techniques. J. DeLaine a pu ainsi démontrer que les principales évolutions planimétriques se retrouvaient essentiellement dans les plus grands établissements balnéaires, italiques et provinciaux : ces derniers se caractérisent essentiellement par une monumentalité toujours plus imposante, mais également par la place croissante donnée aux espaces non balnéaires<sup>297</sup>.

Nous évoquerons très brièvement les différentes pièces thermales, ainsi que les parcours à l'intérieur des édifices : ceux-ci sont largement définis dans de nombreux ouvrages sur les thermes, qu'il nous semble inutile de répéter ici<sup>298</sup>. L'utilisation souvent rigide de ces expressions, comme la volonté de certains chercheurs à nommer obligatoirement les pièces du bain, peut parfois amener à se méprendre sur leur nature réelle : nous savons en effet que dans de nombreux petits *balnea*, le manque de place contraignait souvent à regrouper plusieurs activités dans une même salle. Ce qui en plan peut sembler une salle sans apparente fonction précise, pouvait en réalité servir de vestiaire, de *destrictarium* (pièce où l'on se nettoie au strigile), *d'unctorium* (salle intellectuelle et sportive, la palestine n'est plus qu'un lieu découvert pour les activités sportives ou la promenade, mais ne revêt en aucun cas l'importance du *gymnasium* dans la culture grecque.

<sup>295</sup> DeLaine, 1992, p. 258-259.

<sup>296</sup> Thébert, 2003, p. 85 : Les premières mentions de *tubi* et *tegulae mammatae* se retrouvent chez Sénèque (*Ep.* 14, 90, 25) et Pline l'Ancien (*NH*, 35, 159), même si des exemples « primitifs » de double-cloisons sont attestés dans les bains de la maison du Faune (Pompéi) et à Frégelles. L'application systématique de cette technique aux bains, publics et domestiques, s'observe généralement entre la fin de l'époque républicaine et l'époque impériale.

<sup>297</sup> De Laine, 1992, p. 267-275 : Cette monumentalisation des complexes thermaux, amorcée au I<sup>er</sup> siècle, semble se développer particulièrement à partir du II<sup>e</sup> siècle, probablement sous l'influence des thermes de Trajan.

<sup>298</sup> Notamment Rebuffat, 1991, p. 2-23.

d'onction), ou de pièce de transition, qui prévoyaient le plus souvent des structures mobiles et donc disparues. Nous verrons par ailleurs dans notre étude sur les thermes mineurs de Rome qu'il est souvent difficile de distinguer avec précision la nature des pièces thermales et leur disposition. Les problèmes de dénominations ainsi que les typologies de parcours n'ont véritablement de sens qu'avec des modèles impériaux présentant un plan entier et relativement canonique.

Les pièces que l'on évoque le plus souvent (et les plus reconnaissables en fouille) sont, pour le secteur chauffé, le *caldarium*<sup>299</sup>, et l'étuve, c'est-à-dire la salle où l'on transpire. Cette dernière est mentionnée comme *sudatorium* (ou *assa sudatio*) ou bien comme *laconicum*, terminologies reflétant selon R. Rebuffat deux types d'étuves, l'une humide et l'autre sèche<sup>300</sup>. Vitruve parle cependant de *laconicum sudationesque*<sup>301</sup>, et nous rejoignons ici l'avis de G. Poccardi qui considère ces deux expressions comme une seule et même réalité désignée sous le nom d'«étuve»<sup>302</sup>. Celle-ci, qui se présentait souvent à la fin de la République sous la forme reconnaissable de rotonde (comme le recommande Vitruve<sup>303</sup>), tend à devenir sous l'Empire une pièce rectangulaire, similaire au *caldarium*<sup>304</sup>. La pièce du bain chaud est quant à elle composée d'une ou plusieurs structures variant selon les modèles de bains et la chronologie. Nous avons résumé dans un tableau (**Tab. 3**) les principaux termes

---

<sup>299</sup> Nous ne reviendrons pas sur le débat à propos du nom de cette pièce, qui n'est d'ailleurs jamais vraiment mentionné par les textes : nous pouvons dire de façon générale que le *caldarium* correspond à la salle du bain chaud, en opposition à la salle du bain froid (Rebuffat, 1991, p. 2).

<sup>300</sup> Rebuffat 1991, p. 3; voir aussi Thébert, 2003, p. 378.

<sup>301</sup> Vitr. *De arch.*, 5, 10, 5: *Laconicum sudationesque sunt coniungendae tepidario; eaeque quam latae fuerint, tantam altitudinem habeant ad imam curvaturam hemisphaerii. (...) Ipsumque ad circinum fieri oportere uidetur, ut aequaliter a medio flammae uaporisque uis per curvaturae rutundationes peruagetur.* « L'étude laconienne, là où l'on transpire, doit être contiguë à la salle tiède et ses dimensions en plan doivent être égales à sa hauteur jusqu'à l'intrados de la coupole. (...) Il paraît nécessaire que l'étuve elle-même soit circulaire, de façon à ce que la force de la flamme et de la chaleur se répande de façon égale, à partir du point central, en cercles épousant sa concavité » (Trad. C. Saliou, 2009).

<sup>302</sup> Poccardi, 2006, p. 77.

<sup>303</sup> Vitr. *De arch.*, *op. cit.*

<sup>304</sup> À partir de ce moment on peut difficilement distinguer le *laconicum* du *caldarium*, et il devient parfois impossible de parvenir à définir si l'on parle d'une étuve ou d'un deuxième *caldarium*...Le problème est : existait-il une réelle différence entre ces deux pièces, ou le *laconicum/sudatorium* n'est-il que la pièce principale du secteur chauffé appelé *caldarium* ?

évoqués dans les sources latines, relatifs aux pièces ou aux structures du bain. La profusion des mots employées prouve que celles-ci répondaient plus à des choix « personnels » qu'à des appellations canoniques, et que ces nomenclatures ne correspondent pas toujours à l'emploi que les archéologues en font aujourd'hui. Nous reprenons ici de manière plus concise les définitions des pièces principales du bain proposées par G. Poccardi<sup>305</sup> :

*Apodyterium*, ii n. : vestiaire (**Fig. 50**).

*Caldarium*, ii n. = *cella caldaria* = *cella soliaris*, ae = *aquarum cella coctilium* : pièce des bains chauds (**Fig. 51-53**).

*Alueus*, i m. = *solium*, ii n. : baignoire d'eau chaude à immersion servant au bain de délasserment (**Fig. 53**).

*Testudo aluei* : plaque de métal en contact direct avec le foyer et l'eau de la baignoire, facilitant un meilleur échauffement du liquide.

Chaudière : un récipient métallique destiné à chauffer l'eau des baignoires. Elle était située le plus souvent au-dessus du foyer d'une des baignoires, parfois au-dessus d'un foyer autonome.

*Labrum*, i, n. : vasque généralement circulaire sur pied ou appliquée contre un mur utilisé par le baigneur pour s'asperger (**Fig. 51**).

*Schola labri* : espace souvent de forme absidale abritant un *labrum* à l'intérieur des *caldaria* de type « vitruvien » (I<sup>er</sup> siècles avant et après J.-C., **Fig. 51**)<sup>306</sup>.

*Tepidarium* ii n. : (équivalent du *propnigeum*<sup>307</sup>) : pièce tiède servant de transition entre le bain chaud et le bain froid, pouvant parfois abriter un ou plusieurs bassins d'immersion<sup>308</sup>.

---

<sup>305</sup> Poccardi, 2006, I, p. 80.

<sup>306</sup> La *schola labri* abritant le *labrum* tend à disparaître à partir du I<sup>er</sup> siècle, au profit d'autre *solia* : certains *caldaria* présentent alors parfois deux à trois bassins d'immersion de forme égales ou différentes.

<sup>307</sup> Rebuffat, 1991, p. 3.

*Frigidarium*, ii n. = *cella frigida* = *frigidaria* : pièce du bain froid contenant un ou plusieurs bassins d'immersion, voire une *natatio* (piscine d'eau froide)<sup>309</sup> dans les plus grands thermes (**Fig. 49**).

*Palaestra* : espace ouvert, souvent entouré de portiques, et consacré aux activités sportives (**Fig. 52**).



**Figure 49** : Aile orientale du grand *frigidarium* à trois nefs des thermes du Forum d'Ostie (cliché A. L. Foulché).

<sup>308</sup> Les *caldaria* et les étuves sont chauffés directement par un *praefurnium*, alors que le *tepidarium* possède rarement son propre foyer.

<sup>309</sup> On trouve également, pour désigner un grand bassin d'eau froide, le terme *piscina* (*CIL* VI 16740), et peut-être *Oceanus/Oceani Solia* (*S.H.A., Alex. Seu.*, 25, 3-6 ; *AE* 1975, 873), d'après la mosaïque qui souvent ornait le fond du bassin (Castagnoli, 1986, p. 101-102).



**Figure 50** : Niches de l'*apodyterium* féminin des thermes Urbains d'Herculaneum permettant aux baigneuses de déposer leurs affaires (cliché A. L. Foulché).



**Figure 51** : *Schola labri* du *caldarium* des thermes du Forum de Pompéi, percée d'un *oculus*, et abritant le *labrum* destiné aux ablutions (cliché A. L. Foulché).





**Figure 52** : Palestre des thermes de Neptune, Ostie (cliché A. L. Foulché).



**Figure 53** : *Alveus* du *caldarium* des thermes Urbains d'Herculanum (cliché A. L. Foulché).

Terme latin	Source	Texte	Traduction / Sens
<i>Alueus</i>	Cic., <i>Cael.</i> , 67	<i>Ex quibus requiram quonam modo latuerunt aut ubi, <b>alueusne</b> ille an equus Troianus fuerit qui tot inuictos uiros.(..)</i>	(J. Cousin) <b>Baignoire</b>
<i>Alueus</i>	Vitr., <i>De arch.</i> , 5, 10	(...) <i>praeter scholam labri et <b>aluei</b></i>	(Krohn, Rebuffat) <b>Bain d'immersion</b>
<i>Alueus</i>	<i>Reth. Her.</i> , 4, 10	<i>Nam ut forte hic in balineas uenit, coepit, postquam perfusus, defricari ; deinde, ubi uisum est, ut in <b>alueum</b> descenderet</i>	(Marx, Teubner) <b>Bain</b> à proprement parler, probablement dans une salle chauffée
<i>Apodyterium</i>	Cic., <i>Q. fr.</i> , 3, 1, 2	<i>In balneariis assa in alterum <b>apodyteri</b> angulum promui propterea (...).</i>	(Constans) <b>Déshabilleur, vestiaire</b>
<i>Apodyterion</i>	Varro, <i>Rust.</i> 2, <i>Praef.</i> 2	<i>Nec putant se habere uillam si non multis uocabulis retineant graecis, quom uocent particulatim loca (...) palaestram, <b>adodyterion</b>, peristylon...</i>	(A. Traglia) <b>Vestiaire</b>
<i>Apodyterium</i>	<i>Corpus Glossarium Latinorum</i> , 2, 289, 47	<b>Apodyterium</b> : locus ubi mittuntur uestimenta balnientium. Graecum est, ubi ponuntur res, id est in balneum.	<b>Vestiaire</b>
<i>Assa Sudatio</i>	Celsus, <i>Med.</i> , 3, 27, 3	<i>Tremor autem neruorum (...) inimica etiam habet balnea <b>assasque sudationes</b></i>	(Darembert, Rebuffat) <b>Salle de sudation</b>
<i>Atrium thermarum</i>	ILT 1500 (Thugga-Dougga)	<i><b>Atrium thermarum</b> lic]inianarum ab antiquis coeptum exceptoriis in eodem loco su[b]iectis] (...)</i>	
<i>Baptisterium</i>	Plin. (J.), <i>Ep.</i> , 5, 6, 25-26	<i>Excipit cella frigidaria, in qua <b>baptisterium</b> amplum atque opacum.</i>	<b>Bassin</b> ou <b>piscine</b> dans la salle froide
<i>Baptisterium</i>	Sid. Apoll., <i>Epist.</i> , 2, 2, 4-8	<i>Huic basilicae appendix piscina forinsecus seu, si graecari mauis, <b>baptisterium</b> ab oriente conecitur (...).</i>	(A. Loyer) Nom grec désignant ici la <b>piscine à ciel ouvert</b>
<i>Caldarium</i>	Vitr. <i>De arch.</i> , 5, 10	- <i>Ipsa autem <b>caldaria</b> tepidariaque lumen habeant ab occidente hiberno</i>  - <i>suspensurae <b>caldariorum</b> ita sunt faciendae, ut (...)</i>	(Rebuffat, p. 10)  Ici les <i>caldaria</i> sont les pièces chauffées sur suspensures (ce n'est pas un nom particulier de salle).
<i>Caldarium</i>	Sen. (J.), <i>Ep.</i> , 86, 11	<i>Quantae nunc aliqui rusticitatis damnant Scipionem, quod non in <b>caldarium</b> suum latis specularibus diem admiserat.</i>	<b>Salle chauffée</b>

<b>Cella caldaria</b>	CIL X 3916 (Casapulla, près de Capoue)	<i>[c]ellam caldariam af...</i>	<b>Salle du bain chaud</b>
<b>Cella aquarum coctilium</b>	Sid. Apoll., <i>Epist.</i> 2, 2, 4-8	<i>Hinc aquarum surgit cella coctilium, quae consequenti unguentariae spatii parilitate conquadrat excepto solii capacis hemicyclio (...)</i>	(A. Loyen, Rebuffat) <b>Salle du bain chaud</b>
<b>Cella frigidaria</b>	Plin. (J.), <i>Ep.</i> , 2, 17, 11	<i>Inde balnei cella frigidaria spatiosa et effusa (...)</i>	<b>Salle du bain froid</b>
<b>Cella natatoria</b>	CIL III 7342=ILS 5710	<i>(...) adiecta cella natatori[a]....</i>	(Rebuffat, p.21)  Etant donné que <i>cella</i> signifie pièce, il est difficile de penser que <i>cella natatoria</i> ait désigné une piscine extérieure
<b>Cella soliaris</b>	ILAlg I 2102 (Madaure)	<i>(...) et soliare[m] cellam lacuniis densis (...)</i>	<b>Salle chauffée</b>
<b>Cella tepidaria, cella sudatoria, cella frigidaria</b>	<i>Altercatio Hadriani et Epicteti philosophi</i>	<i>Hadrianus ; « Qui est homo ? Epictetus : Balneo similis. Prima cella tepidaria unctuaris, infans natus perungitur. Secunda cella sudatoria, pueritia est. Tertia cella assa, perferentaria iuuentus. Quarta cella frigidaria, senectus (...) »</i>	<b>Salle du bain tiède (pour l'onction) ; étuve ; salle du bain froid</b>
<b>Destructarium</b>	CIL I 1251=ILS 5706 (Pompéi, Thermes de Stabies)	<i>c.iulius c.f.p. aninius c.f. ii i d. laconicum et destructarium faciund et porticus et palest reficiunda locarunt (...)</i>	<b>Salle du raclage au strigile</b>
<b>Frigida lauatio</b>	Vitr. <i>De arch.</i> , 5, 11	<i>Frigida lauatio quam graeci loutron uocitant (...)</i>	<b>Salle du bain froid</b>
<b>Frigidarium</b>	S.H.A. <i>Carin</i> , 17	<i>Balneis ita frigidis usus est ut solent esse cellae suppositoriae, frigidaris semper niualibus.</i>	<b>Salle du bain froid</b>
<b>Labrum</b>	Cic., <i>Fam.</i> , 14, 20	<i>In Tusculanum nos uenturos putamus (...) Ibi ut sint omnia parata (...) labrum si in balneo non est, ut sit.</i>	(C. F. W. Mueller, Teubner)  <b>Vasque</b> (ici probablement dans la salle du bain chaud)
<b>Labrum</b>	CIL II 5181=ILS 6891 (Aljustrel, Lusitanie)	<i>(...) Aquam [...] summam ranam hypocaustis et in labrum tam mulieribus quam uiris profluentem recte praestare debeto (...).</i>	Le mot <b>Labrum</b> n'est en général pas traduit

<b>Laconicum</b>	Celsius, <i>Med.</i> , 2, 17, 1	<i>Sudor etiam duobus modis elicitur ; aut sicco calore, aut balneo. Siccus calor est, et arenae calidae, et laconici, et clibani et quarundam naturalium sudationum (...)</i>	(Rebuffat, p.11-12) <b>Salle de l'étuve sèche</b>
<b>Lacus</b>	Auson. <i>Mos.</i> , 341-342	<i>(...) uidi ego defessos multo sudore lauacri/ fastidisse lacus et frigora piscinarum</i>	(M. Jasinski) <b>Bassin</b>
<b>Piscina</b>	<i>CIL</i> XI 6040=ILS 5711	<i>(...) idem balneum suspendit tubu[los... La]cus piscinamque fecit (...)</i>	<b>Piscine</b>
<b>Piscina calida</b>	Plin. (J.), <i>Ep.</i> , 2, 17, 11	<i>(...) cohaeret calida piscina mirifica, ex qua natantes mare adspiciunt.</i>	<b>Grand bassin (où l'on peut nager), piscine</b>
<b>Propnigeon /eum</b>	Plin. (J.), <i>Ep.</i> , 2, 17, 11	<i>(...) hypocauston, adiacet propnigeon balnei, mox duae cellae magis elegantes quam sumptuosae (...).</i>	(Rebuffat, p. 13) <b>Salle tiède = tepidarium</b>
<b>Schola labri/ Schola aluei</b>	Vitr. <i>De arch.</i> , 5, 10	<i>Praeter scholam labri et aluei (...) Scholas autem laborum ita fieri oportet spatiosas, ut, cum priores occupauerint loca circum, expectantes reliqui recte stare possint. Aluei autem latitudo inter parietem et pluteum ne minus sit pedes senos (...).</i>	(Rebuffat, p. 10) <b>Absides</b> , dans la salle du bain chaud, abritant la vasque d'aspersion, <b>labrum</b> , et le bain d'immersion, <b>alueus</b> .
<b>Solium</b>	Sid. Apoll., <i>Epist.</i> 2, 2, 4-8	<i>Hinc aquarum surgit cella coctilium, quae consequenti unguentariae spatii parilitate conquadrat excepto solii capacis hemicyclio (...)</i>	(A. Loyen) <b>Baignoire</b>
<b>Solium</b>	Celsus <i>Med.</i> , 1, 4, 2-3	<i>In solium non descendere</i>	<b>Baignoire</b>
<b>Sudatio</b>	Vitr. <i>De arch.</i> , 5, 11	<i>Proxima autem (...) e regione frigidarii conlocetur concamerata sudatio longitudine duplex quam latitudo (...).</i>	(Rebuffat, p. 10) <b>Salle de transpiration</b> , qui est aussi pour Vitruve la <b>salle du bain chaud</b>
<b>Sudatorium</b>	Sen. (J.), <i>Ep.</i> , 51, 6	<i>Quid mihi cum istis calentibus stagnis ? Quid cum sudatoriis, in quae siccus uapor corpora exhausurus includitur ?</i>	(Rebuffat, p. 12) <b>Salles à transpirer</b>
<b>Tepidarium</b>	Celsus <i>Med.</i> , 1, 3, 4	<i>Ante omnia in tepidario sedere, deinde, ubi paulum conquieuerunt.</i>	<b>Salle tiède</b>
<b>Unctorium</b>	Plin. (J.), <i>Ep.</i> , 2, 17, 11	<i>Adiacet unctorium (...) hypocauston, adiacet propnigeon balnea (...).</i>	<b>Salle de l'onction</b> (ici chauffée)
<b>Tableau 3</b> : Mots concernant les différentes salles du bain, telles qu'elles apparaissent dans les textes et sur les inscriptions (d'après Rebuffat, 1991, p. 1-34 et le <i>Thesaurus linguae Latinae</i> )			

### I.3.3. Les bains à Rome au quotidien, vus par les Romains

Comment ces thermes sont-ils perçus au quotidien par la population ? L'officialisation de la pratique du bain, sa diffusion et sa démocratisation sont-ils vus par tous comme un bienfait ? Au premier siècle de notre ère, les thermes de Rome sont omniprésents dans les œuvres des poètes et lettrés romains, bien que l'on trouve chez certains auteurs, principalement les philosophes et moralistes, une certaine réticence, plus dûe semble-t-il à l'excès de luxe affiché, qu'à la pratique du bain en elle-même.

#### *Luxe, volupté et commodité*

Les auteurs latins s'accordent en général sur plusieurs critères définissant des thermes dignes de ce nom, qu'ils évoquent des établissements publics fréquentés régulièrement, ou encore leurs propres bains domestiques. La profusion de lumière, la décoration luxueuse, la pureté de l'eau sont autant d'éléments essentiels pour définir un bon bain, et suppléent bien souvent un primordial besoin hygiénique. Martial critique ainsi les Bains de Gryllus ou ceux de Lupus, sur le Champ de Mars, sombres et pleins de courants d'air (*nec Grylli tenebras aeoliamque Lupi*)<sup>310</sup>, alors qu'il encense, avec Stace, les bains de Claudius Etruscus, pour la pureté de l'eau que l'on y trouve, la lumière qui ne faiblit jamais, ou encore la beauté des marbres précieux en décoration. Ces petits thermes ne semblent rien envier aux eaux pures des thermes de Baïes, ni au luxe des grands thermes impériaux<sup>311</sup>, et, nous dit Martial, si Oppianus ne se baigne jamais aux bains d'Etruscus, il mourra dans sa crasse (*Etrusci nisi thermulis lauaris, inlotus morieris, Oppiane*)<sup>312</sup>. Le même auteur évoque aussi un certain Tucca, aux goûts particulièrement raffinés, ayant fait construire des thermes avec tous types de

---

<sup>310</sup> Mart. Ep., 1, 59, 3 ; 2, 14, 11-12.

<sup>311</sup> Stat. Silu., 1, 5: (...) *nec si Baianis ueniat nouus hospes ab oris, talia despiciet (fas sit componere magnis parua), Neronea nec qui modo lotus in unda, hic iterum sudare neget.*

<sup>312</sup> Mart. Ep., 6, 42.

marbres d'importation<sup>313</sup>, ou encore Torquatus, qui a bâti de magnifiques thermes en marbre<sup>314</sup>.

Ainsi Pline le jeune ne se lasse pas de décrire les parties thermales de ses villas, où le soleil s'offre généreusement et où l'eau limpide est toujours à bonne température. Dans la villa des Laurentes, le *frigidarium* est particulièrement spacieux (*inde balnei cella frigidaria spatiosa et effusa*), la décoration des pièces élégante (*duae cellae magis elegantes quam sumptuosae*) et l'on peut nager dans une piscine d'eau chaude, tout en regardant la mer (*cohaeret calida piscina mirifica, ex qua natantes mare adspiciunt*)<sup>315</sup>. Sa villa de Toscane est également pourvue d'un grand bassin d'eau tiède en plein air (*si natare latius aut tepidius uelis, in area piscina est*), d'un *apodyterium* particulièrement vaste, et de pièces chauffées baignées de lumière (*frigidariae cellae conectitur media [ndlr : tepidarium], cui sol benignissime praesto est ; caldariae magis*)<sup>316</sup>. On notera par ailleurs que le *caldarium* est construit en saillie (*prominet enim*) afin d'exploiter au mieux la chaleur, selon un procédé que l'on retrouve par exemple aux thermes du Forum à Ostie.

Ces critères semblent perdurer jusqu'au V<sup>e</sup> siècle, puisqu'on retrouve, toujours dans le même goût, la description de Sidoine Apollinaire des bains de sa villa d'*Auitacus*. La position du *balneum*, aux pieds d'une falaise boisée, permet un approvisionnement particulièrement aisé en combustible<sup>317</sup>. Mais ici aussi, ce sont la lumière et l'espace qui semblent d'importance vitale, tout comme le faste de la décoration : l'auteur insiste particulièrement sur les colonnes de porphyre, les robinets en forme de tête de lion et la grandeur des baignoires qui pourraient rivaliser avec les bâtiments publics (*quae piscinas publicis operibus exstructas non impudenter aemularetur*). La pièce du bain chaud est ainsi constamment baignée de lumière (*intra concaue succensum solidus dies et haec abundantia lucis*), et la piscine extérieure, accessible par le baigneur à travers une entrée tripartite, est alimentée directement par

---

<sup>313</sup> Mart. Ep., 9, 75: *Tucca balneo posit. Idem beatas lautus extruit thermas de marmore omni, quod Carystos inuenit, quod Phrygia Synnas, Afra quod Nomas misit et quod uirenti fonte lauit Eurotas.*

<sup>314</sup> Mart. Ep., 10, 79, 3-4: *Torquatus nitidas uario de marmore thermas extruxit.*

<sup>315</sup> Plin. (J.), Ep., 2, 17, 11.

<sup>316</sup> Plin. (J.), Ep.: 5, 6, 25-26.

<sup>317</sup> Sid. Apoll. Epist., 2, 2, 4-9 : *Balineum ab Africo radicibus nemorosae rupis adhaerescit, et si caedua per iugum silua truncetur, in ora fornacis lapsu uelut spontaneo deciduis struibus impingitur ; 2, 9, 8-9.*

le cours d'eau jaillissant en amont. L'aspect esthétique des établissements balnéaires semble donc sous l'Empire aussi important que l'aspect pratique.

Lucien, qui écrit au II<sup>e</sup> siècle de notre ère, se prête à un exercice rhétorique sur un établissement thermal d'usage public : celui-ci aurait été construit par Hippias, architecte et érudit contemporain de l'auteur, qui nous en offre une description minutieuse<sup>318</sup>. La localisation géographique et même l'existence réelle de ce complexe important finalement peu dans notre discours : le texte en effet est surtout intéressant dans ce qu'il révèle des attentes de la population romanisée à l'égard des établissements balnéaires. Le *balneum* s'élève ainsi sur une haute plateforme accessible par un escalier à pente douce, qui permet de combler les inégalités du terrain. La première salle rencontrée est un vestibule commun à tout l'établissement (**Fig. 54**, 1) ; de là on accède à deux rangées parallèles d'*apodyteria* (4), de part et d'autre d'une grande salle à trois piscines d'eau froide (5)<sup>319</sup>. Le parcours thermal décrit par la suite se déroule suivant un schéma traditionnel : on passe d'abord par la salle tiède à deux absides (6), puis par l'*onctorum* (8) où l'on se frictionne d'huiles, également accessible par la palestres. Un couloir chauffé (9) permet ensuite d'accéder au *caldarium* (10) pourvu de trois baignoires d'eau chaude. Enfin, on peut gagner de nouveau le *frigidarium* sans avoir à revenir sur ses pas, à travers une pièce de transition légèrement chauffée (11).

La fonctionnalité de l'établissement semble donc un critère particulièrement important pour Lucien, qui insiste sur le bon agencement des pièces et leurs proportions parfaites, les espaces vastes, la présence de latrines ou encore l'intelligence du parcours, ici non pas rétrograde mais circulaire<sup>320</sup>. La lumière est également omniprésente dans ces descriptions : on la retrouve en effet dans chaque pièce thermale, grâce à de nombreuses fenêtres et une exposition optimale : les pièces chauffées sont placées au sud, à l'est et à l'ouest alors que les pièces froides sont orientées au nord<sup>321</sup>.

---

<sup>318</sup> Lucien, Bains d'Hippias (Trad. J. Bompaigne, 1993).

<sup>319</sup> Yegul, 1979, p. 121 : ce type de schéma se retrouve notamment dans certains grands thermes d'Afrique du Nord, comme les thermes d'Hadrien à Leptis Magna ou encore les Grands thermes du Sud à Djemila.

<sup>320</sup> Lucien, Hippias, 7: "Quand tu t'es baigné tu as la possibilité de ne pas retraverser les mêmes salles et de prendre le raccourci vers la pièce fraîche en traversant une pièce tiède, et tout cela dans une lumière abondante et en plein jour à l'intérieur » (trad. J. Bompaigne 1993).

<sup>321</sup> C'est sur cet aspect pratique de l'isolation et de l'exposition des pièces thermales que s'arrêtent

C'est d'ailleurs cette illumination continue qui contribue selon Lucien à faire de l'établissement un chef-d'œuvre. Enfin, nous noterons l'importance donnée au décor, bien que l'auteur évoque essentiellement la diversité des pierres précieuses employées : marbres de Laconie, de Phrygie ou de Numidie. Lucien mentionne à une seule reprise la présence de statues en marbre blanc, représentant Hygie et Esculape, qui semblent surtout mériter son attention à cause de leur ancienneté. Hippias a donc su concevoir un complexe réunissant selon l'auteur « toutes les qualités d'un établissement de bain: utilité, convenance, clarté, bonnes proportions, adaptation au site, sécurité dans l'utilisation – et qui en outre est agrémenté de tous les raffinements (...)»<sup>322</sup>.

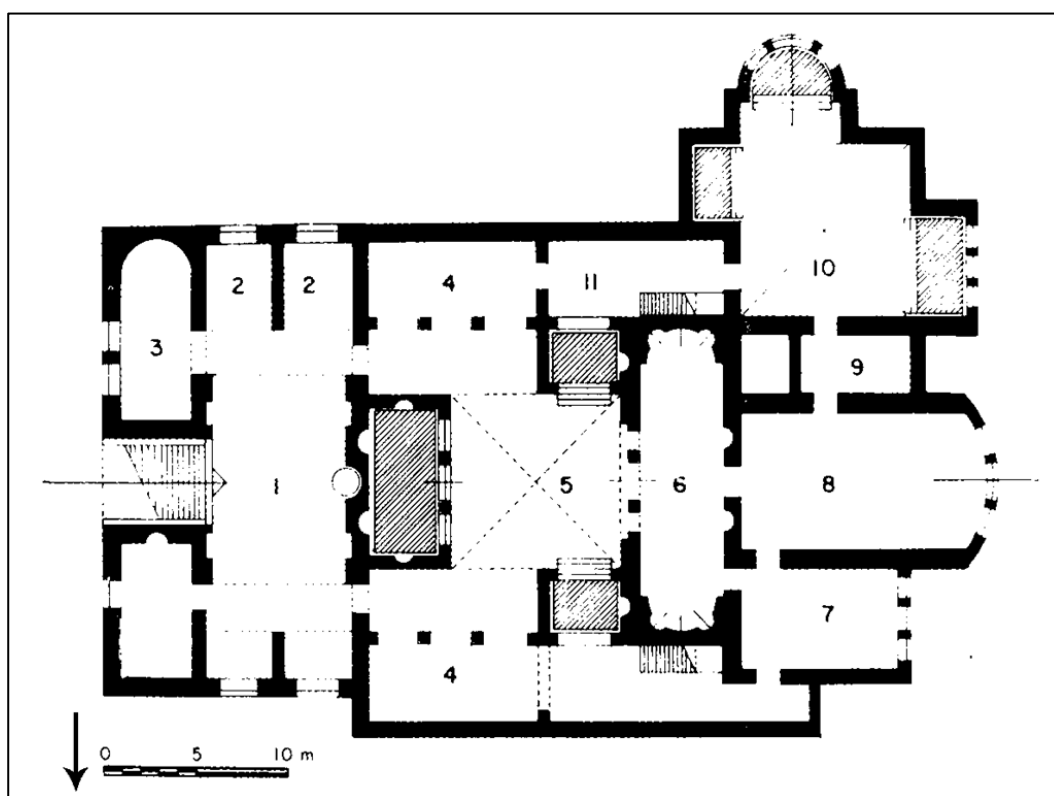


Figure 54 : Proposition de restitution des Bains d'Hippias (Yegül, 1979)

Si Lucien insiste particulièrement sur la commodité et la luminosité du bain d'Hippias, nous noterons toutefois l'importance donnée par les auteurs antiques à l'aspect esthétique des établissements balnéaires. La diversité des marbres précieux

---

particulièrement Vitruve (*De arch.* 5, 10 ; 6, 4-5), et plus tard Palladius (*De re rust.* 1, 39), lorsqu'ils évoquent la construction de bains. On peut aussi, nous dit Palladius, revêtir le pavement de marbre, si l'on en a les moyens (*si copia est, marmora conlocentur*).

<sup>322</sup> Lucien, Hippias, 8 (trad. J. Bompaire 1993).



employés est l'un des critères revenant régulièrement, mais on doit penser que le soin apporté à la façade des *balnea* n'était pas non plus négligeable. Nous le constatons clairement dans un édit impérial daté de 412, imposant la construction d'un portique en façade d'un édifice balnéaire : la beauté du complexe devait ainsi rejaillir sur le prestige de la cité :

Les mêmes Augustes (Honorius et Théodose II) à Isidore, Préfet de la ville. Que l'ouvrage entrepris soit construit, et qu'un portique vienne précéder d'une rangée de colonnes les thermes d'Honorius ; la beauté en est si grande que l'on peut à juste titre négliger quelque temps l'intérêt privé. Cependant, pour que nul ne déplore l'interruption des profits de sa fortune, mais se réjouisse de voir, avec la beauté de la cité, augmenter aussi ses propres richesses, que chacun ait, en compensation, licence de construire en surélévation ce qu'il possédait auparavant [...]. Fait à Constantinople, le 29 octobre 412<sup>323</sup>.

### *Critique des philosophes et moralistes*

Si les thermes semblent sous l'Empire entrés dans les mœurs, et appréciés pour leur beauté, il existe toutefois certains mécontents qui dénoncent justement les mauvaises habitudes contractées par trop de richesse. Ainsi Sénèque, logé juste au-dessus d'un établissement de bain, se plaint du bruit fait par les baigneurs et le personnel<sup>324</sup>. Mais c'est surtout lorsqu'il évoque le luxe ostentatoire des établissements privés et publics de l'époque que sa verve est la plus virulente :

---

<sup>323</sup> *Cod. Theod.*, 15, 1, 50 (Mommsen 1971. Trad. Janvier 1969, 271) : *Idem aa. Isidoro praefecto Urbi. Opus coeptum extruatur et porticus thermas honorianas praecurrat acie columnarum, cuius decus tantum est, ut priuata iuste neglegeretur paulisper utilitas. Sed ne census sui quisquam intercepta lucra deploret, sed e contrario cum pulchritudine ciuitatis etiam fortunas suas auctas esse laetetur, pro loco quod quisque possederat superaedificandi licentiam habeat [...].*

<sup>324</sup> Sen. (J.) *Ep.*, 6, 56 : (...) *supra ipsum balneum habito. Propone nunc tibi omnia genera uocum (...)* : « Je suis logé juste au-dessus d'un établissement de bains ; et maintenant représente-toi tout ce que peut

On se juge comme pauvre et malpropre, si les murs ne brillent de l'éclat de grands et coûteux miroirs ronds, si les marbres d'Alexandrie ne sont séparés par des incrustations de marbre numide, s'ils ne sont encadré de toutes parts d'un émail varié, à la manière de la peinture ; si les pièces ne sont couvertes de verre, si la pierre de Thasos, jadis présentée dans quelque temple comme une rareté, n'entoure nos piscines dans lesquelles nous étendons nos corps épurés par une longue sudation, si l'eau ne coule de robinets d'argent. Et je ne parle que de la tuyauterie plébéienne. Que serait-ce si je décrivais les bains de nos affranchis ? Que de statues, que de colonnes qui ne soutiennent rien, mais qui sont placées là pour décorer, par besoin de dépense. Que d'eau tombant bruyamment de marche en marche. Nous sommes parvenus à ce point de plaisir que nous ne daignons fouler que des pierres précieuses.(...) Aujourd'hui on appelle « trous à mites » [*blattaria*] les bains qui ne sont pas agencés de façon à recevoir par d'immenses fenêtres le soleil toute la journée, qui ne permettent pas de se tremper et de se hâler la peau dans le même temps, où l'on n'a pas vue, de sa baignoire, sur la campagne et la pleine mer.(...) Depuis l'invention de ces bains si propres, l'homme est plus sale.<sup>325</sup>

---

la voix humaine pour exaspérer les oreilles (...). » (Trad. H. Noblot, 1958).

<sup>325</sup> Sen. (J.) *Ep.*, 11, 86, 4-12 (Trad. H. Noblot, 1957) : « (...) *Pauper sibi uidetur ac sordidus, nisi parietes magnis et pretiosis orbibus refulserunt, nisi Alexandrina marmora Numidicis crustis distincta sunt, nisi illis undique operosa et in picturae modum uariata circumlito praetexitur; nisi uitro absconditur camera, nisi Thasius lapis, quondam rarum in aliquo spectaculum templo, piscinas nostras circumdedit, in quas multa sudatione corpora exaniata demittimus, nisi aquam argentea epitonia fuderunt./ Et adhuc plebeias fistulas loquor : quid, cum ad balnea libertinorum peruenero. Quantum statuarum, quantum columnarum est nihil sustinentium, sed in ornamentum positarum impensae causa ! quantum aquarum per gradus cum fragore labentium ! Eo deliciarum peruenimus, ut nisi gemmas calcare nolimus. (...) at nunc blattaria uocant balnea, si qua non ita aptata sunt, ut totius diei solem fenestris amplissimis recipiant, nisi et lauantur simul et colorantur, nisi ex solio agros ac maria prospiciunt. (...) Postquam munda balnea inuenta sunt, spurciores sunt. »*

Ce texte est intéressant puisqu'il se fait l'écho inverse des louanges de Martial, Stace ou encore Pline. Les pierres et marbres précieux, la profusion de lumière, la vue panoramique qui faisaient l'admiration de ces auteurs sont ici dénoncés comme objets de tous les excès. Pline l'Ancien déplore également l'étalage de luxe dans les bains de femmes, bien qu'il reconnaisse avec une certaine fierté les prouesses techniques accomplies afin d'y amener l'eau<sup>326</sup>. On peut citer aussi une anecdote de Philostrate évoquant un contemporain de Pline et Sénèque, Démétrius le Cynique, qui entra dans les thermes de Néron le jour de l'inauguration, et tint aux nobles présents un discours dénonçant le luxe des bains et sa clientèle corrompue<sup>327</sup>. Une débauche de luxe « inutile » et une fréquentation trop assidue sont les principaux reproches que l'on retrouve chez ces détracteurs, qui, rappelons-le, sont principalement des philosophes. La vertu se devant d'être sobre, pauvre, il n'est pas étonnant de trouver chez ces auteurs une critique acerbe des établissements de bains, synonymes de luxe, d'innovations et d'excès en tout genre<sup>328</sup>.

La mixité aux bains, ainsi que la nudité, a pu également choquer la morale publique. Un passage de Plutarque à propos de Caton l'Ancien nous informe que « les beaux-pères, en effet, évitaient de se baigner avec leurs gendres : ils eussent rougi de se déshabiller et de paraître nus devant eux. Par la suite cependant, quand ils eurent appris des Grecs à se montrer nus, à leur tour ils [les Romains] corrompirent les Grecs en leur donnant l'exemple de se baigner même avec des femmes »<sup>329</sup>. La prudence de certains auteurs classiques, notamment vis-à-vis du *gymnasium* associé aux bains, est, sinon légitime, du moins justifiée : le lieu est en effet connu pour attiser le désir et la concupiscence entre les hommes, dans la mesure où l'on s'y rend nu. Vitruve exprime

---

<sup>326</sup> Plin. (A.) *NH*, 33, 153: *Videret haec Fabricius et stratas argento mulierum balineas ita, ut uestigio locus non sit, cum uiris lauantium !* : « Si Fabricius voyait cela ! s'il voyait les bains des femmes pavés d'argent au point qu'on n'y trouve plus de place où poser le pied, et les femmes se baignant avec les hommes ! » (Trad. H. Zehnacker, 1983).

<sup>327</sup> Philostr., *V. A.*, 4, 42 : cette anecdote est intéressante puisqu'elle reflète la vision d'un grec sur les habitudes thermales romaines ; comme le souligne P. Cordier (*Gymnase et nudité à Rome*, 2005, p. 269), il s'agit d'un « gymnase à l'envers, puisque tout y est fait à contre-emploi : au lieu d'y acquérir force et fermeté, les baigneurs s'y ramollissent, au lieu d'y faire des onctions, ils ne savent que se barbouiller d'huile. »

<sup>328</sup> Ward, 1992, p. 127.

<sup>329</sup> Plut. *Cat. Mai.*, 20, 7-8 (trad. R. Flacelière et E. Chambry 1969).

clairement le fait que les palestres (il n'utilise même pas le mot *gymnasium*) sont grecques et « *non sint Italicae consuetudinis*<sup>330</sup> », alors que Cicéron fait s'indigner Scipion contre la « *Iuuentutis uero exercitatio quam absurda in gymnasiis ! quam leuis epeborum illa militia ! quam contrectationes et amores soluti et liberi !*<sup>331</sup> ». Les risques encourus en se rendant dans les palestres et les bains fréquentés par de jeunes éphèbes sont encore bien présents dans les mentalités les plus conservatrices de la fin de la République et du début de l'Empire.

On sait également que la mixité aux bains, bien que mainte fois interdite par des décrets impériaux, a perduré au moins jusqu'à la deuxième moitié du II<sup>e</sup> siècle ap. J.-C., voire au III<sup>e</sup> siècle<sup>332</sup>. Peu de sources nous renseignent sur le sexe aux bains, mais on doit bien supposer qu'il était chose courante étant donné le rapprochement de corps dénudés. Ovide fait ainsi allusion aux « bains qui cachent dans leur complexité des ébats furtifs<sup>333</sup> », alors que Martial évoque le fait qu'une certaine Galla refuse d'aller prendre son bain avec lui, peut-être de peur qu'elle ne lui plaise pas nue<sup>334</sup>. Près de

---

<sup>330</sup> Vitr. *De arch.*, 5, 11, 1-3. Si les auteurs grecs continuent à appeler les grands thermes impériaux *gymnasia*, ceux-ci n'ont cependant pas revêtus l'importance significative qu'ils possèdent dans le monde grec ; ils en ont d'ailleurs perdu l'essence même.

<sup>331</sup> Cic. *Rep.*, 4, 4, sur la différence entre l'éducation grecque et l'éducation romaine: « (Scipion) (...) [Chez nous], un adulte [ne se] mettait à nu [qu'aux champs]. Ainsi ce qui est comme la base de notre sentiment de la pudeur a une lointaine origine. Combien sont, par contre, choquants les exercices des jeunes gens dans les gymnases ! Quel manque de sérieux dans les exercices militaires des éphèbes ! A quels abandons et à quelle liberté mènent les contacts physiques et les amours ! » (Trad. E. Bréguet, 1980).

<sup>332</sup> S.H.A. *Hadr.*, 18, 10; *M. Ant.*, 23, 8 ; *Alex. Seu.*, 24, 2. R. B. Ward a suggéré que la mixité aux bains pouvait être notamment liée à l'émancipation des femmes dans de nombreux domaines de la vie publique, entre le I<sup>er</sup> et le II<sup>e</sup> siècle ap. J.-C., et que les femmes se baignant avec des hommes n'étaient pas nécessairement des prostituées. Ces changements se perçoivent dans les modifications planimétriques des établissements balnéaires: des secteurs séparés sont bien attestés par l'archéologie et les textes à l'époque républicaine (Thermes de Stabies et thermes du Forum à Pompéi ; Varro. *De ling. lat.* 9, 68 ; Vitruve. *De arch.* 5, 10, 1), mais ceux-ci tendent à être unifiés en un seul parcours au début de l'époque impériale (Ward, 1992, p. 131-139).

<sup>333</sup> Ov. *Ars Am.*, 3, 633, 639 et 640. Pline l'Ancien (*HN*, 33, 153) s'insurge également contre ces femmes « *cum uiris lauantium* ».

<sup>334</sup> Mart. *Ep.*, 3, 51 : « *Cum faciem laudo, cum miror crura manusque / dicere, Galla, soles 'Nuda placebo magis' / et semper uitas communia balnea nobis. / Numquid, Galla, times ne tibi non placeam ?* »

quatre siècles plus tard, Sidoine Apollinaire, toujours lorsqu'il évoque les bains de son domaine auvergnat, montre une certaine réticence à la vision de corps dénudés :

Ici, point de corps peints sur les murs, dont la beauté sans voiles expose aux regards une histoire laide, qui honore l'art sans doute mais déshonore l'artiste (...) Point de ces postures lascives et équivoques que les étreintes du pugilat donnent aux athlètes, dont les luttes véritables, dans la réalité de la vie, sont immédiatement interrompues par la chaste baguette des moniteurs, si elles provoquent des enlacements trop indécents.<sup>335</sup>

À l'époque tardive, la nudité des corps choque : il semble donc que l'on revienne à une certaine pudibonderie, qu'il serait *a priori* tentant de mettre en rapport avec la pensée chrétienne<sup>336</sup>. Pour Y. Thébert, le retour de la pudeur à l'époque tardive serait notamment dû à la mutation du pouvoir des élites : ce changement expliquerait notamment la diffusion des structures domestiques et la conséquente disparition des grands thermes publics<sup>337</sup>. Bien que l'évolution de la pensée chrétienne ne soit pas non plus négligeable, nous avons toutefois observé qu'il existait assez tôt, chez les païens, un courant de pensée rigoriste considérant que la pratique collective et dénudée du bain était une source de corruption morale et sociale. La vision de Sénèque, comme celle des philosophes et moralistes qui en général dédaignent le bain, se doit donc d'être appréhendée avec précaution, étant surtout liée à un certain contexte où il était de bon

---

<sup>335</sup> Sid. Apoll., *Epist.* : 2, 2, 6 (trad. A. Loyen, 1970). En 528, Justinien promulgue une constitution relative aux causes pouvant justifier la répudiation d'une épouse : parmi elles, l'impudicité de l'épouse s'étant baignée avec des hommes autres que son mari (*Cod. Iust.*, 5, 17, 11).

<sup>336</sup> Ward, 1992, p. 142-147 : L'auteur démontre que les bains étaient encore très populaires parmi certains chrétiens, au moins jusqu'au début du V<sup>e</sup> siècle. Le fait que des femmes « respectables » se baignent avec des hommes commença à être critiqué assez tôt par certains Pères de l'Eglise (comme Clément d'Alexandrie, *Paed.* 3-5, vers 190-195 ap. J.-C.), mais dans les faits, cette pratique sociale commune semble avoir mis du temps à disparaître.

<sup>337</sup> Thébert, 2003, p. 482-483.

ton de s'élever contre les excès de propreté et de luxe. On notera par ailleurs une certaine hypocrisie de la part de Sénèque : le fait qu'il se soit suicidé dans son propre bain montre l'usage, si ce n'est quotidien, du moins courant, qu'il devait en faire. De la même façon, Sidoine Apollinaire déplore la nudité des corps aux bains tout en insistant sur le luxe de ses propres thermes domestiques.

Le fait de se laver n'est pas condamnable, mais l'excès de luxe, l'oisiveté, la nudité (et bien souvent la prostitution) associés aux établissements thermaux, peuvent l'être<sup>338</sup>. Cette optique ne reflète cependant pas celle de la grande majorité de la population. À partir de la seconde moitié du I<sup>er</sup> siècle, et jusqu'à une époque tardive, les témoignages critiques tendent majoritairement à disparaître<sup>339</sup> : ceux-ci semblent donc avant tout liés à un discours philosophique, plus qu'à une critique du bain en lui-même. Les thermes sont désormais, plus qu'une pratique quotidienne, une véritable institution. Ainsi on peut lire sur une épitaphe provenant de Rome : *Balnea, uina, uenus corrumpunt corpora nostra, sed uitam faciunt (sic)*<sup>340</sup>.

---

<sup>338</sup> Dans un discours attribué à Alexandre Sévère (S.H.A. *Alex. Seu.*, 53, 2-7), l'empereur s'adresse aux légionnaires d'Antioche (qui passaient un peu trop de temps dans les bains avec des femmes et des gitons), pour leur reprocher leur vie dissolue et le fait qu'ils se baignent « à la manière des Grecs » (*lauant Graecorum more*).

<sup>339</sup> Yegül, 1995, p. 40.

<sup>340</sup> *CIL VI 15258* : « Les bains, le vin et le désir corrompent notre corps, mais sont l'essence même de la vie. »

### **I.3. La gestion hydraulique de la ville de Rome : Aqueducs, réservoirs, distribution**

La recrudescence du thermalisme dans une ville comme Rome est certes liée à une volonté des autorités d'investir dans des complexes balnéaires, et à l'engouement sans précédent de la population pour ce type d'activité ; on ne doit toutefois pas oublier que cette intensification fut rendue possible par un approvisionnement hydraulique adéquat, se développant parallèlement aux établissements de bains de la ville<sup>341</sup>. Les besoins en eau, au début simplement vitaux, connurent sous l'Empire une expansion sans précédents, égale seulement de nos jours. La multiplication des bains publics, ainsi que la présence croissante de bains privés au sein des demeures des plus riches, ont contribué considérablement à l'augmentation de la consommation d'eau quotidienne. Cela sans parler des grands thermes impériaux, qui nécessitaient à eux seuls assez d'eau pour couvrir les besoins quotidiens d'une capitale comme Rome. Si l'on s'en tient aux listes des *Catalogues Régionnaires*, on compte qu'au début du IV<sup>e</sup> siècle, il fallait alimenter plus de 800 *balnea*, onze thermes impériaux, mais aussi 1352 fontaines publiques ainsi qu'un quinzaine de nymphées ; il faudrait enfin ajouter à cette liste tous les particuliers, notamment les artisans / commerçants, disposant de leur propre arrivée d'eau.

Ces considérations nous amènent à nous poser le problème de la gestion de cette eau au sein de la capitale de l'Empire, de son captage à la source, jusqu'à sa distribution. Nous ne prétendons aucunement apporter quelque nouveauté en traitant ici de l'approvisionnement hydraulique de Rome : ce sujet est en effet amplement traité et aussi bien connu grâce à Frontin, qui nous renseigne de façon extrêmement précise sur la gestion de l'eau dans la capitale<sup>342</sup>. Notre but est plutôt de présenter une synthèse des

---

<sup>341</sup> On ne doit d'ailleurs pas négliger, comme le souligne H. Manderscheid (1994, p. 254), les conséquences considérables, à la fois sur l'architecture thermique et le développement du type dit impérial, qu'a eu l'approvisionnement direct des *thermae Agrippae* par l'*aqua Virgo*.

<sup>342</sup> Sextus Iulius Frontinus fut *curator aquarum* sous le règne de Nerva (96-98 ap. J.-C.) et au début du règne de Trajan ; son ouvrage, *De aqueductibus Urbis Romae*, nous permet d'en apprendre plus sur les aqueducs de Rome que sur n'importe quelle ville de l'empire. Il fut très probablement terminé au tout

recherches passées afin de donner la vision la plus complète et la plus apte à appréhender un discours sur les bains à Rome<sup>343</sup>.

### I.3.1. Les aqueducs : l'arrivée en ville et la distribution

La première opération consistait à chercher une source dont l'eau soit la plus pure possible, et qui parte d'un point assez haut ; les eaux étaient ensuite retenues dans un réservoir, avant de partir dans l'aqueduc proprement dit. Celui-ci consistait en une sorte de rigole assez large et couverte (*specus*, *forma* ou *riuus*), creusée à même la roche ou construite en maçonnerie. Ce *specus* était la plupart du temps enterré, sauf dans les cas où des contraintes naturelles obligeaient les architectes à le faire passer sur des arcades au-dessus du sol, dans le but de maintenir la pente. La structure, généralement de section rectangulaire, était revêtue à l'intérieur d'une épaisse couche de mortier de tuileau (*opus signinum*) qui assurait aussi bien l'étanchéité que la solidité de l'ensemble. L'eau devait toujours être conduite en suivant le principe de gravité, et sans subir aucune pression : ainsi les *libratores* devaient calculer avec compétence la pente et le parcours de l'aqueduc, au moyen de la *groma* (pour les visées) et du *chorobate* (pour les travaux de nivellement). Les aqueducs de Rome ont ainsi leur source sur des régions en hauteur, autour de Tusculum, du lac de Bracciano ou de la vallée de l'Anio<sup>344</sup>.

Lors de leur arrivée à proximité de Rome, les eaux des aqueducs passaient dans de grands bassins, les *piscinae limariae*, afin d'être grossièrement filtrées des débris accumulés durant le voyage<sup>345</sup>. Le lieu où les grands aqueducs entraient dans la ville est

---

début du règne de Trajan, en 98, puisque Frontin ne resta *curator* que jusqu'au moment de son deuxième consulat.

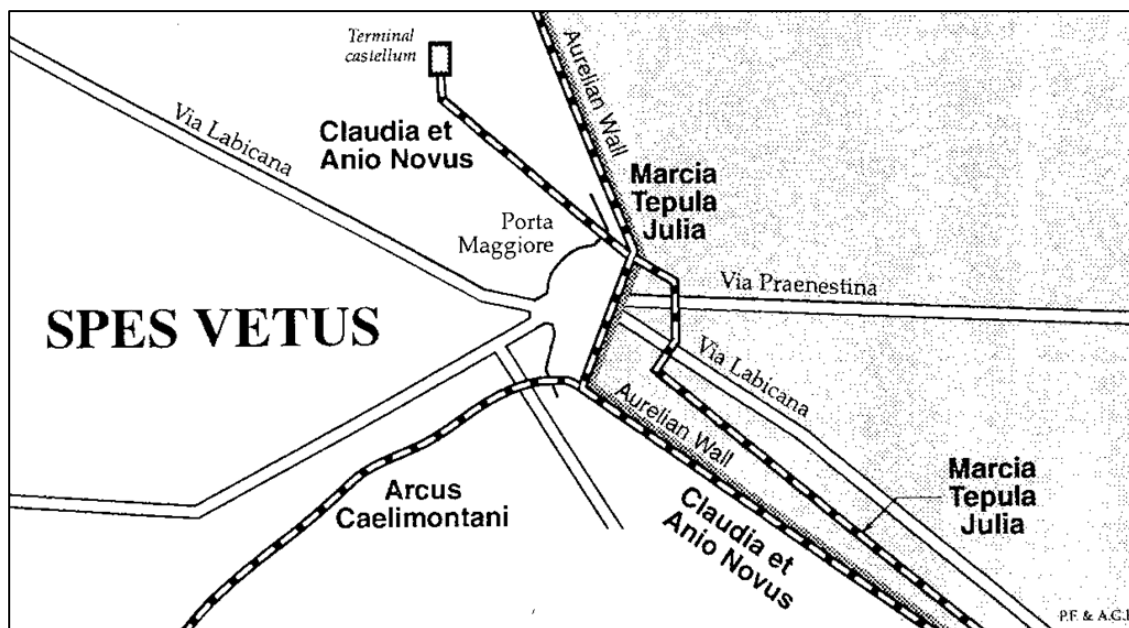
<sup>343</sup> Pour les ouvrages les plus complets traitant de l'alimentation hydraulique de la ville de Rome (et sur lesquels je me suis amplement basée pour ce chapitre), nous renvoyons à l'ouvrage toujours d'actualité de R. Lanciani (1881), ainsi qu'aux monographies plus récentes de C. Bruun (1991), A. T. Hodge (1992, notamment p. 93-125 et p. 273-303), ou encore R. Taylor (2000).

<sup>344</sup> Malissard, 1994, p. 156-196.

<sup>345</sup> Il apparaît que les aqueducs n'étaient pas tous pourvus de *piscinae* ; ainsi, Frontin (*Aq.*, 22, 1) rapporte qu'à l'époque de Nerva, seuls 6 des 9 aqueducs desservant Rome possédaient des réservoirs.



cit  par Frontin sous le nom de *Spem Veterem*, nom qui n'appara t gu re que chez cet auteur et qui devait d j   tre d suet   son  poque (**Fig. 55**).



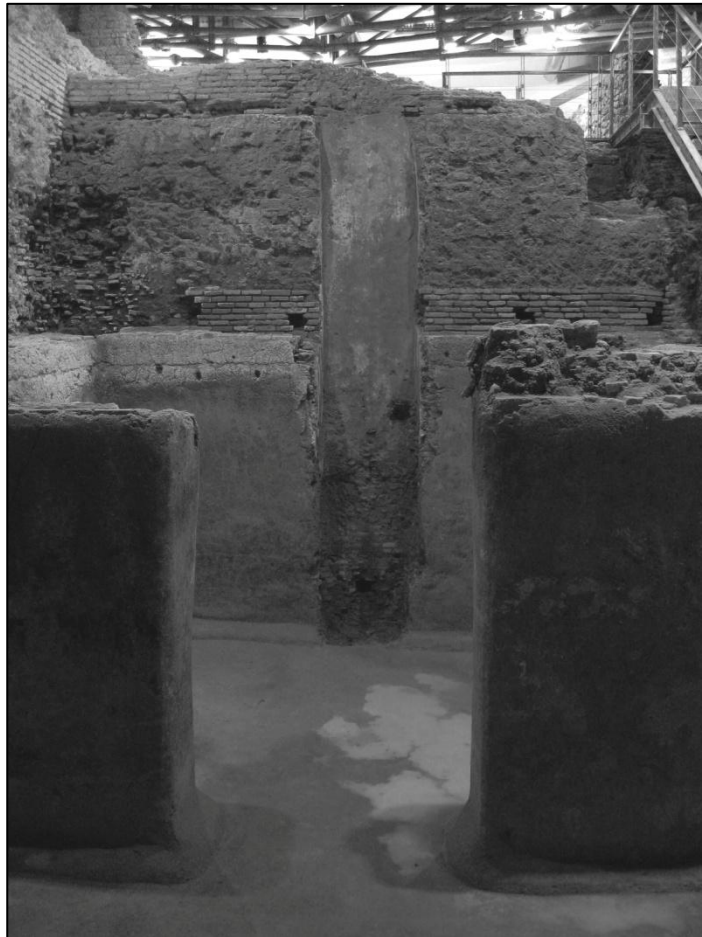
**Figure 55** : Zone dite *Ad Spem Veterem*, correspondant   l'actuelle Porta Maggiore (Evans, 1997)

Enfin, les diff rents r seaux se divisaient pour desservir les quartiers de la ville, parfois sous terre, mais aussi sur des arches ou des ponts. L'eau des aqueducs  tait alors stock e dans un *castellum diuisorium*, point de d part des diramations urbaines. Ainsi, Vitruve explique :

(...) Quand l'eau sera arriv e aux murs de la ville, on fera un r servoir et l'on joindra   ce r servoir un triple bassin pour recevoir l'eau ; et l'on adaptara au r servoir trois conduits p n trant, suivant une  gale r partition, dans les bassins contigus, de mani re que le trop-plein des compartiments lat raux se d verse dans celui du milieu. Ainsi dans le compartiment du milieu on placera les conduits dirig s vers tous les bassins et les fontaines jaillissantes ; du second on les dirigera vers les bains-ce pour quoi sera pay e   la cit e une redevance annuelle ; c'est du troisi me qu'on les dirigera vers les

maisons particulières pour que la consommation publique n'en souffre pas.<sup>346</sup>

La répartition se faisait ainsi équitablement entre les espaces privés et publics, bien que l'on ait été attentif à ce que le trop plein soit toujours dirigé vers les fontaines publiques. Il existait également des *castella* secondaires, qui ne suivaient certainement pas de réglementations aussi précises que celles décrites par Vitruve, mais qui permettaient de gérer la distribution des concessions privées (**Fig. 56**).



**Figure 56** : *Castellum* secondaire de l'*Aqua Virgo*, mis au jour près du *Vicus Caprarius*, Rome. Deuxième quart du II<sup>e</sup> siècle ap. J.-C. (cliché A. L. Foulché)

---

<sup>346</sup> Vitr. *De arch.*, 8, 6, 1-2 (Trad. L. Callebaut, 1973) : (...) *Cumque uenerit ad moenia, efficiatur castellum et castello coniunctum ad recipiendam aquam triplex immisarium, conlocenturque in castello tres fistulae aequaliter diuisae intra receptacula coniuncta, uti, cum abundauerit ab extremis, in medium receptaculum redundet. 2. Ita in medio ponentur fistulae in omnes lacus et salientes, ex altero in balneas uectigal quotannis populo praestent, ex quibus tertio in domus priuatas, ne desit in publico;*(...).

Du *castellum* partaient donc les conduits devant amener l'eau à destination. Ces derniers pouvaient être des *tubuli* en terre cuite ou des *fistulae* de plomb. Bien que les premiers aient été préférés aux seconds, pour leur coût de fabrication peu élevé et la qualité de la matière première<sup>347</sup>, les tuyaux en plomb, plus solides et malléables, sont beaucoup plus couramment attestés. Contrairement à l'eau des aqueducs qui suivait le principe de la gravité, l'eau dans les *fistulae* était sous pression, ce qui présentait l'avantage de pouvoir porter de l'eau à un point situé plus en hauteur que le point de départ. La capacité de ces *fistulae* était mesurée d'une manière précise, qui, il faut bien l'avouer, peut sembler aujourd'hui quelque peu empirique. Agrippa, vers 33 av. J.-C., établit une première nomenclature qui déterminait le calibre des tuyaux d'après la largeur et le poids de la feuille de plomb, avant que celle-ci ne soit façonnée<sup>348</sup>. Bien que ce système comportât en soi de nombreuses sources d'erreur, il fut officiellement adopté à la mort du gendre d'Auguste en 12 av. J.-C., en même temps que la *quinaria* comme unité de base<sup>349</sup>.

La *quinaria* tire son nom de son diamètre, qui est de cinq *quadrantes*, ou 5 quarts de pouce (1 quadrante = 0,4625 cm donc une *quinaria* = 2,3125 cm). Elle servait donc d'unité de mesure, dans la mesure où le diamètre des tuyaux allait de *quadrante* en *quadrante*, du tuyau de 5 (la *quinaria*) au tuyau de 15 (6,9375 cm). Frontin fixa définitivement cette nomenclature, en définissant pas moins de 25 calibres courants, dont le plus gros (*fistula centenum uicenum*) avait un diamètre d'environ 23 cm<sup>350</sup>. Cette nomenclature standardisée permit aux *curatores* des eaux d'évaluer rapidement les rapports entre débits et calibres, et ainsi de limiter et contrôler plus facilement la gestion de l'eau dans la ville<sup>351</sup>. On peut toutefois se demander comment une unité de mesure (le diamètre du tuyau) pouvait être utilisée pour exprimer un volume d'eau. Comme le souligne très justement Hodge<sup>352</sup>, l'élément vital manquant est, dans ce cas-là, la rapidité du débit, qui ne figure à aucun moment dans l'œuvre de Frontin. On doit pourtant penser que les ingénieurs romains avaient compris le fait que

---

<sup>347</sup> Comme le témoignent notamment Pline (*HN*, 31, 57) et Vitruve (*De arch.*, 8, 6, 10), qui avaient déjà pu constater la nocivité du plomb.

<sup>348</sup> Vitruve, *De arch.*, 8, 6, 4.

<sup>349</sup> Frontin. *Aq.*, 25, 1-2 et 4-5.

<sup>350</sup> Frontin. *Aq.*, 39.

<sup>351</sup> Malissard, 1994, p. 197-214.

<sup>352</sup> Hodge, 1992, p. 299.

la mesure du volume d'eau dépendait aussi bien de la rapidité du débit que du diamètre du tuyau. En supposant que l'on mesurait l'eau au niveau du *castellum*, la pression devait alors être régulière, tout comme le débit si le conduit était implanté à l'horizontale : on pouvait alors s'approcher, de façon empirique et certainement très approximative, du volume d'eau transporté chaque jour par les *fistulae*<sup>353</sup>.

Frontin calculait que le volume d'eau quotidien pour Rome était de 24 018 *quinariae* (dont 14 018 étaient distribués légalement dans la ville, et 10 000 utilisé en dehors, de façon illégale<sup>354</sup>). Blackman par exemple a estimé que les quatre principaux aqueducs de Rome délivraient à eux seuls environ 7 m<sup>3</sup> / seconde, soit 604 800 m<sup>3</sup> par jour. Selon Frontin, la capacité totale de ces quatre aqueducs (*Anio Vetus*, *Aqua Marcia*, *Aqua Claudia* et *Anio Novus*) était de 18 433 *quinariae*, soit 76,7% de la capacité totale des 9 aqueducs (24 018)<sup>355</sup>. En appliquant ce pourcentage à l'estimation de Blackman, Taylor calcule que le volume journalier délivré à Rome était de 788 527 m<sup>3</sup>. En divisant ce chiffre par le nombre de *quinariae* (24 018), il arrive à la capacité journalière pour une *quirina* de 32,8 m<sup>3</sup>, arrondis à 32 m<sup>3</sup>. Si l'on compte que Rome ne délivrait légalement que 14 018 *quinariae* par jour, on arrive alors à un total de 448 576 m<sup>3</sup> d'eau / jour desservie par les aqueducs<sup>356</sup>.

Après avoir défini les entrées dans la ville des aqueducs et les quartiers desservis par ces derniers, Frontin s'applique à définir le nombre total de *quinariae* distribuées par jour et par aqueduc, et leur répartition par service, c'est-à-dire par bassins (*castella*) et fontaines monumentales (*lacus*), établissements publics (*opera publica*), par *quinariae* au nom de la maison impériale (*nomine Caesaris*) et par service aux particuliers (*priuatis usibus*)<sup>357</sup>. Un des buts premiers de Frontin était de réévaluer les données des anciens registres grâce à ses nouvelles recherches, registres qui affichaient selon lui des chiffres bien inférieurs à la réalité. Il arrive ainsi à un total de

---

<sup>353</sup> Taylor, 2000, p. 35-36.

<sup>354</sup> Frontin. *Aq.*, 78, 1 et 74, 4.

<sup>355</sup> Frontin. *Aq.*, 66, 2 ; 67, 2 ; 72, 2 ; 73, 2.

<sup>356</sup> Taylor, 2000, p. 38-39. Cette théorie n'est donnée qu'à titre indicatif, et ne présente en aucun cas une source sûre, étant donné le peu de fiabilité des éléments utilisés pour les calculs. Di Fenizio par exemple, estimait le volume journalier d'une *quinaria* à 40,6 m<sup>3</sup> / jour, ce qui fait dire à certains auteurs que le volume quotidien transporté par les aqueducs dépassait le million de mètre cubes (Malissard, 1994, p. 191), doublant alors les estimations de Blackman.

<sup>357</sup> Frontin. *Aq.*, 23 ; 64-74 ; 78-86.

14 018 *quinariae* desservies par les aqueducs (*intra* et *extra muros*), chiffre qui cependant ne correspond pas au total des *quinariae* pour chaque aqueduc (13 525). Les tableaux 4 et 5 figurent le nombre total de *quinariae* distribuées chaque jour dans la ville de Rome par les 7 aqueducs<sup>358</sup>, soit 10 409 *quinariae*, ainsi que leur répartition par services.

On peut enfin se demander à quoi correspondent exactement les divers secteurs bénéficiant de la distribution d'eau à Rome. Les *opera publica* sont, théoriquement, les ouvrages construits exclusivement sur les parcelles de sol public, au nom du Sénat ou de l'empereur, pour la collectivité<sup>359</sup>. Comme nous le verrons par la suite, la confusion toujours plus forte entre le patrimoine privé de l'empereur et les fonds publics (*aerarium* et *fiscus*) rend la distinction entre *nomine caesaris* et *opera publica* peut-être plus théorique que pratique. Il faut alors penser - et nous reprenons la théorie d'Evans, qui résume assez bien l'avis majoritaire actuel - que la formule *nomine Caesaris* désigne exclusivement l'eau mise à disposition de l'empereur pour alimenter le palais impérial et les bâtiments dépendant directement de son contrôle (ce qui implique notamment les bureaux de l'administration et les quartiers serviles). Les 39 *munera* citées par Frontin pourraient enfin correspondre à des fontaines monumentales de tailles variées, alors que les *lacus*, les bassins ou fontaines publiques (591 au total), semblent relativement uniformes tant dans leur capacité que dans leur forme<sup>360</sup>.

Frontin retranscrit un sénatus-consulte de 11 av. J.-C. veillant à fixer le nombre de *lacus* mis en place par Agrippa au sein de la ville (500), de façon à ce que les personnes chargées d'examiner les eaux publiques et les fontaines puissent faire leur travail correctement, et que l'eau ne manque jamais<sup>361</sup>. C'est Frontin lui-même, comme il le rappelle souvent, qui entreprit de faire construire plus de *castella* et de fontaines publiques afin de pourvoir aux besoins de tous les habitants de la ville et de rétablir les fraudes qui avaient lieu quotidiennement<sup>362</sup>. Nous ne connaissons cependant pas les

---

<sup>358</sup> L'*Alsietina* n'est pas figurée, car elle distribuait l'eau au titre de la maison impériale et des particuliers seulement en dehors de la ville ; l'*Aqua Claudia* et l'*Anio Novus*, qui *extra muros* distribuait chacun l'eau selon leur propre tracé, se confondent *intra muros*.

<sup>359</sup> Daguët-Gagey, 1997, p. 21.

<sup>360</sup> Evans, 1994, p. 9-11.

<sup>361</sup> Frontin. *Aq.*, 104, 1.

<sup>362</sup> Taylor, 2000, p. 43.

résultats de son entreprise, qui n'était certainement pas achevée lors de la rédaction du Traité. Les chiffres donnés par le *curator* sont une révision des Registres impériaux, mais ils donnent l'idée de la situation à Rome avant les travaux. Dans tous les cas, on peut observer que les 91 fontaines publiques mises en place en un peu plus d'un siècle sont proportionnelles à l'augmentation de la population (dûe en grande partie à l'exode rural et à la fin des guerres civiles), qui devait compter beaucoup plus sur ces *lacus* que sur les concessions impériales personnelles visant à garantir une arrivée d'eau privée. Lors de la rédaction des *Catalogues Régionnaires*, environ deux siècles plus tard, les fontaines publiques étaient au nombre de 1352 : malgré une évidente baisse de la population urbaine, ce chiffre particulièrement élevé pourrait confirmer la volonté continuelle du pouvoir en place de fournir aux habitants de Rome un approvisionnement hydraulique adéquat, à moins qu'il ne s'agisse que de données théoriques<sup>363</sup>.

Le nombre important de *castella* au sein de Rome (247) peut également s'expliquer par plusieurs raisons. La topographie même de la ville, construite sur des collines, nécessitait la présence de châteaux d'eau « de relève », à des hauteurs intermédiaires, afin d'éviter une trop grande pression à l'arrivée. De plus, une forte concentration de *castella* secondaires permettait une plus grande distribution avec un minimum de branchements et de matériel. Comme le relève justement R. Taylor, « it was much more economical to have a robust system of multiple ramifications than to have all the branches spring from a few principal nodes<sup>364</sup> ». Enfin, les fontaines publiques étaient un des points de ravitaillement principal des vigiles du feu, ces *Homines in urbe* qui devaient ainsi contrôler « toutes les tâches, particulièrement les circonstances imprévues, afin que l'on puisse envoyer de grandes quantités d'eau de plusieurs régions au secours de celle où le besoin s'en fait sentir<sup>365</sup> ».

---

<sup>363</sup> Bruun, 1997, p. 135, pense que le chiffre donné par les *Régionnaires* évoque plus une situation « idéale », reflétant peut-être un modèle théorique, ou encore la volonté impériale : le nombre de *lacus* par *regio* est en effet récurrent, et nombreux sont les chiffres ronds. Nous verrons par la suite que le même problème se pose pour les *balnea* anonymes des *Catalogues*.

<sup>364</sup> Taylor, 2000, p. 49.

<sup>365</sup> Frontin *Aq.*, 107, 3 (trad. P. Grimal, 1944) : *Homines in urbe circa castellorum et munerum stationes opera quaeque urgebunt, in primis ad subitos casus, ut ex compluribus regionibus, in quam necessitas incubuerit, conuerti possit praesidium aquarum abundantium.*

AQUA	Nombre d' <i>opera publica</i>	Volume pour les <i>opera publica</i> (en <i>quinariae</i> )	Nombre de <i>lacus</i>	Volume pour les <i>Lacus</i> (en <i>quinariae</i> )	<i>In nomine Caesaris</i> (en <i>quinariae</i> )	Pour les particuliers (en <i>quinariae</i> )
<i>Appia</i>	14	123 (5,3%)	92	226 (16,9%)	151 (7,7%)	194 (5,2%)
<i>Anio Vetus</i>	19	196 (8,4%)	94	218 (16,3%)	64,5 (3,3%)	490 (13,2%)
<i>Marcia</i>	15	41 (2,6%)	113	256 (19,2%)	116 (5,9%)	543 (14,7%)
<i>Tepula</i>	3	7	13	32 (2,4%)	34 (1,7%)	237 (6,4%)
<i>Iulia</i>	11 ?	181 (7,8%)	28	65 (4,9%)	18 (0,7%)	?
<i>Virgo</i>	16	1380 (59,4%)	25	51 (3,8%)	509 (25,9%)	338 (9,1%)
<i>Claudia / Anio Novus</i>	18	374 (16,1%)	226	485 (36%)	816 (41,6%)	1567 (42,3%)
<b>TOTAL</b>	<b>96 ?</b>	<b>2302</b>	<b>591</b>	<b>1333</b>	<b>1707,5</b>	<b>3847</b>

**Tableau 4 :** Répartition (en *quinariae*, d'après Frontin) du volume d'eau journalier *intra muros* selon les *opera publica*, *lacus*, concessions *in nomine Caesaris* et pour les particuliers (d'après Evans 1994)

AQUA	Nombre de <i>castella</i>	Volume (en <i>quinariae</i> )
<i>Appia</i>	20 (8%)	699 (6,7%)
<i>Anio Vetus</i>	35 (14,2%)	1508,5 (14,5%)
<i>Marcia</i>	51 (20,6%)	1472 (14,1%)
<i>Tepula</i>	14 (5,7%)	331 (3,2%)
<i>Iulia</i>	17 (6,9%)	597 (5,7%)
<i>Virgo</i>	18 (7,3%)	2304 (22,1%)
<i>Claudia/Anio Novus</i>	92 (37,2%)	3498 (33,6%)
<b>TOTAL</b>	<b>247</b>	<b>10409,5</b>

**Tableau 5 :** Nombre de *castella intra muros* desservis par les 7 aqueducs de Rome, ainsi que leur volume en *quinariae* (d'après Evans 1994)

### I.3.2. Historique de l'approvisionnement hydraulique romain

Avant l'apparition du premier aqueduc à Rome en 312 av. J.-C., les habitants de la ville utilisaient l'eau du Tibre, mais aussi l'eau de source ou des puits (*contenti fuerunt Romani usu aquarum, quas aut ex Tiberi aut ex puteis aut ex fontibus hauriebant*)<sup>366</sup>. La nappe phréatique, située à un niveau assez élevé, permettait de construire assez de puits pour subvenir aux besoins de l'entière population privée de l'eau de l'aqueduc, comme ce fut le cas lors du siège des Goths en 537 ap. J.-C. Il semble toutefois que les Romains aient continué régulièrement à utiliser puits et citernes pour leur usage personnel, en plus de l'eau des aqueducs. Frontin remarque en effet que l'*Aqua Claudia* et l'*Anio Nouus* furent introduits par l'empereur Claude en 38 ap. J.-C. car les sept aqueducs déjà construits n'étaient pas suffisants, à la fois pour les besoins publics et ceux des particuliers<sup>367</sup>.

Il est probable, selon R. Taylor, qu'en réalité la population de Rome n'ait pas joui de quantités d'eau aussi considérables que l'on voudrait parfois nous faire croire. Selon lui, Rome n'était certainement pas plus privilégiée qu'une grande capitale de province, comme Lyon par exemple, qui possédait un réseau d'aqueducs important distribuant entre 75 000 et 80 000 m<sup>3</sup> par jour (ce qui revient à moins de 1 m<sup>3</sup> par personne)<sup>368</sup>. Les puits et citernes devaient donc être encore essentiels durant toute l'époque impériale, bien que la source principale d'approvisionnement restât bien sûr le réseau d'aqueducs. Il faut par ailleurs relativiser le rapport entre augmentation de la population et aqueducs : comme le souligne C. Bruun, il apparaît de façon plutôt claire que la construction de nouveaux aqueducs était, à l'époque impériale, le plus souvent liée à l'érection de thermes ou de monuments publics impériaux nécessitant de grandes

---

<sup>366</sup> Frontin. *Aq.*, 4, 1.

<sup>367</sup> Frontin. *Aq.*, 13, 1 : *cum parum et publicis usibus et priuatis uoluptatibus septem ductus aquarum sufficere uiderentur.*

<sup>368</sup> Taylor, 2000, p.39-43 ; Bruun, 1997, p. 127-141, a calculé pour Rome des chiffres beaucoup plus élevés, allant jusqu'à avancer 1000 litres par jour et par habitant durant l'apogée de l'Empire (en se basant sur le chiffre théorique d'un million d'habitants). Ces chiffres peuvent être toutefois largement revus à la baisse quand on sait qu'une grande partie de l'eau (62%) était distribuée à l'empereur et aux *opera publica* (Frontin. *Aq.*, 78, 3), et était également utilisée comme *aqua caduca* pour l'hygiène des rues (Frontin. *Aq.*, 88, 3-4 ; 11, 2) ; enfin, nombreux étaient les particuliers qui prenaient illégalement de l'eau sur les aqueducs (ce qui traduit selon l'auteur une certaine insatisfaction de la population).



quantités d'eau<sup>369</sup>. L'histoire de leur construction et de leur distribution au sein de la ville est relatée par Frontin, du Livre 5 au Livre 15 de son *Traité*.

Le premier aqueduc de Rome, nous l'avons déjà évoqué, fut construit en 312 av. J.-C. par les censeurs Appius Claudius Crassus, dit ensuite Caecus, et C. Plautius Venox. Il amenait ainsi l'*Aqua Appia*, sur une distance de 11, 2 milles, le long de la *Via Praenestina*. L'*Anio Vetus*, d'une longueur de 43 milles, fut ensuite introduit par M. Curius Dentatus et Fulvius Flaccus entre 272 et 270 av. J.-C, et construit avec l'argent du butin pris à Pyrrhus. Il prenait sa source de la rivière *Anio*, au-dessus de *Tibur*, et donnait d'ailleurs une partie de ses eaux aux habitants de cette ville. Il prit le nom de *Vetus* afin de le distinguer du deuxième aqueduc (l'*Anio Novus*) prenant aussi ses sources dans l'*Anio*, et inauguré en 52 ap. J.-C. par l'empereur Claude.

Entre 144 et 140 av. J.-C., le *praetor* Q. Marcius Rex apporta l'*Aqua Marcia*, longue de 61,7 milles, depuis la *Via Valeria* et la *Via Sublacensis*, dans le prolongement de la *Via Tiburtina*. Frontin écrit à ce propos : « comme les aqueducs de l'*Appia* et de l'*Anio*, délabrés par le temps, voyaient de plus détourner indûment leur eau par les particuliers, le Sénat donna à Marcius, qui était alors préteur urbain, la mission de réparer leurs conduits et de les rendre à l'usage de tous ; et, comme l'accroissement de la ville exigeait visiblement une augmentation de la quantité d'eau, le Sénat le chargea de faire amener dans la Ville toutes les autres eaux qu'il pourrait<sup>370</sup>. Comme le remarque P. Grimal, cet épisode est à lier à la victoire définitive de Rome sur Carthage (146), et à la première et véritable politique d'urbanisme qui s'ensuit<sup>371</sup>. En 126 av. J.-

---

<sup>369</sup> Bruun, 1997, p. 124-125 : l'auteur se base notamment sur les études effectuées sur les cités d'Afrique septentrionale, où il a été défini que la construction d'un aqueduc à l'époque impériale était dûe à un phénomène culturel, plutôt que dépendant directement d'un facteur démographique. Il en va de même pour Rome, où l'on remarque que quasiment tous les aqueducs impériaux sont liés à l'alimentation d'*opera publica*.

<sup>370</sup> Frontin. *Aq.*, 7, 1-3 (trad. P. Grimal, 1944) : *cum Appiae Anionisque ductus uetustate quassati priuatorum etiam fraudibus interciperentur, datum est a senatu negotium Marcio, qui tum praetor inter ciues ius dicebat, eorum ductuum reficiendorum ac uindicandorum. Et, quoniam incrementum urbis exigere uidebatur amplio rem modum aquae, eidem mandatam a senatu est ut curaret quatinus alias aquas quas posset in urbem perduceret.*

<sup>371</sup> Grimal, 1944, note 1 p. 6.

C., soit trois années après la conquête de l'Asie<sup>372</sup>, les censeurs Servilius Caepio et L. Cassius Longinus firent construire l'*Aqua Tepula*, littéralement « l'eau tiède » (c'est-à-dire l'eau des sources, environ 21°). Comme l'*Aqua Appia*, l'*Aqua Tepula* provenait du territoire de *Tusculum*, et longeait la *Via Latina*.

M. Agrippa, en 33 av. J.-C., fit construire l'*Aqua Iulia* (d'après le gentilice d'Octave), qui partait également de la *Via Latina*, et interceptait en chemin l'*Aqua Tepula* ; il fit aussi réparer les conduits de l'*Appia*, de l'*Anio* et de la *Marcia*. Ainsi, on rajouta à l'*Anio Vetus* une branche nommé l'*Octavianum* (qui distribuait les régions au sud-ouest), et à l'*Aqua Marcia* le *rius Herculanus* (alimentant le Mont *Caелиus* et la Porte Capène) ; l'*Aqua Iulia* et l'*Alsietina* furent également dotées de prolongations<sup>373</sup>. En 19 av. J.-C. Agrippa termina enfin l'*Aqua Virgo* (alimentant ses propres thermes), qui, tout comme l'*Aqua Tepula* et *Appia*, avait ses sources dans le territoire de *Tusculum*. Bien que la capacité de ces deux nouveaux aqueducs ne dépassât pas celle de l'*Anio Vetus*, ils marquaient cependant, avec les travaux de réparations, le début des grands travaux d'urbanisme instaurés par Auguste et ses proches, après plus d'un siècle de guerres civiles ayant laissé Rome exsangue.

En 2 av. J.-C., Auguste fit terminer l'*Aqua Alsietina* (que l'on appelle aussi l'*Aqua Augusta*), dont la source remontait à 22, 2 milles au nord-ouest de Rome, au lac de Martignano (*Lacus Alsietinus*). Frontin lui-même reconnaissait l'absurdité de cet aqueduc, dont l'eau « n'a aucun agrément, bien plus, elle est même malsaine et, pour ce motif, ne coule nulle part à la disposition du public<sup>374</sup> ». Cet aqueduc fut en réalité conçu à une seule fin : celle d'alimenter la naumachie qu'Auguste faisait construire dans la *regio* du *Transtiberim*. Il semble par ailleurs qu'il n'ait pas desservi d'autre complexe public, sauf lors de fortes perturbations dans le réseau des autres aqueducs ;

---

<sup>372</sup> Il est intéressant de noter que ces quatre aqueducs républicains sont étroitement liés à l'histoire de Rome et de ses conquêtes : ainsi chaque construction correspond à une période de victoire, où Rome voit son territoire s'accroître en même temps que ses richesses.

<sup>373</sup> Malissard, 1994, p. 250.

<sup>374</sup> Frontin. *Aq.*, 11, 1 (trad. P. Grimal, 1944) : *Quae ratio mouerit Augustum, prouidentissimum principem, perducendi Alsietinam aquam, quae uocatur Augusta, non satis perspicio, nullius gratiae, immo etiam parum salubrem, ideoque nusquam in usus populi fluentem.*

des dérogations spéciales furent également concédées à des particuliers pour l'irrigation de leurs jardins<sup>375</sup>.

En 38 ap. J.-C., Claude fit construire l'*Aqua Claudia* (dont la source remontait à 46,4 milles à l'est de Rome, sur la *Via Sublacensis*) et l'*Anio Novus* (provenant de la rivière Anio, à 58,7 milles, toujours à l'est de Rome), inaugurées le 1<sup>er</sup> Aout 52, jour anniversaire de la naissance de l'empereur<sup>376</sup>. Ces deux aqueducs étaient les plus hauts et les plus abondants de la ville<sup>377</sup>, et permirent d'achever le travail des Julio-Claudiens, visant à pourvoir tous les habitants de la Ville d'un réseau digne de ce nom, où l'eau ne manquerait jamais (en tout cas pour la rive gauche du Tibre). Néron quant à lui se « contenta » de détourner une partie des eaux de l'*Aqua Claudia* afin d'alimenter le *stagnum* de sa *Domus Aurea*, entre le *Caelius* et le Palatin. Après la mort du Prince et la restitution du territoire de la *Domus* au peuple de Rome, Domitien fit prolonger cette branche de l'*Aqua Neroniani* jusqu'au Palatin, afin d'alimenter son propre palais (**Fig. 57**).

Enfin, l'*Aqua Traiana* fut inaugurée par l'empereur éponyme en 109 ap. J.-C., mais elle ne figure pas dans le traité de Frontin, bien que l'aqueduc fût déjà probablement en projet au moment de la rédaction du Traité. L'*Aqua* prenait sa source au nord-ouest de Rome, près du lac de Bracciano. Son but était avant tout d'alimenter correctement en eau le quartier du *Transtiberim*, qui ne disposait d'aucun aqueduc autonome. Frontin rapporte d'ailleurs que « c'est l'habitude pourtant, au Trastevere, chaque fois qu'on répare les ponts et que les aqueducs venant de l'autre rive sont interrompus, d'en donner [il se rapporte ici aux eaux de l'Asietina, pourtant réputées malsaines] par nécessité en remplacement pour les fontaines publiques.<sup>378</sup> »

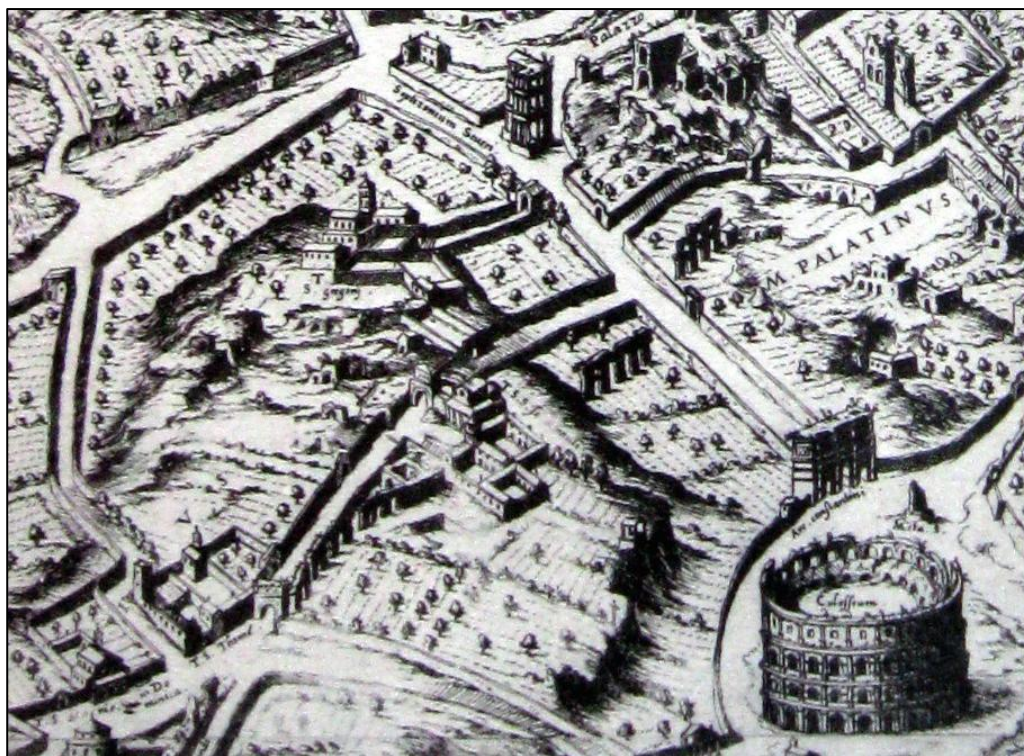
---

<sup>375</sup> Frontin. *Aq.*, 11, 2.

<sup>376</sup> Grimal, 1944, note 36 p.74 : cette date correspond à l'inscription dédicatoire sur la Porte Majeure actuelle, bien qu'il semble que l'*Aqua Claudia* fût en service depuis déjà quelques années, en 47 si l'on en croit Tacite (*Ann.*, 11, 13).

<sup>377</sup> Selon Frontin (*Aq.*, 18, 4), seuls cinq aqueducs (sur les neuf à son époque) pouvaient amener l'eau dans tous les quartiers de Rome, car ils arrivaient à une hauteur suffisante pour desservir les collines (il s'agit de l'*Anio Novus*, l'*Aqua Claudia*, *Iulia*, *Tepula* et *Marcia*).

<sup>378</sup> Frontin. *Aq.*, 11, 2 (trad. P. Grimal, 1944) : *Solet tamen ex ea, in Transtiberina regione, quotiens pontes reficiuntur, et a citeriore ripa aquae cessant, ex necessitate in subsidium publicorum salientium dari.*



**Figure 57** : Vestiges de l'*arcus neronianis* traversant le *Caelius* afin d'alimenter le Palatin (Du Pérac, 1577, dans Frutaz II, Pl. 249)

Le principat de Nerva et le début de celui de Trajan marquent un renouveau dans la politique de gestion des eaux, qui se reflète avec la nomination de Frontin comme *curator aquarum*, et la rédaction d'un Traité rendu public (ce dernier devant montrer au peuple de la ville les erreurs passées et les projets à venir). Les réformes de Frontin visaient essentiellement à réévaluer le débit d'eau qui entraît et sortait chaque jour à Rome, en mesurant toutes les têtes d'aqueduc, et en appliquant des mesures standardisées<sup>379</sup>. Il entreprit également d'améliorer la qualité de la distribution, en dotant chaque fontaine de deux arrivées d'eau distinctes<sup>380</sup> ; de la même façon il fit en sorte que chaque quartier soit desservi par au moins deux aqueducs<sup>381</sup>, et fit réparer systématiquement les conduits. En établissant un nouveau cahier des charges, et en punissant les fraudes qui avaient régulièrement lieu (par exemple les fontainiers détournant l'eau pour des particuliers), Frontin réussit à doubler quasiment la quantité

<sup>379</sup> Frontin. *Aq.*, 64.

<sup>380</sup> Frontin. *Aq.*, 87, 5 : *si casus alterutram impedisset, altera sufficiente non destitueretur usus.*

<sup>381</sup> Voir la carte de répartition des *Aquae* par *Régio* (**Tab. 6**).

d'eau desservie par les aqueducs « comme si on avait trouvé de nouvelles sources », et à la répartir équitablement<sup>382</sup>.

Les grands travaux d'aqueducs furent pendant les périodes successives uniquement liés à la construction des thermes impériaux. Caracalla fit ainsi greffer en 217 l'*Aqua Antoniniana* sur l'*Aqua Marcia*, afin d'alimenter ses thermes construits sur la *Via Appia* ; l'arche franchissant la voie, erronément appelée Arc de Drusus, fut plus tard incorporée dans la muraille d'Aurélien. Enfin, le dernier aqueduc de Rome fut construit par Alexandre Sévère, et inauguré en 226. L'*Aqua Alessandrina* prenait sa source dans les Colli Albani, entrant dans la Ville par la Porte Majeure, et se dirigeait vers le Champ de Mars, où elle devait alimenter les *thermae Alexandrinae*. Cet aqueduc fut en effet construit dans le seul but d'alimenter les grands thermes impériaux érigés au-dessus du premier complexe néronien : il ne produisait ainsi que la juste quantité d'eau nécessaire à leur maintenance. Dioclétien fut le dernier à détourner l'*Aqua Marcia* par la construction d'une nouvelle branche, l'*Aqua Giovia*, servant à alimenter ses propres thermes dans la *regio VI Alta Semita*.

Les onze aqueducs de Rome continuèrent à fonctionner et furent restaurés régulièrement jusqu'au début du VI<sup>e</sup> siècle. On sait notamment que Théodoric, à la fin du V<sup>e</sup> siècle, s'occupa de la maintenance des égouts et des aqueducs. Ceux-ci furent coupés en 537 par le barbare Vitigès qui assiégeait la ville défendue par Bélisaire. Ce dernier fit obstruer tous les *specus* désormais asséchés afin d'empêcher toute intrusion ennemie, et signa ainsi l'arrêt de nombreux aqueducs romains (et par là même des thermes). Tous les aqueducs ne furent pas cependant mis hors d'usage : l'*Aqua Traiana* par exemple fut immédiatement restaurée par Bélisaire, et servit jusqu'à l'époque moderne, d'abord pour distribuer le quartier de Trastevere, puis comme aqueduc des Papes ; l'*Aqua Alessandrina* quant à elle devint au XVI<sup>e</sup> siècle l'*Aqua Felice*, et reprit son antique fonction en distribuant l'eau aux fontaines publiques. L'*Aqua Virgo* fut également restaurée à l'époque moderne : elle alimente encore aujourd'hui certains des monuments les plus célèbres de l'ancien Champ de Mars. Vers l'an Mil cependant, les aqueducs étaient pour la plupart abandonnés, étant beaucoup trop coûteux d'entretien et

---

<sup>382</sup> Frontin. *Aq.*, 87, 2-3 : *Nunc prouidentia diligentissimi principis, quicquid aut fraudibus aquariorum intercipiebatur aut inertia peruertebatur ; quasi noua inuentione fontium adcreuit.*

substitués par les puits et citernes toujours en fonction, dans une ville désormais vidée d'une grande partie de ses habitants<sup>383</sup>.

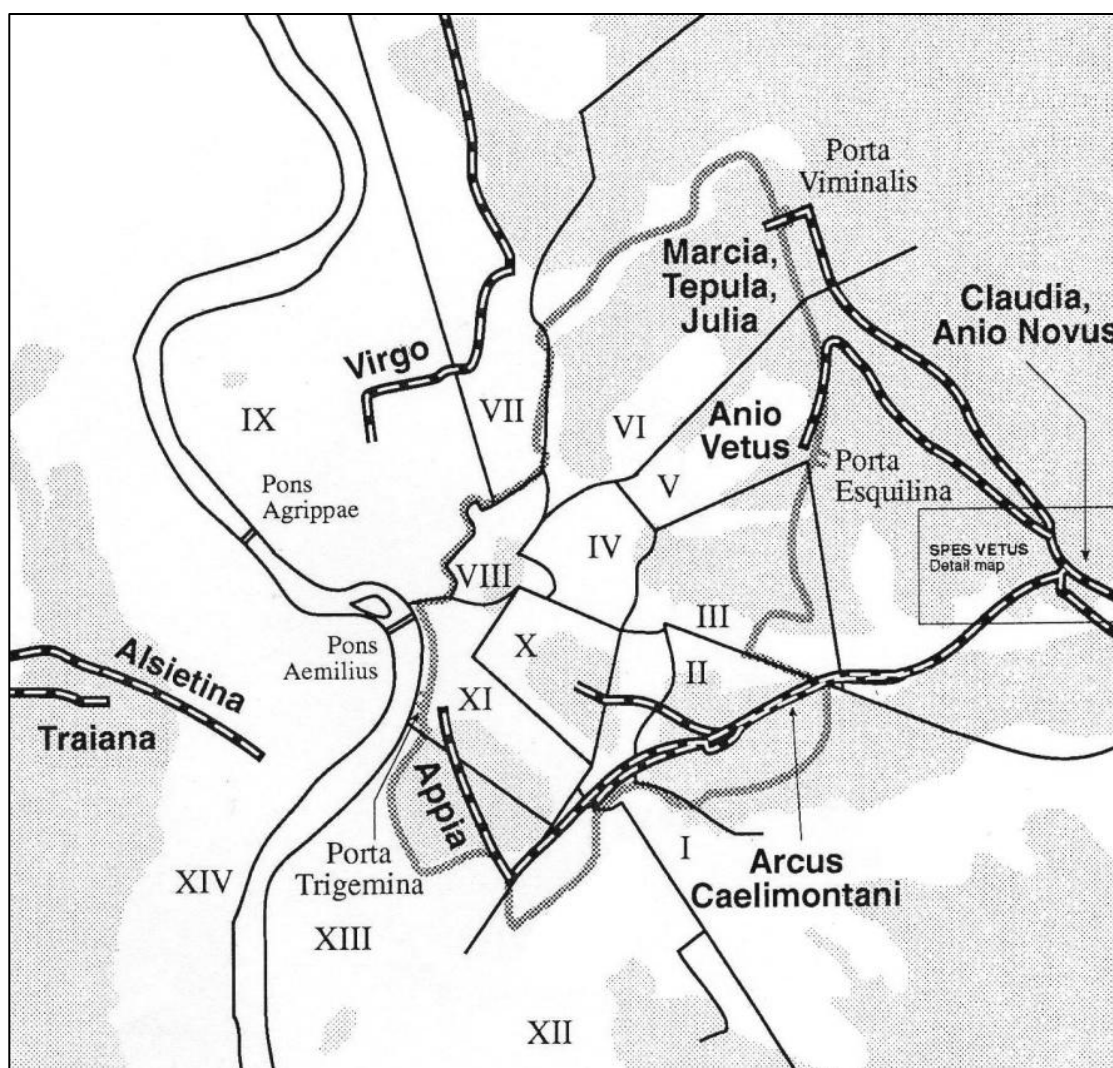


Figure 28 : Arrivée des aqueducs dans la ville de Rome (Evans, 1997)

<sup>383</sup> Malissard, 1994, p. 269.

<i>REGIO</i>	<i>Appia</i>	<i>Anio Vetus</i>	<i>Marcia</i>	<i>Tepula</i>	<i>Iulia</i>	<i>Virgo</i>	<i>Alsietina</i>	<i>Claudia / Arcus Caelemontani</i>	<i>Claudia / Anio Nouus</i>
<b>I</b> <i>Porta Capena</i>		X	X						X
<b>II</b> <i>Caelimontana</i>	X				X			X	X
<b>III</b> <i>Isis et Serapis</i>		X	X		X				X
<b>IV</b> <i>Templum Pacis</i>		X	X	X					X
<b>V</b> <i>Esquiliae</i>		X	X	X	X				X
<b>VI</b> <i>Alta Semita</i>		X	X	X	X				X
<b>VII</b> <i>Via Lata</i>		X	X	X		X			X
<b>VIII</b> <i>Forum Romanum</i>	X	X	X		X				X
<b>IX</b> <i>Circus Flaminius</i>	X	X	X			X			X
<b>X</b> <i>Palatium</i>			X		X			X	X
<b>XI</b> <i>Circus Maximus</i>	X								X
<b>XII</b> <i>Piscina Publica</i>	X	X			X				X
<b>XIII</b> <i>Aventinus</i>	X							X	X
<b>XIV</b> <i>Transtiberim</i>	X	X	X			X		X	X

**Tableau 6** : Distribution des aqueducs par *Régiones* augustéennes (d'après Grimal, 1944, et Evans, 1997)

## *Conclusion*

Cette première partie a abordé l'histoire du bain à Rome à travers ses origines, la vision d'auteurs contemporains (et le vocabulaire employé par ces derniers), mais également l'histoire des aqueducs. À ce point de notre étude, plusieurs conclusions peuvent être faites. D'une part, il semble évident que les premiers exemples de bains publics sont liés au monde hellénique : dès l'époque classique est attestée la présence en Grèce de *balaneia*, aussi bien par la littérature que l'archéologie. On connaît mieux cependant les modèles hellénistiques, qui se diffusent dans toute la Méditerranée dès la fin du IV<sup>e</sup> siècle : on retrouve ainsi, à Marseille, en Égypte, en Grande Grèce et en Grèce ce même système de *tholoi* à cuves plates avec siège, suivant un parcours balnéaire rayonnant. À partir du III<sup>e</sup> siècle av. J.-C., dans des zones fortement hellénisées, les premières pièces du bain chaud apparaissent grâce à un système de chauffage par le sol à canaux radiants<sup>384</sup>. En ce qui concerne la pratique du bain en milieu domestique, on constate que les premières infrastructures permanentes font leur apparition dès le III<sup>e</sup> siècle en Italie du sud (Moltone), en Italie centrale dès le II<sup>e</sup> siècle av. J.-C. (villa de Ciampino, Sperlonga, etc).

Parallèlement, entre la fin du III<sup>e</sup> et le début du II<sup>e</sup> siècle av. J.-C., se met en place dans le monde méditerranéen occidental un nouveau modèle balnéaire. On passe ainsi d'un bain essentiellement hygiénique à un bain lié au bien-être et à la détente. Ce changement dans la pratique même du bain peut se voir à travers les vestiges des premiers établissements attestés sur le sol italique : ici, non pas des cuves plates disposées en cercle, mais des bassins chauffés d'immersion (*alueus, solium*), souvent communs, mais parfois aussi individuels<sup>385</sup> ; on voit également apparaître dans le *caldarium* un *labrum* pour les ablutions. Les thermes de Frégelles, parmi les plus précoces de toute la péninsule italique, sont dotés d'hypocauste et de bassins d'immersion chauffés dès le début du II<sup>e</sup> siècle av. J.-C. Alors que le bain de type grec était focalisé autour d'une pièce centrale rayonnante, les premiers complexes proposant

---

<sup>384</sup> On trouve ce système dans les bains de Syracuse, Megara Hyblaea, Morgantina, mais également à Marseille.

<sup>385</sup> C'est le cas dans les bains publics de Musarna ; on notera toutefois que l'on ne retrouve plus ce système à partir du I<sup>er</sup> siècle av. J.-C.



un parcours circulaire font leur apparition, évitant ainsi au baigneur de revenir sur ses pas<sup>386</sup>.

La question de l'origine du bain romain est, nous l'avons maintes fois remarqué, plutôt stérile ; nous pouvons en revanche conclure, comme M. Trümper, qu'il existait de fortes différences régionales, apparues à partir du II<sup>e</sup> siècle av. J.-C. (peut-être dès le siècle précédant), et ayant abouti en péninsule italique à la formation d'un modèle proprement romain<sup>387</sup>. Ce dernier se caractérise par des pièces chauffées par un système à hypocauste - probablement commercialisé à grande échelle entre la fin du II<sup>e</sup> et le début du I<sup>er</sup> siècle av. J.-C. -, par la pratique collective du bain d'immersion, mais également par un parcours circulaire et évolutif, dont l'aboutissement sera le rajout d'une pièce froide à la fin du I<sup>er</sup> siècle av. J.-C.

La présence de bains à Rome à l'époque républicaine, publics ou domestiques, est notamment attestée par les textes (dès le III<sup>e</sup> siècle av. J.-C.), plus tardivement par l'archéologie (I<sup>er</sup> siècle av. J.-C.). La situation de l'*Vrbs* semble toutefois différente des autres cités italiques, puisque nous avons observé une certaine réticence de la part des autorités à faire construire des structures balnéaires avec l'argent public (*aerarium*). L'avènement de l'Empire marque la création d'un nouveau type de bain public, le modèle impérial, nécessitant alors une nouvelle appellation (*thermae*). Bien que la mise en place de ce modèle typiquement romain (et particulièrement luxueux) ait suscité les critiques de la part de certains moralistes, l'adhésion massive du peuple à la pratique balnéaire est telle qu'on peut la définir dès le début de l'Empire comme une véritable institution, caractéristique de la *romanitas*. Parallèlement subsistent de plus modestes complexes, domestiques et ouverts au public, sur lesquels il convient désormais de se pencher plus précisément.

---

<sup>386</sup> Trümper, 2009, p. 156 : Cabrera del Mar ; Pompéi, thermes Républicains.

<sup>387</sup> Trümper, 2009, p. 159-162 : Alors qu'en Occident on semble avoir adopté la pratique du bain collectif et de détente assez précocement, on s'aperçoit que les provinces orientales se montrent moins influencées par ces nouvelles coutumes (peut-être pour des raisons de climat, de disponibilité du combustible, ou tout simplement de préférences et / ou de mœurs). Bien que la Grèce ait été conquise dès le II<sup>e</sup> siècle av. J.-C., on ne voit apparaître les premiers bains de type romain qu'à partir de la seconde moitié du I<sup>er</sup> siècle av. J.-C. (quand l'Égypte attendra parfois le I<sup>er</sup> voire le II<sup>e</sup> siècle ap. J.-C.).

## **PARTIE II**

---

# **LA CREATION D'UN *CORPUS* ET SES ASPECTS PRATIQUES**

Nous avons pu analyser précédemment l'aspect controversé de l'origine du bain, son introduction à Rome avec le développement des grands thermes impériaux, ainsi que la gestion hydraulique de la ville. Ces différents aspects se révèlent essentiels pour l'étude des bains mineurs au sein de Rome, dans la mesure où ceux-ci ne peuvent être appréhendés sans une perspective globale du contexte historique, social et architectural. Cette première approche nous permet également de constater la profusion des études réalisées sur les thermes impériaux et leur alimentation hydraulique, profusion qui souligne d'autant plus la pénurie de recherches effectuées sur les thermes mineurs ou *balnea* de l'*Vrbs*, pourtant beaucoup plus nombreux. Cette lacune, justifiant par là même nos recherches actuelles, s'explique en grande partie par les difficultés de lecture soulevées par les sources à disposition.

La monumentalité des thermes impériaux a souvent permis leur conservation dans la trame urbaine, quand les plus modestes *balnea* ont rapidement disparu après leur abandon. Leur découverte est ainsi liée aux fouilles sporadiques advenues lors de travaux urbains, dont le champ limité ne permet bien souvent qu'une lecture partielle des vestiges conservés. Les autres sources utilisées (textuelles et épigraphiques), particulièrement riches pour la ville de Rome, ont souvent servi d'illustration afin de décrire la situation balnéaire dans la capitale, sans faire pour autant l'objet d'un approfondissement particulier. Malgré des difficultés certaines, nous avons opté pour la création d'un *corpus* de bains, combinant tous les édifices balnéaires de la ville connus par l'archéologie, l'épigraphie et les textes, et ce, des premiers témoignages datant de la fin de la République, jusqu'au V<sup>e</sup> siècle ap. J.-C. Durant la constitution de cette base de données, ont donc émergé certains problèmes de lecture et d'interprétation qu'il convient d'évoquer dans un premier temps. Une fois définis nos critères de sélection, il était également nécessaire de pouvoir définir une méthode de classification, permettant d'identifier et d'appréhender au mieux chaque entrée de ce *corpus*. C'est de ces problèmes d'interprétation et de méthodologie qu'il convient de parler maintenant, afin de pouvoir aborder au mieux l'étude proprement dite du paysage balnéaire de Rome.

## II.1. Les sources archéologiques

L'archéologie représente pour notre étude une source importante, puisque près de 60% de nos témoignages sont connus par des fouilles, en très grande majorité liées à des opérations édilitaires limitées. L'étude entreprise ici prend en effet uniquement en compte des exemples urbains, à l'intérieur des murs d'Aurélien : nous avons déjà pu évoquer dans notre introduction les rapports sporadiques et en général incomplets que nous avons eus à disposition, liés bien souvent au contexte historique et même politique des découvertes. Devant l'immense mais lacunaire documentation archéologique, nous avons donc dû définir des critères de sélection devant être justifiés.

### II.1.1. Reconnaître un édifice balnéaire

Un des problèmes principaux soulevé par l'étude des bains est l'interprétation qui est faite des vestiges. Dans le cas de fouilles récentes et bien documentées, on se fie en général à l'archéologue qui aura su reconnaître, sur la base de critères fiables et de méthodes rigoureuses, la fonction de l'édifice. Mais nous le répétons, nos vestiges archéologiques très fragmentaires relèvent en majorité d'une époque où la rigueur scientifique n'était pas vraiment de mise. Dans une situation idéale, c'est-à-dire lorsque nous disposons à la fois d'un plan correct et d'un journal de fouille relativement complet, la fonction thermique est plutôt aisée à reconnaître : salle(s) chauffée(s) par hypocauste et *tubuli*, bassin ou vasque situés sur un ou plusieurs des côtés de la pièce, présence de plusieurs absides et d'un *prae-furnium*, sont autant d'éléments qui peuvent faciliter l'interprétation. La présence d'un revêtement hydraulique de type *cocciopesto* (mortier de tuileau) peut dénoter une fonction thermique, tout comme une mosaïque figurant des motifs marins (Tritons, Néréides, dauphins et autres monstres marins)<sup>388</sup>. Lorsqu'une grande majorité de ces critères est réunie, la fonction balnéaire de l'édifice peut être considérée comme certaine.

---

<sup>388</sup> L. Neira Jiménez (1997, p. 481) : Le lien entre les mosaïques marines et la présence systématique de pièces thermales n'est pas une généralité ; il a été plusieurs fois prouvé en effet que des mosaïques présentant des thiasés marins pouvaient également être localisées dans des pièces de *villa* ou *domus* n'ayant aucune fonction balnéaire.

Les plus grandes confusions sont souvent liées à un plan partiel, mal documenté, et / ou des informations peu claires. Prenons le cas des thermes de la zone de la Casa del Balilla à Trastevere (119) : G. Gatti relate la découverte des vestiges dans le Bollettino Comunale de 1934 en ces termes :

Uno degli ambienti aveva ancora, in buono stato, un grande pavimento a mosaico figurato che, in vari punti, presentava tracce di restauri tardi. Il mosaico, a tessere bianche e nere, rappresenta figure mitologiche del mondo marino (Tritoni, Nereidi, ecc...). ( ...) Un altro ambiente, adiacente a quello in cui era il pavimento suddetto, aveva un piano di mosaico a disegno geometrico.

In un pozzo per fondazione, prossimo alla fronte del nuovo fabbricato su Via G. Induno, si scoprì un ambiente largo m. 4.40, su un lato del quale si apriva un *praefurnium* largo m. 0.60, coperto con volta a pieno centro. Questo elemento potrebbe far supporre che tutti i resti appartengano ad un edificio termale.<sup>389</sup>

Cet exemple est assez caractéristique des témoignages que nous avons eu à traiter : une pièce d'un édifice présente une mosaïque à motifs marins ; plus loin se trouve un *praefurnium*, conduisant l'auteur à penser qu'il pourrait s'agir de thermes. On ne fait pas mention des liens pouvant exister avec d'éventuelles pièces adjacentes, ni de la découverte de *tubuli* ou de pilettes ayant appartenu à un système de chauffage. Les dimensions de la pièce à la mosaïque ne sont pas évoquées, ce qui ne nous permet pas d'établir l'usage public ou domestique de cet établissement. Mais la fonction thermale est-elle certaine? En effet, il est assez fréquent de confondre ces vestiges fragmentaires avec une simple pièce chauffée dans une *domus*, ou bien avec un nymphée.

On peut supposer, si l'auteur ne le mentionne pas, que la pièce à la mosaïque marine n'était pas dotée de système de chauffage : il pourrait alors s'agir de la salle du

---

<sup>389</sup> G. Gatti, *BCom* 1934, p. 177.

bain froid. Le *praefurnium* a été retrouvé plus loin, ce qui pourrait être compatible avec le fait que les pièces chauffées n'étaient pas en rapport direct avec le *frigidarium*. Les scènes marines de ce genre sont majoritairement caractéristiques des complexes balnéaires (et non des nymphées), et si l'on double le facteur : mosaïque à figure marine sans système de chauffage = *frigidarium* + *praefurnium* attenant, il est possible de confirmer sans risque la fonction thermique. Quant à l'usage qui était fait de l'établissement, nous pouvons simplement remarquer que la présence d'un - voire deux - *frigidarium* de taille moyenne (d'après l'unique photographie, voir Partie V, **Fig. 46**), conjuguée à une ou plusieurs pièces chauffées trouvées à plusieurs mètres de distances, pourraient suggérer une taille relativement importante. L'utilisation publique de l'édifice serait notamment confirmée par la nature particulièrement populaire de la zone de la découverte, où ne sont pas attestées de riches *domus* avant une époque tardive.

En ce qui concerne la chronologie, l'auteur nous donne un indice : « Provenienti dalla costruzione o da scarico negli ambienti di essa, sono stati raccolti frammenti di mattoni bipedali con i seguenti bolli : *CIL XV*, 1090 a (in due esemplari frammentari), 163 e 194. Secondo le date di essi, l'edificio dovrebbe appartenere all'età severiana, corrispondente appunto a quella dei due ultimi bolli, mentre il primo, per il consolato di Severo e Sabiniano, va riferito al 155 d. C. ». Ces timbres retrouvés dans la couche de destruction ou de remblai (de quelle pièce ?) pourraient correspondre au pavement d'un sol à hypocauste<sup>390</sup> : ils donnent donc un *terminus post quem* de la deuxième moitié du II<sup>e</sup> siècle ap. J.-C., datation qui semble par ailleurs convenir au style de la mosaïque marine.

Cet exemple est plutôt caractéristique des nombreux témoignages que nous avons eu à traiter lors de la constitution du *corpus*. Comme nous l'avons vu, la fonction thermique semble assez certaine, et nous possédons une chronologie et un lieu de découverte relativement précis, qui permettent dans un premier temps de situer le site sur notre carte archéologique et de le dater. Malheureusement, nous ne possédons aucun plan de l'édifice : une étude planimétrique se révèle donc totalement impossible. Néanmoins le choix a été fait de mentionner dans notre base de données de nombreux

---

<sup>390</sup> La mention de *bipedales* peut être un indice non négligeable, quand on sait que ce type de brique était systématiquement utilisé dans la construction de l'hypocauste : il compose ainsi la dernière couche des *suspensurae* sur laquelle repose le pavement.

cas similaires, quitte à les classer comme incertains. Ces vestiges, bien que fragmentaires, sont en effet indispensables à la compréhension du paysage thermal de Rome : il s'agit de précieuses sources d'informations sur les techniques de construction, la décoration, mais aussi la distribution géographique de ces bains dits mineurs.

### **II.1.2. Structures non thermales**

Nous allons maintenant évoquer les différentes structures avec lesquelles on peut facilement confondre un complexe thermal, et certains critères permettant de les distinguer.

#### *Les Nymphées*

Un exemple d'interprétation hâtive d'édifice thermal nous est donné dans les *Notizie degli scavi* de 1907 :

In via Guicciardini, a m. 20.40 dal ciglio del marciapiedi di via Lodovico Muratori, si è scoperto un grande bagno con sette nicchie, ovali e quadrate. Le nicchie quadrate sono larghe da m.0.90 a m.0.70 ; le ovali da m.1.05 a m.1.33. [...] A m.3.50 dal limite del muro, verso Nord, vi è un altro braccio lungo m.7.50 con le stesse nicchie [...] Dall'angolo dell'ultimo tratto di muro diverge verso sud un grande muro circolare, che si estende fino a via Ludovico Muratori.<sup>391</sup>

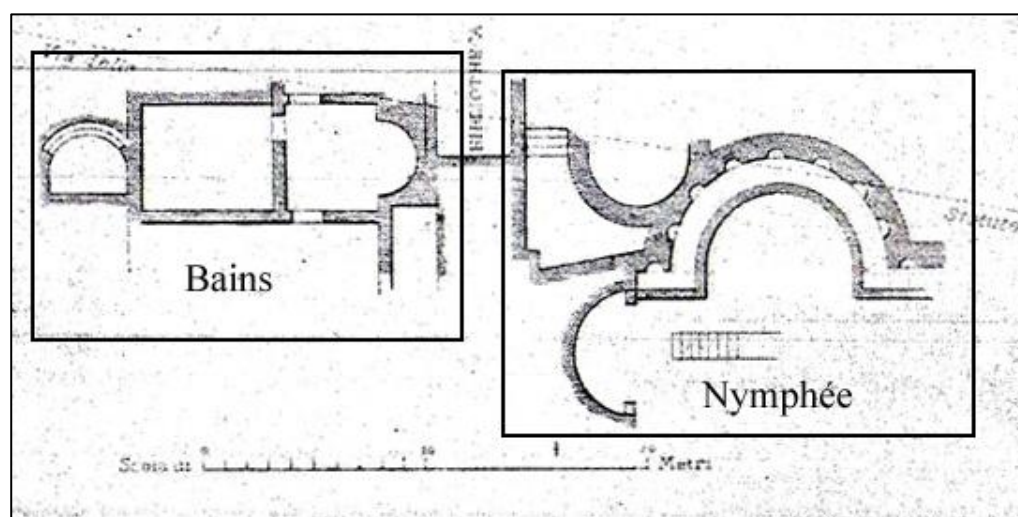
Cet édifice, commenté par C. Lorenzini comme « sala termale con nicchie »<sup>392</sup>, est-il réellement un bain ? Nous le voyons bien, l'auteur de cette courte chronique, interprète les vestiges avant de les analyser, et même parfois avant de les fouiller entièrement. Comme c'est souvent le cas, la description n'est accompagnée d'aucun

---

<sup>391</sup> *NSc.*1907, p. 83.

<sup>392</sup> Lorenzini, 2004, p. 247.

plan ni photos qui pourraient nous permettre aujourd'hui de mieux analyser ces vestiges perdus. En effet ce type d'édifice, à savoir une vaste salle composée de niches carrées et ovales, est beaucoup plus caractéristique du nymphée que du complexe balnéaire. Dans le cas par exemple des bains de la via dello Statuto (16) découverts en 1884, la partie thermale composée de 3 ou 4 salles avec vasques a bien été distinguée du grand nymphée qui faisait pourtant certainement partie du même établissement (**Fig. 1**). Le nymphée est ici clairement reconnaissable à cette grande exèdre dotée de neuf niches semi-circulaires.



**Figure 1** : Plan du nymphée et des thermes découverts Via dello Statuto (d'après Lanciani, *BCom* 1884)

Le cas des « Bagni di Livia », appartenant à la *domus Transitoria* sur le Palatin (**Fig. 2**), est également représentatif : comme son nom l'indique, l'édifice fut au moment de sa découverte interprété comme un complexe balnéaire. Il présente dans ce cas un plan rectangulaire articulé en trois sections, composé d'une fontaine monumentale en façade autour de laquelle s'articulent des niches quadrangulaires et semi-circulaires encadrées de colonnettes<sup>393</sup>. Ce même schéma tripartite se retrouve dans le nymphée de la via Amba Aradam, selon un plan alliant absides et exèdres quadrangulaires (**Fig. 3**). Les nymphées privés sont attestés dans les *domus* aristocratiques à partir de la fin de la République, et se développent particulièrement au premier siècle de l'Empire : ils représentent une culture d'élite, que l'on retrouve selon toute logique en grand nombre à Rome. Leur présence au sein d'une *domus* sera souvent liée aux bains (s'il y en a), pour une question pratique de besoins hydrauliques

<sup>393</sup> Bressan, 2003, p. 252.



importants : on peut ainsi observer ce lien dans la *domus* (?) de la via dello Statuto citée auparavant, où nymphées et quartier balnéaire sont étroitement articulés.

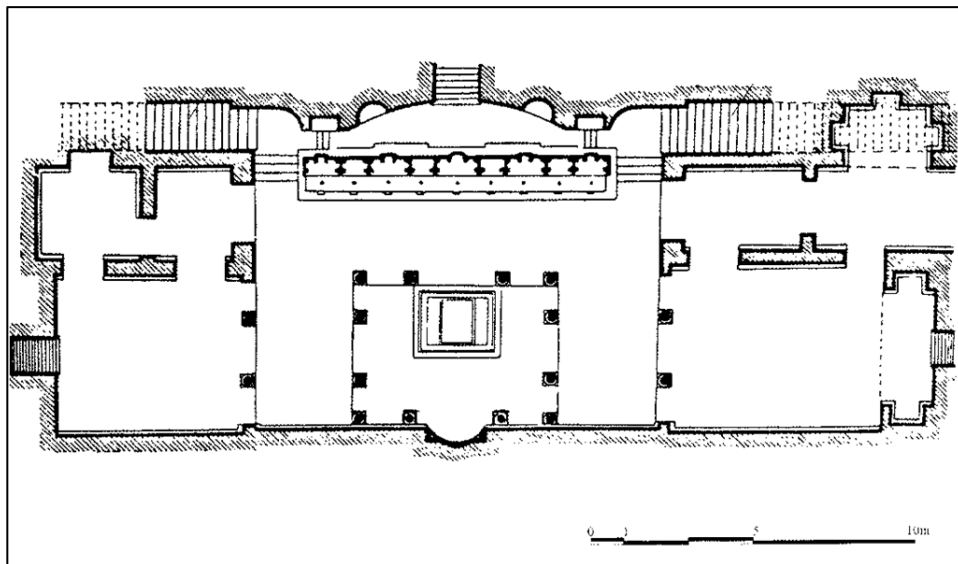


Figure 2 : « Bagni di Livia », Palatin (de Vos, 1990)

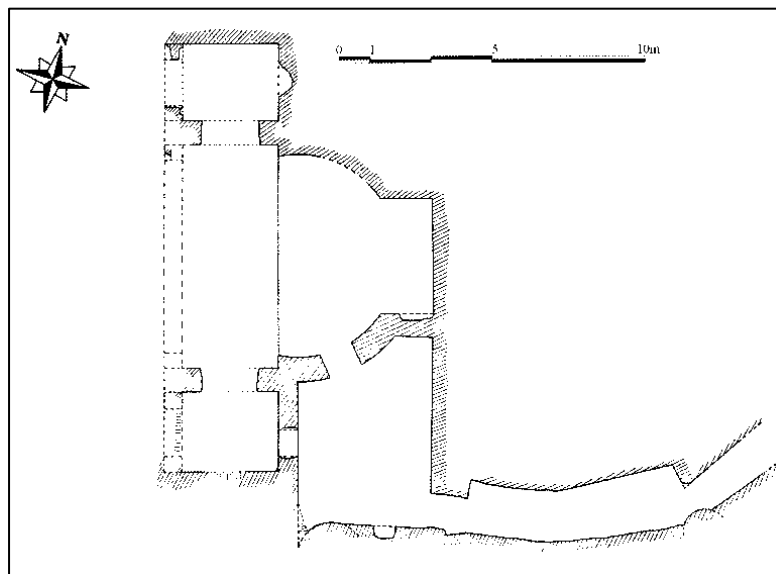


Figure 3 : Nymphée de la Via Amba Aradam (Scrinari 1995)

Les nymphées doivent se distinguer des bains par le fait qu'ils ne possèdent pas de système de chauffage (hypocaustes et *tubuli*), ni de vasques ou *piscinae* pour se laver ou se détendre : leur fonction est essentiellement monumentale et esthétique, non hygiénique et récréative. Les nymphées sont avant tout des fontaines disposées de manière à imiter des grottes naturelles, ce qui explique que l'on y trouve souvent des

jets d'eau, gradins en pierre, niches et cavités de toutes formes. Or les thermes domestiques et publics du monde romain ne présentent pas de structures de ce genre, ni ce type de plan privilégiant la vision frontale. La présence de niches est attestée dans certains *apodyteria*, mais il est plutôt aisé de distinguer un simple vestiaire d'une fontaine monumentale. Par ailleurs les niches creusées dans la maçonnerie de l'*apodyterium* se retrouvent essentiellement dans les bains campaniens précoces, et se caractérisent par une grande symétrie et régularité qui s'explique par leur aspect fonctionnel. En revanche les niches des nymphées, purement esthétiques, se distinguent plutôt par des alternances de formes circulaires et quadrangulaires.

Si l'on revient à l'exemple de la via Guicciardini, on notera à quel point l'interprétation de l'auteur est hâtive. Il ne fait état d'aucun élément pouvant conduire à identifier une fonction thermale. Il se peut qu'un système de chauffage ait été aperçu, mais en l'absence d'une telle mention, nous ne pouvons que remettre en cause cette interprétation. Cet ensemble imposant, composé de grands murs circulaires scindés de niches, pourrait alors faire référence à une fontaine ou un nymphée monumental. En l'absence de critères pouvant indiquer de façon probante la nature thermale de ces vestiges, nous ne l'avons inclus qu'avec grande prudence au sein dans notre *corpus*.

### ***Les pièces chauffées***

« Une question essentielle se pose dès lors qu'on est en présence d'une pièce chauffée dans une maison : fait-elle partie ou non d'un secteur balnéaire ? »<sup>394</sup>. Cette demande soulevée par A. Bouet dans son étude sur les bains des *domus* urbaines de la Narbonnaise est particulièrement applicable aux plans fragmentaires de thermes urbains. Considérons la maison de L. Octavius Felix fouillée en 1872 par R. Lanciani :

Dietro l'abside di questa sala, corrisponde un camerino rettangolare con pavimento di mosaico ben conservato. Al disotto di esso v'è l'ipocausto, dal quale diramavansi caloriferi in terra cotta le pareti. Le mura poi erano rivestite d'intonaco dipinto a grandi riquadri con figurine, ed uccelli nel centro (...).<sup>395</sup>

---

<sup>394</sup> Bouet, 1996, p. 170.

<sup>395</sup> Lanciani, *BCom* 1872.

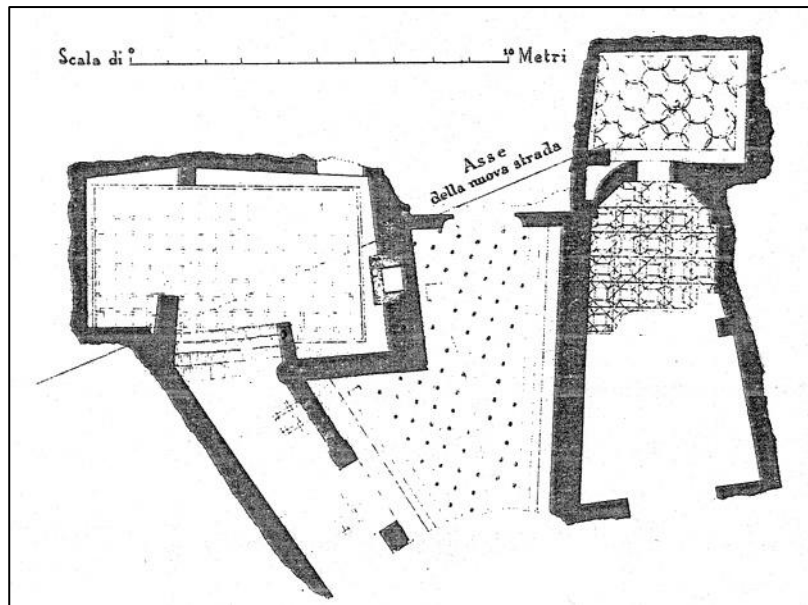


Figure 4 : Vestiges de la *domus* de L. Octavius Felix (Lanciani 1872)

Lanciani ne fait pas état de thermes, mais d'une salle chauffée par un hypocauste. Le plan fourni avec ces descriptions n'est guère plus évocateur (Fig. 4) : on y distingue la petite pièce de plan carré, reliée à une plus grande salle rectangulaire se terminant par une abside. S'agirait-il de pièces thermales ? On peut penser que Lanciani aurait précisé la présence des structures de fonction balnéaire ; les mosaïques, bien conservées, ne présentent par ailleurs aucune trace de bassin. Si les *solia* n'étaient pas nécessairement maçonnés (ils pouvaient être mobiles, en métal ou terre cuite), leur emplacement au sol devait cependant être signalé par un changement de motif au sol ou dans les enduits peints<sup>396</sup>. Est-il toutefois possible que de simples baignoires mobiles aient été installées, et ce de façon temporaire, dans ce genre de petites pièces chauffées ? L'absence de traces au sol s'expliquerait par le fait qu'on les déplaçait souvent, à la manière des meubles dans la maison. Ou doit-on plutôt supposer que la pièce servait de réservoir de chaleur pour le reste de la maison<sup>397</sup> ? Car on ne peut

<sup>396</sup> Bouet, 1996, p. 172.

<sup>397</sup> *Ibid* : « S'il s'agit de salles de vaste superficie, elles ont pu servir de pièces de réception (...). Les petites, voire les très petites pièces, pouvaient servir de véritables réservoirs calorifères chauffant les espaces environnants à l'instar de ce qu'écrit Pline le Jeune pour sa villa des Laurentes. Même si la zone sur hypocauste ne joue pas ce rôle, il est évident qu'elle réchauffait par rayonnement les pièces alentour. On peut également imaginer qu'une petite salle balnéaire jouait le rôle de réservoir pour les espaces qui l'entouraient. Les deux fonctions ne sont pas, selon nous, incompatibles. »

penser, du fait de ses dimensions trop modestes et de l'absence de grandes ouvertures, qu'il s'agissait d'une pièce de réception. Le contexte architectural est donc à prendre absolument en compte. Il est rare par ailleurs de voir une pièce thermale chauffée seule ; sa présence nécessite une pièce de service où se trouve le *praefurnium*, qui n'est pas mentionné par Lanciani. Nous avons donc choisi d'éliminer l'exemple, trop incertain du fait du manque d'indices relatifs à la présence de vasque(s) maçonnée(s) ou d'autres éléments concernant le système de chauffage.

### ***Piscinae***

Enfin, le dernier type de structure à poser problème lors de l'identification des vestiges est la *piscina*. Doit-on en effet considérer ces grands bassins comme appartenant à des thermes, et donc les faire figurer dans notre étude ? Ici se posent différents problèmes de lecture, liés aussi bien aux vestiges archéologiques qu'aux sources littéraires et épigraphiques.

Dans les textes, le mot revêt de nombreuses significations ; nous serons donc particulièrement prudents en attribuant une *piscina*, attestée par la littérature ou l'épigraphie, à un complexe thermal. L'expression désigne avant tout la nature de la structure, c'est-à-dire un grand bassin contenant de l'eau alimenté de façon artificielle<sup>398</sup>, mais il n'indique en aucun cas sa fonction. Ainsi, une *piscina* peut aussi bien désigner un bassin pour l'élevage de poissons (un vivier)<sup>399</sup>, une réserve d'eau liée à un aqueduc<sup>400</sup>, ou tout simplement une vasque.

On sait notamment que les *campus* des villes romaines étaient souvent associées à une *piscina*<sup>401</sup> : c'est peut-être à ce genre de structure que fait allusion Plin lorsque'il évoque *abundantia aquarum in publico, balineis, piscinis, euripis, domibus, hortis, suburbanis uillis*<sup>402</sup>. Dans ce cas, la *piscina* revêt le sens actuel du mot, c'est-à-dire un grand bassin rempli d'eau pour nager. Le témoignage déjà évoqué de Dion Cassius sur

---

<sup>398</sup> Muzzioli, 1997, p. 98.

<sup>399</sup> Plin. (A.) *HN*, 9, 80, 170; Colum. *Rust.* 8, 16, 5 ; Varro *Rust.*, 3, 17, 3-9.

<sup>400</sup> Frontin. *Aq.*, 1, 20 ; 22 ; 67 ; 69 ; 72.

<sup>401</sup> *CIL* XIII 4324a = *ILS* 7060b : *camp(um) et piscina[m]* ; *CIL* XIII 11353 = *ILS* 7060 a : *piscina(m)et campum* ; *CIL* IX 4786 = *ILS* 5767 (*Forum Nouum Sabinorum*): *in piscinam quae in campo est*.

<sup>402</sup> Plin. (A.) *HN*, 36, 15, 122.

un bassin d'eau chaude pour nager introduit à Rome par Mécène<sup>403</sup> pourrait démontrer qu'il existait à Rome des sortes de *piscinae calidae*, notamment mentionnées chez Pline<sup>404</sup> et Suétone<sup>405</sup>. Il s'agit peut-être d'une structure similaire au bassin chauffé découvert dans la villa de Livie à Prima Porta, à l'intérieur du secteur balnéaire<sup>406</sup>. Mais il semble toutefois difficile de comparer ce type de structures domestiques au *κολυμβήθραν* public introduit par Mécène. Festus nous indique notamment que la XII<sup>e</sup> *regio* de Rome prenait son nom d'une *Piscina Publica*, où le peuple se rendait pour nager ou se livrer à tout autre type d'exercice<sup>407</sup>.

Doit-on pour autant penser que ces structures faisaient partie d'établissements balnéaires ? Cela ne semble pas le cas pour les piscines avec *campus*, qui semblent liées aux activités sportives qui s'y pratiquaient<sup>408</sup>, mais non à des activités thermales de détente et de loisir. On peut citer par contre l'exemple intéressant de l'église S. Stefano *in Piscina ou Piscinula*, sous laquelle furent découverts en 1741 les vestiges de ce qui fut alors identifié comme une « *piscina privata* », en relation avec une pièce chauffée (91)<sup>409</sup>. Le lien avec une structure sur hypocauste et le fait que ce bassin ait été de dimensions plutôt réduites ferait plutôt penser à une *natatio* liée à un complexe thermal de quartier. Dans la mesure où ces vestiges présentent au moins deux critères balnéaires bien identifiables, nous pouvons alors les classer, avec discernement, dans notre *corpus*.

L'inscription *CIL VI 16740* est également sans équivoque, puisqu'il y est dit qu'un enfant de 8 ans, Fortunatus, s'est noyé dans la piscine du *balneum Martis* (154).

---

<sup>403</sup> Dio Cass., 55, 7, 6, utilise les termes « *κολυμβήθραν θερμοῦ ὕδατος* ». L'expression *κολυμβήθραν* se retrouve également chez Platon (*Resp.*, 453D ; *Alex.Fr.*, 300), et est traduit par « piscine, bain ». Nous avons cependant noté que Dion n'emploie pas les termes *balaneion* ou *gymnasion*, pourtant utilisés pour désigner les thermes d'Agrippa, de Néron ou de Titus (Dio Cass., 62 3-6 ; 66, 24, 2 ; 66, 25, 1).

<sup>404</sup> Plin. (J.) *Ep.*, 2, 17, 11, sur la villa des Laurentes : (...) *cohaeret calida piscina mirifica, ex qua natantes mare adspiciunt*.

<sup>405</sup> Suet. *Nero*, 27.

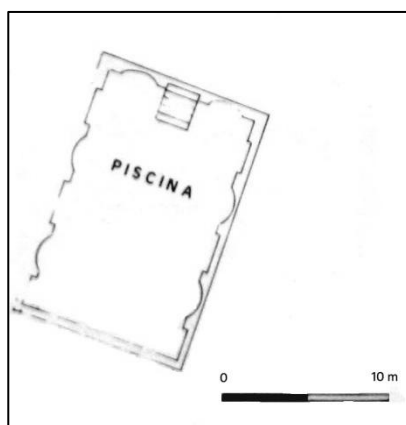
<sup>406</sup> Messineo, 2001-2002, p. 233-252.

<sup>407</sup> Festus, *De Sign. Verb.*, 232, 12-15 : *ad quam et natatum et exercitationis alioqui causa ueniebat populus*.

<sup>408</sup> Si l'on accepte la définition de *campus* comme lieu d'exercices militaires et de jeux (voir Muzzioli, 1997, p. 99).

<sup>409</sup> Muzzioli, 1997, p. 101-103.

En revanche, comment doit-on interpréter la *piscina* trouvée au début du siècle sous les fondations de Santa Maria Antiqua (**Fig. 5**) ? Nous ne possédons ici qu'un plan de ce qui est considéré comme le bassin ornemental d'une extension de la *domus Tiberiana*. En effet, les niches carrées alternant avec des niches quadrangulaires, ainsi que l'absence de lien avec des structures de nature balnéaire, nous empêchent de cataloguer l'exemple dans notre base de données.



**Figure 5** : *Piscina* située sous S. Maria Antiqua (d'après Hurst, 1986)

Sauf pour les cas qui semblent relativement évidents, nous ne ferons pas figurer les exemples de *piscinae*, comme par exemple la *Piscina Publica*, qui pourrait avoir appartenu à un établissement sportif. Le lien de cette structure avec des thermes aurait sans doute été précisé, dans la mesure où la *piscina* devait être de dimensions particulièrement importantes pour avoir laissé son nom à une entière *regio*. De la même façon nous ne pouvons prendre en compte l'inscription *CIL VI 39087*<sup>410</sup>, qui pourrait faire référence à toute sorte de bassin public situé sur le champ de Mars. L'absence de mention de thermes indiquerait en effet une structure relativement autonome. Comme

<sup>410</sup> [-]um. au[-]e. ad. tiberim.p[-]rim. ad. Euripu(m)m. ad piscina(m) : P. Grimal (*Agrippa et le Champ de Mars*, dans *Rev. Arch.*, s.6, XIX, 1942-43, p. 24-30) a ainsi mis en relation cette inscription avec l'inscription *CIL VI 39087*, et identifié la *piscina* comme le *stagnum* d'Agrippa sur le champ de Mars, hypothèse reprise par F. Coarelli (*Il campo Marzio Occidentale. Storia e topografia*, dans *MEFRA* 89, 1977, p. 815-818).

l'a remarqué M. G. Muzzioli, le nom *piscina* sert souvent d'indication topographique<sup>411</sup>, et il est alors impossible de savoir à quel type de structure il se réfère.

Après avoir analysé les problèmes de lecture relatifs à l'archéologie, nous évoquerons désormais deux autres sources, particulièrement précieuses pour la compréhension du quotidien, mais aussi des aspects juridiques et sociaux des bains de la capitale. Rome se distingue en effet du reste de l'Empire par la grande quantité de sources littéraires et épigraphiques à disposition, nous permettant ainsi de compléter notre *corpus* archéologique qui, nous l'avons vu, se révèle parfois difficilement exploitable du seul point de vue planimétrique.

---

<sup>411</sup> Muzzioli, 1997, p. 105, évoque ainsi l'expression apparaissant sur des diplômes militaires *in Capitolio post piscinam in tribunal(i) deorum* (CIL XVI 22 ; AE 1980, 788) ; ou encore *secus piscinam* (CIL VI 29784). On retrouve également à Rome au Moyen-Âge le toponyme *piscina* (qui apparaît sur un document de 1192) pour désigner la zone du Palazzo Gugliemi, et pour l'église S. Anastasio de Arenula.

## II.2. Les sources épigraphiques

Dans notre étude des bains mineurs de Rome, l'épigraphie se révèle être une source relativement importante, puisqu'elle représente entre 20 et 25% de nos témoignages. Que considérons-nous comme sources épigraphiques, et à quel point celles-ci sont-elles fiables ?

### II.2.1. Inscriptions

En fait rentre dans la définition d'« épigraphie » toute inscription gravée sur un support durable. Nous pouvons d'abord considérer toutes les inscriptions incisées sur pierre, qu'il s'agisse de stèles funéraires, dédicatoires, ou, plus rares, de plaques signalant l'entrée d'un *balneum* (*balneum Augustae*, 144). Ce type d'inscription représente notre source la plus sûre, dans la mesure où elle nous retransmet de manière directe – sauf erreur de lecture – le nom d'un édifice et / ou de son propriétaire. Il s'agit souvent d'actes de restauration de la part de personnages plus ou moins importants : parfois le nom des bains y figure (comme pour les *balnea Obstorgiana*, 162, le *balneum Ceanidianum* ou le *balneum Verulani*, 46), mais la plupart du temps il est fait référence à un *balneum* anonyme : on peut alors penser que de nombreux bains mineurs de quartier ne portaient pas nécessairement de nom. Sauf mention d'un évergète connu<sup>412</sup>, ces inscriptions sont très difficiles à dater, et nous renseignent peu sur le type de bain en question. L'acte officiel consistant à graver sur la pierre une série d'actions bénéfiques peut toutefois difficilement se concevoir dans la sphère domestique : les bains concernés par les inscriptions devaient donc être ouverts au public.

Localiser géographiquement ces inscriptions et l'établissement auxquelles elles se réfèrent se révèle bien souvent problématique, puisque le texte ne mentionne généralement aucune indication de lieu ; lorsque les inscriptions ne sont pas retrouvées *in situ*, on n'a par ailleurs aucune certitude sur leur lieu de provenance. La découverte

---

<sup>412</sup> C'est le cas par exemple de Naeratus Cerealis (*cos.* 358 ap. J.-C.), *conditor balnearum* (CIL VI 1744, 1744 a = CIL VI 31916 = ILS 5718). Il est ici plutôt aisé de donner la construction *ad quem* de ces bains, très probablement possédés par ce N. Cerealis mais ouverts au public (l'inscription se situe sur la base d'une statue honoraire, destinée à évoquer la carrière publique du personnage).



de ces stèles *intra muros* fait cependant pencher pour une origine romaine : on imaginera en effet que ces pierres n'ont pas beaucoup voyagé et ont été réemployées non loin de leur lieu d'utilisation première. Dans le cas d'une inscription retrouvée dans un contexte bien défini, nous avons décidé d'attribuer les bains auxquelles elle se réfère à la *regio* de provenance.

Les inscriptions gravées sur métal sont également une source importante pour nos témoignages, puisqu'elles concernent les *fistulae aquariae* et les plaques de plomb ou de bronze. Cette dernière catégorie, fort peu représentée à Rome, peut aussi bien se rapporter à une *tessera plumbea* (c'est le cas par exemple du *balneum Nou(u)m* (?), 160, ou du *balneum Fel(icis)*, 157), qu'à un collier d'esclave (*balneum Scriboniolum*, 107). Le problème relatif aux *fistulae* est en revanche un sujet relativement complexe, dans la mesure où le nom d'un personnage mentionné sur un conduit ne se réfère pas nécessairement au propriétaire de la concession hydraulique, et encore moins d'un *balneum* privé. Seule l'association clairement établie entre une *fistula* et un complexe balnéaire peut se révéler intéressante, mais nous reviendrons sur ces problèmes dans notre chapitre consacré aux propriétaires et aux gérants de ces bains (chapitre IV.1.2).

Notons enfin que ces inscriptions sur métal sont la plupart du temps impossibles à dater, puisque les noms propres associés aux bains – quand ils se rapportent à une personne – sont très souvent d'origine inconnue. Sauf dans les cas où les *fistulae* ont été trouvées *in situ* et sont liées à un système hydraulique, il est bien souvent difficile de rattacher ces inscriptions à leur lieu de découverte.

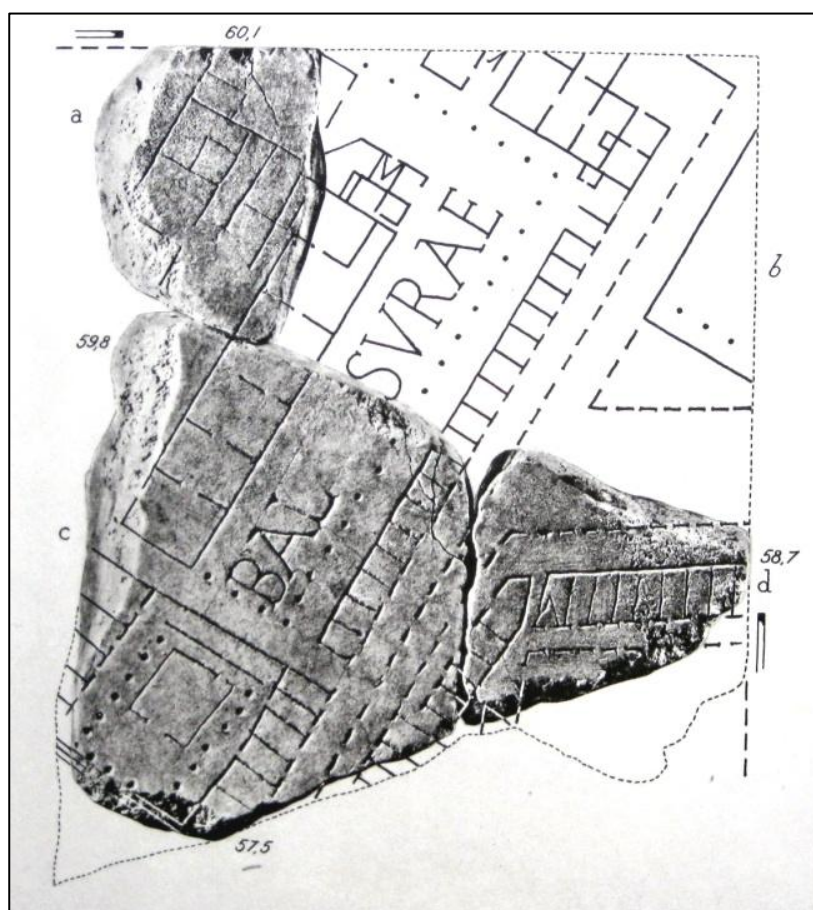
### II.2.2. *Forma Urbis Marmorea*

Le plan en marbre d'époque sévérienne, plus connu sous le nom de *Forma Urbis Marmorea* ou *Romae* (*FVM* ou *FVR*), figure également parmi nos sources épigraphiques, puisqu'il s'agit d'un document lapidaire incisé<sup>413</sup>. Il représente environ 10% de nos sources, certainement moins si l'on considère les exemples peu probables.

---

<sup>413</sup> Il s'agit de la représentation de Rome dans son extension augustéenne, soit une superficie d'environ 2000 hectares (plus de 18 mètres de large pour 13 mètres de haut, pour un total d'environ 240 m<sup>2</sup>, ce qui équivaut à une échelle d'1 : 240 ou 1 : 250). Le plan était constitué de 150 plaques de marbres qui étaient fixées sur un mur situé dans l'angle sud est du portique du *templum Pacis*, restauré par Septime Sévère après l'incendie de 192.

Nous pouvons également qualifier ce document d'« iconographique », étant donné qu'il représente en plan tous les éléments architecturaux de Rome. On y trouve mentionné le nom des bâtiments d'une certaine importance, comme c'est le cas pour le *balneum Caesaris* (133), le *balneum Ampelidis* (124), le *balneum Surae* (113), et le *balneum Cotini* (135). À l'exception du le *balneum Surae* (**Fig. 6**)<sup>414</sup>, tous ces bains sont inconnus des autres sources et constituent, par l'association d'un nom d'édifice à un plan, un témoignage unique. Ils présentent également un *terminus ante quem* du premier quart du III<sup>e</sup> siècle, et certains de ces fragments sont même bien localisés au sein de la ville.



**Figure 6** : Fragments de la FVR représentant le *balneum Surae* (Pl. 15, fr. 21. Carettoni 1960)

Mis à part ces *balnea* ouverts au public de dimensions certainement importantes, nous possédons également des fragments pouvant être interprétés, avec plus ou moins de réserve, comme des complexes balnéaires mineurs. Comment

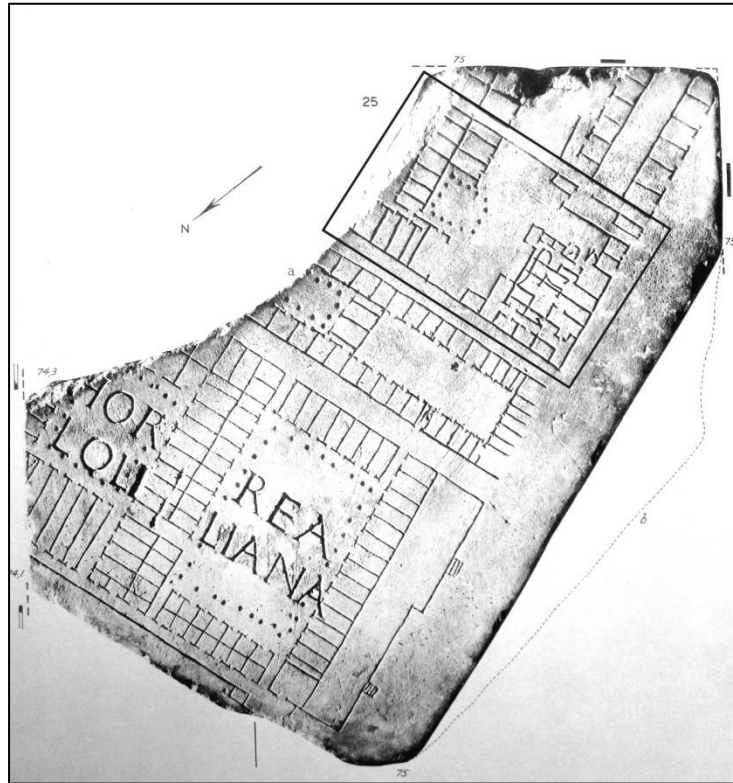
<sup>414</sup> Dio Cass., 68, 15, 3; Aurel. Vict. *Caes.*, 13, 8; *Curiosum* (VZ I, p. 141); *Notitia* (VZ I, p. 181).

identifie-t-on des thermes sur un plan? Tout d'abord, la présence de pièces avec abside est un premier élément de reconnaissance. À partir du II<sup>e</sup> siècle ap. J.-C., les bains adoptent souvent des plans caractérisés par une succession de pièces avec courbes, contre-courbes, bassins d'angles opposés, etc. Il est donc aisé de repérer en plan ce genre de pièces, qui en revanche ne sont pas distinctives des bâtiments commerciaux ou résidentiels de type *horrea* ou *insulae*. Difficile également de les confondre avec certaines *domus*, dans la mesure où les pièces à abside font leur apparition dans l'architecture domestique plus tardivement, entre la deuxième moitié du III<sup>e</sup> et le début du IV<sup>e</sup> siècle<sup>415</sup>. Les bains forment notamment un corps compact, articulé, qui s'explique par la nécessité des pièces à communiquer entre elles, afin d'éviter les pertes de chaleur et former un parcours cohérent pour le baigneur.

Enfin, les bains peuvent se reconnaître grâce à la présence adjacente d'une cour à ciel ouvert, avec ou sans colonnade. Il est possible de confondre la palestre des bains avec une simple cour intérieure d'habitation ou un jardin, mais la combinaison des trois facteurs énoncés ci-dessus permet de reconnaître avec prudence un édifice de fonction thermique. Nous avons ainsi pu identifier deux fragments représentant sans aucun doute un édifice thermal : le fragment 25 (118, **Fig. 7**) ainsi que le fragment 33 (119), localisés dans les *regiones XIII Auentinus* et *XIV Transtiberim*. Parmi la quinzaine d'autres fragments où l'on a pu reconnaître des complexes balnéaires, seule une demi-douzaine a été incluse dans notre catalogue ; il s'agit d'exemples non localisés géographiquement. Les pièces restantes présentent une série de critères pouvant indiquer une nature thermique, mais elles restent trop fragmentaires pour pouvoir être analysées avec attention (**Fig. 8**).

---

<sup>415</sup> Carucci, 2005, p. 903.



**Figure 7** : Fragments de la FVR représentant les *Horrea Lolliana* ainsi qu'un édifice interprété comme complexe balnéaire (fr. 25. D'après Carettoni 1960)



**Figure 8** : Fragments 377 ab représentant ce qui semble être une structure hydraulique de type *natatio*, trop fragmentaire pour être considéré dans notre *corpus* (digitalisation Stanford)

## II.3. Les sources littéraires

Les textes représentent environ 35% de nos sources. Ils ont l'avantage certain de fournir un *terminus ante quem* pour les bains auxquels ils se réfèrent, mais ils doivent être lus et examinés avec grande précaution. De nature hétéroclite (on va de la liste cadastrale à l'épigramme), ces textes se situent dans un champ chronologique très vaste, entre le I<sup>er</sup> siècle av. J.-C. et le haut Moyen-Âge ; il nous faut donc examiner chaque source avec les moyens qui lui sont propres.

### II.3.1. Les *Catalogues Régionnaires*

La source principale (environ ¼ des textes) est représentée par les *Catalogues Régionnaires*, datés du IV<sup>e</sup> ap. J.-C.<sup>416</sup>. Ils comportent deux listes, le *Curiosum* et la *Notitia*, chacune énumérant les monuments situés dans les 14 *regiones* de Rome. L'analyse des *Catalogues* pose d'entrée plusieurs problèmes de lecture. Tout d'abord, comment interpréter le statut des *balnea* évoqués ? En effet, figurent sur chaque liste entre autres monuments 11 *thermae* ainsi que plusieurs *balnea*, suivis d'un nom propre (6 dans le *Curiosum* et 9 dans la *Notitia* ; voir **Tab. 1**) ; les deux listes mentionnent pour finir le nombre d'*insulae* et de *domus* résidentielles, d'*horrea*, de *lacus* et de *balnea* de chaque quartier. La distinction entre ces derniers et les *balnea* nominatifs laisserait imaginer, *a priori*, deux types de bâtiments différents. Dans ces listes, seuls les grands complexes thermaux de propriété impériale sont précédés de la mention *thermae*<sup>417</sup> ; le statut des *balnea* suivis du nom d'un particulier pose donc des

---

<sup>416</sup> Chastagnol, 1996, p. 183 : l'auteur parle d'une datation entre 337 et 357 pour la *Notitia* (sous le règne des fils de Constantin), et après 357 pour le *Curiosum* (sous le règne de Valentinien Ier et de ses deux fils, Gratien et Valentinien II). Sans revenir sur ce débat qui n'intéresse qu'indirectement notre propos, nous proposons ici de renvoyer à la récente étude de R. Behrwal, 2009, et particulièrement aux pages 190-211.

<sup>417</sup> Ce sont les *thermas (sic) Seuerianas, Commodianas, Titianas, Traianas, Constantinianas, Diocletianas, Alexandrinas, Agrippianas, Antoninianas, Surae* (variantes: *Syres, Suras*) et *Decianas*, qui doivent être considérés comme des thermes publics impériaux. Le cas des thermes d'Agrippa est plus problématique, puisque l'on sait que ces derniers furent donnés au peuple à la mort de leur propriétaire, mais que ce dernier avait chargé Auguste de leur maintenance (Dio Cass., 54, 29, 4 ; Sid. Apoll. *Carm.*,

problèmes d'interprétation sur lesquels nous reviendrons dans notre quatrième partie (Chapitre IV.3.3).

Nous pouvons néanmoins déjà noter que les seuls édifices apparemment privés (*domus* et *insula*) apparaissant sur les listes se rapportent tous à des personnages ayant eu un lien avec l'empereur. Ainsi, la *domus Cilonis* aurait été donnée par Septime Sévère au préfet de la ville L. Fabius Cilo<sup>418</sup>, alors que la *domus Cornificiae* avait appartenu à la sœur de Marc Aurèle, Annia Cornificia Faustina<sup>419</sup>. Les *domus Augustianam et Tiberianam* sont quant à elles clairement propriétés de l'empereur, tous comme les *priuata Hadriani*, où l'on sait que Marc Aurèle séjourna après son adoption par Antonin le Pieux<sup>420</sup>. S'il semble exister une confusion entre *res priuata*, *fiscus* et propriété du Sénat, on notera toutefois que les monuments représentés dans les *Catalogues* semblent tous jouir d'un statut public ou de propriété impériale, et non privé<sup>421</sup>. Difficile donc à première vue de se prononcer sur le statut de ces *balnea* dotés du nom propre d'un particulier, mais mentionnés au même titre que des monuments de statut public ou impérial ; nous pouvons cependant affirmer sans difficulté leur usage public.

---

23, 496). Il est donc probable que ces thermes restèrent par la suite à charge du fisc impérial (et non du Sénat). La même conclusion peut être faite pour les thermes de Sura, qui furent selon la littérature construits par Trajan lui-même en l'honneur de son ami (Aur. Vict. *Caes.*, 13, 8 ; *epist.* 13), ou par Sura (Dio Cass., 68, 15, 3). Dans ce cas, on doit très probablement supposer que ces bains ont également dû passer par legs testamentaire à l'empereur à la mort de Sura.

<sup>418</sup> Aur. Vict. *Epit.* 20, 6. L. Fabius Cilo (*PIR* F 27) fut consul en 193 et 204, et plusieurs fois préfet de la ville. Il est notamment possible que la propriété repassa dans le fisc à la mort du personnage (Guidobaldi, *LTUR* II, 1995, p. 94-95).

<sup>419</sup> Fora, *LTUR* II, 1995, p. 32.

<sup>420</sup> S.H.A. *Aur.*, 5 : *adoptatus iussusque in Hadriani priuatam domum migrare* (Andreussi, *LTUR* IV, 1999, p. 164). Des *priuata Traiani* sont également mentionnés dans la *regio XIII* : il s'agirait de la maison natale de l'empereur, conservée avec piété, comme il advint pour la *domus* natale d'Auguste *ad Capita Bubula* (Coarelli, *LTUR* IV, 1999, p. 164-165).

<sup>421</sup> Seule l'*insula Felicis* dans la *regio IX* ne semble par clairement faire référence à un édifice de statut public ; il semble qu'elle ait du sa présence sur les listes à ses dimensions hors normes (M.R. Russo, *LTUR* II, 1995, p. 97 ; Tert. *Adu. Val.*, 7 : *insulam Feliculam credas tanta tabulata caelorum, nescio ubi.*). En revanche, tous les autres édifices ont dû appartenir à des empereurs ou à des membres de la *familia* impériale ; ils étaient très certainement au IV siècle gérés par le *fiscus*.

La question du statut des *balnea* « anonymes » qui figurent à la fin de la liste est également complexe, puisque l'on ne sait pas directement à quel(s) type(s) de bains les *Régionnaires* font référence<sup>422</sup>. Généralement, ces *balnea* sont considérés comme des bains publics, dans le sens de « bains ouverts au public », ce qui est loin d'établir un véritable statut. Les seuls indices que nous possédons sont les chiffres donnés par les *Catalogues*, particulièrement élevés et bien souvent peu compatibles avec la nature et la taille de la *regio* à laquelle ces *balnea* appartiennent (voir **Fig. 9**). Si l'on additionne les données des *Catalogues*, on dénombre 942 *balnea* dans le *Curiosum*, et 957 dans la *Notitia*<sup>423</sup>. Or, les Annexes du *Breuiarium*<sup>424</sup> donnent un chiffre encore différent de 856 *balnea* (pour les deux *Catalogues*). Celui-ci correspond exactement au décompte des *balnea* du *Curiosum*, exception faite des 86 *balnea* de la *regio* XIV (ou des *regiones* I ou VIII). S'agit-il d'un oubli ou d'une erreur de la part du rédacteur des Annexes ? Ces différences se retrouvent notamment pour les *domus*, dont le nombre varie entre 1460 / 1560 (dans les *Catalogues*), et 1790 (dans le *Breuiarium*).

Tout ceci pose la question générale de la fiabilité des chiffres donnés par les *Catalogues*. Malgré l'engouement de la population pour la pratique thermale et la prospérité économique, justifiant très certainement la multiplication des *balnea* sous l'Empire, certains écarts s'expliquent difficilement. Nous pouvons également être frappés par la récurrence de certains nombres : 86 revient à trois reprises dans le

---

<sup>422</sup> Tous ces bains ne doivent pas être considérés comme anonymes au sens strict du terme. On sait notamment par Martial ou Juvénal que nombre de petits bains de quartier portaient un nom propre, souvent en référence au propriétaire, ou à un élément symbolique les caractérisant. Martial évoque ainsi les petits bains de Fortunatus, de Faustus, de Gryllus, et de Lupus, situés sur le Champ de Mars (*Ep.*, 1, 59, 3 ; 2, 14, 11-12), quand Juvénal parle des *Phoebi balnea* (*Sat.*, 7, 233). Le *balneum* privé *Daphnes*, évoqué précédemment (*Schol. ad Iuu.*, 7, 233), pourrait tirer son nom (selon Platner-Ashby, 1969, p. 69, et Rodriguez Almeida, *LTUR* I, 1993, p. 162) de la présence au sein de l'établissement d'une statue représentant le mythe d'Apollon et Daphné.

<sup>423</sup> Fagan, 1993, p. 333, compte au total 600 *balnea* pour la *Notitia* et 610 pour le *Curiosum*. La différence entre les calculs de Fagan et les nôtres (soit près de 350 édifices) n'est à aucun moment justifiée. Nous possédons pourtant les mêmes chiffres de base.

<sup>424</sup> Cette liste se distingue de la *Notitia* et du *Curiosum* dans les manuscrits médiévaux, et constitue, en plus du récapitulatif à la fin des deux *Catalogues*, un second appendice où est recensé d'une manière générale le nombre de chaque type de monument.

*Curiosum* (contre deux dans la *Notitia*), 85 se retrouve deux fois dans la *Notitia* et 44 deux fois dans le *Curiosum* ; enfin, 75 revient trois fois et 63, deux fois, dans les deux *Catalogues*. Les  $\frac{3}{4}$  des données énoncées sont donc récurrentes : s'agit-il d'un pur hasard<sup>425</sup> ?

Nous pouvons à ce point proposer deux hypothèses. Tout d'abord, il est probable que les différences numériques entre les *Catalogues* et les *Breuiarii*, ainsi que les discordances entre la taille et la nature du quartier d'une part, et le nombre de *balnea* d'autre part, proviennent d'erreurs de lecture et de copie. Le nombre de variantes pouvant exister pour un même mot dans les manuscrits<sup>426</sup> laisse aisément imaginer - et souvent même constater - le problème que posait la copie répétée d'un chiffre romain<sup>427</sup>. La récurrence des données pourrait s'expliquer de la même manière : les copistes, ayant perdu certaines données de *regiones*, se sont probablement basés sur les autres chiffres qu'ils avaient sous les yeux.

Il semble donc plus logique de prendre en compte le chiffre donné par les *Breuiarii* : le nombre de *balnea* par quartier des *Catalogues* paraît fondé sur des données en partie erronées, tandis que les appendices donnent tous deux 856 *balnea*. Ce chiffre reste toujours très élevé, mais il est difficile de le remettre totalement en cause, sachant que *Notitia* et *Curiosum*, bien qu'issus de deux traditions manuscrites différentes, présentent pourtant des chiffres similaires ou égaux<sup>428</sup>. La mise en parallèle

---

<sup>425</sup> La même remarque peut se faire avec les *domus*, dont plus de la moitié des chiffres donnés par les *Catalogues* sont récurrents. Bruun, 1991, p. 74, remarque ces répétitions, qu'il justifie comme des chiffres prédéterminés, correspondant à un schéma de 2 *balnea* et 4 *lacus* par *uicus* (les *Catalogues* présentent un total de 423 *uici* et 1352 *lacus*). Cette remarque intéressante pourrait expliquer les nombreuses récurrences des catalogues, mais on notera que ces calculs ne sont cependant pas exacts. Fagan, 1993, p.333, nous amène alors à nous demander pourquoi les auteurs des *Catalogues* auraient inventé des chiffres ne correspondant pas exactement à la moitié des *lacus* et au double des *uici*.

<sup>426</sup> Prenons par exemple pour la *regio* VII l'*equus Tiridatis regis*, que l'on trouve également mentionné sous le nom de *aequum trigidatis (so)* (A), *equum tigri datis* (S), ou encore *equos tridatis* (B).

<sup>427</sup> On constate en effet de nombreuses variantes dans les chiffres des manuscrits, comme par exemple pour la *Regio* VIII, contenant *horrea* XVIII (qui deviennent LXXV dans une autre version (S)). Ainsi, la différence de *balnea* entre les deux catalogues dans la *regio* XIII peut certainement s'expliquer par une corruption du manuscrit, puisqu'on trouve d'ailleurs pour la *Notitia* d'autres versions figurant *balnea* LXIII (AS), et encore *balnea* XLIII (B).

<sup>428</sup> Chastagnol, 1996, p.180-181 : Le *Curiosum Urbis Romae regionum XIII* est connu par trois



des données des *Catalogues* avec les témoignages recueillis dans notre *corpus* pourra peut-être nous permettre de définir si ces chiffres semblent se rapprocher d'une certaine réalité ou, au contraire, sont totalement extravagants. Dans tous les cas, cette liste nous permet de dresser une première ébauche du paysage thermal à Rome au IV<sup>e</sup> siècle, et nous fournit des renseignements précieux sur le nom et les éventuels propriétaires de ces complexes. Nous reviendrons de façon plus poussée sur le statut de ces *balnea* dans notre quatrième partie.

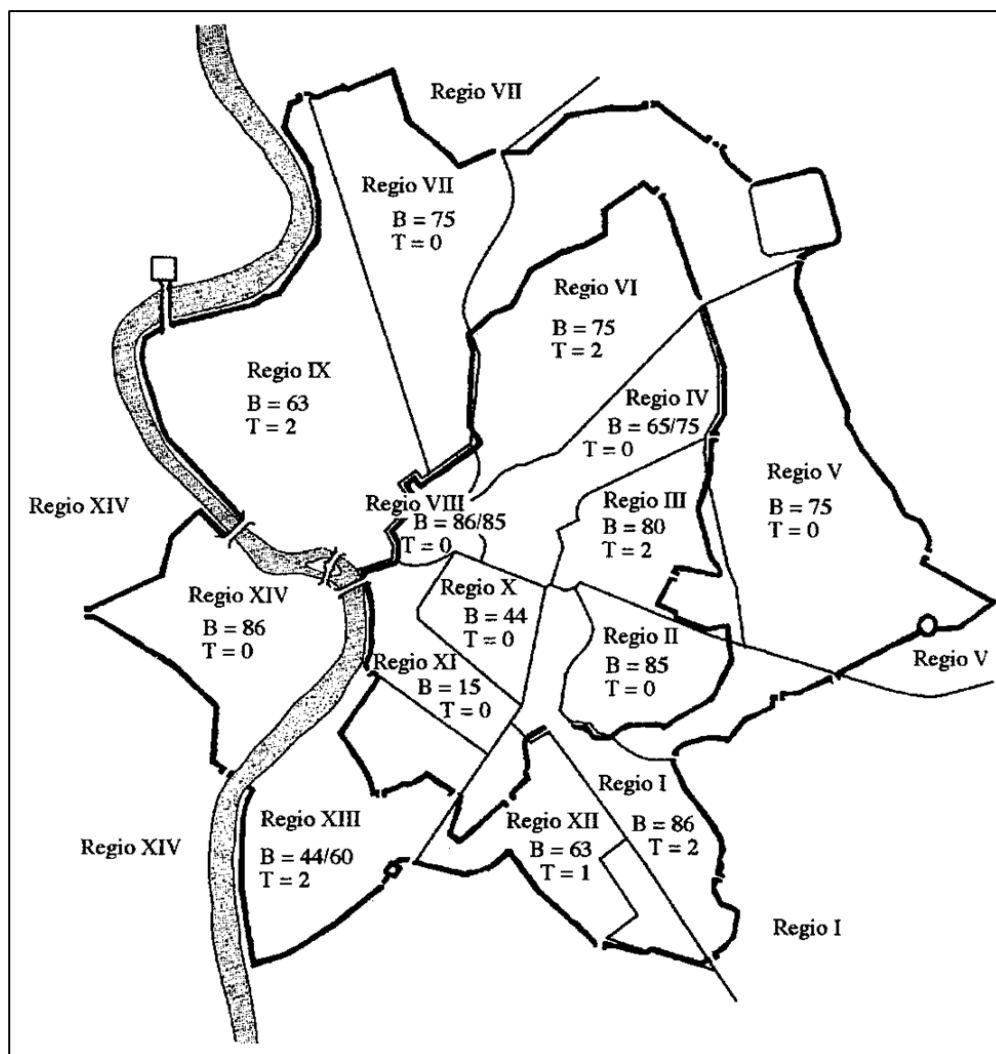


Figure 9 : Répartition des *balnea* de Rome par *regiones* selon les chiffres donnés par les *Catalogues Régionnaires* (Fagan 1999)

manuscrits, dont le premier remonte au VIII<sup>e</sup> siècle, les deux autres au XI-XII<sup>e</sup> siècle. La *Notitia quae dicitur* a été transmise par un manuscrit du XI-XII<sup>e</sup>, dont dérivent plusieurs copies. Dans les deux cas, les listes des 14 *Regiones* se distinguent clairement du *Breuiarium*.

<b>REGIO</b>	<b>CURIOSUM</b>	<b>NOTITIA</b>
I Porta Capena	<i>balneum Torquati</i> <i>thermas Severianas et Commodianas</i>  <i>balneum Abascantis et Mamertini</i>  <b>bal. LXXXVI (86)</b>	<i>balineum Torquati et Vespasiani</i> <i>thermas Severianas et Commodianas</i> <i>balineum Bolani et Mamertini</i> <i>balineum Abascanti et Antiochiani</i>  <b>balinea LXXXVI (86)</b>
II Caelimontium	<b>bal. LXXXV(85)</b>	<b>balinea LXXXV (85)</b>
III Isis et Serapis	<i>thermas Titianas et Traianas</i>  <b>bal. LXXX (80)</b>	<i>thermas Titianas et Traianas</i>  <b>balinea LXXX (80)</b>
IV Templum Pacis	<i>balneum Dafnidis</i>  <b>bal. LXV (65)</b>	<i>balineum Dafnidis</i>  <b>balinea LXXV (65)</b>
V Esquiliae	<b>bal. LXXV (75)</b>	<b>balinea LXXV (75)</b>
VI Alta Semita	<i>thermas Constantinianas</i> <i>thermas Diocletianas</i>  <b>bal. LXXV (75)</b>	<i>thermas Diocletianas et Constantinianas</i>  <b>balinea LXXV (75)</b>
VII Via Lata	<b>bal. LXXV (75)</b>	<b>balinea LXXV (75)</b>
VIII Forum Romanum	<b>bal. LXXXVI (86)</b>	<b>balinea LXXXV (85)</b>
IX Circus Flaminius	<i>thermas Alexandrinas et Agrippianas</i>  <b>bal. LXIII (63)</b>	<i>thermas Alexandrianas et Agrippianas</i>  <b>balinea LXIII (63)</b>
X Palatium	<b>bal. XLIII (44)</b>	<b>balinea XLIII (44)</b>
XI Circus Maximus	<b>bal. XV (15)</b>	<b>balinea XV (15)</b>
XII Piscina Publica	<i>thermas Antoninianas</i>  <b>bal. LXIII (63)</b>	<i>thermas Antoninianas</i>  <b>balinea LXIII (63)</b>
XIII Auentinus	<i>thermas Syres et Decianas</i>  <b>bal. XLIII (44)</b>	<i>thermas Surae et Decianas</i>  <b>balinea LX (60)</b>
XIV Transtiberim	<i>balineum Ampelidis et Dianes</i>  <b>bal. LXXXVI (86)</b>	<i>balineum Ampelidis Prisci et Dianae</i>  <b>balinea LXXXVI (86)</b>
<b>TOTAL BALNEA</b>	<b>942</b>	<b>957</b>

**Tableau 1** : Liste des *balnea* et des *thermae* de Rome d'après le *Curiosum* et la *Notitia* (VZ I, p. 63-188)

### II.3.2. Les autres sources textuelles

Les sources littéraires que nous possédons sur les bains à Rome concernent environ une trentaine d'auteurs classiques. Les plus anciennes (III<sup>e</sup> siècle av. J.-C.) sont représentées par Plaute : bien qu'il ne fasse aucune référence à des édifices précis, le dramaturge nous informe toutefois sur la présence à Rome, à la fin du III<sup>e</sup> av. J.-C., de nombreux complexes balnéaires. Le II<sup>e</sup> siècle av. J.-C. semble exempt de témoignages sur les bains, jusqu'à la première moitié du I<sup>er</sup> av. J.-C., quand Cicéron évoque les *balnea* de ses propriétés et celles de ses amis, ou encore les bains publics mentionnés dans ses plaidoiries comme scènes de crime<sup>429</sup>. De façon plus générale, Varron évoque, dans un passage déjà cité précédemment, le premier *balneum* public introduit à Rome<sup>430</sup>. Mais la plupart de nos sources textuelles proviennent du Haut Empire, avec des auteurs comme Martial, Juvénal, Dion Cassius, Pline l'Ancien ou encore Sénèque, qui décrivent ou mentionnent à travers leurs œuvres les *balnea* privés et publics de *l'Vrbs*.

Pour l'Antiquité Tardive, nous avons à disposition des sources comme l'*Histoire Auguste*, les *passiones* de Saints ou encore le *Liber Pontificalis*, qui attestent la présence à Rome de *balnea* jusqu'à une époque avancée. Nous avons ainsi décidé de fixer comme limite chronologique la fin du V<sup>e</sup> siècle ap. J.-C., marquant la fin de l'Empire romain d'Occident, et le début du Haut Moyen-Âge. Enfin, nous avons pu utiliser des guides de pèlerin d'époque médiévale, comme l'*Itinéraire de l'anonyme d'Einsiedeln* (VII<sup>e</sup> siècle) ou encore les *Mirabilia Urbis Romae* (XII<sup>e</sup> siècle), qui évoquent certains *balnea* et *thermae* inconnus des textes plus anciens. Ces dernières sources sont cependant à considérer avec beaucoup de précautions, dans la mesure où elles font souvent référence à des édifices abandonnés depuis des siècles, et reconnus uniquement grâce à la tradition toponymique médiévale. Nous avons par ailleurs déjà pu mentionner le fait que le mot *thermae* pouvait désigner indistinctement, à l'époque médiévale et moderne, des infrastructures monumentales en ruines.

En règle générale, nous aurons donc tendance à prendre avec grande réserve les sources tardives, en particulier l'*Histoire Auguste*, souvent délicate à interpréter et

---

<sup>429</sup> Cic. *Cael.*, 61, 62; *Rosc. Am.* 18; *Fam.*, 9, 16, 9; *Att.*, 23, 29, 1; *Att.*, 4, 10, 2 ; *Att.*, 2, 3, 4.

<sup>430</sup> Varro *Ling.* 9, 68-69.

comportant de nombreux passages corrompus (d'où certaines références à des *balnea* parfois douteuses<sup>431</sup>). Lorsque le rapport entre la source textuelle et les vestiges archéologiques est évidente, nous avons décidé de n'établir qu'une seule entrée dans notre base de données. Dans le cas d'interprétations plus problématiques en revanche, comme c'est le cas par exemple pour les *thermae Sallusti / Sallustiniani* (72) connues par les sources et « reconnues » à plusieurs reprises lors de découvertes archéologiques, nous avons choisi d'établir deux entrées distinctes, afin d'éviter des interprétations trop subjectives.

---

<sup>431</sup> C'est le cas par exemple des *thermae Seuerianae* et *Septimianae* (S.H.A. *Seu.*, 19, 5). Au sujet de l'*Histoire Auguste* et ses incohérences, voir Chastagnol, *Introduction générale : Le problème de l'Histoire Auguste*, 1994, p. IX-XXXIV, part. p. XXIV : « On ne peut l'utiliser en effet comme une source historique directe et prendre tout ce qu'elle nous dit pour argent comptant. Sans verser dans une hypercritique stérilisante, il convient de contrôler chaque information avant de l'accepter. »

## II.4. L'établissement d'une typologie

### II.4.1. Les limites d'une classification

Chaque grande étude sur les bains, qui concerne une cité<sup>432</sup>, une province<sup>433</sup>, un aspect particulier des bains<sup>434</sup> ou les bains en général<sup>435</sup>, se distingue par le soin apporté à la classification typologique des édifices pris en compte. Cette classification est en général nécessaire à la compréhension d'un *corpus*, qui peut alors être étudié et catalogué selon différents critères. Cette distinction peut facilement se faire à Ostie, à Pompéi ou à Timgad par exemple, puisque l'on dispose le plus souvent d'un plan complet pouvant être appréhendé dans son rapport avec la trame urbaine environnante ; à Rome au contraire, les planimétries des établissements balnéaires sont trop souvent fragmentaires, et rarement étudiées dans leur contexte urbain. Si nous désirons étudier notre *corpus* de *balnea* romains suivant des critères typologiques, il nous faudra d'abord examiner avec un certain sens critique les divers types de classifications adoptés jusqu'à présent par les chercheurs. Pour l'instant, nous pouvons déjà affirmer qu'il nous est impossible d'établir pour nos exemples romains, les classements suivants adoptés dans les études balnéaires précédentes, selon :

- La présence ou non d'hypocauste (Fabbricotti), et de chauffage par les parois : à Rome tous les exemples (postérieurs au I<sup>er</sup> siècle av. J.-C.) semblent en être pourvus.
- La situation au sein de la *domus*, la proximité de la cuisine (Fabbricotti) : le plus souvent il s'agit d'un critère impossible à définir pour les *domus* romaines. Par ailleurs à l'époque impériale (qui concerne la grande majorité de nos témoignages), le système de chauffage des bains est généralement indépendant par rapport aux cuisines.

---

<sup>432</sup> Fabbricotti, 1976 et De Haan, 2001, pour les thermes de Pompéi ; Poccardi, 2001, pour les thermes d'Ostie.

<sup>433</sup> Bouet, 2003 pour les thermes de Gaule Narbonnaise ; Thébert, 2003 pour les thermes d'Afrique du Nord.

<sup>434</sup> On peut citer par exemple l'étude d'A. Ghiotto, 2003, sur les bains enterrés et semi-enterrés du monde Romain.

<sup>435</sup> Pour ne citer que les plus fameux : D. Krencker, 1929 ; I. Nielsen, 1993.

- Le parcours balnéaire et les constantes planimétriques (Krencker, Nielsen, Poccardi) : ce type de classification semble difficilement applicable aux exemples romains, dans la mesure où nous possédons des planimétries fragmentaires, très rarement entières.

- Le nombre de pièces (Bouet) : il est difficile à Rome de créer une typologie par rapport à ce seul critère, qui de plus peut sembler assez réducteur. Il s'agit cependant d'une des seules classifications possibles parmi celles envisagées ci-dessus. Elle ne peut toutefois être utilisée comme fin en soi, et doit être accompagnée d'autres critères de distinction.

Le système de classification adopté pour Pompéi semble difficilement applicable car les édifices pris en compte sont trop précoces par rapport à ceux de Rome ; de plus, cette méthode ne concerne que des bains appartenant à des *domus*<sup>436</sup>. La typologie de Krencker, développée dans son ouvrage fondamental « Die Trierer Kaiserthermen »<sup>437</sup> et qui reste encore aujourd'hui valide comme système de référence, est également difficile à adopter, et ce pour plusieurs raisons. L'auteur, dans une théorie reprise par la suite par de nombreux chercheurs modernes<sup>438</sup>, se base sur un critère bien défini, à savoir le plan comme expression de l'organisation interne des espaces. Le point de départ est donc le parcours du baigneur dans l'édifice : les schémas définis par Krencker montrent l'itinéraire ou les itinéraires différents possibles sur la base du plan d'un complexe, en observant la disposition interne des pièces thermales. (**Fig. 10**). Or, comme le souligne N.

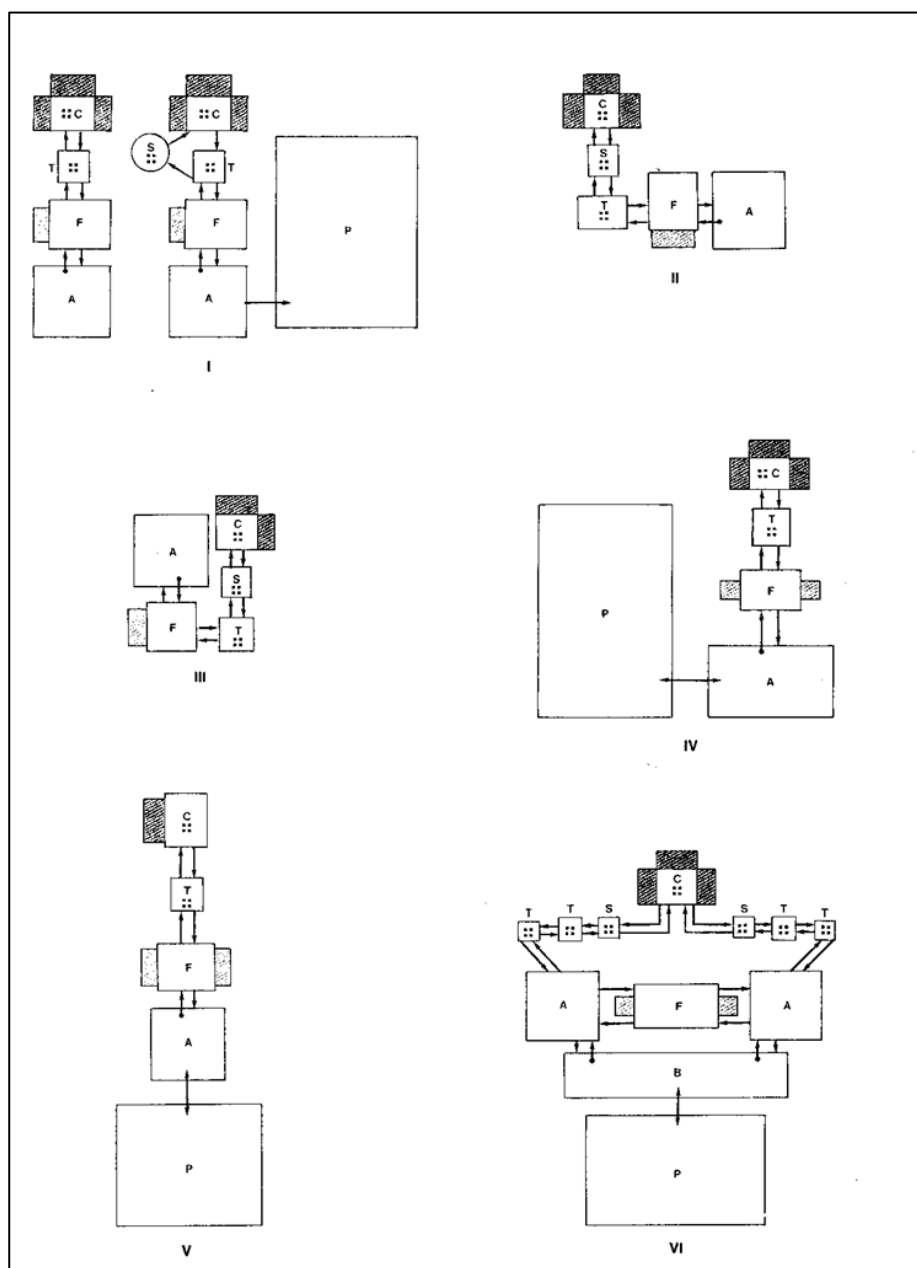
---

<sup>436</sup> La classification de N. De Haan des thermes « privés » pompéiens (2001), reprenant en partie celle de Fabbricotti, se base sur plusieurs éléments : les dimensions, le nombre de pièces, leur localisation au sein de la *domus*. Ghiotto (2003), pour sa typologie des bains de Pompéi, garde celle de Fabbricotti, qui se base sur la présence ou non d'hypocauste, leur lien avec la cuisine et leur but hygiénique.

<sup>437</sup> Krencker, 1929 : La classification de Krencker (précédée de celle d'E. Pfretzschner, 1909, basée sur un catalogue de 218 thermes essentiellement publics) se divise en 8 types, et se base sur le plan des édifices et la disposition des pièces thermales, dont la fonction est interprétée selon des critères modernes. Krencker présente un catalogue de 72 thermes, dont un tiers se situe en Afrique du Nord. Une grande partie est constituée d'exemples publics occidentaux. I. Nielsen (1993, p. 4) base également sa typologie des *balnea* et *thermae* du monde romain sur l'itinéraire du baigneur et la disposition des pièces thermales les unes par rapport aux autres.

<sup>438</sup> Yegül (1992), Nielsen (1993), pour ne citer que les plus importants ; Rebuffat (1991, p. 6) revient à une classification en trois parcours, alors que Bouet (2003) va rajouter des subdivisions dans ces typologies et un type intermédiaire ; pour Thébert (1991, 2003), l'utilisation de l'édifice est en revanche inextricablement liée à la fonction.

De Haan, nous ne disposons d'aucun dessin ou plan originaux, et encore moins d'une vraie classification typologique antique<sup>439</sup>. Par ailleurs, le vocabulaire utilisé pour désigner les pièces thermales est très souvent utilisé de façon arbitraire par les archéologues, et ne répond pas nécessairement à un usage antique<sup>440</sup>.



**Figure 10** : Système de classification des thermes effectué par rapport au parcours thermal et à l'agencement des pièces entre elles (Krencker, 1929)

<sup>439</sup> De Haan, 2007, p. 44.

<sup>440</sup> Rebuffat, 1991, p. 7-28 : la richesse des expressions employées dans les sources relatives aux édifices balnéaires et aux salles qui les composent montre une certaine confusion, ou en tout cas une très grande souplesse, dans l'usage même du vocabulaire dans l'Antiquité (voir **Tab. 3** Partie I).

Toutes ces classifications en réalité sous-évaluent l'idée fondamentale d'un choix de parcours dépendant directement du nombre de clients prévus, des dimensions projetées de l'édifice, et des éventuelles limites imposées, comme l'espace et le budget disponibles. De plus, cette classification, qui s'insère dans une analyse évolutive des thermes romains, utilise souvent les mêmes exemples, à savoir Pompéi (pour la période républicaine), puis Rome et les grandes villes de l'Empire. Or il s'agit en grande partie de thermes construits par des empereurs ou de grands évergètes locaux, et qui sont, par conséquent, exceptionnels, tant dans leurs dimensions que dans le luxe affiché. Nous l'avons vu (et nous aurons l'occasion de le voir pour les *balnea* de Rome), une grande majorité des complexes balnéaires était au contraire assez modeste en ce qui concerne les dimensions et l'ameublement. Ces édifices, insérés dans des *insulae* et souvent privés de palestre, devaient affronter une trame urbaine déjà existante. Le nombre et la disposition interne des pièces, l'approvisionnement et l'écoulement de l'eau, et surtout l'espace disponible, sont autant d'aspects auxquels l'architecte devait adapter le projet original<sup>441</sup>. Nous ne pouvons donc en aucun cas suivre cette typologie, trop réductrice et surtout impossible à adapter aux *balnea* romains. On peut toutefois admettre que l'architecture d'un complexe puisse refléter son usage réel, ou au moins l'intention de son usage. Ainsi, utilisée selon d'autres critères, la typologie architectonique peut se révéler utile à la compréhension de nos témoignages romains, de natures hétérogènes et variées.

Pour l'étude des thermes des *domus* de la Tunisie romaine, A. Ghiotto reprend le système « moins sophistiqué » d'A. Bouet (à savoir la seule classification par nombre de pièces) : sur 8 thermes reconnus en effet, tous sont indépendants de la

---

<sup>441</sup> De Haan, 2007, p. 44-49, démontre ainsi la détermination des auteurs à vouloir classer les édifices dans des cases. Elle prend l'exemple des thermes du Centre à Pompéi : P. Gros (I, 1996, p. 398-399) trouve en effet étrange que ces thermes, pourtant édifiés entre 70 et 79 av. J.-C., n'aient pas encore adopté le type dit impérial alors en vogue (axe médian le long duquel se déploient symétriquement les pièces), mais restent plutôt dans la tradition dite campanienne (ordonnance linéaire des salles ouvertes en façade sur une palestre, comme pour les thermes de Stabies). Il ne tient pas compte du manque d'espace disponible et de la position du terrain dans le tissu urbain, qui rendent impossible l'adoption d'un type impérial : en effet, seule une position suburbaine aurait pu permettre une telle construction. Par ailleurs, seul l'empereur ou une autorité agissant en son nom pouvait exproprier des terrains (comme c'est le cas pour les thermes impériaux de Rome). Pour tous les autres commanditaires, l'espace disponible sur place et le contexte environnant déterminaient, au moins en partie, leur projet.



cuisine et possèdent un hypocauste (il s'agit d'exemples du II<sup>e</sup> siècle ap. J.-C.), ce qui équivaudrait à les classer tous dans le troisième type défini par Fabbricotti<sup>442</sup>. Cette classification ne permet pas selon lui de leur attribuer une division interne plus détaillée. De la même façon, la variété des solutions planimétriques et la difficulté à les identifier ne permettent pas non plus d'établir une subdivision typologique de ces structures comme le fait Nielsen<sup>443</sup>. Ghiotto, comme Bouet, classent ainsi leurs exemples en 4 types :

Type 1 = thermes à 1 pièce / Type 2 = thermes à 2 pièces / Type 3 = thermes à 3 pièces / Type 4 = thermes à 4 pièces et +

Cette classification démontre, dans le cas des bains privés des maisons tunisiennes, que le type 4 est le plus représenté ; en aucun cas il ne s'agit d'une typologie « évolutionniste » (comme celle de Krencker). Elle ne permet pas non plus d'établir des constantes planimétriques, ni de recueillir certains critères préférentiels dans la disposition des parcours, et encore moins de reconnaître des particularités chronologiques. Cette classification basée sur le nombre de pièces semble en effet l'unique possible dans le cadre de bains domestiques ; cependant, tout comme la typologie de Krencker, elle ne permet pas de prendre en compte l'hétérogénéité du paysage balnéaire romain.

Nous avons malgré tout décidé de nous baser sur cette première approche typologique considérant le nombre, mais également les dimensions des pièces thermales, et, dans la mesure du possible, leur appartenance à des *horti*, à une *domus* ou une *insula*. En observant la corrélation entre nombre et dimensions des pièces d'une part, et usage de l'établissement d'autre part, nous espérons pouvoir mieux appréhender les *balnea* de Rome. Il faut cependant noter que des bains peuvent être de dimensions très réduites et être fréquentés par le quartier. Nous devons donc nous méfier de ce type de classification trop réducteur pour définir à lui seul la fonction de ces bains, et toujours chercher la présence d'indices nécessaires à l'appréhension du contexte environnant.

---

<sup>442</sup> Ghiotto, 2003, p. 223.

<sup>443</sup> Nielsen, II, 1993, p. 51-52.

#### II.4.2. Une distinction privé / public ?

L'établissement d'une classification suivant une distinction privé / public ne nous a pas semblé opportune, du moins dans un premier temps : nous le verrons dans notre quatrième partie, cette différenciation n'est pas toujours liée à un critère de taille, ni de situation au sein d'une habitation privée. Malgré le fait qu'une telle distinction reste difficile à définir sur une simple analyse des vestiges archéologiques, nous avons dans un premier temps décidé de dissocier les établissements ouverts au public des complexes strictement domestiques (ce qui ne définit pas nécessairement leur statut). Nous voyons ainsi que les exemples romains étudiés par E. Papi dans son article sont selon lui clairement privés : l'auteur se base sur leurs dimensions très réduites et sur leur localisation, dans les parties plus intimes des habitations<sup>444</sup>. Un élément important à considérer en effet est la présence ou non d'entrée indépendante depuis la rue, qui impliquerait une utilisation non seulement par les habitants de la *domus*, mais aussi par certains clients ou habitants du quartier. C'est le cas du *balneum* de la *domus* au croisement entre *Via Sacra* et *Clivus Palatinus*, pour lequel furent construits des entrées, des rampes et des couloirs différenciés pour les habitants de la maison et les personnes externes. E. Papi identifie ici un usage mixte, c'est-à-dire à la fois public et privé : nous verrons qu'il est en réalité impossible d'utiliser une telle appellation.

À Pompéi il paraît difficile dans la plupart des cas d'admettre l'utilisation publique des bains pris en compte par Fabbricotti et Papi : il s'agit en effet d'infrastructures aux dimensions réduites, situées dans les parties plus reculées de la maison, et toutes dépourvues d'une entrée indépendante<sup>445</sup>. En revanche, sur huit exemples de bains domestiques recensés par A. Ghiotto en Tunisie, la moitié serait dotée d'une entrée sur la rue. Nous devons toutefois nous montrer méfiants sur ce critère, qui n'induit pas nécessairement une fréquentation par le public. Dans les cas de bains situés dans la partie inférieure de la *domus*, une rampe d'accès pouvait par exemple faciliter l'approvisionnement en combustible. L'accès par une porte indépendante peut se révéler plus problématique : dans certains cas il n'est pas impossible que cette porte ait permis également de simplifier l'alimentation en bois, à partir de la rue, sans avoir à pénétrer dans la maison, mais il se peut qu'elle constitue

---

<sup>444</sup> Papi, 1999, p. 709-710 n. 54.

<sup>445</sup> Sauf dans le cas de la Maison de l'Auberge à Herculaneum, où les thermes possèdent leur propre accès.

aussi une entrée pour ces bains qui dans ce cas deviennent ouverts au public. La présence d'une entrée accessible directement depuis la rue est donc, le plus souvent, un critère justifiant d'une utilisation publique de ces bains, mais cela n'implique en aucun cas que la propriété ait été publique, bien au contraire. Pour cette raison, nous n'adoptons pas une classification fondée sur ces critères de distinction, la notion de propriété requérant une analyse allant bien souvent au-delà de simples considérations techniques. Afin d'éviter de nombreuses confusions, nous utiliserons donc des terminologies distinguant d'emblée l'usage domestique et public des complexes balnéaires<sup>446</sup>, pour analyser, dans notre quatrième partie, leur statut.

Sans vouloir à tout pris cataloguer tous nos témoignages, nous nous devons de mettre en place une première classification permettant une approche raisonnée de centaines d'établissements reflétant des mots architectoniques diverses et variées. Pour ce faire, nous avons donc pris en compte un échantillon important de thermes du monde romain, de nature hétérogène (bains domestiques, bains ouverts au public ou encore thermes impériaux, **Tab. 2**). Pour chaque complexe, nous avons donné le nombre de salles à fonction thermale, la superficie totale, ainsi que la surface du *caldarium* et du *frigidarium*. Nous avons notamment précisé si le complexe possédait une palestre, et s'il était accessible ou non au public, en spécifiant les cas où le *balneum* était lié à une *insula* ou une *domus*. Afin de rester plus cohérent dans notre étude comparative, nous n'avons pris en compte que des établissements urbains : leurs dimensions doivent donc s'adapter aux contraintes de la ville.

L'arc chronologique considéré reste très large : les bains les plus précoces sont essentiellement représentés à Pompéi (entre le I<sup>er</sup> av. J.-C. et la première moitié du I<sup>er</sup> siècle ap. J.-C.), mais on notera que la majorité des complexes balnéaires du monde romain appartient à la période impériale. En réalité, les différences chronologiques n'induisent pas nécessairement des grands changements typologiques. Le critère du nombre de pièces et de leur superficie ne semble pas évolutif, contrairement à la planimétrie ou au parcours balnéaire<sup>447</sup>. Par ailleurs, le concept d'une évolution architectonique peut difficilement être appliquée aux thermes mineurs, dont le plan est

---

<sup>446</sup> Y. Thébert (2003, p. 47) était bien conscient de ce problème dans son introduction aux bains publics d'Afrique du Nord : « l'épithète [public] ne concerne pas le mode de propriété, qui peut varier. [...] L'adjectif signale simplement l'ouverture de ces édifices à une large clientèle. »

<sup>447</sup> Les différences de taille se notent majoritairement dans les *thermae* impériales.

souvent dicté par des contraintes spatiales et économiques, plutôt que par des facteurs de mode (comme c'est le cas pour les grands thermes impériaux). Dans notre cas, il ne nous a pas semblé important - dans un premier temps en tout cas - de distinguer l'époque des exemples pris en compte.

Nom et / ou localisation des bains	Type d'usage	Nombre de pièces thermales	Palestre	Dimensions moyennes	Dimensions moyennes <i>frigidarium</i>	Dimensions moyennes <i>caldarium</i>
Maison de Giuseppe II, Pompéi	Domestique	4	Non	180 m <sup>2</sup> (CC <sup>448</sup> : 100 m <sup>2</sup> )	6 / 6,5 m <sup>2</sup>	8 m <sup>2</sup>
Maison de Fabio Iarino, Pompéi	Domestique	4-5 ( ? )	Non	Entre 90 et 100 m <sup>2</sup>	Non ?	13 / 15 m <sup>2</sup>
Maison du Bracelet d'or, Pompéi	Domestique	3	Non	Entre 60 et 70 m <sup>2</sup>	Non	8 m <sup>2</sup>
Maison de Maio Mastriccio, Pompéi	Domestique	2	Non	Entre 30 et 40 m <sup>2</sup>	Non	10/12 m <sup>2</sup>
Maison du Ménandre, Pompéi	Domestique	2-3	Non	Environ 100 m <sup>2</sup> (- de 80 m <sup>2</sup> sans l' <i>atrium</i> d'entrée)	Ou <i>apodyterium</i> ?	15 m <sup>2</sup>
Maison du Cithariste, Pompéi	Domestique	3	Non	50 m <sup>2</sup>	?	?
Maison du Cryptoportique, Pompéi	Domestique	4	Non	160 m <sup>2</sup>	?	4 m <sup>2</sup>
Maison de A.Trebius Valens, Pompéi	Domestique	2	Non	12m <sup>2</sup>	?	4 m <sup>2</sup>
Maison des Noces d'argent, Pompéi	Domestique	3	Non	80 m <sup>2</sup> (avec piscine)	Ou <i>apodyterium</i> ?	?
Maison des Vestales, Pompéi	Domestique	2	Non	20 m <sup>2</sup>	?	?
Maison du Labyrinthe, Pompéi	Domestique	4	Non	50 m <sup>2</sup>	Ou <i>apodyterium</i> ?	?
Maison du Faune, Pompéi	Domestique	2	Non	20m <sup>2</sup>	Non ?	11 m <sup>2</sup>
Maison de M.Caesus Blandus, Pompéi	Domestique	2	Non	12 m <sup>2</sup>	Non	?
Maison VII 14 9, Pompéi	Domestique	2	Non	30 m <sup>2</sup>	Non	?
Maison de M. Obellius Firmus, Pompéi	Domestique	2	Non	10 m <sup>2</sup>	Non ?	5 m <sup>2</sup>
Maison du Centenaire,	Domestique	4	Non	50 m <sup>2</sup>	Oui <sup>449</sup>	

<sup>448</sup> CC = Corps Central : fait référence au bloc balnéaire à proprement parler, sans les espaces à ciel ouvert, les salles d'attente ou encore les espaces de service.

<sup>449</sup> Etude des bains de Pompéi réalisée d'après Papi, 1999, p. 725-728.

Pompéi						
<i>Praedia</i> de Iulia Felix, Pompéi	Public ( <i>domus</i> )	3 +	Oui	500 / 600 m <sup>2</sup> (CC : 200 m <sup>2</sup> )	?	25 m <sup>2</sup>
Maison de l'Auberge, Herculaneum	Public ( <i>domus</i> )	3	Non	60 m <sup>2</sup>	?	
Thermes du Forum, Pompéi	Public	7-8	Oui	1700 m <sup>2</sup> (CC : 1000)	30 m <sup>2</sup>	120 m <sup>2</sup>
Thermes du Centre, Pompéi	Public	5-6	Oui	Environ 3000 m <sup>2</sup>	130/150 m <sup>2</sup>	200 m <sup>2</sup>
Thermes Républicains, Pompéi	Public	5-6	Oui	775 m <sup>2</sup> (?) (CC : 600)	?	?
Thermes de Stabies, Pompéi	Public	8-10 ?	Oui	3000 m <sup>2</sup> (CC : 1050)	30 m <sup>2</sup>	150 m <sup>2</sup>
Thermes de Neptune, Ostie	Public	8-10 ?	Oui	Environ 4500 m <sup>2</sup> (CC : 2300)	200 m <sup>2</sup>	120 m <sup>2</sup>
Thermes du Forum, Ostie	Public	10 +	Oui	Environ 7160 m <sup>2</sup> (CC : 3900 m <sup>2</sup> )	700/800 m <sup>2</sup>	30 m <sup>2</sup>
Thermes de Porta Marina Ostie	Public	10 +	Oui	Environ 3260 m <sup>2</sup> (CC : 2080 m <sup>2</sup> )	150/200 m <sup>2</sup>	50/70 m <sup>2</sup>
Place du Cinquecento (38), Rome	Public ( <i>domus</i> )	10 - ( ?)	Non	Entre 1500 (CC) et 2000 m <sup>2</sup>	100 m <sup>2</sup>	?
Via Amba Aradam (40), Rome	Public	9 +	Non ?	1080 m <sup>2</sup>	400 m <sup>2</sup> Environ	100/ 150 m <sup>2</sup>
Baptistère Saint-Jean-de-Latran (37), Rome	Public	????	Non ?	1500 m <sup>2</sup>	350 m <sup>2</sup> Environ	150 m <sup>2</sup>
Via Sistina (73), Rome	Domestique	1 + (4 ??)	Non	100 / 110 m <sup>2</sup> (restitués)		
Palazzo Valentini (79), Rome	Public	4-5 ( ?)	Non	60 / 65 m <sup>2</sup> (incomplets)	?	?
Via del teatro di Marcello (80), Rome	Public	4-5 + ( ?)	Non	400 / 600 m <sup>2</sup> (incomplets ?)		
<i>Domus</i> de M. Aemilius Scaurus (25), Rome	Public ( <i>domus</i> )	4-5	Non	200 / 250 m <sup>2</sup>		
Via Sacra (27), Rome	Public	4-5	Non	300 m <sup>2</sup>		
<i>Scalae Caci</i> , Palatin (10) Rome	Public	4-5	Non	350 / 400 m <sup>2</sup>		
Excubitorium de la VII Coorte (120), Rome	?	???	Non	200 m <sup>2</sup> minimum		
Citerne des Sette Salle (15), Rome,	Domestique	4-5 (?)	Non	200 m <sup>2</sup> ?		
Palazzo Tittoni (60), Rome	Public	9-10 +	Non ?	Pas d'échelle		
Via dello Statuto (16), Rome	Domestique	5-6 + (?)	Non	300 / 600 m <sup>2</sup> (avec nymphée)		
Sainte-Marie-Majeure (31), Rome	Domestique	1 +	Non	?		15 m <sup>2</sup>
Hôpital militaire du <i>Caelius</i> , (12), Rome	Domestique	1 +	Non	?		10 m <sup>2</sup>
Via Ariosto (41), Rome	Public	8-9 +	Non	400 / 500 m <sup>2</sup>		

Via Mazzoni (36), Rome	Domestique	?	Non	200 m <sup>2</sup> (incomplets)		
<i>Balneum Surae</i> (113), Rome	Public	7-8 +	Oui	Echelle???		
Thermes du Nageur, Ostie	Public	10 -	Oui	2295 m <sup>2</sup> (CC : 1440)	120 m <sup>2</sup>	80/90 m <sup>2</sup>
Thermes du Philosophe, Ostie	Public ( <i>insula</i> )	3-5	Non	660 m <sup>2</sup>	?	?
Thermes de la domus des Dioscures, Ostie	Public ( <i>domus</i> )	4-5	Non	Entre 250 et 300 m <sup>2</sup>	30 m <sup>2</sup>	10/12 m <sup>2</sup>
Thermes des Cisiarii, Ostie	Public	4-5	Non	250 / 300 m <sup>2</sup> (800 selon Nielsen)	30/40 m <sup>2</sup>	10 m <sup>2</sup>
Thermes de Buticosus, Ostie	Public		Non	500 m <sup>2</sup>		
Thermes de l'Invidioso, Ostie	Public		Non	1250 m <sup>2</sup>		
Thermes du Phare, Ostie	Public	3-4	Non	1300 m <sup>2</sup>	100 m <sup>2</sup>	15/20 m <sup>2</sup>
Thermes de Mithra, Ostie	Public	4-5	Non	Entre 700 et 800 m <sup>2</sup>	80/90 m <sup>2</sup>	100/110 m <sup>2</sup>
Thermes des Six Colonnes, Ostie	Public ( <i>insula</i> )	5-6	Non	1160 m <sup>2</sup>	90 m <sup>2</sup>	80 m <sup>2</sup>
Thermes de la Trinacria, Ostie	Public ( <i>insula</i> )		Non	945 m <sup>2</sup>		
Thermes des Sept Sages Ostie	Public ( <i>insula</i> )	6-8	Non	Environ 1500 m <sup>2</sup>	150/160 m <sup>2</sup>	100 m <sup>2</sup>
Thermes d'Agrippa, Rome	Public	10 +	Oui	CC : 10000 m <sup>2</sup>		
Thermes de Néron, Rome	Public	10 +	Oui	15 730 m <sup>2</sup> / 23 000 m <sup>2</sup> <sup>450</sup>		
Thermes de Trajan, Rome	Public	10 +	Oui	95000 m <sup>2</sup> (CC : 40000 m <sup>2</sup> )	2000 m <sup>2</sup>	1000 m <sup>2</sup>
Thermes de Caracalla, Rome	Public	10 +	Oui	110 530 m <sup>2</sup> (CC : 25 080)		
Thermes de Dioclétien, Rome	Public	10 +	Oui	140 600 m <sup>2</sup> (CC : 38 750)		

**Tableau 2** : Principaux thermes des villes d'Ostie, Pompéi et Rome, mentionnés selon leur statut, le nombre de pièces thermales, leurs dimensions générales ainsi que les dimensions du *caldarium* et *frigidarium* (établi d'après les calculs de Papi, 1999, Nielsen, 1993 et Poccardi, 2006)

<sup>450</sup> Y. Thébert (2003, n.39 p. 305) a ainsi proposé, sur la base d'une confrontation avec la *FVR* de R. Lanciani (pl. 15), une échelle au 1 :2000 pour le plan de Palladio, ce qui amènerait à reconsidérer la superficie du corps thermal proposée par I. Nielsen (1993, pl. C.2, soit 15 730 m<sup>2</sup>) et reprise par P. Gros (I, 1996, p. 397).

Cette liste de complexes balnéaires urbains nous a permis de regrouper certains types récurrents en cinq catégories, résumées dans le tableau suivant (**Tab. 3**) ; nous espérons ainsi pouvoir appliquer cette classification à de nombreux *balnea* romains dont le plan se révèle très peu lisible. Dans le cas d'une seule salle thermale conservée (les *caldaria* et *frigidaria* sont les plus aisément identifiables), ses dimensions devraient alors nous permettre de cataloguer l'édifice dans le type I, II / III ou IV. La rareté des plans complets et exploitables à disposition nous contraint à appliquer dans un premier temps ce seul classement reposant sur les dimensions de l'édifice, son nombre de pièces et son accessibilité ou non au public. Tout en ayant conscience qu'une typologie peut devenir un schéma fixe et rigide, reflétant rarement la réalité d'un complexe, nous essaierons d'établir, pour chacun de nos témoignages, leur appartenance à un type : cette première classification permettra en effet de faciliter la réalisation de la carte archéologique, mais aussi de préparer une analyse plus approfondie du paysage balnéaire romain.

Type d'usage	Nbre de pièces	Dimensions moyennes	Dimension moyenne <i>caldarium</i>	Dimension moyenne <i>frigidarium</i>	Pal.	Type de plan	TYPE
<b>Domestique</b> : public restreint à la seule famille	De 2 à 4	Moins de 200 m <sup>2</sup>	Moins de 15 m <sup>2</sup>	Le plus souvent pas de <i>frigidarium</i>	NON	Pas de schéma-type Plan arbitraire	I
<b>Public</b> , mais réservés à un public plus ou moins restreint (habitants du quartier, corporations ...)	De 3 / 4 à 6 / 8	Entre 200 et 1500 / 2000 m <sup>2</sup>	30 / 50 m <sup>2</sup> 80 / 100 m <sup>2</sup>	30/120 m <sup>2</sup> 80 / 200 m <sup>2</sup>	NON	Plan linéaire et / ou circulaire, et rétrograde ; s'adapte au tissu urbain préexistant	II/ III
<b>Publics</b> , ouverts à tous = Grands thermes de quartier	De 5 / 8 à 10 +	Entre 1500 / 2000 et 10 000 m <sup>2</sup>	70 / 200 m <sup>2</sup>	150 / 800 m <sup>2</sup>	OUI	Plan rationnel, semi - symétrique et / ou linéaire, et / ou circulaire, pas de schéma-type	IV
<b>Publics</b> , grands thermes impériaux	10 +	10 000 m <sup>2</sup> / 120 000 m <sup>2</sup>	2000 m <sup>2</sup>	1000 m <sup>2</sup>	OUI	Plan axial symétrique non rétrograde : schéma-type impérial	V

**Tableau 3** : Tableau de synthèse présentant les différents types de bains établis selon une première classification basée sur la superficie et le nombre de pièces

### II.4.3. Différents types de bains

G. Poccardi, dans sa thèse sur les bains d'Ostie, différencie les bains privés des bains publics selon le fait qu'ils soient ou non ouverts au public<sup>451</sup>. Il distingue ainsi les bains strictement privés (c'est-à-dire domestiques) des bains et des thermes publics<sup>452</sup>. Après avoir observé notre liste de thermes urbains dans le monde romain, nous avons établi une classification qui reprend l'idée générale de la typologie de Poccardi. Cinq types de bains ont ainsi été isolés, ou plutôt quatre, si l'on considère que les types II et III ont été regroupés en un seul, étant distincts seulement par la taille de l'édifice. Le type I correspond aux bains domestiques et donc privés, alors que le type II / III, les « bains ouverts à un public restreint », correspond à ce que Poccardi mettrait sous l'appellation de « bains publics ». Les types IV et V enfin correspondent à la catégorie « thermes publics » de Poccardi : à Rome il est évident que nous devons distinguer les grands bains d'usage public des grands thermes impériaux (type V), qui existent très rarement ailleurs que dans la Capitale (sauf par exemple à Milan ou à Trèves), et se distinguent par des dimensions tout à fait exceptionnelles. Nous laisserons pour l'instant à part le discours du financement et de la propriété de ces bains, qui est un discours assez complexe, et qui ne peut pour l'instant être un critère de classification (sauf dans des cas bien précis que nous traiterons en conséquence). Notre classification bains privés / bains publics se base donc sur la question de l'ouverture ou non au public, et non sur la propriété.

---

<sup>451</sup> Poccardi, 2001, p.49-56 : sa classification ne reflète donc pas le statut des établissements, mais leur usage.

<sup>452</sup> *Ibid*, p.55-56 : « Nous entendons donc comme « thermes », les grands complexes construits à l'initiative de l'empereur, de grands personnages ou de tout autre personne en tant que donateurs ; comme «bains publics», les ensembles plus modestes ouverts au public, mais de financement généralement privé et comme « bains privés », les édifices purement privés, c'est-à-dire ouverts à un public restreint. »



## **TYPE I : Les bains domestiques (*Balneum / balnea*)**

Ce premier type se distingue par des dimensions réduites (souvent moins de 200 m<sup>2</sup>), des pièces limitées au strict nécessaire (de 2 à 4 pièces balnéaires ; le plus souvent sans *frigidarium*, ni vasque d'immersion), et une situation à l'intérieur d'une *domus*, qui confirment la dimension privée et purement hygiénique de ces bains. Seule la famille et ses proches, voire certains clients importants, devaient pouvoir s'y rendre. G. Poccardi place également dans cette catégorie les bains privés mais ouverts à un certain type de public (comme les corporations), que nous avons en revanche placé dans notre catégorie II. Nous préférons distinguer ici les bains strictement réservés à l'utilisation d'une famille, dans le cadre domestique. Il est alors plus aisé de distinguer ce groupe du suivant à cause de sa situation généralement reculée au sein de la *domus*, et des dimensions réduites de l'ensemble.

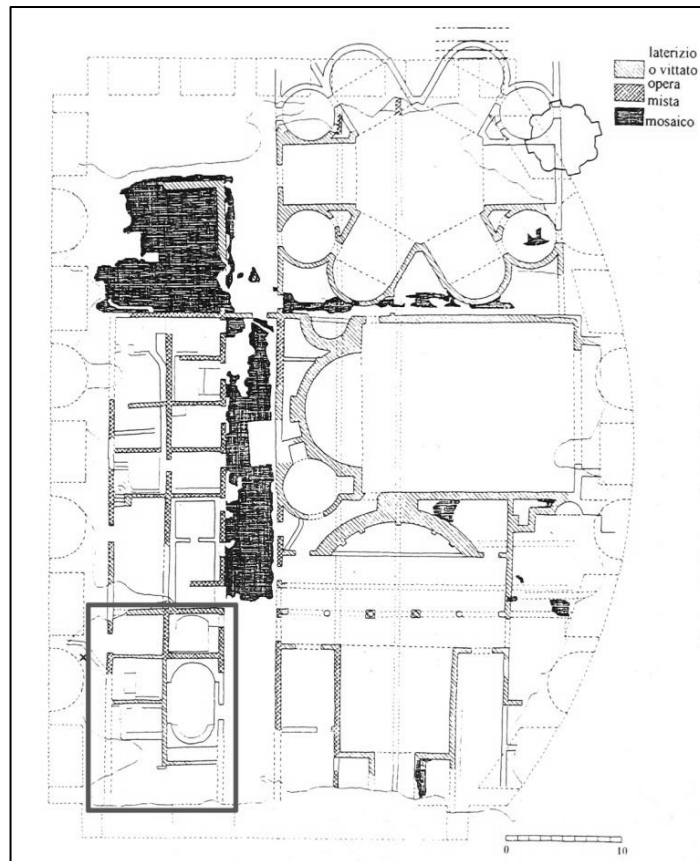
G. Poccardi affirme que la taille n'est pas toujours un critère de classification<sup>453</sup> : il nous semble pourtant évident, après comparaison de nombreux bains domestiques, que ces derniers se caractérisent par des dimensions bien souvent inférieures à 200 m<sup>2</sup> et un nombre de pièces thermales limité en moyenne à trois<sup>454</sup>. N'oublions pas que nous traitons là d'exemples urbains, donc totalement incomparables aux quartiers balnéaires de *villae* suburbaines. La richesse du propriétaire ne semble pas avoir trop influé sur l'espace occupé par ces *balnea* au sein des *domus*, étant donné la place relativement restreinte en ville. Ces bains domestiques devaient être plus ou moins spacieux et luxueux, mais, sauf quelques très rares cas (comme les bains privés des Palais impériaux), les dimensions devaient en général peu varier et rester relativement « modestes ». La situation à Ostie devait différer de celle à Rome : on ne compte quasiment pas de bains exclusivement domestiques, mais plutôt des complexes relatifs à

---

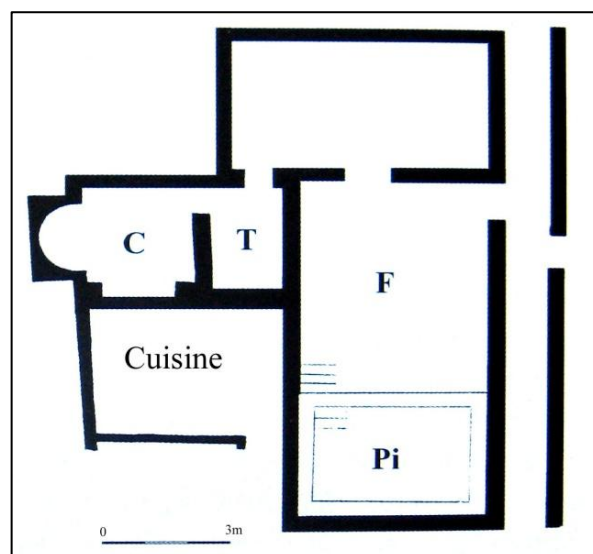
<sup>453</sup> Poccardi, 2006, I, p. 54 : « Si les complexes privés sont souvent de petite taille, il ne s'agit en rien d'une règle absolue ; tout dépend de la fortune du propriétaire, du groupe ou de l'association et de leur volonté propre de construire un établissement de bains modeste ou grandiose (bains des maisons de Pompéi, bain de la villa de Piazza Armerina en Sicile). »

<sup>454</sup> La même constatation a été faite par Y. Thébert (2003, p. 365-366) sur les 33 bains de *domus* urbaines africaines, qui ne dépassent presque jamais 200 m<sup>2</sup> et trois pièces thermales.

des associations (notre catégorie II), ce qui explique les dimensions plus importantes, variant de 600 à 1000 m<sup>2</sup>.



**Figure 11** : Domus dite « delle Sette Sale » et son secteur balnéaire domestique de type I, Rome, *regio* III (d'après Volpe, 1999)



**Figure 12** : Bains domestiques de la Maison du Centenaire, Pompéi (d'après Garcia-Entero, 2005)

## TYPE II / III : Les petits bains ouverts au public (*Balneum / balnea*)

Le type II se caractérise par des dimensions également modestes, qui témoignent de l'accès limité des bains au public. Il comporte en général de 3 à 4 pièces balnéaires, répondant au besoin minimum pour ce genre d'édifice (*tepidarium / caldarium / frigidarium*). Le *caldarium* présente des dimensions allant de 30 à 50 m<sup>2</sup>, alors que le *frigidarium* peut atteindre 30 m<sup>2</sup> à 120 m<sup>2</sup>. Le plan est le plus souvent arbitraire et le parcours rétrograde, dans la mesure où le complexe s'insère en général dans une parcelle privée et donc une situation édilitaire préexistante. Ces bains peuvent également être liés à une *domus* (Maison de l'Auberge à Herculaneum, **Fig. 13**, *domus* de M. Aemilius Scaurus à Rome, 25). Ils se distinguent toutefois du type I par leur localisation près de la rue (et leur accès direct depuis celle-ci), mais aussi par des dimensions plus importantes permettant d'accueillir un plus grand nombre de baigneurs. Il faut donc distinguer ce type de petits bains, certainement de propriété privée et destinés à un public restreint (corporations, sanctuaires, habitants du quartier ?), des thermes domestiques liés à une *domus*.

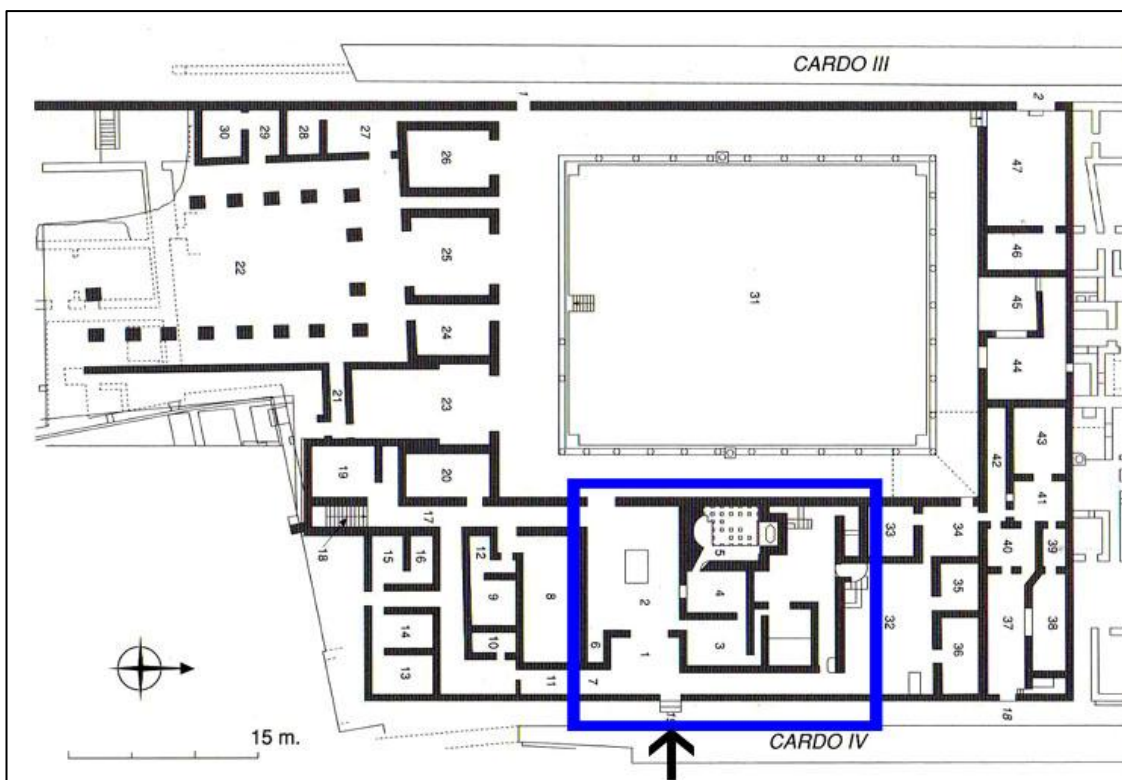
Le type III présente des dimensions plus conséquentes (de 6 à 8 pièces balnéaires pour des dimensions moyennes pouvant atteindre 1500 / 2000 m<sup>2</sup>), et un plan plus rationnel. On notera cependant que ce dernier s'adapte aussi dans la grande majorité des cas au tissu urbain préexistant, ce qui explique des solutions architectoniques parfois saugrenues ; ainsi ce type de complexe se retrouve souvent au cœur *d'insulae* d'habitations. Il s'agit donc de bains de dimensions moyennes, probablement ouverts à tous les habitants du quartier. La présence de palestres n'est pas systématique, selon que les thermes disposent de place ou non.

G. Poccardi comprend dans ce groupe les « établissements de bains ouverts au public, mais dont la propriété et la gestion pouvaient être détenues soit par une personne ou un groupe privé, soit par un organisme public comme la cité »<sup>455</sup>. Bien que le discours sur les éventuels propriétaires soit plutôt complexe (et sera donc traité en conséquent dans une prochaine partie), nous pensons que ces bains ouverts au public étaient tenus par des propriétaires privés uniquement, et qu'il faut donc en cela les distinguer des *balnea* ou *thermae* de statut public. Comme les bains de catégorie II, ces

---

<sup>455</sup> Poccardi, 2006, I, p. 49.

établissements sont insérés dans la trame urbaine et occupent une parcelle à l'intérieur d'un îlot, contrairement aux complexes de catégories IV et V qui s'étendent le plus souvent sur un pâté de maisons entier. À Ostie, ces édifices se caractérisent par l'absence de palestra, et par des dimensions variant de 1000 à 2000 m<sup>2</sup> <sup>456</sup>. Le type II se distingue en réalité du type III par le nombre de personnes auxquelles l'édifice était destiné : public plus restreint pour le premier, et public plus large (de quartier) pour le second. Nous avons alors choisi de regrouper ces deux catégories, puisque dans ce cas la différence de taille ne constitue pas nécessairement une distinction typologique.



**Figure 13** : La Maison de l'Auberge et son secteur thermal de type II, également accessible au public depuis la rue, Herculaneum (d'après Pesando Guidobaldi 2006)

<sup>456</sup> *Ibid*, p.51-52

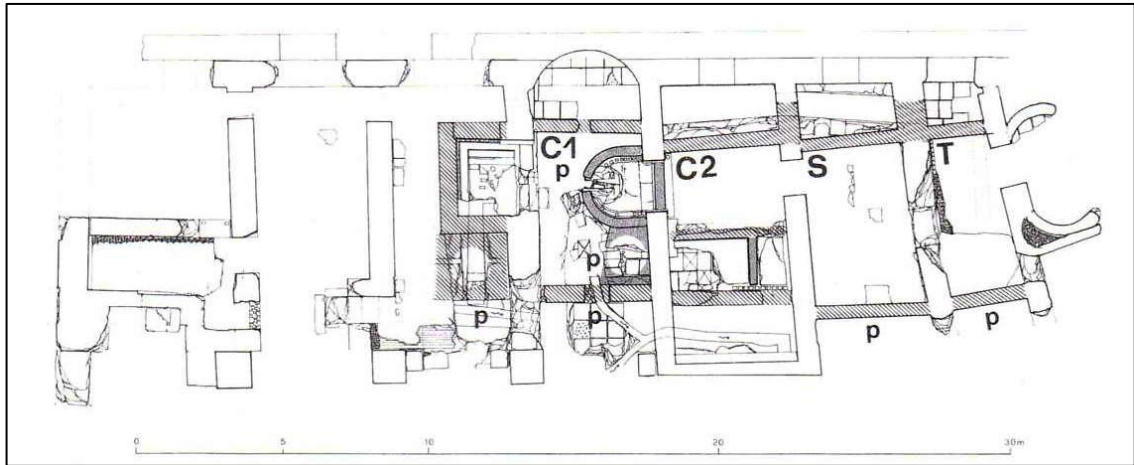


Figure 14 : Bains des *Scalae Caci* de type III, *regio X*, Rome (d'après Cassatella et Iacopi, 1991)

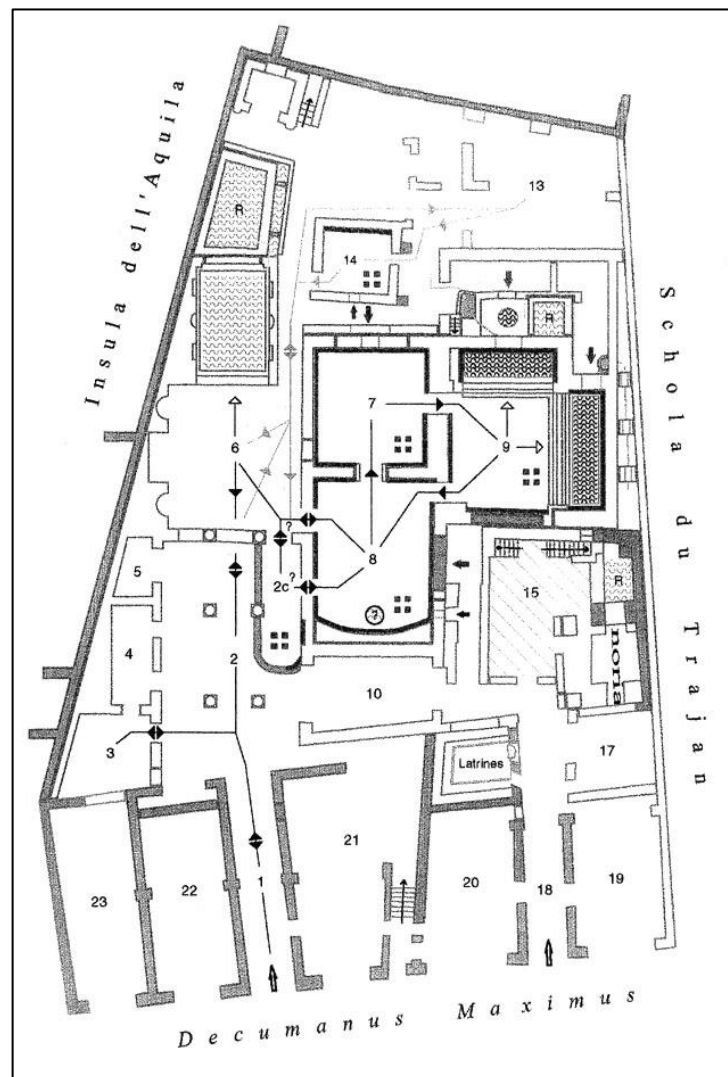


Figure 15 : Thermes des Six Colonnes de type III, Ostie (Poccardi, 2006)

#### **TYPE IV : Les grands bains ouverts au public (*Balneum / balnea, thermae*)**

Cette catégorie correspond aux grands thermes publics, comme il en existe en Italie et dans les provinces, en l'absence de complexes impériaux. À Rome, on peut penser que ce modèle pouvait représenter un juste intermédiaire entre les petits bains d'exploitations (de type II / III) et les gigantesques complexes impériaux, qui par ailleurs ne desservaient pas tous les quartiers de l'*Vrbs*. Avant 212 en effet, on ne trouvait à Rome que les thermes d'Agrippa et de Néron sur le Champs de Mars (*regio IX*), et les thermes de Trajan et de Titus sur le mont *Cispus* (*regio III*). Les thermes de Caracalla desserviront ensuite les *regiones* au sud de la ville, mais il faudra attendre encore un siècle pour que les thermes de Dioclétien viennent occuper la *regio VI*, pourtant le quartier le plus vaste et certainement le plus densément peuplé de la ville. Ainsi, au début du III<sup>e</sup> siècle, chaque *regio* de Rome était loin d'être pourvue d'infrastructures impériales : on peut donc légitimement penser que la ville était dotée de grands bains de proximité. Une des finalités de cette étude sera alors d'établir si la présence de ce type d'établissement est effectivement attestée, ou si au contraire les petits bains de type II / III ont majoritairement dominé le paysage thermal de l'*Vrbs*.

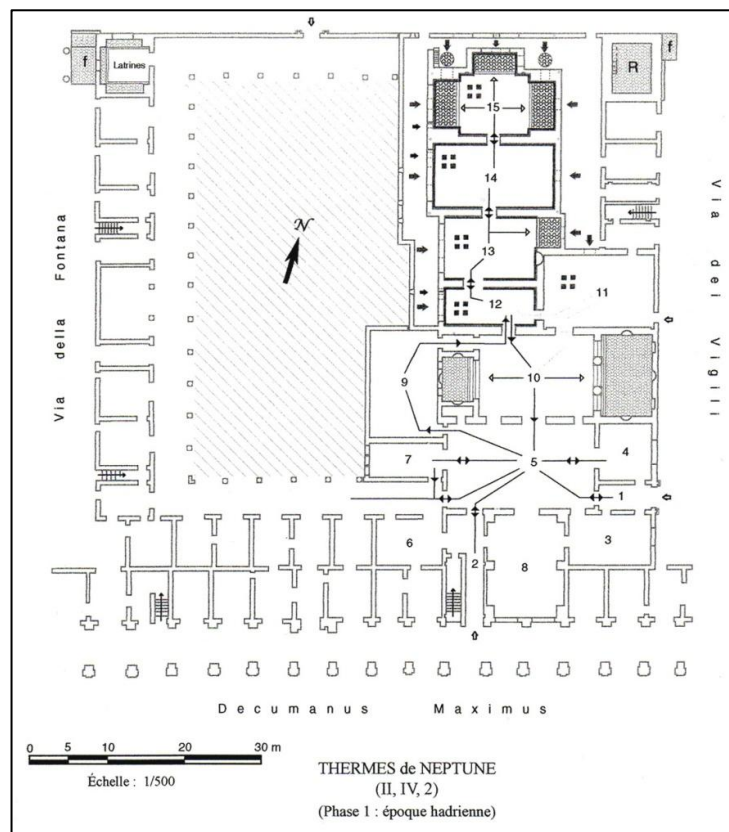
On pourra avancer que le type IV n'est que l'équivalent du type V (en dehors de Rome). S'adaptant à l'échelle de la ville, il ne s'agirait ni plus ni moins que de grands thermes publics d'une ville de province, construits par des notables locaux. À l'image d'Ostie, ces édifices devaient être offerts au peuple par un évergète important ou par le Sénat, et très certainement gérés ensuite par la ville<sup>457</sup>. La confusion même du vocabulaire employé (comme on la trouve à Rome avec les thermes de Sura, parfois

---

<sup>457</sup> Poccardi, 2006, I, p. 48-49: Les *thermae* d'Ostie (thermes du Forum ou de M. Gavius Maximus, thermes de Neptune et thermes de la Marciana au-delà de la Porta Marina) sont « les seuls monuments balnéaires de la ville sur lesquels on a des mentions épigraphiques ou textuelles signalant leur construction ou des travaux de réfection (actes d'évergétisme) par les empereurs ou des personnes proche du prince. Dans ces mentions, ils sont signalés comme des *thermae*, une fois comme *lauacrum* et peut-être une fois comme *balnea*. En revanche, une fois construits, la propriété et la gestion de ces édifices devaient revenir à la cité. Sur le plan de l'occupation des sols, leur emprise couvre des espaces importants supérieurs à 3000 m<sup>2</sup>. Ces espaces sont autonomes par rapport aux autres monuments avoisinants, exception faite des thermes du Forum en raison de la disposition et de la densité du centre de la ville où ils sont situés ».

appelés *thermae*, parfois *balneum*) montre le statut ambigu de ces grands complexes, que le commanditaire faisait le plus souvent construire ou restaurer à ses frais, avant de le restituer au public. Un des buts de notre étude sera donc d'établir si, à Rome, le Sénat ou de « simples privés » pouvaient exercer encore une forme d'évergétisme, ou bien si la construction et la manutention des grands bains publics étaient l'exclusivité de l'empereur.

S'il n'est pas toujours aisé de distinguer ce type IV du type précédent III, on doit cependant les penser comme deux réalités bien différentes. Alors que le type III fait référence à un établissement de dimensions souvent moyennes, à l'intérieur d'un parcellaire défini, le type IV occupe généralement tout un îlot, selon un plan plus rationnel. La présence quasi systématique d'une palestres et le dédoublement de certaines pièces balnéaires sont caractéristiques de ce type IV qui, par son plan et par son commanditaire, est plus à rapprocher du type V impérial que du type III. Toute ville de l'Empire possède au moins un complexe thermal de type IV, plus ou moins monumental selon le statut de la ville.



**Figure 16** : Thermes de Neptune de type IV, Ostie (Poccardi, 2006)

## TYPE V : Les grands thermes impériaux (*thermae*)

Il s'agit des grands thermes impériaux, bien connus et dont on ne traitera pas ici : ces derniers se caractérisent par un plan canonique qui s'établit au fil du temps, des dimensions et un décor luxueux tout à fait exceptionnels pour des bains récréatifs offrant de nombreuses activités variées. Nous avons déjà insisté sur la mise place de ce modèle entre la fin du I<sup>er</sup> siècle av. J.-C. et le I<sup>er</sup> ap. J.-C., avec les thermes d'Agrippa, puis les thermes de Néron. Typiquement romains, les *thermae* de type impérial se trouvent rarement en dehors de la Capitale (sauf pour les villes ayant eu une importance majeure dans l'histoire de l'Empire, comme Milan ou Trèves par exemple). Ces thermes se distinguent des autres complexes balnéaires par des dimensions tout à fait exceptionnelles (de 10 000 à 100 000 m<sup>2</sup>) et un nombre de pièces thermales doublées par rapport à un axe central.

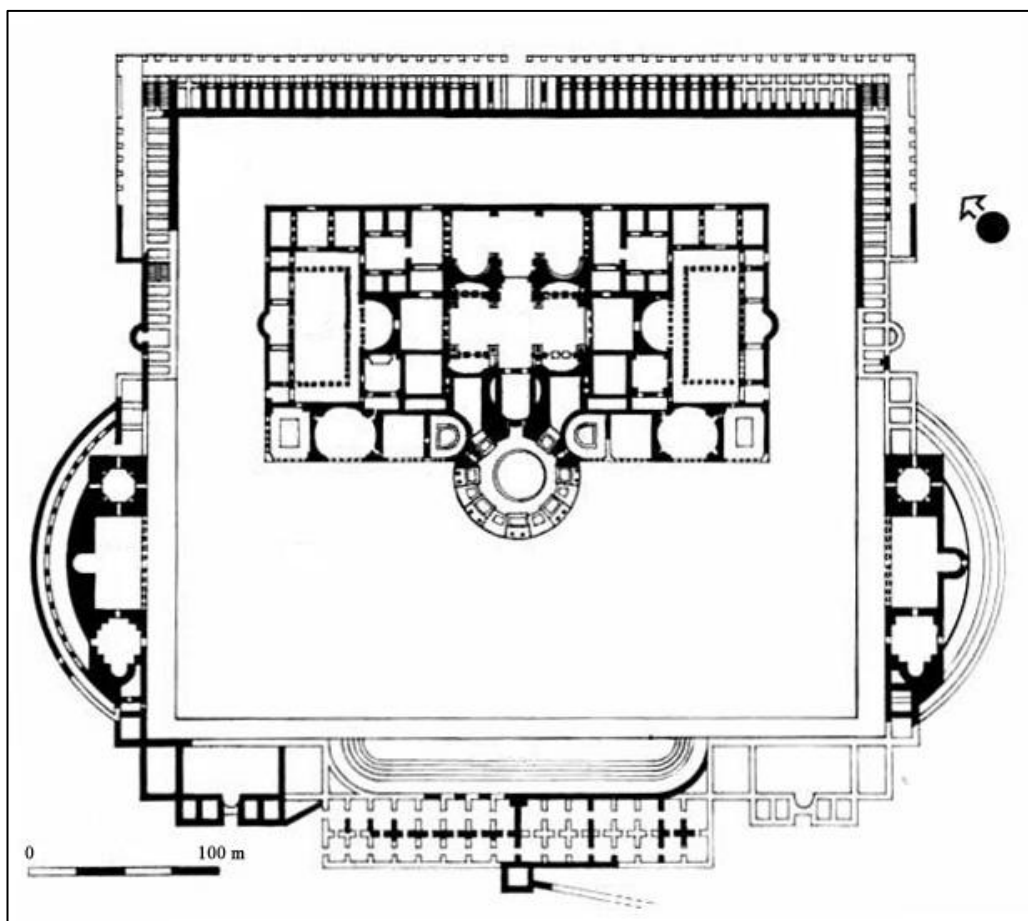


Figure 17 : *Thermae Antoninianae* de type V, regio XII, Rome (d'après Coarelli, 2003)



Malgré les difficultés liées à la constitution d'un *corpus*, nous avons essayé de définir les différents types de bains qu'il nous était possible de trouver dans la capitale. La question sera désormais de savoir si ces différents modèles, attestés dans les cités italiennes et provinciales, se retrouvent bel et bien à Rome, et dans quelle mesure : notre prochaine partie va ainsi appréhender les *balnea* de notre *corpus* selon leur distribution spatiale et chronologique, afin de dresser un premier bilan du paysage balnéaire de l'*Vrbs*. Le but de cette étude sera dans un premier temps d'établir si cette classification, valable pour le reste de l'Empire, est applicable aux entités de notre *corpus*, sans pour autant nier la singularité de chaque complexe répondant à des critères économiques et géographiques. Nous essaierons ainsi d'appréhender, grâce à la réunion de sources de natures diverses, la complexité du paysage thermal de Rome et la question de la propriété<sup>458</sup>. En distinguant la répartition, géographique et chronologique, de ces établissements, peut-être pourrions-nous mieux comprendre cet aspect si important de la vie romaine.

---

<sup>458</sup> Nous traitons ici avec des marchands, des affranchis enrichis et des corporations, des notables (sénateurs, chevaliers, préfets...), mais aussi avec l'empereur et sa famille : ceci nous offre un panel de possibles propriétaires beaucoup plus large que dans n'importe quelle autre cité de l'empire.

## **PARTIE III**

# **LES BAINS DE ROME ET LEUR DISTRIBUTION SPATIALE ET CHRONOLOGIQUE**

Pour cette partie, le choix a été fait de présenter les témoignages selon une première division géographique, correspondant aux 14 régions augustéennes *intra muros*<sup>459</sup>. Appartiennent ainsi au *suburbium* tous les témoignages situés *extra muros*, et ce même si la ville sous le Haut Empire devait s'étendre au-delà des murs d'Aurélien. À l'intérieur de chaque *regio*, nous présenterons les *balnea* et *thermae* suivant un ordre chronologique, en traitant d'abord des exemples connus d'époque républicaine, puis d'époque impériale et tardo-impériale. Afin de rester cohérents dans la délimitation des *regiones*, qui pose encore aujourd'hui des problèmes d'interprétation, nous nous baserons sur la mise à jour proposée par D. Palombi<sup>460</sup>. L'attribution d'un édifice balnéaire à une *regio* se fera seulement dans les cas justifiés<sup>461</sup> ; le cas échéant, nous placerons ces témoignages parmi les entités non localisées topographiquement. Cette classification nous permettra d'avoir une vision évolutive du paysage thermal à Rome, tout en maintenant la spécificité de chaque *regio*. L'analyse globale de la distribution topographique et de l'évolution typologique des *balnea* de Rome sera faite dans le chapitre III. 3.

---

<sup>459</sup> Frézouls, 1987, p. 374-375 ; Palombi, *LTUR* IV, 1999, p. 202 : Cette division urbaine fut instaurée par Auguste en 7 av J.-C. Il faut toutefois garder à l'esprit que les limites de ces *regiones* ont été passablement modifiées par les transformations urbaines effectuées entre l'époque d'Auguste et la rédaction des *Régionnaires*. Jusqu'à la construction des murailles auréliennes, Rome était ainsi une « ville ouverte », sans véritables limites matérialisées.

<sup>460</sup> *Ibid*, p. 199-204.

<sup>461</sup> Il s'agit par exemple des *balnea* cités par les *Catalogues Régionnaires* ou par une source littéraire évoquant un toponyme connu, ou des découvertes archéologiques bien localisées.

### III. 1. Témoignages localisés topographiquement

#### III. 1.1. *Regio I : Porta Capena*

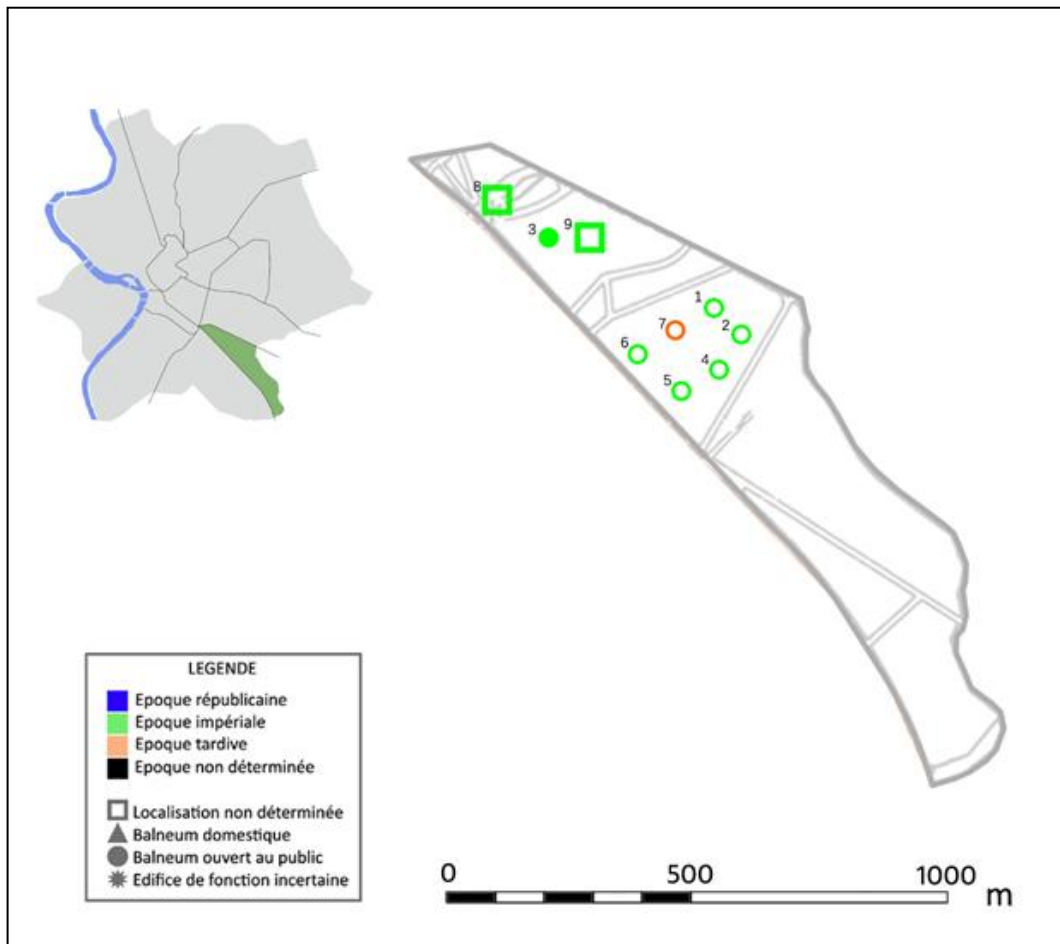


Figure 3 : Distribution des *balnea* et *thermae* à l'intérieur de la *regio I Porta Capena* (élaboration A.L. Foulché)

La première des régions augustéennes correspond à l'extrémité sud-est de Rome ; elle est délimitée par les murs d'Aurélien au sud<sup>462</sup>, les pentes du *Caelius* à l'est, et la *Via Appia* à l'ouest, qui la sépare de la *regio XII Piscina Publica*. Le quartier tire son nom d'une des portes méridionale des murs républicains de Servius Tullus<sup>463</sup>, par laquelle la *Via Appia* sortait de la ville, mais il faut très certainement supposer que la

<sup>462</sup> Avant la construction des murs, il est plus que probable que la *regio* s'étendait au-delà de ces limites méridionales (sur l'extension de la ville d'époque impériale au-delà des murailles auréliennes, voir Frézouls, 1987, p. 373-374).

<sup>463</sup> Pietrangeli, 1967, p. 7 : la porte était située dans la zone de l'actuelle Place de Porta Capena ; on a retrouvé une partie de ses vestiges en 1867 et 1871.

*regio* s'étendait à l'intérieur de ces murs, jusqu'à la limite sud-est du Cirque Maxime (dans les environs du *Septizodium*)<sup>464</sup>. Cette zone semble d'ailleurs un point de contact significatif dans la répartition des *regiones* septentrionales de la ville, puisque s'y rejoignent les *regiones* I, II, X, XII et peut-être XIII<sup>465</sup>. Au-dessus de la porte passaient deux aqueducs : l'*Aqua Appia* et une branche de l'*Aqua Marcia* (*rius Herculaneus*). Le quartier était à l'époque impériale desservi par l'*Anio Nouus*, l'*Aqua Marcia* et l'*Aqua Claudia / Ano Nouus* ; l'*Aqua Appia* ne faisait qu'y passer, et desservait essentiellement la *regio* XII voisine. La situation périphérique de la *regio Porta Capena*, ainsi que sa situation le long de la *Via Appia*, en ont fait durant toute l'époque républicaine le lieu privilégié des sépultures de grandes familles patriciennes. Cette zone était donc particulièrement marquée par la présence de nombreux tombeaux monumentaux (dont celui des Scipion) et *colombarii*, qui furent lors de la restructuration augustéenne englobés dans la ville. La présence de ces nombreux monuments funéraires, ainsi que la position relativement excentrée de la *regio* peuvent en partie expliquer son caractère avant tout résidentiel, apprécié de la plèbe mais aussi des élites<sup>466</sup>.

Les pentes du *Caelius* étaient connues pour être particulièrement riches en sources : ainsi la *fons Mercurii*, attestée par Ovide « *portae uicina Capenae*<sup>467</sup> », les *fontes Lollianus et Scaurianus*, et la légendaire *Vallis Egeriae* où surgissait la *fons Camenarum* décrite par Tite Live<sup>468</sup> et Juvénal<sup>469</sup>, ayant donné son nom au *uicus*

---

<sup>464</sup> Palombi, *LTUR* IV, 1999, p. 201 : La découverte d'une inscription mentionnant le *vicus Trium Ararum* (*CIL* VI 456) devant S. Gregorio du *Caelius* pourrait être la preuve de l'extension de la *regio* I à l'intérieur de la muraille de Servius Tullus.

<sup>465</sup> *Ibid.*

<sup>466</sup> La liste des *Catalogues Régionnaires* ne fait d'ailleurs pas état de monuments liés à la vie politique ou civique ; elle ne mentionne que peu d'*horrea* (16), mais 3250 *insulae* et 120 *domus*, ce qui représente un chiffre relativement élevé (*VZ* I, p. 89 ; 164).

<sup>467</sup> *Ov. Fast.*, 5, 673-676 : « Auprès de la porte Capène est la fontaine de Mercure, douée de puissantes vertus, si l'on en croit ceux qui en ont éprouvé le bienfait. » (Trad. M. Nisart)

<sup>468</sup> *Liv.*, 1, 21, 3.

<sup>469</sup> *Juv.*, 3, 10 : « *Sed dum tota domus raeda componitur una / substitit ad ueteres arcus madidamque Capenam / In uallem Egeriae descendimus et speluncas / dissimiles ueris (...)* » : « Pendant qu'on chargeait toute sa maison dans une carriole, il s'installa sous les arches suintantes de la vieille Porte Capène. Nous descendîmes dans le val d'Egérie, aux grottes visiblement fausses » (Trad. P. de Labriolle et F. Villeneuve).

*Camemarum* qui la longeait<sup>470</sup>. Selon L. Avetta, l'*area Apollonis et Splenis*<sup>471</sup>, probablement située dans la zone de l'actuelle Piazza Metronia, pourrait également faire penser à un sanctuaire lié à une source aux propriétés thérapeutiques<sup>472</sup>. La présence séculaire de ces nombreuses sources expliquerait notamment l'importance des *balnea* dans la *regio*<sup>473</sup>. Car si les témoignages littéraires ou épigraphiques sont silencieux pour la période républicaine, les sources relatives aux périodes postérieures attestent en revanche la présence de nombreux complexes balnéaires.

### **Les balnea des Régionnaires**

Les *Catalogues Régionnaires* attestent au IV<sup>e</sup> siècle les *balinea Torquati et Vespasiani, Bolani et Mamertini, Abascanti et Antiochiani* (1, 2, 4, 5, 6 et 7), ainsi que les *thermas Seuerianas et Commodianas* (9 et 8)<sup>474</sup>. La *regio I Porta Capena* conserve donc la grande majorité des édifices balnéaires pourvus d'un nom propre recensés dans les *Catalogues*. Nous avons déjà évoqué le fait que le groupement de *balnea* par paire n'indiquait pas nécessairement un même édifice, mais se référait très probablement à deux complexes distincts, certainement proches. Ne pouvant définir avec précision la localisation de ces établissements, nous serons contraints de les appréhender par la prosopographie, qui se révélera très utile lors de notre analyse sur les propriétaires de ces bains (Partie IV).

Il est par ailleurs difficile sinon impossible d'associer à ces établissements des vestiges archéologiques. Seuls les bains de M. Vettius Bolanus (*PIR*<sup>1</sup> V 323) sont évoqués par Alberto Cassio, puisqu'ils auraient selon lui été intégrés dans l'Oratorio dei Sette Dormienti situé dans le Casale Pallavicini, près de la Porte Saint-Sebastien (**Fig. 2**)<sup>475</sup>. Selon C. Pietrangeli, ces bains pourraient correspondre à certaines structures

---

<sup>470</sup> *CIL* VI 975. Les vestiges d'une rue pavée bordée de *domus* furent découverts en 1936 le long de la valle delle Camene, correspondant probablement à l'antique *Vicus Camenarum*.

<sup>471</sup> *VZ* I, p. 89 ; 164.

<sup>472</sup> Avetta, 1985, p.24.

<sup>473</sup> Palombi, 1993, p. 155.

<sup>474</sup> *VZ* I, p. 89 ; 164.

<sup>475</sup> A. Cassio, *Il corso delle acque*, 1757, p. 28.

explorées en 1962 dans la Vigna Pallavicini<sup>476</sup>.

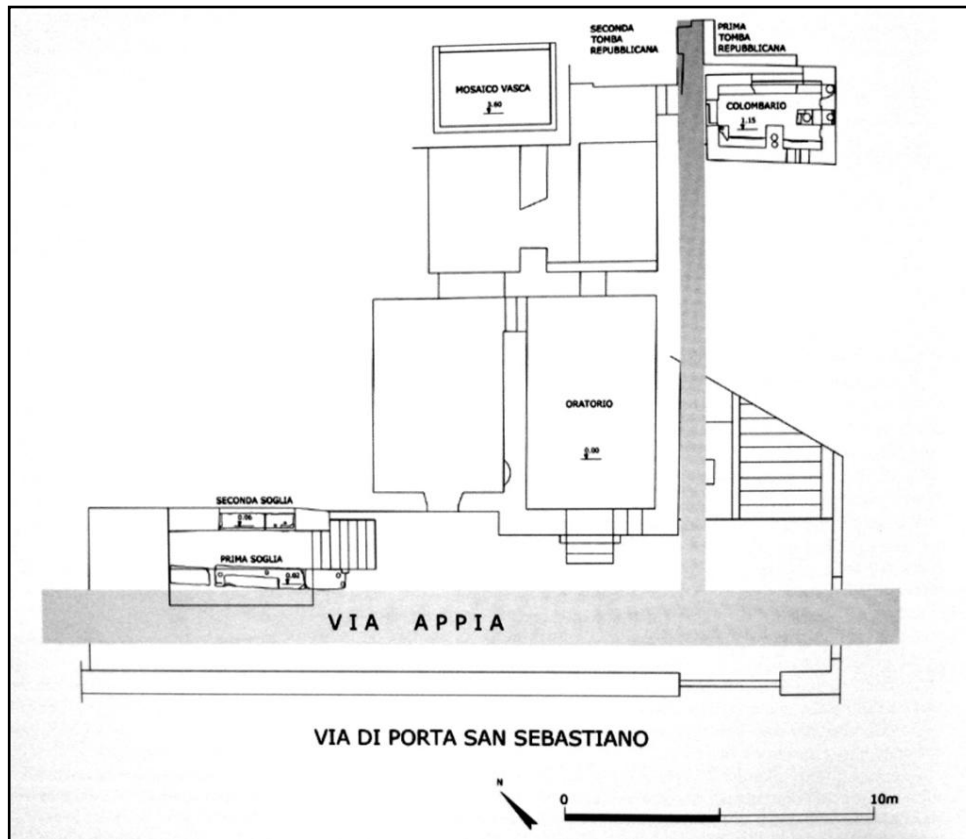


Figure 4 : Planimétrie générale de l'Oratorio dei Sette Dormienti (d'après Grassi, 2002)

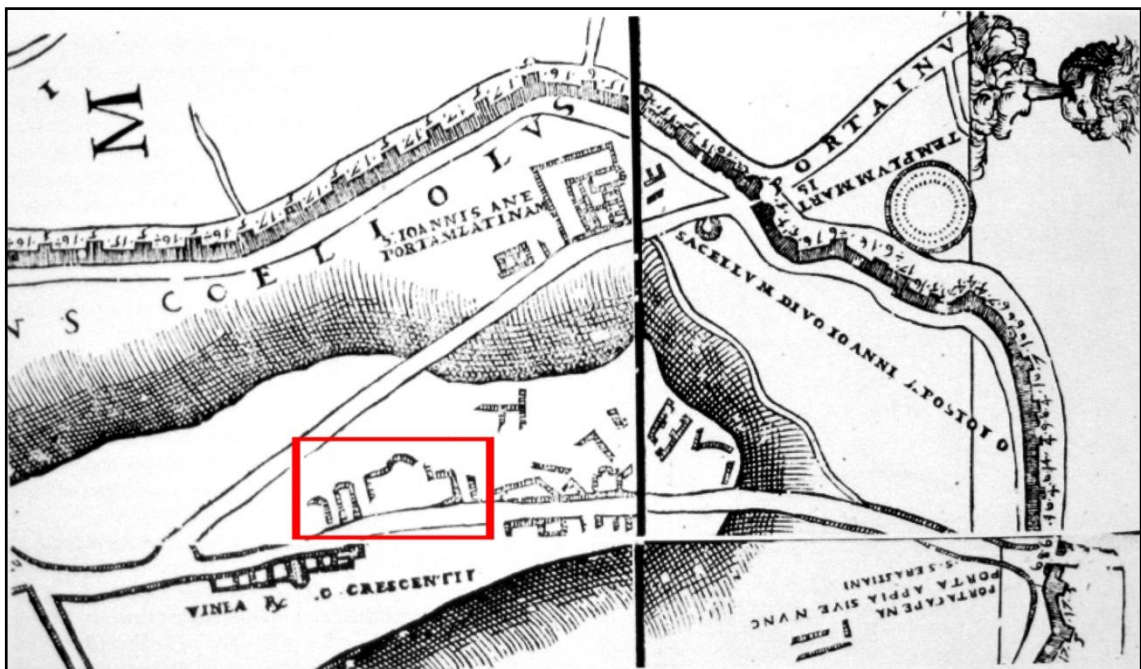
La publication récente d'une inscription inédite du *columbarium* situé à l'est de l'Oratoire se révèle ici particulièrement intéressante ; celle-ci figure : [...]*a M(arci) Bolan(i) / [...] (mulieris) l(ibertus) Rufio*. Il s'agirait donc d'un esclave de Marcus Bolanus et d'un certain Rufius, affranchi d'une femme, qu'il faut très certainement mettre en rapport avec la famille des Vettii Bolani, probables propriétaires du *balneum Bolani*<sup>477</sup>. Ainsi on peut supposer qu'A. Cassio avait peut-être réellement aperçu un ou plusieurs édifices balnéaires à l'emplacement de l'Oratoire des Sette Dormienti. Ces

<sup>476</sup> Pietrangeli, 1967, p. 90-92 : Cet oratoire du XII<sup>e</sup> siècle fut restauré par la princesse Pallavicini en 1962, ce qui donna lieu à une série de découvertes archéologiques. En effet, le Casale est érigé sur une *domus* romaine de la deuxième moitié du II<sup>e</sup> siècle dont il utilise en grande partie les murs. Au niveau du premier étage de l'édifice ont été trouvées deux mosaïques : la première, noire et blanche, représente un sujet de compétition sportive, alors que la seconde, polychrome, présente une série de motifs avec spirales, oiseaux et masques. Ces mosaïques pourraient remonter à l'époque des Antonins, mais nous ne savons sur quels critères C. Pietrangeli les attribue à un édifice balnéaire.

<sup>477</sup> Giorgi, Grassi, Nerucci, Peresso, Romano, 2010, p. 129.

derniers pourraient alors correspondre aux structures monumentales (dont une pièce à abside) visibles sur le plan de Bufalini de 1551 (**Fig. 3**), et / ou aux mosaïques et à la vasque d'époque impériale situées sur l'ancien Casale.

Enfin, signalons la découverte d'une *fistula* mentionnant le nom de M. Vettius Bolanus dans les environs de l'actuelle via Nazionale<sup>478</sup>. Cette zone correspond à la *regio* VI, particulièrement éloignée de notre *regio* I où était situé le *balneum Bolani*. Il est cependant tout à fait possible que le consul ait été propriétaire d'une *domus* sur le Viminal et de bains d'exploitation dans la première *regio*.



**Figure 5** : Vestiges monumentaux reportés par Bufalini en 1551 à l'emplacement de l'Oratorio dei Sette Dormienti (d'après Frutaz, Pl. 199)

Si tous ces bains semblent difficilement localisables à l'intérieur de la *regio*, nous pouvons cependant les placer, comme il a souvent été suggéré, dans une zone comprise entre *Porta Capena* et l'actuelle via Druso, le long de la via delle Camene, où se situaient la grande majorité des sources. En effet, la vie d'Anastase I<sup>er</sup> mentionne une *uia Mamurtini*<sup>479</sup>, probable corruption de la *uia Mamertina*, qui pourrait être mise en

<sup>478</sup> Bruun, 1999, p. 80 : La *fistula* fut trouvée en 1913, mais les découvertes effectuées dans cette zone ne furent jamais publiées.

<sup>479</sup> *Lib. Pont.*, Vie d'Anastase I<sup>er</sup> (399-401) : *Fecit autem et basilicam, quae dicitur « Crescentiana » in regione II, uia Mamurtini, in urbe Roma.* Cette basilique *Crescentiana* pourrait correspondre à l'église



rapport avec le *balneum Mamertini* et son propriétaire. Celle-ci se situerait aux environs de la via Druso<sup>480</sup>. Au sud, la zone où se séparent la *Via Appia* et la *Via Latina*, jusqu'à la *Porta latina*, semble avoir été essentiellement occupée par d'anciennes sépultures et *colombarii*, alors qu'à l'est s'étendait le Celiolo, petite colline où les constructions sont peu attestées. On peut néanmoins placer avec réserve le *balneum Bolani* dans ce secteur.

Les *Régionnaires* mentionnent également dans la *regio* deux complexes impériaux, les *thermas Seuerianas et Commodianas (sic)*. Bien que les grands thermes impériaux ne soient pas ici l'objet de notre étude, ces derniers nous intéressent tout particulièrement, dans la mesure où ils ont souvent été objets de nombreuses spéculations relatives à leur localisation.

### ***Thermae Seuerianae et Commodianae ?***

Les *thermae Commodianae* (9) sont mentionnées avec les *thermae Seuerianae* (8) dans les *Catalogues Régionnaires*, mais il est probable qu'il se soit agi en réalité de deux complexes bien distincts, et proches topographiquement<sup>481</sup>. Les *thermae Seuerianae* sont attestées par l'*Histoire Auguste* parmi les *opera publica* construits par Septime Sévère, avec le *Septizodium* et les hypothétiques *thermae Septiminanae*<sup>482</sup> ; on ne les rencontre plus dans les sources tardives<sup>483</sup>. Longtemps identifiés avec les structures thermales d'époque sévérienne sur le Palatin<sup>484</sup>, ou bien au sud des *thermae Antoninianae (regio XII)*<sup>485</sup>, les thermes de Septime Sévère doivent être repositionnés dans la *regio* I, au sud de la *porta Capena*, comme l'indiquent les *Catalogues*

---

San Sisto.

<sup>480</sup> Pietrangeli, 1967, p. 94.

<sup>481</sup> Cette distinction est notamment confirmée par la citation des édifices comme deux entités au sein de la liste générale des 11 thermes de Rome (*Breviarum*, VZ I, p. 208, 254).

<sup>482</sup> S.H.A. *Sev.*, 19, 5; *Hier.chron.a.Abr.* 2216.

<sup>483</sup> Si l'on excepte leur mention dans les *mirabilia* (VZ III, p. 25, 58), qui rappellent leur localisation dans cette zone.

<sup>484</sup> Lugli, *Itinerario di Roma antica*, 1970, p. 200 sq, évoque en effet des "Terme Severiane" sur le Palatin, en référence au complexe thermal -103- appartenant à l'agrandissement du palais réalisé à l'époque sévérienne; en réalité il a été prouvé par la suite que ces structures étaient encore plus tardives (voir bibliographie associée).

<sup>485</sup> Pollard, *LTUR* V, 1999, p. 64.

*Régionnaires*. Les *thermae Commodianae* furent quant à elles édifiées par M. Aurelius Cleander (*PIR* A 1481), favori de l'empereur Commode, en 183 ap. J.-C.<sup>486</sup> ; on sait qu'elles existaient toujours en 365, puisqu'une loi fut affichée cette année-là dans la *basilica thermanum Commo[dianarum]*<sup>487</sup>. Tout comme les *thermae Seuerianae* citées précédemment, les *thermae Commodianae* ont totalement disparu et restent encore aujourd'hui difficilement identifiables. Certains ont toutefois essayé d'établir un lien entre ces thermes et des structures découvertes dans la zone qui, à cause de la tradition littéraire, ont bien souvent été interprétés de façon hâtive comme des bains<sup>488</sup>. Nous donnerons ici un aperçu de ces découvertes, qui se révèlent en général peu exploitables.

Les fouilles effectuées en 1869 dans le jardin de San Sisto Vecchio permirent de mettre au jour les vestiges de grandes voûtes décorées de mosaïque, ainsi que des murs en *testaceum* possédant encore leurs placages en marbre<sup>489</sup>. Devant l'entrée de l'église, à 4 mètres de profondeur, on découvrit notamment un pavement en *opus sectile*, des murs en *testaceum* également plaqués de marbre, ainsi qu'une petite colonne recouverte de marbre. L. Avetta, qui reconnaît la difficulté, sur la base de ces informations très sommaires, de dater et définir la fonction de ces vestiges, suggère toutefois un lien avec un grand complexe thermal, étant donné leur nombre dans cette zone<sup>490</sup>. Ce critère ne nous semble en aucun cas justifier une telle interprétation. Si nous reconnaissons que ces vestiges devaient appartenir à un monument assez riche, rien ne nous permet d'identifier un édifice privé ou public, et encore moins des bains. Ces derniers sont souvent bien attestés, même sous forme d'une brève notice, pour la simple raison qu'ils présentent des vestiges facilement identifiables. En l'absence de meilleures descriptions, il nous est donc difficile de considérer ce complexe comme étant de nature thermale.

---

<sup>486</sup> S.H.A. *Comm.*, 17; *Chron.* 147; *Hieron a. Abr.* 2199; *Chron. Pasch.* i.226; Herodian, 1, 12, 4. Nous reviendrons dans notre partie IV sur la dénomination de l'établissement.

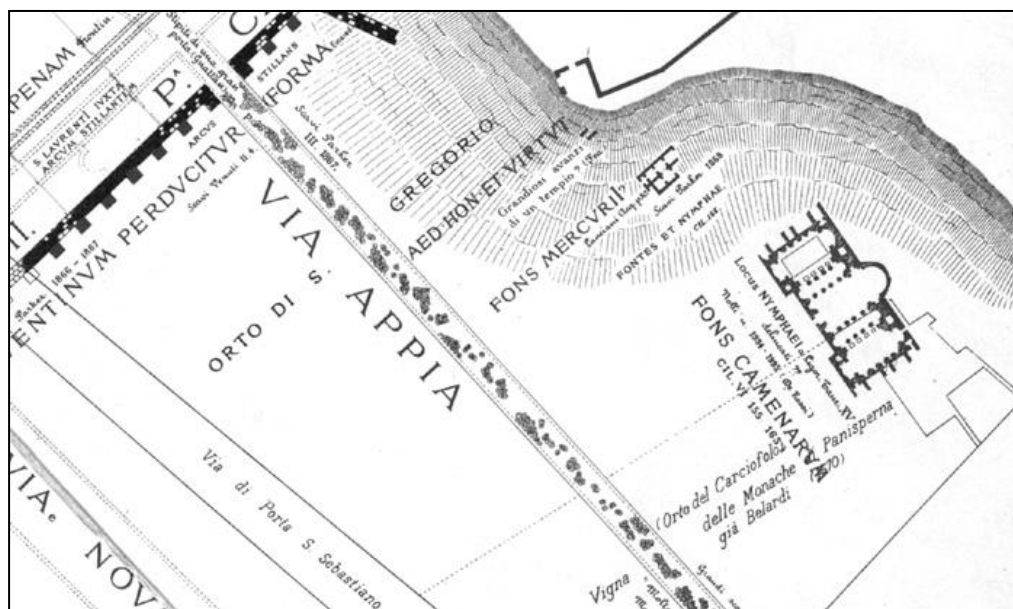
<sup>487</sup> *Consult.* 9.2, dans Hulsen, *BCom* 1926, p. 66.

<sup>488</sup> Parker (dans Castagnoli, *BCom* 73, 1952, p. 125-127) identifiait les restes des *thermae Seuerianae-Commodianae* parmi des vestiges en *opus mixtum* et *testaceum* découverts à plusieurs reprises, à partir de 1867, sur les pentes méridionales du Celiolo (actuel Parco Egerio), structures qui se sont révélées appartenir plus probablement à une citerne de la première moitié du II<sup>e</sup> siècle ap. J.-C.

<sup>489</sup> Castagnoli, *BCom* 73, 1952, p.125.

<sup>490</sup> Avetta, 1985, p.30.

Une autre découverte se révèle en revanche fort intéressante. C'est près du *uicus Camenarum* (via delle Camene) que fut retrouvé en 1670, dans l'Orto del Carciofalo (**Fig. 4**), un édifice probablement thermal (3). Cette interprétation fut justifiée par la présence de conduits en plomb et de *tubuli* dans les parois, et par une bouche d'évacuation en marbre encore *in situ* dans une pièce<sup>491</sup>. Probablement du même édifice provenaient une mosaïque noire et blanche figurant des tritons et des Néréides (**Fig. 6**), ainsi que deux *emblemata* en mosaïque, avec scène de gladiateurs et inscriptions se référant à Symmaque<sup>492</sup>. Ces éléments de décor seraient datés entre la fin du III<sup>e</sup> et le début du IV<sup>e</sup> siècle ap. J.-C.



**Figure 6** : Position de l'Orto del Carciofalo et de la *Fons Camenarum* sur la *Forma Urbis* de R. Lanciani (Pl. 35)

<sup>491</sup> Lanciani, *Storia degli scavi di Roma* V, 2000, p. 256-57. La description du Codex Windsor Massimo-Bartoli, f. 88 pour le dessin et f. 90 pour la description est reportée par Lanciani 1975, p. 423: "*pavimento di mosaico bianco e negro, largo per ogni verso palmi 30, trovato nell'orto detto il Carciofalo, passato cerchij nella via Appia alla mano sinistra, dimostrava essere stato un bagno et il quadro di mezzo serviva per scolaro delle acque; vi fu anche trovato inserito nelle pareti doi bellissimoi tevoloni lavorati di finissimo mosaico rappresentanti giuochi di gladiatori e retiari et al intorno per il di fuori della stanza vi fu trovato gran quantità de condotti di piombo, che repartivano le acque a diversi luoghi; scoperta l'anno 1670.*"

<sup>492</sup> *CIL* VI 10205 = 33979 = *ILS* 5140: *Simmachi ne co haecuidemus homo felix [hedera] habilis maternus [Theta igrum] qui buspug nantibus Simmachius ferrum maternus [theta nigrum] habilis misit.* Les mosaïques sont aujourd'hui conservées au Musée de Madrid.

Deux autres mosaïques, reportées par Bellori, furent découvertes en 1690 près de Porta Capena<sup>493</sup> : l'une était la copie exacte de celle de l'Orto (si l'on excepte la partie centrale, **Fig. 7**), alors que l'autre représentait Neptune sur un Char avec des tritons, des scènes de pêche, des Néréïdes, Tritons, poissons, etc (**Fig. 5**). La provenance de cette dernière mosaïque pose cependant problème, dans la mesure où certaines notices reportent également sa découverte dans une zone assez éloignée de *Porta Capena*, dans la Vigna de Marchis, située dans la *regio XII* voisine<sup>494</sup>. Difficile donc de dire à quel édifice appartenaient ces mosaïques, qui, d'un point de vue stylistique, peuvent être datées entre l'époque d'Hadrien et l'époque sévérienne. Il est probable toutefois que les deux mosaïques représentant des scènes similaires, et qui, selon les reproductions, semblent de même facture, aient appartenu au même monument. E. Tortorici attribue ainsi ces pavements aux *thermae Seuerianae*, dans une zone située au sud-est de *Porta Capena*<sup>495</sup>.

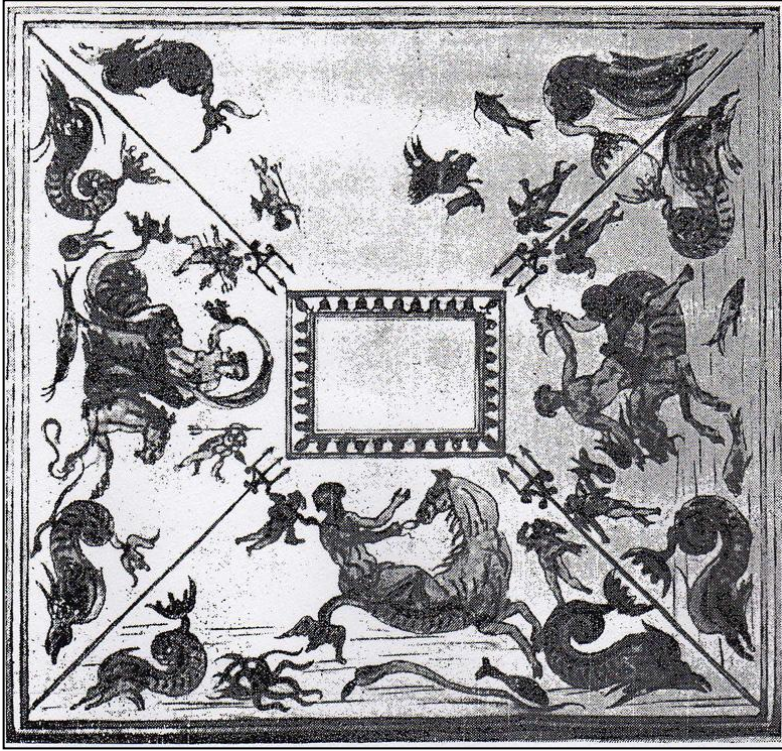


**Figure 7** : Mosaïque à sujet marin découverte en 1690 près de Porta Capena ou dans la vigna de Marchis (*regio XII*) (Bellori, 1791)

<sup>493</sup> Bellori, *Pictae veterum tabulae in cryptis Romae repertae*, 1791, p. 28 sq; tav. 18-19.

<sup>494</sup> Asor Rosa, note 38 p.153 : R. Lanciani rapporte que sur un dessin de Bartoli, une note de son fils Francesco précise: "trovato vicino alla Porta Capena oggi di S. Sebastiano nella vignia del Sig.r. De Marchis"; cette note se retrouve notamment sur un des plans de Bartoli: "Pavimento antico di mosaico...figure negre in campo bianco, scoperto l'anno 1698 nella Regione della Piscina Publica, alla mano destra della Via Appia nella vignia del Sig.r. Michelangelo de Marchis ».

<sup>495</sup> Tortorici, 1993, p. 170.

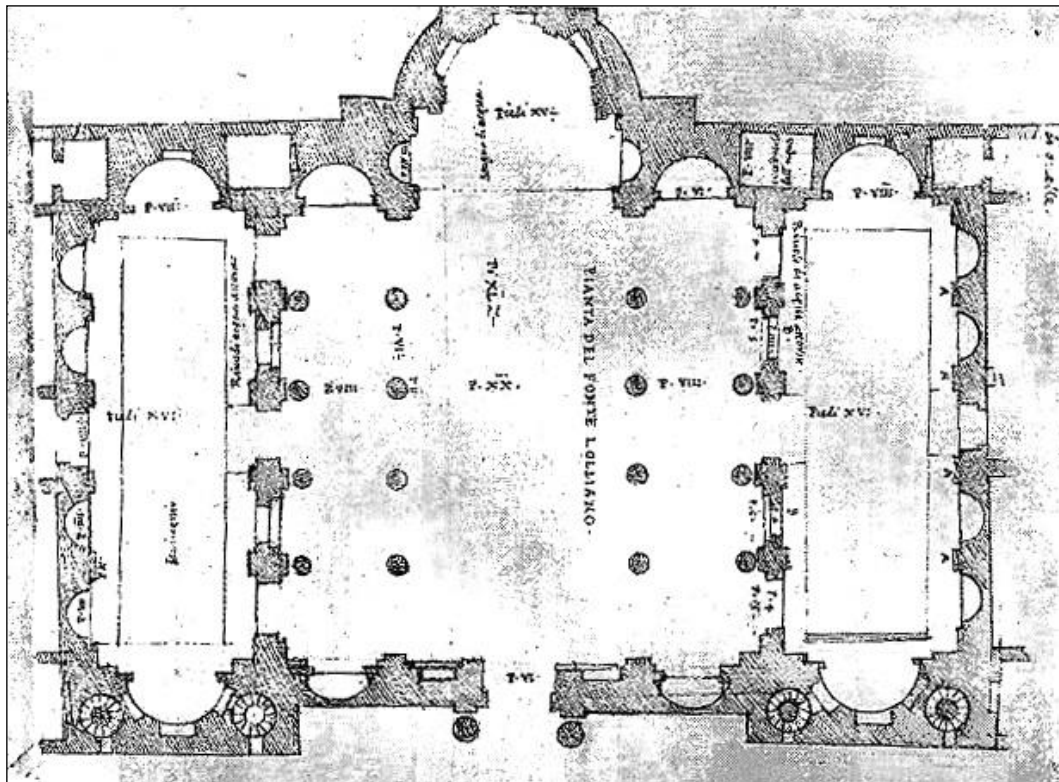


**Figure 8** : Mosaïque à sujet marin découverte en 1670 dans l'Orto del Carciofolo (d'après Colini, 1944)



**Figure 9** : Mosaïque à sujet marin découverte en 1690 près de Porta Capena (Bellori, 1791)

Toujours au lieu dit « Orto del Carciofolo », sur la propriété des Sœurs de San Lorenzo in Panisperna, R. Lanciani signale comme *Fons Camenarum* un grand édifice dessiné par Pirro Ligorio, et interprété par ce dernier comme un nymphée monumental (*Fons Lollianus*, **Fig. 8**)<sup>496</sup>. Il s'agit d'une grande pièce rectangulaire à abside, subdivisée en trois nefs par une colonnade, et communiquant avec deux pièces latérales allongées ; au centre de celles-ci se trouvent deux structures qui pourraient être interprétées comme des vasques.



**Figure 10** : Planimétrie de l'édifice monumental (nymphée ? thermes ?) interprété comme *Fons Lollianus* (P. Ligorio, *Taur.* XV, 66, dans Colini 1944)

L'identification du complexe comme *fons* aurait été confirmée par la découverte,

<sup>496</sup> Lanciani situe donc cet édifice sur la tav. 35 de sa *FVR*, alors que la description de P. Ligorio est plus vague. En effet, celui-ci décrit : « sotto le radici del monte Celio dalla parte della regione detta Piscina Publica verso Occidente al monte (...) un mirabile edificio (...) fabricato di sasso tiburtino et poscia ornato di marmi et di bellissime statue (...), ove furono trovate circa a' otto vestigi di statue di Venere et con alcuni vestigi delle Ninfe de' Fonti et vi erano le Gratie, et l'opera dove erano locate le statue era incrostata di marmi oltramarini di diversi colori (...) » (P. Ligorio, *Codex Taurinensis*, ff. 60, 62, 63) Il semble que l'édifice ait été situé sur les flancs du *Caelius*, vers la via Appia.

toujours dans la zone, d'inscriptions attestant la présence de sources<sup>497</sup>. Le Χαριτων Λουτρον (ou « bain des Grâces », 111) figure sur une inscription d'un fragment de colonne<sup>498</sup> trouvé dans les ruines d'une luxueuse pièce découverte en 1715, entre les thermes de Caracalla et les murs de la ville selon Platner et Ashby<sup>499</sup>, ou dans la zone du "Piccolo Aventino", près de Santa Balbina selon Chioffi<sup>500</sup>. Une note de Bartoli indique qu'il pourrait s'agir d'un nymphée décoré de marbre polychrome, avec des niches en forme de coquilles abritant des portraits en buste et des inscriptions en grec et en latin<sup>501</sup>. L. Chioffi suggère un rapprochement entre ce monument et l'édifice évoqué précédemment, découvert en 1558 par P. Ligorio sur les flancs du *Caelius*, et interprété par L. Avetta comme un nymphée<sup>502</sup>. Ligorio y évoquait les nombreux fragments de statues de Vénus, de Nymphes et de Grâces, statues qui devaient se trouver dans des niches recouvertes de mosaïques polychromes. Si l'inscription grecque fait bien référence au monument découvert par Ligorio, nous devrions alors positionner le bain des Grâces de l'autre côté de la via Appia, dans la zone de l'actuel Semenzaio Comunale. Nous aurions alors peut-être affaire à un type de bain lié à un sanctuaire dédié aux eaux de sources, aux Nymphes et aux Grâces.

Des structures antiques ont récemment été repérées dans l'édifice abritant l'Ufficio Tecnico del Servizio Giardini, à l'endroit où Lanciani positionnait la *Fons Camenarum* (**Fig. 9**). Les vestiges présentent au moins deux phases de construction, en *opus reticulatum* et *latericium*. Selon L. Asor Rosa, ces structures, déjà observées par Gatti et Colini<sup>503</sup>, ne correspondent pas à celles de P. Ligorio, ce qui rend difficile l'attribution des mosaïques de l'Orto del Carciofolo à la *Fons Lollianus* - ou à la *Fons*

<sup>497</sup> *CIL* VI 155 = 30705 ; 156 = 36746 ; *CIL* VI 154 = *ILS* 3888 ; *CIL* VI 166 = 3 0706 ; *CIL* VI 150. cf Avetta, 1985, p. 27-28 : Ces inscriptions se réfèrent à des *magistri* et *ministri fontis*, datables entre 69 et 166 ap. J.-C. Un bas relief figurant Mercure, Hercule, les Grâces et une représentation fluviale, dédié par un affranchie de M. Aurelius Caesar (140-161 ap. J.-C.) pour les Nymphes et les Sources (*CIL* VI 166=30706) vient très probablement du même contexte.

<sup>498</sup> *CIL* VI 3554=*IG* 14.1034=*IGUR* 203 : il s'agit d'une inscription dédiée par Memfios et Gelasios.

<sup>499</sup> Platner-Ashby, 1929, p. 69.

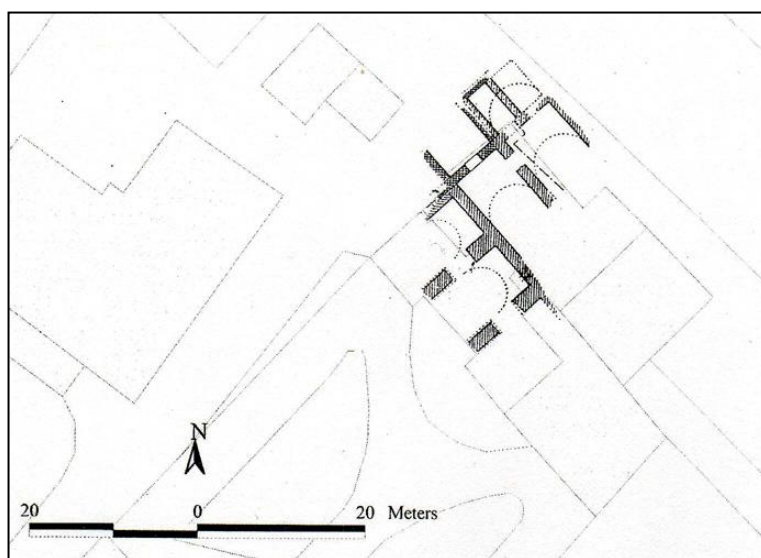
<sup>500</sup> Chioffi, 1993, p.160-161.

<sup>501</sup> *Sepolcri* 45-46, cité par Jordan-Hulsen, I.3, 187 n. 15.

<sup>502</sup> Avetta, 1985, p. 28-29.

<sup>503</sup> *ACS Carte Gatti, Regione I*, fasc. 17, c. 94 (Août 1937) ; Colini, 1944, p. 218.

*Camemarum*<sup>504</sup>. L'auteur préfère ainsi l'hypothèse visant à reconnaître dans ces vestiges les restes d'un complexe thermal appartenant à une riche *domus*. Selon Sabbatini Tumolesi, cette *domus* aurait pu appartenir au *uir perfectissimus M. Aurelius Nerius Symmachius, comes intra Palatio* sous Constantin, et reconnu par l'auteur dans le *munerarius Symmachius* de la mosaïque<sup>505</sup>. Ce postulat réfuterait notamment l'hypothèse de Tortorici voyant dans ces structures les restes des *Thermae Seuerianae*<sup>506</sup>.



**Figure 11** : Structures d'époque romaine encore visibles sur le terrain de l'actuel Semenzaio Comunale (ancien Orto del Carciofolo) (Asor Rosa, 2001)

Que conclure de toutes ces informations ? Il apparaît clairement que nous sommes en présence de vestiges appartenant à des complexes de nature et d'époque différentes. Il semble qu'il ait existé un édifice thermal effectivement privé, peut-être ouvert au public, situé sur la propriété actuelle du Semenzaio Comunale (l'ancien Orto del Carciofolo). Il est en effet difficile d'imaginer le nom d'un privé mentionné sur un élément de décoration des thermes impériaux *Seuerianae* (ou *Commodianae*), à moins

<sup>504</sup> Ce nymphée pouvait bien entendu se trouver dans une zone assez large, sur les flancs du *Caelius*, après *Porta Capena*. Le lieu qu'indique Lanciani est en réalité indicatif, ce dernier se basant, comme nous, sur les indices très vagues de Ligorio.

<sup>505</sup> Sabbatini Tumolesi, *Epigrafia anfiteatrale dell'Occidente romano*, 1988, p. 103. L'auteur a ainsi proposé de reconnaître dans ces vestiges un édifice thermal privé appartenant à la famille des Symmaques, qui possédaient une *domus* sur le *Caelius*.

<sup>506</sup> Asor Rosa, 2001, n. 66 p. 158.



de supposer que ce particulier ait justement pris part à une restauration tardive du complexe. Nous devons donc probablement penser à un Symmaque propriétaire d'un complexe thermal, peut-être à l'époque de Constantin, ou plus tardivement (on pensera par exemple à Lucius Aurelius Avianius Symmachus, préfet de la ville en 364). Si l'hypothèse d'un lien avec la *domus* du *Caelius* ne peut être prouvée (et semble même improbable), nous pouvons toutefois penser que ces bains avaient été financés par un membre de la famille des Symmaque, peut-être pour son usage propre ou, plus certainement, pour en tirer un certain profit économique. Or, nous avons déjà évoqué le fait que la mosaïque marine appartenant au même édifice semblait remonter à une époque plus ancienne, probablement à la deuxième moitié du II<sup>e</sup> siècle ap. J.-C. Nous avons également mentionné une mosaïque à sujet marin, totalement identique à la première, trouvée aux alentours de *Porta Capena*.

Nous pourrions alors supposer que ces deux mosaïques appartenaient bien à un même édifice thermal, probablement de grande taille, construits vers l'époque sévérienne. Il est ici difficile d'estimer si ces thermes pourraient correspondre à l'un des grands complexes impériaux de la zone. La proximité du *Septizodium*, autre grand *opus publicum* de Septime Sévère, situé juste au nord est de *Porta Capena*, pourrait faire pencher pour les *thermae Seuerianae*. Les confusions liées au nom ainsi qu'à la localisation des *thermae Commodianae* et *Seuerianae* montre qu'on a assez vite perdu leur souvenir. Est-il alors possible que peu de temps après la rédaction des *Régionnaires*, un des deux complexes impériaux, alors en très mauvais état, ait été rénové par un membre des Symmaque habitant dans une zone limitrophe? On peut également supposer que l'édifice de l'Orto del Carciofolo coïncide avec l'un des bains mentionnés par les *Catalogues*, et qu'il ait été de la même façon rénové au IV<sup>e</sup> siècle. Dans tous les cas, il semble impossible que ce complexe ait appartenu à une *domus* des Symmaque, étant donné que la famille possédait déjà une importante résidence sur les sommités du *Caelius* (dans la zone de l'actuel Hôpital militaire)<sup>507</sup>. La distance

---

<sup>507</sup> Carignani, *La domus « dei Simmaci »*, dans *Aurea Roma*, 2000, p. 149-151. Une luxueuse *domus* du *Caelius*, qui s'étendait sur plus de 8000 m<sup>2</sup> (avec zones de représentations chauffées, espaces ouverts, zones de service...), fut interprétée comme la demeure des Symmaque, grâce notamment à la découverte sur place de deux inscriptions honoraires (*CIL* VI 1699, 1782), d'un timbre (*CIL* XV 1714) et d'une coupe en verre, figurant tous le nom de membres de la famille. Quintus Aurelius Symmachus, dans ses lettres, atteste par ailleurs à plusieurs reprises posséder une demeure sur cette colline (Symmachus *Ep.* 3,

géographique entre cette résidence et les vestiges de l'Orto del Carciofolo interdit tout lien, par ailleurs non attesté archéologiquement, entre les deux complexes. Nous devons donc penser que le rapport entre ces vestiges et les Symmaque devait être purement commercial : un des membres de la famille aurait ainsi investi une certaine somme d'argent dans un établissement thermal ouvert au public, probablement d'origine plus ancienne.

La zone près de *Porta Capena*, ainsi que la vallée longeant le *uicus Camenarum*, jusqu'à la (supposée) *uia Mamertini*, devaient donc être riches en thermes et nymphées construits autour de sources. Toutefois, très peu d'éléments nous permettent d'associer les *balnea* et *thermae* des *Régionnaires* aux (rares) vestiges de la *regio* clairement identifiés comme complexes balnéaires. Nous pouvons faire deux constatations : la zone où devaient se concentrer ces thermes est relativement étroite, surtout si l'on pense qu'elle devait contenir deux établissements impériaux. On doit alors supposer que ces derniers devaient être de taille assez modeste, ce qui expliquerait, contrairement à la grande majorité des thermes de Rome, leur totale disparition. La construction des gigantesques *thermae Antoninianae* a probablement marqué un lent abandon de ces structures, qui, bien qu'existant encore à l'époque de Constantin (et en 365 pour les *thermae Commodianae*), furent par la suite abandonnées ou peut-être rachetées par des privés d'une certaine importance.

### III.1.2. Regio II : Caelemontium

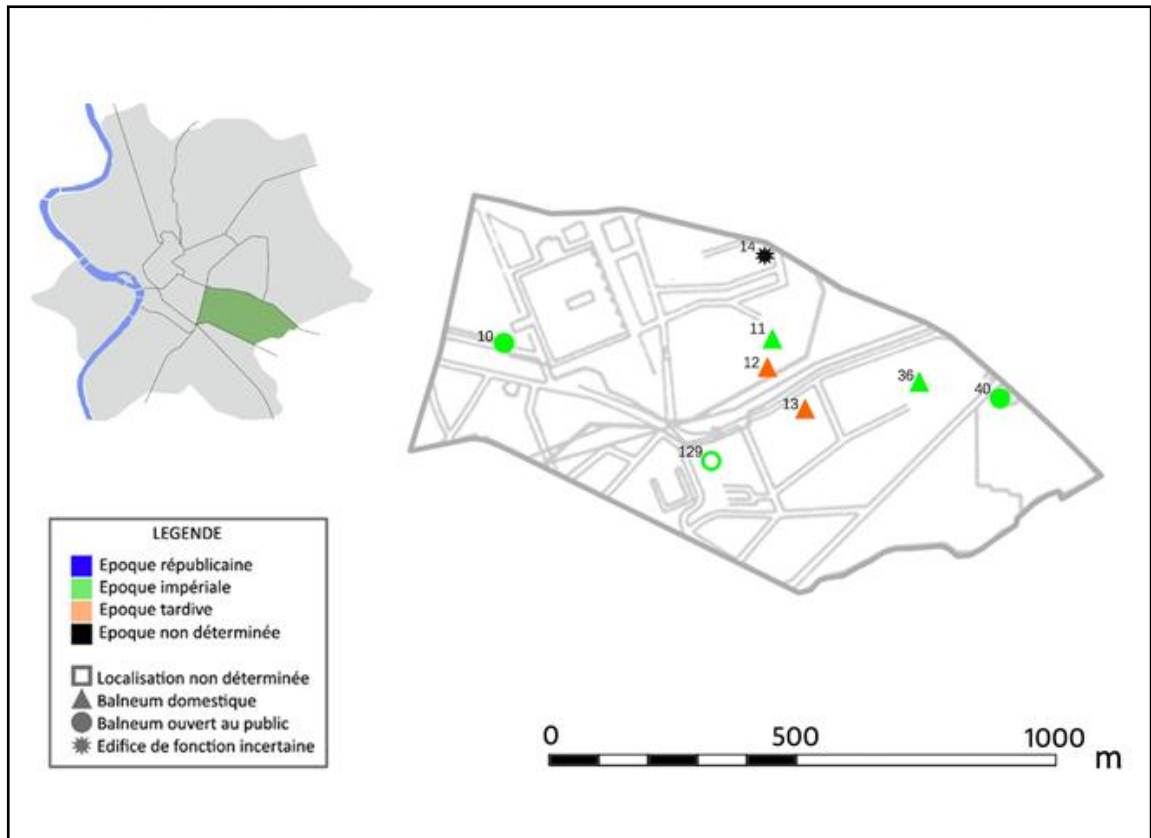


Figure 12 : Distribution des balnea et thermae à l'intérieur de la regio II Caelemontium (élaboration A.L. Foulché)

La regio II Caelemontium correspond plus ou moins à la superficie de la colline du Caelius, sur une longueur d'environ 2 kilomètres et une largeur comprise entre 400 et 500 mètres<sup>508</sup>. Au nord le Caelius est délimité par la vallée de l'anphithéâtre Flavian (sur un axe correspondant aux actuelles via dei SS. Quattro Coronati - S. Giovanni in Laterano<sup>509</sup>), à l'ouest par la vallée du Palatin, et au sud par la vallée de la Marrana. À l'est la regio s'étend jusqu'aux murs d'Aurélien dans la zone du Latran. Le Caelius était désigné dans l'Antiquité sous plusieurs noms: *Mons Caelius*, *Caelemontanus*, ou encore *Caelemons*, *Caelemontium* (duquel dérive le nom officiel de la regio II)<sup>510</sup>. Comme c'est le cas pour de nombreuses regiones, il n'existe aucun témoignage attestant la présence de bains à l'époque républicaine<sup>511</sup>, mais on sait toutefois que les pentes

<sup>508</sup> La regio II augustéenne ne comprenait pas le Caelius Minor (ou Caeliolus), situé dans la regio I Porta Capena (tout comme la zone de S. Gregorio).

<sup>509</sup> Palombi, *LTUR* IV, 1999, p. 200.

<sup>510</sup> Colini, 1944, p. 18.

<sup>511</sup> Pavolini, 1993, p. 27.

occidentales et le sommet de la colline étaient au I<sup>er</sup> siècle av. J.-C. couverts d'*insulae* à plusieurs étages<sup>512</sup>. À l'époque impériale en revanche, nombreuses sont les attestations de monuments publics, comme par exemple le *Macellum Magnum* (construit en 59 ap. J.-C.), une branche de l'*Aqua Claudia*<sup>513</sup> (l'*arcus Caelemontani*, qui sera prolongée à l'époque flavienne jusqu'au Palatin) ou encore les *Ludos Quattuor* (*Ludi Magnus, Matutinus, Dacicus* et *Gallicus*), dans la vallée du Colisée<sup>514</sup>. La *regio* II se caractérise toutefois par sa fonction résidentielle, comme l'attestent Tacite et Suétone, qui décrivent un quartier, après l'incendie de 27 ap. J.-C., peuplé de riches *domus* et d'*insulae* populaires<sup>515</sup>. À partir du milieu du III<sup>e</sup> siècle ap. J.-C., on remarque de façon particulièrement nette un phénomène observé à Rome comme à Ostie, c'est-à-dire la disparition progressive des *insulae* au profit de nouvelles *domus* particulièrement grandes et luxueuses<sup>516</sup>.

Les *Catalogues Régionnaires* mentionnent 85 *balnea* "anonymes" dans la *regio Caelimontium* au IV<sup>e</sup> siècle, mais ni la *Notitia* ni le *Curiosum* n'évoquent de thermes impériaux, pas plus que de bains nominatifs. La nature essentiellement résidentielle du quartier durant toute l'époque impériale pourrait notamment expliquer l'absence de grands bains d'usage public, et la rareté des monuments publics en général<sup>517</sup>. Nous ne possédons en effet aucun témoignage littéraire se référant à des complexes balnéaires

<sup>512</sup> Cicéron (*Off.*, 3, 16, 66) raconte qu'un certain Tiberius Claudius Centumalus, propriétaires d'habitations privées sur la partie haute de la colline, au début du I<sup>er</sup> siècle av. J.-C., dut vendre une *insula* dont les étages supérieurs empêchaient les augures de prendre les auspices du Capitole.

<sup>513</sup> Celle-ci partait de l'arco di Dolabella, passait le long du *Clivus Scaurus*, jusqu'à la citerne située aux environs du *Claudianum*. La *regio* était également desservie en eau par l'*Aqua Appia* et l'*Aqua Iulia*.

<sup>514</sup> Pavolini, 1993, p. 33-38.

<sup>515</sup> Tac. *Ann.*, 4, 64, 2 ; Suet. *Tib.*, 48, 3.

<sup>516</sup> Pavolini, 2000, dans *Aurea Roma*, p. 147-148 : on citera par exemple la *domus* des *Valerii*, près de la Via di S. Stefano Rotondo; les *domus* des *Gaudentii* et des *Symmaque*, dans la zone de l'Hôpital militaire; ou encore la *domus* sous la basilique des Saints-Jean-et-Paul, issue de la transformation et de l'unification de deux *insulae* d'époque sévérienne

<sup>517</sup> Les *Régionnaires* évoquent pour la *regio* II les monuments d'usage public suivants : le *Templum Claudii*, le *Macellum Magnum*, et les *Castra Peregrina*, les *Lupanarii*, et la *Cohors V Vigilum*; les lieux liés essentiellement aux jeux du cirque: *Ludi*, *Spoliarum*, *Saniarium*, *Armamentarium*; une voie importante, le *Caput Africae*: des monuments à l'usage incertain: l'*Arbor Sancta*, l'*Antrum Cyclopiis* et la *Mica Aurea*, et enfin deux *domus* impériales, la *Domus Philippi* et la *Domus Victiliano* (V.Z I, p. 92 ; p. 166).

situés dans cette *regio*, et ce pour toutes les périodes étudiées. Notre connaissance des bains dans le *Caelimontium* est donc liée essentiellement à des témoignages archéologiques, dont la rareté s'explique par le fait que la colline ne fut pas touchée par les Plans régulateurs qui ont profondément modifié Rome entre 1870 et la seconde guerre mondiale. Le quartier est encore aujourd'hui principalement occupé par des propriétés ecclésiastiques, des parcs et des résidences privées, mais également par un important Hôpital militaire occupant une grande partie de la colline.

### ***Le balneum de l'insula Celimontana***

Le plus ancien *balneum* attesté est situé sur le *Clius Scauri*, c'est-à-dire sur les pentes occidentales de la colline, au sous-sol d'un édifice conservé sous la basilique des Saints-Jean-et-Paul appelé communément *insula Celimontana* (10, **Fig. 11**). L'étude de ce petit complexe balnéaire fut l'objet d'un mémoire de Master de recherche soutenu en 2007<sup>518</sup>. Depuis sa découverte à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, ce dernier était interprété comme un petit bain privé, dont l'attribution à une des phases de l'*insula* restait mal définie. Devant une documentation de fouilles très approximative<sup>519</sup>, les chercheurs successifs évoquèrent une datation au II<sup>e</sup> siècle ap. J.-C., sans autres précisions. A. M. Colini mentionna notamment des salles découvertes en 1856 et en 1913 à l'est du *balneum*, sur deux niveaux. À l'étage supérieur, mal conservé, on mit au jour les restes d'un hypocauste présentant des timbres d'époque sévérienne, et, à l'étage inférieur (fouillé partiellement), le sommet d'une pièce de plan carré couverte par une voûte, sur laquelle ouvraient deux portes<sup>520</sup>. La description de Colini, bien que très sommaire, est importante puisque ces pièces sont aujourd'hui enterrées ; elle nous donne une idée de l'extension du *balneum* dans la partie orientale, ainsi qu'un indice pour sa datation. L'auteur, qui est le dernier à avoir traité du *balneum*, avait notamment remarqué que le complexe présentait différentes phases de construction non précisées.

---

<sup>518</sup> Foulché, 2007, sous la direction de D. Manacorda.

<sup>519</sup> Padre Germano di San Stanislao, 1894, p. 73-76.

<sup>520</sup> Colini, 1944, p. 167.



**Figure 13** : Plan des vestiges situés en-dessous de la basilique des Saints-Jean-et-Paul, *regio* II, Rome. En encadré, le *balneum* de l'*insula* septentrionale, distincte de l'*insula* méridionale par un petit *clivus* semi-couvert suivant l'orientation du mur de soutènement du II<sup>e</sup> siècle (d'après relevé SAR, 2006)

Le *balneum* s'étend sous la nef septentrionale de la basilique, et se situe donc à un niveau beaucoup plus bas que celui du *Clivus Scauri*. Il existe en effet un fort dénivelé entre le *Clivus* et les *tabernae* en façade de l'*insula* méridionale, et le secteur septentrional où se situent l'*insula* plus ancienne et le *balneum*. Ce dernier devait donc être enterré au sud, et à ciel ouvert au nord, et présentait très probablement une façade en terrasse caractéristique des édifices construits à flanc de colline. Aujourd'hui, la perception du *balneum* est faussée en partie par les fondations de la basilique du V<sup>e</sup> siècle, qui détruisirent l'édifice au nord et au sud, laissant intacte une seule pièce. Les fouilles effectuées dans cette zone ne se sont par ailleurs jamais étendues au-delà de la nef septentrionale. Il est cependant très probable que le complexe s'étendait à l'est et au nord, où la colline descendait en terrasse vers la vallée du Colisée. La recherche effectuée sur le *balneum* a permis, grâce à une étude stratigraphique des élévations, de mettre en évidence cinq types de construction différents, qui, mis en séquence, ont défini plusieurs phases édilitaires.

Lors de la première phase, la pièce principale, qui se présentait comme une pièce carrée flanquée d'un couloir, n'avait pas encore de fonction thermique<sup>521</sup>. La technique de construction nous a permis de proposer une datation de la seconde moitié du I<sup>er</sup> siècle ap. J.-C.<sup>522</sup>, que l'on doit très probablement lier à la construction de l'*insula* à laquelle l'édifice appartient. À ce premier complexe devrait appartenir l'évacuation située sous le vestibule oriental, qui conserve un timbre provenant d'une fabrique de l'époque de Domitien<sup>523</sup>. Nous possédons donc un *terminus post quem* du dernier quart du I<sup>er</sup> siècle ap. J.-C. alors que le *terminus ante quem* est marqué par un mur en *opus mixtum* (second quart du II<sup>e</sup> siècle ap. J.-C.) qui prend appui sur cette structure. Peu après cette intervention, on construisit une cour surélevée à l'ouest, pavée d'*opus spicatum* et dotée d'un système d'évacuation des eaux de pluie. Il est probable que le mur en *mixtum* corresponde à une opération de terrassement visant à isoler et protéger deux zones de constructions, au nord et au sud, situées sur des niveaux différents.

La construction de ce mur de soutènement fut suivie de près par de grands travaux de restructuration des pièces du niveau inférieur. Toutes les ouvertures furent agrandies, on refit la décoration pariétale en recouvrant les murs de plaques de marbre sur la partie inférieure, et d'enduits peints sur la partie supérieure. On ajouta sur le côté sud de la pièce principale une petite pièce en abside. Le sol fut entièrement refait et doté d'un système d'hypocauste, dans toute la pièce principale, ainsi que dans le couloir septentrional, où l'on observe encore quelques *tubuli* insérés dans la paroi (**Fig. 13**). La pièce en abside était également reliée au système de chauffage à travers un arc situé sous le sol ; sa forme semi-circulaire, conjuguée à la présence d'un orifice dans la partie supérieure - correspondant probablement à une arrivée d'eau<sup>524</sup> -, laissent imaginer sans

---

<sup>521</sup> La position semi-enterrée de l'édifice empêche de penser à une fonction résidentielle, et suggère plutôt une destination commerciale de ces espaces (*tabernae* ?).

<sup>522</sup> A cause de l'absence de fouilles stratigraphiques et de matériel archéologique, la datation se base uniquement sur la technique de construction et les rapports stratigraphiques relatifs. L'utilisation de la typologie de G. Lugli comporte, et nous en sommes conscient, une grande part de suggestivité; cette classification s'applique d'ailleurs à des monuments publics de Rome bien datés. Cependant, cette typologie (si on l'utilise avec précaution) reste jusqu'à présent la seule à proposer une chronologie pour les murs.

<sup>523</sup> Le timbre *CIL XV 1093 (Cn. Domiti. Salutaris)* a été notamment retrouvé dans l'Amphitéâtre Flavien et dans la zone de San Gregorio. Colini (1944, p. 167) l'avait daté de l'époque de Vespasien.

<sup>524</sup> Après la mort de Claude, une branche de l'aqueduc homonyme venait terminer sa course dans une

difficulté qu'il s'agissait d'une vasque d'eau chauffée. Au-dessus de l'hypocauste, on refit les pavements en mosaïques noires et blanches dont seules subsistent aujourd'hui les bordures présentant de simples bandes noires. Le sol du vestibule oriental, qui présente un motif simple et abstrait, indique probablement une pièce d'entrée<sup>525</sup>.



**Figure 14** : *Labrum* découvert pendant les fouilles du XIX<sup>e</sup> siècle et placé par P. Germano au centre de la pièce principale du *balneum* (cliché A. L. Foulché)

En confrontant ce *balneum* à d'autres complexes du monde romain, nous avons pu établir que la pièce principale conservée était un *tepidarium*, dans la mesure où ce type de salle se trouve en général à l'entrée et à la sortie des thermes (ou seulement à l'entrée dans le cas de petits bains à parcours rétrograde)<sup>526</sup>. La présence d'un système de chauffage par hypocauste, mais l'absence de *tubuli* dans les parois démontrent que la pièce était chauffée, mais probablement à température moyenne. Les pièces chaudes de type *caldaria* devaient être situées au nord de cette pièce, comme nous l'indiquent les *tubuli* insérés dans les parois du couloir ainsi que les grandes ouvertures permettant de laisser circuler la chaleur entre les pièces. Le *frigidarium* devait se situer encore plus au nord, ou à l'est, et donnait probablement sur les pentes de la colline. Les descriptions de

---

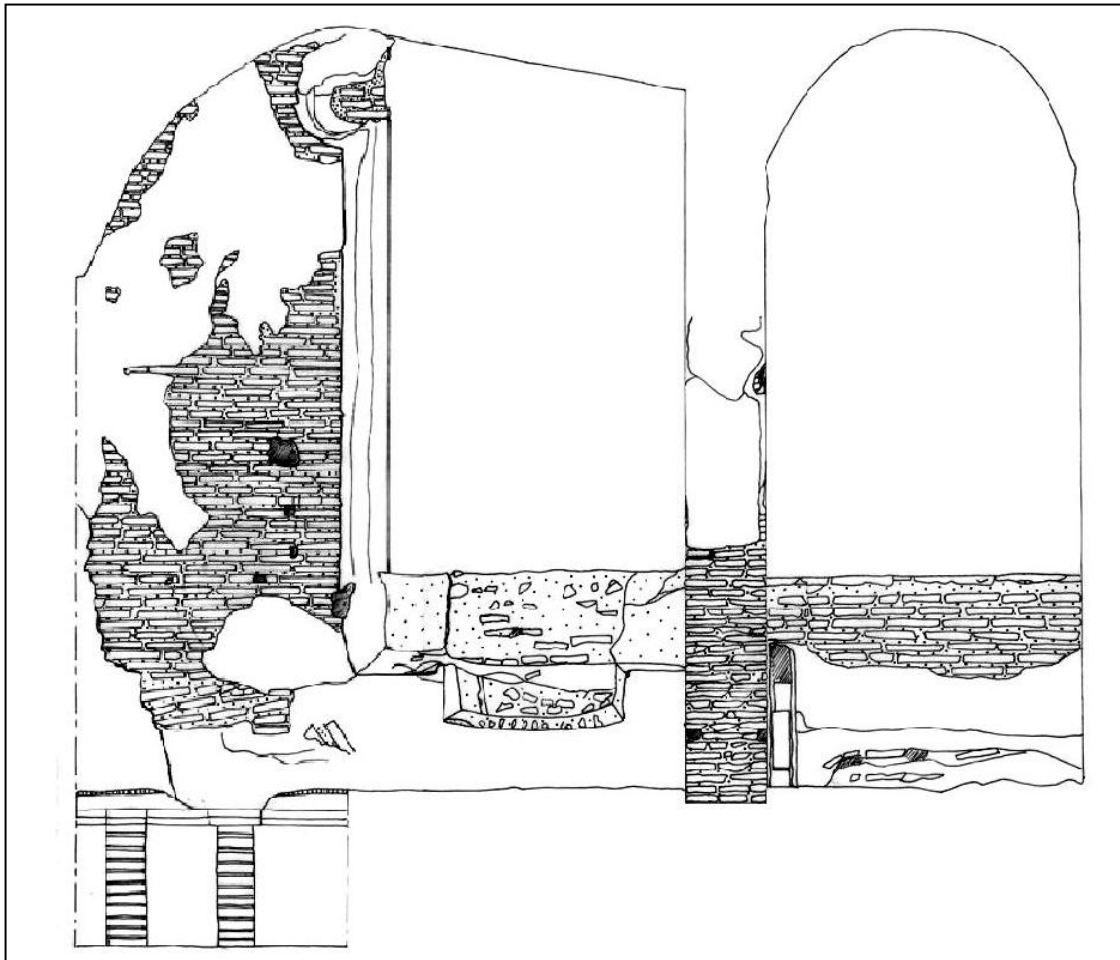
citerne située près du temple du Divin Claude, situé à peine plus à l'est du complexe. Le *balneum*, à partir de 54, pouvait donc jouir d'une alimentation en eau courante facilitée.

<sup>525</sup> Novello, 2001, p. 115.

<sup>526</sup> Bouet, 2003, p. 94.



Colini nous font supposer qu'il existait une ou plusieurs salles chauffées à l'est, de l'autre côté du couloir d'entrée (**Fig. 15**).



**Figure 15** : Relevé de la paroi occidentale du *balneum*. On distingue dans la pièce principale les deux marches permettant d'accéder à la petite cour à ciel ouvert ; le couloir de transition, à droite, était quant à lui plaqué de *tubuli* dont certains sont encore visibles *in situ* (relevé A. L. Foulché 2007)

L'abandon du *balneum*, suivi de la récupération quasi systématique des éléments de décoration, est à lier à la construction d'une *domus* entre la deuxième moitié et la fin du III<sup>e</sup> siècle ap. J.-C.<sup>527</sup>. Le *terminus ante quem* de l'abandon du *balneum* est donné par une canalisation "a cappuccina", située à un niveau intermédiaire entre la cour du *balneum* et le sol de la *domus* (**Fig. 14**). Un des bipedales qui la compose porte un timbre avec l'inscription *CIL XV 165 (figlina Domitiana Maiores)*, datée de l'époque sévérienne.

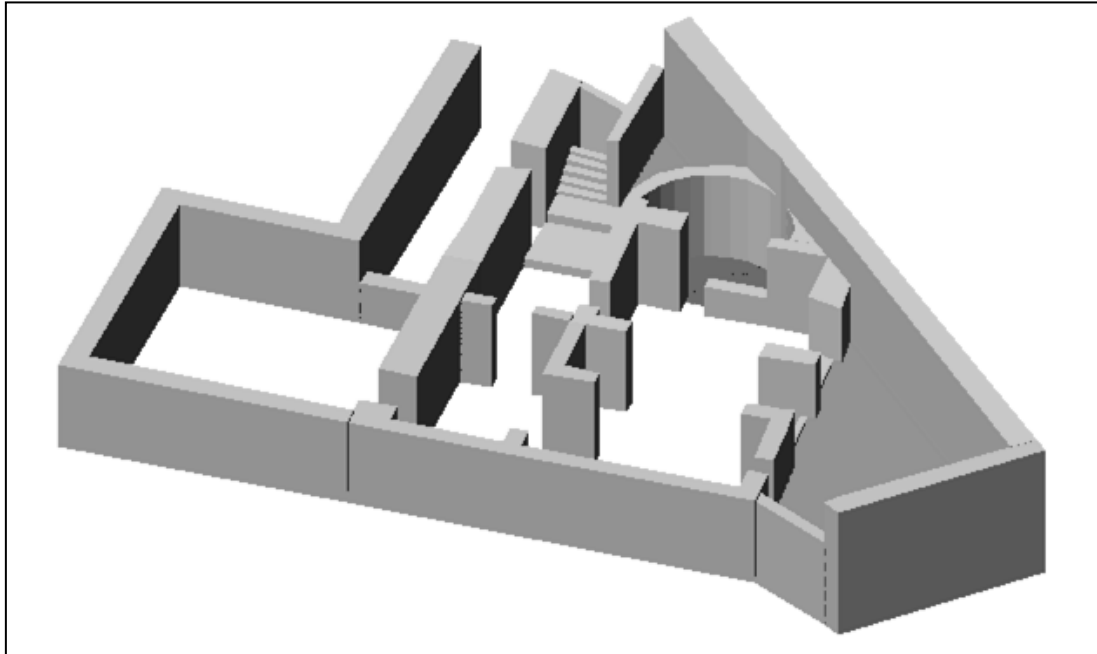
<sup>527</sup> Le *balneum* a ainsi été enterré, puisque la nouvelle *domus* se développait uniquement au niveau supérieur, utilisant les structures de l'*insula* méridionale, ainsi qu'une partie du premier étage de l'*insula* septentrionale.



**Figure 16** : Vue de l'*insula* depuis la *domus* tardive. Au premier plan, canalisation portant le timbre *CIL XV 165* ; au second plan, l'*insula* septentrionale avec *balneum* au sous-sol (cliché A. L. Foulché)

Un des intérêts principaux de ce *balneum* est la possibilité qu'il nous donne de pouvoir étudier ses rapports avec la rue et l'*insula* dans laquelle il était situé. On peut en effet noter que l'escalier d'entrée du complexe était à l'origine situé plus à l'ouest, dans le vestibule oriental. Les premières marches en maçonnerie sont encore conservées, alors que l'on peut observer les trous de travées des degrés supérieurs, certainement en bois. Il est probable que l'entrée donnait directement sur la ruelle séparant les deux *insulae*, puisque la cage d'escalier correspond à l'entrée (sur rue) de l'étage supérieur. Ce type d'accès indique sans aucun doute une utilisation publique. La taille des salles balnéaires témoigne cependant d'un accès restreint, peut-être limité aux résidents des appartements des *insulae* méridionales et septentrionales. Nous retrouvons ce type de schéma dans les thermes des Sept Sages à Ostie, situés au centre de l'ensemble composé de l'Insula del Serapide (époque d'Hadrien), au nord, et de l'Insula degli Aurighi (début

de l'époque antonine), au sud<sup>528</sup>. La situation semi-enterrée de cet établissement ne trouve cependant aucune confrontation dans le monde romain, si ce n'est à Pompéi dans certaines *domus* domestiques<sup>529</sup>.



**Figure 17** : Hypothèse de restitution axonométrique du *balneum* dans sa dernière phase d'utilisation (Foulché, 2007)

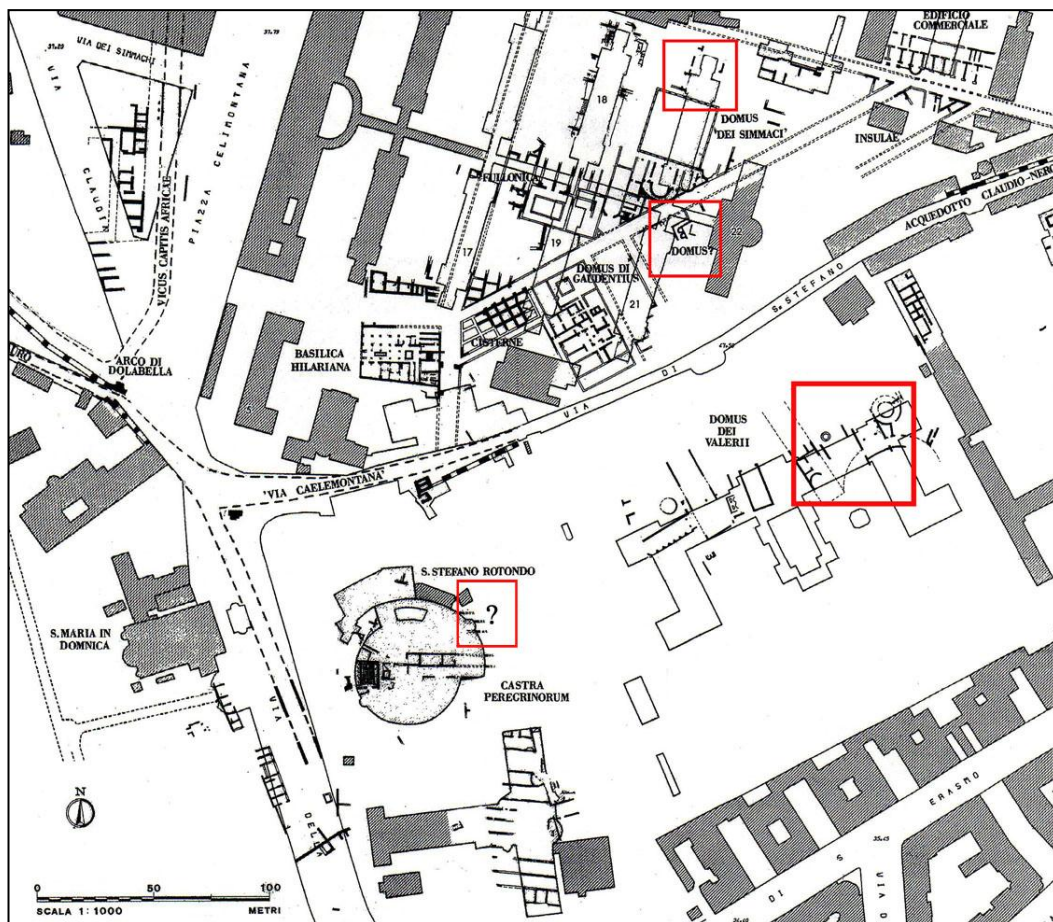
Le *balneum* de la Casa Celimontana est ainsi l'un des rares exemples de thermes de quartier conservés à Rome, rappelant certains petits bains provinciaux, par le nombre réduit de ses pièces thermales (au maximum trois à quatre salles) disposées asymétriquement, et sa situation semi-enterrée, ouverte sur le paysage ; sa superficie totale ne devait pas dépasser les 70 à 80 m<sup>2</sup> (100 m<sup>2</sup> si l'on considère la cour)<sup>530</sup>. Cet édifice présente une planimétrie relativement simple et peu influencée par les modes architecturaux ; son agencement est en effet essentiellement tributaire de son insertion à l'intérieur d'une parcelle déjà construite, mais aussi très certainement des ressources économiques du propriétaire.

<sup>528</sup> Poccardi, II, 2006, p. 117.

<sup>529</sup> A. R. Ghiotto (2003, p. 368-377) a compté 25 habitations pompéiennes équipées de bains domestiques, dont neuf sont situés dans le sous-sol (la plupart sont du I<sup>er</sup> siècle ap. J.-C.).

<sup>530</sup> Les calculs, approximatifs, se basent sur des schémas canoniques, suivant la proportion des pièces connues et mesurées.

### Zone de l'Hôpital Militaire



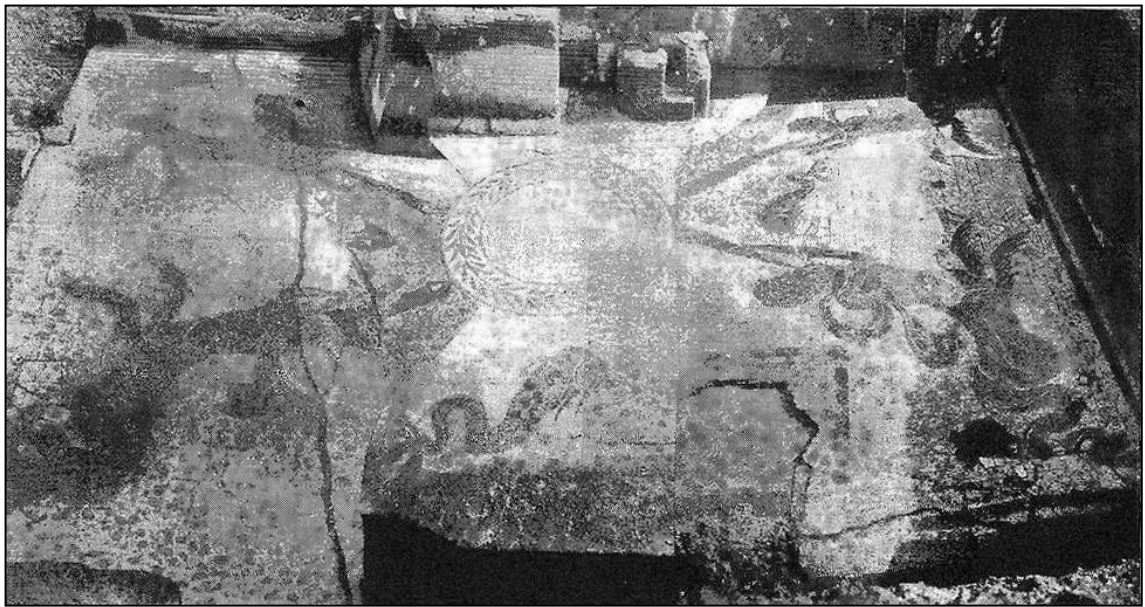
**Figure 18** : Zone de l'ancienne Villa Casali (actuel Hôpital Militaire pour la zone septentrionale, délimité par la via di S. Stefano Rotondo au sud et la Piazza Celimontana à l'ouest). En encadré : zones correspondant à la découverte de *balnea* (d'après Pavolini, 1995).

Au nord-est de la place de la Navicella, sur les hauteurs, se trouve actuellement l'Hôpital militaire, construit dans les années 1885-1891 à l'emplacement de l'ancienne Villa Casali (**Fig. 16**)<sup>531</sup>. Ce vaste espace, longtemps resté vierge de toute construction, est particulièrement riche en vestiges archéologiques. On découvre ainsi à plusieurs reprises des structures liées au *balneum* d'une riche maison, aux parois incrustées de plaques de marbre et aux sols couverts de mosaïques (11)<sup>532</sup>. L'une d'entre elle, entièrement mise au jour en février 1885, figurait des motifs marins avec dauphins et

<sup>531</sup> Di Miceli, 2004, p. 10-12.

<sup>532</sup> En 1825, de façon sommaire, puis de 1885 à 1889 sous la direction de R. Lanciani.

quatre grands tritons dans les angles, ainsi qu'un *emblema* central circulaire en marbre cipollin (**Fig. 17-19**). En octobre de la même année, on découvrit dans les environs une mosaïque représentant des athlètes, ainsi que des structures appartenant à une riche *domus*. Deux timbres, récupérés lors de la démolition des parois, donnèrent un *terminus post quem* de 151 ap. J.-C. La mosaïque avec athlète est aujourd'hui en grande partie perdue : elle est connue seulement par une aquarelle réalisée au moment de la découverte (voir Partie V.3.2, *Mosaïques*, **Fig. 50**).



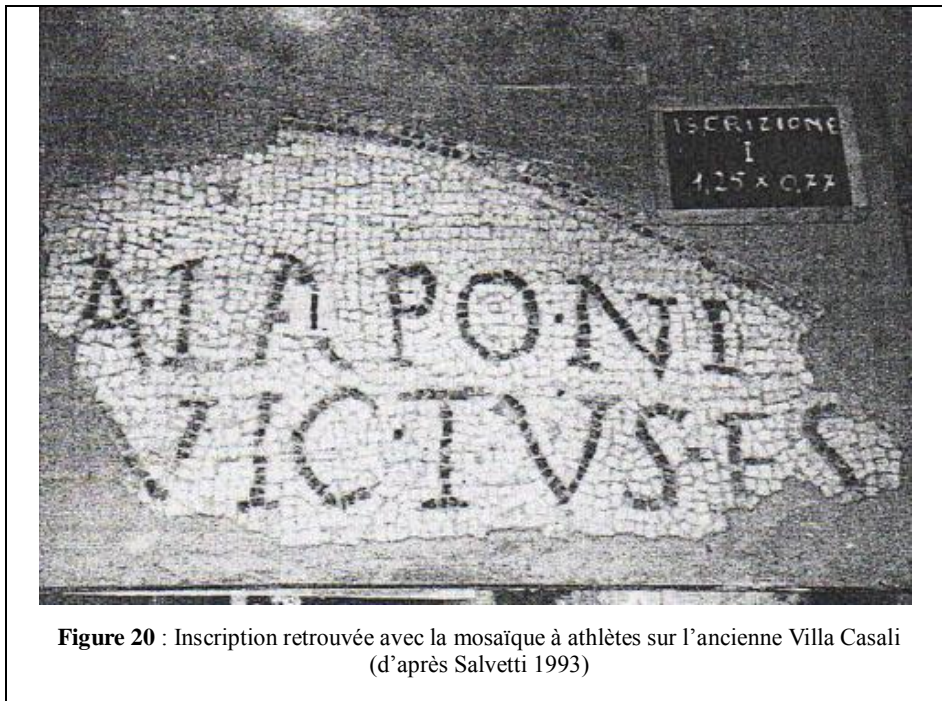
**Figure 19** : Mosaïque marine avec emblema central découverte en 1885 sur l'ancienne Villa Casali (d'après Colini, 1944)

La seule partie conservée porte l'inscription *A. Lapo.ni / Vic. tus. Es.* (**Fig. 18**)<sup>533</sup>, alors que sur l'aquarelle on peut distinguer sur le côté gauche: *A. Mel / At. I / Cu*. La scène représente la victoire d'un athlète et la défaite de son adversaire, tous deux nus et entourés par deux arbitres. La mosaïque aurait selon R. Lanciani appartenu à un petit secteur balnéaire, mais à aucun moment l'archéologue ne justifie son interprétation<sup>534</sup>; la partie conservée et restaurée de la mosaïque avec inscription révéla un bord de tesselles noires de forme semi-circulaire, qui pourrait signaler une pièce à abside. Celle-

<sup>533</sup> Sur les diverses interprétations liées à l'inscription, nous renvoyons à Salvetti, *BCom* 95, 1993, p. 273-274.

<sup>534</sup> Lanciani, *BCom* 1885, p. 42-43. Pour Carignani (1993, p. 732), « non abbiamo difficoltà di riconoscere per esso quella destinazione termale che già Lanciani e Visconti avevano avuto modo di proporre ». Ici encore l'auteur ne justifie pas son affirmation.

ci est trop fragmentaire pour pouvoir déterminer une datation, mais Salvetti, se basant sur l'effet général de l'aquarelle (noire et blanche, aux figures simplifiées et massives) a proposé d'y voir une production de la fin du II<sup>e</sup> siècle ap. J.-C.<sup>535</sup>. Si le lien entre la mosaïque marine et celle aux athlètes n'est pas mentionné clairement dans les notices de l'époque, on notera toutefois que les deux pavements furent découverts à peu de distance l'un de l'autre<sup>536</sup>, et qu'ils pourraient tous deux être datés, d'après l'analyse iconographique, à l'époque sévérienne.



**Figure 20** : Inscription retrouvée avec la mosaïque à athlètes sur l'ancienne Villa Casali (d'après Salvetti 1993)

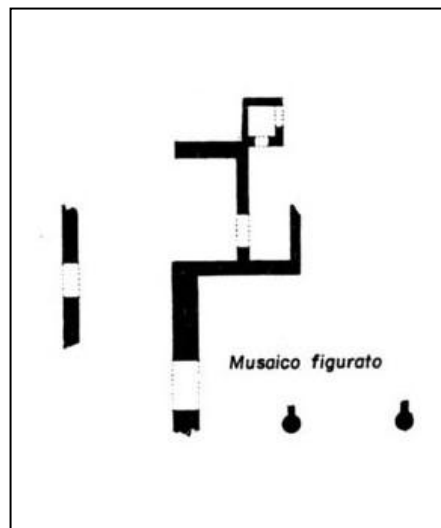
La *domus* fut identifiée par Lanciani lors de sa découverte comme la propriété des Annii, sur la base d'un fragment de statue honoraire mentionnant *L. Annius L. f. quir Italico*, datée du milieu du II<sup>e</sup> siècle ap. J.-C.<sup>537</sup>. Les nombreux fragments de sculptures trouvées lors des fouilles indiqueraient en effet une riche propriété, qui semblerait avoir une longue phase de vie. Il est donc possible que cette résidence ait été dotée, vers le

<sup>535</sup> Salvetti, *BCom* 95, 1993, p. 273-274: à partir du III<sup>e</sup> siècle les mosaïques avec scènes de palestres sont très souvent polychromes et sur panneaux.

<sup>536</sup> Lanciani, *NSc* 1886, p. 422: « A pochi metri di distanza dalla sala descritta [ndlr : il s'agit de la pièce avec mosaïque marine], ma circa due metri più in basso, è tornato alla luce un altro pavimento di marmi colorati a graziosi scomparti. È di epoca assai bassa con gruppi atletici grandi al vero (...). »

<sup>537</sup> Lanciani, *NSc*.1885, p. 341 ; *NSc*.1886, p. 11 (pour l'identification des propriétaires), 269 ; *BCom* 1889, p. 49-51, 342-343, 416. Aujourd'hui on tend généralement à évoquer une *domus* ayant appartenu aux Symmaque (voir Carignani, *La domus « dei Simmaci »*, dans *Aurea Roma*, 2000, p. 149-151).

milieu du II<sup>e</sup> siècle ap. J.-C., d'un petit quartier balnéaire plutôt luxueux, ayant également subi plusieurs phases de restauration.



**Figure 21** : Planimétrie des vestiges de l'ancienne Villa Casali, avec emplacement de la mosaïque marine (Carignani, 1993)

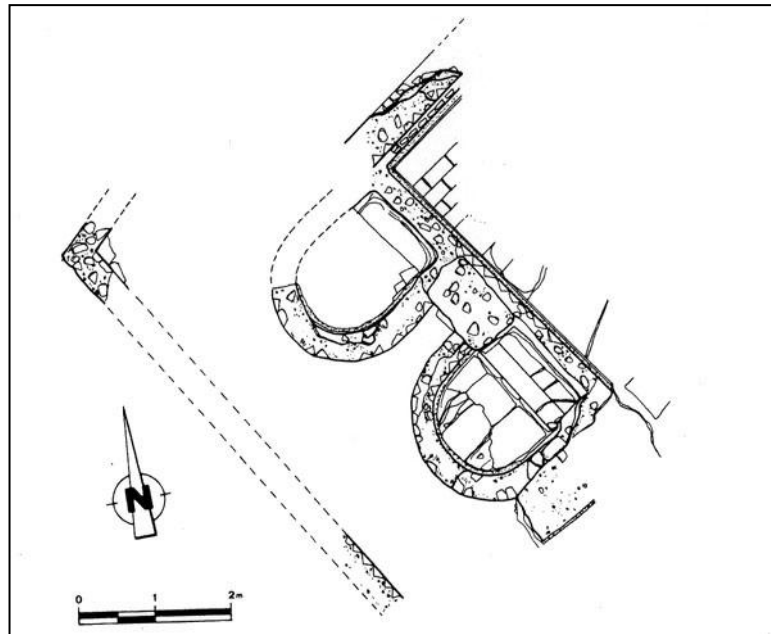
Non loin de cette riche résidence, en correspondance de la grande pièce à abside d'une *domus*<sup>538</sup>, une petite mais luxueuse salle chauffée fut mis au jour en 1992 (12). Cette dernière était composée de vasques revêtues de plaques de marbre, d'une pièce dotée d'un système avec *tubuli* et *suspensurae*, et d'un sol en *opus sectile* (**Fig. 20**). Par ses dimensions et son agencement, ce complexe semblerait appartenir à une résidence privée. Bien qu'il ait été fouillé en partie seulement, il est possible d'en reconstruire les principales phases édilitaires (ainsi que celles de la *domus* à laquelle il appartient), à travers l'analyse des structures<sup>539</sup>.

Un premier complexe résidentiel, notamment doté d'un vaste espace interne à ciel ouvert et d'une entrée monumentale sur le *uicus*, est attesté entre l'époque antonine et sévérienne. Au cours du IV<sup>e</sup> siècle, l'espace situé au nord-est de la cour fut occupé par un petit complexe thermal. De ce dernier subsiste principalement une pièce centrale avec hypocauste et aux parois revêtues de *tubuli* ; le pavement, complètement perdu, devrait correspondre à un *opus sectile* à isodomes (comme l'indiquent les empreintes

<sup>538</sup> On ignore encore les propriétaires de cette *domus* : s'agit-il de *la domus Victiliana ? Philippi ? Symmachorum?*

<sup>539</sup> Carignani, *RomMitt* 100, 1993, p. 502-505.

laissées dans la préparation). Sur le côté sud-ouest de la pièce s'aligne une série de petites vasques, dont deux de forme circulaire et une carrée ou rectangulaire. Revêtues de marbre, elles possèdent deux marches, pouvant également faire office de sièges. À l'extérieur des absides et de la cour se trouve l'espace de service pour les *prae furnia*, relié aux pièces adjacentes grâce à un escalier.



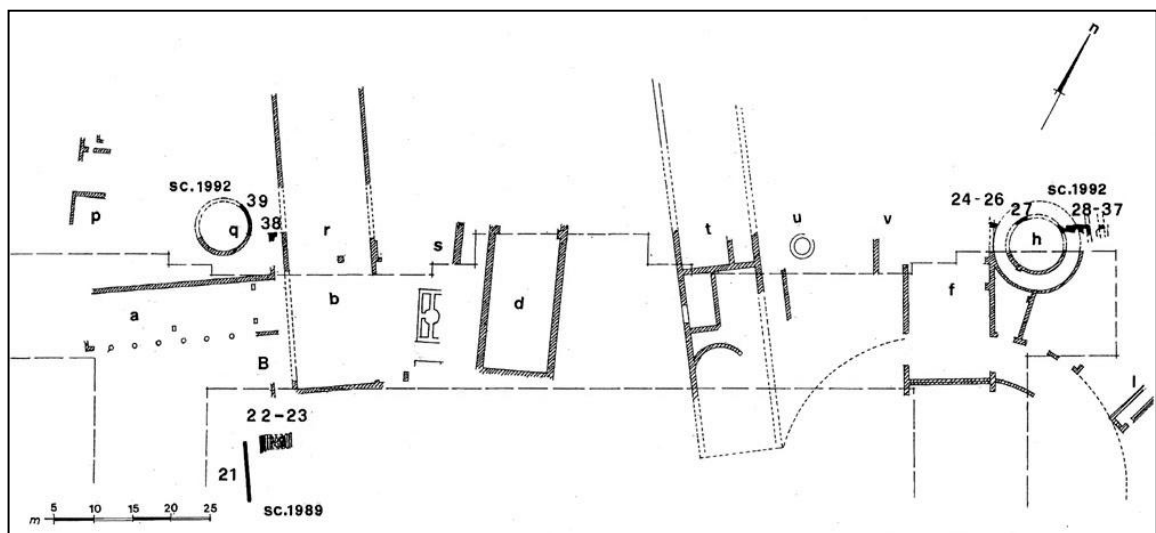
**Figure 22** : Vasques du petit *caldarium* découvert en 1992 au sud de la zone occupée par l'Hôpital Militaire (Carignani, 1993)

Pour l'archéologue, la capacité d'accueil limitée des vasques - chacune dotée d'un propre *prae furnium* -, ne correspond pas à un souci d'économie mais plutôt à une exigence de commodité et de luxe. Il s'agirait donc d'un complexe balnéaire domestique, certainement inséré dans le périmètre d'une maison et dépendant de celle-ci. Les petits bains et la *domus* restèrent en usage jusqu'au milieu du V<sup>e</sup> siècle ap. J.-C., après une série de restaurations et de modifications (réfection des revêtements pariétaux, nouveau pavement...). Les limites du complexe résidentiel dans lequel s'insère le *balneum* sont marquées par le *uicus* et la *via Caelimontana* : la *domus* pouvait alors faire entre 3000 et 4000 m<sup>2</sup>, ce qui pourrait notamment expliquer la présence d'un secteur thermal.

Sur la partie opposée du *uicus* traversant le quartier en direction sud-ouest / nord-est, des structures, décors et inscriptions attribuables à la *domus* des Valerii (13)



furent découverts lors de la construction de *l'Ospedale dell'Adolorata* au début du XX<sup>e</sup> siècle<sup>540</sup>. Ces vestiges furent examinés par Gatti en 1902-1904, puis de nouveau par Colini dans les années 1940 (**Fig. 21**)<sup>541</sup>. Ce dernier reconnut plusieurs phases de construction, du II<sup>e</sup> au IV<sup>e</sup> siècle ap. J.-C., ainsi que des structures identifiées comme les bains domestiques de la riche demeure<sup>542</sup>. L'orientation des murs permettrait selon Colini de distinguer un groupe plus ancien de structures et un groupe plus récent, dont la construction aurait mis hors d'usage le premier groupe. À la seconde phase édilitaire correspondraient les structures orientales disposées en rayon autour d'une grande exèdre : c'est dans cette série de pièces - dont certaines avec *suspensurae* - que Colini place le secteur balnéaire de la *domus*<sup>543</sup>.



**Figure 23** : Planimétrie de la *domus* des *Valerii* présentant les sondages 1989-1992 (Pavolini, 1995, d'après Colini, 1944)

De nouvelles fouilles de sauvetage permirent enfin de mettre au jour en 1992 des structures de pleine époque impériale attribuables à la *domus*, dont un mur en brique orienté nord-sud : ce dernier correspondrait au prolongement de la pièce f, elle-même

<sup>540</sup> Gatti, *BCom* 1902, p. 145-163 : Des vestiges appartenant à la *domus* avaient déjà été découverts en 1554, ainsi que trois tablettes de bronze contenant des décrets municipaux de patronage et de clientèle relatifs à Q. Aradius Rufinus Valerius Proculus, et une base de statue dédiée à L. Aradius Valerius Proculus (*praef. urbi* 337, *cos.* 340) (*CIL* VI 1684, 1685, 1686, 1693).

<sup>541</sup> Gatti, *BCom* 1902, p. 74-78, 145-163; Colini, 1944, p. 258. On trouva notamment dans les remblais une vasque elliptique en marbre (1,20 x 0,85 mètre de hauteur), pouvant éventuellement correspondre à un *labrum* (*BCom* 1903, p. 285-286).

<sup>542</sup> Colini, 1944, p. 258: il s'agit en tout cas d'une pièce à hypocauste.

<sup>543</sup> Pavolini, *BCom* 96, 1994-95, p. 84.

liée à l'aile probablement thermale de la *domus*. À ce mur s'adosse une structure annulaire: il s'agit du mur externe de l'ambulacre de la structure h, déjà relevé en 1902. Ce mur présente une large ouverture rectangulaire, interprétée par Pavolini comme arrivée d'eau : la fonction hydraulique de la structure serait alors confirmée. À l'intérieur de l'ambulacre, deux pavements superposés et précédant la construction de la vasque ont été identifiés. Enfin, une autre vasque, ici rectangulaire, pourrait être délimitée par un mur d'orientation différente et recouvert de mortier hydraulique. Les sondages effectués par Pavolini confirmeraient alors la fonction thermale de cette (grande) partie de la *domus*, selon les schémas caractéristiques des résidences aristocratiques du Bas Empire (les murs en *vittatum* confirment la datation tardive). Les successions stratigraphiques démontrent que le remblai des thermes n'a pas marqué nécessairement l'abandon du secteur, mais sa réutilisation sous une fonction différente, probablement moins récréative<sup>544</sup>.

Deux autres structures ont également été mises au jour du côté occidental, dont une qui semble être dans la continuité de la structure circulaire *q*, interprétée par Colini comme une vasque. Cette hypothèse serait confirmée par le revêtement interne en mortier de tuileau (dont une couche avec incrustations de marbre) caractéristique des vasques thermales, mais aussi par l'empreinte d'un tuyau retrouvée sur le sommet du mur<sup>545</sup>. Si l'on considère que la structure *q* appartient à un groupe de murs d'époque précédente, on peut alors penser que cette résidence a eu une première aile thermale à l'ouest, substituée dans un second temps par l'aile orientale. Il est également possible que la *domus* ait possédé deux quartiers balnéaires en fonction au même moment. Les *balnea* domestiques de la *domus* des Valerii et des deux autres demeures situées sur l'ancienne Villa Casali viennent confirmer la tendance résidentielle du *Caelius*, au moins à partir de l'époque antonine, jusqu'au V<sup>e</sup> siècle.

Nous pouvons mentionner pour finir l'inscription d'une base de statue d'époque sévérienne, trouvée près de l'église Santa Maria in Navicella en 1848. Cette dernière mentionne la construction d'un *balneum* (129) par un certain L. Ceius Privatus<sup>546</sup>, chef

---

<sup>544</sup> *Ibid*, p. 88.

<sup>545</sup> *Ibid*.

<sup>546</sup> *CIL* VI 354 = *ILS* 2218 : « (...) L. Ceius L. fil. Priuatus / quod, cum examplaretur / balneum subprinceps / uouerat princeps castr(orum) / perigrinorum u(otum) s(oluit) l(ibens) m(erito) ». Privatus

des *Castra Peregrina*. Il a été avancé que le complexe balnéaire pouvait se situer dans une autre *regio* que celle où l'inscription a été trouvée<sup>547</sup> ; or il est plus que probable que ce *balneum* ait été lié aux *Castra*, étant donné la fonction de Ceius Privatus<sup>548</sup>. Les *Castra*, par ailleurs attestés dans la *regio* II<sup>549</sup>, furent identifiés à plusieurs reprises au sud-est de l'église San Stefano Rotondo, soit à quelques dizaines de mètres de l'église Santa Maria in Navicella près de laquelle l'inscription fut découverte<sup>550</sup>. Nous pourrions alors imaginer un édifice thermal privé, réservé strictement aux soldats de la caserne. Aucune structure de fonction balnéaire ne semble cependant avoir été identifiée parmi les vestiges des *Castra Peregrina*.

### *Zone des Quatre-Saints-Couronnés*

Sur le versant nord-est de la colline se trouve la basilique des Quatre-Saints-couronnés, qui réutilise en partie la grande *aula* d'une *domus* tardive à abside. C'est à l'arrière de cette abside que furent justement retrouvées des structures très certainement thermales (14, **Fig. 22-23**)<sup>551</sup>. Ainsi, R. Lanciani relate dans son journal les nombreuses découvertes effectuées entre 1872 et 1873, aujourd'hui difficiles à localiser avec précision : il évoque des pavements de mosaïques noires et blanches associés à plusieurs murs en brique de forme absidiale<sup>552</sup>, des fragments de marbres et des timbres<sup>553</sup>, des vasques recouvertes de mortier de tuileau ainsi que des conduits en plomb et un système d'évacuation des eaux<sup>554</sup>. R. Lanciani identifia ces structures comme étant relatives à des maisons particulières des II<sup>e</sup> et III<sup>e</sup> siècles ap. J.-C., abandonnées assez tardivement<sup>555</sup>.

---

n'est pas un nom connu par ailleurs.

<sup>547</sup> Fagan, 2002, p. 366.

<sup>548</sup> Colini, 1944, p. 242; Lugli, 1955, p. 93; Faure, 2003, p. 405 : Priuatus s'est ainsi acquitté de son vœu après avoir eu une promotion importante : il passe en effet de *subprinceps* à *princeps* des *Castra*.

<sup>549</sup> *Not.* (VZ I, p. 165) *Cur.* (VZ I, p. 208); *Amm. Marc.*, 16, 12, 66.

<sup>550</sup> *BCom* 1904, p. 351; 1905, p.108; *NSc.* 1907, p. 183; 1909, p. 37.

<sup>551</sup> Fouilles Lanciani 1872 (*Cod. Vat. Lat.* 13031, f. 250-251), dans Buonocore I, 1997, p. 71-73.

<sup>552</sup> Lanciani (f. 250) 22.XI.1872.

<sup>553</sup> Lanciani (f. 250), 13.XII.1872 ; 18 une XII.1872 ; 20.XII.1872 ; (f. 251)13.01.73: une des briques portait l'inscription *Licinife*.

<sup>554</sup> Lanciani (f. 251), 23.01.73.

<sup>555</sup> Lanciani (f. 251), 30. XI. 72: « Isolandosi l'abside della chiesa de SS. Quattro si sono scoperti

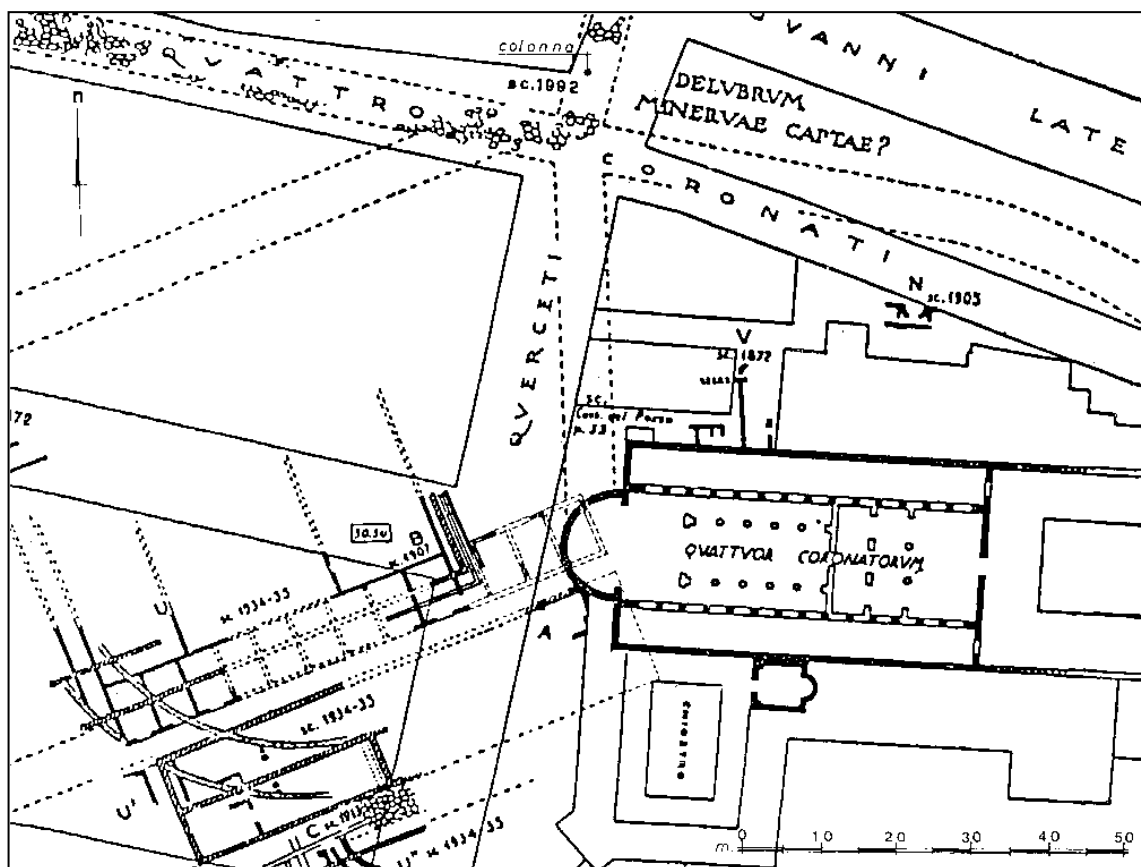


Figure 24 : Zone de la basilique des Quatre-Saints-Couronnés présentant les différents sondages réalisés depuis 1872 (Pavolini, 1995)

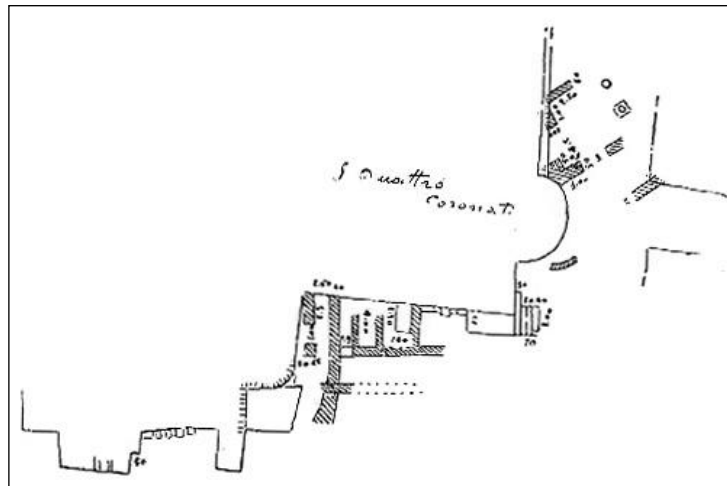
Selon C. Pavolini, la découverte de vestiges chrétiens derrière l'abside en 1872, est à lier à la présence d'une nécropole, probablement en rapport avec les origines du premier *titulus* et de la basilique. Ainsi l'occupation chrétienne du site aurait suivi de près l'abandon du *balneum* tardif. Ici les témoignages variés deviennent plus confus et s'emmêlent. Il existerait en réalité deux groupes différents de structures trouvés en 1872 : l'un serait situé au nord, alors que l'autre aurait été mis au jour au sud du *uicus* : c'est à ce second groupe que correspondraient le pavement en mosaïque, les sièges en marbre et les canalisations mentionnées par Lanciani<sup>556</sup>. Parmi les nombreux fragments lapidaires retrouvés, et laissant imaginer un complexe assez somptueux d'époque tardive, on trouva deux inscriptions, l'une relative à une restauration de l'édifice en 350-

---

moltissimi muri del 2° e 3° secolo, spettanti a case private, che sembrano (dai segni del Cristianesimo) essere state abitate fino ai tempi di R. Guiscardo. »

<sup>556</sup> *Ibid*, p. 92 note 27.

351<sup>557</sup>, l'autre faisant explicitement référence à des structures hydrauliques<sup>558</sup>.



**Figure 25** : Structures (balnéaires ?) découvertes au nord et à l'ouest de la basilique des Saints-Quatre-Couronnés (Lanciani, *Cod. Vat. Lat.* 13031, f. 234)

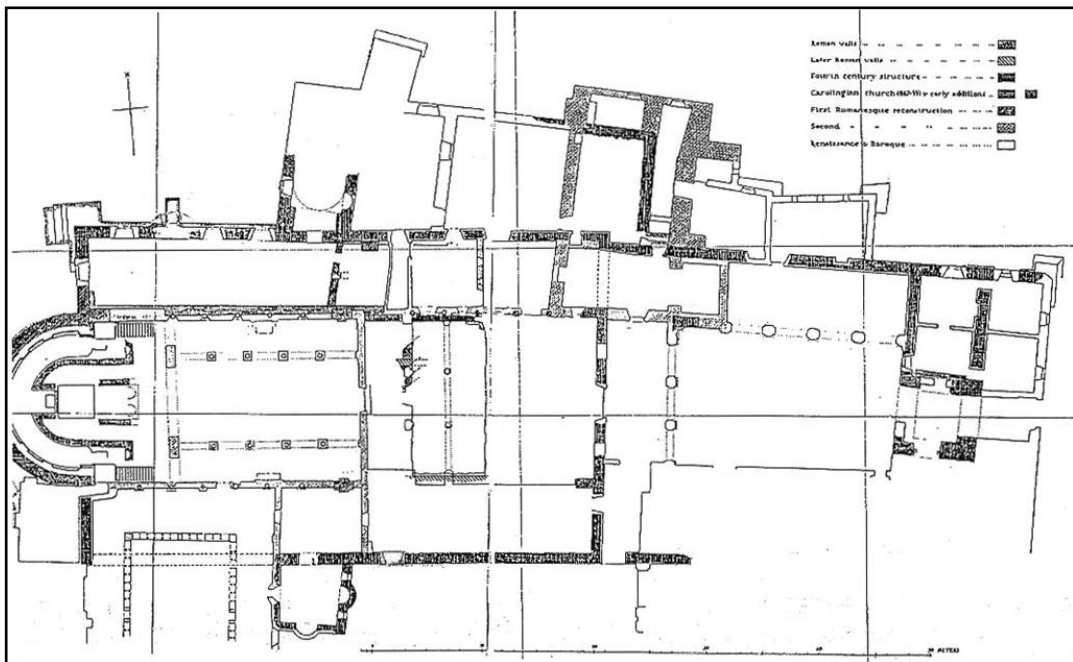
Plus récemment, C. Pavolini a interprété ce *balneum* comme étant un complexe public construit à l'intérieur d'une *domus* tardive (IV<sup>e</sup> siècle?), dont l'abside aurait par la suite été réutilisée pour le *titulus* et la basilique des Quatre-Saints-Couronnés<sup>559</sup>. Cette *domus* se serait implantée sur le tracé du *uicus Statae Matris*, interrompant son tracé et modifiant fortement la trame urbaine de la zone. Elle coupa notamment une série de *tabernae* appartenant à des *insulae*, de toute évidence déjà abandonnées à cette époque tardive. La description de Pavolini n'est cependant pas claire : s'il distingue les deux zones de fouilles, il semble pourtant se référer, en évoquant les vestiges méridionaux, à ceux retrouvés plus au nord. La Carte Archéologique de P. Carafa nous indique en effet

<sup>557</sup> On trouva ainsi sur le pavement en *signinum* une base de statue érigée, déplacée ou remplacée par Fabius Titianus, préfet de la ville en 339-340 et 350-351 ap. J.-C. (*CIL* VI 1654 : *Fabius Titianus / Iterum / Praef. Vrbi / Curauit*). Il est cependant délicat de nous baser sur cette inscription pour définir la fonction de l'établissement, dans la mesure où les indications relatives à sa découverte sont trop ténues pour permettre de l'attribuer avec certitude au complexe thermal.

<sup>558</sup> *CIL* VI 32058 = 3867 : *Saluis. D. N. / Vrbe uictoribus [-] / Inter cetera magni quae [-] Vrbi etiam cisterna. Ino[-] / Fistula etiam I[-] / ut alia multa [-] / Vbi felicissim[-] / Aquarum sia[-] / mi populares In [-] / rum Principu(m) [-] / Fistula O[-]*.

<sup>559</sup> Pavolini, *BCom* 96, 1994-95, p. 77. Il reprend en partie la théorie de Colini (1944, p. 299 n.1), pour qui le *titulus Aemiliana*, ayant pris à partir de 595 le nom actuel des Quatre-Saints-Couronnés, s'était implanté à partir du III<sup>e</sup> siècle à l'intérieur de l'édifice thermal. Krautheimer en revanche pensait que le premier *titulus* s'était plutôt installé dans la salle de réception de la *domus* (*CBCR* IV, 1970, p. 27).

deux séries d'infrastructures : l'une, située via dei Querceti / via di Marco Aurelio, est composée de pièces en *opus latericium* orientées NE / SO. La salle la plus méridionale présente entre autre un pavement de *suspensurae* et des murs recouverts de *tubuli* portant des timbres de l'époque de Trajan<sup>560</sup>. La deuxième structure, située derrière l'abside des Quatre-Saints, correspondrait à cet édifice avec pavement en mosaïque, sièges en marbre et conduits en plomb. Le matériel décoratif en marbre semble provenir de cet édifice, comme ce mur curviligne et le pavement de mortier de tuileau sur lequel on retrouva la base de la statue du *praef. urbi* Fabius Titianus déjà mentionnée. Ces structures doivent très probablement présenter un lien avec la pièce à abside en *opus mixtum*, peut-être le *balneum* d'une demeure privée.



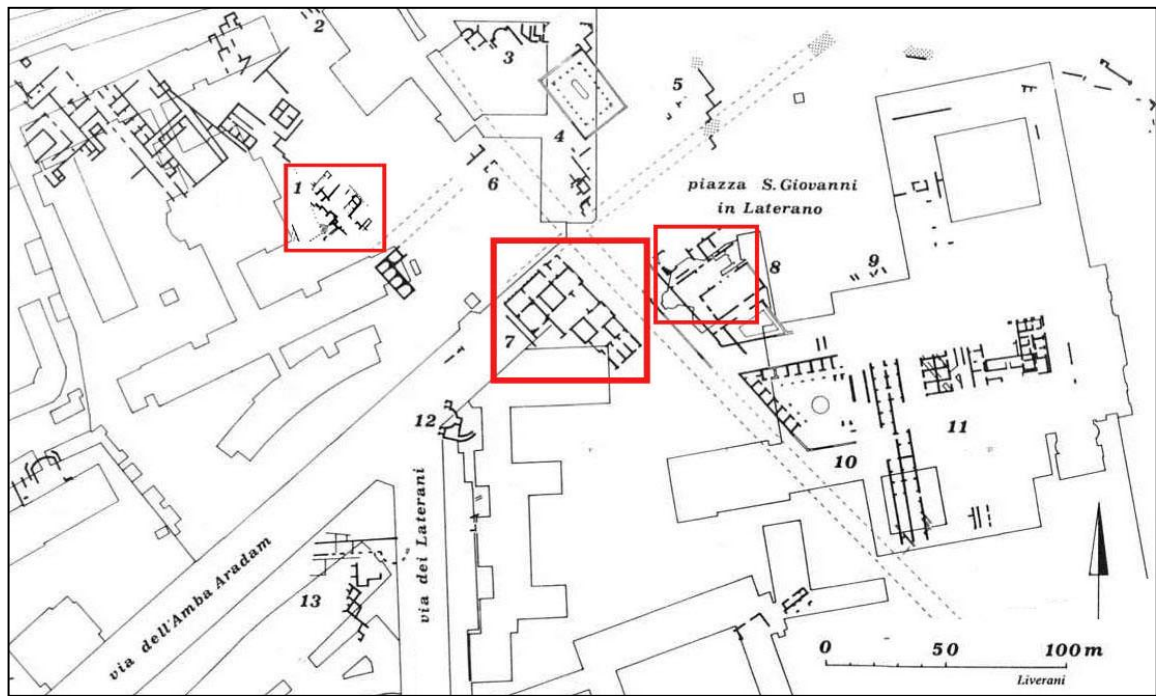
**Figure 26** : Planimétrie diachronique de la basilique des Quatre-Saints-Couronnés ; au nord on distingue notamment une pièce à abside pouvant correspondre à un *balneum* (Corbett, 1970)

On voit donc qu'il est difficile de tirer des conclusions de ces témoignages peu précis. La planimétrie des vestiges mis au jour dans la zone des Quatre-Saints ne permet pas non plus d'établir ne serait-ce que l'ébauche du plan de ces édifices. Nous pouvons toutefois conclure d'après ces découvertes qu'il existait, si ce n'est deux édifices, au moins deux époques de construction différentes pour ce *balneum*, probablement de

<sup>560</sup> *Carte Archeologica Di Roma*, Code UT 18 = 33; 242 = 52. Les renseignements liés à la Carte Archéologique de Rome m'ont été très aimablement communiqués par le professeur P. Carafa (Université La Sapienza), directeur du projet qui n'a pour l'instant fait l'objet d'aucune publication.

caractère privé mais certainement ouvert au public.

### *Zone du Latran*



**Figure 27** : Carte archéologique de la zone du Latran. Les encadrés 1 et 7 correspondent aux vestiges compris à l'intérieur de la *regio* II, alors que l'encadré 8 correspond aux structures balnéaires sous le Baptistère de Saint-Jean-de-Latran, *regio* V (d'après Liverani, 1988)

À l'époque impériale, la zone du Latran était principalement occupée par les *aedes Laterani* (*regio* II-V) et les *horti* de Domitia Lucilla, mère de Marc Aurèle<sup>561</sup> (*regio* II). La propriété de cette dernière a été attestée par la découverte de trois *fistulae aquariae* portant son nom dans la zone de l'Hôpital de San Giovanni<sup>562</sup>. Ses limites devaient alors être comprises entre l'aqueduc Claudio-néronien au nord, la via dei Santi Quattro (ou via di S. Giovanni) à l'ouest et la via Amba Aradam au sud ; les limites orientales sont moins certaines<sup>563</sup>. Plusieurs *balnea* d'époque impériale ont été retrouvés

<sup>561</sup> S.H.A. *M. Ant.*: “natus est Marcus Romae (...) in monte Coelio in hortis (1, 5) educatus est in eo loco in quo natus est, et in domu aui sui Veri iuxta aedes Laterani (1, 7) ».

<sup>562</sup> Gatti, *NSc.* 1901, p. 200 ; Colini, 1944, p. 309 ; Santa Maria Scrinari, 1968-69, p. 172. Les bipédales découverts à plusieurs reprises sur ce site et utilisés pour le système d'égout, pour les sols et les couloirs de service, portaient également des timbres (*CIL* XV 1057) au nom de Domitia Lucilla (137 ap. J.-C.) ; les timbres retrouvés dans les murs portaient quant à eux le nom de son beau-père Annius Verus, avec la date consulaire de 123 (*CIL* XV 454).

<sup>563</sup> Liverani, 1988, p. 895.

dans la zone du Latran : leur association avec les propriétés connues par les sources et / ou l'archéologie a d'ailleurs souvent fait l'objet de polémiques (Fig. 27).

Dans la zone comprise entre la via Amba Aradam et la via dei Santi Quattro, des structures probablement liées à une luxueuse *domus* comprenant plusieurs phases (du I<sup>er</sup> au IV<sup>e</sup> siècle) furent fouillées entre 1959 et 1964<sup>564</sup>. La demeure semblait s'organiser autour d'un péristyle, rattaché au sud-est à un *atrium*, et au nord-ouest à une série de pièces de service, disposées autour d'une structure à abside avec *suspensurae*, probablement des thermes (36). Il se peut que cette maison ait appartenu à Annius Verus, le grand-père de Marc Aurèle, ou qu'elle ait fait partie des *horti* de Domitia Lucilla, mère du même empereur.

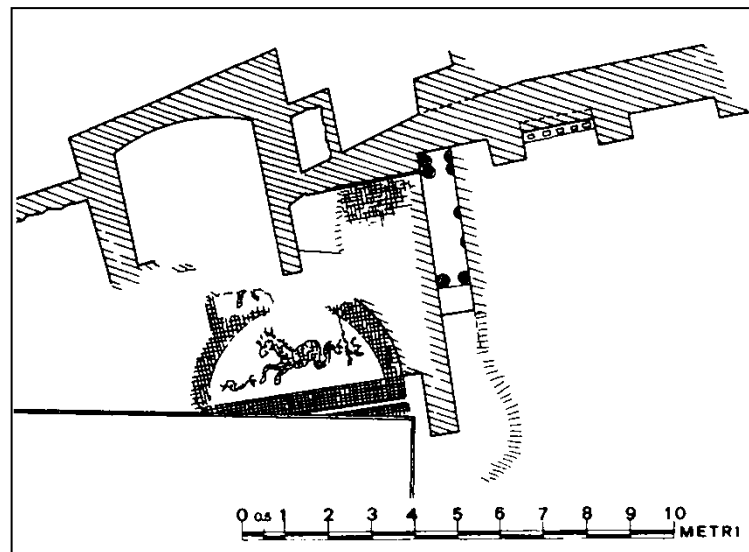


Figure 26 : Structures thermales découvertes sur la propriété de Domitia Lucilla (Scrinari, 1995)

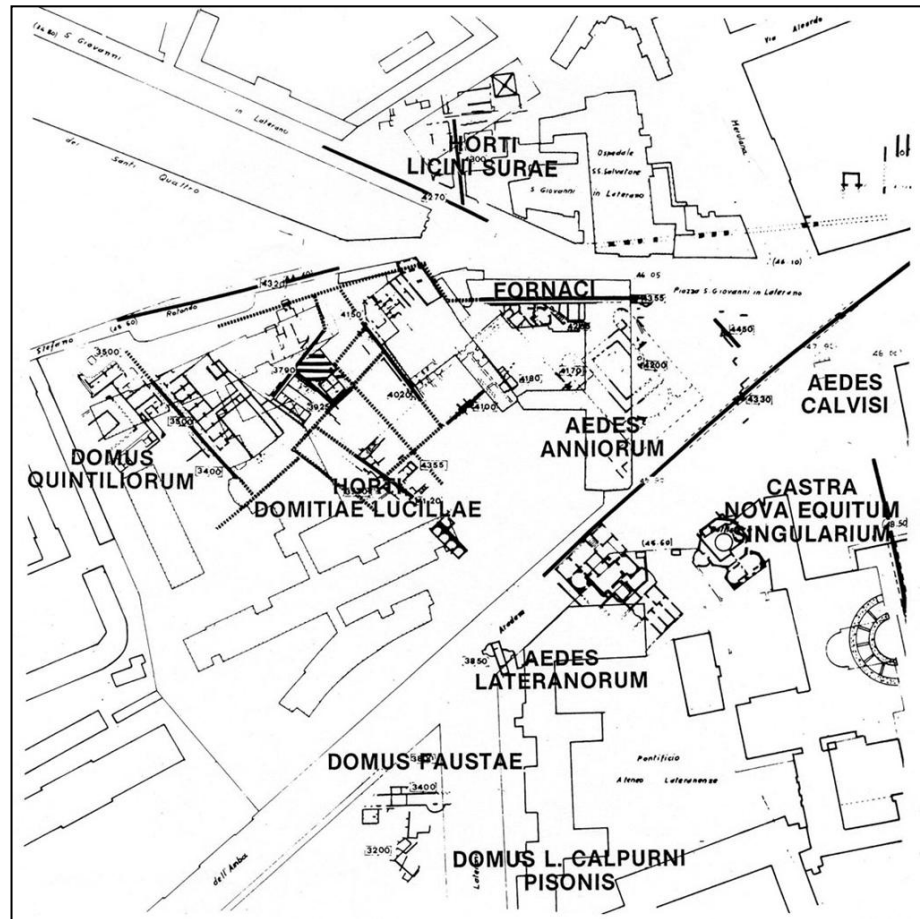
Dans le même secteur, une partie d'un complexe thermal avec *suspensurae* fut mis au jour en 1974, au sous-sol de *tabernae*<sup>565</sup>. Certaines des briques retrouvées sur place appartenaient à l'une des *figlinae* de Domitia Lucilla. Une pièce conservait autour de la mosaïque les restes d'un listel en marbre *cipollino* et le fond d'une vasque revêtue de mortier de tuileau ; la lunette de la salle chauffée était quant à elle recouverte d'une

<sup>564</sup>Santa Maria Scrinari, 1968-69, p. 167-189.

<sup>565</sup> Les *suspensurae* étaient composées de colonnes jumelles et de bipédales portant le timbre de *Lurius Proculus*.



mosaïque noire et blanche à sujet marin, représentant un hippocampe précédé de dauphins (**Fig. 26**)<sup>566</sup>. Les liens entre les deux complexes thermaux situés dans ce secteur du Latran restent toutefois difficiles à définir : existait-il un ou plusieurs *balnea* domestiques sur cette propriété ? Doit-on dans ce cas attribuer les deux complexes aux *horti* de Domitia Lucilla ? Ici encore les relations de fouilles restent trop approximatives pour pouvoir en tirer des conclusions convaincantes.



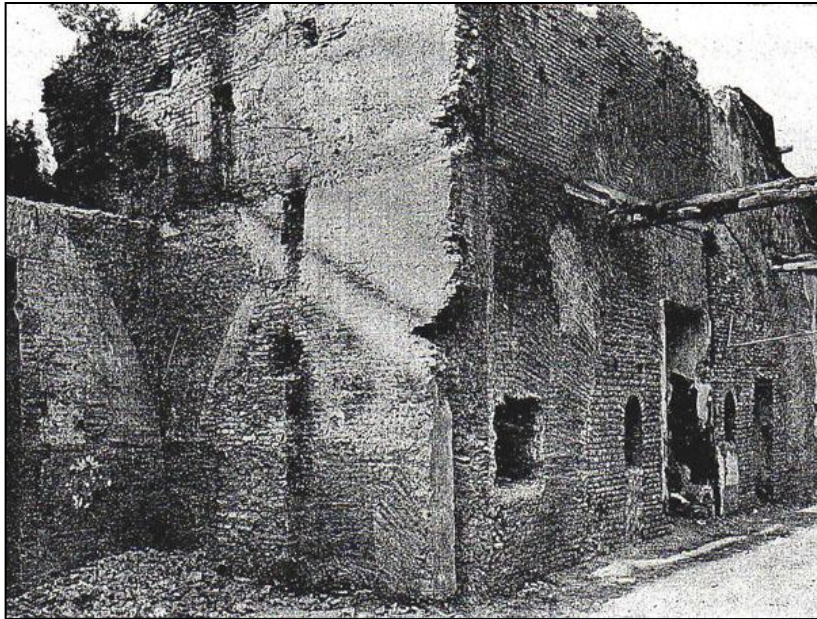
**Figure 27** : Attribution des vestiges archéologiques de la zone du Latran aux propriétaires privés connus d'après les textes et / ou *fistulae aquariae* (Scrinarì, 1995).

Enfin, A.M. Colini, dans les années 1930, a pu observer et brièvement décrire un complexe balnéaire (40) alors bien conservé en élévation, puisqu'il avait été transformé et englobé en partie dans une maison paroissiale (**Fig. 28**)<sup>567</sup>. L'édifice fut ensuite isolé et détruit lors de travaux sur l'ancienne via della Ferratella, élargie pour devenir

<sup>566</sup> Santa Maria Scrinarì, 1995, p. 137-142.

<sup>567</sup> Les observations de A.M. Colini sont relatées dans le *BCom* 1938, p. 242 et dans la *Storia e topografia del Celio*, 1944, p. 334-339.

l'actuelle via Amba Aradam. Ce complexe correspondrait à des thermes d'époque



**Figure 28** : Les thermes du Latran intégrés en partie dans une maison paroissiale, avant leur destruction (Gismondi, dans Colini 1944)

sévérienne, construits en réunissant deux unités résidentielles distinctes julio-claudiennes.

Bien que l'ensemble ne soit pas totalement symétrique, on retrouve cependant un élément central autour duquel sont polarisées les autres pièces thermales (**Fig. 29**). La plus grande salle - très certainement le *frigidarium*, seule pièce aujourd'hui conservée -, d'une hauteur sous voûte de 13,5 mètres, mesurait 10 mètres sur 12,5 ; elle donnait par de grandes ouvertures sur trois vasques, elles-mêmes couvertes de voûtes en berceau et scindées de niches (**Fig. 30 et 31**). À l'est de cette grande pièce, deux petites salles de transition symétriques (*tepidaria*?) permettaient d'accéder à une série de trois pièces chauffées ; lors de leur destruction, Colini put voir en effet qu'elles étaient dotées d'un système de chauffage par hypocauste et *tubuli*. Ces pièces étaient flanquées à l'est d'un couloir de service dans lequel le même auteur reconnut la bouche d'un *praefurnium*.

Au sud, la présence d'une série de trois pièces semi-enterrées, rectangulaires et communicantes, conduisit Colini à identifier la citerne des thermes. Il semble que ce *balneum* ait possédé plusieurs entrées : on pouvait ainsi y accéder par deux accès depuis l'actuelle via Amba Aradam au nord, ou depuis l'ancienne via Tuscolana, par un escalier.

La superficie totale de ce complexe devait atteindre entre 1200 et 1500 m<sup>2</sup>, et comptait 6 à 8 pièces thermales, deux *apodyteria* et peut-être une triple citerne.

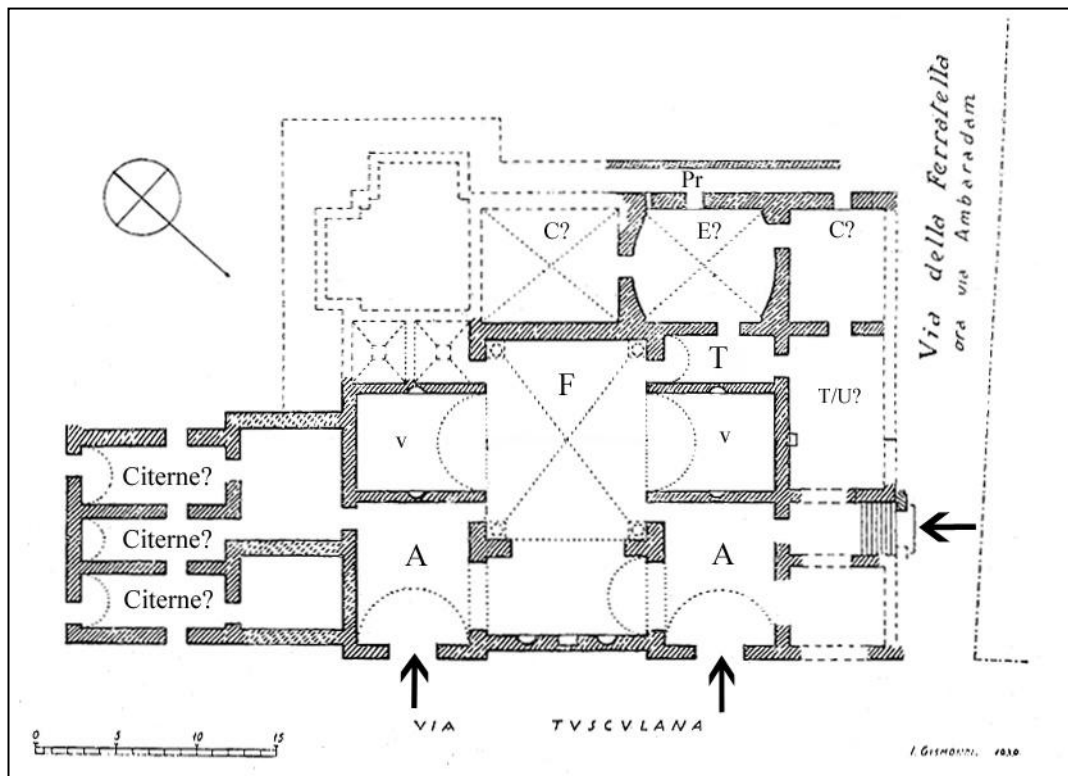


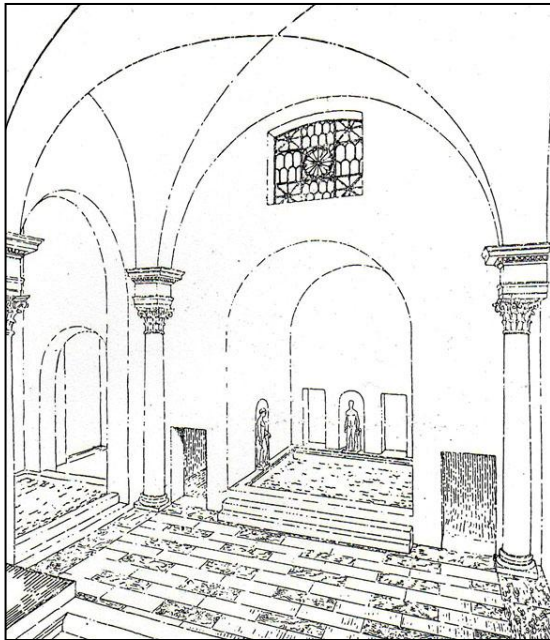
Figure 29 : Planimétrie des thermes du Latran (d'après Gismondi, Colini, 1944)

A.M. Colini a rattaché ces bains à la propriété des Calpurni Pisoni, dont une *fistula* avait été retrouvée dans la zone<sup>568</sup>. Tout comme la propriété des Laterani, la *domus* des Pison fut confisquée par Néron après la conjuration de 65<sup>569</sup>. Le lien entre ces structures et celles de la riche *domus* identifiée comme étant celle des Pison sont pourtant loin d'être clairs<sup>570</sup>. La *fistula* n'alimentait pas nécessairement ces thermes : le conduit pouvait notamment desservir des *horti*, une *domus* ou un complexe artisanal ayant appartenu à L. Pison. Les dimensions de l'édifice, l'agencement et le nombre de ses pièces thermales l'apparentent par ailleurs à un complexe de type IV, indépendant et ouvert au public, plutôt qu'à un *balneum* domestique.

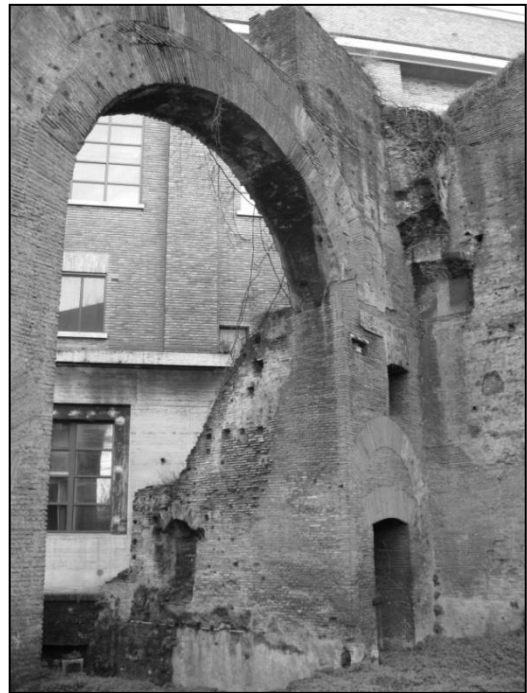
<sup>568</sup> La *fistula* (CIL XV 7513: "L. Pisonis") fut trouvée en 1873-74 via della Ferratella, aujourd'hui via Amba Aradam.

<sup>569</sup> Juv., 10, 15-18.

<sup>570</sup> L'édifice fut fouillé par Stevenson dans les années 1873-74, mais il semble n'exister aucun journal ou relation de fouilles.



**Figure 30** : Reconstitution du *frigidarium* des thermes du Latran (Gismondi, Colini, 1944)



**Figure 31** : Vestiges du grand *frigidarium* des thermes du Latran, aujourd'hui visible au début de la via Amba Aradam

Les *balnea* du *Caelius* se caractérisent de façon générale par des dimensions modestes, reflétant une fonction probablement domestique, en adéquation avec le caractère principalement résidentiel de la colline. Sur six (voire huit) *balnea* attestés, quatre semblent appartenir à de riches *domus* d'importantes familles romaines d'époque tardive. Seul le *balneum* de l'insula celimontana, d'époque antonine, témoigne avec certitude d'une utilisation publique probablement limitée (type II / III). La situation dans la zone du Latran diffère quelque peu, dans la mesure où sont attestées des infrastructures d'époque sévérienne ou légèrement antérieures, dont un grand complexe sans aucun doute ouvert au public de type IV. Ces constatations reflètent de façon particulièrement éloquente l'histoire édilitaire de la *regio*, qui, de quartier relativement populaire (du moins sur ses flancs), devint à partir des III<sup>e</sup> / IV<sup>e</sup> siècles une des zones résidentielles privilégiées des plus grandes familles patriciennes de la ville. Il paraît assez évident par ailleurs que ces riches demeures aient été dotées de bains domestiques.

### III. 1. 3. Regio III : Isis et Serapis

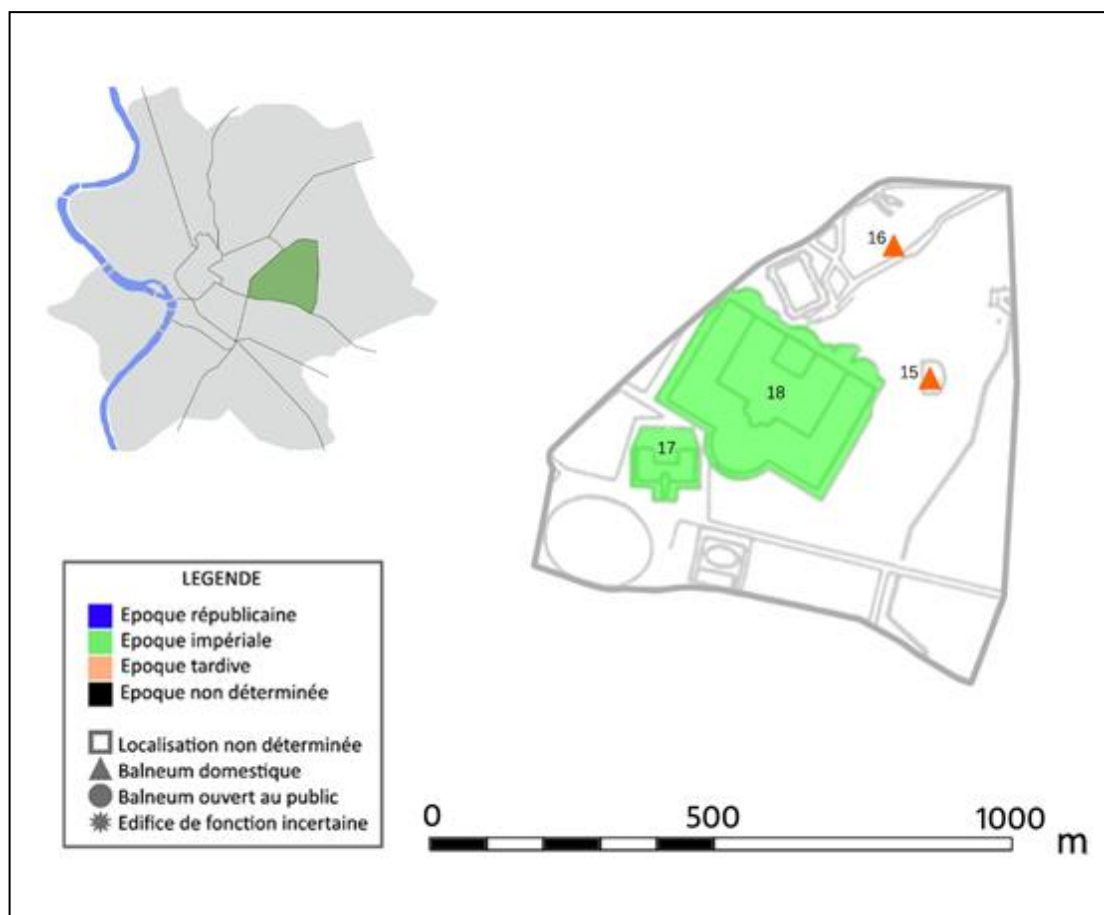


Figure 32 : Distribution des *balnea* et *thermae* à l'intérieur de la *regio* III Isis et Serapis (élaboration A.L. Foulché)

#### *La zone du Mont Oppius*

La *regio* III Isis et Serapis semble très pauvre en *balnea*, ce qui pourrait se justifier par l'occupation d'une grande partie de l'espace par les *thermae Titi et Traiani*, par ailleurs les seuls édifices balnéaires publics mentionnés dans cette zone. Ces derniers étaient situés sur le Mont *Oppius*, au nord-est du Colisée. D'après Suétone, Néron aurait possédé des bains à l'intérieur de sa *Domus Aurea*<sup>571</sup> ; rien n'indique cependant que les thermes de Titus furent construits à l'emplacement d'un édifice thermal précédent. Inaugurés en 80 ap. J.-C., les thermes de Titus (17) étaient liés au programme édilitaire des Flaviens visant à rendre publics les terrains confisqués par Néron. L'édifice se présente selon un schéma canonique désormais caractéristique du

<sup>571</sup> Suet. *Nero.*, 31.

type impérial, à savoir une distribution spéculaire par rapport à l'axe central du grand *frigidarium*, impliquant ainsi la multiplication des pièces thermales. La confusion séculaire entre les thermes de Titus et ceux de Trajan, beaucoup plus grands, fut rétablie en 1895 par R. Lanciani, qui se basa alors sur les dessins de Palladio<sup>572</sup>. Des fouilles réalisées en 1986 ont permis de mettre au jour des structures complètement disparues, révélant au moins trois phases constructives: une première d'époque flavienne, une autre liée à une restauration de l'époque d'Hadrien, et enfin une dernière intervention datée probablement de 238<sup>573</sup>.

Au nord-est de ces thermes se trouve le grand complexe de Trajan (18), construit par l'architecte Apollodore de Damas, et inauguré en 109 ap. J.-C. L'édifice montre une orientation décalée par rapport aux thermes de Titus, desquels il se distingue également par des dimensions beaucoup plus grandioses. Le corps thermal se dispose à l'intérieur d'une enceinte d'environ 300 mètres par 216, toujours suivant le schéma spéculaire des grands thermes impériaux. Les thermes étaient desservis par une branche d'aqueduc appelée l'*Aqua Traiana*, dont l'eau était au préalable stockée dans la gigantesque citerne dite des Sette Sale. Ils semblent avoir fonctionné jusqu'au IV<sup>e</sup> ou V<sup>e</sup> siècle, avant d'être progressivement abandonnés jusqu'à leur fermeture définitive, liée très probablement à l'arrêt des aqueducs en 537<sup>574</sup>.

Les thermes de Trajan furent l'objet de plusieurs campagnes de fouilles, qui portèrent notamment à la découverte d'une *domus* avec *balneum* d'époque tardive (15), située au-dessus de la citerne des Sette Sale (**Fig. 33**). Découverte en 1966-67, complètement mise au jour en 1975 et étudiée par L. Cozza<sup>575</sup>, la *domus* est mal conservée en élévation et en plan (il en manque au moins la moitié). Celle-ci s'insère dans une construction antérieure de l'époque de Trajan, en en modifiant radicalement le plan. L'articulation des structures est originale : des pièces de forme simple sont rattachées à une salle hexagonale, dont les côtés s'ouvrent en exèdres rectangulaires ou courbes ; elles-mêmes sont flanquées de petites salles circulaires occupant les espaces

---

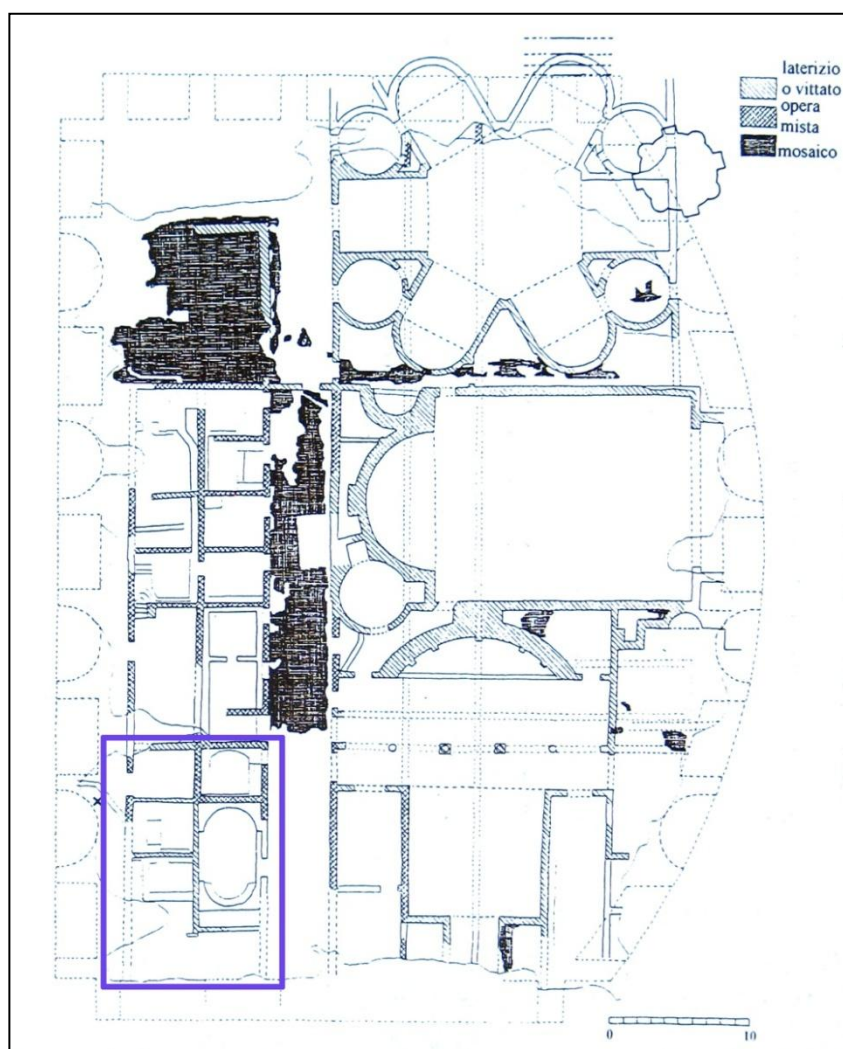
<sup>572</sup> Caruso, *LTUR* V, 1999, p.66-67.

<sup>573</sup> Caruso, Ceccherelli, Giusberti., *Archeologia Laziale* X, 1990, p.58-67.

<sup>574</sup> Caruso, Volpe, *LTUR* V, 1999, p.67-68.

<sup>575</sup> Cozza, 1975, p. 79-101.

laissés vides. Les pavements et murs étaient entièrement recouverts en *opus sectile*, particulièrement luxueux dans la plus grande pièce à abside. Il est probable que l'entrée se situait au nord ou au sud, mais certainement pas à l'ouest, où l'on peut supposer que la façade de la citerne devait être visible sur au moins 10 mètres de haut, servant ainsi de terrassement monumental à la *domus*. Cette dernière semble d'ailleurs tourner le dos au versant panoramique donnant sur les thermes de Trajan, puisque ce côté est occupé par une série de pièces modestes, dont un petit complexe thermal<sup>576</sup> et, peut-être, une cuisine, séparés du centre de représentation par un ample couloir.



**Figure 33** : *Domus* dite « delle Sette Sale » et son secteur balnéaire domestique (d'après Volpe, 1999)

<sup>576</sup> Malheureusement ce complexe ne fait l'objet d'aucune description de la part de l'archéologue. Le plan publié permet difficilement de définir l'extension du secteur thermal à proprement parler et ses composants.

On a pu voir dans cette partie de la *domus* une zone servile et / ou fonctionnelle, notamment à cause des pavements en *opus signinum* ou en mosaïques noires et blanches assez élémentaires ; un autre secteur thermal (non servile) aurait ainsi été situé dans un autre secteur, au-delà de la zone fouillée<sup>577</sup>. Cette suggestion ne nous semble pas pertinente, dans la mesure où un petit *balneum*, même peu luxueux, pouvait tout à fait se trouver dans la partie servile de la *domus* - en considérant que ce secteur ait bien eu cette fonction -, et être utilisé exclusivement par les maîtres de maison. La datation de la *domus* ne pose pas de problèmes particuliers : un *terminus post quem* de l'époque de Trajan est fourni par le modeste édifice dans lequel elle s'insère, peut-être lié au service et à la manutention de la citerne. La dernière phase de construction, relativement homogène, est datée par les murs en *listatum* des premières décennies du IV<sup>e</sup> siècle. On ne peut en revanche rien dire sur le propriétaire ; la position et l'agencement planimétrique de la *domus* pourraient toutefois indiquer son haut rang social<sup>578</sup>.

### ***Le balneum de la via dello Statuto***

L'abaissement de terrain en correspondance du tracé de la via Giovanni Lanza (auparavant via dello Statuto) permit de découvrir, entre 1884 et 1886, un ensemble de structures en grande partie relatives à un unique complexe résidentiel, comportant entre autre des thermes et un nymphée (16, **Fig. 36**)<sup>579</sup>. On mit d'abord au jour une abside de dimension moyenne en *listatum*, contre laquelle s'adossaient des pièces en *reticulatum* décorées de stucs. Peu après on découvrit que l'abside était reliée à la courbe externe d'un grand nymphée semi-circulaire (presque 10 mètres de diamètre), décorés de neuf niches en cul-de-four (**Fig. 35**). L'eau se déversait par des bouches en bronze à forme de tête d'animal (**Fig. 34**) ; le pavement était en *opus sectile*. Le nymphée, pourvu d'une vasque semi-annulaire, était relié à une autre abside latérale, à laquelle devait correspondre une abside spéculaire. Sans plus de précisions - il semble que le secteur thermal se soit trouvé juste derrière l'abside de l'église San Martino ai Monti -, les notices des fouilles évoquent de nombreuses pièces de bains sur hypocauste avec parois

---

<sup>577</sup> De Fine Licht, 1981, p. 200-202.

<sup>578</sup> *Ibid.*

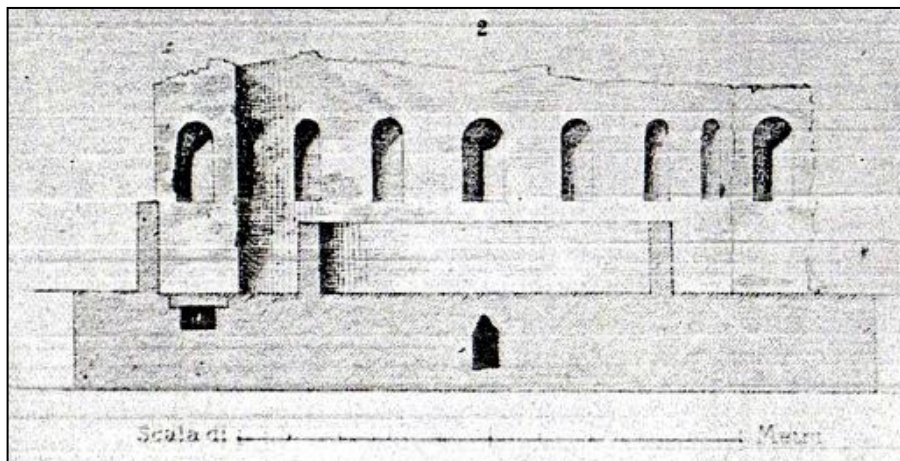
<sup>579</sup> *NSc* 1884, p. 153-154, 189 ; *BCom* 1884, p. 48 ; *NSc*. 1886, p. 207 ; *BCom*. 1886, p. 170, 195. Le plan des structures figure notamment sur la *FVR* (pl. 23) de R. Lanciani.



de *tubuli*. Toujours vers l'église, au sud, on mit au jour une pièce hypogée transformée plus tard en *mithraeum* ; au-dessus se trouvait un laraire presque intact à forme de petit édicule, daté de l'époque constantinienne ; quant aux murs décrits précédemment, leur construction en *opus mixtum* indique très certainement une datation antérieure (II<sup>e</sup> siècle ?).



**Figure 34** : Arrivée d'eau en bronze décorant le nymphée de la via G. Lanza (BCom 1884)



**Figure 35** : Relevé en élévation du nymphée de la via G. Lanza (BCom 1884)

E. Rodriguez Almeida a proposé d'attribuer cette vaste résidence à Pline le Jeune, malgré les descriptions relativement sommaires de ces structures, démolies en grande partie par la suite<sup>580</sup>. S. Zeggio mentionne en effet l'intéressante découverte (toujours via dello Statuto, près du viale del monte Oppio), quelques mois après la

<sup>580</sup> Rodriguez Almeida, 1987, p. 421-423.

découverte du nymphée, d'un cippe retrouvé *in situ* et portant l'inscription *Priuat(um)*. Selon l'auteur, cette borne indiquait peut-être les limites occidentales d'une importante propriété<sup>581</sup>.

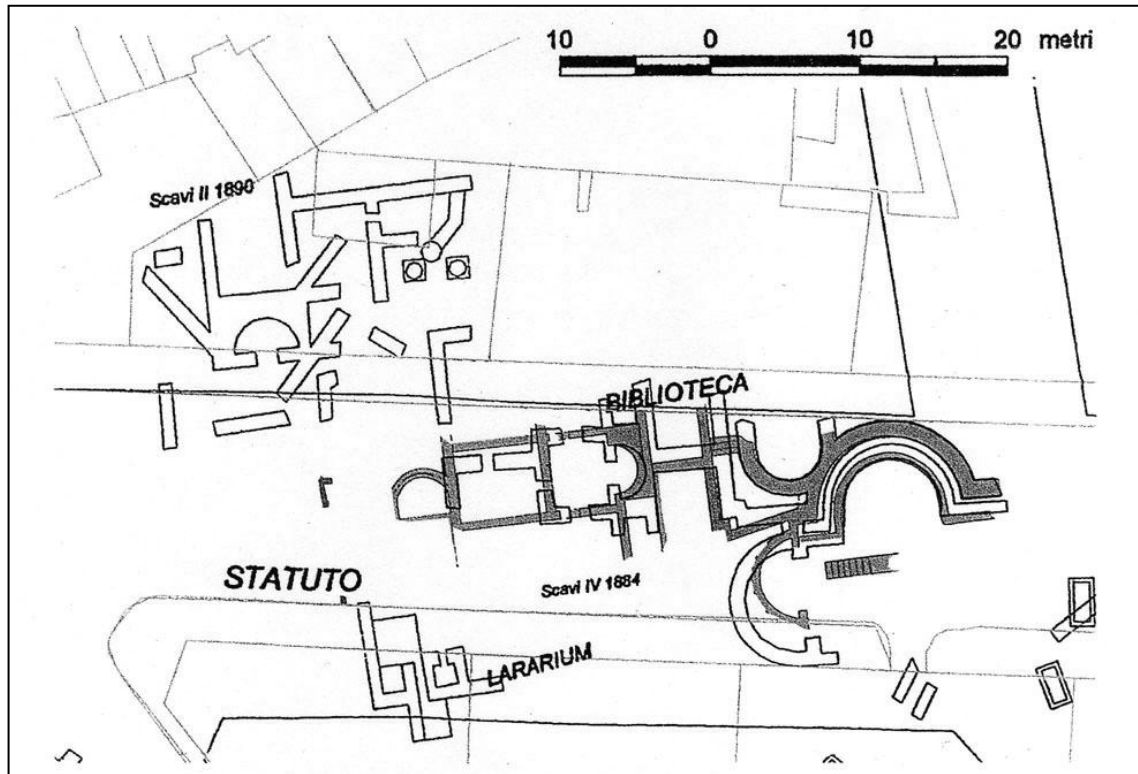


Figure 36 : Planimétrie des vestiges de la Via G. Lanza mise à jour d'après les sondages récents (Zeggio, 2000)

De récentes fouilles ont permis de confirmer les plans fournis par Lanciani. En 2000, trois pièces au moins - dont deux se développant parallèlement vers l'est et une vers l'ouest - furent ainsi aperçues dans une tranchée ouverte au numéro 111 de la Via G. Lanza, entre l'église de San Martino ai Monti et la via Merulana (Fig. 37)<sup>582</sup>. Une de ces pièces a livré un matériel composé de nombreux fragments de plaques de marbre, dont une gravée *PA*. La stratigraphie verticale a révélé trois phases : la première correspond à la construction de trois murs liés entre eux (1-3) en *opus latericium*. Dans une seconde phase, le mur 3 fut rasé et recouvert d'une structure plus épaisse en *opus listatum* et *caementicium* ; celle-ci recèle sur sa paroi septentrionale des *tubuli* pris dans un mortier rosé, qui témoignent de la fonction thermique de la pièce. La pièce  $\beta$  semble également avoir eu le même usage, puisque sa paroi orientale est couverte d'une couche de

<sup>581</sup> Zeggio, *BCom* 101, 2000, note 19 p. 302.

<sup>582</sup> *Ibid.*, p. 299-302.

revêtement hydraulique de même nature (*opus signinum*), qui devait peut-être soutenir les plaques de marbres retrouvées dans les couches de remblai. Il est donc fort probable que les deux petites pièces aient été des *caldaria*. Les sondages ont également permis de préciser la chronologie des structures. La *domus* présente ainsi deux phases principales: la première est datée plus ou moins du II<sup>e</sup> ap. J.-C. (avec murs en *opus mixtum* et timbres qui donnent un *terminus post quem* de 110 ap. J.-C.), la seconde de l'époque de Constantin (avec murs en *opus listatum* et réutilisation de marbres divers, comme dans le nymphée).

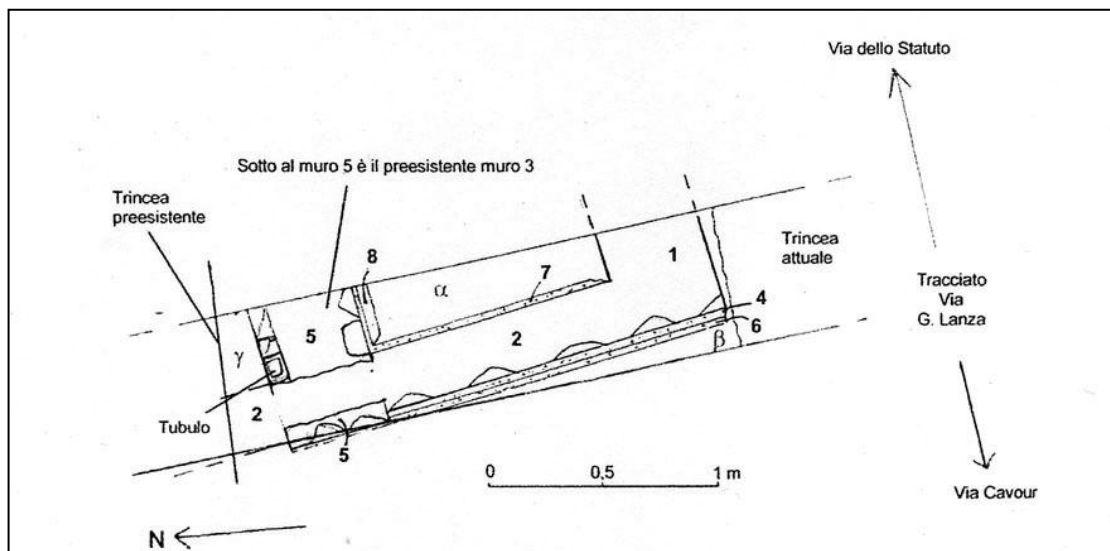


Figure 37 : Structures de fonction hydraulique relevées dans la tranchée ouverte au numéro 111 de la Via G. Lanza (Pentiricci Zeggio 2000)

Enfin, deux sondages effectués en 2001 au croisement entre la via dello Statuto et la via Merulana ont pu compléter ces données<sup>583</sup>. Le premier a mis en évidence une pièce caractérisée par la présence d'un *praefurnium* dans la paroi septentrionale et de nombreux *tubuli* attachés celle-ci. À l'ouest de cette structure, dans le second sondage, on découvrit une autre pièce ainsi qu'une vasque circulaire, composée de deux marches et d'un fond entièrement revêtu de plaques de marbre. Près de l'angle sud-est, on mit au jour une paroi recouverte dans un premier temps d'un enduit rosé, et par la suite d'une épaisse couche de *signinum* blanc. Adossées à cette paroi se trouvaient des marches, peut-être relatives à une phase de construction postérieure. Ces trois pièces sont très probablement à mettre en relation avec les structures découvertes en 2000. La même

<sup>583</sup> Ferri, *BCom* 103, 2002, p. 120-125.

année, un autre sondage au numéro 119 de la via dello Statuto permit la découverte d'une vasque ou une citerne semi-enterrée, construite en mortier de chaux hydraulique et éclats de basalte. Celle-ci, en forme en T, était recouverte à l'intérieur d'une épaisse couche de mortier de tuileau. Dans l'angle sud-est du sondage se trouvait un mur en *opus latericium* adossé contre le banc de tuf, pourvu notamment d'un petit canal pour l'évacuation de l'eau. Nous pouvons également signaler l'intéressante découverte de deux tunnels entièrement creusés dans le tuf (dont un entièrement revêtu de mortier hydraulique), passant sous la vasque en T avec une forte pente, pour se diriger vers la via Cavour. L'auteur propose d'y reconnaître le bras d'un siphon d'aqueduc (peut-être celui portant l'eau au Capitole)<sup>584</sup>. Le *balneum* de la via dello Statuto semble donc s'étendre sur une superficie relativement importante (plusieurs centaines de mètres carrés), ce qui, d'après notre classement typologique, pourrait notamment indiquer une fréquentation par un public restreint.

Outre les thermes impériaux de Titus et de Trajan, seuls deux *balnea* sont attestés dans la *regio III Isis et Serapis*. Ces derniers pourraient appartenir à de riches *domus* d'époque tardive, insérées, du moins pour l'une d'entre elles, à l'intérieur d'anciens espaces publics. Mais alors que le *balneum* de la via dello Statuto se distingue par une planimétrie complexe (formes absidiales, articulation avec un nymphée) typique des infrastructures tardives, le secteur thermal de la *domus* des Sette Salle se caractérise quant à lui par un schéma si simple et intemporel que l'on a pu évoquer sa destination servile. Ces différences planimétriques doivent très certainement s'expliquer par l'espace disponible et le rang social des propriétaires, à moins que le bain de la via G. Lanza ait pu également être ouvert à un public limité (type II / III ?). La rareté des *balnea* domestiques et l'absence (présumée) de plus modestes complexes ouverts au public ne doit cependant pas surprendre à l'intérieur d'une *regio* en grande partie occupée par de grands établissements impériaux, et ce dès la fin du I<sup>er</sup> siècle.

---

<sup>584</sup> *Ibid*, p. 124.

### III. 1. 4. *Regio IV : Templum Pacis*

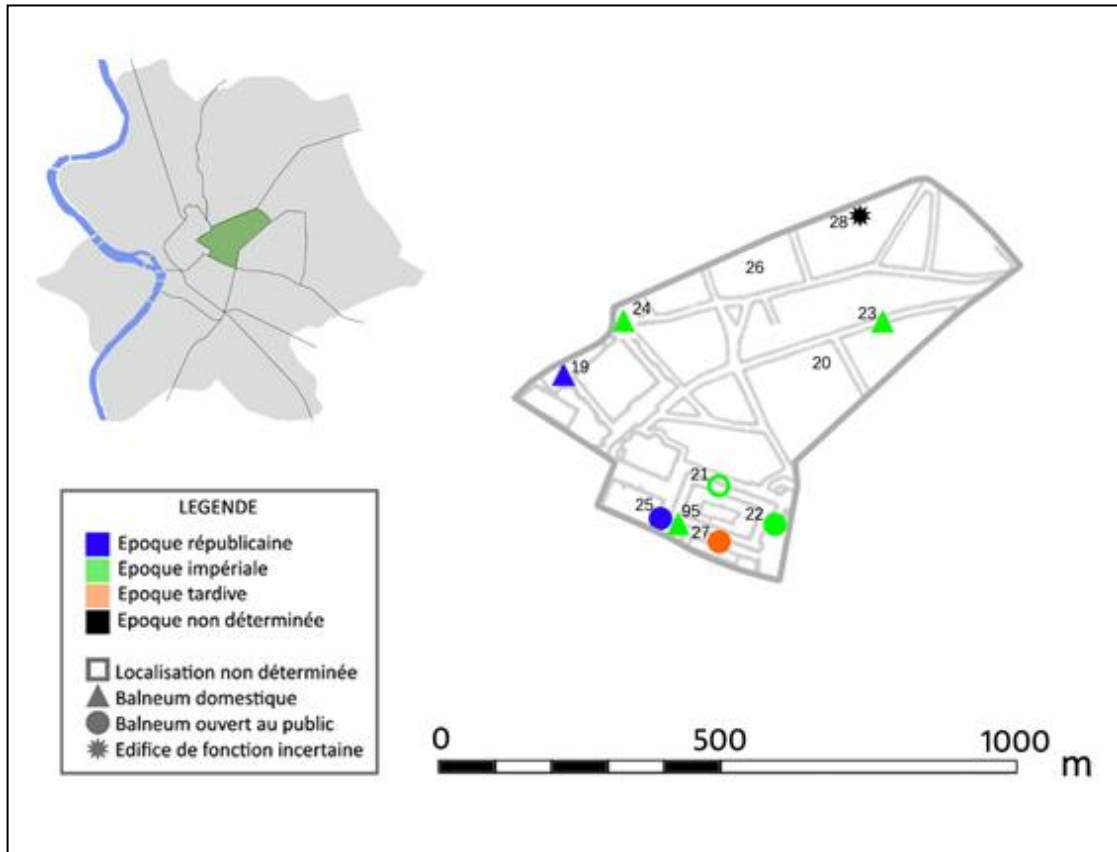


Figure 38 : Distribution des *balnea* et *thermae* à l'intérieur de la *regio IV Templum Pacis* (élaboration A.L. Foulché)

La quatrième des *regiones* augustéennes, *Templum Pacis*, se caractérise par une superficie relativement modeste conjuguée avec une situation centrale. Les limites entre cette *regio* et les quartiers voisins (III, V et VI) ne sont pas toujours très claires, mais il est aujourd'hui attesté qu'elle devait inclure la colline de la *Velia*, ainsi que toute la zone du *forum* délimitée par la *Via Sacra* (au sud) et le *forum* de Nerva (au nord-ouest)<sup>585</sup>. La *regio* poursuivait à l'est jusqu'à l'extrémité occidentale du Colisée, en englobant la *Meta Sudans* et le colosse de Néron (mentionnée dans les *Régionnaires*<sup>586</sup>), jusqu'à l'« Auditorium » de Mécène (au nord des thermes de Trajan). Les limites septentrionales, moins définies, devaient être marquées par la dépression séparant la

<sup>585</sup> Coarelli, 2003, p. 214.

<sup>586</sup> Les *Catalogues* du IV<sup>e</sup> siècle mentionnent, entre autre, dans la *regio IV* : le *Templum Pacis*, le Colosse de Néron, le temple de Vénus et de Rome, la basilique de Constantin (plus connue sous le nom de Maxence), le *Forum Transitorium*, la *Porticus Absidata*, le temple d'Antonin et Faustine, et la *Basilica Aemilia* (V.Z., I, p. 99-104 ; 168-169).

colline du Viminal et de l'Esquilin, jusqu'aux pieds du Mont *Cispius*. Ce quartier particulièrement populaire - il comprenait notamment la malfamée *Subura* - changea quelque peu de physionomie avec les constructions successives de grands édifices publics dans le secteur méridional. Il semble toutefois que la zone située au nord du *Templum Pacis* ait toujours gardé ses caractéristiques passées, alors que le quartier situé entre la *Velia* et les *Carinae* était particulièrement apprécié par les nobles familles romaines<sup>587</sup>.

### *Epoque républicaine et julio-claudienne*

À l'angle entre la *Via Sacra* et le *Clius Palatinus* se trouve une *domus* dégagée en 1900-1901 et 1912, ayant fait l'objet de nouveaux sondages et d'une publication relativement récente<sup>588</sup>. Cette demeure, fruit de la réunion de deux *domus* précédentes, est datée du I<sup>er</sup> siècle av. J.-C.<sup>589</sup> ; son premier propriétaire a été interprété comme M. Aemilius Scaurus, consul en 115 av. J.-C.<sup>590</sup>. Elle comporte au sous-sol une cinquantaine de cellules qui devaient constituer le logement pour les esclaves de la *domus*, et, dans l'angle nord-est, un petit *balneum*, lui aussi prévu dans le projet originel (25, **Fig. 39**). Ce dernier représente 1 / 10<sup>ème</sup> de la *domus* (pour une surface totale d'au moins 200 m<sup>2</sup>), ce qui est particulièrement élevé. Les entrées secondaires de la *domus*, situées sur le *Clius Palatinus* (au sud-est), s'articulent sur plusieurs étages afin de relier le niveau de la rue aux pièces internes<sup>591</sup>. Dans la partie supérieure se trouvait l'étage « noble », tandis que le quartier servile occupait toute la moitié nord de l'étage souterrain, confinant ainsi en partie avec le *Clius Palatinus*, et sur tout un côté avec la *Via Sacra*.

---

<sup>587</sup> Guilhembet, Royo, 2008, p. 220.

<sup>588</sup> Medri, 1999, p. 63. Les fouilles de 1900-1901 furent réalisées par G. Boni.

<sup>589</sup> *Ibid.*, p. 69 : Le seul élément utile pour dater la construction cette *domus* est la technique de construction employée pour l'étage souterrain : un *opus caementicium* avec parement en *reticulatum*, caractéristique de la fin de la première moitié du I<sup>er</sup> siècle av. J.-C.

<sup>590</sup> Voir Papi, *LTUR* II, 1996, p. 26 : L'identification des vestiges avec la propriété de Scaurus a été établie d'après les indications d'Asconius (*Scaur.* 23) : (...) *in ea parte Palatii quae, cum ab Sacra uia descenderis et per proximum uicum qui est a sinistra parte prodieris, positas est.*

<sup>591</sup> Medri, 1999, p. 70 : Sur ce côté du *Clius Palatinus*, la pente est plutôt marquée (de 30 à 29 mètres au-dessus du niveau de la mer, sur une longueur de 10 mètres) : c'est pourquoi les entrées se trouvent sur des niveaux différents et qu'il fallait donc relier ces quotes externes avec celles des niveaux de circulation internes, disposées eux aussi sur différents niveaux.

Les *ergastula* (34 sont encore conservées) communiquaient toutes, par une porte, avec des couloirs formant une trame de parcours internes se croisant à angle droit.

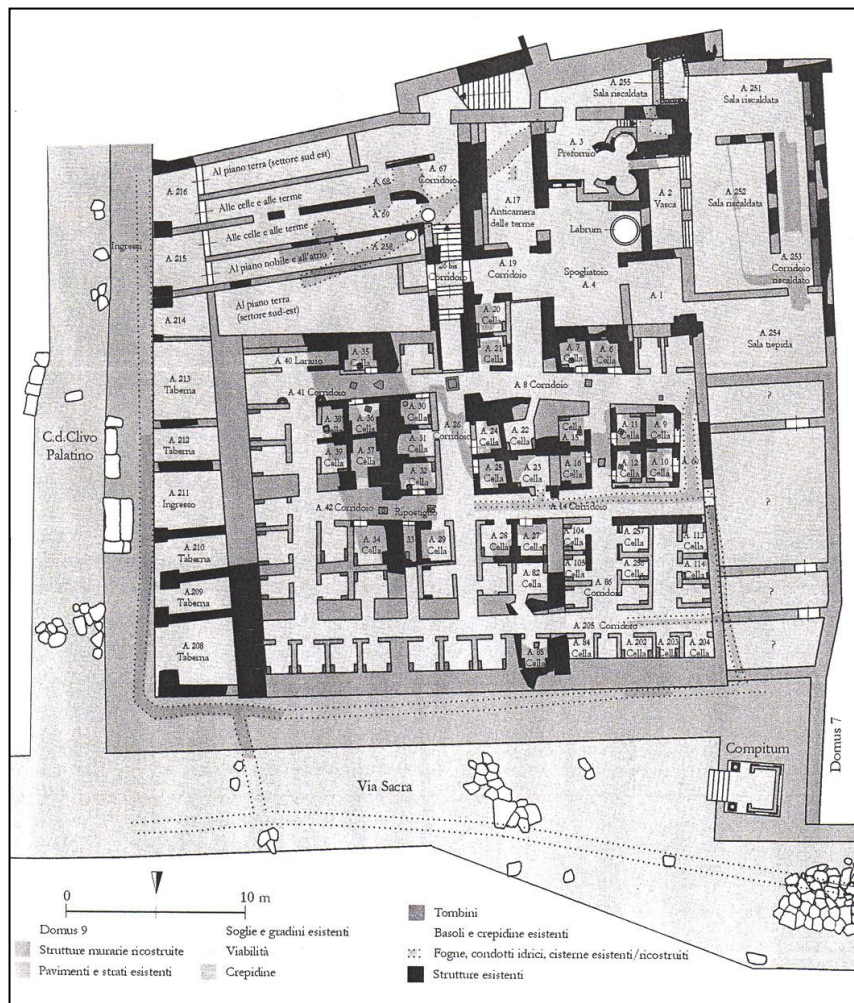


Figure 39 : Domus de M. Aemilius Scaurus, première phase (Medri, 1999)

Le quartier des thermes occupe le quart nord-est de l'étage souterrain. Il se divise en deux parties rectangulaires mitoyennes, correspondant aux deux secteurs fonctionnels<sup>592</sup> : l'une avec les salles froides et les services sur le côté donnant à

<sup>592</sup> Medri, 1999, p. 90 : Alors que les pièces du bain froid avaient été fouillées par Boni, et sont encore bien conservées, les pièces chauffées furent rasées et tout de suite remblayées. En effet, le mur oriental d'un *horreum* vint s'implanter sur ce secteur, utilisant comme fondations les pièces tardo-républicaines du secteur froid, alors que les pièces chauffées furent rasées afin d'établir le niveau de circulation de la zone centrale de l'*horreum* ; ainsi les pavements à hypocauste ont été tous détruits afin d'implanter le réseau d'égout de l'*horreum*. À l'intérieur du premier secteur, toutes les structures créées pour définir les nouvelles pièces sont en *opus reticulatum*, semblable à celui utilisé pour les cellules serviles ; dans le deuxième secteur et la zone des *praeefurnia* est largement employé l'*opus latericium*.

l'intérieur de la maison, l'autre avec l'ensemble des salles chauffées exposées à l'ouest. Les pièces froides et de service se composent de trois espaces : le *frigidarium*, la pièce des *praefurnii* (**Fig. 40**), et une pièce de passage vers la zone chauffée. Sur le côté occidental sont disposées les pièces chauffées : un couloir, la pièce 254, deux *caldaria* (dont un qui permettait d'accéder à la vasque), et une pièce de passage, qui communique avec une petite salle de forme trapézoïdale.

Dans une seconde phase datée entre la seconde moitié du I<sup>er</sup> siècle av. J.-C. et l'époque augustéenne, on construisit une citerne, correspondant à une ultérieure réserve d'eau nécessaire au bon fonctionnement des thermes. On perça également une autre entrée, créant ainsi la possibilité d'un double accès à l'édifice. Durant une troisième phase, l'entrée principale fut reconstruite et agrandie selon un plan plus rationnel ; une des pièces chauffées fut dotée d'une vasque pour le bain chaud par immersion, avec un système de chauffage relatif. La porte sur le côté oriental, fermée et déplacée dans le couloir, permit ainsi un accès aux thermes plus indépendant et pratique, alors que l'entrée secondaire, qui consentait une double possibilité lors de la phase précédente, fut abandonnée. En utilisant l'espace obtenu par la fermeture de la porte d'entrée, on put construire une vasque chauffée sur hypocauste communiquant avec la chambre des *praefurnia* attenante. Enfin, des dernières modifications furent apportées avant la destruction de la *domus* par l'incendie de 64 ap. J.-C.<sup>593</sup> : au nord-ouest de l'étage souterrain on supprima de nombreuses cellules et couloirs ; la planimétrie des thermes fut quant à elle légèrement modifiée par la construction d'un nouvel accès principal, déplacé à cause des nouveaux agencements internes dans cette partie de la maison. En même temps on refit toute la décoration pariétale et le pavement du quartier thermal<sup>594</sup>.

La dernière modification subie par les thermes comporta un changement notable dans l'utilisation de l'édifice (**Fig. 42**). Avec l'insertion d'une nouvelle entrée distribuant les parcours entre les secteurs orientaux et occidentaux, l'édifice fut partagé en deux parties distinctes et capables de fonctionner chacune comme édifice balnéaire indépendant. Les thermes restèrent en fonction sous cette forme jusqu'à leur destruction en 64. Une des pièces fut dotée de deux bancs maçonnés assez bas sur deux côtés, et

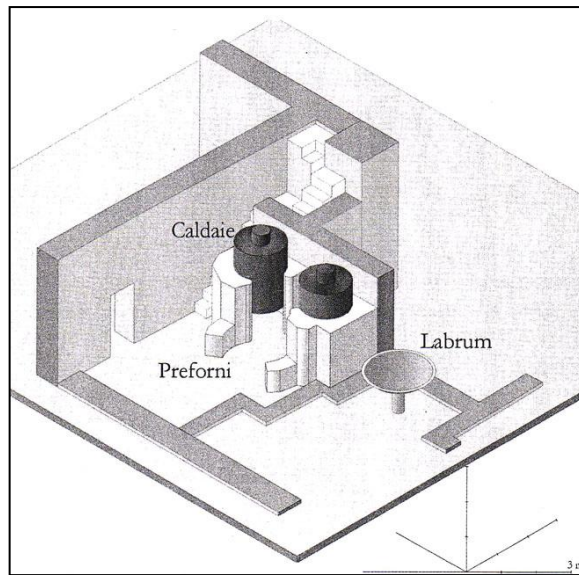
---

<sup>593</sup> Medri, 1999, p. 149.

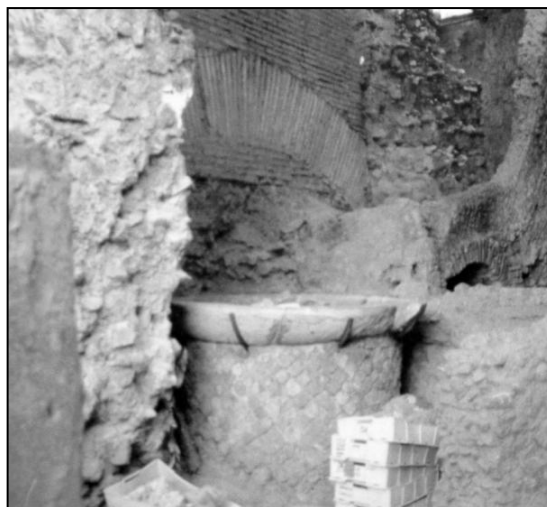
<sup>594</sup> Medri, 1999, p. 88-97 ; 126-132 ; 142-144 ; 149-173.



l'on inséra un *labrum* en calcaire blanc dans le *frigidarium* (**Fig. 41**). Ce dernier était alimenté par un robinet dont on a retrouvé seulement l'orifice. Il est plutôt rare de trouver un *labrum* dans le *frigidarium* des thermes, celui-ci étant souvent lié au *caldarium*. En réalité, selon l'hypothèse de reconstruction, dans la phase précédente le *labrum* se trouvait dans l'*apodyterium* ; c'est seulement avec les transformations successives qu'il fut placé dans une salle polyfonctionnelle<sup>595</sup>.



**Figure 40** : Reconstruction axonométrique de la zone de chauffe, située dans l'angle nord-ouest du *balneum* (Medri 1999)



**Figure 28** : *Labrum* localisé, dans la dernière phase, dans la salle du *frigidarium* (cliché De Haan 2010)

<sup>595</sup> Ambrogi, 1999, p. 158- 160

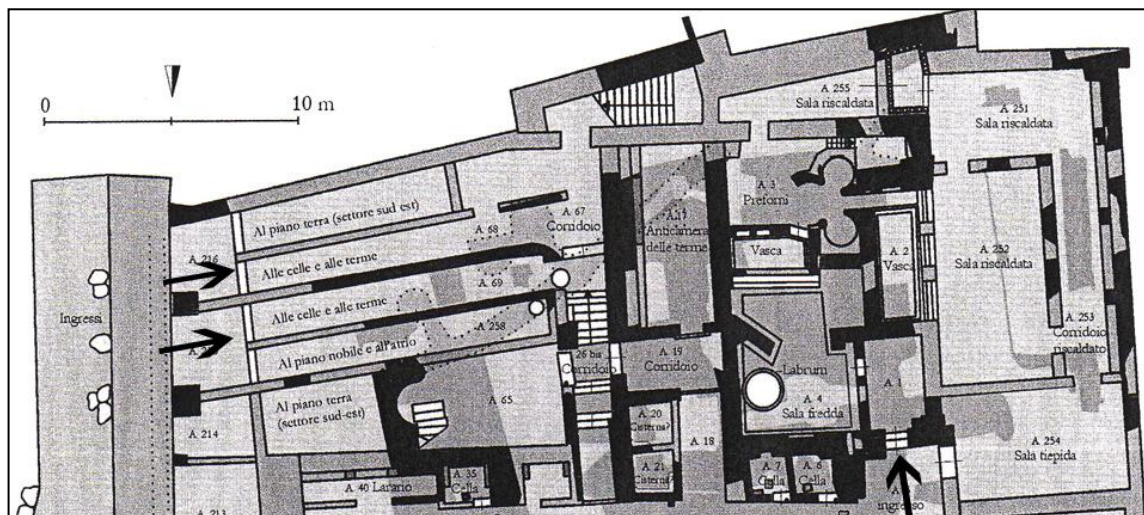
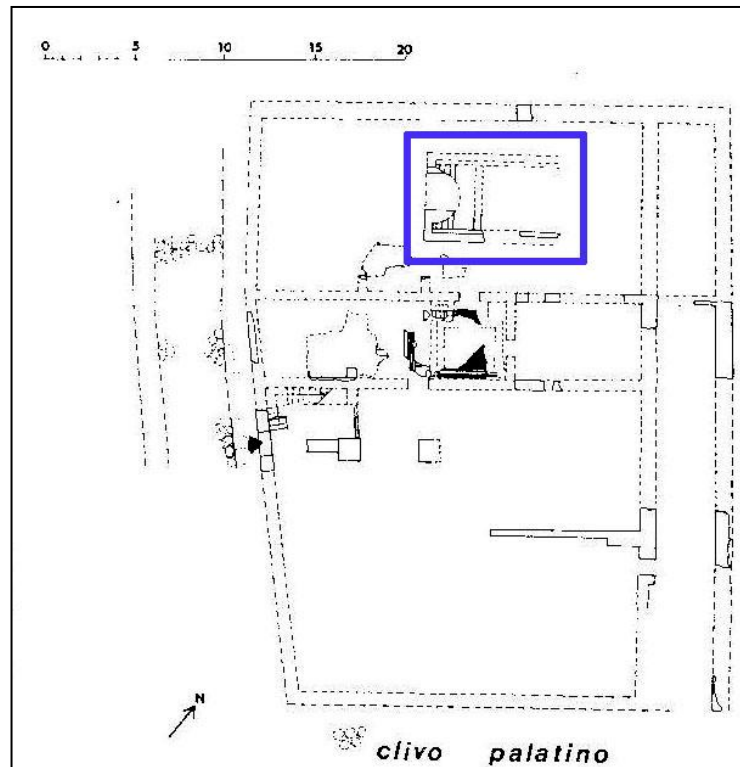


Figure 42 : Secteur balnéaire de la *domus* de M. Aemilius Scaurus. Dernière phase de restructuration (d'après Medri, 1999)

Sur le flanc septentrional du Palatin, entre la *Via Noua* et le *Clivus Palatinus*, une *domus* plus petite fut réaménagée au début du I<sup>er</sup> siècle avec probablement l'adjonction d'un secteur thermal (Fig. 43)<sup>596</sup>. Edifiée *ex novo* vers la moitié du I<sup>er</sup> siècle av. J.-C., elle fait partie, au même titre que la *domus* de M. Aemilius Scaurus, des riches demeures de la République tardive destinées à la classe sénatoriale, ayant vue sur le Forum. Cette *domus*, dont le propriétaire ne nous est pas connu, était notamment dotée d'une grande vasque, presque une *natatio*, pavée de mosaïque noire et blanche (95). Celle-ci était accessible par trois marches flanquant l'abside semi-circulaire (large d'environ 2,30 mètres) située au centre de son côté sud-ouest. La construction de cette structure explique notamment l'oblitération d'une des pièces souterraines, et la présence d'une canalisation trouvée dans une autre de ces pièces, peut-être reliée à l'édifice thermal. Deux niveaux de sol, à l'est et au sud, peuvent être liés à cette *natatio* : le premier conserve encore sa préparation en mortier avec des traces de placages en marbre. Des structures en *testaceum* sont probablement à lier à cette phase de restaurations et constructions *ex novo*. Si les vestiges relatifs au secteur thermal n'ont pas été à proprement parler mis au jour, il semblerait que ceux-ci aient bien existé : la preuve en est des nombreux *tubuli* et placages de marbre retrouvés dans les remblais<sup>597</sup>.

<sup>596</sup> La *domus* fut fouillée par G. Boni au début du XX<sup>e</sup> siècle, puis par l'équipe d'A. Carandini (Université La Sapienza) entre 1985 et 1986.

<sup>597</sup> Santangeli Valenzani, Volpe, 1986, p. 418.



**Figure 43:** Vestiges de la *domus* avec petite *natatio* située entre la *Via Nova* et le *Clivus Palatinus* (Santangeli Valenzani, Volpe, 1986)

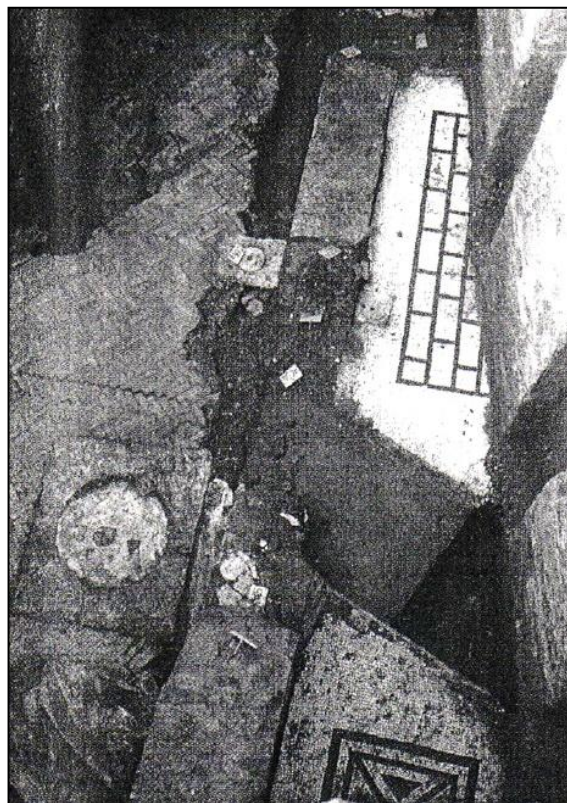
La présence d'une *natatio* a fait avancer à M. A. Tomei l'hypothèse d'un édifice thermal public ; ceci pourrait alors démontrer que la zone, entre l'époque augustéenne et 64 ap. J.-C., avait changé en partie d'aspect. Le versant septentrional du Palatin ne se limitait peut-être plus à une zone exclusivement peuplée de riches *domus*, mais avec ces dernières coexistaient des structures plus populaires, comme des boutiques d'artisans, des *tabernae* et des bains publics<sup>598</sup>. Nous nous devons toutefois d'être prudent vis-à-vis de cette interprétation pouvant sembler quelque peu extrapolée. Puisque le lien avec la *domus* a été établi, et à supposer que cette vasque ait bien appartenu à un secteur thermal plus étendu, nous devons donc penser à des bains domestiques ou, comme c'est également le cas pour les *balnea* de la *domus* voisine de M. Aemilius Scaurus, à des bains privés ouverts au public (type II / III).

De récentes fouilles effectuées sous toute la partie occidentale du *forum* de Nerva ont abouti à la découverte d'un *balneum* construit probablement vers le milieu du I<sup>er</sup> siècle av. J.-C. (19)<sup>599</sup>. Ce dernier, décoré de mosaïques figurées noires et blanches,

<sup>598</sup> Tomei, 1986, p. 412.

<sup>599</sup> Fouilles conduites entre 1995 et 1996 par la Surintendance de Rome, dans Rizzo, 2001, p. 215-244.

était probablement lié aux habitations aristocratiques de la fin de la République ou du début du I<sup>er</sup> ap. J.-C. retrouvées sous le même *forum* (**Fig. 44**). La *balneum* fut partiellement transformé par la suite en dortoir d'esclaves (*ergastulum*), puis remblayé avec les *domus* pour permettre la construction du *forum* à la fin du I<sup>er</sup> siècle ap. J.-C. Les vestiges apparus lors de cette campagne n'ont malheureusement pas fait l'objet de publication exhaustive jusqu'à ce jour. On peut toutefois établir un rapprochement entre ce complexe et les *balnea* des *domus* voisines du Palatin, par sa position au sein de la *domus* (au sous-sol, probablement lié à un *ergastulum*), mais aussi par sa chronologie<sup>600</sup>.



**Figure 44:** Structures relatives à la *domus* avec *balneum* située sous le forum de Nerva (cliché Rizzo 2001)

La fouille de la *Meta Sudans*, à la limite entre les *regiones* III et IV augustéennes, a révélé une importante série de structures monumentales couvrant un arc chronologique allant de l'époque républicaine jusqu'à l'Antiquité tardive<sup>601</sup>. Le principat d'Auguste est ainsi marqué par la réfection d'une rue dallée en basalte ainsi que des égouts de la zone. Les conditions de conservation et de lecture des vestiges sont en

---

<sup>600</sup> Papi, 1999, p. 718.

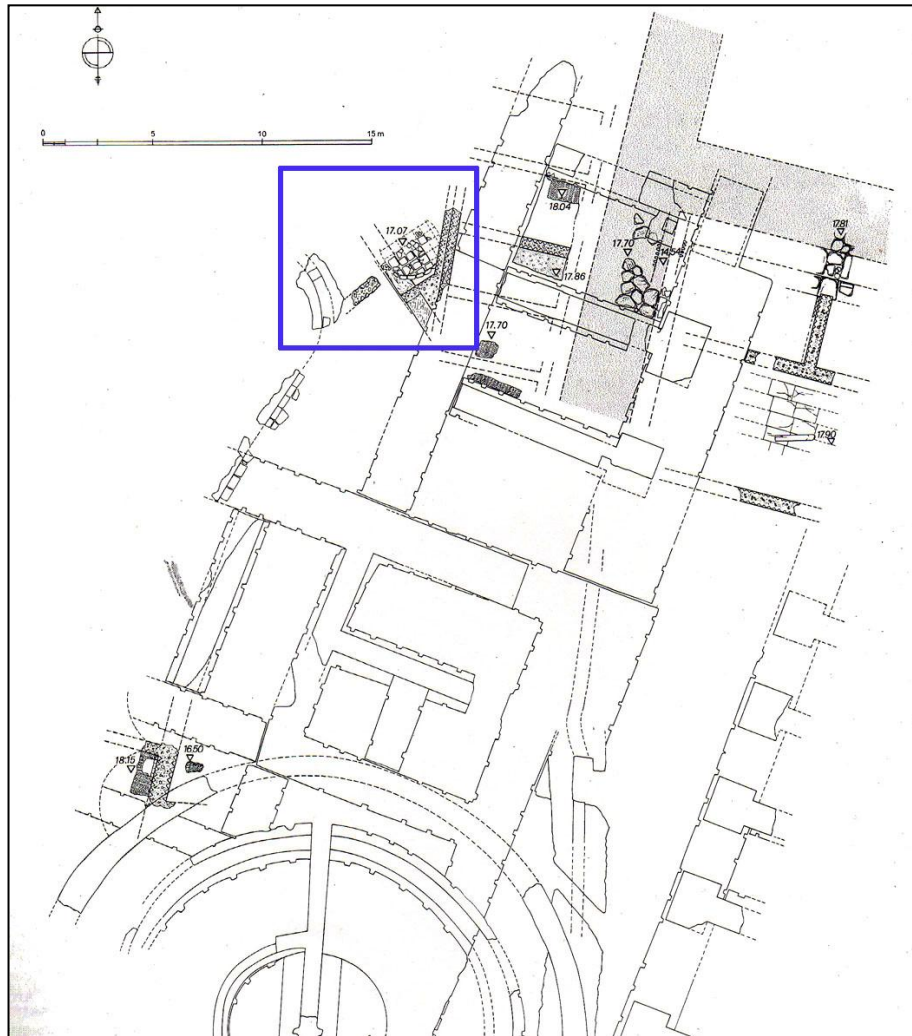
<sup>601</sup> Panella, 1990, p. 50; 59-62.

général mauvaises, dans la mesure où les couches archéologiques plus anciennes ont été largement perturbées par les nombreux travaux d'époques successives. C. Panella a cependant pu remarquer que les pièces à l'ouest de la voie, c'est à dire vers le temple de Venus et de Rome, avaient été substituées par un nouvel édifice en *opus latericium*, qui les détruisit ou les réutilisa en partie, simultanément à la restructuration du réseau routier (ou à un moment légèrement successif). Cette nouvelle construction comprenait déjà probablement, dans sa première phase, des pièces de fonction thermique, ou du moins avec chauffage.

À l'époque julio-claudienne (avant 64 ap. J.-C.), une série d'importantes interventions réalisées dans des temps assez courts permit notamment la construction de deux îlots en *opus latericium* s'ouvrant à l'est et à l'ouest de la rue. Dans la zone située derrière l'édifice occidental, l'équipe de C. Panella a pu identifier un complexe thermal utilisant une partie des murs d'époque augustéenne (22, **Fig. 45**). Le *balneum* ne communiquait pas avec les pièces donnant sur la rue, du moins au niveau du rez-de-chaussée. Parmi les vestiges conservés se trouve notamment le foyer circulaire d'une vasque et / ou d'une pièce pavée de mosaïque blanche. Les décombres de ce pavement, mêlés à de nombreuses *suspensurae*, ont été retrouvés sur le sol en *sesquipedales* de l'hypocauste, qui d'après les timbres fut construit entre les années 40 / 50 et 64 ap. J.-C. Un mur en *latericium* (avec pilastre en travertin), découvert sous le sol actuel devant le podium du temple, pourrait appartenir également à ce complexe, de même qu'une vasque probablement chauffée, pavée d'*opus spicatum* et revêtue de mortier de tuileau. Au même moment les murs en *caementicium* des pièces plus anciennes furent refaits en *opus latericium*. C. Panella note également la présence d'un pavement en *opus spicatum* couvrant un réseau complet de canalisations.

Sachant que ces vestiges furent construits dans les premières années du principat de Néron, puis détruits par l'incendie de 64, on a supposé qu'ils appartenaient à la *Domus Transitoria*. C. Panella préfère cependant mettre en relation ce *balneum* avec le célèbre complexe situé au-dessous de l'appartement de Sénèque. Les structures thermales découvertes seraient selon elle parfaitement cohérentes avec la chronologie de la missive, et le site correspondrait également avec celui décrit par le philosophe : il

évoque en effet des bains, des *tabernae*, une rue et surtout la *Meta Sudans*<sup>602</sup>.



**Figure 45** : Vestiges d'époque julio-claudienne situés au nord de la *Meta Sudans* : on distingue notamment les restes d'une voie pavée et d'une petite salle chauffée (en encadré) (Panella, 1990)

Il nous est difficile de rallier cette hypothèse, qui se base sur des fondements trop fragiles : non seulement ce type d'associations devait être monnaie courante dans la Rome impériale (on évoquera à titre d'exemple le *balneum* de la Casa Celimontana, 10), mais il faut aussi rappeler qu'il s'agit d'un texte littéraire et philosophique sur l'art de la concentration : dans ce cas le complexe évoqué par Sénèque pourrait ne pas exister du tout. Enfin, Sénèque étant un des hommes les plus riches de Rome, il est plus que probable qu'il n'habitait certainement pas un appartement. Nous pouvons en effet imaginer que ce complexe, qui appartenait à un quartier résidentiel avec *tabernae* au

<sup>602</sup> Panella, 1990, p. 61-62 (cf Sen. (J.) *Ep.*, 56).

rez-de-chaussée et habitations à l'étage supérieur, devait être ouvert à un public restreint, très probablement aux résidents même de l'*insula* et peut-être du quartier limitrophe.

Difficile également d'établir un lien entre ce complexe et les *balnearia* de la *domus* de Cn. Domitius Calvinus (*cos.* 54 et 40 av. J.-C. ; *PIR D* 139), construits à l'époque d'Auguste sur l'emplacement du très ancien *Sacellum* de *Mutinus Titinus* adjacent à l'habitation (21)<sup>603</sup>. D'après le texte, il semble que la *domus* ait été située près d'un *angiportus* sur les flancs méridionaux de la *Velia*, à l'ouest des *horrea* donnant sur la *Via Sacra*, près de la *Regia* restaurée en 36 av. J.-C. par Calvinus lui-même<sup>604</sup>. Pouvons-nous pour autant assimiler ce complexe aux thermes situés selon Sénèque *prospicientes uiam Sacram* et construits par Domitius, *nobilissimus uir*<sup>605</sup> ? Selon Papi, ce dernier devrait plutôt correspondre à L. Domitius Ahenobarbus (*cos.* 16 ap. J.-C.), ou à Cn. Domitius Ahenobarbus (*cos.* 32) père de Néron : ainsi ces thermes devraient selon lui être liées à la *domus Domitiana* de la branche des Ahenobarbi attestée sur les pentes méridionales de la *Velia*<sup>606</sup>. D. Palombi considère ce Domitius et le consul de 53 et 40 av. J.-C. comme une seule et même personne : sa *domus* avec *balnearia* devrait alors correspondre à la vieille résidence de famille des Domitii Calvini, dont on ne connaît malheureusement pas la localisation exacte, peut-être vers les *Carinae*<sup>607</sup>. Il est très probable que ces bains furent détruits ou intégrés dans la *domus Transitoria* de Néron.

### ***Bains d'époque impériale et tardive***

Des fouilles effectuées sous la nef et l'abside de l'église Saint-Pierre-aux-Liens

---

<sup>603</sup> Fest. *Sign. Verb.*, 9, 142 L. : « *Mutini Titini sacellum fuit in Veliis, aduersum murum Mustellinum in angiportu, de quo aris sublatis balnearia sunt facta domus Cn. Domitii Caluini, cum mansisset ad urbe condida ad principatum Augusti inuiolatam religioseque et sancte cultum fuisset, ut ex pontificum libris manifestum est, in quibus significatur fuisse ad sacrarium sextum et uicensimum, dextra via iuxta diuerticulum (...) ubi et colitur et mulieres sacrificant in eo togis praetextis ulatae.* »

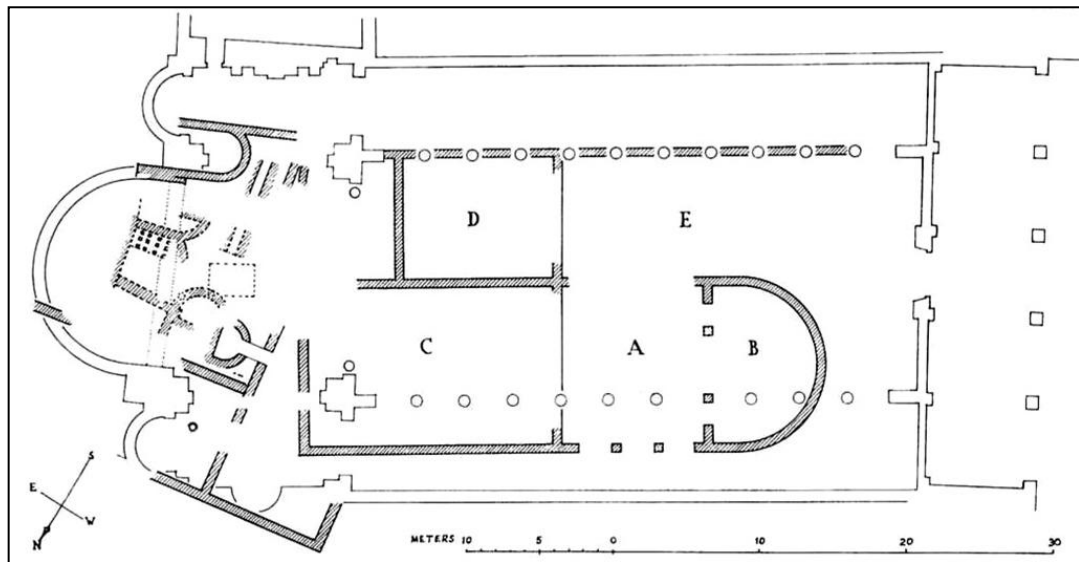
<sup>604</sup> Papi, *LTUR* II, 1993, p. 93.

<sup>605</sup> Sen. (A.) *Contr.*, 9, 4, 18.

<sup>606</sup> Papi, *LTUR* II, 1995, p. 93.

<sup>607</sup> Palombi, 1997, p. 87-89: ce très ancien sanctuaire de *Mutinus Titinus* aurait été localisé dans une petite rue menant aux *Carinae*, soit l'extrémité occidentale du versant méridional de l'Esquilin ; les *Carinae* comprenaient également la pente de la vallée de la *Subura* au nord ainsi que la vallée du Colisée au sud.

permirent de mettre au jour les fondations de bâtiments détruits lors de la construction de la basilique chrétienne<sup>608</sup>. On découvrit ainsi sous la nef plusieurs phases de construction correspondant à (au moins) trois *domus* datées entre le III<sup>e</sup> et le I<sup>er</sup> siècle av. J.-C., auxquelles succéda une luxueuse demeure possédant notamment un jardin avec cryptoportiques et fontaines (**Fig. 46**). On a ainsi pu attribuer ce dernier ensemble du I<sup>er</sup> siècle ap. J.-C., à un pavillon de la *domus Transitoria* et / ou *Aurea* de Néron<sup>609</sup>. Les structures furent ensuite remblayées et réutilisées en partie dans la construction successive datée du III<sup>e</sup> siècle, probablement une riche *domus*<sup>610</sup>. Ces découvertes ont confirmé la présence de résidences aristocratiques dans la zone comprise entre *Velia*, *Carinae* et Esquilin, à l'époque républicaine et au début de l'Empire. La stratigraphie de la zone au-delà du transept et de l'abside a disparu, en grande partie à cause des fouilles exécutées en 1876 par Vespignani. On distingue toutefois sur le plan des vestiges les restes d'un hypocauste, entouré d'un espace couvert d'une mosaïque (23, **Fig. 47**). À l'est, les structures sont encore plus confuses et fragmentaires.



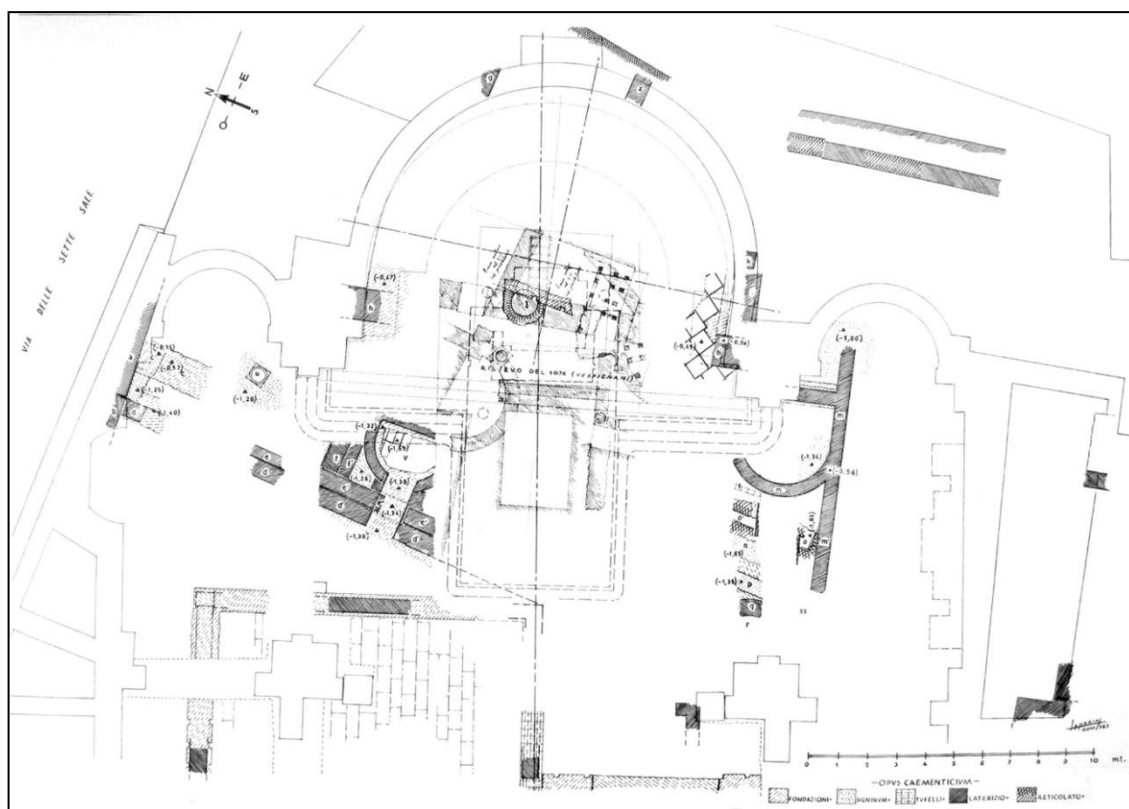
**Figure 46:** Planimétrie des vestiges d'époque républicaine et impériale (*domus*), découverts sous l'église Saint-Pierre-aux-Liens (Corbett-Krautheimer 1967)

<sup>608</sup> Les fouilles sous la partie centrale du transept furent effectuées en 1876 par Vespignani ; de nouvelles campagnes eurent lieu en 1957-1959 (voir Colini et Matthiae, dans *MemPontAc* 1966, p. 41-49).

<sup>609</sup> Coarelli, 2003, p. 228-229.

<sup>610</sup> Bartolozzi, 1997-1998, p. 238 : L'auteur, se fondant sur des comparaisons avec des résidences similaires et sur les techniques de construction, propose pour la grande *domus* une première phase du I<sup>er</sup> s. ap. J.-C., suivie de rénovations et d'agrandissements à l'époque d'Hadrien. Enfin, de grandes modifications auraient eu lieu à la fin du III<sup>e</sup> ou au début du IV<sup>e</sup> siècle avec la construction d'une grande pièce en abside donnant sur le jardin (qui fut alors réduit).





**Figure 47** : Planimétrie des vestiges de fonction thermique situés sous l'abside et le chœur de l'église Saint-Pierre-aux-Liens (mise à jour Colini 1966, d'après Vespignani, 1876)

Dans les pièces chauffées par l'hypocauste, des timbres extraits en 1876 donnent une datation entre le I<sup>er</sup> et le II<sup>e</sup> siècle ap. J.-C. (avec une majorité entre 161 et 190). Pour Krautheimer, ces structures, qui doivent certainement correspondre à des petits bains domestiques du II<sup>e</sup> siècle, ne sont pas liés à la riche *domus* qui s'étend sous la nef de l'église. Certains murs que l'on retrouve au nord du transept, et datés du début du IV<sup>e</sup> siècle, pourraient alors être conçus comme un agrandissement du secteur thermal, dans la mesure où ils respectent la même orientation que ce dernier, et non de la *domus* et de son portique<sup>611</sup>. Il est donc très difficile de tirer des informations claires et précises de ces descriptions. La planimétrie des vestiges n'est guère plus parlante : tout au plus nous est-il possible de distinguer les restes d'une petite pièce avec hypocauste et de deux exèdres (vasques ?), effectivement alignées sur ces murs tardifs au nord du transept. La taille assez réduite de ces vestiges ainsi que leur insertion au sein d'une zone exclusivement résidentielle nous fait toutefois pencher pour des thermes domestiques, construits dans la seconde moitié du II<sup>e</sup> siècle, peut-être restaurés ou agrandis au début

<sup>611</sup> Krautheimer, 1967, p. 190-228.

du IV<sup>e</sup> siècle.

En 1895, on découvrit des vestiges probablement balnéaires en *opus latericium* lors de travaux effectués piazza delle Carrette<sup>612</sup> (24, **Fig. 48**). Le complexe était composé d'une petite vasque de bain (2.60 x 1.80 mètres) recouverte de plaques de marbre, à laquelle on accédait par trois marches. L'hypocauste, bien conservé, était composé de pilettes de 50 centimètres en briques de tuf ; on retrouva également des *tubuli* insérés dans les parois. Des briques timbrées retrouvées *in situ* permettent de dater l'édifice entre l'époque d'Hadrien et l'époque sévérienne<sup>613</sup>. À proximité de la vasque on découvrit d'autres pièces thermales au pavement de marbre, possédant le même système de chauffage par les parois. Cette brève description n'est malheureusement suivie d'aucun relevé des vestiges. G. Gatti mentionne seulement qu'ils appartenaient à une « habitation privée » composée de plusieurs pièces, mais nous ne savons sur quels critères il base son interprétation.



**Figure 48:** Vestiges découverts à l'est de piazza delle Carrette (Lanciani *FVR* pl. 22)

Plus au nord, nous pouvons également mentionner les découvertes réalisées en 1952-53 dans le jardin de l'Institut Angelo Maj<sup>614</sup> (28). Lors de la construction d'une nouvelle centrale électrique, on s'aperçut en effet que la différence de niveau avec la rue

<sup>612</sup> Gatti, *NSc.*1895, p. 319-320, 347-348, 360, 419-420

<sup>613</sup> *CIL* XV 484: *Opus Salarese* et *CIL* XV 1029: *Domitia Lucilla Minor* (a.123); *CIL* XV 163: *Figl. Domitianae Miores* et *CIL* XV 405: *Figl. Ponticulanae* (époque sévérienne).

<sup>614</sup> Felletti Maj, *NSc.*1953, p. 7; 228-234; *FA* 1954, 4822;

était dûe aux remblais de structures d'époque romaine, qui constituaient ainsi une sorte de podium dont le mur longeait la via Clementina<sup>615</sup>. Ces vestiges avaient déjà été aperçus au XVIII<sup>e</sup> siècle lors de l'ouverture de la rue ; on pensa alors qu'il s'agissait des *thermae Olympiadis* évoquées dans une *Passio* du VI<sup>e</sup> siècle (et que l'on situe généralement dans la *regio VI Alta Semita*)<sup>616</sup>. Les fouilles de 1952 permirent de mettre au jour des structures plutôt mal conservées, quasiment sans matériel archéologique. Un long mur perpendiculaire à via Clementina (mur A, **Fig. 50-51**) séparait des pièces de fonctions différentes, appartenant cependant au même édifice. La partie méridionale consistait en une série de six pièces voutées identifiées comme *tabernae* (**Fig. 49**).



**Figure 49:** Série de *tabernae* (?) longeant la via Clementina (cliché Felletti Maj, 1953)

Au nord du mur A on découvrit certaines structures à moitié détruites, dont une grande vasque identifiée comme *natatio*, ainsi que des murs en *reticulatum* parallèles et perpendiculaires à A ; leurs fondations étaient situées à 2 mètres au-dessus du niveau des boutiques décrites précédemment, ce qui pourrait s'expliquer par la pente de la

<sup>615</sup> La via Clementina s'ouvre sur les pentes du Viminal, au-dessus de la *Subura*, et est presque perpendiculaire à la via Urbana, qui correspond plus ou moins à l'ancien *Vicus Patricius*.

<sup>616</sup> Une inscription placée au niveau du n.2 de la rue dit qu'en 1734 le Pape Clément XII ouvrit « *uiam hanc inter thermas Olympiadis in cliuo uiminali publicae commoditati* ». Les *thermae Olympiadis* sont notamment mentionnés dans les *Acta S. Laurentii (Passio s. Polychronii, IV s., IX-XI)*.

colline - en supposant que ces *tabernae* furent semi-enterrées. Le pavement présentait deux niveaux : le premier, en mortier de tuileau, est contemporain aux murs en *reticulatum* ; le second conserve seulement une préparation de mortier. Le fond du bassin se trouve à 1,30 mètre au-dessous de ce niveau, ce qui présuppose la présence de marches pour y accéder. On mit au jour également l'angle interne circulaire de la grande vasque, dont le mur A, enduit d'un épais mortier, formait un des côtés. Dans l'angle se trouve un orifice certainement lié à l'écoulement des eaux usées, que l'on peut mettre en relation avec l'égout situé au-dessous ; ce dernier courait parallèlement au mur A, à peine en-dessous du niveau de la via Clementina. Les fouilles de 1952 n'ont pas permis en réalité de confirmer (ni d'infirmer) la fonction thermale du complexe. L'absence de matériel archéologique explique une datation basée sur les seules techniques de construction : le complexe initial pourrait alors remonter au II<sup>e</sup> siècle, avec des restaurations de la deuxième moitié du III<sup>e</sup> ou du IV<sup>e</sup> siècle.

Les seuls indices relevés sur place sont des petites monnaies de bronze qui indiqueraient que le lieu était encore fréquenté à une époque tardive. Sur la base de telles informations, il est donc nécessaire d'interpréter prudemment ces structures. Il est plus que probable que l'édifice fut en grande partie spolié de son matériel (et peut-être de son décor) lorsqu'il fut découvert au XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>617</sup> ; on pourrait en effet penser que les vestiges, probablement en meilleur état qu'ils ne l'étaient dans les années 1950, devaient présenter certaines caractéristiques pouvant justifier leur identification comme *thermae Olympiadis*. Notons enfin que l'édifice est mentionné au siècle suivant comme « bagni di Agrippa »<sup>618</sup>, en référence probablement au *lauacrum Agrippinae* traditionnellement situé dans la zone (131). Or seule la grande vasque hydraulique (*natatio* ?) pourrait à nos yeux expliquer les raisons ayant conduit à assimiler ces vestiges dans un premier temps aux *thermae Olympiadis*, puis au *lauacrum Agrippinae*. Nous reviendrons sur les problèmes liés à l'identification de ces deux édifices mentionnés par les sources, et en général localisés par la toponymie médiévale et moderne dans la *regio VI Alta Semita*.

---

<sup>617</sup> Il faut également supposer que l'ouverture de la via Clementina comporta la destruction d'une bonne partie de ces structures.

<sup>618</sup> Le terrain avait été cédé au Pio Istituto delle Scuole cristiane en 1828 ; mais la Chambre Apostolique qui le cédait s'était réservé « l'assoluto dominio e proprietà delle Grotte conosciute per i bagni di Agrippina esistenti sotto il giardino parimenti descritte nella stessa relazione pianta ».

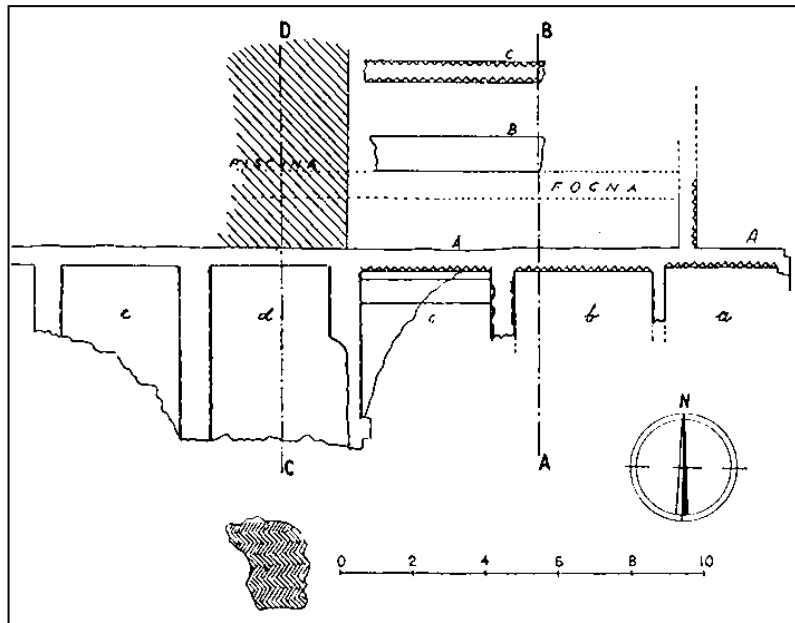


Figure 50: Planimétrie des structures dégagées dans le jardin de l'Institut Angelo Maj (Felletti Maj, 1953)

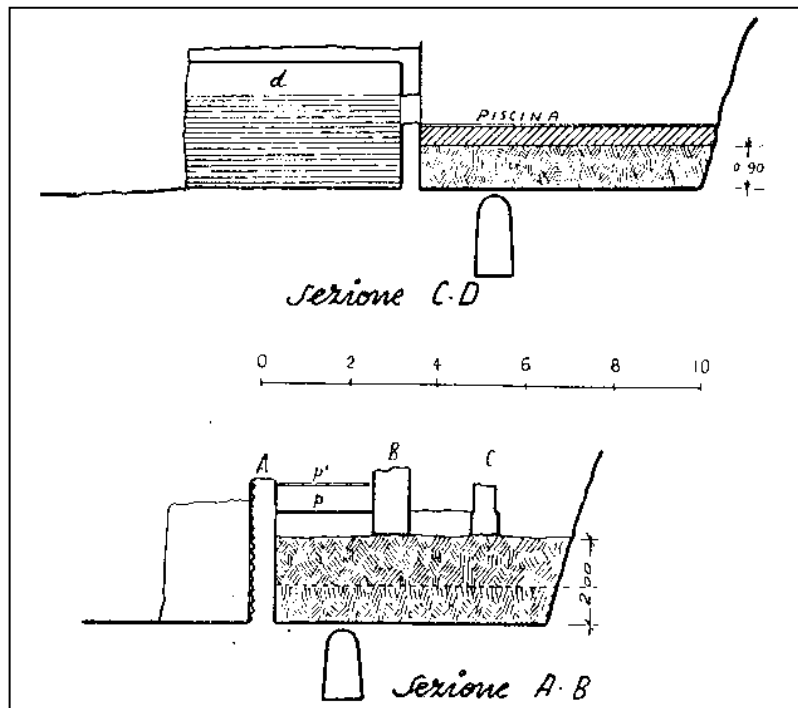
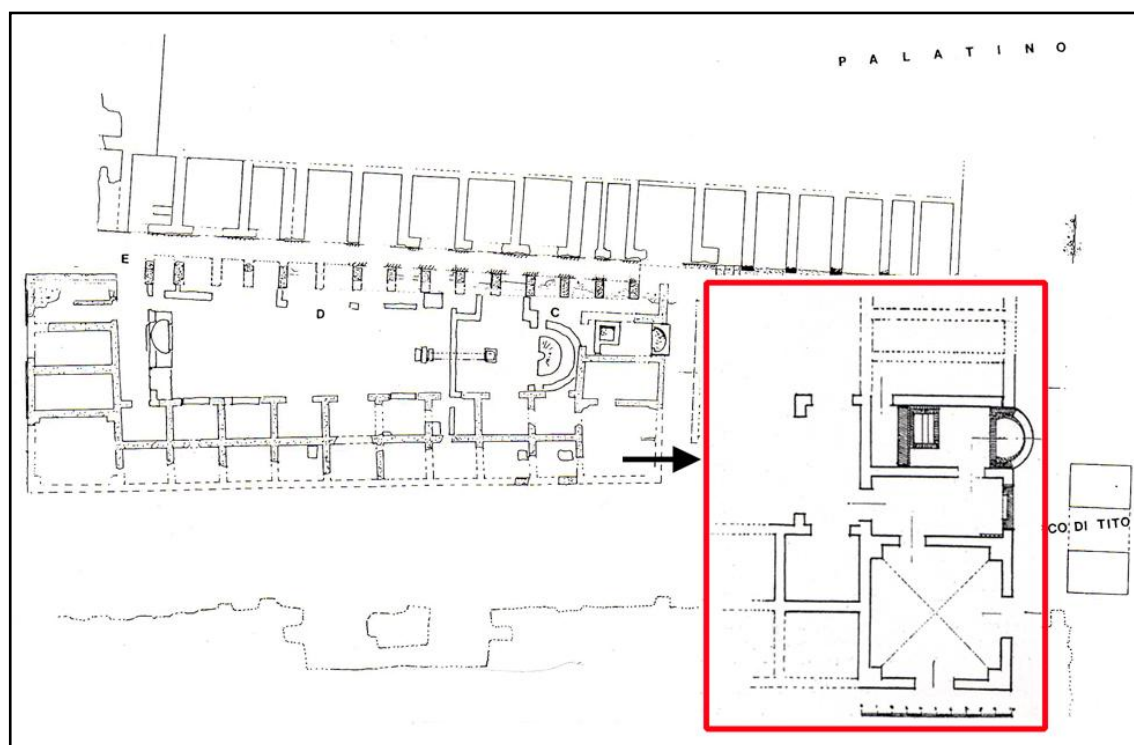


Figure 51 : Sections des structures dégagées dans le jardin de l'Institut Angelo Maj (Felletti Maj, 1953)

Un complexe thermal est situé le long de la *Via Sacra*, aux pieds du versant septentrional de l'ancienne Vigna Barberini (27, Fig. 52)<sup>619</sup>. Ce dernier a été assimilé

<sup>619</sup> Le *balneum* a été l'objet de fouilles 1871-72 par P. Rosa ; puis de sondages en 1926 (Popescu) et 2007-

depuis sa découverte au *balneum Heliogabalus* mentionné par l'*Histoire Auguste*<sup>620</sup> : il n'est donc pas rare de le trouver mentionné sous ce nom, bien que l'interprétation soit désormais obsolète. Popescu, dans son étude du monument, a identifié une première phase de construction correspondant à une série de *tabernae* donnant sur la *Via Sacra*. Il s'agirait de magasins de type *horrea* bien attestés à Ostie ou sur la *Forma Urbis* de Septime Sévère ; il place donc la construction à un moment déjà avancé sous l'Empire, entre l'époque antonine et sévérienne<sup>621</sup>. L'aile nord-ouest fut successivement transformée en petit *balneum* : ce changement de fonction nécessita la construction de nouveaux murs, une profonde modification des ouvertures<sup>622</sup>, ainsi que l'aménagement dans l'entrée d'une abside contenant une vasque semi-circulaire (**Fig. 54**). Le sol enfin fut refait afin d'y implanter un système à hypocauste (**Fig. 53**).



**Figure 52** : Bains près de l'Arc de Titus sur la Via Sacra, insérés à l'intérieur de structures commerciales d'époque sévérienne (d'après Arce et Mar, 1989)

2010 (Panella).

<sup>620</sup> S.H.A. *Heliog.*, 8, 6: "*Lauacrum publicum in aedibus aulicis*".

<sup>621</sup> Popescu, 1927, p. 11-14.

<sup>622</sup> On retrouve ainsi la trace de tesselles noires de mosaïque encastées sous les nouveaux murs de séparation.



**Figure 53** : Hypocauste du *caldarium* près de l'arc de Titus ; les murs en *latericium* appartiennent aux *horrea* d'époque sévérienne (cliché A. L. Foulché)

Les fouilles actuellement en cours de l'Université La Sapienza, dirigées par C. Panella et L. Segui, permettent de redéfinir la chronologie et la fonction de ces structures. D'après nos observations sur place et les informations aimablement communiquées par les deux archéologues, le *balneum* serait en réalité plus étendu et présenterait une planimétrie plus complexe que ce que l'on pensait jusqu'alors. Les salles thermales se reconnaissent dans la série de pièces en enfilade : deux salles chauffées par hypocauste à deux vasques, et finalement une grande salle carrée identifiée comme *frigidarium*. Deux *praefurnia* ont été mis au jour : le premier en correspondance de la vasque à abside du *caldarium* ; le second, à l'est du complexe, communiquait avec des pièces qu'il ne nous a pas été possible d'observer. Les deux pièces chauffées sont munies de *suspensurae* et de *tubuli*, contre lesquels on aperçoit des restes de plaques de marbre, également sur le sol et à l'intérieur des vasques.

Les fouilles ont notamment confirmé l'implantation des salles thermales à l'intérieur de structures commerciales de l'époque d'Hadrien, restructurées en grande partie à l'époque sévérienne. Le *balneum* se situe derrière une grande abside avec entrée tripartite, construite elle aussi dans la cour centrale des *horrea*. Cette structure, que l'on

croyait appartenir à une *domus* tardive et même à une église<sup>623</sup>, correspondrait en réalité à un nymphée monumental : une série de vasques avec fontaines et canaux d'approvisionnement a en effet été mise au jour à l'intérieur de la cour et dans l'abside même (**Fig. 55**). Le *balneum* et le nymphée ont été datés à l'époque de Maxence ; il est désormais certain que l'ensemble ne fonctionnait pas en même temps que les *horrea* sévériens, abandonnés déjà depuis quelques temps au moment de sa construction.



**Figure 54** : Vasque semi-circulaire du *caldarium* près de l'arc de Titus. On distingue la bouche du *praefurnium* ainsi qu'un fragment de placage en marbre (cliché A. L. Foulché)

Nous n'aurions donc pas affaire, comme pensait Popescu, à des petits bains privés liés à des *horrea*<sup>624</sup>, mais à un type de complexe relativement rare dans le monde romain. La combinaison bains / nymphée se retrouve notamment à Rome dans le complexe de la via Giovanni Lanza (16) également daté du IV<sup>e</sup> siècle, mais ici rien n'indique que l'infrastructure ait été à usage domestique. La localisation du *lauacrum publicum* dû à Héliogabale reste quant à elle encore une question ouverte, puisque le complexe pourrait correspondre à plusieurs structures thermales du Palatin, notamment

---

<sup>623</sup> Royo, 2001, p. 59 ; 82. Au moment de sa découverte, le complexe fut identifié par P. Rosa à S. Cesareo ou à S. Maria de Metrio.

<sup>624</sup> Popescu, 1927, p. 13.



aux *balneum* des *Scalae Caci*<sup>625</sup>. R. Turcan a ainsi suggéré que l'empereur avait ouvert au public les thermes du Palatin (103), dont la construction remonterait en revanche à l'époque de Dioclétien<sup>626</sup>.



**Figure 55** : Cour centrale du nymphée près de l'arc de Titus, en cours de fouille (vue de l'ouest). On distingue au premier plan des bassins avec jeux d'eau (cliché A. L. Foulché)

Les *Catalogues Régionnaires* citent enfin dans la *regio* IV un *balneum Daphnidis* (20)<sup>627</sup>, qui selon G. Lugli correspondrait aux *Phoebi balnea* mentionnés par Juvénal. D'après les Scolies, l'édifice privé aurait également été connu sous le nom de *balneum Daphnes*<sup>628</sup>. Pour T. Ashby et E. Rodriguez Almeida cette identification n'est pas

---

<sup>625</sup> Royo, 2001, p. 66.

<sup>626</sup> Turcan, *Histoire Auguste*, Vies de Macrin, Diaduménien et Héliogabale, éd. 1993 (+note 46 p. 181), traduit: " Il installa un bain public dans les appartements impériaux."

<sup>627</sup> *Curiosum* (VZ., I, p. 103) ; *Notitia* (VZ., I, p. 169).

<sup>628</sup> *Schol.ad Iuv. 7, 233: priuatae balneae, quae Daphnes appellantur*. Juvénal distingue ainsi les *thermae* (impériales ?) des *balnea Phoebi*, probablement pour insister sur le caractère privés de ces derniers, et/ou sur leur taille plus modeste (*dum petit aut thermas aut Phoebi balnea*). Il ne précise à aucun moment leur localisation.

certaine, étant donné la forme féminine *Daphne*. Selon eux, le nom tirerait plutôt son origine d'une célèbre statue représentant le mythe d'Apollon et Daphné, présente au sein de l'établissement<sup>629</sup>. Il n'est pas non plus impossible que le nom dérive d'un propriétaire inconnu nommé *Daphnis*. La corruption de *Daphne* en *Dafnis* pourrait toutefois être dûe à un phénomène de (mauvaise) copie, souvent observé dans les *Catalogues Régionnaires*. Sans pouvoir affirmer si le nom de l'établissement faisait référence à son propriétaire ou à un élément de décoration évoquant le mythe de Daphné, nous pouvons penser que les deux complexes mentionnés par les sources correspondent à un seul et même complexe ouvert au public. D. Palombi pense qu'en suivant l'ordre des monuments tel qu'il est donné par les *Régionnaires* (*Siburam - Balneum Daphnidis - Porticum Absidatam - Aream Vulcani*), on pourrait localiser le *balneum* dans la vallée de la *Subura*, dans la zone du *Cliuus Suburanus*<sup>630</sup>.

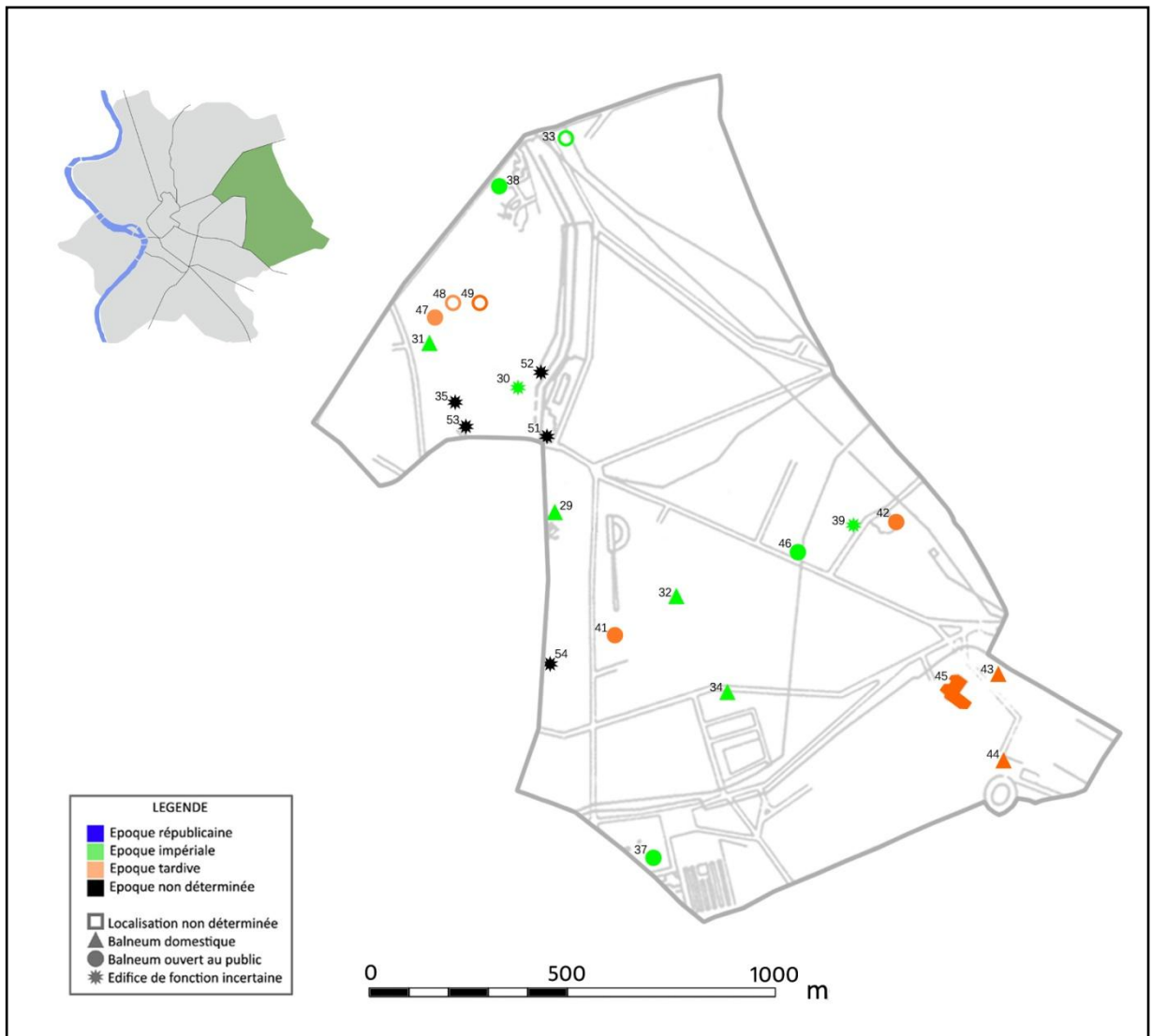
Le paysage balnéaire au sein de la *regio* IV, relativement hétéroclite, semble refléter de manière particulièrement fidèle la nature de ce quartier, à la fois populaire (*Subura*), résidentiel (*Velia*, *Carinae*, versant nord-est du Palatin), et public. L'importante concentration des plus anciens *balnea* de la ville témoigne encore une fois de la vitalité architecturale du quartier à l'époque républicaine. Les mutations urbaines amorcées à l'époque julio-claudienne s'observent également dans la répartition des bains d'époque impériale, qui semblent se concentrer principalement dans la moitié orientale du quartier. Enfin, la période tardive est marquée par la réappropriation (publique ou privée ?) d'anciens locaux commerciaux sur la *Via Sacra*, qui deviennent alors des bains ouverts au public.

---

<sup>629</sup> Platner-Ashby, 1929, p. 69; Rodriguez Almeida, *LTUR* I, 1993, p. 159, p. 162.

<sup>630</sup> Palombi, 1997, p. 65 : il s'agit de la zone située derrière le *forum* de Nerva.

### III. 1. 5. *Regio V : Esquiliae*



**Figure 56 :** Distribution des *balnea* et *thermae* à l'intérieur de la *regio V Esquiliae* (élaboration A.L. Foulché)

La *regio V Esquiliae* est la plus vaste des quatorze *regiones* augustéennes. Elle s'étend majoritairement à l'est des murailles serviennes, sur la colline de l'Esquilin. Délimité à l'ouest par le *uicus Patricius* (qui la sépare de la *regio VI Alta Semita*), le quartier inclut toute la zone orientale de la ville comprise dans la muraille Aurélienne, jusqu'aux *Castra Noua Equitum Singularum* au sud<sup>631</sup>. C'est de sa situation périphérique que la *regio* pourrait tirer son nom, *Esquiliae* signifiant probablement

<sup>631</sup> Les *Castra* furent construits sous Septime Sévère afin d'y loger sa garde personnelle. L'édifice s'étendait entre l'emplacement de la Basilique de Saint-Jean-de-Latran et la muraille Aurélienne (voir Buzzetti, *LTUR I*, 1993, p. 246-248).

« zone (habitée) en dehors de la ville »<sup>632</sup>. La partie située à l'intérieur des murailles serviennes, correspondant au Mont *Cispinus* et au Viminal, devait constituer une sorte de prolongement du quartier de la *Subura*, puisqu'on y a retrouvé la trace de nombreux cultes attestant la nature populaire de cette zone, probablement peuplée de marchands et d'étrangers<sup>633</sup>. La zone orientale à l'extérieur des murs en revanche était à l'époque républicaine occupée en grande partie par des nécropoles.

C'est seulement à l'époque augustéenne que Mécène commença la bonification de la zone<sup>634</sup>, qui peu à peu devint un des lieux privilégiés des grandes familles romaines. Ces dernières y construisirent villas et *horti*, qui passèrent progressivement dans le domaine impérial à partir de l'époque julio-claudienne. La nature particulièrement exclusive de la moitié méridionale du quartier justifie en partie l'absence de grands thermes publics - du moins d'après les *Catalogues Régionnaires*. Les habitants de la zone du Mont *Cispinus* pouvaient quant à eux fréquenter les thermes de Titus et de Trajan sur le Mont *Oppius*, et, à partir du début du IV<sup>e</sup> siècle, ceux de Dioclétien, situés à la limite entre les *regiones* V et VI. La désertification de cet espace périphérique au cours des siècles suivant la chute de l'Empire explique la bonne conservation de nombreux monuments, dont certains figurent encore sur les cartes des XVI<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles. Les grands travaux liés à la proclamation de Rome Capitale, impliquant de nouveaux plans d'urbanisme pour la zone, permirent de découvrir entre autre de nombreux *balnea*, tous d'époque impériale ; malheureusement, l'empressement et la négligence avec laquelle furent effectuées ces « fouilles » justifient bien souvent l'aspect lacunaire des informations dont nous disposons.

### ***Le complexe de la piazza dei Cinquecento***

Un important complexe thermal lié à une riche *domus* (38) fut mis au jour lors de la construction de la gare ferroviaire Termini en 1862, puis lors de sa restructuration en 1947<sup>635</sup>. Ce complexe appartenait au quartier dit aujourd'hui "Antiche Stanze", né

---

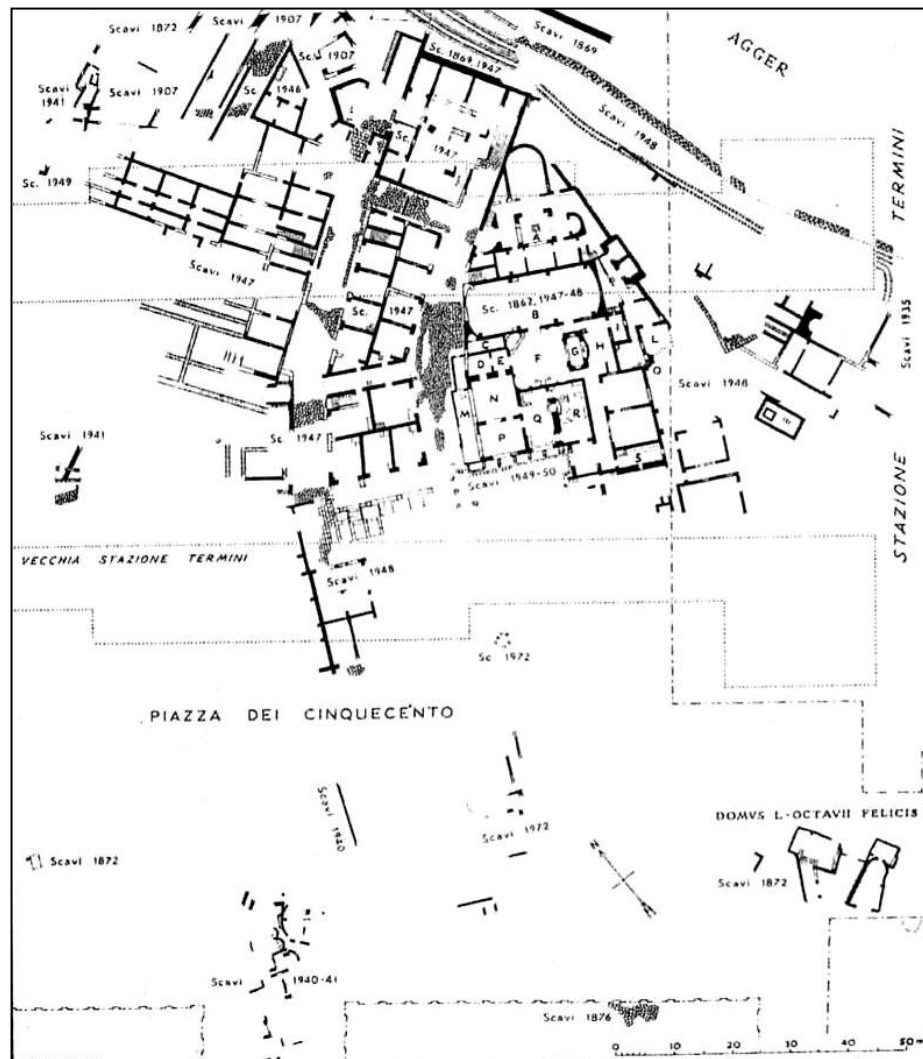
<sup>632</sup> Coarelli, 2003, p. 214.

<sup>633</sup> *Ibid*, p. 216 : On connaît ainsi l'existence du temple de *Mefitis*, de *Minerva Medica*, d'*Hercules Sullanus* mais également de cultes orientaux comme *Caelestis* ou *Isis Patricia*.

<sup>634</sup> Hor. *Sat.*, 1, 8.

<sup>635</sup> Fouilles exécutées en 1862, puis en 1869-1872, et 1947, dans *FA* 1946, 1694; *FA* 1948, 3202 ; *FA*

dans la première moitié du II<sup>e</sup> siècle ap. J.-C., et lié à une seule grande intervention édilitaire *ex novo* (Fig. 57)<sup>636</sup>.



**Figure 57** : Planimétrie générale du quartier « Antiche stanze » situés sous la piazza dei Cinquecento et l'actuelle gare ferroviaire Termini (CAR III, fig. 3, dans Paris Barbera 1996)

Le quartier comprenait entre autre plusieurs *insulae*, une *domus*, une *fullonica* et des *horrea*, confirmant ainsi la mixité sociale qui régnait dans cette zone limitrophe de la *regio VI Alta Semita*. Désormais détruits et ensevelis sous la place des Cinquecento et la gare de Termini, ces vestiges étaient particulièrement bien conservés lors de leur découverte<sup>637</sup>. La documentation, essentiellement constituée de photographies et d'une

1949, 3731.

<sup>636</sup> Les implantations hydrauliques et les égouts sont communs, et on distingue très peu de traces de constructions précédentes.

<sup>637</sup> Certaines mosaïques et peintures murales sont aujourd'hui conservées au Musée National Palazzo

planimétrie générale, a récemment fait l'objet d'une étude scientifique<sup>638</sup>.

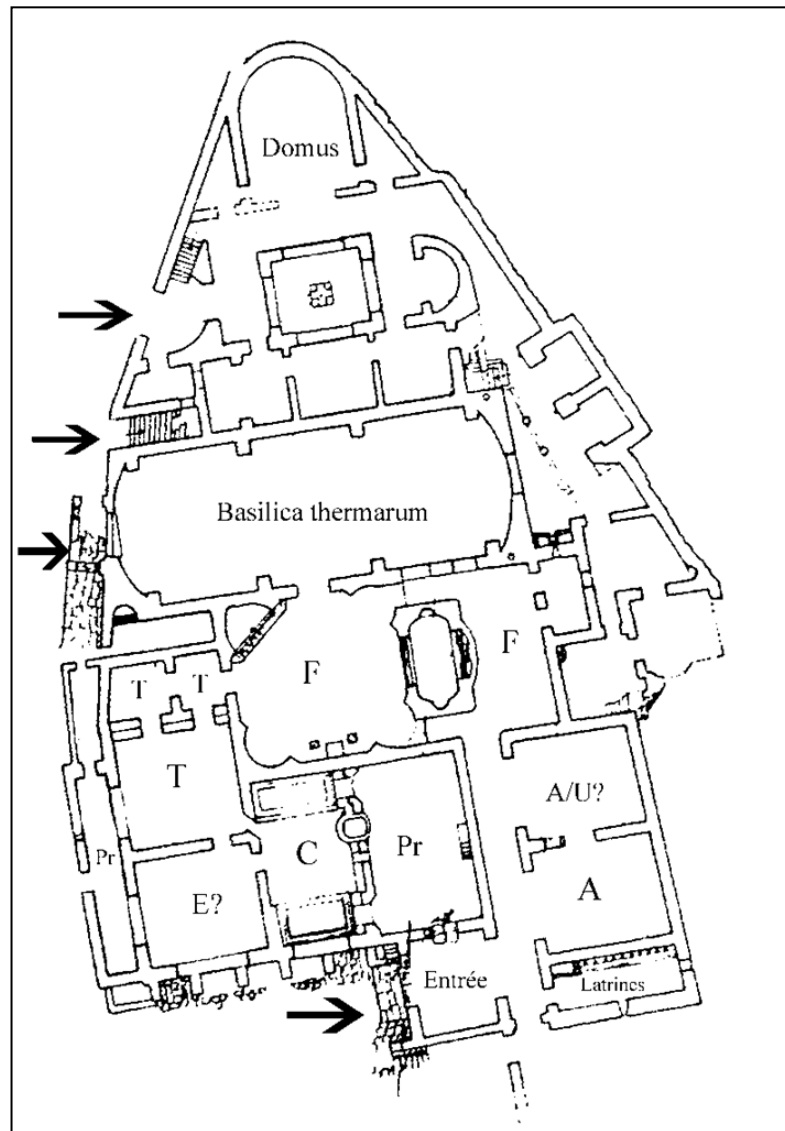


Figure 58 : Domus et thermes situés sous l'actuelle gare ferroviaire Termini, avec leurs principaux accès depuis la rue (d'après Paris Barbera 1996)

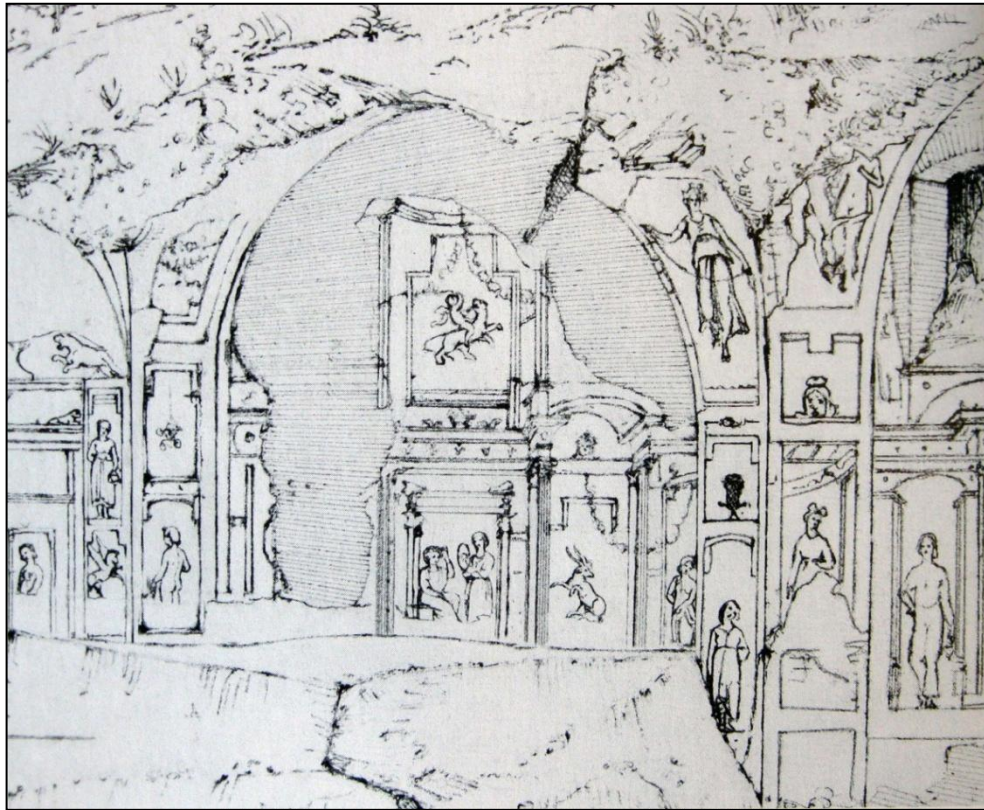
Le complexe thermal, situé à 0,80 mètre au-dessous du niveau de la *domus* avec laquelle il partageait une entière *insula*, est particulièrement intéressant (Fig. 58). Ce dernier était doté d'au moins deux entrées, dont une monumentale, au nord, donnant directement sur une portion de rue bordée d'un portique. Cet accès, probablement le principal, permettait d'accéder à une grande pièce avec deux absides, identifiée comme une *basilica thermarum* : les parois, entourées de bancs, étaient recouvertes de fresques

---

Massimo.

<sup>638</sup> Paris, Barbera, 1996, p.117-170 pour la partie plus spécifique traitant des *balnea*.

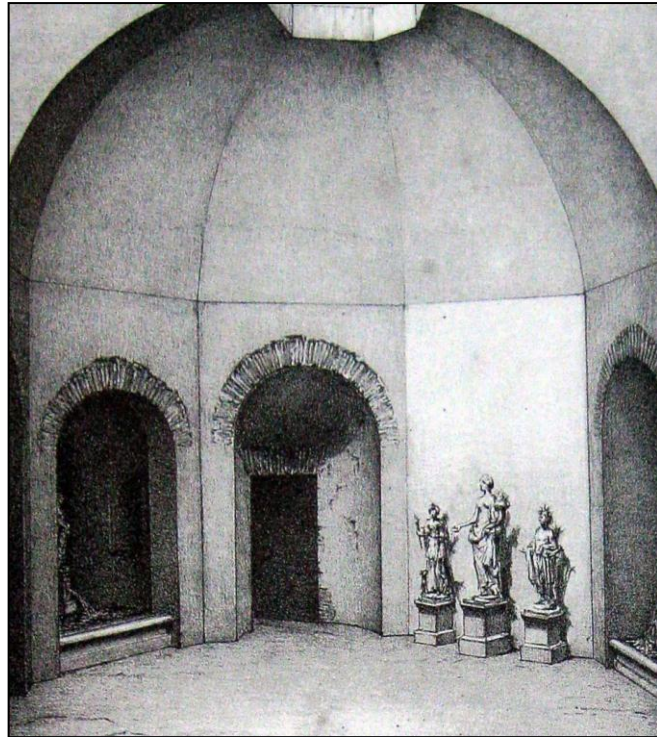
pariétales représentant des scènes thermales (**Fig. 59** ; voir aussi Chapitre V.3.2, *Décorations pariétales*, **Fig. 57-58**). Cette pièce faisait sans aucun doute office de salle d'attente / *apodyterium*.



**Figure 59** : Reproduction des fresques de la *basilica thermarum* représentant des femmes au bain, effectuée juste après leur découverte (Pinder, 1862)

Sur le côté sud, une ouverture portait au *frigidarium* de forme octogonale (**Fig. 60**), que l'on pouvait également rejoindre par l'entrée méridionale. Cette dernière, moins monumentale que la première, était notamment fonctionnelle aux latrines, au vestiaire et à une autre salle thermale. Le *frigidarium*, couvert d'une coupole hémisphérique avec *oculus*, était décoré de façon luxueuse ; il était notamment doté de deux vasques d'immersion dans les niches occidentales, et d'une vasque plus importante qui occupait toute la paroi orientale. C'est dans cette pièce que furent retrouvées en 1862 une statue de Faustine Majeure (voir Chapitre V.3.2., *Statuaire*, **Fig. 56**), deux petites statues d'Apollon et de Diane, ainsi qu'une représentation d'Igée, encore *in situ* dans une niche. Le passage aux *tepidaria* (**Fig. 61**) se faisait uniquement par cette pièce octogonale, à travers une petite pièce chauffée, peut-être un *sudatorium*. Le premier *tepidarium*, plus grand, était chauffé directement par un *praefurnium* ; le second était doté d'une grande

fenêtre sur le côté méridional. Ces deux *tepidaria* permettaient ainsi d'accéder au *caldarium* pourvu de deux grandes vasques, au nord et au sud, et d'une plus petite à l'est, toutes chauffées directement par l'hypocauste. Les pièces de service étaient distribuées le long du côté occidental (avec trois foyers), et près du *caldarium* (avec deux foyers et une chaudière pour l'eau) ; on pouvait y accéder par un escalier situé près de l'entrée méridionale. On a ainsi supposé que le réservoir d'eau se situait au-dessus des latrines, étant donné les murs particulièrement épais et la voûte renforcée de cette pièce<sup>639</sup>.



**Figure 60** : Restitution du *frigidarium* de forme octogonale avec les statues de Faustine Majeure, Apollon et Diane (Visconti, 1873)

Le *balneum* présente au moins 3 phases, toutes liées à la *domus*, ce qui confirme le lien entre les deux infrastructures. Il semble, d'après les nombreux timbres trouvés *in situ*, que le complexe ait été érigé à l'époque d'Hadrien, puis qu'il subit une première restauration quelques décennies plus tard, avec notamment la reprise des peintures murales. Enfin, les timbres retrouvés dans le *caldarium*, le *praefurnium* et le couloir de service attestent d'une ultime restauration et très certainement d'un agrandissement de ce secteur à l'époque sévérienne (fin du II<sup>e</sup> siècle).

---

<sup>639</sup> Gautier di Confiengo, 2007, p. 239.





**Figure 61** : Les deux petits *tepidaria* photographiés au moment de leur découverte (photographe anonyme, Paris Barbera 1996)

Les thermes cessèrent de fonctionner entre la seconde moitié du V<sup>e</sup> et le début du VI<sup>e</sup> siècle, au moment où fut abandonnée la partie de la *domus* qui s'étendait autour de la cour. Celle-ci fut alors réduite par la fermeture du couloir et se concentra dans la zone qui devait être à l'origine servile<sup>640</sup>. On a souvent pensé que l'ensemble appartenait à la famille impériale, notamment à cause des noms trouvés sur des *fistulae* à l'intérieur de la *domus*<sup>641</sup>, et de la statue de Faustine dans le *frigidarium*. Nous avons vu que l'établissement particulièrement luxueux présentait plusieurs entrées, dont une au moins accessible de la rue : on a ainsi supposé qu'il était destiné à un public restreint, des proches de la cour impériale, ou bien encore des femmes. Si ces *balnea* rentrent facilement dans la catégorie de type II / III, il est plus difficile toutefois d'établir leur lien avec la riche *domus* mitoyenne<sup>642</sup>.

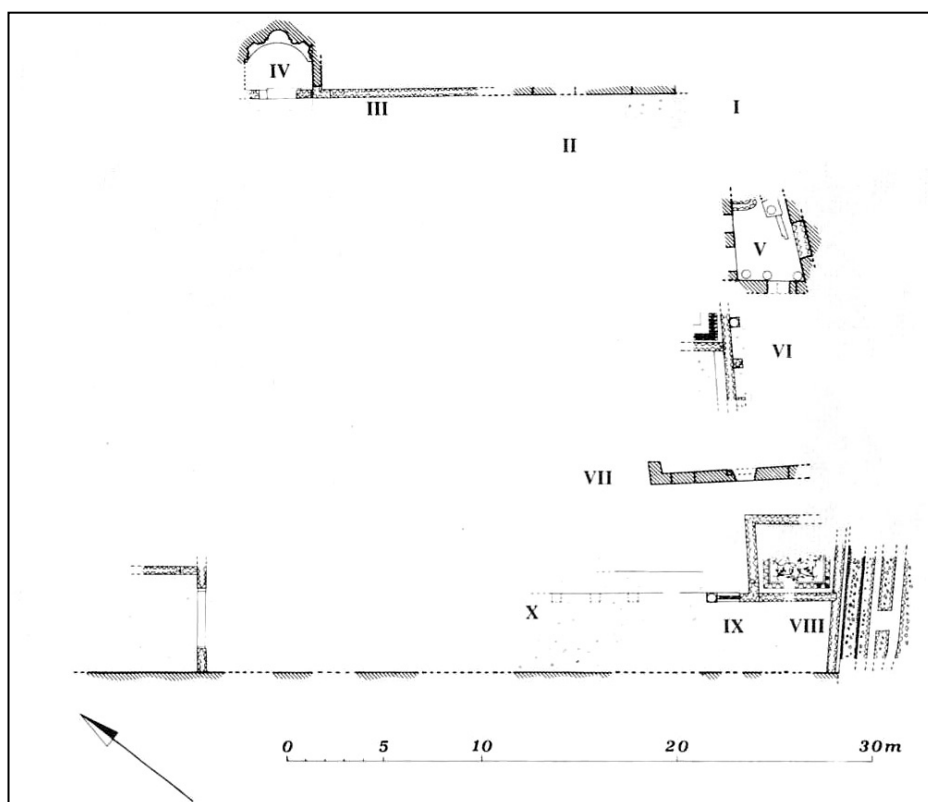
<sup>640</sup> Paris, 1996, p. 61-62.

<sup>641</sup> « [Imp C]aes Antonin Aug N [Au]reliae Sabinae Diui Marci Filiae » : Les deux *fistulae* retrouvées sous l'*atrium* de la *domus* et près de l'entrée des *balnea* sont au nom de Marc Aurèle, alors divinisé (donc après 181) et de sa fille Aurelia Sabine.

<sup>642</sup> Cette dernière, bien qu'étant largement tributaire de l'espace occupé par les thermes, ne disposait pas moins d'une superficie au sol de 430 m<sup>2</sup> ; son entrée principale était flanquée au sud par une cage d'escalier indépendante, également accessible depuis la rue, et qui selon R. Paris devait permettre

## La zone du Mont Cispius et du Vicus Patricius

Un édifice situé sous la partie septentrionale de Sainte-Marie-Majeure fut mis au jour lors de travaux de réaménagement du sol de la basilique (31, **Fig. 62**)<sup>643</sup>. Il était composé d'une grande cour à portique (37,30 x 30 mètres) flanquée sur le côté nord-ouest d'une série de pièces ; ces dernières furent construites au-dessus d'un mur de soutènement en *quasi reticulatum* daté du I<sup>er</sup> siècle av. J.-C.

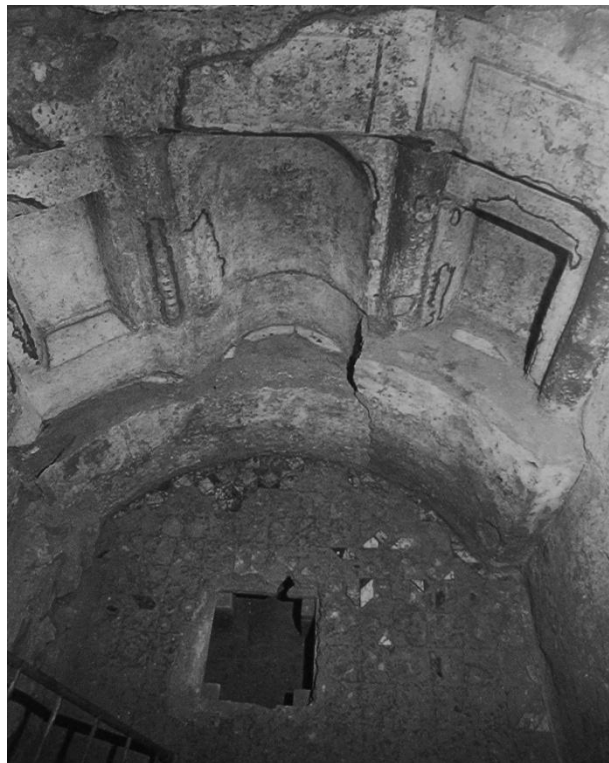


**Figure 62** : Planimétrie générale des vestiges situés sous la basilique Sainte-Marie-Majeure (Liverani, 1988)

d'accéder à l'étage situé au-dessus de la *basilica thermanum*. En revanche un petit escalier interne à la *domus* dénote sans aucun doute la présence d'un voire plusieurs niveaux (Paris, 1996, p. 72). Pour autant, je pense qu'il n'est pas impossible que les étages supérieurs aient pu contenir des appartements de location. Il n'est pas rare de trouver des *insulae* à plusieurs étages, dans lesquelles le rez-de-chaussée constituait l'appartement le plus luxueux (par exemple à Ostie la Casa delle Muse ou encore le Caseggiato dei Dipinti). Aucune ouverture entre la *domus* et le quartier thermal n'apparaît sur la planimétrie, mais il est fort possible que cette dernière ait été située sur le côté oriental, qui n'a pas été entièrement dégagé.

<sup>643</sup> Fouilles exécutées par F. Magi entre 1967 et 1972.

La pièce 4, située dans l'angle septentrional de la cour, a été identifiée comme une partie d'un complexe thermal à l'origine plus ample. Il s'agit d'une petite exèdre comportant une niche semi-circulaire centrale, entourée de deux niches crénelées ; le pavement, en *opus sectile*, repose sur des *suspensurae* (Fig. 63). Il semble qu'à l'origine la pièce (sans abside) était complètement indépendante de la cour, puisqu'elle était séparée de celle-ci par le mur d'enceinte. Ce dernier fut démoli par la suite (au II<sup>e</sup> siècle ap. J.-C. ?), et la pièce isolée des thermes adjacents grâce à la construction d'une exèdre.



**Figure 63** : Pièce à exèdre sur *suspensurae* située sous la basilique Sainte-Marie-Majeure (Archivio Musei Vaticani, d'après Coarelli 1984)

F. Magi évoque une construction remontant à la période augustéenne, quand P. Liverani la date plutôt de l'époque de Claude ou Néron<sup>644</sup>. Il a été démontré que l'édifice avait ensuite fait l'objet d'une première restauration entre la fin du I<sup>er</sup> et le début du II<sup>e</sup> siècle, puis d'une seconde au cours du II<sup>e</sup> siècle. Pour Liverani ce complexe devait probablement faire partie d'une riche *domus*, qui aurait pu appartenir à Q. Canusius Praenestinus, L. Naeradius Cerealis ou Iunius Bassus (*cos.* 331)<sup>645</sup> ; Torelli

<sup>644</sup> Liverani, 1988, p. 45-53.

<sup>645</sup> *Ibid* : l'auteur se réfère aux *fistulae* trouvées dans les environs et portant le nom de Q. Canubius

évoque la propriété des Naeratii, alors que Guidobaldi mentionne les Palmatii<sup>646</sup>. G. De Spirito identifie le propriétaire de la *domus* tardive avec le consul de 431 Flavius Auchenius Bassus (*PLRE* II Bassus 8) dont le grand-père, Anicius Auchenius Bassus, préfet de l'*Vrbs* en 382 / 383, avait été *patronus* de la *regio Esquilina*<sup>647</sup>. Toutes ces identifications sont liées aux sources littéraires et épigraphiques signalant dans la zone de Sainte-Marie-Majeure de nombreuses *domus* ayant appartenu à de grandes familles romaines de l'Antiquité tardive. Pourtant, la datation de ce petit *balneum* très certainement domestique, semble renvoyer à une famille du Haut Empire.

Entre les rues Cavour, Manin et Farini, et la Piazza Esquilino, l'équipe de R. Lanciani mit au jour en 1873 des vestiges identifiés comme des bains (47, **Fig. 64**)<sup>648</sup>. La description de l'archéologue au moment de la découverte consiste surtout en une liste de statues retrouvées sur place. La découverte certainement la plus intéressante est cette inscription retrouvée *in situ* dans une salle au pavement en marbre<sup>649</sup> : celle-ci était encore fixée à un mur, daté d'après sa technique de construction au IV<sup>e</sup> siècle<sup>650</sup>. L'inscription, évoquant un certain Naeratus Cerealis (*cos.* 358 ap. J.-C.) *conditor* de bains, fit immédiatement penser à notre érudit que les structures mises au jour étaient de fonction thermale. Pourtant, après avoir énuméré les nombreux objets découverts, Lanciani avoua ne rien pouvoir dire sur les bains eux-mêmes, étant donné que les vestiges trouvés "qua e là" (*sic*), et relevés grâce à d'étroites et profondes tranchées, s'étaient révélés trop fragmentaires pour être identifiés. Lanciani nota toutefois que l'édifice était construit sur différents niveaux, en suivant les pentes de la colline (entre l'angle sud-ouest et nord-est il évoque une différence de niveau de 17 mètres). Le complexe fut daté de la première moitié du IV<sup>e</sup> siècle, sur la base du style de

---

Prenestinus (*cos.* 157) et de L. Naeratus Cerealis (*cos.* 358).

<sup>646</sup> Guidobaldi, *LTUR* II, 1995, p. 151-152; 1986, p.459, sur la base du *Lib.Pont.* I, 233.

<sup>647</sup> De Spirito, *LTUR* II, p. 68-69, se base sur un passage du *Lib. Pont.* I, 232

<sup>648</sup> Fouilles exécutées en 1873 et publiées par Lanciani dans le *BCom* 1874, p. 84-88.

<sup>649</sup> *CIL* VI 1744 a = 31916 a : *Naeratus / Cerealis u(ir) c(larissimus) / cons. / ord(inarius) / conditor / balnearum / censuit.*

<sup>650</sup> Lanciani, *BCom* 1874, p. 85 « È merito singolare delle nostre ricerche l'avere finalmente rivelato il luogo della provenienza di quel gruppo di monumenti, ossia la posizione dei bagni Neraziani presso il termine del vico Patricio, ove eran altresì quelli di Novato. Egli è probabile che l'abitazione urbana dei Nerazii fosse attigua ai bagni ; e ne abbiamo indizio del seguente frammento di iscrizione dedicatoria, da noi rinvenuto affisso ad una parete (...) ».

construction et du matériel mis au jour.



**Figure 64** : Structures découvertes en 1873 au nord de Sainte-Marie-Majeure, identifiée par Lanciani comme les bains de Naeratius Cerealis (FVR Pl. 17)

Neratius Cerealis, consul ordinaire en 358 ap. J.-C., était un descendant de la branche des Neratii. Cette famille semblait avoir élu domicile sur l'Esquilin, à l'extrémité du *Vicus Patricius*, sur les pentes méridionales du mont *Cispinus*. L'inscription mentionnée ci-dessus, associée aux nombreuses *fistulae aquariae* trouvées dans la zone<sup>651</sup>, semblent confirmer cette hypothèse. Il est cependant important de noter que des bases similaires à celle découverte en 1873 ont été trouvées dans des endroits éloignés, du mont *Caelius* à la Villa Borghese<sup>652</sup> : il est ainsi difficile de penser à une référence topographique précise. Par ailleurs, la *fistula* faisant référence aux deux Neratii fut trouvée en 1905 à l'angle entre la via Urbana et la via di S. Maria Maggiore : il serait alors impossible selon Guidobaldi que la propriété se soit étendue de la via Farin à la via Urbana. Il est donc probable que la *domus* familiale ait été déplacée et que les vestiges découverts par Lanciani aient appartenu à la nouvelle demeure de la famille, construite (ou restaurée) au IV<sup>e</sup> siècle.

<sup>651</sup> CIL XV 1608: (*duorum*) *Neratorum, C. et Marcelli*.

<sup>652</sup> CIL VI 1745: *Naeratio Cereali u(iro)) c(larissimo) / cons(uli) ord(inario) praef(ecto) urb(i) / conditori balnearum / Cursius Satrius / patrono omnia / praestantissimo*.

Pour Guidobaldi, la *domus* ne contenait pas nécessairement de bains, dans la mesure où l'expression *conditor balnearum* fait sans doute référence à un important édifice ouvert au public, que N. Cerealis aurait pu inaugurer ou remettre en fonction dans les environs – voire même dans une zone totalement différente. Le fait que Lanciani lui-même ait été dans l'impossibilité de mettre clairement en évidence des vestiges balnéaires pourrait ainsi confirmer l'hypothèse selon laquelle la résidence de Naeradius ne possédait pas de bains<sup>653</sup>. Dans tous les cas, l'inscription se révèle particulièrement intéressante : elle constitue un des rares témoignages tardifs de *conditor* de bains très certainement ouverts au public. Nous reviendrons sur ce point dans notre partie relative aux propriétaires de *balnea*.

La *domus Palmati*, qui possédait un *balneum* (48) et un *pistrinum* (moulin), est citée dans un passage du *Liber Pontificalis* parmi les donations immobilières de la nouvelle basilique de *Santa Maria Maior (sic)*, dans l'acte de fondation de Sixte III (432-440)<sup>654</sup>. La localisation de cette *domus* dans les environs de Sainte-Marie-Majeure a amené F. Guidobaldi (par ailleurs en contradiction avec ses propos mentionnés ci-dessus) à établir un lien avec le *balneum* de *Naeradius Cerealis*. Le dernier propriétaire de cette *domus* pourrait alors correspondre à *Neradius Palmatus, praefectus urbi* en 412 et parent direct de *Naeradius Cerealis*. *Palmatus*, ultime héritier de cette famille apparentée à la dynastie constantinienne, aurait ainsi pu être le propriétaire de la *domus* de l'Esquilin. Celle-ci serait devenue, 30 ans après la préfecture de *Naeradius Palmatus*, propriété de l'Église par donation, et comprise comme maison de location dans la donation patrimoniale de la basilique<sup>655</sup>.

Si cette hypothèse est séduisante, elle part toutefois du postulat que la *domus* de *Naeradius Cerealis* se trouvait bien dans les environs de Sainte-Marie-Majeure, et qu'elle possédait des bains (ce qui, nous l'avons déjà mentionné, n'a pas été archéologiquement prouvé). Or si l'on identifie *Palmatus* comme étant le dernier propriétaire de la *domus* de *Naeradius Cerealis*, il est alors plus que certain que les bains

---

<sup>653</sup> Guidobaldi, 1986, p. 459; *LTUR* II, p. 79 : la décoration décrite par Lanciani serait ainsi typique des riches *domus* tardives.

<sup>654</sup> *Lib. Pont.* I, 233 : *Domus Palmati, intra urbe, iuxta inibi basilicae, cum balneum et pistrinum, praestans solidos CLIII, siliquas III.*

<sup>655</sup> Guidobaldi, *LTUR* II, 1995, p. 151-152; 1986, p. 459.

étaient bien dépendants de la maison, mais qu'ils étaient ouverts au public. Dans ce cas, il est probable que R. Lanciani n'ait pas été capable de reconnaître des vestiges balnéaires dans les étroites tranchées, ou tout simplement qu'il n'ait pas étendu les fouilles dans la bonne direction. Dans l'autre hypothèse, les bains construits par *Naeradius* auraient été totalement indépendants de la *domus* de l'Esquilin, et peut-être localisés dans un autre quartier.

Une donation similaire apparaît dans la vie du Pape Sylvestre : il s'agit d'une *domus* urbaine avec *balneum* (49), dans la région *Sicininum*<sup>656</sup>. Cette zone devrait correspondre au quartier où s'élève la basilique de Sainte-Marie-Majeure qui, fondée par le pape Libère (352-366), a porté au IV<sup>e</sup> siècle le nom de *basilica Sicinini* ou de *Sicininum*<sup>657</sup>. Nous ne possédons aucun indice sur le nom du propriétaire, mais on peut penser toutefois que ce dernier ne devait pas être issu d'une grande famille patricienne, dans la mesure où le *cognomen* (ou *nomen*) était alors souvent associé à la *domus* familiale. Le revenu que l'église tirait de ce bien était de 85 *solidi* (*qui praest. sol. LXXXV*), ce qui correspond pratiquement à près de la moitié des rentes de la *domus Palmati*. Ici encore, on doit très certainement penser que les bains de la *domus* étaient ouverts au public.

Des travaux effectués en 1917, au croisement entre la via di S. Prassede et la via dell'Olmata (derrière Sainte-Marie-Majeure), permirent de découvrir des pièces en *opus latericium* que l'on peut sans difficulté associer à un complexe thermal (35)<sup>658</sup>. Le sol de ces pièces était en effet composé de *bipedales* recouverts de mortier hydraulique, soutenus par un système de *suspensurae* composé de colonnettes hautes de 70 centimètres. Les parois étaient revêtues de *tubuli*, communiquant avec l'hypocauste. Il semble que l'on ait retrouvé le *prae-furnium* et la pièce de service liée à ce dernier, en correspondance de l'abside d'une des parois. C'est notamment dans cette abside que l'on trouva la trace d'une vasque semi-circulaire. D'après les timbres trouvés sur les *bipedales* encore *in situ*<sup>659</sup>, l'édifice aurait été construit à l'époque sévérienne. Des murs

---

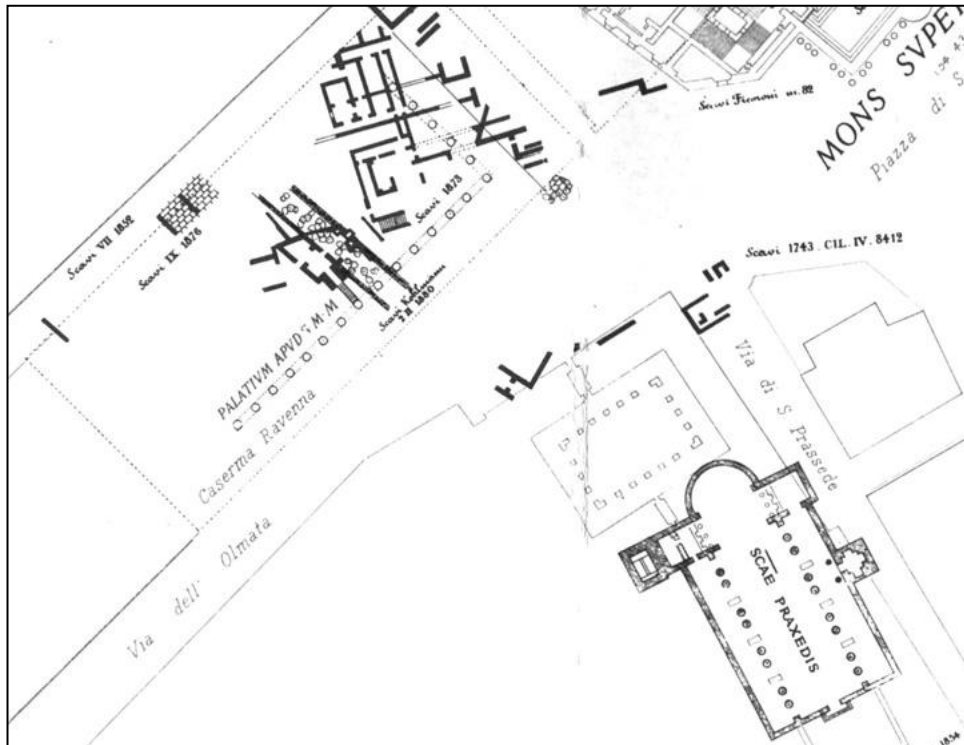
<sup>656</sup> *Lib. Pont.*, I, 171 : *Domum in urbe cum balneum* (variantes manuscrits : *balneu, balneo, balneis*), in *Sicinini regione* [variantes : *Sicininem, Sicinem, Signini, Sinnieri*], *qui praest. sol. LXXXV* ; (...).

<sup>657</sup> *Amm. Marc.*, 27, 3; *Jer. Chron.*, ad ann. 366.

<sup>658</sup> *NSc.* 1917, p. 239-240.

<sup>659</sup> *CIL XV 183 a* ; *CIL XV 371 a* ; *CIL XV 426* ; *CIL XV 433* ; *CIL XV 628*.

signalés sur la planche 23 de la *Forma Urbis* de R. Lanciani pourraient appartenir au même complexe (**Fig. 65**). Nous ne disposons cependant pas de plan des vestiges, ni d'autres informations permettant d'établir l'usage domestique ou public de ces bains.



**Figure 65** : Structures au croisement entre les rues de S. Prassede et dell'Olmata (fouillées en 1743), à l'endroit de la découverte d'un *balneum* en 1917 (Lanciani, *FVR* Pl. 23)

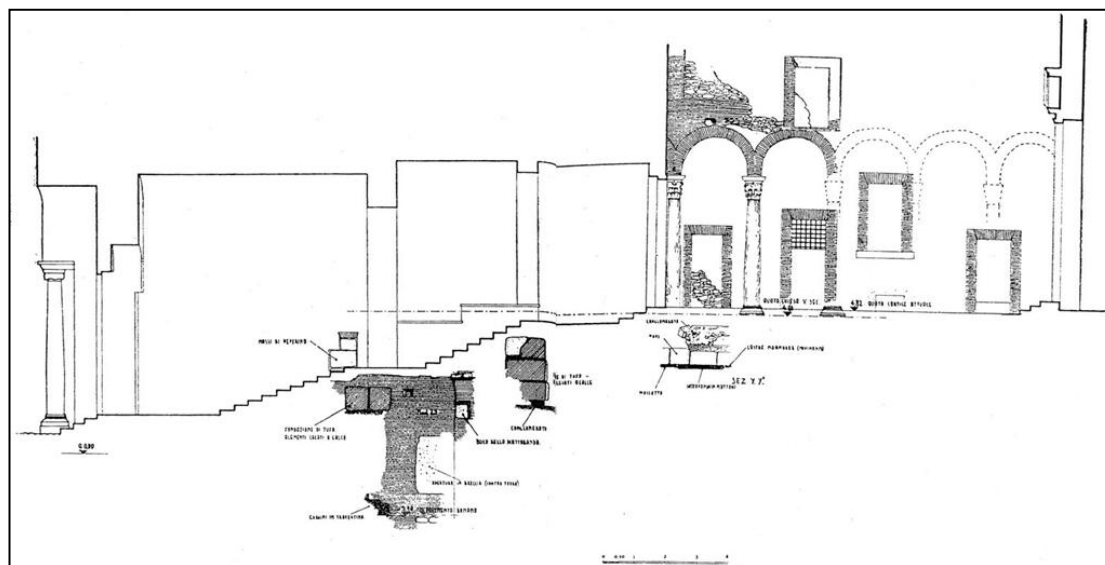
Un autre petit complexe thermal, probablement domestique, fut découvert lors de travaux exécutés entre les rues Farini et Mazzini, au nord de Sainte-Marie-Majeure (52)<sup>660</sup>. L'édifice était composé de quatre pièces au sol couvert de mosaïques noires et blanches, et également pourvues d'un système à hypocauste et *tubuli* dans les parois. Nous pouvons dater la construction grâce aux timbres découverts sur place, portant le nom des *figlinae* des deux *Domitiae Lucillae*, actives dans la première moitié du II<sup>e</sup> siècle ap. J.-C. ; malheureusement ici encore, aucun relevé n'accompagne cette brève notice.

Les vestiges découverts à l'est de la basilique Sainte-Marie-Majeure (53) sont quant à eux particulièrement équivoques. Entre 1867 et 1878, des travaux exécutés dans le sous-sol de l'église Sainte-Praxède et dans ses environs ont ainsi révélé des structures

<sup>660</sup> *NSc.* 1878, p. 33.



correspondant probablement à trois complexes distincts : une *insula* (entre la rue San Martino et l'*atrium*) ; des murs (dans l'*atrium* de l'église, **Fig. 66**) ; et une structure interprétée lors de sa découverte comme un *balneum* (au sud-ouest de la cour)<sup>661</sup>.



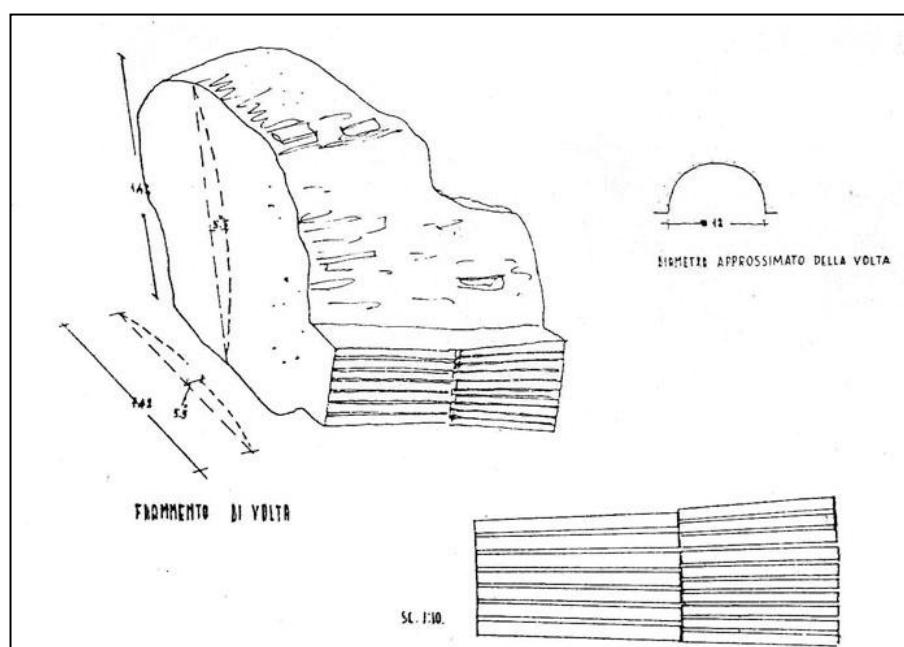
**Figure 66** : Section ouest-est des structures découvertes sous l'*atrium* de l'église Sainte-Praxède (Apollonj-Ghetti, 1961)

En 1953, Apollonj-Ghetti fit plusieurs sondages dans la zone située entre la via di San Prassede et la via San Martino ai Monti : il ne vit cependant rien qui ait pu correspondre au complexe balnéaire aperçu par G. B. de Rossi en 1868. Il découvrit des vestiges appartenant à des citernes, ainsi qu'un mur « con *fistulae (sic)* » dans la via di S. Maria Maggiore. Les structures apparues sous l'*atrium* de Sainte-Praxède, à savoir une série de murs, ainsi qu'une partie de voie dallée (probablement le *uicus Suburanus*), appartiendraient selon l'auteur à une *insula* romaine. Il trouva notamment, devant la façade de l'église, un escalier permettant peut-être de desservir les étages supérieurs de l'*insula*<sup>662</sup>. Selon R. Krautheimer, la structure située près de l'angle sud-ouest de l'*atrium* correspondrait à un fragment de voûte maçonnée avec parement en *sesquipedales* et *bipedales* (**Fig. 67**). D'après la courbe de l'*intrados*, celle-ci devait atteindre pas moins de 12 mètres de diamètre, ce qui conduisit Apollonj-Ghetti à penser que cette voûte pouvait correspondre à l'abside de l'église du IV<sup>e</sup> siècle. Pour Krautheimer en revanche, ce fragment appartiendrait à l'une des infrastructures d'époque romaine attestées dans la

<sup>661</sup> De Rossi, *Bull. Arch. Crist.*, 1867, p. 35.

<sup>662</sup> Apollonj- Ghetti, 1961, p. 12-13.

zone, peut-être les bains<sup>663</sup>. Si un tel déplacement de chœur au cours des siècles paraît improbable, nous ne possédons pas non plus de preuves tangibles indiquant la présence de *balnea* sur ce site, à l'exception des *fistulae* observées par Apollonj-Ghetti. Cette identification est très certainement influencée par l'association que l'on a pu faire entre l'église de Sainte-Praxède et les *thermae Nouati*<sup>664</sup>, également localisés sous l'église de Sainte-Pudentienne (*Alta Semita*). Nous reviendrons sur l'identification des *thermae Nouati* dans notre partie concernant la *regio VI*.



**Figure 67** : Fragment de voûte maçonnée correspondant selon Krautheimer à un complexe thermal (Apollonj-Ghetti 1961)

L'auteur anonyme d'une lettre conservée dans le *Codex Vaticanus Latinus*, peut-être adressée à R. Lanciani, mentionne des vestiges balnéaires dans le quartier de l'Esquilin, entre les églises Saint-Eusèbe et Saint-Antoine, dans la zone du *Macellum Liviae* (30, **Fig. 69**)<sup>665</sup>. Il précise que la place située près de l'église Saint-Antoine fut occupée vers la fin du II<sup>e</sup> ou au début du III<sup>e</sup> siècle ap. J.-C. par des habitations privées. Ces dernières, recouvertes de pavements en mosaïque noire et blanche, semblaient liées

<sup>663</sup> Krautheimer- Corbett, *CBCR III*, 1971, p. 240.

<sup>664</sup> Tommasi, *LTUR V*, 1999, p. 62.

<sup>665</sup> Lettre anonyme (Lanciani?) non datée (années 1870?), *Cod. Vat. Lat. 13034*, dans Buonocore (éd.), I, 1997, p. 246.

à des salles thermales avec hypocaustes mais aussi à des *tabernae*<sup>666</sup>. La lettre ne figure aucune autre indication, mais un plan (Fig. 68) où l'on distingue clairement une grande pièce contenant des petites formes circulaires (*dolia* ?) jouxtant plusieurs pièces avec absides : l'ensemble correspondrait à l'unité résidentielle mentionnée dans la lettre. D'après les indications, le *balneum*, dont l'extension est aisément reconnaissable, se développait sur près de 400 m<sup>2</sup> ; si ce dernier est bien lié au reste du complexe (*insula* de type résidentielle et / ou commerciale ?), nous aurions donc affaire à un bain de type II / III.

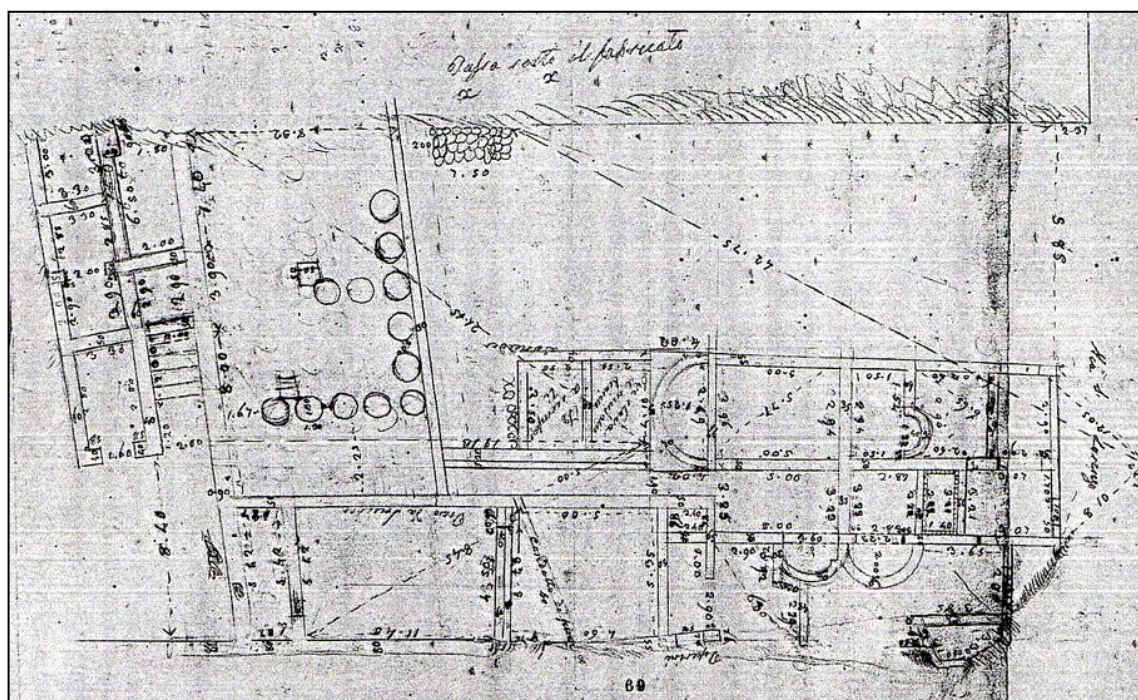


Figure 68 : Dessin anonyme (Lanciani ?) représentant les vestiges découverts dans la zone située entre les églises Saint-Eusèbe et Saint-Antoine (Cod. Vat. Lat. 13034 f. 69)

Au sud-ouest de ces structures, près de l'église San Vito et de l'Arc de Gallien, on mit au jour en 1876 des vestiges appartenant à un *balneum*, peut-être domestique (51)<sup>667</sup>. L'auteur de la « fouille » mentionne des *tubuli* et de nombreuses agrafes en fer

<sup>666</sup> *Ibid* : "Eran fornite di stanze da bagno, coi relativi ipocausti, e di magazzini, fra i quali uno contenente circa 30 *dolii* (*sic*) a metà sepolti nel suolo."

<sup>667</sup> *NSc.* 1876, p. 56: l'emplacement exact de la découverte n'est pas précisé, mais il s'agirait de la route allant de Sainte Marie Majeure à S. Croce in Gerusalemme, près du Nymphée d'Alexandre Sévère (plus connu sous le nom de « Trophée de Marius »), plus précisément à l'est d'une annexe liée à l'église de San Vito. L'auteur mentionne un « bagno privato », très certainement en raison des dimensions réduites du complexe.

encore fixées aux parois, ainsi que des antéfixes à tête de femme et une plaque en argile représentant des satires se désaltérant à la source. Il ne présente aucun plan des vestiges ni d'indices permettant de fournir une datation. Nous pouvons toutefois remarquer que ces bains semblent situés exactement sur le tracé de l'*Aqua Iulia* alimentant le nymphée monumental appelé communément « Trophée de Marius ».



**Figure 69** : La zone du *Macellum Liviae*, à l'est de Sainte-Marie-Majeure, entre l'église Saint Antoine (nord-ouest), Saint Eusèbe (nord-est) et San Vito (sud) (Lanciani, *FVR* Pl. 23)

Le plan de Bufalini de 1551 figure à l'endroit exact de l'église San Vito des structures appartenant probablement à un complexe homogène, désigné sous le nom de *thermae Gordiani* (**Fig. 70**). Ces thermes d'été, mentionnés dans un passage de l'*Histoire Auguste*, ne furent jamais réalisés<sup>668</sup>. Si l'association est donc quelque peu fantaisiste, il serait tentant d'établir un lien entre les structures du plan de Bufalini et les deux (?) complexes découverts dans la zone (près de San Vito et de Saint-Eusèbe). Si l'expression *thermae* fut souvent utilisée pour désigner des structures antiques monumentales au Moyen Âge et l'époque moderne, il n'est pas non plus impossible que les vestiges aperçus à plusieurs reprises dans ce secteur aient appartenu à un unique

<sup>668</sup> S.H.A. *Gord. (tres)*, 32, 7 : (...) *thermae aestivae sui nominis*.

complexe thermal d'époque tardive (III<sup>e</sup> ou IV<sup>e</sup> siècle), complexe dont les ruines monumentales pouvaient encore s'apercevoir au XVI<sup>e</sup> siècle à l'ouest de piazza Vittorio.



**Figure 70** : Plan de 1551 figurant des *thermae Gordiani* dans la zone située entre l'église Saint-Antoine (nord), l'Arc de Gallien (ouest) et les « Trophées de Marius » (sud-est) (Bufalini, dans Frutaz II, Pl. 214)

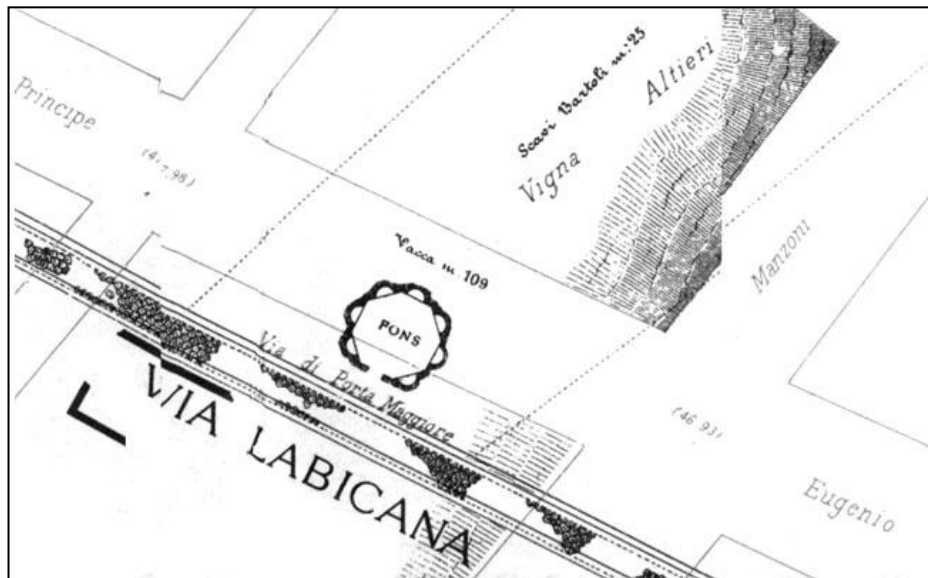
On notera également la découverte d'une inscription évoquant le *balineum* (ou les *balinea*) *Verul(ani / aniarum)*<sup>669</sup> à l'est de piazza Vittorio, au croisement entre la via Principe Eugenio et la via Manzoni (46)<sup>670</sup>. L'inscription fut trouvée à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle à l'intérieur d'un édifice octogonal dont les niches conservaient encore *in situ* plusieurs statues, notamment une Vénus Anadyomène et un Hercule<sup>671</sup> : la présence de

<sup>669</sup> CIL VI 182 = 30108: "*Fortunab(us) bal(inei) Verul(ani / anianum)*".

<sup>670</sup> Il s'agit de la zone de la *Vigna Altieri* mentionnée par la note « Vacca mem.109 » sur la *FVR* (Pl. 24) de Lanciani.

<sup>671</sup> Vacca *mem.109* (Sixte V.1585), dans Lanciani, *Storia degli Scavi IV*, 1912, p. 132 : « Mi ricordo,

tels éléments caractéristiques fit supposer qu'il pouvait s'agir d'un nymphée (**Fig. 71**).



**Figure 71** : Planimétrie de l'édifice octogonal (nymphée ? thermes ?) situé au croisement entre la Via Principe Eugenio et la Via Manzoni (Lanciani *FVR* Pl. 24)

Il est toutefois difficile d'établir si l'inscription fait référence à L. Verulanus Severus (*PIR*<sup>1</sup> V 288)<sup>672</sup> ou à Verulana Gratilla (*PIR*<sup>1</sup> V 289), deux personnages ayant vécu au I<sup>er</sup> ap. J.-C.<sup>673</sup>. Il n'est pas non plus prouvé que le *balneum Verulani / anianum* puisse être relié à l'édifice au sein duquel fut retrouvée l'inscription. Nous noterons toutefois que le plan reporté par Lanciani n'est pas sans rappeler le « Temple de *Minerua Medica* » (42) situé à peine plus au nord-est : ce dernier se présente sous la forme d'un décagone à neuf niches, alors que le « nymphée » figuré par Lanciani est un octogone à sept niches, de dimensions plus modestes. Comme nous le verrons plus avant, de récentes études ont démontré la fonction thermale de cette gigantesque structure longtemps identifiée comme un nymphée. Il n'est donc pas impossible que les vestiges reportés sur la *FVR* (en considérant que le plan soit juste !) aient bien appartenu à un complexe thermal. La planimétrie dénote dans tous les cas une typologie tardive,

---

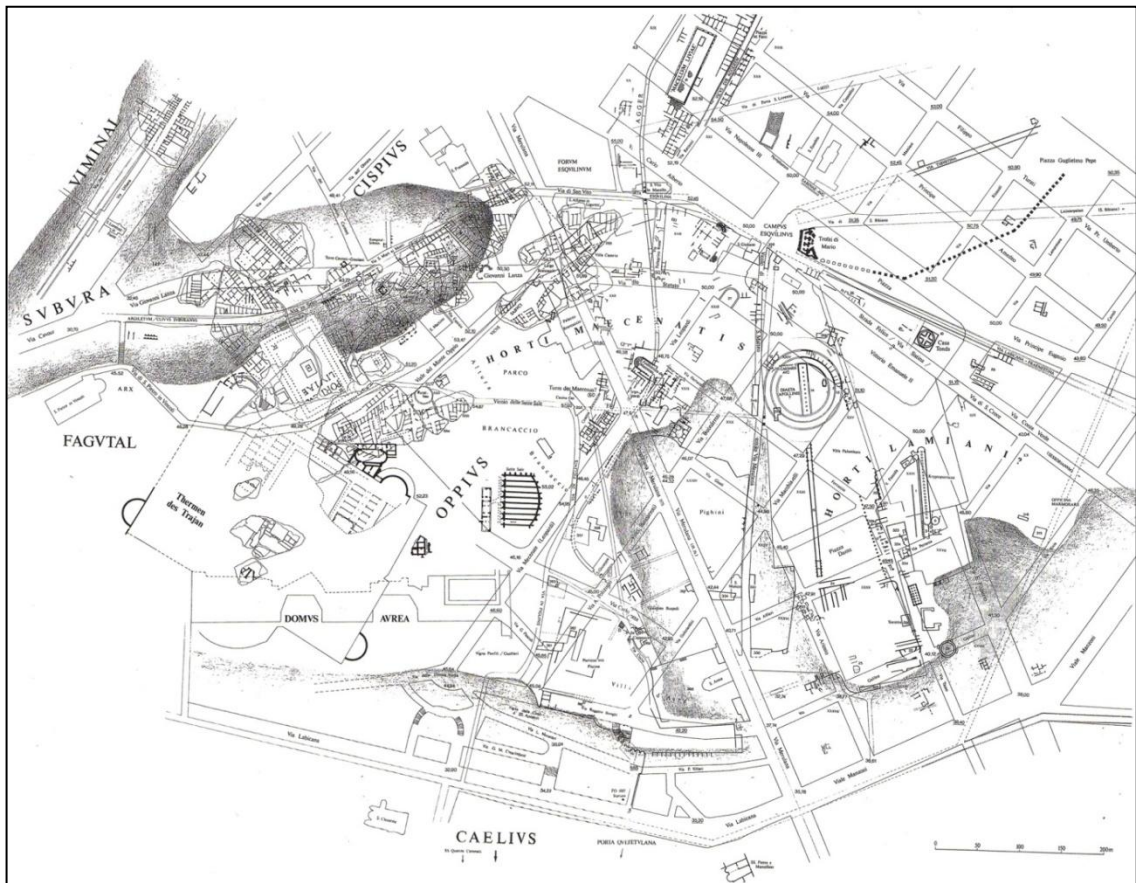
dietro le spoglie di Mario, accanto alla via che mena a Porta Maggiore, nella Vigna degli Altieri vi fu trovata una Venere bellissima, ch'esce dal bagno, ed un ercole di marmot (*sic*), collocate in opera in una fabbrica ottangolare. Suppongo potesse essere una fonte. Vi si trovarono anche due mosaici ed una strada selciata amplissima ».

<sup>672</sup> *Verulanus Severus* figure notamment sur une *fistula* : « -- Valerius [---]esius recte L. Verulanus *Seuerus* », dans *RE Suppl.* 14, 1974, 820 s.v.

<sup>673</sup> Chioffi, *LTUR* I, 1995, p. 166.

en décalage avec la datation proposée pour les deux *Verulani*. Encore une fois, nous connaissons la longue durée de vie des complexes balnéaires, souvent restaurés ou restructurés entièrement sans que leur nom d'origine ait été modifié. Le complexe figurant sur la *FVR* pourrait alors correspondre à la dernière version d'un complexe construit au I<sup>er</sup> siècle de notre ère.

### Horti Maecenatis, Horti Lamiani



**Figure 72** : Planimétrie générale des vestiges des *Horti Maecenatis* et *Lamiani*, sud-ouest de l'Esquilin (Hauber 1996)

Les jardins de Mécène sont les plus anciens *horti* de l'Esquilin. Ils étaient compris dans une zone s'étendant entre la *Porticus Liviae* et le *Clius Suburanus* (actuelle via in Selci), peut-être jusqu'au Mont *Oppius* au sud, où furent par la suite érigés les thermes de Trajan. On a souvent pensé que la première piscine chauffée de Rome, commanditée par Mécène, était située dans ses propres jardins<sup>674</sup>. Or, rien dans le texte de Dion Cassius ne vient indiquer l'emplacement de la structure, pas plus qu'il ne

<sup>674</sup>Dio Cass., 55, 7, 6.

stipule un usage exclusivement domestique. Doit-on alors penser que la piscine de Mécène était un lieu ouvert au public, tout comme la *Piscina Publica* de la *regio XII*? Dans ce cas Mécène aurait rendue publique une partie de son propre domaine, comme Agrippa le fit par la suite avec ses propriétés du Champ de Mars. Nous avons déjà pu discuter sur l'ambiguïté du terme usité par Dion Cassius pour désigner une structure apparemment inconnue du monde romain (*κολυμβήθραν*)<sup>675</sup>. Il est possible néanmoins que ce grand bassin se soit situé sur le Champ de Mars ou dans toute autre zone centrale publique. Le vaste domaine fut donné à la mort de son propriétaire à Auguste, et resta par la suite dans le domaine impérial<sup>676</sup>.

À l'angle entre les rues Merulana et Leopardi, on mit au jour en 1886 une minuscule pièce probablement thermale (0,90 x 1,45 mètre) recouverte de plaques de marbre blanc, pourvue de *tubuli* à l'intérieur des parois et d'un système de chauffage par le sol (29, **Fig. 73**)<sup>677</sup>. Cinq des briques formant les *suspensurae* portaient le même timbre, qui permet de dater l'ensemble à la fin du I<sup>er</sup> / premier quart du II<sup>e</sup> siècle ap. J.-C.<sup>678</sup>. Entre les *suspensurae* et le pavement de la pièce, on trouva un grand bassin en cuivre rectangulaire (voir Chapitre V.3.1., *Chaudières*, **Fig. 21**) : il s'agit probablement d'une variante de *testudo aluei* utilisée pour optimiser la puissance de chauffe de l'hypocauste. La technique d'exécution du bassin a permis de confirmer la datation du I<sup>er</sup> siècle ap. J.-C. On découvrit également une sorte de distributeur en bronze muré dans un angle de la petite pièce (voir Chapitre V.3.1., *Chaudières*, **Fig. 34-35**). Cette pièce devrait correspondre à une sorte de réservoir de chaleur pour des bains probablement domestiques, qui ne nous sont malheureusement connus que par une documentation très fragmentaire ; leur position et leur chronologie nous permettent toutefois de les rattacher aux *Horti Maecenatis*<sup>679</sup>.

---

<sup>675</sup> Le terme apparaît également chez Plutarque (*Vie d'Alexandre*, 76), afin de désigner une structure de type « réservoir » ; il ne semble pas en rapport avec des infrastructures balnéaires, qui sont désignées plusieurs fois dans le texte comme *λουτροῶνι*.

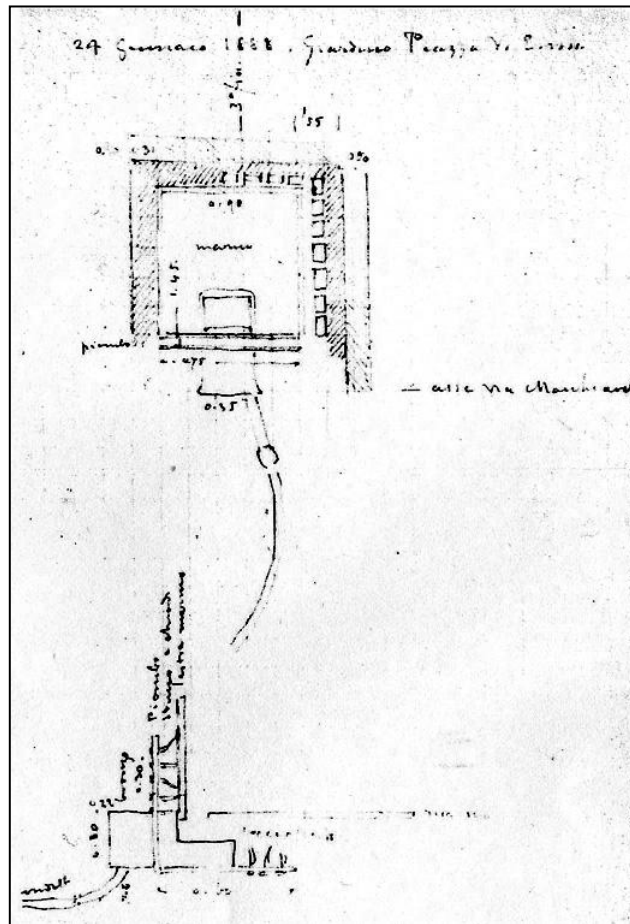
<sup>676</sup> Dio Cass., 55, 7, 5 : À la mort de Mécène, tous ses biens passèrent en héritage à Auguste. On sait notamment que Tibère vécut dans les *horti* à son retour de Rome en 2 ap. J.-C. (Suet. *Tib.*, 15), ainsi que Néron, qui les intégra à la *domus Transitoria* (Tac. *Ann.*, 15, 39).

<sup>677</sup> Lanciani, *NSc.* 1886, p. 229-230 ; *BCom* 14, 1886, p. 224-225.

<sup>678</sup> Dessau, *CIL* XV, 1, 876.

<sup>679</sup> Talamo, 1993, p. 288-293: L'auteur reconnaît deux édifices distincts dans lesquels auraient été





**Figure 73** : Schéma de la petite pièce thermale et du distributeur en bronze découverts entre les rues Merulana et Leopardi (Lanciani *Cod.Vat.Lat.* 13034 f.110)

Le domaine des *Horti Lamiani* appartenait probablement à l'origine à L. Aelius Lamia (*cos.* 3 ap. J.-C. ; [PIR<sup>2</sup>](#) A 200) : situé à l'est de la propriété de Mécène, dont il était séparé par la *Via Merulana* antique, il s'étendait jusqu'à la place Vittorio au nord. Les limites méridionales et orientales de la propriété sont en revanche plus difficiles à cerner : peut-être étaient-elles marquées par la vallée entre Esquilin et *Caelius*<sup>680</sup> ? Les

---

respectivement mis au jour la chaudière et le récipient (le premier se situerait près de piazza Vittorio, alors que le second se trouverait entre la via Merulana et la via Galilei). Or les informations données par les *Bollettini Comunali* et *Notizie degli Scavi* de l'année 1886 confirment bien la présence d'une seule et même pièce, entre la via Merulana et la via Leopardi.

<sup>680</sup> Cima, 1986, p. 41: "Il limite sud e quello est sono incerti: è possibile che essi fossero segnati dalla valle che separava le alture dell'Esquilino da quelle del Celio, sul fondo della quale correva una strada il cui nome è rimasto ignoto e, oggi, ricalcata dalle moderne via Labicana e viale Manzoni. (...) Alla fine di queste considerazioni gli *horti* verrebbero ad occupare la parte meridionale del pianoro dell'Esquilino che, circondata su tre lati da profondi avvallamenti, prospettava verso il Celio come un promontorio".

*Horti* devinrent propriété impériale, probablement dès le principat de Tibère<sup>681</sup>, suivant cette tradition inaugurée par Mécène de léguer une partie de ses propriétés à l'empereur<sup>682</sup>. Dans le secteur considéré comme résidentiel des *Horti Lamiani* (**Fig. 74**), les travaux du XIX<sup>e</sup> siècle permirent de mettre au jour, parmi de nombreuses structures disséminées, un long cryptoportique aux extrémités en demi-cercles, dont la partie méridionale donnait sur une série de passages communiquant avec un petit édifice thermal (32)<sup>683</sup>.

Celui-ci était composé d'une grande salle rectangulaire aux parois scindées de niches, et au sol recouvert d'une riche décoration en *opus sectile*. Cette pièce ouvrait sur un couloir présentant le même type de pavement, et donnant d'un côté sur un escalier permettant d'accéder au niveau supérieur, de l'autre sur une pièce ouverte au nord par une entrée tripartite. On trouva également une pièce de forme circulaire, dont les murs externes, couverts de marbre blancs, soutenaient sur tout leur périmètre une sorte de banquettes. Ces salles, disposées à des quotes différentes, devaient être reliées entre elles par un petit escalier mis au jour dans la même zone. Il faut enfin noter que l'identification de ce complexe est loin d'être certaine : en effet, la grande pièce rectangulaire scindée de niches semble plus correspondre à un nymphée qu'à un complexe thermal. Seul un schéma de Lanciani, difficilement lisible, figure plusieurs coupes où l'on distingue la présence d'un sol sur *suspensurae*, ainsi que ce qui semble être un petit bassin (**Fig. 75**). Cet ensemble nymphée / *balneum* aurait alors constitué une sorte d'exèdre monumentale à l'extrémité méridionale du cryptoportique.

---

<sup>681</sup> Phil. Alex., *leg. Ad Gaium*, p. 351; *CIL* VI 8668 (l'inscription évoque un *procurator hortorum Maianorum et Lamianorum*).

<sup>682</sup> Cima, *La Rocca*, 1986, p. 54-58. On sait que l'ancien consul était ami intime de l'empereur Tibère (Vell. 2, 216) ; toutefois les legs de nombreux *horti* ou propriétés furent bien souvent forcés; et leurs propriétaires objets de condamnation.

<sup>683</sup> Fouilles exécutées en Mai 1877, entre la via Petrarca et la via E. Filiberto : ACS Rap.73, 22/05/1877-4/06/1877 : « Si è scoperto a grande profondità (...) un principio di bagni aventi i muri conservatissimi e marmi di decorazione all'interno ».

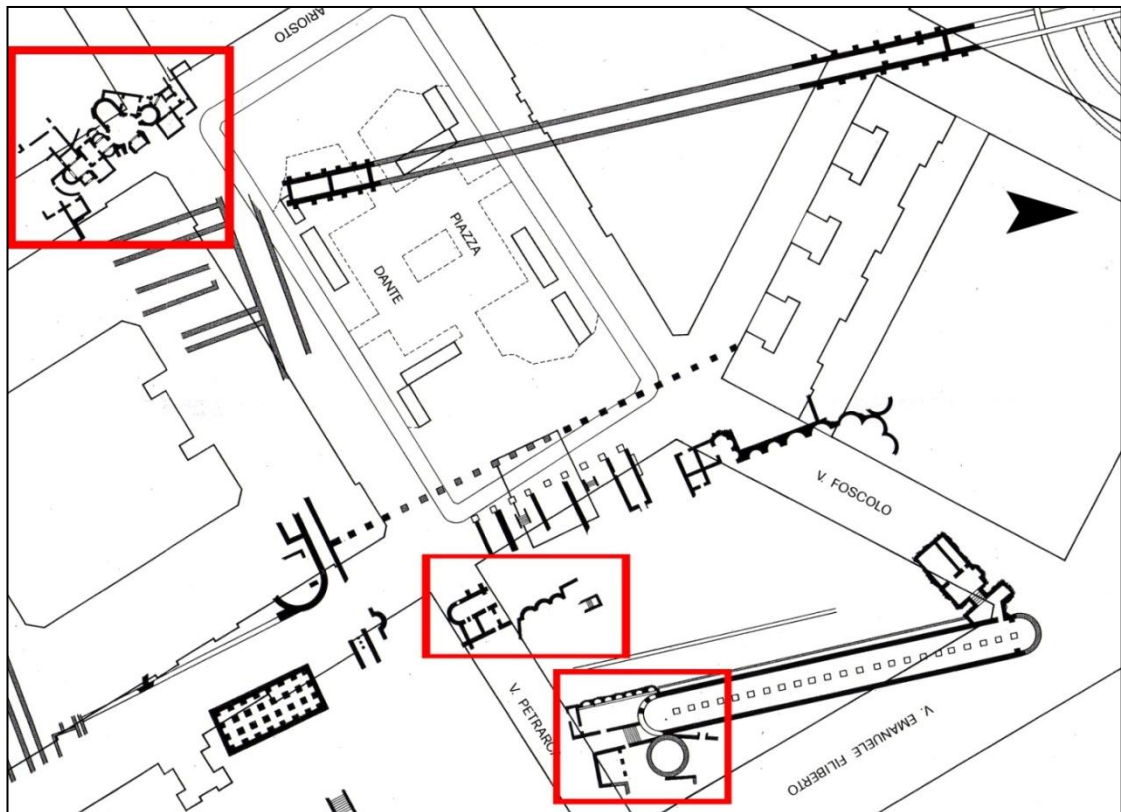


Figure 74 : Balnea attestés dans le secteur résidentiel des Horti Lamiani (d'après Miraglia, 1986)

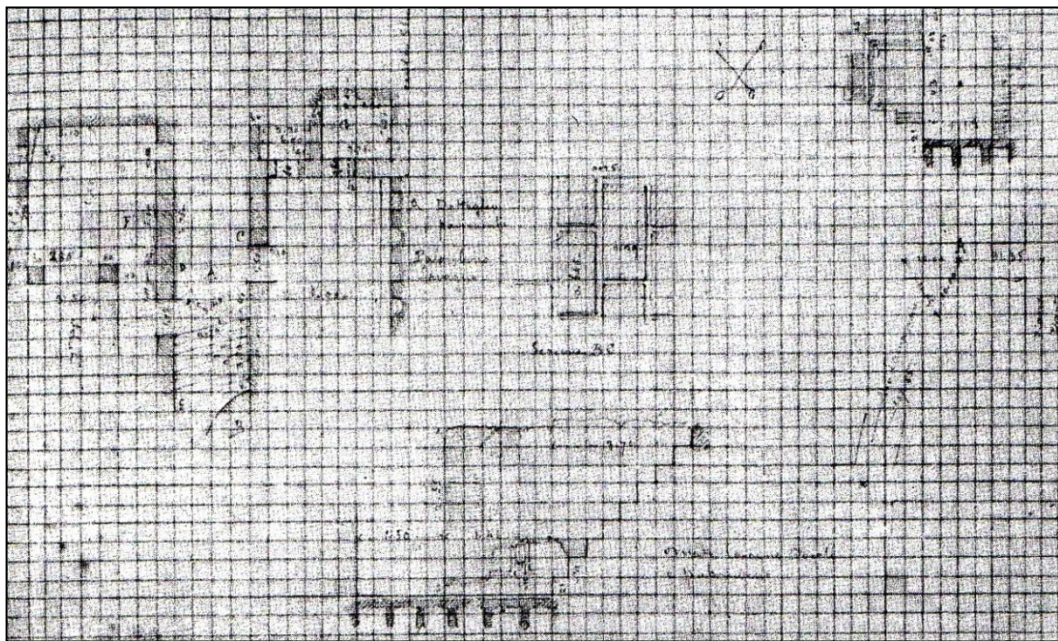


Figure 75 : Structures méridionales du cryptoportique des Horti Lamiani, sur lesquelles on distingue en coupe un hypocauste (Lanciani Cod. Vat. Lat. 13034 f. 109)

On remarquera par ailleurs d'autres structures, toujours situées via Petrarca, et identifiées lors de leur découverte en 1877 comme « un principio di bagni aventi i muri

conservatissimi e marmi di decorazione all'interno »<sup>684</sup>. Trois de ces pièces conservaient encore leur couverture voûtée, des traces d'*opus sectile* au sol et d'enduit peint aux parois. Il est possible, comme le suggérait R. Lanciani, que les structures aient été liées au portique longeant le côté oriental de Piazza Dante<sup>685</sup>. Bien que nous ne possédions aucun indice sur leur chronologie, on peut tout aussi bien penser que ces vestiges, par ailleurs découverts « a grande profondità », aient en réalité formé un seul et même complexe monumental semi-enterré avec les infrastructures thermales situées à l'extrémité méridionale du grand cryptoportique.

Si la technique de construction des murs n'a pas été relevée, l'analyse de la décoration, majoritairement en *opus sectile*, pourrait indiquer selon M. Cima une construction de la première époque impériale – du moins pour cette partie de la villa<sup>686</sup> ; l'auteur fait d'ailleurs le lien avec la résidence de Caligula, qui se plaisait à y résider<sup>687</sup>. Au-dessous d'une sorte de banc disposé le long de la paroi de la grande salle rectangulaire, on trouva une série de *fistulae aquariae* portant l'inscription "*stationis propriae priuatae Domini N. Alexandri Aug. Sex. Egnatius Reditus fecit*" (CIL XV, 7333)<sup>688</sup>. Il semble donc évident qu'à l'époque sévérienne, cette infrastructure appartenait, avec l'ensemble des *Horti Lamiani*, au patrimoine privé de l'empereur. Il est cependant difficile d'affirmer si cette intervention du *Princeps* est à lier à une restauration d'un complexe plus ancien, ou à une construction *ex novo*. Il a ainsi été avancé, à titre d'hypothèse, que la construction originale remontait aux dernières années de la République ou au tout début de l'époque impériale. La décoration du cryptoportique aurait alors été (re)faite à l'époque de Caligula, alors que la construction du *balneum* pourrait être liée à des interventions successives (II<sup>e</sup> siècle ?)<sup>689</sup>.

Un autre complexe thermal découvert en 1874 peut être localisé au croisement entre les rues L. Ariosto et Alfieri, près de Piazza Dante, (41, **Fig. 76**)<sup>690</sup>. Ce dernier fut

---

<sup>684</sup> Fortunati, ACS, rapp. 71, 17.5.1877.

<sup>685</sup> *Cod. Vat. Lat.* 13034, f. 110.

<sup>686</sup> Cima Di Puolo., *LTUR* III, 1996, p. 63.

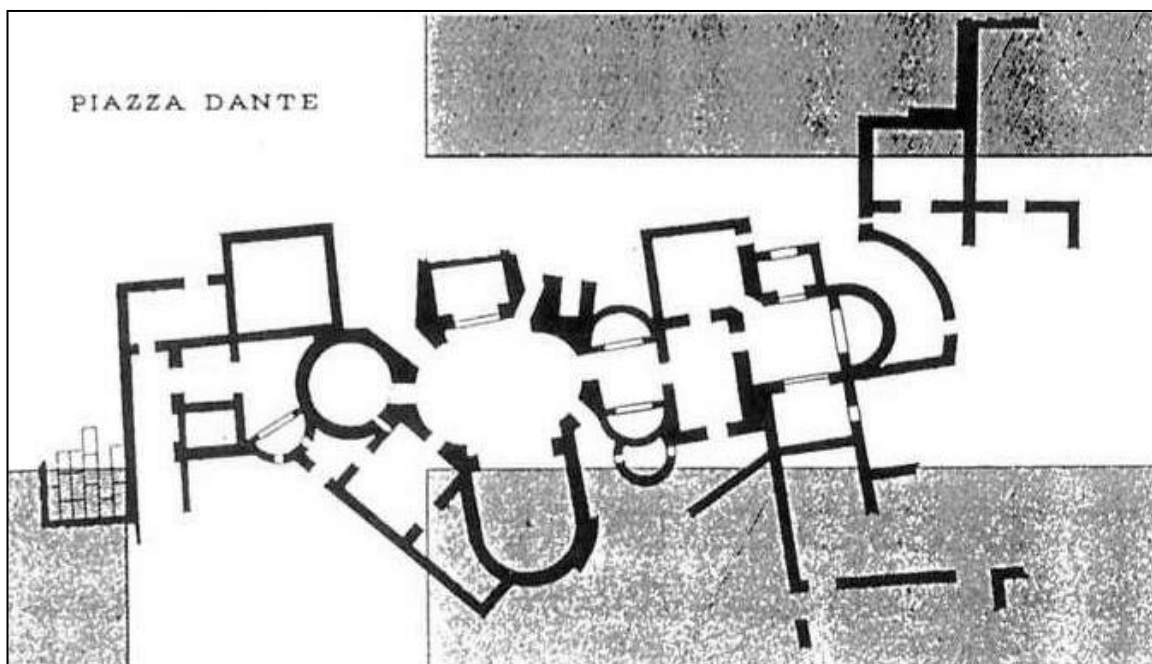
<sup>687</sup> Suet. *Calig.*, 59.

<sup>688</sup> Cima, 2008, p. 83.

<sup>689</sup> Cima, 1986, p. 54-55.

<sup>690</sup> Registri dei trovamenti di antichità, conservati presso la X Ripartizione AABBA del Comune di

daté, grâce aux nombreux timbres trouvés sur les briques de l'hypocauste, entre les règnes de Dioclétien et Maxence<sup>691</sup>. Les fondations de l'édifice (détruit après sa découverte) révélèrent les fragments d'au moins 14 sculptures, datées stylistiquement à l'époque sévérienne, au plus tard à Constantin<sup>692</sup>. Lors de sa découverte, l'édifice avait déjà été spolié de toute sa décoration. Son articulation caractéristique, suivant une division en trois secteurs principaux, confirmerait la datation tardive déjà proposée. Au nord, on distingue une salle principale de forme ellipsoïdale (environ 6 x 4 mètres) ouvrant sur quatre petites pièces, toutes de formes différentes : celles-ci correspondent sans aucun doute à des vasques.



**Figure 76** : Planimétrie des bains de la Via Ariosto, reportée par Lanciani (*BCom* 1875)

La grande pièce communiquait également au nord avec d'autres salles de forme carrée ou rectangulaire : il s'agit très certainement de vestibules d'entrée / *apodyteria*, dans la mesure où les pièces ne semblent pas entretenir de rapport direct avec le corps thermal à proprement parler. La position centrale de la salle circulaire, ainsi que le

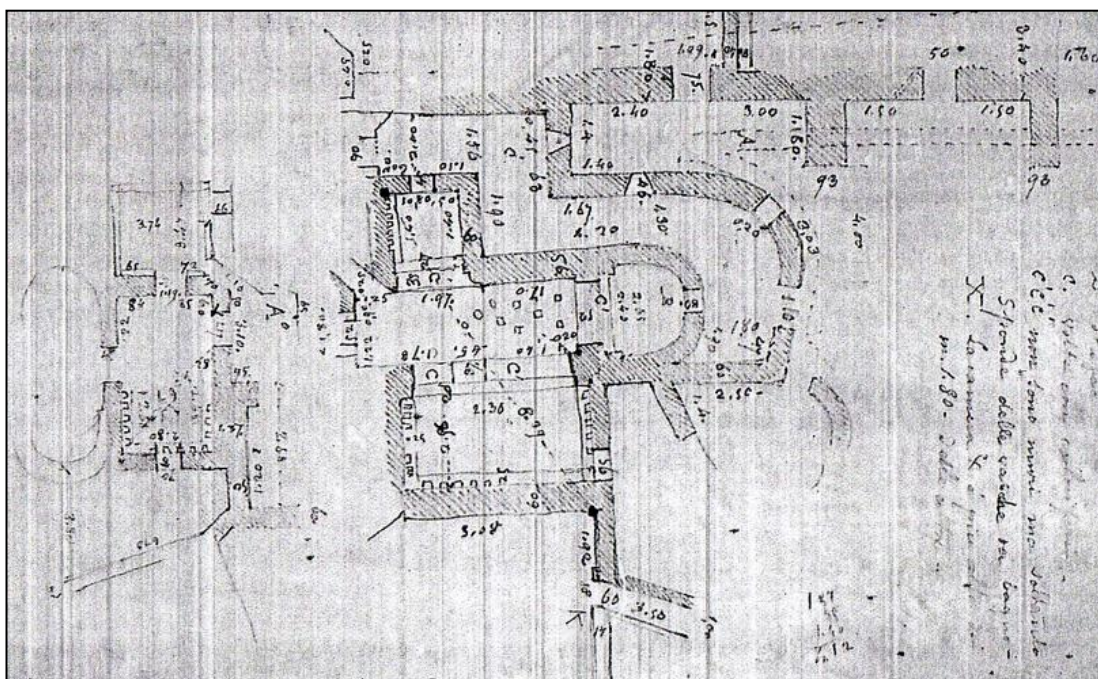
---

Roma I, du 8/01/1874 au 24/03/1874 (*Cod. Vat. Lat.* 13034 f.183) ; Lanciani, *BCom* 1875, p. 79.

<sup>691</sup> *Officina Domitia Statio Tertia ; Officina Sofforiana Domitii Mercatoris ; Officina Sofforiana Jovia Clementis.*

<sup>692</sup> Les sculptures, en partie remontées, sont actuellement conservées à la Centrale Montemartini. Elles témoignent de l'abandon du secteur résidentiel des *Horti Lamiani* à cette période tardive, qui redevint probablement propriété de particuliers (Menghi, 2010, p. 15-16).

silence de Lanciani sur d'éventuels systèmes de chauffage, indiquent clairement la présence de *frigidaria*. En revanche, la partie située au sud-est correspondrait à la zone chauffée des thermes. Un schéma inédit de Lanciani indique en effet la présence de *tubuli* à l'intérieur des parois de ce secteur (**Fig. 77**). Il note également que les hypocaustes présentaient des traces de fumée importantes, et que seules les empreintes négatives des bassins avaient été retrouvées<sup>693</sup>. La pièce avec double vasque située au sud de la grande salle circulaire pourrait être un *tepidarium*, communiquant ainsi avec (au moins) trois pièces chauffées (la plus septentrionale étant dotée de trois *alvei*). Le schéma de Lanciani figure également un élément intéressant que l'on distingue mal sur le plan de la *Forma Urbis* : il s'agit d'un couloir de service, large d'environ 1,50 mètre, au sud de la zone chauffée. Ce dernier, placé à un niveau plus bas<sup>694</sup>, semble séparer la partie de service au sud du corps thermal au nord, et marque également la limite orientale du complexe.



**Figure 77** : Schéma figurant les *caldaria* avec vasques du *balneum* de la via Ariosto. Une légende de Lanciani indique : « Gli ipocausti son tutti affumicati. V'è restauo in mattoni e tufa. » (*Cod. Vat. Lat. 13034 f. 184*)

<sup>693</sup> *Cod. Vat. Lat. 13034, f. 184.*

<sup>694</sup> *Ibid* : Lanciani figure une série de lucarnes, caractéristiques des pièces de service semi-enterrées. L'ouverture entre le couloir et la vasque chauffée signifierait l'emplacement du *prae-furnium*.

En 1911, des pièces relatives à un édifice thermal (dont une avec abside orientée à l'est) furent mises au jour via Ariosto, à quelques mètres du croisement avec la via Alfieri : ces vestiges pourraient correspondre aux structures évoquées précédemment<sup>695</sup>. Enfin, des sondages exécutés en 2004 au sud du croisement entre les deux rues ont permis de découvrir des vestiges datés entre la seconde moitié du II<sup>e</sup> et la première moitié du IV<sup>e</sup> siècle<sup>696</sup>. La nature de cet édifice n'a pas été clairement identifiée, mais les archéologues ont noté que l'absence de décoration et l'aspect rudimentaire de la construction, notamment pour la phase d'époque sévérienne, pourraient indiquer une fonction de service. Or la localisation de ces vestiges correspond parfaitement à l'emplacement des murs apparaissant au sud du *balneum* de la via Ariosto : on pourrait donc penser qu'ils étaient liés à l'édifice thermal, très probablement comme pièces de service.

L'importance de ces structures (on compte entre 8 et 10 pièces thermales) pourrait indiquer l'ouverture des thermes au public, bien que leur localisation permette de les rattacher aux *Horti Lamiani*. On peut penser qu'à cette époque avancée, une partie (si ce n'est l'intégralité) de ces jardins était redevenue publique, comme ce fut le cas pour les jardins de Mécène. La pratique peu commune consistant à combler les fondations de murs avec des fragments de statues est particulièrement fréquente sur l'Esquilin au IV<sup>e</sup> siècle : elle correspondrait, selon E. La Rocca, à une vague de construction de la part de riches sénateurs ou officiers de la préfecture urbaine, après l'incendie de 306 (308 ?) ayant détruit une partie des *Horti*. Cette pratique montre que la zone avait à cette époque atteint un stade avancé d'abandon, si un tel patrimoine pouvait être détruit et utilisé dans des fondations<sup>697</sup>.

En 1907, on mit au jour « un grande bagno » (54) situé à la limite entre les *regiones* III et V<sup>698</sup>, au nord des *Horti Lamiani*. La pièce principale présentait une série de sept niches semi-circulaires et rectangulaires ; un grand pan de mur circulaire apparemment lié à cette pièce se dirigeait vers le sud. La brève description des vestiges

---

<sup>695</sup> *NSc.* 1911, p. 35.

<sup>696</sup> Fouilles de l'Université "La Sapienza", dans Barrano, Martines, *Via Ariosto 25/27, Fasti on line*, 2004

<sup>697</sup> La Rocca, 1986, p. 42-43 ; 54-58.

<sup>698</sup> *NSc.* 1907, p. 83.

est assez confuse, et il est difficile d'en tirer quelque information concluante. La situation périphérique de cette supposée pièce thermale ne nous permet de l'inclure dans les *Horti Lamiani* qu'avec grande précaution.

Enfin, de récents travaux liés à la réalisation du Metro A, entre les rues E. Filiberto et D. Fontana (au nord-est de Saint-Jean-de-Latran), ont permis de découvrir des vestiges présentant une stratigraphie complexe allant de l'époque républicaine jusqu'à l'Antiquité tardive (34)<sup>699</sup>. La fouille a ainsi révélé une première construction datable à l'époque augustéenne, probablement une *domus*, ainsi qu'un mur en *opus reticulatum mixtum* de l'époque de Domitien, qui devait appartenir à une autre demeure s'étendant vers le nord (et donc hors du sondage). La paroi septentrionale interne de ce mur légèrement curviligne était couverte d'une épaisse couche de mortier, à son tour recouvert de plaques de marbre (on a retrouvé les agrafes en bronze ainsi qu'une plaque encore *in situ*). Le pavement de la pièce fut complètement récupéré au moment de l'abandon, mais la découverte d'éléments d'hypocauste (dont deux *suspensurae* écroulées à l'intérieur d'une couche de cendre), pourraient indiquer la fonction thermale de cette pièce orientée au sud. La localisation et de la datation des structures (fin du I<sup>er</sup> siècle ap. J.-C.) suggéreraient une appartenance aux *Horti Lamiani* ; il est cependant difficile de considérer que ces jardins s'étendaient jusqu'à une zone aussi septentrionale, particulièrement éloignée des vestiges étudiés précédemment. Nous aurions donc plutôt affaire à un petit *balneum* (ou pièce chauffée ?) liée à une riche *domus*.

### ***Zone du Latran***

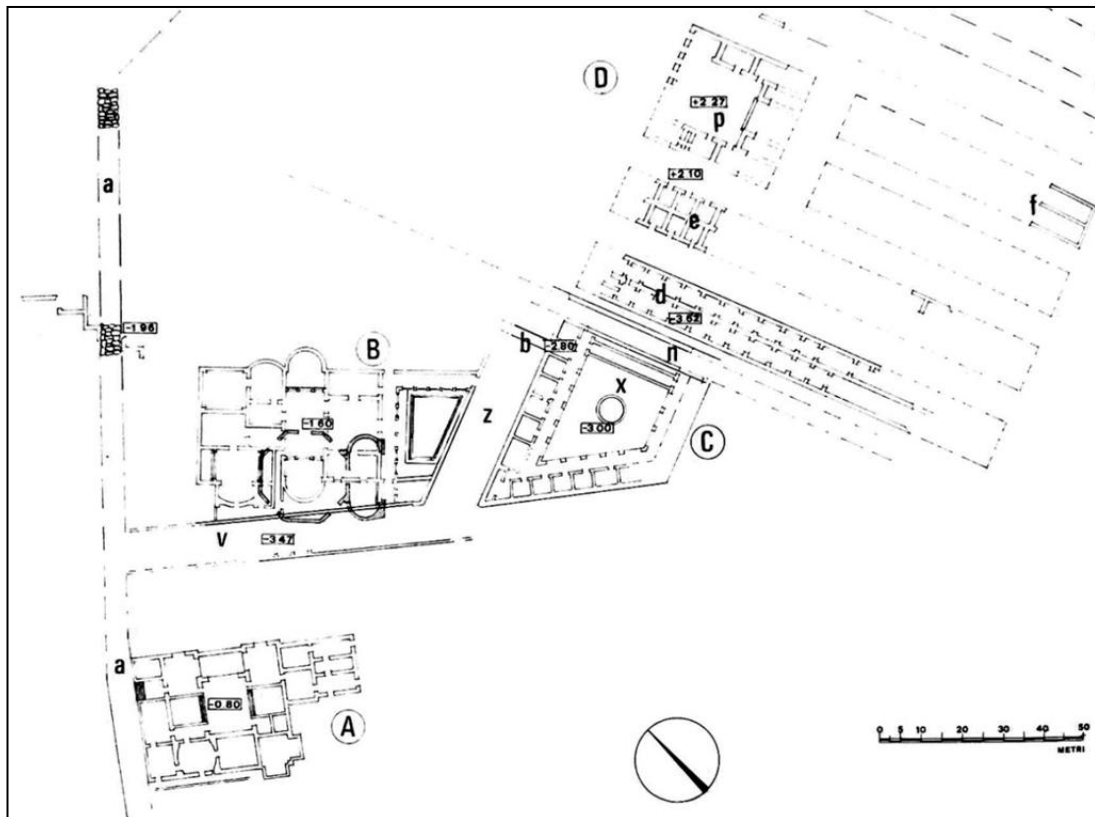
La partie orientale de l'*Esquiliae* était, comme il faut le rappeler, une ancienne nécropole bonifiée à partir de l'époque augustéenne et peu à peu transformée en *horti* et *uillae* de l'aristocratie romaine. La zone du Latran se développait à l'époque impériale entre les *regiones Caelementium* et *Esquiliae* ; l'espace compris dans la *regio* était principalement occupé par les *aedes Laterani*, situés dans les environs de la basilique, puis annexés en partie dans les *Castra Equites* sous Septime Sévère (**Fig. 78**)<sup>700</sup>.

---

<sup>699</sup> Novembre 2006-Juin 2007, dans Colli, Martines, Palladino, 2009, p. 9.

<sup>700</sup> Liverani, 1988, p. 900 : cette identification se base essentiellement sur la découverte, dans la zone de la Basilique de Saint-Jean-de-Latran, de deux *fistulae aquariae* figurant le nom de Sextius Lateranus (*cos.*





**Figure 78** : Zone du Latran. A : Thermes de la Via Amba Aradam (*regio* II) ; B : Thermes du Baptistère ; C : « Casa a pianta trapezoidale » ; D : *Castra Noua Equites* (Pelliccioni 1973)

Sous le baptistère de Saint-Jean-de-Latran se trouvent des thermes construits à l'époque de Trajan sur une (probable) *domus* du I<sup>er</sup> siècle ap. J.-C. (37, **Fig. 79**)<sup>701</sup> ; ils furent entièrement refaits sous Septime Sévère et Caracalla, puis transformés de nouveau en *domus*, sur laquelle s'implanta le premier baptistère. Les salles au nord étaient toutes, avant le milieu du II<sup>e</sup> siècle, pourvues de système à hypocauste avec *tubuli* dans les parois, contrairement à celles situées au sud. Il semble que la reconstruction d'époque sévérienne soit due à une catastrophe naturelle (tremblement de terre, incendie ?) qui occasionna la destruction d'une grande partie de l'édifice ; celui-ci fut ensuite refait selon le plan d'origine<sup>702</sup>.

197).

<sup>701</sup> Fiorelli, *NSc.* 1876, p. 141 : « Nel cavo pel fondamento della nuova tribuna nella basilica di S. Giovanni in Laternao, sotto il pavimento a mosaico di cui si ebbe altra volta a parlare, sonosi discoperti due solii di bagno, appartenenti all'edificio su cui sorse il palazzo dei Laterani. »; fouilles G.. B. Giovenale, 1929, et G.. Pelliccioni, 1962 (Pelliccioni, 1973). L'édifice était inséré entre la *Via Tuscolana* en direction NO-SE, et une rue plus modeste vers l'est.

<sup>702</sup> Pelliccioni, 1973, p. 37 : La nouvelle construction semble en effet calquée en grande partie sur les vestiges d'époque antérieure. Il pourrait s'agir selon l'auteur du tremblement de terre ayant eu lieu sous le

Pour G. Pelliccioni, il est difficile d'imaginer que ce complexe ait été exclusivement domestique, étant donné l'importance de la zone chauffée par *suspensurae* et du réseau de galeries souterraines. Les vestiges s'étendent en effet sur plus de 1500 m<sup>2</sup>, mais il est possible que d'autres pièces thermales se soient développées au nord. On peut reconnaître dans la partie conservée les trois espaces caractéristiques des complexes thermaux, à savoir : un espace à ciel ouvert entouré d'un portique, doté d'une grande *natatio* (?) de forme trapézoïdale ; une zone centrale de transition, comprenant un grand *frigidarium* avec vasques, et permettant d'accéder, au nord, aux *caldaria*. La planimétrie des thermes ne se présente pas selon un schéma strictement symétrique, mais semble, comme de nombreux complexes de quartiers, tributaire de la trame urbaine environnante<sup>703</sup>.

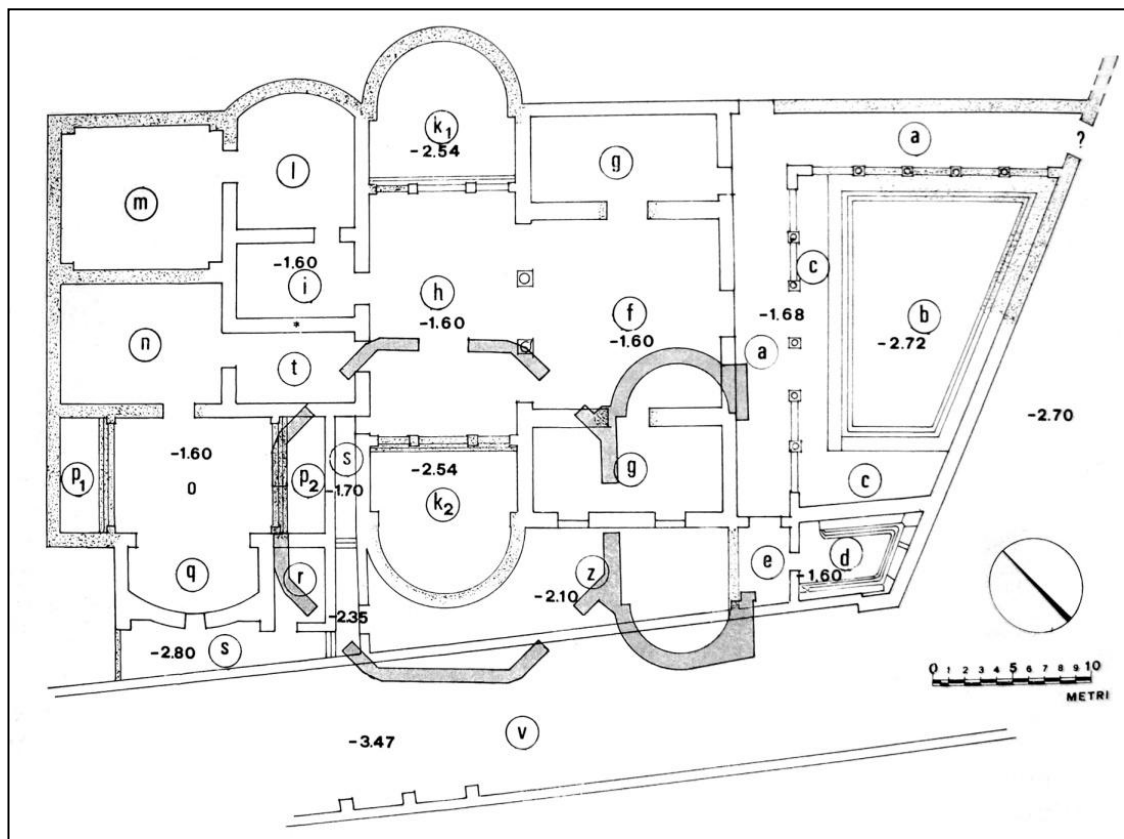
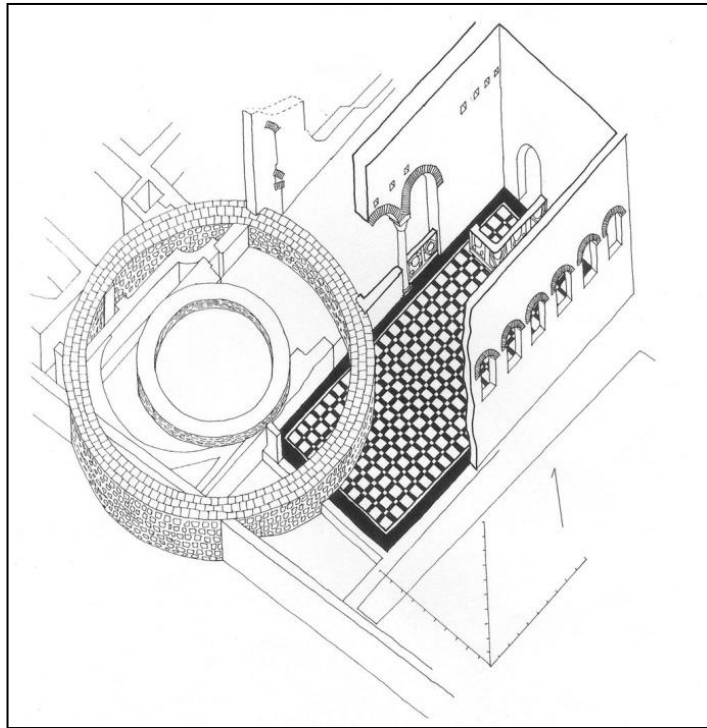


Figure 79 : Hypothèse de restitution des thermes sous le baptistère de Saint-Jean-de-Latran (Pelliccioni, 1973)

règne de Commode, en 191.

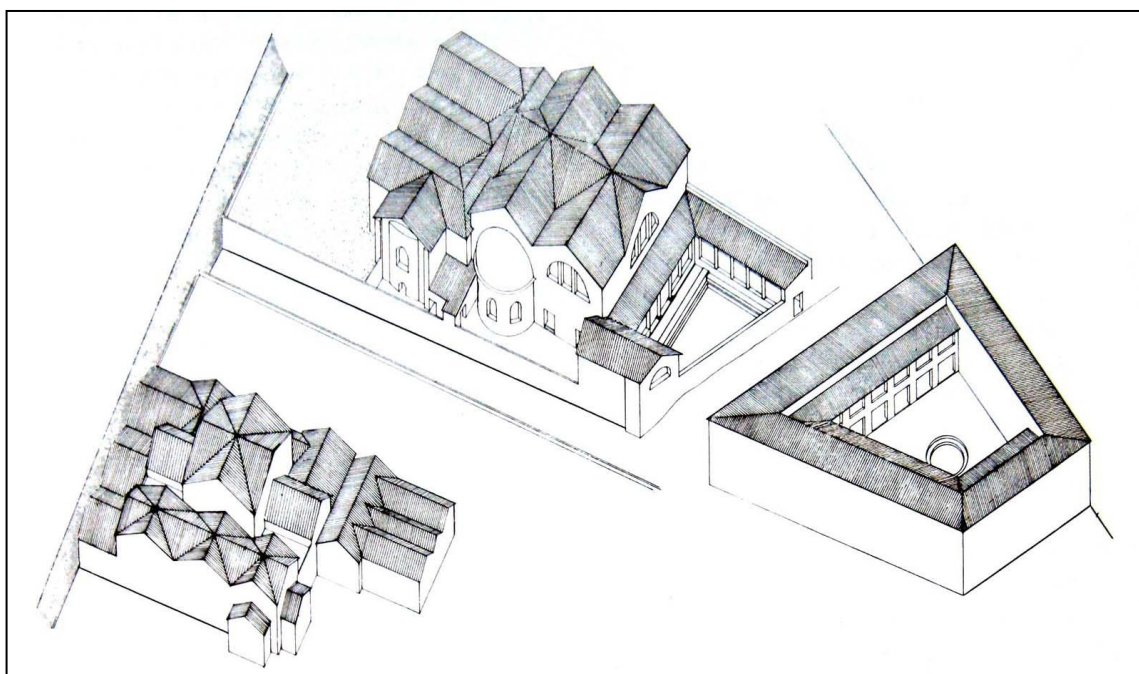
<sup>703</sup> Pelliccioni, 1973, p. 59-67.



**Figure 80** : Insertion du premier baptistère à l'emplacement de la salle thermale f (Brandt, 1998)

Les deux pièces thermales conservées sous le baptistère, le *frigidarium* h et la salle f, n'ont pas été détruites lors de la construction du baptistère, mais semblent au contraire avoir été comprises dans la structure chrétienne (**Fig. 80**)<sup>704</sup>. Les murs du *frigidarium* remontent à la période sévérienne : la pièce donnait par une ouverture tripartite sur la salle f, murée à la fin du III<sup>e</sup> siècle. Le pavement était en *opus sectile*. La grande salle rectangulaire f, au pavement de mosaïque noire et blanche, est le résultat de la réunion, vers la fin du III<sup>e</sup> siècle, de trois salles plus petites d'époque sévérienne. Une fois l'ouverture murée, la salle fut percée d'une série de fenêtres et d'arcades. Une partie de la salle (sud-ouest) fut rasée lors de la construction du baptistère et de son vestibule au IV<sup>e</sup> siècle, et le pavement rehaussé : nous ne connaissons pas la fonction qu'elle assumait à ce moment-là. Il est par contre moins certain que le *frigidarium* ait continué à coexister avec le complexe chrétien. Ces thermes étaient reliés, à travers un passage voûté, à la « maison au plan trapézoïdale » située derrière l'abside de la Basilique, tout contre le mur d'enceinte des *Castra Nova Equites*.

<sup>704</sup> Pelliccioni, 1973, p. 70-77.



**Figure 81** : Hypothèse de restitution axonométrique du groupe thermal du Latran (Pelliccioni, 1973)

Les thermes, comme les édifices des *horti Domitiae* - mais contrairement aux *Castra* - étaient alignés sur la via Tuscolana et perpendiculaires à la via Amba Aradam : leur construction est donc antérieure aux *Castra* (197 ap. J.-C.)<sup>705</sup>. On a également présumé leur appartenance au complexe thermal limitrophe (40) situé au début de la via Amba Aradam. Nous pouvons à ce point noter que les *balnea* du quartier du Latran (*regiones* II et V), qu'ils soient domestiques ou ouverts ou publics, présentent un point en commun : leur orientation, qui semble calquée sur la voie située au nord de la via Amba Aradam, et sa perpendiculaire, la via Tuscolana (**Fig. 81**). Le léger décalage observé sur l'orientation des murs des deux complexes balnéaires voisins (37 et 40) empêche toutefois d'établir un ancien lien architectural.

### **Palatium Sessorianum**

Après la Conjuraison de Pison, les propriétés des *Pisoni* et des *Laterani* furent confisquées par Néron, et passèrent, comme de nombreuses *uillae* et *horti* de l'Esquilin, dans le domaine impérial. La première attestation de jardins issus d'un programme édilitaire homogène remonterait à Septime Sévère, qui au début du III<sup>e</sup> siècle installa ses

<sup>705</sup> Liverani, 1988, p. 902-904.

*Horti Spei Veteris* entre l'extrémité orientale du *Caelius* et le plateau de l'Esquilin<sup>706</sup>. Cette propriété aurait appartenu à Sestus Varius Marcellus, père d'Héliogabale, et serait ainsi passée dans le domaine impérial lors de la prise de pouvoir de ce dernier<sup>707</sup>. À l'époque d'Aurélien, les jardins impériaux étaient alors connus sous le nom de *Horti Varriani* ; puis, à l'époque de Constantin, sous l'appellation *Palatium Sessorianum* (ou *Sessorium*)<sup>708</sup>. Au nord, la propriété était limitée par l'ancienne *Via Labicana*, à l'ouest par l'extrémité occidentale de l'actuelle place de Santa Croce in Gerusalemme (alors marquée par une enceinte), et au nord par la muraille Aurélienne<sup>709</sup> ; les limites orientales sont en revanche mal définies (**Fig. 82**).

Le complexe s'organisait en une série de pavillons monumentaux disséminés dans un vaste parc ; il n'est cependant pas certain que les *thermae Helenae* (45) aient été incluses dans la propriété impériale. Ces dernières sont attestées par une inscription mentionnant leur restauration, suite à un incendie, par la mère de l'empereur Constantin<sup>710</sup>. Des études ont démontré que l'établissement avait en réalité été construit à une date antérieure, comme l'indiquent les nombreux timbres d'époque sévérienne trouvés dans la zone<sup>711</sup>. Aujourd'hui, on pense à une destination publique de l'établissement<sup>712</sup>, alors qu'il a souvent été affirmé que les *thermae Helenae* faisaient partie intégrante du *Palatium Sessorianum*. La citerne des thermes (dont une portion de

<sup>706</sup> Guidobaldi, *LTUR* IV, 1999, p. 305 : le fait serait prouvé par la découverte dans la zone d'une *fistula aquaria* (*CIL* XV 7364, datée de 202 après J.-C.) et d'une très grande majorité de timbres d'époque contemporaine.

<sup>707</sup> S. H. A. *Heliog.*, 13, 5.

<sup>708</sup> Guidobaldi, *LTUR* IV, 1999, p. 304-305 : le toponyme *Sessorium* ou *Palatium Sessorianum* n'apparaît que tardivement dans la littérature. On sait en effet par un passage du *Liber Pontificalis*, relatif à la fondation de la *basilica Hierusalem*, que cette dernière fut érigée *in palatio Sessoriano* (*Lib. Pont.* I, p. 179 : la construction se réfère au pontificat de Sylvestre (314-335), mais l'ouvrage date du VI siècle).

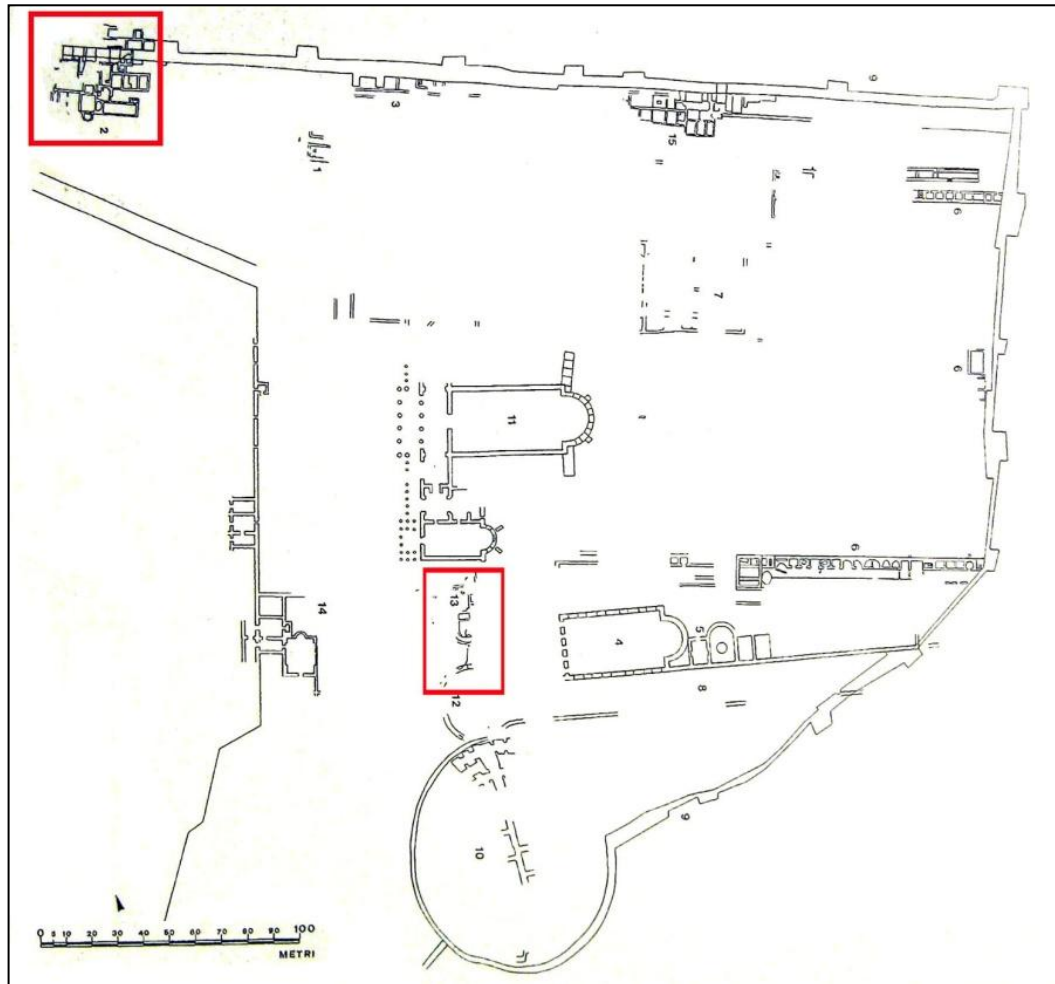
<sup>709</sup> À partir des années 271-275 ap. J.-C. ; il semble qu'auparavant, les jardins impériaux s'étendaient bien plus au sud de cette limite. Ainsi le cirque Varien fut exclu de la nouvelle muraille, alors que l'amphithéâtre Castrense était intégré dans l'enceinte même.

<sup>710</sup> *CIL* VI 1136 : *D. N. He[l]ena Venerabilis Do[mini] [N. Constantini A]ug Mater e[t]avia beatis[simorum] et floren[tis[simorum] Caesarum Nostr[or]um] therm[as incendio d]estr[uctas restituit]*. L'inscription est datée entre 323 et 326. Le nom généralement adopté de *thermae Helenae* est en réalité inadapté, dans la mesure où à aucun moment l'édifice n'est mentionné sous cette appellation.

<sup>711</sup> Gatti, *LTUR* V, 1999, p. 59.

<sup>712</sup> *Ibid* ; Palladino, 1997, p. 490-501 ; *BCom* 106, 2005, p. 293-301.

16 x 22 mètres est encore conservée, **Fig. 83**) se situe au carrefour entre les rues Eleniana, S. Grandis et G. Sommeiller. Elle était à l'origine alimentée par une branche de l'*Aqua Alexandrina*, et, à travers un système complexe de conduits en plomb ou terre cuite, amenait l'eau jusqu'aux *thermae Helenae*.



**Figure 82** : Planimétrie générale du *Palatium Sessorianum* ; en encadré, les structures de fontion thermique (d'après Barbera, 2001)

S. Palladino a récemment supposé que la citerne était dotée d'un étage supérieur, auquel elle était probablement reliée par des rampes ascendantes situées le long des côtés courts de l'édifice. De cette façon le réservoir, jouissant pourtant d'une position peu commune (devant la façade des thermes), restait invisible, et l'on n'apercevait que son côté monumental orné de niches<sup>713</sup>. Cette hypothèse est acceptable si l'on observe une vue de Du Pérac figurant au-dessus de la citerne un haut mur percé de fenêtres et

<sup>713</sup> Palladino, *BCom* 106, 2005, p. 293-301.

présentant une porte centrale, peut-être une entrée pour les thermes (**Fig. 84**). Une série de sondages effectués en 2001 a pu mettre en évidence une niche de 6,75 mètres de haut présentant à la base une épaisse couche d'enduit rouge. Cette intervention est peut-être à dater du début du IV<sup>e</sup> siècle, lorsque le complexe d'époque sévérienne subit l'incendie à l'origine de la restauration d'Hélène.



**Figure 83** : Vestiges de la citerne des *thermae Helenae*, encore visibles entre les rues Eleniana, S. Grandis et G. Sommeiller (cliché A. L. Foulché)



**Figure 84** : Citerne des *thermae Helenae* en 1577 (Du Pérac, dans Frutaz II, Pl. 252)

On a souvent lié ces thermes à une inscription retrouvée dans la zone de S. Croce in Gerusalemme<sup>714</sup> : celle-ci reporte une liste de personnages de haut rang, suivie de l'importante somme dépensée par chacun pour restaurer un ou plusieurs édifices publics ; l'inscription est datée de la fin du III<sup>e</sup> ou du début du IV<sup>e</sup> siècle ap. J.-C. Un de ces édifices pourrait alors correspondre aux *thermae Helenae*, probablement le seul complexe ouvert au public de la zone<sup>715</sup>. Si l'inscription est bien relative aux thermes, il faudrait alors penser à une intervention précédant de peu celle d'Hélène (ou alors à une restauration conduite en deux temps)<sup>716</sup>. Il est impossible en tout cas de savoir en quoi consistaient ces restaurations, puisque les thermes furent détruits puis ensevelis par les maisons populaires au début du XX<sup>e</sup> siècle.

La planimétrie de l'édifice nous est en revanche connue par les relevés effectués au XVI<sup>e</sup> siècle par A. Palladio et A. Da Sangallo le Jeune (**Fig. 85**)<sup>717</sup>. Le plan semble toutefois incomplet, puisque sur tous les côtés, on observe de nombreuses salles thermales ouvrant sur des pièces qui n'ont pas été relevées. Il nous est donc difficile de préciser si le type de plan de l'édifice respectait les critères de symétrie caractéristiques des thermes impériaux. Nous pouvons seulement observer la présence de pièces probablement chauffées au sud (dont trois avec abside ou double abside), ainsi qu'une grande salle au nord avec pilastres et colonnes, qui semble correspondre à un vestibule d'entrée ou, comme il a également été suggéré, à la *natatio* d'un *frigidarium*<sup>718</sup>. La plupart des pièces présentent de grandes ouvertures à trois baies (délimitées par des colonnes ou pilastres), caractéristiques de l'époque tardive à laquelle furent restaurés les thermes. Si l'extension du complexe nous est inconnue, nous pouvons toutefois remarquer que ce dernier se caractérise par une monumentalisation et une multiplication

<sup>714</sup> CIL VI 37118 : [...G]ordianus (sestertium) (quadringenta milia)/ Iulius Festus SS CCCC Annus Anullinus SS CCC[C]/ Latinius Primosus SS [CCCC]/ Nummius Tuscus [SS CCCC]/ Cassius Dion [SS CCCC]/ Caecina Sabinus [SS CCCC]/ Caecina Tacitus [SS CCCC]/ Acilius Glabrio S[S CCCC]/A[.]Ilius Faustinus SS CCCC/ Iunius Tiberianus SS CCCC/[V]irius Nepotianus SS CCCC/[..] Albinus SS CCCC/[...] iades.

<sup>715</sup> Platner-Ashby, 1929, p. 528.

<sup>716</sup> Palladino, *BCom* 106, 2005, p. 298. Pour A. M. Colini en revanche (*MemPontAcc.*8, 1955, p. 140-147), l'inscription ne peut pas se reporter aux thermes, dans la mesure où elle n'a pas été retrouvée *in situ*

<sup>717</sup> Palladio, *Terme dei Romani*, ed. Rossi, Vicenza, 1797, pl. XVII reproduit dans *BCom* 1896, p. 238 ; Da Sangallo, Uffizi, 1439; cf. LF 31, 32.

<sup>718</sup> Platner-Ashby, 1929, p. 528.



des salles thermales, déterminant ainsi un établissement d'une certaine importance. Ces caractéristiques pourraient effectivement faire penser à un édifice d'usage public, fonction confirmée par l'inscription généralement spécifique aux *opera publica* - ou du moins aux complexes destinés à être fréquentés par le public.

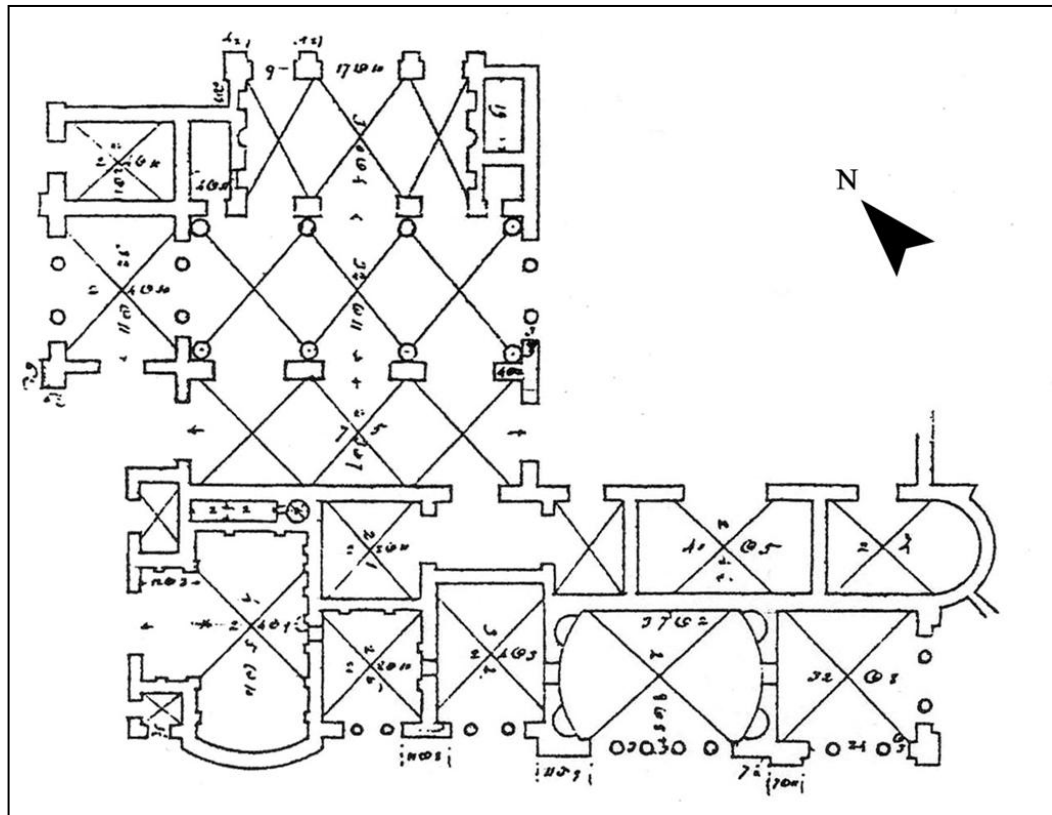


Figure 85 : Planimétrie des *thermae Helenae* (Palladio 1797)

On notera pourtant que la liste de la *regio V* des *Catalogues Régionnaires* ne mentionne pas de thermes, alors que l'établissement était très probablement encore en fonction au IV<sup>e</sup> siècle. Les raisons d'une telle absence peuvent être plusieurs : il est d'abord possible que le complexe, qui avaient subi un incendie<sup>719</sup>, ait été encore en cours de restauration à l'époque de la rédaction des *Catalogues* (et donc hors service). Cette hypothèse est cependant peu acceptable car elle induirait une datation des *Catalogues* trop précoce par rapport à celle qui est généralement admise (l'inscription étant datée entre 323 et 326)<sup>720</sup>. Les thermes auraient également pu être exclusivement

<sup>719</sup> Nous ne connaissons pas la date de cet incendie, qui aurait tout aussi bien pu se déclarer quelques mois, voire plusieurs années avant la restauration.

<sup>720</sup> Chastagnol, 1996, p. 183, parle d'une datation entre 337 et 357 pour la *Notitia* (sous le règne des fils

liés aux *Horti ad Spei Veteres*, puis au *Palatium Sessorianum*. Les dimensions d'un édifice, dans le cadre des domaines impériaux, ne sont pas en effet un critère de distinction : ainsi le complexe thermal du Palatin (103), bien qu'étant d'usage domestique – ou du moins limité aux membres de la cour impériale –, présente des dimensions notables<sup>721</sup>. Enfin, l'hypothèse la plus plausible serait que l'établissement d'Hélène ait été ouvert au public, mais de propriété privée. Cette hypothèse serait confortée par l'inscription monumentale liée à leur restauration, inutile dans un cadre domestique. L'édifice devait donc être un bain d'exploitation de grande dimension, de propriétaire inconnu. Il est difficile de penser que ces thermes aient appartenu directement à l'empereur, puisque l'édifice aurait alors figuré sur la liste officielle des *Régionnaires*. La mère de Constantin aurait donc agi en qualité de simple évergète restaurant un monument d'usage public, à moins qu'il ne se soit agi de sa propriété personnelle, rachetée à un particulier dans un but purement lucratif.

En 1923, puis entre 1953 et 1958, les vestiges d'un édifice thermal furent mis au jour contre les arches de l'*Aqua Claudia*, dans la zone entre l'aqueduc Néronien et la via Eleniana (43, **Fig. 86**)<sup>722</sup>. Ce *balneum*, aujourd'hui enterré et oblitéré par de nombreux travaux de l'ACEA, montrait une longue continuité d'usage. Sur l'enduit d'une pièce adossée aux pilastres de l'aqueduc, A.M. Colini put relever l'inscription « *Sessorium* », qui selon lui confirmait l'appartenance du complexe thermal au palais impérial. Le *balneum* semblerait lié à la *domus* aux mosaïques découverte lors des fouilles ACEA en 1999<sup>723</sup>. E. Borgia précise que les thermes du secteur méridional de la riche demeure

---

de Constantin), alors que le *Curiosum* aurait été rédigé après 357 (probablement sous le règne de Valentinien Ier et de ses deux fils, Gratien et Valentinien II).

<sup>721</sup> Les deux bains de la *Villa Hadriana* à Tivoli, bien qu'étant réservés au personnel (Grands thermes) et aux membres de la cour (Petits thermes), se distinguent pourtant par des dimensions particulièrement imposantes, alors que les structures réservées exclusivement à l'empereur et à ses proches sont beaucoup plus intimes (Thermes à *Heliocaminus* et thermes du Théâtre Maritime) (Manderscheid, 2010, p. 28).

<sup>722</sup> Gatti, *BCom* 1925, p. 276-278 ; Colini, 1955, p. 3-9.

<sup>723</sup> Borgia, Colli, Palladino, Paterna, II, 2008, p. 21-25: La *domus*, d'une superficie d'au moins 1400 m<sup>2</sup>, comprenait des restes de murs découverts lors de fouilles ACEA en 1999, ainsi que des structures de plan rectangulaire et circulaire aperçues dans les années 1950 par Colini. L'utilisation de cette résidence privée (ainsi que d'autres attestées dans la zone) ne semble pas avoir duré trop longtemps, dans la mesure où les mosaïques du III<sup>e</sup> siècle ne montrent pas de traces de restauration ; les murs quant à eux furent rasés par la même opération, à lier à l'oblitération du quartier résidentiel du *Sessorianum*, au début du V<sup>e</sup> siècle.

étaient composés d'un secteur chauffé orienté sud-ouest, caractérisé par des pièces curvilignes et deux vasques à abside. Au sud-est de la salle chauffée s'étendait une pièce avec portique construite, comme le secteur thermal, en *opus testaceum*. Le *balneum* pourrait ainsi être daté au III<sup>e</sup> siècle ap. J.-C., puisque de toute évidence il fut construit après les murailles Auréliennes ; cette datation coïnciderait par ailleurs avec une mosaïque à sujet marin trouvée dans la pièce au nord-ouest du *caldarium*. La *domus*, qui subit plusieurs phases de restaurations, aurait en revanche été construite au II<sup>e</sup> siècle ap. J.-C., puis annexée, comme d'autres *domus* de la zone, au *Palatium Sessorianum*, probablement afin de loger des membres de la cour impériale ; ceci expliquerait notamment l'inscription *Sessorium* retrouvée sur place. Les théories les plus récentes relatives à l'articulation du Palais évoquent une résidence étendue, englobant une série de propriétés antérieures ainsi que des voies importantes : elle aurait été divisée en secteurs publics de représentation (*ad spem ueterem*), et en secteurs privés (au nord de Porta Maggiore)<sup>724</sup>.



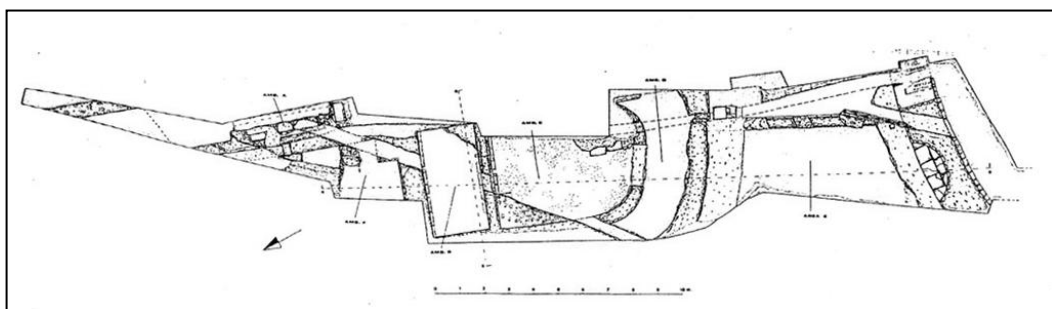
**Figure 86** : Vue des thermes du *Sessorianum* en cours de fouille (Colini 1955)

Signalons enfin l'ouverture d'une tranchée parallèle à l'église S. Croce in Gerusalemme ayant abouti à la découverte d'un petit édifice thermal (44, **Fig. 87**)<sup>725</sup>. Ce

<sup>724</sup> Guidobaldi, *LTUR IV*, 1999, p. 307.

<sup>725</sup> Fouilles Octobre / Novembre 1998, dans Di Meo, Zaccagnini, 1999, p. 246-250.

dernier comportait au moins deux pièces chauffées - dont une avec abside - par un hypocauste encore partiellement en place. L'air chaud circulait entre les pièces grâce à une ouverture à l'intérieur du double sol ; le *prae-furnium* se trouvait au centre de l'abside. Une très grande quantité de *tubuli* et de nombreux fragments de marbres précieux ont été trouvés dans la couche de remblai. Un couloir de service semi-annulaire se trouvait derrière l'abside : son niveau de sol devait alors se trouver à une quote plus basse. Les deux autres pièces mises au jour pourraient également correspondre à une fonction thermique : on y a trouvé des petits canaux ainsi que des niches revêtus de mortier de tuileau. Un des éléments les plus intéressants de ce sondage est l'empreinte en négatif d'une plaque de marbre gravée, retrouvée sur la superficie d'un mur lié à l'abside. L'inscription, qui fait référence à Septime Sévère et à son fils Caracalla, pourrait alors indiquer l'appartenance de ces structures thermales à l'une des riches *domus* d'époque sévérienne mentionnées précédemment, intégrées par la suite au *Palatium Sessorianum*. Ainsi le mur curviligne le plus méridional, déjà repéré lors de sondages précédents, ferait partie d'un portique ou d'un nymphée lié à l'amphithéâtre Castrense. Nous noterons enfin que ce complexe présente la même datation que le *balneum* aperçu par Colini dans les années 50<sup>726</sup>.



**Figure 87** : Sondage ouvert devant Santa Croce in Gerusalemme (Di Meo Zaccagnini, 1999)

<sup>726</sup> On pourra toujours se demander auquel de ces complexes balnéaires pourrait bien correspondre le *balneum Apollinis* mentionné au Moyen-Âge sur l'Esquilin, près de la *Porta Asinaria* (Magistrus Gregorius, *De Mirabilibus Urbis Romae*, 18-19, dans VZ III, p. 157: 18) : (...) *Iuxta murum aquae ductus, qui per portam Assinariam descendit, est balneum Balnei Apollonis, quod una candela consecrationis semel accendit, et perpetuo, ut praediximus, calentes effecit*. 19. *Prope hoc balneum est domus Aquilea et domus Frontoniana* (...). Si cet édifice était encore visible et connu au XIII<sup>e</sup> siècle, il est alors possible qu'il ait été de dimensions importantes (et qu'il ait donc été ouvert au public). Etant donné la localisation approximative du *balneum*, ce dernier pourrait correspondre à de nombreux complexes de l'Esquilin. Le nom *Apollinis* ne nous est par ailleurs connu d'aucune autre source.

### Le « Temple de Minerva Medica »

Les *Horti Liciniani* furent édifiés par l'empereur Licinius Egnatius Gallienus, dans une zone délimitée par l'actuel viale Principessa Margherita, entre Santa Bibiana et Porta Maggiore (Fig. 88) ; aujourd'hui le « Temple » de *Minerva Medica* (42, Fig. 89) est la seule structure visible appartenant probablement à ces jardins. On sait que l'empereur aimait beaucoup résider dans cette immense propriété, qui devait abriter notamment l'entière administration palatine. *L'Histoire Auguste* évoque ainsi l'empereur recevant dans son bain chaque dignitaire qui se trouvait être l'hôte de la prestigieuse demeure<sup>727</sup>.

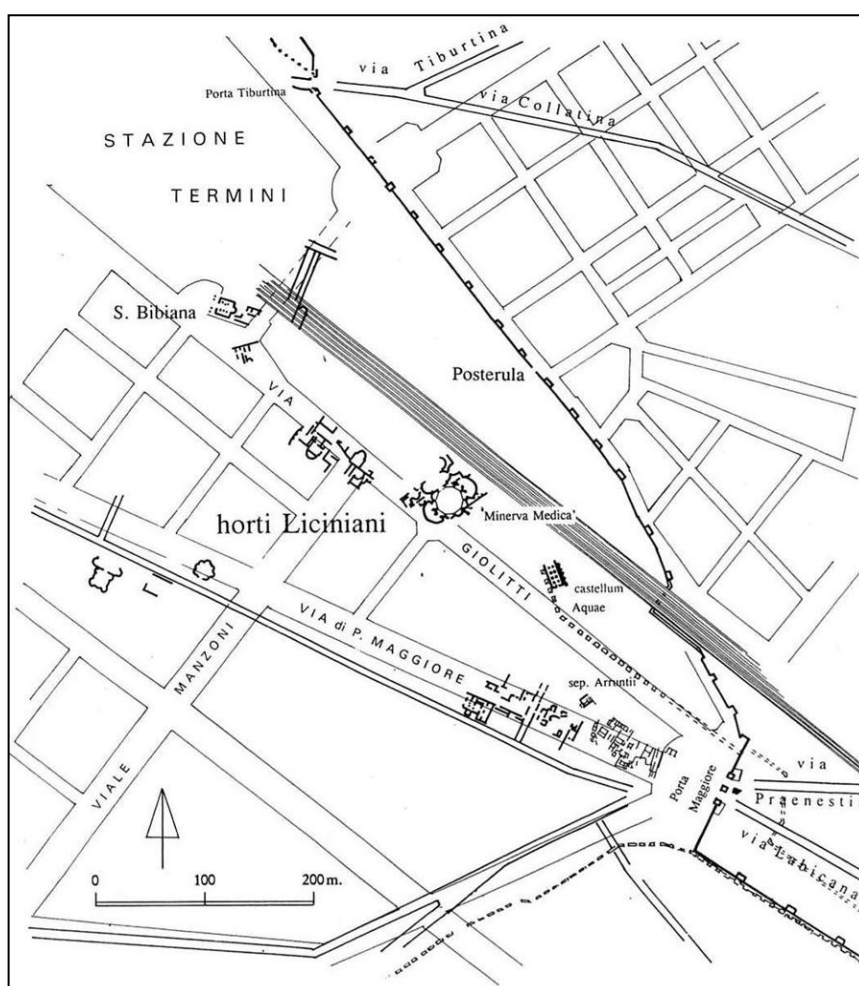
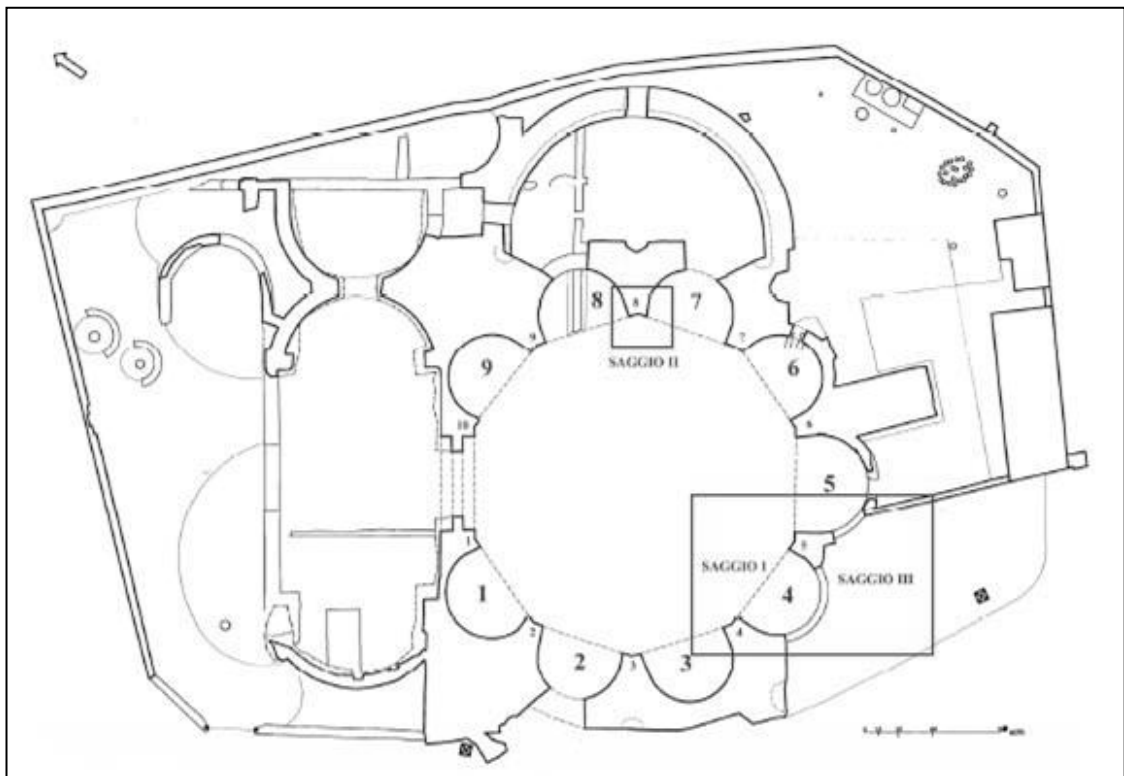


Figure 88 : Planimétrie des *Horti Liciniani* (Rizzo 1996, d'après Lanciani *FVR* pl. 24-25 ; 31-32)

<sup>727</sup> S.H.A. *Gall. Duo*, 17, 8 : « Cum iret ad hortos nominis sui, omnia Palatina officia sequebantur. Ibant et praefecti et magistri officiorum omnium adhibebanturque conuiuuiis et natationibus lauabant simul cum principe. »

Les structures du « Temple » pourraient peut-être confirmer l'anecdote<sup>728</sup>. Le bâtiment apparaît en effet dans les guides de Rome tantôt comme nymphée<sup>729</sup>, tantôt comme complexe thermal<sup>730</sup>. Au Moyen-Âge, cette structure decagonale, appelée « Galluce » ou « Caluce », était connue sous le nom de *basilica* ou *thermae Gai et Luci*. Elle fut ensuite interprétée au XVII<sup>e</sup> siècle, à tort, comme Temple de *Minerva Medica*. La fonction thermale du monument a cependant été confirmée ces dernières années par une série de sondages effectués à l'intérieur et à l'extérieur du bâtiment conservé, mais aussi par l'analyse de documents de fouilles inédits de Deichmann<sup>731</sup>.



**Figure 89** : Planimétrie du « Temple de Minerva Medica » avec emplacement des sondages effectués en 2006 (Barbera Di Pasquale Palazzo 2007)

<sup>728</sup> Les premières fouilles de l'édifice débutèrent en 1550-1555 avec Cosmo Giacomelli ; les dernières campagnes eurent lieu dans les années 1940 (Deichmann, Stettler et Tschira), puis en 2006 (Barbera, Di Pasquale, Palazzo).

<sup>729</sup> Mingazzini, *ArchCl.* 7, 1955, p.159 ; Staccioli, 1986, p. 164 ; Rizzo, *LTUR* III, 1996, p. 65-66 : On a ainsi pensé qu'il pouvait s'agir d'un *specus aestivi*, d'abord utilisé pour les réunions et autres conseils de l'empereur, et transformé par la suite en nymphée, en profitant du vaste réseau hydraulique du sous-sol ?

<sup>730</sup> Nielsen, 1993, p. 56 ; Gatti, *LTUR* III, 1996, p. 66.

<sup>731</sup> Biasci, *BCom* 104, 2003, p. 145-182.

Dans la niche 5 par exemple, l'archéologue note la présence d'un *praefurnium*, de canaux verticaux à l'intérieur des parois (pouvant loger des *tubuli* ?) et de *suspensurae*, qui indiqueraient que la pièce était chauffée. La niche 6 contient le même système à hypocauste, avec *praefurnium* et *suspensurae* (il s'agit essentiellement de *bessales* posés sur *bipedales* et lits de mortier). D'autres documents semblent attester un système analogue dans la niche 7. Des sondages effectués en 1983 dans ces trois niches ont confirmé la présence d'un système de chauffage, bien que l'on n'ait pas retrouvé de traces de *tubuli* dans les parois. Un mur au nord semble délimiter ce secteur du reste de la pièce, de façon à créer une vasque thermale placée dans les trois niches du fond. Des murs en *reticulatum* retrouvés dans la grande exèdre mais également à l'extérieur de la niche 5, pourraient correspondre à la réutilisation de structures plus anciennes afin de créer de petites pièces de service liées aux *praefurnia*.

Les traces de conduits hydrauliques sont particulièrement intéressantes pour la compréhension de l'édifice : alors qu'un conduit principal traverse la pièce d'est en ouest, trois autres canaux verticaux sont attestés dans les parois des niches 6, 7 et 3. P. Grimal rappelle qu'on mit au jour dans une de ces niches une petite plaque de marbre perforée, dans laquelle passait probablement un conduit afin de créer des jeux d'eau<sup>732</sup>. D'autres éléments de canalisation se retrouvent également dans la grande exèdre<sup>733</sup>. Un sondage dans cet espace a mis en évidence un système à hypocauste similaire à ceux du premier sondage, ainsi qu'un *praefurnium* et des traces de *tubuli*. Cet espace était délimité par un mur, peut-être dans le but d'isoler les parties à fonction thermale du reste de la pièce (et que l'on peut imaginer identique de l'autre côté). Deichmann pensait que ces structures liées au chauffage des pièces étaient toutes apparues dans un second temps, probablement lorsque l'on ajouta les pavillons externes à la pièce décagonale.

Les sondages de la Surintendance en 2006 (dans les niches 4 et 5) ont confirmé la présence d'un hypocauste, dont témoignent un *praefurnium* ainsi qu'un pavement en *bipedales* soutenant des *suspensurae* (**Fig. 90**) ; ces dernières ont par ailleurs livré des timbres du début du IV<sup>e</sup> siècle (*CIL XV 1590*). On peut alors affirmer que ce bâtiment

---

<sup>732</sup> *Ibid*, p. 155-156.

<sup>733</sup> Le complexe était desservi par l'*Aqua Claudia* qui passait juste derrière sa façade nord, peut-être aussi par l'*Aqua Marcia*.

possédait, du moins dans la partie méridionale, un système de chauffage et de vasques hydrauliques, mais aussi des pièces chauffées au nord ; l'ensemble était relié à un système de conduits hydrauliques fonctionnels à une utilisation thermique et / ou à un nymphée monumental dans certaines niches et dans l'exèdre<sup>734</sup>.



**Figure 90** : Vue de la niche 4 en cours de fouille (2006). On distingue le pavement en *sesquipedales* sur lequel reposent encore quelques pilettes de l'hypocauste (cliché A. L. Foulché)

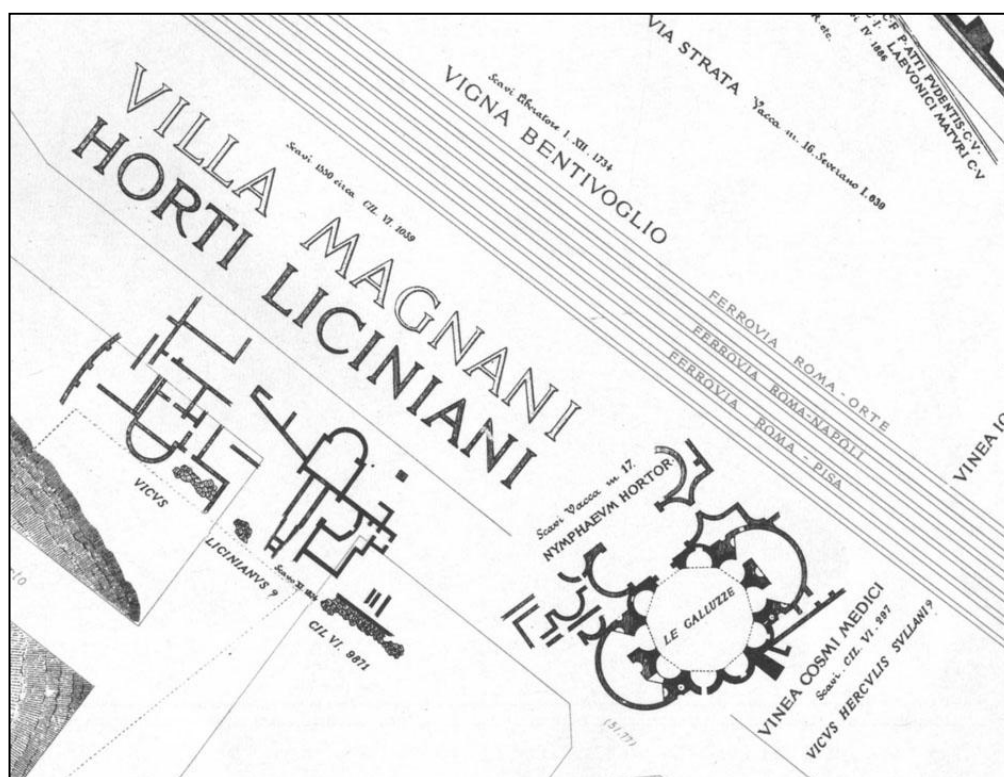
Il nous faut enfin mentionner dans ce secteur la présence de structures ayant relevé notre intérêt : celles-ci figurent sur la planche 24 de la *Forma Urbis* de R. Lanciani (39, **Fig. 91**). Il s'agit d'une série de pièces appartenant probablement au même édifice, dans la mesure où elles semblent parfaitement alignées sur une voie dallée passant au sud. La liste des découvertes faites viale Principessa Margherita (actuelle via Giolitti) est plus que sommaire : Lanciani évoque les vestiges d'édifices privés, ainsi qu'un complexe de fonction inconnue du II<sup>e</sup> siècle, dont les fondations auraient servi de

---

<sup>734</sup> Palazzo, 2007, p. 18 : Les sondages ont également révélé que la salle était luxueusement ornée de plaques de porphyre et de mosaïques (dont de nombreux fragments ont été mis au jour dans les remblais), utilisées aussi bien au sol que sur les parois, ainsi que de niches comportant des statues.



base à un complexe plus tardif (*Horti Liciniani* ?)<sup>735</sup>. On distingue sur le plan au moins trois pièces de forme carrée, se terminant par une abside sur un de leurs côtés ; l'une d'entre elles est dotée d'un muret signalant peut-être la présence d'un bassin. Nous ne pouvons certainement pas attribuer ces pièces aux structures du "Temple de *Minerva Medica*", et ce pour trois raisons : d'une part, les structures n'ont pas du tout le même alignement ; d'autre part, les deux groupes architecturaux ne présentent aucune similitude planimétrique. La découverte en 1939 d'un mur aligné et lié à ces structures, portant un timbre daté de la première moitié du II<sup>e</sup> siècle (*CIL XV, 292*), confirme enfin la différence chronologique entre les deux édifices<sup>736</sup>. Il s'agit donc d'un édifice beaucoup moins monumental que le complexe voisin, qui lui est par ailleurs postérieur d'au moins un siècle et demi. Le complexe de la *FVR 24* pourrait alors être identifié (avec réserve) à un *balneum* du II<sup>e</sup> siècle, annexé à une époque plus tardive aux *Horti Liciniani*.



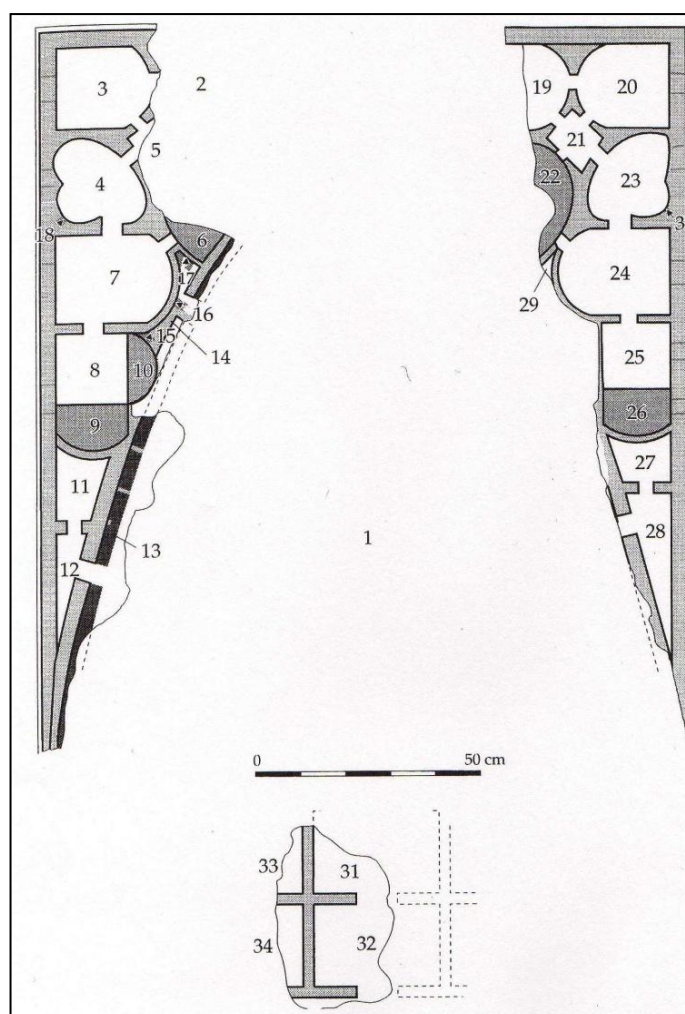
**Figure 91** : Structures (de fontion thermique ?) apparaissant sur la *FVR* de Lanciani (Pl. 24)

<sup>735</sup> *NSc.* 1874, p. 35: Lanciani a noté, en correspondance des structures : *CIL VI 9878* : *L. Sal(o)uius L. L / Suneros Sag / [...]De Vico Liciniano / (p)ompeia Cn L / (he)done.*

<sup>736</sup> Buzzetti, 1985, p. 325-326.

### *La mosaïque de la via Marsala*

Nous nous devons d'évoquer pour finir un témoignage tout à fait unique dans le monde romain, puisqu'il s'agit d'une mosaïque figurant de manière partielle ce qui semble être le plan de thermes (33, **Fig. 92**). Celle-ci fut découverte en 1872 via Marsala, au sud de la *Porta Viminalis*<sup>737</sup>. Etant donnée sa localisation près des *Castra Praetoria*, la mosaïque fut alors interprétée comme le plan des bains liés à ce complexe. Selon M. Albertoni, il existerait en effet des preuves relatives à la présence d'un édifice thermal dans ce secteur<sup>738</sup>.



**Figure 92** : Mosaïque découverte via Marsala, représentant le plan d'un complexe thermal (Bouet 1988)

<sup>737</sup> *BCom* 1872, p. 12 : Seuls trois fragments de la mosaïque sont conservés, deux angulaires et un central.

<sup>738</sup> Albertoni, 1987, p. 12.

Lors de travaux liés à l'élargissement de la via di Porta San Lorenzo (actuelle via Marsala), on mit au jour la grande salle dont la mosaïque couvrait le sol, communiquant au nord-est avec d'autres pièces à travers une grande entrée tripartite à pilastres engagés. Au nord-ouest de la grande salle, on trouva également trois pièces dont une, de grandes dimensions, se caractérisait par la présence d'une petite structure circulaire ; une autre était recouverte d'un pavement en mosaïque noire et blanche géométrique, alors que le sol de la dernière était en *opus sectile*. En 1920, d'autres travaux permirent de découvrir, toujours près de cette grande salle (au sud) deux autres pièces, dont une avec abside, revêtues de marbres colorés. Ces dernières étaient certainement dotées d'un système à hypocauste, comme l'indiquent les petites pilettes en brique sous le pavement et les *tubuli* dans les parois. D'autres pièces chauffées furent également trouvées en 1950 à l'angle entre la via Marsala et la via Marghera. Tous ces murs étaient orientés parallèlement à la voie antique courant le long de la muraille servienne, ce qui pourrait faire penser que le complexe présentait un côté sur cette voie, et une façade nord-est sur la rue sortant de la *Porta Viminalis*. Les pièces chauffées, normalement positionnées au sud, devaient marquer la limite sud-est de l'édifice (vers la zone de via Marghera).

C'est dans ce rectangle hypothétique d'environ 60 mètres par 100 que l'on trouva justement les pièces évoquées ci-dessus : celles-ci pourraient alors se référer à un seul et même complexe thermal. Ce dernier devait donc comporter des pièces chauffées avec abside, ainsi qu'une grande salle d'au moins 30 mètres de long, dotée d'une triple ouverture, et d'un pavement représentant le plan de l'édifice (*basilica thermanum* ?)<sup>739</sup>. A. Bouet a identifié dans ce plan la *Curia athletarum*, siège d'un collège d'athlètes situé dans les environs des thermes de Trajan, et daté entre la moitié du I<sup>er</sup> et la moitié du II<sup>e</sup> siècle ap. J.-C. La place considérable donnée à la palestine (toute la partie centrale de la mosaïque) serait un des indices permettant de fonder son hypothèse<sup>740</sup>. Nous reviendrons sur cette interprétation dans notre cinquième partie (Chapitre V.2.2).

---

<sup>739</sup> *Ibid*, p. 16-18.

<sup>740</sup> Bouet, 1998, p. 849-892.

Le paysage balnéaire de l'*Esquiliae* se caractérise par son hétérogénéité, à l'image de cette vaste *regio*. Des thermes de quartier plus ou moins importants devaient ainsi pallier au manque d'infrastructures impériales. On constate par ailleurs qu'ils se situent sur des points stratégiques : extrémité orientale de la ville pour les thermes sévériens dits d'Hélène (45), zone du Latran pour les thermes du Baptistère (37) et leur complexe voisin (40), et quartier au nord du *Sicinum* (Sainte-Marie-Majeure) pour de nombreux bains d'exploitation plus modestes (33, 38, 48, 47, 48, 49). C'est dans cette zone que se concentrent par ailleurs la majorité de nos témoignages, domestiques ou publics ; il semble en effet que le quartier garda toujours une fonction résidentielle, sans être pour autant réservé aux plus hautes classes sociales. En revanche la grande majorité des complexes disséminés au sud la *regio* (29, 39, 42, 43, 44, 50) apparaissent pour la plupart en lien avec de riches jardins privés, devenus par la suite propriétés impériales.

### III. 1. 6. Regio VI : Alta Semita

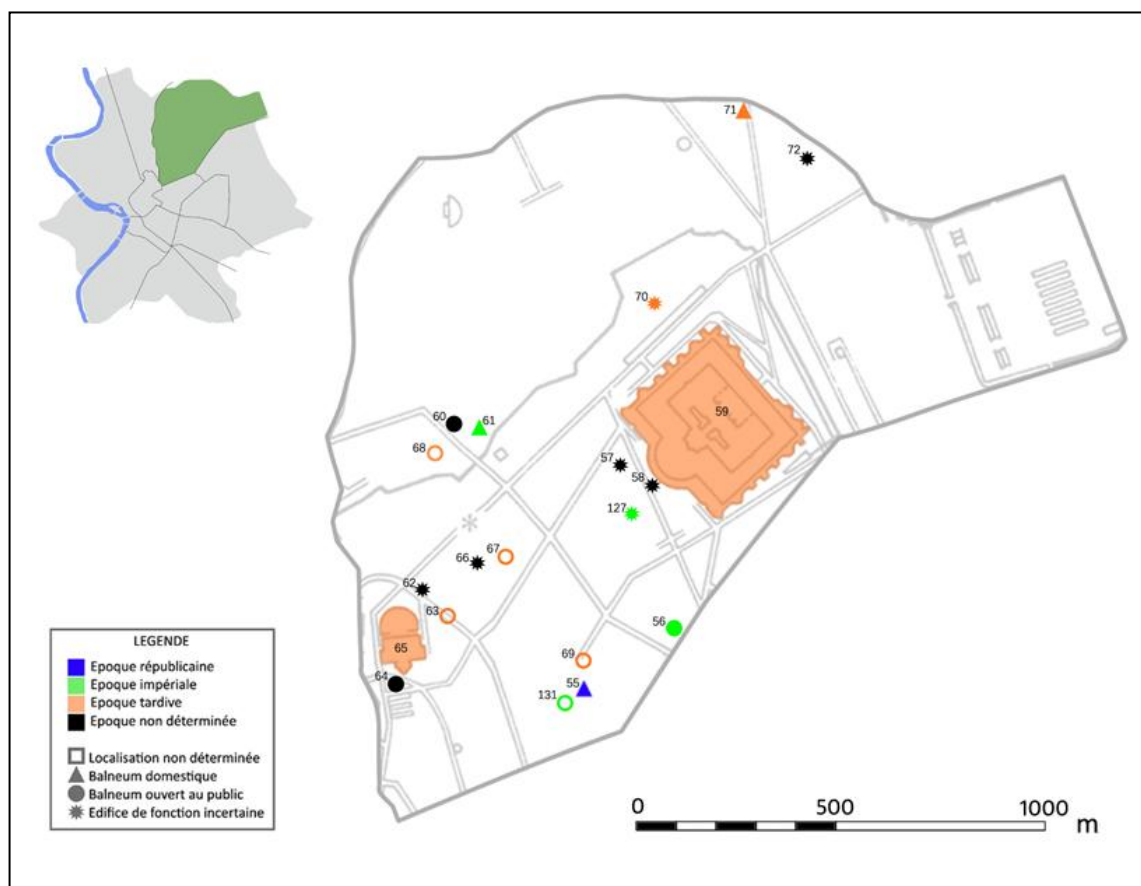


Figure 93 : Distribution des *balnea* et *thermae* à l'intérieur de la regio VI Alta Semita (élaboration A.L. Foulché)

La *regio* de l'*Alta Semita* s'étend sur les deux collines du Quirinal et du Viminal ; ses limites sont marquées au sud par les forums impériaux de la *regio* VIII, à l'est par le *Vicus Patricius*, à l'ouest par la *uia Salaria uetus* et au nord par les murs d'Aurélien (de la « Porta Chiusa » à la Porta Pinciana, **Fig. 94**). Les grandes voies principales se dirigeaient parallèlement du sud-ouest au nord-est : le *Vicus Patricius* à l'est (via Urbana), le *Vicus Longus* dans la vallée entre Quirinal et Viminal (sur lequel est en grande partie calquée l'actuelle via Nazionale), et l'*Alta Semita* sur la dorsale du Quirinal (que reprennent la via del Quirinale et la via del XX Settembre). Joutant à l'est la *regio* de l'*Exquiliae*, la *regio* VI *Alta Semita* se distingue par sa vaste superficie et, depuis l'époque républicaine, par sa nature essentiellement résidentielle<sup>741</sup>. Les

<sup>741</sup> Coarelli, 2003, p. 278-279 : Alors que le Viminal était quasiment dépourvu de monuments publics, sur le Quirinal sont attestés quelques sanctuaires.

grandes propriétés aristocratiques étaient toutefois concentrées dans la partie septentrionale du quartier, allant jusqu'à former une sorte de ceinture de jardins avec la *regio V*. L'*Alta Semita* devait présenter une grande mixité sociale, puisqu'y sont attestées aussi bien des luxueuses *domus* que des habitations plus populaires<sup>742</sup>.

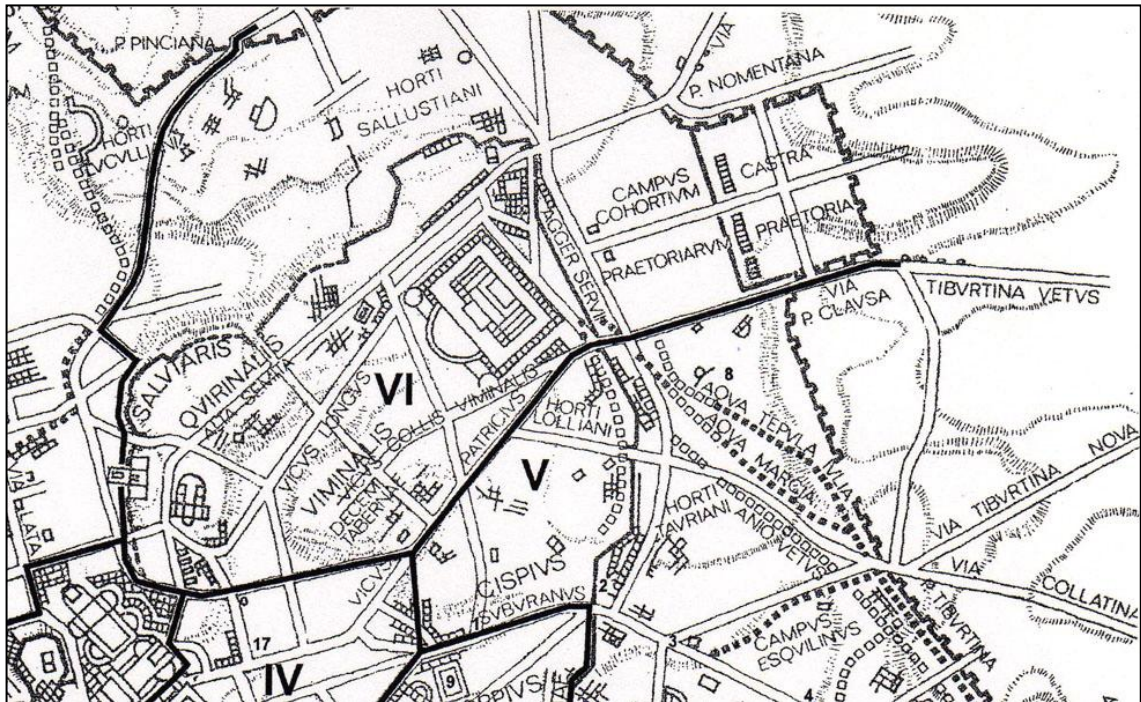


Figure 94 : Topographie et limites de la *regio VI Alta Semita* par rapport aux quartiers voisins (Palombi, 1996)

Malgré l'importance de ce quartier, ses habitants devaient, du moins jusqu'à la fin du III<sup>e</sup> siècle, se rendre au Champ de Mars ou sur le Mont *Oppius* pour fréquenter les thermes impériaux. En moins d'un quart de siècle la zone fut cependant le théâtre des dernières grandes constructions impériales publiques de Rome. Les *thermae Diocletiani* (59), financées par l'empereur éponyme, furent construites sur une plateforme édifiée pour l'occasion, à l'emplacement de monuments déjà existants<sup>743</sup>. L'édifice de grande ampleur (le plus vaste de Rome) était composé d'un corps central situé au sein d'une large enceinte rectangulaire de 356 par 316 mètres, selon un plan parfaitement symétrique. Les travaux, commencés en 298 ap. J.-C., n'étaient

<sup>742</sup> On sait par exemple que Martial vivait au troisième étage d'un appartement de location (Mart. *Ep.*, 1, 117, 6-7).

<sup>743</sup> Les thermes sont bien attestés par les sources antiques : S. H. A., *trig.tyr.*, 21, 3-7 ; Prob. 2, 1 ; Hier. chron. a. Abr. 2318, a. 302 (MGH IX, 446) ; Schol. Iuv., 10, 95, 3 ; 11, 50, 1 ; *Curiosum* (VZ I, p. 109), *Notitia* (VZ I, p. 171).

probablement pas terminés lorsque Dioclétien abdiqua pour laisser la place à Galère Maximien et Constance Clote en 305. Alimentés par une branche de l'*Aqua Marcia*, ils furent abandonnés en 537, comme la plupart des grands thermes de Rome. Une partie du décor en marbre était encore en place lorsque artistes et humanistes de la Renaissance en dessinèrent le plan et la décoration ; le *frigidarium* fut ensuite inclu dans l'église Sainte-Marie-des-Anges, et les vestiges restants en partie détruits par les grands travaux des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles. Une note de Lanciani à propos des thermes de Dioclétien indique la présence d'un *balneum* situé au-dessous du niveau de l'église, le long de la via Nazionale (58)<sup>744</sup>. Ce complexe, antérieur donc aux thermes impériaux, comportait une série de pièces de plan carré et circulaire, dont certaines conservaient encore leur placage en marbre. Nous ne possédons cependant aucun plan ni aucun indice permettant de mieux analyser cet édifice<sup>745</sup>.

Les *Thermae Constantinianae* (65) sont également attestées dans la *regio* VI par les *Catalogues Régionnaires*<sup>746</sup>, et par un passage d'Aurelius Victor mentionnant un *lauandum* édifié par Constantin après sa victoire sur Maxence<sup>747</sup>. L'analyse des timbres pourrait cependant indiquer une construction engagée par Maxence, et terminée par Constantin. L'édifice s'insérait dans un espace relativement étroit compris entre la via XX Settembre (*Alta Semita*) au nord, la via XXIV Maggio (*uicus laci fundani*) à l'ouest, et la via della Consulta (*uicus Salutis*) à l'est. Sa construction nécessita la destruction de nombreux édifices (privés ?) d'époques précédentes, ainsi que la réalisation d'une terrasse artificielle sur le côté sud (correspondant au jardin Aldobrandini, sur la via Nazionale). Assez bien conservés jusqu'au XVII<sup>e</sup> siècle, les thermes sont connus notamment grâce aux plans de Bufalini et de Palladio (**Fig. 95**). Ils révèlent un bâtiment s'insérant dans un espace étroit, mais toujours parfaitement symétrique et rationnel. Au XVII<sup>e</sup> siècle le terrain fut acheté par le cardinal Scipione Borghèse, et passa au siècle

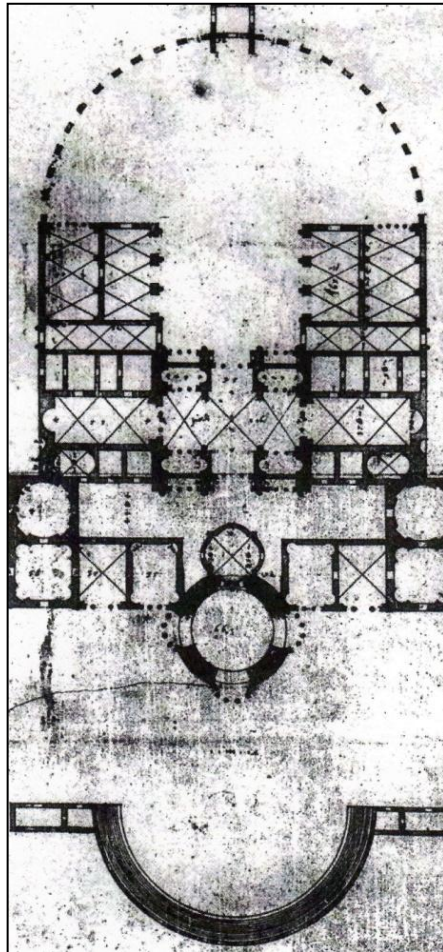
<sup>744</sup> Lanciani, *Cod. Vat. Lat.* 13035, f. 242rv ; *BCom* 1880, p. 19-20 ; p. 132.

<sup>745</sup> Nous savons uniquement que deux plaques de marbres, dédiées à la Fortune (*CIL* VI 375-376?) furent découvertes sur place, ainsi qu'une fistule portant le nom de Petronius Sura, procurateur *aquarum* allant *in nomine Caesaris* (ici en l'occurrence l'empereur Hadrien, et dont la réalisation semble avoir été confiée à Martial, esclave (*Imp. Caes. Trai. Hadr[-] / Petroni Surae Pro[-]*). Au revers: *Imp. Caes. Trai. Hadriani Aug. Subcura / Petroni Surae Proc. Martialis Ser (fecit)*).

<sup>746</sup> *Curiosum* (VZ I, p. 108), *Notitia* (VZ I, p. 171).

<sup>747</sup> *Aur. Vict. Caes.*, 40, 26-27: "*lauandum institutum opus ceteris haud multo dispar.* »

suisant dans les mains de la famille Rospigliosi-Pallavicini ; cette dernière entreprit d'y construire son palais, détruisant ainsi les structures encore en place<sup>748</sup>. Aujourd'hui certains vestiges sont encore conservés sous le Palais.



**Figure 95** : *Les thermae Constantinianae* dessinées par Palladio (1797, dans Lanciani, *Storia degli scavi* IV, 1990)

Une grande partie des *balnea* recensés à Rome se concentre dans la *regio* VI (environ 12% du total) : ce nombre peut s'expliquer en partie par la vaste superficie du quartier qui, comme sa *regio* voisine *Esquiliae*, connut une forte désertification jusqu'à la proclamation de Rome Capitale. Après 1870, la zone devint l'objet de grands travaux qui permirent la découverte d'importants vestiges, plus ou moins bien documentés. Il convient cependant de noter que la moitié des *balnea* recensés dans l'*Alta Semita* sont connus par des sources autres que l'archéologie : il s'agit de documents épigraphiques et surtout de textes, souvent tardifs. Ainsi, de nombreux toponymes ayant traversé les

<sup>748</sup> Vilucchi, *LTUR* V, 1999, p. 49-51.



siècles viennent se superposer à des vestiges d'identification plus ou moins équivoque : c'est le cas par exemple du *Lauacrum Agrippae*, des *Thermae Olympiadis* ou des *Thermae Novati*, associés parfois à plusieurs structures monumentales de la *regio*. La grande confusion liée à ces associations nécessite de distinguer au préalable les *balnea* attestés par l'archéologie, de ceux reconnus par les sources ; une présentation objective des données nous permettra alors peut-être de clarifier certaines interprétations.

### ***Un balneum d'époque républicaine ?***

De nombreux vestiges d'époques différentes sont attestés dans le jardin adjacent à l'église de San Lorenzo in Panisperna (via Balbo)<sup>749</sup>. En 1888, on mit au jour une pièce identifiée comme une petite salle de bain (55), au pavement en mosaïque polychrome figurant une scène marine (**Fig. 96**). À 50 mètres plus au nord, on découvrit également une grande infrastructure circulaire aux parois revêtues de mortier hydraulique. L'édifice fut démoli par la suite des travaux visant à agrandir la via Balbo, et la mosaïque emportée à l'Antiquario Comunale<sup>750</sup> ; aucun relevé des vestiges ne fut réalisé<sup>751</sup>.

Si ces informations sont très fragmentaires, nous pouvons cependant utiliser la mosaïque polychrome comme indice de datation, puisque celle-ci trouve de nombreux parallèles dans le monde romain. En effet - et nous le verrons en traitant plus spécifiquement des pavements en mosaïques -, la présence de cartons représentant des scènes marines en *opus vermiculatum* est particulièrement attestée dans l'arc méditerranéen au I<sup>er</sup> siècle av. J.-C.<sup>752</sup>. Si ce type de pavement a été retrouvé dans des contextes très variés, nous pouvons néanmoins supposer que dans notre cas, l'iconographie marine, liée à une voire plusieurs pièces revêtues de mortier hydraulique (dont une de forme circulaire), atteste la présence de bains. La découverte, dans la

---

<sup>749</sup> G. Gatti, *NSc.*1888, p. 390, 491-492, reconnut ainsi plusieurs techniques de construction, en *opus latericium et reticulatum*.

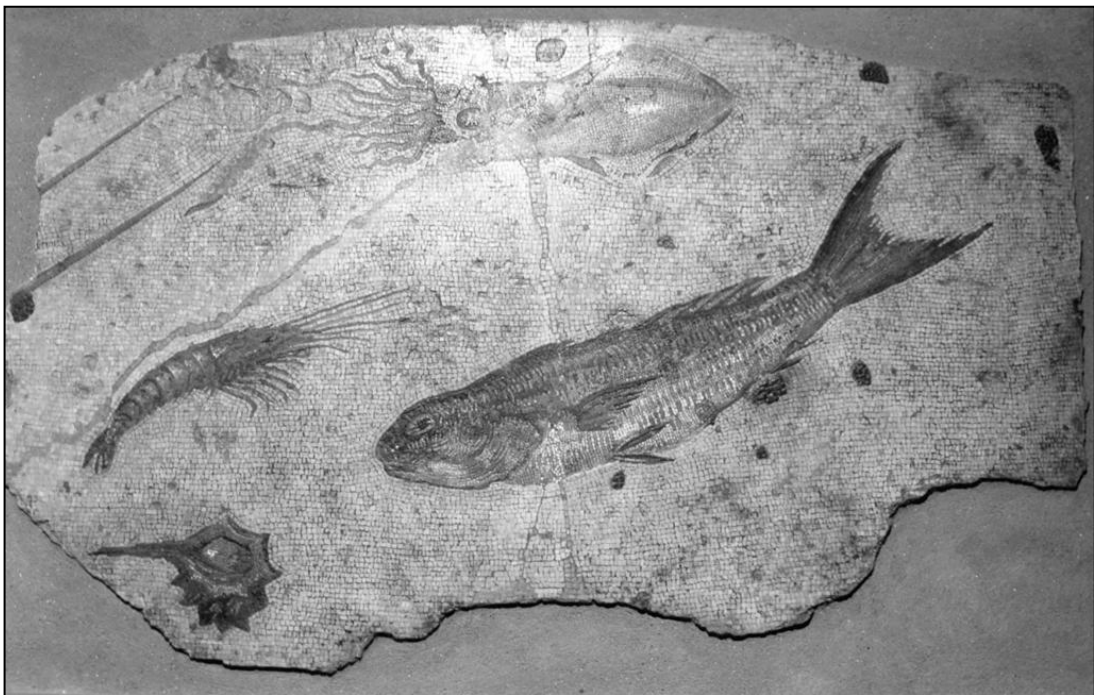
<sup>750</sup> La mosaïque, très fragmentaire, est aujourd'hui conservée au Musée de la Centrale Montemartini à Rome.

<sup>751</sup> Lanciani reporte sur la *FVR* (Pl. 23) des vestiges qui ne semblent pas correspondre aux structures décrites comme étant de fonction thermale (voir **Fig. 97**).

<sup>752</sup> Sheperd, 1999, p. 126-129.

même zone, de mosaïques polychromes de facture similaire confirme, avec la présence de murs en *opus reticulatum*, la datation du début du I<sup>er</sup> siècle av. J.-C. Il semble clair enfin que le complexe ait eu une durée de vie prolongée, et qu'il ait subi au moins une restauration en *opus latericium*.

En revanche il est plus problématique d'identifier à quel type d'édifice appartenaient ces structures, bien que G. Gatti ait évoqué leur caractère « privé »<sup>753</sup>. La grande rotonde pourrait par ailleurs évoquer les *laconica* circulaires des thermes publics d'époque républicaine de Pompéi, et non une infrastructure domestique. Les mosaïques dénotent dans tous les cas un luxe raffiné et le goût certain du propriétaire pour une culture d'influence hellénistique. Le complexe, situé à l'intérieur des murs républicains, bénéficiait d'une situation relativement centrale et privilégiée.



**Figure 96** : Détail de la mosaïque marine en *opus vermiculatum* découverte en 1888 via Balbo (Centrale Montemartini, Rome. Cliché A. L. Foulché)

---

<sup>753</sup> À aucun moment il ne justifie cette interprétation ; on peut supposer qu'il ait identifié parmi ces restes une *domus*, peut-être à cause de la modestie des pièces et du raffinement de la décoration.

## Les Horti Sallustiani

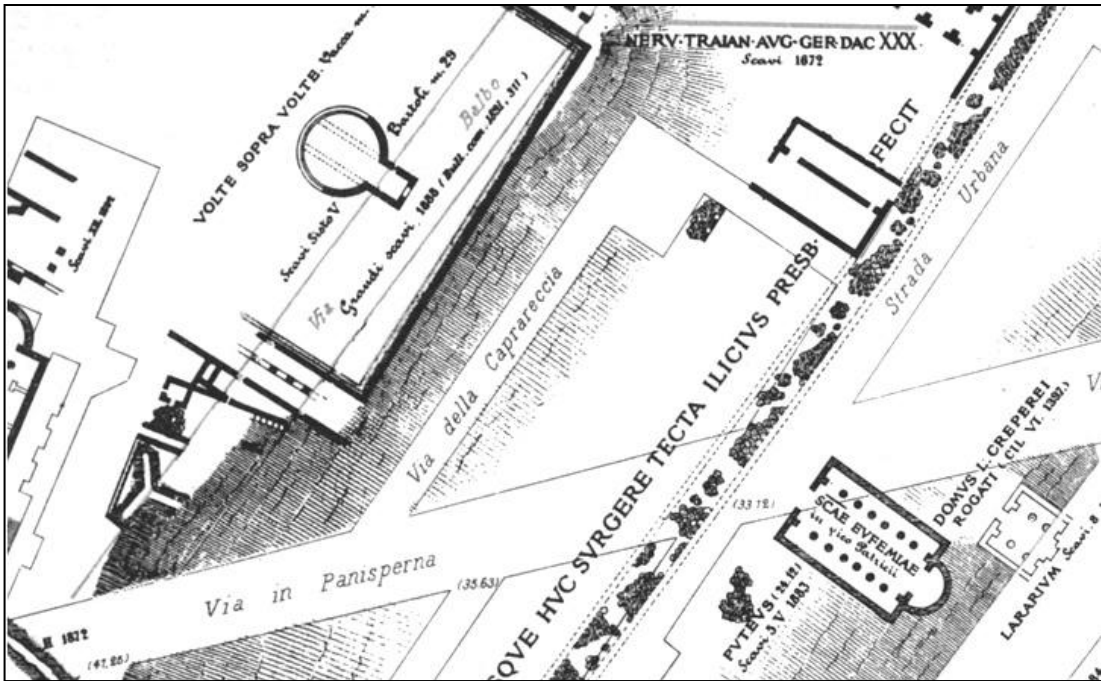


Figure 97 : Vestiges découverts au nord-est de l'église San Lorenzo in Panisperna (Lanciani, *FVR* Pl. 23)

Parmi les grands jardins situés au nord de la *regio* se trouvaient les célèbres *Horti Sallustiani* : appartenant probablement à César à l'origine<sup>754</sup>, ils furent achetés par C. Sallustius Crispus, puis passèrent dans le domaine impérial à l'époque de Tibère<sup>755</sup>. Il semble qu'une partie de ces jardins ait été ouverte au public<sup>756</sup> ; nous savons également que certains empereurs, qui les appréciaient particulièrement, les firent régulièrement embellir et restaurer jusqu'à leur incendie en 410<sup>757</sup>. Les limites sont peu certaines, mais il est généralement admis que les *horti* devaient s'étendre entre la *Via Salaria uetus* à l'est, le *Vicus Portae Collinae* au sud (actuelle via del XX Settembre), l'actuelle via Veneto à l'ouest, jusqu'à la muraille aurélienne au nord (**Fig. 98**)<sup>758</sup>. Les jardins étaient donc composés de plusieurs pavillons « éclatés » entre le Pincio, le Quirinal et la *Valle Sallustiana*.

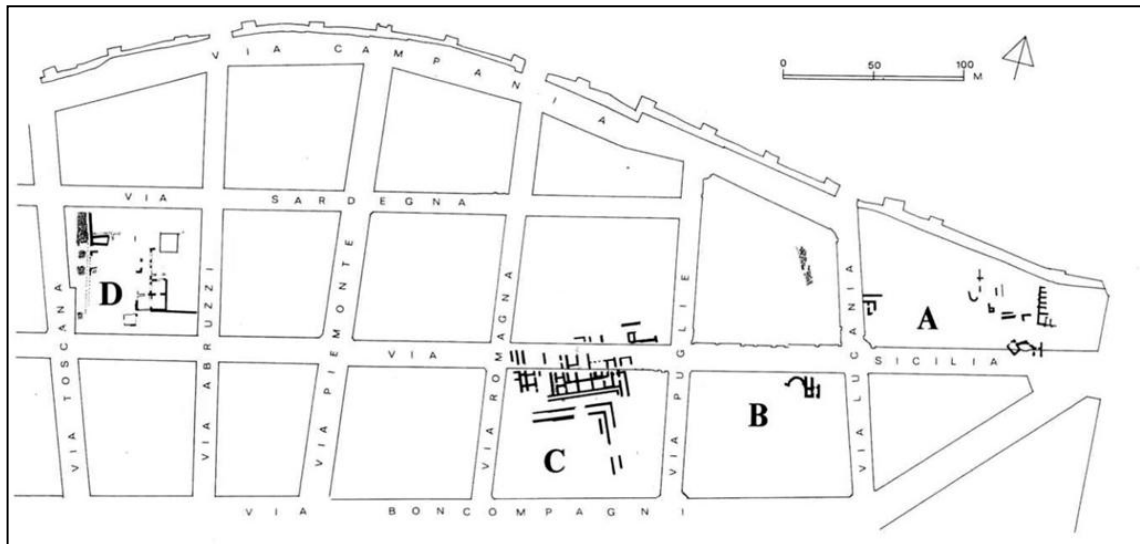
<sup>754</sup> Ps. Cic. *resp. in Sall.*, 19.

<sup>755</sup> Tac. *Ann.* 13, 47; *CIL* VI 9005 ; *CIL* VI 5863, 8670-8672 ; *CIL* XV 7249-7250 ; *Dig.* 30, 39, 8.

<sup>756</sup> Ps. Sen. *ad Paul.* 1.

<sup>757</sup> Dio Cass., 65,10, 4 (Vespasien); S.H.A. *Aurel.* 49; *Chron.* 146 (Nerva); Procop. *Vand.*, 1, 2.

<sup>758</sup> Platner-Ashby, 1929, p. 271 ; Coarelli, 2003, p. 291.



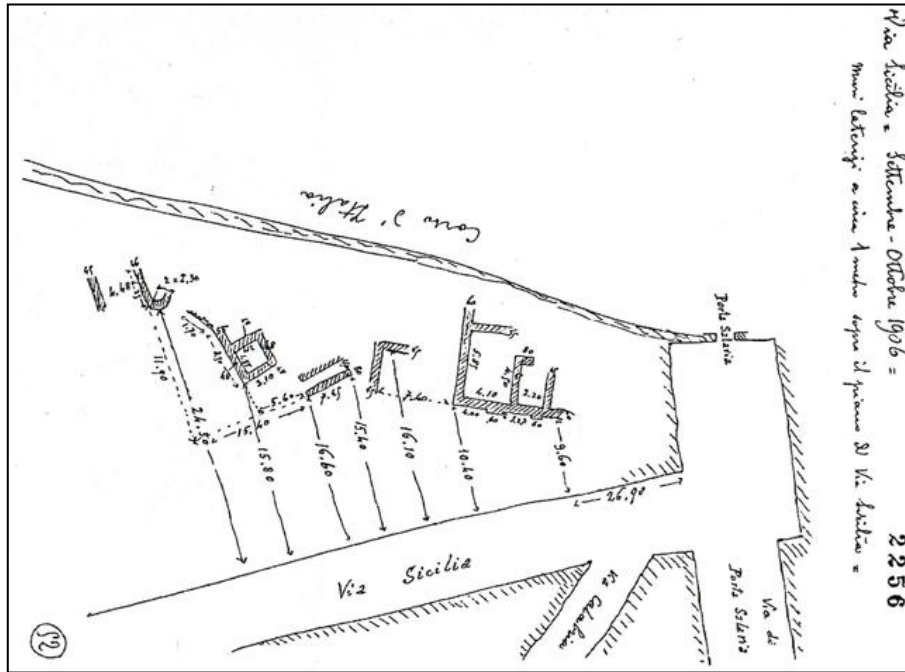
**Figure 98** : Partie septentrionale des *Horti Sallustiani* En A, le petit *balneum* découvert en 1912 (Innocenti, 1996)

Un complexe balnéaire attesté dans cette zone pourrait ainsi appartenir aux fameux *Horti*<sup>759</sup>. Des vestiges d'époque impériale furent en effet découverts en 1912 via Sicilia<sup>760</sup> : parmi les structures dégagées, on reconnut un petit complexe thermal avec *praefurnium* et vasques revêtues de mortier de tuileau (71, **Fig. 99**). Le complexe était composé principalement d'une pièce rectangulaire (6,58 x 3,60 mètres), divisée en deux par un muret laissant deux étroits passages sur les côtés. Une des parties ainsi définies (3,86 x 3,60 mètres) était recouverte au sol d'une mosaïque noire et blanche, figurant une Vénus Anadyomène sortant du bain et entourée de monstres marins (**Fig. 100**)<sup>761</sup>.

<sup>759</sup> Des travaux effectués en 1965 sous la Caserne des Corazzieri (via del XX Settembre) ont révélé la présence d'un nymphée appartenant à une résidence construite à la fin de la République, et restaurée à l'époque flavienne. Il a été suggéré que ces vestiges pouvaient avoir une fonction thermale, et appartenir aux jardins de Salluste (De Vos, *LTUR* III, 1996, p. 82-83). La découverte d'une *fistula aquaria* portant le nom de Flavius Sabinus a toutefois fait penser qu'il pouvait s'agir de la *domus Flavia*. Il ne semble non plus pas y avoir de doute quant à l'identification des vestiges : la paroi, scindée de niches et revêtue de mosaïque en pâte de verre représentant des scènes mythologiques ou des éléments d'architecture, les systèmes de jeux d'eau indiquent clairement la présence d'un nymphée, et non de thermes (Coarelli, 2003, p. 288).

<sup>760</sup> *NSc.* 1912, p. 85, entre via Lucania et via Piave, près de Porta Salaria.

<sup>761</sup> La mosaïque se trouve aujourd'hui au Musée National Palazzo Massimo. Mentionnons à titre indicatif la découverte, au nord de ces vestiges, d'une stèle (pas *in situ*) datée entre 198 et 202 ap. J.-C., mentionnant la dédicace de deux affranchis impériaux ayant fait construire un *mithraeum* (dont les fouilles n'ont relevé aucune trace). Il semble qu'une *fistula aquaria* ait également été trouvée à cet endroit, portant l'inscription *Ti. Claudii. Sereni. C. V.* (*CIL* XV 7429) datée de la fin du II<sup>e</sup> siècle ap. J.-C.

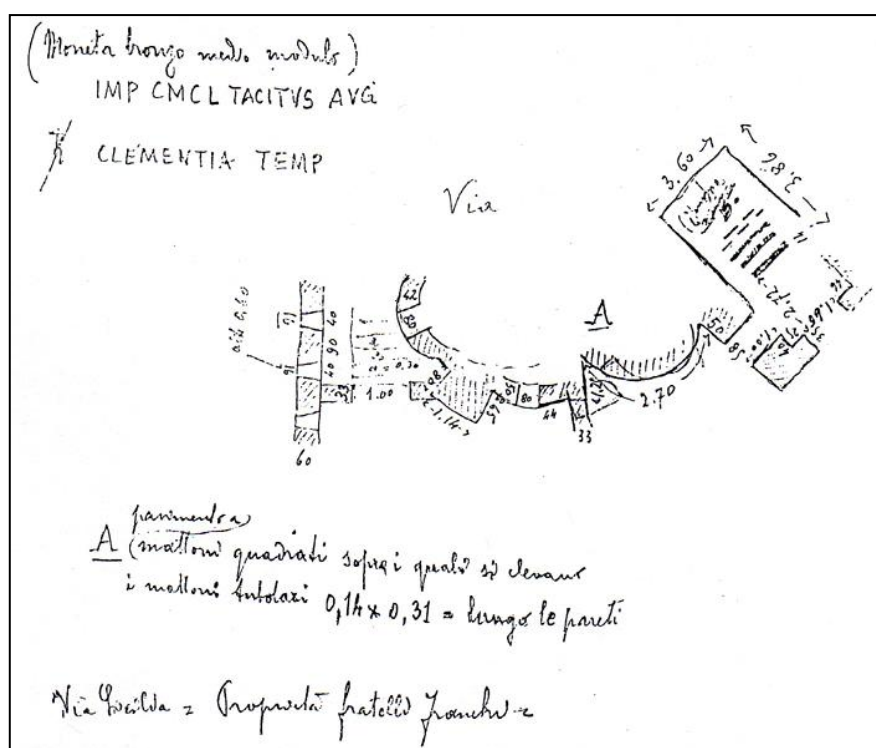


**Figure 99** : Structures thermales découvertes en 1912 près de Porta Salaria (ACS Arch.Gatti fasc.7 Reg.VI carte 2256)



**Figure 100** : Mosaïque figurant Vénus Anadyomène découverte en 1912 via Sicilia (d'après Valdarnini, 2004)

Un plan des Archives Gatti figure une partie des ces structures (**Fig. 101**)<sup>762</sup>. À l'ouest de la mosaïque de Vénus, on peut distinguer clairement une pièce circulaire avec au moins deux absides et ce qui semble être une petite vasque rectangulaire. L'abside occidentale est percée d'une ouverture de 80 centimètres qui doit correspondre au *praefurnium*, puisqu'elle débouche sur ce qui semble être un couloir de service ; ce dernier possède en effet trois petites lucarnes qui pourraient indiquer sa position à un niveau inférieur. Les notes de Gatti signalent également la présence de *tubuli* à l'intérieur des parois, qui confirment la nature chauffée de cette pièce et probablement de la salle contiguë. Sur le même plan, l'auteur a relevé l'inscription d'une monnaie en bronze de l'empereur Tacite, probablement retrouvée sur place<sup>763</sup>. Cette dernière pourrait alors confirmer la datation du complexe à la fin du III<sup>e</sup> siècle. E. Talamo a proposé de voir dans ce complexe les *thermae Sallustiana* connues par les sources, sur lesquelles nous reviendrons plus tard<sup>764</sup>.



**Figure 101** : Structures thermales non publiées découvertes via Sicilia. A droite, l'emplacement de la mosaïque de Vénus (ACS Arch.Gatti fasc.7 Reg.VI carte 2269)

<sup>762</sup> ACS Arch.Gatti fasc.7 Reg.VI carte 2269.

<sup>763</sup> *Ibid* : On peut ainsi lire dans le coin gauche du plan : « Moneta bronzo (...) Imp. CMCL Tacitus Aug. / Clementia Temp. ». La monnaie est datée entre 275 et 276.

<sup>764</sup> Talamo, 1998, p. 133.

### *La zone du Quirinal*

Des structures monumentales en *opus latericium* furent mises au jour en 1922 près du Palazzo Tittoni (60) ; leur planimétrie caractéristique et la disposition des pièces permirent de les identifier comme des pièces thermales<sup>765</sup>. Certains murs avaient déjà été aperçus par Lanciani en 1896, qui les mit en relation avec un plan de Palladio représentant des thermes situés dans la «vigna del cardinale Grimani a Monte Caualo » (**Fig. 102**)<sup>766</sup> ; les vestiges semblent également signalés sur le plan de 1551 de Bufalini (**Fig. 104**). La vigna Grimani correspondrait en effet à la zone située entre la via Rasella, la via del Tritone et le Palais Barberini, où furent retrouvées les structures thermales en 1922. E. Gatti confirma par ailleurs les hypothèses de Lanciani, puisque les vestiges qu'il observa en 1922 coïncidaient selon lui parfaitement avec le plan de Palladio<sup>767</sup>.

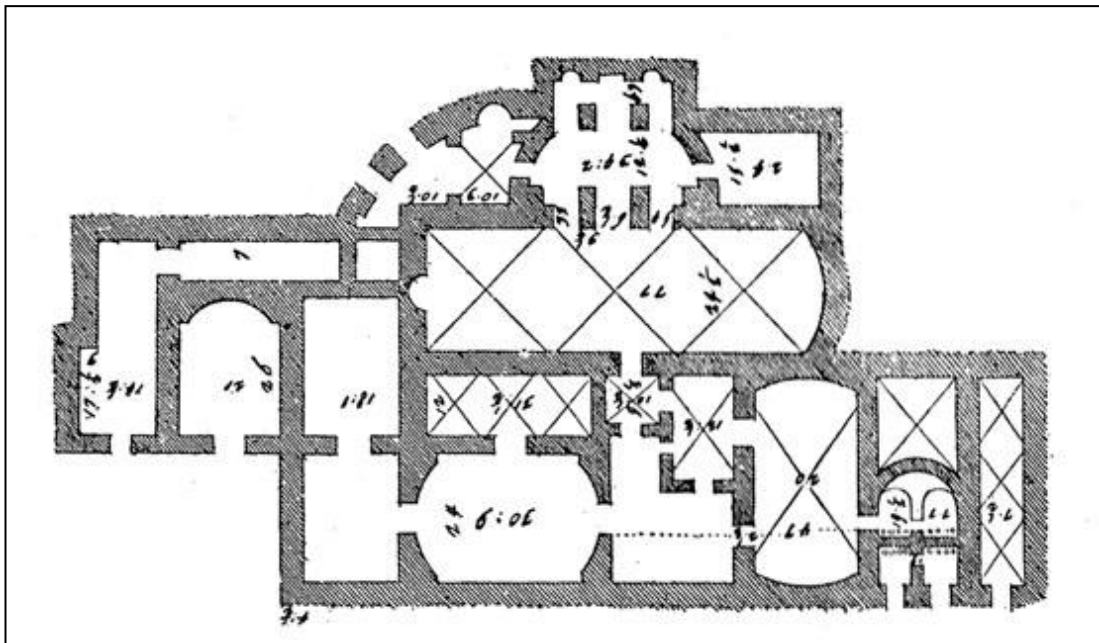
Ce dernier représente un édifice comportant une dizaine de pièces communiquant entre elles. La plus grande ouvre au nord, par une entrée tripartite, sur une salle au plan singulier qui n'est pas sans rappeler un nymphée (elle présente une paroi où s'alternent niches rectangulaires et semi-circulaires). Cette partie pourrait correspondre au *frigidarium* des thermes. Au sud-est devait se trouver la partie chauffée, reliée au *frigidarium* par une série de trois petites pièces, probablement des *tepidaria*. Les *caldaria* étaient composées de deux pièces rectangulaires et d'une pièce avec double abside, communiquant avec ce que l'on pourrait identifier comme une vasque. Au nord de cette zone se trouve un couloir où l'on peut reconnaître la zone de service des *praefurnia*. Si l'échelle n'est pas précisée, nous pouvons cependant déduire, d'après le type de plan et le nombre de salles, que l'édifice devait présenter des dimensions notables, et probablement être ouvert au public (type IV) ; son plan n'est d'ailleurs pas sans évoquer les *thermae Helenae* de la *regio V*.

---

<sup>765</sup> Lors de travaux de réhabilitation des locaux souterrains, dans Gatti, *NSc.* 1922, p. 223-224.

<sup>766</sup> Lanciani, *BCom* 1896, p. 233-238.

<sup>767</sup> Gatti, *NSc.* 1922, p. 224 « Difatti gli avanzi ora riconosciuti corrispondono con molta esattezza a quelli delineati dal Palladio e confermano pienamente quanto ha scritto il Lanciani. Occorre però attendere che quei locali siano liberati dell'attuale destinazione per completare la pianta di quel grandioso edificio termale (...) ». Le plan des vestiges, à notre connaissance, n'a cependant jamais été publié.

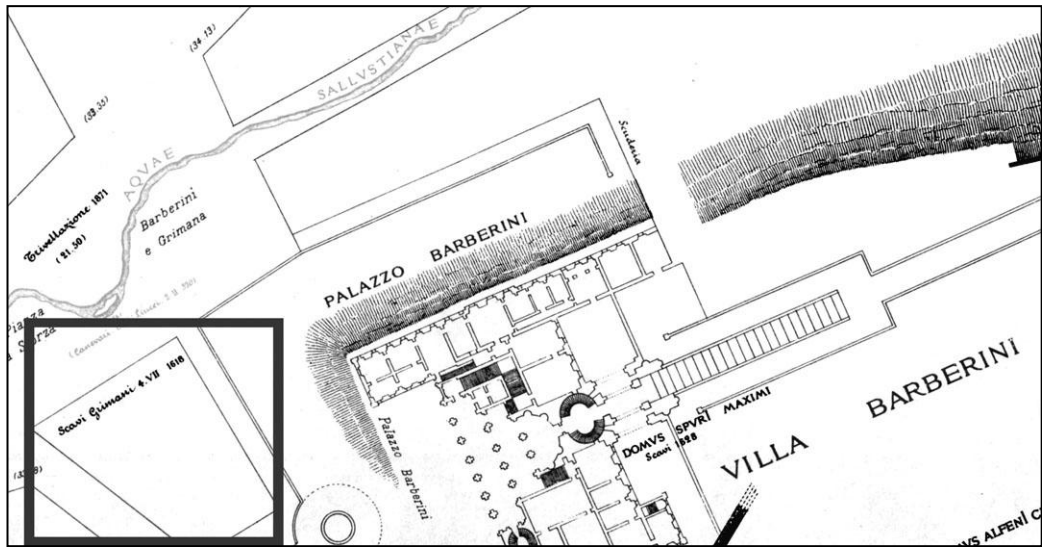


**Figure 102** : Planimétrie des thermes situés dans la «vigna del cardinale Grimani a Monte Caualo » et correspondant probablement aux structures aperçues en 1896 et 1922 (Palladio 1797)

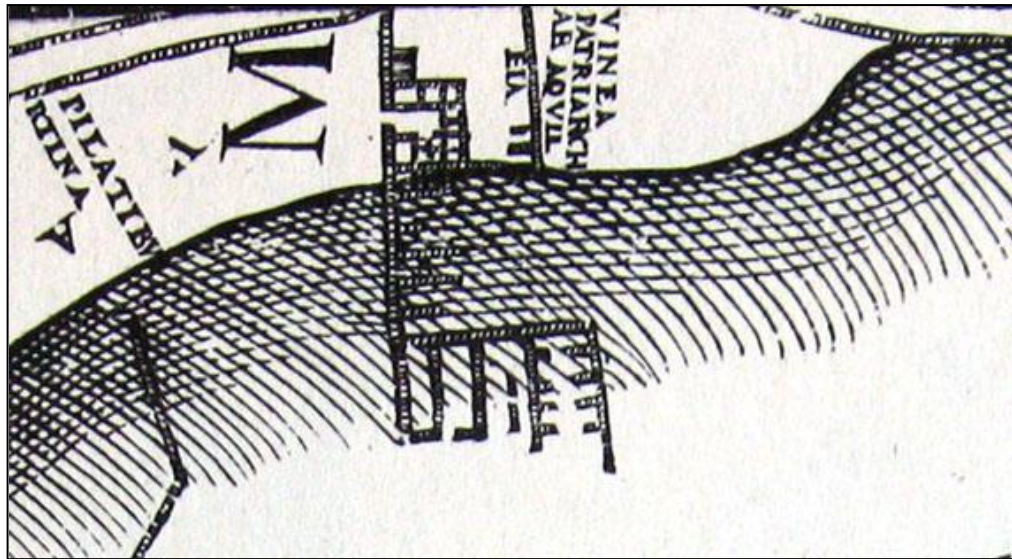
De nombreuses statues furent trouvées sur ce terrain par le Cardinal Grimani, qui en fit don au Musée Saint-Marc de Venise, sa ville natale. Une petite statue d'Athéna, qui se trouvait alors sur place, fit l'objet d'un article en 1928 (voir partie V.3.2, *Statuaire*, **Fig. 54**)<sup>768</sup>. Giglioli la considère comme un original éclectique de la fin du IV<sup>e</sup> siècle qui, d'après le nombre de copies conservées, devait avoir une certaine notoriété. Nous ne possédons cependant aucun indice nous permettant de dater avec précision ce complexe. D'après le type de plan et la technique de construction employée, nous pouvons tout au plus proposer une datation entre le II<sup>e</sup> et le III<sup>e</sup> siècle ap. J.-C. (avec une continuité d'utilisation jusqu'au IV<sup>e</sup> ou V<sup>e</sup> siècle). Les fouilles effectuées sur la vigne du cardinal sont localisées par Lanciani (*FVR* 9, **Fig. 103**) à peine plus à l'est du Palazzo Tittoni, entre la via delle Quattro Fontane et le Palazzo Barberini. Les vestiges se situent juste en dehors des limites occidentales généralement reconnues des *Horti Sallustiani* : on peut donc difficilement les associer aux *thermae Sallusti* connues par les sources tardives, puisque ces dernières devaient être situées dans les environs de la *Porta Salaria* (72). Il est également difficile d'établir un lien avec les structures thermales découvertes dans le jardin du Palazzo Barberini (61), qui sembleraient plutôt appartenir à un complexe domestique.

<sup>768</sup> Giglioli, *BCom* 1928, p. 161-171.





**Figure 103** : Localisation des fouilles effectuées par le cardinal Grimani en 1618 sur sa vigne (Lanciani, *FVR* Pl. 9)



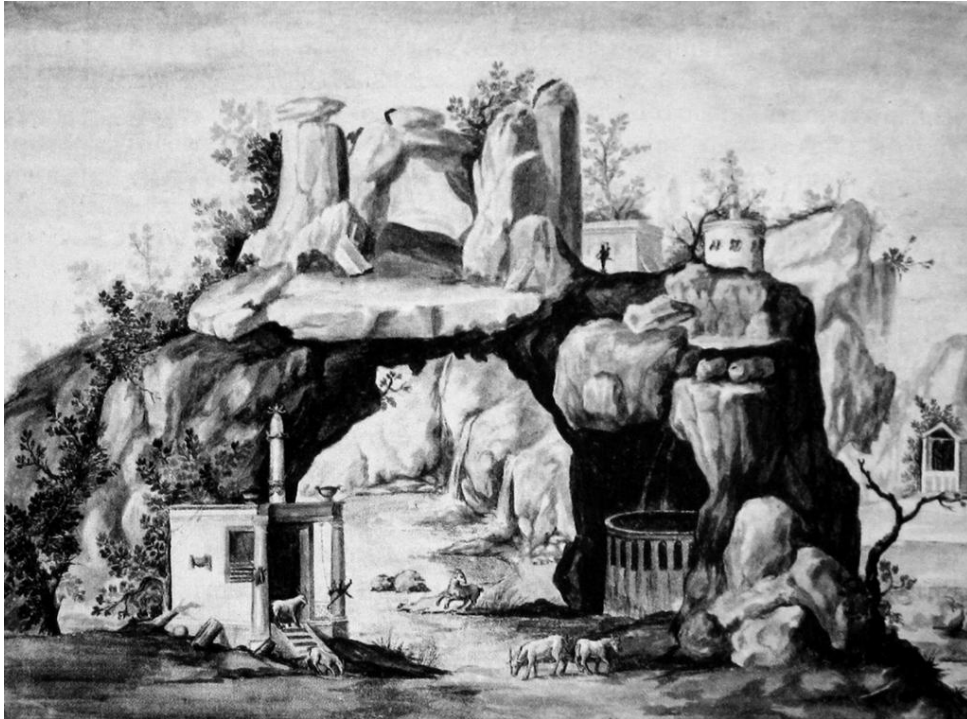
**Figure 104** : Structures monumentales reportées sur le plan de 1551 de Bufalini à l'emplacement de l'ancienne Vigna Grimani (dans Frutaz II, Pl. 197)

En effet, pendant la construction du Palais de la famille Barberini dans les années 1627-1628, on dégagait des structures probablement thermales liées à une *domus* (61)<sup>769</sup>. La fonction de vestiges ne semblait pas faire de doute au moment de la découverte, puisqu'on y voyait des peintures "*cuiusmodi solebant in balneis depingi*"<sup>770</sup>.

<sup>769</sup> Lanciani, *BCom* 1872-73, p. 227.

<sup>770</sup> Platner-Ashby, p. 190 n. 1: Certaines copies de ces peintures sont conservées à Windsor.

Selon H. Lavagne, le paysage de type sacro-idyllique qui à l'époque inspira de nombreux peintres renommés, aurait été découvert dans un nymphée, non dans un complexe balnéaire (**Fig. 105**)<sup>771</sup>. Un lien entre ces structures et d'autres vestiges découverts vers la fin du XIX<sup>e</sup> siècle fut proposé par Hulsén<sup>772</sup> ; leur position cependant ne correspond peut-être pas avec celle des fouilles du XVII<sup>e</sup> siècle, pour lesquelles on ne dispose d'aucune donnée topographique précise.



**Figure 105** : Aquarelle anonyme représentant le paysage de type sacro-idyllique découvert en 1627 sous le palais Barberini (Windsor Royal Library, d'après Lavagne 1993)

En 1998-99, un sondage dans le jardin supérieur du palais a toutefois permis de découvrir une salle thermale ; ses murs, en phase avec d'autres sondages effectués dans le jardin, prouveraient la présence d'une voire plusieurs *domus* avec *balneum* construite(s) entre le II<sup>e</sup> et le III<sup>e</sup> siècle (**Fig. 106**)<sup>773</sup>.

<sup>771</sup> Lavagne, 1993, p. 757-759 : l'auteur se base pour son identification sur les descriptions de l'époque, évoquant notamment une voûte « dipinta di spugne all'antiqua » (Pereisc). En réalité « spugne » désignerait « les rocailles utilisées dans les grottes artificielles et les nymphées depuis la fin de la République ».

<sup>772</sup> Hulsén, *Ausgrabungen unter Palazzo Barberini*, RM 12, 1897, p. 85-87.

<sup>773</sup> Pales, 2001, p. 220.



**Figure 106** : Pièce thermale avec abside et *tubuli* insérés dans la paroi (*alueus* ?) découverte lors d'un sondage en 1998-1999 dans le jardin du Palais Barberini (cliché Pales, 2001)

Une *fistula* trouvée lors des fouilles du XVII<sup>e</sup> siècle et portant le nom de L. Spurius Maximus<sup>774</sup> (*PIR* S 583, tribun de la 4<sup>e</sup> cohorte des Vigiles sous Septime Sévère) pourrait, selon certains, se référer au propriétaire de la *domus* avec *balneum*<sup>775</sup>. Il se peut également que la *domus* ait appartenu aux héritiers de ce personnage. Sans prendre parti pour l'une ou l'autre des hypothèses, nous noterons simplement que le discours lié à la signification des noms trouvés sur les *fistulae aquariae* est trop complexe pour être abordé dans ce chapitre ; il sera donc développé dans la partie successive visant à définir les propriétaires des *balnea* de Rome (voir Chapitre IV.1.2). Malgré le manque d'informations lié à ces fouilles, nous pouvons toutefois confirmer la présence d'un *balneum* sans doute domestique et peut-être lié à un nymphée, daté entre le II<sup>e</sup> et le III<sup>e</sup> siècle, à l'emplacement du jardin du palais Barberini. Nous ne possédons malheureusement aucun plan ou information supplémentaires qui permettraient de mieux définir et localiser ce complexe.

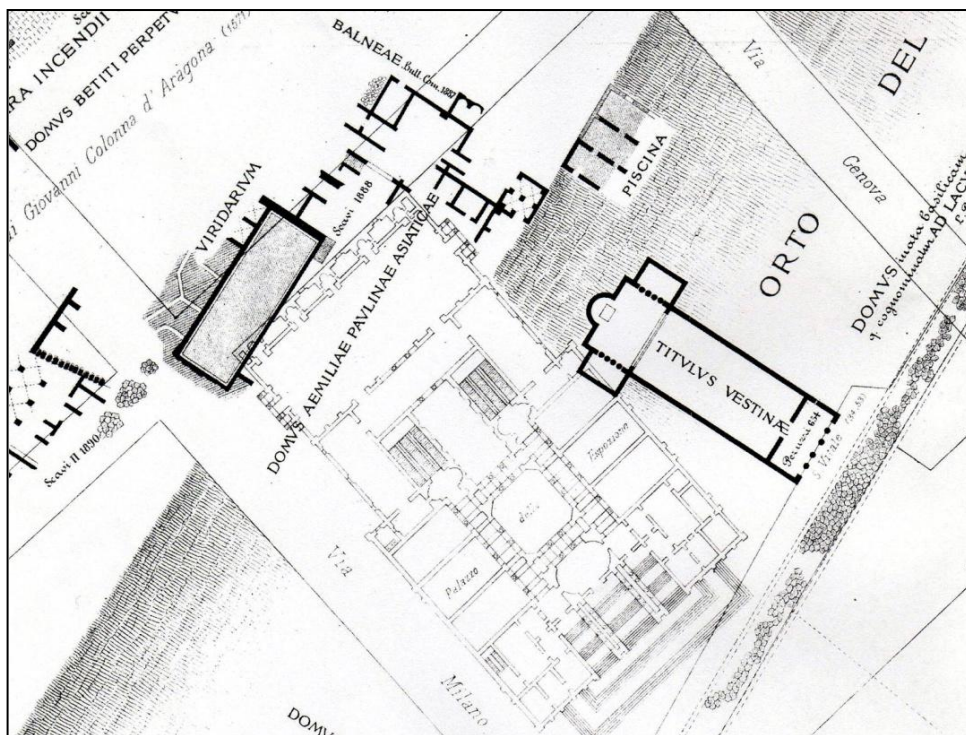
Au mois de Juin 1887, on mit au jour une série de pièces en *opus latericium* derrière le Palais des Expositions, entre les rues Piacenza et Milano (66)<sup>776</sup>. Ces

<sup>774</sup> *CIL* XV 7540.

<sup>775</sup> Guidobaldi, *LTUR* II, 1995, p. 181.

<sup>776</sup> Lanciani, *BCom* 15, 1887, p. 234; 283: Le mois suivant on mit au jour, dans l'espace entre le Palais

structures figurent comme *balnea* sur la *Forma Urbis* de Lanciani (**Fig. 107**) ; le même auteur les mentionne également sur un schéma comme « stuffe » (**Fig. 108**), ce qui pourrait alors faire référence à la présence d'un système de chauffage<sup>777</sup>. On a également supposé que la petite pièce avec deux niches au sud-est pouvait être un *praefurnium*. Dans ce cas-là, les petits carrés signalés par un X le long du mur parallèle à l'ouest indiqueraient, plus que des pilastres, les canaux, généralement couverts « a cappuccina », reliant le *praefurnium* à l'hypocauste<sup>778</sup>.



**Figure 107** : *Balneae* derrière le Palais des expositions (Lanciani, *FVR* Pl. 16)

Des fouilles effectuées en 1958, du côté de l'escalier portant de via Milano à via Piacenza, ont permis de dégager d'autres pièces présentant plusieurs phases de construction, dont la plus ancienne remonterait à la fin du II<sup>e</sup> ou au début du III<sup>e</sup> siècle ap. J.-C<sup>779</sup>. L. Cozza a ainsi pu identifier une vasque de bain appartenant à la troisième phase, vasque dont la construction fut rendue possible grâce à la condamnation de deux

---

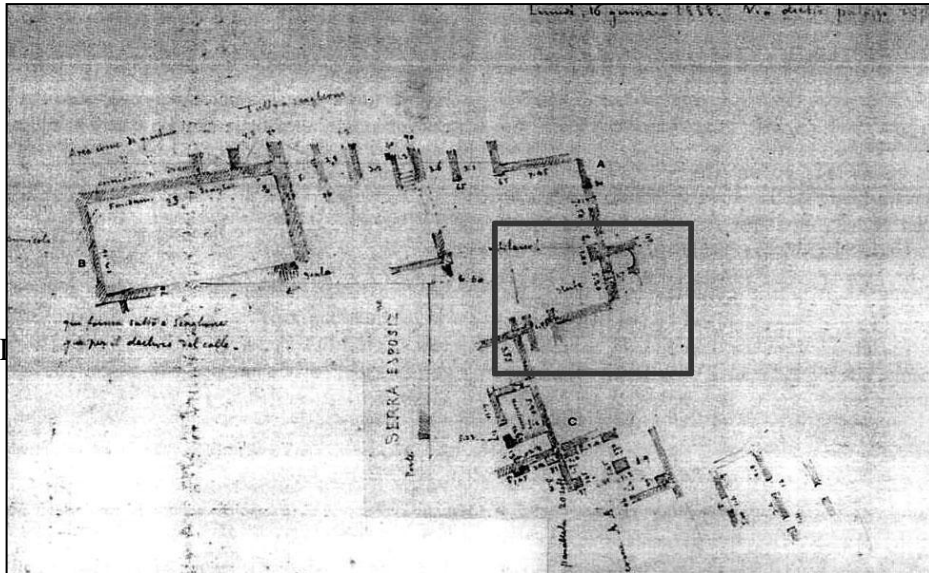
des Expositions et Via Genova, les structures identifiées comme la maison de Aemilia Paulina Asiatica. Une de ces pièces était dotée, sous le niveau de sol, d'un système isolant constitué d'une couche d'amphores ; dans une pièce voisine, on trouva au moins deux statues.

<sup>777</sup> *Cod. Vat. Lat.*, 13035, f. 206.

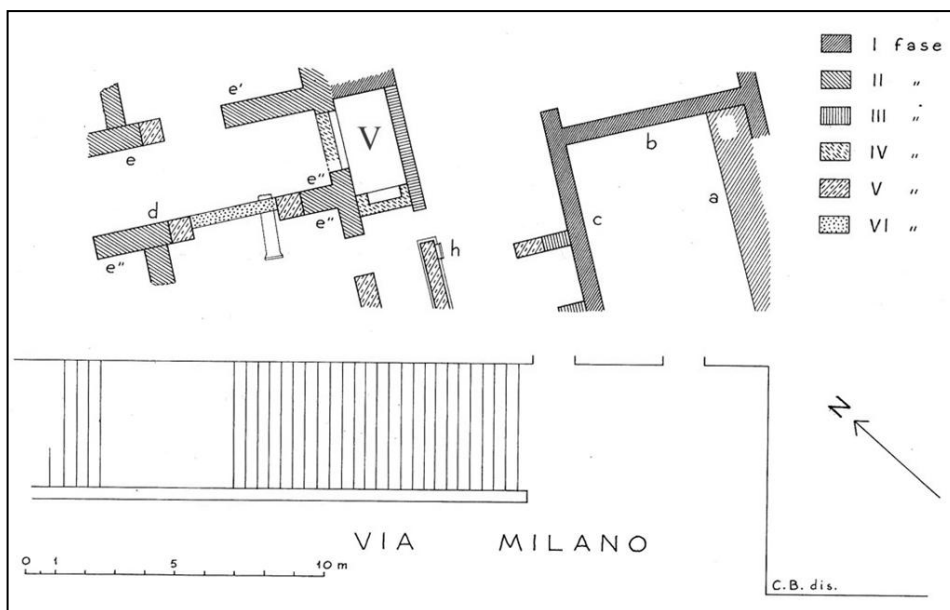
<sup>778</sup> De Caprariis, 1988, p. 18-19.

<sup>779</sup> Cozza, *BCom* 90-2, 1985, p. 329-331.

entrées (**Fig. 109**). Une de ces fermetures était constituée d'un muret et d'une marche pour la descente, tous les deux plaqués de marbre ; la vasque était également recouverte de marbre jusqu'au muret, puis de mortier de tuileau. L'édifice présente notamment certains rajouts en *opus listatum* ainsi qu'une occlusion tardive. Il faut très probablement lier ces vestiges aux structures mentionnées par Lanciani dans le même secteur.



**Figure 108** : Structures thermales situées derrière le Palais des Expositions. En encadré, les vestiges reportés comme *stufae* (Lanciani, *Cod. Vat. Lat.* 13035, f. 205)



**Figure 109** : Vestiges découverts en 1958 au nord de l'escalier de Via Milano (Buzzetti 1985)

D'autres vestiges appartenant à un *balneum* probablement de type I (62) furent découverts en 1891 devant le Palais Royal, entre la via XX Settembre et la via della Consulta<sup>780</sup>. Les notices mentionnent un mur semi-circulaire, correspondant à l'abside d'une pièce sur hypocauste pavée en *opus signinum*, mais aussi la découverte de nombreux fragments de sculptures. Aucun indice ne permet cependant de dater l'édifice ni de contrôler sa fonction. Lanciani ne reporte pas le plan des structures sur la planche 16 de sa *Forma Urbis*, mais on peut noter que le lieu de la découverte se situe dans les environs des *thermae Constantinianae* : un rapprochement avec le *balneum Claudianum* (64) connu par une inscription retrouvée dans les environs ne serait alors pas impossible.

Enfin, nous devons mentionner des structures en *opus latericium* découvertes en 1912 lors de travaux effectués via Firenze (57) ; celles-ci semblaient se superposer à des structures plus anciennes en *reticulatum*<sup>781</sup>. Le deuxième édifice, peut-être privé (à cause de ses dimensions réduites), était doté d'un système de chauffage à hypocauste, mais il est difficile d'établir avec certitude s'il s'agissait de thermes ou d'une simple pièce chauffée. Une des briques des *suspensurae* portait le timbre *CIL XV 408* (époque de Marc Aurèle).

### ***La zone de Sainte-Pudentienne: Thermae Novati, Thermae Olympiadis, Lauacrum Agrippinae ?***

L'église Sainte-Pudentienne, située sur le côté occidental du *Vicus Patricius* (actuelle via Urbana, marquant la limite entre les *regiones* V et VI), renferme de nombreux vestiges fouillés à partir de 1870 (56)<sup>782</sup>. Les éléments plus anciens se trouvent à 9 mètres de profondeur, en correspondance de la partie antérieure de l'église : il s'agit d'un mur en *opus incertum* et d'un sol de mortier de tuileau en pierres colorées (*opus signinum*), datés de la deuxième moitié du II<sup>e</sup> siècle av. J.-C. Au-dessus de ce pavement se superpose une mosaïque datée entre la fin de la République et la période

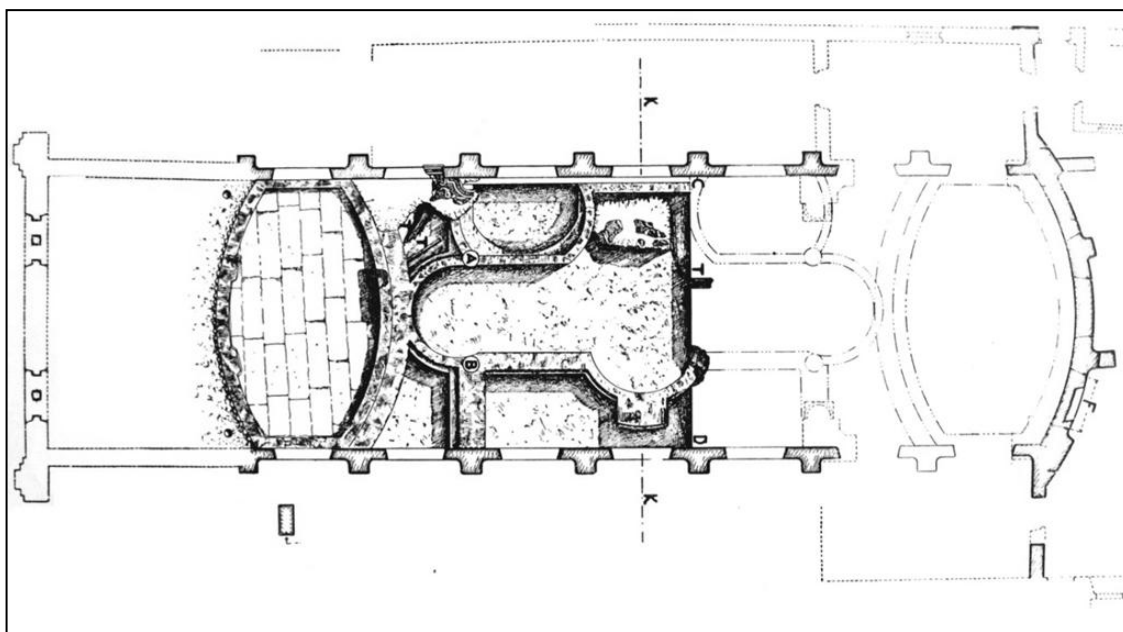
---

<sup>780</sup> Gatti, *NSc.* 1891, p. 55.

<sup>781</sup> *NSc* 1922, p. 223.

<sup>782</sup> Pelligrini, 1870, p. 161-166; Gatti, *BCom* 1894, p. 403-404, *BCom* 1931, p. 222-223; *BCom* 1935, p. 183; Petriani, 1934; Vanmaele, 1965, p. 26-30 ; Krautheimer-Corbett, 1971, p. 289-296.

augustéenne : il s'agirait des restes d'une luxueuse *domus* républicaine<sup>783</sup>, restaurée en *opus latericium* en 129 ap. J.-C. Son rez-de-chaussée fut ensuite remblayé afin de créer une vaste terrasse constituée d'une série de grandes galeries longitudinales, qui devait supporter un édifice situé au niveau supérieur : ce dernier correspond à la quote actuelle de l'église (**Fig. 110**)<sup>784</sup>.



**Figure 110** : Axonométrie du bain / nymphée découvert sous la nef de l'église Sainte-Pudentienne (Pettrignani, 1934)

Les fouilles effectuées dans l'église par Pettrignani ont permis de mettre au jour des structures thermales ; les résultats, parfois approximatifs, ont toutefois été confirmés par de nouveaux sondages dans les années 1960. B. Vanmaele mentionne ainsi la présence de conduits en terre cuite encore encastrés dans les grandes galeries de soutènement, « démontrant que le sous-sol ne faisait pas seulement office de base à la salle thermale supérieure, mais qu'il servait aussi à l'adduction et au chauffage de l'eau, et à d'autres services domestiques (...) »<sup>785</sup>. Les thermes comportaient notamment une

<sup>783</sup> Ces vestiges furent parmi les premières découvertes effectuées en 1870, durant les travaux situés dans la cour antérieure de l'église (Montini, 1960, p. 13-14 ; Vanmaele, 1965, p. 22-23 ; Morricone Matini, 1971, p. 13; pl. 2) : il s'agissait de trois pièces voûtées pratiquement carrées (5,20 x 5,30 mètres) et communiquant avec d'autres pièces enterrées sous l'église, non explorées.

<sup>784</sup> Il s'agit de quatre galeries parallèles explorées en 1894 ; celles-ci ont été construites « contre un édifice à deux étages (...) ayant fait partie d'une ancienne habitation » au sud, et au nord contre un mur en *quasi reticulatum* (Vanmaele, 1965, p. 26).

<sup>785</sup> Vanmaele, 1965, p. 27 : ce système se retrouve notamment dans les thermes de Caracalla.

grande *basilica thermarum* formant le corps central et l'entrée principale, sur laquelle s'est calquée l'implantation originelle de Sainte-Pudentienne (avec notamment l'ajout d'une abside). Un grand bassin a ainsi été mis au jour dans la nef centrale de l'église, alimenté par des fistules de plomb encore conservées *in situ*. Il s'agit de ce que que Petrignani désigne sous le nom de nymphée, à savoir une structure composée « di vasche e piscine in muratura a perimetro curvo e retto », recouvertes au fond de plaques de marbre (**Fig. 111**)<sup>786</sup>.



**Figure 111** : Vasque en *opus spicatum* en cours de fouilles en 1933 (Petrignani, 1934)

Cette pièce donnait, grâce à une série d'arcades sur pilastres (remplacées ensuite par des colonnes) sur des salles thermales, non explorées, situées au nord et au sud<sup>787</sup>. Au-dessus de ces ouvertures, on peut encore aujourd'hui apercevoir une rangée de fenêtres en plein cintre, qui éclairaient à l'origine la salle thermale (**Fig. 112**). Il semble que cette dernière était couverte en croisées d'ogives, et en cul de four pour les deux petits côtés. Le complexe, dont la façade se développait sur le *Vicus Patricius*, devait

---

<sup>786</sup> Petrignani, 1934, p. 31 .

<sup>787</sup> *Ibid*, p. 33-34 : Au nord se trouve notamment une salle (dépendante des thermes ?) transformée au XIe siècle en oratoire (devenu chapelle des Caeteni au XVI<sup>e</sup> siècle). Ces pièces pourraient correspondre aux structures monumentales reportées par Bufalini sur le plan de 1551 et détruites par la suite.



s'étendre au-delà de la via Balbo, où l'on peut encore apercevoir, derrière l'abside, les vestiges d'un mur appartenant à une annexe de la grande salle (**Fig. 114**). Un sol constitué de gros blocs de pierre a également été découvert au sud de l'église : il pourrait s'agir, comme l'a suggéré B. Vanmaele, d'une cour à ciel ouverte liée aux locaux de service des thermes<sup>788</sup>. Le pavement de la « basilique » fut successivement refait avec une mosaïque noire et blanche figurant des motifs marins (**Fig. 113**)<sup>789</sup>.



**Figure 112** : Fenêtres hautes de la *basilica thermanum* encore visibles dans la nef principale de l'église (cliché A. L. Foulché)

L'ensemble thermal est généralement daté de la seconde moitié du II<sup>e</sup> ap. J.-C.<sup>790</sup> ; les murs étaient en *opus mixtum*, avec un *reticulatum* substitué par une sorte de *spicatum* en brique<sup>791</sup>. Le *titulus* chrétien qui s'implanta à son tour sur les thermes est

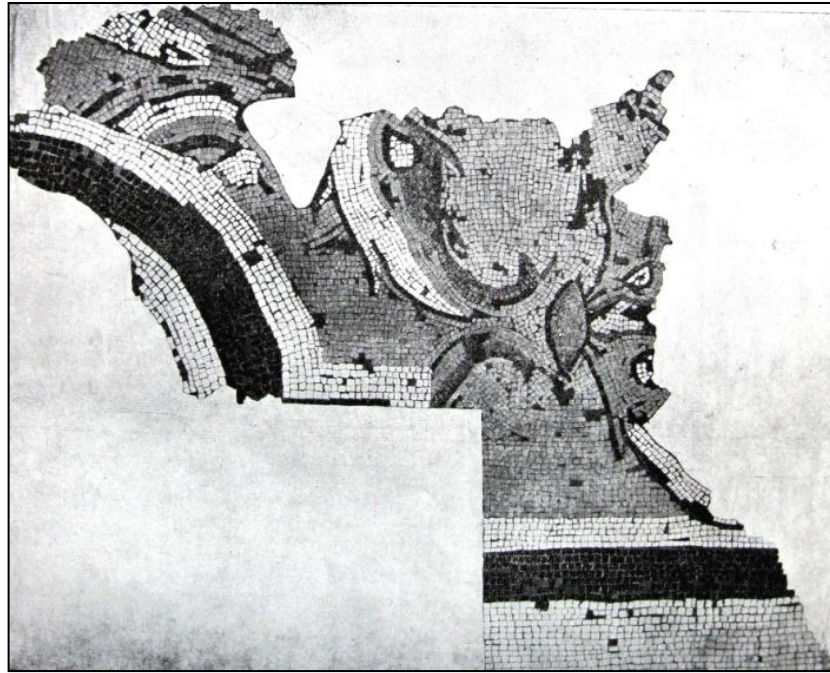
<sup>788</sup> Vanmaele, 1965, p. 28.

<sup>789</sup> Petignani, 1934, p. 43 : Des fragments de la mosaïque furent aperçus par l'auteur quelques centimètres à peine sous le pavement de l'église actuelle ; il nota par ailleurs que le sol devait correspondre à une réfection de la salle thermale, puisque ce dernier couvrait en partie la « piscine » du nymphée.

<sup>790</sup> Les timbres (dont le lieu de découverte n'est pas spécifié, mais semble se reporter aux structures thermales) sont majoritairement datés au II<sup>e</sup> siècle : *CIL XV 664* (71-75 ap. J.-C.) ; *CIL XV 1439* (128-133) ; *CIL XV 1145* (138-160) ; *CIL XV 626* (194-197)

<sup>791</sup> Petignani, 1934, p. 36 ; Vanmaele, 1965, p. 35 ; Tommasi, *LTUR V*, 1996, p. 62 : l'emploi incongru du

mentionné pour la première fois en 384 ap. J.-C. : il semble donc que l'édifice de culte fut construit entre le pontificat de Syriaque (384-399) et celui d'Innocence I (401-410)<sup>792</sup>.



**Figure 113** : Détail de la mosaïque avec poissons recouvrant le sol de la *basilica thermarum* (Petrucci 1934)

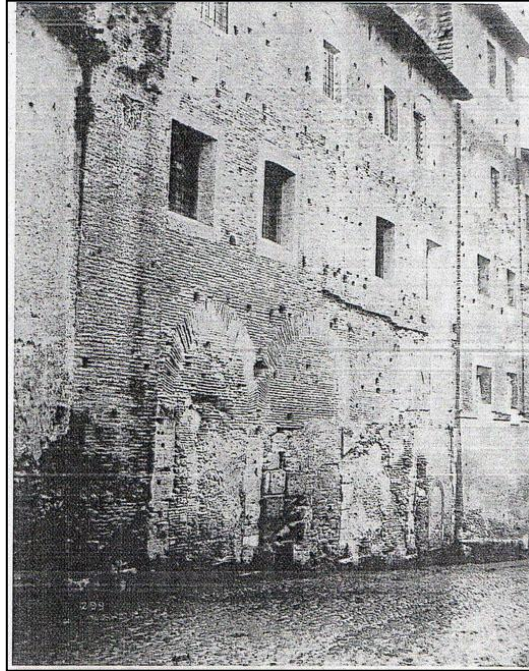
Nous signalerons également un plan de S. Peruzzi (XVI<sup>e</sup> siècle, **Fig. 115**) figurant un « *balneum apud S. Pudencianam* », traversé en son centre par une petite rue menant aux thermes de Dioclétien (il s'agit de l'actuelle via Urbana)<sup>793</sup>. Lanciani supposa que cette salle circulaire avec de grandes niches alternées était un *caldarium*, et l'associa aux bains de Timothée et de Novatus mentionnés dans les documents ecclésiastiques. Il est tout à fait possible que ces vestiges aient appartenu aux thermes de Sainte-Pudentienne mentionnés auparavant ; l'attribution aux *thermae Nouati* et *Thimotinae* est cependant plus problématique.

---

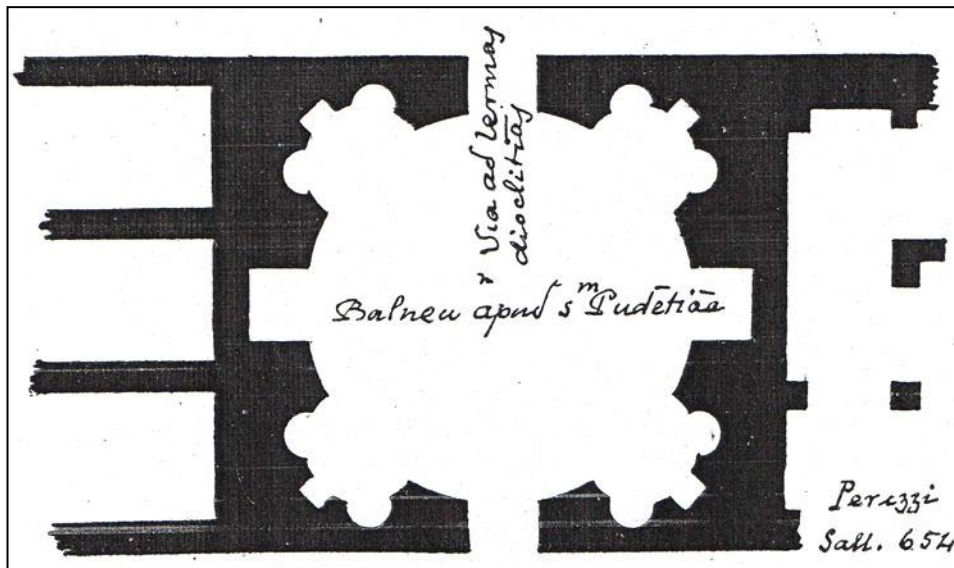
*spicatum* pour les murs d'élévation semble confirmer l'homogénéité de la construction : on le retrouve sur les murs de la *basilica thermarum* et des piscines du nymphée, dans la chapelle Caetani, dans les murs de la petite cour ouverte et dans ceux de la « loge à arcades » située à l'est.

<sup>792</sup> Inscriptions reportées par G. B. De Rossi (*BAC* 1868, p. 50, 51). Un témoignage nous signale qu'au XV<sup>e</sup> siècle les vasques des thermes étaient encore utilisées comme vasques reliquaires de martyrs (Paulo Aringhi, *Roma Subterranea*, 1651, l. IV, p. 371, dans Cecchelli, 1989).

<sup>793</sup> Peruzzi, dans Lanciani, 1985 (1897<sup>1</sup>), p. 340.



**Figure 114** : Structures en élévation visibles sur la via Balbo (Lanciani, *Cod. Vat. Lat.* 13033 f. 245)



**Figure 115** : Structures balnéaires aperçues par S. Peruzzi près de Sainte-Pudentienne, sur l'actuelle via Urbana (dans Lanciani 1985)

Depuis le XV<sup>e</sup> siècle au moins le toponyme se retrouve dans la littérature érudite, comme on peut le voir sur le plan de Bufalini de 1551 (**Fig. 116**), où les vestiges signalés dans les environs de l'église sont désignés comme *thermae Nouatii*. Gamucci par exemple évoque au XVI<sup>e</sup> siècle les « vestigi delle Therme di Novatio (...) nella

chiesa di S. Pudenziana, dove ancora si veggono in parte i suoi pavimenti, et (*sic*) gli antichi canali tutti affumati per cagione del continuo fuoco, che vi si faceva (...) »<sup>794</sup>. Il apparaît donc que des vestiges monumentaux (et probablement thermaux) étaient alors encore visibles dans les environs de Sainte-Pudentienne jusqu'à leur destruction durant les grands bouleversements édilitaires de la zone (XIX<sup>e</sup> siècle ?). Les structures conservées sous le pavement de l'église doivent très certainement constituer l'ultime partie visible de ces grands thermes du II<sup>e</sup> siècle.

En effet, dans la zone aurait été situé le palais de Pudens, un membre de la puissante famille des Acilii Glabrones. Selon la légende, Praxède, fille de Pudens, obtint de Pie I que la maison paternelle fut transformée en *titulus* chrétien à la mort de sa sœur Pudentienne : la demeure devient alors *titulus Pudentis*, puis église de Sainte-Pudentienne. D'après le *Liber Pontificalis*, le *titulus* situé sur le *Vicus Patricius* occupait une partie des thermes de Novatus<sup>795</sup>. Or, il nous faut confronter ce passage les *Acta ss. Pudentianae et Praxedis*<sup>796</sup>, qui se composent de deux lettres et d'un appendice narratif. Ces *acta* évoquent plusieurs personnages de la même famille, apparemment insérés dans le texte d'après une légende du VI<sup>e</sup> siècle. Il y a d'abord le sénateur Pudens, qui aurait eu deux filles : Praxède et Pudentienne, et deux fils, Timothée et Novatus. À ces cinq personnages nous pouvons rajouter le prêtre Pastor. C'est lui qui écrit à Timothée pour lui annoncer que son père Pudens, à la mort de ses propres parents et de sa femme, a transformé sa maison située sur le *Vicus Patricius* en église, dont Pastor est le prêtre. Pudentienne meurt à 16 ans, puis Novatus, ce qui laisse donc comme héritiers de leurs biens Praxède et Pastor. Ce dernier écrit donc à Timothée pour lui demander son consentement à cette disposition testamentaire, qui lui vient par la suite accordée. Pastor lui écrit ensuite pour lui annoncer que le Pape Pie a fait construire deux églises : la première, sur le *Vicus Patricius*, dans les thermes de Novatus, est dédiée à Pudentienne ; l'autre, sur le *Vicus Lateranus*, est dédiée à Praxède. Cette dernière vient à mourir peu après les persécutions d'Antonin le Pieux : ainsi ne restent comme héritiers que Pastor et Timothée.

---

<sup>794</sup> Gamucci, *Antichità romane*, dans Montini, 1960, p. 14, Vanmaele, 1965, p. 22-23.

<sup>795</sup> *Lib.Pont.* I, 132-133 : *Hic ex rogatu beate Praxedis dedicauit aecclesiam thermas Nouati, in uico Patricii, in honore sororis sue sanctae Potentianae, ubi et multa dona obtulit ; ubi sepius sacrificium Domino offerens ministrabat.*

<sup>796</sup> *Acta SS. maii*, t. IV, p. 299.

Cette légende comporte de nombreux anachronismes : toute la famille de Pudens doit avoir vécu au I<sup>er</sup> siècle, puisque Pudens fut notamment l'hôte des Apôtres et disciple de Paul<sup>797</sup>. On pense d'ailleurs que Timothée, disciple de St Paul également, fut martyrisé à Ephèse en 97<sup>798</sup>. D'autre part, le premier Pape Pie connu régna entre 140 et 150, alors qu'Antonin fut empereur de 138 à 161. La maison des *Pudentii* serait en revanche datée par les fouilles de la première moitié du II<sup>e</sup> siècle, et le complexe thermal, situé au-dessus, de la seconde moitié du II<sup>e</sup> siècle. La basilique Pudentienne est à son tour installée à l'intérieur de ce complexe sous le règne du Pape Syriaque (384-399)<sup>799</sup>. Les contradictions de cette légende sont donc assez évidentes et il est vain de tenter de regrouper de façon organique personnages et monuments. On pourrait relier cette famille à la maison du *Vicus Patricius* ou l'*insula* du *Vicus Suburanus*, mais dans ce cas Praxède n'aurait pu être victime des persécutions d'Antonin. Il est également évident que Pie n'a pu participer à l'érection des basiliques ; tout au plus a-t-il pu être le fondateur des *tituli* relatifs.

Les thermes de Novatus ont ainsi été associés aux bains sous Sainte-Pudentienne, mais on a également tenté de les assimiler aux vestiges situés sous Sainte-Praxède (*regio* V, 53)<sup>800</sup>. Or nous avons déjà pu voir que ces derniers étaient trop mal documentés pour pouvoir en tirer quelque information concluante. Bien que la légende de Pudens et de ses filles comporte de nombreux anachronismes, le fait est qu'un grand complexe thermal construit au II<sup>e</sup> siècle existe bel et bien à l'emplacement de Sainte-Pudentienne. Le lien avec la famille de Pudens semble par ailleurs être confirmé par la découverte d'une quinzaine d'exemplaires provenant des *figliane* de Q. Servilius Pudens (*CIL* XV 1439), et portant des dates consulaires entre les années 128 et 139 ap.

---

<sup>797</sup> Montini, 1960, p. 7 : Ce dernier est nommé par saint Paul dans la seconde lettre à Timothée (II Tim., IV, 21).

<sup>798</sup> *Ibid* ; Apollonj-Ghetti, 1961, p. 5-7: Il semble que ce dernier était né en Asie Mineure, de père grec et de mère juive.

<sup>799</sup> Le *titulus Pudentis* est également mentionné dans une épitaphe de l'année 384 comme *ecclesia Pudentiana* (De Rossi, *B. Arch. Crist.* 1867, p. 49-60). Peu après, sous le Pape Syriaque (384-399), il fut entièrement restauré ; sa mosaïque absidale, avec des inscriptions de cette époque, existe encore en grande partie.

<sup>800</sup> Coarelli, 2003, p. 303-305.

J.-C<sup>801</sup>. Ce bâtiment doit alors être considéré comme un complexe privé d'exploitation, ayant peut-être appartenu à la famille de Pudens. Nous pensons enfin que les *thermae Nouati* correspondent au *balaneion* de Timothée évoqué seulement dans la *passio* grecque de Justinien<sup>802</sup>. Sachant que Novatus avait un frère du nom de *Timothée*, il n'est pas impossible, comme il a déjà été suggéré, que les thermes aient eu une double titulature<sup>803</sup>.

Une autre source tardive mentionne des *thermae Olympiadis*, situés près du *Palatium Salusti*, dans lesquels saint Laurent fut jugé et subit le martyre en 258 (69)<sup>804</sup>. Le toponyme, comme celui des *thermae Nouati*, n'apparaît que tardivement dans des *passio* chrétiennes, puis dans de nombreuses sources d'époque médiévale<sup>805</sup>: il règne donc une grande confusion au sujet de l'identification du complexe – en considérant que ce dernier ait bien existé. Fr. Albertini (F. 20 éd.1520) affirme qu'à son époque, on

---

<sup>801</sup> Vanmaele, 1965, p. 24, 28, 34 : Il semble que certaines des briques aient été découvertes dans le remblai des galeries découvertes en 1894, avec notamment un timbre des *officinae Terentiani* (CIL XV 626, années 194-197). B. Vanmaele trouva enfin d'autres exemplaires de la *figlina Pudentii* lors des sondages effectués dans les années 1960, notamment dans les structures de la via Balbo.

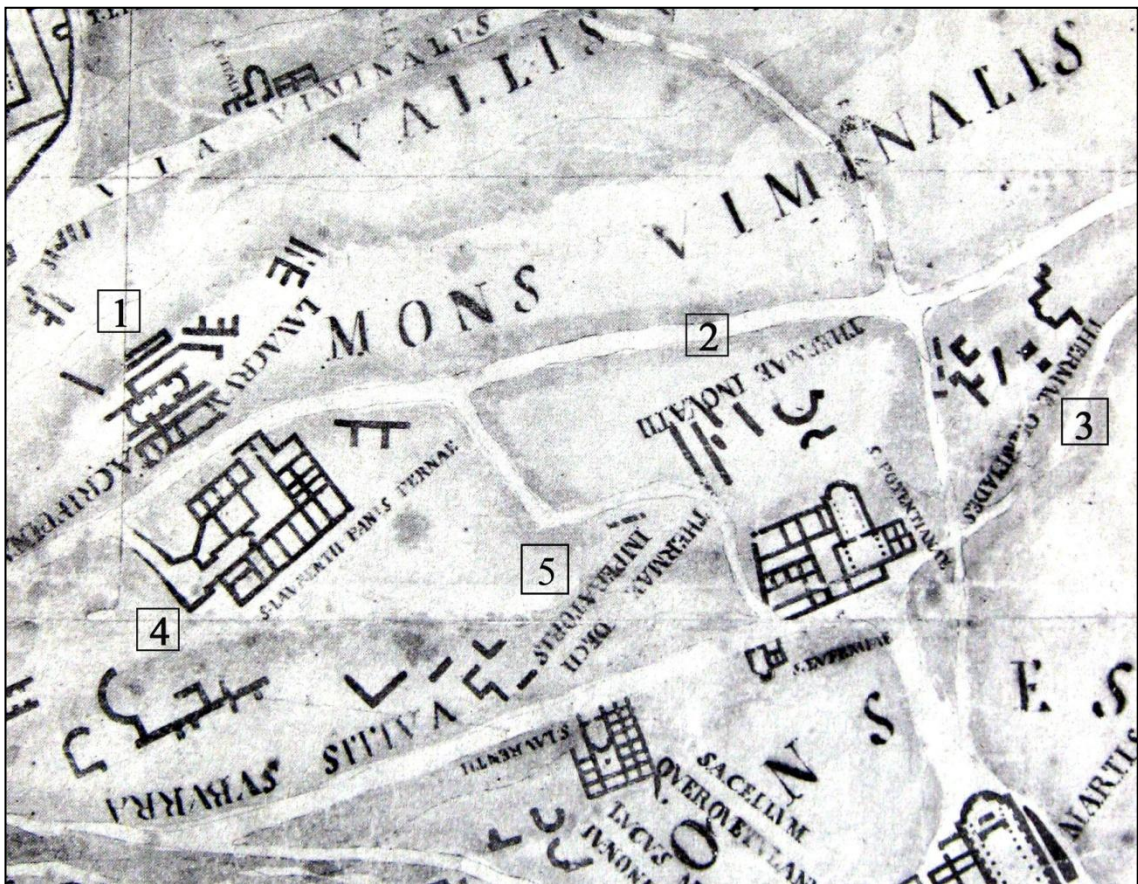
<sup>802</sup> *Acta S. Iustini et alior.* 3, 3.

<sup>803</sup> Lugli, 1957, p. 272. Selon G. De Spirito (LTUR I, 1993, p. 165-166), ce complexe correspondrait plutôt au *balneum in Subura* cité seulement dans les actes grecs de saint Laurent.

<sup>804</sup> Ce *Palatium* est connu par la *passio s. Polychronii*, IV (milieu du VI<sup>e</sup> siècle ; *acta Sanct.*, Aug. II, 518) : c'est là que Saint Laurent aurait amené des pauvres devant l'empereur Decius. La même source rapporte que le martyre fut jugé dans le *palatium Tiberianum*, et qu'il mourut dans les *thermae Olympiadis*, qui étaient localisées près du *Palatium Salusti* (*Act. Sanct.*, Aug. II, 519, IX-XI). Les *thermae Olympiadis* ne faisaient donc pas partie du *Palatium Salusti* mais plutôt du *Palatium Tiberianum*, puisque c'est dans ce dernier que le corps du martyre fut exposé sur la grille. Il est cependant probable que les deux *palatia*, bien que distincts, devaient être assez proches pour former un unique complexe résidentiel. Valentini et Zucchetti, qui se sont basés sur le témoignage relatif au martyr de saint Laurent dans les *thermae Olympiadis*, supposèrent qu'il existait deux *palatia Sallustii*, l'un près des anciens jardins de Salluste et l'autre sur le site de *San Lorenzo in Panisperna*. Cette hypothèse se fonde toutefois sur le déplacement à l'époque médiévale des faits hagiographiques, du *palatium Tiberianum* (près du *Palatium Sallusti*) au Viminal. Selon G. De Spirito (LTUR IV, 1999, p. 46-48), ces différents *palatia* devaient former à l'époque tardive un système résidentiel impérial unique composé de divers noyaux ; leur relation n'est cependant toujours pas prouvée par l'archéologie. Pour lui ces complexes devaient se situer *intra muros*, près de l'actuelle piazza Fiume (Porta Salaria). Pour M. Sediari en revanche les *thermae Olympiadis* doivent bien être distingués des *thermae iuxta palatium Salustii* (1987, n. 2 p. 134).

<sup>805</sup> VZ I, p. 215 ; III, p. 20, 26, 61, 81, 83, 87, 189, etc.

pouvait voir les restes de pièces thermales, alors attribuées aux thermes d'Agrippine, près des thermes d'Olympiade « *in ascensu Viminalis* », tout près de l'église San Vitale. On a alors proposé de mettre en relation les *thermae Olympiadis* avec le complexe thermal de Sainte-Pudentienne, qui d'après nos observations correspondrait plutôt aux *thermae Nouati*. Nous avons également évoqué le complexe de la via Clementina (28, regio V), mentionné par l'inscription de Clément XII comme *thermae Olympiadis*. Cette interprétation nous semble également fantaisiste dans la mesure où la mauvaise conservation des vestiges n'a pas permis de confirmer leur nature thermale.



**Figure 116** : Plan de 1551 de Bufalini figurant la zone du Vicus Patricius. 1 : Lauacrum Agrippae ; 2 : Thermae Novati ; 3 : Thermae Olympiades ; 4 : S. Laurentii Panispernae ; 5 : Thermae Decii Imperatoris (dans Frutaz II, Pl. 214)

Il a enfin été proposé de reconnaître les thermes parmi les vestiges situés dans les environs de l'église San Lorenzo in Panisperna<sup>806</sup>, souvent mentionnés comme

<sup>806</sup> *De mirabilibus ciuitatis Romae* 12 (VZ III, p. 189) : [De locis urbis nominatis in passionibus Sanctorum] (...) *thermae Olimpiadis, ubi assatus fuit besatus Laurentius, in Panisperna* (...).

*palatium Decii*<sup>807</sup>. Si nous donnons foi à la *passio* de saint Laurent, il n'est pas improbable que les *thermae Olympiadis* aient été plutôt situées dans les environs de San Lorenzo in Panisperna (appelé également *in Formonso*), traditionnellement connu comme le lieu du martyre du saint<sup>808</sup>. Les vestiges balnéaires mentionnés dans le jardin de l'église, montrant plusieurs phases de restauration à partir du I<sup>er</sup> siècle av. J.-C., conjugués aux structures monumentales figurant sur le plan de Bufalini (**Fig. 116**)<sup>809</sup>, pourraient faire pencher pour cette supposition.

Pour G. De Spirito, cette localisation se baserait peut-être sur une lecture erronée des actes des saints<sup>810</sup> : il considère que les thermes devaient plutôt se situer dans les jardins de Salluste, près de l'actuelle piazza Fiume<sup>811</sup>. Or l'auteur reconnaît que la présence dans cette zone d'un système résidentiel impérial, composé de plusieurs *palatia* et *balnea*, n'a toujours pas été archéologiquement prouvée. Il nous semble donc plus probable de situer les *thermae Olympiadis* dans la zone de San Lorenzo in Panisperna. Cette localisation serait notamment confirmée par la mention d'un *balneum in Subura* dans la *passio* grecque de saint Laurent (26), dans lequel ce dernier se serait arrêté pour prier avant d'être arrêté : c'est sur ce site qu'on aurait ensuite édifié un oratoire dédié au saint<sup>812</sup>. Cet oratoire, qui correspond très certainement à San Lorenzo in Panisperna, est selon nous la preuve que les *thermae Olympiadis* se trouvaient bien

---

<sup>807</sup> Biondo Flavio, *Roma Instaurata* (VZ IV, p. 294) : *Sicque alia ruinarum multitudo quae in monte Suburrae a monasterio Sancti Laurentii praedicto, hinc in uiam olim Patricii uicum dictam, qua itur ad Sanctam Mariam Maiorem, inde uergit in plana Suburrae, si Decii imperatoris (...). Palatium fuerunt, binas Novati et Olympis thermas paruas fuisse relinquitur. Sed iam de thermis satis superque multa sunt dicta.* (note de V.Z. : Il est possible que Biondo ait cru reconnaître parmi les vestiges imposants situés entre S. Lorenzo in Panisperna et S. Pudentienne le « *palatium Decii* », sur la base des indications topographiques de la *Passio sancti Laurentii*. Cette croyance erronée fut reprise les siècles suivants.

<sup>808</sup> *Itin.Eins.*, VZ II, p. 179: *A porta sancti Petri usque ad Sanctam Luciam in Orthea (...): Laurentii in Formonso, ubi ille assatus est.* Voir De Caprariis, 1987-1988, p. 118-119 pour l'identification de S. Lorenzo in Formonso avec l'église de Panisperna.

<sup>809</sup> Frutaz, II, 214 : les vestiges au nord-ouest de l'église apparaissent sur le plan sous le nom de *lavacrum Agrippinae*.

<sup>810</sup> De Spirito, *LTUR* IV, 1999, p. 43-44.

<sup>811</sup> De Spirito, *LTUR* IV, 1999, p. 48 : Il note alors que les *thermae Olympiadis* pourraient avoir une relation (sans correspondre) avec le *thermae Salustii*, également mentionnés dans une source tardive (*Itin.Eins.*, VZ II, p.184).

<sup>812</sup> *Acta s.Laurentii* pour les mentions les plus anciennes (voir Sediari, 1987, n.2 p. 134-135).



dans la *Subura*, dans les environs de l'église dédiée à saint Laurent<sup>813</sup>. Sediari a proposé d'identifier dans le propriétaire des thermes *Olympias*, fille de Fl. Ablabius (*cos.* 331) et épouse d'Arsace, roi d'Arménie<sup>814</sup>. Or cette supposition ne tient pas compte de la date du décès du saint, en 258. Nous devrions alors penser à un bain d'exploitation ayant appartenu à une *Olympias* anonyme, ayant vécu avant la seconde moitié du III<sup>e</sup> siècle.

La confusion liée à l'identification de ces vestiges est notamment dûe à la découverte de plusieurs *fistulae aquariae* dans les environs de San Lorenzo in Panisperna, dont une portait l'inscription *lauacrum Agrippinae* (131)<sup>815</sup>. Ce complexe, comme nous l'avons noté précédemment, a d'ailleurs souvent été associé aux structures situées dans les environs de l'église<sup>816</sup>. Il semble que cette dénomination soit restée dans la toponymie moderne, puisque les vestiges découverts en 1864 dans cette zone furent identifiés eux aussi comme appartenant au *lauacrum*<sup>817</sup> : on mit ainsi au jour une grande statue de Vénus, des salles décorées de fresques et de mosaïques, ainsi que d'autres « statue, busti e frammenti »<sup>818</sup>. En 1869-1872, on découvrit des timbres portant la date consulaire de 123, mais aussi des « pezzi di fregio fittile con spiragli terminanti da teste canine, i quali servivano per dare esito e sfogo ai tubi caloriferi ».

Il est donc possible que la *fistula* ait bien alimenté des bains, construits par une des Agrippine. Dans la liste des monuments restaurés par Hadrien figure par ailleurs un *lauacrum Agrippae*, pourtant éloigné du Panthéon<sup>819</sup> : Th. Ashby a alors suggéré de le

---

<sup>813</sup> Et non, comme le pense G. De Spirito (*LTUR* I, 1993, p. 165), au *lauacrum Agrippinae*, ou au *balneum Timothinum*, cité par Saint Justin.

<sup>814</sup> Sediari, 1987, n. 2 p. 135.

<sup>815</sup> *CIL* VI 29765; *CIL* VI 36605: cette inscription est connue seulement d'après une copie du XV<sup>e</sup> siècle (voir Lanciani, *Storia degli scavi* I, 1902, p. 230-231). Après plusieurs siècles de confusions, H. Dressel (*CIL* XV 7247) rétablit l'authenticité de l'inscription en en proposant une nouvelle lecture (voir aussi Sediari, 1987, n.1 p. 134).

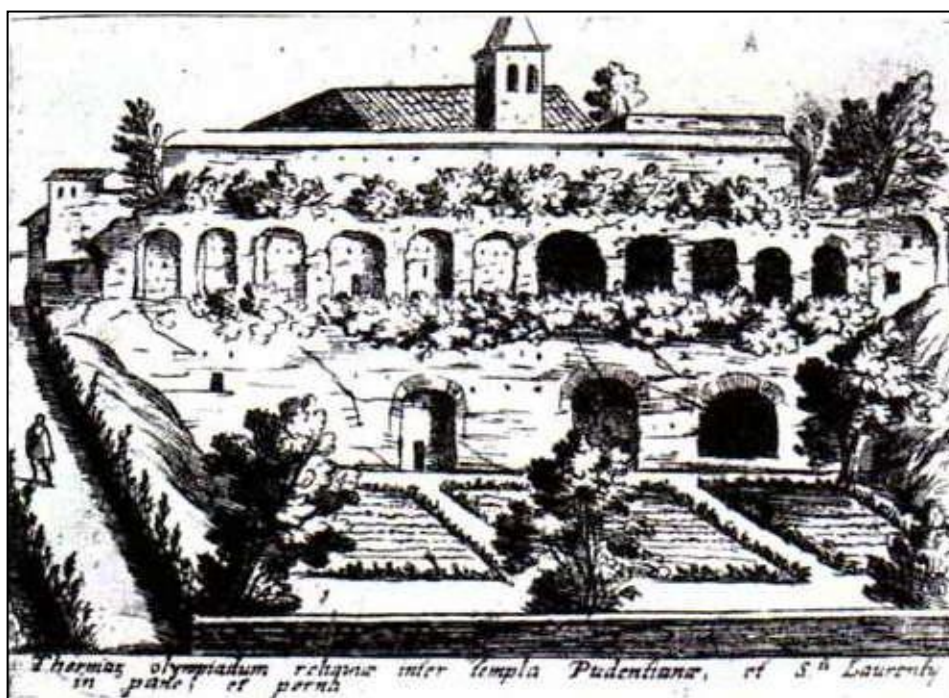
<sup>816</sup> Ceux-ci figurent sur le plan de 1551 de Bufalini (Frutaz II, 197), au nord de S. Lorenzo in Panisperna. Sediari (1987, p. 128-129) recense ainsi la confusion récurrente entre les quatre toponymes (*lauacrum Agrippae*, *thermae Olympiadis*, *Palatium Decii* et *Deci imperatoris thermae*) sur les plans et vues de Rome à partir du XVI<sup>e</sup> siècle (voir **Fig. 116-117**).

<sup>817</sup> Fouilles Parker, dans Lanciani, *Storia degli scavi* I, 1902, p. 231.

<sup>818</sup> P. S. Bartoli *Mem.* 27 dans Lanciani, 1902, p. 232.

<sup>819</sup> S.H.A. *Hadr.*, 19.

corriger en *lauacrum Agrippinae*<sup>820</sup>. À l'inverse, il se peut que le *lauacrum Agrippinae* soit une corruption tardive du *lauacrum Agrippae*, ou qu'il y ait eu erreur de lecture sur la *fistula*<sup>821</sup>. Ammien Marcellin cite en effet un *lauacrum Agrippae* en se référant très probablement aux thermes d'Agrippa<sup>822</sup>. Nous pourrions enfin imaginer, à titre d'hypothèse, qu'une Agrippine ait effectivement possédé un établissement thermal dans la zone de San Lorenzo in Panisperna, et qu'il fut plus tard racheté et restauré en grande partie par une certaine Olympias, qui lui donna son nom. Si l'inscription sur la fistule est exacte (*in lauacro Agrippinae (retro) imp. Caes. Trai. Hadriani Aug. Sub. Cur. Trebelli Marini, Martialis ser. fecit*)<sup>823</sup>, le *lauacrum* ayant appartenu à une des Agrippine serait passé dès le II<sup>e</sup> siècle dans le fisc en faisant notamment l'objet de travaux. L'abondance et la qualité des statues trouvées sur place semblent bien prouver la richesse d'un tel édifice.



**Figure 117** : Flanc méridional de l'église Sainte-Pudentienne dans une gravure de 1618 : « *Thermae Olympiadum reliquia inter templa Pudentianae, et S. ti Laurenty in Panes et Perna* » (Maggi)

<sup>820</sup> Platner-Ashby, 1929, p. 316 : cette hypothèse ne nous paraît pas pertinente, étant donné que les monuments mentionnés dans cette liste ne semblent pas respecter nécessairement un classement topographique.

<sup>821</sup> De Spirito, *LTUR* III, 1996, p. 187-188.

<sup>822</sup> Amm. Marc., 29, 6, 19.

<sup>823</sup> Inscription reportée par Sabino dans Lanciani, 1902, p. 230.

### *Bains attestés par les sources littéraires et épigraphiques*

Deux fragments d'inscription aujourd'hui perdus mentionnent un *Balneum Claudianum* (64)<sup>824</sup>, dont il est difficile d'établir la datation ; ces derniers furent trouvés près de l'église Saint-Sylvestre et via del Quirinale, dans les environs des Thermes de Constantin (**Fig. 118**). On a pensé que le *balneum* pouvait appartenir à une branche des Claudii patriciens, dans la mesure où la découverte de nombreuses *fistulae* dans le secteur semble attester la présence de plusieurs *domus* ayant appartenu à cette famille.



**Figure 118** : *Balneum Claudianum* figurant sur la FVR de Lanciani (Pl. 22)

C'est au centre de cette zone que surgiront plus tard les thermes de Constantin, dont on a supposé qu'ils n'étaient peut-être qu'une extension autour d'un noyau central composé du *balneum Claudianum*. En effet la base de l'inscription dénote un édifice de dimensions importantes<sup>825</sup>. Parmi les structures apparues sous une grande salle des thermes de Constantin, on découvrit en 1876 trois fragments de *fistulae* portant le nom de *T. Fl. Claudi. Claudiani* (et au revers *Apolaustus fecit*), ainsi qu'un nymphée ou une salle avec vasques, probablement de fonction thermale<sup>826</sup>.

<sup>824</sup> CIL VI 29767.

<sup>825</sup> Rodriguez Almeida, *LTUR* I, 1993, p. 158.

<sup>826</sup> *NSc.* 1876, p. 55 : « Attiro' maggiormente la nostra attenzione una fontana comparsa in prossimità delle descritte rovine, consistente di un muro con nicchia nel mezzo, decorato da pilastri e riquadrature, festoni, quadreti figuranti Genii alati in bighe o cavalcando mostri marini, fasce di mosaici e conchuglie,

E. Rodriguez Almeida a notamment établi un lien entre le *balneum Claudianum* et le *balneum Claudii Etrusci* dont parlent Martial et Stace<sup>827</sup>. Ces derniers n'évoquent pas la situation géographique du luxueux complexe thermal, mais mentionnent cependant leur alimentation à la fois par l'*Anio* (*uetus* ou *nouus*), par l'*Aqua Marcia* et par l'*Aqua Virgo*. Le fait que la *Virgo* ne traverse pas le Quirinal ne semble pas un problème pour Rodriguez Almeida, qui considère, sur la base de l'inscription, qu'il y aurait bien eu une branche de l'aqueduc provenant du Pincio jusqu'aux environs des thermes de Constantin. Il n'est pourtant pas impossible qu'il ait pu exister plusieurs bains d'exploitations appartenant à diverses branches des Claudii, dans des *regiones* éloignées.

Un *balneum Stephani* (127) est également mentionné deux fois dans l'œuvre de Martial<sup>828</sup> : l'établissement aurait été situé près de sa maison, elle-même établie sur le Quirinal<sup>829</sup>. Selon Rodriguez Almeida, le propriétaire était peut-être le Stephanus mentionné par Suétone, *procurator* de Flavia Domitilla (nièce de Domitien)<sup>830</sup>, dont la famille possédait une *domus* sur le Quirinal (« *ad malum Punicum* », c'est-à-dire dans la zone comprise entre via XX Settembre, via Quattro Fontane, via Torino et via Nazionale)<sup>831</sup>. Il ne s'agit toutefois que d'une hypothèse, puisque le nom Stephanus était en effet assez commun à Rome (236 personnes portant ce nom ont jusqu'à présent été recensées).

Plus tardivement, un *balneum* « *qui cognominatur templus* » (67) est mentionné dans un passage du *Liber Pontificalis* relatif à la vie du Pape Innocence (402-417)<sup>832</sup>. Ce complexe aurait été situé sur le *Vicus Longus*, dans les environs proches d'un édifice ecclésiastique correspondant probablement à San Vitale, sur l'actuelle via Nazionale.

---

oltre a quattro scalette marmoree, per le quali l'acqua discendeva in un sottoposto bacino (...). »

<sup>827</sup> Stat. *Silv.*, 1, 5 ; Mart. *Ep.*, 6, 42.

<sup>828</sup> Mart. *Ep.*, 9, 52; 14, 60.

<sup>829</sup> Mart. *Ep.*, 1, 117, 6-7 : *Longum est, si uelit ad Pirum uenire, / et scalis habito tribus, sed altis*. Le poète habite donc au troisième étage d'une *insula*, située dans le *uicus ad Pirum*, sur la pente la plus septentrionale du Quirinal (Bérenger, 2008, p. 168).

<sup>830</sup> Suet. *Dom.*, 17, 2.

<sup>831</sup> Rodriguez Almeida, *LTUR I*, 1993, p. 164.

<sup>832</sup> *Lib. Pont.* I, 222 : *Dedicauit basilicam sanctorum Gervasi et Protasi (...) et in eodem dominico optulit : (...) balneum in uicum longum qui cognominatur templus*.

On a selon toute logique associé ce *balneum* aux structures thermales découvertes par R. Lanciani en 1887 via Piacenza (66), derrière le Palais des Expositions<sup>833</sup>. L'absence de datation pour ces vestiges ainsi que leur caractère probablement domestique nécessitent cependant de considérer cette hypothèse avec réserve ; en effet, l'appellation « *templus* » pourrait être le signe d'un *balneum* de dimensions notables, et, très probablement, d'une ouverture au public.

Enfin, plusieurs *balnea* sont mentionnés dans la *regio* par des sources chrétiennes tardives: il s'agit des *thermae Salusti / Sallustianae* (72), du *balneum* « *iuxta templus Mamuri* » (63), d'une *domus balneata* (68), et du *balneum* de la *domus Cyriaci* (70). Les premiers (72), apparaissant dans l'*Itinéraire de l'Anonyme d'Einsiedeln*, sont associés à Santa Susanna ; ils se seraient trouvés à droite des *thermae Diocletianae* et de *S. Cyriacus*, une fois passée la *Porta Nomentana*<sup>834</sup>. Le même guide nous informe que les *thermae Salusti* correspondent au dernier monument rencontré sur la droite avant de rejoindre la *Porta Salaria*. Le complexe est cependant évoqué dans des *Passio* des VI<sup>e</sup>-VII<sup>e</sup> siècles, qui s'accordent toutes pour localiser les thermes *uia Salaria foras muros*<sup>835</sup>. On peut alors supposer que l'*Itinéraire d'Einsiedeln* faisait référence à d'autres thermes : pour G. De Spirito il pourrait s'agir des *thermae Olympiadis* (69), renommées *Sallustianae* après que celles-ci aient disparu entre le VII<sup>e</sup> et la fin du VIII<sup>e</sup> siècle<sup>836</sup>. E. Talamo pense en revanche que ces thermes sont à identifier avec le complexe découvert via Sicilia (71)<sup>837</sup>. Il est en effet possible que les édifices mentionnés dans les sources aient été deux complexes distincts. Les *thermae Salusti* de l'*Anonyme d'Einsiedeln* devaient cependant se localiser entre l'*Alta Semita* (actuelle via XX Settembre) et la via Piave (artère urbaine de la *Via Salaria*), dans une zone située donc à l'ouest de la *Porta Salaria*. Il est probable que l'auteur anonyme du guide ait désigné un complexe balnéaire relativement important, d'après sa localisation dans un espace traditionnellement associé aux jardins de Salluste. Il aurait également existé des *thermae Sallustianae* hors les murs, sur la *Via Salaria*.

---

<sup>833</sup> Palombi, *LTUR* I, 1993, p. 165.

<sup>834</sup> *Itin.Eins.*, 2, 7 (VZ II, p. 184).

<sup>835</sup> *Passio s. Polychronii*, V, IX-XI; *Passio Sancti Marcelli Papae et martyris ac sotiorum eius* (B. Mombritius, II, p. 172, 32-33).

<sup>836</sup> De Spirito, *LTUR* V, 1999, p. 63-64.

<sup>837</sup> Talamo, 1998, p. 133.

La vie du Pape Innocence évoque la création d'un *titulus Vestinae* (du nom d'une donatrice), qui reçut en don, entre autre, un *balneum* situé près de la basilique *Libiana* et du *Templum Mamuri*, inconnu des autres sources (63)<sup>838</sup>. Les *Régionnaires* mentionnent une *statua Mamuri* dans la *regio VI Alta Semita*, entre les thermes de Constantin et le temple de *Quirinus*, alors que le *Liber Pontificalis* évoque une « *domus (...) in cliuum Mamuri (...) iuxta basilicam* ». Ce *cliuus*, voisin de la basilique, doit selon l'A. Duchesne être localisé dans la direction de la *via della Consulta*, qui de la vallée du *Vicus Longus* rejoint le sommet du Viminal, entre les thermes de Constantin et l'emplacement du temple de *Quirinus*<sup>839</sup>. Comme il n'est pas précisé si le *balneum* appartenait à une *domus*, on peut alors tout à fait supposer qu'il s'agissait de bains indépendants ouverts au public. Nous nous rangeons ici sur l'avis de J. Dubouloz, pour qui « le *titulus*, pris comme une entité administrative, constitue un complexe de propriétés qui conservent une certaine autonomie économique dans l'exploitation, mais sont désormais rassemblées sous une même appellation d'une propriété désignée par le nom de son fondateur, avant de l'être par celui du saint auquel elle est consacrée »<sup>840</sup>.

Le même passage évoque ensuite parmi les dons une « *domus balneata in cliuum Salutis* » (68)<sup>841</sup>. Ce *cliuus*, également mentionné dans une lettre de Symmaque<sup>842</sup>, est à chercher selon l'Abbé Duchesne auprès du temple de *Salus*, attribué à la sixième *regio* par la *Notitia* et le *Curiosum*. L'emplacement de ce temple est à peu près déterminé par celui de la porte *Salutaris*. Celle-ci se trouvait dans les environs du palais Barberini, peut-être à l'ouest de la *via delle Quattro Fontane*<sup>843</sup>. Le *Cliuus Salutis* était donc à peu près parallèle à cette dernière rue. *Balneata* serait une forme originale signifiant sans doute « pourvue d'un bain »<sup>844</sup>. Le dernier *balneum* attesté dans la *regio* est associé à la

---

<sup>838</sup> *Lib.Pont.* I, 222 : « *Et constructam usque ad perfectum basilicam, in quo loco beatissimo Innocentius ex delegatione inlustris feminae Vestinae titulum Romanum constituit et in eodem dominico optulit : (...) balneum in eodem loco, iuxta templum Mamuri, praest. sol. XXXII* ».

<sup>839</sup> Duchesne, 1981, note 8, p. 223.

<sup>840</sup> Dubouloz, 2011, p. 60.

<sup>841</sup> *Lib.Pont.* I, 222, *op. cit.*

<sup>842</sup> Sym., V, 54.

<sup>843</sup> Jordan, *Topogr.*I, p. 213.

<sup>844</sup> Duchesne, 1981, note 10, p. 223.

*domus Cyriaci*, citée plusieurs fois dans les sources chrétiennes tardives<sup>845</sup>. Celle-ci aurait été située près des thermes de Dioclétien ("*iuxta thermas Diocletianas*"), plus précisément dans les environs des *thermae Sallustianae*, à l'ouest des *thermae Diocletianae* (selon l'Anonyme d'Einsiedeln<sup>846</sup>). Selon les légendes chrétiennes, Cyriaque avait bénéficié d'une *domus* après avoir guéri la fille de Dioclétien, mais à la mort de l'empereur, son fils, Maximien Auguste, le fit condamner à mort. Maximien offrit alors la maison de Cyriaque au vicaire Carpasius qui y livra des orgies et construisit un *balneum* à la place du baptistère (70). Ici encore il faut noter les incohérences chronologiques de la *passio*, puisque le vicaire Carpasius est attesté selon l'A. Duchesne avant l'époque de Constantin<sup>847</sup>. Les structures du *titulus* auraient été identifiées par Lanciani entre l'angle de la via XX Settembre et via Pastrengo (de manière erronée selon G. De Spirito). L'A. Duchesne nous dit en effet que l'église de San Ciriaco pouvait encore s'apercevoir dans la vigne des Chartreux de S. Maria degli Angeli au XV siècle<sup>848</sup>. Un passage du *Liber Pontificalis* laisserait également à penser que le *titulus* de S. Cyriaci serait à identifier avec S. Laurentius ad Formosum, actuelle San Lorenzo in Panisperna, mais cette localisation semble moins probable<sup>849</sup>.

L'importance des sources littéraires, par rapport à la pénurie des vestiges balnéaires clairement attestés dans cette partie de la ville, a ainsi conduit à d'intenses spéculations qu'il nous est parfois difficiles de démêler. Nous remarquerons néanmoins la tradition littéraire tardive plaçant dans la *regio* de l'Alta Semita – et plus particulièrement dans la zone du *Vicus Patricius* – de nombreux *balnea* d'exploitation, qui ont dû, jusqu'au début du IV<sup>e</sup> siècle du moins, suppléer au manque de grandes infrastructures impériales.

---

<sup>845</sup> *Passio ss. Antemii et socc.*, XIV (*Acta Sanct.*, Mai II, 617) ; *Passio s. Marcelli* I (307-309?), XII et XIV (ibid, Ian. II, 371 s.) ;

<sup>846</sup> *Itin. Eins.*, 2, 7 (VZ II, p. 184)

<sup>847</sup> Duchesne, 1916, p. 41-46.

<sup>848</sup> L'étude de B. Belardini (1998, p. 373-400) semble réhabiliter cette hypothèse : l'auteur place ainsi le *titulus* Cyriaci entre la via XX Settembre au nord et le palais des Finances à l'ouest

<sup>849</sup> *LibPont.* I, 507.

### III. 1. 7. *Regio VII : Via Lata*

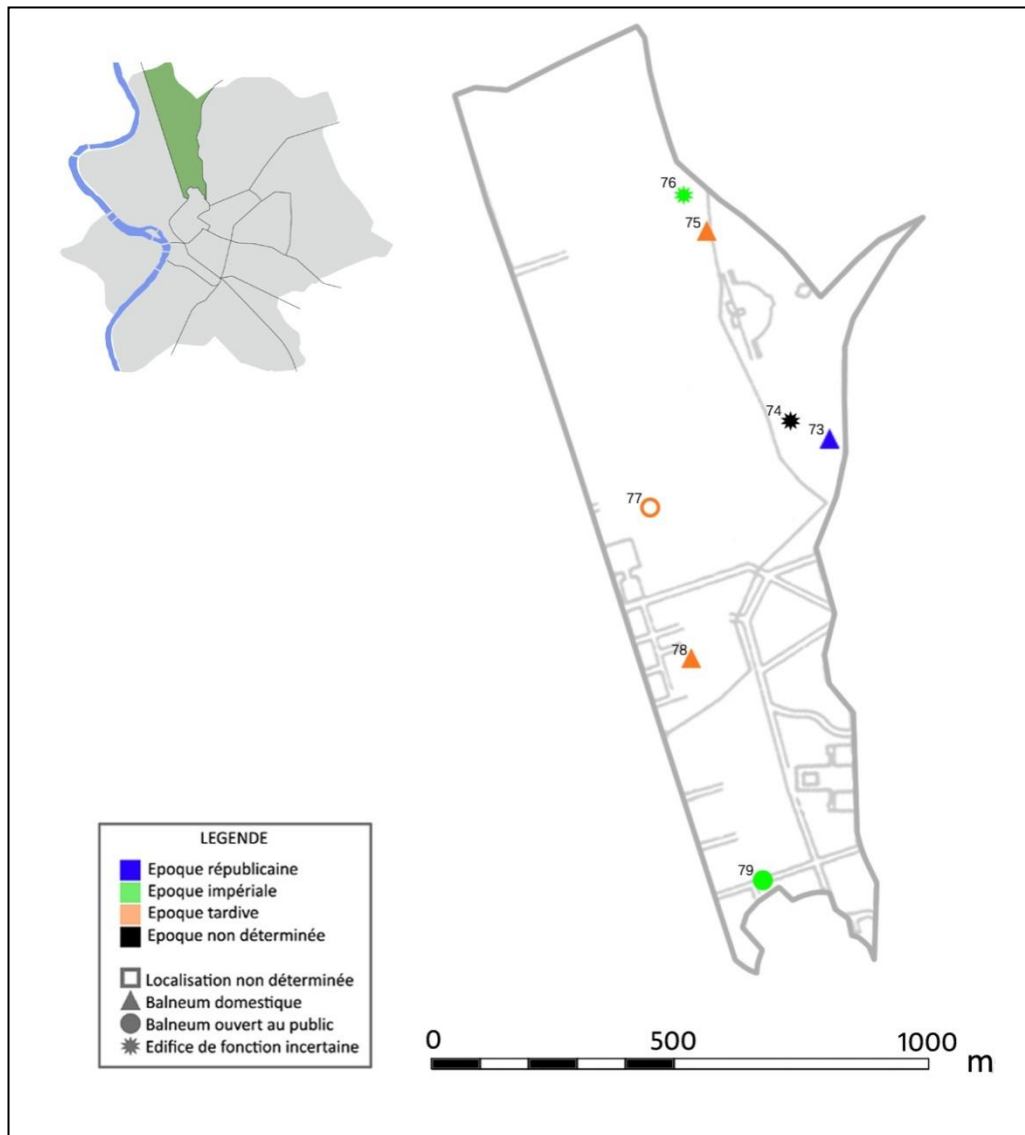


Figure 119 : Distribution des *balnea* et *thermae* à l'intérieur de la *regio VII Via Lata* (élaboration A.L. Foulché)

La *regio VII Via Lata* se caractérise par une forme particulièrement allongée, comprise entre le Champ de Mars à l'ouest et l'important quartier résidentiel *Alta Semita* à l'est. Limitée au sud par le *forum* de Trajan, elle longe ensuite la *Via Flaminia* jusqu'à la porte homonyme, qui marque sa limite septentrionale. Le quartier se distinguait, comme la *regio VI* voisine, par une forte hétérogénéité : à proximité de la *Via Flaminia* se développaient des zones populaires et commerciales, alors que la colline du Pincio avait attiré, depuis l'époque républicaine et jusqu'à une époque tardive, les familles les plus aisées de la ville. C'est d'ailleurs dans cette zone



résidentielle qu'est situé un *balneum* républicain qui, malgré une conservation partielle, constitue un des seuls témoignages de bains « à la mode hellénistique » connus à Rome.

### *Le bain républicain de la via Sistina*

Le *balneum* situé via Sistina (73)<sup>850</sup> appartenait à une zone non urbanisée à l'époque républicaine, probablement une résidence ou un pavillon situé au milieu de *horti* privés, entre les jardins de Lucullus et ceux de César. Les vestiges visibles sont relatifs à trois pièces (au moins) gravitant autour d'une salle de plan circulaire (3, **Fig. 120**), identifiée comme *caldarium* : celle-ci est composée de deux absides se faisant face, d'une vasque pour les ablutions, ainsi que d'une baignoire individuelle. Les parois de la salle sont décorées d'un enduit rouge hydraulique et de tesselles formant une série de losanges ; elles sont régulièrement soulignées par des colonnes maçonnées à base attique, recouvertes de stuc et cannelées. Le pavement, en mosaïque à tesselles blanches, présente un *emblema* central polychrome figurant une scène marine avec divers types de poissons ; cette dernière rappelle fortement la mosaïque de la via Balbo. À l'est et à l'ouest s'ouvrent deux entrées qui permettent d'accéder à d'autres pièces ; la salle occidentale (probablement un *apodyterium*) conserve une paroi décorée en deuxième style ainsi qu'une partie de pavement en *opus signinum*, avec inclusions de travertin et de marbre polychrome. De l'autre pièce (*laconicum* ?) sont conservés deux pans de murs dont la direction diverge. À droite de l'entrée orientale, deux marches décorées en mosaïque avec tourelles permettaient d'accéder à la baignoire ; de celle-ci n'est conservée qu'une partie du bord en mosaïque blanche, ainsi qu'un revêtement en *opus signinum* (**Fig. 120**)<sup>851</sup>.

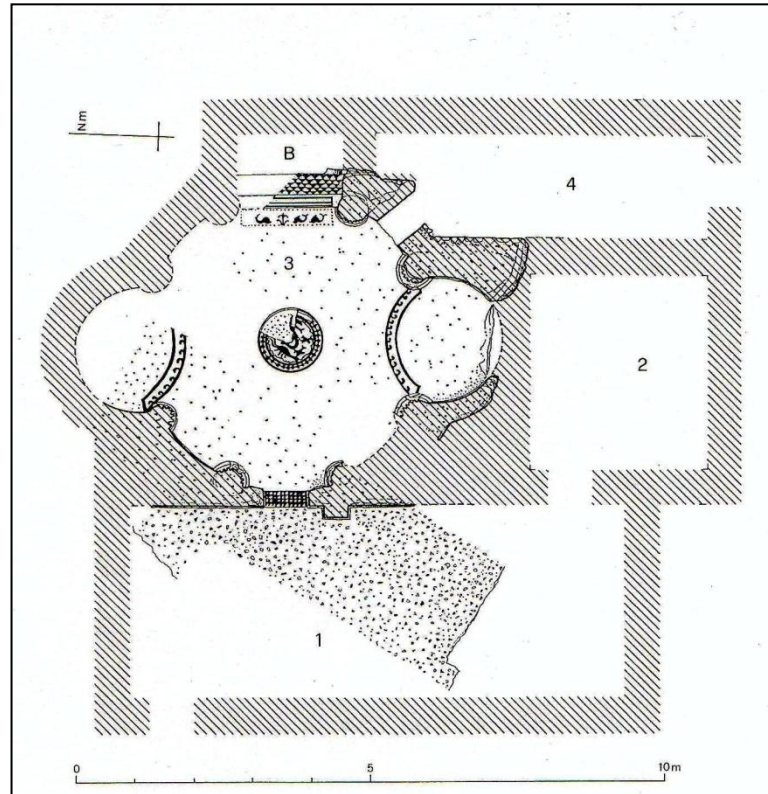
La décoration indique une édification à partir de 70 av. J.-C., datation qui concorde par ailleurs avec la technique de construction. Les motifs décoratifs sont tous caractéristiques des premières décennies du I<sup>er</sup> siècle av. J.-C., à l'exception des motifs de tours et de dauphins, plutôt datés de la deuxième moitié du I<sup>er</sup> siècle av. J.-C. L'insertion de ces mosaïques, probablement liée à la construction des marches et de la

---

<sup>850</sup> Au numéro 111 de la via Sistina, dans des caves situées à 4 mètres de profondeur par rapport au niveau de rue actuel.

<sup>851</sup> Broise, 1994, p. 28-29.

baignoire, doit donc remonter à une phase successive. Il est d'ailleurs probable que dans un premier temps la salle circulaire possédait trois niches, dont une fut par la suite réaménagée pour faire place à la vasque<sup>852</sup>. Le plan du complexe, ainsi que les structures qui le composent, rappellent en beaucoup de points les bains de Gortys en Arcadie, et, en Italie, les bains de Musarna, de la maison du Cryptoportique à Vulci, ou des villas de Ciampino et Sperlonga évoqués dans notre première partie<sup>853</sup>.



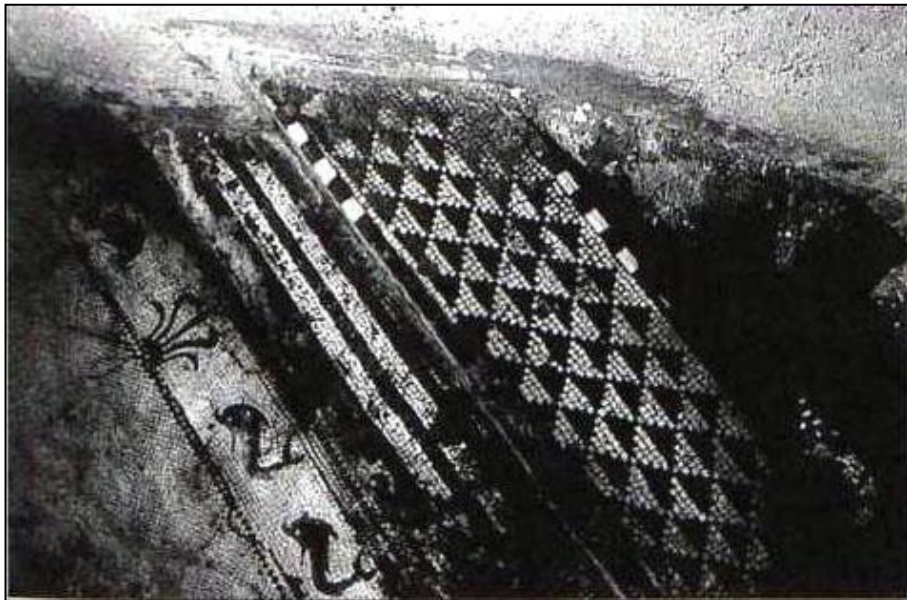
**Figure 120** : Planimétrie restituée des bains de la Via Sistina (Broise 1994)

Il est difficile de lier les bains de la via Sistina aux autres structures découvertes dans la zone, certainement postérieures. La position des vestiges, immédiatement à l'est de via di Porta Pinciana, exclut l'appartenance du complexe aux jardins de Lucullus, dans la mesure où la rue reprend le tracé du *Vicus Minerui* qui marquait la limite orientale des fameux *Horti*. Il semble également impossible d'attribuer les bains de la via Sistina à une construction des *Horti Sallustiani*, qui ne devaient pas s'étendre, à l'ouest, au-delà de la via Veneto. Doit-on penser que ces bains étaient strictement domestiques, ou au contraire ouverts au public ? La similitude entre ce complexe et les

<sup>852</sup> Fiorini, 1988, p. 45-57.

<sup>853</sup> Broise, Jolivet, 2004, p. 90.

bains de Gortys en Arcadie ou de Musarna en Etrurie pourrait faire pencher pour une destination publique restreinte à une certaine élite. La présence d'une baignoire individuelle, tout comme l'étroitesse des pièces, laissent en revanche imaginer une fonction purement domestique. L'absence de liens avérés avec une *domus*, ou même avec la rue, permet difficilement de se prononcer sur la destination du *balneum*<sup>854</sup>. Tout au plus pouvons-nous évoquer l'hypothèse d'une « solution intermédiaire », à savoir une structure domestique destinée à recevoir les plus proches amis et clients du propriétaire.



**Figure 121** : Détail des marches de la baignoire individuelle du *balneum* de la Via Sistina (cliché De Marco, 1994)

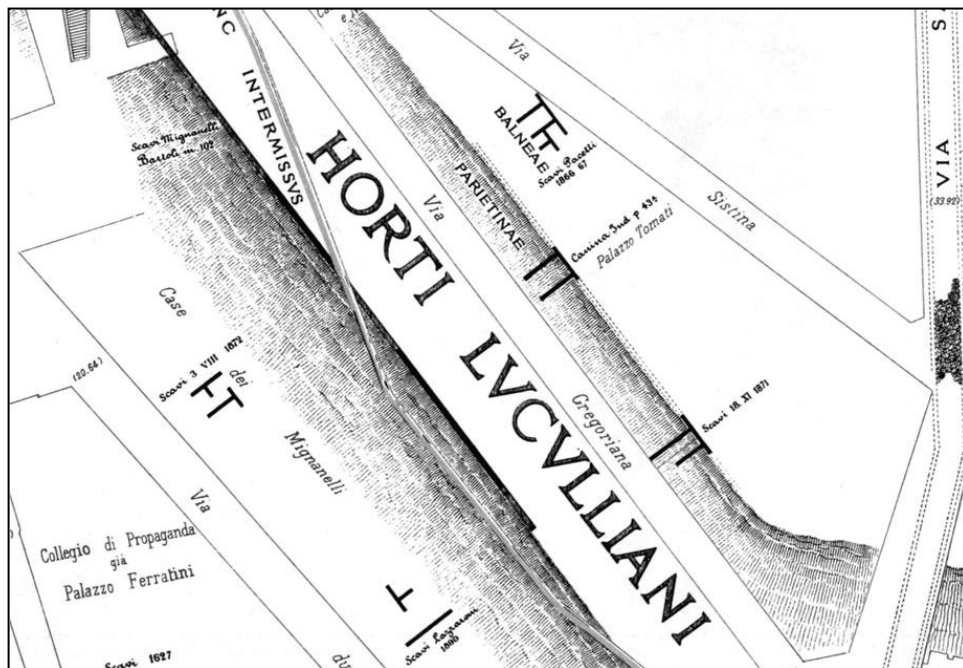
### ***Bains d'époque impériale***

R. Lanciani fait figurer des *balnea* sur sa *Forma Urbis*, en correspondance des *Horti Luculliani*, entre les rues Gregoriana et Sistina (74, **Fig. 122**)<sup>855</sup>. On distingue en effet une série de murs sans pour autant pouvoir définir la nature de l'édifice auquel ils

<sup>854</sup> Papi, 1999, p. 709-710, le considère comme un *balneum* domestique, illustrant alors la tendance, attestée archéologiquement, de l'aristocratie romaine à se faire construire dans cette zone de riches *domus*, et ce depuis la fin de la République. Y. Thébert (2003, p. 60), H. Broise et V. Jolivet (2004, n. 13, p. 330), avec plus de réserve, le voient comme un édifice public.

<sup>855</sup> Lanciani, Tav. 9, « *Balnea\_ Scavi Pacetti, 1866-67* ».

appartiennent. On doit très certainement distinguer ces structures de celles de la via Sistina (73), découvertes au tout début du XX<sup>e</sup> siècle, et localisées au numéro 111, soit plus au sud, au croisement avec la via F. Crispi. Nous ne savons pas sur quels critères se base l'identification de Lanciani, puisque dans sa « Storia degli Scavi » il est juste fait état de découvertes via Sistina "nelle fondamenta Pacetti" en 1851<sup>856</sup>. Les structures dégagées ne sont pas décrites ; il nous est alors difficile de confirmer la présence de bains à cet endroit précis.



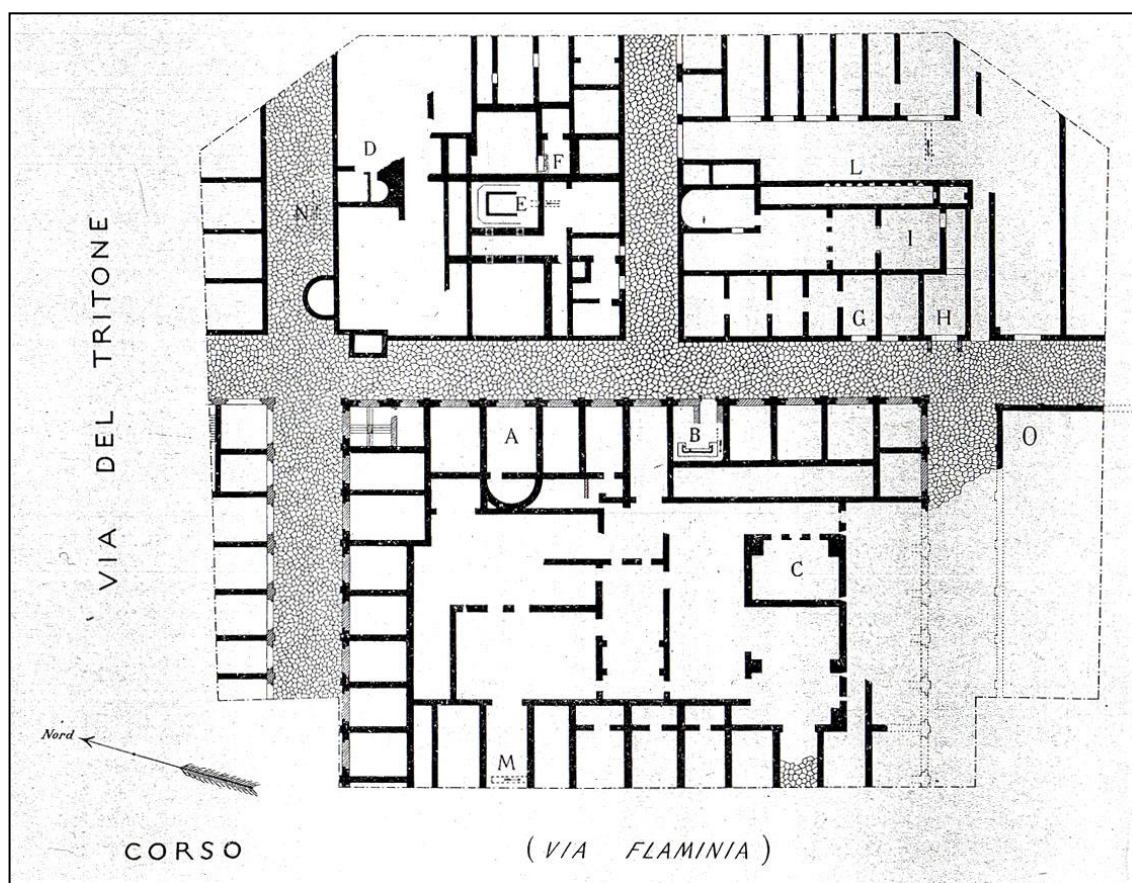
**Figure 122** : Balneae signalés sur la FVR de Lanciani en correspondance des Horti Luculliani (Pl. 9)

Entre 1886 et 1911, les travaux liés à la construction de la Galleria Colonna (ancien Palazzo Bocconi) révélèrent de nombreuses structures d'époque impériale, malheureusement peu ou mal documentées<sup>857</sup>. Le plan des vestiges publié par Gatti figure notamment deux infrastructures avec abside, pouvant peut-être correspondre à un *balneum* (78, **Fig. 123**). L'auteur note en effet qu'au nord-est du complexe dégagé, qui se révèle être un quartier d'habitation, se trouvent des structures particulières ayant probablement appartenu à un secteur thermal privé. Le peu qui est conservé (signalé sur le plan par la lettre D) est constitué d'un hypocauste sur pilettes de 22 cm, ainsi que de

<sup>856</sup> Lanciani, 2000, p. 375.

<sup>857</sup> BCom 1886, p. 192 ; BCom 1911, p. 86 ; NSc. 1914, p. 362, 419 ; NSc. 1915, p. 57, 218 ; NSc. 1917, p. 9, 59.

*tubuli* insérés dans les parois. Les timbres (*CIL* XV 1580b et 1581a) trouvés sur les briques circulaires des *suspensurae* sont d'époque post dioclétienne<sup>858</sup>. D'après les descriptions de Gatti, il semblerait que le *balneum* ait été constitué d'une seule pièce. Or il est possible qu'une grande partie de l'*insula* ait été de caractère thermal : on découvrit en effet une pièce formée de 2 demi-cercles, dont les parois et le sol - légèrement incliné en direction d'une cavité - étaient complètement revêtus de plaques de marbre. Dans l'angle nord-ouest de l'*insula* on mit au jour notamment deux fontaines, l'une semi-circulaire et l'autre rectangulaire, recouvertes d'une couche de mortier de tuileau puis de plaques de marbre. Gatti conclut, d'après leur position sur la rue, que ces fontaines devaient être publiques. La pièce (E) centrale, probablement à ciel ouvert avec un *impluuium*, était délimitée à l'ouest par un petit *atrium* à 4 colonnes.



**Figure 123** : Planimétrie générale des vestiges découverts sous l'actuelle Galeria Colonna (Cozza, 1917)

Il ne semble donc pas improbable, malgré le manque de précision de l'auteur,

<sup>858</sup> *NSc* 1917, p. 11; *Les Notizie degli scavi* de l'année 1914, p. 420, évoquent également des timbres trouvées dans cette pièce (*CIL* XV 684, 163, 371 a, 548 f, 725, 1116 a).

qu'une partie au moins de cette *insula* ait été de fonction thermale. L. Canina, qui avait vu les vestiges, ne pensait pas qu'il s'agisse du *porticus Vipsania* comme il avait déjà été avancé<sup>859</sup>, mais bien d'un édifice privé destiné aux bains. Au cours de nouveaux travaux effectués dans le secteur, on mit au jour en 1967 une partie de ces *insulae* résidentielles que G. Gatti avait déjà aperçu plus à l'ouest en 1917<sup>860</sup>. Le niveau d'eau ne permit pas de découvrir le pavement des pièces, mais il fut possible de déterrer une voie, un petit édifice thermal et de retrouver de nombreux fragments de sculptures en marbre (dont un portrait de l'époque de Trajan). Ces structures semblent se trouver au sud-est du petit bain découvert par Gatti en 1917: s'agit-il alors du même complexe, ou bien de deux bains différents, appartenant à deux noyaux d'habitation bien distincts? Malheureusement, nous ne possédons aucune information supplémentaire permettant de faire le lien (s'il y en a un) entre les différentes structures, qui semblent plus identifiables à un ou plusieurs complexes balnéaires de quartier (et peut-être liés aux *insulae*) qu'à de véritables bains domestiques<sup>861</sup>.

Il serait intéressant de tenter ici un parallèle avec un passage de l'*Anonyme d'Einsiedeln* évoquant un *balneum* sur le parcours « *a Porta Sancti Petri usque ad Portam Salariam* » (77)<sup>862</sup>. G. Lugli localise ce complexe dans la *regio VII*<sup>863</sup>, ce qui peut sembler logique puisque la Porta Salaria se situe dans la *regio VI Alta Semita*. Quant à la *Porta Sancti Petri*, il pourrait s'agir de la Porta Aurelia, située dans la *regio XIV* (Trastevere). L'itinéraire de l'*Anonyme d'Einsiedeln* irait donc du nord-est au sud-ouest de l'*Vrbs*. La colonne Antonine se situe sur la *Via Flaminia*, dans la *regio VII*; quant à *Sancti Siluestri*, il pourrait s'agir de la Basilique San Silvestro in Capite, construite au VIII<sup>e</sup> siècle, et située piazza San Silvestro, à une centaine de mètres à peine de l'actuelle piazza Colonna. Il est donc fort probable que le *balneum* rencontré par l'*Anonyme d'Einsiedeln* se soit situé dans les environs de la *Via Flaminia*, dans la *regio VII*, ou bien dans la *regio IX*, qui se situe sur cet axe allant jusqu'à la Porta

<sup>859</sup> Canina, *Indicazione topografica di Roma antica*, 1960, p. 221. Le complexe figure d'ailleurs sous ce nom sur la planche 15 de la *Forma Urbis* de Lanciani.

<sup>860</sup> Iacobazzi, 2006, p. 234.

<sup>861</sup> La présence de *domus* monofamiliales d'époque impériale n'est pas à ce jour attestée dans cette zone.

<sup>862</sup> *Itin. Einl.* (VZ II, p. 180-182): "*A Porta Sancti Petri usque ad Portam Salariam (...) Obeliscum, Forma Virginis, Columna Antonina; Sancti Siluestri; ibi balneum...*"

<sup>863</sup> Lugli, 1957, p. 385.

Aurelia. Le lien entre ce *balneum* et les structures explorées par Gatti sous l'actuelle Galleria Colonna est cependant difficile à établir ; l'édifice aperçu par l'anonyme aurait en effet pu être de dimensions assez notables pour être encore en place au VII<sup>e</sup> siècle<sup>864</sup>.

### ***Bains sous le Palazzo Valentini***

Les vestiges d'un complexe thermal situés sous le Palazzo Valentini, à l'extrême limite entre les *regiones* VII et VIII, furent en grande partie fouillés dans les années 1980 (79, **Fig. 124**)<sup>865</sup>. À partir de 2007, les structures situées dans les anciennes caves du palais ont été l'objet d'une nouvelle campagne de fouille, ayant récemment abouti à la création d'un parcours didactique pour le visiteur. Les résultats de cette nouvelle étude sont malheureusement inédits à ce jour<sup>866</sup> ; nos propos se basent donc uniquement sur les descriptions relativement sommaires et surtout incomplètes des années 1980. La topographie antique de la zone n'est pas connue directement par la *Forma Urbis* d'époque sévérienne : elle se situe à la limite de ce qui fut longtemps considéré comme l'emplacement de la *pars postica* du temple du Divin Trajan<sup>867</sup>, aujourd'hui totalement remis en question par les fouilles liées au Metro C. Le petit édifice thermal, dont l'extension est difficile à définir, semble avoir subi plusieurs phases de restauration / reconstruction.

On a distingué 8 pièces de fonction thermale (de A à H). La pièce A conserve des *tubuli* sur une partie des parois ; un muret vient s'appuyer sur la paroi septentrionale, délimitant ainsi une sorte de vasque à laquelle on accède par une marche. Les plaques de marbre qui devaient composer le sol ont été entièrement récupérées lors de l'abandon

---

<sup>864</sup> L'écart chronologique entre les structures relevées par Gatti, probablement du III<sup>e</sup> siècle, et l'itinéraire d'Einsiedeln, remontant au VII<sup>e</sup> siècle, écarte très probablement l'hypothèse qu'il puisse s'agir de la même structure. Toutefois, ce passage est intéressant puisqu'il révèle la continuelle présence de bains, probablement ouverts au public, dans la zone, et ce jusqu'à une époque tardive.

<sup>865</sup> Fouilles conduites en 1980 par M. de Spagnolis (SAR), 1981, p. 132-141.

<sup>866</sup> Les résultats de cette campagne figurent en partie dans l'ouvrage coordonné par R. Del Signore, *Palazzo Valentini. L'area tra antichità e età moderna: scoperte archeologiche e progetti di valorizzazione*, Rome 2008. Ce dernier se concentre essentiellement sur la mise en valeur du site et le projet de muséographie ; l'étude des vestiges à proprement parler devrait faire l'objet d'une publication dans les prochaines années.

<sup>867</sup> Sur ce sujet, voir Meneghini, 1996, p. 47-88.

du *balneum*. Le sous-sol à hypocauste présente des *suspensurae* d'environ 60 cm, formées par des colonnes de tuf volcanique ou de *bessales* associés à des *bipedales*. Les cinq timbres trouvés *in situ* sont datés entre 193 et 217<sup>868</sup>.

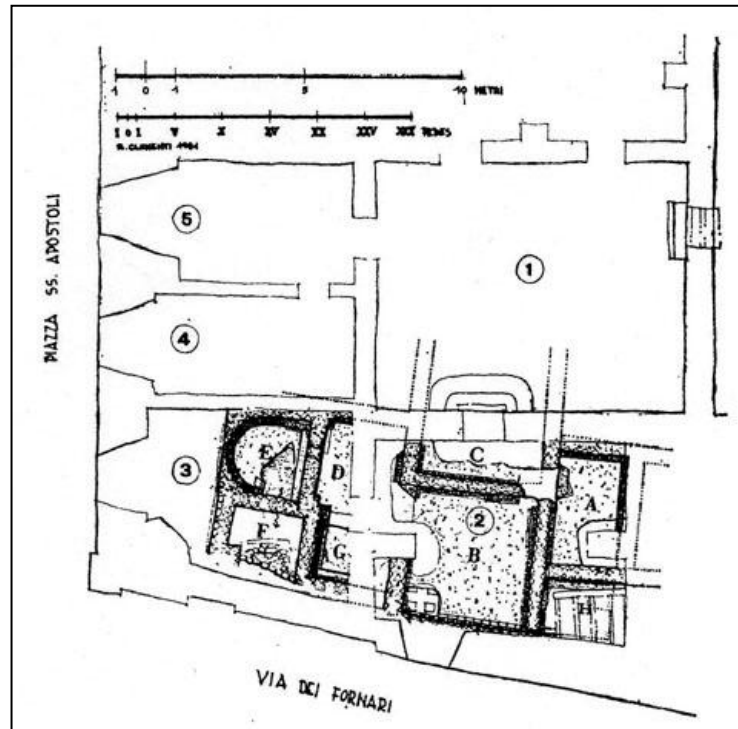


Figure 124 : Schéma mesuré d'une partie des vestiges balnéaires situés sous le Palazzo Valentini (De Spagnolis, 1980)

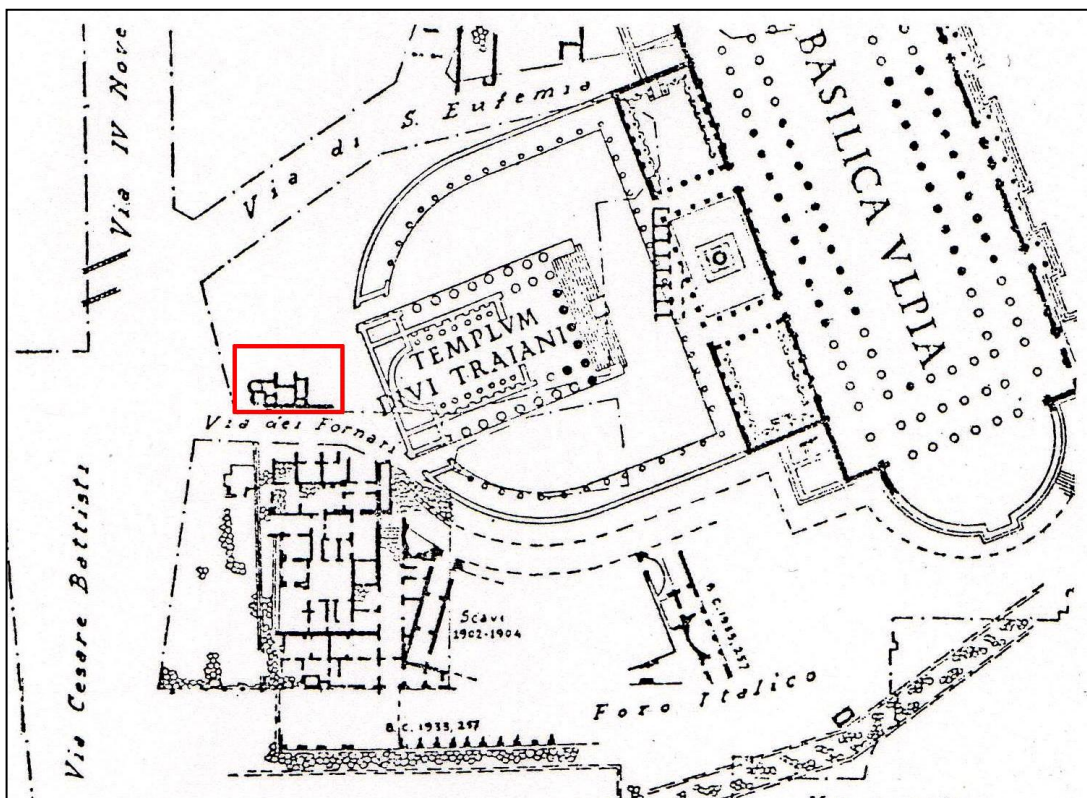
Cette pièce peut sans difficulté être interprétée comme une pièce chauffée de type *caldarium*. Le pavement de la pièce B présente une quote plus basse par rapport à la pièce précédente A. La salle repose également sur un hypocauste formé uniquement de *bessales*. À la base des parois sont conservées quelques plaques d'un revêtement de marbre. Une ouverture dans la paroi orientale, communiquant à l'origine avec la pièce C, fut fermée dans un second temps de manière assez grossière. La pièce C fut en partie détruite par le palais ; seules sont conservées la paroi occidentale ainsi qu'une partie des parois septentrionales et méridionales, sur lesquelles on aperçoit la trace d'un passage condamné dans un second temps. La quote du pavement et les *suspensurae*<sup>869</sup> sont en tous points analogues à la pièce A. La salle D, explorée seulement en partie, repose quant à elle sur des *suspensurae* communiquant avec la pièce adjacente B.

<sup>868</sup> *CIL XV 762* ; *CIL XV 178*.

<sup>869</sup> On a pu retrouver le timbre *CIL XV 760*.



Les vasques E et G, respectivement en forme de fer à cheval et quadrangulaire, étaient accessibles de la pièce D au moyen de marches. Revêtues de *crustae* en marbre, elles sont dotées de *tubuli fictiles*, qui devaient communiquer avec l'hypocauste de la pièce voisine D. À l'ouest de la vasque E, une petite ouverture avec arc de décharge permettait d'entrer dans la pièce F. Son niveau de sol est identique à celui de l'hypocauste, mais aussi à celui des murs qui ne présentent pas de revêtement : il pourrait s'agir d'une pièce de service, probablement un *prae-furnium*.



**Figure 125** : Planimétrie générale de la zone située à la limite entre les *regiones* VII et IV. En encadré : *balneum* situé sous le Palazzo Valentini (d'après De Spagnolis, 1980. *Nb* : aujourd'hui l'existence du Temple de Trajan dans cette partie du forum a été totalement remise en question)

S'il est difficile d'offrir une lecture complète de l'édifice grâce à ces données, on peut toutefois dire que l'ensemble fouillé dans les années 80 se développait à l'intérieur d'un rectangle de près de 100 m<sup>2</sup>, sur lequel s'alignait une série de pièces de dimensions très modestes. L'archéologue a pu y reconnaître un schéma symétrique, avec deux pièces allongées dans le sens est / ouest, à l'opposé de la pièce centrale B. Il semble évident que les pièces D, E, et G, alimentées par le *prae-furnium* F, correspondent au secteur chauffé des thermes ; la destination de la pièce A, autre *caldarium* probable, n'a

pas été précisée. Il semble que l'accès aux pièces se soit fait par le côté occidental. Il serait intéressant de mettre en relation cet établissement avec un complexe résidentiel tardif, fouillé en 1902-1904 sous le palais des «Assicurazioni di Venezia », et présentant la même orientation sur la *Via Lata* (contrairement au forum de Trajan, parfaitement orienté sur les points cardinaux, **Fig. 125**). De Spagnolis, qui reconnaît un lien entre les deux édifices, propose de voir dans les thermes du Palazzo Valentini un complexe domestique assez luxueux. L'auteur pense enfin que le toponyme « magnanapoli » de la zone située entre le forum de Trajan et le Palazzo Valentini pourrait dériver de *Balnea neapolis*, en référence donc à ce petit *balneum*.

Les récentes fouilles sous le palais ont permis de dégager au moins deux *domus* tardives particulièrement luxueuses, mais leur rapport physique avec le *balneum* n'a pas été établi. Il semble que celui-ci se soit par ailleurs étendu à l'est des structures décrites dans les années 80 : d'après nos observations, sous la cave (1) se trouvait tout le secteur froid des thermes. Celui-ci comprenait notamment une piscine assez profonde et une vasque de petites dimensions. Etant donné l'extension du complexe et l'absence de lien avéré avec une résidence privée, nous pensons qu'il pourrait plutôt s'agir d'un bain d'exploitation ouvert au public, lié au quartier résidentiel et commercial gravitant autour de la *Via Lata*. Les luxueuses *domus* voisines, construites près d'un siècle après le *balneum*, semblent avoir « cohabité » avec ce dernier jusqu'à ce qu'un violent incendie détruise toute la zone.

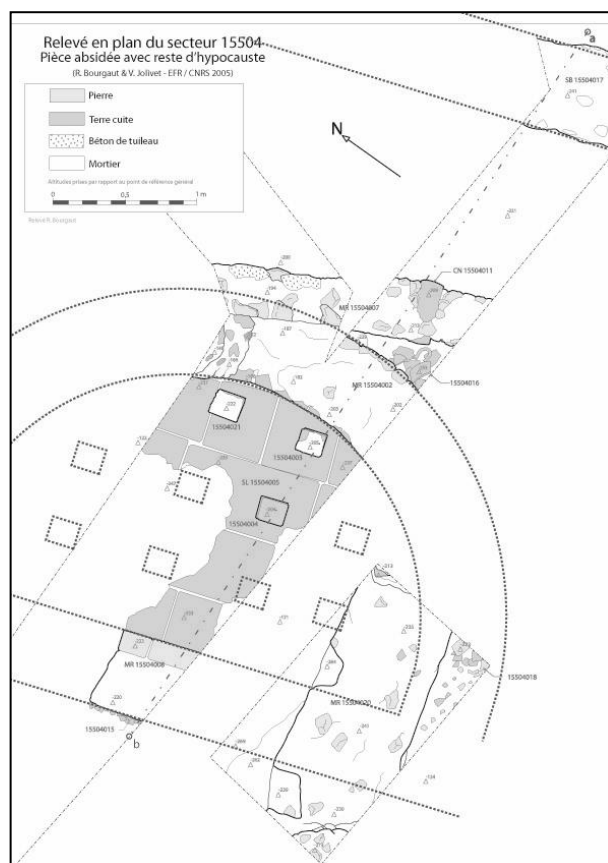
### ***Zone de la Villa Médicis***

En 2005, un sondage effectué par l'Ecole Française de Rome au nord-ouest du jardin de la Villa Médicis permit de mettre au jour les restes d'une pièce à abside (76, **Fig. 126**)<sup>870</sup>. La structure reposait sur un hypocauste, dont n'est conservée que la base : celle-ci est composée de bipédales et de tuiles retournées, sur lesquelles s'élèvent des pilettes. Il est difficile d'établir avec certitude si cette pièce correspond à des bains ou au secteur chauffé d'une *domus*, dans la mesure où les fouilles ne se sont pas étendues en dehors de la tranchée de sondage. La présence d'un mur clôturant l'abside - bien qu'étant

---

<sup>870</sup>Les informations liées à ce sondage ont été aimablement communiquées par R. Bourgaut et V. Jolivet (Ecole Française de Rome).

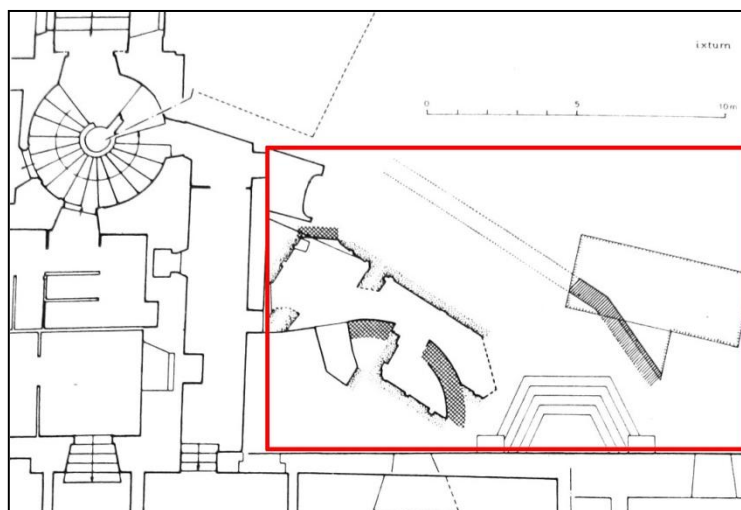
de fondation - pourrait toutefois faire penser à une pièce close, et donc peut-être à une vasque chauffée.



**Figure 126** : Pièce à abside et hypocauste mise au jour au nord-ouest du jardin de la villa Médicis (Bourgaut Jolivet 2005)

La même année, des vestiges de fonction probablement thermale furent dégagés sur le Pincio, dans le jardin inférieur du Couvent de la Trinité des Monts (75, **Fig. 127**)<sup>871</sup>. On découvrit ainsi un hypocauste avec son *praefurnium* (**Fig. 128**) et son canal de chauffe, mais aussi une vasque. On put notamment apercevoir les traces négatives de l'arrachage d'une chaudière métallique. Trois des bipédales de l'hypocauste portaient le timbre *REI / PUBL* (*CIL XV, 1547*), retrouvé à plusieurs reprises dans la cour de service de l'édifice du V<sup>e</sup> siècle, mis au jour sur le piazzale de la Villa Medici en 1999. Il n'est donc pas impossible que le complexe thermal ait fait partie de la *domus Pinciana* (auparavant *horti Luculliani*).

<sup>871</sup> Jolivet, 2005, p. 302-304.



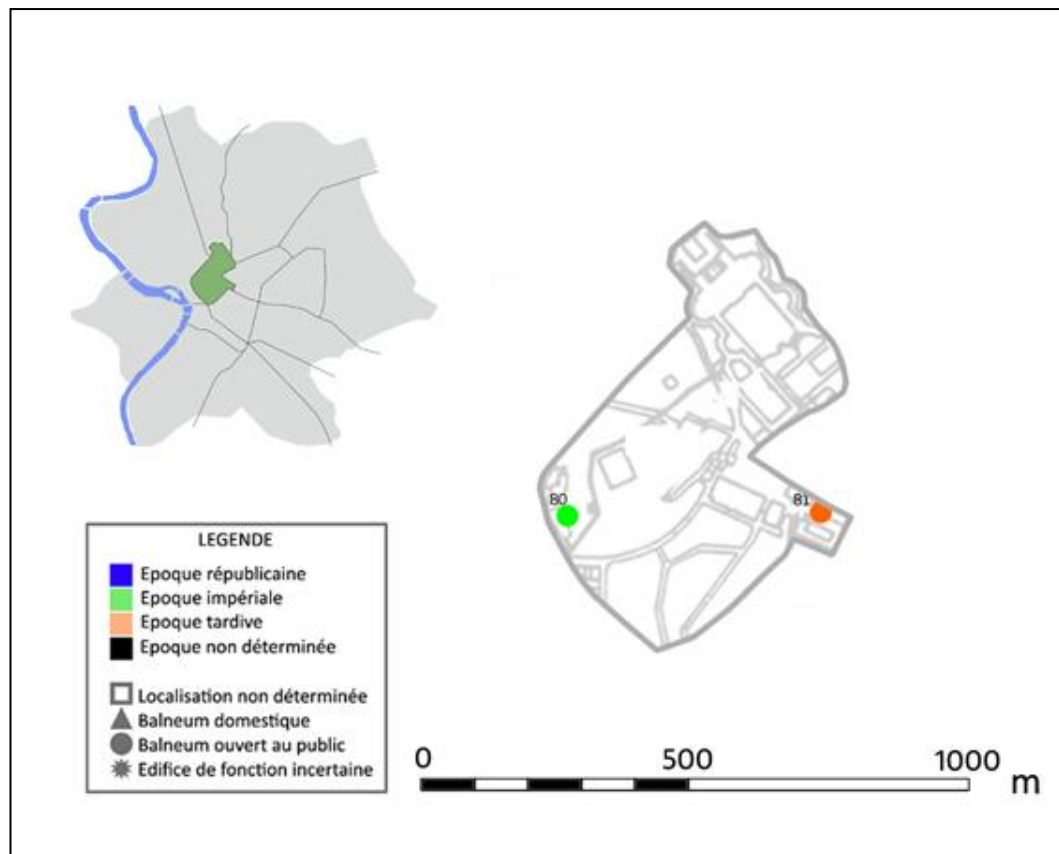
**Figure 127** : Structures de fonction balnéaire découvertes dans le jardin inférieur du Couvent de la Trinité des Monts (Broise 2009)



**Figure 128** : Sondage effectué en 2005 dans le jardin inférieur du Couvent de la Trinité des Monts. 1 : Mur et arc du *prae-furnium* ; 2 : Bloc de voûte effondré du local du *prae-furnium* ; 3 : Mur de façade du complexe ; 4 : Canal de chauffe de l'hypocauste ; 5 : Côte est de la vasque avec *tubuli* ; 6 : Côte ouest de la vasque ; 7-8 : Structures modernes du jardin (Broise Jolivet 2005)

Le paysage balnéaire de la *regio VII* dénote une distribution géographique et chronologique plutôt hétéroclite, à l'image de l'histoire édilitaire du quartier. Ainsi les *balnea* situés sur le Pincio et ses pentes semblent plutôt l'apanage exclusif de riches propriétaires, et ce de l'époque républicaine jusqu'au V<sup>e</sup> siècle ; la vallée de la *Via Lata* et ses environs en revanche est caractérisée par la présence de *balnea* de quartiers, probablement liés à des *insulae* d'habitations plus populaires.

### III. 1. 8. *Regio VIII : Forum Romanum*



**Figure 129 :** Distribution des *balnea* et *thermae* à l'intérieur de la *regio VIII Forum Romanum* (élaboration A.L. Foulché)

Le *Forum Romanum*, centre de la vie religieuse et politique, correspond à l'une des plus petites *regiones* de Rome. Sa superficie coïncide plus ou moins avec les collines du Capitole et de la *Velia* - aujourd'hui entièrement disparue. La *regio* comprend ainsi à l'est une partie des forums républicains et impériaux ; elle confine au sud avec les résidences impériales du Palatin, et au nord et à l'ouest avec le champ de Mars et le *forum Boarium*. Malgré le caractère public du quartier, il n'existe aucune attestation (littéraire ou épigraphique) de *balnea* ou *thermae* dans la *regio VIII* ; cette carence peut aisément s'expliquer par les dimensions modestes et l'occupation constante de la zone par des monuments publics, et ce depuis les origines de Rome. Les résultats des nombreuses fouilles effectuées dans la zone à partir de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle ne sont guère plus parlants : un seul *balneum* a ainsi été identifié avec certitude.

#### ***Le balneum de la Via Sacra***

L'unique complexe pouvant être clairement identifié comme *balneum* se situe sur la *Via Sacra*, sur le côté oriental du temple d'Antonin et Faustine (81). Il s'agit d'un édifice exploré par R. Lanciani<sup>872</sup>, et entièrement mis au jour par G. Boni, qui par la suite en ordonna la démolition afin de découvrir de nouvelles tombes archaïques. Le dossier de G. Boni consacré à la *Via Sacra* ne contient pas de description du complexe<sup>873</sup>, mais la Surintendance archéologique de Rome conserve encore deux dessins inédits analysés et publiés par D. Palombi (**Fig. 130-131**)<sup>874</sup>. Selon l'auteur, le complexe ne semble pas le résultat d'un projet homogène réalisé à un même moment, mais plutôt le fruit d'adaptations et de rajouts, à l'intérieur d'un espace déjà complexe. L'élément le plus ancien semble être le pavement en *opus sectile*, en relation étroite avec le temple, qui devait constituer le sol d'un espace à ciel ouvert<sup>875</sup>. À la limite orientale de cet espace se trouvait une pièce en *opus testaceum* à deux absides, certainement ouverte sur la *Via Sacra*.

Dans un second temps, cette zone fut occupée par un complexe thermal : celui-ci modifia radicalement l'aspect précédent, notamment par l'ajout de deux nouvelles pièces au sud des salles déjà existantes (contre la pièce à double abside). L'espace dallé de marbre fut ainsi fermé sur le côté de la *Via Sacra*, et devint partie intégrante du nouvel édifice. Les deux pièces au plan plutôt irrégulier furent dotées d'un système à hypocauste, ce qui signifie qu'on dût porter le niveau de sol à une quote inférieure par rapport au dallage en marbre. Au niveau de l'hypocauste, les pièces furent divisées en deux parties. Dans la partie occidentale située plus près du temple, on distingue à l'ouest un *praefurnium* - accessible de l'espace dallé par trois marches – ainsi que l'ouverture de la bouche de l'hypocauste de la pièce voisine.

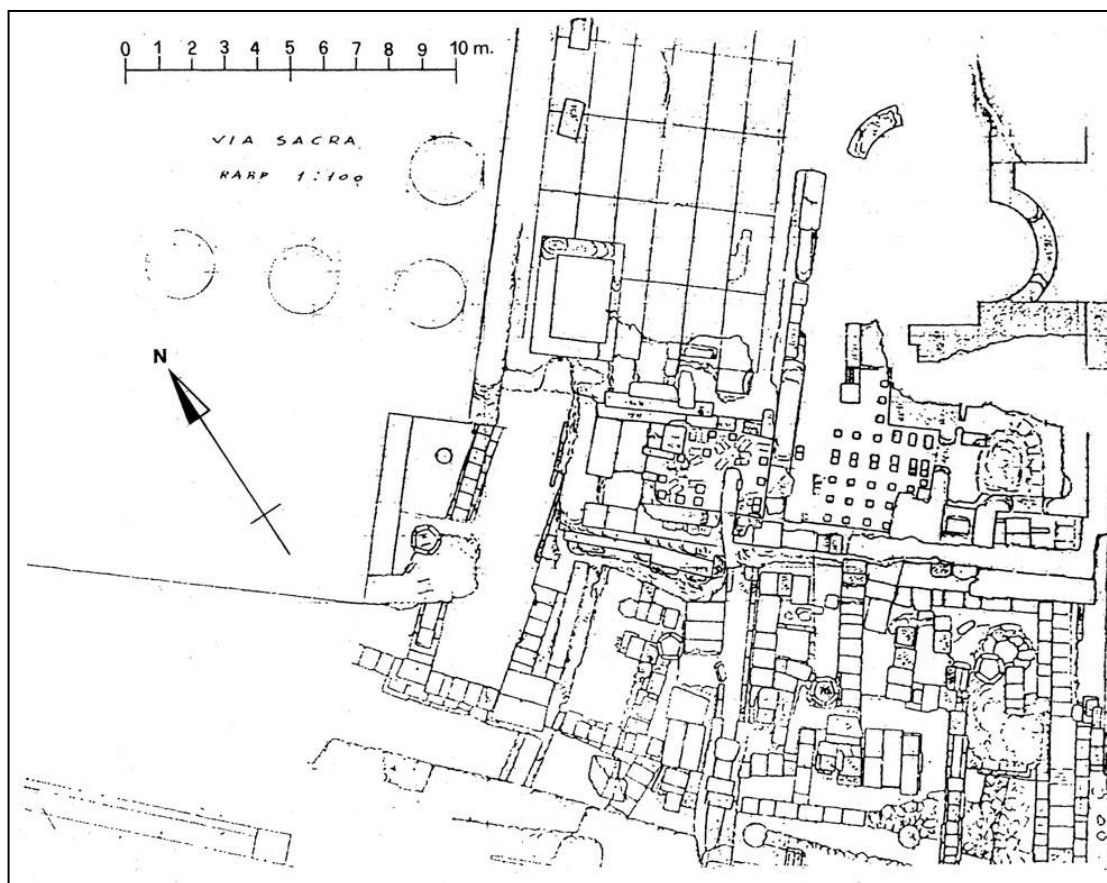
---

<sup>872</sup> Fiorelli, *NSc.* 1882, p. 216.

<sup>873</sup> Nous ne possédons en effet aucun rapport sur les fouilles de Boni à cet endroit précis du forum ; il est par ailleurs difficile de définir la date exacte de cette fouille (1899 ?).

<sup>874</sup> Archivio Pianta e dis. SAR ; cartella n. 58, *Via Sacra*, n. 689/48 : *Via Sacra verso Nord-Ovest*, pianta 1/100, R. Morigi ; n. 736 : *Via Sacra verso Nord-Ovest, prospettiva assonometrica*, R. Morigi, dans Palombi, 1988, p. 81-85.

<sup>875</sup> Alors que G. Lugli datait la première phase en *latericium* de l'époque sévérienne, D. Palombi propose une datation à l'époque flavienne, à cause de l'orientation des structures.

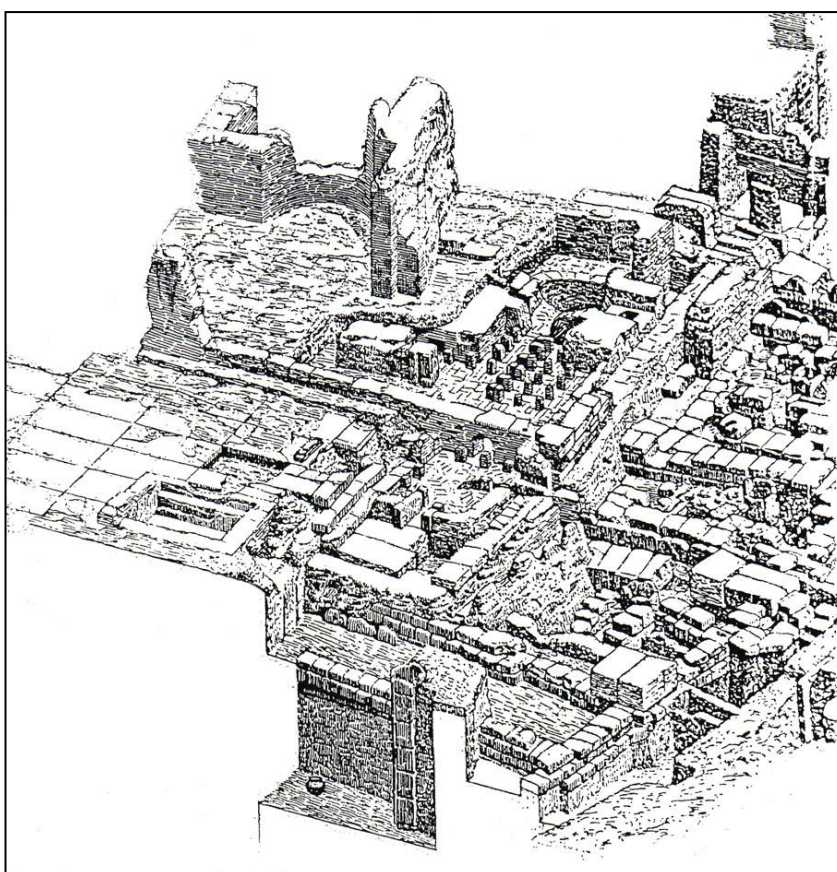


**Figure 130** : Planimétrie générale des vestiges situés à l'est du temple d'Antonin et Faustine (ASAR cartella n.58, Via Sacra, n.689/48 : Via Sacra verso Nord-Ovest, pianta 1/100, R. Morigi)

Dans la pièce orientale, on peut observer à l'ouest un système de *suspensurae* bien conservé et à l'est, à l'intérieur d'une autre petite pièce, le fond d'une vasque semi-ovale assez profonde, revêtue de brique. Etant donnée sa relation avec les pièces chauffées, il faut certainement y reconnaître un *caldarium*<sup>876</sup>. Il semble que l'insertion d'une vasque rectangulaire dans le sol en marbre soit également liée à cette phase : revêtue de mortier hydraulique, elle présente une marche sur son côté oriental. D. Palombi propose d'y voir le bassin d'un petit *frigidarium*. Alignés sur le côté occidental de la vasque, un peu plus au nord, on aperçoit un mur construit sans fondations, directement sur le sol ; celui-ci semble clôturer l'espace dallé, en laissant un étroit passage le long du podium du temple d'Antonin et Faustine : s'agit-il d'un passage extérieur au complexe, ou d'un couloir appartenant aux thermes ? On ne peut également affirmer si l'espace dallé était alors à ciel ouvert ou si, une fois délimité et fermé, on le

<sup>876</sup> Bien que la vasque soit distante de près de 10 mètres de l'ouverture de l'hypocauste ; il faudrait alors supposer la présence d'un autre *praefurnium*.

couvert : dans ce cas, la couverture allait-elle jusqu'au temple, ou jusqu'au mur cité précédemment ? L'extension septentrionale de cet édifice nous est inconnue, bien que ce dernier soit limité sur trois côtés par le temple d'Antonin, la *Via Sacra* et par le « temple de Romulus ». Les dimensions des pièces mises au jour permettent toutefois d'envisager un édifice plutôt modeste (et privé selon D. Palombi), réalisé en adaptant des structures déjà existantes. Malgré l'absence d'éléments permettant une datation précise, l'auteur pense que le complexe fut construit à une époque déjà avancée sous l'Empire<sup>877</sup>, lorsqu'il fut notamment possible d'occuper un espace auparavant ouvert et public, en relation étroite avec un temple. Nous pouvons donc conclure que ce petit *balneum*, comportant probablement un nombre de pièces thermales réduit au strict nécessaire, a dû s'implanter à une époque tardive sur une ancienne place publique ; il s'agirait alors d'un complexe d'exploitation ouvert au public fréquentant le forum.



**Figure 131:** Axonométrie des vestiges situés à l'est du temple d'Antonin et Faustine (ASAR cartella n.58, *Via Sacra*, n.736 : *Via Sacra verso Nord-Ovest*, prospettiva assonometrica, R. Morigi)

<sup>877</sup> Palombi, 1988, p. 85 : La technique de construction employant des briques de réemploi, mélangées à des morceaux de tuf et de marbre, semble en effet orienter vers une datation tardive.



### *Un balneum via del teatro di Marcello ?*

Lors des gigantesques travaux de la via Montanara (actuelle via del Teatro di Marcello), l'équipe du surintendant A. Munoz mit au jour en 1929 des vestiges identifiés comme appartenant à un *balneum* (80, **Fig. 132**)<sup>878</sup>. L'édifice, apparemment implanté sur des structures antérieures, fut daté grâce aux timbres de l'époque d'Hadrien<sup>879</sup> ; il fut abandonné vers la fin du IV<sup>e</sup> siècle. Fouillé de manière incomplète, le complexe est aujourd'hui visible en partie sous le niveau actuel de la route (**Fig. 133**). Il est constitué d'une grande pièce rectangulaire, couverte d'une voûte en croisées (**Fig. 134**). Contre les parois et tout autour de la pièce se trouve une banquette maçonnée. L'extrémité occidentale possède une double niche peinte dans sa partie supérieure. Les peintures, encore visibles lors de la découverte, présentaient un style « linéaire » ou « rouge et vert linéaire » particulièrement diffusé entre la fin du II<sup>e</sup> et la première moitié du III<sup>e</sup> siècle. Le pavement en mosaïque noire et blanche composée de demi-cercles blanc est quant à lui typique de l'époque sévérienne. Au sud, la pièce s'ouvrait sur une terrasse par des fenêtres, toutes fermées par la suite. Une autre série de structures d'orientation différente (A sur le plan) fut également fouillée en partie : on y découvrit notamment une grande pièce transformée par la suite en nymphée<sup>880</sup>. Il semble donc qu'il ait existé deux complexes orientés différemment, mais leur rapport, chronologique et architectural, n'est à aucun moment précisé.

A. M. Colini mentionne enfin la présence d'une citerne datée du III<sup>e</sup> siècle (d'après la technique de construction), mais aussi de vasques revêtues de mortier de tuileau. C'est sur ces seuls indices que se base en réalité l'interprétation de l'auteur, qui évoque par ailleurs des doutes sur la nature de l'édifice<sup>881</sup>. Pour P. Chini, qui semble considérer au contraire la fonction thermale comme certaine, ce *balneum* appartenait peut-être à une demeure privée du versant sud-ouest du Capitole<sup>882</sup>. Il semble pourtant

---

<sup>878</sup> Colini, 1930, p. 68-76.

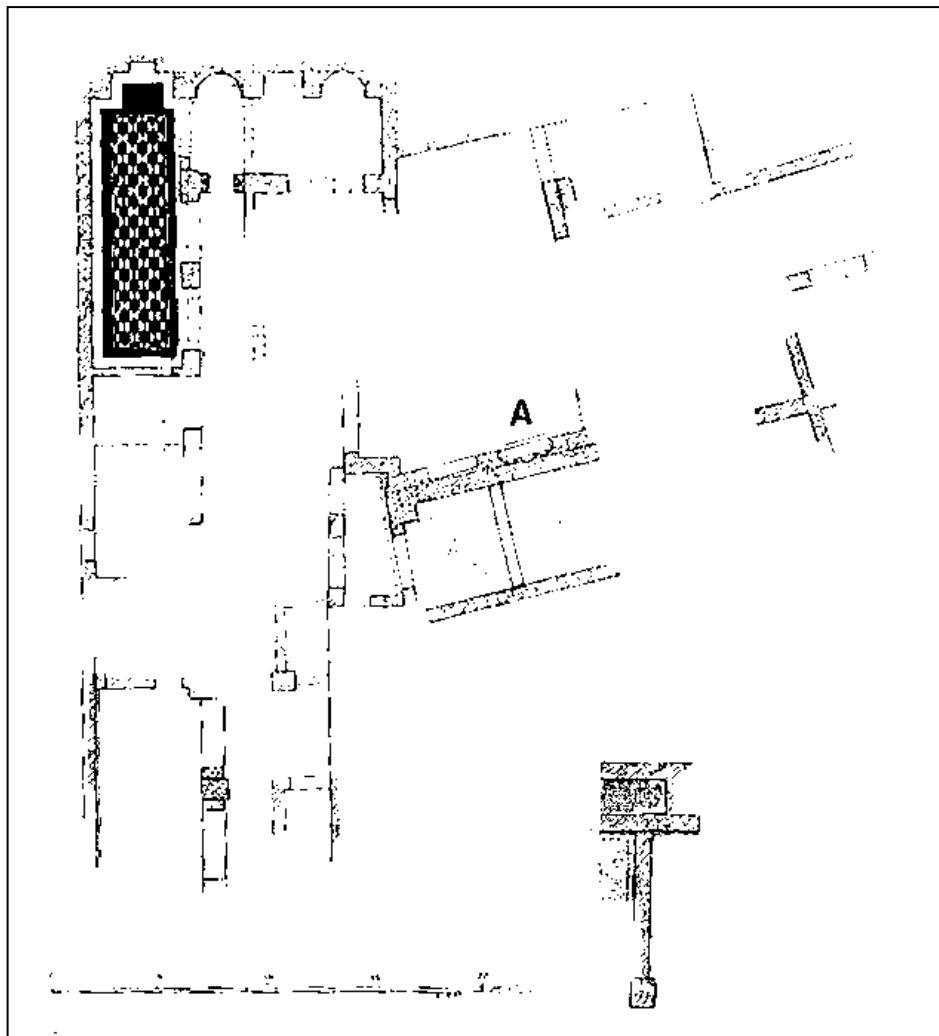
<sup>879</sup> *Ibid*, p.70 : il s'agit des timbres *CIL* XV 1 377 b et 1106 a.

<sup>880</sup> Chini, 1999, p. 18-20.

<sup>881</sup> Colini, 1930, p. 76 : Colini, qui conclut la brève présentation des vestiges sur cette interprétation possible, précise que la fonction de l'édifice ne pourra être confirmée qu'après de nouvelles recherches ; il semble cependant que celles-ci n'eurent jamais lieu.

<sup>882</sup> Chini, 1999, p. 23.

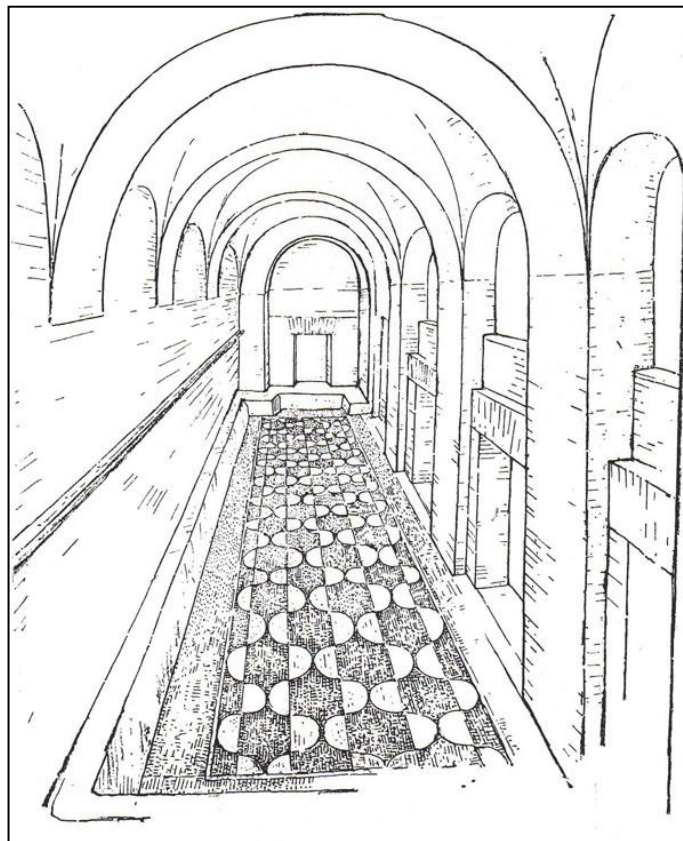
peu probable qu'un *balneum* strictement domestique ait comporté une grande pièce pourvue de banquettes ; cela laisse à penser au contraire que l'édifice était ouvert au public. Il est en fait difficile de se prononcer avec certitude sur la nature de cet édifice et l'usage qui en était fait, dans la mesure où il n'existe pas d'éléments clairement identifiables. Nous noterons que la longue pièce pourrait correspondre à une salle d'attente et / ou *apodyterium* ; les trois salles situées à l'est de celle-ci, peu ou mal fouillées, sont quant à elles pourvues d'une abside au nord et semblent communiquer. Malheureusement, ces seuls éléments ne nous permettent pas d'affirmer avec certitude que ce complexe d'époque impériale ait été un *balneum*.



**Figure 132** : Planimétrie des vestiges découverts en 1929 via del teatro di Marcello (Colini, 1930)



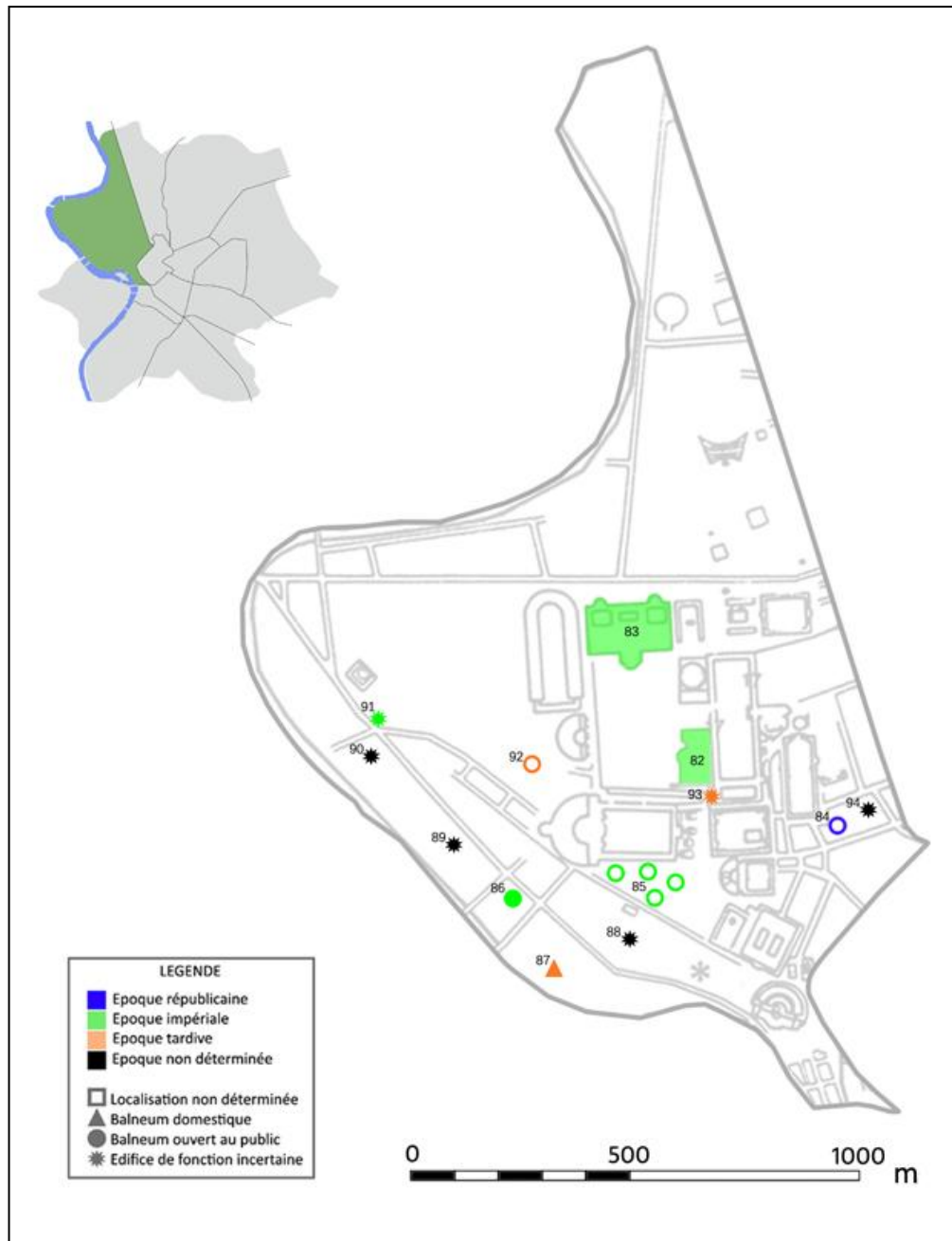
**Figure 133** : Structures du *balneum* ( ?) en *opus latericium* encore visibles sur la via del teatro di Marcello (cliché A. L. Foulché)



**Figure 134** : Restitution graphique de la grande pièce rectangulaire (Becatti Colini 1930)

La rareté des témoignages balnéaires dans cette *regio* confirme la dimension essentiellement publique et religieuse de la zone, où les bains – publics comme domestiques – ne trouvaient certainement pas leur place. On peut supposer que de nombreuses informations précieuses nous ont échappé, notamment pendant les fouilles extensives menées par G. Boni sur le forum au début du XX<sup>e</sup> siècle, ou encore durant les gigantesques travaux liés à la construction du monument à Victor Emmanuel II. Sur les flancs nord-ouest du Capitole, plus résidentiels, aucun *balneum* n'a été attesté en lien avec les *insulae* du II<sup>e</sup> siècle dégagées au début du XX<sup>e</sup> siècle. La pénurie d'édifices balnéaires ne peut pourtant s'expliquer uniquement par la mauvaise documentation archéologique à disposition ; la nature même du quartier, conjuguée à sa constante occupation depuis les origines, est en grande partie responsable de ces lacunes. Les *balnea* ont dû s'y implanter à une époque tardive, comme c'est le cas pour le complexe de la *Via Sacra* : le forum avait alors perdu en partie son rôle fondamental de place publique. Si nous pouvons donc espérer trouver quelques petits bains ouverts au public dans cette *regio*, ceux-ci ne devaient en aucun cas avoisiner le nombre de 85 / 86 proposé par les *Catalogues Régionnaires*.

### III. 1. 9. *Regio IX : Circus Flaminius*



**Figure 135 :** Distribution des *balnea* et *thermae* à l'intérieur de la *regio IX Circus Flaminius* (élaboration A.L. Foulché)

La *regio IX Circus Flaminius* correspond à la zone du Champ de Mars, délimitée à l'est par la *Via Flaminia*, à l'ouest et au nord par le Tibre, et au sud par le Capitole. Le quartier, qui comme son nom l'indique occupait à l'origine une fonction principalement militaire, s'est transformé à partir de la fin de l'époque républicaine en zone publique jonchée de monuments à la gloire de l'empereur et de sa famille, de temples, de théâtres et de thermes. Le vaste espace à disposition et la situation

privéligiée du Champ de Mars justifient probablement le fait qu'Agrippa y fit construire ses thermes (82) alimentés directement par l'*Aqua Virgo*, qui assurait alors une distribution adéquate en eau pour tout le quartier<sup>883</sup>. Ce n'est donc pas non plus un hasard si les premiers thermes impériaux furent édiflés en 62 ap. J.-C. non loin des *thermae Agrippae*<sup>884</sup>. Les thermes de Néron (83), construits par l'empereur éponyme, sont en effet souvent qualifiés de premiers grands thermes publics de Rome à présenter le type impérial, selon un schéma planimétrique qui deviendra par la suite canonique. Ils furent complètement restructurés entre 227 et 229 par Alexandre Sévère qui rebaptisa le complexe *thermae Alexandrinae*<sup>885</sup>.

Il est difficile d'établir le lien structurel entre les deux complexes : en effet, on ne peut définir si les *thermae Alexandrinae* ont repris fidèlement le plan des thermes de Néron ou bien si elles en ont changé radicalement la structure. Le corps central des *thermae Alexandrinae* (environ 200 x 170 mètres) se présente selon un schéma linéaire et symétrique, mais on notera l'absence d'enceinte, pourtant caractéristique des grands thermes romains. Le complexe semblait encore en fonction au V<sup>e</sup> siècle puisque Sidoine Apollinaire le mentionne<sup>886</sup>. Les érudits du XV<sup>e</sup> siècle (Palladio, Antonio da Sangallo le Jeune) ont décrit et dessiné le monument encore bien conservé à leur époque : ces plans nous permettent ainsi de reconstruire les grandes lignes d'un complexe aujourd'hui en partie perdu. Une série de sondages systématiques récemment effectués dans la zone ont confirmé les plans de Palladio et Lanciani, et apporté de nouveaux éléments pour la compréhension de l'édifice - du moins pour les structures d'époque sévérienne. L'entrée constituée d'un portique donnait ainsi sur une *nataatio* flanquée de deux péristyles (peut-être des palestres) ; au centre se trouvait le *frigidarium* (sous l'actuelle place de Saint-Louis-des-Français) distribuant les salles thermales habituelles<sup>887</sup>.

Les plus anciens bains attestés dans la zone sont mentionnés par Cicéron : ce dernier ne s'intéresse pas à la localisation de l'établissement, mais, grâce à certains

---

<sup>883</sup> Nous savons également qu'Agrippa possédait dans cette zone du Champ de Mars une vaste propriété privée, certainement des *horti* (Dio Cass. 54, 29, 4; *CIL* VI 29781; *NSc.* 1885, p. 343).

<sup>884</sup> Suet. *Nero*, 12.

<sup>885</sup> S.H.A. *Alex. Sev.*, 24, 25.

<sup>886</sup> Sid. Apoll. *Carm.*, 23, 495.

<sup>887</sup> Ghini, *LTUR* V, 1999, p. 60-62.

indices toponymiques, nous pouvons très probablement le situer dans la *regio IX*. Les *balnea Pallacinae* (84)<sup>888</sup> dériveraient ainsi de la rue (*Vicus Pallacinae*) dans laquelle ils étaient situés. Un passage du *Liber Pontificalis* évoque la construction d'une basilique en 336 en l'honneur de saint Marc (probablement l'église San Marco à piazza di San Marco), "*iuxta Pallacinis*"<sup>889</sup>; nous connaissons également un "*Antiusa lector de Pallacine*" par une inscription de 348<sup>890</sup>. L'église et le cloître de San Lorenzo (de localisation incertaine) apparaissent aux VIII<sup>e</sup> et IX<sup>e</sup> siècles sous l'appellation « *Pallacinis* »<sup>891</sup>, et le toponyme se retrouve encore dans l'"*ordo Benedicti*"<sup>892</sup>. À la même époque, le *Liber Pontificalis* mentionne un "*porticus Pallacinis*"<sup>893</sup>, dont les vestiges seraient à reconnaître via degli Astalli. Dans tous les cas le *Vicus* semble avoir été localisé dans les limites nord-est du *circus Flaminius*, perpendiculaire à la *Via Lata* : il devrait alors correspondre approximativement à la via di San Marco<sup>894</sup>. Il est donc probable que les bains républicains se soient situés dans cette zone. Nous pensons également que l'établissement était de propriété privée et ouvert au public : il paraît en effet difficilement imaginable que des *balnea* domestiques aient pris le nom d'une voie publique (ou qu'ils aient tout simplement porté un nom).

R. Lanciani rapporte sur sa *Forma Urbis* une "*Domus Turciorum\_Balineae*"<sup>895</sup> aux environs de la piazza di San Marco, au sud du Palazzo Venezia (94, **Fig. 136**). Dans les indices topographiques, l'auteur mentionne ces bains sous le nom de "*balneae prope Pallacinas*". La "*Storia degli Scavi VI*" de Lanciani, dans la notice relative à cette fouille, ne révèle pourtant aucun indice sur la nature de ces découvertes. Encore une fois, le manque de documentation nous empêche d'établir la preuve archéologique des *balnea* mentionnés par Cicéron.

<sup>888</sup> Cic. *Rosc. Am.*, 18: (...) *occiditur ad balneas Pallacinas de cena rediens Sex. Roscius*.

<sup>889</sup> *Lib. Pont.* I, 3, p. 202.

<sup>890</sup> Hulsen, *Chiese*, 1927, p. 308.

<sup>891</sup> *Lib. Pont.* I, p. 507; II, p. 22, 82, 145, 153.

<sup>892</sup> VZ III, p. 219.

<sup>893</sup> *Lib. Pont.* I, p. 513.

<sup>894</sup> Lega, *LTUR* IV, p.51-52.

<sup>895</sup> Lanciani, *FVR* Pl. 21 : « Scavi 1780. *CIL* 1772, 1773 (Fra Giocondo 1882) ».

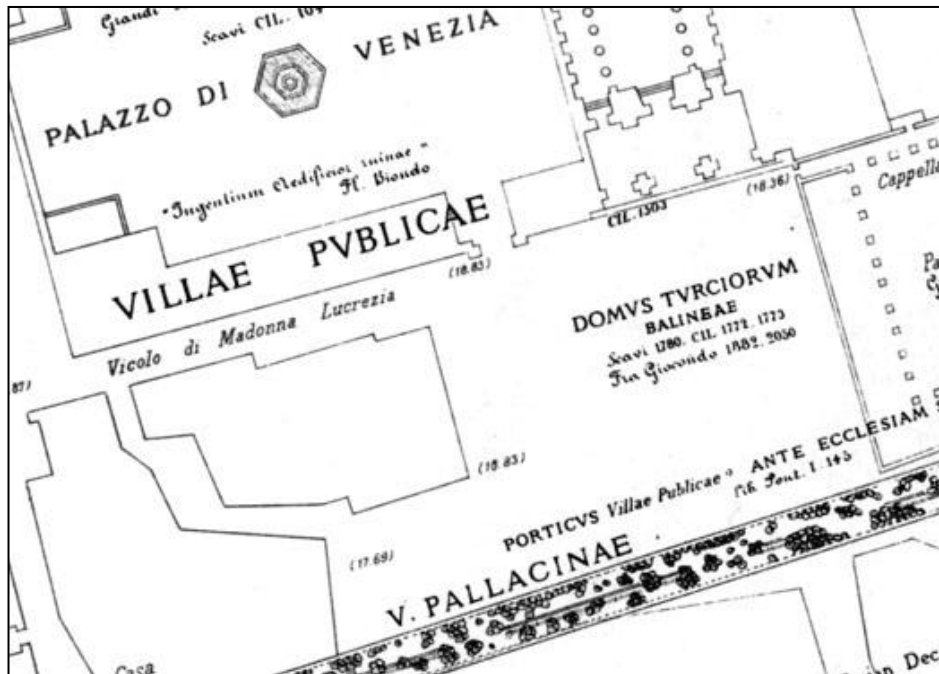


Figure 136 : Balineae signalés par Lanciani sur la FVR (Pl. 21)

### ***La zone des factiones***

Après l'incendie de 80 ap. J.-C. qui détruisit toute la *regio IX*, la zone fut à partir de Domitien le théâtre d'importantes opérations édilitaires ; de nouveaux quartiers commerciaux et résidentiels virent notamment le jour, principalement sur les rives du Tibre, libres depuis l'abandon des *Navalia*<sup>896</sup>. On notera également une autre phase de construction intensive à l'époque sévérienne, liée à la nécessité de reconstruire la zone très abîmée suite à l'incendie de 190.

Mis à part les grands établissements dont le luxe et l'espace sont vantés à plusieurs reprises par les auteurs antiques<sup>897</sup>, le quartier semble également riche en plus modestes *balnea*. Martial mentionne ainsi à plusieurs reprises des complexes fréquentés

<sup>896</sup> La zone sud occidentale du Champ de Mars, vers les berges du Tibre, était depuis le IV<sup>e</sup> siècle av. J.-C. occupée par les *Navalia*, qui abritaient le port militaire de Rome.

<sup>897</sup> Plin. (A.) *HN*, 34, 62 ; 35, 26 ; 36, 189; Strabo, 13, 1, 19; Mart. *Ep.*, 3, 20, 15 ; 36, 6 pour les *thermae Agrippae*; Mart. *Ep.*, 2, 48, 8; 3, 25, 4; 7, 34, 5, 9 ; Philostr. *VA*. iv.42; Stat. *Silv.*, 1, 5, 62 pour les *thermae Neronianae*.



lors de ses pérégrinations sur le Champ de Mars. Il évoque les *balnea quattuor*<sup>898</sup>, dont l'aspect vétuste, sombre et misérable contraste avec la richesse des grands thermes voisins d'Agrippa et de Néron. Le poète fait ainsi allusion à une zone populaire, que l'on retrouve probablement dans d'autres épigrammes lorsqu'il évoque quatre petits bains à bon marché situés au sud-est du Champ de Mars. Il parle ainsi des *aeolia balnea Lupi*, des *tenebrae Grylli* et des bains de Fortunatus et Faustus, pareillement méprisables (85)<sup>899</sup>. Ces quatre bains sont mentionnés comme exemples de confort minimum, en opposition au luxe raffiné qu'offre la cité, et apparaissent dans une séquence de lieux qui semblent correspondre au cheminement du poète sur le Champ de Mars. E. Rodriguez Almeida a ainsi reconstitué le parcours de Martial qui, partant de la *porticus Europae*, se dirige vers le centre monumental du champ de Mars, sort au sud du théâtre de Pompée, et retourne à son point de départ<sup>900</sup>. Or, la zone située au sud du théâtre de Pompée correspond au *Vicus Stablarius* et aux factions du Cirque. Pour l'auteur, la proximité des *factiones* ainsi que leur nombre (généralement quatre), permettrait d'assimiler les *Balnea quattuor* aux *balnea factionum quattuor*<sup>901</sup>. Enfin, ces *balnea quattuor* pourraient également correspondre aux quatre établissements d'exploitation que le poète cite dans son œuvre.

Non loin de cette zone, dans les sous-sols du Palais Farnèse, sont attestées de nombreuses salles d'époque impériale dont certaines pourraient bien appartenir à un *balneum* (86, **Fig. 137**)<sup>902</sup>. Deux mosaïques présentant un décor figuré ont ainsi été mises au jour, mais elles ne sont certainement pas contemporaines ; la plus récente (située du côté de la place Farnèse) représente un thiasse marin, reproduction caractéristique de nombreux thermes du monde romain (**Fig. 138**). La scène est essentiellement composée de dauphins et de monstres marins, entourés de poissons et de mollusques occupant les espaces laissés vides. De nombreuses restaurations antiques

---

<sup>898</sup> Mart. *Ep.*, 5, 70, 4.

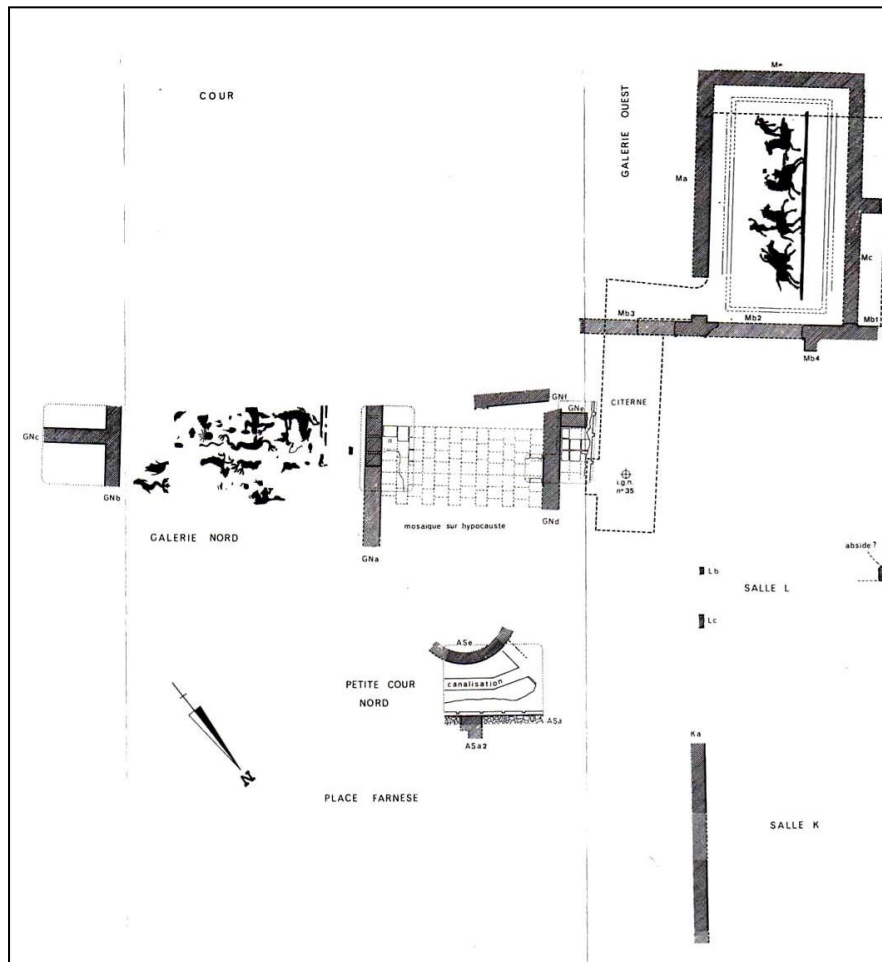
<sup>899</sup> Mart. *Ep.*, 1, 59, 3 ; 2, 14, 11-12.

<sup>900</sup> Rodriguez Almeida, 1989, p. 243.

<sup>901</sup> *Ibid* : L'auteur se base notamment sur le fragment 37 de la *FVR* : ce dernier figure l'inscription *balin[ ]* (sans aucune trace de structures) et serait situé sur le *vicus stabluarius*. Pour Rodriguez Almeida, ceci pourrait confirmer le fait que le terme *balnea quattuor* ait désigné une zone du champ de Mars.

<sup>902</sup> Fouilles réalisées par F.de Navenne en 1893-94 et en 1903, puis par l'Ecole Française de Rome en 1971-1975.

semblent témoigner d'une longue période d'utilisation.



**Figure 137** : Vestiges balnéaires avec mosaïques situés sous le Palais Farnèse (Broise 1977)

Cette mosaïque a été datée stylistiquement de la première moitié du III<sup>e</sup> siècle ap. J.-C. Il s'agirait probablement d'une salle non chauffée appartenant à un édifice thermal d'époque sévérienne ; les dimensions de la mosaïque feraient pencher pour une destination publique. Cette hypothèse serait confirmée par la mise au jour d'une pièce voisine chauffée par un hypocauste, dont le sol en mosaïque reposait sur des bipédales portant des timbres toujours d'époque sévérienne<sup>903</sup>. Le long de la galerie via dei Farnesi, le plan incliné marque une différence de niveau avec les trois autres galeries, ce qui montre la volonté des constructeurs de la Renaissance de conserver *in situ* la mosaïque marine. Au milieu de la galerie occidentale se trouve une autre mosaïque tronquée en revanche par le projet Renaissance, mais pouvant être facilement restituée.

<sup>903</sup> Broise, Hanoune, Pomey, Thébert, Thuillier, 1977, p. 723-803.

Celle-ci appartenait à une pièce rectangulaire (9,6 x 5,5 mètres), dont la porte d'entrée, encore visible dans l'angle de la pièce, était couverte d'une architrave. La mosaïque, plus soignée et mieux conservée que celle décrite précédemment, figure quatre voltigeurs à cheval<sup>904</sup> : pour les archéologues, la présence de ces cavaliers pourrait être liée aux *factiones* du Cirque situés dans cette partie du Champ de Mars ainsi qu'au *Trigarium* (où s'entraînaient les auriges) qui s'étendait au nord.

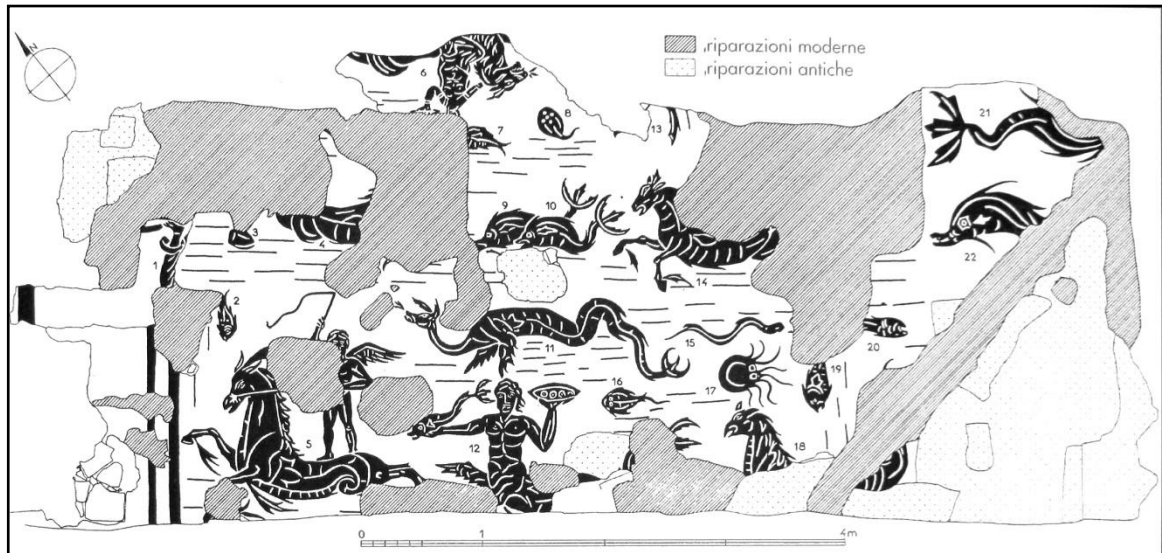


Figure 138 : Mosaïque marine sous le Palais Farnèse (Broise 1997)

L'orientation des vestiges s'insère parfaitement dans la topographie du Champ de Mars Occidental, limitée à l'ouest par le Tibre et à l'est par l'Europe, et suivant essentiellement l'axe que l'on retrouve aujourd'hui dans la via de San Paolo alla Regola et la via Monserrato. Le thème de la mosaïque correspondrait en tout cas à la fonction principale de cette partie du Champ de Mars. Ces témoignages sont probablement à lier à l'activité édilitaire de la fin du I<sup>er</sup> siècle ap. J.-C. entreprise par Domitien après l'incendie du Champ de Mars. Les structures d'époque sévérienne peuvent quant à elles être mises en relation avec une reconstruction suite à l'incendie de 190 ou encore à l'occasion des *ludi saeculares* en 204. Le lien avec les *balnea quattuor* évoqués par Martial, s'il est difficile à établir, n'est pas non plus impossible : l'édifice comprenant la mosaïque aux cavaliers / voltigeurs pourrait correspondre chronologiquement au

<sup>904</sup> Broise, 1997, p. 19 : Le style de la mosaïque et la technique de construction ont permis de dater la pièce de la fin du I<sup>er</sup> / début II<sup>e</sup> siècle ap. J.-C. Il est également à noter que l'iconographie originale ne trouve aucune confrontation dans le monde romain.

témoignage du poète, dans l'hypothèse toutefois que ces établissements aient bien été liés aux *factiones*, et que la mosaïque corresponde bien à un *balneum*.

### ***Edifices présentant des problèmes d'interprétation***

Des structures probablement balnéaires explorées à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle sont à signaler au nord du site de Largo Argentina (93, **Fig. 139**)<sup>905</sup>. Nous trouvons quelques précisions sur ces découvertes dans un manuscrit inédit de Lanciani examiné par M. P. Muzzioli<sup>906</sup>. Il y est fait état des découvertes effectuées en 1883 / 1884 en correspondance du Palazzo Amedei, à l'angle entre via dei Cestari et le Largo Argentina, alors via Cesarini et piazza delle Stimmate. On mit ainsi au jour une série de murs en *latericium*, certains particulièrement épais (1,20 mètres) délimitant des pièces aux côtés courbes pouvant être de fonction thermale (on évoque en effet des "condotti riquadrati in terra cotta dei calidari")<sup>907</sup>. Un arc composé d'une double rangée de briques fut également découvert à l'intérieur de ces pièces : ce dernier portait des timbres de l'époque de Dioclétien<sup>908</sup>, à l'exception d'un timbre de la fin du III<sup>e</sup> siècle<sup>909</sup>. Ce mur ne semble cependant pas appartenir aux thermes mais à un complexe d'époque précédente. Muzzioli précise que les structures apparaissant sur la *FVR* de Lanciani sont certainement reconstituées en grande partie, et que leur localisation par rapport à la via Nazionale n'est pas tout à fait exacte. Alors que Lanciani ne se hasarda jamais à identifier ce complexe (il parle tout au plus d'un édifice public du III<sup>e</sup> siècle), Hulsen proposa d'y reconnaître l'*oratorium* ou le *monasterium iuxta thermas Agrippianas*.

---

<sup>905</sup>Fouilles exécutées en 1883-1884 (*NSc.* 1883, p. 340 : "Sull'angolo delle vie Cesarini e dei Cestari nelle fondamenta della casa Ferretti, sono stati scoperti due nicchioni di muro a cortina, i quali sembrano appartenere ad un edificio pubblico del secolo III. Tracce di pavimenti sono apparse alla profondità di met. 5, 50 sotto il piano stradale." ; *NSc.* 1884, p. 41). Ces structures se situent à l'angle de la via dei Cestari et de Largo Argentina. Le plan est reporté sur le f.171 du *CIL* 13039 et sur la pl. 21 de la *FVR* (Lanciani).

<sup>906</sup> Lanciani, F. 22, *registri Trovamenti, X Ripartizione del Comune di Roma*, dans Muzzioli, 1995, p.139-168.

<sup>907</sup> *Ibid*, p. 146 : rapports du 8 mars 1884.

<sup>908</sup> *CIL* XV 148, 903.

<sup>909</sup> *CIL* XV 1569 a.

F. Guidobaldi a mis en relation ces structures, qu'il considère comme appartenant à une *domus* tardive du IV<sup>e</sup> siècle, avec une *fistula aquaria* trouvée dans les environs de la piazza du Gesù et datée du IV<sup>e</sup> ou V<sup>e</sup> siècle<sup>910</sup>. Certaines des pièces mineures situées au sud-ouest de la grande salle de la *domus* pourraient selon lui avoir eu une fonction thermique<sup>911</sup>. Ce dernier note en effet la présence d'une marche ou d'un siège et d'une petite vasque à l'intérieur d'une des pièces. D'après le type de construction (pluri-absidiale) et ce qu'en dit Lanciani, il est impossible que ces structures appartiennent aux thermes d'Agrippa situés plus au nord. La datation des murs (III<sup>e</sup> siècle) semble en tout cas correspondre à la *domus* tardive, qui aurait alors été dotée d'un petit *balneum* domestique.

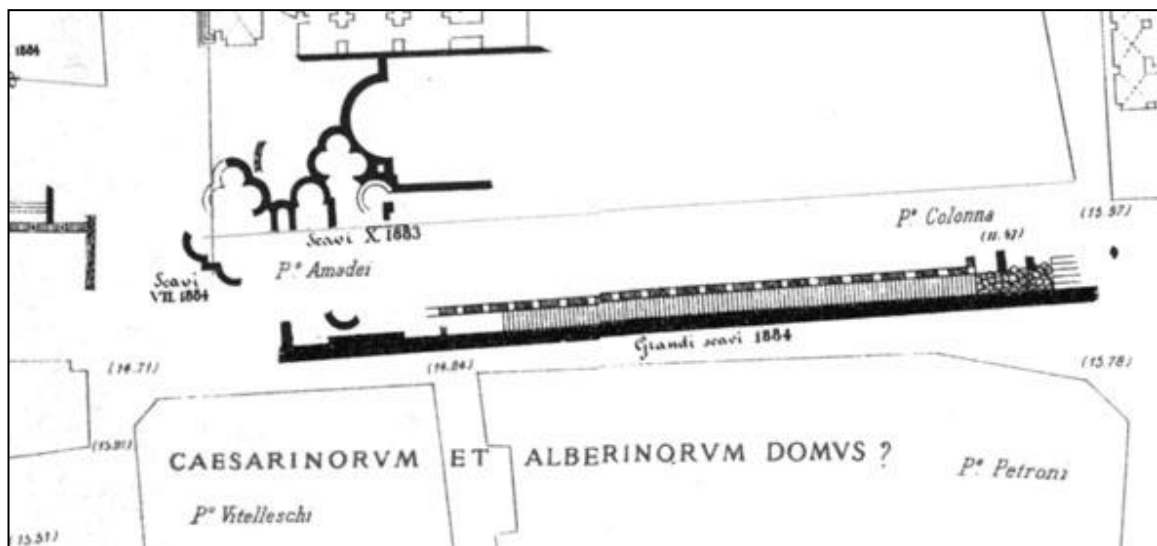


Figure 139 : Structures découvertes en 1883-84 au nord de Largo Argentina (Lanciani, *FVR*, Pl. 21)

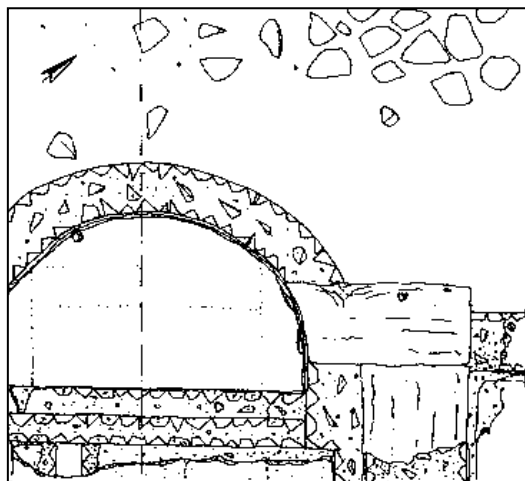
Selon Muzzioli en revanche, il est possible que ces vestiges probablement balnéaires aient fait partie d'un unique complexe plutôt vaste s'étendant jusqu'à la via del Gesù. Celui-ci pouvait également se développer à l'ouest, comme l'indiquerait la découverte d'un pavement en *opus sectile*. L'auteur pense également que la voie en gros blocs polygonaux trouvée vers la via del Gesù pourrait avoir un lien avec le complexe thermal, puisqu'elle se trouve à une quote relativement similaire (entre 4 et 4,5 mètres). Nibby, qui pouvait de son temps encore observer les vestiges des thermes d'Agrippa, pensait que ces dernières avaient subi une extension vers le sud et l'est, suite à une

<sup>910</sup> *CIL* XV 7583, dans *BCom* 12, 1884, p. 45 et *NSc.* 1884, p. 104.

<sup>911</sup> Guidobaldi, 1986, note 98 p. 214.

intervention d'Alexandre Sévère : ceci pourrait donc confirmer la nature thermale des vestiges du Largo Argentina<sup>912</sup>. Ces derniers correspondraient plus ou moins à l'emplacement de l'ancien *Diribitorium*, détruit par l'incendie de 80, mais qui semble avoir été en fonction au moins jusqu'à l'époque sévérienne. La construction du complexe curviligne, qui semble par ailleurs occuper un espace plus vaste que le *Diribitorium*, a donc changé radicalement la topographie de la zone. Il est toutefois difficile de confirmer sur ces vagues notices la véritable nature de ce complexe de grande extension, si tant est qu'il s'agisse bien d'un unique établissement d'époque tardive.

Des sondages exécutés entre la via del Conservatorio et la via delle Zoccolette (sud-ouest du Champ de Mars), ont notamment permis de découvrir, dans les niveaux inférieurs, des structures en *quasi reticulatum*, appartenant certainement aux *Naualia*<sup>913</sup>. Au-dessus de ces vestiges remblayés dans un second temps, on a pu découvrir une partie de voie possédant encore son pavement et son système d'égout. À une époque beaucoup plus tardive, entre les IV<sup>e</sup> et V<sup>e</sup> siècles, des édifices occupèrent en partie cette voie. On a ainsi mis au jour une partie de structure hydraulique implantée sur les restes des *Naualia*. Cette dernière était constituée d'une citerne probablement couverte d'une voûte en berceau, d'une pièce intermédiaire et d'une vasque semi-circulaire (87, **Fig. 140**).



**Figure 140** : Vasque semi-circulaire découverte entre les rues del Conservatorio et delle Zoccolette (Ciancio Rossetto 2006)

<sup>912</sup> Ceci pourrait être confirmé par la mention dans l'*Histoire Auguste* de constructions de *balnea* par Alexandre Sévère (S. H. A. *Sev. Alex.*, 39, 3).

<sup>913</sup> Sondages effectués par la Surintendance archéologique de Rome en 1998 et 1999.

La vasque, de dimensions moyennes (environ 3 mètres), était revêtue de plaques de marbre et dotée d'une marche pour s'asseoir. Pour l'archéologue, il s'agirait probablement d'un bassin d'eau froide relatif au petit *balneum* d'une riche *domus*<sup>914</sup>. Ces vestiges sont particulièrement importants puisqu'ils témoignent d'un type de bâtiment particulièrement privilégié dans un quartier auparavant populaire. Le complexe continua à fonctionner durant tout le V<sup>e</sup> siècle ; après cette période, des écroulements marquent l'abandon du site.

De nombreuses structures d'époque romaine furent découvertes lors des travaux effectués pour la construction du "Ministero di Grazia e Giustizia"<sup>915</sup>, au sud-ouest du Champ de Mars (88, **Fig. 141**). L'examen du relevé de la zone occidentale révèle plusieurs structures à abside à l'intérieur de la cour (**Fig. 142**). Le schéma signale par ailleurs la présence de canaux le long d'une des parois, mais aussi de petits pilettes de 50 cm présentant des traces de combustion : ces éléments pourraient correspondre à un foyer et à un hypocauste, et indiquer la fonction thermique des pièces à abside<sup>916</sup>.

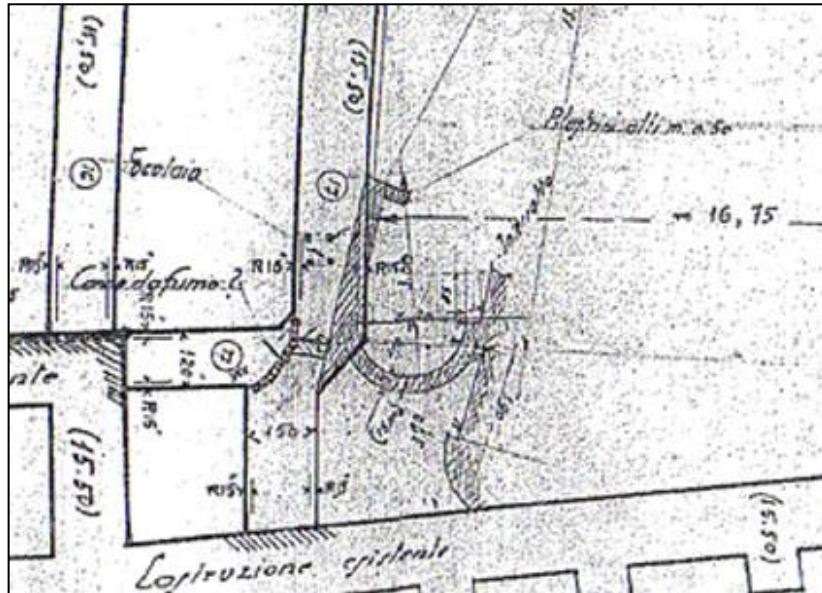


**Figure 141** : Planimétrie générale des vestiges d'époque romaine conservés sous le Ministère de la Justice (d'après ASSAR 1335)

<sup>914</sup> Ciancio Rossetto, 2006, p. 171-173.

<sup>915</sup> Dans les années 1930 : la date précise des travaux n'est pas indiquée.

<sup>916</sup> Rinaldi, *BCom* 105, 2004, p. 384.



**Figure 141** : Détail des structures à abside (*caldaria* ?) sous le Ministère de la Justice.  
 À gauche des notes évoquent des « canne da fumo ? » et un « focolaio » (ASSAR 1335)

Ces salles sont par ailleurs alignées avec les nombreux murs découverts dans la zone, qui sembleraient appartenir à un plus vaste complexe. Nous ne possédons malheureusement aucune indication supplémentaire permettant d'évoquer la datation des structures ni de confirmer véritable nature thermale.

Dans la toponymie médiévale, l'église de San Stefano in Piscina (ou Piscinula) située via dei Banchi Vecchi, se révèle particulièrement intéressante. Disparue au siècle dernier, cette église apparaît dans les *Mirabilia* du XII<sup>e</sup> siècle en relation avec le *palatium Chromatii*<sup>917</sup>. En restaurant l'église en 1741, on trouva les vestiges d'une "piscina privata"(91)<sup>918</sup>, qui d'après les descriptions devait correspondre à une pièce thermale chauffée. Le relateur évoque ainsi la découverte d'un pavement de mortier de tuileau soutenu par des petits pilettes de briques, entre lesquels se trouvaient de grandes tuiles formant un plan régulier. C'est sur ces bipédales que furent découverts les timbres permettant de fournir une datation de la deuxième moitié du II<sup>e</sup> siècle ap. J.-C.<sup>919</sup>. Ce pavement sur *suspensurae* était entouré d'un mur en *opus latericium*. La description ne permet pas d'établir si cette pièce contenait effectivement une vasque, mais le toponyme

<sup>917</sup> VZ 6, p. 30.

<sup>918</sup> "Nuova Letteraria pubblicata in Firenze", II, 1741, p. 180-182.

<sup>919</sup> Il s'agit de timbres de l'époque d'Adrien, ou du début de l'époque Antonine (*CIL XV 1047*).



in *Piscina / Piscinula*, ajouté aux observations du Sig. Palazzi, pourraient confirmer la présence de structures de type balnéaire dans cette zone<sup>920</sup>. La découverte figure notamment sur la *FVR* de R. Lanciani comme *Balneae*, mais ce dernier ne rapporte pas de plan (**Fig. 143**).



**Figure 143** : « Scavi 1741 – *Balneae* » signalés par Lanciani à l'emplacement de l'église S. Stefano in Piscinula (*FVR* Pl. 20)

Sur la même planche de la *Forma Urbis*, R. Lanciani mentionne des "*Balneae con pavimenti musivi*"<sup>921</sup> au nord de la place de Santa Caterina in Ruota, sur la via di Monserrato (89, **Fig. 144**). Il n'existe aucune autre attestation de ces hypothétiques *balneae*, puisque Lanciani ne les mentionne pas dans sa "*Storia degli Scavi*". Enfin, le même auteur note des "*Balneae con pavimenti musivi*"<sup>922</sup> le long de la via Giulia, au nord du croisement avec la via di Sant'Aurea (90). La Carte Archéologique de la Sapienza mentionne à cet endroit une structure avec pavement en mosaïque noire et blanche sur hypocauste, ainsi qu'une canalisation en terre cuite et des monnaies d'argent d'époques variées<sup>923</sup>. Aucune datation n'est cependant proposée. Dans aucun des cas cités, Lanciani ne rapporte le plan des vestiges. Il s'agit donc de témoignages totalement inexploitable, dans la mesure où nous n'avons aucune certitude sur la véritable nature

<sup>920</sup> Muzzioli, 1996-1997, p. 101-104.

<sup>921</sup> Lanciani *FVR* Pl. 20 : « Scavi 16. VIII. 1819 ». L'auteur note également que la zone a été fouillée en 1682 par Bartoli.

<sup>922</sup> *Ibid* : « Scavi Paricoli I. 1874- 4 m 50 ».

<sup>923</sup> *Carta archeologica di Roma*, Code UT 1298.

des structures découvertes, encore moins sur leur chronologie et leur planimétrie.

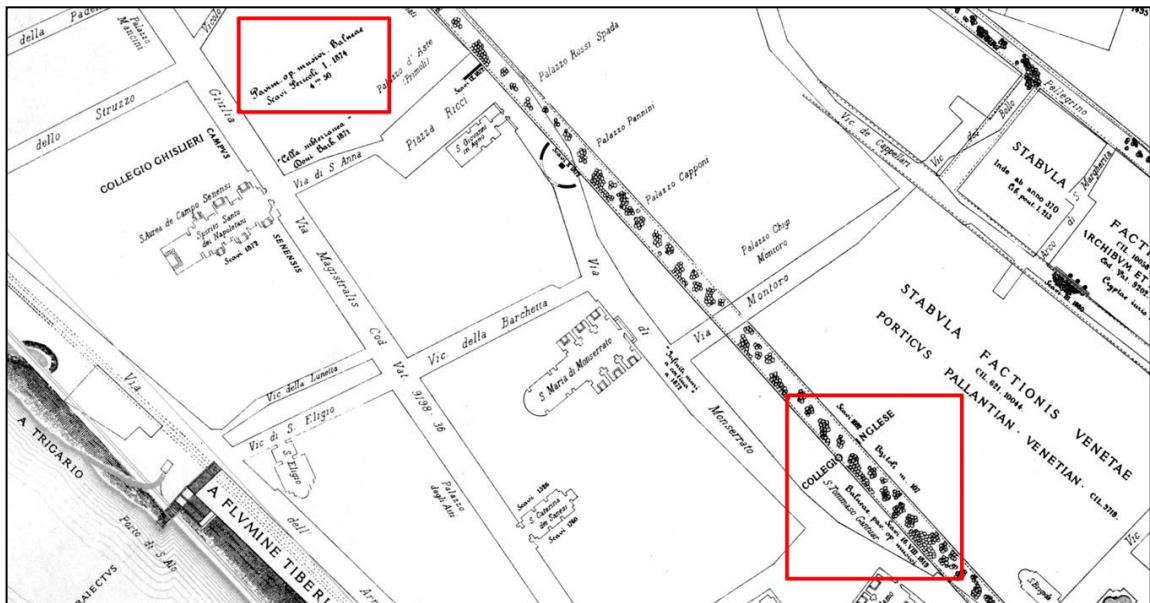


Figure 144 : Balneae signalés par Lanciani dans la zone de la via Giulia, au sud-ouest du Champ de Mars (FVR Pl. 20)

Enfin, le *Liber Pontificalis* mentionne, parmi les donations effectuées pour le *titulus Damasi*, un *balneum* situé à côté de l'église (92)<sup>924</sup>. Le *titulus Damasi*, construit par le pape homonyme (366-384), est mentionné dans les signatures presbytérales de concile romain de 499 : il correspond à l'actuelle San Lorenzo in Damaso, situé près du Palazzo della Cancelleria. Comme il n'est pas précisé si le *balneum* appartenait à une *domus*<sup>925</sup>, on peut alors tout à fait supposer qu'il s'agissait de bains indépendants ouverts au public, ce qui serait d'ailleurs confirmée par la rente qu'en tirait l'église (*praest.sol. XXVII*). La *regio IX* se caractérise donc essentiellement par des *balnea* et *thermae* d'usage public, par ailleurs en adéquation avec la nature du quartier. Seule l'époque tardive semble marquée par la réappropriation de certains espaces par de riches particuliers, comme on le voit par exemple avec l'implantation de *balnea* domestiques sur d'anciens espaces publics (87, moins probablement 93).

<sup>924</sup> *Lib. Pont. I*, p. 213 : « Hic constituit titulum in urbe Roma basilicam quem ipse construxit, ubi et donavit : (...) balneum iuxta titulum, praest. sol. XXVII »

<sup>925</sup> Dans ces cas-là le *Liber Pontificalis* mentionne généralement une *domus cum balneum* ou une *domus balneata* (*Lib. Pont. I*, 171 ; I, 220-221 ; III, 232-233, etc.).

### III. 1. 10. *Regio X : Palatium*

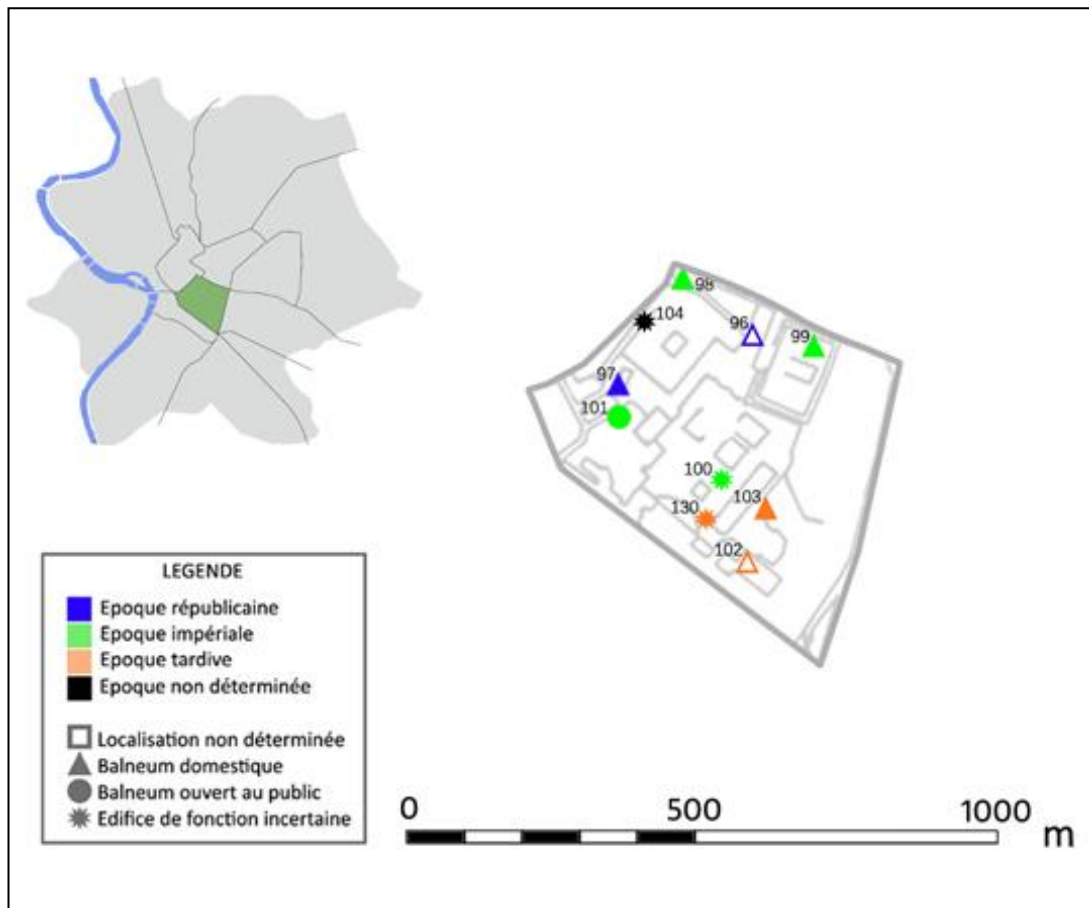
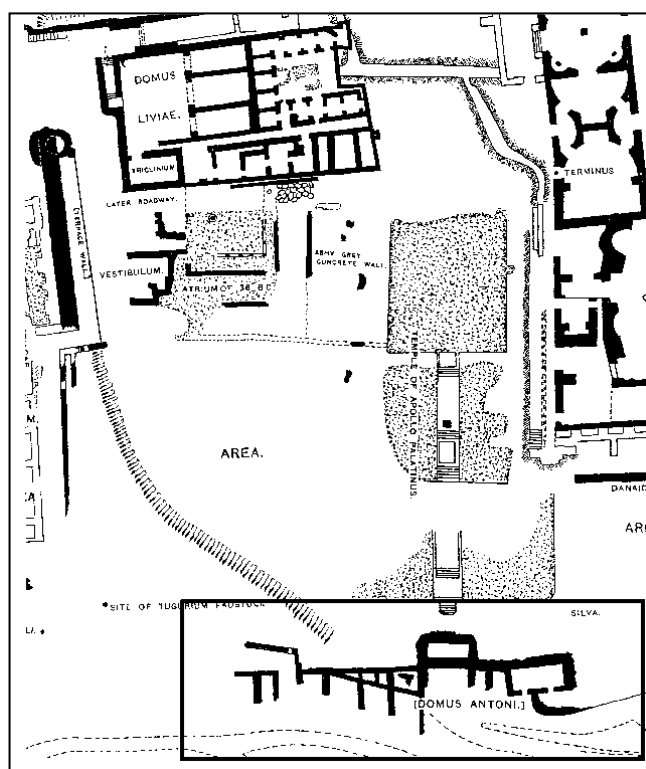


Figure 145 : Distribution des *balnea* et *thermae* à l'intérieur de la *regio X Palatium* (élaboration A.L. Foulché)

La *regio X* correspond à la zone plus anciennement habitée de Rome. Le quartier augustéen comprend tout le mont Palatin, jusqu'aux limites orientales du Cirque Maxime au sud-ouest, à la *Meta Sudans* au nord-est, et à la *Via Sacra* au nord. Les témoignages de bains dans les maisons républicaines sont particulièrement concentrés sur le Palatin et ses versants, en adéquation avec le nombre important de *domus* patriciennes, avant l'établissement des palais impériaux à l'époque de Tibère puis des Flaviens.

*Époque Républicaine / Julio-claudienne : témoignages archéologiques et littéraires*

Sur le versant méridional du Palatin se trouve, parmi les fondations du temple d'Apollon, une demeure ayant eut une durée de vie assez limitée (**Fig. 146**)<sup>926</sup>. Édifiée vers 50 av. J.-C., elle fut rasée peu de temps après pour laisser place aux constructions prévues par Auguste sur cette partie du Palatin. Dans la *domus*, construite en *opus reticulatum* et disposée sur trois niveaux, se trouvait un *balneum* (97) situé au sous-sol, dans la partie enterrée. Les *bessales* utilisés furent fabriqués par les *figlinae Curtianae* d'Asinius Pollo (*CIL* XV 145).

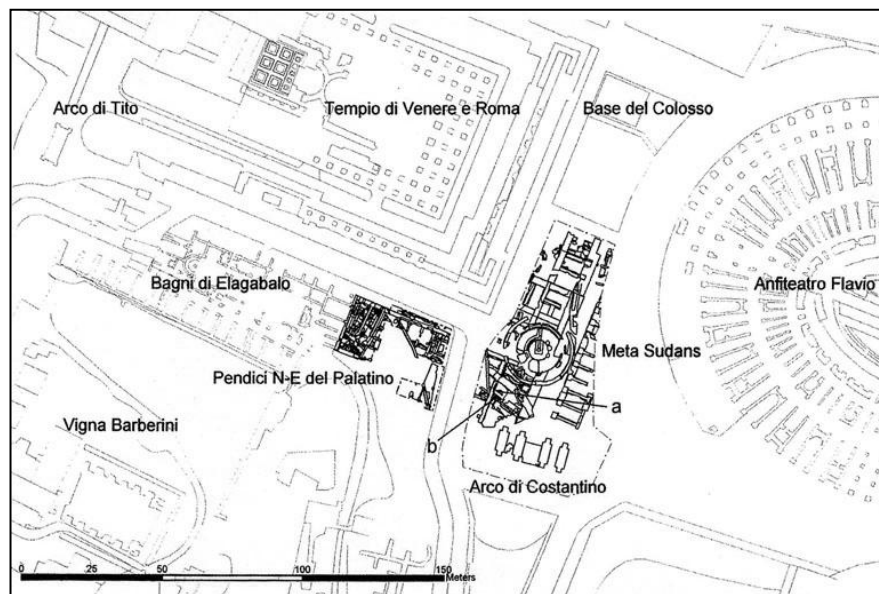


**Figure 146** : Zone de la Maison de Livie et du Temple d'Apollon, sous lequel se trouve une *domus* avec *balneum* (d'après Richmond 1914)

Comme c'est le cas dans la *domus* voisine du *Clivus Palatinus* (95), il est également possible que les bains aient été rajoutés après la construction initiale. Blake précise en revanche que ces derniers se situaient à l'étage supérieur de la maison, et les

<sup>926</sup> Nous ne possédons aucune information sur la date et l'exécuteur de ces fouilles. Le seul plan des vestiges (difficilement exploitable) est fourni par O. L. Richmond (« The Augustean Palatium », *JRS* 4, 1914, p. 204).

date à la fin de la République ou au tout début du principat<sup>927</sup>. Ces bains auraient été construits avant que l'enceinte du temple, inauguré en 28 av. J.-C., ait été terminée. Selon Blake, la technique de construction s'accorde avec la thèse de Richmond, voulant attribuer la demeure à Marc Antoine<sup>928</sup>. En 31, après la défaite d'Actium, elle fut offerte par le Sénat à Agrippa et Messala, qui y auraient alors fait rajouter un secteur thermal ; la maison fut brûlée en 29 av. J.-C. Cette thèse est toutefois difficile à prouver, tout comme la présence de bains domestiques (pour lesquels nous ne possédons ni rapport de fouilles ni planimétrie).



**Figure 147** : Localisation de la Vigna Barberini sur le versant septentrional du Palatin, par rapport aux vestiges balnéaires déjà aperçus pour la *regio IV* (*Meta Sudans* et bains d'« Héliogabale ») (Panella 1990)

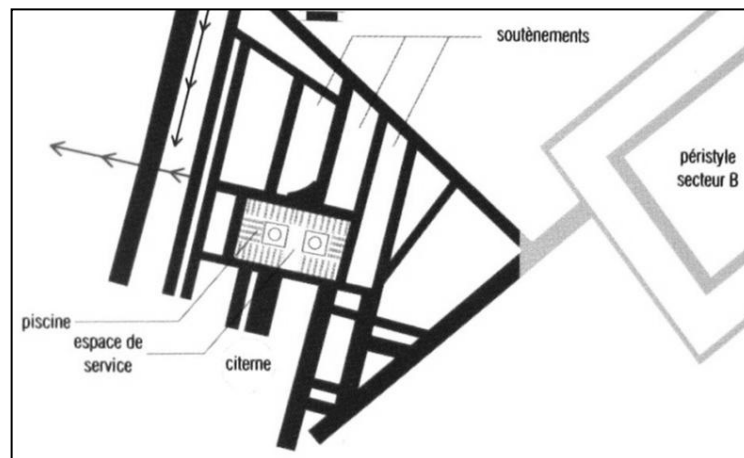
Enfin, les différentes campagnes de fouilles effectuées sur l'ancienne Vigna Barberini (**Fig.147**) ont permis de mettre au jour les structures d'une *domus* julio-claudienne, qui comportait notamment un petit *balneum* doté d'une *piscina calida* (99, **Fig. 148**)<sup>929</sup>. La demeure était articulée en différents corps disposés en terrasse. L'hypocauste, conservé sur 12 m<sup>2</sup>, est composé d'un sol en mortier de tuileau sur lequel reposent des *suspensurae* : celles-ci se caractérisent par des murets réalisés avec des fragments de briques et des bessales entiers.

<sup>927</sup> Blake, 1947, p. 260.

<sup>928</sup> La demeure aurait été construite par Sosius après son retour de Syrie en 35 av. J.-C., sur le site d'une maison plus ancienne.

<sup>929</sup> Fouilles réalisées sous la direction de F. Villedieu (Ecole Française de Rome) entre 1994 et 1998.

Le *praefurnium*, détruit, se trouvait à l'est, alors qu'au sud-ouest se disposait une série de niches. La structure principale, entièrement récupérée, devait à l'origine être une piscine chauffée, puisque au centre de cet aménagement se trouve un espace de service servant très certainement à alimenter les foyers de deux chaudières (voir Chapitre V.3.1, *Chaudières*, **Fig. 30**). À l'est, le sol plus bas pourrait indiquer une fonction de service. Un autre espace, délimité par l'exèdre flavienne, présente des structures qui, bien qu'orientées différemment, devaient appartenir au *balneum* : les murs sont en effet revêtus de *tubuli* fixés par des crampons de fer. Le timbre retrouvé dans la maçonnerie de la piscine est une production des *figlinae* de C. Domitius Afer Nemausensis (entre 37- 41 et 59 ap. J.-C.). La *domus* fut détruite et remblayée à l'époque flaviennne, vers 70 ap. J.-C.<sup>930</sup>.



**Figure 148** : Vestiges de la *domus* julio-claudienne avec *piscina* à l'emplacement de la Vigna Barberini (Morel Villedieu 2007)

Dans ses lettres Cicéron nous renseigne abondamment sur la présence de *balnea*, dans ses propres résidences mais aussi dans celles de ses amis. Sa *domus* sur le Palatin, achetée en 62 av. J.-C. à Crassus, avait été construite par M. Livius Drusus ; en 58 elle fut saccagée et brûlée, puis restituée à son propriétaire en 57 et reconstruite. On possède toutefois peu d'indications sur sa localisation précise sur le Palatin : peut-être se situait-elle sur le versant nord, vers les *Carinae*. En décembre 60 av. J.-C., Cicéron invite Atticus à fêter la veille des *Compitalia* chez lui, où ils auraient profité du bain chauffé

<sup>930</sup> Villedieu, 2007, p. 66-98.

pour l'occasion (96)<sup>931</sup>. En 55, les architectes Cyrea et Philotimus, chargés des travaux de la nouvelle maison de Cicéron sur le Palatin, finissaient la construction d'un *ambulatio* et d'un *laconicum*<sup>932</sup>, qui doit ici être interprété comme la pièce chauffée d'un bain lié au jardin de la demeure<sup>933</sup>. Cela signifie donc que les deux versions de la maison de Cicéron possédaient un *balneum*, réservé exclusivement à l'usage domestique.

### **Balnea liés aux demeures impériales sur le Palatin**

Le changement radical que connut le Palatin s'explique par la volonté des premiers empereurs Julio-claudiens, puis des Flaviens, d'y établir leur résidence principale. Si aucun *balneum* n'a été archéologiquement attesté dans les *domus* d'Auguste et de Livie, les demeures impériales successives furent toutes en revanche dotées de structures thermales adéquates. Un petit complexe a ainsi été mis au jour dans le secteur 12 de la *domus Tiberiana* (98, **Fig. 149**)<sup>934</sup>, qui confine au nord avec le *Clivus Victorium* et au sud avec le mur de soutènement de la plateforme. La construction faisait partie d'un grand programme édilitaire visant à restaurer et / ou amplifier la zone de la plateforme (notamment sur le côté nord), mais également les secteurs de la base : ce changement global est daté entre le deuxième quart et la deuxième moitié du I<sup>er</sup> siècle ap. J.-C., qui correspond alors à une nouvelle intervention de Domitien. Dans le secteur 12, les structures précédentes furent réaménagées pour la construction des thermes, qui furent à leur tour détruits par les fondations et les canalisations de l'implantation actuelle. La citerne, ainsi que les pièces de service, étaient situées dans la zone des contreforts. Le *praefurnium* quant à lui était localisé au niveau inférieur (**Fig. 150**).

Le corps thermal à proprement parler (**Fig. 151**) était composé de trois salles, dont deux pièces pourvues d'hypocaustes, qui étaient donc chauffées. De l'*apodyterium*, on accédait au *tepidarium* pour entrer dans le *caldarium* pourvu d'une vasque ; en

---

<sup>931</sup> Cic. *Att.*, 2, 3, 4: (...) *balineum calfieri iubebo*.

<sup>932</sup> Cic. *Att.*, 4, 10, 2: (...) *nostram ambulationem et laconicum, eaque quae Cyrea sint, uelim, quod poterit, inuisas et urgeas Philotimum, ut properet, ut possim tibi aliquid in eo genere respondere*.

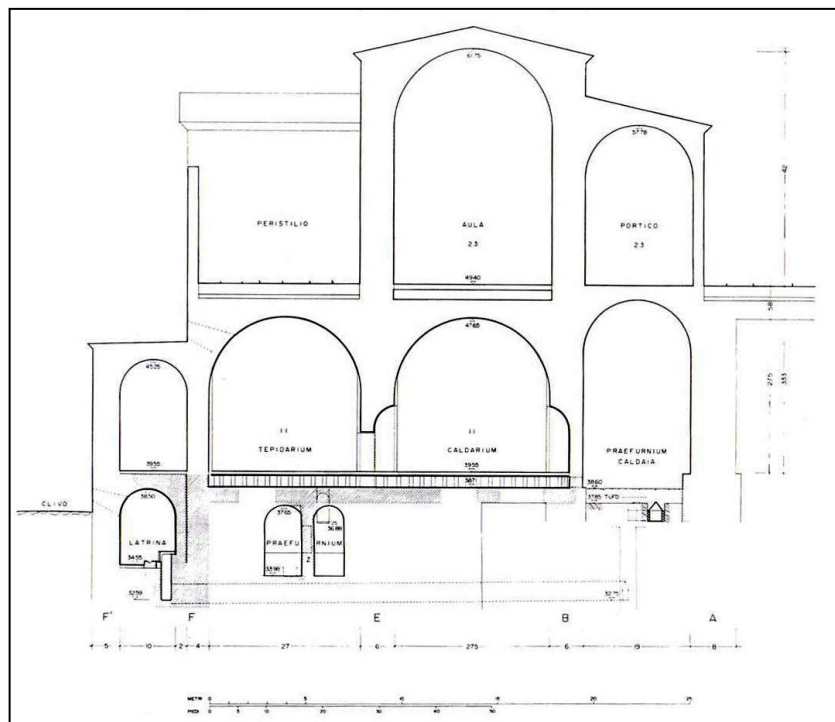
<sup>933</sup> Papi, 1999, p. 703-704 : le schéma qui consiste à associer jardins à portiques et quartiers balnéaires semble bien attesté en Orient.

<sup>934</sup> Krause, 1986, p. 438-463; 1998, p. 189-212.

revenant sur ses pas, et en repassant par le *tepidarium*, on accédait alors au *frigidarium*, également doté d'un bassin.



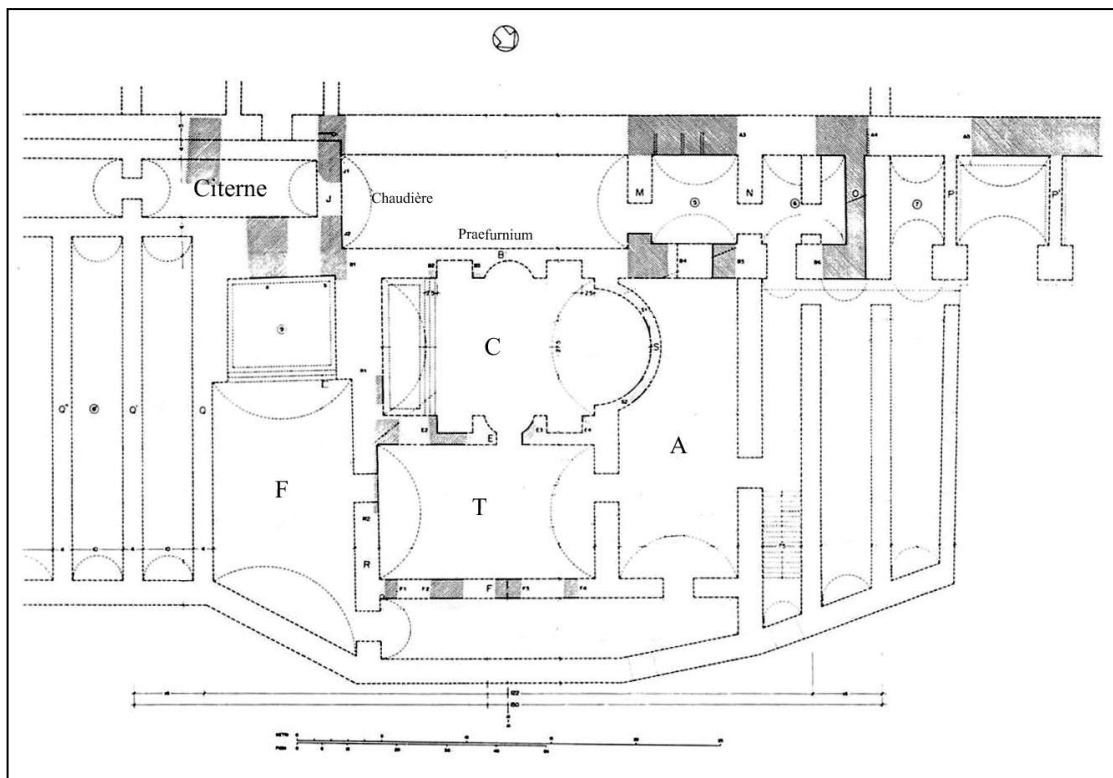
**Figure 149** : Localisation du secteur 12 dans la *domus Tiberiana* (Krause 1998)



**Figure 150** : *Domus Tiberiana*, section nord-sud des niveaux IV et V, secteur 12 (Krause 1998)



Un couloir au nord reliait le *frigidarium* à l'*apodyterium*, ce qui pouvait éviter un retour par la salle tiède. Le niveau inférieur comprenait plusieurs pièces de service, ainsi qu'une latrine, accessible de l'extérieur ; les *prae furnia* y furent installés dans un second temps. On en distingue cinq, appartenant à trois phases successives. Un foyer était situé au même niveau que celui des hypocaustes ; les autres étaient situées au niveau inférieur, puisque le *tepidarium* et le *caldarium* étaient entourés sur tous leurs côtés - empêchant ainsi l'accès direct aux *prae furnia* à partir de ce niveau-là.

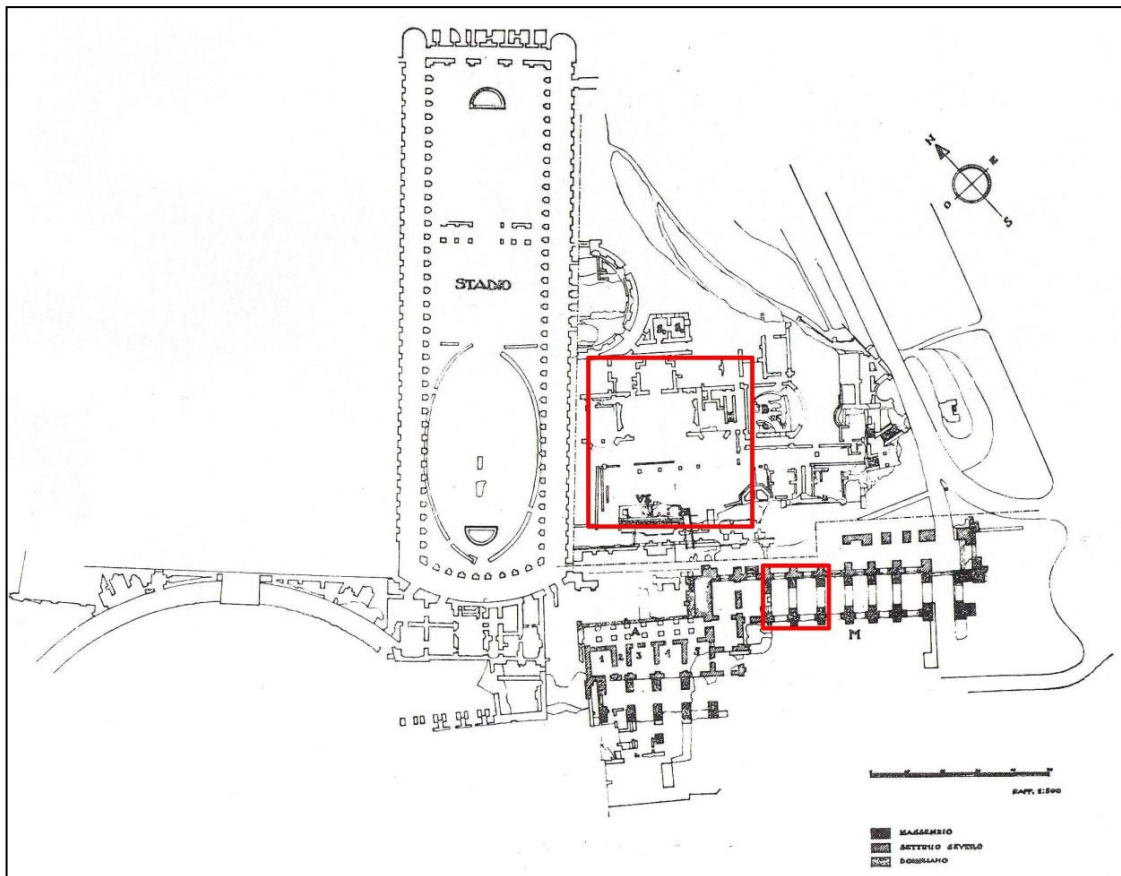


**Figure 151** : Pièces thermales situées au niveau V, secteur 12 de la *domus Tiberiana* (d'après Krause 1998)

Des traces de restructurations des thermes peuvent se noter à divers endroits, par exemple dans le *frigidarium* où la vasque fut agrandie et munie d'un nouveau canal d'écoulement des eaux ; le pavement de l'hypocauste du *caldarium* fut quant à lui entièrement refait. L'époque d'Hadrien marque toutefois les dernières opérations de restaurations dans cette partie de la *domus* impériale. Il va de soi que les bains, à usage strictement domestique, ne devaient être accessibles qu'aux membres de la cour, et, peut-être, de la famille impériale<sup>935</sup>.

<sup>935</sup> Krause, 1998, p. 221, veut voir dans cette partie du palais le secteur "privé", en opposition au péristyle

Une source tardive et relativement fiable atteste des bains construits par Maxence sur le Palatin (130)<sup>936</sup>, encore aujourd’hui objets de controverses. En effet, deux structures tardives de fonction thermale ont été identifiées dans la zone méridionale du palais impérial (**Fig. 152**).



**Figure 152** : Localisation des complexes balnéaires dans la partie sud-orientale du Palatin (d’après Borghi Iacopi 1986)

Longtemps appelés *thermae Seuerianae*<sup>937</sup>, les vestiges localisés au nord des arcades surplombant le Cirque Maxime (103) appartiennent certainement à un agrandissement assez tardif du palais flavien<sup>938</sup>. Les restaurations des années 1960 ont permis d’en examiner l’étage supérieur, reposant sur une série d’arcades (**Fig. 153**). On

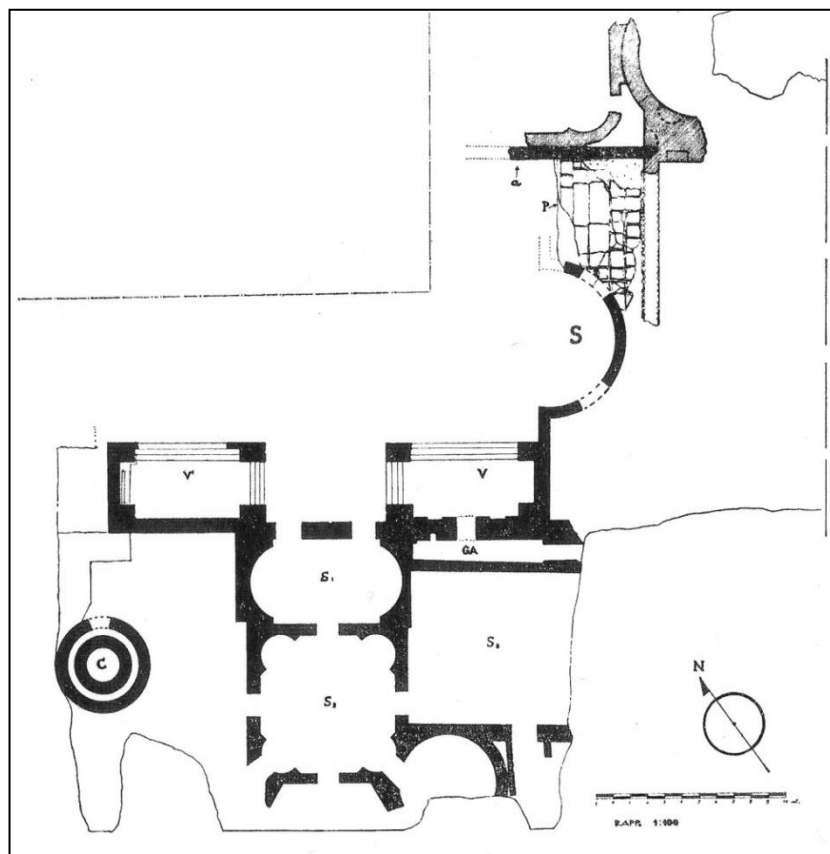
ou *aula regia*, situé plus au sud

<sup>936</sup> Chronogr.a.354 (VZ I, p 280): *Thermae in Palatio fecit.*

<sup>937</sup> Les *Catalogues Régionnaires* situent les *Thermae Seuerianae* dans la *regio I Porta Capena*.

<sup>938</sup> Il s’agit d’un complexe découvert à plusieurs reprises, d’abord en 1865-68, puis dans les années 1960, 1980, et 2000.

a ainsi mis au jour deux vasques possédant un système de chauffage, situées sur le côté septentrional d'une grande salle à abside. Les timbres trouvés *in situ* (notamment sur les *suspensurae* des vasques) indiquent une datation de l'époque de Dioclétien. Un autre groupe de structures situées au sud présente un niveau de sol inférieur à la grande salle à abside. Le plan des vestiges figure des pièces qui semblent communiquer entre elles et caractérisées essentiellement par des formes circulaires ou pluri-absidiales. L'alimentation hydraulique des thermes provenait d'un grand réservoir de l'époque de Domitien situé contre l'exèdre septentrionale du stade.



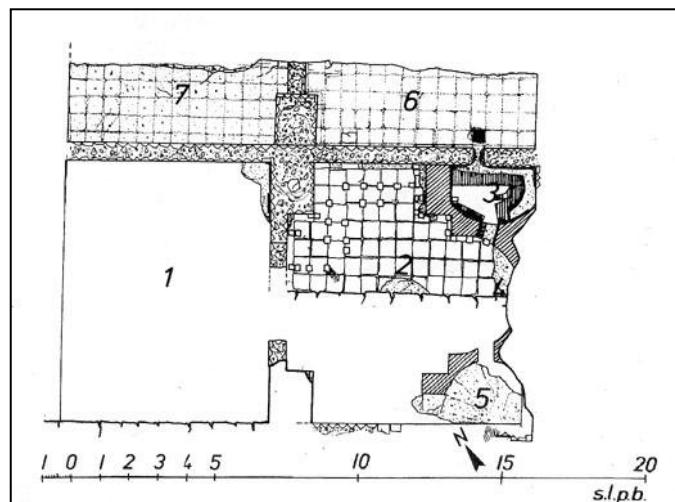
**Figure 153** : Planimétrie des structures thermales situées à l'est du stade de Domitien.  
En grisé : époque sévérienne ; en noir : époque de Maxence (Carettoni 1972)

G. F. Carettoni élimine l'idée de thermes d'époque sévérienne, dans la mesure où aucun timbre de cette période n'a été attesté *in opera* ; il privilégie ainsi la thèse d'un complexe d'époque tardive<sup>939</sup>. Selon l'auteur, les thermes pourraient alors dater de l'époque de Dioclétien (malgré l'absence de sources évoquant les interventions de l'empereur sur le Palatin) ou de Maxence, qui aurait alors réutilisé du matériel plus

<sup>939</sup> Carettoni, 1972, p. 104.

ancien<sup>940</sup>. Il n'est cependant pas impossible que les thermes aient un été réaménagement tardif de structures antérieures d'époque sévérienne. Les travaux les plus récents ont remis en question la fonction thermique du bâtiment, en avançant l'hypothèse d'un complexe de jardins et de vasques abondamment fournis en eau, reliés au Cirque et au *Septizodium*<sup>941</sup>. L'intervention de Maxence aurait alors eu lieu sur une partie de la terrasse supérieure, avec la construction de thermes de dimensions mineures.

Sur la terrasse située au-dessus de l'angle sud-est des arcades sévériennes, les structures en brique d'un petit complexe thermal ont effectivement été mises au jour lors de travaux de débroussaillage et de nettoyage (102, **Fig. 154**)<sup>942</sup>. La datation est difficile à établir, dans la mesure où la stratigraphie a disparu lors d'une fouille précédente<sup>943</sup> ; quelques timbres d'époque sévérienne ont toutefois été trouvés dans une couche de destruction laissée intacte. De nouveaux sondages en 1986 ont pu mettre en évidence une série de pièces en *testaceum* construits en briques de réemploi (conservées sur une hauteur d'environ 1,5 mètre), les *suspensurae* d'un hypocauste, ainsi que des petites vasques recouvertes de mortier de tuileau : ces éléments confirment la nature thermique des structures<sup>944</sup>.



**Figure 154** : Planimétrie des structures thermales situées sur la terrasse de l'angle sud-est des arcades sévériennes (Buranelli Le Pera 1986)

<sup>940</sup> *Ibid* : La construction faite de matériel de réemploi lié à une épaisse couche de mortier (créant ainsi un module largement supérieur à celui d'époque sévérienne) se retrouve dans la Basilique de Maxence.

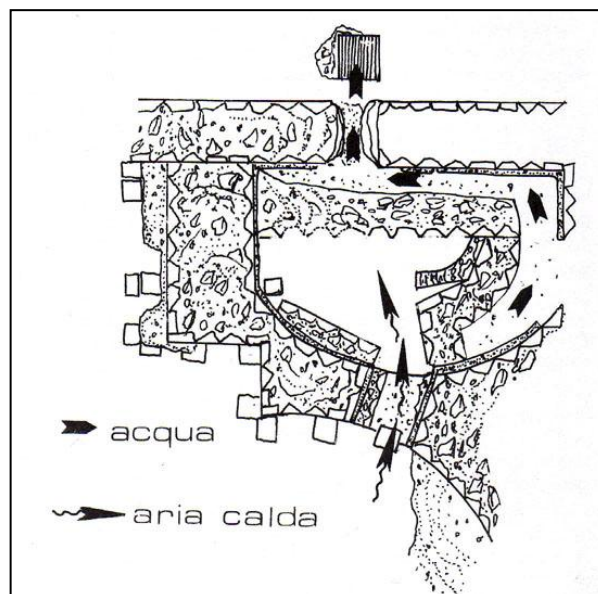
<sup>941</sup> Caiola, Tomei, 2001, p. 162.

<sup>942</sup> Buranelli Le Pera, 1986, p. 485-486.

<sup>943</sup> Nous ne possédons aucune information liée à ces fouilles.

<sup>944</sup> Buranelli Le Pera, 1986, p. 485-486.

Quatre pièces ont ainsi été mises au jour, mais les deux structures plus au sud (6-7) se sont en partie écroulées avec les arcades sévériennes sur lesquelles elles étaient construites. La pièce 2 présente probablement deux phases de construction : à l'origine la pièce rectangulaire était pourvue de deux pilastres dans les angles nord-ouest et sud-ouest, et d'un pavement sur *suspensurae* ; dans un second temps la partie méridionale fut modifiée par l'insertion de deux vasques semi-circulaires accessibles par deux entrées (**Fig. 155**). Sur toutes les parois on peut observer les empreintes des fixations des plaques de marbre, ainsi que les traces du pavement supérieur de l'hypocauste. Dans la pièce 1, on a retrouvé des fragments de la voûte écroulée conservant notamment *in opera* un timbre daté de l'époque sévérienne (*CIL XV 1 426*).



**Figure 155** : Détail de la pièce 3 ; les flèches indiquent le sens de circulation de l'eau et de l'air chaud (Buranelli Le Pera 1986)

Le lien entre ce petit complexe et les structures méridionales au-delà du stade reste encore à prouver. Les dimensions de l'édifice font toutefois penser à un *balneum* de type I à usage strictement domestique, qui pourrait difficilement correspondre aux *thermae* reportées dans les sources. Les structures méridionales en revanche présentent un schéma caractéristique des complexes thermaux fréquentés par un public plus nombreux, dans ce cas-là probablement des membres de la cour impériale. Pourtant ici non plus, la chronologie de l'édifice ne permet pas d'établir un lien avec les thermes construits par Maxence.

On a voulu reconnaître dans ces structures un fragment de la *Forma Urbis* d'époque sévérienne figurant un *balneum Caesaris* (133)<sup>945</sup>. Notons seulement que ce dernier, non localisé topographiquement<sup>946</sup>, a été identifié par T. Ashby comme le *balneum Palatii*, nom qu'il donne au complexe déjà évoqué situé derrière le stade de Domitien (103)<sup>947</sup>. Le fait que l'édifice ait été transformé par Maxence (ou Dioclétien) justifierait selon lui la raison pour laquelle on ne peut le reconnaître sur la *Forma Urbis*. Nous traiterons plus avant des questions relatives à l'identification du *balneum Caesaris* (Chapitre III.2.2).

Une dernière source serait ici à prendre en compte, bien que sa fiabilité soit également discutable. L'*Epitome de Caesaribus* évoque en effet des bains (100) où aurait été décapité l'empereur Didius Julianus (28 mars - 2 juin 193)<sup>948</sup>. A. Cassatella et I. Iacopi ont suggéré que l'épisode n'avait pas eu lieu dans les thermes du palais impérial, mais plutôt dans un petit bain ouvert au public<sup>949</sup>. Cette hypothèse semble difficilement démontrable, dans la mesure où Aurelius Victor ne mentionne à aucun moment des bains publics. La formule « *abditas palatii balneas* » semble se référer non pas à des bains situés dans une partie peu accessible du Palatin, mais plutôt à une partie reculée des bains du palais (102 ? 103 ?), qui par ailleurs correspondrait mieux à la scène d'un crime. Il semble dans tous les cas évident que les palais impériaux aient comporté des bains, au moins depuis la construction de la *domus Tiberiana*. Comme c'est le cas par exemple à *Villa Hadriana*, le nombre important de complexes balnéaires dans le palais doit s'expliquer par les différents usages qui en étaient fait, certains étant à usage strictement domestique, et d'autres destinés à un public plus large, voire servile.

---

<sup>945</sup> *FVR* Pl. XXXIII (C) = XXXIV (RA) : Fr. 43 figurant l'inscription *[Ba]lneum / [Ca]esaris*.

<sup>946</sup> Lanciani mentionne par exemple les vestiges d'un petit bain de forme elliptique trouvé en 1722 dans les Jardins Farnèse sur le Palatin (Lanciani, *Storia degli scavi di Roma* VI, 2000, p. 75-76, fig. 39). L'année de la découverte et le lieu font très fortement penser aux « Bains de Livie » (en réalité un nymphée monumental), mais il semble qu'il ne s'agisse pas du même complexe ni des mêmes personnes à avoir "fouillé". Dans les deux cas, les informations sont trop faibles pour en tirer quelque conclusion exploitable. La forme de ce(s) complexe(s) est toutefois intéressante puisqu'elle rappelle le *balneum Caesaris* de la *Forma Urbis*.

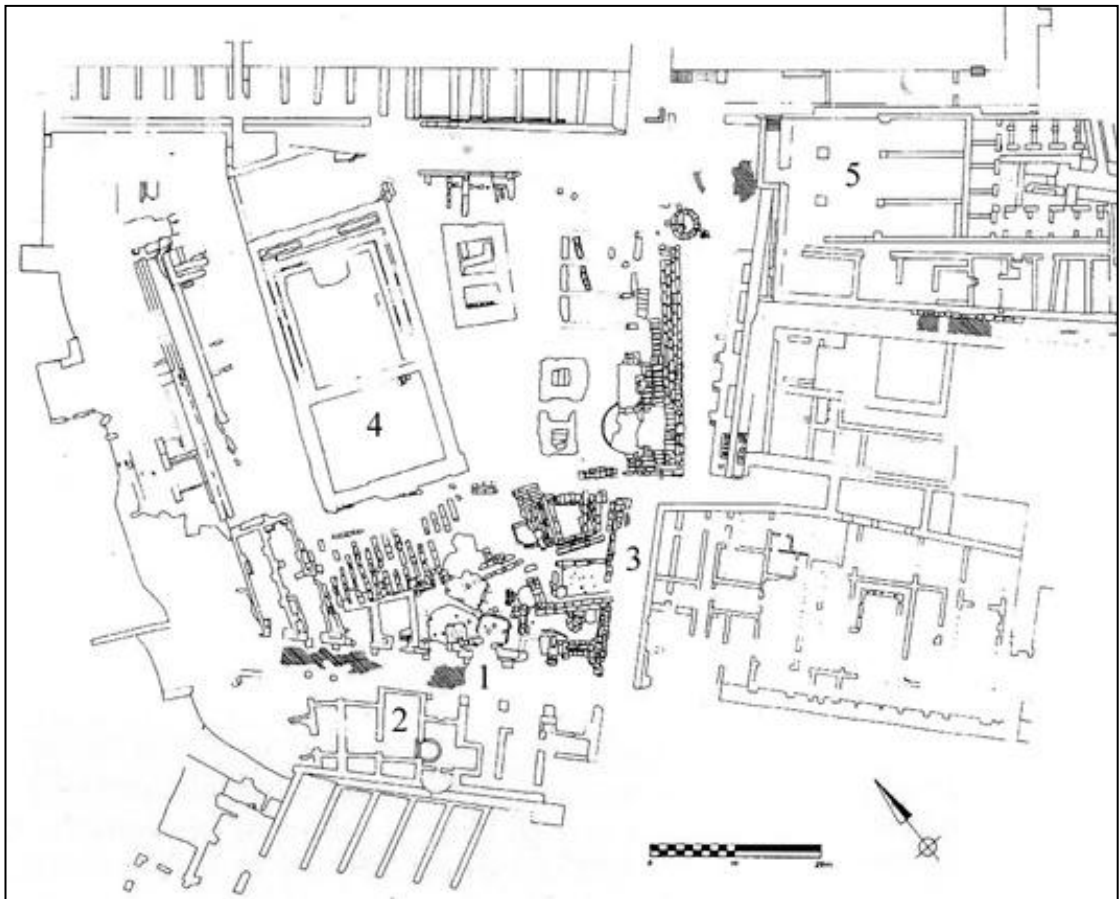
<sup>947</sup> Platner-Ashby, 1929, p. 58.

<sup>948</sup> *Epit. De Caes.* 19, 3 : *Ab hoc Severo Iulianus in abditas palatii balneas ductus extenta damnatorum modo cervice decollatur caputque eius in rostris ponitur.*

<sup>949</sup> Cassatella, Iacopi, 1991, p. 129.

### **Balnea non liés à la maison impériale ?**

À l'angle sud-ouest du Palatin, au lieu dit des *Scalae Caci* (**Fig. 156**), se trouve un complexe thermal mis au jour entre 1872 et 1875, et ayant fait l'objet d'une étude plus récente (101)<sup>950</sup>. Le *balneum* des *Scalae Caci* (**Fig. 157-158**) s'insère dans un complexe architectural soumis à des transformations successives, bien souvent liées à des changements de fonction attestés depuis la fin de la République jusqu'à l'Antiquité tardive.



**Figure 156** : Versant sud-ouest du Palatin. 1 : *Clius Victoriae* ; 2 : *Balneum* ; 3 : *Scalae Caci* ; 4 : Temple de Cybèle ; 5 : Maison de Livie (d'après Pensabene 1995)

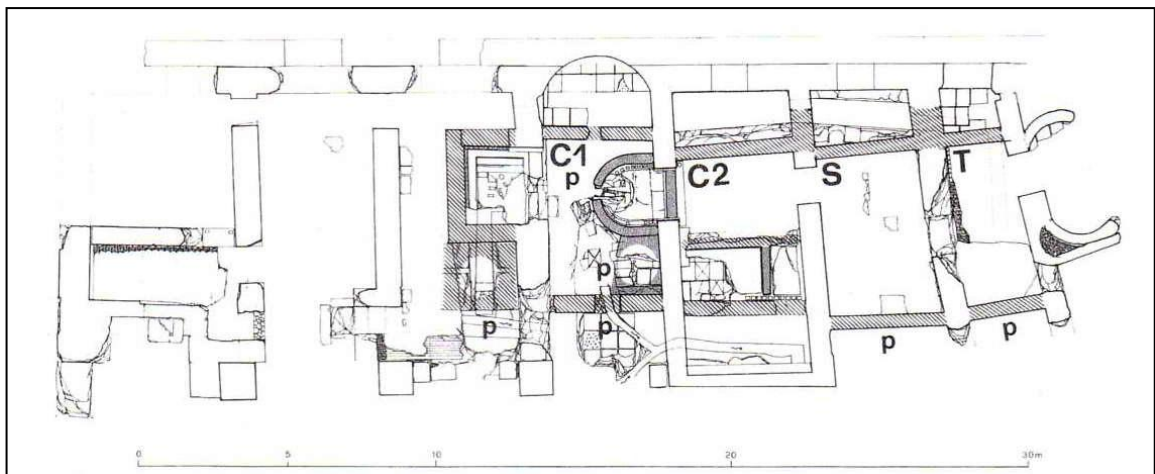
Ainsi le *balneum* n'est pas une construction *ex novo* mais une réadaptation de structures antérieures, qui dans une première phase (I<sup>er</sup> siècle ap. J.-C.) semblent correspondre à des pièces de soutènement (*tabernae* ?) liées à un cryptoportique<sup>951</sup>. La

<sup>950</sup> *Ibid*, p. 129-138 .

<sup>951</sup> Il s'agit des pièces de soutènement de la grande terrasse devant le temple de Cybèle, le long des *Clius*

présence d'un canal de décharge marque l'introduction de l'eau dans ce complexe et son changement de fonction. La partie orientale de l'édifice fut alors réadaptée pour recevoir des structures thermales : ce secteur présentait déjà une situation idéale, puisqu'il était composé d'une série de salles parallèles se développant en séquence d'est en ouest.

Les pièces, de dimensions modestes, comportent tous les éléments nécessaires au bain : entrée, *apodyterium* flanqué de latrines, *frigidarium* à l'ouest, ainsi que quatre pièces disposées en série pour le bain chaud. L'hypothèse d'une palestre située sur la terrasse de couverture des soutènements a été avancée. Un couloir de service pour alimenter les fours se développait au nord, dans lequel courait également un système d'égout pour l'évacuation des eaux usées. Cassatella et Iacopi assimilent la planimétrie du *balneum* au « Reihentyp » de Krencker<sup>952</sup>, ou encore aux nombreux thermes « mineurs » recensés par Staccioli à Rome et Ostie<sup>953</sup>.



**Figure 157** : Planimétrie du *balneum* des *Scalae Caci* (Cassatella Iacopi 1991)

Les bains ont été datés entre les règnes de Septime Sévère et Caracalla grâce aux timbres retrouvés *in situ*<sup>954</sup>. Une phase de modifications, toujours liées aux bains, a pu être datée au IV<sup>e</sup> siècle : elle concerne surtout les pièces chauffées et les vasques, ainsi que la réduction des pièces ouvertes au public. Il semblerait que l'abandon du *balneum*

*Victoriae - Via Tecta.*

<sup>952</sup> Krencker, 1929, p. 177-178.

<sup>953</sup> Cassatella, Iacopi, 1991, p. 130-136.

<sup>954</sup> *CIL* XV 164, 303, 408c, 769 b.



soit lié au sac des Vandales en 465. Notons enfin que Blake avait déjà décrit brièvement des bains situés derrière le temple de la *Magna Mater*, près des *Scalae Caci*<sup>955</sup> : s'agit-il du même édifice que celui décrit précédemment? L'auteur mentionne en effet de simples bains avec des murs en *reticulatum*, ayant pu être construits à la fin de la République ou au début de l'Empire, mais presque entièrement restaurés à l'époque d'Hadrien en *opus mixtum*, puis en *opus testaceum*. Une cage d'escalier semblerait les relier avec une maison de l'époque d'Hadrien, située à un niveau beaucoup plus bas. La chronologie de Blake ne semble pas correspondre au *balneum* des *Scalae Caci* : difficile donc d'établir un lien entre les deux complexes. Dans tous les cas, le premier édifice était très certainement ouvert à un public restreint, mais il est plus délicat d'établir son lien avec le palais impérial, ou au contraire son accessibilité à de « simples » particuliers habitant les quartiers limitrophes.

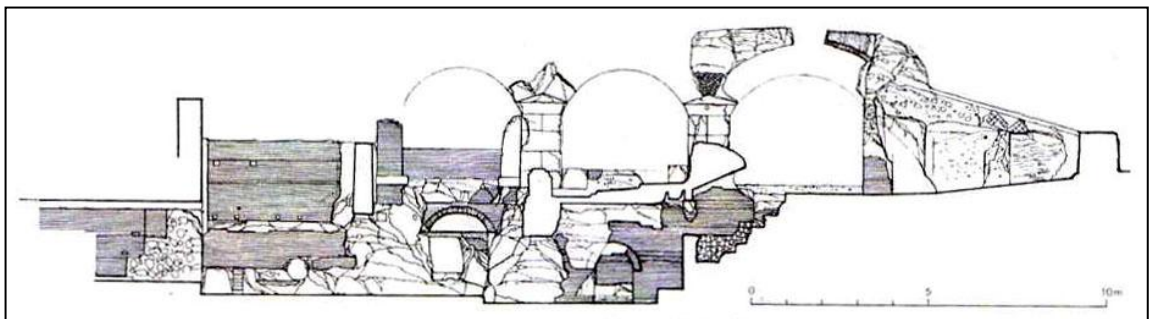


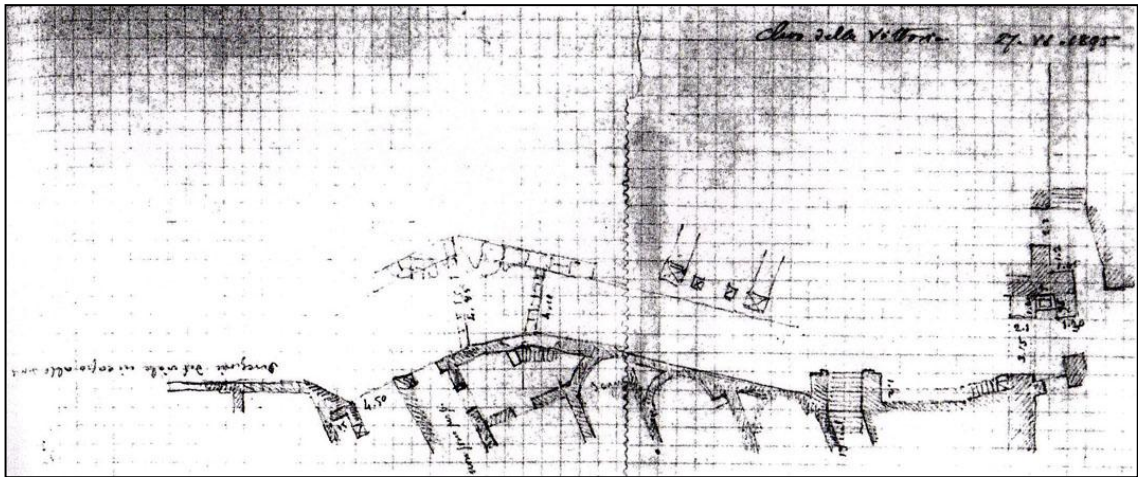
Figure 158 : *Balneum* des *Scalae Caci*, section longitudinale du couloir de service (Cassatella Iacopi 1991)

Enfin, un schéma du *Codex Latino* de la Bibliothèque Vaticane figure, à côté d'une voie que Lanciani interprète comme le *Clivus Victoriae*, des structures probablement d'époque antique (104, Fig. 159)<sup>956</sup>. On reconnaît notamment une série de trois pièces attenantes se terminant toutes avec une abside, dans laquelle on distingue le mot "bagno". Malheureusement, aucune autre légende ne semble accompagner le schéma ; il est alors difficile d'établir avec certitude la nature de ces pièces ainsi que leur datation. Localiser ce lieu se révèle également problématique, dans la mesure où le schéma ne dispose pas d'autres indications topographiques que "Clivo della Vittoria". Étant donné que le *Clivus Victoriae* se situait sur le Palatin (théorie réfutée par Gatti en

<sup>955</sup> Blake, 1947, p. 260: ces bains n'apparaissent dans aucune autre publication.

<sup>956</sup> *Cod. Vat. Lat.* f. 261, 13041.

1941, mais qui semble en réalité juste, malgré une erreur dans le tracé<sup>957</sup>), il est alors possible de situer les vestiges dans la *regio X*. On a notamment avancé l'hypothèse que le sommet du *Cliuus Victoriae* puisse correspondre aux *Scalae Caci* ; pour autant, les structures reportées par Lanciani ne semblent pas correspondre au *balneum* tardif mentionné ci-dessus (101).



**Figure 159** : « Bagno » reporté par Lanciani en correspondance du « clivo della Vittoria » (*Cod. Vat. Lat. f. 261*)

En règle générale, les *balnea* du Palatin reflètent assez fidèlement les grandes mutations urbaines déjà observées dans ce quartier : les premiers témoignages attestés semblent se référer aux infrastructures domestiques de riches particuliers (96, 97, 99) particulièrement présents sur le Palatin et ses versants à l'époque républicaine et julio-claudienne. La construction des palais impériaux marque ainsi l'apparition de nouveaux complexes balnéaires destinés à l'empereur lui-même, à sa cour et / ou au personnel (98, 100, 102, 103, 130). Les restaurations tardives, mais aussi les attestations littéraires, montrent la continuité de fonctionnement de ces *balnea*, à une époque pourtant où l'empereur ne fréquentait plus que rarement le palais.

<sup>957</sup> Wiseman, 1993, p. 288.

### III. 1. 11. *Regio XI : Circus Maximus*

La *regio XI*, qui correspond à la zone du Cirque Maxime, n'a révélé aucun témoignage de *balnea*. Cette lacune s'explique facilement par l'exiguïté du quartier, en grande partie occupé par le Cirque et le *Forum Boarium*. Les *Catalogues Régionnaires* évoquent par ailleurs au IV<sup>e</sup> siècle 15 *balnea*, nombre modeste qui pourrait être revu très largement à la baisse étant donné l'absence totale de vestiges relevés dans cette zone.

### III. 1. 12. *Regio XII : Piscina Publica*

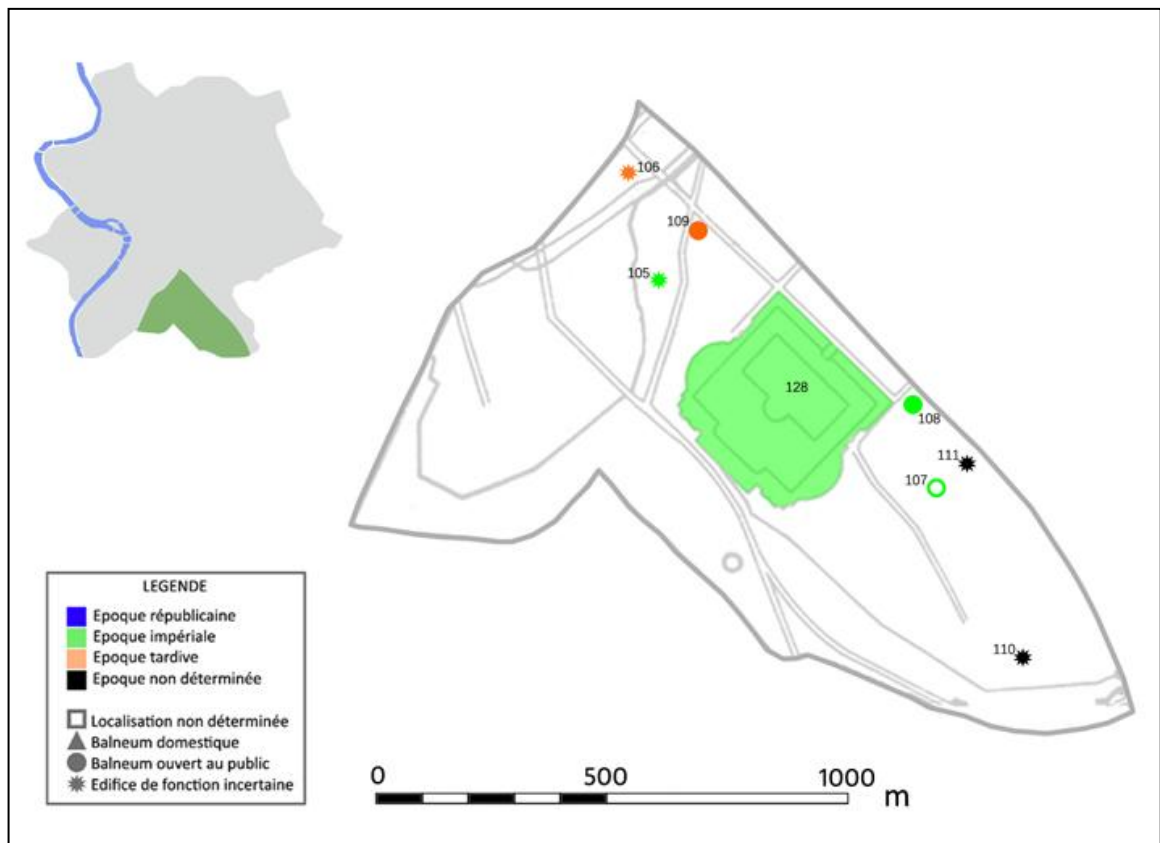


Figure 160 : Distribution des *balnea* et *thermae* à l'intérieur de la *regio XII Piscina Publica* (élaboration A.L. Foulché)

La *regio XII Piscina Publica* est située à l'extrémité sud-ouest de Rome ; elle est délimitée à l'est par la *Via Appia* (qui la sépare de la *regio I Porta Capena*), au sud et à l'ouest par les murs d'Aurélien<sup>958</sup>. Les limites septentrionales sont moins claires, mais il

<sup>958</sup> Comme pour la *regio I*, il faut supposer que la *regio* s'étendait, avant leur construction, au-delà des

est probable que la *regio* devait s'étendre à l'intérieur des murs républicains, vers l'Aventin (*regio* XIII), étant donné que la liste des *uici* de la Base Capitoline mentionne les *uici portae Naeuiae* et *portae Raudusculanae* (en référence donc à des portes du mur de Servius Tullus)<sup>959</sup>.

La *Piscina Publica* est semble-t-il la plus ancienne attestation d'un lieu pour nager dans ce quartier (et peut-être dans tout Rome). Elle est citée pour la première fois chez Tite-Live, dans une anecdote remontant à 215 av. J.-C. ; il est très probable toutefois que son existence ait été plus ancienne<sup>960</sup>. Elle n'existait plus à l'époque de Festus (II<sup>e</sup> siècle ap. J.-C.)<sup>961</sup>, mais elle laissa son nom à la *regio* augustéenne. Il est possible que cette *piscina* ait appartenu à des bains publics, mais, comme nous avons pu le définir précédemment, ce type de structure n'implique pas toujours la présence d'un complexe thermal. L'absence de description du complexe par les sources nous empêche de mieux définir la *piscina*. Si celle-ci était indubitablement un lieu lié aux loisirs de l'eau, et ouvert au public, nous ne pouvons préciser la véritable nature des structures qui l'accompagnaient. Il est probable que le complexe se situait à l'intérieur de la muraille républicaine, donc certainement dans les environs de *Porta Capena*, au sud du Cirque Maxime<sup>962</sup>. Cette localisation pourrait être confirmée par la présence d'un *Vicus Piscinae Publicae*, situé dans les environs du Cirque Maxime<sup>963</sup>. La *piscina* devait être alimentée en grande partie par l'*Aqua Appia* (*l'Anio Vetus*, puis l'*Aqua Iulia* et *Claudia* distribueront par la suite le quartier), qui fut peut-être responsable de l'inondation de 54 av. J.-C. mentionnée par Cicéron<sup>964</sup>. Nous ne possédons pas d'autres témoignages de complexes balnéaires (en supposant que la *Piscina Publica* en ait été un) pour l'époque Républicaine. Selon Coarelli, c'est la popularité de cette zone qui justifia en grande

---

murs.

<sup>959</sup> Palombi, *LTUR* IV, 1999, p. 202.

<sup>960</sup> Liv., 23, 32, 3-4 : (...) *ad portam Capenam conuenirent. Praetores quorum iuris diction erat tribunalia ad piscinam publicam posuerunt ; eo uadimonia fieri iusserunt ibique eo anno ius dictum est.*

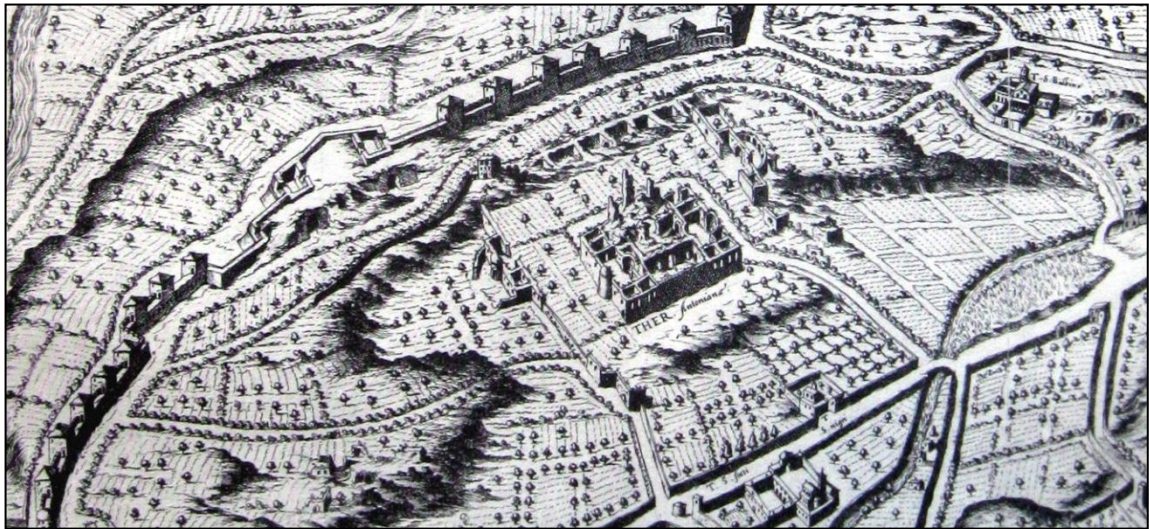
<sup>961</sup> Festus, *Sign. Verb.*, 14, 232 L : *Piscinae publicae hodieque nomen manet, ipsa non extat. Ad quam et natatum et exercitationis alioqui causa ueniebat populus.*

<sup>962</sup> Coarelli, *LTUR* IV, 1999, p. 94.

<sup>963</sup> *Ibid* : Le *Vicus* est situé sur la base Capitoline (*CIL* VI 975) entre les *Vici Veneris Almae* et *Dianae*. Sa position est par ailleurs confirmée par le parcours suivi par l'obélisque de Constance II : *tractus lenius per Ostiensem portam piscinamque publicam circo inlatus est maximo* (Amm. Marc., 17, 4, 14.)

<sup>964</sup> Cic. *Q. Fr.*, 3, 7, 1.

partie la construction des *thermae Antoninianae*, qui pourraient être alors perçues comme un souvenir de l'antique *Piscina*<sup>965</sup>.



**Figure 161** : Vue des *thermae Antoninianae* en 1577 (Du Pérac, dans Frutaz II, Pl. 248)

Les *Catalogues Régionnaires* ainsi que d'autres sources tardives mentionnent dans cette *regio* les *thermae Antoninianae* (128, **Fig. 161**), construits entre 212 et 216, date de leur inauguration<sup>966</sup>. L'édifice cependant ne sera totalement achevé qu'en 235, après une probable intervention d'Alexandre Sévère<sup>967</sup>. Les thermes s'insèrent dans le vaste programme édilitaire des Sévères visant à monumentaliser la zone méridionale de Rome (avec notamment la construction de la *Via Noua* et du *Septizodium*). Comptant parmi les plus grands complexes de la ville (avec les thermes de Dioclétien), les thermes de Caracalla atteignent avec leur enceinte une superficie de plus de 110 000 m<sup>2</sup> ; leur planimétrie présente le schéma axial et symétrique des grands thermes impériaux. Le complexe subit de nombreuses interventions de restauration aux cours des siècles, et fonctionnait encore très bien au V<sup>e</sup> siècle ; on sait par ailleurs qu'ils furent restaurés par Théodoric<sup>968</sup>. Si l'on pense que les thermes furent abandonnés après 537 (on note la présence de tombes des VI<sup>e</sup> / VII<sup>e</sup> siècles à l'intérieur de l'enceinte), il est aussi probable que l'eau continua à y circuler au moins jusqu'au IX<sup>e</sup> siècle, puisque l'on note des

<sup>965</sup> Coarelli, *LTUR* IV, 1999, p. 94.

<sup>966</sup> *Hier.Chron.a.Abr.* 2231 : *Antoninus Romae thermas sui nominis aedificavit* ; *Cassiod. Chron.*, 2, 145 ; *Aur. Vict. Caes.*, 21 ; *Chron. a.* 354 (147 M) ; *S.H.A. M. Ant.*, 9, 4-9, 30-33 ; *S.H.A. Heliog.*, 17, 8-9.

<sup>967</sup> *S.H.A. Alex.Sev.*, 25, 6.

<sup>968</sup> *CIL* XV 1669, 7.

restaurations relatives à la branche *Aqua Antoniniana* de l'*Aqua Marcia*. Outre ces thermes impériaux ayant fait l'objet de nombreuses études, sont attestés pour l'époque impériale des vestiges archéologiques ayant probablement appartenu à des complexes balnéaires mineurs.

### ***Zone de Santa Balbina***

En 1859, Visconti mit au jour sous Santa Balbina, au nord des *thermae Antoninianae*, de nombreuses structures d'époques différentes (105). Sous le côté occidental de l'église, près du Campanile, il découvrit des murs en *opus testaceum*, puis, à un niveau supérieur, et sur une surface beaucoup plus étendue, des vestiges en *opus mixtum* correspondant selon lui à une fonction thermale<sup>969</sup>. Malgré une description très sommaire, la présence de pièces en abside, d'hypocaustes, de *tubuli* ainsi que de nombreux fragments de riches décorations (marbres, peintures et mosaïques) pourrait effectivement prouver la présence de *balnea* sur ce site. On trouva notamment de nombreux timbres *in opera* datés pour la plupart des années 135-136 ap. J.-C.<sup>970</sup>. Visconti avait déjà remarqué sur le plan de Bufalini de nombreuses structures (probablement) thermales, au nord de Santa Balbina, attribuées aux *thermae Decianae* (**Fig. 163**)<sup>971</sup>. Il proposa alors de reconnaître dans ces vestiges, selon lui privés, une partie de la maison d'Hadrien (*Priuata Adriani*), mentionnée par la *Notitia* dans la *regio XII*.

---

<sup>969</sup> Visconti, 1859, p. 12 : " Al primo guardare questi nobili avanzi si conosce assai chiaramente che servirono ad uso di bagni. La parte principale fino ad ora scoperta è di figura semicircolare. Grandi tegoloni formano il piano superstite, sopra cui per altro sorgeva un secondo pavimento, restando fra l'uno e l'altro la solita intercapedine pel calore. Era questo probabilmente il calidario o l'ipocausto del bagno, come sembrano anche indicarlo varii pezzi di caloriferi, inseriti già nelle pareti ch'or più non esistono. Frammenti di marmi nobili, avanzi di mosaici e di stucchi dipinti si rinvennero ad ogni tratto e fanno espressa testimonianza dell'antica ricchezza dell'edificio (...)"

<sup>970</sup> Un des timbres portait l'inscription : *Comodo et Pompeiano cos.ex praediis Domitiae Lucillae, officina Pompeii Ex praediis Annii Veri, ex officina Annii.*

<sup>971</sup> Bufalini, dans Frutaz, 1962, pl. 204, 109, 15. Les *thermae Decianae* sont en réalité localisés dans la *regio XIII*. Des vestiges monumentaux apparaissent également sur le plan de 1577 de Du Pérac (**Fig. 162**) et le plan de 1593 de Tempesta (**Fig. 163**).

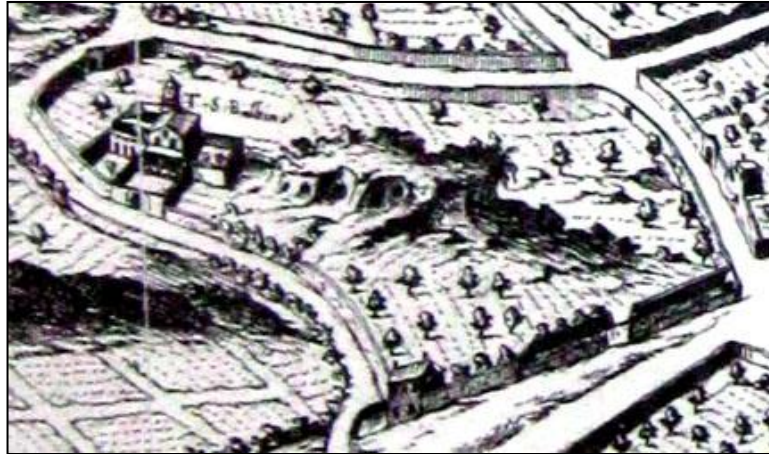


Figure 162 : Détail des vestiges monumentaux au nord de Santa Balbina (1577, Du Pérac, dans Frutaz II, Pl. 248)



Figure 163 : Structures monumentales au nord de Santa Balbina, interprétées comme *Thermae Decii* par Bufalini (1551, dans Frutaz II, Pl. 204)

Quelques années plus tard, R. Lanciani avança l'hypothèse que ce complexe ait pu appartenir à la *domus Cilonis*<sup>972</sup>, et ce malgré le fait bien que les fouilles sous l'église aient été sommaires, et que la planimétrie, la chronologie et l'extension exacte des vestiges nous soient inconnues (Fig. 165)<sup>973</sup>. Il faudrait alors supposer, comme le suggère Guidobaldi, que *Cilus* soit devenu propriétaire d'une *domus* probablement

<sup>972</sup> Aur. Vict. *Ep.*, 20, 6, fait référence à une *domus* donnée par Septime Sévère à L. Fabius Cilus (*PIR F* 27), consul en 193 et 204, et préfet de la ville à plusieurs reprises. La *domus* est également mentionnée par la *Notitia* et le *Curiosum* dans la *regio XII*, ainsi que sur la *Forma Urbis Severiana* (*FVR* 677) et sur une *fistula aquaria* portant le nom de L. Fabius Cilus (*CIL* XV 7447).

<sup>973</sup> Lanciani, *NSc.*1884, p.223 ; la *domus Cilonis* figure par ailleurs sur la planche 41 de la *FVR* de Lanciani en correspondance de Santa Balbina (Fig. 165).

construite à l'époque d'Hadrien, et restructurée en partie sous Marc Aurèle<sup>974</sup>. Si les structures reportées par Bufalini sont exactes, et qu'elles sont bien liées à celles découvertes en 1859 par Visconti, nous aurions affaire à un édifice balnéaire de dimensions importantes, certainement ouvert au public, construit dans la première moitié du II<sup>e</sup> siècle : le lien avec la *domus* du préfet de la ville se révèle donc particulièrement difficile à confirmer.



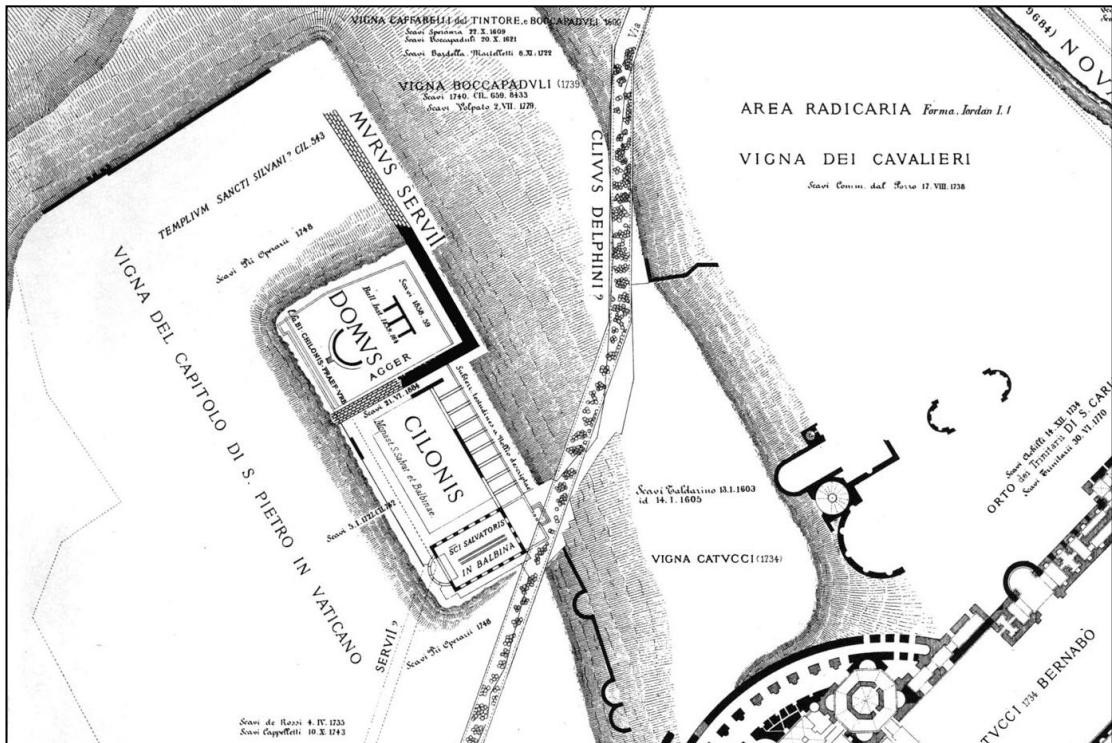
Figure 164 : Vue des vestiges dans les environs de Santa Balbina en 1593 (Tempesta, dans Frutaz II 267)

Nous pouvons également tenter de lier ces vestiges à d'autres découvertes advenues en 1960 : il semble en effet que le complexe relevé par Bufalini au XVI<sup>e</sup> siècle s'étendait en partie sur l'emplacement actuel du siège de la F.A.O. Or durant la construction de l'immeuble des Nations Unies, V. Santa Maria Scrinari mit au jour des vestiges appartenant très probablement à de petits bains (106). Les structures dégagées se présentaient sous la forme d'une série de murs parallèles, orientés est-ouest, contenant notamment une pièce avec abside. Cette dernière était dotée d'un hypocauste à l'intérieur duquel couraient des canalisations, également retrouvées le long des murs. Dans une petite salle flanquant la pièce chauffée, la présence d'une vasque revêtue de plaques de marbre a pu confirmer la fonction thermale de l'édifice. De nombreuses

<sup>974</sup> Guidobaldi, *LTUR* II, 1995, p. 95-96.



*fistulae aquariae* furent également découvertes dans la zone de fouille. Sous ce complexe apparemment homogène, on trouva une épaisse couche de remblai composée de matériel ayant très certainement appartenu à une structure antérieure. Les murs présentaient une technique de construction en *testaceum* que V. Santa Scrinari data entre la fin du III<sup>e</sup> et le IV<sup>e</sup> siècle ap. J.-C.<sup>975</sup>. L'auteur malheureusement ne précise pas l'endroit exact des découvertes.



**Figure 165 :** *Domus Cilonis* signalée par Lanciani au nord-est de Santa Balbina et *domus Parthorum* au nord des *thermae Antoninianae* (FVR Pl. 41)

Des sondages, réalisés en 1982 par la Surintendance dans la zone de l'Institut Santa Margherita à l'occasion de rénovations de l'immeuble de la F.A.O., ont également révélé des structures antiques et médiévales à proximité d'un mur en *opus quadratum*<sup>976</sup>. Ici encore aucun plan ne permet de situer avec précision les vestiges ; il est donc difficile de les lier avec ceux découverts en 1960. L'auteur mentionne toutefois la présence d'un mur en *opus latericium* de forme semi-circulaire daté du II<sup>e</sup> ap. J.-C., et, dans la zone de Santa Balbina, d'une série de pièces en *latericium*, de bipédales avec des timbres de la fin du II<sup>e</sup> siècle ap. J.-C., et d'un système pour l'écoulement des eaux.

<sup>975</sup> Santa Maria Scrinari, *FA* 1960, 4310.

<sup>976</sup> Quinto, 1984, p. 70-75.

Ces structures doivent certainement avoir un lien avec les vestiges mentionnés précédemment.

Nous devons enfin mentionner dans la zone de Santa Balbine la « *domus Parthorum* », qui correspond en réalité à diverses structures d'époque tardive, comprises entre le début du III<sup>e</sup> siècle et la fin du VIII<sup>e</sup> (Fig. 166). Une récente étude stratigraphique des élévations a notamment pu mettre en évidence les premières phases de construction, qui correspondraient à un nymphée et / ou un édifice thermal<sup>977</sup>. L'exèdre semi-circulaire et la pièce rectangulaire terminant par une abside ont ainsi pu être identifiés comme les éléments d'un nymphée monumental (voire peut-être de thermes) construit au début du III<sup>e</sup> siècle. Une petite pièce circulaire de 9 mètres de diamètre fut ensuite construite entre ces deux structures : cette dernière était couverte d'une coupole percée d'un *oculus* et enduite de coquillages et de pierres poncees. La découverte de *tubuli* durant les fouilles pourrait ainsi faire penser à une pièce thermale chauffée, probablement liée aux infrastructures à peine mentionnées<sup>978</sup>.



Figure 166 : « *Domus Parthorum* », pièce circulaire (thermale ?) avec *oculus* (Taffetani 2011)

<sup>977</sup> Taffetani, 2010, p. 39-45 : les structures sont aujourd'hui comprises à l'intérieur du stade des thermes de Caracalla.

<sup>978</sup> *Ibid.*, p. 39-40.

## **Zone des *Thermae Antoninianae***

Les vestiges situés dans la zone méridionale de la *regio Piscina Publica* furent pour beaucoup découverts lors de l'ouverture de la via Cristoforo Colombo et de la via delle Terme di Caracalla : ces « fouilles » rapides et mal documentées sont donc difficiles à interpréter. Nous avons ainsi choisi de présenter dans ce paragraphe les découvertes qui nous semblaient se rapporter avec le plus de probabilité à des vestiges balnéaires, laissant de côté certaines interprétations qui pouvaient être jugées comme un peu trop hâtives<sup>979</sup>.

Seul un édifice de fonction thermale peut être identifié avec certitude. Les travaux de 1936 visant à consolider le sol de San Cesareo ont ainsi révélé deux grandes pièces rectangulaires contigües, communiquant par une ouverture tripartite marquée par deux colonnes (108, **Fig. 167**)<sup>980</sup>. Les fouilles se sont concentrées dans la zone de l'église, mais le complexe devait très certainement s'étendre au nord et au sud, puisque des ouvertures ont été observées dans les murs en *latericium*. Selon Matthiae, les deux grandes pièces auraient par ailleurs été précédées d'un plus modeste vestibule, situé sous le parvis de l'église actuelle. Les deux pièces avaient le sol couvert d'une mosaïque figurée en noir et blanc, dont le sujet (thiasse marin avec tritons, monstres marins, etc, **Fig. 168**), typique des édifices thermaux, trouve de nombreuses confrontations à Ostie mais également dans la zone<sup>981</sup>. Des restes de revêtement pariétal en plaques de marbre *cipollino* ainsi que les empreintes d'*opus sectile* ont été observés sur les murs de la première salle. Les mosaïques, datées de la période antonine, subirent

---

<sup>979</sup> Nous citerons ainsi à titre d'exemple les restes d'un édifice de plan circulaire aperçu par Parker dans les années 1870, derrière l'abside de l'église de S. Nereo ed Achilleo, que L. Avetta identifie comme des petits bains (1985, p. 30). En 1904, dans la même zone, on mit au jour une rue pavée ainsi qu'une autre structure curviligne (Pavolini, 1999, p.405-448). Lanciani ne signale aucune de ces découvertes sur sa *FVR*, mais reporte comme "scavi Brocard 1874" une série de murs légèrement distants du côté nord-ouest de l'église. Il s'agit d'une ou deux pièces conservées seulement en partie: s'agit-il de la même intervention que celle de Parker? En réalité, il n'est dit nul part que cet édifice ait un caractère thermal ; on ne mentionne par ailleurs ni structures hydrauliques ni système de chauffage.

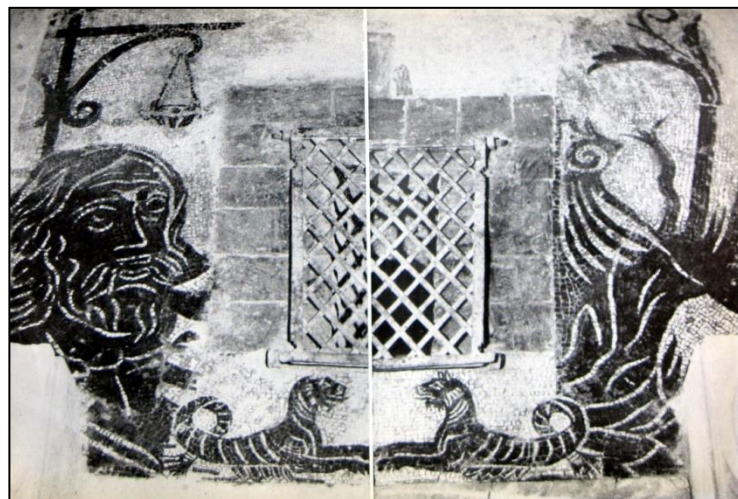
<sup>980</sup> Terenzio, *BCom* 1938, p. 241-242 ; Matthiae, 1965, p. 14 : Chacune de deux vastes pièces occupe ainsi plus de 150 m<sup>2</sup> (11,20 x 15,10 m pour la première salle et 18,01 x 11,41 m pour la seconde). La base d'une colonne attique a été retrouvée *in situ* sur le seuil légèrement rehaussé entre les deux pièces.

<sup>981</sup> On se rappellera par exemple la mosaïque de l'Orto del Carciofolo (3) dans la *regio I*.

des restaurations au III<sup>e</sup> ou IV<sup>e</sup> siècles. Les murs périmétraux des pièces, en *opus latericium* régulier, pourraient confirmer cette datation. L'ensemble appartiendrait à un complexe édifié sur le remblai de structures antérieures en *opus mixtum* et *reticulatum*, qu'il faut probablement dater de la première moitié du II<sup>e</sup> siècle ap. J.-C. La découverte dans une des salles d'une canalisation pour l'écoulement des eaux, d'une vasque revêtue de mortier hydraulique et de plaques de marbre<sup>982</sup>, tendrait à confirmer la nature thermale du complexe. La grandeur des pièces et l'iconographie des pavements pourraient indiquer la présence de *frigidaria* et / ou d'une pièce de type *basilica thymarum*. L'établissement, qui montre des signes de restaurations tardives, semble avoir été en usage au moins jusqu'au V<sup>e</sup> siècle.



**Figure 167** : Planimétrie du *balneum* avec mosaïques marines situé sous l'église San Cesareo (d'après Gallavotti Cavallero 1989)



**Figure 168** : Fragments de mosaïque marine recomposée sur les marches de l'autel de l'église San Cesareo (Matthiae 1965)

<sup>982</sup> Matthiae, 1965, p. 14-15.

A. Insalaco a voulu reconnaître dans ces vestiges les *thermae Commodianae*, qu'il lie également à un édifice fouillé entre 1658 et 1666, entre via di S. Sebastiano et l'angle nord-est des thermes de Caracalla<sup>983</sup>. Or cette zone, située dans la *regio* XII, ne peut correspondre à l'emplacement des thermes impériaux, mentionnés dans la *regio* I. Selon L. Avetta, ces vestiges devaient plutôt appartenir à une grande *domus* dotée de bains domestiques<sup>984</sup>. La description de la pièce principale avec son entrée tripartite évoque en effet certaines résidences tardives d'Ostie (*domus* de la Fortuna Annonaria, du Nymphée), et donc une nature domestique. Il me semble toutefois beaucoup plus probable, étant donné la grandeur des pièces (150 m<sup>2</sup> pour la première et 180 m<sup>2</sup> pour la seconde) que le complexe était fréquenté par le public du quartier : il pourrait alors s'agir de bains de type II / III, voir de type IV.

Nous avons évoqué la découverte, en 1698, d'une pièce avec mosaïque représentant le quadriga de Neptune entouré de divinités marines, monstres et poissons, signalée par Bartoli « presso Porta Capena » (*regio* I, **Fig. 5**). Pourtant un commentaire du même auteur ou de son fils précise que l'édifice auquel devait appartenir la mosaïque avait été trouvé "vicino alla Porta Capena oggi di S. Sebastiano nella vignia del Sig.r. De Marchis"<sup>985</sup> ; cette note se retrouve notamment sur un des plans de Bartoli, qui évoque un "pavimento antico di musaicho (...) figure negre in campo bianco, scoperto l'anno 1698 nella Regione della *Piscina Publica*, alla mano destra della Via Appia nella vignia del Sig.r. Michelangelo de Marchis"<sup>986</sup>. Or le secteur évoqué par Bartoli s'étend à l'ouest de la vigna Casali, près de la Porte Saint-Sébastien, soit dans une zone plutôt éloignée de *Porta Capena*<sup>987</sup>. Si l'on ne possède aucune information sur la nature des vestiges liés à la mosaïque, le répertoire iconographique pourrait indiquer la présence de thermes, datés, d'après l'analyse stylistique, entre le II<sup>e</sup> et le III<sup>e</sup> siècle ap. J.-C. Il est notamment attesté que la Vigna de Marchis était traversée par l'*Aqua Antoniniana*<sup>988</sup>.

---

<sup>983</sup> Insalaco, 1984, p. 11-16.

<sup>984</sup> Avetta, 1985, p. 32; cf Lanciani, *FVR* Pl. 46.

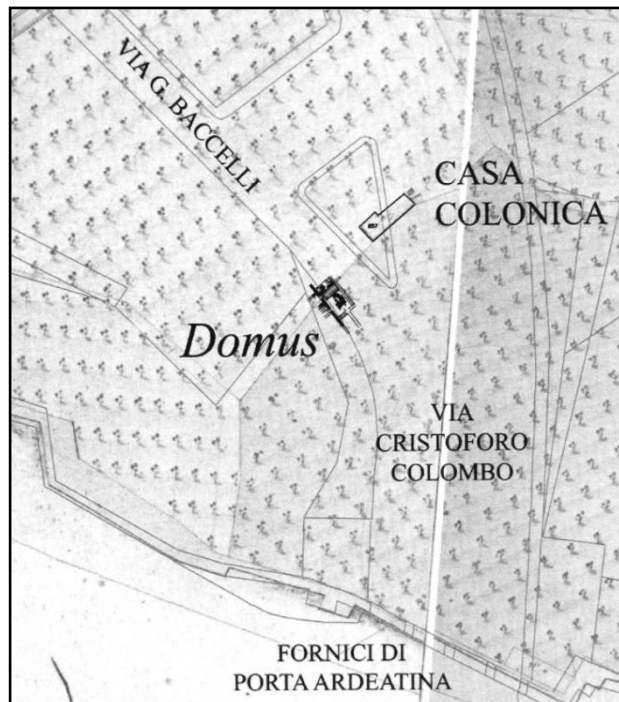
<sup>985</sup> Lanciani, *Storia degli Scavi* V, 1994, p. 220-221.

<sup>986</sup> Lanciani, *BCom* 23, 1895, p. 188.

<sup>987</sup> Asor Rosa, 2001, n. 38 p. 153.

<sup>988</sup> Avetta, 1985, p. 39.

Durant l'ouverture de la via Imperiale, une vaste nécropole ainsi qu'un édifice de fonction inconnue avec *balneum* furent mis au jour à l'angle entre la via G. Baccelli et la via Cristoforo Colombo (109, **Fig. 169, 170**)<sup>989</sup>. L'entrée du complexe, alors interprété comme *domus*, était flanquée de niches et de deux petites vasques. L'édifice se composait notamment d'un péristyle en *opus sectile*, ainsi que d'un *atrium* pavé d'une mosaïque polychrome en pâte de verre, représentant les auriges des quatre factions du cirque (voir Chapitre V.3.2., *Mosaïques*, **Fig. 27**); celle-ci avait été placée sur un premier sol en *opus spicatum*. Sous le péristyle, on mit au jour un riche sarcophage du III<sup>e</sup> siècle servant de *terminus post quem* pour la datation des structures supérieures. L'édifice en question fut daté grâce à la mosaïque vers la moitié du IV<sup>e</sup> siècle ap. J.-C.

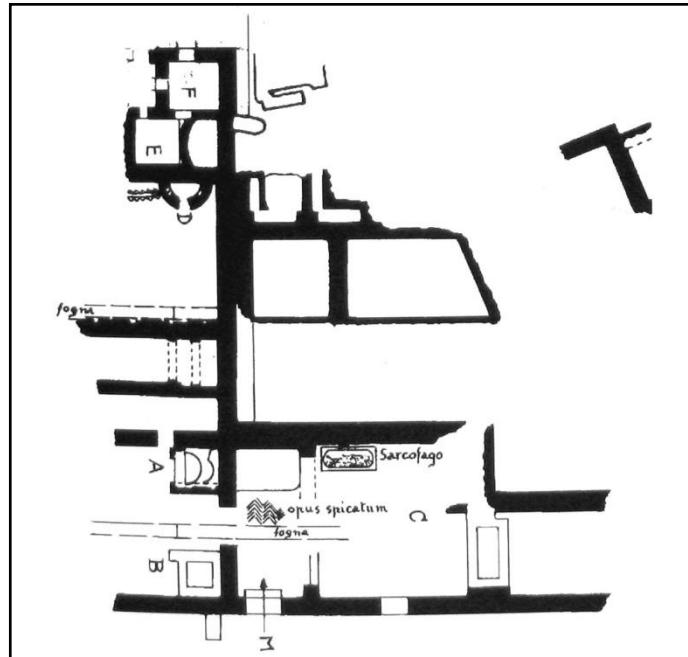


**Figure 169** : Positionnement de la « domus » entre la via G. Baccelli et la via C. Colombo (Maira 2011)

Les photographies et plans que nous possédons semblent bien indiquer la présence d'un *prae-furnium* (**Fig. 171**), alimentant au moins deux petites pièces de forme carrées, dont une avec vasque : ces éléments confirment ainsi la fonction thermique d'une partie de ce complexe. Il est difficile toutefois d'établir si la « domus » et le *balneum*

<sup>989</sup> *BCom* 1946-48, p. 180.

situé au nord-est présentait un lien fonctionnel, ou si au contraire les deux infrastructures étaient totalement indépendantes.



**Figure 170** : Structures avec *balneum* (E-F) découvertes en 1938 via Imperiale (d'après Maira 2011)



**Figure 171** : *Praefurnium* alimentant l'hypothétique édifice thermal situé à l'angle entre viale Baccelli et les thermes de Caracalla (cliché ASSAR 2/24, 1938)

Un nouvel examen des données à disposition montre en réalité que le sarcophage

aurait pu être inséré au III<sup>e</sup> siècle à l'intérieur du complexe déjà existant. L'interprétation de ce dernier comme *domus* a ainsi été remise en question : on a supposé qu'il pouvait plutôt être lié à la célébration de rites funéraires<sup>990</sup>. En réalité, la riche décoration en *opus sectile* et placages en marbre, ainsi que la présence d'un petit édifice balnéaire, ne semblent pas faire pencher pour cette identification. L'iconographie des auriges, à l'image de la mosaïque des charretiers dans les bains des *Cisiarii* à Ostie, aurait pu notamment faire référence à une corporation ou un collège. L'édifice a souvent été lié aux pièces thermales mises au jour dans cette zone<sup>991</sup>, mais la distance chronologique et physique entre ces structures et celles découvertes sous San Cesareo ne nous permet de le rattacher à aucun établissement connu.

Nous signalerons pour finir un *balneum Scriboniolum* (107) connu par une plaquette de collier d'esclave datée du IV<sup>e</sup> siècle ; celle-ci le localise explicitement dans la douzième *regio* augustéenne<sup>992</sup>. Le nom *Scriboniolum* fait très certainement référence à la *gens* Scribonia comptant de nombreux membres à la fin de l'époque républicaine et au début de l'Empire. On a ainsi avancé l'hypothèse de plusieurs propriétaires, comme Scribonia, épouse d'Auguste en troisièmes noces, dont les affranchis avaient un monument funèbre justement dans cette zone ; ou bien encore L. Scribonius Libo Rupilius Frugi, concessionnaire d'eau à Rome<sup>993</sup>. Il semble que l'esclave fugitif Hilarionis n'ait pas été directement lié au *balneum*, mais à un particulier habitant non loin de là : cet établissement devait être assez connu pour qu'on l'utilise encore au IV<sup>e</sup> siècle comme repère topographique<sup>994</sup>. Il faut donc très certainement imaginer un complexe de propriété privée ouvert au public, selon un schéma relativement fréquent dans la *regio* XII. Malheureusement, malgré les nombreux vestiges archéologiques balnéaires attestés dans le secteur, force est de constater notre incapacité à réunir de manière cohérente les informations et à proposer une analyse plus développée de ces *balnea* d'époque impériale.

---

<sup>990</sup> Maira, 2010, p. 79.

<sup>991</sup> Avetta, 1985, p. 42.

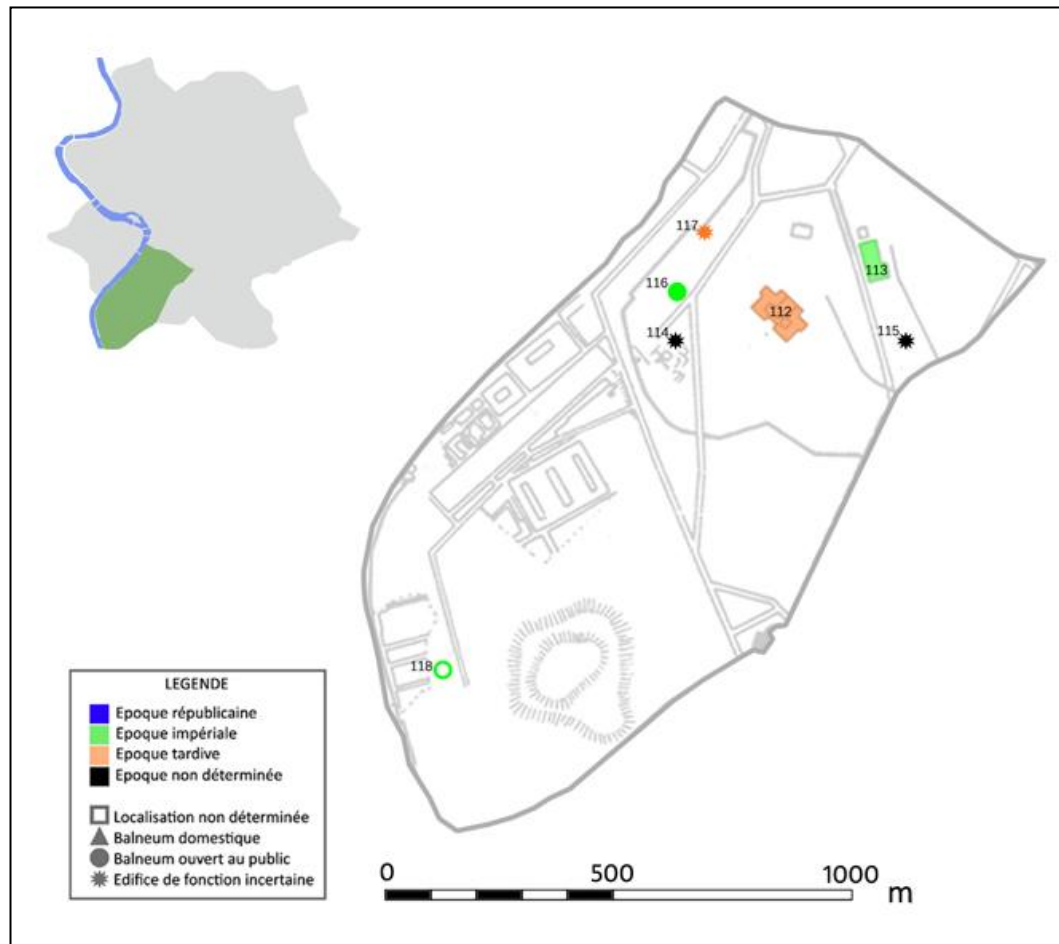
<sup>992</sup> *CIL* XV 7188 : *Hilarionis / so (= sum) tene me et reuoca / me quia fugi de r(egione) / XII a(d) balin(eum) Scrib / oniolum Rome.*

<sup>993</sup> Chioffi, *LTUR* I, 1993, p. 163.

<sup>994</sup> Bérenger, 2008, p. 169-170.



### III. 1. 13. *Regio XIII : Auentinus*



**Figure 172** : Distribution des *balnea* et *thermae* à l'intérieur de la *regio XIII Auentinus* (élaboration A.L. Foulché)

La XIII<sup>e</sup> *regio* augustéenne de Rome correspond au quartier le plus méridional de la ville, délimité à l'ouest par le Tibre, au nord par le Cirque Maxime et à l'est par la *Via Ostiensis*, qui la sépare de la *regio XII*. L'*Auentinus* comprenait alors la colline éponyme (l'Aventin), ainsi que de la zone périphérique gravitant autour du mont artificiel de Testaccio. Si la colline de l'Aventin était à l'époque républicaine une zone résidentielle et commerciale particulièrement populaire, elle changea radicalement d'aspect sous l'Empire en devenant peu à peu l'un des quartiers résidentiels les plus aristocratiques de la ville<sup>995</sup>. La zone commerciale se déplaça alors dans la vallée

<sup>995</sup> Coarelli, 2003, p. 410-411 : À l'époque impériale sont attestées sur l'Aventin les demeures de l'empereur Vitellius, de Licinius Sura, ami de Trajan, et de Trajan lui-même, avant son accession au pouvoir.

méridionale, où se trouvait depuis le II<sup>e</sup> siècle av. J.-C. le nouveau port fluvial de la ville (*Emporium*) ; on y trouvait alors la *Porticus Aemilia*, ainsi que les nombreux entrepôts liés à ces activités (*Horrea Galbana, Lolliana, Aniciana...*). Nous ne possédons aucun témoignage de *balnea* pour l'époque républicaine, ce qui surprend peu si l'on considère le changement radical que connut la zone à l'époque impériale ; de telles modifications ont certainement entraîné la destruction des infrastructures antérieures, non adaptées à la nouvelle trame urbaine.

### *Thermae Surae et Decianae*

Sur la colline de l'Aventin sont attestés plusieurs complexes balnéaires (**Fig. 173**), dont notamment deux établissements ouverts au public d'une certaine renommée. Les plus anciens sont les *Thermae Surae* (ou *Suranae*, 113) : ils sont mentionnés dans les *Catalogues Régionnaires* dans la XIII<sup>e</sup> *regio*<sup>996</sup>, et également sur un fragment de la *Forma Urbis*, sous le nom de *Bal[neum] Surae* (**Fig. 174**)<sup>997</sup>. La construction de ce complexe serait dûe à L. Licinius Sura, ami de l'empereur Trajan selon Dion Cassius<sup>998</sup>, voire à Trajan lui-même selon Aurelius Victor<sup>999</sup>. Le fragment de la *Forma Urbis* présente une palestre rectangulaire avec des colonnades sur trois côtés ; cette cour est séparée d'une rue à portique par une façade de boutiques, flanquées de part et d'autre par les entrées du complexe. Un troisième accès est situé du côté de la palestre. Sur le long côté de la cour, six pièces communiquent entre elles le long d'un seul axe : il s'agirait du corps thermal principal, lié à son extrémité à un groupe de salles plus petites. Ce dernier, ouvrant sur la palestre par des portes et escaliers, pourrait correspondre au secteur de service. R. A. Staccioli, dans son étude sur les thermes mineurs de Rome, classe l'établissement parmi les thermes de type pompéien présentant une nette division entre la palestre et la partie thermale à proprement parler<sup>1000</sup>.

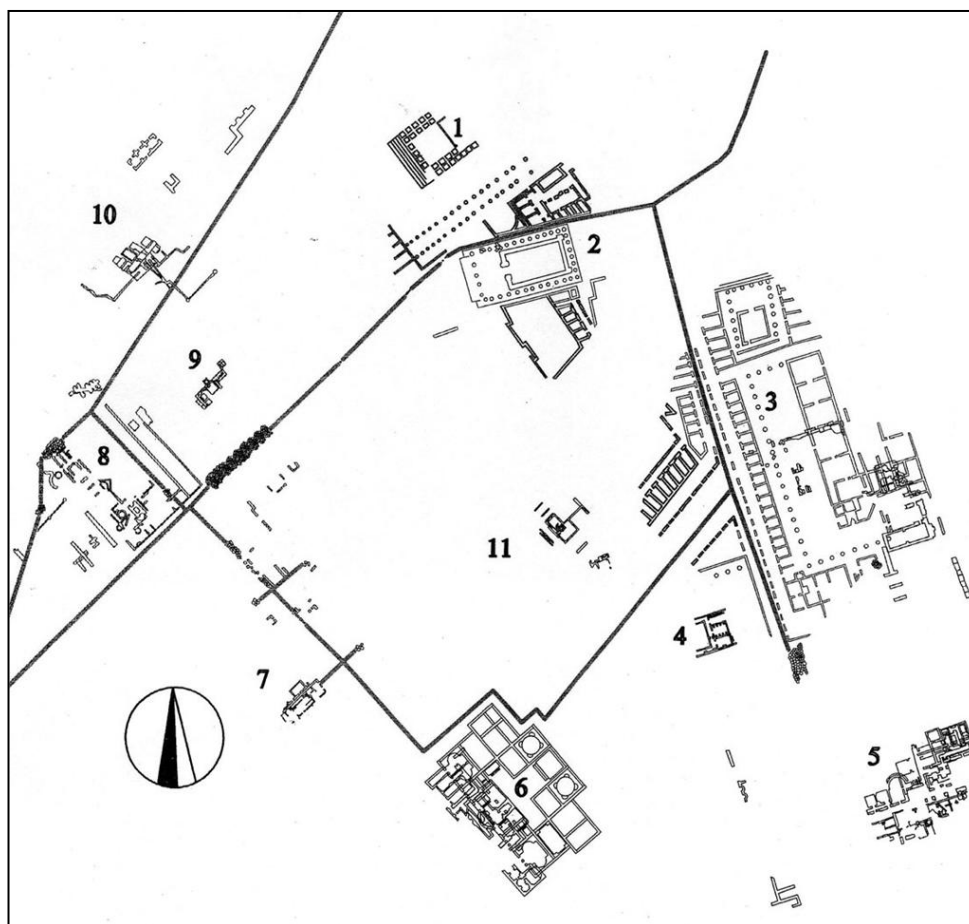
<sup>996</sup> VZ I, p. 141, 181.

<sup>997</sup> *FVR* Pl. XV, 21 (RA).

<sup>998</sup> Dio Cass., 68, 15, 3 : ὅστις ἐς τοῦτο καὶ πλούτου καὶ ἀρχήματος ἀφίκετο ὥστε καὶ γυμνάσιον Ῥωμαίοις οἰκοδομῆσαι.

<sup>999</sup> Aur. Vict. *Caes.*, 13, 8 : *Aequus, elemens, patientissimus atque in amicos perfidelis, quippe qui Surae familiari opus sacrauerit, quae Suranae sunt.*

<sup>1000</sup> Staccioli, 1961, p. 94-95: Selon l'auteur les *thermae Surae* présentent des similitudes particulières avec les thermes du Centre à Pompéi, qui se divisent en deux parties distinctes : la palestre, et le corps



**Figure 173** : Planimétrie générale de l'Aventin. 3 : *Thermae Surae* ; 6 : *Thermae Decianae* ; 8 : *Domus et balneum* de Pactumeia Lucilla ? ; 9 : *domus et balneum* sous Sainte-Sabine ; 10 : *balneum* au nord de Sainte-Sabine (Armellin Quaranta 2004)

En réalité, l'édifice peut trouver une confrontation encore plus parlante - et surtout plus proche, chronologiquement et géographiquement - avec les thermes de Neptune à Ostie, érigés à l'époque de Domitien et réaménagés sous Hadrien et Antonin le Pieux (voir Chapitre V.2.2, **Fig. 23-24**). L'édifice, divisé entre un secteur thermal à l'est et une palestine à l'ouest, possède également des pièces annexes au sud et à l'ouest. Enfin, une série de boutiques ouvre directement sur le portique nord du *decumanus maximus*<sup>1001</sup>. Si l'on oriente le fragment de la *Forma Urbis* selon l'hypothèse proposée par Rodriguez Almeida, les similitudes entre les deux complexes sont encore plus frappantes, à l'exception de la façade de *tabernae* donnant sur une rue à portique<sup>1002</sup>. Les édifices présentent le même schéma, à savoir une palestine entourée d'un portique sur trois côtés à l'ouest, un corps thermal à l'est aligné sur un axe orienté nord-sud, une

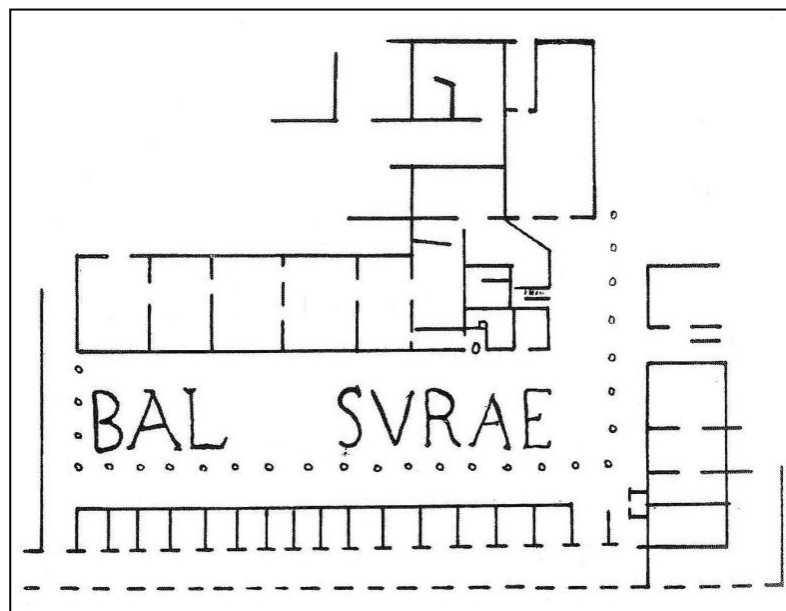
---

thermal suivant un seul axe longitudinal.

<sup>1001</sup> Poccardi, 2005, II, p. 71-76.

<sup>1002</sup> Dans les thermes de Neptune celle-ci se retrouve au sud, et à l'ouest dans les thermes de Sura.

entrée sur la palestre dans l'angle sud-ouest et un accès par la rue au sud-ouest. Malgré la partie manquante du fragment de la *Forma Urbis*, il serait tentant de restituer, grâce aux analogies entre les deux plans, le secteur chaud dans la série de pièces alignées nord-sud. Le secteur froid pourrait alors se situer au sud-est, alors qu'au nord-est se développeraient les pièces de service et les *praefurnia* alimentant les pièces chauffées. Les dimensions des thermes de Neptune (4500 m<sup>2</sup> de superficie totale, avec un bloc thermal de 2300 m<sup>2</sup>) pourraient par ailleurs correspondre aux dimensions données par la *Forma Urbis*, ce qui ferait des *thermae Surae* un édifice d'une certaine importance (et non pas « mineur »). Moins régulier et plus modeste que les thermes de type impérial, le *balneum Surae* se distingue toutefois par la présence d'une palestre, de plusieurs entrées sur la rue et d'un corps thermal composé d'un minimum de six à sept salles. Ces caractéristiques nous permettent de classer cet établissement dans notre type IV.



**Figure 174** : Transcription du fragment de la *Forma Urbis Seueriana* figurant le *Balneum Surae* (Pl. XV fr. 21, Jordan, dans Carettoni 1960)

La localisation du complexe reste toutefois une question en suspens. Le fragment de la *Forma Urbis*, qui a été placé près d'une autre section représentant le temple de Diane, indiquerait une localisation dans la partie occidentale de l'Aventin<sup>1003</sup>. En 1943, on mit au jour via Prisca des vestiges de murs et des *suspensurae* que l'on

<sup>1003</sup> Coarelli, 2003, p. 417-418.

attribua aux thermes de Sura<sup>1004</sup>. Enfin, des sondages effectués en 1989-1990 à l'ouest de Santa Prisca révélèrent d'importantes structures (dont plusieurs vasques) de l'époque de Trajan, ainsi qu'un mur tardif pouvant correspondre à la restauration de Gordien évoquée par les sources<sup>1005</sup>. Le sondage permit notamment la découverte d'une structure formée de deux parois parallèles en tuf, correspondant probablement au conduit souterrain de l'*Aqua Appia* qui traversait l'Aventin en direction sud-est / nord-ouest. L'hypothèse qui place les thermes de Sura sur la partie occidentale de la colline, à l'ouest de Santa Prisca, reste aujourd'hui la plus probable.

Le second édifice thermal public de l'Aventin (112) fut construit par l'empereur-soldat Trajan Decius, peut-être, selon Aurelius Victor, avant son départ pour le front en 250. Il est attesté sur l'Aventin par de nombreuses sources, littéraires et épigraphiques<sup>1006</sup>. Souvent restauré et embelli jusqu'au début du V<sup>e</sup> siècle, comme l'attestent les nombreuses inscriptions trouvées dans la zone<sup>1007</sup>, le complexe devait notamment partager avec les thermes voisins de Sura l'alimentation en eau par l'aqueduc souterrain de l'*Aqua Appia*. Les (rares) vestiges de l'édifice sont désormais englobés dans le Casale Torlonia, au nord-ouest de la piazza del Tempio di Diana<sup>1008</sup>. Des structures étaient encore visibles lorsque Nolli réalisa sa "Nuova pianta di Roma" en 1748, mais le document le plus précis pour la reconstruction de la planimétrie reste le plan qu'en fit Palladio en 1554. Celui-ci montre un complexe orienté très certainement nord-est / sud-ouest, avec un corps central mesurant 70 mètres par 44, soit environ 3000 m<sup>2</sup> (dont un tiers devrait être aujourd'hui englobé dans le Casale Torlonia). Le complexe présentait l'habituel plan symétrique des thermes impériaux mais devait, selon L. La

---

<sup>1004</sup> *BCom* 1946-48, p. 217.

<sup>1005</sup> Venditelli, 1990, p. 163 : Les vestiges étaient plus précisément situés entre la via S. Alberto Magno et Largo Arrigo.

<sup>1006</sup> Aur. Vict. *Caes.*, 29, 1; Eutropius, *Breviarum ab urbe condita* 9, 4; Chron.a.354 (VZ I, p. 147); *Notitia* (VZ I, 14); Cassiod. *Chron.* (MGH Chron.Min. II, 147) pour les sources littéraires. Pour les sources épigraphiques : *CIL* VI 1159 (thermes décorés en 353-354); *CIL* VI 1703 (thermes restaurés en 414) + inscription non publiée de la Villa Torlonia (*DD. NN. / Thermas Dec[-] / Vicini Par[-] / solo strat[-] / et porticu[-]*).

<sup>1007</sup> La plus tardive (*CIL* VI 1703) fait référence à une restauration par le *praef. urbi Caecina Decius Aginatus* Albinus en 414.

<sup>1008</sup> La Follette, *LTUR* V, 1999, p. 51-53 : La zone est délimitée entre la via di S. Domenico, la via de S. Alessio, la via de S. Melania et la via Latino Malabranca.

Follette, se rapprocher plus du plan des thermes d'Afrique du Nord que des thermes romains de type impérial.

### *Zone du Prieuré de Malte et de Sainte-Sabine*

Des structures d'époque impériale, interprétées par Bartoli comme des bains, (114) furent mises au jour lors de travaux liés au nouveau siège du Prieuré dans la Propriété de l'Ordre des Cavaliers de Malte<sup>1009</sup>. Durant la construction des fortifications de l'Aventin par les troupes pontificales dans les années 1867-69, Pellegrini (alors commissaire des Antiquités) aperçut un grand complexe comprenant des pièces en *opus reticulatum* constituées de deux ambulacres, d'une pièce de forme carrée et d'au moins quatre autres salles<sup>1010</sup>. Parmi ces dernières, Pellegrini mentionne une pièce chauffée qui conservait encore ses *tubuli*, et une autre au pavement en mosaïque de couleur avec inclusions de marbre précieux. Ces témoignages semblent indiquer la présence d'un grand complexe d'époque impériale, probablement des thermes, à lier peut-être aux nombreuses structures avec vasques et système de chauffage aperçues à plusieurs reprises devant Sant' Alessio. Pour S. Gugliemi, l'hypothèse d'un édifice thermal dans cette zone est confortée par l'*Anonyme d'Einsiedeln* évoquant un *balneum Mercuri* dans une zone correspondant à la propriété des Cavaliers de Malte<sup>1011</sup>. Gugliemi pencherait à faveur d'un *balneum* appartenant à la *domus* d'un riche privé, dans la mesure où les seuls thermes publics attestés dans la *regio* par les *Régionnaires* sont ceux de Decius et Sura<sup>1012</sup>. Il propose alors d'attribuer ces vestiges au *balneum* de la *domus* de Pactumeia Lucilia qui s'étendait dans cette zone.

En effet, sous le couvent de Sant'Anselmo, à l'ouest de la place des Cavaliers de Malte, on découvrit dans les années 1892-96 une *domus* aristocratique qui aurait

---

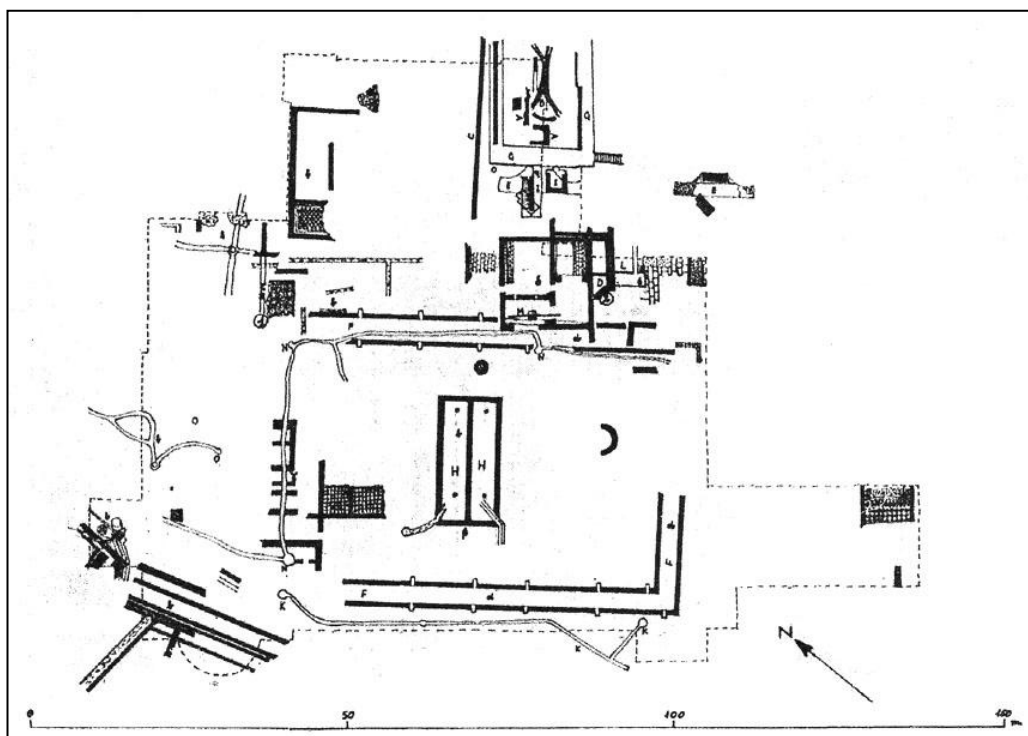
<sup>1009</sup> Bartoli, *Memorie de varie osservazioni fatte in Roma e nei luoghi suburbani vivente P. S. Bartoli*, dans Fea. *Miscellanae filologica, critica e antiquaria*, I, 1970, n. 127 : L'auteur décrit des "nobilissime stufe, o bagni", et affirme que "non si distaccava mattone, dove non si trovassero medaglie di Commodo imperatore (...)". Parmi le matériel Bartoli évoque une "bellissima stufa, ornata di marmi e peperino".

<sup>1010</sup> Pellegrini, 1868, p. 177-183.

<sup>1011</sup> *Itin. Eins.* (VZ II, p. 172 n. 2).

<sup>1012</sup> Gugliemi, 2006, p. 82-83. En réalité, les *Catalogues Régionnaires* indiquent pour cette *regio* entre 44 (*Curiosum*) ou 60 (*Notitia balnea*), dont une grande partie devait très certainement être ouverte au public.

appartenu à Pactumeia Lucilia (**Fig. 175**)<sup>1013</sup>. Une grande partie des timbres daterait ces vestiges du milieu du II<sup>e</sup> siècle ap. J.-C. Malgré le manque de documentation lié à ces découvertes (il reste un plan sans légende), Gugliemi, partant du principe que le complexe aurait été mis au jour seulement en partie, suggère une continuité au nord, en direction du Prieuré de Malte. Les bains découverts à plusieurs reprises dans ce secteur pourraient ainsi appartenir à la riche résidence de Pactumeia Lucilia. Les nombreux conduits d'eau aperçus sur le plan, reliés à ce qui semble être une citerne, confirmeraient l'hypothèse qu'une partie de la *domus* devait avoir une fonction hydraulique<sup>1014</sup>. Les structures que Lanciani fait apparaître sur sa *Forma Urbis* sous le nom de *Domus Pactumeiorum* ne figurent pas certains éléments du plan de Ciaverri (comme la grande citerne par exemple), mais en fait apparaître d'autres (comme certaines pièces à abside au nord). Il semble toutefois que la planimétrie des bains découverts dans la zone n'a jamais été reportée.



**Figure 175** : Planimétrie des vestiges situés sous le couvent de Sant'Anselmo (Ciavarrì Cavallo 1982)

Le *Balneum Mercuri* évoqué précédemment (115) est cité seulement dans le parcours "A porta sancti Petri ad sanctum Paulum" de l'*Itinéraire d'Einsiedeln* (IX<sup>e</sup> ap.

<sup>1013</sup> Son nom apparaissait en effet sur deux conduits en plomb (*CIL XV 7507*).

<sup>1014</sup> *Ibid*, p. 84.

J.-C.)<sup>1015</sup>. Cet itinéraire place donc le *balneum* sur les pentes sud-ouest de l'Aventin, entre le Tibre et la *Porta Ostiensis*. Pour T. Ashby, il pourrait bien s'agir d'une référence au *templum Mercurii* des *Mirabilia*<sup>1016</sup>, dans la mesure où *templum* et *balneum* sont tous deux utilisés à l'époque médiévale pour désigner des structures de natures variées. Selon lui, le *balneum Mercurii*, s'il a existé, devait se situer plutôt dans les environs de l'*Aqua Mercurii*, sur le versant occidental du *Caelius*<sup>1017</sup>. Pour D. Palombi ce *balneum* n'a probablement rien à voir avec l'*Aqua Mercurii* du *Caelius*, la *fons Mercurii* ou encore le *templum Mercurii* de l'Aventin cités par les *Mirabilia* : le toponyme pourrait tout simplement signaler la présence de vestiges monumentaux<sup>1018</sup>. L'interprétation de ce *balneum* reste en effet très hypothétique, mais pas improbable : il se peut en effet que le chroniqueur anonyme de l'*Itinéraire* ait bien vu les vestiges d'un *balneum* sur cette partie de l'Aventin, qu'il associa au nom de *Mercurii* ; on peut penser en effet qu'il existait alors un toponyme *Mercurii* dans cette zone de l'Aventin, dérivant des nombreuses structures antiques dédiées à Mercure.

Au nord de l'Aventin, en correspondance de la zone de Sainte-Sabine, se trouvent de nombreuses structures d'époque romaine, dont certaines furent interprétées par Charles Descemet dès 1863 comme *balnea* (117, **Fig. 176-177**)<sup>1019</sup>. Les travaux, initiés en 1855 par les Dominicains sur le versant derrière l'église, furent ainsi l'occasion de découvrir une partie de la muraille servienne, une dizaine de pièces d'époque romaine, ainsi que de nombreux fragments d'inscriptions (dont un des Actes du collège des frères Arvales, daté entre 186 et 190). D'après Descemet, ces vestiges semblaient s'étendre plus au sud vers le Tibre. Il identifia dans les pièces I et III des réservoirs ou citernes, puisque ces dernières étaient recouvertes d'un enduit hydraulique (mortier de tuileau?), et que "leurs voûtes et leurs parois offrent des ouvertures, ainsi que des rigoles"<sup>1020</sup>. La pièce III présentait toutefois des traces de restaurations qui pourraient

<sup>1015</sup> *Op. cit.* : *Scala usque in montem Auentinum / et balneum mercuri*.

<sup>1016</sup> *Mirabilia* (VZ III, p. 61) : *In Auentino templum Mercurii aspiciens in circo, et templum Palladis, et fons Mercurii, ubi mercatores accipiebant responsa*.

<sup>1017</sup> Platner-Ashby, 1929, p. 70.

<sup>1018</sup> Palombi, *LTUR* I, 1995, p. 161-162.

<sup>1019</sup> Descemet, 1864, p. 165-201. Il s'agit de la première publication des fouilles extensives menées entre 1855 et 1857 par le R. P. Besson (Darsy, 1968, p. 26-27).

<sup>1020</sup> *Ibid*, p. 166.



laisser imaginer "une destination antérieure et différente". Les pièces II et II', construites en *opus reticulatum* et recouvertes d'un enduit de stuc, étaient dotées d'un pavement en mosaïque noire et blanche à motifs géométriques. Selon l'auteur, "plusieurs indices apprennent que II et II' dépendaient jadis d'un bain auquel les n. XIII, VIII, IV, IV', VI, VI' et V se rapportaient directement, du moins dans le principe"<sup>1021</sup>. Les murs de ces pièces étaient également en *opus reticulatum / incertum* ou recouverts d'enduit, et même de peintures et de graffiti sur les parois des n. IV et IV'. Les traces d'un *praefurnium* furent découvertes dans la pièce VIII : celui-ci communiquait avec la n. IV, d'où partait une rigole jusqu'à la pièce n.V.

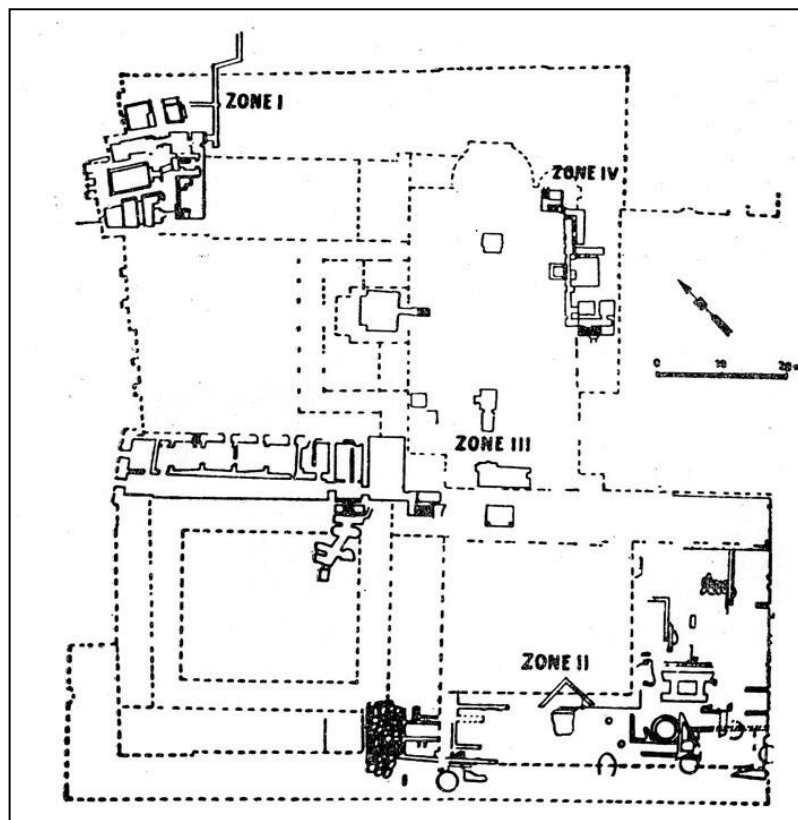


Figure 176 : Localisation des fouilles effectuées à Sainte-Sabine : I : *balneum* 117 ; II : *balneum* 116 (Darsy 1961)

Toutes les pièces s'appuyaient de part et d'autre de la muraille servienne. L'escalier menant de la pièce f à la pièce X semblait avoir été condamné dans un second temps ; un conduit en brique et travertin, traversé par deux autres conduits, partait de cet escalier menant aux étages supérieurs. Sous une pierre elliptique située aux pieds de la

<sup>1021</sup> *Ibid*, p. 167.

muraille, on découvrit un puisard communiquant avec une série de canaux creusés dans le tuf et se ramifiant dans plusieurs directions. À la base des murs de soutènements (de l'église ou du jardin?), Descemet mentionne la découverte d'une *fistula* portant 2 fois l'inscription *Cosmi Aug(usti) Lib(erti) a Rat(ionibus)* : selon l'auteur, ce Cosmus, fonctionnaire *a rationibus* de Marc Aurèle, pourrait alors être propriétaire du complexe. Descemet reconnaît, dans ces nombreux conduits formant un véritable réseau souterrain, une branche enterrée de l'*Aqua Appia*, qui venait également alimenter les thermes de Decius voisins.

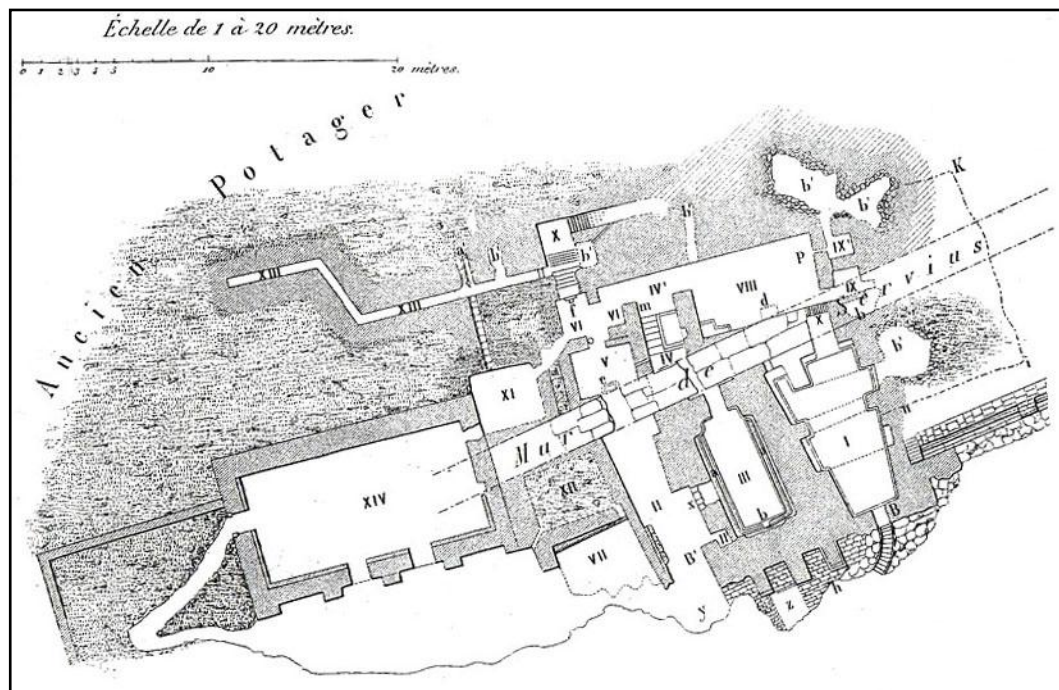


Figure 177 : Planimétrie des vestiges situés au nord de Sainte-Sabine (Descemet, 1864)

Les descriptions du complexe par P. Quoniam et F. M.D. Darsy nous éclairent davantage sur ces vestiges<sup>1022</sup> : les structures comprises à l'intérieur de la muraille étaient en *incertum*, celles à l'extérieur, plus récentes, en *reticulatum*. L'étage supérieur, très fragmentaire, correspondrait à la construction en *incertum* : vers le milieu du III<sup>e</sup> siècle, cette dernière aurait fait place à un édifice thermal, dont la fonction a été confirmée par la découverte en 1936 d'une vasque entièrement spoliée de son parement externe<sup>1023</sup>. À cette époque, les pièces I, III et XI auraient été transformées en citernes, notamment

<sup>1022</sup> Quoniam, 1947, p. 41-64, part. note 2 p. 44; Darsy, 1968, p. 26-30.

<sup>1023</sup> Darsy, 1968, p. 28 : de nouvelles explorations, conduites par F. M. D. Darsy, furent entreprises dans la même zone en 1936 et 1937. Ce dernier reconnaît par ailleurs la faiblesse de la documentation de Descemet.

grâce à un revêtement en *signinum*, et à l'ajout de contreforts et d'un système d'approvisionnement hydraulique adéquat. Grâce aux graffiti et aux peintures retrouvées sur les murs de la pièce III, il a été prouvé que ce local devait abriter un petit *Iseum*, qui aurait cédé la place à l'édifice thermal vers le III<sup>e</sup> siècle. Malgré l'état lacunaire de ces descriptions, la nature résidentielle de cette zone de l'Aventin nous laisse toutefois imaginer des bains pouvant appartenir effectivement à une demeure privée, *insula* ou *domus*. Il faut d'ailleurs noter que les vestiges figurent sur le plan de l'Aventin de P. Armellin et P. Quaranta sous le nom « *balneum et insulae* »<sup>1024</sup>. Leur ouverture au public est cependant impossible à démontrer.

Un autre complexe thermal est également attesté dans la même zone. En construisant en 1936 les fondations du nouveau couvent de Sainte-Sabine, on mit au jour une partie de voie parallèle au *Vicus Armilustrii*, une des principales voies de communication de l'Aventin<sup>1025</sup>. On découvrit également que le quadriportique de la Basilique avait été édifié sur les fondations d'un complexe thermal de la fin du II<sup>e</sup> ou du début du III<sup>e</sup> siècle, reconstruit au IV<sup>e</sup> siècle (116, **Fig. 178**). Édifié probablement après l'époque sévérienne, le complexe comprenait plusieurs pièces de fonction hydraulique et pas moins de huit vasques, principalement de forme circulaire. Il se présentait selon un plan rectangulaire, avec de nombreux pilastres et portiques ; certaines des décorations pariétales, dont une Vénus au bain, étaient encore visibles lors de la découverte. Le pavement de basalte situé au nord des structures thermales pourrait correspondre à une petite cour de service liée au fonctionnement de l'édifice. F. Darsy note par ailleurs que cette cour communiquait directement avec le *Vicus Armilustrii* au sud-est. On trouva également une statue de Vénus, liée à un autel dédié à la déesse par Primus, *uectigalis uilicus* (« qui reçoit les taxes », voir Chapitre V.3.2, *Statuaire*, **Fig. 55**)<sup>1026</sup>. Pour F. Darsy, cette inscription confirmerait, avec le nom de *Crispinus* retrouvé sur une *fistula* en plomb, la présence sur ce lieu d'affranchis impériaux, hauts fonctionnaires d'état. L'édifice semble avoir subi de nombreuses transformations au cours du IV<sup>e</sup> siècle.

---

<sup>1024</sup> Armellin, Quaranta, 2004, p. 291.

<sup>1025</sup> Travaux exécutés sous la direction de F. Darsy entre 1936 et 1939, relatés dans Darsy, 1961, p. 9-10; 53-57 et 1968, p. 56.

<sup>1026</sup> *Veneri / sac / Primus / Vectigalis / Vilicus*. La statue représente une Vénus pudique du type capitolin.

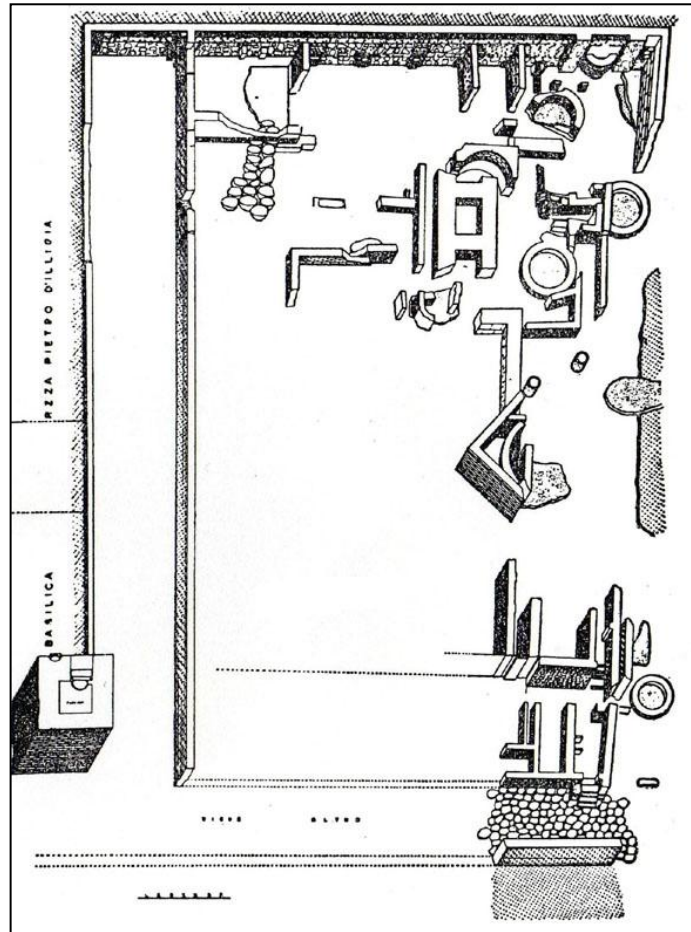


Figure 178 : Axonométrie des vestiges balnéaires situés sous le portique de Sainte-Sabine (Darsy 1961)

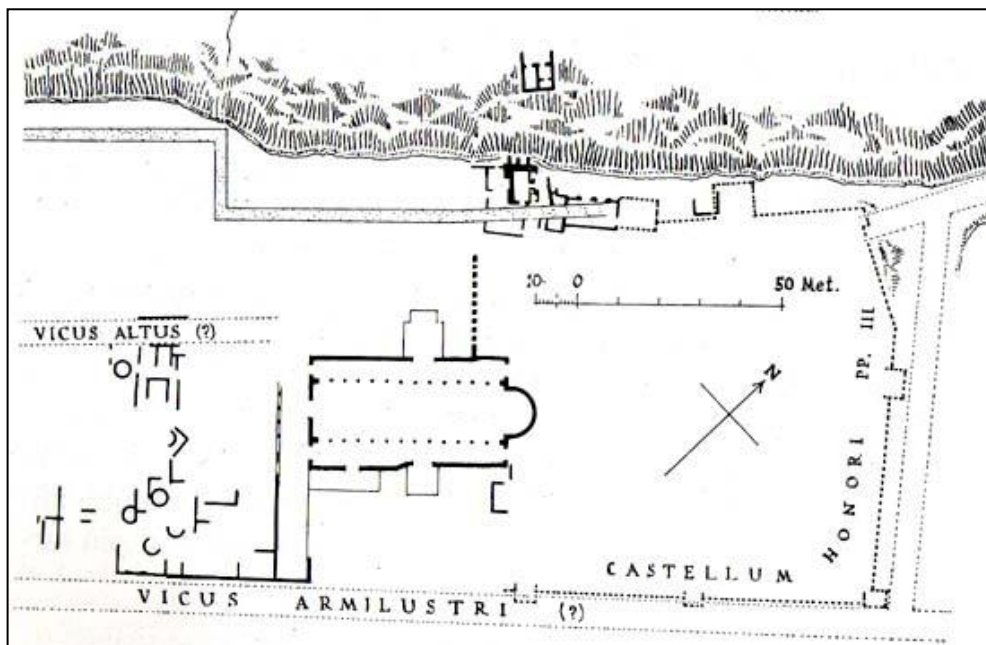


Figure 179 : Viabilité de la zone de Sainte-Sabine (Krautheimer-Corbett 1970)

Sous le portique et la première moitié inférieure de la basilique en revanche se trouvait une *domus* du III<sup>e</sup> ou IV<sup>e</sup> siècle, dont le pavement en *sectile* fut refait au IV<sup>e</sup> siècle. La présence d'une *domus* tardive pourrait être à lier au complexe thermal, qui montre également des phases de restauration au IV<sup>e</sup> siècle ; toutefois il semble plus probable que ces bains dotés de nombreuses vasques aient été ouverts au public, plutôt que strictement domestiques. La planimétrie des vestiges proposée par F. Darsy figure par ailleurs la présence d'une ouverture sur la rue (*Vicus Altus* ?), permettant peut-être d'accéder directement au *balneum*<sup>1027</sup> : ce dernier aurait alors été accessible à la fois par le *Vicus Altus* et par le *Vicus Armilustrii* (**Fig. 179**). Il est également possible que les structures aient appartenu au propriétaire de la *domus*, et, tout en étant liées physiquement à cette dernière, qu'ils aient bénéficié d'une ouverture au public : il s'agirait alors de bains de type II.

Malgré l'aspect lacunaire des relations de fouilles, nous pouvons toutefois tenter de donner une première restitution du paysage balnéaire de la colline de l'Aventin. Les *thermae Surae* et *Decianae* devaient assurer le rôle de bains de quartier publics, dans cette zone relativement périphérique de Rome desservie tardivement par les grands thermes voisins de Caracalla<sup>1028</sup>. La présence de ces deux complexes ne devait pas empêcher l'implantation d'autres bains publics de quartier, par ailleurs attestés par l'archéologie. Si l'Aventin comme le *Caelius* devaient être particulièrement peuplés de *domus* aristocratiques parfois équipées de leur propre bain domestique, on voit que dans certains cas les propriétaires de *domus* n'hésitaient pas à mettre en location ou à ouvrir directement leur *balneum* à un plus ample public. Malgré l'importante superficie du quartier, on notera que les *Catalogues Régionnaires* relèvent seulement 44 *balnea* pour le *Curiosum* (contre 60 pour la *Notitia*), chiffres probablement corrompus, mais qui figurent parmi les moins importants de la liste (avec ceux des *regiones* X et XI).

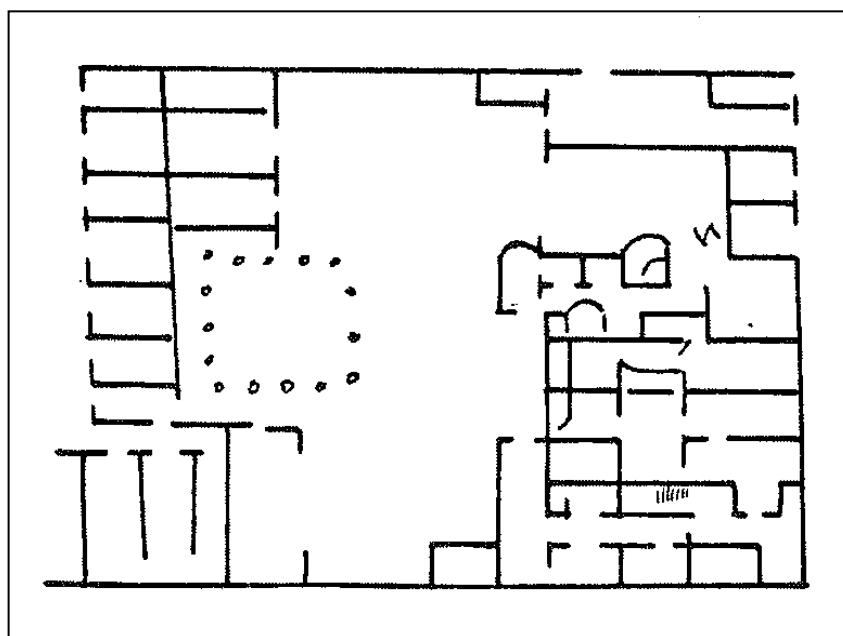
---

<sup>1027</sup> Darsy, 1968, p. 75.

<sup>1028</sup> Il s'agit des *Thermae Antoninianae*, qui desservent toute la zone méridionale de la ville, à savoir les *regiones* I, XII et XIII.

## *Testaccio*

La situation balnéaire devait être différente dans la plaine méridionale correspondant à la zone gravitant autour du port fluvial et du *mons Testaceus*, puisque le quartier était essentiellement consacré aux activités commerciales de la ville. Sur le fragment de la *Forma Urbis* représentant les *Horrea Lolliana* situées à proximité du Tibre (**Fig. 181**)<sup>1029</sup>, un *balneum* peut clairement être identifié (118, **Fig. 180**). Le fragment représente au moins quatre îlots séparés par des ruelles, figurant tous des entrepôts ou édifices commerciaux. Un de ces édifices se distingue cependant des autres par la présence dans sa partie orientale de structures singulières et certainement non assimilables à des *horrea*. Il s'agit d'une série de salles (dont certaines avec abside) communiquant entre elles selon un parcours plutôt complexe ; à l'ouest, les pièces donnent sur un vaste espace à ciel ouvert comportant ce qui semble être un péristyle de forme carrée. L'édifice présente deux entrées sur la rue, débouchant dans la même salle ; on pouvait également accéder directement à la cour par les *horrea* situés à l'ouest<sup>1030</sup>.



**Figure 180** : Transcription du fragment de la *Forma Urbis Seueriana* figurant un *balneum* dans la zone des *Horrea Lolliana* (fr. 25, Jordan d'après Carettoni 1960)

<sup>1029</sup> *FVR* Pl. XXV fr. 25 (C) = Pl. XVIII (RA) = 61 (J).

<sup>1030</sup> Ces entrées confirment que cet édifice était probablement à usage des travailleurs du quartier et des *horrea* situés à l'ouest.

R.A. Staccioli a, comme pour les thermes de Sura, voulu reconnaître dans cet édifice un exemple tardif de thermes de type pompéien<sup>1031</sup>. En réalité la planimétrie des structures thermales est plutôt difficile à définir et nous ne nous hasarderons pas ici à identifier chacune des pièces représentées sur le fragment. La présence d'un vaste espace ouvert avec portique lié à des bains permet toutefois d'imaginer un complexe encore non attesté dans le monde romain. En effet, si le schéma bains / palestra est bien connu pour les thermes publics de dimensions importantes, nous ne pouvons en dire autant pour les bains de quartier à l'intérieur d'un îlot, en pleine zone commerciale<sup>1032</sup>. Notons enfin que ce fragment a également été localisé dans le quartier de Trastevere (entre le Tibre et la via Portuense, à côté des jardins de César)<sup>1033</sup>.



Figure 181 : Positionnement des fragments 25 et 33 de la FVR (d'après Carettoni 1960)

<sup>1031</sup> Staccioli, 1961, p. 98.

<sup>1032</sup> Les bains de quartier à l'intérieur d'un îlot sont attestées par exemple à Ostie (Bains des Sept Sages, bains des Cisiarii), mais ceux-ci disposent d'un espace limité sans palestra et semblent destinés aux habitants des *insulae* voisines ou parfois à des corporations.

<sup>1033</sup> Rodriguez Almeida, 1980, p. 108 : Le complexe présenterait une façade sur la via Portuense avec un portique et une série de *tabernae*.

### III. 1. 14. *Regio XIV : Transtiberim*

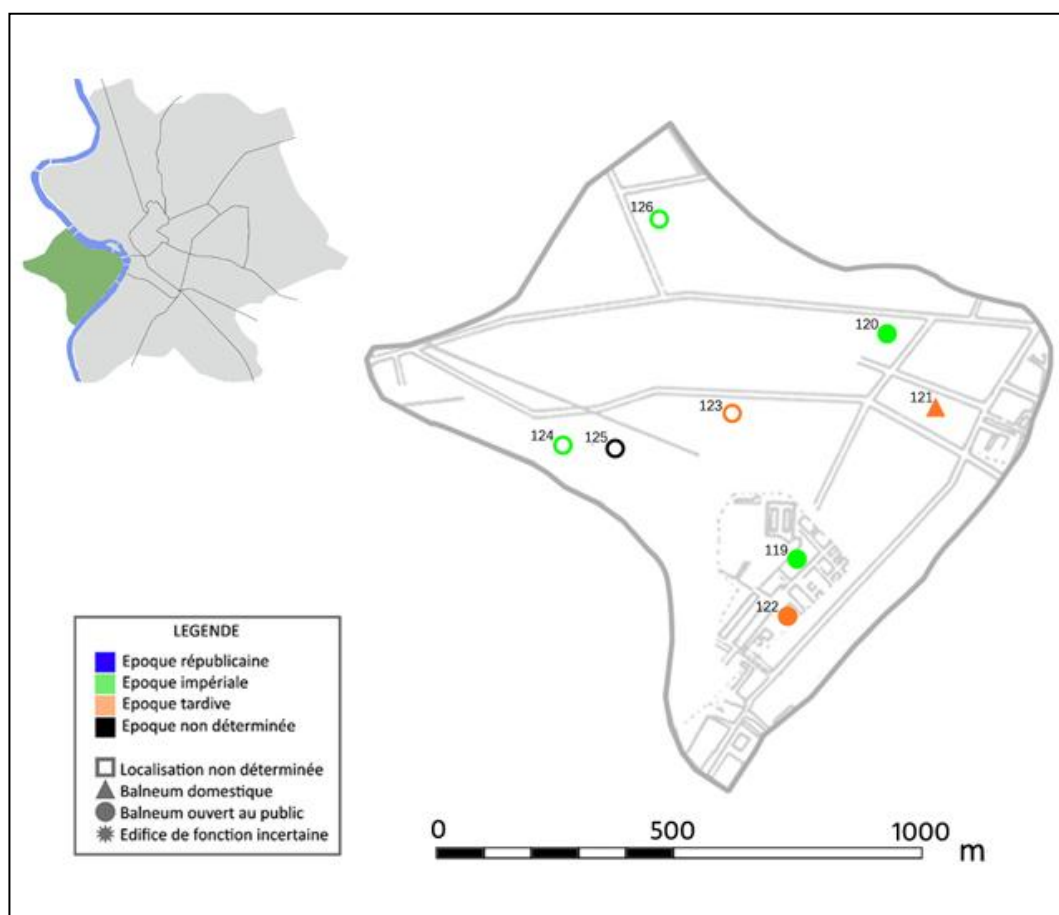


Figure 182 : Distribution des *balnea* et *thermae* à l'intérieur de la *regio XIV Transtiberim* (élaboration A.L. Foulché)

La dernière des quatorze *regiones* augustéennes comprend dans sa définition la plus large les quartiers situés sur la rive droite du Tibre, à savoir l'île Tiberine, le Trastevere au sud, la colline du *Gianiculum* au centre et le Vatican au nord. Cette zone relativement excentrée du *pomerium* ne fut véritablement incluse dans la topographie de la ville qu'à l'époque d'Auguste, en devenant la quatorzième des *regiones* mises en place par le *princeps*<sup>1034</sup>. Les limites du quartier sont difficiles à établir, puisque, comme le souligne G. Lugli, elles changèrent très probablement avec l'expansion de la population vers le Janicule et l'*ager Vaticanus*. En théorie, la zone appelée *Transtiberim*

<sup>1034</sup> Coarelli, 2003, p. 411-412, pense que la *regio* fut incluse dans le *pomerium* à partir de Vespasien, comme l'indiquerait une inscription (*CIL VI 31538 c*) trouvée sous Sainte-Cécile. Pour Lugli (2009, p. 15), cette inscription ne se trouvait pas dans sa position originelle, et se référait très certainement à la rive gauche du Tibre.



devait correspondre au Trastevere actuel, c'est-à-dire au quartier compris entre le Janicule, le Tibre et les *Montes Vaticani*. Sa position périphérique et sa proximité du port fluvial et du quartier du *Testaccio* explique la nature particulièrement populaire de ce quartier densément peuplé, à partir de la fin de l'époque républicaine, de modestes habitations et de complexes liés à des activités commerciales et artisanales. Cette zone fut pendant longtemps considérée comme malsaine, notamment à cause des terrains marécageux et des fréquentes crues du Tibre. Ainsi, il n'est pas étonnant de compter parmi les premiers habitants du quartier de l'époque républicaine des prisonniers de guerre, des communautés étrangères (principalement des juifs) et des travailleurs surtout liés aux activités portuaires<sup>1035</sup>.

Le projet d'assainissement du quartier commença seulement sous César<sup>1036</sup> : c'est à cette époque en effet que l'on trouve les premières *uillae* et peut-être un grand édifice thermal luxueux, que Lugli a reconnu dans les vestiges de la Farnesina<sup>1037</sup>. C'est probablement sur ce site que se développaient les *horti* de Clodia (la *Lesbia* de Catulle)<sup>1038</sup>, alors que les jardins de César où séjourna notamment Cléopâtre<sup>1039</sup> devaient se localiser au sud-ouest, entre les églises Saint-Cosme et San Francesco a Ripa. Les pentes et les sommités des collines Monteverde et Gianicolo étaient en revanche occupées par les villas et jardins des classes plus aisées, tout comme la zone du Vatican au nord<sup>1040</sup>. Le quartier était principalement alimenté par l'*Aqua Traiana*, inaugurée par l'empereur homonyme en 109 ap. J.-C. : jusqu'alors le quartier du *Transtiberim* ne disposait d'aucun aqueduc autonome. Frontin rapporte en effet que « c'est l'habitude pourtant, au Trastevere, chaque fois qu'on répare les ponts et que les aqueducs venant de l'autre rive sont interrompus, d'en donner [il se rapporte ici aux eaux de l'*Alsietina*, pourtant réputées malsaines] par nécessité en remplacement pour les

---

<sup>1035</sup> Liv., 3, 13 ; 7, 14 ; 26, 34.

<sup>1036</sup> Cic. *Att.*, 13, 34, 4 : César aurait même pensé à dévier le cours du Tibre le long des Monts du Vatican, ce qui aurait alors fait de cette zone un nouveau Champ de Mars.

<sup>1037</sup> Garcia Baracco, dans Lugli, 2009, p. XIII-XV.

<sup>1038</sup> Ces jardins étaient selon Cicéron (*Att.* 12, 38, 4) situés sur les bords du Tibre, et dotés de toutes les commodités afin que toute la jeunesse élégante de Rome puisse s'y baigner.

<sup>1039</sup> Dio Cass., 47, 40, 2 ; 42, 26, 3 ; Cic. *Att.*, 15, 15, 2 ;

<sup>1040</sup> On citera par exemple les jardins de César, entre le Tibre et les flancs de Monteverde, ceux d'Agrippine, entre le Tibre et Saint-Pierre, et ceux de Domitia, entre le Mausolée d'Hadrien et le Palais de Justice actuel.

fontaines publiques<sup>1041</sup> ». Jusqu'à la construction de l'*Aqua Traiana*, les habitants de la ville devaient donc se contenter de diramations de l'*Aqua Claudia* et *Marcia*, qui semblaient connaître régulièrement des problèmes techniques. Les *Catalogues Régionnaires* du IV<sup>e</sup> siècle ne mentionnent pas de thermes impériaux dans cette *regio*, mais sont attestés toutefois des complexes publics dont l'interprétation est loin d'être évidente.

Les *Thermae Septimianae* (126) ont ainsi été souvent objets de polémique. Le problème vient des différentes lectures d'un passage de l'*Histoire Auguste* de Septime Sévère relatifs à ses *opera publica*<sup>1042</sup>. Les différentes versions des manuscrits parvenus jusqu'à nous ont conduit certains chercheurs à proposer l'hypothèse d'un complexe thermal venant après le *Septizodium* (*regio X*) et les *thermae Seuerianae* (*regio I*) : les *balneae Seueri* (Becker) ou les *thermae Septimianae* (Zangemeister)<sup>1043</sup>. Cette dernière dénomination apparaît également dans la description de la XIV<sup>e</sup> *regio* de Rome par Pomponio Leto<sup>1044</sup>. On sait que Septime Sévère possédait de vastes terrains dans le quartier du *Transtiberim*, évoqués au Moyen-Âge sous le nom de *Septimanium* et *area Septimania*, dans la zone entre *Porta Septimania* et San Spirito<sup>1045</sup>. Si l'on accepte leur existence, ces thermes, qui par ailleurs ne furent jamais ouverts au public à cause d'un problème technique apparu lors de la construction, devaient donc être localisés au sud de la *Porta Septimania*<sup>1046</sup>.

Un autre passage de l'*Histoire Auguste*, relatif cette fois à Aurélien, fait état de thermes « d'hiver » (123) construits dans le Trastevere par l'empereur qui trouvait que

---

<sup>1041</sup> Frontin. *Aq.*, 11, 2 (trad. P. Grimal, 1944) : *Solet tamen ex ea, in Transtiberina regione, quotiens pontes reficiuntur, et a citeriore ripa aquae cessant, ex necessitate in subsidium publicorum salientium dari.*

<sup>1042</sup> S.H.A. *Alex. Sev.*, 19, 5: *Opera publica praecipua eius extant Septizonium et thermae Seuerianae, eiusdemque etiam ian<u>ae in Transtiberim regione ad portam nominis sui, quarum forma intercidens statim usum publicum inuidit.* Certains manuscrits, juste avant *in Transtiberim regione*, reportent *iane* (*Cod. Bambergensis*), d'autres *ianae* (*Cod. Palatinus*) ou encore *ianus* (*Cod. Mediolanensis*).

<sup>1043</sup> Tortorici, 1993, p. 161-162.

<sup>1044</sup> VZ I, p. 249.

<sup>1045</sup> Jordan Hulsen, I, 3, p. 656; Platner-Ashby, 1929, p. 267.

<sup>1046</sup> Tortorici, 1993, p. 164 : La zone de localisation serait comprise entre via del Mattonato, vicolo del Cedro, Piazza S. Egidio, vicolo del Cinque, via Benedetta et via di S. Dorotea

ce quartier manquait d'eau fraîche en abondance<sup>1047</sup>. Ces thermes, dont on ignore la localisation, ne sont mentionnés par aucune autre source. On notera la raison apparemment superficielle invoquée par l'*Histoire Auguste* - à savoir le manque d'eau froide -, étant donné que la distinction entre thermes d'été et thermes d'hiver ne serait pas liée à la température de l'eau, mais plutôt à la taille de l'établissement et à la présence d'une palestre<sup>1048</sup>.

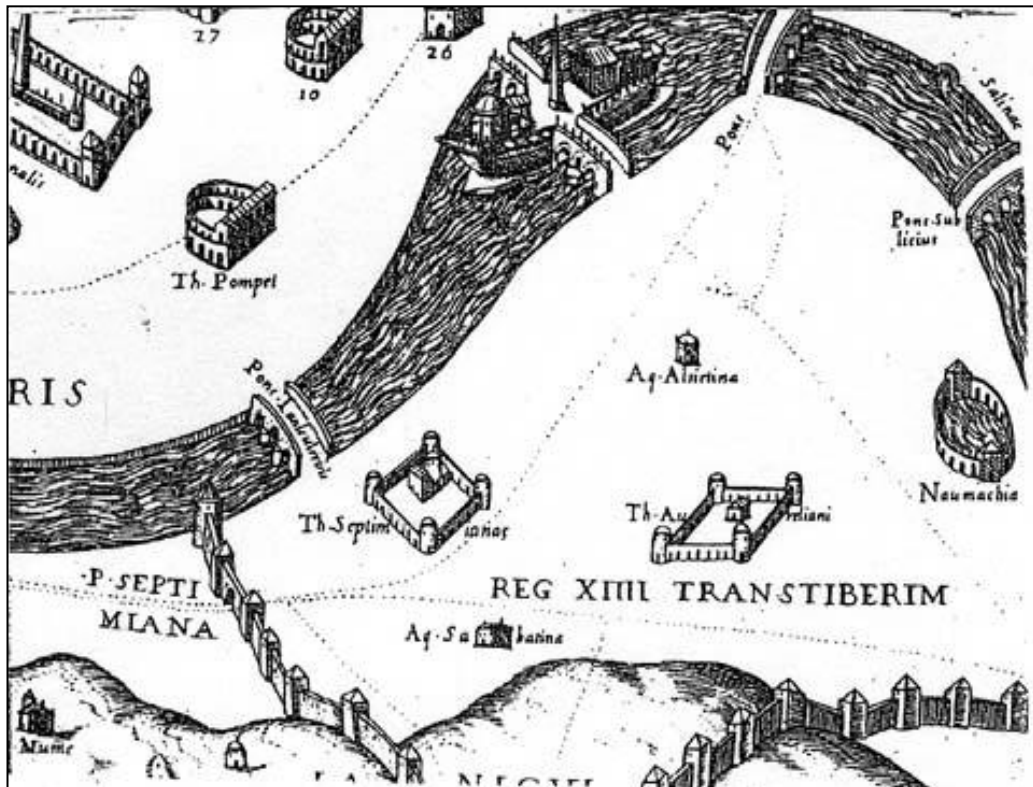


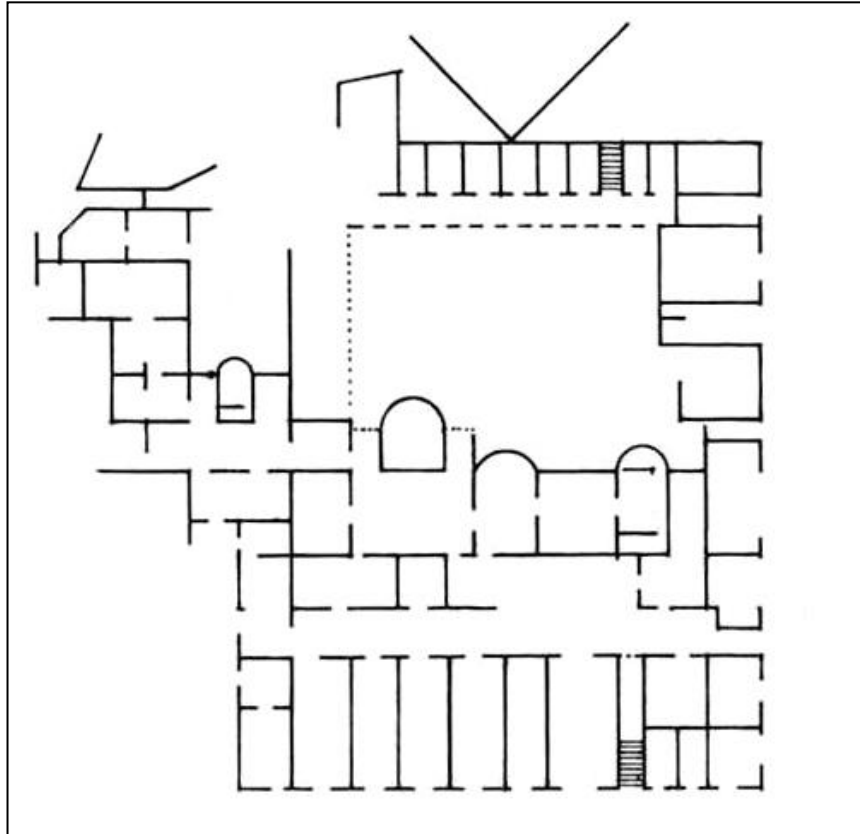
Figure 183 : Localisation des *thermae Septimianae* et *Aureliani* dans la *regio XIV* (Du Pérac 1573 dans Frutaz II 240)

La *regio Transtiberim* (et particulièrement la zone de l'actuel Trastevere) conserve néanmoins plusieurs témoignages de bains plus modestes. Un édifice thermal a ainsi été clairement identifié sur un fragment de la *Forma Urbis* sévérienne que l'on

<sup>1047</sup> S.H.A. *Aurel.*, 45, 2 : *Thermae in Transtiberina regione Aurelianus facere paravit hiemales, quod aquae frigidi(o)ris copia illic deesset.*

<sup>1048</sup> Thébert, 2003, p. 461-463 : En Afrique romaine apparaissent sur plusieurs inscriptions des thermes d'été et d'hiver ; la confrontation entre ces inscriptions et les vestiges archéologiques de complexes balnéaires (à Thuburbo Maius, Madaure et Sbétlta) a ainsi fait penser à l'auteur que les thermes d'hiver se distinguaient des thermes d'été par l'absence d'espace découvert (de type palestre), mais aussi par des dimensions plus réduites (la demande en hiver étant inférieure à la demande estivale).

tend à localiser dans ce quartier (119, voir **Fig. 181**)<sup>1049</sup>. Comme c'est le cas pour le fragment 25, le *balneum* semble lié à un complexe de grands *horrea* : il était donc probablement destiné au personnel de ces derniers. L'édifice se présente avec un corps thermal donnant sur un vaste espace à ciel ouvert, bordé (sur un côté au moins) de petites boutiques sous portique. La présence de plusieurs entrées sur la rue confirme son ouverture au public.



**Figure 184** : Transcription du fragment de la *Forma Urbis Seuerianae* figurant un *balneum* lié à des *horrea* (Pl. 30 fr. 33, d'après Carettoni 1960)

Le corps thermal principal est composé d'au moins cinq pièces juxtaposées de manière ascendante : celles-ci devaient très certainement constituer le secteur chauffé des thermes. En effet, ces pièces sont toutes communicantes et trois d'entre elles présentent un plan avec abside et vasques, caractéristiques des *caldaria*. Si l'on considère l'orientation du fragment proposée<sup>1050</sup>, ces pièces seraient alors situées plein sud, ce qui peut par ailleurs sembler cohérent avec la fonction du secteur. Nous pouvons

<sup>1049</sup> *FVR* Pl. XXX fr. 33 (C-RA) = 170 (J).

<sup>1050</sup> Carettoni, *PM* 1960, p. 95.

également noter que le plan de l'édifice n'est pas sans rappeler les thermes du Forum d'Ostie, datés des années 155-160 ap. J.-C. (voir Chapitre V.2.2, **Fig. 19**). Ces derniers présentent de la même manière un secteur chauffé composé de six pièces, aux formes variées, disposées de manière ascendante (de droite à gauche) afin de jouir au maximum de la lumière du jour. Toutes ces pièces donnent sur la palestres (au sud) entourée de portiques et de boutiques sur trois côtés. Le *frigidarium*, qui dans les thermes du Forum est situé au nord du secteur chaud, devait dans les thermes du fragment 33 se trouver à l'ouest, de manière perpendiculaire au corps thermal chauffé.

R.A. Staccioli a rapproché la typologie de ces thermes à celle du *balneum Surae* : il s'agirait selon lui d'un grand complexe unique subdivisé en deux sections, dont la plus petite pourrait correspondre à un secteur féminin ou réservé à des personnalités importantes<sup>1051</sup>. Pour Yegül, ces thermes reprendraient dans l'idée le type pompéien, mais de façon assez libre et indépendante pour proposer une version nouvelle, à savoir un schéma circulaire avec deux sections : l'une pour les salles chauffées de section circulaire, l'autre pour les salles non chauffées, rectangulaires et symétriques<sup>1052</sup>. Plutôt que de chercher des origines à ce type de plan, nous devons plutôt penser à observer sa diffusion : il semble en effet qu'il ait existé, au II<sup>e</sup> siècle, certains modèles ayant circulé dans les villes de l'Empire<sup>1053</sup>. Nous sommes dans tous les cas face à un type de bains de quartier de dimensions importantes (type IV), palliant très probablement au manque de thermes impériaux dans cette zone.

Un autre édifice thermal figure sur un fragment perdu de la *Forma Urbis* : il s'agit du *balneum Ampelidis* (124, **Fig. 185**)<sup>1054</sup>, mentionné dans la *regio XIV* par les *Catalogues Régionnaires*, avec les *balnea Prisci* et *Dianae*<sup>1055</sup>. L'inscription est située à

---

<sup>1051</sup> Staccioli, 1958, p. 275; 1961, p. 97-98: Il classe alors l'édifice dans ses exemples intermédiaires, entre les thermes de type pompéien et les grands thermes impériaux.

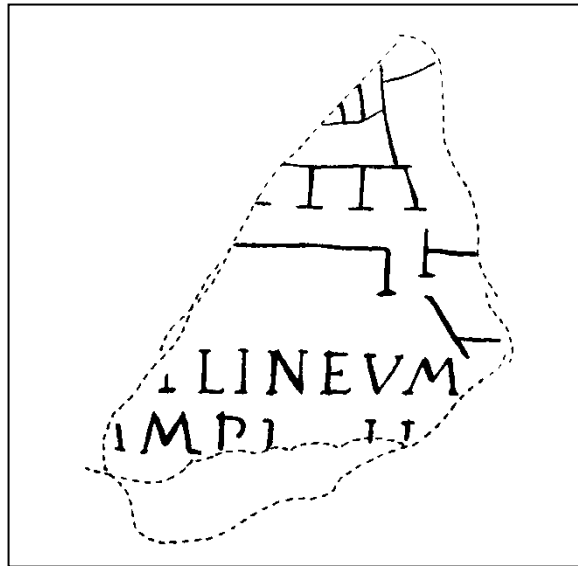
<sup>1052</sup> Yegül, 1979, p. 113-114: pour l'auteur il s'agit plus d'un « inter-échange » entre deux types bien connus et réadaptés (et non d'une évolution chronologique).

<sup>1053</sup> Ce schéma n'est pas sans rappeler les similitudes entre le fragment 25 de la *Forma Urbis* et les thermes de Neptune d'Ostie.

<sup>1054</sup> *FVR* Pl. XXXIV (C) fr. 47 (frag. perdu ; dessin Renaissance *Cod. Vat. Lat.* 3439 Fo 19r +13043 F.107rv) : *[B]alineum/Ampeli[dis]*.

<sup>1055</sup> *Notitia* (VZ I, p. 145); *Curiosum* (VZ I, p. 249 : *Balneum Prisci* non mentionné).

l'intérieur d'une cour, entourée de *tabernae*. Selon Rodriguez Almeida, le complexe pourrait prendre place dans le fragment 37A, qu'il localise au centre de Trastevere<sup>1056</sup>.



**Figure 185** : Transcription du fragment de la *Forma Urbis Seueriana* figurant le *balneum Ampelidis* (Carettoni Pl. 34 fr. 47)

Si l'on considère l'ordre mentionné par les *Catalogues Régionnaires*, le *balneum* pourrait être situé vers les *Molinae* ; il est également possible qu'il ait été alimenté par l'*Aqua Traiana*. R.A. Staccioli ne prend pas la peine de le considérer dans sa classification des thermes mineurs, étant donné qu'il ne peut être localisé et que selon lui l'inscription ne se réfère peut-être pas directement aux structures qui l'entourent<sup>1057</sup>. Il est également difficile d'établir si les trois établissements mentionnés faisaient partie d'un collectif, ou si l'on doit les identifier comme des complexes séparés<sup>1058</sup>. Cette dernière option nous semble toutefois la plus plausible. Au IV<sup>e</sup> siècle, il aurait donc existé dans la *regio* de Trastevere au moins deux à trois grands établissements ouverts au public : le *balneum Ampelidis*, le *balneum Prisci* (ou *Ampelidis Prisci*<sup>1059</sup>) et le *balneum Dianae* (125).

<sup>1056</sup> Rodriguez Almeida, 1980, p. 151.

<sup>1057</sup> Staccioli, 1961, p. 98.

<sup>1058</sup> Ce problème, déjà soulevé pour les *balnea* de la *regio* I, sera abordé de manière plus exhaustive dans notre troisième partie.

<sup>1059</sup> Selon Lugli, 1938, p. 633.

Mentionnons également les vestiges bien conservés de la VII<sup>e</sup> Cohorte des Vigiles, découverts en 1867 (**Fig. 186-187**)<sup>1060</sup>. La caserne se composait essentiellement d'un *cauaedium* en plein air, au sol orné d'une mosaïque noire et blanche représentant des scènes marines, et de quelques pièces communiquant avec la cour.



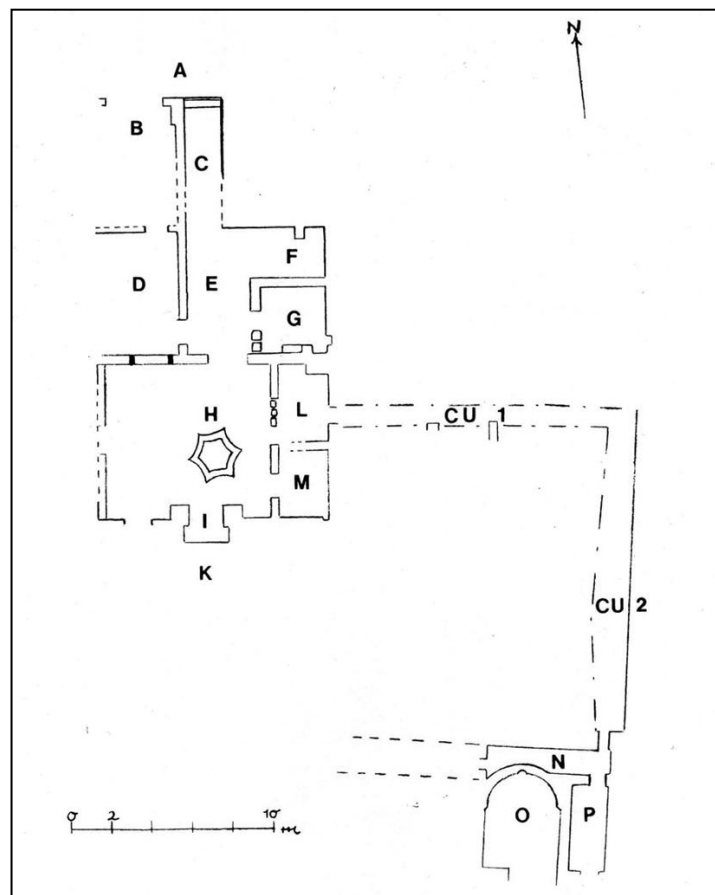
**Figure 186** : Structures en élévations appartenant à la VII<sup>e</sup> Cohorte des Vigiles, encore visibles via della VII Coorte (cliché A. L. Foulché)

Lors de la deuxième campagne de 1867, Visconti mit au jour une autre série de pièces et un complexe thermal (120), situés au sud du *cauaedium*<sup>1061</sup>. La zone entre les bains et l'*Excubitorium*, que l'on avait reliée par un couloir artificiel, était occupée par la maison du conte Bennicelli qui se plaignit à plusieurs reprises du fait que les fouilles

<sup>1060</sup> Fouilles 1866 (G. Gagliardi et A.Ciocci) ; 1867 ; 1869 (Pellegrini), p.8 ss ; 1867-1868 (Visconti) ; signalées sur la *FVR* de Lanciani, Pl. 28 "*Balneae CIL VI 579*". Le complexe est situé entre la via di Monte Fiore et la via dei Genovesi ; l'accès actuel est au n. 9 de la via della VII Coorte.

<sup>1061</sup> La zone sur laquelle furent effectuées les fouilles était à cette époque de propriété privée. Ce terrain fut par la suite acheté par l'État Pontifical (ASR 4 Août 1869). Il y fut trouvé une grande quantité d'objets, qui ne figurent dans aucune archive. Il y a également une lacune dans les archives entre 1867 et 1868, bien que l'on sache que les fouilles aient continué pendant cette période.

endommageaient les fondations de sa maison. La zone fut donc vite enterrée, ce qui explique que l'on ne connaisse pas les rapports exacts qu'entretenait le secteur du *balneum* avec l'*Excubitorium*. On remarqua cependant que les bains semblaient postérieurs à la station des Vigiles, elle-même datée par des timbres de l'époque d'Hadrien<sup>1062</sup>. Middleton fit en 1892 la description du décor des bains, alors très bien conservé (ce que confirme la photo inédite conservée au DAI, **Fig. 188**) : il s'agissait d'une pièce avec abside, dont les murs étaient tapissés de bandes de marbre colorées<sup>1063</sup>.



**Figure 187** : Planimétrie générale de l'*Excubitorium* de la VII<sup>e</sup> Cohorte, relié à un petit *balneum* (au sud) par un couloir artificiel (Priester 1999)

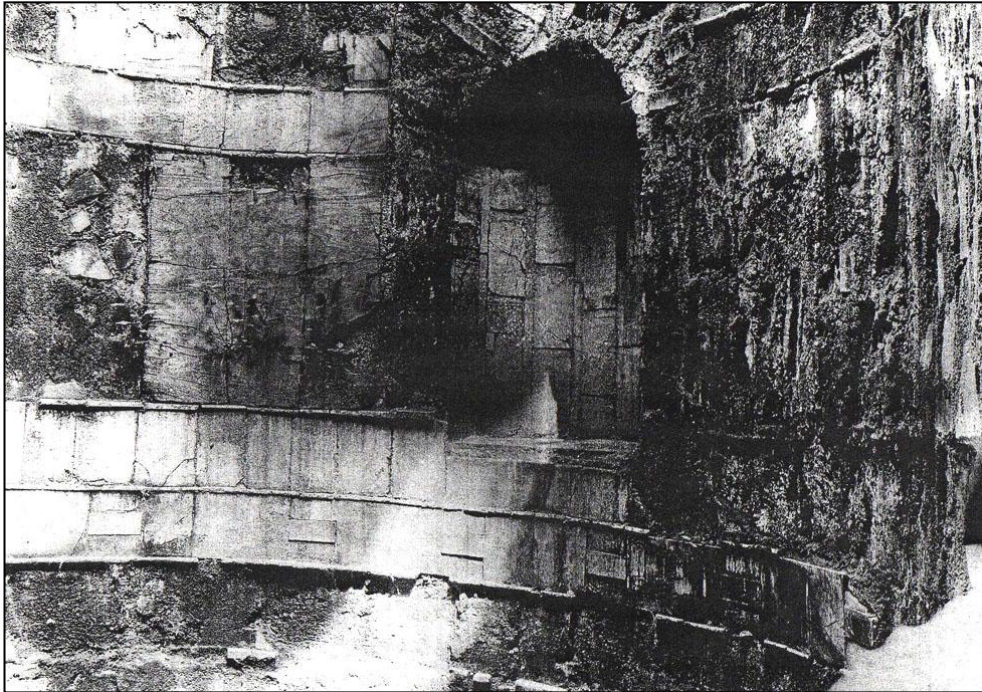
De Magistris évoque notamment un couloir ouvert en correspondance de la porte

<sup>1062</sup> Petri, *Scavi nel Trastevere Stazione della Coorte Settima dei Vigili*, dans *Le Scienze e le Arti sotto il Pontificato di Pio IX*, vol. 3, rapporte ainsi : « sembra veramente che il bagno di questa stazione sia di costruzione aggiunta anziché di opera originaria. Vi si rinvennero, in operando il cavo, mattoni coi bolli di Adriano, e da questi si può per avventura arguir a nuove aggiunte fattevi da Caracalla, che tal corpo ebbe in speciale onoranza... ».

<sup>1063</sup> Middletown, *The remains of Ancient Rome*, I, 1892, p. 85 et fig. 14.



d'entrée de la pièce L, et communiquant avec le *balneum*. Il reste par contre très vague sur le rapport entre *excubitorium* et thermes, et va même jusqu'à suggérer que les bains, à l'origine liés à une maison particulière, auraient été cédés dans un second temps par le propriétaire aux vigiles<sup>1064</sup>. On suggéra également de localiser le *balneum* en D (soit près du *cavaedium*)<sup>1065</sup> : le nouveau plan publié proposait ainsi une relation entre l'édifice thermal et la caserne<sup>1066</sup>.



**Figure 188** : Pièce à abside du petit *balneum* découvert au sud du *cavaedium* de la Cohorte des Vigiles (Cliché DAI 30.476)

Une documentation de fouille trop lacunaire et certainement mal comprise peut expliquer cette grande confusion bibliographique. Notons enfin la découverte d'une inscription, *in situ* selon Visconti<sup>1067</sup>, évoquant l'interdiction pour les femmes de se baigner dans la piscine des hommes<sup>1068</sup>. Cette inscription est toutefois intéressante en tant que témoin d'une pratique sociale ; il n'est d'ailleurs pas impossible qu'elle se

<sup>1064</sup> De Magistris, *La Militia Vigilium della Roma imperiale*, 1898, p. 46-49.

<sup>1065</sup> Capponi-Mengozi, *I Vigiles dei Cesari*, 1993, p. 100.

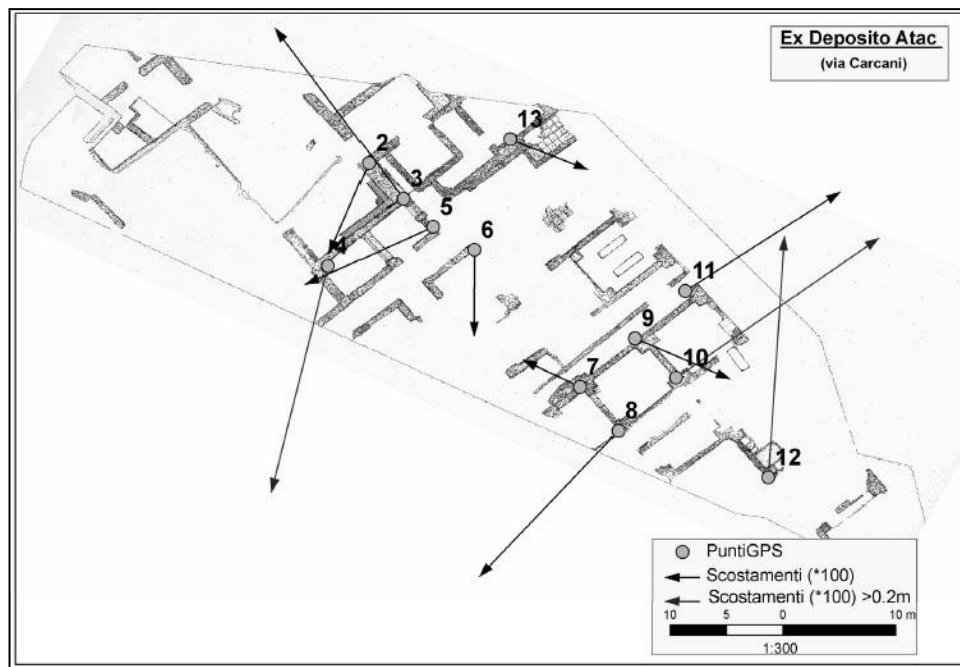
<sup>1066</sup> Sablayrolles, *Les cohortes de Vigiles*, 1996, p. 251 : L'auteur fait notamment l'hypothèse d'un système à hypocauste sur la base (erronée) de la bibliographie précédente.

<sup>1067</sup> Il semble en réalité que l'inscription fut découverte dans un autre lieu (secteur K ?).

<sup>1068</sup> *CIL VI 579 : Imperio Siluani / Ne Qua Mulier Velit / In Piscina Virili / Descendere Siminus / Ipsa Desequeretur / Hoc enim signum / Sanctue Est.*

rapporte aux bains précédemment mentionnés, dont le rapport avec l'*Excubitorium* reste encore à prouver.

En 1997, des fouilles réalisées dans la cour de l'ancien dépôt Atac, dans la zone de la via Portuense<sup>1069</sup>, ont révélé à plus de 6 mètres du sol actuel des structures relatives à des *horrea* d'époque sévérienne, réaménagés en partie au IV<sup>e</sup> siècle ap. J.-C. en complexe thermal (122, **Fig. 189**). On découvrit en effet une grande mosaïque noire et blanche avec scènes marines d'environ 100 m<sup>2</sup> (voir Chapitre V.3.2, *Mosaïques*, **Fig. 48**), une mosaïque géométrique de couleur de près de 400 m<sup>2</sup>, une pièce d'environ 15 m<sup>2</sup> contenant une vasque pavée de mosaïque noire et blanche et aux parois couvertes de marbre, ainsi qu'une pièce interprétée comme *prae-furnium*. De nombreuses restaurations, observées sur les pavements et les murs, ainsi que dans les cloisonnements d'ouvertures, sont attestées jusqu'au V<sup>e</sup> siècle ; à cette époque le *balneum* et les *horrea*, déjà en partie inutilisés depuis quelques temps, furent abandonnés.



**Figure 189** : Relevé géoréférencié des vestiges de la zone de l'ancien dépôt Atac (Fabiani, 2009)

<sup>1069</sup> Fouilles exécutées par la Surintendance archéologique de Rome en 1997 et publiées sur le site internet *fashionline* (Catalli, Fabiani, Mazzoni, Pacchiarotti, 2009). La zone concernée est comprise entre la via Portuense, la via Carcani et la via delle Mura Portuensi.

Ces thermes de grandes dimensions, pouvant accueillir un nombre important de personnes, étaient probablement destinés à la population travaillant sur le port fluvial. Ils se rapprochent en cela de certains édifices balnéaires de la *Forma Urbis Marmorea* identifiés dans la zone de Testaccio et de Trastevere (118, 119). U. Fabiani a plus précisément associé ces vestiges avec les fragments 33-34 et 28 localisés dans cette zone, en leur proposant une nouvelle organisation. Si l'auteur avoue ne pas trouver de stricte correspondance entre les structures retrouvées et celles figurant sur le plan sévérien, la ressemblance entre les deux complexes (associant *horrea* et thermes) et leur position en zone portuaire reste assez frappante. Etant donné le nombre probablement très élevé de locaux commerciaux sur les rives du Tibre faisant face à l'*Emporium*, nous devons néanmoins supposer que les complexes balnéaires liés à des *horrea* étaient relativement fréquents dans le secteur. Dans une zone très proche (à 300 mètres), se trouvent en effet les thermes de la Casa del Balilla que nous allons évoquer.

Une grande mosaïque à sujet marin fut découverte en 1934 lors de travaux situés dans la zone de la Casa del Balilla, via Girolamo Induno, à Trastevere (voir Chapitre V.3.2, *Mosaïques*, **Fig. 46**)<sup>1070</sup>. Le pavement présentait selon G. Gatti des traces de restaurations tardives. Une autre pièce adjacente révéla également une mosaïque noire et blanche à décor géométrique. Dans un puits de fondation effectué dans la même rue, on mit au jour une pièce large de 4, 40 mètres alimentée par un *praeefurnium* couvert d'un arc en plein cintre. Bien que les liens entre les deux sondages ne soient malheureusement pas précisés, ces éléments ont fait penser au rapporteur qu'il pouvait s'agir d'un édifice thermal. Des timbres provenant de fragment de bipedales trouvés *in situ* ont révélé un *terminus post quem* de 155 ap. J.-C., mais aussi des opérations de restauration datées de la fin du II<sup>e</sup> / début du III<sup>e</sup> siècle<sup>1071</sup>. Nous ne possédons malheureusement aucun plan des vestiges, qui de toute manière n'ont pas fait l'objet de fouilles extensives. Le lien entre les deux découvertes reste à prouver, mais la proximité des vestiges<sup>1072</sup>, ainsi que la concordance entre le style de la mosaïque et la datation proposée indiquent assez clairement la présence d'un seul et même édifice d'importance notable.

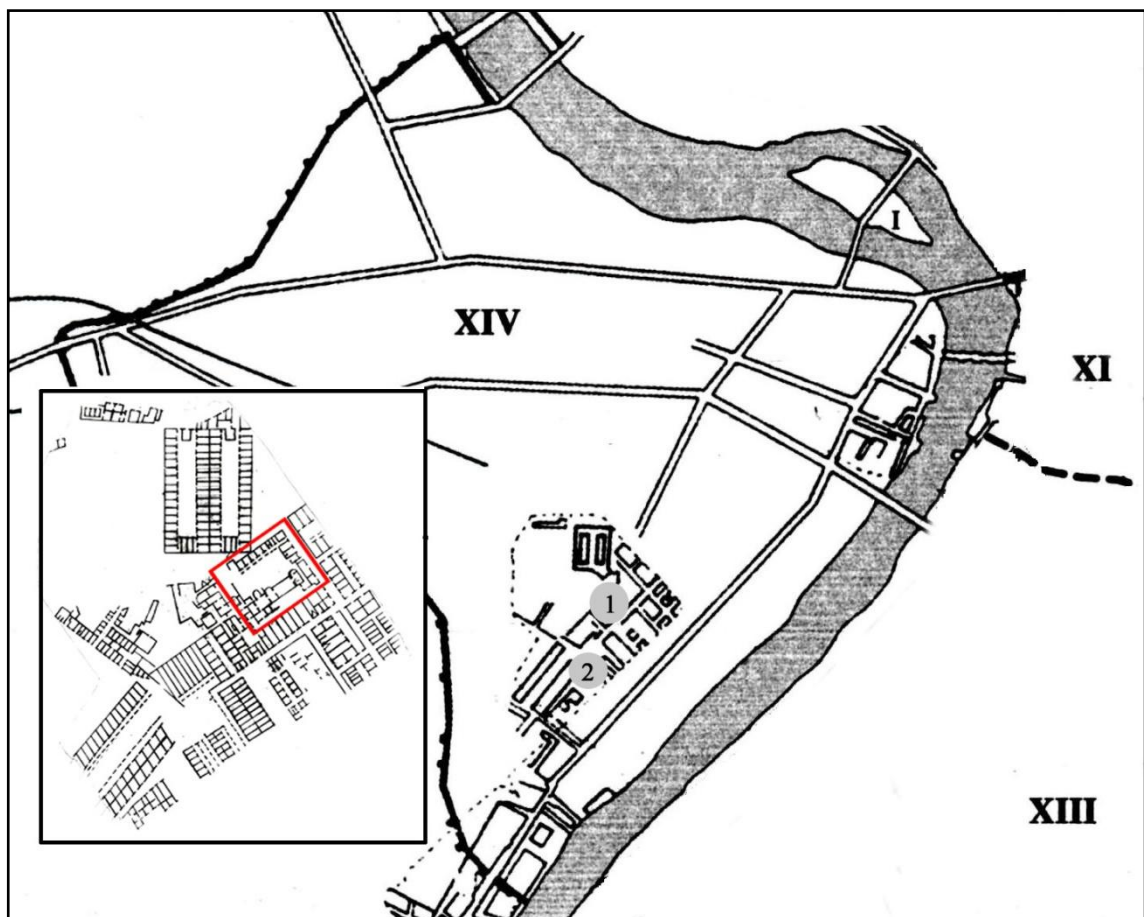
---

<sup>1070</sup> Fouilles relatées par G. Gatti dans le *BCom* 1934, p. 177.

<sup>1071</sup> Le timbre *CIL* XV 1090 a (deux exemplaires) fait référence au consulat de Severus et Sabinianus, en 155 ap. J.-C. ; les deux autres timbres *CIL* XV 163 et 194 sont datés du début de l'époque sévérienne.

<sup>1072</sup> La rue G. Induno fait à peine plus de 100 mètres.

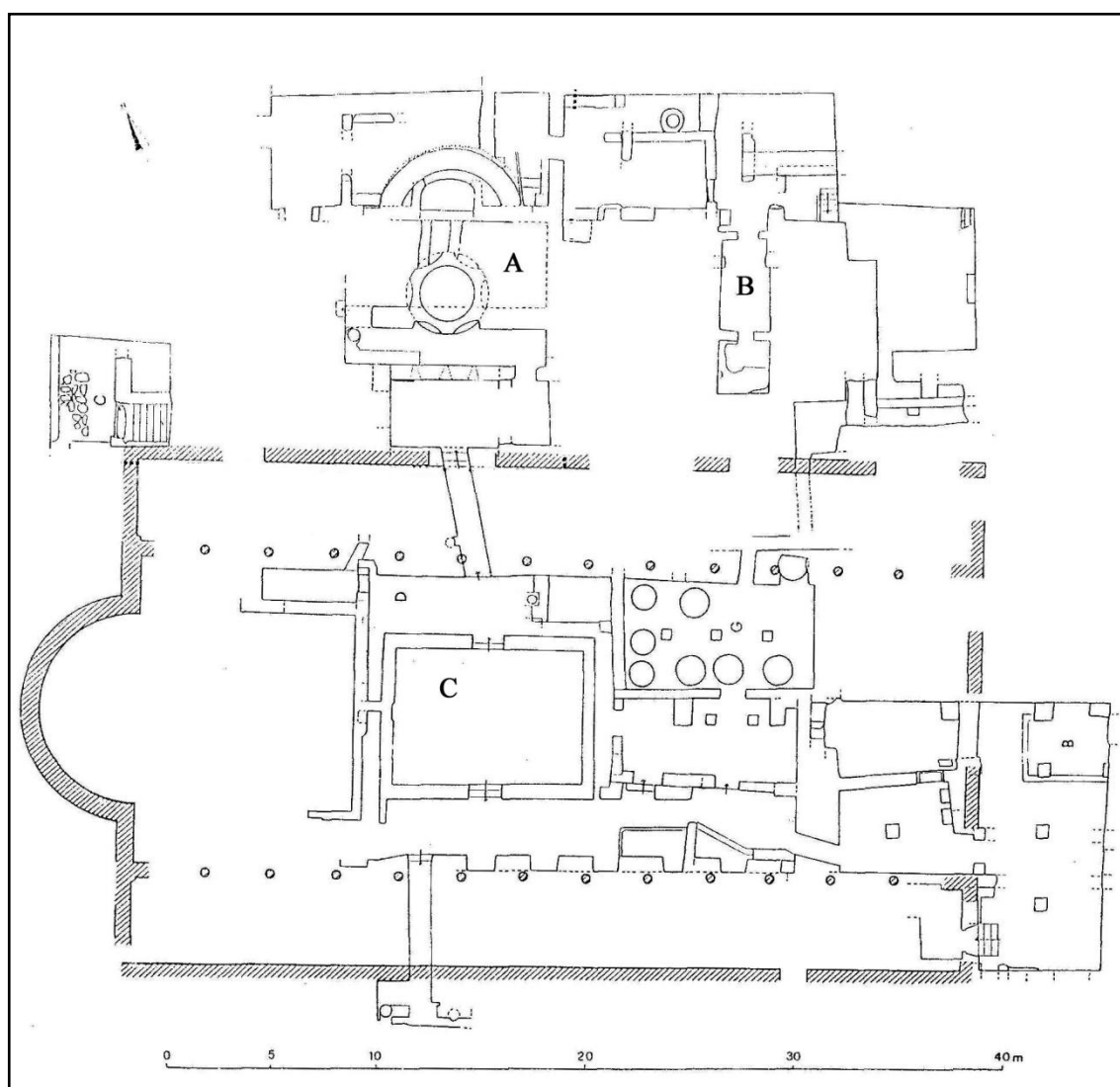
Il faut ici noter la concordance assez frappante entre le complexe de la via G. Induno et le fragment 33 de la *Forma Urbis* à peine évoqué : la localisation des deux complexes balnéaires semble en effet coïncider parfaitement (**Fig. 190**). Par ailleurs, le complexe thermal de la Casa del Balilla correspondrait beaucoup plus volontiers aux bains du fragment 33, dans la mesure où l'établissement était très probablement en fonction lors de la réalisation de la carte sévérienne, ce qui n'est pas le cas des structures de l'ancien dépôt Atac (122), postérieures de près d'un siècle à la *FVM*.



**Figure 190** : Positionnement et détail du fragment 33 de la *Forma Urbis* sévérienne dans la *regio* XIV *Transtiberim*. 1 : *balneum* découvert en 1934 via Girolamo Induno. 2 : *balneum* tardif découvert en 1997 dans l'ancien dépôt Atac, entre la via Portuense, la via Carcani et la via delle mura Portuensi (élaboration A.L. Foulché).

Toujours dans les environs, un petit *balneum* (121) fut découvert lors de sondages effectués au XVII<sup>e</sup> siècle dans l'oratoire dédié à Sainte-Cécile, à environ 8

mètres à l'est du Baptistère (**Fig. 191**)<sup>1073</sup>. De nombreux vestiges sont en effet conservés sous l'église Sainte-Cécile de Trastevere, parmi lesquels une luxueuse *domus* datée de la fin du II<sup>e</sup> siècle av. J.-C., probablement sans lien avec la famille des *Caecilii*. À l'époque de Trajan, une *insula* à plusieurs étages vint englober la *domus*, ou du moins ce qu'il en restait ; un des escaliers d'accès se trouvait alors sur l'axe routier parallèle à la *Via Portuensis* (sous l'actuelle via Anicia, au nord). Au sud-est de l'escalier s'étendait la cour intérieure de l'*insula*, implantée sur l'*atrium* de la *domus* précédente.



**Figure 191** : Baptistère (A), *balneum* (B) et *insula* (C), sous l'église Sainte-Cécile de Trastevere (d'après Parmegiani Pronti 1989)

C'est dans une des pièces de l'*insula* que l'on découvrit les restes d'un *balneum*,

<sup>1073</sup> Fouilles exécutées en 1600 (relatées dans A. Bosio, *Historia passionis beatae Caeciliae virginis*, 1600), puis en 1899 (G. Gatti, dans *NSc* 1900, p. 12-27 ; 230-231).

très certainement lié à une intervention tardive. Ces petits thermes probablement domestiques conservaient encore une partie d'un pavement en bipedales, supportant des *suspensurae* en *tubuli* cylindriques de terre cuite. Ils furent datés entre le III<sup>e</sup> siècle et le début du IV<sup>e</sup> siècle ap. J.-C. Or selon la *Passio*, sainte Cécile aurait subi le martyre dans le *balneum* de sa maison, à une époque que l'on tend à situer au III<sup>e</sup> siècle<sup>1074</sup>. À partir du V<sup>e</sup> siècle, ce lieu fut identifié comme le lieu du martyre de la sainte, comme le démontre la mise en place du *titulus* et du baptistère au-dessus des vestiges<sup>1075</sup>. Le lien entre les structures balnéaires et la légende chrétienne est comme souvent bien difficile à établir ; la datation pourrait toutefois correspondre à la transformation tardive d'une partie de l'*insula* en riche *domus* aristocratique, selon un procédé attesté notamment sur le *Caelius*. Il pourrait alors bien s'agir de bains domestiques, par ailleurs les premiers attestés dans la *regio*. Ces bains sont-ils à mettre en relation avec les structures mentionnées par E. Talamo sur la via Anicia, derrière l'église Sainte-Cécile<sup>1076</sup> ? L'auteur évoque en effet des bains privés, découverts en 1887, dans lesquels on retrouva une vasque circulaire en métal (voir Chapitre V.3.1, *Chaudières*, **Fig. 20**). La localisation semblerait en effet correspondre avec le *balneum* mentionné précédemment, mais l'absence totale de documentation liée à ces vestiges nous permet difficilement d'établir un lien entre les structures.

En très grande majorité, les *balnea* attestés dans le quartier de Trastevere étaient ouverts au public : seul le complexe situé sous Sainte-Cécile pourrait être de nature domestique. Son caractère tardif dénote en réalité les mutations observées dans certains quartiers (comme le Champ de Mars), à savoir l'implantation de riches *domus* au sein d'anciennes zones populaires ou publiques. En règle générale, il semble donc que les habitants de ce quartier hétéroclite et plutôt populaire aient bénéficié d'un service de bains publics adéquat, plutôt que d'infrastructures personnelles.

---

<sup>1074</sup> *Passio* BHL 1495. Les règnes de Marc Aurèle et de Commode, ou de Julien l'Apostat sont également avancés.

<sup>1075</sup> Parmegiani, Pronti, 1990, p.105-111 ; *LTUR* II, p. 71-72.

<sup>1076</sup> Talamo, 1993, p. 290.

## III. 2. Bains non localisés topographiquement

### III.2. 1. Témoignages littéraires

Les bains sont plutôt présents dans la littérature antique, et particulièrement chez les auteurs des I<sup>er</sup> siècle av. / I<sup>er</sup> siècle ap. J.-C. dont la majorité des textes a pour cadre la ville de Rome. Les témoignages plus tardifs, principalement contenus dans l'*Histoire Auguste*, posent, du fait même du peu de fiabilité du texte, de nombreux problèmes d'interprétation ; il nous faut donc les considérer avec précaution.

Dans le discours en défense de Caelius, Cicéron cite deux fois les *balnea Seniae* (132) comme étant le lieu où l'accusé a perpétré son crime<sup>1077</sup>. Leur qualification de *balneas publicas* offre peu de doute quant à la destination de l'établissement. Selon A. Vassileiou, le nom devrait dériver de la *gens* Saenia, dont on connaît certains membres de rang sénatorial à partir de 63 av. J.-C. Il est ainsi probable que les *Saenii* adhéraient au parti des *optimates* que défendait l'accusé et Cicéron lui-même<sup>1078</sup>. Aucune indication topographique qui pourrait nous être utile n'apparaît cependant dans la plaidoirie. Le même auteur, acceptant l'invitation de son ami L. Papius Paetus à venir dans sa demeure de Rome (en 45 av. J.-C.), demande qu'il lui soit accordé le luxe de trouver un bain bien chaud<sup>1079</sup>. Ces deux témoignages s'ajoutent à la liste des *balnea* mentionnés par Cicéron, attestant la fréquence au I<sup>er</sup> siècle av. J.-C. des bains aussi bien domestiques que publics.

Sénèque, dans la fameuse lettre où il se plaint des nombreuses sources de

---

<sup>1077</sup> Cic. *Cael.*, 61, 62 : (...) *constitutum pactum esse cum seruis, ut uenirent ad balneas Seniae*(...); *constitui locum iussit balneas Seniae*(...). *Cur enim potissimum balneas publicas constituerat ? In quibus non inuenio quae latebra togatis hominibus esse posset. Nam si essent in uestibulo balnearum, non laterent ; sin se in intimum coicere uellent, nec satis commode calceati et vestiti id facere possent, et fortasse non reciperentur, nisi forte mulier potens quadrantaria illa permutatione familiaris facta erat balneatori.*

<sup>1078</sup> Vassileiou, 1985, p. 325-328.

<sup>1079</sup> Cic. *Fam.*, 9, 16, 9 : *Ego tibi unum sumptum adferam, quod balneum calefacias oportebit ; cetera more nostro.*

rumeurs en ville, fait entre autre référence à l'établissement de bains situé en-dessous de chez lui (146)<sup>1080</sup>. Pour J. Dubouloz, « le recours à la première personne semble plutôt relever d'un *topos* de l'exercice spirituel stoïcien »<sup>1081</sup>. Si au contraire l'anecdote se réfère bien à une situation réelle, nous devons imaginer ici des bains de dimensions modestes, situés au rez-de-chaussée ou même au sous-sol d'*insulae*, comme ceux que de la basilique des Saints-Jean-et-Paul (10, *regio* II). Ces bains devaient être accessibles pour les habitants de l'immeuble ainsi que leurs proches voisins. Bien que Sénèque ne mentionne à aucun moment la localisation de son habitation, C. Panella a pensé identifier le *balneum Seneci* avec les bains du I<sup>er</sup> siècle découverts dans la zone de la *Meta Sudans* (22, *regio* IV)<sup>1082</sup>. A. O. Koloski Ostrow a également supposé, sur la base d'un *graffito* de Pompéi mentionnant Lucius Annaeus Seneca dans les thermes du Sarno<sup>1083</sup>, que les appartements de Sénèque se trouvaient dans ou aux environs de Pompéi<sup>1084</sup>. Si l'anecdote semble plutôt se référer à Rome, nous nous devons de la considérer avec réserve. Même si elle ne constitue qu'un exercice rhétorique, cette missive nous donne néanmoins une image particulièrement vivante du quotidien de ces petits bains de quartiers, le plus souvent situés dans les parties basses (rez-de-chaussée ou même sous-sols) d'immeubles de location.

Le *balneum* de Tigellinus (145) est évoqué par Martial comme un lieu particulièrement affectonné par lui-même et son ami Canius Rufus<sup>1085</sup>. Le fait que Martial qualifie ce Tigellinus d'*impudicus* serait selon Rodriguez Almeida une preuve qu'il puisse s'agir de C. Sofonius Tigellinus<sup>1086</sup>, ami de Néron connu pour son train de vie débauché. Etant donné que Martial et Canius Rufus appréciaient particulièrement le Champ de Mars comme lieu de divagation, il a également supposé que le *balneum* en question devait se trouver dans cette zone. Il évoque notamment la possibilité qu'il se

---

<sup>1080</sup> Sen. (J.) *Ep.*, 56, 1.

<sup>1081</sup> Dubouloz, 2011, n. 28 p. 166.

<sup>1082</sup> Panella, 1990, p. 62; voir aussi Bruun, 1998, p. 106 et Guilhembet, 2002, p. 344-345 pour une localisation du *balneum* dans les environs de la *Meta Sudans*.

<sup>1083</sup> *CIL* VI 4418.

<sup>1084</sup> Koloski Ostrow, 1988, p. 282.

<sup>1085</sup> Mart. *Ep.*, 3, 20, 16 : *Titine thermis an lavatur Agrippae / an impudici balneo Tigillini ?*

<sup>1086</sup> *PIR* 1 S 540.



soit situé sur les *praedia Tigellini Aemiliana*, lieu où, selon Tacite<sup>1087</sup>, l'incendie néronien de 64 reprit de plus belle<sup>1088</sup>. Il semble également que le *balneum Tigellini* apparaisse sur une *fistula* en plomb évoquant un *Bal // Tic // Ill*<sup>1089</sup>. S'il nous est difficile de spéculer sur la localisation exacte de cet établissement, nous pouvons toutefois évoquer sa nature probable de bain d'exploitation ouvert au public.

Martial évoque encore les bains de Charinus (134), homme connu également pour son train de vie débauché. L'auteur, qui se demande comment un tel homme a pu réussir à construire un établissement aussi admiré, le compare à Néron, qui fut le pire des empereurs, mais qui fit construire les plus beaux thermes<sup>1090</sup>. Cette information nous permet également d'imaginer de grands bains d'exploitation. Il n'y a cependant aucune indication topographique qui nous permette de les situer dans la ville. Selon Martial toujours, un certain Tucca a fait construire un *balneum* en bois, mais également des thermes (148), édifiés avec tous types de marbres luxueux venant du monde entier<sup>1091</sup>. Si le texte ne précise pas où Tucca a fait construire ses bains, on peut toutefois relever l'emploi de *balneum* et de *thermae* dans la même épigramme, pour désigner ce qui à priori peut sembler la même chose : des bains domestiques. On pourrait alors penser que les premiers étaient destinés à son usage personnel, quand les seconds étaient ouverts à un plus vaste public. Il pourrait ici aussi s'agir d'un exercice rhétorique : Martial aurait ainsi employé un vocabulaire emprunté aux grands bains publics pour insister sur les goûts de luxe de son adversaire. G. Fagan localise sans véritables arguments ces bains dans une villa du *suburbium*<sup>1092</sup>, mais en réalité rien ne nous empêche de les situer dans Rome même.

---

<sup>1087</sup> Tac. *Ann.*, 15, 40, 2.

<sup>1088</sup> Rodriguez Almeida, *LTUR* I, 1993, p. 165.

<sup>1089</sup> *Rost. Syll.* 888 (CGL III, 657, 14).

<sup>1090</sup> Mart. *Ep.*, 7, 34 : *Quo possit fieri modo , Severe, ut uir pessimus omnium Charinus unam rem bene fecerit, requiris? (...) Quid Nerone peius ? Quid thermis melius Neronianis ?(...) Neronianas thermas praefero balneis cineadi.*

<sup>1091</sup> Mart. *Ep.*, 9, 75 : (...) *Tucca balneum fecit: sed strage nemorum pineaque conpage, ut nauigare Tucca balneo posit. Idem beatas lautus extruit thermas de marmore omni, quod Carystos inuenit, quod Phrygia Synnas, Afra quod Nomas misit et quod uirenti fonte lavit Eurotas. Sed ligna desunt : subice balneum thermis.*

<sup>1092</sup> Fagan, 2002, p. 366.

Les bains de Ponticus (150) sont également cités par Martial<sup>1093</sup> : ils n'apparaissent cependant dans aucune autre source, et nous ne possédons pas d'indication topographique pour les situer. Ces *balnea*, dont la beauté était chantée par le poète Sabellus, étaient peut-être situés chez Ponticus même, puisque Martial nous indique que l'on y mangeait aussi très bien. Dans ce cas nous pouvons très bien penser que Ponticus avait ouvert les *balnea* de sa demeure au public, selon une procédure, nous le verrons, relativement courante. La beauté et le luxe d'un autre complexe thermal sont particulièrement loués par Martial, mais aussi par Stace : il s'agit du *balneum* de Claudius Etruscus (149)<sup>1094</sup>. Stace nous indique que le propriétaire et commanditaire de ces bains était un jeune homme plein d'esprit d'entreprise. Le complexe de propriété clairement privée devait cependant être ouvert au public, puisque les deux poètes ont pu l'observer. Le fait que Martial le qualifie de *thermulae* indique très probablement que l'établissement, bien que de dimensions plus modestes que les grands thermes impériaux, devait en présenter tous les avantages. Les textes n'évoquent à aucun moment sa localisation, mais rapportent qu'il était alimenté à la fois par l'*Anio* (*Vetus* ou *Nouus*), par l'*Aqua Marcia* et par l'*Aqua Virgo*. Si plusieurs propositions de localisation ont déjà été évoquées sur cette base<sup>1095</sup>, les possibilités restent multiples, dans la mesure où les trois aqueducs alimentaient simultanément trois *regiones* : la *Via Lata*, le *Circus Flammineus* et le *Transtiberim*.

Un passage de Perse mentionne une seule fois un *balneum* qu'affectait particulièrement un certain *Crispinus* (147)<sup>1096</sup>. Le *cognomen*, particulièrement diffusé entre les *Quinctii* et les *Caepiones*, a souvent été associé à l'affranchi égyptien enrichi

---

<sup>1093</sup> Mart. Ep., 9, 19 : *Laudas balnea uersibus trecentis / cenantis bene Pontici, Sabelle. Vis cenare, Sabelle, non lauari.*

<sup>1094</sup> Stat. Silv., 1, 5 : *Balnea dumque procax uittis hederisque, soluta (...) quas praeceps Anien atque exceptura natatus / Virgo iuuat Marsasque niues et frigora ducens / Marcia, praecelsis quarum uaga molibus unda(...). Neronae nec qui modo lotus in unda / hic iterum sudare neget. Macte, oro, nitenti / Ingenio curaque puer ! Tecum ista senescent / et tua iam melius discat fortuna renasci.*; Mart. Ep., 6, 42 : *Etrusci nisi thermulis lauaris, inlotus morieris, Oppiane. Nullae sic tibi blandietur unda (...).*

<sup>1095</sup> Platner et Ashby (1929, p. 69) évoquent une situation sur le Champ de Mars ; Rodriguez Almeida (*LTUR I*, 1993, p.158) pense plutôt à une localisation sur le Quirinal, notamment sur la base sur la base de l'inscription (*CIL VI 31564*) attestant un *Balneum Claudianum* (64, déjà évoqué dans la *regio VI*).

<sup>1096</sup> Pers., 5, 126 : *I puer et strigiles Crispini ad balnea defer.*

sous Domitien, peu apprécié de Martial et Juvénal<sup>1097</sup>. Le texte ne rapporte également aucune indication sur sa situation topographique. Il a aussi été suggéré que ce vers dériverait d'Horace<sup>1098</sup> : dans ce cas, les bains pourraient ne pas exister du tout<sup>1099</sup>. Nous pouvons dans tous les cas noter que contrairement à ce qui a été écrit, le texte n'indique à aucun moment que ces bains aient appartenu à Crispinus<sup>1100</sup> : celui-ci se contentait de venir s'y laver.

Les témoignages littéraires relatifs aux bains de Rome se font plus rares à partir de la deuxième moitié du I<sup>er</sup> siècle ap. J.-C. *L'Histoire Auguste* mentionne un *Lauacrum Plautini* rendu public par Héliogabale (136)<sup>1101</sup>. Si le nom Plautinus est inconnu, on a proposé de restituer Plauti[a]nus, en référence à C. Fulvius Plautianus (*PIR* F 554). Ce passage témoignerait alors de l'existence de bains à usage probablement domestique, appartenant à l'une des *domus* de Plautien ; la présence du nom *Plautianus* sur deux *fistulae aquariae* trouvées entre la via del Tritone et le Quirinal (*regio* VI) ne certifie pas pour autant que ce complexe se trouvait dans le voisinage proche<sup>1102</sup>. G. Fagan a également suggéré que le *Lauacrum Plautiani* pouvait être une corruption de *thermae Palatini*, en référence à un complexe lié à la demeure impériale, ou localisé sur le Palatin : l'auteur place ainsi les bains dans la *regio* X *Palatium*<sup>1103</sup>. Je pense cependant que le lien entre ce *lauacrum* et Plautien a un sens, surtout, comme nous le verrons dans notre partie suivante, dans le cadre de la confiscation des biens du préfet du prétoire (Chapitre IV.3.3). Il n'est pas étonnant en effet qu'un empereur de la dynastie sévérienne ait décidé de rendre au public les biens d'un condamné, par une vente ou, comme ici, par un simple acte de démagogie.

*L'Histoire Auguste* mentionne enfin la construction par Alexandre Sévère de *balnea* dans toutes les régions de Rome qui en manquaient, *balnea* qui prirent alors le

---

<sup>1097</sup> Mart. *Ep.*, 7, 99; 8, 48; Juv., 1, 26-30; 4, 1-33.

<sup>1098</sup> Hor. *Sat.*, 1, 3, 137-139.

<sup>1099</sup> Harvey, *A commentary on Persius*, 1981, p. 161.

<sup>1100</sup> Palombi, *LTUR* I, 1993, p. 159.

<sup>1101</sup> S.H.A. *Heliogab.*, 8, 6 : *Lauacrum publicum in aedibus aulicis fecit [Antoninus Heliogabalus] simul et Plauti[a]ni populo exhibuit ut ex eo condiciones bene uasatorum hominum colligeret.*

<sup>1102</sup> Lissi Aronna, *LTUR* III, p. 188.

<sup>1103</sup> Fagan, 2002, p. 362.

nom de l'empereur<sup>1104</sup>. Ces *balnea Alexandri* ne sont cependant attestés par aucune autre source. Une anecdote du même recueil, à propos de l'empereur Gordien, évoque différents édifices thermaux ayant appartenu à des privés, et restaurés par l'empereur pour son usage personnel<sup>1105</sup>. Il s'agit également d'une indication très générale se référant à plusieurs édifices dont on ne connaît pas la position, mais une inscription relative aux *thermae Suranae* semble bien indiquer la volonté de Gordien de restaurer certains établissements balnéaires<sup>1106</sup>. On doit très certainement distinguer ces bains des homonymes *thermae* du Palais sur la via Prenestina<sup>1107</sup>, ainsi que des *thermae aestivae sui nominis*, qui devaient se situer aux pieds du Quirinal, sur le Champ de Mars, mais qui ne furent jamais réalisés<sup>1108</sup>. Nous avons déjà évoqué dans la *regio V* le toponyme *thermae Gordiani* figurant sur le plan de Bufalini en correspondance de l'église San Vito (près des « Trophées de Marius »). C'est à cet endroit que furent justement découvertes des structures thermales (51) ; toutefois, rien n'indique leur lien avec une quelconque intervention de Gordien.

L'attestation littéraire la plus tardive est attribuable à Porphyre, qui mentionne un *balneum Polycleti* construit au IV<sup>e</sup> siècle, sur l'emplacement du *ludus Aemilius*<sup>1109</sup>. Le nom pourrait tirer son origine d'une représentation du fameux sculpteur, ou encore du propriétaire des bains<sup>1110</sup>. Le *ludus Aemilius* était une école d'entraînement pour gladiateurs privée, ayant appartenu selon Horace à Aemilius<sup>1111</sup>, que Porphyre identifie à Aemilius Lepidus, le *triumvir* du I<sup>er</sup> siècle av. J.-C. Ce complexe, qui n'apparaît pas

---

<sup>1104</sup> S.H.A. *Alex.Sev.*, 39, 3 : (...) *balnea omnibus regionibus addidit, quae forte non habebat, nam (ho) dieque multa dicuntur Alexandri.*

<sup>1105</sup> S.H.A. *Gord. (tres)*, 32, 5 : *Opera Gordiani Romae nulla extant, praeter qua(e)dam nymfia et balneas sed balneae priuatis hominibus fuerunt et ab eo in usum priuatum exornatae sunt.*

<sup>1106</sup> *NSc.* 1920, p. 141 : *Imp(erator) Caes(ar) Marcus Antonius [Gordianus Aug(ustus)] / balneum Surae ofrmandum curauit].*

<sup>1107</sup> S.H.A. *Gord. (tres)*, 32, 1.

<sup>1108</sup> S.H.A. *Gord. (tres)*, 32, 7.

<sup>1109</sup> Porph. *Commentarii in Q. Horatium Flaccum, Ars Poetica* 32: *Aemilium circa ludum faber imus. Aemilii Lepidi ludus gladiatorius fuit, quod nunc Polycleti balineum est. hic demonstrat aerarium fuisse fabrum, imum hoc est: in angulo ludi tabernam habentem.*

<sup>1110</sup> Platner-Ashby, 1929, p. 319.

<sup>1111</sup> Hor. *Ars P.*, 32.

dans d'autres sources, a été situé par certains sur le Champ de Mars<sup>1112</sup>, mais rien dans l'œuvre d'Horace ni de ses commentateurs n'indique une quelconque localisation.

### III.2.2. Témoignages épigraphiques

Les bains attestés par l'épigraphie, plus rares, se révèlent particulièrement intéressants, cette source étant directe et bien souvent porteuse de nombreuses informations que l'archéologie ne peut révéler (tels les noms du complexe et / ou de son propriétaire ou évergète). La plupart du temps, nous ne pouvons malheureusement associer un *balneum* connu par l'épigraphie à des vestiges, les inscriptions se retrouvant rarement *in situ*. Nous traiterons dans un chapitre à part les questions plus complexes relatives aux *fistulae aquariae* (Chapitre IV.1.2).

#### *Inscriptions*

Outre l'inscription relative au *balneum* des *Castra Peregrina*, et donc bien localisée (129), nous ne possédons pour Rome que deux attestations de financement d'édifices balnéaires par des particuliers. La restauration d'un complexe anonyme est signalée par une inscription trouvée en 1691 dans un cimetière chrétien de l'Esquilin (151)<sup>1113</sup>, mais il est possible qu'elle puisse faire référence à un édifice situé dans une *regio* voisine. Il est néanmoins intéressant de noter que plusieurs édifices balnéaires spécifiquement attestés dans le secteur de la découverte (30, 51) pourraient correspondre au complexe mentionné dans l'inscription. Ces bains furent restaurés par P. Alfius Maximus Numerius Avitus, chevalier d'époque sévérienne servant sous Alexandre Sévère (*PIR*<sup>2</sup> N 202). Etant donné que Numérius effectua de gros travaux sur les bains, la formule *oleariam diuisionem* est sans aucun doute une référence à une

---

<sup>1112</sup> Richardson, 1992, p. 236.

<sup>1113</sup> *CIL* VI 1474 (trouvé villa Sabella de Montalto, entre les églises Saint- Antoine et Saint- Eusèbe) : (*P. Alfio Maxjimo Numerio Au[ito, seui]r(o), eq(uiti) R(omanorum), allecto in[ter tribunicios, / praetori] cand(idato), leg(ato) prou(inciae) Ba[eticae / praef(ecto) frum(enti) d]andi, sacer(d)oti Iun[onis? - lu]perco, cur(atori) ciuitate [-quod balneo uetustate / collapso] in eor. min. usui id[reddiderit et non/m]odo calchidicum [- / c]ollapsam renoua[rit sed etiam / cell]am hypocaustam n[- / i]nstante extrui c[urauerit / -uetustate conla]psam / re]fomari et excoli [praeceperit / et diuisionem]oleariam pecun[ia sua-] / instituere enisus s(it)... ».*

distribution d'huile<sup>1114</sup>. Le deuxième témoignage concerne la restauration d'un ou peut-être deux complexes balnéaires (162) : il s'agit d'une inscription non datée trouvée à Villa Albani<sup>1115</sup>. L'évergète est une certaine Iunia Cyriace ayant fait le vœux à ses parents de restaurer les *balneae B[...]*<sup>1116</sup>. La fin de l'inscription mentionne également des *Balneae Obstorgian[ae]*, dont le rapport avec le reste du texte n'est pas clair. Il semblerait toutefois logique de penser que les *balneae B[...]* correspondaient en réalité aux *balneae Obstorgian[ae]*, et que la confusion entre les deux édifices soit seulement dûe à une erreur de lecture. Dans tous les cas il nous est difficile d'établir si l'établissement, clairement ouvert au public (*restituerunt ciuibus*), était situé *intra muros*.

Le *balneum Augustae* (144) est connu par une inscription trouvée dans la zone de Porta Maggiore près de l'aqueduc de Sixte V<sup>1117</sup>. On pourrait ici tenter un parallèle avec une inscription mentionnant Flavius Marcianus Vlpus Iulianus, *mag(ister ?) a balineis Aug(usti / ustae ?)*. Si la stèle était au moment de la rédaction du *CIL* localisée dans la propriété des Strozzi à Florence, son insertion dans le volume VI consacré à Rome pourrait trahir son lieu d'origine<sup>1118</sup>. Nous connaissons également un M. Vlpus Graphicus, *praepositus balneariorum domus Aug.*<sup>1119</sup>. Cet affranchi impérial était donc l'intendant des bains de la maison d'Auguste : on doit ici penser aux quartiers balnéaires privés d'un palais impérial, peut-être le Palatin. En revanche, le *balneum Augustae*, dont la présence était signalée au public, devrait faire référence à un complexe d'exploitation de propriété impériale. Sa découverte dans les environs du *Sessorianum* permet de faire un rapprochement intéressant avec le palais impérial, mais aussi avec le complexe thermal restauré par l'impératrice Hélène dans ce secteur (45). Nous savons par une

<sup>1114</sup> Fagan, 2002, p. 308 n. 220, p. 366.

<sup>1115</sup> Fea, Villa Albani, p. 81 n.23 ; Visconti, Villa Albani, p. 191, n. 25.

<sup>1116</sup> *CIL* VI 29706 : *Iunia Cyriace C.q[...]* *Ob uotum Parenti[um] A. Aureli Symfori V[c..] C. et Iuniaes Affianet[is] H. Matris C. F. Balneas B[...]* *O. Vetustate Conlapsas [de fa] cultatibus Propriis Pri[uat]is (I) Suis Omni Operi Istruc[erunt et in] Pristinam For/mam rest[itue]runt Civibus [...] Balneae Obstorgian[ae]*.

<sup>1117</sup> *CIL* VI 33765 = *ILCV* 347 : *A Balineu Augustae*.

<sup>1118</sup> *CIL* VI 8512 : *Flavio / Marciano / Vlpio Iuliano / Mag. / a balineis / Aug. / Decuriones / Scribae unctores Aug.* Le commentateur ne justifie à aucun moment la présence de l'inscription dans le volume VI.

<sup>1119</sup> *CIL* VI 8642.

épitaphe trouvée dans un *columbarium* de la via Prenestina que la famille des Statilii Tauri possédait un *balneum* (164)<sup>1120</sup>. Si l'inscription fragmentaire nous permet difficilement d'établir la nature de l'établissement, on pensera toutefois à des bains relativement importants, étant donné qu'ils requéraient la présence à temps plein d'un esclave *balneator*. Il pourrait s'agir ainsi d'un complexe d'exploitation possédé par la famille des Statilii.

Nous citerons enfin plusieurs inscriptions présentant des problèmes de lecture, essentiellement liés à des erreurs de transcription, à la fiabilité du rapporteur, ou tout simplement à la perte d'information relatives à leur découverte. Ainsi le *balneum Iuliorum Akariorum* (155) est attesté seulement par une inscription trouvée près du *Pons Gratiani*, et reportée par l'*Anonyme d'Einsiedeln*<sup>1121</sup>. Si la lecture s'avère exacte, le propriétaire du complexe pourrait appartenir à une branche des Iulii inconnue d'époque tardive. L. Chioffi a suggéré une erreur de lecture (Akakius au lieu d'Akarius), ce qui amènerait aux plus connus Acacii<sup>1122</sup>. Un *balneum Faustines* (159) figure sur une peinture désormais perdue reportée par Bellori dans son "*Iconographia Veteris Romae*" (**Fig. 192**)<sup>1123</sup>.



**Figure 192** : Reproduction d'une fresque (antique ?) représentant probablement la rive gauche du Tibre et ses monuments, notamment un *bal. Faustines* (Bellori 1774)

<sup>1120</sup> CIL VI 6243 : - bal ?]Neo T Stat[ili] / Tauri Ser. / balneator[i ?].

<sup>1121</sup> CIL VI 29764 (tiré de l'*Itin.Eins.*): *Balineum Iuliorom Akariorum*.

<sup>1122</sup> Chioffi, LTUR I, 1993, p. 161.

<sup>1123</sup> Bellori, 1764, pl. I.

Cette fresque figurait des édifices (*insulae*, ponts, arcs honoraires...) sur les rives d'un fleuve, ainsi que le nom de certains des complexes représentés<sup>1124</sup>. Il s'agirait probablement des rives du Tibre du côté de l'Aventin<sup>1125</sup>. G. Fagan a suggéré de restituer *Faustinae* pour *Faustines* et *porticus* pour *portex*<sup>1126</sup>. Nombreux sont cependant ceux qui ont douté de l'authenticité de cette peinture, ou qui ont cru y reconnaître le port de Pouzzoles<sup>1127</sup>. Il n'est pourtant pas impossible que la peinture ait représenté une vue de Rome : l'association des *fora Boarium* (*regio XI*) et *Olitorium* (*regio IX*), du *templum Apollonis* (*regio X*) et du *Portex (sic) Neptuni* (peut-être correspondant à la *Basilica Neptuni* dans la *regio IX*) pourrait effectivement faire référence à la rive gauche du Tibre, représentée d'un point de vue en élévation (comme par exemple de la colline de l'Aventin). Si nous acceptons cette hypothèse, il faudrait alors penser que le *balneum Faustines* se situait près de la rive du fleuve, dans une zone comprise entre le Champ de Mars au nord, le Capitole à l'est, et le Cirque Maxime au sud. La peinture a été datée, d'après la typologie des lettres, au I<sup>er</sup> siècle ap. J.-C.

Deux inscriptions dont l'origine pose certains problèmes peuvent être mentionnées ici non sans précaution: le *balneum Martis* (154), inconnu des autres sources, est mentionné sur l'épithaphe d'un enfant<sup>1128</sup>. Fortunatus, fils de Daphnus et Chryseis, affranchis de Lacus, serait ainsi mort noyé dans la *piscina* de ces bains ouverts au public, inconnus des autres sources. L'inscription n'est pas datée. Classée dans le recueil consacré à Rome (*CIL VI*), elle est généralement considérée comme provenant de la ville même<sup>1129</sup>. Or il apparaît dans le commentaire relatif à sa découverte que la stèle fut trouvée « *Florentiae apud Guicciardinios aduecta ex urbe ; aduecta ex urbe Florentiae in hortis Corsiniis Strozzi* ». Nous ne connaissons pas les raisons qui

<sup>1124</sup> *CIL VI* 29830: *Bal. Faustines/ Horrea/ Fo. Boar. / Aquae. Pensiles / For. Olitor / Portex Neptuni / T. Apollinis.*

<sup>1125</sup> Théorie avancée par Hulsén, *Mitt. Des kais. Deutsch Arch. Inst. Rom. Abtheil.* 11, p. 213.

<sup>1126</sup> Fagan, 2002, p. 365.

<sup>1127</sup> Dubois, *Cultes et dieux à Pouzzoles*, *Mél. Arch. Hist.* 22, 1902, p. 24, reprenant les théories de Jordan et De Rossi.

<sup>1128</sup> *CIL VI* 16740 : *Daphnus et Chryseis Laconis liberti Fortunato suo. u(ixit) a(nnis) VIII. balneo Martis piscina perit.*

<sup>1129</sup> Fagan, 2002, p. 319 ; 365.



amenèrent les rédacteurs du *CIL* à insérer l'épithaphe florentin parmi les inscriptions romaines ; c'est donc pour cette raison que nous le considérons avec réserve, sans pour autant vouloir l'écarter de notre *corpus*. Il pourrait peut-être s'agir, comme pour l'inscription *CIL* VI 8512, d'une partie des collections florentines dont l'origine romaine était bien attestée.

Nous pouvons pour finir citer les *thermae Falerianae* (137), dont l'authenticité repose sur la lecture hypothétique d'une inscription, gravée sur la plinthe d'une petite statue de l'*Antiquarium* du Palatin (**Fig. 193**)<sup>1130</sup>. Celle-ci pourrait correspondre à la représentation d'un éthiopien esclave de bains, vendue au Vatican en 1804, dont la base avec inscription se rapportait aux *Thermis Falerianis*. Le qualificatif pourrait se référer aux bains de *Falerius* (gentilice attesté entre le II<sup>e</sup> siècle av. J.-C. et le II<sup>e</sup> siècle ap. J.-C.) ou encore à la ville de *Falerii* (province de Viterbe)<sup>1131</sup>. Dans ce dernier cas, l'inscription serait à mettre en rapport avec un édifice situé hors de Rome, et donc à écarter de notre *corpus*. On peut toutefois difficilement imaginer que la statue trouvée à Rome provienne de *Falerii* ; pourquoi alors représenter un esclave travaillant dans cet établissement, par ailleurs inconnu d'autres sources? Il me semble plus convaincant de rattacher l'inscription à un édifice romain, dont le nom dériverait du gentilice *Falerius*.



**Figure 193** : Fragment de base de statue présentant l'inscription [*ex ther*]mis *Falerianis* (Di Stefano Manzella 1979)

<sup>1130</sup> *CIL* VI 29806 = *ILS* 5589 : [*ex ther*]mis *Falerianis* ? Seule une jambe de la statue est conservée.

<sup>1131</sup> Di Stefano Manzella, *LTUR* V, p.58-59.

### ***Balnea connus par les tesserae de plomb***

Un *balneum* *L. Domiti Primig(eni)* (156)<sup>1132</sup> et un *balneum Fel(icis)* (157)<sup>1133</sup> sont connus par deux *tesserae plumbea*<sup>1134</sup>. Felix par exemple est un *cognomen* très diffusé, associé à de nombreuses familles aristocratiques, mais également à des esclaves (*PIR* 2 F 143 et 144)<sup>1135</sup>. Inconnus également des autres sources, les *balnea Noum* (160)<sup>1136</sup>, *Germani* (158, **Fig. 194**)<sup>1137</sup>, *Imo(-)ranes* (50)<sup>1138</sup>, et *Lorus* (161)<sup>1139</sup> sont mentionnés sur des *tesserae* en plomb et, pour le dernier, en bronze. D'autres *balnea* sont également attestés, mais sous une forme abrégée qui pourrait faire référence à de nombreux propriétaires : c'est le cas du *balneum* A. C(-) C(-)<sup>1140</sup>, *Cl(audii)* T(-)<sup>1141</sup>, R(-) F(-) (**Fig. 195**)<sup>1142</sup>, *IV(-)*<sup>1143</sup> (probablement équivalent au *balneum Iul(-)*<sup>1144</sup>), M. O(-) F(-)<sup>1145</sup>, P. V(-) R(-)<sup>1146</sup>, S(-)<sup>1147</sup>, *Sub(-)*<sup>1148</sup>, *Tic(-) Ill(.)*<sup>1149</sup>. Ces noms n'apparaissent

<sup>1132</sup> Rost. Syll. 895 : (*Balneum* ) *L. Domiti Primig(eni)*. La tessera figure sur l'endroit le nom du complexe et sur l'envers de nombreux objets liés au bain (ampoule, strigile, etc).

<sup>1133</sup> Rost. Syll. 890 : *Bal(neum) Fel(icis)*.

<sup>1134</sup> Nielsen, 1993, p. 134-135 : Ces petites plaques de plomb, en général de forme circulaire (13-21 mm de diamètre), pouvaient selon l'auteur servir de moyen de paiement. Ainsi, à une époque où le *quadrans* était rare, un baigneur pouvait acheter plusieurs *tesserae* en même temps : celles-ci avaient alors la fonction de tickets d'entrée. Il pourrait également s'agir d'une sorte de « bon » d'entrée gratuit distribué occasionnellement par les propriétaires d'établissements privés afin de faire de la publicité à leur complexe.

<sup>1135</sup> Steinby, *LTUR* I, 1993, p. 160.

<sup>1136</sup> Rost. Syll. 887 : *Bal(neum) Noum (=No[u]um?)*.

<sup>1137</sup> Rost. Syll. 886 : De nombreux *Germani* sont attestés à une période tardive (RE 7.1258 : "Germanus").

<sup>1138</sup> Rost. Syll. 889 : Sur l'endroit apparaît le texte *Bal / Imo* séparé par une palmette, et sur l'envers, au-dessus et au-dessous d'une Fortune, le reste du texte (-)ra/nes.

<sup>1139</sup> Cohen VIII, 266 N.9.

<sup>1140</sup> Rost. Syll. 902. Sur l'endroit est représenté Neptune.

<sup>1141</sup> Rost. Syll. 903. La Fortune est également représentée sur l'endroit ; sur le revers, figure un personnage sur le point de plonger.

<sup>1142</sup> Rost. Syll. 894 : il s'agirait de la même plaquette que Syll. 894 (*Balneum* F( )) ; sur l'endroit celle-ci représente un anneau soutenant une ampoule et deux strigiles, et sur l'envers les initiales du propriétaire ainsi que la représentation de la Fortune.

<sup>1143</sup> Rost. Syll. 891.

<sup>1144</sup> Rost. Syll. 892 / 893. Les représentations de Mercure et de la Victoire figurent sur l'envers.

<sup>1145</sup> Rost. Syll. 897.

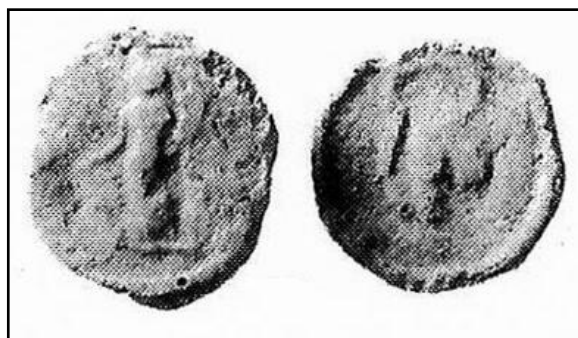
<sup>1146</sup> Rost. Syll. 898.

<sup>1147</sup> Rost. Syll. 899-900 : les deux *tesserae* sont décorées sur l'endroit d'un *guttus* et d'un strigile, et, sur

dans aucun autre autre contexte. Lorsque le nom est inscrit au génitif, il ne fait aucun doute que l'appellation du complexe est tiré du nom du propriétaire : c'est le cas des *balnea* d'Imo(-)ranes, de Germanus, ou de L. Domitius Primig(enius) ; dans les autres cas, C. Bruun a proposé d'intervertir par exemple *bal. Iul(-)* en *Iul. bal(-)*, et *bal. Sub(-)* en *Sub(-) bal.*, désignant de cette façon la personne chargée de s'occuper des bains (*balneator*), et non le nom des bains<sup>1150</sup>. Deux Felix *balneator* sont ainsi attestés à Rome<sup>1151</sup>. Ces suppositions ne reposent toutefois sur aucune preuve concrète : il semble bien improbable en effet que le nom d'un complexe thermal, signalé ici certainement sous sa titulature officielle, ait porté le nom de l'esclave ou affranchi intendant des bains.



**Figure 194** : *Tesserae* figurant un *Balneum Germani* (Rost. Syll. 886, 1903)



**Figure 195** : *Tesserae* figurant un anneau d'où pendent deux strigiles et une ampoule ; sur le revers, le Fortune et la lettre R ou F (Rost. Syll. 894, 1903)

---

l'envers, de l'initiale du propriétaire ainsi que d'une palmette et d'une couronne.

<sup>1148</sup> Rost. Syll. 893.

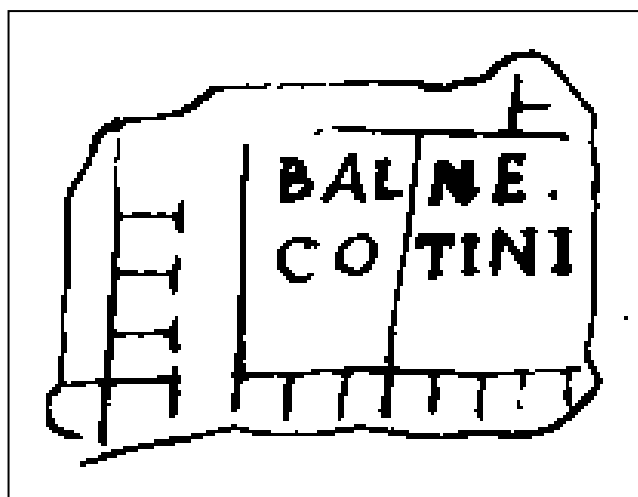
<sup>1149</sup> Rost. Syll. 888 : Rostovtseff a interprété le propriétaire comme étant *Ti. C(laudi) Ill(ustris)*, alors que plus récemment Rodriguez Almeida a pu y reconnaître le *balneum Tigillini* dont parle Martial (*LTUR* I, p. 165).

<sup>1150</sup> Bruun, 1999, p. 84.

<sup>1151</sup> *CIL* VI 9216 (*Felix balneat*), *CIL* VI 9396 (*C Asinio Feli[ci] / Fabro bal[nea] / tori uixit / annos XXXIV*).

### *Bains connus par la Forma Urbis*

Nous avons déjà pu voir que certains *balnea* figurant sur la *Forma Urbis* sévérienne avaient été localisés géographiquement : c'est le cas par exemple des fragments 25 et 33. En revanche, il subsiste de nombreux fragments dont la position est impossible à définir, mais qu'il importe de mentionner ici. Ainsi le *balneum Cotini* (**Fig. 196**), représenté sur le fragment perdu 48<sup>1152</sup>, se retrouve au centre d'un édifice aux lignes plutôt régulières. Le complexe, inconnu des autres sources, n'a pas été localisé. Comme pour le *balneum Ampelidis*, Staccioli refuse de la classer parmi les thermes dits mineurs, dans la mesure où le nom de l'édifice ne se rapporte pas selon lui aux structures qui l'entourent directement<sup>1153</sup>. Il est pourtant probable que la présence du nom de l'édifice fasse référence à un établissement de dimensions relativement importantes et ouvert au public ; ce dernier pourrait alors correspondre aux structures représentées sur le fragment.



**Figure 196** : Dessin Renaissance du fragment 48 de la *Forma Urbis Seueriana* (Cod. Vat. Lat. 3439)

R.A. Staccioli a également identifié une dizaine de *balnea* sur des fragments de la *Forma Urbis*<sup>1154</sup>. Ces derniers ne figurent pas le nom de l'édifice<sup>1155</sup>, mais certains agencements caractéristiques permettant de déterminer une fonction thermale :

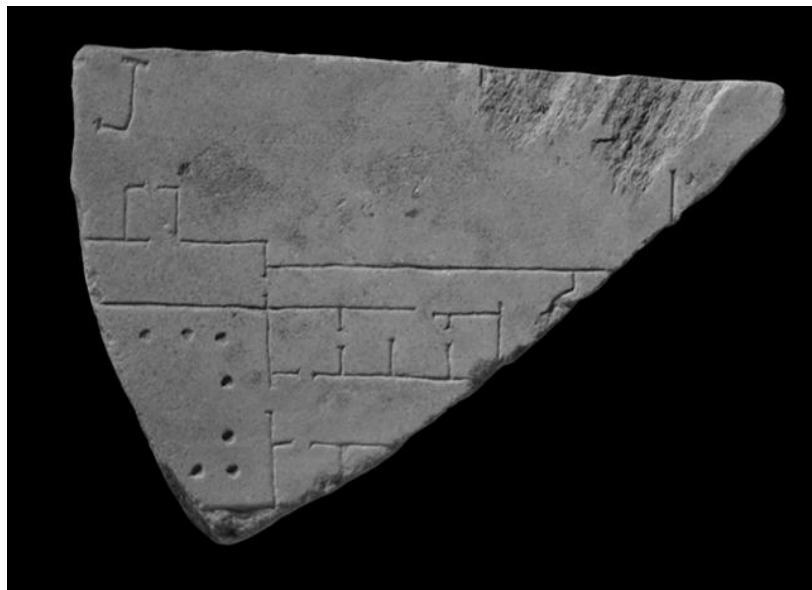
<sup>1152</sup> FVR Pl. XXXIV (C-RA) fr.48 : *Balne[um] Cotini*.

<sup>1153</sup> Staccioli, 1961, p. 96.

<sup>1154</sup> *Ibid*, p. 99-100.

<sup>1155</sup> Sauf pour le fragment 246 ne figurant pas de structures mais l'inscription *Balin[eum]*.

communication de plusieurs pièces entre elles, palestres, présence de pièces à abside, etc<sup>1156</sup>. Une grande partie de ces *balnea* hypothétiques, de dimensions mineures, se situe à l'intérieur d'une trame urbaine complexe, souvent liée à ce qui semble être des *insulae* d'habitations ou *tabernae* : c'est le cas par exemple des fragments 28, 330, 599, peut-être 272, 452 et 496. Certains édifices semblent notamment dotés d'une cour à portique qui pourrait être interprétée comme palestres (fragments 28c, 647, et peut-être 171 et 496b), ainsi que de bassins ou *piscinae* assez grands pour être représentés sur le plan (fragments 28, 61, 377, moins probablement 272). Dans tous les cas, ces *balnea* devaient être ouverts au public, sans quoi leur représentation sur un cadastre urbain n'aurait pas eu de sens. Les fragments 330 et 599 (et peut-être 496 et 452) figurent par ailleurs très clairement une entrée donnant sur la rue.



**Figure 197** : FVM, Fr. 647 : Probable édifice balnéaire avec palestres (numérisation Stanford)

<sup>1156</sup> Il s'agit, pour les plus probables, des fragments 28c (grande vasque circulaire communiquant avec pièces à abside et peut-être avec une cour à portique), 61 (**Fig. 198**) et 377 (présence de ce qui pourrait sembler une piscine), 181 (série de quatre pièces intercommunicantes, dont une avec abside), 599 (construction de plan complexe présentant une série de salles à abside, et dont l'entrée se fait par la rue) 647 (série de quatre pièces communiquant entre elles et donnant sur une cour à portique, **Fig. 197**), et 330 (pièces communiquant entre elles autour d'une cour centrale, à l'intérieur de ce qui semble être une *insula* avec *tabernae*). Les fragments plus hypothétiques sont : 272 (présence d'une pièce circulaire et d'une pièce avec colonnade, à l'intérieur d'une *insula*), 87 (pièce à abside), 171 (cour à portique avec pièces intercommunicantes), 452b (pièce avec abside), 496b (présence d'une cour à portique).



**Figure 198** : *FVM*, Fr. 61 ac : probable édifice balnéaire avec *piscina* (numérisation Stanford)

Signalons enfin le fragment déjà mentionné figurant un *balneum Caesaris* (133, **Fig. 199**)<sup>1157</sup>. L'inscription se situe à l'intérieur d'une cour à portique dotée d'une petite entrée sur une rue, et entourée de quelques pièces difficilement identifiables. La morphologie du fragment n'a pas pu permettre de l'attribuer précisément aux parties de la *FVR* reconstituées et localisées topographiquement<sup>1158</sup>. Nous connaissons par une inscription funéraire un certain Colchus, *Caesaris balneator*<sup>1159</sup> : l'esclave travaillait peut-être comme intendant du complexe mentionné ci-dessus. Rien n'indique cependant que l'établissement ait été nécessairement lié aux structures impériales du Palatin. Au contraire, sa mention sur un plan cadastral doit très certainement impliquer une infrastructure destinée à être fréquentée par un large public : on distingue bien par ailleurs une ouverture donnant sur une rue étroite. Le *balneum Caesaris* se distingue des grands thermes impériaux par une planimétrie moins rationnelle et certainement beaucoup plus modeste. On remarque également sur le fragment de la *Forma Urbis* un couloir d'entrée bordé d'un escalier menant aux étages supérieurs (ou inférieurs ?), et flanqué d'une série de pièces (*tabernae* ou *apodyteria* ?). Le vestibule communique

<sup>1157</sup> *FVR* Pl. XXXIII (C) = XXXIV (RA) : Fr.43a figurant l'inscription *[Ba]lneum / [Ca]esaris*.

<sup>1158</sup> T. Ashby a pourtant assimilé ce fragment au complexe situé derrière le stade de Domitien (103) (Platner-Ashby, 1929, p. 58).

<sup>1159</sup> *CIL* VI 8742 : Inscription provenant d'un *columbarium* situé « appresso il sig. Cantoni in Roma, in aedibus Rinuccini ».

ainsi avec une sorte de cour à portique, où se distingue dans l'angle supérieur gauche une structure ellipsoïdale aux contours lobés, qui n'est pas du tout orientée avec les structures du *balneum*. La forme originale de cet édicule ainsi que sa position semblent plus se rapporter à un nymphée qu'à une *natatio*.

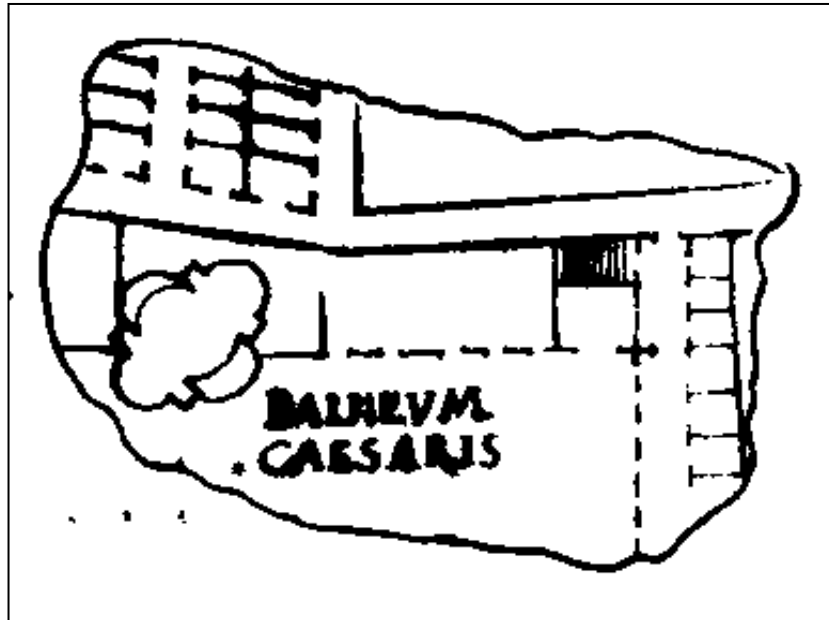


Figure 199 : Dessin Renaissance du fragment 43a de la *Forma Urbis Seueriana*. Aujourd'hui ne subsiste que la partie droite (*Cod. Vat. Lat. 3439*)

Le nom *Caesaris* pourrait bien se référer à une propriété impériale du complexe, justifiant d'autant plus sa présence sur la *Forma Urbis*. L'établissement, inconnu des autres sources (à l'exception peut-être d'une inscription), était probablement trop modeste pour être confronté aux thermes impériaux. On remarquera par ailleurs l'absence de symétrie dans le plan et sa qualification de *balneum*. Le complexe balnéaire, probable complexe d'exploitation de propriété impériale, pouvait ainsi être situé dans n'importe quel quartier de la ville, à l'exception très probablement des quartiers exclusifs du Palatin.

### III.3. Bilan : caractéristiques du paysage balnéaire romain

Notre tâche précédente a été de présenter tous les *balnea* connus par les sources, permettant ainsi de dresser une liste que nous espérons un tant soit peu représentative de la situation balnéaire de Rome durant l'Antiquité. Cette première classification était avant tout géographique, dans la mesure où nous avons opté pour une liste par *regio* augustéenne. Les bains de Rome se doivent désormais d'être appréhendés de façon globale, selon les grandes divisions chronologiques qui ont été définies, mais aussi selon leur usage, domestique ou public. Cette analyse, appelons-la « chronotypologique », nous permettra d'établir la présence ou au contraire l'absence totale de schémas évolutifs des *balnea* de Rome selon l'usage qui en était fait. Ce premier bilan nous conduira enfin à notre partie suivante, visant à appréhender ces *balnea* à travers une analyse juridico-sociale de leur(s) propriétaire(s) et de leur statut.

#### III.3.1. Les *balnea* républicains

La quinzaine d'édifices républicains recensés ne reflète très probablement pas la situation balnéaire à Rome avant l'avènement de l'Empire (**Fig. 200**). Cette lacune doit s'expliquer par la continuelle occupation de la ville, ayant entraîné la transformation ou la destruction complète de complexes certainement jugés obsolètes par les habitants de la Rome impériale. En effet, la grande différence numérique entre les édifices recensés d'époque républicaine et d'époque tardive ne peut se justifier uniquement par l'engouement toujours plus marqué de la population pour la pratique balnéaire. D'une part, la rareté des témoignages littéraires pourrait s'expliquer par l'indifférence partagée des auteurs républicains pour les *balnea* et les structures liées au loisir en général<sup>1160</sup>. À l'inverse, nous possédons un grand nombre des sources littéraires tardives - notamment à vocation administrative ou religieuse (comme les *Catalogues Régionnaires* ou le *Liber Pontificalis*) - qui évoquent les complexes balnéaires de la ville. Archéologiquement, la différence numérique entre les deux époques est bien souvent justifiée par l'incapacité

---

<sup>1160</sup> Cette indifférence peut être liée, nous l'avons déjà évoqué dans notre première partie, à un certain rejet de toute forme de luxe et d'oisiveté venant de Grèce, ainsi qu'à un contexte mouvementé de guerres civiles. Elle est aussi largement tributaire des intérêts des auteurs républicains, essentiellement focalisés sur les affaires politiques. La vision d'un Martial ou d'un Suétone, beaucoup plus centrée sur le quotidien ou certains aspects parfois peu reluisants de la vie privée, ne connaît pas d'équivalent à cette époque.



d'une grande majorité des responsables des fouilles effectuées avant le milieu du XX<sup>e</sup> siècle à reconnaître plusieurs phases de construction à un édifice. De cette façon, apparaissent souvent comme tardifs des complexes probablement construits sous le Haut Empire – et parfois peut-être à l'époque républicaine –, et dont la phase tardive reconnue ne constitue que l'ultime période de vie. Nous nous devons donc d'analyser avec précaution ces témoignages plus anciens qui, en théorie, ne devraient représenter qu'une partie très limitée du paysage thermal de cette époque.

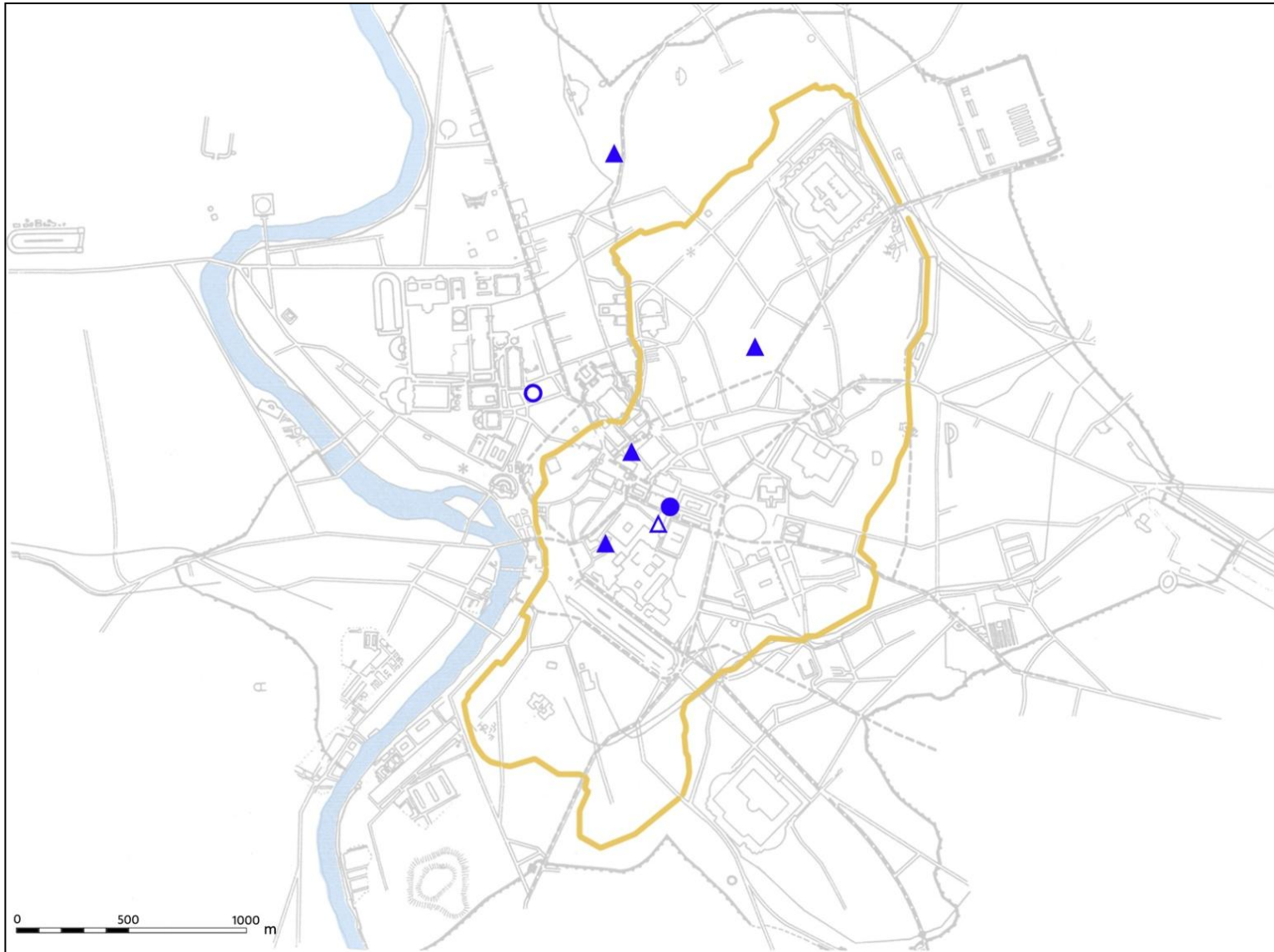
Premièrement, nous nous devons de constater l'aspect tardif de ces témoignages républicains, puisqu'ils ne remontent pas au-delà du premier quart du I<sup>er</sup> siècle av. J.-C. Pourtant, nous avons déjà pu évoquer les passages de Plaute<sup>1161</sup>, Varron<sup>1162</sup> ou Sénèque<sup>1163</sup> mentionnant la présence de *balnea* (domestiques et publics) à Rome à partir des III<sup>e</sup>/II<sup>e</sup> siècles av. J.-C. En réalité, l'absence de vestiges archéologiques aussi précoces doit très certainement s'expliquer par la difficulté d'interprétation que peut représenter un complexe balnéaire dépourvu de système à hypocauste. Ce sont les *suspensurae*, associées généralement à une ou plusieurs vasques, qui attestent le plus souvent la présence d'un *balneum*. Or nous avons déjà démontré que le système de chauffage par hypocauste existait bien dès le II<sup>e</sup> siècle av. J.-C., mais qu'il n'avait été commercialisé à grande échelle en Italie qu'à partir de la fin du II<sup>e</sup> / début du I<sup>er</sup> siècle av. J.-C. Ainsi on peut penser que la grande majorité des bains de Rome n'a été que tardivement dotée d'hypocauste, et ce, quel que soit l'usage qui pouvait en être fait. Afin d'appréhender au mieux ces problèmes d'interprétation, nous nous devons ici d'isoler les *balnea* domestiques des *balnea* destinés au public.

---

<sup>1161</sup> Plaut. *Mostell.*, 756 ; *Asin.*, 357 ; *Trucul.*, 322-325 ; *Persa*, 90 ; *Poen.*, 703, 976 ; *Rud.*, 383, 527 ; *Trin.*, 406.

<sup>1162</sup> Varro *Ling.*, 9, 68.

<sup>1163</sup> Sen. (J.) *Ep.*, 86, 10.



**Figure 200** : Distribution des bains d'époque républicaine, domestiques (triangle) et ouverts au public (cercle), Rome (élaboration A.L. Foulché).

## **Balnea domestiques**

Avant l'apparition « de masse » de l'hypocauste en péninsule italique, les *lauatrina* domestiques étaient fournies de braseros, et se localisaient généralement à proximité des cuisines, afin d'exploiter au maximum la chaleur rayonnante du (ou des) foyer(s). À Pompéi, ce système à but strictement hygiénique se retrouve dans certaines *domus* et *uillae*<sup>1164</sup>, mais son aspect rudimentaire explique le fait qu'on ne le reconnaisse que très rarement en cours de fouille<sup>1165</sup>. À Rome les *domus* républicaines sont rares, perturbées par les constructions successives et difficilement compréhensibles dans leur extension. Nous devons pourtant imaginer que la majorité des habitants de la Rome républicaine devait posséder un système domestique plus ou moins évolué destiné aux ablutions quotidiennes. La commercialisation de l'hypocauste a révolutionné la pratique balnéaire : apparaissent à partir du deuxième quart du I<sup>er</sup> siècle av. J.-C. dans les plus riches *domus* une voire plusieurs pièces dotées du nouveau système de chauffage par le sol, et ce dans de nombreuses cités de la péninsule italique. E. Papi a ainsi recensé une vingtaine de *domus* pompéiennes pourvues de secteurs balnéaires à hypocauste, dont près de la moitié partageait le foyer avec la cuisine mitoyenne. Ces *balnea* se composent de deux à quatre salles thermales<sup>1166</sup>, pour une superficie allant de 20 à 180 m<sup>2</sup> (soit 1 à 5% de la surface totale de l'habitation). Leur construction est généralement comprise entre la seconde moitié du I<sup>er</sup> siècle av. J.-C. et l'époque augustéenne<sup>1167</sup>.

---

<sup>1164</sup> Fabbricotti, 1976, p. 32-35 : Il s'agit de la villa de Centopiedi et de la villa des Mystères à Pompéi, de la maison de l'Auberge et de la villa des Papyrus à Herculanium, ainsi que de la villa aux environs de Stabies (localité Belvedere). La grande majorité des bains dotés d'hypocauste et parfois de parois chauffantes datent de la première époque impériale : on peut citer par exemple la maison de F. Rufus ou de Iulia Felix à Pompéi, la villa d'Oplontis, etc. Cette relative inertie dans l'adoption des dernières technologies pourrait en partie se justifier, comme le souligne justement Y. Thébert, par la réticence des propriétaires à transformer de manière radicale des bâtiments déjà existants (Thébert, 2003, p. 87).

<sup>1165</sup> Le bain à proprement parler est souvent réduit à une petite vasque aménagée dans un angle de la pièce, voire à des accessoires mobiles que l'on ne peut qu'imaginer.

<sup>1166</sup> Ces sont majoritairement des pièces de bain chauffées ; seulement dans trois cas est attestée la présence d'un *frigidarium*.

<sup>1167</sup> Papi, 1999, p. 725-728 : Il s'agit des maisons de Giuseppe II, de Fabius Iarinus, du Bracelet d'or, de Maius Masticcius, du Ménandre, du Citariste, du Cryptoportique, de Paquius Proculus (ou Cuspius

Les demeures romaines ne semblent pas montrer de retard particulier par rapport aux villes campaniennes, puisque l'on y recense au moins huit bains domestiques datés du I<sup>er</sup> siècle av. J.-C. Ce chiffre peut sembler particulièrement faible, mais rappelons encore ici l'exceptionnelle conservation d'un site comme Pompéi qui nous permet d'appréhender la cité dans son extension à une époque relativement précoce ; il est par ailleurs proportionnel à notre très faible connaissance des résidences privées de la Rome républicaine. Certains passages de Cicéron cités précédemment (96)<sup>1168</sup> témoignent par ailleurs que le fait de posséder un secteur thermal dans sa demeure urbaine était, pour les classes sociales les plus élevées tout du moins, chose commune à partir de la seconde moitié du I<sup>er</sup> siècle av. J.-C. Il est cependant difficile d'établir certains schémas typologiques à partir de *balnea* se présentant le plus souvent sous une forme très fragmentaire.

Seule la partie balnéaire de la *domus* de M. Aemilius Scaurus (25) permet d'être appréhendée dans (presque) toute son extension et dans son rapport avec son environnement. Le *balneum* possédait ainsi quatre à cinq pièces thermales avec secteur chauffé, *frigidarium* et pièces de transition, pour une superficie comprise entre 200 et 250 m<sup>2</sup> (soit près d'1 / 10<sup>e</sup> de la surface totale de la *domus*). Ces dimensions particulièrement importantes, ainsi que la présence d'une rampe d'accès directe depuis la voie publique, ont parfois pu faire penser qu'il s'agissait là de bains accessibles au public. Nous reviendrons de façon plus approfondie dans notre partie suivante sur la question de l'ouverture au public de *balnearia* a priori domestiques. Toute la décoration des murs et du pavement des thermes, très simple, a été attribuée à la dernière phase de restructuration, soit au premier siècle ap. J.-C.<sup>1169</sup>. Nous ne connaissons donc pas la décoration que présentait ce *balneum* lors de sa construction au début du I<sup>er</sup> siècle av. J.-C.

En revanche, les bains de la via Sistina (73), abandonnés avant la fin du I<sup>er</sup> siècle av. J.-C., montrent un parfait exemple de bains « à la mode hellénistique », tant au niveau de leur décoration que de leur planimétrie. La forme circulaire de l'unique pièce

---

Pansa), d'A. Trebius Valens, du Taureau, des Noces d'argent, des Vestales, du Labyrinthe, du Faune, de M. Caesius Blandus, VII 14 9, du Marin, de M. Obellius Firmus, et du Centenaire.

<sup>1168</sup> Cic. *Fam.*, 9, 16, 9; *Att.*, 13, 29, 1; 2, 3, 4.

<sup>1169</sup> Il s'agit pour les sols de mosaïques à fond blanc et bordure noire sur les bords et le(s) seuil(s).

thermale conservée rappelle fortement le plan des bains de Gortys en Arcadie, alors que la baignoire individuelle d'immersion se retrouve dans la villa de Ciampino ou encore dans la villa Prato à Sperlonga<sup>1170</sup>. Enfin, la mosaïque à fond blanc, l'*emblema* central et les motifs de vaguelettes, dauphins et tour crénelées sont en tous points identiques à ceux que l'on peut observer dans les bains de Musarna ou de Populonia en Étrurie. Par confrontation avec ces différents complexes, on a ainsi pu restituer aux bains de la via Sistina au moins trois autres salles thermales, ce qui en ferait un édifice d'une superficie comprise entre 100 et 150 m<sup>2</sup>. La mosaïque marine en *opus quasi vermiculatum* découverte derrière l'église de San Lorenzo in Panisperna (55) rappelle également ce type d'édifice balnéaire d'influence hellénistique. L'ouverture au public des bains de la via Sistina semble toutefois difficile à imaginer, d'une part à cause des dimensions réduites de l'édifice : par comparaison, les thermes publics pompéiens d'époque républicaine présentent une superficie totale comprise entre 600 et 1000 m<sup>2</sup><sup>1171</sup>. D'autre part, la présence d'une seule baignoire individuelle d'immersion nécessitait un usage limité des structures thermales. Enfin, la localisation du complexe, dans une zone périphérique et résidentielle de la ville, entre les jardins de César et de Lucullus, indiquerait plutôt un usage domestique, destiné au propriétaire d'un vaste domaine et à ses invités. Le type de plan et la décoration de l'édifice, largement inspirés de modèles hellénistiques, semblent refléter le goût personnel du commanditaire, mais aussi très certainement un schéma récurrent à cette époque. Pour autant la variété planimétrique des complexes balnéaires à l'époque républicaine montre l'absence de véritable « canon » dans la succession des pièces, leur agencement, et la technique de chauffage utilisée (qui semble néanmoins s'affranchir de la cuisine)<sup>1172</sup>.

On remarquera la situation singulière d'au moins trois *balnea* d'époque républicaine, localisés au niveau du sous-sol de la maison. Ainsi, les *balnea* de la *domus* sous le Temple d'Apollon (97), de la *domus* de M. Aemilius Scaurus (25) sur la *Via Sacra* et de celle située sous le forum de Nerva (19), ont tous été placés en-dehors de la

---

<sup>1170</sup> Broise, 1994, p. 27-30.

<sup>1171</sup> Il s'agit des Thermes Républicains, des Thermes de Stabies et des Thermes du Forum.

<sup>1172</sup> Papi, 1999, p. 715 : Contrairement aux exemples pompéiens, les *balnea* de Rome semblent tous montrer un système de chauffage par hypocauste indépendant de la cuisine. Cette constante peut cependant être justifiée, comme nous l'avons souligné, par la difficulté à reconnaître en cours de fouille des *lauatrina* sans hypocauste.

zone de représentation, dans une partie reculée, voire servile, de la *domus*. Ce schéma se retrouve notamment à Pompéi, où A. Ghiotto recense au moins cinq *domus* dotées de bains enterrés ou semi-enterrés<sup>1173</sup>. Ces témoignages, associés aux *balnea* romains cités ci-dessus, pourraient démontrer selon l'auteur une certaine "mode" des complexes enterrés, entre le I<sup>er</sup> siècle av. J.-C. et l'époque augustéenne<sup>1174</sup>. Nous pensons en revanche que cette particularité reflète plus le choix esthétique et surtout pratique du propriétaire, plutôt que les usages d'une époque. En effet, les *domus* pompéiennes pourvues de bains dans leur sous-sol sont situées sur les remparts de la ville et se disposent en terrasse, position qui confère donc à ces quartiers balnéaires une vue panoramique ainsi qu'une jouissance particulière de la chaleur du soleil. À Rome, les trois *domus* disposant de bains enterrés sont localisées sur des espaces présentant un certain pendage comme la *Velia* ou le Palatin. Enfin, le *balneum* situé au sous-sol de l'*insula* du *Clius Scauri* (10) montre que cette solution se retrouve encore au II<sup>e</sup> siècle ap. J.-C. ; dans ce cas-là également, le choix de l'implantation du complexe est semblait-il dicté par des critères topographiques, puisque le complexe se situe à flanc de colline, mais aussi très certainement pratiques : la position enterrée permet un accès indépendant et simplifié, aussi bien pour les habitants de l'*insula* que pour ceux du quartier.

La localisation de ces *balnea* domestiques semble se limiter aux quartiers résidentiels et particulièrement aisés de la Rome républicaine. D'après nos connaissances, ils se concentrent essentiellement entre le Palatin et ses versants, et la *Velia*, quartier proche et tout aussi résidentiel. À partir de la dynastie julio-claudienne, les constructions successives des grandes *domus* palatiales et des forums impériaux ont bouleversé la topographie de ces collines, justifiant ainsi l'absence dans cette zone de *balnea* domestiques ou publics<sup>1175</sup>. En dehors de ces quartiers, les complexes balnéaires se font plus rares : une seule structure - dont la fonction thermale est incertaine - a ainsi été localisée dans la zone du *Vicus Patricius* (55), connue également pour sa

---

<sup>1173</sup> Ghiotto, 2003, p. 390-391.

<sup>1174</sup> *Ibid* : À Pompéi aucun de ces complexes ne semble être attesté au-delà du principat d'Auguste, et l'on remarque même une perte de fonction de ces pièces après 62 ap. J.-C.

<sup>1175</sup> Guilhembet, Royo, 2008, p. 220 : La monumentalisation du centre de Rome, débutée sous Auguste, l'accroissement des *insulae* et des palais impériaux, justifient en partie la diminution des riches *domus*, ainsi que la mutation des quartiers privilégiés (Palatin, vallée du Colisée, Forum et *Velia*).

concentration en riches demeures. En périphérie des murs républicains, et en relation avec les luxueux jardins bordant la ville à partir du I<sup>er</sup> siècle av. J.-C., se trouvent les complexes de la via Sistina (73) et, sur la rive droite du Tibre, les deux bains de la propriété de T. Quinctius Scapula convoitée par Cicéron<sup>1176</sup>.

Si nous avons pu insister déjà sur la rareté des témoignages républicains, force est cependant de constater que ces derniers semblent plutôt en adéquation avec nos connaissances de la topographie de la ville, à la veille de l'instauration de l'Empire. En effet, nous avons remarqué une concentration des *balnea* domestiques dans les zones résidentielles et particulièrement riches, et, à l'inverse, leur absence des quartiers populaires (Trastevere, Aventin) ou à vocation commerciale ou militaire (Champ de Mars, *Forum Boarium*, Testaccio). De la même façon, le quartier de l'Esquilin ne compte pas de structures balnéaires, dans la mesure où cette zone, particulièrement marécageuse, était à l'époque républicaine principalement occupée par une nécropole. Cette situation vient donc confirmer les conclusions de J. P. Guilhembet sur la répartition des *domus* entre le milieu du I<sup>er</sup> s. av. J.-C. et la fin du règne d'Auguste (voir **Fig. 201, Tab 1**)<sup>1177</sup>.

Zone	Total	Du milieu du I <sup>er</sup> s. av. J.-C. à la fin du règne d'Auguste	I <sup>er</sup> s. ap. J.-C.	II <sup>e</sup> s. ap. J.-C.
Palatin	14	10	4	0 ( ? )
Autour du ou des forums	18/20	12	4/5	2/3
Quirinal / Viminal	22/34	5	12/16	5/13
Esquilin	14/19	0 ( ? )	5/7	9/12
Aventin	11/12	0 ( ? )	3	8/9
Caelius/ Vallée du Colisée/ Latran	9/15	1	5/7	3/7
Champ de Mars/ Pincio	3/6	1	½	1/3
Trastévère	2/3	1	1	1 ( ? )
<b>TOTAL</b>	93/123	30	35/45	28/48

**Tableau 1** : Répartition des *domus* de l'*Vrbs* entre le milieu du I<sup>er</sup> s. av. J.-C. et la fin du II<sup>e</sup> s. av. J.-C. (Guilhembet 2001 / 2008)

<sup>1176</sup> Cic. Att. XIII, 29, 1 : *De hortis ex tuis litteris cognoui et Chrysippo. In uilla (...) uideo nihil aut pauca mutata ; balnearia tamen laudat maiora, de minoribus ait hiberna effici posse. Tecta igitur ambulatiuncula addenda est.*

<sup>1177</sup> Guilhembet, Royo, 2008, p. 220-222.

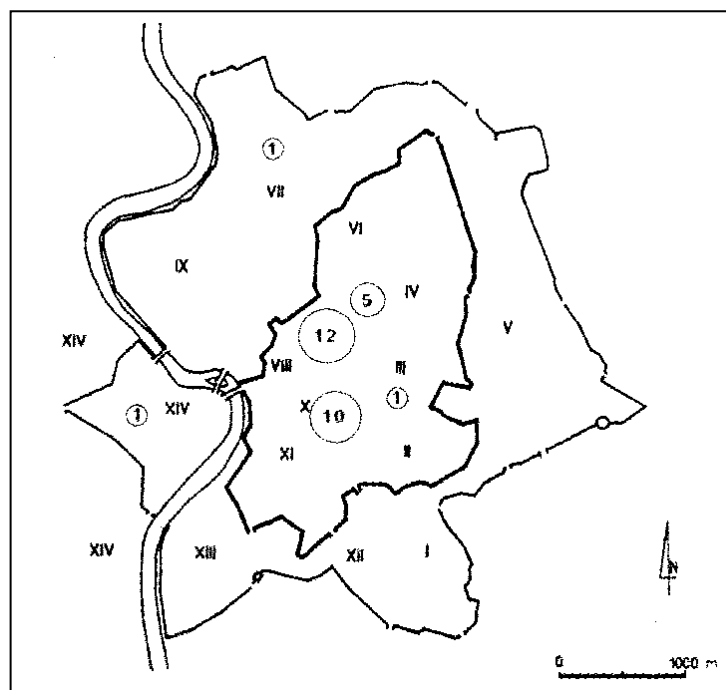


Figure 201 : Répartition des *domus* entre le I<sup>er</sup> siècle av. J.-C. et la fin du règne d'Auguste (Guilhembet 2001-2008)

### ***Balnea ouverts au public***

La question des *balnea* ouverts au public à l'époque républicaine est assez problématique puisque ces derniers ne sont connus que par les sources littéraires, qui ne précisent généralement ni la localisation, ni la nature exacte de ces structures. Nous connaissons ainsi quatre complexes balnéaires publics pour la Rome républicaine, chiffre qui peut être réduit à deux si l'on excepte la piscine de Mécène et la *Piscina Publica*. En effet, nous avons déjà insisté sur la difficulté à définir ces *piscinae*, dans la mesure où le mot pouvait désigner plusieurs réalités différentes (*cf* Chapitre II.1.2., *Piscinae*). Si nous savons que ces deux complexes étaient destinés au peuple afin qu'il puisse y nager, nous ne possédons aucun indice permettant d'établir si ces bassins étaient liés ou non à des structures balnéaires. En revanche, les deux *balnea* mentionnés par Cicéron doivent sans aucun doute être associés à des complexes ouverts au public. Les *balneae Seniae* (132) sont ainsi qualifiés de *balneas publicas* par l'auteur<sup>1178</sup>, alors que les *balneae Pallacinae* (84)<sup>1179</sup>, dont le nom dérive très certainement d'une voie

<sup>1178</sup> Cic. *Cael.*, 61, 62.

<sup>1179</sup> Cic. *Rosc. Am.*, 18.



publique, doivent très certainement avoir été fréquentés par le public. Seuls ces derniers peuvent être localisés avec prudence au sud-est du Champ de Mars. Nous noterons enfin que les deux *piscinae* - en supposant que celle de Mécène se soit située dans ses jardins de l'Esquilin - se localisent dans des zones relativement périphériques de la ville républicaine, suivant ainsi une tendance inverse des *balnea* domestiques.

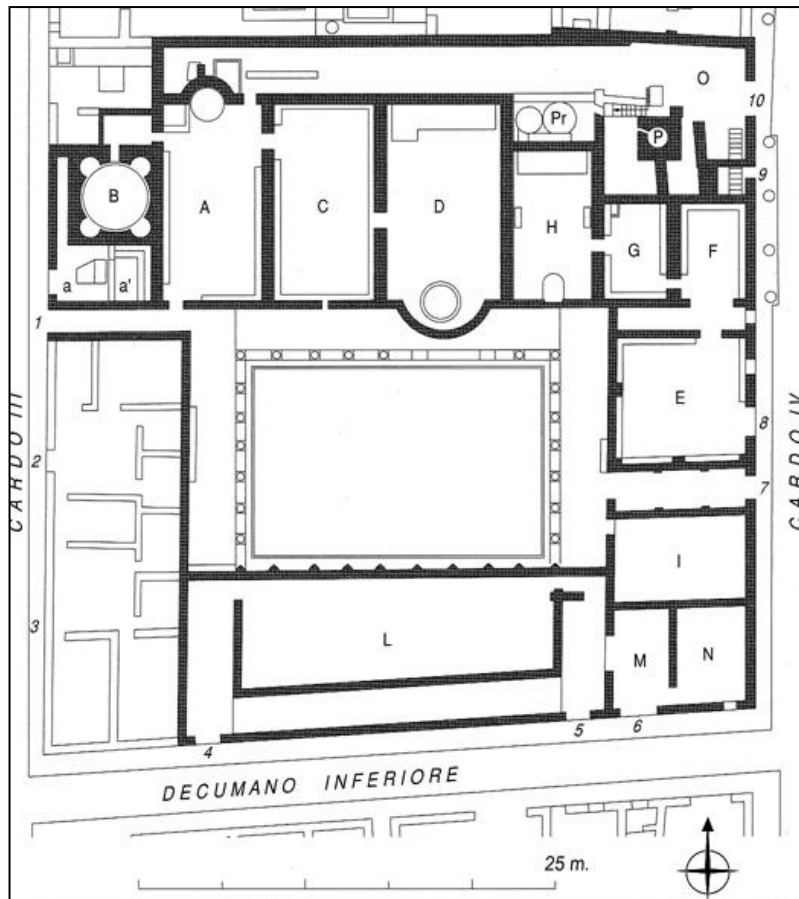
Ces témoignages restent toutefois trop peu représentatifs de la situation balnéaire à Rome à cette époque pour nous permettre d'en tirer des conclusions satisfaisantes. Tout au plus pouvons-nous affirmer que les bains ouverts au public devaient être assez nombreux, du moins vers le milieu du I<sup>er</sup> siècle av. J.-C., pour être cités dans deux discours de Cicéron comme des lieux relativement communs. Étant donné les progrès techniques apportés aux structures thermales en moins d'un siècle, il est compréhensible que les *balnea* de la République aient rapidement été détruits et remplacés par des structures plus adéquates, ce qui pourrait alors expliquer l'absence de vestiges archéologiques pour cette période.

Nous ne connaissons donc pas l'aspect des bains publics de l'*Vrbs* au I<sup>er</sup> siècle av. J.-C., mais le témoignage de Varron, qui rapporte que le premier *balneum* public de Rome était divisé en deux secteurs (masculin et féminin)<sup>1180</sup>, n'est pas sans rappeler la division interne des bains d'époque républicaine de Pompéi ou Herculaneum (**Fig. 202**)<sup>1181</sup>. Si l'on considère que les thermes d'Agrippa, construits avec d'importants moyens, et qui devaient alors constituer un « must » pour l'époque, n'excédaient pas les 10 000 m<sup>2</sup>, nous devons imaginer que les établissements romains ouverts au public, à la manière de leurs homologues campaniens, ne dépassaient pas les 2500 / 4000 m<sup>2</sup>, avec un maximum de 3 à 5 pièces thermales par secteur (sans *frigidarium*), et parfois une palestine.

---

<sup>1180</sup> Varro *Ling.*, 9, 68-69 (*op. cit.*).

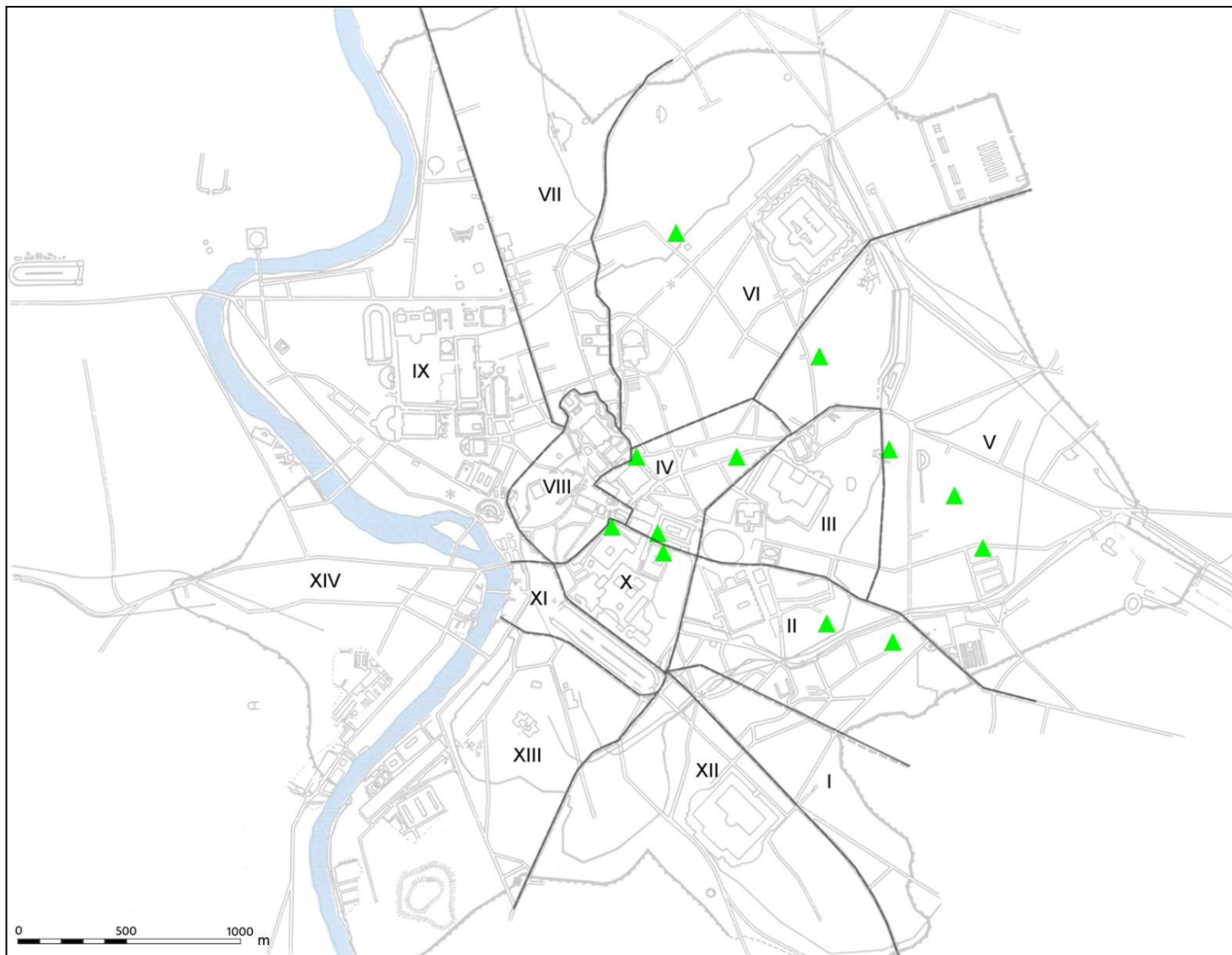
<sup>1181</sup> Thermes pompéiens de Stabies, Thermes du Forum et Thermes Républicains, ou thermes du Centre d'Herculaneum, avec une division secteur féminin/masculin apparaissant à partir de la seconde moitié du II<sup>e</sup> / début du I<sup>er</sup> siècle av. J.-C.



**Figure 202** : Thermes du Centre d'Herculanum. Pièce A à D : secteur masculin ; pièces E à H : secteur féminin (d'après Pesando Guidobaldi 2006)

### III.3.2. Les bains sous le Haut Empire

À partir de l'époque impériale, les témoignages de bains à Rome se multiplient, en partie à cause du fort engouement de la population pour cette pratique, mais aussi de la volonté du pouvoir en place à la promouvoir. Les vestiges archéologiques deviennent également moins rares et les sources littéraires plus bavardes, nous permettant ainsi de dresser un portrait moins flou et peut-être plus réaliste du paysage balnéaire romain d'époque impériale. Nous avons choisi de traiter séparément les bains du Haut-Empire et ceux d'époque tardive, en prenant comme point de division la fin de la dynastie Sévère (235). Cette séparation artificielle nous permettra peut-être de mettre en évidence les éventuelles différences typologiques et topographiques entre ces grandes périodes, bien souvent en relation avec les mutations urbaines de l'*Vrbs*.



**Figure 203** : Distribution des bains domestiques sous le Haut-Empire, Rome (élaboration A.L. Foulché)

### *Bains domestiques*

Une douzaine de *balnea* domestiques d'époque impériale ont été recensés (voir **Fig. 203**). Ceux-ci se concentrent essentiellement dans les *regiones* II *Caelemontium*, IV *Templum Pacis*, V *Esquiliae*, VI *Alta Semita* et X *Palatium*, autrement dit les quartiers les plus résidentiels de la ville aux premiers siècles de l'Empire. Dans les *regiones* I *Porta Capena*, III *Isis et Serapis*, IX *Circus Flaminius* et XIV *Transtiberim* en revanche, aucun édifice balnéaire domestique n'a été identifié à ce jour, lacune pouvant en grande partie se justifier par les caractéristiques populaires ou publiques de ces quartiers. La demi-douzaine de complexes balnéaires datés du I<sup>er</sup> siècle ap. J.-C. semble suivre la tendance républicaine observée précédemment, dans la mesure où ils sont essentiellement liés aux grands *horti* de la ville ainsi qu'aux quartiers résidentiels du Palatin et de la *Velia* (**Fig. 204**)<sup>1182</sup>.

La seule grande différence à noter se trouve dans l'extension de l'habitat sur l'Esquilin, qui devient, entre les grands travaux de bonification entrepris par Mécène et les séries de confiscations impériales, un des quartiers résidentiels les plus en vogue de la ville. Ainsi pouvons-nous rappeler la présence d'un petit édifice thermal situé à l'extrémité du cryptoportique appartenant au secteur résidentiel des *horti Lamiani* (32). Cette partie de la villa a été datée à la première époque impériale, probablement en rapport avec la résidence de Caligula : c'est sous son règne, peut-être même avant, que les jardins appartenant à la famille des Aelii Lamiae passèrent sous la propriété de l'empereur<sup>1183</sup>. Une restauration du complexe eut lieu sous le règne d'Alexandre Sévère, comme l'indiquent les *fistulae aquariae* retrouvées sur place. Si la planimétrie du complexe reste très difficile à restituer, nous pouvons toutefois noter la présence d'une pièce circulaire qui n'est pas sans rappeler les *laconica* des thermes pompéiens du Forum, de Stabies ou encore des thermes Républicains, transformés à l'époque augustéenne en *frigidaria*.

---

<sup>1182</sup>La zone du Palatin et du pourtour du Forum montre, jusqu'à l'époque d'Auguste, voire Tibère, une certaine continuité avec les choix résidentiels républicains. Ce n'est qu'à partir de Claude que l'on commence à observer des déplacements topographiques, « qui accompagnent et traduisent le renouvellement des « aristocraties » (Guilhembet, Royo, 2008, p. 222).

<sup>1183</sup> Cima di Paolo, *LTUR* III, 1996, p. 63.

Le *balneum* appartenant probablement à la *domus* sous Sainte-Marie-Majeure (31) a également été daté entre l'époque augustéenne et néronienne. Seule est conservée une petite pièce sur hypocauste avec niches latérales de moins de 10 m<sup>2</sup>, appartenant dans un premier état à un complexe thermal plus vaste, puis isolée de ce dernier et intégrée à la *domus* au II<sup>e</sup> siècle ap. J.-C.<sup>1184</sup>. Là encore il est difficile de discuter sur la typologie du complexe qui, d'après la petite taille de sa pièce chauffée, ne devait cependant pas excéder les deux à quatre pièces thermales (pour une surface totale maximum de 100 / 150 m<sup>2</sup>). La zone du Palatin et de la *Velia* montre durant la période julio-claudienne une activité encore importante en matière de construction de bains. Le versant septentrional du Palatin voit ainsi la construction d'une grande *domus* en terrasse avec *balneum* avec *piscina calida* (99), et un probable secteur thermal chauffé avec *nataatio* est installé dans la *domus* entre la *Via Noua* et le *Clius Palatinus* (95). Comme la plupart des édifices privés de la zone, les complexes furent détruits et remblayés entre l'époque néronienne et flavienne afin de faire place aux grandes constructions impériales<sup>1185</sup>. Le *balneum* le plus tardif de cette période appartient en effet à l'aile septentrionale de la *domus Tiberiana* ; ce dernier, composé de cinq pièces thermales (dont deux chauffées), a été daté du deuxième quart du I<sup>er</sup> siècle ap. J.-C.

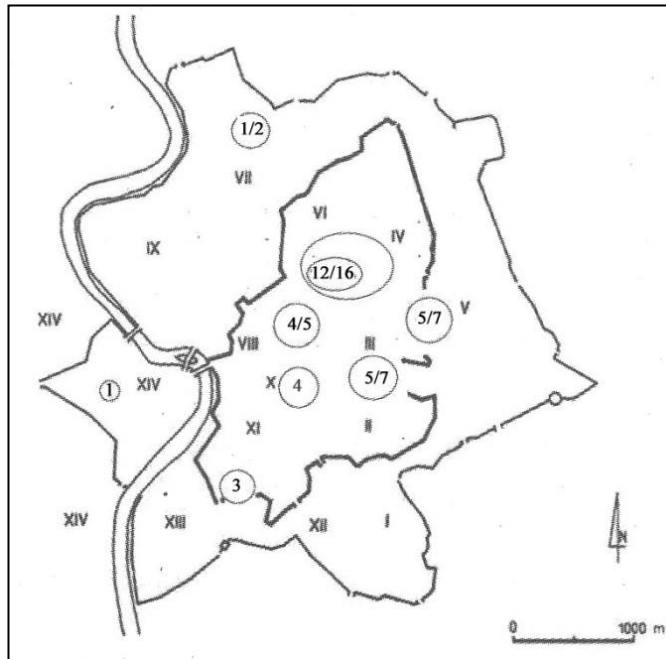
À partir du II<sup>e</sup> siècle ap. J.-C. on observe donc un déplacement des complexes domestiques vers d'anciens ou de nouveaux quartiers résidentiels, caractérisés par une plus grande mixité sociale (**Fig. 205**). On retrouve ainsi des *balnea* dans de nombreuses *regiones* de la ville, comme le *Caelemtium* (11 et 36), le *Templum Pacis* (23 et 24), l'*Esquiliae* (24 et 39), la *Via Lata* (61), et, peut-être la *Piscina Publica* (105). Les *balnea* attestés dans la zone de Sainte-Sabine et de Sant' Alessio sur l'Aventin (114, peut-être 116) témoignent des mutations progressives du quartier, qui devient sous l'Empire un des lieux résidentiels les plus appréciés de l'aristocratie romaine. Les *balnea* recensés semblent appartenir exclusivement à de riches *domus*, comme le démontre la richesse du matériel de construction employé : sol en *opus sectile*, mosaïques marines, vasques revêtues de marbres blancs ou colorés, fragments de sculptures retrouvés dans le remblai des pièces, etc. Malheureusement, ces vestiges ne

---

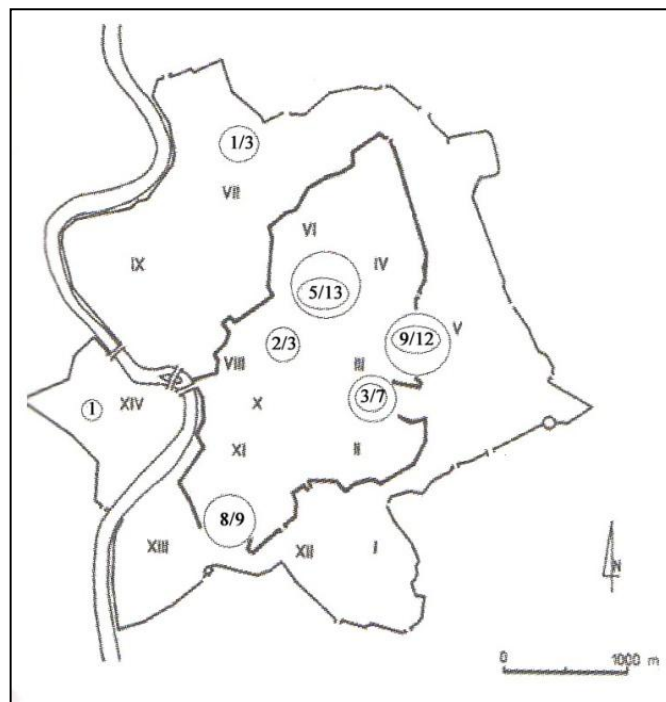
<sup>1184</sup> Liverani, 1988, p.45-53.

<sup>1185</sup> Il est d'ailleurs probable que certaines de ces infrastructures domestiques, étant donné leur position, furent intégrées à la *domus Aurea* de Néron.

nous sont parvenus qu'à travers de trop brèves descriptions et / ou plans lacunaires, qui ne permettent pas d'en offrir une lecture satisfaisante.



**Figure 204** : Répartition des *domus* à la fin du I<sup>er</sup> siècle ap. J.-C. (Guilhembet 2001-2008)



**Figure 205** : Répartition des *domus* à la fin du II<sup>e</sup> siècle ap. J.-C. (Guilhembet 2001-2008)

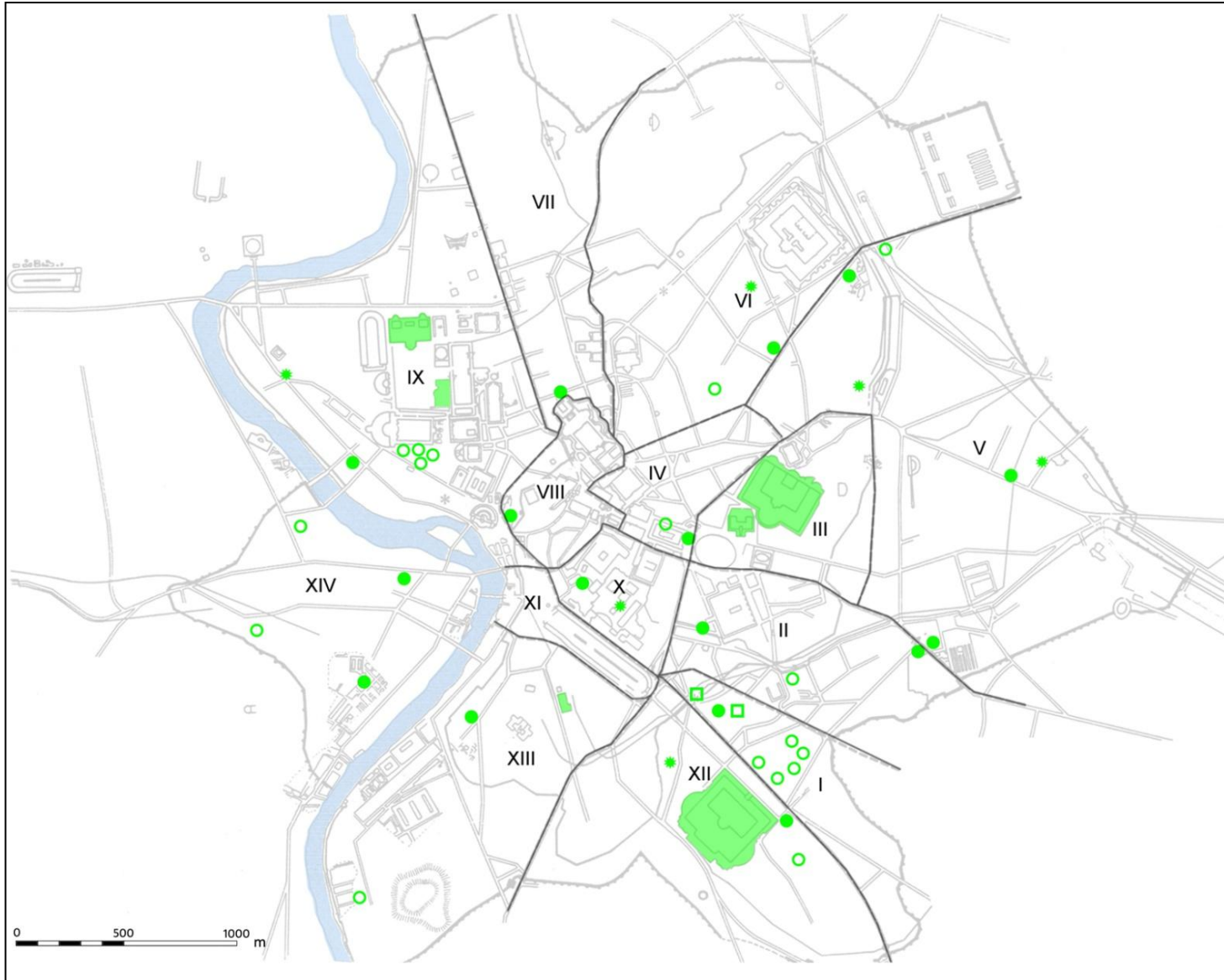
### ***Bains ouverts au public***

Durant le Haut-Empire, les constructions successives de monumentaux thermes publics permettent aux empereurs d'asseoir leur popularité tout en garantissant au peuple de Rome une offre satisfaisante. Alors qu'Agrippa et Néron choisissent la *regio* IX, Titus puis Trajan décident de positionner leurs établissements sur le mont *Oppius* (*regio* III), permettant ainsi de desservir les quartiers résidentiels voisins (*regiones* IV, X, II, V et une partie de la *regio* VI *Alta Semita*). Les plus modestes *thermae Surae* (113) fournissent également aux habitants de l'Aventin et de la zone limitrophe du Testaccio des structures balnéaires adéquates. Au II<sup>e</sup> siècle, les thermes de Commode et de Septime Sévère sont construits dans la *regio* I, suivis de peu par ceux de Caracalla dans la *regio* XII voisine.

La présence de ces grandes infrastructures impériales va souvent influencer et expliquer la répartition géographique des plus modestes bains de quartiers à l'intérieur de la ville (**Fig. 206**). Ainsi, nous avons pu remarquer que les *balnea* ouverts au public semblent, à cette période, totalement absents des *regiones* *Via Lata*, *Isis et Serapis* et *Circus Maximus*. Cette situation peut facilement se justifier par la présence des thermes de Trajan et Titus dans la *regio* III dès la fin du I<sup>er</sup> / début du II<sup>e</sup> siècle ap. J.-C. L'absence de vestiges de *balnea* dans la *regio* *Circus Maximus*, toutes époques confondues, s'explique en revanche par la taille modeste du quartier et la place considérable occupée par les structures du grand cirque. Les habitants du quartier résidentiel de la *Via Lata* devaient quant à eux profiter de l'offre balnéaire importante des *regiones* avoisinantes *Circus Flaminius* et *Alta Semita*. Jusqu'à ce jour cependant, peu de témoignages de grands bains ouverts au public ont été recensés dans cette dernière *regio*, bien qu'il soit évident que les établissements de proximité ne manquaient pas dans un des plus vastes quartiers résidentiels de la Rome impériale<sup>1186</sup>.

---

<sup>1186</sup> Ce quartier ne sera desservi par les *thermae Diocletianae* qu'au début du IV<sup>e</sup> siècle.



**Figure 206 :** Distribution des bains ouverts au public et des thermes impériaux sous le Haut-Empire, Rome (élaboration A.L. Foulché)



Les *balnea* semblent en tout cas se concentrer dans la partie méridionale de la *regio* VI<sup>1187</sup>, toujours à proximité des grands axes parcourant le Quirinal et le Viminal. Ainsi, au nord de l'*Alta Semita* se situe le grand complexe observé par R. Lanciani en 1896 près de l'ancien Palazzo Tittoni (60), et daté d'après le plan dessiné par Palladio entre le II<sup>e</sup> et le III<sup>e</sup> siècle ap. J.-C. Cet édifice, qui semble présenter des dimensions notoires, devait fonctionner comme *balneum* de quartier. Au sud de la grande artère se trouvent également deux complexes de datation inconnue : le premier fut mis au jour en 1887 par Lanciani derrière le Palais des Expositions (66), le second en 1876 au sud de la Place du Quirinal (64, à lier aux structures 62 ?)<sup>1188</sup>. C'est au centre de cette zone, correspondant peut-être à l'emplacement d'un grand complexe thermal (*balneum Claudianum* ?), que surgiront ensuite les *thermae Constantinianae* ; de la même façon, les thermes de Diocletien semblent en partie contruits au-dessus d'un *balneum* décrit brièvement par Lanciani en 1880 (58). Il est donc possible que les deux complexes impériaux de la *regio* aient surgi à la place de *balnea* ouverts au public, jugés au IV<sup>e</sup> siècle trop vétustes ou modestes pour les nombreux habitants du quartier. Les *thermae Nouati* (56), situées le long du *Vicus Patricius* séparant les deux *regiones* *Alta Semita* et *Esquiliae*, devaient très certainement pourvoir aux besoins de la population limitrophe, tout comme les *thermae Olympiadis* (69) et le *Lauacrum Agrippinae* (131) voisins (en admettant qu'ils aient bien existé).

À l'est du *Vicus Patricius* se développait le complexe de la Place des Cinquecento (38), faisant office de grand *balneum* de quartier. Si l'on considère enfin que la mosaïque de la via Marsala (33) représente bien le plan des pièces thermales découvertes dans le secteur, il existait alors un autre édifice balnéaire ouvert au public dans cette zone septentrionale du *Vicus Patricius*. Les autres complexes de la *regio* V, en général non datés et de nature mal définie, se répartissent entre les parties centrales et occidentales de l'Esquilin (30, 35, 51, 52, 53, 54)<sup>1189</sup>. Cette distribution peut sembler

---

<sup>1187</sup> Rappelons que la zone nord-ouest du quartier est principalement occupée par les *Horti Sallustiani*, alors qu'au nord-est, zone moins urbanisée, s'étendent les *Castra Praetoria*.

<sup>1188</sup> Nous avons pu voir que ce complexe appartenait probablement à T. Fl. Claudianus.

<sup>1189</sup> Il s'agit du *balneum* de la via de Santa Prassede et de celui près de San Vito, des (probables) *balnea* entre les rues Giolitti et Manzoni, sous Sainte-Praxède et près de l'église Saint-Antoine, du *balneum Verulani* / *Verulanium* dans la zone de Piazza Vittorio, ainsi que des *balnea* entre les rues Farini et Mazzini, à l'angle entre les rues Merulana et Leopardi, et du *balneum* de la via Guicciardini, à la limite

somme toute logique, dans la mesure où le secteur oriental de la colline, d'abord lieu d'*otium* des plus grandes familles patriciennes romaines, est progressivement passé, par une série de confiscations et legs testamentaires, dans les mains des empereurs julio-claudiens<sup>1190</sup>. Cette propriété impériale changera toutefois au cours des siècles successifs, puisque les *Catalogues Régionnaires* ne recensent dans la *regio* que les *horti Pallantiani*, propriété d'un affranchi de Néron, occupant une partie des anciens *horti Tauriani*. La zone semble donc peu à peu réappropriée par une population aisée, mais peut-être moins liée à la cour impériale, comme l'atteste la densité de l'habitat figurant sur les fragments de la *Forma Urbis Seueriana*<sup>1191</sup>.

Les deux grands *balnea* situés à la limite entre les *regiones Caelemontium* et *Esquiliae* (37 et 40), semblent faire office d'exception dans ces quartiers résidentiels. Si leur construction a été datée entre la fin de l'époque julio-claudienne et l'époque antonine, les deux établissements subirent de profondes modifications à l'époque sévérienne. Il semble qu'ils aient été tous deux ouverts au public, étant donné leurs dimensions importantes et le nombre de pièces thermales que l'on peut observer. Ils auraient ainsi fait office de grands bains de quartier pour les habitants des riches quartiers limitrophes. Il est toutefois plutôt étrange que deux grands complexes thermaux aient été (re)construits à la même époque, à quelques mètres seulement l'un de l'autre. G. Pelliccioni a supposé que la voie séparant les thermes, large de 9 mètres et formée de deux murs parallèles, marquait à l'époque sévérienne la limite entre deux propriétés bien distinctes<sup>1192</sup>. La zone orientale correspondrait ainsi à l'espace militaire des *equites singulares*, alors qu'à l'ouest se développaient des propriétés privées (*aedes Lateranorum* ou *domus Pisonis*, propriétés impériales après 65?).

Confinant avec ce quartier résidentiel, la *regio* du *Caelemontium* compte jusqu'à ce jour un seul *balneum* ouvert au public, sous la basilique des Saints-Jean-et-Paul (10) : ce dernier se révèle particulièrement intéressant, dans la mesure où le complexe était

---

entre les *regiones* III et V.

<sup>1190</sup> Cima, 2008, p. 70 : À la mort de l'Empereur Claude, les *Horti Maecenatis*, *Lamiani*, *Tauriani* et *Lolliani* faisaient déjà partie du *fiscus* impérial.

<sup>1191</sup> *Ibid*, p. 72.

<sup>1192</sup> Pelliccioni, 1973, p. 65 : Cette voie était apparemment dépourvue d'ouvertures. Il est possible cependant qu'avant l'époque sévérienne il se soit agi d'une unique propriété.

accessible à la fois aux habitants de l'*insula* et à la population de proximité. Les édifices publics ne devaient cependant pas être particulièrement nombreux dans cette *regio* occupée en grande partie par de luxueuses *domus*, et particulièrement bien desservie par les *thermae Titi, Traiani* ainsi que par les nombreux *balnea* de *Porta Capena*. En effet, si ces complexes sont essentiellement connus par les Catalogues tardifs des *Régionnaires*, leur construction remonte très probablement à des périodes antérieures : I<sup>er</sup> siècle pour les *balnea Abascanti, Bolani, et Vespasiani* (1, 2 et 6), II<sup>e</sup> siècle pour le *balneum Mamertini* (4). Les *Catalogues* mentionnent également dans la *regio I* les *thermae Seuerianae et Commodianae* (8 et 9), peut-être assimilables aux vestiges archéologiques trouvés dans le jardin de San Sisto Vecchio ou encore dans l'Orto del Carciofolo (3). La présence d'un voire plusieurs grands complexes thermaux dans la zone située entre *Porta Capena* et la via Druso semble en tout cas attestée par la découverte de mosaïques à sujet marin de facture identique.

Étrangement, la présence de nombreux complexes dans la *regio Porta Capena* ne semble pas avoir eu trop d'incidence sur la construction d'édifices balnéaires ouverts au public dans le quartier *Piscina Publica*. Ceux-ci se concentrent essentiellement autour de l'axe principal de la *Via Appia*. Un édifice de dimensions apparemment notables a ainsi pu être reconnu sous l'église San Cesareo (108). On pourrait par ailleurs avancer l'hypothèse d'une correspondance entre ces vestiges, qui présentent des traces de restaurations tardives, et le *balneum Scriboniolum* (107), construit très certainement au début de l'Empire et toujours en fonction au IV<sup>e</sup> siècle. Nous savons que ce dernier servait encore à une période tardive de repère topographique ; l'édifice privé, connu dans le quartier, devait alors selon toute vraisemblance être ouvert au public, comme l'était aussi le complexe sous San Cesareo. Les structures situées dans la zone de Sainte-Balbine (105) pourraient quant à elles être liées à un grand complexe d'exploitation d'époque antonine, peut-être en rapport avec la *domus Cilonis* ou encore la « *domus Parthorum* » localisées dans les environs. Les autres infrastructures attestées dans la zone présentent en revanche plus de problèmes d'identification : la mosaïque de l'ancienne Vigna de Marchis (110) ainsi que l'édifice signalé près de l'église San Nereo ed Achilleo ne peuvent qu'avec grande réserve être classés parmi les complexes balnéaires de la zone. Enfin, le *balineum Gratiarum* (111)<sup>1193</sup> pourrait également faire

---

<sup>1193</sup> IG XIV. 1034= IGUR 203.

référence à un édifice ouvert au public, très certainement en relation avec un sanctuaire.

Le paysage balnéaire dans la *regio* voisine de l'*Auentinus* semble beaucoup moins dense sous le Haut Empire, mais il faut toujours garder à l'esprit que la zone, comme le mont *Caelius*, a été beaucoup moins touchée par les Plans régulateurs modernes. Sur la colline elle-même, seul le *balneum* situé au sud-est de Sainte-Sabine (116) semble avoir fait office de petit complexe d'exploitation, peut-être lié à une riche *domus*. Les *thermae Surae* (113) devaient de manière générale pourvoir aux plus grands besoins de la population, essentiellement concentrée sur la colline. La partie basse de l'Aventin, correspondant à l'actuel quartier de Testaccio, est encore plus pauvre en témoignages archéologiques. Le caractère essentiellement commercial et artisanal de cette zone liée aux *Naualia* expliquerait notamment l'absence observée de structures balnéaires. Le *balneum* identifié sur le fragment 25 de la *Forma Urbis Seuerianae* (118) est généralement localisé sur les bords du Tibre, près du Pont Testaccio. S'il a été avancé que le fragment pouvait également prendre place de l'autre côté du fleuve, dans la *regio* du *Transtiberim*, son association avec les *Horrea Lolliana* semble vraisemblablement indiquer une localisation sur la rive gauche du Tibre. Cet édifice de dimensions moyennes, notamment pourvu d'une cour à ciel ouvert avec portique, devait être accessible aux nombreux travailleurs de la zone. Doit-on alors penser que ce type de bains liés à des *horrea* ou des commerces était monnaie courante dans le quartier, comme cela semble avoir été le cas dans le secteur voisin du Trastevere ?

En effet sur la rive droite du Tibre, les caractéristiques du paysage thermal sont également liées au caractère à la fois résidentiel, populaire et commercial d'un quartier probablement très vivant : les complexes sont en effet plus nombreux. Le petit *balneum* de la VII<sup>e</sup> cohorte des Vigiles pourrait ainsi correspondre à un complexe exclusivement destiné au personnel de la caserne, mais on notera que l'inscription mentionnant l'interdiction pour les femmes de nager dans la *piscina* des hommes semble cependant mieux adaptée à des bains fréquentés par un plus large public<sup>1194</sup>. L'édifice représenté sur le fragment 33 de la *Forma Urbis Seuerianae* (119) présente quant à lui des

---

<sup>1194</sup> *CIL* VI 579. Il est bien entendu impossible de lier avec certitude les vestiges archéologiques à l'inscription, mais on notera que cette dernière semble bien avoir été découverte dans la zone des bains, bains dont le rapport avec la Caserne des Vigiles n'a par ailleurs jamais été véritablement démontré (cf *BCom* 1869 p. 139).

dimensions tout à fait notables : plusieurs entrées sur la rue, une palestra et une dizaine de pièces thermales. D'après la position du fragment, il est pratiquement certain que les grandes mosaïques à sujet marin trouvées dans les environs de la Casa del Balilla aient appartenu à ce complexe, peut-être destiné aux travailleurs des *horrea* portuaires. Dans la *regio* sont également mentionnés un *Balneum Ampelidis* (*Prisci* ?, 124), connu à la fois par les *Catalogues Régionnaires* et par un fragment perdu de la *Forma Urbis*, ainsi qu'un *balneum Dianae* (125). Ces grands bains ouverts au public devaient pouvoir suppléer au manque d'infrastructures impériales ; on a ainsi pu noter la similitude entre les bains du fragment 33 et les thermes voisins de Sura. En effet, l'unique complexe impérial de la zone, projeté par Septime Sévère (126), n'aurait peut-être jamais été ouvert au public.

Les habitants du *Transtiberim* pouvaient toutefois profiter du large choix en matière de *thermae* et *balnea* offert par le quartier avoisinant du *Circus Flaminius*. La nature avant tout publique du Champ de Mars justifie la présence de nombreux édifices balnéaires, publics ou privés, et ce depuis l'époque républicaine. Ce n'est d'ailleurs pas un hasard si Agrippa, puis Néron, choisirent d'y installer les premiers grands thermes publics de la ville. Martial nous signale ainsi la présence de plus modestes bains d'exploitation (85), peut-être situés au sud du théâtre de Pompée. Toujours dans le secteur méridional du Champ de Mars se trouve un *balneum* (86) dont les dimensions indiqueraient une destination publique. Certains auteurs ont pu associer la présence de ces *balnea* aux factions du Cirque situées dans cette partie du Champ de Mars, près du *Vicus Stabularius*. H. Broise a ainsi établi une correspondance entre la présence de cavaliers sur la mosaïque du *balneum* (86), les *factiones* du Cirque et le *Trigarium*, lieu d'entraînement des auriges situé plus au nord<sup>1195</sup>. De la même façon, E. Rodriguez Almeida a suggéré d'identifier les *Balnea quattuor* de Martial aux "*balnea factionum quattuor*". Le fragment 37 de la *Forma Urbis Severianae*, localisé sur le *Vicus Stabularius* et présentant l'inscription *Balin[ ]* (139), indiquerait selon l'auteur un toponyme du Champ de Mars : la zone des *balnea quattuor*<sup>1196</sup>. D'autres édifices, de datation inconnue, ont également pu être identifiés dans la partie méridionale de la *regio* (88, 89, 90, 91, 94). Ces complexes doivent très certainement être appréhendés comme

---

<sup>1195</sup> Broise, 1997, p. 17-21.

<sup>1196</sup> Rodriguez Almeida, 1993, *LTUR* I, p. 162-163.

des bains d'exploitations, étant donné l'absence de *balnea* clairement identifiés comme domestiques, et la nature de ce quartier affecté presque exclusivement au domaine de la vie publique. Les habitants de la *regio VII* devaient également profiter des nombreuses infrastructures offertes au public sur le Champ de Mars voisin : ainsi nous n'avons recensé qu'un seul *balneum* à l'extrême limite entre la *Via Lata* et la *VIII<sup>e</sup> regio* (79). Les vestiges situés sous le Palazzo Valentini se rapportent en effet à un complexe construit au début du *III<sup>e</sup> siècle*. L'extension du *balneum* et son lien avec les *domus* voisines d'époque tardive restent toutefois très difficiles à définir ; on a pu évoquer le caractère domestique du complexe, mais ses dimensions et le nombre important de pièces thermales nous font penser qu'il aurait très bien pu être fréquenté par le public du quartier.

À la limite entre le *Circus Flaminius* et la *regio VIII Forum Romanum* se trouve un complexe identifié lors de sa découverte comme *balneum* (80) : si sa nature thermale n'est plus aujourd'hui une évidence, nous pouvons toutefois confirmer son ouverture au public. Sa situation périphérique confirmerait la rareté de ce type d'édifice – du moins entre le *I<sup>er</sup> siècle* et la première moitié du *III<sup>e</sup> siècle ap. J.-C.* - dans une zone réservée essentiellement à la vie politique et religieuse de la cité. Les deux édifices mentionnés comme *balnea* par R. Lanciani (sur le *Cliuus Victoriae* -104 et dans les Jardins Farnèse) pourraient également faire partie du palais impérial. La nature du *balneum* près des *Scalae Caci* (101) est également difficile à définir : sa localisation, à proximité d'un des accès sud-occidental du Palatin, pourrait néanmoins signaler un édifice ouvert à un plus large public que celui de la cour impériale. Avec cinq pièces thermales et un vestiaire, ce *balneum* aux dimensions modestes devait toutefois accueillir une clientèle sélectionnée et privilégiée, notamment à cause de sa proximité du Palais impérial.

Les *balnea* ouverts au public se font également rares dans la *regio IV Templum Pacis*. Le complexe aux pieds du Temple de Vénus et de Rome (22) semble ainsi s'intégrer à plusieurs îlots d'habitation : il s'agirait d'un petit *balneum* ouvert aux habitants du quartier ou des *insulae* à proximité. Le témoignage de Festus relatif aux *balnearia* de la *domus* de Cn. Domitius Calvinus (21) pourrait également faire référence à un complexe d'exploitation lié à une *domus* patricienne. Les deux édifices furent certainement détruits par l'incendie néronien de 64 ap. J.-C. et / ou peut-être réutilisés au sein de la *Domus Aurea*. On notera toutefois qu'après la restitution au peuple par les

Flaviens de la zone, aucun complexe balnéaire ouvert au public n'est attesté dans cette *regio*. Les thermes de Titus puis de Trajan devaient ainsi pallier au manque d'infrastructures balnéaires adéquates dans ces *regiones*, qui, dans le sens inverse, se révélaient être trop proches des grandes infrastructures impériales pour être dotées de bains de quartier.

### *Conclusion*

Nous noterons donc pour la période du Haut-Empire plusieurs tendances générales. La première est la prédominance des structures ouvertes au public par rapport aux complexes domestiques (67% contre 33% du chiffre total). Cette différence semble réaliste, dans la mesure où la distribution topographique des *balnea* domestiques et ouverts au public reflète assez fidèlement les schémas urbanistiques de Rome durant les premiers siècles de l'Empire. Ainsi, nous avons pu remarquer que les complexes domestiques étaient localisés en grande majorité dans la partie orientale de la ville, au sein des quartiers résidentiels et aisés (*Alta Semita, Esquiliae, Caelimontium, Palatium* et *Templum Pacis*). On notera également la position en hauteur de ces demeures pourvues de bains, sur le Quirinal, l'Esquilin, l'Aventin, le *Caelius*, les pentes septentrionales du Palatin et la *Velia*, position qui confirme leur statut privilégié. La tendance s'inverse pour les *balnea* ouverts au public, essentiellement localisés dans la partie occidentale de la ville. Les seuls bains situés à l'est se concentrent autour du *Vicus Patricius* et de l'*Alta Semita*, dans une zone caractérisée par la densité de sa population, toutefois moins exclusive que celle des *horti* voisins de l'Esquilin. Au contraire, les uniques complexes domestiques occidentaux se localisent sur l'Aventin, quartier particulièrement prisé par l'aristocratie sous l'Empire.

Nous pouvons ainsi remarquer selon toute logique la tendance des bains ouverts au public à être situés dans les quartiers résidentiels populaires ou caractérisés par une forte mixité sociale (*regio XIV Transtiberim, VI Alta Semita* ou *I Porta Capena*<sup>1197</sup>), ainsi que dans les *regiones* réservées à la vie publique de la cité (*regio IX Circus Flaminius*). En revanche, ce type de *balnea* semble complètement absent des quartiers

---

<sup>1197</sup> Le nombre de *balnea* d'exploitation dans la *regio I* s'explique également –comme nous l'avons déjà souligné– par les nombreuses sources et branches d'aqueducs qui la traversent.

consacrés à la vie politique et religieuse (*regio VIII Forum Romanum*) et des zones occupées essentiellement d'*horti* et de riches *domus* (sommités du *Caelius*, de l'Esquilin, du *Pincio*, du Quirinal et de la *Velia*). La présence de nombreux bains domestiques dans ces quartiers particulièrement aisés nous laisse à penser que la plupart des habitations devaient être pourvues de structures adéquates, suivant une tendance déjà amorcée sous la République dans la zone du Palatin. Les parties méridionales et septentrionales de la ville se caractérisent également par la rareté des complexes balnéaires, qu'ils soient domestiques ou publics. Cette lacune peut toutefois s'expliquer par la situation périphérique de ces quartiers, en général peu peuplés ou encore occupés par des jardins ou d'anciens monuments funéraires (nord du Champ de Mars et de la *Via Lata*, sud de la *regio XII Piscina Publica*). Le caractère essentiellement commercial et artisanal de la zone de Testaccio justifie également la rareté de ce type de complexe.

Enfin - et nous revenons ici à une remarque déjà faite à plusieurs reprises - nous devons de rappeler l'influence qu'a exercé la présence des thermes impériaux dans la distribution topographique des plus modestes *balnea* de quartiers. En effet, dans un périmètre relativement large autour des *thermae Titi* et *Traiani* (*regio III*, ouest de la *regio V*, *regio IV*<sup>1198</sup>, nord de la *regio II*) les bains de quartiers semblent absents. Les *thermae Surae* et *Decianae* ont également dû influencer la modeste distribution des constructions balnéaires sur la colline de l'Aventin. Inversement, c'est le manque d'infrastructures impériales qui doit très certainement expliquer le nombre important de *balnea* dans le quartier de *Transtiberim*. La *regio IX* fait office d'exception, puisque malgré la présence de deux grands établissements impériaux, les plus petits *balnea* ne semblent pas manquer : cette situation particulière s'explique toutefois par le statut même de ce quartier consacré à la vie publique et aux loisirs. La proximité d'une zone aussi fournie en infrastructures balnéaires peut également expliquer l'absence de *balnea* dans la *regio VII*. Enfin, entre la fin du II<sup>e</sup> et le début du III<sup>e</sup> siècle, la construction des *thermae Antoninianae* dans la *regio XII* et des *thermae Seuerianae* et *Commodianae* dans la *regio I* permettra aux habitants du sud de la ville d'être adéquatement fournis en structures balnéaires. Nous mentionnerons pour finir un passage de l'*Histoire Auguste*, relatant la construction de *balnea* par Alexandre Sévère dans toutes les *regiones* de

---

<sup>1198</sup> Les deux *balnea* recensés dans cette *regio*, très probablement ouverts au public, furent détruits ou abandonnés après l'incendie de 64 ap. J.-C.



Rome qui en manquaient<sup>1199</sup>. Les *balnea Alexandri* ne sont toutefois pas connus d'autres sources, et il est par ailleurs difficile – si ce n'est impossible - d'établir des correspondances entre ces derniers et les témoignages archéologiques compilés dans notre *corpus*. Cette anecdote révèle cependant le soin perpétuel des empereurs à doter la ville d'infrastructures thermales, suivant des schémas urbains plus ou moins raisonnés, ou du moins largement tributaires de la demande populaire.

### III.3.3. Les bains durant l'Antiquité tardive

#### *Bains domestiques*

La distribution des bains domestiques à l'époque tardive, ou entre la fin de la dynastie Sévère et le V<sup>e</sup> siècle, semble suivre la tendance générale amorcée lors de la période précédente, tout en reflétant certains nouveaux schémas urbanistiques (**Fig. 207**). Comme c'était déjà le cas sous le Haut Empire, les *balnea* se concentrent dans la partie orientale de la ville : ils sont encore complètement absents des *regiones* I, XI, et VIII, mais, fait nouveau, on ne les retrouve pas non plus dans le *Templum Pacis* et la *Piscina Publica*. En revanche les quartiers du *Circus Flaminius*, de la *Via Lata* et de l'*Isis et Serapis*, auparavant dépourvus de structures domestiques, en comptent désormais plusieurs ; un seul *balneum* est enfin attesté dans la *regio* populaire du *Transtiberim*.

Le *balneum* d'une riche *domus* située au-dessus des anciens *Nauvalia* (87) témoigne ainsi d'un phénomène caractéristique de cette période tardive (entre le IV<sup>e</sup> et le V<sup>e</sup> siècle ap. J.-C.), à savoir l'implantation de résidences particulièrement privilégiées à l'emplacement de quartiers auparavant populaires. On signalera également, à titre d'hypothèse, la présence d'un *balneum*, peut-être lié à une *domus*, dans la zone de *Largo Argentina* (93) : il n'est toutefois pas impossible que ce complexe apparemment

---

<sup>1199</sup> S.H.A. *Alex.Sev.*, 39, 3: "*Balnea omnibus regionibus addidit, quae forte non habebant. nam (ho) dieque multa dicuntur Alexandri*". On remarquera que le vaste programme édilitaire d'Alexandre Sévère se concentre essentiellement sur les *opera publica* destinées à lui garantir les faveurs de la plèbe : aqueducs, *thermae* et *balnea*, lieux de spectacle (Coarelli, 1987, p. 432-433).

assez étendu ait été ouvert au public. Dans un autre registre, la *domus* avec *balneum* située au-dessus de la citerne dite des Sette Sale (15), datée du début du IV<sup>e</sup> siècle, atteste l'insertion d'une construction privée à l'intérieur de structures publiques, puisque la citerne desservait les thermes de Trajan. Datée de la même période (premier quart du IV<sup>e</sup> siècle), la riche *domus* avec *balneum* et nymphée de la via Giovanni Lanza (16) témoigne également d'un nouveau type d'habitat particulièrement luxueux au plan caractéristique (longues pièces rectangulaires avec abside, salles polygonales, articulation en plusieurs pavillons, etc).

Entre la première moitié du IV<sup>e</sup> et la première moitié du V<sup>e</sup> siècle, plusieurs *domus* pourvues de bains apparaissent dans les donations faites à l'Église reportées par le *Liber Pontificalis* : on note ainsi la présence d'un *domus Palmati* et d'une *domus urbana* dans la *regio Sicininum*, près de Sainte-Marie-Majeure (48, 49), mais aussi d'une anonyme *domus balneata* sur le *Clius Salutis* (68). Comme nous le verrons par la suite, il est fort probable que ces *balnea* liés à des *domus* aient été en réalité des petits bains d'exploitation ouverts au public. Nous savons également que le baptistère de la *domus Cyriaci*, près des thermes de Dioclétien (*regio VI*), fut transformé par Carpanus en *balneum* au IV<sup>e</sup> siècle ap. J.-C. (70)<sup>1200</sup>. Là encore, il est plutôt délicat de spéculer sur la fonction d'un tel établissement : Carpanus fit-il construire un *balneum* pour son usage strictement personnel, ou au contraire afin d'en tirer un profit commercial ? Dans tous les cas, il va de soi qu'après le sac de 410, la population n'a pas construit *ex novo* de nouvelles *domus*, mais a certainement privilégié la location ou la réhabilitation d'anciennes demeures patriciennes dont les prix subissaient l'inflation. En effet, en ce début du IV<sup>e</sup> siècle qui voit les classes dirigeantes fuir vers Ravenne ou vers l'Orient, l'offre immobilière devait être bien supérieure à la demande. Comme nous l'avons vu avec les donations mentionnées ci-dessus, l'influence chrétienne grandissante poussait également de nombreuses personnes à léguer à l'Église leurs biens, représentant une société païenne et matérialiste<sup>1201</sup>.

---

<sup>1200</sup> De Spirito, *LTUR* II, 1996, p. 90-91.

<sup>1201</sup> Guidobaldi, 1986, note 135, p. 458-459.



**Figure 207** : Distribution des bains domestiques durant l'Antiquité tardive (élaboration A.L. Foulché)

Sur le mont *Caelius*, les différents témoignages d'époque tardive reflètent de façon particulièrement claire les transformations urbaines amorçées dès le III<sup>e</sup> / IV<sup>e</sup> siècle. Nous avons par exemple évoqué l'abandon du *balneum* lié à l'*insula* d'habitation du *Cliuus Scauri* (10) et sa transformation en luxueuse *domus* à l'époque sévérienne. Sur la sommité de la colline, la *domus* des *Valerii* (13) montre plusieurs phases de construction (entre le II<sup>e</sup> et le IV<sup>e</sup> siècle), avec peut-être deux complexes balnéaires d'époque tardive situés dans des parties différentes de la résidence<sup>1202</sup>. La stratigraphie fait état d'une phase ultime d'abandon et de remblai des thermes, qui ne marque cependant pas l'abandon complet de la demeure. Non loin de là, le petit *caldarium* construit au cours du IV<sup>e</sup> siècle et lié à une luxueuse *domus* tardive (12) montre également une continuité d'usage jusqu'à la moitié du V<sup>e</sup> siècle ap. J.-C. La présence de *balnea* domestiques au sein de riches demeures du *Caelius* atteste donc la pérennité et même l'accentuation du caractère résidentiel de la colline, et ce jusqu'au V<sup>e</sup> siècle.

Si les spécificités de certaines *regiones* semblent inchangées pour la période tardive (*regiones* II, V, VI), la situation est cependant bien différente dans d'autres quartiers, qui perdent à partir du IV<sup>e</sup> siècle leur caractère populaire ou essentiellement public en accueillant de riches *domus* avec secteur thermal (*regiones* IX, III)<sup>1203</sup>. Nous n'avons ainsi plus d'attestations de *balnea* appartenant à des *insulae* d'habitation, sauf peut-être dans la *regio* VII *Via Lata*, avec le(s) complexe(s) balnéaire(s) mis au jour sous l'actuelle Galleria Colonna (78). La mauvaise documentation liée aux découvertes nous empêche de dater avec précision ce(s) complexe(s) : les timbres retrouvés *in situ* indiquent une datation remontant au premier quart du IV<sup>e</sup> siècle, mais il est tout à fait probable que ces derniers soient liés à une réfection tardive de l'hypocauste, et non pas à une construction *ex novo*.

---

<sup>1202</sup> Nous avons déjà évoqué l'hypothèse que cette résidence ait eu une première aile thermique à l'ouest, substituée dans un second temps par l'aile est. Il est également possible que la *domus* ait possédé deux ailes thermes en fonction au même moment.

<sup>1203</sup> Dans son étude sur l'habitation privée dans la Rome tardive, F. Guidobaldi (1986, p. 225) notait que la différence fondamentale entre les *domus* de grandes dimensions et celles plus modestes était la présence d'un secteur thermal, qui ne semble se trouver que dans les résidences de taille plus importante. Dans les plus petites *domus* en revanche, on trouve fréquemment des systèmes de chauffage par les parois ou par le sol.

Si les *balnea* cités précédemment semblent appartenir à de « simples » particuliers majoritairement anonymes, nous noterons également que plus d'un tiers des établissements domestiques recensés pour cette période est lié aux grands *horti* et palais impériaux de la ville. Ainsi, le Palatin est doté assez tardivement de deux *balnea* dans le secteur méridional de la *domus Augustana*. Les premiers, longtemps appelés *thermae Seuerianae* (103), pourraient être attribuables à une restauration tardive d'un complexe précédent, ou encore à une construction *ex novo* de l'époque de Dioclétien. Le lien entre ces bains et la construction de Maxence attestée par les sources<sup>1204</sup> reste toutefois difficile à établir (mais pas impossible). Le petit complexe thermal mis au jour sur la terrasse méridionale du Palatin (102), où ont été découverts plusieurs timbres d'époque sévérienne, pourrait encore plus difficilement correspondre aux *thermae* évoqués dans les sources. La construction ou la restauration d'au moins deux complexes thermaux entre le III<sup>e</sup> et le VI<sup>e</sup> siècle ap. J.-C. démontre toutefois la continuité d'occupation de cette partie du palais jusqu'à une époque tardive<sup>1205</sup>. Un rapprochement intéressant pourrait également être tenté entre le passage littéraire et les structures balnéaires récemment réexaminées au pied de la vigna Barberini (27) : datées de l'époque de Maxence, elles se distinguent notamment par une combinaison originale entre parties thermales et nymphée. La richesse de la décoration et la monumentalité du complexe pourraient en effet faire penser à une construction impériale. S'il ne se situe pas directement *in Palatio*, l'établissement reste toutefois dans une zone limitrophe qui aurait ainsi pu être tardivement assimilée au Palatin.

Parallèlement à cette résidence principale, le *palatium Sessorianum*, fruit des transformations des anciens *Horti Spei Veteris* acquis par Septime Sévère, s'étendait de l'actuelle Porta Maggiore jusqu'à l'extrémité sud-orientale des murs d'Aurélien. Deux *balnea* appartenant à cette résidence impériale ont ainsi été mis au jour : le premier (43), dans la zone entre l'aqueduc Néronien et la via Eleniana, serait daté entre la fin du III<sup>e</sup> et le premier quart du IV<sup>e</sup> siècle ap. J.-C. Ce complexe, issu de la transformation d'une partie de la *domus* d'Aufidia Valentilla (II<sup>e</sup> siècle), appartiendrait au palais impérial constantinien, comme l'indique l'inscription *Sessorium* trouvée sur place<sup>1206</sup>. La fouille

---

<sup>1204</sup> *Chronogr.a.354* (VZ I, p. 280) : *Thermas in Palatio fecit*.

<sup>1205</sup> Augenti, 2000, p. 91.

<sup>1206</sup> Barbera, 2000, p. 109.

du second édifice thermal (44), en face de l'église Santa Croce in Gerusalemme, a révélé l'empreinte en négatif d'une inscription relative à Septime Sévère et son fils Caracalla. Comme c'est le cas pour le premier *balneum*, ce complexe pourrait appartenir à l'une des riches *domus* d'époque sévérienne annexées au *Palatium Sessorianum*, probablement dans le but de loger les membres de la cour impériale. La continuité d'utilisation de ces établissements balnéaires est toutefois difficile à établir : en supposant que les deux *balnea* aient continué de fonctionner au IV<sup>e</sup> siècle, étaient-ils utilisés comme des bains « publics » fréquentés par toute la cour impériale ? La photographie du premier *balneum* prise lors de sa découverte semble en effet indiquer un édifice relativement important. La présence des *thermae Helenae* (45) à proximité pose également un problème d'interprétation : ces trois édifices balnéaires fonctionnaient-ils en même temps ? Si l'on considère que les grands thermes restaurés par l'impératrice étaient ouverts aux habitants du quartier, nous devons alors supposer que les établissements 44 et 45 devaient être à usage exclusif des membres de la cour impériale. Il semble par ailleurs que les thermes d'Hélène n'aient pas été inclus dans le périmètre du *Sessorianum*, mais en aient constitué la limite occidentale.

Au nord-ouest de cette zone, la structure monumentale du IV<sup>e</sup> siècle plus connue sous le nom erroné de « Temple de *Minerua Medica* » (42), correspondrait vraisemblablement à des thermes. Selon les observations faites depuis plusieurs décennies, on a pu conclure que le complexe ne pouvait correspondre à un nymphée, dans la mesure où ces derniers ne présentent jamais de système de chauffage, ni ce type de formes polygonales couvertes (ils devaient en effet être vus de l'extérieur)<sup>1207</sup>. En se basant sur les analogies que présente ce bâtiment avec certaines résidences impériales ou aristocratiques à plan central articulé et couvertes d'une coupole, on pourrait l'identifier comme un grand pavillon d'apparat aux multiples fonctions, caractérisé par de grandes vasques chauffées et des jeux d'eau<sup>1208</sup>. Le luxe et la grandeur de l'édifice

---

<sup>1207</sup> Neuerburg, 1965, p. 65-66, avait déjà émis certains doutes quant à l'interprétation de ce complexe comme nymphée. Il note ainsi que les autres structures de ce type, comme l'église de S. Maria della Rotunda à Albano, le nymphée de Cassino et celui de Cori près de Palestrina, ou encore les grandes salles circulaires de Baïes (« Temple de Vénus » et « Temple de Diane »), devaient en réalité faire partie de complexes balnéaires plus amples.

<sup>1208</sup> Biasci, 2003, p. 170 : Biasci évoque le "Tempio della Tosse" à Tivoli, la villa dei Giordani, ou encore le vestibule de la Piazza d'Oro de *Villa Hadriana*. L'auteur doute en effet de la fonction exclusivement

laissent imaginer le rang exceptionnel du propriétaire d'un bâtiment lié à des fonctions de représentation<sup>1209</sup>. Si on l'associe par ailleurs aux diverses structures mises au jour dans la zone au XIX<sup>e</sup> siècle (pièces avec absides, mosaïques luxueuses, etc), on pourrait penser à un important complexe articulé en plusieurs pavillons, sur le même schéma que celui de Piazza Armerina : la salle octogonale du *frigidarium* de la villa sicilienne montre par ailleurs de nombreuses analogies avec le « Temple » (voir Chapitre V.1, **Fig. 4**). Reste désormais à savoir si l'ensemble appartenait aux *Horti Liciniani*<sup>1210</sup>, au Palais *Sessorianum* comme il a aussi été suggéré<sup>1211</sup>, ou encore à une famille patricienne romaine. Il pourrait en effet s'agir de la propriété d'une famille importante comme les Symmaques ou les Anicii, fruit de donations impériales ou de réunifications de divers terrains<sup>1212</sup>. Étant donnée sa position excentrée et son lien évident avec l'une ou l'autre des grandes propriétés impériales, cette structure monumentale doit très certainement être perçue comme étant de nature privée, bien qu'elle ait sans doute été incluse dans la partie de représentation d'une résidence impériale.

Au nord-est de la ville s'étendaient les *Horti Sallustiani*, dans le domaine impérial depuis Tibère. La position stratégique de ces jardins (sur la sommité du Quirinal, près de la *Porta Salaria*) explique notamment l'engouement des empereurs pour une résidence qui restera occupée jusqu'au début du VI<sup>e</sup> siècle<sup>1213</sup>. Deux *balnea* appartenant à ces *horti* sont attestés pour la période tardive : le premier (71) fut

---

thermale de l'édifice, étant donné que l'on ne possède pas de structures liées à un *frigidarium*, ni de traces d'hypocaustes dans le reste de la pièce.

<sup>1209</sup> Il reprend ainsi la théorie avancée par Guidobaldi (1986, p. 254 note 99), qui pensait que la faible profondeur des vasques et le manque d'autres structures balnéaires faisaient plus pencher pour une fonction résidentielle que pour une fonction thermale. La qualité de construction l'amena notamment à admettre l'idée d'une commande impériale ou d'un très haut rang social.

<sup>1210</sup> Ces *horti* entrèrent dans la propriété impériale à partir de Gallien (253-268 ap. J.-C.). Biasci (2003, p. 175-18) les place plus au nord de la *Via Tiburtina*.

<sup>1211</sup> Barbera, *op.cit.*, 2000, p. 110: Si l'on s'accorde généralement à définir les limites des *horti Spei Veteris* entre les Vie Casilina, Labicana et la zone de Saint-Jean-de-Latran, il semblerait que le palais d'époque constantinienne se soit étendu au-delà de Porta Maggiore, jusqu'à comprendre la basilique de S. Bibiana et le complexe qui nous intéresse ici. Les techniques de construction employées, la typologie des édifices ainsi que la décoration particulièrement luxueuse sont pour M. Barbera autant d'éléments en faveur de l'hypothèse d'une propriété impériale.

<sup>1212</sup> Biasci, 2003, p. 175-180

<sup>1213</sup> Talamo, 2008, p. 116.

découvert en 1965 près de *Porta Salaria*, et daté du III<sup>e</sup> siècle ap. J.-C. ; le second (*thermae Salusti*, 72) est connu seulement par les sources tardives<sup>1214</sup>. Il est toutefois difficile de faire le lien entre ces deux structures, et ce malgré leur proximité. En effet, la qualification *thermae* indique très probablement un édifice de dimensions notoires, qui par ailleurs pourrait tout aussi bien n'avoir aucune fonction thermique. Il se pourrait également que sur le territoire des *Horti Sallustiani* se soient développés plusieurs pavillons résidentiels, agrémentés de *balnea* plus ou moins restreints au public (à la manière du *Palatium Sessorianum*). Enfin, les vestiges d'un établissement thermal (75) situé dans le jardin inférieur du Couvent de la Trinité des Monts permettent d'attester l'occupation particulièrement tardive de la *domus Pinciana* (V<sup>e</sup> siècle), passée dans le *fiscus* impérial au cours du IV<sup>e</sup> siècle.

### ***Bains ouverts au public***

La proportion entre bains domestiques et bains ouverts au public n'est guère plus équilibrée à l'époque tardive que sous le Haut Empire, puisque l'on arrive également à un rapport d'environ 65 % de structures ouvertes au public contre 35 % domestiques. Ce chiffre pourrait toutefois être faussé par la lecture que nous avons des vestiges, liée notamment aux mutations architecturales observées dans l'habitat domestique tardif. Les nouvelles *domus* se définissent ainsi par des dimensions mais aussi des solutions architectoniques qui ne sont pas sans rappeler l'architecture publique<sup>1215</sup>. Cette situation est dûe en partie aux grandes mutations de l'Empire, dont les crises successives à partir de la seconde moitié du III<sup>e</sup> siècle se répercutent sur l'urbanisme de la capitale<sup>1216</sup>. La

---

<sup>1214</sup> *Itin.Eins.2*, 7 (VZ II, p.184) ; *Passio s. Polychronii*, V, IX-XI.

<sup>1215</sup> Olympiodore (fr. 43 Müller) rapporte ainsi la présence, dans chaque grande *domus* de Rome, de tous les monuments que pouvait offrir une ville de taille moyenne ; forums, temples, hippodrome, ainsi que différents types de bains. La dimension des vestiges que nous connaissons pour cette époque a pu nous tromper : il est ainsi tout à fait possible, étant donné le manque de lisibilité des vestiges archéologiques, que nous ayions confondu des *balnea* exclusivement domestiques avec des infrastructures ouvertes au public.

<sup>1216</sup> Guidobaldi, 1989, p. 394 : Ce phénomène se retrouve de manière plus ou moins généralisé dans tout l'Empire, et notamment à Ostie. En Afrique du Nord, Y. Thébert a constaté au contraire le développement de l'architecture balnéaire domestique à partir de l'époque sévérienne, et surtout au IV<sup>e</sup> siècle. Selon l'auteur, cette diffusion de masse serait essentiellement liée à un nouveau mode d'appréhender le corps, à une nouvelle pudeur caractérisant les plus hautes classes sociales (Thébert, 2003, p. 482-483).



période tardive est donc caractérisée par une recrudescence de l’habitat aristocratique qui se réapproprie l’espace urbain. Nous sommes plus surpris en revanche par la pérennité des infrastructures ouvertes au public (**Fig. 208**), continuité qui peut toutefois se justifier par l’entretien et la maintenance de *balnea* plus anciens, et dont on n’a pu reconnaître en fouilles que la phase la plus récente.

La construction des *thermae Decianae* (112) sur l’Aventin, entre 249 et 251, permit de combler le manque d’infrastructures balnéaires publiques dans toute l’extrémité sud-ouest de la ville. L’empereur Dioclétien ordonna par la suite la construction de ses thermes (59) au cœur de l’*Alta Semita*. En 306 est ainsi inauguré le plus grand complexe thermal jamais construit dans le monde romain, attestant par la même occasion la continuité d’occupation de cette partie de la ville. Enfin Constantin, pourtant connu pour sa politique édilitaire limitée à Rome – du moins en ce qui concerne l’architecture civile –, entreprit la construction de thermes de dimensions plus modestes sur le Quirinal (65)<sup>1217</sup>. Ce complexe marque la fin de la politique impériale, débutée sous Néron, visant à doter la capitale de grandes infrastructures balnéaires publiques. Au IV<sup>e</sup> siècle, six *regiones* sur quatorze possédaient des *thermae* ; leur répartition homogène à l’intérieur de la ville permettait notamment aux habitants des autres quartiers d’accéder rapidement au(x) complexe(s) le(s) plus proche(s).

Qu’en est-il des plus petits *balnea* ouverts au public ? Nous avons remarqué que les complexes du Haut-Empire se répartissaient essentiellement dans la partie occidentale de la ville. Inversément, les *balnea* plus tardifs semblent se concentrer dans le secteur oriental, suivant le même schéma que les bains domestiques – à l’exception de quelques rares témoignages localisés dans les *regiones Piscina Publica, Transtiberim* et *Circus Flaminius*. Dans la *regio Porta Capena*, seul le *balneum Antiochiani* (7) pourrait faire référence à un édifice construit au III<sup>e</sup> siècle, alors que dans le quartier voisin *Piscina Publica* nous n’avons recensé qu’un seul *balneum* (109, peut-être 106) ayant pu être ouvert au public.

---

<sup>1217</sup> Santangeli Valenzani, 2000, p. 41 : Il a récemment été proposé de voir dans ces thermes une construction entreprise par Maxence.



**Figure 208 :** Distribution des bains ouverts au public et des thermes impériaux durant l'Antiquité tardive (élaboration A.L. Foulché)

La zone de l'Aventin et du *Circus Maximus* ne comporte pas de complexes balnéaires connus à ce jour, si l'on excepte les thermes de Decius construits au milieu du III<sup>e</sup> siècle, et peut-être le *balneum* découvert derrière l'église Sainte-Sabine (117). En réalité, il est plutôt aisé d'expliquer l'absence apparente de nouveaux édifices balnéaires dans toute la partie méridionale de la ville, par la construction des gigantesques *thermae Antoninianae* au début du III<sup>e</sup> siècle.

De l'autre côté du Tibre, nous savons sans plus de précision qu'Aurélien fit construire des thermes hivernaux (123)<sup>1218</sup>. Ici encore il est difficile d'établir un lien entre la source littéraire et les vestiges archéologiques attestés dans ce quartier. Ainsi près de la via Portuense est attesté un *balneum* (122) dont les grandes dimensions permettent sans difficulté de le classer parmi les monuments d'usage public. Ce complexe, réalisé au IV<sup>e</sup> siècle à l'intérieur d'*horrea* d'époque sévérienne, témoigne de la continuité de vie de ce quartier populaire jusqu'à une période assez tardive. De nombreuses restaurations sont attestées jusqu'au V<sup>e</sup> siècle, époque où le *balneum* et les *horrea*, déjà en partie inutilisés depuis quelques temps, furent abandonnés. Il a été proposé de reconnaître dans ces thermes les structures apparaissant sur les fragments 33-34 de la *Forma Urbis Marmorea* situés justement dans cette zone portuaire (119)<sup>1219</sup>. S'il est vrai que les complexes balnéaires sont tous deux localisés dans ce quartier et qu'ils présentent un lien avec des *horrea*, nous ne pouvons que souligner l'absence de lien chronologique entre les deux *balnea* : alors que l'un était déjà en fonction à l'époque sévérienne, l'autre ne fut construit qu'au IV<sup>e</sup> siècle. Ce schéma - *balnea* couplés avec des entrepôts - semble avoir été particulièrement développé dans le quartier du *Transtiberim*, ce qui est loin d'être surprenant si l'on considère que ces bains étaient probablement destinés à la population travaillant sur le port fluvial.

Le seul *balneum* attesté dans la *regio IX* pour la période tardive, près du *titulus Damasi* (92), devait probablement être encore en fonction lorsqu'il fut donné à l'Église,

---

<sup>1218</sup> S.H.A. *Aurel.*, 45.2 : *Thermas in Transtiberina regione Aurelianus facere paravit hiemales, quod aquae frigidi(or)is copia illic deesset.*

<sup>1219</sup> Fabiani, 2009. Nous avons par ailleurs démontré que les bains représentés sur le fragment 33 semblent correspondre, tant au niveau chronologique que topographique, aux vestiges balnéaires retrouvés dans la zone de la Casa del Balilla.

dans la seconde moitié du IV<sup>e</sup> siècle. L'activité édilitaire publique semble toutefois avoir été ralentie dans cette partie de la ville, comme nous l'indique par exemple le petit *balneum* domestique du IV<sup>e</sup> siècle retrouvé dans la zone des anciens *Nauvalia* (87), et celui, plus hypothétique, de la *domus* (?) du Largo Argentina (93). À l'est de la ville en revanche, seule la *regio Isis et Serapis* ne possède pas de bains d'usage public, puisque les thermes de Titus et de Trajan devaient continuer à garantir aux secteurs limitrophes une offre satisfaisante. Dans la *regio VII Via Lata*, les *balnea* recensés posent certains problèmes d'interprétation : le complexe mentionné par l'*Anonyme d'Einsiedeln* (77) près de la *Via Flaminia* devait présenter des dimensions notables et être ouvert au public, mais il nous est impossible de préciser sa datation. Les structures relevées par Gatti sous l'actuelle Galleria Colonna sont inversement bien datées (fin du III<sup>e</sup> siècle), mais leur nature véritable nous échappe : s'agissait-il de bains domestiques, comme l'indiqueraient les dimensions reportées ; ou doit-on plutôt reconnaître un petit *balneum* ouvert au public, lié au quartier d'habitation découvert dans cette même zone ?

La zone publique des forums républicains (*regio IV*), de laquelle semblaient totalement absents les complexes balnéaires, se voit peu à peu réappropriée par des petits *balnea* ouverts au public, mais très certainement de propriété privée. Un *balneum* d'époque tardive (81) est ainsi établi sur le forum, près du temple d'Antonin et Faustine, alors que de l'autre côté de la *Via Sacra*, près des pentes septentrionales du Palatin, un complexe alliant nymphée et bains (27) est édifié à l'époque de Maxence à l'intérieur d'*horrea* du milieu du II<sup>e</sup> siècle. Sa construction semble ici signer l'arrêt de fonctionnement des entrepôts. Des travaux de restructuration témoignent de la continuité de vie de l'édifice jusqu'aux IV<sup>e</sup>/V<sup>e</sup> siècles, édifice qui pourrait par ailleurs correspondre aux thermes construits par Maxence *in Palatio*.

Les *balnea* 67, 63, 68 et 69, connus par des sources tardives, devaient se trouver dans la *regio VI*, dans une zone comprise entre l'*Alta semita* et le *Vicus Patricius*, au sud des thermes de Dioclétien. Tout comme le *balneum iuxta titulum Damasi* (92), on doit supposer qu'une grande majorité de ces bains devait encore fonctionner lorsqu'ils furent donnés à l'Église : nous pouvons en effet constater qu'ils rapportaient encore au V<sup>e</sup> siècle une rente annuelle. Dans l'*Esquiliae*, les *balnea* des deux *domus* situées *in Sicinini regione* (48 et 49) doivent également être perçus comme des bains d'exploitation (et non domestiques comme on pourrait le croire), étant donné la somme

perçue par l'Église sur leur location annuelle. Plus à l'est, la présence d'un édifice thermal d'usage public (41) à l'emplacement des anciens *Horti Lamiani* témoigne du changement de nature de cette partie de l'Esquilin à partir des II<sup>e</sup> / III<sup>e</sup> siècles. À l'inverse, le palais impérial *Sessorianum* devait s'étendre sur toute la partie orientale de l'Esquilin, allant peut-être jusqu'à englober la structure monumentale 42, mais excluant certainement les thermes d'Hélène (45) : ceux-ci devaient alors faire office de grands bains de quartier.

### **Conclusion**

Les études sur les thermes des provinces de Gaule Narbonnaise et d'Afrique du Nord ont pu démontrer la multiplication des bains privés (sous-entendu domestiques<sup>1220</sup>), peut-être à partir du II<sup>e</sup> siècle pour la Gaule<sup>1221</sup>, et à l'époque tardive en Afrique du Nord. Selon Y. Thébert, ce phénomène africain serait le reflet « d'une hiérarchisation de plus en plus codifiée », répondant à une nouvelle pudeur<sup>1222</sup>. Pour étayer cette affirmation, l'auteur se base notamment sur un passage de Sidoine Apollinaire évoquant la discrétion des bains privés, par rapport aux établissements d'Agrippa ou de Néron<sup>1223</sup>. S'il est évident que le christianisme a joué un rôle important dans l'abandon des thermes publics au Moyen-Âge, on constate que ces dernières continuèrent à être fréquentées jusqu'au V<sup>e</sup> siècle au moins. À Rome, nous n'avons pas constaté ce phénomène de multiplication des bains à l'intérieur des *domus* : il est donc difficile d'évoquer un rapport plus équitable entre structures d'usage public et structures domestiques à l'époque tardive, qui aurait différé de celui qui avait été observé pour toute la période du Haut-Empire.

---

<sup>1220</sup> Nous ne prenons pas en compte les bains d'Ostie, puisque G. Poccardi (2006, I, p. 53-55) entend comme « bains privés » également les bains financés par des associations ou appartenant à une *insula*. Les bains strictement domestiques d'Ostie sont trop rares pour pouvoir être confronté aux bains ouverts au public.

<sup>1221</sup> Bouet, 2003, p. 333 : l'auteur se montre prudent sur cette observation, qui pourrait selon lui être « simplement due à une meilleure connaissance des structures de cette époque se caractérisant par un développement maximal des *domus* ».

<sup>1222</sup> Thébert, 1985, p. 367.

<sup>1223</sup> Sid. Apoll. *Carm.*, 23, 495-499 : *Hinc ad balnea non Neroniana / Nec quæ Agrippa dedit, uel ille cuius / Bustum Dalmaticæ uident Salonæ : / Ad thermas tamen ire sed libebat, / Priuato bene præbitas pudori.*

Pourtant nous avons pu constater combien la distribution topographique du paysage balnéaire, domestique ou public, semblait bel et bien refléter de nouveaux schémas édilitaires. Si l'on considère ces observations comme un reflet relativement fidèle de la réalité, il faut selon nous les lier à un phénomène de crise politique généralisée ayant entraîné de profondes modifications du tissu urbain, plutôt qu'à un changement des mentalités (du moins jusqu'au V<sup>e</sup> siècle). À Ostie par exemple, ces changements s'observent avec la fin de la construction des grandes *insulae* à partir de la moitié du III<sup>e</sup> siècle, et une tendance équivoque à transformer ces *insulae* en une voire plusieurs *domus* monofamiliales. En réalité, ce que l'on imaginait comme un phénomène local, lié à la décadence du port de Rome, a dû être une mutation plus ou moins généralisée<sup>1224</sup>. On a en effet pu observer que de riches *domus* romaines de type tardif s'installaient parfois à l'intérieur d'*insulae* collectives (maison des Saints-Jean-et-Paul au *Caelius*) ou au cœur d'anciens quartiers populaires ou publics (*regiones* XIV, IX). À Ostie comme dans l'*Vrbs*, la multiplication de *domus* particulièrement luxueuses ne semble pourtant pas entraîner le développement de secteurs balnéaires d'usage exclusivement privé. À Rome plus qu'ailleurs, la tradition séculaire du bain de quartier, associée à une offre en infrastructures impériales croissante jusqu'au IV<sup>e</sup> siècle, a semble-t-il influé considérablement sur la proportion relativement limitée des *balnea* d'habitations privées. On notera par ailleurs que les résidences impériales comptent à elles seules plus de la moitié des *balnea* domestiques recensés à Rome pour cette période.

En réalité, les *balnea* ouverts au public ne semblent guère diminuer par rapport aux siècles précédents, pas plus qu'ils ne suivent un schéma urbain totalement différent. Bien sûr, la légère décroissance des édifices balnéaires n'est qu'une des conséquences du dépeuplement qui touche Rome à partir de la fin du III<sup>e</sup> siècle. En s'installant à Milan (ainsi que dans d'autres sièges nordiques mineurs, et enfin à Constantinople), le siège impérial prive Rome de son ancienne importance politique et administrative, mais aussi de ce même empereur d'Occident – à part la brève parenthèse de Maxence et la très limitée présence de Constantin – qui n'apparaîtra plus que comme visiteur exceptionnel dans la ville. Ce changement a, logiquement, entraîné une forte diminution

---

<sup>1224</sup> Guidobaldi, 1989, p. 394.

du mouvement économique à Rome et, par conséquent, une baisse de la population (**Tab. 2**). Nous devons ajouter à ces divers facteurs les catastrophes qui ont touché la ville à partir du III<sup>e</sup> siècle : épidémies des années 180 / 190, puis 250 / 270, sacs de 410 et 455. Il semble toutefois qu'au IV<sup>e</sup> siècle, la population ait continué à se compter par centaines de milliers de personnes, comme l'indiquent notamment la construction de deux établissements thermaux par les empereurs Dioclétien et Constantin<sup>1225</sup>. Le rapport constant entre le nombre de bains domestiques et le nombre de bains ouverts au public durant toute l'époque impériale (environ 1 / 3) semble donc montrer une certaine continuité dans le paysage balnéaire romain, et non une mutation radicale généralement justifiée par la multiplication des luxueuses *domus* et des domaines impériaux au sein de la ville. Tout au plus pouvons-nous constater une légère baisse du nombre de *balnea* à l'époque tardive, que l'on peut facilement expliquer par une baisse démographique, mais aussi par la répartition désormais équitable des thermes impériaux entre les différentes *regiones* de la capitale.

	<b>Hommes</b>	<b>Population urbaine</b>	<b>Population totale</b>
62 av. J.-C.		> 500 000	
57-6 av. J.-C.			750 000
45 av. J.-C.		> 430 000-500 000	
Epoque augustéenne	320 000	> 600 000	
202 ap. J.-C.	> 180 000		
211 ap. J.-C.			< 700 000
367 ap. J.-C.			> 320 000
419 ap. J.-C.			
452 ap. J.-C.			> 145 000
<b>Tableau 2:</b> Estimation de la population de Rome entre la fin de l'époque républicaine et le milieu du V <sup>e</sup> siècle (d'après Lo Cascio, 2001)			

<sup>1225</sup> Lo Cascio, 2000, p. 52-54.

## **PARTIE IV**

# **STATUTS ET PROPRIETAIRES DES BAINS DE ROME**



Après avoir étudié la distribution chronologique et spatiale des bains de Rome, il convient d'analyser ces témoignages à travers leur statut et leurs propriétaires. De façon générale, la grande majorité des études concernant les thermes dans le monde romain est abordée de manière typologique, dans la mesure où il est souvent possible d'appréhender les vestiges dans leur extension, tandis que l'aspect législatif et statutaire est souvent laissé de côté<sup>1226</sup>. À Rome, nous nous devons de procéder de manière différente, voire inverse : la présence de sources littéraires et épigraphiques nous permet d'aborder la question des thermes du point de vue de leur statut et de leur gestion. En revanche, la mauvaise conservation des vestiges et /ou l'absence de plans nous consentent difficilement de proposer une étude typologique exhaustive<sup>1227</sup>.

#### **IV.1. Les bains de Rome en question et leur adduction en eau**

Dans un premier temps, il m'a paru nécessaire de proposer une relecture des *balnea* de Rome à travers deux sources de type cadastral bien connues : le plan en marbre d'époque sévérienne et les *Catalogues Régionnaires*<sup>1228</sup>. Le réexamen du nombre de *balnea* donné par les listes m'a amenée à m'interroger sur leur statut, et sur l'éventualité d'un recensement lié au droit à l'eau. J'ai ensuite choisi de traiter la question de l'adduction en eau à travers ses lois et ses éventuels coûts, mais aussi à travers l'analyse souvent délicate des *fistulae aquariae*. Il était en effet fondamental de pouvoir examiner au préalable ces sources, souvent utiles – mais parfois trompeuses – pour l'identification des propriétaires de *balnea*.

---

<sup>1226</sup> Nielsen, 1993 ; Thébert, 2003 ; Garcia Entero, 2005 (pour l'étude plus spécifique des bains domestiques de l'*Hispania* romaine) ; A. Bouet (1997) et G. Poccardi (2006) distinguent ainsi les bains privés des bains publics suivant l'accessibilité de ces complexes au public (et non suivant leur financement, qui est quasiment impossible à définir dans le cadre de la Narbonnaise par exemple).

<sup>1227</sup> Ce type d'étude ayant été abordé par de nombreux auteurs, il nous semblait par ailleurs peu pertinent de le reproduire ici, de manière beaucoup moins précise et complète.

<sup>1228</sup> Sur la fonction cadastrale de ces documents, voir Meneghini, 2008, p. 175-191.

#### IV.1.1. Les *balnea* anonymes des Régionnaires et de la *Forma Urbis*

##### *Le nombre de balnea en question*

On a souvent insisté sur la fonction administrative des *Catalogues Régionnaires*, bien qu'aujourd'hui le propos tende à être plus nuancé<sup>1229</sup>. L'analyse des *Catalogues* pose en effet de nombreux problèmes de lecture. Nous avons évoqué dans notre seconde partie la différence statutaire devant très certainement caractériser les 11 *thermae* des *balnea* suivis d'un nom propre (6 dans le *Curiosum* et 9 dans la *Notitia*, cf Chapitre II.3.1). La même distinction doit se faire également pour les centaines de *balnea* anonymes venant clôturer les listes : peut-on définir leur statut? Certains points de comparaison peuvent ici se révéler utiles. Les *Catalogues* de Constantinople, datés de 425 ap. J.-C., recensent pour leur part 8 *thermae* et 153 *balneae priuatae (sic)*<sup>1230</sup>. Pour G. Poccardi, cette qualification ne se réfère nullement à des infrastructures domestiques, mais s'appliquerait plutôt à des établissements gérés par des particuliers et ouverts au public<sup>1231</sup>. En réalité, l'indication *priuatae* montre très clairement qu'il s'agit de bains d'exploitation et / ou de bains domestiques, relevant du régime de la propriété privée des particuliers, et donc bien distincts des bains de statut public ou impérial.

---

<sup>1229</sup> Pour A. Chastagnol (1996, p. 185), il est probable, étant donné la nature de ces listes, qu'elles aient été rédigées dans le but d'améliorer la gestion matérielle de la ville, après le transfert définitif de la cour à Constantinople. Il a ainsi proposé une localisation des registres auprès des archives de la préfecture urbaine, dans le *Templum Pacis*, puisque le *praefectus urbi* est désormais le plus haut responsable gérant les problèmes matériels de Rome. Dernièrement la nature administrative et officielle de ces documents a été remise en question. J. Arce (1999, p.21-22) y voit un document privé, une sorte de panégyrique (dans la même veine que la *Notitia* de Constantinople) destiné à rappeler la grandeur de Rome. Behrwald (2009, p. 185-200) note effectivement les lacunes que présentent ces documents, par exemple l'absence de certains monuments importants, comme le Mausolée d'Auguste, ou la présence d'informations totalement inutiles à l'administration. Il rappelle toutefois que la mention de *domus* privées ou de *lupanaria* va contre l'idée de simples listes non officielles évoquant la suprématie de l'*Vrbs*. En effet, la présence de *domus* évoque un document fiscal au départ ; nous ne pouvons non plus nous baser sur l'absence de monuments tels les mausolées, puisque leur statut public n'est pas une évidence. L'organisation en régions, avec la mention des *vici*, est alors administrative, et non de l'ordre du panégyrique

<sup>1230</sup> *Notitia Urbis Constantinopolitanae*, éd. Seeck, 1876, p. 227-243.

<sup>1231</sup> Poccardi, 2006, I, p. 208.

La similitude entre les listes suggérerait alors une correspondance entre ces *balnea priuatae* et les *balnea* anonymes des *Régionnaires* romains, et donnerait un premier indice sur leur statut<sup>1232</sup>. On pourra s'étonner de la différence entre ce chiffre et celui se rapportant aux *balnea* de Rome (856), 5 à 6 fois plus important. À l'époque de la rédaction du catalogue de Constantinople, la cité est désormais capitale de l'Empire romain d'Orient. Sa superficie et sa population avoisinent celles de Rome : les nouveaux remparts construits sous Théodose II entre 412 et 414 portent la superficie de Constantinople à 1450 hectares, alors que les murs d'Aurélien n'englobent que 1386 hectares. L'écart entre les deux capitales reste donc difficile à justifier, et ce malgré un propos pouvant être nuancé par la désertification de certaines zones comprises dans l'enceinte de Théodose<sup>1233</sup>, ou encore par la forte tradition balnéaire de Rome (alors que Constantinople est une ville relativement nouvelle).

Dans le cas d'Ostie, dont seuls les 2 / 5 ont été fouillés, on comptait à la fin de l'époque impériale 32 édifices balnéaires de toutes tailles *intra muros*<sup>1234</sup>. Il s'agit donc d'un chiffre provisoire, et si l'on suppose une répartition relativement homogène des bains à l'intérieur de la ville, leur nombre devait avoisiner la cinquantaine. En considérant l'importance de cette cité, où transitaient chaque jour des milliers de marins, marchands et toute sorte de population, soit ce nombre apparaît relativement faible, soit celui des établissements de Rome particulièrement élevé. Compte tenu de ce qu'aucune des *domus* dégagées à Ostie ne possédait ses propres bains<sup>1235</sup>, et qu'une

---

<sup>1232</sup> Nous noterons ici que dans la version commentée des *Catalogues Régionnaires* de Rome du XV<sup>e</sup> siècle (VZ I, p. 207-250), Pomponius Letus qualifie systématiquement les *balnea* anonymes de *priuatae*.

<sup>1233</sup> Mango, 2004, p. 49, a démontré que l'enceinte de Théodose comprenait des zones non urbanisées, comprenant quelques agglomérations habitées. La superficie effective de la ville à laquelle se réfère la *Notitia* serait celle comprise dans les anciennes murailles de Constantin (achevées après la mort de l'empereur), dont ne subsistent aucun vestige. Il s'agit donc d'un phénomène inverse à celui de Rome, puisque la muraille aurélienne a bien souvent été qualifiée d'« enceinte réduite » : il a été démontré en effet qu'au moins 400 ha de la ville augustéenne n'avaient pas été compris *intra muros* (Frézouls, 1987, p. 373-374).

<sup>1234</sup> Poccardi, 2006, II, p. 291.

<sup>1235</sup> Exception faite de la *domus* tardive des Dioscures, posant de nombreux problèmes d'interprétation, relatifs d'une part à la communication effective entre la *domus* et les bains, à la nature même de cette *domus* (auberge ?), et enfin à l'ouverture que ces bains possèdent sur la rue : ces éléments impliquent très certainement un usage public (Subias Pascual, 1993, p. 92-93).

*insula* résidentielle seulement disposait de *balnea* (thermes des Sept Sages), on doit alors penser que la majorité de la population, dépourvue de toute structure balnéaire domestique, devait exercer une très forte pression sur les infrastructures publiques. On s'attendrait donc à une situation à Ostie relativement proche de celle de Rome à l'époque de la rédaction des *Régionnaires*<sup>1236</sup>. Or, les bains d'Ostie équivalent à moins de la moitié des 86 *balnea* de la *regio Porta Capena*, d'une superficie pourtant moins importante<sup>1237</sup>. Si cette *regio* est particulièrement bien pourvue en établissements balnéaires<sup>1238</sup>, le chiffre donné par les *Régionnaires* semble cependant exagérément élevé, surtout si l'on songe à son caractère peu résidentiel et à la proximité des grands thermes impériaux de Septime Sévère, Commode, et Caracalla. La situation est encore plus éloquente avec la *regio VIII Forum Romanum*, moins vaste (environ 40 hectares) et essentiellement occupée par des édifices liés à la vie publique et religieuse. Dans ce cas-là également, les *Régionnaires* font état de 86 *balnea* ; une telle concentration ne semble guère avoir de sens, surtout si on la compare aux deux complexes attestés en tout et pour tout dans la *regio* (80 (?), 81).

Certains chiffres semblent cependant plus plausibles, comme les 75 *balnea* de l'*Esquiliae* ou de l'*Alta Semita* : ces régions devaient faire face à une forte demande de la part de la population, les thermes de Dioclétien n'ayant été construits que quelques années à peine avant la rédaction des *Catalogues*. Jusqu'au début du IV<sup>e</sup> siècle, les thermes de Titus et de Trajan étaient les seuls grands complexes impériaux à desservir l'*Alta Semita* et l'*Esquiliae*, pourtant les plus importants quartiers résidentiels romains. De même, les 15 *balnea* de la *regio XI* sont plus crédibles : cette *regio*, qui est la plus petite de la ville, était essentiellement occupée par le Cirque Maxime et le *forum Boarium*. S'agissant de la *Regio XIII Auentinus*, nous noterons également la différence

---

<sup>1236</sup> La grande majorité des bains connus d'Ostie est d'époque antonine ou tardive (après 250).

<sup>1237</sup> Ostie présente une superficie d'environ 70 hectares (soit environ 1 / 20 de Rome), alors que la *regio I Porta Capena* fait moins de 50 hectares.

<sup>1238</sup> Les *Catalogues* mentionnent pour cette seule *regio* 8 *balnea*, dont deux grands *thermae* impériaux (*balineum Torquati et Vespasiani, thermae Seuerianas et Commodianas, balineum Bolani et Mamertini balineum Abascanti et Antiochiani*), soit quasiment la moitié des bains suivis d'un nom propre recensés pour toute la ville. Cette concentration est probablement à lier, comme le suggère D. Palombi (*LTUR I*, p.155) aux nombreuses sources présentes sur le versant sud-est du *Caelius* (*aqua Mercuri, fons Camenarum, fons Lollianus, fons Scavianus*).

entre le *Curiosum* qui affiche 44 *balnea*, contre 60 pour la *Notitia*. Cette différence peut s'expliquer par un facteur chronologique : si l'on accepte le fait que la *Notitia* soit antérieure au *Curiosum* de quelques décennies, 16 *balnea* auraient ainsi disparu entre la rédaction des deux *Catalogues*. Ces phénomènes d'abandon sont tout à fait caractéristiques de cette deuxième moitié du IV<sup>e</sup> siècle, et, si l'on exclut qu'il s'agisse d'erreurs de copies, cette discordance est alors explicable et plausible.

Ces premières considérations nous amènent à nous tourner vers une source plus fiable, bien que très fragmentaire. À priori, la *Forma Urbis* ne semble évoquer, comme les *Catalogues Régionnaires*, que les espaces publics<sup>1239</sup> : lieux de réunion ou de représentation (*Theatrum Pompei*, *Saepta Iulia*, *Circus Maximus*), temples (*Mineruae*, *Templum Diui Claudii*, *Porticus Liuiaae*), entrepôts et grands magasins (*porticus Aemilia*, *horrea Galbana*, *Lolliana*), ou encore espaces et bâtiments publics aux fonctions variées (*summum choragium*, *Septizodium*, *aqueductium (sic)*, *uici*, *cliui*<sup>1240</sup>, ...). Les grands thermes publics (*thermae Agrippae*, *Traiani*) y figurent, ainsi que certains *balnea* que nous avons déjà eu l'occasion d'évoquer dans notre catalogue (*balneum Caesaris* (133), *balneum Cotini* (135), etc). Les *balnea Surae* (113) et *Ampelidis* (124) sont également attestés par la *Notitia* et le *Curiosum* (*thermas Syres / Surae* dans la *regio XIII Auentinus* ; *balneum Ampelidis* dans la *regio XIV Transtiberim*), alors que les *balnea Cotini* et *Caesaris* semblent inconnus des autres sources. Nous reviendrons plus spécifiquement sur le statut particulier de ces *balnea* nominatifs dans le cadre de notre dernier chapitre (IV.3.3.3 : *Legs ou confiscations impériales ?*), mais nous pouvons déjà simplement constater que ces derniers figurent au même titre que les édifices publics du plan sévérien.

---

<sup>1239</sup> Rodriguez Almeida, 2002, p. 72.

<sup>1240</sup> On pourrait s'étonner que certains *cliui* ou *uici* apparaissent alors que d'autres non. Doit-on penser que l'on ne faisait apparaître que les axes les plus importants ou les plus célèbres, comme le *Cliuus Victoriae* ou le *Vicus Patricius* par exemple, ou bien qu'il ne s'agissait que d'une simple question de place disponible (n'apparaissaient alors, pour les lieux publics « mineurs », que ceux pouvant figurer sur le plan sans paraître trop à l'étroit) ? De la même façon, on notera également l'indication de certains quartiers, comme la *Subura* : s'agit-il ici aussi d'une exception, ou bien l'absence d'autres noms doit-elle être liée au hasard des découvertes, ou au manque de place ? Selon Meneghini (2008, p. 190), la *Forma* ne serait en réalité qu'une vue globale de la ville, basée sur des documents cadastraux officiels, mais simplifiée afin d'être perçue à distance.

Outre ces *balnea* de dimensions certainement importantes, nous possédons également des fragments interprétables, avec plus ou moins de certitude, comme des complexes thermaux mineurs<sup>1241</sup>. Nous avons précédemment évoqué les critères permettant de reconnaître aisément des bains sur la *Forma Urbis* (présence de pièces avec abside, succession de pièces avec courbes, contre-courbes et bassins d'angles opposés, corps compact et articulé, présence fréquente d'une cour à ciel ouvert). Même si la palestre des bains peut parfois se confondre avec une simple cour intérieure d'habitation ou avec un jardin, la combinaison des éléments susmentionnés atteste la plupart du temps la fonction thermique du bâtiment. Ainsi les fragments 25 (118) et 33 (119), respectivement localisés dans les *regiones* XIII et XIV, représentent deux complexes relativement modestes, présentant une série de pièces communicantes et une palestre entourée d'un portique. Enfin, une douzaine de modestes complexes balnéaires ont pu être reconnus sur des fragments non localisés, mais, peu lisibles, ils ont été considérés comme incertains<sup>1242</sup>.

Seulement sept *balnea* ont donc été identifiés sur la *Forma Urbis* sévérienne<sup>1243</sup>; ce chiffre peut atteindre la vingtaine si l'on considère les fragments incertains, ce qui est toujours bien faible. À la différence des *Catalogues Régionnaires*, on se doit néanmoins de tenir compte de l'aspect fragmentaire de ce plan, dont les parties conservées ne nous sont parvenues qu'à la suite de découvertes plus ou moins casuelles et à la patience des érudits. On considère en effet que les 1186 fragments conservés représentent seulement 10 à 15% du plan d'époque sévérienne, dont seule une infime partie peut être aujourd'hui localisée sur sa position originelle. Bien qu'il s'agisse d'un pourcentage relativement faible, on notera cependant la fréquence avec laquelle se retrouvent *insulae*, *horrea*, portiques liés à des temples ou monuments de toutes sortes, aisément reconnaissables, tandis que les *balnea* brillent par leur absence. Si l'on part du principe que les 1186 fragments sont distribués sur l'ensemble de la superficie de Rome et ne se concentrent pas sur une zone particulière, il semble difficile de penser que cette

<sup>1241</sup> Ces établissements devaient figurer ainsi au même titre que les centaines de *balnea* anonymes des *Catalogues*.

<sup>1242</sup> Staccioli, 1961, p. 99-100 (voir Chapitre III.2.2 : *Bains connus par la Forma Urbis*)

<sup>1243</sup> Il faut rajouter aux fragments 25 et 33 le *balneum Caesaris* (pl. XXXIII, fr. 43, C.<sup>1243</sup>), le *balneum Ampelidis* (pl. XXXIV, fr. 47, C.), le *balneum Surae* (pl. XV, 21, C. - R.A.<sup>1243</sup>), le *balneum Cotini* (pl. XXXIV, fr. 48, C.-R.A.), ainsi qu'un fragment présentant uniquement l'inscription *balin[...]* (fr. 37, R.A.).

lacune soit dûe à des critères sélectifs de représentation<sup>1244</sup> ou au simple hasard des découvertes. En effet, si la *Forma Urbis Romae* s'attache à représenter de nombreux détails (jusqu'aux cages d'escalier) et des édifices parfois mineurs, il est difficile d'imaginer qu'elle ait ignoré les bains ouverts au public, même les moins importants de Rome. Les fragments 33 et 25 illustrent par ailleurs de façon précise des bains apparemment anonymes, aux dimensions somme toute modestes.

Pourquoi aurait-on alors choisi de représenter ces bains de quartier plutôt que d'autres ? Il est fort à parier qu'en réalité, tous les *balnea* de Rome étaient signalés de la même façon : ils devaient être facilement reconnaissables sur le plan. Si l'on admet la fonction d'enregistrement fiscal de la *Forma Urbis*<sup>1245</sup> et le rôle social important joués par les bains, il est difficile d'imaginer qu'il en soit allé autrement. En partant du pourcentage de bains identifiés par rapport à la totalité des fragments connus de la *FVR*, nous pouvons alors estimer entre 200 et 300 le nombre de *balnea* sur le plan restitué. On pourrait même doubler ces chiffres en tenant compte du caractère aléatoire de la découverte des fragments. Or, même si l'on ignore le nombre exact de *balnea* au début du III<sup>e</sup> siècle, on note que l'estimation, même en passant du simple au double, est loin d'égaliser les 856 *balnea intra muros* qui figurent dans les *Régionnaires* un siècle plus tard.

Enfin, une dernière source peut être examinée. Si l'on en croit un célèbre passage de Pline l'Ancien, le nombre de *balnea* à Rome avait déjà augmenté de façon vertigineuse entre la fin du I<sup>er</sup> siècle av. J.-C. et la deuxième moitié du I<sup>er</sup> ap. J.-C.,

---

<sup>1244</sup> Ne seraient alors représentés de façon reconnaissable que les *balnea* d'une certaine importance ou notoriété.

<sup>1245</sup> Rodriguez Almeida (2002, p. 72-74) est récemment revenu sur le statut de la *Forma Urbis* : la mention de lieux ou édifices mineurs (et peut-être privés), ou encore l'absence de chiffres indiquant les dimensions des façades seraient selon lui la preuve que le plan n'avait pas nécessairement une fonction cadastrale et publique, mais était plutôt destiné à souligner la grandeur de Rome. Pour Meneghini en revanche (2008, p. 190-191), le plan sévérien ne serait en réalité qu'une copie simplifiée et à grande échelle de documents cadastraux officiels, gravés sur des plaques de bronze. Sa localisation et ses dimensions montrent qu'il était destiné à être vu par un grand nombre de personnes ; il est donc fort probable que les *loca* et *opera* figurant sur la carte jouissaient bien d'un statut public. Les similarités entre ce plan et les listes des *Régionnaires* indiqueraient notamment le lien entre les deux documents : les *Catalogues* présenteraient des informations toponomastiques également tirées du cadastre.

passant de 170 sous Agrippa, *ad infinitum*<sup>1246</sup>. On a discuté sur la signification exacte de *gratuita balinea*, qui est souvent retranscrit par « établissements de bains gratuits » ; ceci impliquerait donc qu'il existait à Rome à la fin de la République au moins 170 bains. G. Fagan note à juste raison que l'expression *gratuitum balineum* doit être lue comme synonyme de la plus commune *gratuita lauatio* (« baignade gratuite »<sup>1247</sup>), dans la mesure où *balineum* peut indiquer aussi bien l'établissement de bain que l'action de se baigner<sup>1248</sup>. Il faudrait donc comprendre qu'Agrippa avait offert lors de son édilité 170 baignades gratuites, ce qui peut correspondre à plusieurs situations, par exemple 170 offres dans un seul et même établissement, ou encore la gratuité pendant 170 jours<sup>1249</sup>. Cette proposition, si intéressante soit-elle, ne prend cependant pas en compte le pronom de la subordonnée *quae (nunc Romae ad infinitum auxere numerum)* qui renvoie directement aux *balnea*. Dans le contexte d'une liste recensant le nombre de monuments offerts par Agrippa, il est difficile d'imaginer que Pline ait voulu signifier que c'étaient les offres de baignade qui avaient de son temps augmenté à l'infini.

Tout en considérant ce témoignage avec précaution et en admettant que les chiffres n'aient pas été amplifiés<sup>1250</sup>, on peut alors penser que si l'engouement pour le bain a fortement augmenté aux deux premiers siècles de l'Empire, le nombre de *balnea* n'a pu continuer à s'accroître après les III<sup>e</sup> / IV<sup>e</sup> siècles<sup>1251</sup>. Nous avons remarqué que la

<sup>1246</sup> Plin. (A.) *NH.*, 36, 121-123, à propos de l'édilité d'Agrippa : *Adicit ipse aedilitatis suae commemoratione (...) et gratuita praebita balinea CLXX, quae nunc Romae ad infinitum auxere numerum (...)* : « En commémoration de son édilité, lui-même, il (...) ouvrit cent soixante-dix établissements de bains gratuits dont le nombre à présent à Rome a crû jusqu'à l'infini » (Trad. R. Bloch, 1981).

<sup>1247</sup> *AE* 1989, 420.

<sup>1248</sup> *CIL* XIV 3472 ; *CIL* II 3811 ; *CIL* II 5354.

<sup>1249</sup> Fagan, 1993, p. 334.

<sup>1250</sup> Plin. (A.) *NH.*, 121, note qu'Agrippa fit notamment construire durant son édilité *lacus DCC (...), praeterea salientes D, castella CXXX, complura et cultu magnifica (...)*. Ces chiffres peuvent paraître exagérément élevés, mais on peut aussi penser qu'il s'agissait là d'une mesure exceptionnelle dans le contexte particulier de la mise en place du pouvoir d'Auguste. J. M. Roddaz (1984, p. 145-147) insiste sur l'importance de la charge d'Agrippa, qui répond avant tout à des objectifs politiques de propagande : en aidant Octave à assainir Rome et à la doter de structures publiques, il participe à rendre plus populaire son image.

<sup>1251</sup> Castagnoli, 1976, p. 45-52 ; Chastagnol, 1996, n. 14 p. 186: Les grandes épidémies entre 250 et 270, suivies de quelques décennies du transfert de la cour à Constantinople, ont en grande partie contribué à l'importante baisse de la population de Rome, estimée au IV<sup>e</sup> siècle à environ 500 000 personnes, peut-



période tardive était caractérisée par une baisse de la politique édilitaire, notamment en matière d'architecture balnéaire : à l'exception de quelques grands programmes impériaux et de plus modestes *balnea* de quartiers, il s'agit pour l'essentiel de reconstructions ou de restaurations d'édifices antérieurs. La plupart des 856 *balnea* des *Catalogues Régionnaires* durent donc avoir été construits avant le IV<sup>e</sup> siècle, et, selon toute logique, avoir été plus nombreux encore sous le Haut-Empire. La présence d'établissements balnéaires devrait par conséquent être beaucoup plus importante sur la *Forma Urbis*.

Ces considérations nous amènent à conclure que le nombre de *balnea* ouverts au public au IV<sup>e</sup> siècle devrait être revu à la baisse, sans doute au moins d'un quart par rapport aux chiffres donnés par les *Catalogues Régionnaires*. On oscillerait donc plutôt entre 500 et 600 établissements. La récurrence des données ainsi que l'écart entre les chiffres des *Catalogues* et des *Breviaria* nous avaient permis, dans un premier temps, de contester la fiabilité des données de la *Notitia* et du *Curiosum*. La rareté des représentations de bains sur la *Forma Urbis*, à une époque où ces complexes auraient dû avoisiner le millier, ne peut que renforcer cette suspicion. Enfin, tout en gardant à l'esprit la situation particulière de Rome, on remarque la grande différence entre les données des *Catalogues* et celles d'autres grandes villes entre le III<sup>e</sup> et le V<sup>e</sup> siècle, comme Ostie (69 hectares pour 32 thermes), Timgad (50 hectares environ pour 14 thermes publics), mais surtout Constantinople (1450 hectares pour 161 thermes au total). Un ultime et non moins intéressant parallèle peut être fait avec la situation du Caire du XV<sup>e</sup> siècle<sup>1252</sup>. On y recense alors environ 150 bains pour 150 000 à 300 000 individus<sup>1253</sup>, ce qui équivaut à un bain pour 1000 à 2000 personnes. Cette comparaison pourrait se révéler fort utile si l'on connaissait avec certitude le nombre d'habitants à Rome au IV<sup>e</sup> siècle. En avançant un chiffre compris entre 600 000 et 800 000 habitants,

---

être moins. Selon Lo Cascio (2000, p. 56-61), la population de Rome avait certes diminué entre l'époque d'Auguste et le IV<sup>e</sup> siècle (en témoigne notamment la construction de nombreuses *domus* luxueuses à la place d'*insulae* d'habitations), mais elle ne devait pas s'être abaissée à moins de 650 000/700 000 personnes, surtout si l'on considère que des grands *thermae* impériaux ont encore été construits au IV<sup>e</sup> siècle.

<sup>1252</sup> La culture balnéaire, directement héritée du monde romain, reste très forte dans certains pays du Maghreb, et il est ainsi tout à fait possible de comparer ces données modernes à celles antiques.

<sup>1253</sup> Denizeau, 2009, p. 316.

nous pourrions nous approcher d'une moyenne comprise entre 450 et 600 établissements, ce qui confirmerait nos suppositions. Nous devons également garder à l'esprit que Rome compte à cette époque pas moins de onze grands thermes impériaux susceptibles d'accueillir des milliers voire des dizaines de milliers de personnes par jour. Si les bains de quartier continuaient à coexister avec ces gigantesques établissements, ils ne devaient en aucun cas être aussi nombreux.

### ***Sur le statut de ces balnea***

Comment interpréter alors les 856 *balnea* mentionnés par les *Régionnaires* ? Nous pouvons à ce point faire plusieurs suppositions : premièrement, les chiffres donnés par les *Catalogues* sont erronés<sup>1254</sup>. Cette hypothèse nous semble cependant la moins probable, puisque nous avons noté que la *Notitia* et le *Curiosum*, pourtant issus de traditions manuscrites différentes, donnent des chiffres relativement proches (et identiques pour les deux *Breuiarii*). Nous avons pourtant démontré qu'il est quasiment impossible que Rome ait pu compter 856 complexes balnéaires au IV<sup>e</sup> siècle. Il nous faut donc supposer que l'appellation *balnea* a une signification plus large que celle de « bains ouverts au public »<sup>1255</sup>. Pourrait-il s'agir de tous les bains de la ville, d'usage public et domestique ? On sait en effet que les quelques privilégiés disposant chez eux de structures balnéaires ne pouvaient profiter de l'eau publique que par dérogation spéciale de l'empereur<sup>1256</sup>. Frontin insiste sur la difficulté de gérer ces concessions

---

<sup>1254</sup> Pour J. Arce, 1999, p. 17-18, l'accumulation de chiffres totalement arbitraires, les discordances et les différentes altérations des manuscrits discréditeraient totalement ces sources.

<sup>1255</sup> Fagan, 1993, p. 333, évoque la question en suggérant que les 856 *balnea* pourraient regrouper les complexes situés dans la périphérie de la ville, ou encore les établissements abandonnés. Ces deux hypothèses sont difficilement acceptables, si l'on considère d'une part qu'aucun des monuments cités par les *Régionnaires* ne se situe *extra muros*, et qu'il n'y aurait d'autre part aucune logique à recenser des complexes qui ne seraient plus en fonction.

<sup>1256</sup> Frontin. *Aq.*, 103, 2 : *Circa ius ducendae aquae in priuatis observanda sunt ne quis sine litteris Caesaris id est ne quis aquam publicam non impetratam et ne quis amplius quam impetruit ducat* : « En ce qui concerne le droit de dériver de l'eau pour des particuliers, il faut prendre garde que personne n'en dérive sans une lettre de l'Empereur, c'est-à-dire ne dérive de l'eau publique sans en avoir obtenu le droit, et n'en prenne plus qu'il n'en a obtenu » (trad. P. Grimal). Cette règle est encore valable jusqu'à une époque tardive, puisque il est mentionné dans le Digeste (43.20.1.42) que « c'est le Prince qui accorde cette concession : nul autre n'est compétent pour dispenser le droit à l'eau » (trad C. Saliou).

faites au particuliers : entraînant bien souvent fraudes et abus, celles-ci devaient faire l'objet de contrôles constants et d'une véritable législation<sup>1257</sup>. Il précise qu'à partir de son mandat, « toute concession d'eau est renouvelable avec tout nouveau propriétaire<sup>1258</sup> ». Cette mention, qui fait référence aux bains ouverts au public, s'adressait en réalité aux propriétaires de ces bains, ici donc des particuliers, dans la mesure où ces établissements n'appartenaient ni à la ville ni à l'Empereur<sup>1259</sup>. À l'époque de la rédaction du traité de Frontin, il existait bien des registres impériaux sur lesquels on faisait figurer toute nouvelle concession<sup>1260</sup>. Étant donné l'augmentation du nombre de complexes thermaux durant le Haut-Empire, on peut supposer qu'il ait été nécessaire de recenser systématiquement tous les bénéficiaires d'eau publique, que ce soit à titre personnel ou public. On note que ces concessions faisaient l'objet d'une réglementation de plus en plus poussée, selon des critères parfois fondés sur une discrimination sociale<sup>1261</sup> : comme à l'époque de Frontin, il devait donc exister au IV<sup>e</sup> siècle des registres spécifiques destinés au *consularis aquarum*<sup>1262</sup> et où figuraient toutes les concessions privées.

Or, cette époque est précisément marquée par l'importance croissante du rôle du *praefectus urbi* à Rome, au détriment de celui de l'Empereur<sup>1263</sup>. En effet, entre 330 et

---

<sup>1257</sup> Frontin. *Aq.*, 94.

<sup>1258</sup> *Ibid.*, 107.4 (Trad. P. Grimal) : *Nunc omnis aquae cum possessore instauratur beneficium.*

<sup>1259</sup> Dans le cas d'une propriété impériale ou municipale, il n'était pas la peine de parler de concession d'eau. Ce chapitre est d'ailleurs consacré aux particuliers.

<sup>1260</sup> Frontin. *Aq.*, 109, 1 : *Cum uacare aliquae coeperunt aquae, adnuntiatur et in commentarios redigitur, qui respinciuntur ut petitioribus ex uacuis dari possint* : « Lorsque de l'eau vient à être disponible, on l'annonce et on la porte en rentrée dans les Registres, que l'on consulte pour pouvoir donner de l'eau aux demandeurs sur les disponibilités. » (Trad. P. Grimal)

<sup>1261</sup> Saliou, 1994, p. 177 : En 382, les empereurs Gratien, Valentinien et Théodose déterminent de façon très précise le calibrage des conduites distribuant de l'eau aux demeures privées: « (...) Les maisons les plus importantes, si elles comportent des bains particulièrement élégants, ne doivent pas bénéficier de plus de deux onces d'eau chacune, ou s'il leur faut plus en raison de leur dignité, en aucun cas plus de trois onces. Les maisons moyennes et d'un mérite inférieur se contenteront d'une once et demie, si du moins il est établi qu'elles comportent de ces bains dont il a été fait mention. Toutes les autres, les habitations moins spacieuses, nous ordonnons qu'elles se satisfont d'une demi-once » (*Cod. Théod.*, 15, 2, 3, Trad. C. Saliou).

<sup>1262</sup> Chastagnol, 1960, p. 45 : les *consulares* remplacèrent les *curatores* à partir du IV<sup>e</sup> siècle.

<sup>1263</sup> Chastagnol, 1960, p. 52 ; Tarpin, 1998, p. 50 : Au début de l'Empire, le préfet de la ville avait des

344, le préfet de la ville acquiert d'importantes responsabilités financières, s'occupant du ravitaillement de la ville et recevant les trois grandes curatelles : l'eau, les travaux publics et la maintenance des rives du Tibre<sup>1264</sup>. Si l'on se fonde sur le *Code Théodosien*, on remarque qu'à partir de 382 (et probablement même à partir des années 330 / 340), les lois impériales concernant les concessions d'eau s'adressent non plus au *consularis aquarum*<sup>1265</sup>, mais au Préfet de la Ville<sup>1266</sup>. À l'époque de la rédaction des *Catalogues Régionnaires*, le service des eaux ainsi que les concessions privées étaient donc sous la responsabilité du *praefectus urbis*<sup>1267</sup>. Il pourrait alors sembler légitime de faire apparaître, sur une liste destinée probablement à la préfecture urbaine<sup>1268</sup>, toutes les structures balnéaires de la ville jouissant de l'eau des aqueducs. Dans ce cas-là, les *balnea* anonymes des *Catalogues* correspondraient non pas à des bains de statut public, mais à des édifices privés (bains d'exploitation ouverts au public, ou bains domestiques).

Cette hypothèse tendrait à être confirmée par la mention de *balnea priuatae* dans la *Notitia* de Constantinople, expression pouvant désigner des structures privées aussi bien domestiques qu'ouvertes au public, ici bénéficiaires de l'eau des aqueducs<sup>1269</sup>. Elle justifierait enfin l'absence notable de structures balnéaires sur la *Forma Urbis* : on comprendrait peu l'intérêt de représenter, sur un plan de type cadastral, le *balneum* d'une *domus* réservé exclusivement à un usage familial. Ces considérations viendraient

---

prérogatives judiciaires, cumulées à son rôle de chef de police urbaine. Sous les Sévères, il devint le président du principal tribunal italien, puis, lorsque la capitale fut instaurée à Constantinople, ses fonctions s'élargirent, en même temps que se resserrait l'espace géographique de sa charge.

<sup>1264</sup> Chastagnol, 1960, p. 52.

<sup>1265</sup> *Cod. Théod.*, 15, 2, 1, pour une constitution de Constantin adressée au *consularis aquarum* Maximilien, en 330.

<sup>1266</sup> *Cod. Théod.*, 15, 2, 3, pour la constitution citée précédemment (note 78), adressée à Cléarchus, Préfet de la ville de Constantinople en 382.

<sup>1267</sup> Si nous avons démontré que seul l'empereur pouvait attribuer ces concessions, il est probable que c'est le préfet qui se chargeait concrètement de leur application.

<sup>1268</sup> Nous renvoyons ici à l'hypothèse d'A. Chastagnol évoquée plus haut.

<sup>1269</sup> J. Dubouloz (2011, p. 545-546 ; 565) considère également que les bâtiments des *Catalogues* décomptés à la fin des listes (*horrea*, *balnea*, *domus*, *lacus* et *pistrina*) étaient bien privés, et qu'ils pouvaient ainsi appartenir à des *insulae*, qu'il faut entendre ici comme tout type de parcelle « construite ou non, privée ou publique ».

par ailleurs confirmer nos premiers bilans sur les bains de Rome, notamment dans les rapports observés entre bains d'usage public et bains d'usage domestique : en avançant un nombre de complexes « publics » compris entre 500 et 600, et en sachant que les bains domestiques représentent environ 1 / 3 de ce nombre, on arriverait alors à un total cumulé de 650 à 800 bains dans Rome, pouvant alors être confronté aux données des *Régionnaires*.

On peut également imaginer, à titre d'hypothèse, que le mot *balnea* ait désigné non seulement les établissements balnéaires, mais également d'autres structures publiques destinées à recevoir l'eau des aqueducs : peut-être les latrines, absentes des *Catalogues*, mais certainement très nombreuses dans une ville comme Rome. On pourrait alors se demander si, au IV<sup>e</sup> siècle, le sens de *balnea* ne s'est pas étendu aussi aux *latrinae* - point d'eau où l'on pouvait aussi parfois se laver -, de la même façon que l'on a pu constater une déformation de *lauatrina* en *latrina* (Chapitre I.1)<sup>1270</sup>. On sait également que les *fullonicae* étaient, avec les bains, soumises à des taxes de la part de l'administration, puisque ces deux types de complexes avaient besoin d'une grande quantité d'eau prélevée sur les aqueducs<sup>1271</sup>. Nous pourrions alors avancer l'hypothèse, étant donné l'absence de *fullonica* ou *latrina* sur les *Régionnaires*, que l'on y ait fait figurer, sous le terme générique de *balnea*, toute structure (privée ou publique) nécessitant une importante quantité d'eau publique. La confusion du vocabulaire lié aux structures thermales à partir du III<sup>e</sup> siècle pourrait notamment expliquer cette dénomination plus large.

---

<sup>1270</sup> Il ne semble malheureusement pas exister de sources sur cette déformation. Toutefois, on pourrait noter que dans la langue italienne, le mot « bagno » désigne aujourd'hui aussi bien les lieux d'aisance que la salle où l'on se lave (le même phénomène se retrouve en arabe pour « *hammam* »). Il existe donc un lien évident entre ces deux structures, qui par ailleurs sont souvent regroupées dans la même pièce ou la même zone.

<sup>1271</sup> Frontin. *Aq.*, 94, 3-4 : À l'époque républicaine et au I<sup>er</sup> siècle ap. J.-C., les bains et les entreprises de foulons pouvaient bénéficier du « trop-plein » d'eau (*aqua caduca*), qui était alors taxé. Une redevance devait exister durant l'Empire (bien qu'elle ne soit plus liée à l'*aqua caduca*), puisqu'elle fut probablement à l'origine de la *lis fullonum* (de 226 à 244 ap. J.-C.), les foulons refusant de payer à l'administration la taxe que leur était réclamée (Grimal, *Aq.* 1961, p. 90 n. 100 ; Bruun, 2000, p. 589 ; Tran, « *Le procès des foulons* ». *L'occupation litigieuse d'un espace vicinal par des artisans romains*, dans *MEFRA* 119-2-2007, p.597-611). Ce type de taxe ne semble cependant plus exister au IV<sup>e</sup> siècle.

Si les *Régionnaires* étaient essentiellement liés au recensement, pouvons-nous penser qu'ils possédaient également un caractère fiscal (c'est-à-dire, lié à des taxes concernant les propriétaires de ces *balnea* privés) ? Nous savons en effet que les travaux publics étaient financés en grande partie par des taxes allouées au fisc, mais qui passaient également par les services préfectoraux<sup>1272</sup>. En supposant que les particuliers propriétaires de bains versaient une somme au fisc (même symbolique) en échange d'une concession d'eau, la mention de *balnea* privés sur les *Régionnaires* serait alors doublement justifiée<sup>1273</sup>. Nous allons ainsi étudier dans notre partie suivante l'éventualité d'une taxe liée aux concessions d'eau privées à Rome. Dans l'une ou l'autre des hypothèses, les 856 *balnea* des *Régionnaires* devaient correspondre à une réalité plus large que les seuls bains ouverts au public. Appréhendés comme des complexes privés ouverts au public ou domestiques, ils s'inscriraient donc dans le contexte d'un recensement des édifices recevant l'eau des aqueducs (et soumis peut-être à une imposition), destiné au *praefectus urbis* qui assume désormais un rôle prépondérant dans la curatelle de l'eau.

#### **IV.1.2. Propriétaires et *fistulae aquariae***

Une des sources les plus utilisées pour reconnaître l'éventuel propriétaire d'une concession d'eau particulière reste la *fistula aquariae*, qui en général porte le nom du propriétaire au génitif ; si la présence de *balnea* en relation avec ces *fistulae* est archéologiquement attestée, on peut alors en conclure que la personne mentionnée sur ces conduits était également propriétaire de ces bains. Cette méthode pose toutefois de nombreuses difficultés d'interprétation qu'il nous convient de développer de façon plus approfondie.

---

<sup>1272</sup> Chastagnol, 1960, p. 335-336.

<sup>1273</sup> Selon R. Meneghini (2008, p. 191), les indications toponomatiques présentes aussi bien sur la *Forma Urbis* que dans les *Régionnaires* provenaient très probablement d'un document cadastral officiel : elles pouvaient ainsi être utilisées par les magistrats afin de faire parvenir aux propriétaires les injonctions de paiement (pour les taxes de circulation par exemple).

### ***La fistula aquariae comme signe de propriété ?***

À la fin du I<sup>er</sup> siècle, nous savons que 38% des conduits d'eau de Rome étaient destinés à l'usage des privés (contre 17% *in nomine Caesaris* et 45% pour les *opera publica*)<sup>1274</sup>. Nous avons vu précédemment qu'un particulier ne pouvait être approvisionné en eau que grâce à une autorisation spécifique de l'empereur, et ce durant tout l'Empire. La jouissance de l'eau publique était donc un privilège qui ne devait toucher qu'une petite partie de la population. Celle-ci pouvait alors être raccordée au réseau hydraulique, soit de manière réglementée à travers un château d'eau (*aqua ducta ex castello*<sup>1275</sup>), soit en bénéficiant de l'eau de trop-plein des *opera publica* ou des fuites de conduits (*aqua caduca*, appelée plus tardivement *aqua superflua*)<sup>1276</sup>. Il existait également plusieurs façon pour des thermes d'être approvisionnés en eau : ils pouvaient être reliés à l'aqueduc, à des citernes et / ou pouvaient utiliser des puits. Mais à l'intérieur de la ville, la source principale devait être l'eau portée par les aqueducs. Celle-ci était ainsi distribuée à travers des *fistulae*, pour beaucoup timbrées d'un nom au génitif (**Fig. 1**). En théorie, le nom se référerait au propriétaire, c'est-à-dire à la personne possédant le droit de conduire l'eau à partir de la distribution publique.

En fait, C. Bruun et L. Maganzani ont bien démontré que la situation était plus complexe, dans le sens où les informations marquées sur les fistules devenaient obsolètes en cas de transfert de propriété de l'édifice privé relié à l'aqueduc public, entraînant alors une situation ingérable de contrôle du réseau de conduits souterrains<sup>1277</sup>. Sans répondre nécessairement à une législation rigide, il semble cependant que les

---

<sup>1274</sup> Frontin. *Aq.*, 78, 3.

<sup>1275</sup> Dig. 43. 20. 1. 38 (Ulpian) : Il s'agit du décret relatif à la tutelle des concessionnaires du *ius aquae publicae ducendae*, interdisant tout obstacle empêchant les dérivations d'eau des *castella* réalisées par les concessionnaires impériaux de l'*aqua publica*.

<sup>1276</sup> Frontin. *Aq.*, 94 : Sous la République l'*aqua caduca* était essentiellement liée au trop plein des fontaines, alors que sous l'Empire (*Aq.*, 110-111) elle provient des châteaux d'eau et des fuites des *fistulae* : « *Impetrantur autem et eae aquae quae caducae vocantur, id est quae at ex castellis aut manationibus fistularum [effluunt]* ». C'est cette *aqua caduca* qui était réservée selon Frontin au fonctionnement des thermes et des fouleries sous la République, en échange d'une taxe (94, 4). L'auteur stipule notamment (*Aq.*, 110-111) que la concession de l'*aqua caduca* aux particuliers semblait également être du ressort du curateur des eaux ou de l'empereur (Dessales, 2008, p. 62).

<sup>1277</sup> Bruun, 1991, p. 59-60 ; Maganzani, 2004, p. 188-189.

timbres sur les conduits «perseguono lo scopo privato eminentemente pratico di rendere identificabili, fra il numero indefinito di tubi nascosti sotto le strade e i marciapiedi pubblici, quelli pertinenti all'edificio dei concessionari, in modo da rendere superflua una nuova identificazione in caso di trasferimento a nuovo titolare<sup>1278</sup>». Dans cette perspective, il serait alors logique d'imaginer que les timbres des *fistulae* fassent référence au tout premier bénéficiaire du droit à l'eau, selon un schéma déjà observé pour les *horrea*, *horti* ou encore *fundi*, identifiables d'après leur propriétaire initial. Pourtant, les timbres retrouvés sur les fistules des bains du Phare à Ostie semblent bel et bien refléter des changements de propriété: Cornificia (fille de Marc Aurèle ?), Ser. Scipio Orfitus (époque de Caracalla) et Valerius Faltonius Adelfius et Anicia Italica (V<sup>e</sup> siècle), pourraient ainsi correspondre aux différents propriétaires de ces thermes privés<sup>1279</sup>. Ces données ne sont cependant pas incompatibles avec la première hypothèse : dans le cas d'un établissement à durée de vie particulièrement longue, il était nécessaire de refaire les conduits hydrauliques. Les nouveaux propriétaires pouvaient alors profiter de cette occasion pour y inscrire leur nom, mais cette pratique ne devait pas être liée automatiquement à chaque transfert de propriété.



**Figure 29** : *Fistula aquariae* figurant le nom du propriétaire de l'*opus* approvisionné (ici l'empereur Vespasien) et le nom du *plumbarius* (Callistus, affranchi impérial) (Rome, Museo delle Terme di Diocleziano, cliché A. L. Foulché)

<sup>1278</sup> Maganzani, 2004, p. 198.

<sup>1279</sup> Nucci, 1999, p. 37 : on notera que tous ces propriétaires présumés appartiennent à l'ordre sénatorial.



Il semble donc raisonnable de présumer que parmi ces détenteurs de conduits privés se trouvaient des propriétaires de bains, ouverts au public ou domestiques<sup>1280</sup>. La question serait désormais de savoir comment, parmi la masse de propriétaires de ces conduits, identifier des propriétaires de bains. De nombreuses *fistulae* timbrées sont parvenues jusqu'à nous, bien qu'elles doivent constituer un très faible pourcentage du nombre initial. Présenter une étude sociale à partir de ces centaines d'exemplaires pourrait alors se révéler particulièrement délicat et trompeur. C. Bruun a cependant démontré que le matériel romain était assez représentatif d'une certaine réalité. En effet, parmi les *fistulae* conservées, 100 seraient impériales contre 280 de propriété privée : le rapport de 100 / 280 (0,35, soit environ 1 / 3) est ainsi relativement proche de celui donné par Frontin (17 / 38, équivalent à un rapport de 0,44, soit près d'1 / 2<sup>1281</sup>). En se basant sur des groupes connus de personnes devant posséder une arrivée d'eau particulière, il arrive à établir que les exemplaires en notre possession doivent correspondre à 5 à 10% du nombre total de propriétaires de conduits privés<sup>1282</sup>.

La célèbre étude de W. Eck sur les *fistulae* de Rome a démontré que parmi les 288 personnes figurant sur les conduits, 134 (soit 47%) appartenaient à l'ordre sénatorial, 17 (soit 6%) à l'ordre équestre, et 20 (soit 7%) étaient des affranchis impériaux<sup>1283</sup>. Parmi la première catégorie, 99 étaient des sénateurs (dont 63 consuls et 14 appartenant à des familles consulaires), et 35 étaient des femmes liées à l'ordre sénatorial (dont 24 de familles consulaires). C. Bruun a démontré par la suite que ces chiffres n'étaient pas entièrement fiables, puisque une partie de ces propriétaires étaient en réalité de simples producteurs, et que W. Eck ne prenait pas en compte plusieurs

---

<sup>1280</sup> Bruun, 1999, p. 77.

<sup>1281</sup> Frontin. *Aq.*, 78 : Frontin définit le nombre total de *quinariae* distribuées par jour et par aqueduc, et leur répartition par service, notamment par *quinariae* au nom de la maison impériale (*nomine Caesaris*, 1718 *quinariae*) et par service aux particuliers (*priuatis usibus*, 2345 *quinariae*).

<sup>1282</sup> Bruun, 1991, p. 63-71 : L'auteur part du principe que tous les membres de ces groupes connus devaient nécessairement posséder une arrivée d'eau personnelle. Nous connaissons ainsi par Frontin le nombre de *curatores aquarum* au I<sup>er</sup> siècle : sur 17 personnes, deux sont attestées sur des *fistulae*, ce qui équivaut à 12% des curateurs. De la même façon, 3 à 4 *praefecti urbis* (sur 37 recensés entre 13 et 200 ap. J.-C.) apparaissent sur des conduits, soit 10% du chiffre total.

<sup>1283</sup> Eck, 1982, p. 203 : Enfin, 39% de ces personnes sont inconnues des autres sources (l'auteur a toutefois pu établir que 47 d'entre elles ont une onomastique qui dénote une origine sénatoriale, et 27 portent un gentilice impérial, ce qui indiquerait peut-être des affranchis impériaux).

timbres<sup>1284</sup>. Malgré certaines erreurs ou lacunes, cette étude est encore aujourd'hui considérée comme la plus complète sur le sujet : elle démontrerait que de nombreux sénateurs - pas les plus ordinaires, mais les plus importants, comme les consuls et leur famille - possédaient des *fistulae* privées. L'auteur en arrive ainsi à la conclusion que ce *beneficium* impérial était en réalité le résultat de rapports intimes entre ces personnages de haut rang et l'empereur<sup>1285</sup>.



**Figure 30** : Réseau de *fistulae aquariae* desservant des propriétés privées de Pompéi (cliché A.L. Foulché)

On peut alors se demander si la majorité des bains de Rome étaient possédés par des sénateurs, étant donné la difficulté d'obtenir une concession en eau courante. C. Bruun a ainsi stipulé que les personnes non identifiées dont le nom figure sur les timbres pourraient bien correspondre à des citoyens « ordinaires » : leur autorisation impériale serait alors justifiée par le fait qu'ils aient été propriétaires d'un établissement balnéaire public ou encore d'une *fullonica*. À Ostie et dans d'autres villes italiennes, les

---

<sup>1284</sup> Bruun, 1991, p. 69-89 : Les mots *e(gregius) u(ir)*, *c(larissimus) u(ir)*, figurant sur les *fistulae* ont fait penser à l'auteur que ces personnes pouvaient agir en tant qu'officiels. Il a également démontré que parmi les affranchis, quatre effectuaient une tâche officielle, traduite par *(sub cura) illius* ou *ille (curavit)*. Ainsi de nombreuses personnes considérées par Eck comme propriétaires de conduits devaient selon Bruun être *plumbarii*.

<sup>1285</sup> Eck, 1982, p. 207.

noms que nous trouvons sur les conduits d'eau reliés à des complexes thermaux font cependant tous référence à des familles sénatoriales importantes<sup>1286</sup>.

Il faudrait alors considérer une autre possibilité, à savoir qu'il ne s'agirait pas des propriétaires des bains, mais d'évergètes publics, ayant ainsi contribué à la construction des bains, ou simplement au financement des conduits hydrauliques. Or cette hypothèse peut être invalidée par une *fistula* provenant des thermes du Forum à Ostie. Le timbre, qui donne le nom au génitif de M. Gavius Maximus, préfet du prétoire, confirme deux éléments : d'abord, que les bains furent construits par Gavius Maximus (ce que l'on savait par l'inscription *AE* 1984.150) ; ensuite, que le nom au génitif sur un timbre de *fistula* désigne bien la personne ayant financé la construction (publique ou privée), qui a par le même temps acquis la propriété d'un conduit d'eau (à moins qu'il ne la possédait déjà)<sup>1287</sup>. Il est pourtant peu probable que l'on ait payé une conduite d'eau sans contrôler le droit qui y était associé : la conduite étant invisible, cette action aurait peu de sens en termes de publicité. L'évergésie pouvait difficilement concerner une partie de l'établissement, ou sa seule adduction en eau : celle-ci devait au contraire s'appliquer à l'ensemble des thermes.

Un timbre de *fistula* portant un nom au génitif pourrait donc bien se rapporter au bénéficiaire de la concession en eau, également propriétaire du bâtiment jouissant de cette adduction. Dans tous les cas, la marque du génitif sur un conduit est automatiquement liée à une politique de contrôle des concessions hydrauliques. Si la mention *fec(it)* ou *off(ici)nicator* se reporte sans aucun doute au *plumbarius* marquant la

---

<sup>1286</sup> Des timbres portant le nom du sénateur Servius Scipio Orfitus, et de deux femmes, Arria Priscilla et Larcia Priscilla (de statut sénatorial), figurent ainsi sur les conduits approvisionnant respectivement les thermes du Phare (*AE* 1954.178) et les bains du Nageur (*ZPE* 102, 1994, p. 215-225). À Massaciucoli (vers Pise), la *fistula* découverte dans un grand établissement thermal ouvert au public porte le timbre : *L(uciorum) Venuleior(um) Mont(ani) et Apron(iani)* (*CIL* XI 1433a) : ces hommes étaient tous deux d'éminents sénateurs.

<sup>1287</sup> Pour Bruun (1999, p. 77-79), la mention du nom au génitif sur une fistule ne désigne pas toujours le propriétaire d'un conduit d'eau privé, mais la personne qui a payé pour une construction publique, ou pour une partie de celle-ci : dans ce cas-là l'évergésie s'appliquerait au bâtiment, pour lequel on aurait obtenu un droit à l'eau temporaire. Dans la même veine, voire Dubouloz, 2011, p. 7, pour qui le lien entre les familles sénatoriales dont le nom figure sur les fistules (mais aussi sur les briques) ne permet pas nécessairement d'affirmer le lien de propriété avec un bâtiment.

*fistula* durant ou après son installation (lors de contrôles ?), on peut supposer qu'un simple nom au génitif ait bien fait référence au bénéficiaire de la concession, qu'il soit propriétaire d'une maison, d'un *praedium* ou d'un commerce.

### ***Le ius aquae : concession réelle ou personnelle ?***

Toute la difficulté est désormais de savoir qui, parmi ces détenteurs de conduits privés, possédait des bains, et si ces derniers étaient à usage strictement personnel ou s'ils pouvaient être fréquentés par le public. Les conduits destinés aux particuliers ne pouvaient par ailleurs se confondre avec ceux destinés aux édifices impériaux ou aux *opera publica*, qui devaient, en théorie, porter le nom de l'empereur ou du monument public desservi en eau. Si Frontin précise que les concessions d'eau étaient renouvelables avec tout nouveau propriétaire (*nunc omnis aquae cum possessore instauratur beneficium*)<sup>1288</sup>, nous ne savons à quel point cette législation était de vigueur à une époque plus avancée de l'Empire. Il est ainsi possible que les nombreux possesseurs de *fistulae* privées appartenant à des familles consulaires aient obtenu ce droit par un de leurs ancêtres. Les sénateurs, qui étaient tenus d'avoir une résidence à Rome, devaient ainsi être particulièrement privilégiés dans l'obtention de l'accès à l'eau publique<sup>1289</sup>. La famille des Neratii constitue un bon exemple : Neratius Marcellus était *curator aquarum* vers 100 ap. J.-C.<sup>1290</sup> ; deux autres parents, Caius et Marcellus, possédaient une arrivée d'eau personnelle<sup>1291</sup> ; enfin, nous savons que Neratius Cerealis, consul en 358, était *conditor* de bains<sup>1292</sup>, ce qui suppose alors un accès à l'eau<sup>1293</sup>. Il est possible qu'aux premiers siècles de l'Empire ce droit ait dû être renouvelé avec chaque nouveau propriétaire d'une *domus* ; cependant, dans le cas de résidences attitrées d'illustres familles sénatoriales (comme les Neratii attestés sur l'Esquilin ou les Claudii sur le Quirinal), on peut aisément imaginer qu'une fois ce droit concédé, il était

---

<sup>1288</sup> Frontin. *Aq.*, 107, 4 ; 108 : Frontin cite par ailleurs un ancien senatus-consulte où il était stipulé que les bains ouverts au public jouissaient de leur accès à l'eau à perpétuité (*Balneis quae publice lavarent privilegium antiquitus concedebatur, ut semel data aqua perpetuo maneret*). Il est ainsi possible qu'à l'époque de Frontin, on ait rediscuté le contrat à chaque vente.

<sup>1289</sup> Eck, 1982, p. 205.

<sup>1290</sup> *CIL IX* 2456.

<sup>1291</sup> *Fistula* portant le nom de (*duorum*) *Nerationorum C(aii) et Marcelli* (*BCom* 33, 1905, p. 294).

<sup>1292</sup> *CIL VI* 1744 a = 31916 a ; *CIL VI* 1745.

<sup>1293</sup> Bruun, 1999, n. 48 p. 82.

difficilement aliénable. Un texte tardif de Papinien nous informe par ailleurs que dans le cas d'une *domus* mise en vente, l'ancien propriétaire se devait de signaler au nouveau maître des lieux la présence d'un conduit passant sous la maison, qui était l'objet d'une taxe annuelle :

Dans un acte de vente, on n'avait pas fait mention de la taxe annuelle pour l'adduction d'eau établie dans une demeure à Rome. La personne trompée à ce sujet peut recourir à l'action relative à l'achat. C'est pourquoi, si on parvient à un accord au sujet du prix après recours sur la vente, on tient compte des charges imprévues<sup>1294</sup>.

Ce conduit se référait probablement au rattachement de la *domus* au *castellum* d'un aqueduc public : cette *annua pensitatio* devait alors correspondre au droit de prélever de l'eau d'un *castellum*, c'est-à-dire à l'ancien *ius aquae ducendae*. Par ailleurs, le texte nous informe sur le fait que ce droit ne s'éteignait pas avec la vente de la résidence pour laquelle il avait été concédé<sup>1295</sup>, ce qui pourrait paraître à première vue en contradiction avec le témoignage de Frontin, qui stipule une concession personnelle. Il semble dans les faits que « la jurisprudence admet que l'ensemble du réseau de conduites relié au château d'eau public, donc même les conduites courant sous la rue et en dehors de la maison, font partie de la propriété »<sup>1296</sup>. Au I<sup>er</sup> siècle, certains juristes semblent admettre que les conduits hydrauliques appartenaient à leur propriétaire, et que ces derniers pouvaient aller jusqu'à les récupérer lors d'une vente<sup>1297</sup>, mais à partir du II<sup>e</sup> siècle et surtout de l'époque sévérienne, on constate que les hommes de lois s'accordent communément à rattacher le réseau hydraulique à un immeuble, et non à une personne<sup>1298</sup>.

---

<sup>1294</sup> *Dig.*, 19, 1, 41 (Papinien *lib. 3 Resp.*, Trad. Dubouloz, 2011) : *In uenditione, super annua pensitatione pro aquaeductu infra domum Romae constitutam, nihil commemoratum est. Deceptum ob eam rem ex empto actionem habebit : itaque, si conueniatur ob pertium ex uendito, ratio improuisi oneris habetur.*

<sup>1295</sup> Petrucci, 1996, p. 189.

<sup>1296</sup> Dubouloz, 2011, p. 81.

<sup>1297</sup> Labéon, dans *Dig.* 19, 1, 17, 7 (Ulp.32, *Ad ed.*).

<sup>1298</sup> Sauf dans le cas où le contrat stipule que les conduits sont exceptés de la vente (Dubouloz, 2011, p. 80). Voir Proculus, dans *Dig.* 19, 1, 38, 2 (Cels. 8) ; *Dig.* 19, 1, 13, 31 (Ulp. 32, *Ad ed.*) etc. G. De Kleijn (2001, p. 94-106) va également dans le sens d'une législation évoluant en fonction de la demande toujours croissante en eau : l'auteur parle en effet d'un *ius aquae* personnel et privilégié sous la

L. Maganzoni s'est basée notamment sur Ulpien, qui semble faire allusion à deux formes de concessions impériales (« personnelle » et « réelle »)<sup>1299</sup> : le juriste met ainsi en évidence les différentes conséquences juridiques dérivant de la vente d'un *praedium* (ou édifice) qui *aquae ductus debeat*. Dans le cas d'une concession « réelle », le nouveau propriétaire acquerrait le *ius aquae*, ainsi que toutes les infrastructures liées à la conduite d'eau (fistules, etc)<sup>1300</sup>. Il semble donc qu'il y ait eu une évolution dans la législation du *ius aquae*, dans le sens où le renouvellement du réseau hydraulique lors de chaque changement de propriété entraînait des conséquences pratiques mais également patrimoniales. Dans le cas de concessions individuelles (ou personnelles), le renouvellement devait passer aux héritiers ; lors d'une vente, le rattachement de la *domus* au *castellum* ajoutait une valeur marchande « non pas en raison de la valeur même du réseau de conduites, mais parce que sa présence qualifiait socialement la *domus* »<sup>1301</sup>.

Peut-on toutefois établir une distinction entre les concessions au nom d'un particulier, pour son usage strictement personnel, de celles destinées à un établissement balnéaire ouvert au public ? Nous avons démontré précédemment que les 856 *balnea* des *Régionnaires* devaient désigner tous les *balnea* privés de la ville : ce chiffre, particulièrement important, démontre qu'au moins 856 particuliers jouissaient à Rome d'une autorisation impériale d'accès à l'eau publique. Or il semble impossible de pouvoir distinguer, simplement d'après les timbres, les conduits destinés aux privés et à leurs bains domestiques, des canalisations approvisionnant un complexe d'exploitation. Existait-il par ailleurs une différence ? En réalité, si l'on considère les rares exemples où le lien est avéré entre un complexe balnéaire et un conduit hydraulique, on constate que rien sur la *fistula* ne vient spécifier la fonction thermale de l'édifice.

Parmi les 288 noms recensés par W. Eck, nous avons pu reconnaître une petite dizaine d'éventuels propriétaires de bains, attestés par l'archéologie ou les sources

---

République, qui tend à devenir sous l'Empire un droit garanti à une parcelle de terrain (*praedium*), n'expirant pas lors du changement de propriétaire.

<sup>1299</sup> *Dig.* 18, 1, 47 et 49.

<sup>1300</sup> Maganzoni, 2004, p. 189-190.

<sup>1301</sup> Dubouloz, 2011, p. 82.

littéraires. Le *balneum* d'Antonia Caenis ou de Petronius Sura Mamertinus par exemple étaient très certainement ouverts au public ; or les deux personnages figurent sur le conduit comme les bénéficiaires de l'eau du conduit, non comme les propriétaires spécifiques d'un établissement thermal (**Fig. 3**). Nous constatons ainsi que plus de la moitié de ces détenteurs d'eau publique pouvaient ainsi posséder des bains ouverts au public<sup>1302</sup>, sans que les timbres des *fistulae* ne fassent jamais explicitement état de la nature de l'édifice à approvisionner. La *fistula*, lorsqu'elle est mise en relation avec un édifice balnéaire, peut donc nous renseigner sur son propriétaire ; en aucun cas cependant elle ne peut être utilisée pour définir l'usage d'un établissement.



**Figure 31** : *Fistula aquariae* mentionnant le nom au génitif d'Antonia Caenis, affranchie impériale et très certainement propriétaire du *balneum Caenidianum* situé en périphérie de Rome (Frigeri, 1977)

#### IV.1.3. Aspects financiers et législatifs du droit à l'eau

##### *La question d'une taxe liée à l'adduction en eau*

On notera la rareté des études spécifiques concernant les normes juridiques relatives à l'approvisionnement en eau des particuliers, à partir de l'adduction hydraulique publique<sup>1303</sup>. La récente étude d'H. Dessales sur le prix de l'eau a démontré que de nombreuses *domus* pompéiennes de taille moyenne étaient pourvues de fontaines

<sup>1302</sup> Il s'agit de L. Fabius Cilo, Antonia Caenis, Iulia Prisca (ou L. Novius Priscus), L. Scribonius Libo, Petronius Sura Mamertinus, L. Nonius (Calpurnius Torquatus) Asprenas, et T. Claudius Q. Crispinus (ou C. Apronius Crispinus, ou encore Aelia Crispina).

<sup>1303</sup> Maganzoni, 2004, p. 186.

reliées à un *castellum* secondaire. Selon l'auteur, la démocratisation de l'eau à l'époque augustéenne a permis à de nombreuses classes sociales d'être reliées à l'eau courante. Le rang apparemment modeste de ces propriétaires de *domus* serait la preuve que la redevance à payer pour bénéficier de l'eau courante ne devait pas être particulièrement élevée sous l'Empire<sup>1304</sup>. Nous avons à plusieurs reprises déjà évoqué la possibilité que l'adduction en eau ait fait l'objet de taxes (*uectigalia*), bien que certains personnages illustres aient dû souvent bénéficier de la gratuité. Il convient à ce point de citer un texte de Vitruve, stipulant une distinction, au *castellum aquae*, entre les distributions effectuées pour les fontaines publiques, les bains et les maisons des particuliers<sup>1305</sup>. Selon lui, cette division était justifiée notamment par le fait que ces particuliers, ayant obtenu un droit à l'eau, pouvaient bénéficier de conduits séparés « pour que la consommation publique n'en souffre pas », mais également parce que ces derniers étaient soumis à une taxe (*uectigal*) nécessaire à l'entretien des aqueducs publics<sup>1306</sup>. Ce texte nous apprend par ailleurs que les propriétaires de bains privés devaient payer « à la cité une redevance annuelle »<sup>1307</sup>.

Comme le souligne H. Dessales, l'absence de mention d'une redevance dans le texte de Frontin a souvent conduit à penser que les concessions d'eau étaient devenues, à l'époque impériale, gratuites. Or ce même Frontin établit clairement que l'*aerarium* recevait 250 000 sesterces perçus sur des taxes relevant directement du droit à bénéficier de l'eau publique (*uectigalium reditu ad ius aquarum pertinentium*). Cette somme, qui servait à couvrir les dépenses et la maintenance de la *familia publica aquarum*, était prélevée sur les lieux et édifices situés à proximité des aqueducs, *castella*

---

<sup>1304</sup> Dessales, 2008, p. 63 : Ces maisons présentent une superficie moyenne comprise entre 200 et 350 m<sup>2</sup>. L'auteur a ainsi pu démontrer que les fontaines des *domus* aristocratiques étaient proportionnellement plus rares que celles des maisons de taille moyenne. Dans une étude préalable, E. B. Andersson (1994, p. 29) avait dénombré pas moins de 160 *domus* reliée à l'aqueduc public.

<sup>1305</sup> Vitr. *De arch.*, 8, 6, 2 : *Ita in medio ponentur fistulae in omnes lacus et salientes, ex altero in balneas uectigal quotannis populo praestent, ex quibus tertio in domos priuatas, ne desit in publico ; non enim poterunt auertere, cum habuerint a capitibus proprias ductiones.*

<sup>1306</sup> *Ibid* (Trad. L. Callebat 1973) : *Haec autem quare diuisa constituerim, hae sunt causae, uti qui priuatim ducent in domos uectigalibus tueantur per publicanos aquarum ductus.*

<sup>1307</sup> Trad. L. Callebat, 1973. L. Maganzoni (2004, p. 200) considère que ces bains privés étaient ouverts au public, ce qui pourrait se justifier par le fait même que les propriétaires devaient payer une redevance, littéralement « au peuple » (ce qui n'aurait guère de sens dans le cas de bains domestiques).



ou encore fontaines (*ex locis aedificiisue quae sunt circa ductus et castella aut munera aut lacus*)<sup>1308</sup>. C. Bruun, en se basant sur un chiffre théorique de 500 sénateurs, chevaliers ou affranchis bénéficiant d'eau courante, a ainsi proposé la somme maximale de 500 sesterces par personne, ce qui pourrait paraître relativement faible<sup>1309</sup>. Le texte de Frontin est cependant peu explicite sur la présence d'une taxe directement prélevée sur les *domus* et sur les particuliers.

Toujours selon le même auteur, le décret cité par Frontin sur les adductions d'eau uniquement concédées par l'empereur ne concernait que la ville de Rome<sup>1310</sup>. Or certaines inscriptions provinciales démontrent que des magistrats pouvaient bénéficier à titre exceptionnel de l'eau courante gratuite<sup>1311</sup>. Il s'agissait ainsi de *beneficia* particulières du Prince (ou du conseil local) pour les plus hauts fonctionnaires de l'administration ou certains évergètes particulièrement généreux. L. Maganzani a ainsi imaginé une distinction entre le *beneficium principis*, concession gratuite, et les *uectigalia* : ces derniers auraient été, à l'époque impériale, des contributions destinées à financer la maintenance des structures hydrauliques, et non des taxes relatives à une adduction à l'eau publique<sup>1312</sup>. Selon P. Grimal, les seuls à payer un droit sur l'eau auraient été ceux qui en faisaient commerce, à savoir les artisans et industriels<sup>1313</sup>. Cette hypothèse, plutôt séduisante, permettrait également d'inclure les propriétaires de bains d'exploitation ; elle expliquerait notamment la mention de *locis et aedificiis* dans le texte de Frontin (et non de *domus* privées).

Ces premières constatations soulèvent plusieurs questions relatives au statut social des propriétaires de bains, à savoir : la propriété de complexes balnéaires relevait-elle nécessairement de catégories hautes comme les sénateurs, pour des questions de droits

---

<sup>1308</sup> Frontin. *Aq.*, 118, 2.

<sup>1309</sup> Bruun, 2000, p. 589.

<sup>1310</sup> Bruun, 2000, p. 179 : l'auteur stipule également que le droit à l'eau était gratuit. Dans ce cas pourtant on comprendrait difficilement pourquoi tous les immeubles et *domus* privés n'étaient pas raccordés automatiquement à l'aqueduc public.

<sup>1311</sup> *CIL* II 1643 : *gratuitum aquae usum* accordé à C. Annius Prasius ; *CIL* XII 5413 : (...) *ipse ea domo utatur aquam g[ratuitam]*.

<sup>1312</sup> Maganzani, 2004, p. 201-204.

<sup>1313</sup> Grimal, 1961, n. 139 p. 97 ; Malissard, 1994, p. 290-295, va également dans ce sens.

ou de privilèges, ou bien est-ce que même des gens de fortune modeste, comme des affranchis, pouvaient s'offrir des bains ? La compilation des textes, de l'époque républicaine<sup>1314</sup> à l'époque tardive<sup>1315</sup>, semble en effet démontrer qu'il existait bien certaines taxes dérivant directement d'un *ius aquarum* accordé aux particuliers. Si ces *uectigalia* n'étaient pas particulièrement élevés, ils devaient toutefois concerner tous les bénéficiaires d'une adduction personnelle<sup>1316</sup>. Ces concessions étaient dûes au bon vouloir de l'empereur, ou d'un de ses représentants<sup>1317</sup> ; il est possible que certains privilégiés aient bénéficié d'une adduction gratuite, mais ce fait semble être une mesure exceptionnelle, un *beneficium*.

En réalité, on doit très certainement penser que le niveau de vie des bénéficiaires de l'eau publique n'était pas plus modeste que ce que l'on avait pensé, ce qui n'indique rien pourtant sur le niveau social de ces individus. Il est possible que sur les 288 personnes bénéficiant d'eau courante recensées par Eck, un pourcentage non négligeable ait été d'origine servile. L'accès à l'eau n'était peut-être pas l'apanage des *honestiores*, toutefois on peut penser qu'une certaine aisance matérielle était nécessaire pour y avoir droit<sup>1318</sup>. Ainsi, l'onomastique des bénéficiaires révèle le plus souvent un lien avec la famille impériale : 7% des individus font référence à des affranchis impériaux, alors que 27 des personnes non identifiées portent un gentilice trahissant une origine impériale<sup>1319</sup>. Si un lien avec l'empereur ou les autorités locales n'était

---

<sup>1314</sup> Cicéron (*Leg. Agr.*, 3, 9) payait ainsi un vectigal pour bénéficier de l'eau courante dans sa villa de Tusculum : [...] *ego Tusculanis pro aqua Crabra uectigal pendam, quia mancipio fundum accepi*.

<sup>1315</sup> Cette hypothèse est par ailleurs confortée par des textes législatifs du Digeste : 19,1, 41 (Papinien, texte cité ci-dessus à propos de l'*annua pensatio* payée pour une *domus* à Rome) ; 7, 1, 27, 3 : *ob formam aquae ductus* (Ulpien) ; 30, 39, 5 : *uectigal pro aquae forma*.

<sup>1316</sup> Dans ce sens, voir Andersson, 1994, p. 30-31.

<sup>1317</sup> Probablement le *praefectus urbi* durant l'Antiquité tardive.

<sup>1318</sup> Nous pouvons également citer l'inscription de Thysdrus (*CIL VIII 1 51 = ILS 5777*), stipulant que l'eau a été amenée dans la ville par le soin d'Annius Rufinus en quantité suffisante pour la colonie, qu'elle a été répartie à travers les grandes rues jusqu'aux *laci*, et qu'elle a aussi été concédée aux maisons des particuliers à certaines conditions : [*Aqua adducta, curam agente ?An*] | *nio Ru[fin]o c(larissimo) u(iro), qui Thysdrum ex indulgentia principis cu | rat et coloniae sufficiens et | per plateas lacubus inpartita | domibus etiam certa condi | cione concessa, felicitis saecu | li prouidentia et instinctu / Mercurii potentis Thysdrita | nae col(oniae) praesidis et conserua | toris numini dedicata est*.

<sup>1319</sup> Eck, 1982, p. 203.

certainement pas indispensable pour pouvoir bénéficier du *ius aquae*, on doit penser que la richesse accumulée par certains de ces affranchis impériaux a pu faciliter l'accès à ce droit (et en conséquence le financement de bains).

Le raccord d'un certain nombre de maisons modestes pompéiennes à l'aqueduc public ne nous semble pas nécessairement un critère pertinent pour défendre la thèse d'une eau « accessible à tous ». Les propriétaires de *domus* de plus de 200 m<sup>2</sup>, dans une riche ville comme Pompéi, faisaient dans tous les cas partie des classes les plus aisées. E. B. Andersson a par ailleurs démontré que la très grande majorité des *domus* pompéiennes reliées au système hydraulique public étaient situées dans la *regio* VI, là où se trouvent les résidences les plus luxueuses. Seul 10 % des *domus* jouissant d'une adduction privée possédaient des bains domestiques<sup>1320</sup>. L'adduction en eau - et souvent la propriété de bains privés qui en découlait - n'était donc pas exclusivement réservée aux plus hautes classes sociales ; cependant la présence d'une taxe liée très certainement à ce droit impliquait dans tous les cas une aisance financière, excluant ainsi une grande majorité de la population urbaine.

### *Une législation ?*

Existait-il une législation relative à l'adduction d'eau ? Nous avons évoqué la question des concessions impériales et de l'éventuelle taxe liée à l'eau courante, mais nous ne savons pas si, une fois ce droit obtenu, la gestion de l'eau et sa distribution demandaient une certaine réglementation. Nous voyons pourtant que dans les documents tardifs, l'approvisionnement en eau des particuliers ne semble pas faire en soi l'objet de législation spécifique, mais est plutôt compris dans des lois englobant plus généralement les questions de propriété publique et privée<sup>1321</sup>. Les sources reflètent donc le plus souvent des cas individuels et particuliers, qu'il faut alors considérer comme tels. À Rome comme dans la plupart des cités de l'Empire, la distribution d'eau se faisait à travers ces *fistulae*, reliées à des réservoirs situés dans plusieurs points de la

---

<sup>1320</sup> E.B. Andersson, 1994, p. 30-31 : Dans le sens inverse, rares sont les attestations d'adduction en eau dans les habitations (essentiellement des *insulae*) de la *regio* I, la plus pauvre de la ville.

<sup>1321</sup> Baldini Lippolis, 2007, p. 227-228 ; il semble ainsi que les législateurs ne s'intéressaient pas directement aux aspects techniques des bâtiments, sauf dans les cas où ces derniers pouvaient occasionner des déreglements dans les questions de propriété publique et d'ordre social.

ville. Frontin distingue des *castella* publics et des *castella* privés parmi les réservoirs permettant l'organisation de la répartition urbaine<sup>1322</sup>. Les particuliers ayant obtenu une concession n'étaient pas autorisés à prendre de l'eau sur des conduits publics (*ne cui priuato aquam ducere ex riuis publicis liceret*) : du *castellum publicum* ne partait qu'une seule prise, servant à un nombre en théorie limité de personnes. Plusieurs décrets impériaux tardifs, adressés aux préfets de Rome et Constantinople, semblent réitérer ces interdits<sup>1323</sup>. L'eau concédée aux particuliers était conduite dans un *castellum priuatum* desservant les différents membres de ce groupe, ce qui devait impliquer, comme le souligne C. Saliou, « l'existence d'une association de consommateurs d'eau dont nous ignorons tout de l'existence et des modalités de formation »<sup>1324</sup>.

Deux fragments de plans en marbre d'époque augustéenne nous éclairent sur certains aspects de cette *distributiones aquariae*. Le premier fut trouvé dans le jardin de l'église Santa Maria in Aventino<sup>1325</sup> : il figure clairement un réseau de conduits hydrauliques dont les ramifications portent à des *praedia* (**Fig. 4**). Avec chaque propriétés sont précisés les noms des propriétaires desservis<sup>1326</sup>, ainsi que l'heure (et parfois les jours) à laquelle l'eau était distribuée (*ab hora secunda ad horam sextam* ;

---

<sup>1322</sup> Frontin. *Aq.*, 106, 6 : *Quod Q. Aelius Tubero Paulus Fabius Maximus cos. V. F. quosdam priuatos ex riuis publicis aquam ducere, Q. D. E. R. F. P. D. E. R. I. C. ne cui priuato aquam ducere ex riuis publicis liceret, utique omnes ei quibus aquae ducendae ius esset datum ex castellis ducerent, animaduertentque curatores aquarum, quibus locis intra urbem apte castella priuati facere possent, ex quibus aquam ducerent quam ex castello communi accepissent a curatoribus aquarum. Neve cui eorum quibus aqua daretur publica ius esset, intra quinquaginta pedes eius castelli, ex quo aquam ducerent, laxiorem fistulam subicere quam quinariam." In hoc S. C. dignum adnotatione est, quod aquam non nisi ex castello duci permittit, ne aut rivi aut fistulae publicae frequenter lacerentur.*

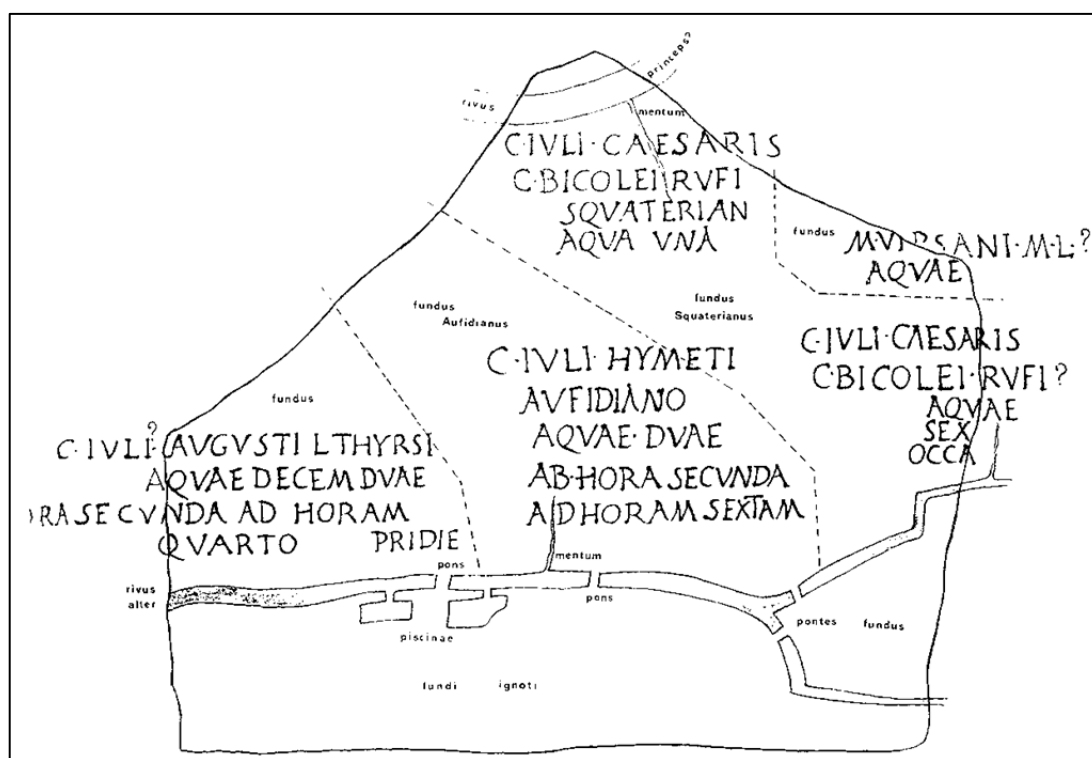
<sup>1323</sup> Baldini Lippolis, 2007, p. 227 : Pour Rome, il s'agit d'un décret de 389 (*Cod. Theod.* 15, 2), appliqué à Constantinople en 395/ 396 (*Cod. Theod.* 15, 2, 6).

<sup>1324</sup> Saliou, 1994, p. 139.

<sup>1325</sup> *CIL* VI 1261 : Santa Maria nell'Aventino correspond à l'actuel Prieuré de Malte. Le fragment est aujourd'hui perdu : on le connaît seulement par l'illustration de Raffaele Fabretti (*De aquis et aquaeductibus*, Rome, 1680). Nous n'avons pas plus de détails sur les conditions de la découverte.

<sup>1326</sup> Sur le document apparaissent aussi bien les noms sous leur forme complète (*C. Iuli Hymeti*), que sous la forme de *cognomina* (*Aufidiano*) : ces derniers donneraient alors le nom des *fundi* dont les premiers personnages devaient être propriétaires. Il a ainsi été proposé de voir dans ce document une carte de distribution des eaux en milieu rural, pour des propriétés agricoles appartenant (exclusivement ?) à la *familia* impériale augustéenne (Rodriguez Almeida, 2002, p. 26-27).

*quarto pridie*)<sup>1327</sup>. Les lignes du réseau ne sont pas dessinées en continu mais en segments : ces interruptions pourraient ainsi représenter des valves de fermeture dans les *fistulae*<sup>1328</sup>. Les coupures localisées juste après le dédoublement du réseau devaient ainsi permettre à l'eau de continuer à circuler dans une branche, quand l'autre ne fonctionnait pas. Les autres interruptions viennent directement après des branches subsidiaires, probablement pour la même raison. Les deux réservoirs pourraient quant à eux correspondre à des *castella priuata*, ce qui tendrait à illustrer le propos de Frontin évoqué ci-dessus<sup>1329</sup>.



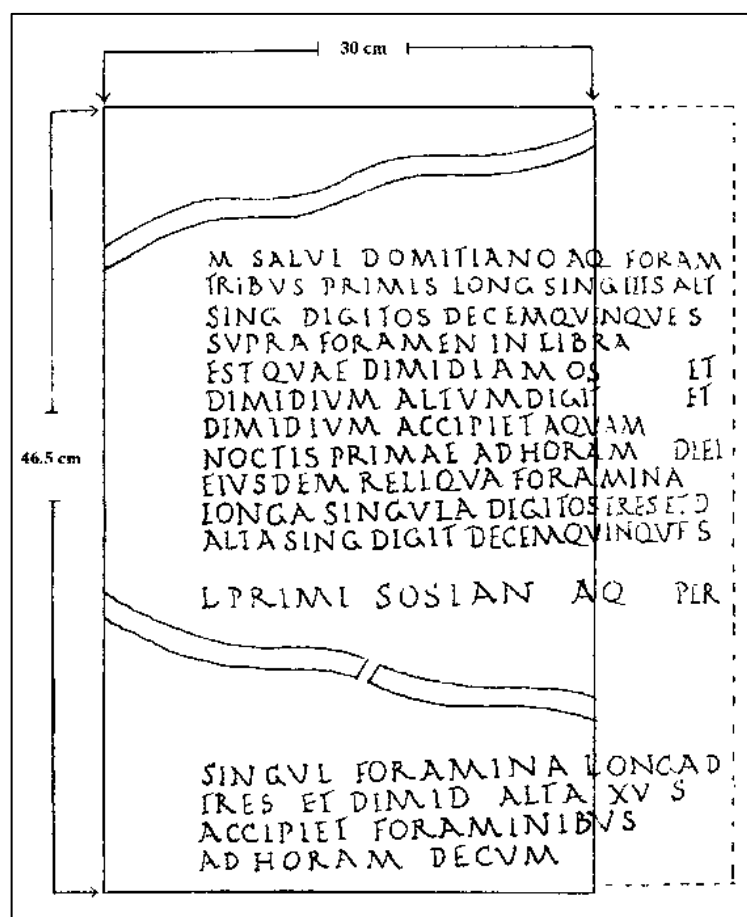
**Figure 32** : Plan d'époque augustéenne figurant l'approvisionnement en eau de *fundi* (CIL VI 1261. Élaboration Rodriguez Almeida 2002, d'après Fabretti)

<sup>1327</sup> Il est possible que les mentions *aqua una*, *aquae duae* fassent référence au volume d'eau consommé au quotidien, bien que nous ne sachions pas dans quelle unité de mesure ce volume soit exprimé.

<sup>1328</sup> L'hypothèse de Rodriguez Almeida (2002, p. 24) est de voir - du moins pour le conduit situé dans la partie basse - un canal à ciel ouvert dérivant d'un aqueduc : les interruptions correspondraient alors à des petits ponts, et les espaces rectangulaires, à des *piscinae* ou des citernes. La présence de robinets (ou « stopcocks ») est bien attestée: on sait qu'ils servaient à réguler le débit de l'eau à travers les conduits, pour permettre notamment l'isolation d'une partie du réseau hydraulique (en cas d'incident), ou encore la distribution alternée de l'eau aux bénéficiaires (Maganzoni, 2004, n. 47 p. 194).

<sup>1329</sup> Taylor, 2000, p. 23-24, les assimile à des bassins publics.

Un document similaire provenant de Tivoli représente deux conduits (dont le plus bas est interrompu) distribuant des *fundi* (*Domitiani* et *Sosiani*), propriétés respectives de M. Salluius et L. Primus (**Fig. 5**)<sup>1330</sup>. Ici également sont mentionnées les heures de distribution, ainsi qu'un détail n'apparaissant pas sur le premier plan de l'Aventin : le nombre et les dimensions, spécifiées en *digiti* pour la hauteur et la largeur, des *foramina* (correspondant aux bouches ou robinets d'irrigation)<sup>1331</sup>. L'inscription de Lamasba en Numidie évoque également des roulements d'utilisation de l'eau pour l'irrigation, par jours et par heures, entre divers bénéficiaires<sup>1332</sup>.



**Figure 33** : Plan provenant de Tivoli et figurant une *distributio aquaria* (CIL VI 3676. Élaboration Rodriguez Almeida 2002)

<sup>1330</sup> CIL VI 3676 : L'inscription était conservée, jusqu'au XVI<sup>e</sup> ou XVII<sup>e</sup> siècle, dans le pavement de l'église Saint-Pierre, dans les environs de Tivoli.

<sup>1331</sup> C'est majoritairement cette différence qui a conduit E. Rodriguez Almeida (20002, p. 36) à contrer l'hypothèse de Mommsen et à proposer l'idée de deux plans probablement contemporains, mais se référant à des situations et des lieux complètement différents.

<sup>1332</sup> CIL VIII 18 587: l'inscription date du règne d'Héliogabale.

Bien que nous soyons probablement dans les trois cas en contexte rural, nous pouvons voir que la distribution de l'eau aux particuliers était l'objet d'un contrôle permanent de la part des autorités, et ce dès l'époque augustéenne<sup>1333</sup>. Si la présence de documents officiels pour l'irrigation des propriétés agricoles ne constitue pas la preuve de régulations similaires en milieu urbain, elle démontre toutefois la volonté de légiférer la distribution hydraulique. Il devait donc exister, à Rome comme dans ses provinces, une certaine réglementation dans la distribution de l'eau publique, impliquant un flot non pas continu mais contrôlé, probablement par un système de valves que l'on ouvrait ou fermait selon l'heure et les jours. La finalité principale des *castella priuata* devait donc être le contrôle, à une échelle réduite, de la juste distribution d'eau entre les divers bénéficiaires associés à un même *castellum*.

Le *ius aquae* des particuliers était donc l'objet d'un contrôle particulièrement poussé : d'une part au niveau de la concession en soi - fruit d'une décision impériale ou, plus tardivement, d'une concession réelle - et objet d'un recensement régulier sur les listes de type cadastral ; d'autre part au niveau de l'adduction par *fistulae*, qui devaient systématiquement (ou presque) être marquées du nom du propriétaire ; et enfin au niveau du flux de l'eau distribuée, soumis à des régulations bien établies. S'il semble que la loi se soit légèrement assouplie avec le temps, avec des concessions tendant à devenir de plus en plus patrimoniales (plutôt que nominales), on doit cependant penser que le droit à l'eau était très certainement loin d'être « un droit pour tous ».

Une fois la concession en eau obtenue, la construction de bains – domestiques ou ouverts au public - était un signe de plus marquant la richesse du propriétaire. Preuve en est : les bains domestiques recensés à Rome sont en très grande majorité localisés dans les quartiers résidentiels les plus en vue (*regiones* II, V ou X), et complètement absents des quartiers plus populaires (*Transtiberim* ou *Circus Flamineus*, *Subura*...). Reste désormais à établir la validité de telles conclusions, notamment grâce à l'étude prosopographique des propriétaires des bains de Rome.

---

<sup>1333</sup> La *lex riui Hiberiensis* (AE 1993, 1043), datée de l'époque d'Hadrien, contient également une série de régulations relatives à la gestion de l'irrigation dans une petite communauté d'Espagne Citérieure.

## IV. 2. Les bains privés et leurs propriétaires

Il convient désormais de nous pencher sur ces propriétaires de bains privés jouissant d'une adduction en eau. J'ai ainsi choisi d'analyser dans un premier temps les propriétaires de bains privés et leur statut social, en distinguant les bains d'exploitation, c'est-à-dire les établissements ouverts au public, des complexes strictement domestiques. Nous traiterons ensuite des aspects financiers et législatifs liés à la possession de *balnea*, qu'ils soient indépendants ou appartenant à une *domus*.

### IV.2.1. Les bains d'exploitation

Plusieurs problèmes méthodologiques se posent à nous lorsqu'on en vient à étudier les propriétaires des bains d'exploitation. Nous sommes partis d'un premier postulat considérant que la trentaine de nom de *balnea* connus par les sources étaient de propriété privée, à partir du moment où le nom de particuliers apparaissait au génitif. Comment distinguer cependant les établissements ouverts au public de ceux exclusivement domestiques ? S'il est plutôt évident que les *balnea* nominatifs des *Catalogues Régionnaires* étaient fréquentés par le public, qu'en est-il des dizaines d'autres complexes qui nous connaissons ? Les nombreux *balnea* mentionnés par Martial semblent pour la plupart avoir été ouverts au public, puisque l'auteur évoque généralement des complexes qu'il avait l'habitude de fréquenter. Le bain de Claudius Etruscus (149) par exemple ne devait pas être exclusivement domestique : ses grandes dimensions, le luxe de sa décoration, son alimentation par deux aqueducs publics, conjugués au fait que Martial et Stace l'aient fréquenté, sont autant d'indices qui laissent à penser que le complexe était ouvert au public. Il en va de même pour les quatre bains du Champ de Mars (85), situés au cœur d'une zone publique, et critiqués par Martial pour leur insalubrité. En revanche, d'autres établissements comme ceux de Tucca (148) ou de Stephanus (127) posent plus de problèmes d'interprétation. Il nous faut donc considérer ces éventuels propriétaires avec réserve.

Les noms connus par l'épigraphie laissent peu de doutes sur le statut du *balneum* : une inscription est généralement un acte officiel qui ne relève pas de la



sphère domestique. Certaines mentions sont d'ailleurs plutôt explicites, comme c'est le cas par exemple pour Naeratus Cerealis, *conditor balnearum* (47). La mention de *thermae* peut enfin être un indice de plus sur la nature d'un complexe : si l'expression ne se rattache pas nécessairement à un édifice de statut public, elle désigne dans tous les cas un monument de dimensions importantes ouvert au public ; il en va très certainement ainsi pour les *thermae Nouati* (56) et *Olympiadis* (69).

### ***Pérennité des noms***

Comme le souligne G. Fagan, la difficulté majeure liée à la reconnaissance des propriétaires, tient du fait que ces *balnea* tirent leur nom d'un *cognomen*, pouvant parfois faire référence à une dizaine voire une centaine de personnes<sup>1334</sup>. La datation de la source nous donne en général un *terminus ante quem* nous permettant de réduire la liste à quelques personnes. Dans certains cas, il nous est cependant impossible de savoir à qui se réfère le nom du bain<sup>1335</sup>. Enfin, nous pouvons légitimement nous demander si ces noms renvoient au premier propriétaire du complexe - responsable de leur construction - ou à une autre personne, par exemple l'instigateur d'une opération de restauration, ou bien encore leur nouveau propriétaire. Par comparaison, nous pouvons évoquer le cas des *horrea* et *horti* privés de la fin de la République et du début de l'Empire, passés dans le *fiscus* impérial sans pour autant changer de dénomination<sup>1336</sup>. De la même façon, les *fundi* dans les Tables Alimentaires conservent le nom du premier occupant, parfois suivi du nom du propriétaire contemporain de l'inscription<sup>1337</sup>. On

---

<sup>1334</sup> Fagan, 2002, p. 124.

<sup>1335</sup> Le *balneum Dafnidis* (20) par exemple, cité dans les *Régionnaires*, pourrait faire référence à un Daphnes ou Daphnis, ou encore à une statue de Daphné. Le *terminus ante quem* donné par les *Catalogues* ne nous est pas ici d'une grande aide, puisque nous savons seulement que le *balneum* a été construit avant le IV<sup>e</sup> siècle.

<sup>1336</sup> Nous avons eu l'occasion de constater le passage progressif au domaine impérial de nombreux jardins privés de la fin de la République et du début de l'Empire. C'est suivant le même procédé que de nombreux *horrea* (*Seiana*, *Lolliana*, ou encore *Sulpicia*) perdirent leur statut de biens privés pour se retrouver dans le *fiscus* impérial. Pourtant on constate qu'ils figurent toujours sous leur ancien nom sur la *Forma Urbis* d'époque sévérienne.

<sup>1337</sup> Veyne, 1958, p. 180-181 ; p. 205: On sait que le système censitaire romain se basait notamment sur des plans parcellaires figurant les divisions originelles des terrains, ainsi que leur premier propriétaire (*Dig.*, Papinien, 10, 1, 11 : « Dans les matières de bornage, on s'en rapporte aux titres anciens et au

notera également que le nom des *domus* mentionné sur les colliers d’esclaves fugitifs ne correspond pas toujours au nom du propriétaire de l’esclave. Comme le souligne A. Bérenger, « il est vraisemblable que les *domus* aient été connues sous le nom de celui qui les avait fait bâtir ou d’un propriétaire antérieur, plus célèbre »<sup>1338</sup>. Nous savons par exemple qu’un Scribonius (ou Scribonia) avait construit et / ou possédé un *balneum* dans la *regio* XII (107)<sup>1339</sup>. La *gens* Scribonia est particulièrement attestée entre la fin de la République et la dynastie Julio-claudienne ; or le collier d’esclave sur lequel figure le nom de l’établissement a été daté du IV<sup>e</sup> siècle. Tout cela démontre une certaine préférence pour les noms d’établissements connus utilisés comme référence topographique, et ce même plusieurs siècles après leur construction. De la même façon, plusieurs complexes des *Régionnaires* devaient encore fonctionner au IV<sup>e</sup> siècle, alors que leur nom fait explicitement référence à des personnages dont les *cognomina* ne sont attestés qu’aux premiers siècles de l’Empire<sup>1340</sup>.

Une importante intervention ne semble pas avoir conditionné un changement de nom : on voit ainsi que l’impératrice Hélène, responsable de la restauration de grands thermes ouverts au public dans la *regio* V (45), n’a apparemment pas laissé son nom au monument (il aurait alors été signalé sur l’inscription). De la même façon, Iunia Cyriace figure sur une inscription comme généreuse évergète (162), sans pour autant que le nom du complexe original (*balneae Obstorgianae*) en ait été modifié. Il semble donc que le changement de propriétaire d’un bien privé ou sa restauration n’aient pas justifié un changement systématique de dénomination, même dans le cas d’un passage dans le domaine public : le nom propre associé à un édifice devait donc la grande majorité du temps faire référence à son premier propriétaire<sup>1341</sup>.

---

dernier dénombrement qui a été fait avant la contestation, à moins qu’on ne prouve que les limites ont été changées depuis, et que le terrain a subi des augmentations ou des diminutions par des changements causés par des successions ou par la volonté des propriétaires ». (Trad. H. Hulot)).

<sup>1338</sup> Bérenger, 2008, p. 171.

<sup>1339</sup> *CIL* XV 7188.

<sup>1340</sup> C’est le cas des *balnea* de Bolanus, Vespasianus, ou Abascantus.

<sup>1341</sup> Ce procédé peut rappeler l’attitude de certains empereurs vis-à-vis de monuments qu’ils ont complété ou restauré parfois entièrement à leurs frais, sans pour autant changer leur nom: on pensera par exemple à Auguste et au théâtre de Marcellus, ou à Hadrien et au Panthéon.

### *Identification des propriétaires*

Qui étaient les propriétaires de ces bains d'exploitation ? Pourquoi investissaient-ils dans de tels établissements ? Qui s'occupait de leur gestion ? Nous disposons pour répondre à ces questions de sources qui doivent cependant être décryptées avec discernement. Il n'existe guère de doute en ce qui concerne la raison d'un tel investissement : le profit financier devait être le critère principal poussant des particuliers à acheter ou faire construire un établissement thermal. R. G. Nucci a ainsi pu démontrer que de nombreux propriétaires de *balnea* privés mentionnés sur les *fistulae* d'Ostie étaient également attestés sur des timbres de briques, comme actionnaires de *figlinae*<sup>1342</sup>. On sait également que M. Vettius Bolanus (cos. 66 ou 69, *PIR*<sup>1</sup> V 323) était propriétaire parallèlement d'une *insula* dans la *regio* XIV, et d'un *balneum* dans la *regio* I. Certains entrepreneurs importants pouvaient donc investir dans des établissements de natures diverses, parmi lesquels des édifices balnéaires de dimensions plus ou moins importantes (voir **Tab. 2**).

Il semble que la pratique consistant à investir dans un complexe balnéaire afin d'en tirer un profit commercial ait déjà existé sous la République. Il apparaît en effet que Marcus Junius Brutus (*RE* X<sup>1</sup> 971, 50) avait hérité de *balnea* figurant sur le registre des censeurs, et qu'il les avait vendus par la suite, en même temps qu'une grande partie de son patrimoine paternel<sup>1343</sup>. Cet établissement devait très certainement être indépendant et ouvert au public, puisque dans le cas de bains domestiques, Crassus aurait mentionné la vente de la *domus* - ou propriété - à laquelle appartenaient les bains,

---

<sup>1342</sup> Nucci, 1999, p. 36

<sup>1343</sup> Cicéron évoque à deux reprises cette affaire : *De or.*, 2, 55, 223: *Quam multa de balneis quas nuper ille uendiderat, quam multu de amisso patrimonio dixit ! Atque illa breuia, quom ille diceret se sine causa sudare* : « Minime mirum, inquit, modo enim existi de balneis, (...) » ; 224 : *Ubi sunt hi fundi, Brute, quos tibi pater publicis commentariis consignatos reliquit ?* : « Que de mots piquants sur ces bains que Brutus venait de vendre et sur le patrimoine qu'il avait dissipé ! Et cette vive répartie, lorsque Brutus s'avisa de dire « qu'il suait pour rien » : « Qu'y a-t-il détonnant à cela ? répliqua Crassus ; tu sors tout juste de tes bains [ndlr : dans le sens de « sortir de sa possession »]. (...) « Où sont donc, Brutus, ces domaines que tu as hérités de ton père, comme il l'a consigné dans un écrit rendu public ? (Trad. E. Courbaud, 1966). *Clu.*, 51, 141 : (...) *eas se tamen ab eo balneas non ex libris patris, sed ex tabulis et ex censu quaerere* : « Mais en tout cas il avait pour lui redemander les bains, à défaut des ouvrages du père, ses papiers et les registres du cens » (Trad. P. Boyancé, 1953).

non les bains eux-mêmes. Nous savons, toujours d'après Cicéron, qu'un membre de la *gens Saenia* avait fait construire des *balneae publicae* (132)<sup>1344</sup>. Le propriétaire du *balineum Scriboniolum* (107) pourrait quant à lui être associé à la *gens Scribonia* de la fin de la République (*PIR* S 210-214), une des branches de la famille de Cn. Pompeius Magnus dont était notamment issue Scribonia, troisième épouse d'Auguste, et dont les affranchis possédaient un monument funèbre justement dans la *regio* XII. Il est également possible que le nom fasse référence à L. Scribonius Libo Rupilius Frugi (*PIR*<sup>2</sup> L 166) édile en 88 ap. J.-C. et concessionnaire d'eau à Rome<sup>1345</sup>. Le nom Libonis Rupili Frugi, correspondant probablement à ce même Scribonius Libo Rupilius Frugi, figure sur une *fistula* provenant de l'Esquilin<sup>1346</sup>. On pourrait alors penser que Scribonius était simplement propriétaire de ce bain d'exploitation situé dans la *regio* XII, mais qu'il possédait également une propriété sur l'Esquilin. Dans tous les cas, l'appellation d'un établissement balnéaire d'après la *gens* reflèterait plus une tradition républicaine qu'impériale<sup>1347</sup>. Archéologiquement, nous connaissons enfin les bains de la *domus* de M. Aemilius Scaurus (25- *PIR* N 133 ; *cos.* 115 av. J.-C.)<sup>1348</sup>, sans aucun doute ouverts au public depuis le début ou le milieu du I<sup>er</sup> siècle av. J.-C. L'absence de mention explicite du statut des bains d'époque républicaine permet d'imaginer que la grande majorité des établissements ouverts au public devait donc appartenir à des privés (et majoritairement à des patriciens).

Les sources en revanche se multiplient à l'époque impériale, notamment au I<sup>er</sup> siècle de notre ère. Le *balineum Verul(ani / aniarum)* mentionné par une inscription (46)<sup>1349</sup> pourrait par exemple faire référence à L. Verulanus Severus (*PIR*<sup>1</sup> V 288)<sup>1350</sup>, consul suffect, ou à Verulana Gratilla (*PIR*<sup>1</sup> V 289), ayant tous deux vécu au I<sup>er</sup> siècle

<sup>1344</sup> Cic. *Cael.*, 61, 62 : nous renvoyons à la discussion à suivre sur la question de bains de statut public.

<sup>1345</sup> Chioffi, *LTUR* I, 1993, p. 163.

<sup>1346</sup> Bruun, 1999, p. 82.

<sup>1347</sup> Vassileiou, 1985, p. 327 : la forme particulière du nom de l'établissement, qui mentionne non pas le *cognomen*, comme cela semble d'usage sous l'Empire, mais la *gens*, correspondrait selon l'auteur à une évolution de l'ononastique latine.

<sup>1348</sup> Pour l'identification du propriétaire de la *domus* avec *balneum*, voir Medri, 1997, p. 90-100.

<sup>1349</sup> *CIL* VI 182 = 30108: *Fortunab(us) bal(inei) Verul(ani / anianum)*.

<sup>1350</sup> *Verulanus Seuerus* figure notamment sur une *fistula* : « -- Valerius [---]esius recte L. Verulanus Seuerus », dans *RE Suppl.* 14, 1974, 820 s.v.

ap. J.-C.<sup>1351</sup>. Nous savons également selon Festus que Cn. Domitius Calvinus n'avait pas hésité à faire raser le vieux *Sacellum* adjacent à sa *domus* sur la Velia afin d'y faire construire des *balnearia* (21)<sup>1352</sup>. Il est possible de rapprocher ce complexe des *thermas prospicientes uiam Sacram* construits par Domitius, *nobilissimus uir*<sup>1353</sup>. Pour E. Papi, ce dernier ne peut correspondre au Cn. Domitius Calvinus de Festus, puisque d'une part les *balnea* sur la Velia furent construits à l'époque d'Auguste, et que d'autre part on ne connaît aucun consulat revêtu par ce Domitius. Papi préfère donc l'identifier à L. Domitius Ahenobarbus, consul en 16 ap. J.-C., ou avec Cn. Domitius Ahenobarbus, consul en 32 et père de Néron<sup>1354</sup>. Pour D. Palombi en revanche ce Domitius est effectivement identifiable au consul de 53 et 40 (*PIR D 139*) : dans ce cas, l'expression *thermae* signalerait bien un édifice ouvert au public.

Martial quant à lui nous livre une dizaine de noms de particuliers, malheureusement le plus souvent sous une forme incomplète, ce qui pose le problème de l'identité de ces propriétaires correspondant parfois à des centaines d'individus. Les identifications les plus aisées se font pour les personnages d'une certaine renommée, mentionnés notamment par d'autres sources : parmi eux Claudius Etruscus (149, *PIR<sup>2</sup> C 860*), fils de l'affranchi *a rationibus* de Claude et Néron, devenu chevalier sous Domitien<sup>1355</sup>. Certains *cognomina* sont plutôt rares, comme Tigellinus par exemple (145), qui se rapporte sans aucun doute à C. Sofonius Tigellinus (*PIR<sup>1</sup> S 540*), préfet du prétoire en 62 et favori de Néron. Stephanus, qui possédait des bains près de la maison de Martial (127), pourrait correspondre à l'affranchi *procurator* de Flavia Domitilla (*PIR<sup>2</sup> S 653*)<sup>1356</sup>, mais ce nom peut également désigner de nombreux personnages d'origines serviles moins connus<sup>1357</sup>. En revanche, le *cognomen* Faustus (85, *PIR<sup>2</sup> F 132-137*) est attesté pas moins de 707 fois dans le *CIL*, avec 11 sénateurs et 238

<sup>1351</sup> Chioffi, *LTUR I*, 1995, p. 166.

<sup>1352</sup> Fest. *Sign. Verb.*, 9, 142 L. : *Mutini Titini sacellum fuit in Veliis, adversum murum Mustellinum in angiportu, de quo aris sublatis balnearia sunt facta domus Cn. Domitii Calvini, cum mansisset ad urbe condida ad principatum augusti inuiolatum religioseque et sancte cultum.*

<sup>1353</sup> Sen. (A.) *Contr.*, 9, 4, 18.

<sup>1354</sup> Papi, *LTUR II*, 1993, p. 93.

<sup>1355</sup> Stace lui consacre ainsi deux de ses *Silves* (1, 5; 3, 3).

<sup>1356</sup> Rodriguez Almeida, *LTUR I*, 1993, p. 164.

<sup>1357</sup> Fagan, 2002, n. 75 p. 126 : 87 Stephanus connus (sur 236) seraient ainsi d'origine servile.

esclaves ou affranchis<sup>1358</sup>. Les noms Lupus et Fortunatus (85) se retrouvent également parmi des centaines de citoyens, des dizaines de sénateurs, chevaliers, mais aussi d'esclaves et d'affranchis<sup>1359</sup>. D'autres noms, comme Charinus et Gryllus (85, 134), ne sont pas attestés dans d'autres sources ; ils dénotent toutefois une origine étrangère : peut-être s'agit-il d'affranchis ?

Il est possible que les *balnea Torquati*, *Abascanti*, *Vespasiani* et *Bolani* des *Catalogues Régionnaires* fassent référence à des propriétaires ayant vécu au début de l'Empire ; si leur mention dans les *Catalogues* révèle l'ambiguïté de leur statut (par rapport aux centaines de *balnea* anonymes venant clôturer les listes), nous devons imaginer que dans un premier temps du moins ces complexes appartenaient à des privés. Le *balneum Torquati* (5) pourrait bien ainsi être le plus ancien des établissements mentionnés dans la *regio*, dans la mesure où le *cognomen* Torquatus est largement attesté dans plusieurs importantes familles romaines républicaines, et tout particulièrement entre les Silanii et les Calpurnii<sup>1360</sup>. Il serait notamment tentant d'associer le propriétaire de ce complexe à L. Manlius Torquatus (*PIR* T 219), consul en 65 av. J.-C. et censeur en 64 : c'est peut-être au moment de sa censure qu'il finança des bains dans la *regio* I. Sous l'Empire, nous pouvons mentionner M. Iunius Silanus (*PIR*<sup>2</sup> I 837 ; *cos.* 53), condamné par Néron au suicide<sup>1361</sup>, ou encore L. Nonius Calpurnius Torquatus Asprenas (*PIR* N 133), consul ordinaire en 94 et 128, et possesseur d'un accès à l'eau publique. Dans tous les cas, il semble que le *cognomen* Torquatus fasse référence à une famille sénatoriale de la fin de la République ou du premier siècle de l'Empire<sup>1362</sup>.

Le *balneum Abascanti* (1) pourrait quant à lui renvoyer à un personnage d'origine servile, lié à la *familia* impériale des Claudii ou des Flavii<sup>1363</sup>. Platner-Ashy, puis Lugli, ont ainsi proposé la thèse de T. Flavius Abascantus, affranchi de Domitien

---

<sup>1358</sup> Kajanto, 1982, p. 272.

<sup>1359</sup> *Ibid*, p. 273 ; 327.

<sup>1360</sup> Palombi, *LTUR* I, 1993, p. 166.

<sup>1361</sup> *Tac. Ann.*, 15, 35.

<sup>1362</sup> Kajanto, 1982, p. 288 : on compte seulement un esclave Torquatus connu sur 26 membres de familles sénatoriales.

<sup>1363</sup> Palombi, 1993, p. 155.

(*PIR* F 194)<sup>1364</sup>. Nous connaissons également un Abascantus dans le commerce de l'huile provenant de Bétique, vers la moitié du II<sup>e</sup> siècle ap. J.-C., appartenant à la famille des Caecili<sup>1365</sup>. Le *cognomen* Abascantus dénote donc très majoritairement une origine servile. Il est dans tous les cas probable que ce *balneum* fut construit au I<sup>er</sup> siècle par un affranchi lié à la *familia* des Julio-Claudiens ou des Flaviens : sur trois Abascantus attestés à Rome, deux étaient des affranchis impériaux (T. Flavius, *ab epistolis*, et Ti. Claudius, *a rationibus*, *PIR*<sup>2</sup> C 767), et le troisième un personnage d'origine servile inconnu (L. Satrius, *PIR*<sup>2</sup> S 194).

Le *cognomen* Vespasianus quant à lui est connu pour avoir été porté par les deux premiers empereurs Flaviens (*PIR*<sup>2</sup> F 398-399) ; il n'est d'ailleurs pas attesté en dehors de l'ordre sénatorial, et plus particulièrement de la *gens* Falvia<sup>1366</sup>. La relation avec l'empereur Vespasien a été plusieurs fois écartée, essentiellement à cause du silence des sources sur la construction d'un tel établissement. Pourtant l'hypothèse d'un propriétaire affranchi de Vespasien semble difficilement acceptable, dans la mesure où ce dernier ne pouvait pas porter le *cognomen* de son ancien patron, mais son *nomen*, ici en l'occurrence Flavius<sup>1367</sup>. G. Fagan a également évoqué la possibilité d'une dénomination en l'honneur du *Princeps* : il propose ainsi T. Flavius Sabinus, *praef. urbi* et frère de l'empereur, comme éventuel propriétaire du *balneum Vespasiani*<sup>1368</sup>. Il n'est toutefois pas impossible que Vespasien ait financé ce complexe avant son accession au pouvoir : la modestie de l'infrastructure, comparée notamment aux thermes érigés par son prédécesseur, pourrait en partie justifier le silence des sources.

M. Vettius Bolanus (*PIR*<sup>1</sup> V 323 ; *cos.* 66 ap. J.-C), propriétaire d'une *insula* dans la *regio* XIV où il avait fait restaurer le sanctuaire de la *Bona Dea*<sup>1369</sup>, correspondrait également au premier titulaire du *balneum Bolani* (2). Selon C. Lega, l'éloignement physique des deux complexes, ainsi que la grande différence chronologique entre l'époque à laquelle vivait Bolanus et la rédaction de la *Notitia*, ne

---

1364 Platner-Ashby, 1969, p.68.

<sup>1365</sup> *CIL* VI 1885, évoquant un D. Caecilius Abascantus, *diffusor Olearius*.

<sup>1366</sup> Kajanto, 1982, p. 158.

<sup>1367</sup> Palombi, *LTUR* I, 1993, p. 166.

<sup>1368</sup> Fagan, 2002, p. 125.

<sup>1369</sup> *CIL* VI 65-67.

font pas pencher pour cette hypothèse. Le fait que le *balneum* ne soit pas mentionné dans le *Curiosum* pourrait selon l'auteur faire penser à une construction postérieure<sup>1370</sup>. En réalité, l'antériorité du *Curiosum* sur la *Notitia* est encore objet de polémique<sup>1371</sup>; dans le cas inverse, il est aussi possible que le *balneum Bolani* ait été abandonné entre la rédaction des deux *Catalogues*. L'écart chronologique trop important évoqué par C. Lega n'est pas un critère particulièrement gênant, puisque dans ce cas nous ne pourrions non plus accepter l'hypothèse du *balneum Abascanti* comme propriété d'un affranchi d'époque flavienne ou julio-claudienne. Trois cent ans de vie ne sont pas une absurdité pour un édifice thermal : les thermes d'Agrippa par exemple ont fonctionné pendant près de 500 ans. La distance entre les *regiones* I et XIV évoquée par C. Lega ne paraît pas non plus une objection solide, puisqu'il faut considérer que ces bains n'avaient très certainement aucun lien avec cette *insula* (il s'agit sans aucun doute d'un complexe indépendant). M. Vettius Bolanus peut donc être perçu comme un entrepreneur investissant dans des biens immobiliers de natures variées, dans un but lucratif<sup>1372</sup>. Nous noterons par ailleurs que le *cognomen* Bolanus n'est attesté que chez quatre hommes, dont M. Vettius et son fils (*PIR*<sup>1</sup> V 324), consul ordinaire en 111 avec Calpurnius Pison ; aucun esclave ou affranchi portant ce nom ne nous est connu<sup>1373</sup>. La découverte d'une inscription dans un *columbarium* de la *regio* I mentionnant un esclave de Marcus Bolanus<sup>1374</sup>, confirmerait le lien entre la famille des Vettii Bolani et le *balneum Bolani* situé dans le même secteur.

Il serait enfin intéressant de mettre en relation le *balneum Bolani* et le complexe appartenant à un certain Crispinus évoqué par Perse (147)<sup>1375</sup>. En effet, le second fils de M. Vettius Bolanus se dénommait Vettius Crispinus (*PIR*<sup>1</sup> V 325) : peut-on imaginer alors un lien entre les deux établissements ? Est-il possible que le *balneum Bolani* ait eu une double titulature, c'est-à-dire qu'il ait été connu sous les deux noms à la fois, celui

---

<sup>1370</sup> Lega, 1993, p. 156-157.

<sup>1371</sup> Chastagnol, 1996, p. 183.

<sup>1372</sup> On sait que la location d'immeubles urbains de type *insula* constituait pour de nombreux investisseurs une forme de revenu (pour une définition de l'*insula* comme type juridique, voir Dubouloz, 2011, p. 178-183).

<sup>1373</sup> Kajanto, 1982, p. 181.

<sup>1374</sup> Giorgi, Grassi, Nerucci, Peresso, Romano, 2010, p. 129.

<sup>1375</sup> Pers., 5, 126 : *I puer et strigiles Crispini ad balnea defer.*



du père et du fils ? Cette hypothèse est en réalité difficile à démontrer. On notera que le *cognomen* Crispinus est particulièrement diffusé entre les Quinctii et les Caepiones ; on a notamment tenté d'identifier ce propriétaire à l'affranchi égyptien enrichi sous Domitien, peu apprécié de Martial et Juvénal<sup>1376</sup>, mais en réalité ce *cognomen* pourrait correspondre à plus de 200 citoyens ou citoyennes romain(e)s<sup>1377</sup>. Ces nombreux témoignages démontrent qu'investir dans des établissements balnéaires était pour les riches privés une opération commerciale comme tant d'autres, et qu'elle était au I<sup>er</sup> siècle totalement ancrée dans les mœurs.

À partir du II<sup>e</sup> siècle nos sources deviennent plus lacunaires, et surtout moins explicites. Il est probable que la fille de l'empereur Marc Aurèle, Aurelia Sabina (*PIR*<sup>1</sup> V 411), possédait un établissement d'exploitation liée à une *domus* ou *insula*, à la limite entre les *regiones* V et VI (38). En effet, les noms figurant sur les *fistulae*<sup>1378</sup> et la statue de Faustine Majeure découverte *in situ* dans le *frigidarium*, semblent indiquer le lien évident du propriétaire du complexe avec la famille impériale. Les *thermae Nouati* (56) situées sur le *Vicus Patricius* feraient quant à elles référence à un certain Novatus ayant vécu au II<sup>e</sup> siècle ; ce dernier était fils de Pudens, lui-même étant dit fils du sénateur Quintus Cornelius Pudens. Nous avons précédemment émis l'hypothèse que les *thermae Nouati* pouvaient correspondre au *balaneion* de Timothée<sup>1379</sup>, frère de Novatus<sup>1380</sup>. La possibilité d'une double titulature pour un complexe thermal se référant aux membres d'une même famille pourrait ainsi conforter l'hypothèse d'un *balneum Bolani / Crispini* évoqué ci-dessus.

À cette même époque remonterait la construction du *balneum Mamertini* des *Régionnaires* (4), puisque le *cognomen* Mamertinus est essentiellement attesté parmi des sénateurs du II<sup>e</sup> siècle. Il a ainsi été avancé que le *balneum Mamertini* tiendrait son

<sup>1376</sup> Mart. *Ep.*, 7, 99; 8, 48; Juv., 1, 26-30; 4, 1-33 (Palombi, *LTUR* I, 1993, p.159).

<sup>1377</sup> Kajanto, 1982, p. 223: l'auteur ne dénombre que 2 affranchis et une vingtaine de membres de familles sénatoriales.

<sup>1378</sup> [*Imp C*]aes Antonin Aug N [*Au*]reliae Sabinae Diui Marci Filiae : Les deux *fistulae* retrouvées sous l'*atrium* de la *domus* et près de l'entrée des *balnea* sont au nom de Marc Aurèle, alors divinisé (donc après 181) et de sa fille Aurelia Sabine.

<sup>1379</sup> *Acta S. Iustini et alior.* 3, 3.

<sup>1380</sup> Lugli, 1957, p. 272.

nom de M. (Sex.?) Petronius Mamertinus (*PIR* P 212), préfet du prétoire en 139-143 ap. J.-C<sup>1381</sup>, mais il pourrait également s'apparenter à son petit-fils Petronius Sura Mamertinus, consul ordinaire en 182, et titulaire d'un accès à l'eau publique<sup>1382</sup>. Il est d'ailleurs intéressant de noter que ce dernier était par ailleurs marié à la cinquième fille de Marc Aurèle (*PIR* C 1505), peut-être une des premières propriétaires des bains du Phare à Ostie<sup>1383</sup>.

Également situé dans la *regio* I par les *Catalogues Régionnaires*, le *balneum Antiochiani* (7) pourrait tirer son nom de plusieurs individus ayant vécu au III<sup>e</sup> siècle : parmi les plus célèbres, Antiochianus, préfet du prétoire sous Héliogabale (*PIR*<sup>2</sup> A 738), ou bien encore Flavius Antiochianus (*PIR*<sup>2</sup> F 203), consul en 270 et préfet de la ville en 269, 270 et 272. Le *Balneum Claudianum* (64)<sup>1384</sup> appartiendrait quant à lui à une branche de la famille des Claudii patriciens qui aurait élu résidence dans la zone de l'*Alta Semita*. Les *fistulae* découvertes en 1876, parmi les structures apparues sous les thermes de Constantin, portaient le nom de T. Fl. Claudius Claudianus<sup>1385</sup> : ce dernier pourrait alors correspondre à Ti. Claudius Claudianus (*PIR*<sup>2</sup> C 834), consul suffect en 199, ou encore à T. Fl(avius) (Claudius) Claudianus, *clarissimus uir* (*PIR*<sup>2</sup> F 237-238).

Naeratus Cerealis (*PLRE* p. 197-199), préfet de la ville en 352-353 et consul en 358, est mentionné par plusieurs inscriptions comme *conditor balnearum* (47)<sup>1386</sup>. L'une d'entre elles fut découverte en 1873 près de Sainte-Marie-Majeure ; les nombreuses *fistulae aquariae* trouvées dans la zone<sup>1387</sup> sembleraient confirmer que l'homme était un descendant de la branche des Neratii ayant élu domicile sur l'Esquilin, sur les pentes méridionales du mont *Cispinus*<sup>1388</sup>. L'inscription est particulièrement intéressante puisqu'elle révèle le financement de bains ouverts au public, peut-être liés à une *domus*, par un consul en fonction. Un intéressant parallèle peut être fait entre les bains de

---

<sup>1381</sup> Platner-Ashby, 1929, p. 70; Lugli, 1955, p. 43.

<sup>1382</sup> Eck, 1982, p. 218.

<sup>1383</sup> Poccardi, 2006, I, p. 248-249.

<sup>1384</sup> *CIL* VI 29767.

<sup>1385</sup> *NSc.* 1876, p. 55.

<sup>1386</sup> *CIL* VI 1744 a = 31916 a ; *CIL* VI 1745.

<sup>1387</sup> *CIL* XV 1608: (*duorum*) *Neratorum, C. et Marcelli*.

<sup>1388</sup> Guidobaldi, 1986, p. 459; *LTUR* II, 1995, p. 79.

Neratius et ceux de la *domus Palmati* (48) citée dans un passage du *Liber Pontificalis* parmi les donations immobilières de la nouvelle basilique de *Santa Maria Maior*<sup>1389</sup>. Ainsi, le dernier propriétaire de cette *domus* pourrait être Neratius Palmatus *praefectus urbi* en 412 (*PLRE* p. 662), fils ou neveu de Naeratius Scopius, et donc neveu ou parent direct de Naeratius Cerealis, consul en 358. La résidence familiale de l'Esquilin serait devenue, 30 ans après la préfecture de Naeratius Palmatus, propriété de l'Église par donation, et comprise comme maison de location dans la donation patrimoniale de la basilique<sup>1390</sup>. Si cette hypothèse est séduisante, elle part toutefois du postulat que la *domus* de N. Cerealis se trouvait bien dans les environs de Sainte-Marie-Majeure, et qu'elle possédait des bains (ce qui n'a pas été archéologiquement prouvé).

Nous pouvons toutefois faire une première remarque : le fait que Naeratius Cerealis soit mentionné par une inscription comme *conditor balnearum* indique assez clairement que l'édifice en question était ouvert au public ; rien ne prouve cependant l'indépendance du complexe ou son lien direct avec la résidence du consul. Il s'agissait dans tous les cas d'un établissement privé dont le propriétaire tirait un bénéfice commercial. Or le passage du *Liber Pontificalis* relatif à la *domus Palmati* stipule bien que les bains et le moulin rattachés à cette habitation permettaient à l'église d'en tirer une modeste rente (*praestans solidos CLIII, siliquas III*). Si l'on identifie Palmatus comme étant le dernier propriétaire de la *domus* de Naeratius Cerealis, il est alors plus que certain que les bains étaient bien dépendants de la maison, mais qu'ils étaient ouverts au public.

Les noms propres associés aux bains apparaissant sur certaines *tesserae plumbea* (Germanus (158), L. Domitius Primigenius (156), Felix (157) et Lorus (161)<sup>1391</sup>) doivent très certainement être perçus comme les propriétaires de complexes ouverts au public, dans la mesure où ces *tesserae* devaient correspondre à une sorte de ticket d'entrée. Le premier *cognomen* se réfère à près de 200 citoyens, 15 esclaves, et un seul sénateur, Trebius Germanus (*PIR*<sup>1</sup> T 241), gouverneur de Bretagne en 126 ap. J.-C<sup>1392</sup>.

---

<sup>1389</sup> *Lib.Pont* I, 233 : *Domus Palmati, intra urbe, iuxta inibi basilicae, cum balneum et pistrinum, praestans solidos CLIII, siliquas III.*

<sup>1390</sup> Guidobaldi, *LTUR* II, p.151-152; *Edilizia abitativa*, 1986, p. 459.

<sup>1391</sup> Rost. *Syll.* 886 ; 895; 890. Cohen VIII, 266 N. 9.

<sup>1392</sup> Kajanto, 1982, p. 201.

Le nom ou *cognomen* Felix quant à lui pourrait correspondre à pas moins de 2984 citoyens, 529 esclaves ou affranchis, et 21 membres de familles sénatoriales<sup>1393</sup>. Parmi eux, nous savons notamment qu'A. Caecilius Felix et L. Octavius Felix, sénateurs, possédaient un accès à l'eau publique<sup>1394</sup>. En revanche, Lorus et L. Domitius Primigenius ne sont attestés par aucune autre source, si l'on excepte un des probables parents de ce dernier, M. Domitius Primigenius, connu par une inscription datée de 80-90 ap. J.-C. Le *cognomen* Primogenius, dont dérive très probablement Primigenius, ne se retrouve que chez des affranchis<sup>1395</sup>.

Certains noms sont de la même façon difficilement identifiable : Daphnes (ou Daphnis -20), Polyclitus (ou Polykleitos -152), ou encore Ampelis (124), sont autant de propriétaires de bains inconnus, dont l'origine étrangère semble toutefois dénoter un statut d'affranchi. Le *balneum Iuliorum Akariorum* (155) pourrait faire référence à un Iulius Akarius inconnu (ou Akakius, de la branche des Acacii), d'époque tardive<sup>1396</sup>. Le *cognomen* Priscus, quoi donnerait son nom au *balneum Prisci* des *Régionnaires*, se retrouve quant à lui chez 760 hommes, 337 femmes (dont 56 membres de familles sénatoriales), et 87 esclaves ou affranchis (*PIR* P 708-725).

### ***Les propriétaires et leur statut social***

Que nous indiquent ces noms ? Une étude du statut social des propriétaires de ces bains se révèle particulièrement délicate, puisque comme nous avons pu le voir, certains *cognomina* s'appliquent à de nombreuses personnes. Premièrement, nous pouvons constater que nous avons affaire à une très grande majorité d'hommes. Les uniques propriétaires de sexe féminin que nous connaissons, Olympias et Aurelia Sabina, sont toutes deux issues d'une très haute classe sociale et liées à la famille impériale : la première (*PLRE* p. 642) était probablement la fille du préfet du prétoire F. Ablabius, d'abord fiancée à Constant, fils de Constantin, puis épouse d'Arsace roi d'Arménie ; la seconde (*PIR*<sup>1</sup> V 411) était la fille de l'empereur Marc Aurèle. Il est également possible qu'une des Agrippine (*PIR*<sup>1</sup> V 462-463) ait été propriétaire du

---

<sup>1393</sup> Kajanto, 1982, p. 273.

<sup>1394</sup> Eck, 1982, p. 212 ; 218.

<sup>1395</sup> Kajanto, 1982, p. 291.

<sup>1396</sup> Chioffi, *LTUR* I, 1993, p. 161.

*Lauacrum Agrippinae* (131), uniquement attesté par une *fistula aquariae*<sup>1397</sup>. Nous avons évoqué précédemment les problèmes d'identification liés à ce *lauacrum*, qui pourrait en fait n'être qu'une corruption tardive du *lauacrum Agrippae*. Si toutefois nous acceptons la lecture de la *fistula*, nous serions alors confrontés à une autre propriétaire de bains d'exploitation liée à la famille impériale<sup>1398</sup>. Il est enfin possible que d'autres noms de bains fassent référence à des femmes : ainsi le *balneum Scriboniolum* (107) pourrait tirer son nom de Scribonia, seconde femme d'Auguste, et *Verul[-]* (46)<sup>1399</sup> de Verulana Gratilla, patricienne s'étant illustrée durant le siège du Capitole par Vitellius<sup>1400</sup>.

Un certain *balneum Caenidiani*, situé très certainement dans le *suburbium*, a relevé notre attention. L'établissement n'est connu que par une inscription datée entre la fin du I<sup>er</sup> et le début du II<sup>e</sup> siècle ap. J.-C., évoquant un certain Onesimus, *uilicus* du *balineum Caenidiani*<sup>1401</sup>. Houston a supposé qu'il s'agissait du même établissement que celui évoqué dans une deuxième stèle comme *thermae* anonymes<sup>1402</sup>. Selon lui, Onesimus obtint une promotion en devenant *uilicus* d'une bibliothèque grecque, sûrement de propriété impériale. Des *fistulae* mentionnant le nom d'Antonia Caenidis furent découvertes en 1908 dans la zone de Villa Patrizi, non loin du lieu où avait été trouvée l'inscription<sup>1403</sup>. R. Friggeri a ainsi pu reconnaître dans la bénéficiaire de l'eau

<sup>1397</sup> *CIL* VI 29765=*CIL* XV 7247 ; *CIL* VI 36605 : cette inscription est connue seulement d'après une copie du XV<sup>e</sup> siècle.

<sup>1398</sup> Kajanto, 1982, p. 175 : On compte 14 Agrippine de famille sénatoriale, contre seulement 2 esclaves ou affranchies.

<sup>1399</sup> *CIL* VI 182 = 30708.

<sup>1400</sup> Tac. *Hist.*, 3, 69.

<sup>1401</sup> Inscription non publiée trouvée dans une fondation de maison Via G.B. de Rossi près de la Via Nomentana : *D. M. / Iuliae Fortunatae / uixit anno uno et / menses X dieb VIII / Iulius Florus et / Onesimus Caesar / N uilicus balin / Caenidiani / alumnae dulcissi / mae fecerunt*. La nomenclature *Caesar(is) n(ostri)* apparaît après les Flaviens, il est donc assez facile de dater ces deux stèles à la fin du I<sup>er</sup> / début II<sup>e</sup> siècle ap. J.-C. (Weaver, Wilkins, 1993, p. 241-243).

<sup>1402</sup> *CIL* VI 8679 : *D. M. / Onesimus Cae[s(aris) n(ostri) seruus] / Vilic(us) therman[um] et a ? / Bybliothec(ae) Gra[ec(ae)] Crescenti alu / mno suo uix / an. VIII mes. I B M Fecit*. Les deux inscriptions se réfèrent très certainement à la même personne, bien que le nom *Onesimus* soit très répandu chez les esclaves de la *familia Caesaris* (Houston, 1996, p. 205-298).

<sup>1403</sup> Il s'agit de *fistulae* figurant le nom du *plumbarius* T. Claudius Felix F. (connu pour travailler à l'époque de Néron et sous la dynastie flavienne) associé au nom du bénéficiaire de l'eau, *Antonia*

l'affranchie *Antonia Augustae liberta Caenis*, qui aurait également été la propriétaire du *balineum Caenidiani*<sup>1404</sup>. D'autres conduits mentionnant A. Caenidis furent aperçus à plusieurs reprises dans la même zone, associés à des *fistulae* portant la marque d'une restauration par Marc Aurèle et L. Verus<sup>1405</sup>. Il est donc possible que la propriété d'A. Caenis soit passée à sa mort dans le domaine impérial, ce qui expliquerait notamment l'intervention des empereurs. La stèle d'Onesimus, datée du II<sup>e</sup> siècle, ferait ainsi référence à des bains d'exploitation situés dans l'ancienne propriété d'Antonia Caenidis (ou dans les environs)<sup>1406</sup>, bains qui auraient gardé le nom de l'ancienne propriétaire. Cela expliquerait le fait qu'un esclave impérial ait été chargé de la gestion de ces bains.

Enfin, nous pouvons mentionner les bains d'Aurelia Faustianiana, situés sur la *Via Nomentana*, et mis à disposition du public pour que ce dernier puisse s'y laver « selon les mœurs citadines »<sup>1407</sup>. Cette femme ne nous est pas connue par d'autres sources : la *gens Aurelia* compte par ailleurs des milliers de personnes, de tous rangs sociaux. On notera toutefois que les femmes propriétaires de bains à Rome semblent pour la plupart avoir été liées au pouvoir impérial : la somme requise pour la construction de bains étant particulièrement importante, il est évident que seules les femmes d'une très haute classe sociale ou ayant acquis une certaine autonomie financière (comme les affranchies), pouvaient se permettre une telle opération<sup>1408</sup>.

---

*Caenidis* ; ces dernières furent trouvées en 1908 dans la zone de Villa Patrizi, en même temps que de nombreuses structures d'époque impériale.

<sup>1404</sup> Friggeri, 1978, p. 145-154. La femme était l'affranchie et secrétaire d'Antonia, mère de l'empereur Claude (Suet. *Vesp.*, 3).

<sup>1405</sup> *Imp. Caes. N Antonini et Veri Aug. sub cur. suc Q. ter Scauri Proc. Epictetus Lib. Fec.* ainsi que la date consulaire *Macrino et Celso cos.* (164 ap. J.-C.).

<sup>1406</sup> La zone est en effet riche de nombreux vestiges de bains, que l'on ne peut cependant pas attribuer avec certitude au complexe de A. Caenidis. En 1888 on trouva les restes d'un *sudatorium* près de l'église des Soeurs Belges (*NSc* 1888, p. 39) ainsi que des thermes près de la zone agricole de Villa Patrizi (*NSc* 1888, p.734) ; en 1896 des vestiges appartenant également à un *sudatorium* (construit avant 80 av. J.-C.) furent mis au jour sur la droite de Via dei Villini (*NSc* 1896, p.166) : la description de ces découvertes est malheureusement beaucoup trop lacunaire pour en tirer des informations utiles à notre propos. Il est en tout cas fort probable que ces *thermae* aient été situés hors des murs, dans les environs de la *via Nomentana*.

<sup>1407</sup> *CIL XIV 4015= D 5720 : In his praedis Aure / liae Faustianianae / Balineus lauat. Mo / re urbico. i. omnis / humanitas. Praesta / iur.*

<sup>1408</sup> Ainsi Hélène, mère de l'empereur Constantin, est-elle une des rares femmes attestées à avoir financé

Si la carrière et l'origine sociale de certains propriétaires nous sont bien connues, comme c'est le cas par exemple pour Claudius Etruscus, fils d'affranchi *a rationibus* impérial devenu chevalier, d'autres sont en revanche condamnés à être éternellement objets de spéculations, comme Ampelis, Daphnis / es, Polyclitus, Charinus ou encore Gryllus. Leur consonance étrangère dénote néanmoins une origine servile : nous avons déjà pu évoquer l'hypothèse d'affranchis, ayant amassé une petite fortune à la manière de Claudius Etruscus. Les *cognomina* Abascantus, Stephanus, Lupus, Fortunatus, Faustus, Primigenius, pouvaient pour certains s'appliquer autant à des esclaves / affranchis qu'à des citoyens libres ; proportionnellement, on notera toutefois que ces noms n'apparaissent quasiment jamais dans les familles sénatoriales.

Celles-ci sont pourtant particulièrement présentes : près de la moitié des quarante propriétaires recensés appartiendraient à l'ordre sénatorial, contre une petite minorité d'ordre équestre. En effet, les rares chevaliers attestés occupent de hautes charges administratives : Rufrius Crispinus était ainsi commandant de la garde prétorienne sous Néron<sup>1409</sup>, Stephanus, *procurator* de Flavia Domitilla<sup>1410</sup>, Tigellin et (Sex.?) Petronius Mamertinus, respectivement préfets du prétoire en 62 et 139-143 ap. J.-C<sup>1411</sup>. On sait enfin que le père de Claudius Etruscus avait reçu dans l'intimité l'anneau des chevaliers<sup>1412</sup> : il est donc probable que son fils ait également joui de ce statut. Si les personnages évoqués correspondent bien aux premiers propriétaires des bains, nous pouvons constater qu'une grande partie d'entre eux a occupé un poste de haut fonctionnaire conférant un lien privilégié avec l'empereur. Il semble enfin que la majorité de ces personnages d'ordre équestre ait vécu au I<sup>er</sup> siècle, si l'on excepte peut-être Mamertinus (seconde moitié du II<sup>e</sup> siècle<sup>1413</sup>) ; après cette date, aucun chevalier

---

la restauration de thermes à Rome. À Ostie, nous pouvons noter la mention de Matidia (probablement la Jeune, fille de l'empereur Hadrien) sur une *fistula* portant l'eau aux thermes du « Palais Impérial », et de Cornificia (sœur ou fille de Marc Aurèle) sur une *fistula* des bains du Phare : ces femmes pourraient être interprétées comme des propriétaires de ces bains ouverts au public (Poccardi, 2006, I, p. 248-249).

<sup>1409</sup> Le *cognomen* Crispinus figure à plusieurs reprises sur les *fistulae* recensées par W. Eck (1982, p. 209-223) : il pourrait donc s'agir également de T. Claudius Q. Crispinus (*fistula* trouvée près de la via Nazionale), de C. Apronius Crispinus (*egregius uir*), ou encore d'Aelia Crispina.

<sup>1410</sup> Suet., *Dom.*, 17, 2 (selon une hypothèse de Rodriguez Almeida, *LTUR* I, 1993, p. 164).

<sup>1411</sup> Platner-Ashby, 1929, p. 70; Lugli, 1955, p. 43.

<sup>1412</sup> Stat. *Silv.*, 3, 3, 144.

<sup>1413</sup> Il est toutefois possible que ce Mamertinus ait appartenu à l'ordre sénatorial ; dans ce cas il semblerait

n'est attesté parmi les éventuels propriétaires de bains d'exploitation.

Nous nous devons toutefois d'insister sur un point : le nombre important de membres de l'ordre sénatorial parmi ces propriétaires est lié en grande partie à notre bonne connaissance des hautes charges administratives, tel que le consulat ou la préfecture de la ville. Ainsi, au moins six propriétaires de bains pourraient avoir occupé une charge de consul : M. Aemilius Scaurus (*cos.* 115 av. J.-C.), Cn. Domitius Calvinus (*cos.* 54 et 40 av. J.-C.), Torquatus (pouvant correspondre à trois consuls, en 65 av. J.-C., en 53 ap. J.-C., ou en 94 et 128), M. Vettius Bolanus (*cos.* 66), L. Fabius Cilo (*cos.* 193 et 204), G. Fulvius Plautianus (*cos.* 203<sup>1414</sup>), Naeratius Cerealis (*cos.* 358). Certains d'entre eux furent notamment préfets de la ville : L. Fabius Cilo en 203, Naeratius Cerealis en 352, Neratius Palmatius en 412, ou encore préfet d'Égypte : T. Fl. Claudius Claudianus, en 230<sup>1415</sup>. L. Scribonius Libo Rupilius Frugi, peut-être propriétaire du *balneum Scriboniolum*, fut consul suffect en 88 ap. J.-C., et concessionnaire d'eau à Rome<sup>1416</sup>. Les *balnea Saeniae* tiraient leur nom d'un membre de la *gens Saenia* : peut-être Saenius, sénateur dans les années 60 av. J.-C., ou encore L. Saenius, consul en 30 av. J.-C.<sup>1417</sup>. Le *cognomen* Priscus (du *balneum Prisci*) était quant à lui particulièrement commun, mais nous connaissons deux sénateurs, L. Novius Priscus et L. Neratius Priscus, qui possédaient une arrivée d'eau particulière<sup>1418</sup>, ainsi qu'une femme, Iulia Prisca, également de famille sénatoriale.

Nous ne savons pas à quel moment de leur carrière ces sénateurs et chevaliers prirent en charge la construction et le financement de bains d'exploitation. Il est toutefois intéressant de noter que Naeratius Cerealis est attesté comme *conditor*

---

qu'il n'existe plus d'attestation de propriétaires de bains d'ordre équestre après le I<sup>er</sup> siècle.

<sup>1414</sup> Plautien obtint son entrée au Sénat grâce à l'amitié de Septime Sévère ; il occupât auparavant un poste de préfet du prétoire, en 197.

<sup>1415</sup> Le *nomen* Claudius peut toutefois faire référence à de nombreuses personnes reconnues parmi la liste des possesseurs d'eau publique établie par W. Eck (1982, p. 213-214) : 7 ou 8 auraient une origine sénatoriale.

<sup>1416</sup> Bruun, 1999, p. 82 : Le nom Libonis Rupili Frugi, correspondant probablement à ce même Scribonius Libo Rupilius Frugi, a été trouvé sur une *fistula* provenant de l'Esquilin (BCom 66, 1938, p. 244).

<sup>1417</sup> Vassileiou, 1985, p. 327.

<sup>1418</sup> Bruun, 1999, p. 82 : La première *fistula* (CIL XV 7502) est de provenance inconnue ; la seconde fut trouvée plus récemment sur le Viminal (BCom 92, 1987-88, p. 124).



*balnearum* en 358, soit l'année même de son consulat. Cet acte doit-il être perçu comme le fruit d'une opération démagogique exceptionnelle, à une époque tardive, ou au contraire s'agissait-il de financements communs lors d'une prise de fonction importante ? Nous noterons par exemple que L. Ceius Privatus avait pris à sa charge la construction d'un *balneum* (129), probablement pour marquer sa promotion, le faisant passer de *subprinceps* à *princeps* des *Castra Peregrina*. Pour autant le financement de bains ne semble pas avoir connu de politique systématique : quiconque en avait les moyens financiers devait pouvoir entrer en possession d'un établissement d'exploitation. On voit par ailleurs que tous les statuts sociaux sont représentés parmi ces propriétaires de bains : les *honestiores* semblent les plus nombreux (près de la moitié du chiffre total), avec un fort pourcentage ayant atteint de hautes charges administratives (consuls, préfets de la ville ou préfets du prétoire pour les chevaliers), mais il ne faut pas oublier que ces derniers sont les mieux représentés aussi parce qu'ils sont les mieux connus. Les femmes responsables de la construction de complexes balnéaires sont également d'origine noble ; nous avons également remarqué leur lien avec la famille impériale<sup>1419</sup>. Enfin, si nous savons bien peu des simples citoyens romains, affranchis ou pérégrins, on notera toutefois que ces derniers représentent près d'un tiers des propriétaires connus.

Nom du propriétaire ou entrepreneur	Référence	Source	Condition sociale	Regio	Datation
M. Aemilius Scaurus	<i>PIR</i> <sup>2</sup> A 0405 : <i>cos.</i> 115 av. J.-C.	???	SEN	X	Fin II <sup>e</sup> siècle av. J.-C.
M. Iunius Brutus	<i>RE</i> X <sup>1</sup> 971, M. Iunius Brutus 50, fils de M. Iunius Brutus 49	<i>Cic. De or.</i> , 2, 55, 223 ; <i>Clu.</i> , 51, 141	SEN	?	Fin II <sup>e</sup> siècle av. J.-C., début I <sup>er</sup> siècle av. J.-C.
Saenius	<i>Gens Saenia</i>	<i>Cic. Cael.</i> , 61, 62	SEN	?	2 <sup>e</sup> moitié I <sup>er</sup> siècle av. J.-C.
Crispinus / Crispina	- <i>PIR</i> C 1581-1590 Rufrius Crispinus : - <i>PIR</i> R 121 : <i>praef. pr.</i> en 47 -(Vettius) Crispinus ( <i>PIR</i> <sup>1</sup> V 325), fils de Vettius Bolanus ( <i>PIR</i> <sup>1</sup> V 323) - <i>Quinctii</i> : <i>dict.</i> 361 ; <i>cos.</i>	<i>Pers. Sat.</i> , 5, 126	SEN : 19 h. / 9 f. <i>CIL</i> : 159 h. / 89 f. / 2 affr.  (Kajanto 223)	?	I <sup>er</sup> siècle av. J.-C. / I <sup>er</sup> siècle ap. J.-C.?

<sup>1419</sup> Nous pouvons faire les mêmes conclusions pour les bains d'exploitation d'Ostie, si l'on accepte l'hypothèse que les noms inscrits sur les *fistulae* se réfèrent bien aux propriétaires des complexes (Nucci, 1999, p. 36-37).

	208 ; <i>pr.</i> 186 ; <i>quaest.</i> avant 69				
Cn. Domitius Calvinus	<i>PIR</i> D 139 : <i>cos.</i> 53, 40 av. J.-C.	Fest. <i>Sign. Verb.</i> , 9, 142L.	SEN	IV	1 <sup>e</sup> moitié I <sup>er</sup> siècle av. J.-C.
Bolanus	M. Vettius Bolanus : - <i>PIR</i> <sup>1</sup> V 323 : Legat de légion en Arménie sous Corbulon en 62 ; <i>cos. suff.</i> avant 69 - <i>PIR</i> <sup>1</sup> V 324 : fils de Vettius Bolanus et frère de Crispinus, <i>cos. ord.</i> en 111 avec C. Calpurnius Pison	<i>Notitia</i> (VZ I p.165)	SEN : Consul av. 69 + fils <i>CIL</i> : 4 h. / 2 f.  (Kajanto 181)	I	Deuxième moitié I <sup>er</sup> siècle ap. J.-C.
Agrippina	Filles de M.Vipsanius Agrippa ? - <i>PIR</i> V <sup>1</sup> 462-463 :	<i>CIL</i> XV 7247	IMP ? SEN : 14 f. <i>CIL</i> : 43 + 2 escl. /affr. (Kajanto 175)	VI	Milieu I <sup>er</sup> siècle ap. J.-C.
Vespasianus	Imp. Caesar Vespasianus Aug. : - <i>PIR</i> <sup>2</sup> F 398 Imp. Titus Vespasianus Aug. : - <i>PIR</i> <sup>2</sup> F 399	<i>Notitia</i> (VZ I p. 164)	IMP ? Affranchi de la gens Flavia (non attesté)? SEN : 3 (Kajanto 158)	I	Fin I <sup>er</sup> siècle ap. J.-C.
Abascantus = T. Flavius Abascantus?	T. Flavius : - <i>PIR</i> <sup>2</sup> F 194 : affranchi impérial <i>ab epistolis</i> de Domitien - <i>PIR</i> <sup>2</sup> F 195 Ti. Claudius : - <i>PIR</i> <sup>2</sup> C 767 : affranchi impérial <i>a rationibus</i> L. Satrius : - <i>PIR</i> <sup>2</sup> S 194 : esclave ?	<i>Curiosum</i> (VZ I, p. 90) <i>Notitia</i> (VZ I, p. 165)	Sur 3 <i>Abascanti</i> connus 2 affranchis impériaux et un esclave (Satrius)	I	Fin I <sup>er</sup> siècle ap. J.-C. ?
Stephanus	- <i>PIR</i> <sup>2</sup> S 652 - <i>PIR</i> <sup>2</sup> S 653 : affranchi, procurator de Flavia Domitilla	Mart. <i>Ep.</i> , 11, 52 ; 14, 60 Suet. <i>Dom.</i> , 17, 2 (selon RA)	Affranchi?	?	Fin I <sup>er</sup> siècle ap. J.-C. ?
Charinus	?	Mart. <i>Ep.</i> , 7, 34	Nom inconnu qui dénote une origine étrangère = affranchi ?	?	I <sup>er</sup> siècle ap. J.-C.
Lupus	L. Cornelius Lentulus ; Lupus, <i>cos.</i> 156 av. J.-C. ; Pontius Lupus, chevalier : - <i>RE</i> 22, 36 Rutilii : <i>cos.</i> 90, <i>pr.</i> 49 : - <i>RE</i> 1A, 1263	Mart. <i>Ep.</i> , 2, 14, 11-12	SEN : 14 <i>CIL</i> : 164 h. / 9 escl. / affr.  (Kajanto 327)	IX	I <sup>er</sup> siècle ap. J.-C.
Gryllus	<i>PIR</i> <sup>2</sup> G 229	Mart. <i>Ep.</i> , 2, 14, 11-12	Nom inconnu qui dénote une origine étrangère = affranchi ?	IX	I <sup>er</sup> siècle ap. J.-C.
Fortunatus	- <i>PIR</i> <sup>2</sup> F 479 - <i>PIR</i> <sup>2</sup> F 480 : affranchi de L. Antistius Vetus <i>cos.</i> 55 - <i>PIR</i> <sup>2</sup> F 0481 : affranchi de	Mart. <i>Ep.</i> , 2, 14, 11-12	SEN : 3 <i>CIL</i> : 1219 h. / 164 affr. / escl.	IX	I <sup>er</sup> siècle ap. J.-C.

	Vespasien <i>ab epistulis</i>		(Kajanto 273)		
Faustus	<i>PIR</i> <sup>2</sup> F 132-137	Mart. <i>Ep.</i> , 2, 14, 11-12	SEN. : 11 <i>CIL</i> : 707 h. / 238 escl. / affr. (Kajanto 272)	IX	I <sup>er</sup> siècle ap. J.-C.
Tigellinus	C.(?) Sofonius Tigellinus(?) : - <i>PIR</i> <sup>1</sup> S 540 : Préfet du prétoire en 62, favori de Néron	Mart. <i>Ep.</i> , 3, 20, 16  <i>Rost. Syll.</i> 888		?	I <sup>er</sup> siècle ap. J.-C.
Tucca	Sempronius Tucca : - <i>PIR</i> <sup>1</sup> S 277	Mart. <i>Ep.</i> , 9, 75 (cf 7, 41)	<i>Cognomen</i> d'origine étrusque, inconnu des autres sources (Kajanto 106)	?	I <sup>er</sup> siècle ap. J.-C.
Claudius Etruscus	<i>PIR</i> <sup>2</sup> C 860 : Fils de l'affranchi <i>a rationibus</i> sous Claude puis Néron, fait chevalier par Vespasien	Stat. <i>Silu.</i> , 1. 5 (cf 3, 3) Mart. <i>Ep.</i> , 6, 42	EQ	?	I <sup>er</sup> siècle ap. J.-C.
Ponticus	- <i>PIR</i> <sup>1</sup> P 587 (ami de Properce et poète épique) - 588 (recteur de province) Cn. Domitius Ponticus : - <i>RE</i> Suppl. 12, 236 Valerius Ponticus : - <i>PIR</i> <sup>1</sup> V 111 : exilé en 61 ap. J.-C.	Mart. <i>Ep.</i> , 9, 19	?	?	I <sup>er</sup> siècle ap. J.-C.
Verulanus/ Verulana	L. Verulanus Severus : - <i>PIR</i> <sup>1</sup> V 288: légat de legion; <i>cos. suff.</i> Verulana Gratilla: - <i>PIR</i> <sup>1</sup> V 289	<i>CIL</i> VI 182 = 30708	SEN. : 2	V	I <sup>er</sup> siècle ap. J.-C.
L. Domitius Primigenius	Non attesté	Rost.Syll.895	<i>Cognomen Primigenius</i> attesté chez des affranchis (Kajanto 291)	?	On connaît par une inscription datée de 80-90 ap. J.-C. un M. Domitius Primigenius
L. Ceius Privatus	Non attesté ( <i>Princeps</i> puis <i>subprinceps castrorum peregrinorum</i> )	<i>CIL</i> VI 354= <i>ILS</i> 2218	Centurion frumentaire <sup>1420</sup>	II	Début II <sup>e</sup> siècle ap. J.-C.
Aurelia Sabina	Vibia Aurelia Sabina : - <i>PIR</i> <sup>1</sup> V 0411 : Fille de Marc Aurèle	Fistule : [ <i>Imp C</i> ]aes Antonin Aug N [ <i>Au</i> ]reliae Sabinae diui Marci Filiae	IMP	V	Fin II <sup>e</sup> siècle ap. J.-C.
L. Fabius Cilo	L. Fabius Cilo Septiminus Catinius Acilianus Lepidus Fulcinianus : - <i>PIR</i> <sup>2</sup> F 27 : <i>cos.</i> 193 et 204, et préfet de la ville à	Aur. Vict. <i>Epist.</i> 20.6 + <i>CIL</i> XV 7447	SEN	XII	Fin II <sup>e</sup> siècle / Début III <sup>e</sup> siècle ap. J.-C.

<sup>1420</sup> Faure, 2003, p. 396 : le *princeps peregrinorum* est un centurion frumentaire détaché, de rang inférieur au primipilat.

	plusieurs reprises.				
Plauti[a]nus ?	C.Fulvius Plautianus: <i>PIR</i> <sup>2</sup> F 0554 : Préfet du prétoire en 197, <i>cos.</i> 203	S.H.A. <i>Heliogab.</i> , 8,6	EQ / SEN :	?	Fin II <sup>e</sup> / début III <sup>e</sup> siècle ap. J.-C.
Novatus	Non attesté	<i>Acta S.Praxedis</i> , Maii IV, 297 et 299 ( <i>Lib.Pont.</i> I, 32)	SEN	VI	II <sup>e</sup> siècle ap. J.-C.
Mamertinus	M. Petronius Sura : - <i>PIR</i> P 229 : <i>cos.</i> Ord. 182 Sex. Petronius: - <i>PIR</i> P 212 : préfet Egypte en 134 ; préfet du prétoire en 139-143. Père de M. Petronius Surae Mamertinus M. Valerius : - <i>RE</i> 14 (1928) 951 s.v. Mamertinus 1 Vetina : - <i>PIR</i> <sup>1</sup> V 0310	<i>Curiosum</i> (VZ I p.90) <i>Notitia</i> (VZ I p. 165)	SEN	I	II <sup>e</sup> siècle ap. J.-C. ?
Falerius / Falerianus?	Plusieurs sénateurs Falerii sont attestés durant la période républicaine.	<i>CIL</i> VI 29806=ILS 5589	SEN ?	?	gentilice attesté entre II <sup>e</sup> siècle av. J.-C. et III <sup>e</sup> siècle ap. J.-C.
Antiochianus	Antiochianus : - <i>PIR</i> <sup>2</sup> A 738 : préfet du prétoire sous Héliogabale - <i>PIR</i> <sup>2</sup> A 739 Flavius : - <i>PIR</i> <sup>2</sup> F 203 : <i>cos.</i> 270 ; <i>praef. urbi</i> en 269, 270, 272.	<i>Notitia</i> (VZ I p.165)	SEN / EQ : préfet du prétoire (Antiochianus) consul (Flavius)	I	III <sup>e</sup> siècle ap. J.-C.
T. Fl. Claudius Claudianus	Ti. Claudius Claudianus : - <i>PIR</i> <sup>2</sup> C 834 : plusieurs fois légat de légion et légat d'Auguste en Dacie et Pannonie inf. ; <i>cos. suff.</i> 199. T. Fl(avius) (Claudius) Claudianus : - <i>PIR</i> <sup>2</sup> F 237-238 : <i>c.u.</i>	<i>CIL</i> VI 29767 (+ XV 7450)	SEN	VI	III <sup>e</sup> siècle ap. J.-C. ?
Cyriacus	Licinius Cyriacus : - <i>PIR</i> <sup>2</sup> L 193	<i>Passio ss.Antemii et socc.</i> , XIV (Acta Sanct., Mai II, 617)	?	VI	Début IV <sup>e</sup> siècle ap. J.-C.
Naeratus Cerealis (conditor balnearum)	<i>Praef. urbi</i> 352-353 ; <i>cos.</i> 358 - <i>PLRE</i> p. 197-199	<i>CIL</i> VI 1744 a = 31916 a ; <i>CIL</i> VI 1745	SEN.	V	Milieu IV <sup>e</sup> siècle ap. J.-C.
Daphnis / Daphnes ? Phoebi (= Phoebianus ?)	<i>PIR</i> <sup>2</sup> D 7 / <i>PIR</i> <sup>2</sup> D 8?	<i>Curiosum</i> (VZ I, p.103) <i>Notitia</i> (VZ I, p.169) <i>Schol.ad Iuu.</i>	Affranchi ou pérégrin	IV	<i>Terminus ante quem</i> : 1 <sup>ère</sup> moitié IV <sup>e</sup> siècle ap. J.-C.

		7, 233			
Olympias	Fille d'Ablavius préfet du prétoire sous Constantin, de 328 à 337. Fiancée de l'empereur Constant, puis épouse d'Arsace, roi d'Arménie (PLRE p. 642)	<i>Acta S.Laurentii</i> (II, 84, 1.46 ; III, 239). <i>Passio s. Polychronii</i> , IV s., IX-XI		VI	IV <sup>e</sup> siècle ap. J.-C.
Polyclitus / Polykleitos ?	Non attesté	Porph; <i>Commentarii in Q. Horatium Flaccum</i> , Ars P. 32	Nom inconnu qui dénote une origine étrangère = affranchi ?	?	IV <sup>e</sup> siècle ap. J.-C.
Scribonius	Famille de Cn. Pompeius Magnus : - PIR S 210-214 L.Scribonius Libo Rupilius Frugi : -PIR <sup>2</sup> L 166 : édile de 88 ap. J.-C., et concessionnaire d'eau à Rome	CIL XV 7188	SEN ?	XII	I <sup>er</sup> siècle ap. J.-C. ? IV <sup>e</sup> siècle ap. J.-C. pour la plaque de collier
Palmat[i]us	Neratius Palmatius : PLRE 662 : <i>praef. urbi</i> en 412 Iunius Palmatus: - PIR <sup>2</sup> I 793	<i>Lib.Pont.I</i> , 233	SEN	V	Début du V <sup>e</sup> siècle ap. J.C.
Ampelis	Non attesté	<i>Curiosum</i> (VZ I, p. 145) <i>Notitia</i> (VZ I p. 249)	Nom inconnu qui dénote une origine étrangère = affranchi ?	XIV	???
Priscus (Prisca ?)	PIR P 708-725	<i>Curiosum</i> (VZ I, p. 145) <i>Notitia</i> (VZ I p. 249)	SEN : 50 ; 6 f. CIL : 760 h. / 337 f. / 87 escl. / affr. (Kajanto 288)	XIV	?
Iulius Akarius (ou Akakius ?)	<i>Gens Acacia</i> ? Ou P. Iunius Karus (S), possesseur d'un accès à l'eau publique ?	CIL VI 29764 (tiré de l' <i>Itin.Eins.</i> )	?	?	Branche tardive des Iulii ?
Torquatus	PIR T 219 ; L. Manlius Torquatus : <i>cos.</i> 65 av. J.-C. -L. Nonius Calpurnius Torquatus Asprenas : - PIR N 133 : <i>cos. ord.</i> 94 et 128, possesseur d'un accès à l'eau publique. M. Iunius Silanus : - PIR <sup>2</sup> I 837: <i>cos.</i> 53	<i>Curiosum</i> (VZ I p.89) <i>Notitia</i> (VZ I p.164)	SEN : 15 h. / 7 f. CIL : 26 h. / 3 f. / 1 escl.	I	?
<b>Tableau 2</b> : Identification et statut social des propriétaires de bains d'exploitation romains					

#### IV.2.2. Les *balnea domestica*

Si certains choisissaient d'investir dans des complexes d'exploitation, d'autres possédaient chez eux des structures exclusivement domestiques, fréquentés uniquement par la famille et éventuellement ses proches. Nous avons étudié dans notre troisième partie la répartition chronologique et géographique de ces complexes, apparaissant pour la première fois chez Cicéron, mais probablement adoptés chez les plus riches patriciens depuis déjà quelques décennies. Comment reconnaître les propriétaires de ces *balnea domestica* ? Les sources littéraires ne sont pas toujours très explicites sur le statut de certains des complexes évoqués. Il est clair par exemple que le *balneum* de Cicéron (96) se situait à l'intérieur de sa résidence du Palatin, et qu'il n'était fréquenté que par lui et ses proches amis<sup>1421</sup>. En revanche, certains bains cités par Martial posent davantage de problèmes d'interprétation : comment savoir en effet si le *balneum* de Ponticus (150), chez qui l'on dîne si bien<sup>1422</sup>, ou celui de Tucca (148), entièrement en bois<sup>1423</sup>, étaient strictement domestiques ? Comme nous l'avons souligné en traitant des bains d'exploitation, l'évocation de détails esthétiques pourrait être la preuve que ces structures étaient fréquentées par un certain public, mais il n'est pas impossible non plus que le poète ait été invité à se baigner dans les complexes domestiques de ses amis.

Les remarques que nous pouvons faire sur les propriétaires de bains domestiques reflètent d'une certaine manière les observations déjà avancées pour les propriétaires de bains d'exploitation, et celles plus générale de W. Eck sur les bénéficiaires du *ius aquae* (voir **Tab. 3**). L'échantillon dont nous disposons est toutefois beaucoup moins représentatif : à peine plus d'une demi-douzaine de propriétaires de bains domestiques peuvent être recensés<sup>1424</sup>. Plus d'un tiers d'entre eux appartient à l'ordre équestre : T. Quinctius Scapula par exemple possédait au I<sup>er</sup> siècle av. J.-C. une propriété avec *balnea* sur la rive droite du Tibre. L. Spurius Maximus, tribun de la 4<sup>ème</sup> cohorte des Vigiles

---

<sup>1421</sup> Cic. *Att.*, 3, 2-4.

<sup>1422</sup> Mart. *Ep.*, 9, 19 : *Laudas balnea uersibus trecentis cenantis bene Pontici, Sabelle. Vis cenare, Sabelle, non lauari.*

<sup>1423</sup> Mart. *Ep.*, 9, 75 : *Tucca balneum fecit : sed strage nemorum pineaque conpage, ut nauigare Tucca balneo posit.*

<sup>1424</sup> Si l'on ôte notamment les témoignages de Martial pouvant faire référence aussi bien à des bains ouverts au public que domestiques.

sous Septime Sévère, peut quant à lui être considéré comme le propriétaire de bains situés dans la regio VI (61). Enfin Plautien, qui possédait ses propres *balnea* domestiques, pourrait également être cité parmi les personnages d'ordre équestre (il était préfet du prétoire en 197), bien qu'il ait été ensuite promu au rang de sénateur<sup>1425</sup>. Ces chevaliers étaient donc particulièrement riches (la résidence de T. Quinctius Scapula comptait notamment deux *balnea*), avec de hautes charges administratives leur conférant un rapport privilégié avec l'empereur. Tous les autres propriétaires connus appartiennent à des familles sénatoriales : Cicéron (sur le Palatin), les Annii et Valerii (sur le *Caelius*), et peut-être Pactumeia Lucilla (sur l'Aventin)<sup>1426</sup>. Aucun personnage d'origine étrangère ou servile ne nous est connu en tant que propriétaire de bains domestiques ; ceci étant dit, les témoignages en notre possession sont trop peu nombreux pour être considérés comme représentatifs. Les hautes charges occupées par ces dignitaires nous laissent cependant imaginer que la possession de bains domestiques, nécessitant une concession personnelle de l'*aqua ducta* ou *caduca*, était loin d'être accessible à tous.

La présence de *balnea* domestiques à l'intérieur de *domus* bénéficiant d'eau courante est un critère de plus signalant la richesse d'un propriétaire. Comme le précise Palladius au IV<sup>e</sup> siècle, l'accès à une quantité d'eau importante est par ailleurs une des conditions les plus importantes pour le *paterfamilias* voulant faire construire des bains sur sa propriété<sup>1427</sup>. La localisation des bains domestiques au sein de la ville de Rome nous a par ailleurs amenés à constater une distribution selon les quartiers les plus riches : Palatin (sous la République), *Caelius*, Aventin, Esquilin<sup>1428</sup> (sous l'Empire). Par comparaison, seules 30 *domus* pompéiennes (sur près de 400 recensées) étaient pourvues de bains au premier siècle ap. J.-C., mais une vingtaine seulement fonctionnait

---

<sup>1425</sup> D'après Eck, 1982, p. 215, un certain L. Fulvius Plautianus, consul ordinaire en 205 et probablement descendant de Plautien, avait le droit d'utiliser l'eau publique.

<sup>1426</sup> Il faut bien entendu garder à l'esprit qu'un affranchi portera le même gentilice que la famille dont il était issu ; à l'exception des Valerii toutefois, l'identification du propriétaire a été faite à partir du nom entier de l'individu, ce qui ne devrait pas laisser trop de doutes sur son identification.

<sup>1427</sup> Pallad. *Rust.*, 1, 39, 1 : *Non alienus est, si aquae copia patiatur, patremfamilias de structura balnei cogitare; quae res et uoluptati plurimum conferat et saluti.*

<sup>1428</sup> Carucci, 2003, p. 910 : Les sources littéraires et épigraphiques attestent l'intense occupation de l'Esquilin par des familles sénatoriales, dont une très grande partie comptait des membres ayant recouvert la charge de *praefectus urbi*.

encore lors de l'éruption de 79 : les *balnea* domestiques de Pompéi correspondent par conséquent à 5% du chiffre total d'habitations<sup>1429</sup>. À Ostie, G. Poccardi n'a recensé que trois complexes domestiques, mais ce chiffre pourrait être réduit à deux si l'on considère que les bains de la Maison des Dioscures étaient accessibles également au public<sup>1430</sup>. Par ailleurs, ces *balnea* se caractérisent par leur situation périphérique (bain de la villa suburbaine de Procoio à Pianabella) et / ou leur chronologie tardive (bain de la « maison » située près du port fluvial). Sans vouloir effectuer des parallèles rigides entre ces villes présentant de nombreuses divergences chronologiques, urbanistiques et sociales, force est de constater que la présence de *balnea* au sein de *domus* urbaines n'était pas particulièrement répandue, surtout dans les cas d'une offre abondante en infrastructures balnéaires publiques<sup>1431</sup>.

Nom du propriétaire	Référence	Source	Condition sociale	Regio	Datation
T.Quinctius Scapula	T. Quinctius Scapula ( <i>RE</i> XXIV, 1103, 54)	Cic. <i>Att.</i> , 13, 29, 1	EQ	Vatican	Milieu I <sup>er</sup> siècle av. J.-C.
Cicero	M. Tullius Cicero ( <i>PIR</i> <sup>1</sup> T 272 : <i>cos</i> 63 av. J.-C.)	Cic. <i>Att.</i> , 2, 3, 4 ; 4, 10	SEN	X	2 <sup>e</sup> moitié I <sup>er</sup> siècle av. J.-C.
<i>L. Annio L. f.</i> (gens Annia)	<i>PIR</i> A 626-701 L. Annius Fabianus, consul en 201 ( <i>PIR</i> A 643-644) ; L. Annius Arrianus, consul en 243 ( <i>PIR</i> A 635) ; L. Annius Bassus, consul en 70 ( <i>PIR</i> A 637)	Fragment de base de statue honoraire	SEN	II	Milieu II <sup>e</sup> ap. J.-C.
L. Spurius Maximus	<i>PIR</i> S 583 : tribun de la 4 <sup>e</sup> cohorte des Vigiles sous Septime Sévère	<i>CIL</i> XV 7540	EQ	VII	2 <sup>e</sup> moitié II <sup>e</sup> siècle ap. J.-C.
Plauti[a]nus ?	C. Fulvius Plautianus ( <i>PIR</i> <sup>2</sup> F 554) : Préfet du prétoire en 197, <i>cos.</i> 203	S.H.A. <i>Heliogab.</i> , 8, 6	EQ / SEN	?	Fin II <sup>e</sup> / début III <sup>e</sup> ap. J.-C.
Severus Alexander	Imp. Caesar M. Aurelius Severus Alexander Aug. ( <i>PIR</i> <sup>2</sup> A 1610)	<i>CIL</i> XV 7333	IMP	V	1 <sup>ère</sup> moitié III <sup>e</sup> siècle ap. J.-C.
Pactumeia Lucilia	Non attesté (gens <i>Pactumeia</i> <i>PIR</i> P 29-30)	<i>CIL</i> XV 7507	SEN ?	XIII	Haut Empire

**Tableau 3** : Identification et statut social des propriétaires de bains domestiques romains

<sup>1429</sup> De Haan, 2001, p. 41. A. R. Ghiotto (2003, p. 227) a quant à lui compté seulement huit bains domestiques pour 136 *domus* tunisiennes, ce qui équivaut à 5,9 % du total.

<sup>1430</sup> Poccardi, I, 2006, p. 54.

<sup>1431</sup> Ces considérations viennent confirmer les conclusions de N. De Haan sur le statut particulièrement élevé des propriétaires de bains domestiques dans le monde romain : « Solche hohen Beträge, die nur wenige Personen aufbringen konnten, hatten eine große Exklusivität zur Folge: Das Privatbad war ein Prestigeobjekt, das seine statuserhöhende Wirkung ganz und gar erreichte » (2010, p. 131).



### IV.2.3. Aspects financiers et législatifs

#### *Bains d'exploitation*

Construire des bains se révélait être une opération coûteuse : Juvénal nous indique la somme de 600 000 sesterces, peut-être exagérément élevée, mais qui démontre que tous ne pouvaient pas se permettre de s'offrir un tel luxe<sup>1432</sup>. Mais voyons d'autres exemples de dépenses relatives à des bains telles qu'elles figurent sur les inscriptions. Nous savons par exemple que les six Augustales de la cité de *Teanum Sidicinum* (*regio* I) dépensèrent 60 000 sesterces pour racheter le *balneum Clodianum*, apparemment de propriété privée<sup>1433</sup>. C. Valerius Pansa paya quant à lui la somme de 200 000 sesterces afin de restaurer les thermes de *Nouaria*, entièrement détruits par une catastrophe naturelle (incendie ?)<sup>1434</sup>. Par comparaison, le *labrum* des thermes du Forum à Pompéi coûta au conseil local la somme de 5250 sesterces (**Fig. 6**)<sup>1435</sup>. La somme moyenne dépensée par un particulier pour construire ou racheter un complexe balnéaire devait donc se compter, dans le meilleur des cas, en dizaine de milliers de sesterces.

Cette somme devait varier selon la taille de l'établissement, la présence ou non d'une palestine, la décoration<sup>1436</sup>, etc. Une inscription attribuée aux thermes de Neptune à Ostie fait état d'une somme de 2 Millions de sesterces, dépensée par Antonin le Pieux pour terminer les travaux et la décoration de l'établissement<sup>1437</sup>. J. Delaine a estimé le

---

<sup>1432</sup> Juv., 7, 178-179 : *balnea sescentis et pluris porticus in qua / gestetur dominus quotiens pluit*. Il pourrait alors s'agir pour l'auteur d'une façon d'évoquer une très grosse somme d'argent.

<sup>1433</sup> *CIL* X 4792 = *ILS* 5677 : *S .C. Balneum Clodianum / emptum cum suis aedificis / ex pecunia Augustal. HS (60.000)* (suivi des six noms) : les Augustales étant six, doit-on penser qu'ils ont dépensé ici la *summa honoraria* de 10.000 HS chacun ? Dans ce cas-là, il s'agit bien d'un acte d'évergésie public. Il est alors possible que les sévirs aient racheté un *balneum* privé (il porte le nom d'un particulier) pour en faire une structure publique (Fagan, 2002, p. 315).

<sup>1434</sup> *CIL* V 6513 : (...) *balineum quod ui consumptum fuerat ampliatis solo et operibus intra biennium pecunia sua restituit et dedicavit in quod opus legata quoque rei p.testamento Albuciae Candidae uxoris suae HS CC (milia nummum) consensu ordinis amplius erogavit*.

<sup>1435</sup> *CIL* X 817 = *ILS* 5726.

<sup>1436</sup> *CIL* V 5262 = *ILS* 2927 : Pline le Jeune a ainsi dépensé 300 000 sesterces pour la décoration des thermes de Côme (...*adiectis in ornatum HS CCC (milia) (...)*).

<sup>1437</sup> *CIL* XIV 98 = *ILS* 334 : (...) *thermas in quarum exstructionem diuos pater suus HS (uicies centena milia) polli[citus erat] adiecta pecunia quanta amplius desiderabatur item marmiribus ad omnem*

coût de la construction des thermes de Caracalla à 12 Millions de KM (*kastrensis modius*, soit près de 215 millions de sesterces)<sup>1438</sup>. Les particuliers et même les sénateurs romains étaient donc dans l'incapacité de rivaliser avec les complexes érigés par l'empereur, dans la mesure où ces constructions se chiffraient en dizaine voire en centaines de millions de sesterces. À Rome et dans les plus grandes villes de l'Empire, les évergètes privés devaient alors se contenter de financer des édifices beaucoup plus modestes, avec un minimum de pièces thermales, et le plus souvent sans palestre.



**Figure 34** : *Labrum* des thermes du Forum à Pompéi, mentionnant la somme dépensée par le conseil local pour sa construction (*CIL X 817=ILS 5726*) (cliché A. L. Foulché)

Pourtant les particuliers n'hésitaient pas à investir une partie de leur capital dans des *balnea* privés, afin d'en tirer un profit commercial. Nous avons vu que cette pratique, déjà répandue sous la République, semble avoir connu dès la première moitié du I<sup>er</sup> siècle ap. J.-C. un développement sans précédent. Afin de récupérer le capital de départ, il est fort possible que les propriétaires décidaient de louer leur établissement : ils percevaient ainsi un loyer de la personne contractuelle (*conductor*), qui elle-même

---

*o[natum perfecit]*. Ces bains, dotés d'une palestre et d'une dizaine de pièces thermales, se classent parmi les grands thermes publics d'Ostie, mais sont pourtant loin d'égaliser les *thermae* impériales de Rome.

<sup>1438</sup> DeLaine, 1997, p. 207-220 : Pour réaliser ses calculs, l'auteur a (entre autre) appliqué les prix retranscrits par l'Édit de Dioclétien à la quantité de matériel employé dans la construction et la décoration de l'établissement.

pouvait tirer son profit des charges d'admission, mais aussi des concessions faites à d'autres locataires (essentiellement des commerçants)<sup>1439</sup>. Dans certains cas, il n'est pas impossible que le propriétaire ait géré lui-même son complexe balnéaire, mais la plupart du temps nous devons imaginer qu'il préférerait le louer<sup>1440</sup>. Certaines églises romaines ayant reçu un *balneum* parmi leurs donations, pouvaient ainsi en tirer un profit annuel de 27 à 42 *solidi*<sup>1441</sup>. Il n'est pas précisé si la somme mentionnée découlait de la location de l'établissement, ou bien de ses revenus directs<sup>1442</sup>, mais on notera cependant que les hautes charges administratives qu'occupaient une grande majorité de ces propriétaires devaient être incompatibles avec la gestion quotidienne de complexes balnéaires. Le montant fixe des rentes des domaines urbains et même ruraux pourrait notamment laisser penser que leurs propriétaires avaient souscrit des contrats de location avec un *conductor*<sup>1443</sup>. Que savons-nous de ces *conductores* et de la gestion des bains d'exploitation en général? Les sources littéraires et épigraphiques étant quasiment silencieuses sur ces questions, nous sommes ici contraints de nous plonger dans les textes législatifs.

Un passage du Digeste évoque ainsi une transaction ayant lieu entre un propriétaire et son locataire : ce dernier n'hésite pas à laisser en gage un esclave en

---

<sup>1439</sup> Robinson, 1984, p. 1070.

<sup>1440</sup> En Égypte, à l'époque ottomane (et certainement mamelouke), les propriétaires des hammams ouverts au public ne sont jamais les gérants. On sait que ces derniers ne tiraient pas un revenu très conséquent de leur établissement - les charges étant particulièrement lourdes -, alors que le propriétaire appartenait à la classe des hauts notables : on compte ainsi dans les archives de nombreux émirs, sultans, juges, et même parfois des propriétés collectives (Denizeau, 2009, p. 319).

<sup>1441</sup> L'église de Saint Gervais et Protais, sur le *Vicus Longus*, bénéficiait ainsi de 42 *solidi* et 3 *siliquae* sur le *balneum qui cognominatur templum* et 32 *solidi* sur le *balneum iuxta Templum Mamuri* (*Lib. Pont. I*, 222). Le *titulus Damasi* obtenait également une rente de 27 *solidi* pour l'exploitation du *balneum* situé *iuxta titulum* (*Lib. Pont. I*, 213).

<sup>1442</sup> Pour J. Dubouloz (2011, p. 56), ce revenu annuel provenait des entrées payantes aux bains. L'auteur note également que valeur de ce revenu est difficile à évaluer, et ne peut se comparer qu'aux autres biens et patrimoines connus pour la même époque : par exemple, les revenus en espèce des familles sénatoriales romaines au V<sup>e</sup> siècle oscillaient entre 72 000 et 288 000 *solidi* annuels. Malgré la dangerosité d'une telle comparaison, et sachant l'augmentation continue de la valeur de l'or à partir du IV<sup>e</sup> siècle, on ne peut que constater la maigre valeur des rentes données par le *Liber Pontificalis*.

<sup>1443</sup> Dubouloz, 2011, p. 58.

attendant de payer le loyer<sup>1444</sup>. Labeo mentionne également le cas d'un *conductor* de *balneum* municipal requérant cent *nummi* pour la réfection des foyers et des conduits d'eau<sup>1445</sup>. Le texte nous informe aussi sur la somme dépensée par ce locataire pour un bail annuel, soit vingt *nummi*, ce qui semble relativement peu comparé au capital nécessaire pour la maintenance de l'établissement. Bien qu'il s'agisse très certainement d'un cas pratique - auquel cas la somme indiquée ne signifie rien -, l'affaire est malgré tout intéressante puisqu'elle révèle ce qu'était en droit d'exiger le locataire de son propriétaire. Etant donné que l'établissement en question est un *municipio balineum*, le *conductor* semble agir légalement lorsqu'il demande un financement pour ses travaux à la cité, propriétaire du bain. Mais dans le cas d'une propriété privée, qui s'occupait de payer la maintenance de l'établissement ? L'entretien du système de chauffage et d'adduction en eau, l'approvisionnement en combustible, étaient autant de charges particulièrement coûteuses pour un simple tenancier.

Les sources relatives au monde romain occidental ne nous sont ici d'aucun recours, mais on peut tenter certains parallèles avec l'Égypte antique et moderne. Les contrats de location de bain qui nous sont parvenus sur papyrus stipulent ainsi que les dépenses de combustibles incombaient durant l'Antiquité au locataire-gestionnaire<sup>1446</sup>. Dans l'Alexandrie ottomane, le tenancier déduisait généralement les frais d'entretien et de réparation du loyer qu'il payait au propriétaire. Enfin, un contrat de location daté de 1578 stipule que les frais inférieurs à une certaine somme étaient à la charge du locataire, et devenaient, au-delà de cette somme, à la charge du propriétaire<sup>1447</sup>.

---

<sup>1444</sup> *Dig.*, 20, 4, 9 pr. (*Africanus 8 quaest.*) : *Qui balneum ex calendis proximis conduxerat, pactus erat, ut homo eros pignori locatori esset, donec mercedes solverentur (...)* «Un particulier ayant pris à bail un bain à commencer des calendes prochaines de juillet, est convenu que l'esclave Eros serait engagé au propriétaire jusqu'à ce que les loyers fussent payés. » (trad. H. Hulot 1803).

<sup>1445</sup> *Dig.*, 19, 2, 58, 2 (*Labeo 4 post ep. Jav.*): *Quidam in municipio balineum praestandum annuis uiginti nummis conduxerat et ad refectionem fornacis fistularum similiumque rerum centum nummi ut praestarentur ei, convenerat : conductor centum nummos petebat. Ita ei deberi dico, si in earum rerum refectionem eam pecuniam impendi satisdaret.* « Un particulier à pris en location un bain municipal, moyennant vingt *nummi* par an ; il est convenu qu'on lui fournirait cent *nummi* pour la réparation des canaux et autres pièces du bain ; le *conductor* demande ces cent *nummi*. Je pense que cet argent ne lui est dû que s'il s'engage par caution à le dépenser pour la réparation du bain » (trad. H. Hulot 1803).

<sup>1446</sup> Meyer, 1989, p. 569 : Il s'agit clairement dans ce cas de bains privés ouverts au public.

<sup>1447</sup> Tuchscherer, 2009, p. 339.

Il est impossible que ces *conductores* aient été des esclaves, puisque ceux-ci ne pouvaient pas soumissionner nominalement : il devait donc s'agir de citoyens libres ou d'affranchis, alors que les esclaves étaient plutôt chargés de l'intendance des bains<sup>1448</sup>. Les *conductores* devaient ainsi être capables de payer, si ce n'est l'intégralité, du moins une grande partie des frais liés à la maintenance des bains, qui représentait leur principale dépense. On a pu voir ci-dessus qu'un locataire pouvait payer près de cinq fois son bail annuel en réparation des foyers et conduits d'eau. Les locataires devaient alors faire face à ces dépenses grâce aux recettes générées par les entrées, peut-être aussi par la sous-location de locaux destinés aux commerçants ou autres travailleurs des bains. On peut toutefois légitimement penser qu'en cas de travaux particulièrement importants, le propriétaire devait prendre en charge une partie des dépenses. Ces sommes élevées justifient très certainement le fait que de nombreux établissements tombaient en ruine, parfois pendant de longues périodes<sup>1449</sup>, jusqu'à ce qu'un investisseur privé décide de prendre à sa charge leur restauration<sup>1450</sup>.

La durée du bail pouvait varier selon l'usage que l'on désirait en faire, mais en général il semble que celui-ci ait été assez long. Nous ne connaissons aucun document stipulant la durée de location d'un bien immobilier à Rome. On peut cependant mentionner, à titre de comparaison, les contrats liants les propriétaires et les tenanciers des hammams publics d'Alexandrie à l'époque ottomane, qui étaient généralement d'une durée de trois ans ; le loyer quant à lui variait selon la taille et le prestige de l'établissement<sup>1451</sup>. À Pompéi, le *balneum* loué par Iulia Felix avait par exemple un

---

<sup>1448</sup> La fonction de *balneator* semble ainsi avoir été occupée majoritairement par des esclaves (*CIL* VI 6243), mais aussi par des affranchis (*CIL* VI 9102 c). En règle générale le personnel occupant des charges d'intendance dans les bains était d'origine servile (*praepositus balneariorum* - *CIL* VI 8642 -, ou encore *uilicus thermanum / balinei* - *CIL* VI 8676-8679).

<sup>1449</sup> *EphEp.* VIII 456 = *ILS* 5693 : *balneum Veneris lon[gi tempo]ris uetustate corruptum*. On trouve fréquemment des expressions telles que : *curauerit uetustate conlapsam refomari* (*CIL* VI 1474), ou plus simplement *uetustate conlapsas* (*CIL* VI 29706).

<sup>1450</sup> C'est très probablement le cas, à Rome, de Iunia Cyriace (*CIL* VI 29706) et de P. Alfius Maximus Numerius Avitus (*CIL* VI 1474).

<sup>1451</sup> Tuchscherer, 2009, p. 338-339.

bail de cinq ans<sup>1452</sup>. Un texte du Digeste évoque également un édile ayant loué des bains afin d'en offrir l'accès aux citoyens pendant un an : cette action s'inscrivait alors dans une politique d'évergétisme municipal :

Un édile avait pris en location des bains (*balneas*) dans une ville, afin que les habitants puissent en profiter gratuitement pendant un an. Un incendie les détruit après trois mois. Il a été répondu que celui-ci pouvait agir contre le propriétaire (*balneatore*) en vertu de l'action du louage, afin d'obtenir la restitution des sommes versées pour le temps durant lequel il n'a pas été possible d'utiliser ces bains<sup>1453</sup>.

Une action similaire est également attestée à Tibur, où un citoyen lègue à la ville l'usage gratuit du *balneum Iulianum* pendant dix mois de l'année<sup>1454</sup>. Les héritiers du citoyen étaient ainsi chargés d'assurer tous les frais nécessaires à l'entretien et la réfection de l'établissement. Pour J. Dubouloz, le fait que ce *balneum* privé ait été situé près de la maison du testateur (*iunctum domui meae*) suggère un lien entre les propriétés, peut-être un passage permettant à la fois un usage pour le *paterfamilias* et un accès depuis la rue. Dans ce cas, « le legs constitue un cas de mise à disposition d'une partie d'une demeure au profit de la cité »<sup>1455</sup>. Le fait que le *balneum* porte un nom patronymique confirmerait bien l'indépendance de l'établissement par rapport à l'unité résidentielle de la *domus*.

---

<sup>1452</sup> CIL IV 1136 = ILS 5723 : (...) *ex idibus Aug. primis in idus Aug. sextas annos continuos quinque. / S(i) q(uinquennium) d(ecurrerit) l(ocatio) e(rit) n(udo) c(onsensu)*. Nous ne connaissons pas les durées de bail en général, mais il est probable que ces derniers devaient être établis pour un minimum d'un an, jusqu'à plusieurs dizaines d'années (Dubouloz, 2011, p. 157).

<sup>1453</sup> Dig., 19, 2, 30, 1 (*Alfenus*, trad. J. F. Brégi) : *Aedilis in municipio balneas conduxerat, ut eo anno municipes gratis lauarentur: post tres menses incendio facto respondit posse agi cum balneatore ex conducto, ut pro portione temporis, quo lauacionem non praestitisset, pecuniae contributio fieret*. On ne peut cependant affirmer si la durée du bail était d'un an, ou bien si elle était plus longue (l'édile se contentant dans ce cas-là d'en offrir la gratuité uniquement pendant l'année de son mandat).

<sup>1454</sup> Dig. 32, 1 (Scaeuola, *De legatis et fideicommissis* 35).

<sup>1455</sup> Dubouloz, 2011, p. 272-273.

Même si certains magistrats n'hésitaient pas à rendre gratuit l'accès de bains qu'ils possédaient ou qu'ils avaient loué pour l'occasion, on doit imaginer que les *conductores*, afin de rentrer dans leurs frais, devaient obligatoirement faire payer l'entrée à l'établissement. Par ailleurs il semble que malgré les dépenses importantes liées à la maintenance de ces bains privés, ces derniers aient été particulièrement lucratifs : certains textes du Digeste montrent en effet qu'ils étaient l'objet d'une intense spéculation.

Celui qui démolit la maison d'autrui contre la volonté de son propriétaire, et qui édifie des bains sur cet emplacement, indépendamment du droit naturel, qui veut que les constructions appartiennent au propriétaire du sol, sera également tenu de l'action en réparation du dommage causé<sup>1456</sup>.

La construction de bains sur le terrain d'autrui était, si ce n'est affaire courante, du moins suffisamment attestée pour faire l'objet d'édits spécifiques. D'autres cas d'abus sont également attestés, comme la transformation de bains d'exploitation en habitation<sup>1457</sup>, ou encore l'ouverture au public de bains prévus pour un usage domestique : dans ce cas l'usufruit était considéré comme éteint. Il s'agit de cas particuliers, dans le sens où l'on ne parle pas de transfert de propriété mais d'usufruit : en droit, l'usufruitier n'a pas la possibilité de modifier le bien, qui ne lui appartient pas. Les détails découlent de ce principe de fonds<sup>1458</sup>.

---

<sup>1456</sup> *Dig.*, 9, 2, 50 (Ulpian, trad. J. F. Brégi) : *Qui domum alienam inuito domino demolit et eo loco balneas exstruxit, praeter naturale ius, quod superficies ad dominum soli pertinet, etiam damni dati nomine actioni subicitur.*

<sup>1457</sup> *Dig.*, 7, 4, 12 (Ulpian) : *Si cui balinei usus fructus legatus sit et testator habitationem hoc fecerit, uel si tabernae et diaetam fecerit, dicendum est usum fructum extinctum* : « Lorsque des bains ont été légués en usufruit, et que le testateur en a fait une habitation, ou que de boutiques il a fait un appartement, nous devons considérer l'usufruit comme éteint » (trad. J. F. Brégi).

<sup>1458</sup> Sur les limites du droit de l'usufruitier, voir Dubouloz, 2011, p. 163-166 : De façon générale, il est interdit à l'usufruitier « d'entreprendre quoi que ce soit qui puisse réduire la valeur de la propriété, il n'a pas le droit non plus d'en accroître les revenus, si cela exige un changement de la destination du domaine ».

De même, lorsque l'usufruit d'une maison (*domus*) a été légué, l'usufruitier ne doit pas la transformer en appartements pour la location (*meritoria*), ni diviser cette maison en chambres. Il peut certes la louer, mais seulement dans l'état où elle se trouve. Il n'a notamment pas le droit d'y faire construire des bains. Quand on dit *meritoria non facturum*, cela peut s'entendre d'une auberge (*diuersoria*) ou d'un atelier (*fullonica*). Je pense de même que, s'il existe des bains dans la maison, réservés à l'usage exclusif du propriétaire, dans la partie intime de la maison, ou dans un pavillon d'agrément, l'usufruitier n'a pas le droit, et n'agit pas en bon père de famille, s'il loue ces bains comme des bains publics. Il en serait de même s'il louait la maison pour en faire une étable à chevaux, ou si les écuries qui se trouvent dans la maison étant vides de chevaux et de chariots, il les louait pour en faire un moulin<sup>1459</sup>.

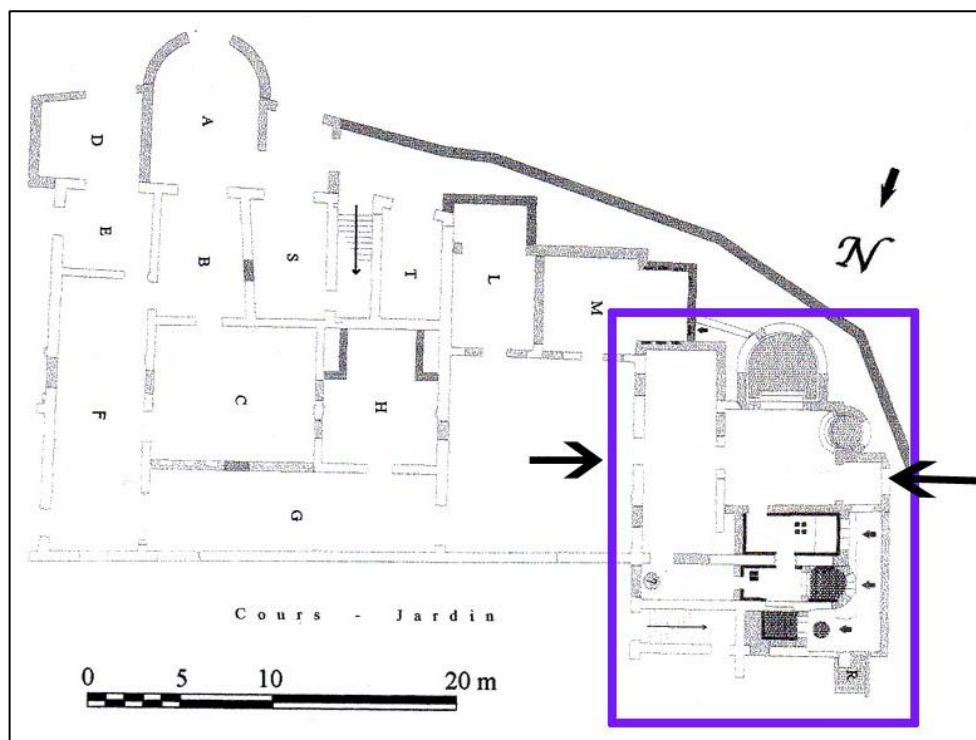
D'après ces textes, il apparaît que seuls les propriétaires pouvaient décider d'ouvrir au public leurs *balnea* ; les usufruitiers n'avaient, selon toute logique, aucun droit de faire construire des bains ou de louer ceux déjà existant à l'intérieur d'une *domus* ne leur appartenant pas. Dans le cas de bains ouverts au public par le propriétaire, Papinien stipule que ces derniers appartiennent à la *domus*, et qu'ils seront donc légués en même temps que celle-ci, « à condition de présenter aussi un accès intérieur par la demeure, qu'ils aient été plus d'une fois utilisés par le père de famille ou sa femme, que le prix d'entrée ait été porté au chapitre des entrées dans les comptes de la demeure, parmi les autres revenus provenant d'espaces de rapport et que bains et demeure aient été achetés dans le même acte de vente ou que leurs équipements aient

---

<sup>1459</sup> *Dig.*, 7, 1, 13, 8 (Ulpian, trad. J. F. Brégi) : *Item si domus usus fructus legatus sit, meritoria illic facere fructuarius non debet nec per cenacula diuidere domum : atquin locare potest, sed oportebit quasi domum locare. Nec balineum ibi faciendum est. Quod autem dicit meritoria non facturum ita accipe quae uolgo deuersoria uel fullonica appellant. Ego quidem, et si balineum sit in domo usibus dominicis solitum vacare in intima parte domus vel inter diaetas amoenas, non recte nec ex boni viri arbitratu facturum, si id locare coeperit, ut publice lauaret, non magis quam si domum ad stationem iumentorum locauerit, aut si stabulum quod erat "orat" domus iumentis et carruchis uacans, pistrino locauerit.*



constitué un ensemble commun<sup>1460</sup>». Dans le cas d'un legs testamentaire, les thermes appartenaient à la *domus* s'ils étaient considérés comme d'usage strictement privés ; à l'inverse, ils pouvaient être légués indépendamment s'ils étaient d'usage public. Comme le souligne J. Dubouloz, « dans ce cas, un usage relativement fréquent par le père de famille et les siens suffit à en garantir le rattachement à la résidence ». Ce lien était en fait garanti par la présence d'un passage entre les deux entités, qui marquait alors une appartenance à une unique propriété. Si des bains domestiques étaient ouverts au public, il devait alors exister un double accès, depuis la rue et depuis la maison (Fig. 7)<sup>1461</sup>. Dans ce cas, les revenus tirés du *balneum* correspondaient à l'entrée payante de l'établissement, plutôt qu'au loyer reçu du *conductor* des bains<sup>1462</sup>.



**Figure 35** : Le secteur thermal de la *domus* des Dioscures à Ostie possède une entrée sur la rue mais également un accès depuis l'intérieur de la maison. On peut donc penser que le propriétaire le fit ouvrir au public afin d'en tirer un profit commercial (d'après Subias Pascual, 1993).

<sup>1460</sup> *Dig.*, 32, 91, 4 (Papinien, *Responsa*, trad. Dubouloz, 2011) : *Balneas legatae domus esse portionem constabat. Quod si eas publice praebuit, ita domus esse portionem balneas, si per domum quoque intrinsecus adirentur et in usu patris familias uel uxoris nonnumquam fuerunt et mercedes eius inter ceteras meritoriorum domus rationibus accepto ferebantur et uno pretio comparatae vel instructae communi coniunctu fuissententiarum.*

<sup>1461</sup> Dubouloz, 2011, p. 52.

<sup>1462</sup> *Ibid.*, n. 34 p. 168 : les revenus des *balnea* étant indiqués comme *mercedes* et non *pensiones*.

La location d'un *balneum* lié à une propriété privée n'était envisageable que dans deux cas : lorsque la personne les mettant en location était le propriétaire, et lorsque les bains possédaient une entrée indépendante de la rue. Certains propriétaires possédant des bains sur leur domaine (*praedia, domus, insula*) pouvaient ainsi décider de les louer à un *conductor* pour une certaine durée<sup>1463</sup> : ils percevaient alors un revenu annuel fixe provenant de la location du complexe, et ne devaient prendre en charge que certains frais d'entretien. C'est le cas par exemple de Iulia Felix, louant pour un bail de cinq ans les bains se trouvant sur ses *praedia* (**Fig. 8 et 10**)<sup>1464</sup> ; on peut également supposer qu'il en était de même pour les *balnea* mentionnés dans les donations du *Liber Pontificalis*.



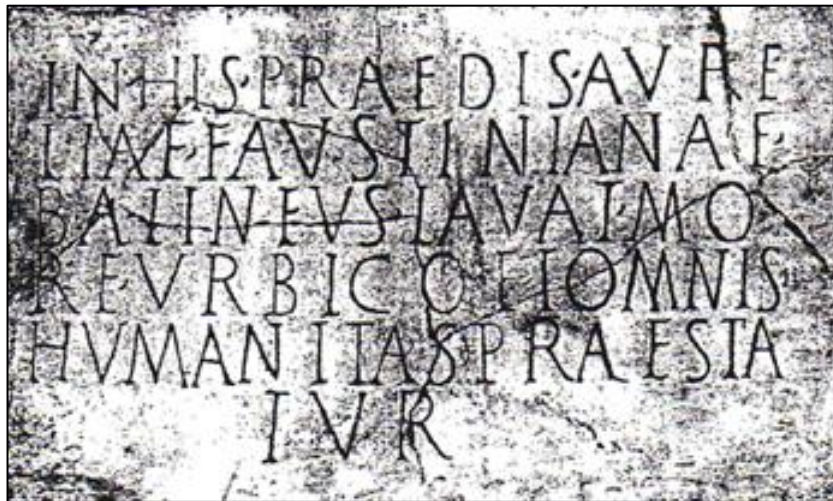
**Figure 36** : Inscription *CIL* IV 1136 découverte à l'entrée du *balneum* de Iulia Felix, Pompéi (d'après Varone, Stefani 2009)

À Rome, les *balnea* de la place du Cinquecento (38) ont dû relever du même régime, puisque le quartier thermal devait être accessible à la fois par la rue et par l'intérieur de la *domus* : il semble difficilement envisageable, dans le cas d'une

<sup>1463</sup> Dubouloz, 2011, p. 540 : De la même façon, un propriétaire pouvait louer à l'intérieur de sa propriété des appartements ou commerces lui procurant un revenu.

<sup>1464</sup> *CIL* IV 1136.

propriété impériale, que la (ou le) propriétaire n'ait pas choisi de louer l'établissement à un *conductor* pour une durée déterminée. Aurelia Faustianiana a pu quant à elle décider de bénéficier directement de l'entrée payante de ses thermes suburbains, dont elle vantait les mérites citadins sur une « affiche » publicitaire, probablement située à l'entrée de ses *praedia* (Fig. 9)<sup>1465</sup>. Dans ce cas, l'absence de *conductor* pouvait être compensée par un *balneator* ou *uilicus/praepositus balinei*, dirigeant un personnel constitué uniquement d'esclaves ou d'affranchis appartenant au propriétaire.



**Figure 37** : Inscription publicitaire vantant les mérites du *balneum* d'Aurelia Faustianiana (CIL XIV 4015.Rome, Musées du Vatican, d'après Pisani Sartorio 1999)

Dans tous les cas, les entrées ou le loyer perçus étaient enregistrés dans les comptes de la *domus* du *pater* ou de la *materfamilias*<sup>1466</sup>. Les propriétaires de *balnea* liés à une ou plusieurs *insulae* (thermes des Sept Sages à Ostie, bains de la Casa Celimontana à Rome) devaient quant à eux mettre automatiquement en location leur établissement balnéaire, étant donné qu'ils étaient souvent actionnaires – du moins au départ - de l'ensemble du complexe architectural composé de plusieurs unités locatives (appartements, *horrea*, bains, etc). En revanche nous connaissons peu les conditions de location des établissements privés indépendants, mais l'on peut supposer que ces dernières étaient plus ou moins similaires aux clauses évoquées précédemment. Les modalités devaient du reste être simplifiées, dans le sens où le propriétaire du complexe avait le choix entre deux solutions, à savoir la mise en location ou la prise en charge

<sup>1465</sup> *Ibid*, n. 2 p. 107

<sup>1466</sup> Dubouloz, 2011, p. 534.

personnelle, sans pour autant avoir à se préoccuper de questions patrimoniales : l'établissement, qui ne présentait en théorie aucun lien avec une propriété privée, était ainsi légué comme un bien unique et indivisible.



**Figure 38** : Entrée principale des bains de la propriété de Iulia Felix sur la rue de l'Abondance, Pompéi. À gauche on distingue des bancs maçonnés destinés à l'attente des clients ; à droite de l'entrée était peinte l'inscription *CIL IV 1136* annonçant la mise en location du *balneum* pour une durée de cinq ans (photo G. Einhorn).

Enfin, nous avons déjà évoqué l'existence plausible d'une taxe liée aux détenteurs d'une arrivée d'eau particulière ; nous pouvons alors nous demander si les propriétaires de bains devaient également verser une partie de leurs revenus à l'« État ». On apprend en effet par une constitution impériale de 405 qu'il existait des *uectigalia* touchant les propriétaires de *cenacula* (divisions à l'intérieur d'*insulae*), de *domus*, de boutiques mais également de thermes privés, soit tous les lieux se trouvant « sous un régime de mise en location des loyers » (*quae in memoratis locis sub pensionis locatione retinentur*)<sup>1467</sup>. Cette loi tardive précise que Rome était exemptée de ces taxes

<sup>1467</sup> *Cod. Théod.*, 11, 20, 3 (*Imp. Arcadius et Honorius aa. Hadriano praefecto praetorio*, trad. Dubouloz, 2011) : *Per omnes autem ciuitates municipia uicos castella ex horreis balneis ergasteriis*

*reuerentia propriae maiestatis* ; elle pourrait par ailleurs correspondre à une taxe immobilière exceptionnelle sur une série de *praedia urbana*. On peut néanmoins supposer que les propriétés urbaines percevant des loyers (*pensiones*) n'étaient très probablement pas libres de tout impôt<sup>1468</sup>.

### *Questions pratiques*

Les questions « pratiques » relatives au voisinage de bains semblent se rapporter aux établissements privés, aussi bien d'exploitation que domestiques. Pour exemple, d'après Julien d'Ascalon, la distance minimale entre des maisons particulières et les foyers et cheminées de bains privés devait être de 20 coudées (9,36 mètres) si la maison était située au nord ou à l'est, était disposée sur deux ou trois étages, ou avait des fenêtres donnant sur les bains. Si la maison était en revanche située au sud ou à l'ouest des bains, la distance avec ces derniers ne pouvait pas être inférieure à 30 coudées (soit 14,4 mètres)<sup>1469</sup>.

Une fois l'autorisation d'adduction à l'eau courante obtenue, il semble que la construction de bains privés, domestiques ou ouverts au public, n'ait pas fait l'objet de difficultés particulières<sup>1470</sup>. Une série d'édits démontre toutefois que la présence de *balnea* à l'intérieur d'une *domus* devait être réglementée afin de ne pas nuire aux maisons voisines. Il était ainsi illégal de plaquer une adduction d'eau contre un mur mitoyen, alors que construire un bain dans une pièce mitoyenne était autorisé, dans la mesure où l'humidité était tolérable<sup>1471</sup> :

---

*tabernis domibus cenaculis, salinis etiam omnibus praeter mancipum, quae populi Romani lauacris inseruiunt, uel his, quae in memoratis locis sub pensionis locatione retinentur, nullius excepta persona unius anni, hoc est tertiae indictionis deuotione congrua a locorum dominis pensio conferatur, excepta scilicet aeternabili urbe, quam ab huiusmodi munere reuerentia propriae maiestatis excusat.*

<sup>1468</sup> Dubouloz, 2011, p. 556-557.

<sup>1469</sup> *Hex.* 13 (Éd. C. Saliou, 1996) : Comme dans le premier cas, les réglementations relatives à la distance entre les deux bâtiments étaient également tributaires du nombre d'étages de la résidence ainsi que de la position des fenêtres (Saliou, 1994, p. 269 ; Baldini Lippolis, 2007, p. 228).

<sup>1470</sup> *Dig.*, 8, 5, 8, 6 (*Ulpian ad edictum* 17) : (...) *sicut agi non potest ius esse in suo ignem facere aut sedere aut lavare.* (« (...) l'on ne peut plaider que l'on n'ait pas le droit, chez soi, de faire du feu, de s'asseoir ou de se laver. » Trad. C. Saliou).

<sup>1471</sup> Saliou, 1994, p. 58: Il semble que l'indice de tolérance à l'humidité se jugeait au cas par cas.

Fixer à un mur mitoyen une canalisation (*fistula*), qu'elle recueille l'eau tirée au château d'eau ou l'eau de pluie, on n'en a pas le droit d'après Proculus [juriste du milieu du I<sup>er</sup> siècle] : mais pour le même auteur on ne peut empêcher son voisin d'avoir un bain le long d'un mur mitoyen, bien que le mur prenne l'humidité, pas plus qu'on ne pourrait empêcher de répandre de l'eau soit dans son *triclinium*, soit dans une chambre (?). Cependant Neratius [juriste de l'époque de Trajan et d'Hadrien] dit que si l'usage fait du *tepidarium* est tel qu'il implique une humidité perpétuelle et que cela nuise au voisin, on peut l'empêcher<sup>1472</sup>.

D'après ce même Proculus, un propriétaire agissait de façon illégale en plaquant des conduites de chaleur sur un mur mitoyen :

Un certain Hiberus, qui a une *insula* juste derrière mes entrepôts, a construit des bains le long du mur mitoyen : or il n'est pas permis d'appliquer des conduits de chaleur sur un mur mitoyen (...) c'est d'autant plus justifié qu'à cause d'eux la flamme brûle le mur. Je voudrais que tu en parles avec Hiberus, pour lui éviter d'agir de façon illicite. Réponse de Proculus : je pense qu'Hiberus lui non plus ne se doute pas qu'en telle affaire il ne fasse une chose interdite, en aménageant des conduits de chaleur le long d'un mur mitoyen<sup>1473</sup>.

---

<sup>1472</sup> Dig., 8, 2, 19. pr. (*Paul ad Sabinum* 6, trad. C. Saliou) : *Fistulam iunctam parieti communi, quae aut ex castello aut ex caelo aquam capit, non iure haberi Proculus ait : sed non posse prohiberi uicinum, quo minus balineum habeat secundum parietem communem, quamuis umorem capiat paries : non magis quam si uel in triclinio suo uel in cubiculo aquam effunderet. Sed Neratius ait, si talis sit usus tepidarii, ut adsiduum umorem habeat et id noceat uicino, posse prohiberi eum.*

<sup>1473</sup> Dig., 8, 2, 13. pr. (*Proculus epistulae* 2, trad. C. Saliou) : *Quidam Hiberus nomine, qui habet post horrea mea insulam, balnearia fecit secundum parietem commune : non licet autem tubulos habere*

Le *balneum* ici mentionné est très certainement ouvert au public, dans la mesure où il a été construit à l'intérieur d'une *insula* : dans ce cas, les revenus tirés de la location de l'établissement (ou des entrées) pouvaient contribuer aux revenus de l'*insula*<sup>1474</sup>. Afin d'éviter ce genre de désagréments, on aménageait généralement un contre-mur, c'est-à-dire que l'on plaquait une cloison de dédoublement contre le mur mitoyen. Cette situation est attestée par exemple à Ostie, où les Bains du Philosophe sont séparés de la maison voisine de la Fortune Annonaire par une double cloison<sup>1475</sup>. Dans plusieurs *domus* de Saint-Romain-en-Gal, on retrouve également des pièces chauffées installées contre un mur délimitant un vide sanitaire entre deux habitations<sup>1476</sup>. Ce type de système n'est pas archéologiquement attesté à Rome, bien qu'il semble évident que ses habitants n'aient pas dû déroger à la loi.

Qu'en était-il des bains de statut public ? Jusqu'ici nous nous sommes concentrés essentiellement sur les propriétaires ainsi que sur les conditions techniques et légales relatives à la gestion de bains privés. D'après l'étude des sources, ce sont en effet ces derniers qui semblent les plus attestés à Rome. Ils doivent être différenciés des bains de statut public, largement diffusés dans les provinces et en Italie. Rome fait-elle alors office d'exception dans le domaine de la construction publique – et en particulier dans le cas des établissements balnéaires –, ou bien au contraire s'inscrit-elle dans une certaine tradition ?

---

*admotos ad parietem communem, sicuti ne parietem quidem suum per parietem commune : de tubulis eo amplius hoc iuris est, quod per eos flamma torretur paries : qua de re uolo cum hiberno loquaris, ne rem illicitam faciat. Proculus respondit : nec hibernum pro ea re dubitare puto, quod rem non permissam facit tubulos secundum communem parietem extruendo.*

<sup>1474</sup> Dubouloz, 2011, p. 310-311 : ce texte montre qu'il existait des complexes architecturaux comprenant des entrepôts, des bains et des immeubles de location, qui devaient peut-être, lors du projet initial, appartenir à une seule personne (ce qui n'exclut pas par la suite une division). On peut évoquer par exemple l'ensemble architectural se développant autour du *Serapeum* d'Ostie, dont la cohérence architecturale semble refléter un projet initial unitaire.

<sup>1475</sup> Saliou, 1994, p. 61.

<sup>1476</sup> Bouet, 1996, p. 175.

### IV.3. Existait-il des bains de statut public ?

Il existe trois natures de sol romain, qui correspondent à trois droits de propriétés différents. Ainsi est *publicum* ce qui relève directement de l'État, c'est-à-dire du Sénat<sup>1477</sup> : il s'agit de l'*ager publicus* (pour l'ensemble des terres publiques), mais aussi, en ville, des *loca* et *opera publica*<sup>1478</sup>. Les temples et autres monuments consacrés aux divinités sont en revanche considérés comme *sacra* ; enfin, les édifices appartenant à des citoyens particuliers (*domus, horti, etc...*) sont liés à un droit de propriété privée (*priuatum*)<sup>1479</sup>. L'adjectif *publicus* s'applique aux espaces et aux bâtiments construits sur le sol public ou gérés par le Sénat, puis par extension par le *fiscus* impérial<sup>1480</sup> ; en revanche les établissements appartenant à des particuliers mais étant accessibles au public (comme les bains d'exploitation), ne seront en principe jamais qualifiés de *publicus*. Juridiquement, les bains publics sont avant tout des *loca publica* : ils sont donc, comme tous les lieux publics, non seulement ouverts à tous (qu'ils soient soldats ou magistrats, pauvres ou riches), mais encore le siège des activités les plus diverses, dont la plupart sont licites, et d'autres parfaitement illicites, comme le vol<sup>1481</sup> ou l'adultère<sup>1482</sup> par exemple :

---

<sup>1477</sup> Nous avons choisi le terme d'État par défaut, bien qu'il soit souvent considéré comme impropre au système politique romain.

<sup>1478</sup> Ce sont dans tous les cas des sols romains soumis au *dominium ex iure Quiritum*. À Rome les autres types de sols ne se rencontrent pas dans la ville.

<sup>1479</sup> De Ruggiero, 1925, p. 146.

<sup>1480</sup> En théorie n'est « public » que le monument construit sur le sol public et géré par le Sénat, mais à partir des Julio-claudiens, comme nous allons le voir, *fiscus* et trésor public tendent de plus en plus à se confondre.

<sup>1481</sup> *Dig.* 47, 17, 1 (Ulpian) : « Ceux qui volent la nuit doivent être jugés extraordinairement, et punis en connaissance de cause, à condition savons-nous que leur peine n'excède par celle des travaux publics à temps. Il en est de même pour ceux qui volent dans des bains publics. Mais si les voleurs se défendent avec une arme, ou s'il y a effraction, ou toute autre chose semblable, sans toutefois n'avoir frappé personne, ils subiront la peine des mines, et les *honestiores* seront condamnés à la relégation. » Ou encore *Dig.* 47.17.3 (Paul) : « Un soldat, qui est appréhendé alors qu'il commet un vol dans des bains, doit être chassé de l'armée avec ignominie » (trad. J. F. Brégi).

<sup>1482</sup> *Dig.*, 48, 5, 9, 1 (Ulpian) : [À propos de l'application de la loi *Julia de adulteriis*, à celui qui prête sa maison ou la maison d'un ami pour favoriser l'adultère] « Et si c'est dans un champ ou dans un bain qu'il a favorisé la débauche, il entre dans le cadre de la loi » (trad. J. F. Brégi).



(...) Toutefois l'usage des bains (*balnei*), ou d'un passage couvert, ou des places publiques appartient à chacun tout entier ; car, en effet, l'usage que j'en ai ne diminue pas l'usage qu'en ont les autres<sup>1483</sup>.

Ces bains étaient donc financés en théorie par les pouvoirs publics : les caisses du Sénat à Rome (*l'aerarium*), et, en dehors de l'*Vrbs*, celles des conseils municipaux. On voit ainsi dans une constitution tardive que l'État affectait « à la réparation des monuments publics et au chauffage des thermes un tiers de [ses] revenus fonciers (*de redditibus fundorum iuris rei publicae tertiam parte*)<sup>1484</sup>. Cet argent pouvait dans certains cas provenir directement du *solarium* (dans l'exemple suivant prélevé sur les boutiques d'un portique situé près des thermes), mais ce procédé devait être rare :

Puisque l'on nous rappelle qu'il y a dans les portiques de Zeuxippe de très nombreux logements avec leurs boutiques, nous ordonnons que, sans aucune dispense, le revenu des locaux rappelés ci-dessus, à raison de la somme qu'il a paru bon de fixer soit affecté aux bains de notre ville pour la fourniture de leurs luminaires et la réparation de leurs bâtiments et toitures (*ad praebenda luminaria et aedificia ac tecta reparanda regiae huius urbis lauacro*)<sup>1485</sup>.

---

<sup>1483</sup> *Dig.*, 13, 6, 5, 15 (Ulpien, trad. J. F. Brégi) : (...) *Usum autem balinei quidem uel porticus uel campi uniuscuiusque in solidum esse (neque enim minus me uti, quod et alius uteretur)* (...).

<sup>1484</sup> *Cod. Theod.* 15, 1, 32 (*Imp. Arcad. Et Honor. AA Eusebio Com. S.L.*, trad. Janvier 1969), pour une constitution datant de 395.

<sup>1485</sup> *Cod. Theod.* 15, 1, 52 (*Imp. Theod. A. Severino P.V.*, trad. Janvier 1969) pour une constitution datant de 424. Il pourrait s'agir ici des bains de Zeuxippe, construits à Constantinople sous Alexandre Sévère : « on peut penser que ce sont là simplement des façons ultra-directes d'établir le budget, plutôt que de véritables expédients » (Janvier, 1969, p. 379).

Le premier point soulevé dans ce chapitre est la question de l'existence de bains de statut public, en dehors des *thermae* impériales, à Rome<sup>1486</sup>. Nous avons en effet pu établir, lors de notre troisième partie, une carte du paysage thermal romain, en essayant de distinguer, lorsque cela était possible, les édifices domestiques des complexes ouverts au public. Si nous avons pu établir qu'une grande partie de ces derniers étaient de propriété privée, reste encore un certain nombre d'établissements dont le statut n'a pas pu être identifié. Une mise en parallèle avec les complexes publics connus des cités italiennes et provinciales pourra peut-être nous permettre de définir la spécificité des *balnea* romains. Ici encore, une distinction chronologique entre République et Empire nous a paru utile.

#### IV.3.1. Sous la République

Tout d'abord, il nous convient de définir ce que l'on entend par édifice « de statut public », ou *opera publica*. Cette expression en effet ne doit certainement pas être comprise comme « ouvert au public », puisque sous ce terme pourrait se cacher notamment un statut privé. À Rome, et nous reprenons la définition donnée par A. Daguët-Gagey, « les *opera publica* sont donc les travaux d'intérêt général, ou encore les ouvrages construits exclusivement sur des parcelles de sol public, au nom du Sénat ou de l'empereur, pour la collectivité, dans l'intérêt de tous et en vue d'un usage commun »<sup>1487</sup> : est donc public tout monument ayant été construit sur le sol public. En Italie et dans les provinces, le financement des monuments publics pouvait être pris en charge par les cités, les magistrats en charge ou les grands évergètes privés ; à ces trois catégories s'ajoutèrent sous l'empire les constructions financées par l'empereur ou un membre de sa famille<sup>1488</sup>. Si à Rome les *thermae* et *balnea* commandités par les empereurs étaient considérés comme *opera publica*<sup>1489</sup>, la situation est toutefois

---

<sup>1486</sup> On notera ici la rareté des publications concernant les *opera publica* à Rome. Le sujet a été traité par A. Daguët-Gagey (1997), mais seulement pour la période 180-305 ap. J.-C. H. Jouffroy, dans son étude sur la construction publique en Italie et en Afrique romaine, a délibérément laissé de côté l'activité édilitaire publique de l'*Vrbs*, en raison de la spécificité de ses constructions formant « un ensemble à part, (...) et qui demanderait une étude distincte » (1986, p. 6).

<sup>1487</sup> Daguët-Gagey, 1997, p. 21.

<sup>1488</sup> Jouffroy, 1986, p. 105.

<sup>1489</sup> S.H.A. Sev., 19, 5 : *Opera publica praecipua eius extant Septizonium et thermae Seuerianae.*

beaucoup moins claire pour les établissements ayant bénéficié d'autres types de financements. En effet, des privés ou magistrats pouvaient-ils également prendre en charge la construction de bains publics ? Sait-on si le Sénat a pu financer l'édification de *balnea* sur le sol public ? Cette situation a-t-elle changé avec l'interventionisme croissant du *Princeps* dans les questions d'édilité publique ? Afin de pouvoir mettre en évidence l'existence d'une éventuelle évolution dans les affaires de financements de bains publics, il convient dans un premier temps d'examiner les sources concernant les constructions publiques durant la période précédant l'Empire.

Il existe en réalité peu de témoignages concernant la construction ou la restauration de bains publics à Rome pour la période républicaine. Les quelques textes relatifs à des complexes ouverts au public en dehors de l'*Vrbs* ne nous renseignent malheureusement pas sur leur commanditaire et leur véritable statut. En observant la liste de ces inscriptions républicaines, nous pouvons toutefois faire plusieurs constats. Sur huit inscriptions recensées (voir **Tab. 4**)<sup>1490</sup>, une seule fait référence à un personnage agissant comme évergète privé (L. Betilienus Vaarus<sup>1491</sup>). Les autres évergètes mentionnés sont des magistrats en fonction, duumvirs ou quattuorvirs. Ils sont chargés d'appliquer la décision prise par le conseil municipal (*ex decreto decurionum*), en utilisant soit l'argent public (*ex pecunia publica*), soit leurs propres fonds privés : dans ce cas, la dépense était comprise dans la somme requise pour leur charge (*summa honoraria*)<sup>1492</sup>, servant à la construction ou à la maintenance des monuments de la

---

<sup>1490</sup> H. Jouffroy (1986, p. 52-53) recense une dizaine d'inscriptions, puisqu'elle prend également en compte deux *piscinae* édifiées à la fin de la République à *Aceruntia* (*regio* II, *CIL* IX 6193) et *Aquilonia* (*CIL* IX 6257). Nous avons décidé de ne considérer ici que les témoignages faisant clairement référence à la construction ou la restauration d'un établissement balnéaire.

<sup>1491</sup> *CIL* I<sup>2</sup> 1529= *CIL* X 5807= *ILS* 5348= *ILLRP* 528 (*Aletrium*, *regio* I). Particulièrement généreux, Betilienus s'est également distingué pour avoir payé lui-même la construction du marché de la ville (Cébeillac-Gervasoni, 1990, p. 712).

<sup>1492</sup> H. Jouffroy (*ibid.*, p. 60) et M. Cébeillac-Gervasoni (1990, p. 700-704) ont posé la question de l'existence d'une *summa honoraria* dans la Latium et en Campanie à l'époque républicaine (plus précisément entre les Gracques et l'époque augustéenne pour M.C.-G.), puisque l'expression n'apparaît jamais textuellement. Les inscriptions révèlent toutefois l'obligation pour les magistrats et décurions en charge de dépenser une certaine somme d'argent; il a ainsi été démontré que les dons les plus nombreux pour les cités étaient ceux effectués par les magistrats au moment de l'exercice de leur fonction, le plus souvent sur leur fonds privés. On citera pour exemple la loi municipale de Tarente (*ILS*. 6086) faisant

citée<sup>1493</sup>. Nous pouvons également constater qu'une bonne moitié de ces inscriptions semble concerner des constructions *ex nouo*, comme le suggère l'utilisation des expressions *facere* ou *aedificare* à Pompéi (Thermes du Forum), *Grumentum*, *Herdonia*, Crotone et peut-être *Brixia*<sup>1494</sup>. Les témoignages restants mentionnent la restauration des bains (ou d'une partie de ceux-ci), ou encore l'annexion de nouvelles pièces thermales ou de piscines. Nous ne savons donc pas si les fonds utilisés pour la construction originelle de ces complexes étaient publics. Toutefois, on peut penser que la prise en charge de la restauration d'un monument par les fonds publics de la cité devait impliquer que le monument en question ait bien été de statut public. Sans parler de véritable politique édilitaire systématique, on constate donc que sous la République tardive, les conseils locaux et les dirigeants de certaines cités italiennes consacraient du temps et de l'argent aux établissements balnéaires : ceux-ci devaient jouir d'un statut public, ce qui explique les actes d'évergétisme personnels mais surtout les dépenses d'argent public pour leur construction et leur maintenance. Dans les provinces, les bains ouverts au public pouvaient donc être des *opera publica*.

Quelle était la situation à Rome à la même époque ? Étonnamment, nous ne connaissons aucune source épigraphique attestant la prise en charge de la construction ou même de la restauration d'un complexe thermal de la part du Sénat ou de magistrats en fonction (principalement les censeurs<sup>1495</sup>). Les textes ne sont guère plus parlants. En examinant la liste de toutes les constructions publiques romaines entre les années 200 et

---

allusion aux sommes requises des magistrats à l'occasion de leur entrée en charge, pour l'organisation de jeux mais également pour un *monumentum in publico*. Dans le Latium en revanche, il semble qu'à partir de Sylla les travaux les plus importants aient été exécutés toujours sous le contrôle des magistrats, mais avec le financement de la communauté.

<sup>1493</sup> CIL I<sup>2</sup> 1635 (thermes de Stabies): (...) *ea pecunia quod eos e lege/in ludos aut in monumento / consumere oportuit* : Pompéi devait probablement bénéficier d'une loi municipale proche de celle de Tarente (Jouffroy, 1986, p. 60).

<sup>1494</sup> CIL I<sup>2</sup> 1628= CIL X 819 (Pompéi) ; CIL I<sup>2</sup> 1690= CIL X 221 (Grumentum) ; CIL I<sup>2</sup> 3188= AE 1967.96 (Herdonia) ; CIL I<sup>2</sup> 2542= ILLRP 2575 (Crotone) ; CIL V 4412 (Brixia).

<sup>1495</sup> Daguet-Gagey, 1997, p. 28 : « Après avoir été un apanage des consuls, c'est aux censeurs qu'incomba entre autres activités la *cura* des *opera publica*. C'est donc principalement à eux que revint la charge d'engager les travaux d'intérêt général et d'embellissement de la ville, les moyens financiers pour ce faire ayant été préalablement accordés par le Sénat qui puisait dans l'*aerarium* des sommes nécessaires, exerçant par ce biais un certain contrôle ».

70 av. J.-C. recensée par F. Coarelli<sup>1496</sup>, il apparaît clairement que l'activité des censeurs se concentre sur les temples, les basiliques, les voies publiques ou encore les portiques. L'absence totale de mention de *balnea* pourrait peut-être résulter de la perte d'une partie du récit de Tite Live à partir de 167 av. J.-C., mais avant cette date, il est possible qu'il n'y ait eu aucun bain construit avec les fonds publics : Tite-Live utilisant les archives sénatoriales, son silence est donc significatif<sup>1497</sup>. Mais alors que le milieu du II<sup>e</sup> siècle correspond en Italie et dans les provinces aux premières attestations de bains publics (et donc très certainement à la diffusion de ces derniers), à Rome le silence des sources épigraphiques, numismatiques et même archéologiques nous permet de douter fortement de la présence de *balnea publica*. En effet, les deux témoignages dont nous disposons pour cette période ne sont pas sans équivoque. Le premier concerne la *Piscina* de la *regio XII*, dont la qualification *publica* pourrait indiquer un financement par des fonds publics<sup>1498</sup>. Le complexe serait alors le seul *opus publicum* connu pour cette période, mais nous avons déjà évoqué à plusieurs reprises nos doutes sur les liens entre la *piscina* et un éventuel établissement balnéaire. Le second témoignage apparaît dans une célèbre missive de Sénèque relative à l'une des fonctions de l'édilité au temps de Scipion, qui consistait à vérifier la température et la salubrité des bains « fréquentés par le public » (*ea loca, quae populum receptabant*)<sup>1499</sup>. L'auteur ne précise pas la nature de ces *balnea*, mais la présence d'édiles peut laisser à penser que c'était là une de leur charge publique, et que ces établissements avaient donc été financés directement par l'*aerarium*<sup>1500</sup>. Ce texte est cependant sujet à caution : le commentaire de Sénèque, déclenché par la description des bains de Scipion, est moral avant d'être historique. Il nous est donc difficile de confirmer la valeur réelle de cette anecdote.

<sup>1496</sup> Coarelli, 1977, p. 4-6 : la grande majorité de ces informations est tirée des livres 21 à 45 de Tite Live.

<sup>1497</sup> On peut penser par ailleurs qu'il n'aurait pas manqué une occasion de faire la morale au lecteur (le sénat est opposé aussi aux théâtres et amphithéâtres).

<sup>1498</sup> Fest. *Sign. Verb.*, 14, 232 : *Piscinae publicae hodieque nomen manet, ipsa non extat. Ad quam et natatum et exercitationis alioqui causa ueniebat populus.*

<sup>1499</sup> Sen. (J.) *Ep.*, 86, 10 : *Nam hoc quoque nobilissimi aediles fungebantur officio intrandi ea loca, quae populum receptabant, exigendique munditias et utile mac salubrem temperaturam (...).*

<sup>1500</sup> Tout ce qui se passe sur la voie et le sol publics relève en effet de la compétence de l'édile. Cette affirmation pourrait toutefois être nuancée si l'on considère que l'édilité consistait également à contrôler les édifices privés ouverts au public (dans ce sens, voir Jacques, Scheid, 1990, p. 55).

La période post syllanienne ne nous est guère mieux connue. Le statut des *balneae Pallacinae* mentionnés par Cicéron (84)<sup>1501</sup> est en effet loin d'être clair : si nous avons précédemment démontré que le complexe tirait son nom d'une voie publique, rien ne nous indique non plus qu'il ait été construit sur le sol public. Les *balneae Seniae* en revanche sont définis par le même auteur comme *balnea publica* (132)<sup>1502</sup>. Cicéron fait-il alors référence au statut même de l'établissement, ou bien veut-il simplement insister sur le fait que ce dernier est ouvert au public<sup>1503</sup>? *Seniae* viendrait en effet de la gens *Saenia*, dont on connaît certains membres de rang sénatorial à partir de 63 av. J.-C.<sup>1504</sup> : cette dénomination indique très certainement un financement privé, ce qui n'exclut pas toutefois un statut public. A. Vassileiou a noté que l'utilisation d'un double nominatif se démarque du génitif que l'on retrouve dans la dénomination de *balnea* plus tardifs (*balneum Abascanti, Charini, etc*), mais qu'il se rapproche des mots républicaines désignant les grands édifices publics (telles les *basilicae Porcia, Aemilia, Sempronia*, la *porticus Minucia* ou *Metelli, etc...*)<sup>1505</sup>. La différence notable tient toutefois dans le fait que ces constructions étaient financées par des magistrats officiels – très souvent des censeurs - qui agissaient alors par décision du Sénat<sup>1506</sup>. Or aucun membre de la gens *Saenia* ne figure dans la liste des magistrats de la République, à l'exception de L. Saenius, consul suffect en 30 av. J.-C., qui ne peut chronologiquement correspondre au propriétaire des bains mentionnés par Cicéron. Ce dernier doit donc correspondre à un évergète privé, probablement de classe sénatorial, ayant financé sur ses propres fonds la construction d'un complexe balnéaire, peut-être de statut public<sup>1507</sup>.

---

<sup>1501</sup> Cic. *Rosc. Am.*, 18.

<sup>1502</sup> Cic. *Cael.*, 61, 62.

<sup>1503</sup> Cicéron, dans ce discours en défense de Caelius, insiste en effet sur l'absurdité d'un crime voulant être commis dans un lieu fréquenté par le public.

<sup>1504</sup> Vassileiou, 1985, p. 325-326 : la diphtongue *ae* est souvent donnée *e* dans les manuscrits des auteurs latins.

<sup>1505</sup> *Ibid*, p. 327-328.

<sup>1506</sup> Coarelli, 1977, p. 3-6.

<sup>1507</sup> M. Cébeillac-Gervasoni, 1990, p. 712 : L. Betilienus Vaarus a ainsi payé des thermes et un marché pour la ville d'*Aletrium*. Il n'agit pas ici en tant qu'élus, ni avec le financement du conseil local : pourtant, les bâtiments qu'il finance sont bien de statut public. Notons que ce cas est rarissime : ce sont les magistrats en fonction qui subventionnaient majoritairement la construction publique.

Selon O. Robinson, l'onomastique plutôt informelle de ces complexes ouverts au public conforterait l'idée que tous les bains étaient à cette époque construits par des individus privés<sup>1508</sup>. Il est vrai que ces maigres témoignages ne permettent pas de confirmer avec certitude la présence de *balnea publica* à Rome durant la période républicaine. Toutefois, l'absence de textes ou d'inscriptions relatifs à une action officielle du Sénat - ou d'un de ses représentants - ne doit pas être perçue comme l'unique preuve du manque d'infrastructures publiques au sein de l'*Vrbs*. Les mentions d'une *Piscina publica*, de *balnea publica*, et peut-être d'une charge édilitaire créée afin de contrôler la qualité des services dans les complexes ouverts au public, pourraient en effet indiquer une certaine volonté de la part des autorités d'investir dans des établissements de loisir. Cette politique était cependant loin d'être systématique : le silence des textes montre bien du reste le désintérêt apparent du Sénat – ou des auteurs comme Tite Live - pour de telles actions.

Nous avons déjà pu évoquer les raisons justifiant la réticence du Sénat romain à investir dans des complexes balnéaires, contrairement aux autorités locales italiennes et provinciales<sup>1509</sup>. Les *balnea* romains d'époque républicaine auraient donc été financés majoritairement par des individus – essentiellement de rang sénatorial - agissant en tant que privés. À partir de la fin de la seconde guerre Punique, les ressources de l'*aerarium* étaient rarement suffisantes pour pallier les nombreuses dépenses publiques liées au grand essor édilitaire. De nombreux magistrats durent ainsi prendre en charge, partiellement ou totalement, la construction ou la rénovation d'*opera publica*<sup>1510</sup>. Il semble alors plus vraisemblable que les fonds publics soient allés directement aux *aedes sacrae* ou aux monuments destinés à la vie politique de la cité. En revanche, les édifices de loisir, moins « nobles », devaient être financés par des privés, peut-être agissant au

---

<sup>1508</sup> Robinson, 1984, p. 1066 : Cette remarque soulève à son tour un problème intéressant, à savoir : existait-il des noms officiels pour les bains de statut public? Nous essaierons de répondre à cette question dans notre partie suivante.

<sup>1509</sup> Zanker, 1993, p. 40-41 : L'auteur démontre comment les cités italiennes tentent de se moderniser en suivant les modes hellénistiques (voir **Fig. 11**), quand Rome résiste sur certains points (notamment sur les édifices de spectacle ou encore les bains). Le manque de structures balnéaires publiques à Rome serait donc du en grande partie au traditionalisme des sénateurs romains, voyant d'un mauvais œil la subvention de bains dans la capitale (dans ce sens, voir également Fagan, 2002, p. 105-106).

<sup>1510</sup> Daguet-Gagey, 1997, p. 31.

nom du Sénat. Si l'existence de *balnea publica* sur le sol romain durant la République n'est pas totalement inconcevable, nos sources restent cependant trop rares et bien souvent équivoques pour permettre d'en tirer des conclusions convaincantes.

Lieu de provenance	Référence	Texte	Datation	Fonds utilisés
Pompéi (regio I), Thermes de Stabies	CIL I <sup>2</sup> 1635 = CIL X 829 = ILS 5706 = ILLRP 648	<i>C. Vulius C. f., P. Aninius C.f., Iu(iri) i(iure) d(icundo), / laconicum et d(e)strictarium / faciund(um) et porticus et palaestr(am) / reficiunda locarunt ex d(ecreto) d(ecurionum) ex / ea pecunia quod eos e lege / in ludos aut in monumento / consumere oportuit ; faciun(da) coerarunt eidemque probaru(nt).</i>	environ 80 av. J.-C.	Privés, mais prévus dans la somme à dépenser pour des jeux ou des monuments (publics)
Pompéi (regio I), Thermes du Forum	CIL I <sup>2</sup> 1628 = CIL X 819 = ILS 6356 = ILLRP 641	<i>L. Caesius C.f., d(uum)u(ir) i(iure) d(icundo), / C. Occius M. f., / L. Niraemius A. f., Iu(iri), / d(ecurionum) s(ententia) ex pec(unia) publ(ica) / faciund(um) curar(unt) prob(arunt)que.</i>	environ 80 av. J.-C.	Publics
Praeneste (regio I)	CIL I <sup>2</sup> 1473 = CIL XIV 3013 = ILS 5667	<i>Q. Vibuleius L.f., / L. Staius Sal(ui) f. / duoir(i), / balneas reficiund(as), / aquam per publicum / ducendum d(e) d(ecurionum) s(ententia) / coerauere.</i>	environ 80 av. J.-C.	Publics ?
Grumentum (regio III)	CIL I <sup>2</sup> 1690 = CIL X 221 = ILS 5665 = ILLRP 606	<i>Q. Pettius Q. f. Tro(mentina). Curua, / C. Maecius C.f. Ouf., pr(aetores), / duoir(i), balneum ex / d(ecreto) d(ecurionum) de pec(unia) publ(ica) faciund(um) cur(auerunt), / Q. Pettius Q.f. probauit.</i>	Epoque de Sylla	Publics
Herdonia (regio II)	CIL I <sup>2</sup> 3188 = AE 1967.96	<i>D. Funius D.f. Gall[us ?], / C. Rubrius C.f. Tinti[rius ?], / IIIuir(i) quinq(uenales), / balneum ab solo fa[ciundum] / coirauer(unt) ex d(ecreto) d(ecurionum), eide(m) / probauere.</i>	Epoque de César	Publics ?
Brixia (regio X)	CIL V 4412	<i>Q. Cornel[ius -], / IIIuir i(iure) d(icundo) q(uinquennalis ?), Iu(ir), / in balneum fac[iendum] / [-].</i>	Epoque de César ou Auguste	?
Crotone (regio III)	CIL I <sup>2</sup> 2542 = ILLRP 2575	<i>[-] Lucilius A. f. Macer, T. Annaeus Sex.f. Trhaso (sic) [I]Iuirei / q[ui]nq[ue]nnales ex s(enatus) c(onsulto) balneum aedeificandum courau[e]ru(nt).</i>	Fin de la République	Publics ?
Aletrium (regio I)	CIL I <sup>2</sup> 1529 = CIL X 5807 = ILS 5348 = ILLRP 528	<i>L. Betilienus L. f. Uaarus / haec quae infera scripta / sont de senatu sententia / facienda coirauit : semitas / in oppido omnis, porticum qua / in arcem eitur, campum ubei / ludunt, horologium, macelum, / basilicam calecandam, seedes, / (l)acum balnearium, lacum ad / [p]ortam, aquam in opidum adqu(e) / arduom pedes CCCXL fornicesq(ue) / fecit, fistulas soledas fecit. / ob hasce res censorem fecere bis, / senatus filio stipendia mereta ese iousit populusque / statuam donauit Censorino.</i>	Fin du II <sup>e</sup> siècle av. J.-C.	Privés

**Tableau 4** : Inscriptions d'époque républicaine mentionnant des interventions effectuées sur des bains public





Figure 39 : Activité éditiltaire publique vers 80 av. J.-C., Pompéi (Zanker, 1993).

### IV. 3.2. Sous l'Empire

#### *Des noms de bains publics ?*

Que nous apprennent les noms des bains de Rome que nous connaissons ? Peuvent-ils refléter le statut du complexe ? Pour essayer de répondre à ces questions, nous avons examiné les noms mentionnés sur les inscriptions italiques et provinciales relatives à la construction ou la restauration de bains publics (**Tab. 5**). Or il nous est rapidement apparu que le statut de ces bains n'est pas toujours très clair. En général, on reconnaît une inscription publique à certains éléments récurrents, à savoir les noms et titulatures des magistrats en charge, les travaux ou les œuvres accomplis sous leur tutelle<sup>1511</sup>, la cité concernée, la somme dépensée ou simplement son origine. M.

<sup>1511</sup> Cébeillac-Gervasoni, 1983, p. 52 : Une quinzaine de verbes caractérisent les missions exécutées par ces magistrats: *adiungere, curare* (en général = *coirau.*), *dare, emere, facindum curare, facere, locare, probare, reficere, restituere, sacrare, uias sternere, terminare.*

Cébeillac-Gervasoni a remarqué que ces inscriptions officielles ne distinguaient pas nécessairement les travaux menés à bien pour le compte de la communauté de ceux que les magistrats eux-mêmes avaient offert, à leurs frais, à leurs concitoyens<sup>1512</sup>. Selon l'auteur, il semble que nous ne pouvons nous baser davantage sur des expressions telles que *de pecunia sua* ou *de pecunia publica* : un particulier pouvait en effet construire un monument avec des fonds publics et avec l'autorisation du sénat local ; à l'inverse, il est attesté que de nombreux magistrats finançaient à leurs frais des travaux publics<sup>1513</sup>. En règle générale cependant, l'aspect conventionnel des inscriptions ainsi que le statut des évergètes mentionnés doivent signaler un édifice de statut public<sup>1514</sup>.

En réalité, il ne semble pas exister de véritable règle dans la titulature officielle des bains publics. La grande majorité des complexes mentionnés sur les inscriptions ne semblent pas porter de nom. Pour les autres, on retrouve, dans près de 50% des cas<sup>1515</sup>, le nom de l'évergète ayant financé la construction initiale des bains : il peut s'agir aussi bien de l'empereur ou d'un fonctionnaire impérial, d'un magistrat local ou d'un évergète privé. Certains noms font également référence à des divinités (*Herculis*,

---

<sup>1512</sup> *Ibid*, p. 53 : « Les dons offerts à la cité peuvent être le fait de l'évergétisme des édiles comme de n'importe quel autre magistrat ou personnes privés sans titre officiel. On aurait pu espérer que les expressions *de sententia senatus* ou *ex decreto decurionum* signifiaient qu'un magistrat en fonction avait agi à titre officiel, comme mandataire du sénat local ou de la communauté ; certes, le plus souvent, ces précisions sont faites à propos de magistrats qui ont surveillé des travaux ou les ont menés à terme ou les ont fait entreprendre, mais ce n'est pas toujours vrai. »

<sup>1513</sup> On peut citer à titre d'exemple *Ansia Rufa* (*CIL* I<sup>2</sup> 1688 : *Ansia Tarui F. / Rufa ex D. D. cir(ca) / lucum macer(iam) / et murum et ianu(am uel as) de s(ua) p(ecunia) f(acienda) c(urauit)*) : cette dernière agit clairement à titre privé, mais elle a cependant besoin de l'autorisation du Sénat pour entreprendre des travaux de caractère public.

<sup>1514</sup> Y. Thébert (2003, p. 437-438) stipule au contraire que des mots telles que *pecunia publica* ou *sumptu publico* désignent nécessairement des établissements de statut public ; il remarque par ailleurs qu'une inscription « où n'est pas spécifiée l'origine de fonds signifie, systématiquement ou presque, que ceux-ci sont publics ».

<sup>1515</sup> Ce chiffre doit certainement être revu à la hausse, puisque nous avons considéré seulement les exemples où le nom des bains se référait directement à l'évergète mentionné dans l'inscription (et ayant financé la construction). Les *thermae Noviani* (*CIL* X 5200) et les *thermae Tuscani* (*CIL* XI 7298 = *ILCV* 364 = *ICI* 1.18) par exemple, sont connus seulement par une inscription mentionnant le magistrat responsable de leur restauration. Il est toutefois assez logique de penser que leur nom ait fait référence à la personne ayant financé la construction initiale du complexe.

*Veneris, Siluani*<sup>1516</sup>), à la localisation des édifices (*thermae Maritimae, Vrbanae, Montanae*), ou encore à leurs caractéristiques (*balneae Nouae, balneum Nouum, thermae Iuuentianae*)<sup>1517</sup>. Des complexes peuvent enfin être dédiés par le sénat local à l'empereur, sans que ce dernier ait été mêlé à leur construction : c'est le cas par exemple du *balineum Hadrianum* à Apamée et des *thermae Antoninianae* à Siga<sup>1518</sup>. Cette multitude de noms, qui semble refléter la diversité des situations que l'on pouvait trouver dans les provinces et en Italie, nous empêche de tirer des conclusions quant à la présence de noms officiels pour les bains de statut public. Ainsi, il n'est pas possible d'affirmer si le *balneum Martis* (154)<sup>1519</sup> était public ou bien de propriété privée. Comme pour les *thermae Herculis ou Veneris*, il est également envisageable que le complexe ait tiré son nom d'un toponyme, en référence à sa proximité d'un lieu de culte : le *balneum Martis* pourrait tout simplement signifier *balneum ad Martis*<sup>1520</sup>.

---

<sup>1516</sup> Fagan, 2002, p. 172 : Les dieux Hercule et Vénus semblent particulièrement associés aux bains, pour des raisons connues qu'il n'est pas nécessaire de développer ici. On notera également qu'Hercule, dieu des palestres et des eaux chaudes, est étroitement liée à la figure impériale, notamment à partir de la dynastie Sévère (Thébert, 2003, p. 447).

<sup>1517</sup> Pour les références, voir **Tab. 5**.

<sup>1518</sup> Fagan, 2002, p. 256 ; 265 : dans le premier cas, l'expression *ex p(ecunia) public(a)* fait clairement référence au financement de l'établissement par le conseil local. A Siga, les thermes sont également dédiés à l'empereur (*pro salute (...) M. Aureli Anto[nini]*), mais il semble que la construction ait été prise en charge par la cité (*res p(ublica) muni[cipi] Sigensium] deuot[a] numini maiestatique eius*). Y. Thébert (2003, p. 435-436) a par ailleurs remarqué que dans la très grande majorité des établissements balnéaires africains, les dédicaces s'ouvrent systématiquement par la mention de l'empereur ou de la famille impériale, même si ces derniers n'étaient que très rarement responsable de l'érection et du financement de thermes publics.

<sup>1519</sup> *CIL VI 16740*.

<sup>1520</sup> Bérenger, 2008, p. 167 : L'indication topographique d'un bâtiment se faisait bien souvent de façon peu précise, en indiquant le quartier, parfois la *uia* ou le *uicus* dans lequel il était situé ; le plus souvent cependant on mentionnait sa proximité de monuments connus de tous, comme les temples.

Nom	Référence	Lieu	Statut/ financement
<i>Balineum Hadrianum</i>	<i>CIL III 6992 = ILS 314 : numini domus Augustor[um] et imp. Caesari diui Traiani Parthic[i fil.] (...), Col(onia) Iul(ia) Conc(ordia) Apamea / balineum Hadrianum ex p(ecunia) public(a) dedicauit.</i>	Apamea. Pont et Bythinie	Public, financé par le conseil local
<i>Thermae Antoniniana</i>	<i>AE 1934.80: pro salute d. [n. imp. Caes.]/M. Aureli Anto[nini] (...) /thermas An[toninianas] / res p(ublica) muni[cipi Sigensium] / deuot[a numini maiestatique eius ].</i>	Siga, Maurétanie	Public (financé par le conseil local ?)
<i>Thermae Gau(i) Maximi</i>	<i>AE 1984.150 : uetustatis incuria [-] conf[i]rm[atis / ther]mis Gau(i) Max[imi-] / dominorum nostro[rum-] aete[r]no[rum prin]cipum – loca proxi]ma fori et ian[uae-] (...).</i>	Ostie (regio I)	Public, financé par M. Gavius Maximus, préfet du prétoire sous Antonin le Pieux
<i>Thermae Montanae</i>	<i>CIL II 4112= ILER 1306 : M. Ar. Vincentio, u. [p.], p(raeses) [p(rou)inciae] H(ispaniae) / Tarraconensis ac su[per] / omnes reliqu[os] praesides, ius/tissimo restitutori / thermarum Montanarum / Me[s]sius Marianus / cur. r. p. Tarraconensis.</i>	Tarraco, Tarraconaise	Public ? restauré par Messius Marianus, <i>curator</i> de la ville
<i>Thermae Sabiniana</i>	<i>CIL IX 2212 = ILS 5690 : Fabius Maximus, u. c. / rect(or) prou(inciae) thermas / Sabinianas restituit / curante ordine splendidissimo Telesinorum.</i>	Telesia (regio II)	Public ? restauré par Fabius Maximus, <i>rector</i> <i>prouvinciae</i>
<i>Thermae Herculis</i>	<i>CIL IX 2338 = ILS 5691 : Fabius Maximus, u. c. rect(or) prou(inciae) / thermas Herculis ui terrae mo / tus euersas restituit a fundamentis.</i>	Allifae (regio II)	Public ? restauré par Fabius Maximus, <i>rector</i> <i>prouvinciae</i>
<i>Thermae Siluani</i>	<i>CIL IX 2447: Fabius Maximus, u. c. , re[c]tor prouvinciae / thermas Siluani uetustat(e) / conlabsas restituit / curante Neratio Consta[n]te] / patron sumto proprio.</i>	Saepinum (regio IV)	Public ? restauré par Fabius Maximus, <i>rector</i> <i>prouvinciae</i>
<i>Balineum Auelianum</i>	<i>AE 1961.109 : Q. Auelio Q.f. (...) et balineum Auelianum / muliebre cum HS XXX m(ilia) n(ummum) donauit (...).</i>	Corfinium (regio IV)	Public ? Construits ou rendus publics par Q. Aelius Priscus <i>quattuoruir</i>
<i>Thermae Cassiorum</i>	<i>CIL II 191= ILS 5699 = ILER 2049 : Thermae Cassiorum / renouatae a solo iuxta iuersionem / Numeri Albani, u. c., p(raesidis) p(rou)inciae L(usitaniae) / curante Aur. Firmo. / Nepotiano et Facundo coss.</i>	Olisipo, Lusitanie	Public ? rénovés par Numerius Albanus, <i>praesidis</i> <i>prouvinciae</i>
<i>Thermae Nouiani</i>	<i>CIL X 5200 : C. Pacci Felicis (...) cur(ator) et instauratori aedium / publicorum, cuius opera et sollicitu / dine[m] inpendiisque propriis post / seriem annorum therm[a]e Nouiani nobis in usu sunt restitutae (...).</i>	Casinum (regio I)	Public ? restauré par C. Paccius Felix, <i>patronus</i> de la colonie
<i>Thermae Tusciani</i>	<i>CIL XI 7298 = ILCV 364 = ICI I 18 : (...) Maecio Paterno, curatori et pa[trono / hu]i[us]ce (sic) ciuitatis,</i>	Volsinii (regio VII)	Public ? restauré par C. Maecius

	<i>iudico omnium conprob[ato / r]estauratori thermarum Tusciani (...).</i>		Paternus, patronus et curator de la cité
<i>Balneum Terenti Donati</i>	AE 1920.33 : <i>balneum / Terenti Donati restitutu(m) / [p]er i[n]stantia(m) Frume[n]ti Longiani.</i>	Cuicul, Numidie	Public ? Financé par Terentius Donatus et restauré par Frumentius Longianus
<i>Balinea Sergium, Putinium</i>	Nsc. 1928, p. 283 : [-] <i>d(ecurionum) d(ecreto) . / [h]ic rei p(ublicae) Altinatum HS (1,600,000) [n(ummum)] ded(it) / [i]ta ut balinea Sergium et Puti[nium] / HS (800, 000) nn(ummum) refecta in usu mu[nicip(um) ou municip(ii)] / essent et alia HS (400,000) n(ummum), ut ex [eorum] / reditu cale[fier]ent, et HS (200,000) n(ummum) [in perp(etuam)] tutelam eo[ru]mdem (sic) (...)</i>	Altinum (regio X)	Publics ? restaurés par Fabius
<i>Balineum Pacatianum</i>	CIL VIII 7031 : <i>C. Arrius Paca/tus balineum / Pacatianum / sibi mensib(us) XIV.</i>	Cirta, Numidie	Public ? financé par C. Arrius Pacatus
<i>Thermae Urbanae</i>	CIL V 2886 : <i>[pro salute et per/p]etuitate dominorum / familiae thermensi / Thermarum Urban[i]a[r(um)]</i>	Patavium (regio X)	Public ?
<i>Balneum Veneris</i>	EphEp VIII 456 = ILS 5693 : <i>balneum Veneris lon[gi tempo]ris uetustate corruptum / Domitius Seuerianus, u.c., con[s.] / Campaniae ad pristinam faciem [aedifi] / cauit, curante hac (sic) dedican[te] (...).</i>	Liternum (regio I)	Public ? restauré par Domitius Severianus, sénateur
<i>Thermae maritimae</i>	CIL XIV 137 = ILS 5694 : <i>thermas maritimas intressecus refectione cellarum (...), ddd.nnn. Valens Gratianus et Valentinianus uictor(es) ...) Proculo Gregorio, u .c., praefecto annon(ae) urbis Romae, curante decorarunt.</i>	Ostia (regio I)	Public, restauré par Valens, Gratianus et Valentinianus
<i>Balnea Nouae</i>	AE 1935.28= IL Paest 100 : <i>M. Tullius Venneianus, Iiuir qq, p(atronus) c(oloniae), balneas / nobas a solo sua pecunia extru / xit et dedicauit. M. Tullius Cice / ro Venneianus filius balneas eas / dem, ui ignis multifaria (sic) corruptas / sua pecunia restituit (...).</i>	Paestum (regio III)	Public, financé par M.Tullius Venneianus, duumvir et restauré par son fils
<i>Balneum Nouum</i>	CIL II 4610 : <i>M. Fabio Gal. Nepot[i] (...) aed(ili) ; Iiuir II (...) / curator i balinei noui ob / curam et innocentiam / ex d. d.</i>	Baetulo ; Tarraconaise	Public ?
<i>Thermae Iuuentianae</i>	CIL V 3342 = ILS 1148 : <i>M. Nonio M. [f. / Pob. Arrio / Mucian[o] (...) / ob largitionem [eius] / quod at ther[mas] / iuuentia[nas] / perficiend(as) H[S-] / rei public(ae) d[ederit] / ordo [ded(icauit)?].</i>	Verona (regio X)	Public, financé en partie par M. Nonius Arrius Mucianus, consul, praetor
<b>Tableau 5</b> : Liste des noms de complexes balnéaires de statut public tels qu'ils figurent sur les inscriptions			

### *Les sources romaines*

Archéologiquement, il n'existe aucun indice susceptible d'établir le financement d'un établissement balnéaire. La taille d'un édifice n'est pas toujours liée à son statut, et, dans l'absence d'inscription ou de texte relatifs au complexe, il nous est le plus souvent impossible d'établir sa véritable nature. Les bâtiments de bains, connus au moyen de sondages ponctuels, plus rarement par des fouilles extensives, ne peuvent généralement pas être appréhendés dans leur contexte ; c'est pourtant cette relation avec la trame urbaine et les édifices environnants qui permet le plus souvent d'établir la destination du complexe. Tout au plus pouvons nous établir si le *balneum* était ou non ouvert au public. Il convient cependant de citer ici quelques exemples romains ayant retenu notre attention.

Datés de l'époque sévérienne, les thermes dits *Helena* (45), au plan plutôt rationnel et imposant<sup>1521</sup>, pourraient bien être de statut public. Or l'inscription relative au complexe ne nous apprend rien, si ce n'est qu'Hélène, mère de l'empereur Constantin, l'avait fait restaurer après sa destruction par un incendie<sup>1522</sup>. Cet acte d'évergétisme aurait pu s'appliquer à un complexe aussi bien de statut public que privé, l'impératrice l'ayant choisi pour sa proximité des *Horti Spei Veteres*, où elle avait établi sa résidence romaine. Dans le cas d'une propriété impériale, on peut alors penser que ces *thermae* auraient figuré sur la liste officielle des *Régionnaires*. Selon l'hypothèse la plus plausible, les thermes d'Hélène auraient donc été ouverts au public, mais de propriété privée. Cette hypothèse serait confortée par l'inscription monumentale liée à leur restauration : la mère de l'empereur aurait alors agi en qualité de « simple » évergète restaurant un édifice privé, mais d'usage public, détruit par un incendie.

Le statut de plusieurs *balnea* romains de dimensions importantes et ouverts au public pose en revanche moins de problèmes d'interprétation : les *thermae Nouati* sur le *Vicus Patricius* (56), ou encore le complexe situé sous la place du Cinquecento (38),

---

<sup>1521</sup> Il s'agit d'un plan en « L » avec grand *frigidarium* et plus modestes pièces chauffées avec double abside. Les planimétries des deux édifices ne semblent toutefois pas complètes ; il est donc possible qu'ils se soient présentés sous un plan plutôt quadrangulaire.

<sup>1522</sup> *CIL* VI 1136.

étaient sans aucun doute de propriété privée<sup>1523</sup>. Que rapportent les rares inscriptions relatives à l'érection ou à la restauration de *balnea* ? Le statut des bains rénovés par P. Alfius Maximus Numerius Avitus (151), Iunia Cyriace (162), et Lucius Ceius Privatus (129) n'est jamais mentionné de façon explicite, mais on notera le caractère solennel de ces inscriptions qui signale sans aucun doute un lien avec des structures destinées à être fréquentées par le public<sup>1524</sup>. Dans deux cas au moins, les fonds utilisés pour la restauration sont d'origine privée<sup>1525</sup> ; par ailleurs l'action de ces évergètes ne semble aucunement liée à une autorisation de la part du Sénat ou de l'empereur. Il serait donc logique de penser que ces inscriptions se réfèrent à des actes privés, relatifs à des complexes ouverts au public mais de propriété privée. Le cas de L. Ceius Privatus est plus délicat, puisque l'homme s'acquitte de son vœu avec une dédicace à Isis, mais également à la famille impériale au complet<sup>1526</sup>. Le *balneum* devait être lié aux *Castra Peregrinorum*, puisqu'il semble que Privatus l'ait financé à la suite de sa promotion (il passe ainsi de *Subprinceps* à *Princeps* des *Castra*)<sup>1527</sup>. Dans ce cas, on doit également supposer, comme P. Faure, que le complexe n'était destiné qu'à l'usage exclusif des soldats de la caserne. L'acte d'évergétisme de Privatus est ici aussi clairement privé, mais il est certain, étant donné la nature des *Castra*, qu'il ait au préalable demandé l'autorisation à l'empereur.

Les sources littéraires d'époque impériale sont quant à elles très peu bavardes sur le statut des *balnea* romains : Dion Cassius, Aurélius Victor, Suétone ou encore l'*Histoire Auguste* ne font référence qu'aux *thermae* impériales, alors que Martial

---

<sup>1523</sup> On sait que les *thermae Novati* appartenaient à Novatus, fils de Pudens, qui lui-même possédait une résidence sur le *Vicus Patricius*. Les thermes sous la place du Cinquecento, qui avaient au moins deux entrées sur la rue, étaient quant à eux reliés directement à une *domus*.

<sup>1524</sup> Dans un cas (*CIL* VI 29706) il est clairement indiqué que les *balnea Obstorgiana* ont été restitués aux citoyens (*pristinam formam rest[itue]runt ciuibus*). Cette formule, assez étrange, pourrait rappeler les procédures de récupération du sol public usurpé, mais elle peut aussi simplement signifier la réouverture au public de l'établissement, longtemps resté fermé à cause de son état déplorable.

<sup>1525</sup> *CIL* VI 1474 : *pecun[ia sua-]*; *CIL* VI 29706 : *propriis pri[uiatis]*. Ces expressions, parfois associées au verbe *dare*, font expressément référence à un monument ayant fait l'objet d'un financement privé (Frézouls, 1990, p. 181).

<sup>1526</sup> Faure (2003, p. 405) restitue pour le premier niveau manquant une dédicace à Caracalla et, très probablement, à Plautien et sa fille, ce qui permettrait de dater l'inscription entre 201 et 205.

<sup>1527</sup> Faure, 2003, p. 405.

évoque essentiellement des petits bains d'exploitations. L'absence de vestiges archéologiques, d'inscriptions ou de textes évoquant de façon claire le financement de bains de statut public par le Sénat romain ou de simples évergètes pourrait n'être que fortuite, mais nous avons remarqué la même lacune pour la période républicaine. Cette constatation viendrait donc souligner le manque de structures balnéaires publiques à Rome, ou, du moins, la mainmise de l'empereur sur celles-ci.

### **IV.3.3. Le monopole impérial des travaux publics et la question des transferts de propriété**

#### ***La curatèle des opera publica***

Comme nous avons déjà pu l'évoquer, la construction de grands thermes ouverts au public par Agrippa a marqué un tournant dans l'histoire des bains à Rome. Il semble que le fidèle allié d'Auguste ait utilisé ses fonds personnels pour financer ce grand complexe : en cela, il ne se distingue pas d'autres évergètes privés. Toutefois, le legs des thermes au peuple romain semble constituer une action sans précédent (ou presque<sup>1528</sup>). En théorie, le peuple romain devait exercer sur ce complexe un droit de propriétaire, mais on doit très certainement penser que le Sénat s'occupait de sa gestion ; les thermes d'Agrippa peuvent alors être perçus comme les premiers *thermae publicae* de l'histoire de Rome. Nous ne savons pas si le Sénat prit en charge leur restauration après l'incendie de 80<sup>1529</sup>, mais l'intervention d'Hadrien est en revanche attestée dans le cadre de nouveaux travaux réalisés quelques décennies plus tard<sup>1530</sup>. Ce fait pourrait alors suggérer le passage des *thermae Agrippae* dans le *fiscus* impérial, quelque part entre le I<sup>er</sup> et le milieu du II<sup>e</sup> siècle. Il montre en tout cas la mainmise de l'empereur sur la

---

<sup>1528</sup> Une seule action similaire est attestée à Rome : il s'agit du legs au peuple par César de ses jardins du Trastevere (App. *bell. ciu.*, 2, 143 ; Cic. *Phil.*, 2, 109 ; Dio. Cass., 44, 35, 3).

<sup>1529</sup> Dio Cass., 66, 24 ; Platner et Ashby, 1929, p. 518, suggéraient, sans preuve évidente, que Titus ou Domitien se seraient chargés des travaux, puisque les thermes étaient très fréquentés à l'époque de Martial (*Ep.* 3, 20.15 ; 36.6).

<sup>1530</sup> S.H.A. *Hadr.*, 19, 10 : *Romae instauravit Pantheon, saepta, basilicam Neptuni, sacras aedes plurimas, forum Augusti, lauacrum Agrippae, eaque omnia propriis auctorum nominibus consecrauit.*



grande majorité des *opera publica* de Rome<sup>1531</sup>. Ce monopole est la conséquence des changements opérés dans l'administration romaine à partir d'Auguste, et qu'il convient de développer ici.

Agrippa, lors de son édilité, était intervenu aussi bien dans la construction et la conservation d'édifices publics, que dans le développement des infrastructures urbaines, telles que les ponts, aqueducs, etc. Son action dans le domaine de la construction publique, indissociable de celle du *princeps*, fut donc particulièrement intense, mais il laissa toutefois aux magistrats leurs anciennes prérogatives<sup>1532</sup>. À sa mort, en 12 av. J.-C., Auguste entreprit de continuer la réforme administrative, en créant notamment de nouvelles curatelles des services publics<sup>1533</sup>. Les *curatores*, généralement consulaires, étaient secondés d'adjoints d'ordre équestre - *adiutores* ou *subcuratores* -, ainsi que de tout un personnel subalterne composé, à partir de Claude, d'esclaves ou d'affranchis impériaux. Les dépenses publiques, au début de l'époque impériale, étaient encore prises en charge par l'*aerarium* ; à partir de l'époque claudienne, on constate toutefois une nette tendance du *fiscus* à financer les travaux, de plus en plus exécutés *ex auctoritate Caesaris* et non plus *ex decreto Senatus*<sup>1534</sup>. Les liens étroits entre le personnel de ces curatelles et la *familia* impériale montrent également le glissement progressif et inéluctable du monopole des travaux publics dans les mains de l'empereur. A. Daguët-Gagey constate qu'en 180, la distinction entre *familia publica* et *familia Caesaris* a disparu, et qu'il ne reste plus, dans la *cura* des travaux publics, que des *Augusti serui* (ou *liberti*). Les deux curateurs, toujours de rang consulaire, se partagent les responsabilités : ces délégués pour les affaires édilitaires agissent donc au nom du

---

<sup>1531</sup> Daguët-Gagey, 1997, p. 31-36.

<sup>1532</sup> Roddaz, 1984, p. 145-147 ; Daguët-Gagey, 1997, p. 32.

<sup>1533</sup> Suétone, *Aug.* 37.1 : *Quoque plures partem administrandae rei p. caperent, noua officia excogitauit: curam operum publicorum, uiarum, aquarum, aluei Tiberis, frumenti populo diuidundi, praefecturam urbis, triumuiratum legendi senatus et alterum recognoscendi turmas equitum, quotiensque opus esset* : « Pour faire participer un plus grand nombre de citoyens à l'administration de l'Etat, il créa de nouveaux offices : l'intendance des travaux publics, des routes, des eaux, du lit du Tibre, des distributions de blé au peuple, la préfecture de Rome, un triumvirat pour recruter les sénateurs, un autre pour passer en revue les escadrons de chevaliers, chaque fois qu'il en serait besoin. » (trad. H. Ailloud 1931). Sur les nouvelles prérogatives du Prince dans le domaine de la censure et de l'édilité, voir Jacques, Scheid, 1990, p. 93-94.

<sup>1534</sup> Daguët-Gagey, 1997, p. 36-37.

prince, qui décide leur nomination ou leur révocation<sup>1535</sup>.

Il apparaît également, après examen des sources traitant des années 180-305, que c'est l'empereur qui a désormais toute initiative concernant les monuments publics. Le Sénat quant à lui garde toujours le droit de bâtir, bien que son activité édilitaire se soit principalement focalisée sur l'érection de statues honorifiques ou de monuments à la gloire de l'empereur<sup>1536</sup>. Il semble enfin que les évergètes privés n'aient plus eu la possibilité de construire sur le sol public de Rome ; s'ils le faisaient (après avoir obtenu une concession particulière), le monument conservait alors un caractère privé. Seul l'Arc des changeurs sur le *forum boarium* relève d'une initiative privée, puisqu'il fut érigé en 204 par la corporation des banquiers en l'honneur de Septime Sévère<sup>1537</sup>. On remarquera toutefois qu'il s'agit là d'une action de très modeste envergure : comme le Sénat, les évergètes privés ne pouvaient se contenter que de l'érection de monuments honorifiques ; en aucun cas ils ne pouvaient participer à la construction ou même à la maintenance de plus importantes infrastructures publiques.

On peut également observer ce phénomène dans l'absence quasi systématique de la mention « *operum publicorum* » sur les *fistulae aquariae* de Rome. Pourtant, Frontin stipule qu'une partie de l'eau arrivant en ville se partageait entre les *opera publica*, les concessions *in nomine caesaris* et les privés<sup>1538</sup>. Comment justifier cette lacune ? Une première explication pourrait être le hasard des découvertes et la fonte massive des conduits en plomb ; or cette hypothèse ne tient pas si nous considérons la centaine de conduits impériaux et privés recensés à Rome. Selon C. Bruun, il est également possible que les *opera publica* aient reçu de l'eau à partir de *fistulae* portant le nom de l'empereur : la distinction *sub nomine caesaris* et *usibus publicis* de Frontin n'était donc

---

<sup>1535</sup> *Ibid*, p. 101.

<sup>1536</sup> Veyne, 1976, p. 443-444 ; Daguet-Gagey, 1997, p. 153-154 : Les seules initiatives majeures du Sénat connues pour cette période sont l'érection d'un temple à Marc Aurèle sur le Champ de Mars et l'arc de Septime Sévère sur le forum.

<sup>1537</sup> *CIL* VI 1035.

<sup>1538</sup> Frontin. *Aq.*, 78, 3 : *Reliquae intra urbem VIII milia nongentae quinquaginta quinque distribuebantur in castella ducenta quadraginta septem : ex quibus erogabantur sub nomine Caesaris quinariae mille septingentae septem semis, priuatis quinariae tria milia octingentae quadraginta septem, usibus publicis quinariae quattuor milia quadringentae una(...).*

guère effective sur les timbres de *fistulae*<sup>1539</sup>. Il faut certainement aller plus loin en affirmant que cette séparation n'existait de fait quasiment plus à l'époque impériale, ou qu'elle n'était du moins que théorique. Ce phénomène est d'ailleurs bien la preuve de la confusion toujours croissante entre la sphère du public et la sphère impériale<sup>1540</sup>.

En province, les financements des *opera publica* étaient répartis de façon plus souple entre les différents acteurs de la vie locale (conseil municipal, magistrats), les évergètes privés, l'empereur et ses représentants (préfet du prétoire, gouverneur, procureur, curateur...). Ces derniers sont attestés sur un peu plus de 20 % des inscriptions relatives à des thermes, essentiellement pour des opérations de restauration et de maintenance. Les autorités locales quant à elles représentent près de la moitié des mécènes : elles étaient responsables de la construction, de la restauration mais également de l'extension ou de la décoration de complexes balnéaires<sup>1541</sup>. Enfin, les évergètes privés n'étaient pas en reste, puisqu'on les retrouve sur plus d'un quart des inscriptions recensées. Ils sont attestés essentiellement dans des opérations de construction, plus rarement dans des opérations de maintenance<sup>1542</sup>. Sauf intervention de l'empereur (ou de ses représentants), on constate donc que les financements des bains publics dans les provinces ne changent guère entre la période républicaine et l'époque impériale.

Un texte du Digeste rapporte que quelque soit l'attrait que pouvait représenter la présence de bains publics pour une cité, les magistrats municipaux ne devaient pas

---

<sup>1539</sup> Bruun, 1991, p. 72-73 : l'auteur évoque également la possibilité que la quantité d'eau requise par les *opera publica* était tellement importante que les *fistulae* ne suffisaient pas à leur approvisionnement : l'eau devait donc être acheminée par un autre type de conduit, dans un autre matériau. Cette hypothèse ne nous semble pas pertinente, puisqu'un tel type de structure aurait archéologiquement laissé des traces (ou serait du moins mentionné par Frontin).

<sup>1540</sup> On notera du reste que sous la République, les aqueducs relevaient de la censure, charge qui disparaît progressivement au profit de la censure perpétuelle inventée par les Flaviens. Ainsi la destination de l'eau ne semble préjuger en rien de l'autorité contrôlant son approvisionnement.

<sup>1541</sup> Thébert, 2003, p. 437-439, a ainsi établi que la grande majorité des bains construits en Afrique du Nord étaient financés par la municipalité.

<sup>1542</sup> Fagan, 2002, p. 136 : l'auteur se base sur un *corpus* de 196 inscriptions relatives à des opérations de construction, restauration et décoration de thermes publics, à l'intérieur de l'empire romain (exceptée la Bretagne).

utiliser pour leur construction des sommes déjà affectés à d'autres dépenses - notamment aux frais de ravitaillement -, sous peine d'en répondre sur leur propre patrimoine<sup>1543</sup>. Nous pourrions citer ici une lettre de Pline à Trajan illustrant bien ce rescrit : le légat de l'empereur s'inquiète en effet de l'utilisation des fonds publics par les habitants de certaines cités de Bithynie, notamment à *Claudiopolis*, où la construction d'un *balneum* semble prendre des proportions considérables. Il précise que l'argent utilisé provient de certains membres de la boulè nouvellement nommés par Trajan lui-même : il s'agit donc de la somme normalement dépensée pour une nouvelle entrée en fonction (*summa honoraria*), mais qui, d'après Pline, est utilisée ici de manière inadéquate<sup>1544</sup>.

À Rome au contraire, il semble que les *thermes* n'aient pas échappé au monopole impérial. Le complexe d'Agrippa, peut-être le seul ayant jamais appartenu au Sénat, était déjà à l'époque d'Hadrien propriété de l'empereur. Auguste n'avait pas personnellement pris en charge le financement d'édifices de loisir (si l'on excepte le théâtre de Marcellus), chargeant ainsi ses proches de le faire à sa place<sup>1545</sup>. Le pas fut franchi par Néron, ouvrant ainsi la voie à une série de constructions impériales toujours plus démesurées<sup>1546</sup>. D'où venait l'argent ? À partir des Sévères, il est difficile, sinon

---

<sup>1543</sup> *Dig.*, 50, 8, 2, 4 (Ulpian, *libro tertio opinionum*) : « L'argent qui a été prévu pour acheter du blé ne peut pas être employé à une autre dépense, et doit (alors) être restitué à la cité. Ainsi, si l'argent du blé a été utilisé à d'autres usages que ceux auxquels il était destiné, par exemple pour la construction de bains publics (*in opus balnearum publicorum*), bien qu'il soit prouvé que cette dépense a été faite de bonne foi, telle n'était pas la destination des sommes prévues pour le blé ; celui qui ordonné cette dépense doit en restituer le montant à la collectivité. » (trad. J.F. Brégi)

<sup>1544</sup> Plin. (J.) *Ep.*, 10, 48, 5-6 : *Claudiopolitani quoque in depresso loco, imminente etiam monte ingens balineum defodiunt magis quam aedificant, et quidem ex ea pecunia, quam buleutae additi beneficio tuo aut iam obtulerunt ob introitum aut nobis exigentibus conferent. Ergo cum timeam ne illic publica pecunia, hic, quod est omni pecunia pretiosius, munus tuum male collocetur, cogor petere a te non solum ob theatrum, uerum etiam ob haec balinea mittas architectum, dispecturum utrum sit utilius post sumptum qui hctus est quoquo modo consummare opera ?*

<sup>1545</sup> Royo, 1994, p. 225-227.

<sup>1546</sup> La construction de grands thermes doit être vue comme la volonté de l'empereur de s'attirer la sympathie de la plèbe. L'*Histoire Auguste* nous informe par exemple que l'empereur Gordien ne laissa aucun monument à Rome, si ce n'est des nymphées et des thermes : *Opera Gordiani Romae nulla extant, praeter qua(e)dam nympfia et balneas* (S.H.A. *Gord.* (tres), 32, 5). Le peuple devait en effet être particulièrement bien disposé à l'égard de l'empereur, et pour ce faire ce dernier consacrait une grande

impossible, d'établir si les dépenses étaient effectuées sur le compte du *fiscus*, de la fortune personnelle de l'empereur (*res priuata*) ou encore du *Patrimonium*. Il n'est pas avéré du reste que ces caisses aient été véritablement distinctes, car, selon P. Veyne, même la Fortune privée du Prince devait être publique<sup>1547</sup>. En théorie, les opérations édilitaires faites par les empereurs à titre personnel étaient financées par leur fortune privée, mais il est assez évident que le trésor impérial était également mis à contribution<sup>1548</sup>. Quant à l'*aerarium*, il semble que son rôle ait diminué, jusqu'à devenir complètement tributaire du *fiscus*. Il n'est donc pas étonnant que les empereurs aient pris en charge la construction des grands thermes de Rome.

Ces constatations, conjuguées au silence des sources sur le financement des bains, confirment les études entreprises sur les *opera publica* de Rome, qui ont établi qu'il n'existe pour les années 180-305 (et même avant) « aucune mention d'initiatives de la part du Sénat ou de particuliers, dans le domaine de la restauration de monuments publics. Aucun monument ne fut apparemment restauré par sénatus-consulte ou sur une initiative privée : tous le furent *ex auctoritate* ou *iussu imperatoris*<sup>1549</sup> ». Pour toute décision de construction ou de restauration de monuments publics, il semble donc que l'accord du Prince ait été essentiel : l'absence de cette mention indiquerait donc un statut privé. Tout ceci est par ailleurs confirmé par des édits impériaux tardifs, stipulant que le Sénat et les magistrats de la ville de Rome devaient se contenter pour l'essentiel de restaurer des anciens monuments publics ; la construction d'un nouvel édifice était nécessairement soumise à une autorisation impériale, et le magistrat devait alors le financer à ses frais<sup>1550</sup> :

---

partie de son temps et son argent à sa propagande personnelle. Les divertissements de masse, comme le cirque ou les bains, étaient ainsi un moyen pour le Prince de s'assurer une popularité, tout en réduisant très certainement la faculté de la foule à « s'occuper d'autres questions » (Yavetz, 1983, p. 47 ; 180).

<sup>1547</sup> Veyne, 1976, p. 555 : Il pourrait s'agir selon l'auteur des « possessions de César ».

<sup>1548</sup> Daguët-Gaget, 1997, p. 202. L'utilisation du patrimoine personnel de l'empereur pour la construction de bains publics n'est mentionnée clairement que dans le cas de l'empereur Tacite : « *Domum suam destrui praecepit atque in eo loco thermas publicas fieri priuato sumptu iussit* » (S.H.A. Tac., 10, 4).

<sup>1549</sup> Daguët-Gaget, 1997, p. 162.

<sup>1550</sup> *Cod. Th.* 15, 1, 19, pour un texte adressé par les empereurs Valens, Gratien et Valentinien II, et lu en Sénat de Rome en 376 : « Aucun des préfets de la Ville ou des autres magistrats que le pouvoir place en un rang élevé ne doit construire d'ouvrage neuf dans l'illustre Ville de Rome, mais s'appliquer au nécessaire entretien des anciens. Qui voudra construire tout ouvrage neuf dans la Ville devra s'en

À l'intérieur de la Ville éternelle de Rome, aucun des magistrats ne doit mettre en chantier un ouvrage neuf aussi longtemps que les décisions de Notre Sérénité y feront défaut. Par contre, en ce qui concerne les ouvrages dont on dit qu'ils sont déjà tombés en ruines informes, nous donnons à tous la permission de les restaurer<sup>1551</sup>.

Ainsi nous savons par une inscription que le Sénat prit en charge la restauration des *thermae Constantinianae* en 443, sur ordre du préfet de la ville Petronius Perpenna Magnus Quadratianus<sup>1552</sup>. Cette intervention tardive – l'unique attestée – constitue cependant une exception, et semble clairement conditionnée par la loi et l'absence de l'empereur de l'*Vrbs*, plutôt que par une politique édilitaire systématique du Sénat.

### *Legs ou confiscations impériales?*

Dispose-t-on toutefois de témoignages de bains publics financés par une autre personne que le *Princeps*? Les *thermae Surae* sur l'Aventin (113) furent commanditées selon Dion Cassius par l'ami de l'empereur Trajan, L. Licinius Sura, ou par Trajan lui-même selon Aurelius Victor<sup>1553</sup>. Si Sura finança le monument, il est fort probable qu'il le légua à sa mort à l'empereur, dans la mesure où les *thermes* figurent sur la liste des *Régionnaires* parmi les grands complexes impériaux. Hérodien et Dion Cassius évoquent en revanche de façon explicite la prise en charge de la construction des *thermae Cleandri* par le favori de Commode, préfet du prétoire<sup>1554</sup> : ce n'est donc pas le

---

acquitter à ses frais et par ses soins, sans porter atteinte aux vieux monuments, sans affouiller les fondations des ouvrages nobles, sans remployer les pierres de taille du domaine public, sans arracher des fragments de marbres, ce qui dégraderait les édifices ainsi dépouillés » (trad. Janvier, 1969).

<sup>1551</sup> *Cod. Th.* 15, 1, 11 (trad. Janvier, 1969), pour une constitution de 364 des empereurs Valentinien I<sup>er</sup> et Valens adressée à Symmaque, préfet de la ville de Rome.

<sup>1552</sup> *CIL* VI 1750 = *ILS* 5703.

<sup>1553</sup> *Dio Cass.*, 68, 15, 3 ; *Aur. Vict. Caes.*, 13, 8.

<sup>1554</sup> *Herodien*, 1, 12, 4; *Dio Cass.*, 73, 12, 5. Il est intéressant de noter ici les liens similaires unissant le *Princeps* aux seuls responsables « privés » de la construction de thermes publics à Rome. En effet, Agrippa, Sura et Cléandre furent tous trois intimement liés à un empereur et connurent une ascension politique fulgurante, sans pour autant appartenir à la famille impériale. Ce type de lien semble se faire

fisc impérial qui a financé ces bains publics, même si l'on sait que Cléandre disposait d'une fortune acquise frauduleusement<sup>1555</sup>. Le témoignage de l'*Histoire Auguste* est, quant à lui, plus ambigu : *opera eius [Commodus] praeter lauacrum, quod Cleander nomine ipsius fecerat*<sup>1556</sup>. Les *thermae Cleandri* n'apparaissent pas dans les *Régionnaires*, mais l'on trouve en revanche des *thermae Commodianae* : il semble donc évident que l'édifice est passé dans le *fiscus* à la mort du propriétaire. Commode ayant fait assassiner Cléandre en 189, il aurait alors confisqué ses biens et récupéré les thermes, en changeant leur nom.

Plusieurs établissements romains ont toutefois relevé notre attention : il s'agit des *balnea* nominatifs reportés sur la liste des *Catalogues Régionnaires*<sup>1557</sup>. En effet, leur nom indique clairement une propriété privée, quand leur situation au sein de la liste des *Régionnaires* les classe plutôt au rang d'*opera publica*<sup>1558</sup>. De la même façon, certains de ces complexes (*balneum Ampelidis*, 124) se retrouvent sur la *Forma Urbis* sévérienne ; or, à l'exception de certaines inscriptions relatives au préfet de la ville, ces *balnea* semblent les seules entités du plan sévérien à être suivies du nom d'un particulier<sup>1559</sup>. L'étude prosopographique de ces *cognomina* a démontré qu'ils pouvaient correspondre à de nombreux individus, de tous rangs sociaux : des consuls sont attestés, mais également des chevaliers et des affranchis, ayant pour la grande majorité vécu au début de l'Empire (voir Chapitre IV.2.1 : *Identification des propriétaires*). Si l'on excepte Vespasien, il semble que les propriétaires de ces *balnea* étaient de simples privés n'agissant pas de façon officielle. Nous avons par ailleurs démontré que la

---

l'écho d'une répétition, volontaire ou non, du modèle d'Auguste et Agrippa - littéralement « collègue de l'empereur » - bien qu'il ne s'agisse pas directement de co-régence dans le cas de Sura et Cléandre (sur la formule *collega imperii* et ses implications, voir Hurlet, 1997, p. 343-353). Si les établissements thermaux étaient bien au départ de propriété privée, il est plus qu'évident, étant donnés les liens unissant leur propriétaire au *Princeps*, qu'ils passèrent par leg testamentaire dans le fisc impérial.

<sup>1555</sup> Daguët-Gagey, 1997, p. 196.

<sup>1556</sup> S.H.A. *Comm.*, 17, 5.

<sup>1557</sup> À titre de rappel, il s'agit de 6 établissements dans le *Curiosum* et 10 dans la *Notitia* : les *balinea Torquati, Vespasiani, Bolani, Mamertini, Abascanti et Antiochiani* dans la *regio I Porta Capena*, le *balneum Dafnidis* dans la *regio du Templum Pacis*, et enfin les *balnea Ampelidis Prisci et Dianae* dans la *regio XIV Transtiberim*.

<sup>1558</sup> Voir Chapitre IV.1.1. sur le statut des édifices mentionnés par les *Catalogues*.

<sup>1559</sup> Rodriguez Almeida, 2002, p. 72.

construction publique était sous l'Empire domaine exclusif de l'empereur : les *balnea* nominatifs des *Regionnaires* ne peuvent donc être perçus comme des *opera publica*, du moins à l'époque de leur construction<sup>1560</sup>. Il s'agirait alors de *balnea* privés détenus par des particuliers, et ouverts au public afin d'en tirer un profit commercial. Pourtant, ces bains d'exploitation semblent jouir du même statut que les monuments publics de Rome des *Catalogues* : en effet, comment expliquer la distinction entre une dizaine de ces édifices privés expressément nommés sur des listes officielles, et des centaines de *balnea* - privés également - relégués dans l'anonymat à la fin de ces listes ? Une des explications possibles serait qu'au IV<sup>e</sup> siècle, ces *balnea* n'avaient plus le même statut qu'à l'origine. C'est leur passage à un moment donné dans le domaine public – ou plutôt impérial - qui justifierait alors leur mention sur les listes des *Régionnaires*<sup>1561</sup>.

Peut-on alors imaginer que ces anciens bains d'exploitation soient devenus propriétés impériales ? Ils auraient gardé leur nom d'origine, mais seraient ensuite passés, par legs testamentaire ou confiscation, comme c'est le cas sous l'Empire pour de nombreuses propriétés, *horti* et entrepôts, dans les mains de l'empereur. Nous avons eu l'occasion de constater ce phénomène de transfert de propriété, notamment avec le passage progressif au domaine impérial de nombreux jardins privés de la fin de la République et du début de l'Empire<sup>1562</sup>. Ainsi, les *Horti Pallantiani* (Esquilin) figurent encore dans les *Catalogues Régionnaires* sous leur nom d'origine : les jardins étaient pourtant entrés dans le fisc impérial en 62, après que Néron ait fait condamner leur riche propriétaire, l'affranchi Pallas. Le phénomène se retrouve également avec les entrepôts de la ville : on pourrait citer l'exemple des *Horrea Seiana*, confisqués après la chute de Séjan, ou encore des *Horrea Lolliana*, réquisitionnés par Claude avec tous les biens de

---

<sup>1560</sup> Il paraît en effet peu plausible que le *balneum Abascanti*, dont le nom se confond très certainement avec un personnage d'origine servile, ait appartenu à l'État, du moins au moment de sa construction. On peut également mentionner le cas du *balneum Dafnidis*. Situé par les *Régionnaires* dans la *regio IV*, il serait identifiable aux *privatae balneae, quae Daphnes appellantur* dont parlent les Scholies de Juvénal au V<sup>e</sup> siècle (*Schol.ad Iuv.*, 7, 233 ; Rodriguez Almeida, *LTUR I*, 1993, p. 162).

<sup>1561</sup> Rodriguez Almeida (2002, p. 72) justifie de façon plus ou moins similaire la présence d'infrastructures portant le nom de particulier sur la *Forma Urbis*: pour lui ces noms devaient évoquer au public des établissements précis et connus, autrefois propriétés privées et entrées ensuite dans le domaine public ou le fisc impérial.

<sup>1562</sup> Jolivet, 1997, p. 199 : Une douzaine d'*Horti* privés d'époque républicaine sont ainsi passés, par legs ou confiscation, dans le domaine impérial à la fin de l'époque julio-claudienne.



la famille, après la répudiation de l'épouse de Caligula, Lollia Paulina ; de la même façon, les *Horrea Agrippiana*, *Germanicana* (*regio* VIII), ou *Aniciana* (*regio* XIII) figurent encore dans les *Catalogues Régionnaires* du IV<sup>e</sup> siècle<sup>1563</sup>. Avant la fin du I<sup>er</sup> siècle, ces anciens *horrea* privés étaient déjà des entrepôts impériaux, mais on a pu constater qu'ils apparaissent toujours sous leur ancien nom sur la *Forma Urbis* sévérienne ou dans les *Régionnaires* du IV<sup>e</sup> siècle. Il semble donc que l'acquisition par l'empereur d'un bien privé n'ait pas justifié un changement systématique de nom. Le cas des *thermae Cleandri*, devenus *Commodianaes*, semble exceptionnel, mais peut facilement se justifier par la fin tragique de Cléandre et la haine qu'il avait suscité parmi le peuple<sup>1564</sup>. Un transfert de propriété pourrait alors expliquer la présence de *balnea* apparemment privés, parmi les monuments publics de Rome, sans que les noms d'origine aient été altérés.

Par quelle(s) procédure(s) des *balnea* appartenant à des privés se sont-ils retrouvés sur la liste des monuments publics de Rome ? Il existe en réalité plusieurs cas de figure pouvant justifier de tels transferts de propriété : le don fait au Sénat ou à l'empereur par le fondateur de l'édifice – ou l'un de ses héritiers-, sa confiscation, après condamnation du propriétaire, ou enfin le cas d'abandon, lorsque le bâtiment était négligé par les successeurs. Dans ce cas-là (ou bien si il n'y avait pas d'héritiers), on a ainsi pu appliquer la norme juridique des *bona uacantia* : le bien abandonné allait d'abord au Trésor public<sup>1565</sup>, et, plus tardivement, au fisc<sup>1566</sup>. Ces *opera* fondés par des privés pouvaient également passer à l'État par legs, selon l'habitude débutée avec

---

<sup>1563</sup> On peut enfin citer les *Horrea Agrippiana*, *Germanicana* (*regio* VIII), ou *Aniciana* (*regio* XIII) figurant dans les *Catalogues Régionnaires*. Les *Horrea Sulpicia* quant à eux perdirent leur statut de biens privés dans la crise des années 69/70, après la chute de l'empereur S. Sulpicius Galba (Etienne, 1987, p. 243-246).

<sup>1564</sup> De la même façon on pourrait citer les *Horrea Sulpicia*, devenus *Horrea Galbana* après leur acquisition par l'empereur homonyme : en réalité le nom a simplement glissé du gentilice (Sulpicius) au *cognomen* de l'empereur (Galba), peut-être dans le but d'être plus immédiatement associé au *Princeps*.

<sup>1565</sup> *Dig.* (Ulpien) Reg. 28, 7 : *et si nemo sit, ad quem bonorum possessio pertinere possit, aut sit quidem, sed ius suum omiserit, populo bona deferuntur ex lege Iulia caducaria* (début III<sup>e</sup> siècle).

<sup>1566</sup> *Dig.* (Julien) 30, 1, 96, 1 : *Quotiens lege Iulia bona uacantia ad fiscum pertinent, et legata et fideicommissa praestantur, quae praestare cogeretur heres a quo relicta erant.* « Dans tous les cas où une succession vacante appartient au fisc par la disposition de la loi Julia, le fisc est obligé d'acquitter les legs et les fidéicommiss dont l'héritier avait été chargé » (trad. H. Hulot).

Auguste - et devenue avec le temps une véritable obligation pour les privés - de nommer l'empereur comme héritier d'une partie de ses biens dans son testament<sup>1567</sup>.

Des cas de rachat de parcelles privées par le *fiscus Caesaris* sont également attestés, bien que ce procédé soit plutôt rare. Frontin évoque ces transactions lorsqu'un aqueduc venait à passer sur le terrain d'un particulier, et que ce dernier refusait d'en céder une partie<sup>1568</sup>. Auguste également se vantait d'avoir construit son forum avec ses fonds personnels, sur des terrains achetés à des particuliers<sup>1569</sup>, bien que Suétone précise par la suite qu'il n'avait pas osé déposséder tous les propriétaires des *domus* avoisinantes : le projet initial s'était donc vu réduit<sup>1570</sup>. Certains ont pu évoquer une procédure s'apparentant à une expropriation pour utilité publique<sup>1571</sup>, mais on notera que ce terme, par ailleurs inconnu des romains, semble plutôt impropre à désigner un fait ponctuel et apparemment insolite. A. Daguët-Gagey a constaté en effet que ce phénomène n'est attesté que deux fois durant la période 180-305 : il concerne les projets monumentaux des thermes d'Alexandre Sévère<sup>1572</sup> et de Dioclétien<sup>1573</sup>. Les empereurs avaient alors racheté des terrains de particuliers, et fait détruire les édifices qui s'y trouvaient pour y construire leurs thermes. Ce type de procédure n'est toutefois pas systématique, et semble plutôt découler d'actions ponctuelles dans le cadre de projets impériaux bien précis<sup>1574</sup>. Si ces terrains privés, rachetés ou obtenus par expropriation,

---

<sup>1567</sup> De Ruggiero, 1925, p. 124.

<sup>1568</sup> Frontin (*Aq.*, 128). L. Homo, 1951, p. 328 cite d'autres exemples de la période impériale.

<sup>1569</sup> *Res Gestae* 21, 1: *in priuato solo...feci*.

<sup>1570</sup> Suétone, Aug., 56 : *Forum angustius fecit, non ausus extorquere possessoribus proximas domos*.

<sup>1571</sup> Homo, 1951, p. 329 ; Daguët-Gagey, 1997, p. 172. Y. Janvier (1969, p. 391-392) évoque quatre textes législatifs, mais ces derniers sont particulièrement tardifs (ils n'apparaissent qu'à partir de 393) et concernent uniquement Constantinople.

<sup>1572</sup> S.H.A. *Alex.Sev.*, 25, 4 : *Nemus thermis suis de priuatis aedibus suis, quas emerat, dirutis aedificiis fecit* : « Il créa pour ses thermes un parc gagné sur un terrain planté de maisons privées qu'il avait achetées pour les faire démolir » (Trad. A. Chastagnol).

<sup>1573</sup> *CIL* VI 1130 : (...) *coemptis aedificiis pro tanti operis magnitudine* : « des édifices ayant été achetés pour un ouvrage d'une telle grandeur ».

<sup>1574</sup> La seule preuve d'une volonté de législation nous est donnée par une loi datant de 393 (*Cod. Theod.*, 15, 1, 30: *Si quando concessa a nobis licentia fuerit extruendi, id sublimis magnificentia tua sciat esse seruandum, ut nulla domus inchoandae publicae fabricae gratia diruatur, nisi usque ad quinquaginta libras argenti pretii aestimatione taxabitur. De aedificiis uero maioris meriti ad nostram scientiam referetur, ut, ubi amplior poscitur quantitas, imperialis extet auctoritas*).

devenaient alors des *loca publica*, nous ne pouvons que constater notre impossibilité à définir le statut des monuments bâtis sur ces parcelles.

Nous savons en effet que des parcelles privées pouvaient devenir publiques, et rejoignaient alors la catégorie des *loca publica*. Ainsi, un particulier pouvait donner (de son vivant) ou léguer à l'État (*ex testamento*) des terres – bâties ou non - qu'il possédait *intra muros*. Les parcelles vierges de toute construction pouvaient alors recevoir des constructions ou encore être cédées ou louées à des particuliers en échange du *solarium*. Il est plus difficile en revanche de définir le statut des édifices privés établis sur ces parcelles devenues à un certain moment publiques : devenaient-ils eux-mêmes publics, ou étaient-ils seulement ouverts au public ? Pour A. Daguey Gagey, « sans doute les deux cas devaient-ils se présenter, mais les sources sont généralement insuffisamment précises pour que l'on puisse se décider en faveur de l'une ou l'autre de ces solutions »<sup>1575</sup>. Ainsi nous savons que l'empereur Tacite fit ériger des *thermae publicae* sur sa propre *domus* urbaine<sup>1576</sup>. Bien qu'il s'agisse ici du propre *patrimonium* de l'empereur; son action peut être appréhendée comme celle d'un privé faisant don à l'État de ses terres, à la manière d'Auguste rendant publique une partie de sa *domus*, lors de son accession au titre de grand Pontife (12 av. J.-C.)<sup>1577</sup>.

La thèse d'une confiscation impériale pourrait également être avancée, autrement dit : sait-on si certains des propriétaires de ces bains ont pu faire l'objet d'une condamnation<sup>1578</sup> ? On pourrait également imaginer des cas de proscriptions, même si cela nous oblige à considérer l'hypothèse de propriétés d'époque particulièrement ancienne, par rapport à la datation admise des *Catalogues Régionnaires*<sup>1579</sup>. On parlera donc pour la période impériale de condamnations individuelles (*damnatio*), suivies,

---

<sup>1575</sup> Daguey-Gagey, 1997, p. 170.

<sup>1576</sup> S.H.A. *Tac.*, 10, 4 (*op.cit.*).

<sup>1577</sup> Dio Cass., 54, 27, 3. La demeure palatiale du *Princeps* devient alors d'« usage collectif » et tend donc à être assimilée à un *locum publicum* (Dubouloz, 2011, p. 511).

<sup>1578</sup> La difficulté majeure d'une telle identification, comme nous avons déjà pu le souligner dans notre chapitre sur les propriétaires, réside dans le fait que les noms des établissements font référence à des *cognomina*, pouvant parfois correspondre à des centaines d'individus.

<sup>1579</sup> En effet, il n'existe plus de proscriptions après 39 av. J.-C., dans le sens d'un « édit de mort qui visait à l'élimination immédiate de tous les adversaires nommément désignés » (Hinard, 1985, p. 51-51, p. 319).

comme souvent dans le cas des proscriptions (*proscriptio*), d'une confiscation des biens. Il n'est pas nécessaire d'insister ici sur le *topos* particulièrement diffusé dans les sources et pointé du doigt par F. Hinard, invoquant la proscription effectuée en raison de la richesse et des biens d'une personne : ainsi Plutarque note au sujet de Sylla que « le nombre de ceux qui furent tués par rancune ou par haine n'était rien en comparaison de ceux que l'on faisait mourir à cause de leur richesse. On pouvait entendre dire aux exécuteurs : « celui-ci c'est sa grande maison qui l'a tué ; celui-là c'est son jardin ; cet autre, ses eaux thermales »<sup>1580</sup>. On notera que ce thème réapparaît de façon sporadique sous l'Empire, notamment dans la vie des « mauvais » empereurs comme Néron ou Commode. Il faut donc considérer ces sources avec discernement.

Une première constatation : il n'existe pas de textes mentionnant de manière explicite de tels transferts de propriété, mais la combinaison de plusieurs données amène certains éléments intéressants qu'il convient de développer ici. L'unique témoignage que nous possédions concerne le *lauacrum* de Plautien, rendu public par Héliogabale (136)<sup>1581</sup>. Plautien, accusé de conspiration contre Septime Sévère et son fils Caracalla, avait en effet été condamné à mort ; une partie de sa famille avait connu le même sort, et ses biens et propriétés avaient alors été confisqués. On sait par ailleurs que les biens du préfet du Prétoire, qui passèrent ensuite dans le domaine impérial, étaient tels qu'on dut créer une procuratèle équestre spéciale consacrée à leur gestion (*ad bona Plautiani cogenda*)<sup>1582</sup>. L'*Histoire Auguste* dit clairement que l'empereur rendit (ou ouvrit) le complexe balnéaire au peuple (*populo exhibuit*), ce qui revient très certainement à dire qu'il en fit un *opus publicum*. Doit-on penser que le *lauacrum* de Plautien était auparavant ouvert au public, ou strictement domestique ? Si l'on prend le texte de l'*Histoire Auguste* à la lettre, la seconde solution serait alors la bonne, mais le complexe devait être de taille suffisamment importante pour permettre par la suite un accès au peuple. Il est donc possible que le *lauacrum* de Plautien soit devenu de statut public, bien que nous ne sachions pas si l'empereur en était directement le propriétaire,

---

<sup>1580</sup> Plut. *Syll.*, 31, 10 (Trad. R. Flacelière, E. Chambry, 1971).

<sup>1581</sup> S.H.A. *Heliogab.*, 8, 6 : *Lauacrum publicum in aedibus aulicis fecit (Antoninus Heliogabalus) simul et Plauti[a]ni populo exhibuit ut ex eo condiciones bene uasatorum hominum colligeret*. « Il fit installer des bains publics dans le palais royal tout en ouvrant au peuple ceux de Plautien, pour y recruter des hommes dotés de testicules imposants » (trad. A. Chastagnol).

<sup>1582</sup> Daguet-Gagey, p. 65-66, 2006: (Dio Cass., 76-77 ; S.H.A. *Sev.*, 14).

ou s'il en avait laissé la gestion au Sénat (ce qui paraît moins probable à cette époque).

Enfin, le complexe thermal attesté à la limite entre les régions de l'Esquilin et du *Caelius* (40) a relevé notre attention : nous avons déjà pu évoquer son importante superficie (près de 1500 m<sup>2</sup>), et le fait qu'il pourrait correspondre à des thermes sévériens, construits en réunissant deux unités distinctes d'époque julio-claudienne. Le premier propriétaire a été identifié d'après une *fistula* retrouvée dans les environs, portant le nom au génitif de L. Pison (*CIL* XV, 7513). La présence d'un conduit indique très clairement un approvisionnement en eau : ce dernier pouvait tout aussi bien desservir des jardins, une *domus* ou un complexe artisanal ayant appartenu à l'un des Pison, mais l'hypothèse qu'il ait alimenté des thermes précédents d'époque julio-claudienne n'est pas non plus impossible : rappelons que les observations effectuées dans les années 40 sont restées superficielles, et que la nature des structures antérieures n'a jamais été précisée. Le *cognomen* Pison pourrait correspondre à de nombreux individus, néanmoins il est fort probable qu'il ait appartenu à la famille des Calpurnii Pisoni<sup>1583</sup>. Or, tout comme la propriété voisine des Laterani, on sait que la *domus* des Pison fut confisquée par Néron après la conjuration de 65<sup>1584</sup> : dans ce cas, la propriété, et peut-être les bains qui s'y trouvaient, seraient passés dans le domaine impérial.

Les thermes sévériens pourraient donc être des bains publics impériaux réaménagés à partir de la confiscation d'une propriété privée, et peut-être de bains domestiques précédents. La zone centrale et orientale de la colline de l'Esquilin, d'abord lieu d'*otium* des plus grandes familles patriciennes romaines, est ainsi passée par une série de confiscations et legs testamentaires dans les mains des empereurs julio-claudiens<sup>1585</sup>. Pour autant la première attestation d'un programme édilitaire homogène dans cette zone ne remonte qu'à Septime Sévère : ce dernier installa au début du III<sup>e</sup> siècle ses *Horti Spei Veteris*, justement dans le secteur où se situent les thermes. Difficile donc d'affirmer si ces derniers étaient réservés aux membres de la cour impériale, ou bien s'ils faisaient office de grands bains publics pour les habitants des

---

<sup>1583</sup> Le *cognomen* pourrait en effet correspondre à de nombreux consuls de la République et du début de l'Empire (*Cos* 67, 58 ; 15 ; 1 av. J.-C. ; 27 ; 57 ap. J.-C.).

<sup>1584</sup> Juv., 10, 15-18 (sur les *aedes Lateranorum*, voir Liverani, 1988, p. 899-900).

<sup>1585</sup> Cima, 2008, p. 70 : À la mort de l'Empereur Claude, les *Horti Maecenatis*, *Lamiani*, *Tauriani* et *Lolliani* faisaient déjà partie du *fiscus* impérial.

riches quartiers limitrophes. Ce qui est sûr, c'est que l'édifice thermal érigé à l'époque sévérienne présente les caractéristiques d'un édifice ouvert au public (avec *frigidarium* central distribuant symétriquement les autres pièces), et qu'il se situe sur un territoire très certainement de propriété impériale<sup>1586</sup>. L'absence de mention de *thermae* sur la liste officielle des *Régionnaires* (*regio* V) pourrait notamment se justifier par le fait que cette propriété impériale changea au cours des siècles successifs : il semble en effet que la zone ait été peu à peu réappropriée par une population aisée, peut-être moins liée à la cour impériale<sup>1587</sup>.

Mais revenons aux *balnea* des *Regionnaires* : bien qu'il soit particulièrement difficile d'identifier les propriétaires à partir d'un seul *cognomen*, certaines associations avec des condamnés connus par les sources se révèlent particulièrement intéressantes. Il serait par exemple tentant d'associer le propriétaire du *balneum Torquati* des *Régionnaires* à L. Manlius Torquatus (*cos.* 65 av. J.-C.) ayant soutenu Cicéron lors de la conjuration de Catilina. En 48 av. J.-C., il fut capturé par César, puis exécuté en 47 av. J.-C.<sup>1588</sup> : le complexe aurait pu être confisqué à sa mort par l'*imperator*, et serait ensuite passé dans le fisc impérial à l'avènement d'Auguste. On pourrait également penser à Torquatus Silanus, condamné par Néron durant la Conjuración de Pison (*et cum damnatio instare*)<sup>1589</sup>. Mais la coïncidence la plus frappante reste celle de M. Luceius Torquatus Bassianus (*cos.* 169), exécuté entre 190 et 192 avec sa famille et six autres anciens consuls par l'empereur Commode<sup>1590</sup>. Parmi ces condamnés, figurait également M. Petronius Sura Mamertinus (*cos.* 182)<sup>1591</sup>, dont on sait qu'il possédait un accès à l'eau publique. Ce Mamertinus pourrait correspondre au propriétaire du *balneum Mamertini*, également mentionné dans la *regio* I par les *Catalogues Régionnaires*. Dans ce cas également, le *balneum* – ainsi que tous les biens du condamné – serait entré dans le *fiscus* impérial, à la manière du *lauacrum* de Plautien.

---

<sup>1586</sup> Liverani, 1988, p. 907.

<sup>1587</sup> Cima, 2008, p. 72: on le voit en effet par la densité de l'habitat représenté sur les fragments de la *Forma Urbis Seueriana*.

<sup>1588</sup> Dio Cass., 36, 44, 3.

<sup>1589</sup> Tacite, *Ann.*, 15, 35.

<sup>1590</sup> S.H.A. *Comm.*, 7, 6-8.

<sup>1591</sup> *Ibid*, 7, 5.

Les deux *balnea* - *Mamertini* et *Torquati* - étaient situés dans la *regio* I, tout comme les *thermae Commodianae*, très certainement dans la zone étroite comprise entre *Porta Capena* et l'actuelle via Druso. Rappelons également que les thermes de Commode ont très certainement été renommés après la condamnation de Cléandre, en 189, soit très peu de temps avant la mort des deux consuls. Les établissements balnéaires de Torquatus et Mamertinus devaient donc être proches des thermes de Commode, responsable de leur condamnation : il pourrait s'agir d'un pur hasard, mais on peut également imaginer que l'empereur ait souhaité s'approprier ces bains d'exploitation afin d'agrandir son propre complexe. La très courte durée entre la condamnation des deux anciens consuls et la mort de Commode pourrait notamment expliquer l'impossibilité à réaliser ce projet ; les bains d'exploitation seraient alors passés dans le fisc sans subir de grandes modifications et en gardant leur nom d'origine.

Le *balneum Prisci*, situé dans la *regio* XIV selon les *Catalogues*, pourrait quant à lui faire référence à de nombreux personnages, Priscus étant un des *cognomina* les plus portés par les consuls romains. Nous connaissons deux Tarquinius Priscus : l'un fut tué lors de la première proscription de 82<sup>1592</sup>, l'autre condamné (*damnatus*) sous Néron<sup>1593</sup>. On notera également qu'un certain Cornélius Priscianus (*PIR*<sup>2</sup> C 1418) se suicida après avoir été accusé de conspiration contre Antonin le Pieux, et condamné par le Sénat. L'*Histoire Auguste* nous dit que les confiscations de biens (*publicatio bonorum*) furent rares sous le règne de cet empereur, et qu'il n'y eut qu'une seule proscription (*proscriberetur*), celle d'un personnage accusé d'une tentative de prise de pouvoir, Atilius Titianus (...). Priscianus mourut aussi sous le coup de la même accusation, mais en se suicidant<sup>1594</sup>. Si le texte ne dit pas expressément que les biens de

---

<sup>1592</sup> Hinard, 1985, p. 400-401 : Il semble que ce sénateur mourut peu de temps après Sertorius, en même temps que la majorité des membres de la conjuration (Plut. *Sert.*, 27, 7).

<sup>1593</sup> Tac. *Ann.*, 14, 46.

<sup>1594</sup> S.H.A. *Ant. Pius*, 7, 3-4 : *Publicatio bonorum rarior quam umquam fuit, ita ut unus tantum proscriberetur affectatae tyrannidis reus, hoc est Atilius Titianus, (...). Perit et Priscianus reus affectatae tyrannidis, sed morte uoluntaria. De qua coniuratione quaeri uetuit* : « Les confiscations de biens furent plus rares qu'elles n'avaient jamais été : il n'y eut qu'une seule proscription, celle d'un personnage accusé d'une tentative de prise de pouvoir, Atilius Titianus (...). Priscianus mourut aussi sous le coup de la même accusation, mais en se suicidant ; Antonin défendit également que l'on menât une enquête sur cette conjuration ». (trad. A. Chastagnol). Si le texte ne dit pas expressément que les biens de Priscianus furent confisqués, on peut le déduire de sa condamnation par le Sénat, également signalée par les *Fastes d'Ostie*

Priscianus furent confisqués, on peut le déduire de sa condamnation par le Sénat, également signalée par les *Fastes d'Ostie* (FO<sup>2</sup> 50).

Enfin, une dernière hypothèse peut être avancée : si le *balneum Abascanti* se rapporte bien à Ti. Claudius Abascantus (*PIR*<sup>2</sup> C 767), affranchi impérial *a rationibus*, il ne serait pas impossible que les biens de ce dernier furent en grande partie confisqués, ou légués sous la contrainte, par Néron. En effet, Suétone rapporte que l'empereur aurait réclamé les cinq-sixièmes – au lieu de la moitié habituelle - dans les successions des affranchis portant « sans raison plausible » le nom d'une de ses familles alliées<sup>1595</sup>. Abascantus, appartenant désormais aux Claudii, aurait ainsi pu voir ses biens et sa fortune – dont un *balneum* - passer dans le *fisc* impérial. Rien ne nous permet d'avancer en revanche le rachat de ces complexes d'exploitation par l'empereur : ce procédé était rare, et était essentiellement lié à la réalisation d'un monument impérial (impliquant alors la destruction des édifices situés sur une parcelle).

### ***Conclusion***

Arrivés à ce point de notre étude, nous pouvons alors constater que la très grande majorité des établissements balnéaires de Rome étaient possédés par des propriétaires privés. L'empereur détenait l'exclusivité des thermes publics de la ville, et probablement d'une dizaine de *balnea* plus modestes qu'il se serait approprié dans un second temps. De nombreux monuments privés finissaient par passer tôt ou tard dans le domaine public, ou plutôt, avec les confusions entraînées par la mainmise de l'empereur sur les *opera publica*, dans le patrimoine impérial<sup>1596</sup>. Les procédés pour ce faire sont

---

(FO<sup>2</sup> 50).

<sup>1595</sup> Suet. Nero, 32 : *Verum ut spes fefellit, destitutus atque ita iam exhaustus et egens ut stipendia quoque militum et commoda ueteranorum protrahi ac differri necesse esset, calumniis rapinisque intendit animum. Ante omnia instituit, ut e libertorum defunctorum bonis pro semisse dextans ei cogeretur, qui sine probabili causa eo nomine essent, quo fuissent ullae familiae quas ipse contingeret deinde (...).*

<sup>1596</sup> De Ruggiero, 1925, p. 123 : L'auteur évoque le portique commencé par Vipsania et terminé par Auguste, le temple de Claude commencé par Agrippine, puis refait par Vespasien, la basilique de Neptune érigée par Agrippa et restaurée par Hadrien, le portique d'Octavie restauré par Septime Sévère : ces exemples semblent tous être devenus propriétés publiques impériales. On trouve également des *publici* ou esclaves de l'état dans la bibliothèque d'Octavie (*CIL* VI 2348, 2349).



variés : si le cas de rachat semble moins probable, les legs, testamentaires ou effectués du vivant du donateur, ainsi que les confiscations de biens après condamnation sont particulièrement diffusés sous l'Empire ; ils ont d'ailleurs contribué en grande partie à l'enrichissement du patrimoine impérial<sup>1597</sup>. Ces procédés étaient connus dans le cas de luxueuses résidences et jardins ou encore d'*horrea*, moins dans le cas d'édifices balnéaires.

Sur onze thermes publics, on voit pourtant que trois ont été financés par les favoris de l'empereur : Agrippa pour Auguste, Sura pour Trajan, et Cléandre pour Commode. Les deux premiers moururent prématurément, léguant tout naturellement *ex testamento* ces grands thermes au Prince ou au Sénat ; ce dernier devait dans tous les cas être dans l'incapacité de financer leur maintenance, comme on l'a vu avec les thermes d'Agrippa. Dans le cas des thermes de Cléandre, il semble en revanche qu'il y ait eu confiscation après la fin violente de leur propriétaire : l'établissement changea même de nom au moment du transfert de propriété, fait plutôt rare. Il semble que certains modestes *balnea* détenus par des particuliers connurent un sort équivalent : nous avons pu mentionner le cas des bains de Plautien, rendus publics après la condamnation de leur propriétaire, et, peut-être, de ceux des Pison. Tous les bains nominatifs des *Régionnaires* ne doivent être perçus comme des propriétés confisquées : nous avons pu évoquer le cas du *balneum Vespasiani*, très certainement passé dans le fisc impérial lors de l'investiture des Flaviens. Force est de constater cependant que la moitié des propriétaires de ces bains pourrait faire référence à des condamnés dont les biens auraient été confisqués.

On peut « comprendre » l'intérêt des empereurs à faire condamner des individus pour s'approprier leurs luxueux jardins, mais leurs raisons peuvent nous échapper lorsqu'on évoque des *balnea*. En réalité, ces complexes ont du entrer dans le patrimoine impérial au même titre que la fortune et les nombreux biens du condamné : il faut penser que l'empereur, sauf peut-être dans certains cas rarissimes, ne cherchait pas à accaparer uniquement un *balneum*. Nous avons vu cependant qu'investir dans un établissement balnéaire se révélait bien souvent une affaire particulièrement lucrative : certains établissements particulièrement populaires devaient rapporter beaucoup

---

<sup>1597</sup> S.H.A. Sev., 12 : (...) *omnium bona publicata sunt aerariumque auxerunt*.

d'argent à leur propriétaire. L'entrée des thermes était bien souvent gratuite – ou dérisoire - afin de témoigner au peuple la générosité de l'empereur, mais ce dernier pouvait se permettre d'appliquer des tarifs plus conséquents dans les établissements secondaires, auparavant privés.

À ce point de notre étude, nous ne pouvons que constater la situation particulière de Rome en matière de construction balnéaire. Nous avons pu insister sur le niveau de richesse élevé caractérisant les propriétaires de bains privés, niveau qui s'explique aisément par les difficultés rencontrées lors de la demande de rattachement au réseau hydraulique public, mais aussi par la présence de taxes liées à ce privilège. Ces éléments justifient très certainement le pourcentage relativement faible de complexes domestiques à l'intérieur des plus riches *domus* de Rome, en sachant notamment que la ville était pourvue de très nombreuses infrastructures d'usage public jusqu'à une période tardive. Il semble toutefois que ces dernières, exception faite des *thermae* impériales, aient été l'apanage des particuliers : le désintérêt apparent du Sénat, à l'époque républicaine, pour les édifices de loisir, puis la main-mise de l'empereur sur les *opera publica*, semblent avoir très tôt conditionné le mode de financement des complexes balnéaires au sein de l'*Vrbs*. Les *balnea* et *thermae* de Rome, qu'ils soient de type II / III ou IV, devaient donc être exclusivement de propriété privée. Le bain public tel qu'il existe dans les provinces, c'est-à-dire le bain « municipal », financé par un particulier, par les magistrats locaux, ou même par l'empereur, ne trouve donc aucun équivalent dans l'*Vrbs*, si ce n'est avec les thermes impériaux.

**PARTIE V**

**TYPOLOGIES ET**

**ASPECTS TECHNIQUES**

**DES BAINS DE ROME**

Après avoir traité du statut des bains de Rome, de leur(s) propriétaire(s) et de leur gestion, il convient pour terminer cette étude de se questionner sur l'existence éventuelle - dans les cas où nous possédons des plans complets - d'un lien entre l'usage d'un établissement et sa planimétrie. Pour ce faire j'ai choisi de procéder de la même manière que dans le chapitre précédent, à savoir d'examiner séparément les bains domestiques et les bains privés d'exploitation. Les bains publics ont été exclus de cette partie, dans la mesure où nous venons d'établir que ceux-ci étaient très certainement absents de la ville de Rome ; quant aux thermes impériaux, nous renvoyons à l'abondante bibliographie sur le sujet. Enfin, les aspects techniques et décoratifs des bains romains seront abordés de façon succincte, puisqu'ils sont également tributaires de la mauvaise conservation des structures.

### **V. 1. Une typologie de bains domestiques ?**

Selon V. Garcia-Entero, l'évolution des *balnea* domestiques se caractérise par une tendance nette à la monumentalisation, traduisant de ce fait non plus un simple besoin hygiénique, mais le statut social de leur propriétaire. Alors que sous la République et jusqu'au I<sup>er</sup> siècle ap. J.-C. les bains sont généralement situés dans le secteur privé de la *domus* (comme par ailleurs le préconise Vitruve), on observe au II<sup>e</sup> mais surtout au III<sup>e</sup> siècle leur déplacement dans les parties publiques (près des *atria*, ou des péristyles)<sup>1598</sup>. Ainsi, les simples *lauatrina* reléguées près de la cuisine et composées d'une à deux pièces deviennent peu à peu de véritables pavillons au décor luxueux, allant parfois jusqu'à contenir quatre à cinq pièces thermales<sup>1599</sup>. Dans la plupart des témoignages conservés, on notera toutefois que la forme « aboutie » du bain domestique n'apparaît que dans les premières décennies du I<sup>er</sup> siècle, une fois mise en place la pièce du bain froid et maîtrisés les principes du système de chauffage par hypocauste et *tubuli*. En général donc, les bains domestiques d'époque impériale ne comptent guère

<sup>1598</sup> Garcia-Entero, 2005, n. 318 p. 733.

<sup>1599</sup> C'est le cas, par exemple, du secteur thermal de la maison du Cryptoportique à Pompéi (construit vers 30-40 av. J.-C.), qui s'étend sur plus d'une centaine de mètres carrés, mais également des bains de la maison du Centenaire (après 62 ap. J.-C.) comprenant quatre pièces thermales, situées près du péristyle et accessibles par une entrée secondaire.

plus de trois pièces thermales : le *frigidarium*, le *tepidarium* et le *caldarium* sont les principales pièces que l'on y trouve, et il n'est pas rare de voir le *frigidarium* (ou le *tepidarium*) servir également de vestiaires. Devant la simplicité de ces schémas architectoniques, pouvons-nous proposer une classification des bains domestiques?

V. Garcia-Entero a ainsi divisé les témoignages hispaniques selon les plans linéaires simples, angulaires et parallèles, les plans axiaux-symétriques et enfin les plans annulaires. Les deux derniers types, plutôt caractéristiques des établissements publics de taille importante, ne représentent effectivement que 10% du chiffre total<sup>1600</sup>. La très grande majorité des bains domestiques hispaniques étaient donc construits selon un plan linéaire impliquant un itinéraire rétrograde. En Afrique du Nord, il semble en revanche que les bains de *domus* urbaines se répartissent de façon relativement homogène entre plans circulaires, orthogonaux et linéaires<sup>1601</sup>. Dans notre cas, il nous est particulièrement difficile d'adopter pour nos exemples romains une telle typologie : en effet, les *balnea* domestiques sont bien souvent conservés de façon trop fragmentaire pour être étudiées selon leur parcours et leur planimétrie. Comme nous l'avons déjà précisé dans notre seconde partie, la seule classification que nous pourrions suivre ici serait celle adoptée par A. Bouet pour les thermes des maisons de Gaule Narbonnaise<sup>1602</sup> (et reprise par A. R. Ghiotto dans son étude sur les bains des *domus* de la Tunisie romaine<sup>1603</sup>), à savoir une typologie simplement basée sur le nombre de pièces thermales.

Les *balnea* domestiques de la fin de la République sont particulièrement difficiles à appréhender, puisque les rares exemples en notre possession n'ont quasiment jamais été fouillés en extension. Nous avons récemment démontré comment les bains de la *domus* d'Aemilius Scaurus (25), particulièrement bien conservés, devaient être - du moins dans un second temps - accessibles au public. Cicéron quant à lui n'évoque que

---

<sup>1600</sup> Garcia-Entero, 2005, p. 752.

<sup>1601</sup> Thébert, 2003, p. 367-369 : il faut toutefois noter que tous les bains recensés par l'auteur sont bien postérieurs à l'époque sévérienne ; ils semblent ainsi avoir été particulièrement influencés par l'architecture publique.

<sup>1602</sup> Bouet, 1996, p. 172.

<sup>1603</sup> Ghiotto, 2003, p. 223.

les bains chauffés de sa (ses) *domus* du Palatin (96)<sup>1604</sup> : il n'est pas impossible que ses quartiers balnéaires aient été réduits au strict nécessaire. Les bains républicains de la via Sistina (73) quant à eux ne conservent qu'une pièce entière d'environ 30 m<sup>2</sup>, qui devait communiquer avec au moins deux autres salles probablement thermales : dans ce cas-là, le complexe devait présenter un schéma non pas linéaire mais très certainement circulaire. Nous avons du reste insisté sur l'originalité d'un tel plan, beaucoup plus similaire aux modèles hellénistiques qu'aux premières *lauatrinae* romaines.

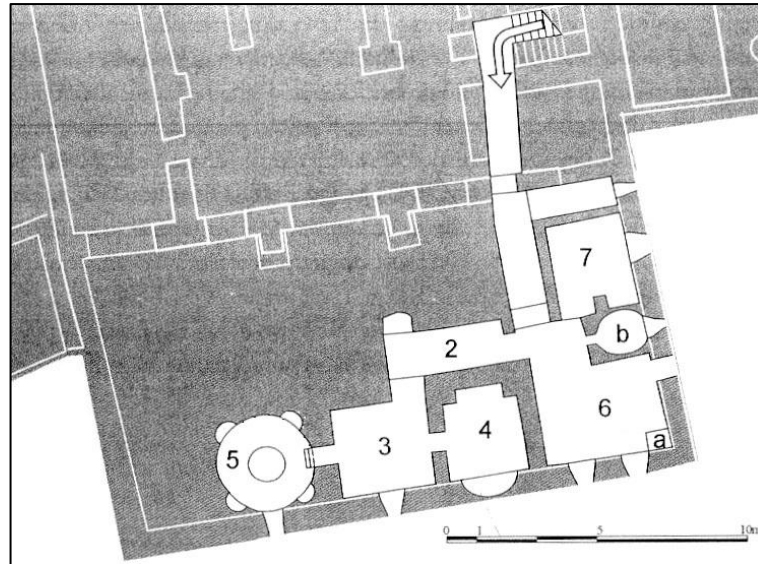
Le nombre croissant de *balnea* domestiques à l'époque impériale nous permet une étude plus approfondie, bien que ces vestiges soient toujours très mal connus. Est-il possible de parler d'une évolution typologique de ces complexes ? Au premier siècle appartient par exemple le petit édifice thermal situé à l'extrémité du cryptoportique du secteur résidentiel des *horti Lamiani* (32). Si la planimétrie du complexe reste très difficile à restituer, nous pouvons toutefois noter la présence d'une pièce circulaire qui n'est pas sans rappeler les *laconica* des thermes publics de Pompéi (transformés à l'époque augustéenne en *frigidaria*), ou encore le *frigidarium* de la maison de Giuseppe II (époque augustéenne, **Fig. 1**). Il est difficile d'établir la fonction exacte de cette rotonde ; néanmoins nous pouvons remarquer que ce type de pièce ne semble plus se présenter dans les thermes après la première moitié du I<sup>er</sup> siècle ap. J.-C. De la même époque est daté le petit *caldarium* avec niches latérales, appartenant probablement à la *domus* située sous Sainte-Marie-Majeure (31). D'après la taille de la pièce (10 m<sup>2</sup>), on doit supposer que le secteur balnéaire ne devait pas excéder deux à quatre pièces thermales.

Il n'est guère plus facile d'établir une typologie pour les bains domestiques datés du II<sup>e</sup> siècle : nous ne savons rien par exemple sur la planimétrie des bains de l'ancienne Villa Casali (11), de L. Spurius Maximus (61), Pactumeia Lucilla (114) ou encore Domitia Lucilla (36). Le complexe situé au Largo C. Ricci (24) ne devait guère dépasser la cinquantaine de mètres carrés, étant donné que le *caldarium* (avec *alveus*) n'atteignait pas 5 m<sup>2</sup> (2,6 x 1,8 m). Nous ne connaissons pas non plus l'extension des bains situés sous Saint-Pierre-aux-Liens (23), mais il semble que ces derniers aient comporté au moins un *caldarium* d'environ 15 m<sup>2</sup>, et trois autres pièces à abside de dimensions

---

<sup>1604</sup> Cic. Att., 2, 3, 4: *balineum calfieri iubebo*; Cic. Att., 4, 10, 2: *nostram ambulationem et laconicum*.

similaires. D'après nos éléments de comparaisons, ces bains pouvaient donc occuper une superficie comprise entre 100 et 150 m<sup>2</sup>. Le complexe du Trastevere (sous l'église Sainte-Cécile, 121) devait atteindre 200 m<sup>2</sup>, mais il est aussi probable qu'il ait été destiné aux habitants de l'*insula* construite sur les vestiges d'une *domus* du II<sup>e</sup> siècle.



**Figure 1** : Secteur balnéaire situé au sous-sol de la maison de Giuseppe II à Pompéi ; le *frigidarium* circulaire 5 clôture le parcours thermal (Ghiotto, 2001)

Les dimensions des vasques chauffées de la *domus* de l'Hôpital Militaire du *Caelius* (2 x 4 m<sup>2</sup>), et de la *domus* située au-dessus des anciens *Naualia* (3 m<sup>2</sup> ?), toutes deux datées entre le IV<sup>e</sup> et le V<sup>e</sup> siècle ap. J.-C. (12, 87), suggèrent également la présence de secteurs balnéaires de taille relativement modeste. À la même période, le *balneum* de la *domus* située au-dessus de la citerne dite des « Sette Sale » (15) s'étendait sur une centaine de mètres carrés, ce qui est loin d'être négligeable par rapport à la superficie totale de la demeure<sup>1605</sup>. La planimétrie du secteur thermal est plutôt difficile à définir, bien que l'on distingue une vasque de forme ovale relié à

<sup>1605</sup> De Fine Licht., 1981, p. 200-202 : avait ainsi évoqué l'hypothèse d'une destination servile des *balnearia*, ces derniers étant selon l'auteur trop réduits. Nous avons pourtant vu que le facteur de la taille n'était pas nécessairement convaincant, dans la mesure où les bains domestiques en milieu urbain sont généralement de taille modeste. Par ailleurs, les esclaves étaient souvent plus nombreux que les patrons : à *villa Hadriana* par exemple, les bains destinés aux esclaves et aux soldats (« Grands thermes ») étaient plus grands que ceux destinés aux membres de la cour et aux invités (« Petits thermes »), alors que les plus modestes thermes à *Heliocaminus* et le complexe situé centre du Théâtre Maritime devaient être à usage exclusif de l'empereur et de ses proches (Manderscheid, 2010, p. 28).

plusieurs petites pièces carrées ; l'ensemble s'insère dans un plan simple, quadrangulaire. Le *balneum* de la via Giovanni Lanza (16, premier quart du IV<sup>e</sup> siècle) semble révéler de premier abord un plan caractéristique de la période tardive (longues pièces rectangulaires avec abside, salles polygonales, articulation en plusieurs pavillons), mais ce dernier s'applique essentiellement à la partie avec nymphée. En effet le secteur thermal présente un schéma relativement classique, avec une série de pièces de plan carré se terminant avec une abside. Le complexe semblait s'étendre également sur une centaine de mètres carrés.

Les *balnea* privés liés aux palais impériaux ne semblent guère offrir de nouvelles solutions architectoniques, à l'exception peut-être des grands thermes tardifs du Palatin (103) qui s'étendent sur plusieurs centaines de mètres carrés selon un plan axialisé symétrique. Certaines pièces thermales présentent notamment des plans originaux, circulaires, ou encore carrés avec niches d'angles. Il est toutefois difficile de classer ces complexes parmi les bains exclusivement domestiques, dans la mesure où ils devaient être fréquentés par une grande partie de la cour impériale et / ou du personnel<sup>1606</sup>. Leur planimétrie, par ailleurs, les rapproche particulièrement de certains bains de dimensions moyennes ouverts au public. Nous voyons également apparaître un type nouveau de complexe balnéaire privé, qu'il est difficile de qualifier de domestique ou ouvert au public. Les structures dites du « Temple de Minerva Medica » (42) représentent ainsi une nouvelle tendance architecturale particulièrement monumentale et luxueuse, centrée sur un pavillon octogonal scindé de niches, probablement aux fonctions multiples (réception, bains...) <sup>1607</sup>.

Définir des types de bains domestiques se révèle donc être une tâche particulièrement ardue. En réalité nous sommes le plus souvent dans l'incapacité d'appréhender l'extension de ces complexes, et donc de les classer selon le nombre de pièces thermales ou leur parcours. Nous pouvons toutefois remarquer deux tendances fortes : la première est la constance d'un modèle planimétrique qui ne semble pas suivre l'effet des modes architectoniques. En effet, les bains domestiques tardifs ne semblent

---

<sup>1606</sup> Cf note précédente sur les différents destinataires des thermes de Villa Hadriana.

<sup>1607</sup> On retrouve ces éléments caractéristiques dans le "Tempio della Tosse" à Tivoli, la villa dei Giordani, ou encore le vestibule de la Piazza d'oro de Villa Hadriana (Biasci, 2003, p. 170).



pas différer particulièrement des complexes républicains, alors que les bains ouverts au public suivent bien souvent la tendance générale donnée par les grands thermes impériaux (plans symétriques ou semi-symétriques), ou adoptent certains schémas caractéristiques notamment de l'architecture privée tardive (avec de grandes pièces à abside(s) ou polylobées, des jeux de courbes et de contre-courbes). De façon générale, le rituel du bain, tel qu'il était pratiqué chez soi, relevait donc essentiellement de l'hygiène. Si la richesse des matériaux utilisés et la dimension moyenne de ces bains domestiques suggèrent une recherche de confort et de luxe, on remarquera que les constantes planimétriques dénotent également une volonté de commodité. Le type même du plan d'un bain domestique répond donc essentiellement à des critères pratiques et, en milieu urbain, d'espace : on retrouve les trois salles principales du bain (*frigidarium*, *tepidarium*, *caldarium*) disposées selon un parcours généralement linéaire, toujours rétrograde<sup>1608</sup> ; les pièces chauffées, souvent de plan rectangulaire, se caractérisent par la présence d'une abside sur un des côtés courts. L'hypothèse d'une typologie évolutionniste ne semble donc pas être adaptée aux bains domestiques urbains, dont l'articulation et les dimensions dépendent le plus souvent des exigences personnelles des propriétaires et de la place disponible<sup>1609</sup>.

Notre deuxième constatation porte sur la stabilité apparente du nombre de bains domestiques au cours de l'Empire (voir **Tab. 1**). À l'époque républicaine, nous avons en effet remarqué une certaine pénurie des complexes publics, par rapport aux *balnea* domestiques. Sous le Haut Empire, cette tendance semble s'inverser, puisque les structures ouvertes au public représentent environ 60% des bains recensés pour cette période (contre 15% de complexes domestiques). En fait, si le nombre de structures domestiques se stabilise, le rapport entre ces dernières et les bains ouverts au public tend à s'équilibrer dans le temps, puisqu'il atteint à la période tardive une proportion d'environ 3 / 5 (contre 1 / 4 sous le Haut Empire). Cette constatation va à l'encontre de certaines remarques effectuées sur les bains des *domus* pompéiennes, à savoir un

---

<sup>1608</sup> Garcia-Entero, 2003, p. 762 : Tous les bains domestiques urbains (*intra muros*) recensés en Espagne romaine présentent ainsi ce schéma simple de trois pièces thermales, pour une superficie inférieure à 150 m<sup>2</sup>.

<sup>1609</sup> Le même constat a été fait par par A. Bouet (1996, p. 174) pour son étude sur les thermes privés des maisons de Gaule Narbonnaise, et par A. R. Ghiotto (2003, p. 223-226) pour les bains des maisons de la Tunisie romaine.

abandon de nombreuses structures domestiques après le tremblement de terre de 62 ; ce phénomène, difficilement justifiable, pourrait être une conséquence lointaine d'un problème dans l'approvisionnement hydraulique, ou encore du succès des grands bains publics<sup>1610</sup>. En revanche, les études sur les bains domestiques de Tunisie ou de Gaule Narbonnaise font état d'une nette tendance à l'augmentation au cours du II<sup>e</sup> siècle ap. J.-C.<sup>1611</sup>. Cette constatation entraîne plusieurs remarques : premièrement, ces données peuvent être complètement faussées par notre connaissance de la ville de Rome et de ses vestiges. Nous avons déjà souligné que l'attribution d'un complexe balnéaire à une époque tardive pouvait simplement être due à l'incapacité du fouilleur à reconnaître plusieurs étapes de construction. Les progrès techniques apportés au système de chauffage entre le I<sup>er</sup> siècle av. et le I<sup>er</sup> siècle ap. J.-C. pourraient également expliquer la rénovation quasi systématique de structures balnéaires d'époque républicaine, alors considérées comme obsolètes.

Types de bains	République	Haut Empire	Antiquité tardive	Epoque inconnue	Total
<b>Bains domestiques</b>	4	12 (soit 15 % du nb de bains pour cette période, et 39% du nb de bains domestiques)	14 (soit 31 % du nb de bains pour cette période, et 45% du nb de bains domestiques)	1	31
<b>Bains ouverts au public</b>	3	47 (soit 60% du nb total de bains)	23 (soit 52 % du nb de bains pour cette période, et 29% du nb de bains ouverts au public)	6	79
<b>Type inconnu</b>	1	20	7	23	51
<b>Total</b>	8	79	44	30	161

**Tableau 1** : Répartition des bains de Rome selon leur type et leur chronologie

Si nous considérons au contraire que ces données reflètent fidèlement la réalité du paysage balnéaire romain durant l'Antiquité, nous sommes alors dans l'incapacité de

<sup>1610</sup> De Haan, 2001, p. 41-46.

<sup>1611</sup> Bouet, 1996, p. 174 ; Ghiotto, 2003, p. 223.

constater une trop nette augmentation des bains domestiques jusqu'aux IV<sup>e</sup> / V<sup>e</sup> siècles. Le rapport plus équilibré entre infrastructures domestiques et publiques, sans montrer de véritable rupture avec la période précédente, se fait toutefois l'écho des grandes mutations urbaines amorcées dès le milieu du III<sup>e</sup> siècle, conséquences du dépeuplement progressif de la ville. Ce phénomène entraîne notamment la fin de la construction des grandes *insulae*, qui sont souvent transformées en une ou plusieurs *domus* unifamiliales, parfois au cœur d'anciens quartiers populaires ou public<sup>1612</sup>.

L'importance des *balnea* domestiques, par rapport aux établissements ouverts au public, pourrait donc en partie se justifier par la multiplication de grandes *domus* luxueuses avec secteur thermal, mais aussi par la place croissante des résidences impériales au cœur de la ville. On notera toutefois que les bains domestiques des maisons situées dans le « centre historique » de Rome présentent des schémas planimétriques classiques<sup>1613</sup>, alors que les structures situées légèrement en périphérie – comme c'est le cas pour le « temple de Minerva Medica » (42, **Fig. 2**) - adoptent des solutions architectoniques originales caractéristiques de cette période tardive. Ce type de structure à plan central articulé n'est d'ailleurs pas sans rappeler l'église de S. Maria della Rotunda à Albano<sup>1614</sup>, le nymphée de Cassino et celui de Cori près de Palestrina, ou encore les grandes salles circulaires de Baies (« Temple de Vénus » et « Temple de Diane », **Fig. 3**), qui devaient en réalité faire partie de complexes balnéaires plus amples<sup>1615</sup>.

La typologie qui offre le plus d'analogies avec notre édifice est donc celle des résidences impériales ou patriciennes d'époque tardive, situées en périphérie des villes ou à la campagne. La construction d'une telle structure dans l'enceinte même de Rome témoigne de la désertification de certains secteurs urbains situés près de la muraille

---

<sup>1612</sup> Guidobaldi, 1989, p. 394.

<sup>1613</sup> Malgré le dépeuplement progressif, des dizaines voire des centaines de milliers d'habitants continuaient d'occuper la ville *intra muros* ; les nouvelles *domus* avaient certes plus de place, mais toujours dans une certaine mesure. La construction de *balnea* domestiques devait donc toujours être liée à l'espace disponible.

<sup>1614</sup> Cette structure, transformée à l'époque médiévale en église, appartenait à la villa de Domitien à Castel Gandolfo.

<sup>1615</sup> Neuerburg, 1965, p. 65-66.

Aurélienne, et de leur appropriation par l'empereur ou de grandes familles aristocratiques<sup>1616</sup>. Ce type de planimétrie présente donc plus de similitudes avec les quartiers balnéaires des *uillae* suburbaines qu'avec les schémas domestiques urbains (Fig. 4). Pourtant, seul ce complexe semble confirmer les conclusions faites pour certaines provinces comme l'Espagne, à savoir une nette monumentalisation et un enrichissement des bains domestiques à partir du III<sup>e</sup> siècle ap. J.-C.<sup>1617</sup>. Les exemples tardifs que nous connaissons à Rome, il est vrai spoliés d'une grande partie de leur appareil décoratif, ne semblent pas montrer de changements nets par rapports aux bains plus précoces. Qu'en est-il de leur position au sein de la *domus*? Note-t-on un changement, au cours des siècles, pouvant trahir de nouveaux codes sociaux ?

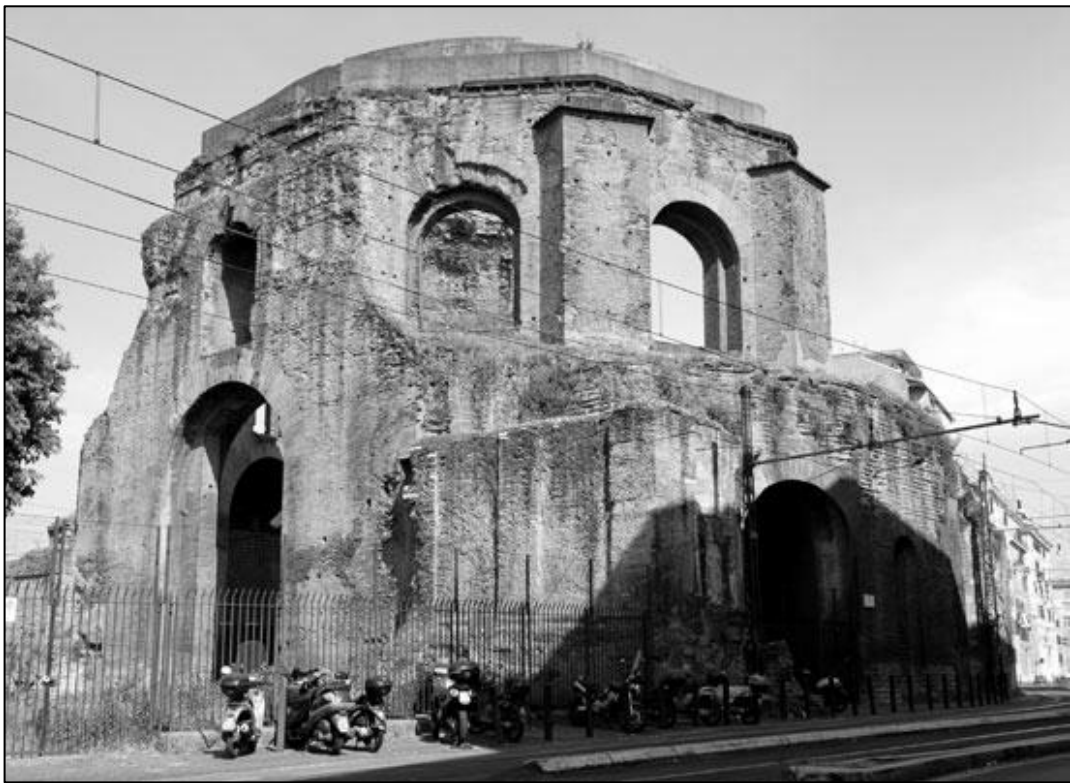


Figure 40 : « Temple de Minerva Medica » vue de la Via Giolitti, *regio* V, Rome (cliché A. L. Foulché)

<sup>1616</sup> Nous rappelons qu'il a été avancé que la structure appartenait aux *Horti Liciniani*, propriétés de l'empereur Héliogabale, ou encore aux *Horti Spei Veteres*.

<sup>1617</sup> Garcia-Entero, 2005, p. 737.



Figure 41 : « Temple de Vénus », Baïes (cliché personnel P. Lemaire)

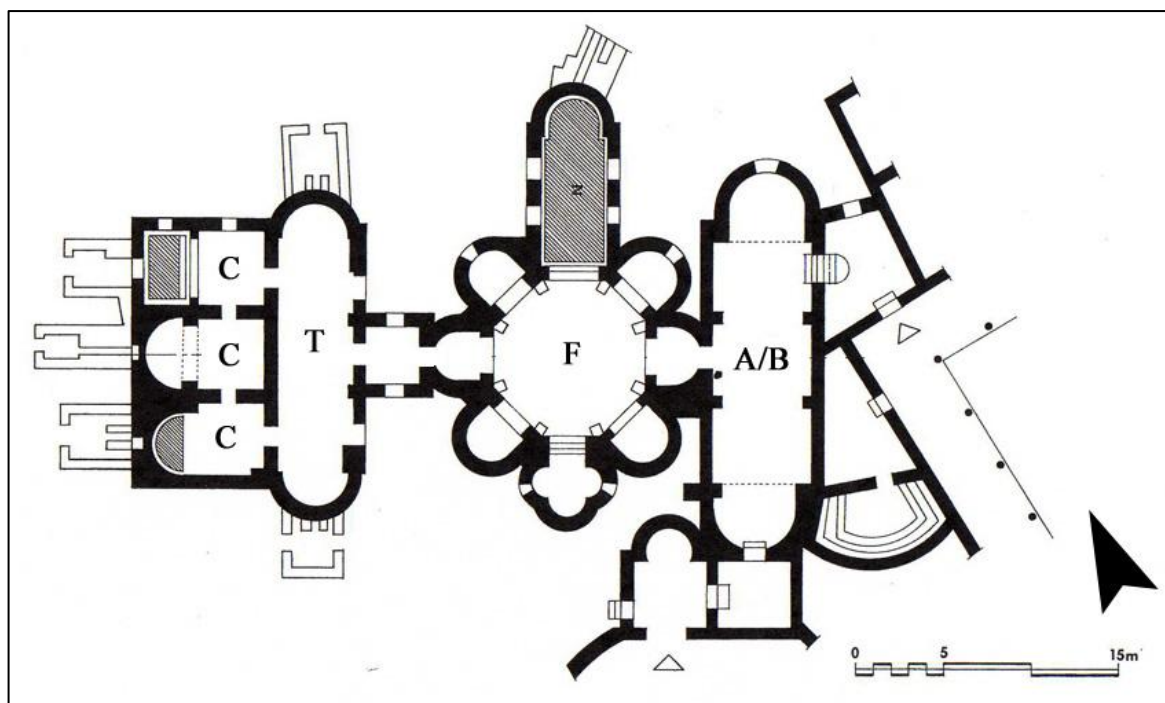


Figure 4 : Les bains tardifs (IV<sup>e</sup> siècle ap. J.-C.) de la villa sicilienne de Piazza Armerina (d'après Yegül 1992)

### *Situation au sein de la domus*

Trois complexes domestiques situés en sous-sol sont attestés à Rome durant la République : les *balnea* de la *domus* sous le Temple d'Apollon (97), ceux de la *domus* de M. Aemilius Scaurus sur la *Via Sacra* (25), et enfin les thermes situés sous le forum de Nerva (19). Nous avons déjà remarqué que tous avaient été placés en-dehors de la zone de représentation, dans une partie marginalisée, voire servile, de la *domus*, selon un schéma rencontré notamment à Pompéi<sup>1618</sup>, en Tunisie<sup>1619</sup> ou encore en Espagne<sup>1620</sup> romaines. Cette particularité reflèterait plus selon nous les choix esthétiques et pratiques du propriétaire, que les usages d'une époque. La monumentalisation du secteur thermal, à partir des II<sup>e</sup> / III<sup>e</sup> siècles, serait liée à son déplacement dans les parties publiques de la *domus* ainsi qu'à l'enrichissement de son décor.

Dans le cas de la *domus* tardive des "Sette Salle"(15), le secteur thermal est pourtant encore relégué hors de la partie de représentation du *patronus*, si bien que l'on a même pensé qu'il pouvait s'agir là du *balneum* des esclaves. Cet exemple est malheureusement un des seuls où l'on puisse appréhender le secteur thermal dans son rapport avec la *domus* : il nous est donc difficile d'arriver à des résultats concluants pour l'ensemble des bains domestiques romains<sup>1621</sup>. Il semble toutefois que la localisation du secteur thermal varie d'une *domus* à l'autre, sans suivre de véritable règle<sup>1622</sup>. En général, il semble que les bains des *domus* urbaines aient occupé une place relativement importante au sein de l'habitat, comme le constate par exemple Y. Thébert pour les *domus* africaines (entre 7 et 20 %) <sup>1623</sup>. La question est désormais de savoir si les mêmes conclusions peuvent être faites pour les *balnea* d'exploitation.

---

<sup>1618</sup> Ghiotto, 2003, p. 390-391, a ainsi recensé au moins cinq *domus* dotées de bains enterrés ou semi-enterrés.

<sup>1619</sup> Ghiotto, 2003, p. 226-227.

<sup>1620</sup> Garcia-Entero, 2005, n. 318 p. 733.

<sup>1621</sup> Il nous est par ailleurs impossible de définir l'orientation de ces *balnea*, qui, comme le préconisait Vitruve (*De arch.* 5, 10 ; 6, 4-5.), devaient être orientés au levant et / ou au sud, de façon à éviter les déperditions de chaleur dans les salles chauffées, et de pouvoir jouir de la lumière du soleil.

<sup>1622</sup> A. Bouet (1996, p. 174) est arrivé aux mêmes conclusions pour les bains domestiques des maisons de Gaule Narbonnaise.

<sup>1623</sup> Thébert, 2003, p. 366.

## V. 2. Peut-on définir une typologie de bains d'exploitation ?

### V. 2.1. Bains privés liés aux *domus* et aux *insulae* (Type II / III)

Que connaissons-nous de l'aspect de ces complexes privés ouverts au public ?  
Pouvons-nous définir une typologie des bains d'exploitation, comme il est possible de le faire avec les grands thermes impériaux ? Il est nécessaire pour ce faire d'utiliser les sources juridiques et littéraires, ainsi que les témoignages archéologiques conservés à Rome et dans le reste de l'empire. Nous avons déjà pu définir deux types de bains d'exploitation, à savoir ceux qui étaient directement liés à une habitation (*domus* ou *insula*), et les établissements indépendants. Les premiers se distinguent du *balneum* domestique par la position qu'ils occupent au sein de la *domus*. Pour être accessibles au public, les bains ne doivent pas se trouver dans la partie intime de la maison, qui correspond à la zone privée des *cubiculia* et *triclinia*<sup>1624</sup>. Ils doivent posséder une voire plusieurs entrées sur la rue, et dans le cas d'une transformation de bain domestique à bain ouvert au public, un accès depuis la résidence du propriétaire :

(...) Mais lorsque ceux-ci ont été rendus publics (par le testateur), ces bains ne feront partie de la maison que tout autant qu'ils auront leur entrée par l'intérieur de la maison, et qu'ils auront été utilisés plusieurs fois par le maître de maison ou par son épouse<sup>1625</sup>(...)

---

<sup>1624</sup> Vitruv. *De arch.*, 6, 5 : *Namque ex his quae propria sunt, in ea non est potestas omnibus intro eundi nisi inuitatis, quemadmodum sunt cubiculia, triclinia, balneae ceteraque* [ndlr : il s'agit ici des *balnea* strictement domestiques], *quae easdem habent usus rationes*. Pour J. Dubouloz (2011, p. 272), la fréquence des cas de location de *balnea* privés à l'époque tardive suggérerait un glissement dans la conception des espaces privés à l'intérieur de la *domus*, et une recherche toujours plus importante de profit économique. Nous pensons toutefois que Vitruve évoque ici des *balnea* domestiques, clairement différents des bains pouvant être accessibles au public. Pour la question des parties privées distinctes des parties publiques de représentation, voir Zaccaria-Ruggiù, 1995, p. 319-338.

<sup>1625</sup> *Dig.*, 32, 91, 4 (Papinien, trad. J. F. Brégi) : (...) *quod si eas publice praebuit, ita domus esse portionem balneas, si per domum quoque intrinsecus adirentur et in usu patris familiae uel uxoris nonnumquam fuerunt*.

On peut en déduire que la transformation de bains domestiques en bains ouverts au public se faisait, le plus souvent, par une modification profonde de la demeure qui les abritait. Cela permettait de séparer nettement la partie privée de la *domus*, de l'établissement de bain qui lui était annexé, et dont l'ouverture d'une porte donnant sur la voie publique, distincte de la porte habituelle de l'immeuble en cause, faisait très certainement partie. C'est le cas par exemple du complexe balnéaire de Iulia Felix (**Fig. 5**), qui aurait été mis en location suite à des problèmes financiers, après le tremblement de terre de 62. Le *balneum Venerium et Nongentum* aurait ainsi été dans un premier temps domestique (sa construction remonte au I<sup>er</sup> siècle av. J.-C.), puis ouvert au public<sup>1626</sup>.

Ce changement d'usage a impliqué la création d'une entrée monumentale sur la rue de l'Abondance, qui permettait d'accéder à une cour carrée servant d'antichambre – et peut-être aussi de salle d'attente - au corps thermal. Ce dernier était composé d'est en ouest d'un *apodyterium*, d'un *tepidarium*, d'un *laconicum* circulaire, et d'un *caldarium*. À l'est du vestiaire se trouve une grande *natatio* à ciel ouverte, dont l'eau était utilisée pour évacuer et nettoyer les petites latrines situées au sud. Le complexe était également accessible par l'*atrium* situé dans la partie résidentielle de la propriété de Iulia Felix<sup>1627</sup>. La mise en location du *balneum* - ainsi que d'une partie de la propriété - a donc entraîné la création d'une entrée depuis la rue, d'une salle d'attente, ainsi que la fermeture d'une grande partie des accès entre *domus* et *balneum*. La seule ouverture conservée, particulièrement étroite, semble particulièrement bien confirmer le texte du Digeste cité ci-dessus.

De telles modifications sont également visibles dans certains établissements d'Ostie, comme le bain de Buticosus, et le bain de la Trinacrie (**Fig. 6**). Ces complexes, dans un premier temps uniquement accessibles par l'intérieur du sanctuaire auquel ils appartenaient (respectivement l'aire sacrée républicaine et le sanctuaire de Sérapis), furent par la suite agrandis et dotés d'une ouverture sur la rue. Dans le cas de la *domus*

---

<sup>1626</sup> Parslow, 2000, p. 203.

<sup>1627</sup> *Ibid*, p. 201-202.



de Jupiter *Fulminator*, l'agrandissement du complexe balnéaire domestique coïncide avec la construction d'un mur de séparation entre la *domus* et son jardin<sup>1628</sup>.

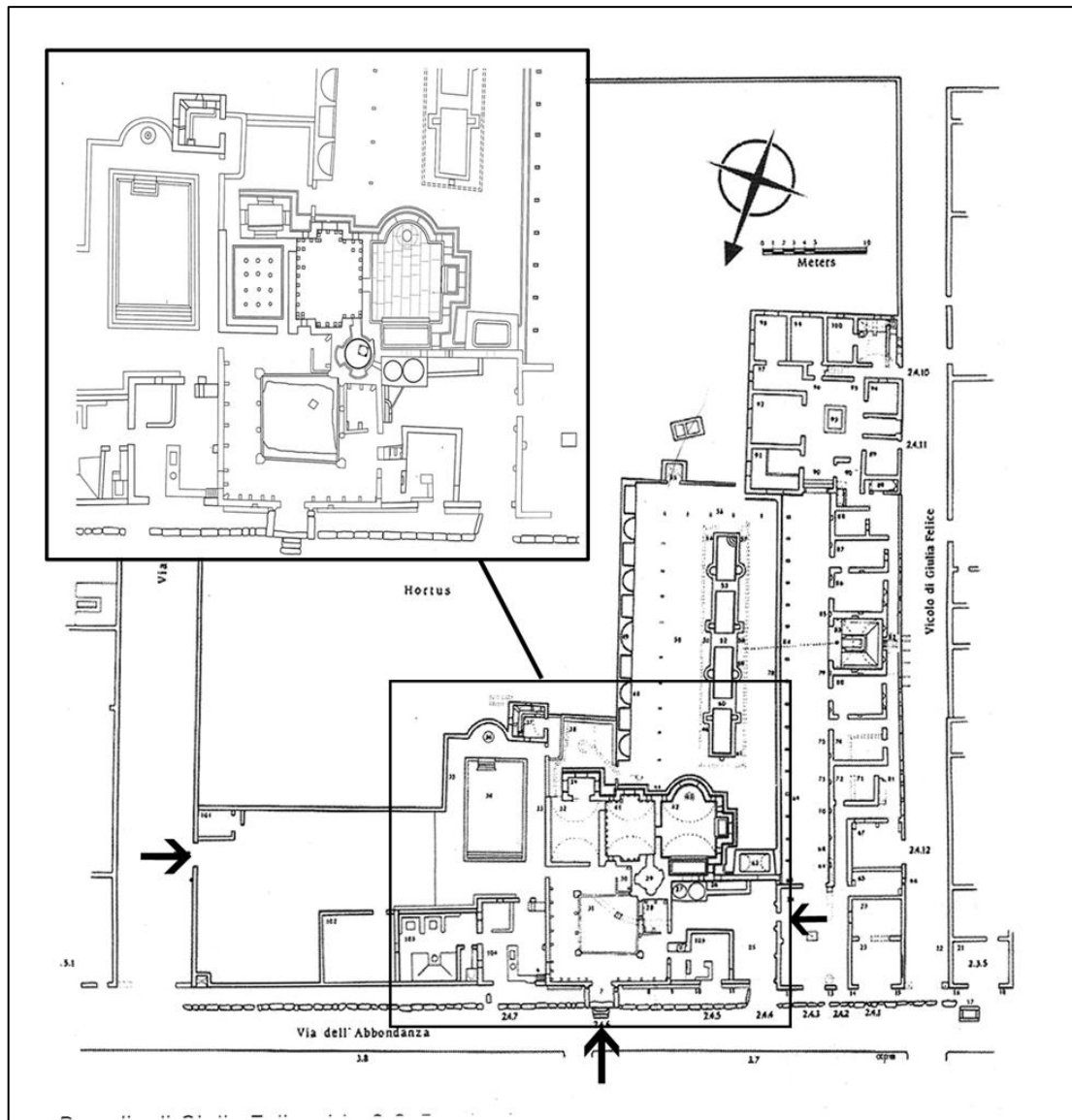
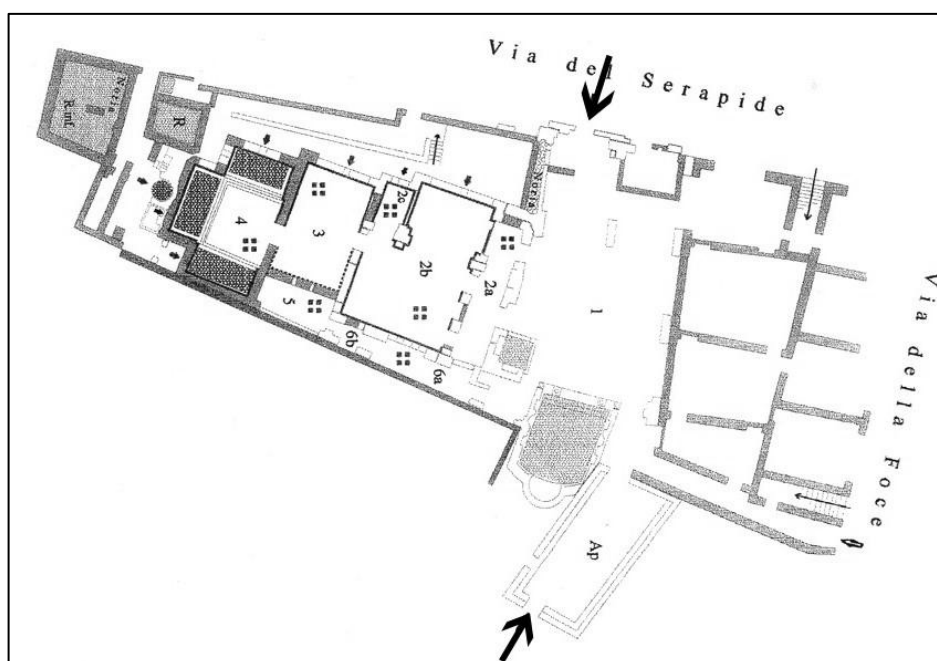


Figure 42 : Propriété de Iulia Felix et détail du *balneum*, à la fois accessible de la rue et de l'intérieur de la *domus* (d'après Parslow 2000)

En Italie ou dans les provinces romaines, sont attestés quelques vestiges de *domus* possédant un *balneum* à la fois accessible de la rue et de l'intérieur de la maison. À Thugga par exemple, les thermes de la maison à l'ouest du temple de Tellus, d'une superficie de 75 m<sup>2</sup> environ, pourraient résulter d'un aménagement postérieur à la construction primitive. Les bains de la maison d'Europe (Djemila) et des Serviteurs de

<sup>1628</sup> Poccardi, I, 2006, p. 56.

Vénus (Volubilis, **Fig. 7**) étaient également joignables de la rue et de la maison<sup>1629</sup>. Les dimensions importantes de ces complexes, associées à leur accessibilité depuis la rue, permettent de supposer que ces bains furent ouverts par le propriétaire à des personnes étrangères à la maison. La même conclusion peut être faite pour les bains de la maison de l'Auberge à Herculanum, par ailleurs les seuls attestés dans la ville en dehors des thermes publics. Le complexe du I<sup>er</sup> siècle av. J.-C. est relativement petit (3 pièces thermales, pour environ 60 m<sup>2</sup>) ; il est accessible directement depuis la rue (**Fig. 8**), à travers une sorte de vestibule *in antis* et un *atrium*, communiquant également avec le reste de la *domus* et le grand péristyle<sup>1630</sup>. Cette entrée monumentalisée n'est pas sans rappeler celle du *balneum* de Iulia Felix à Pompéi, et pourrait effectivement indiquer l'ouverture du complexe au public.



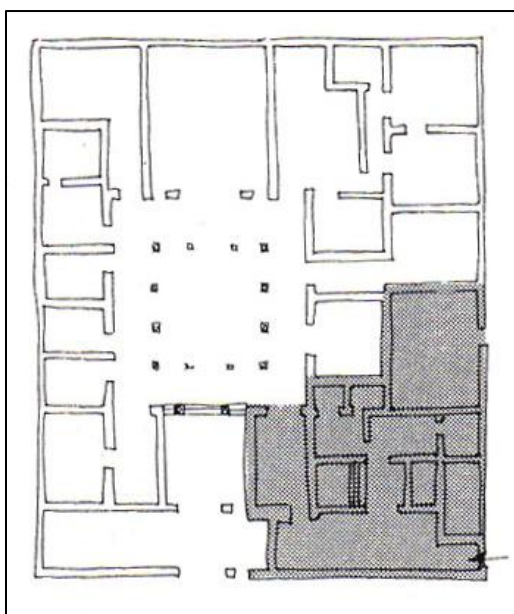
**Figure 6** : Bains de la Trinacrie, Ostie, dernier état correspondant à l'ouverture du complexe sur la rue (Poccardi, 2006)

Un autre témoignage intéressant est à mentionner dans la *domus* des Dioscures à Ostie, datée du IV<sup>e</sup> siècle ap. J.-C. (voir Chapitre IV.2.3., **Fig. 7**) : le *balneum* occupe ici près de la moitié de l'îlot auquel il appartient, soit 250 m<sup>2</sup> environ. Également aménagé dans un second temps, il se compose de cinq pièces, dont quatre à usage thermal. Le

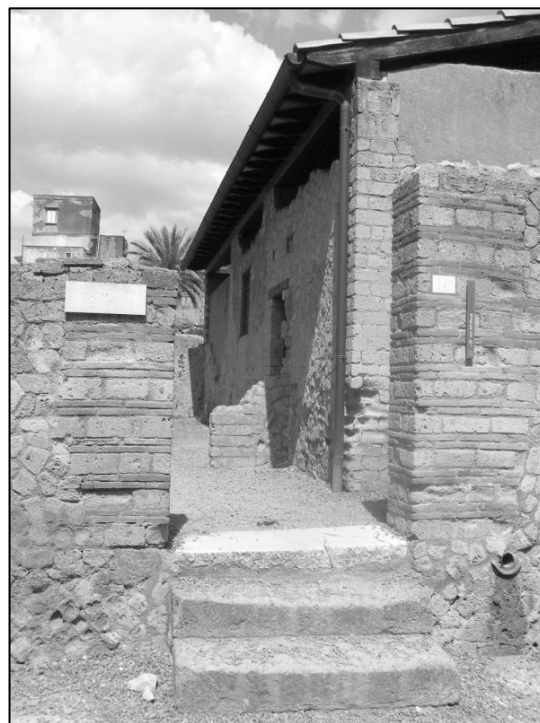
<sup>1629</sup> Thébert, 2003, p. 180.

<sup>1630</sup> Papi, 1999, p. 728.

complexe a été interprété comme appartenant à une maison privée<sup>1631</sup>, ou encore à une association liée à la célébration du culte des Dioscures<sup>1632</sup>. Dans tous les cas, il est clair que le(s) propriétaire(s) de l'îlot a (ou ont) souhaité à un moment donné tirer un profit commercial de la propriété en en transformant une partie en complexe balnéaire. En Gaule Narbonnaise, A. Bouet a pu démontrer que les (rares) bains de *domus* composés de quatre pièces (ou plus) étaient souvent ouverts au public : c'est le cas par exemple des thermes de la maison des *Messii* à Vaison-la-romaine<sup>1633</sup>.



**Figure 7** : Maison des serviteurs de Vénus et son secteur thermal, à la fois accessible de la rue et de l'intérieur de la *domus*, Volubilis (Ghiotto, 2001)



**Figure 43** : Entrée de la Maison de l'Auberge, permettant d'accéder directement aux bains (bâtiment couvert) depuis la rue, Herculaneum (cliché A. L. Foulché)

<sup>1631</sup> Meiggs, 1973, p. 212.

<sup>1632</sup> Subias Pascual, 1993, p. 143-145.

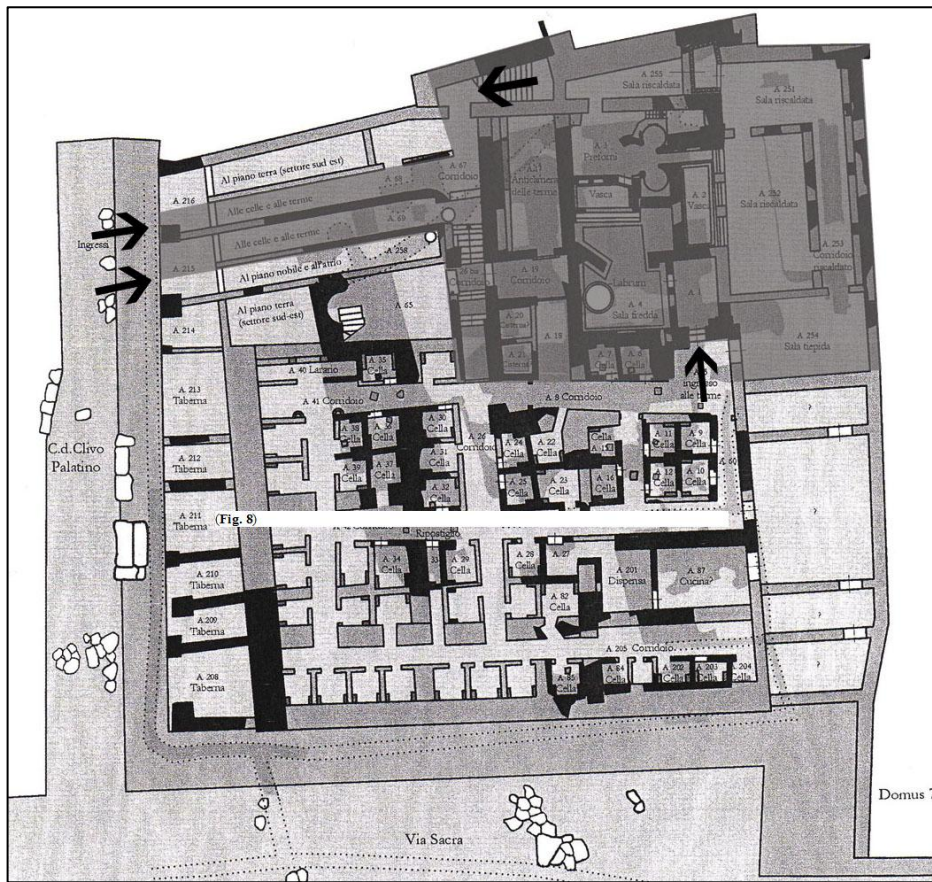
<sup>1633</sup> Bouet, 1996, p. 174.

À Rome, l'important complexe situé sous la place du Cinquecento (38) comportait pas moins de six pièces thermales et une grande *basilica thermarum*, ainsi que deux entrées sur la rue (dont une monumentale). L'accès direct entre le *balneum* et la *domus* septentrionale n'apparaît pas sur le plan des vestiges, mais nous voyons pourtant que celle-ci disposait de son entrée indépendante, tout comme les appartements situés aux étages supérieurs. Il semblerait toutefois logique de penser que le propriétaire du complexe balnéaire ait été le même que celui de la *domus* (peut-être Aurelia Faustina, fille de Marc Aurèle), et qu'il disposait dans ce cas d'un accès au *balneum* par l'intérieur de la *domus*.

Plus problématique est le statut du petit bain situé dans le sous-sol de la *domus* républicaine ayant appartenu à M. Aemilius Scaurus (25, **Fig. 9-10**). Sa situation dans la partie la plus reculée de la maison (en sous-sol, accolé au quartier servile) suggèrerait une fonction strictement domestique. Or la superficie importante du complexe (près de 200 m<sup>2</sup>), conjuguée à la présence d'une entrée indépendante depuis la rue, indiquent sans aucun doute une fréquentation par le public. Si cet accès pouvait être simplement lié à l'approvisionnement en combustible, sa division lors de la dernière phase de restructuration indique clairement que l'accès au complexe faisait l'objet d'une certaine sélection (division hommes / femmes ?)<sup>1634</sup> ; or cette distinction ne peut être conçue que dans le cadre d'une ouverture au public. Dans ce cas, le *balneum* de la *domus* de M. Aemilius Scaurus prouverait encore une fois l'existence de bains privés d'exploitation à Rome dès la période républicaine. Il est également possible que le *balneum* d'époque sévérienne, au sud de Sainte-Sabine (116), ait été lié à la *domus* située sous le portique et la première moitié inférieure de la basilique : les deux complexes présentent en effet des traces de restauration au IV<sup>e</sup> siècle. Le *balneum*, composé de plusieurs pièces à fonction hydraulique et pas moins de huit vasques, semblait s'étendre sur pas moins de 200 m<sup>2</sup>. La présence de deux accès opposés, chacun sur un axe routier traversant la colline de l'Aventin, semble clairement dénoter une ouverture au public ; malheureusement les liens avec la *domus* adjacente sont impossibles à déterminer.

---

<sup>1634</sup> Avec l'insertion d'une nouvelle entrée distribuant les parcours entre les secteurs orientaux et occidentaux, l'édifice fut partagé en deux parties distinctes et capables de fonctionner chacune comme édifice balnéaire indépendant.



**Figure 9:** Domus de M. Aemilius Scaurus et son secteur balnéaire en sous-sol, accessible par deux entrées depuis le Clivus Palatino mais aussi par la domus située à l'étage supérieur (d'après Medri 1999)



**Figure 44 :** Reconstitution de la façade occidentale de la domus de M. Aemilius Scaurus. À gauche, on distingue les entrées permettant d'accéder aux différentes parties de la demeure, dont les bains au sous-sol (Museo della Civiltà romana, EUR, cliché A. L. Foulché)

D'une façon générale, la superficie de ces complexes reste assez modeste (en moyenne entre 150 et 200 m<sup>2</sup>), tout en permettant l'accueil simultané et sans bousculade de quelques dizaines de clients. Le nombre de pièces thermales est bien sûr limité au strict nécessaire : *apodyterium*, *caldarium*, *tepidarium*, *frigidarium*. Le dédoublement des salles chaudes et la présence d'une palestre ne font pas partie des attributs des établissements de type II / III. Si l'agencement du complexe dépend de la place mise à disposition et de la richesse du propriétaire, il semble que la grande majorité des complexes n'ait pas dépassé 4 à 6 pièces thermales, pour une superficie maximale de 200 m<sup>2</sup>. Ces dimensions n'en sont pas moins considérables : ainsi certains *balnea* peuvent aller jusqu'à occuper une très grande partie de la *domus* à laquelle ils appartiennent. Si les bains domestiques pompéiens occupaient en moyenne entre 2% et 3% de la superficie totale de la *domus*<sup>1635</sup>, cette proportion doit être revue à la hausse dans le cadre de bains ouverts au public. Le *balneum* de M. Aemilius Scaurus, contemporain des complexes pompéiens, occupe par exemple près d'1 / 10 de la *domus* : des proportions plus importantes doivent donc également signaler l'ouverture du complexe au public et sa distinction des bains domestiques de type I.

Sous l'Empire ces dimensions semblent augmenter, jusqu'à représenter parfois près de la moitié de la surface disponible : c'est le cas à Ostie des *balnea* de la *domus* des Dioscures<sup>1636</sup>, ou de l'habitation de la Place du Cinquecento à Rome. À Timgad, les *balnea* de la maison des serviteurs de Vénus occupaient quant à eux plus d'un quart de la superficie totale, contre 1 / 8 environ pour les bains de la maison de Sertius. La situation au sein de la *domus* ne semble pas suivre de règle stricte, dans la mesure où l'accès indépendant et direct depuis la rue est toujours garanti. On constate aussi en toute logique que les *balnea* mis à disposition du public sont relativement éloignés des parties « privées » de la *domus*. La présence d'un *atrium* ou d'une vaste pièce à l'entrée des bains (*basilica thermarum*, cour, etc), servant probablement de « salle d'attente », a été remarquée dans plusieurs de ces établissements : elle devait bien souvent être nécessaire, si l'on considère la capacité limitée des pièces thermales. Dans certains cas, ces *balnea* ont été conçus en même temps que la *domus* auxquels ils appartenaient : le

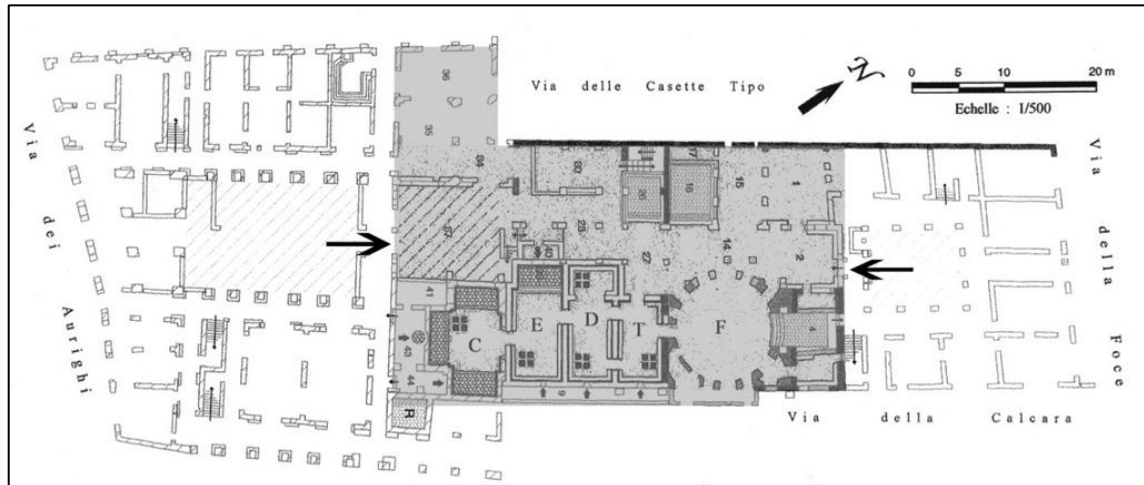
---

<sup>1635</sup> Papi, 1999, p. 725-728.

<sup>1636</sup> E. Subias Pascual (1993, p. 93) a démontré que les 250 m<sup>2</sup> atteints par les bains de la maison des Dioscures étaient tout à fait exceptionnels, et que la proportion entre partie thermale et partie résidentielle (près de la moitié de la surface totale) était particulièrement importante.

parcours qui en résulte est donc cohérent et s'inscrit dans un déroulement circulaire. La plupart du temps cependant, il s'adapte à la trame disponible : le baigneur doit ainsi revenir sur ses pas.

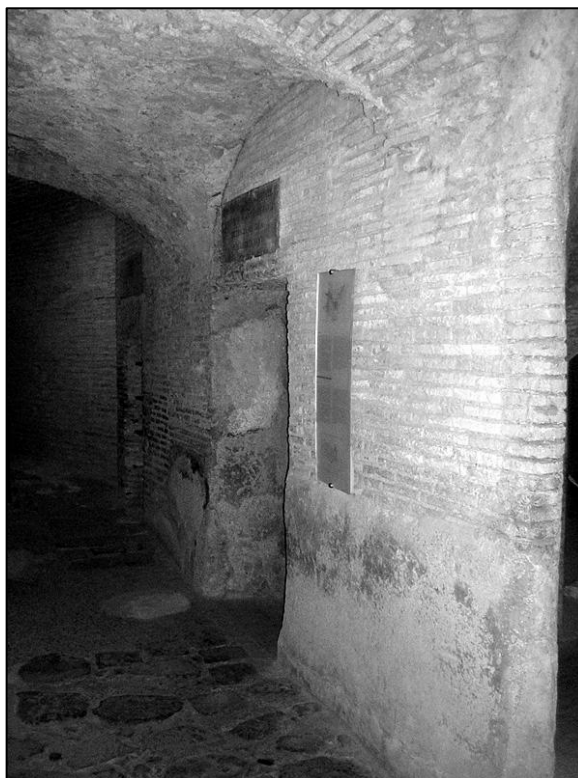
Les complexes liés à une *insula*, comme les thermes des Sept Sages à Ostie (Fig. 11) ou encore le *balneum* situé sous la basilique des Saints-Jean-et-Paul à Rome (10, Fig. 12), doivent également être appréhendés comme des édifices privés. Le propriétaire, probablement responsable de la construction de l'entière *insula*, pouvait donc décider de louer le *balneum* à un particulier, de la même façon qu'il contractualisait les appartements. Des complexes architecturaux comprenant *horrea*, *balnea*, sanctuaires religieux et îlots d'habitations sont ainsi attestés dans certaines villes de l'empire à partir du II<sup>e</sup> siècle ap. J.-C.<sup>1637</sup>. La présence d'un schéma-type semble ici encore difficile à définir, puisque les *balnea* s'insèrent de façon plus ou moins complexe à l'intérieur de complexes résidentiels définis : le petit *balneum* du *Caelius* a ainsi été implanté dans une partie de l'*insula* qui n'était pas prévue à la base pour accueillir des structures thermales<sup>1638</sup>.



**Figure 11** : Les thermes de Sept Sages à Ostie, accessibles à la fois par l'*insula* degli Aurighi (sud-ouest) et du Sérapis (nord-est) (d'après Poccardi, 2006)

<sup>1637</sup> Dubouloz, 2011, p. 311.

<sup>1638</sup> Il est possible également que les thermes des Sept Sages aient été construits au début du règne d'Antonin le Pieux, soit quelques années après les *insulae* dans lesquelles il s'insère (Poccardi, I, 2006, p. 123).



**Figure 12** : Entrée originelle du *balneum* de l'*insula* Celimontana, depuis le petit *cliuius* semi-couvert séparant l'*insula* méridionale de l'*insula* septentrionale (cliché A. L. Foulché).

Dans les thermes du Sarno à Pompéi (**Fig. 14**), les bains se situent à l'étage, ce qui n'est pas le cas des thermes des Sept Sages (au rez-de-chaussée) et de ceux du *Caelius* (en sous-sol). Le lien avec les habitations se perçoit clairement dans l'établissement du Sarno, dans la mesure où ce dernier supporte les appartements situés aux étages supérieurs : il est donc complètement intégré à l'intérieur du bâtiment résidentiel. L'élévation de ces bains permettait de profiter toute l'année de la lumière et de la chaleur naturelle le plus longtemps possible. Leur localisation, sur plusieurs niveaux superposés, est apparemment unique dans le monde romain, et avait un effet direct et important sur l'utilisation de la lumière<sup>1639</sup>. Outre un *vestibule*, *apodyterium*, *frigidarium*, *tepidarium*, *caldarium* et *praefurnium*, le *balneum* semble avoir été doté d'autres pièces, dont la fonction est plus difficile à établir. À Ostie, les thermes des Sept Sages s'étendent sur 1500 m<sup>2</sup> environ, et comportent au moins huit pièces thermales ;

<sup>1639</sup> Koloski Ostrow, 1990, p. 93.



l'accès à l'établissement pouvait se faire soit par le nord, à partir de l'Insula del Serapide, soit par le sud, par l'Insula degli Aurighi (**Fig. 13**). L'entrée n'était pas nécessairement réservée aux habitants des appartements adjacents, comme semble l'indiquer la présence d'une ouverture occidentale donnant sur la via della Calcara. À Ostie toujours, les mêmes remarques peuvent se faire pour les bains de l'Envieux (1200 m<sup>2</sup> pour 6 à 7 pièces thermales), à la fois accessibles de la rue et de l'*insula* dell'Invidioso.



**Figure 13** : Accès monumental aux thermes des Sept Sages, depuis l'*insula* degli Aurighi, Ostie (cliché A. L. Foulché)

Dans les bains du mont *Caelius*, il est probable que l'entrée donnait directement sur la ruelle séparant les deux *insulae*, puisque la cage d'escalier correspond également à l'entrée (sur rue) des étages supérieurs (voir **Fig. 12**). Ce type d'accès démontre également que le complexe pouvait être utilisé par tous les habitants du quartier, et ce malgré des dimensions réduites. Le *balneum* présentait en effet un nombre restreint de pièces balnéaires, disposées asymétriquement, pour une superficie totale qui ne devait pas dépasser les 70 à 80 m<sup>2</sup> (100 m<sup>2</sup> si l'on considère la cour). Comme les exemples précédemment cités, ce *balneum* présente une planimétrie relativement simple, qui ne

suit pas des critères de modes, mais semble plutôt liée à la disponibilité de l'espace et aux ressources économiques du propriétaire : le parcours thermal est en effet bien souvent rétrograde. Tous ces bains semblent donc présenter des solutions uniques et ne trouvent pas de confrontations dans le monde romain.

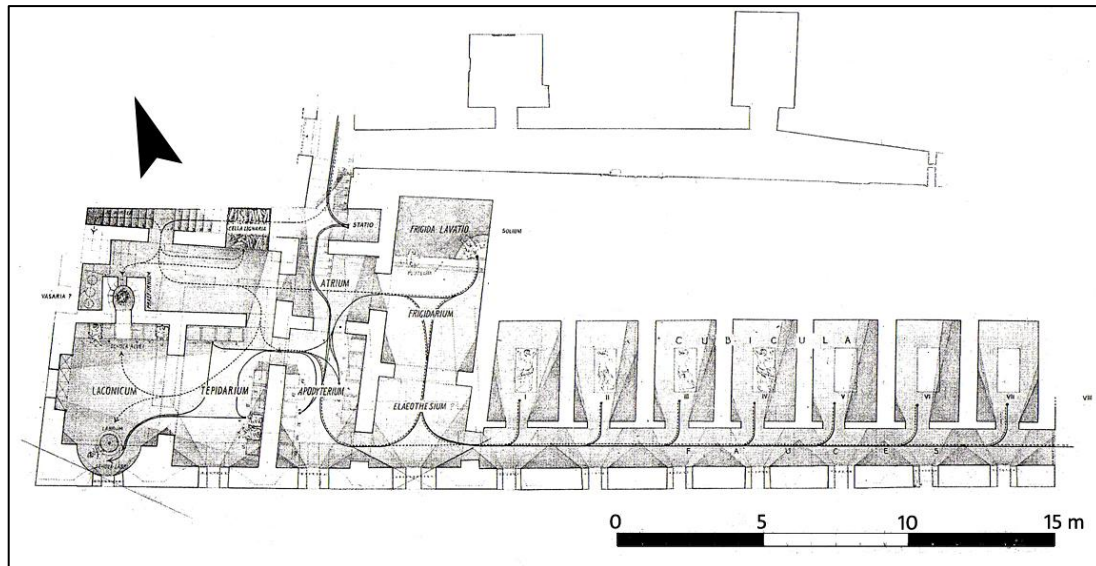


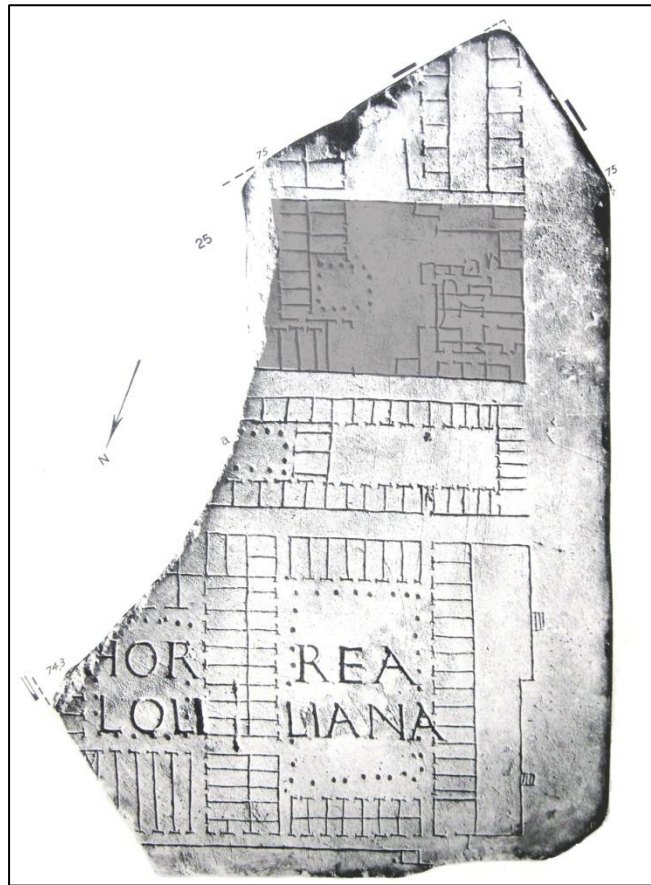
Figure 14 : Thermes du Sarno, Pompéi (d'après Ioppolo, 1992)

Enfin, il semble que l'on doive considérer de la même manière les bains liés à des infrastructures commerciales ou de stockage de type *horrea*. Dans ce cas, le propriétaire de *tabernae* ou d'entrepôts pouvait investir dans un complexe balnéaire fréquentable par les ouvriers ou même la population du quartier. Ce type de bains est attesté sur le fragment 25 de la *Forma Urbis* représentant les *Horrea Lolliana* situées à proximité du Tibre (118, Fig. 15)<sup>1640</sup>. L'édifice présente deux entrées sur la rue, débouchant dans la même salle ; on pouvait également accéder directement à la cour par les *horrea* situés à l'ouest<sup>1641</sup>. R. A. Staccioli a voulu reconnaître dans cet édifice un exemple tardif de thermes de type pompéien<sup>1642</sup>. En réalité la planimétrie des structures thermales est plutôt difficile à définir ; la présence d'un vaste espace ouvert avec portique ainsi que le nombre de pièces thermales (entre 5 et 6 ?) rapprochent toutefois ce complexe des thermes publics de quartiers de type IV.

<sup>1640</sup> *FUR* Pl. XXV fr.25 (C) = Pl. XVIII (RA) = 61 (J).

<sup>1641</sup> Ces entrées confirment que l'édifice était probablement à usage des travailleurs du quartier et des *horrea* situés à l'ouest.

<sup>1642</sup> Staccioli, 1961, p. 98.



**Figure 15** : Edifice thermal intégré à l'intérieur d'*insulae* commerciales liées aux *Horrea Lolliana*, regio XIII, Rome (*Forma Urbis Seueriana*, fr. 25, d'après Carettoni 1960)

À partir du IV<sup>e</sup> siècle, on a pu remarquer un phénomène qui semble être attesté aussi bien à Rome qu'à Ostie : une partie des entrepôts est abandonnée et probablement cédée à un entrepreneur qui y construit des bains. À Ostie, un complexe de 100 m<sup>2</sup> est ainsi aménagé à l'intérieur d'un entrepôt de forme trapézoïdale (**Fig. 16**)<sup>1643</sup>. Des cas similaires se retrouvent à Rome, dans la zone de la via Portuense (122)<sup>1644</sup> et près de l'Arc de Titus sur la *Via Sacra* (27, **Fig. 17**)<sup>1645</sup>. Là encore, on ne trouve pas de schémas récurrents, mais plutôt des planimétries originales liées dans chaque cas à l'espace

1643 Poccardi, 2006, I, p. 140 : L'édifice se situe l'intérieur de *cellae* d'un entrepôt situé sur le côté nord de la via dei Aurighi et au sud du *Serapeum*. Il est daté entre l'époque sévérienne et le IV<sup>e</sup> ou V<sup>e</sup> siècle.

1644 Une partie d'*horrea* d'époque sévérienne fut réaménagée au IV<sup>e</sup> siècle ap. J.-C. en complexe thermal, auquel appartiennent une grande mosaïque noire et blanche d'environ 100 m<sup>2</sup> (avec scènes marines), une mosaïque géométrique de couleur d'environ 400 m<sup>2</sup>, et une pièce d'environ 15 m<sup>2</sup>.

1645 Rappelons que l'implantation du *balneum* (dit *lauacrum* d'Héliogabale) sur les *horrea* sévériens est datée de l'époque de Maxence.

disponible. On notera toutefois qu'ici les *balnea* semblent s'intégrer à l'intérieur de structures déjà en partie ou totalement abandonnées, du moins pour le complexe de la *Via Sacra*. Difficile donc d'établir si ces thermes tardifs (IV<sup>e</sup> siècle) ont fonctionné simultanément aux *horrea*, ou bien si l'abandon de ces derniers a justement fourni l'occasion d'utiliser des structures déjà existantes, pouvant présenter des avantages planimétriques certains (comme des enfilades de pièces de dimensions relativement modestes, une grande cour centrale, etc). En règle générale cependant, ces complexes s'étendent rarement au-dessous des 100 m<sup>2</sup> et des 4 / 5 pièces balnéaires, leur fonction étant avant tout d'accueillir un nombre limité de clients simultanément.

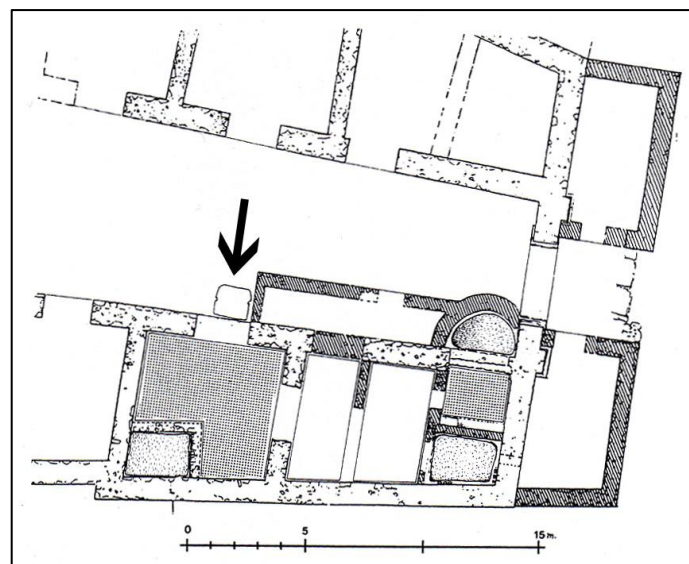


Figure 16 : Bains de l'entrepôt, Ostie (Poccardi, 2006)

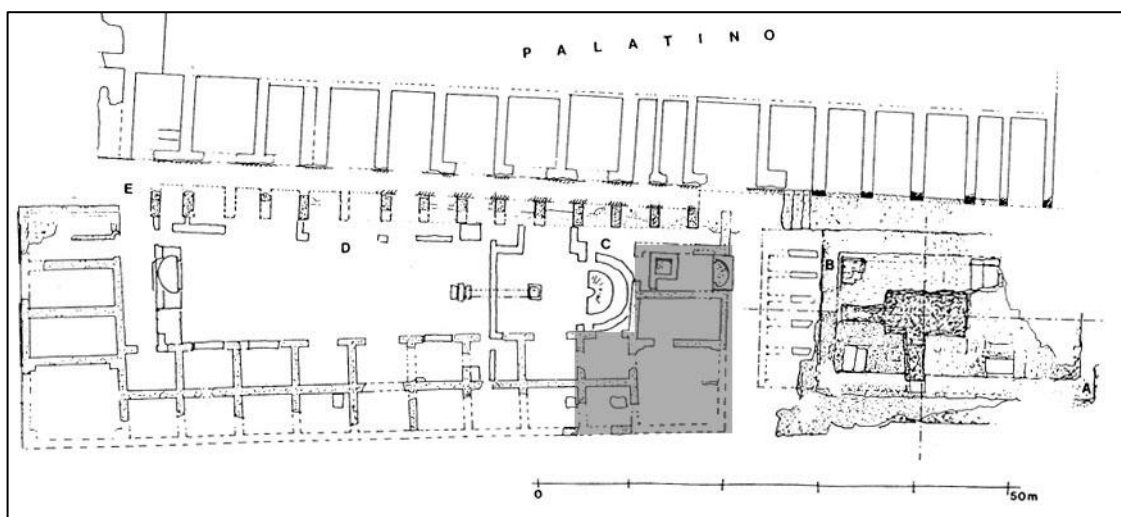


Figure 17 : Bains et nymphée près de l'Arc de Titus sur la Via Sacra, insérés à l'intérieur de structures commerciales d'époque sévérienne (d'après Arce et Mar, 1989)

### V. 2.2. Bains privés indépendants<sup>1646</sup> (Type IV)

J'ai choisi de classer par défaut les exemples suivants comme bains privés indépendants, dans la mesure où il s'agit de bâtiments autonomes de taille moyenne, mais qui ne présentent pas le plan des thermes impériaux et ne sont pas connus comme tels. Nous avons vu précédemment que des particuliers pouvaient choisir d'investir dans des établissements balnéaires de dimensions plus importantes, non liés à une *domus* ou une *insula*. Si, comme nous l'avons supposé, les empereurs détenaient le monopole des thermes publics à Rome, des particuliers pouvaient également offrir à leurs concitoyens de grands bains fournis de toutes les commodités. Ils devaient toutefois prendre à leur charge tous les frais de construction et de maintenance, ce qui explique que ces établissements ne sont pas particulièrement fréquents à Rome, ou qu'ils n'égalent pas du moins les monumentales infrastructures impériales. Les rares vestiges archéologiques conservés dans la Capitale présentent toutefois un plan bien articulé et des dimensions relativement importantes, proches de certains thermes publics italiens ou provinciaux.

Le complexe du Latran (40) pourrait appartenir à cette classe de bains privés indépendants. Il semble en effet que le *balneum* ait possédé plusieurs entrées : on pouvait ainsi y accéder depuis l'actuelle via Amba Aradam au nord (grâce à deux entrées), ou depuis l'ancienne *Via Tuscolana*, par un escalier. La superficie totale de ce complexe devait atteindre entre 1200 et 1500 m<sup>2</sup>, et comptait 6 à 8 pièces thermales, deux *apodyteria* et peut-être une triple citerne. Le statut de ce propriétaire devait être particulièrement élevé ; il pourrait même s'agir de l'empereur : nous avons vu que cette zone du Latran était en effet la zone résidentielle privilégiée de l'aristocratie romaine et de la famille impériale à partir des Sévères. Le complexe voisin d'Hélène (45), également daté de l'époque sévérienne, possédait au minimum entre 8 et 10 pièces

---

<sup>1646</sup> La notion d'« indépendants » est à Rome toute relative, puisque dans la majorité des cas il nous est impossible d'appréhender un complexe balnéaire dans son contexte urbain. Les vestiges que nous avons recueillis sont bien souvent isolés, sans aucun lien avec la trame urbaine environnante – ce qui n'exclut pas pourtant qu'ils aient appartenus à un complexe résidentiel ou commercial par exemple. Nous avons donc considéré comme indépendants les édifices présentant plusieurs ouvertures sur l'extérieur, et dont les dimensions les rattachent au type IV défini.

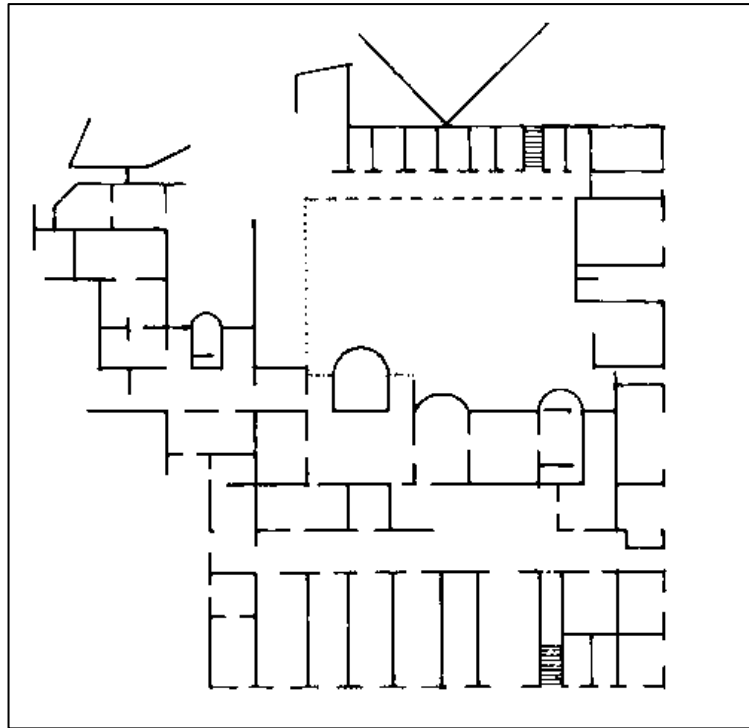
thermales. Les deux édifices de l'Esquilin se distinguent par un grand *frigidarium* au nord communiquant avec une série de pièces chauffées au sud. L'extension originelle des deux complexes nous est inconnue ; cependant, malgré une monumentalisation et une multiplication des salles thermales déterminant un établissement d'une certaine importance, les thermes d'Hélène et du Latran ne présentent pas une planimétrie parfaitement symétrique et rationnelle. Les premiers affichent ainsi certaines similitudes avec les thermes du Forum d'Ostie (**Fig. 19**), notamment dans l'agencement du *frigidarium* - découpé en trois nefs par une série de pilastres - et dans la multiplication des *caldaria*, tous de formes différentes.

Le *balneum* figurant sur le fragment 33 de la *Forma Urbis* sévérienne (119, **Fig. 18**) est situé au cœur d'un quartier d'entrepôts de Transtevere ; il occupe cependant un îlot entier, ce qui nous permet de le classer parmi les édifices indépendants de type IV. Il dispose d'au moins deux entrées sur rue, d'une palestine bordée de portiques sur deux côtés et d'un corps thermal bien défini. Nous avons remarqué que les cinq pièces juxtaposées de manière ascendante devaient très certainement composer le secteur chauffé des thermes, qui n'est pas sans rappeler les thermes du Forum d'Ostie cités précédemment. Le *frigidarium*, qui dans les thermes du Forum est situé au nord du secteur chaud, doit dans les thermes du fragment 33 être localisé à l'ouest, de manière perpendiculaire au corps thermal chauffé.

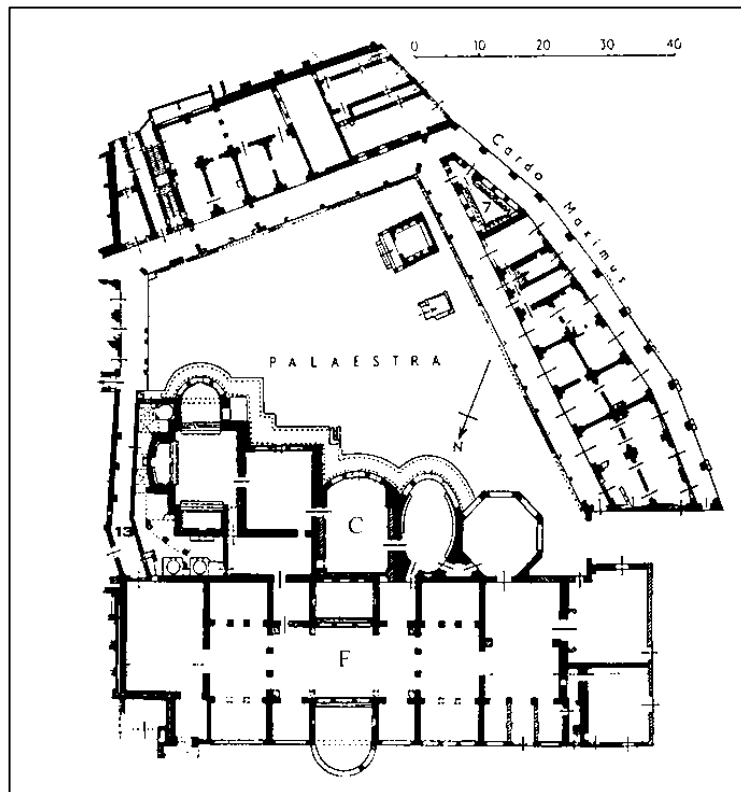
Les renseignements que nous pouvons tirer des thermes du Palazzo Tittoni (60) sont en revanche plus maigres : tout au plus pouvons-nous constater la présence de 9 à 10 pièces thermales pour une superficie qui nous est totalement inconnue (l'échelle est absente du dessin de Palladio). La présence d'entrées sur la rue est également impossible à définir. Le nombre de salles, la monumentalité du *frigidarium* (?) annexé d'un nymphée, ou encore la qualité des nombreuses statues trouvées sur place<sup>1647</sup>, sont autant d'éléments qui font pencher pour une destination publique.

---

<sup>1647</sup> Le cardinal Grimani fit don de ces statues au Musée archéologique de Venise en 1587.

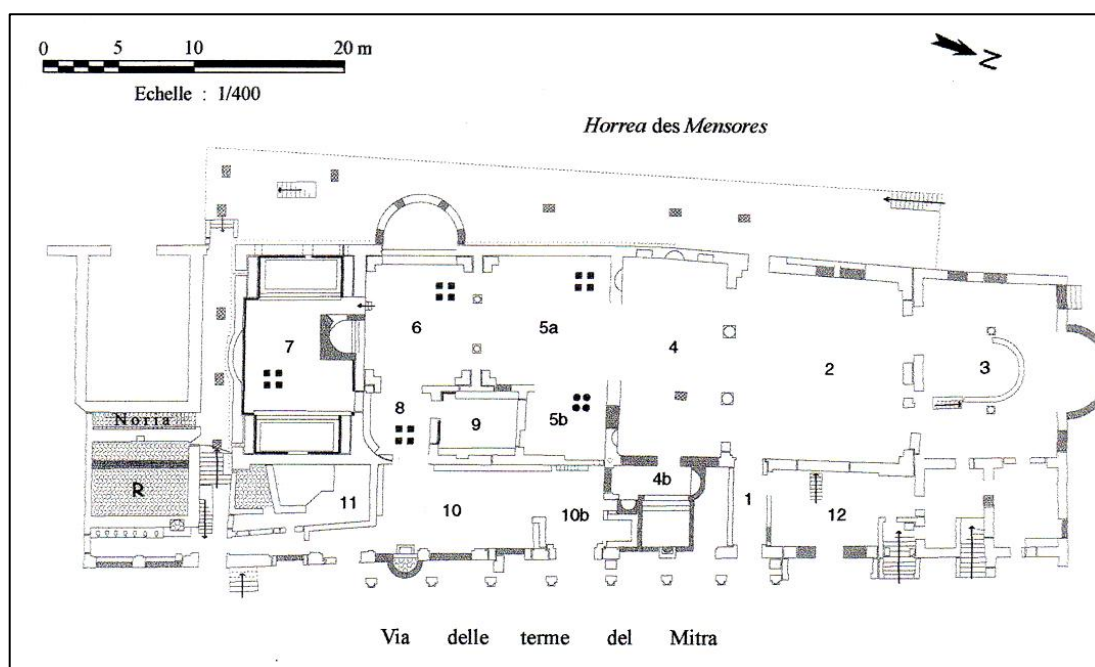


**Figure 18:** Bains du fragment 33 de la *Forma Urbis Seueriana*



**Figure 19 :** Thermes du Forum, Ostie (d'après Meiggs 1973)

Des complexes de taille plus modeste sont également attestés. Les thermes des *Scalae Caci* sur le Palatin (101) occupent ainsi 400 m<sup>2</sup> environ pour 4 à 5 pièces thermales. Ce *balneum*, daté entre les règnes de Septime Sévère et Caracalla, fut réadapté à partir de structures antérieures. Il se compose d'une série de pièces parallèles se développant en séquence d'est en ouest, comprenant une entrée, un *apodyterium* flanqué de latrines, un *frigidarium* à l'ouest, ainsi que quatre pièces disposées en série pour le bain chaud. Cette disposition linéaire et rétrograde se retrouve dans plusieurs établissements en dehors de Rome, comme dans les bains de l'Entrepôt ou du Mithra à Ostie (**Fig. 20**). Bien que de dimensions différentes (100 m<sup>2</sup> pour les bains de l'Entrepôt, 1100 m<sup>2</sup> pour les thermes de Mithra), ces complexes s'insèrent dans une parcelle rectangulaire étroite où se distribuent, longitudinalement, les pièces chauffées et leur *praefurnium* respectif ; les salles thermales ne semblent pas dépasser le nombre de quatre ou cinq. Si la localisation du complexe des *Scalae Caci* n'exclut pas une propriété impériale, sa planimétrie en revanche révèle des choix empiriques qu'il est plus tentant de mettre en parallèle avec des petits bains de quartier.



**Figure 20** : Bains du Mithra, Ostie (Poccardi, 2006)

Enfin, les thermes de la via Ariosto (41, **Fig. 22**), datés entre la fin du III<sup>e</sup> et le début du IV<sup>e</sup> siècle, s'articulent en 9 à 10 pièces thermales, sur une superficie de 400 / 500 m<sup>2</sup>. Leur plan original présente un parallèle particulièrement intéressant avec



les bains tardifs de la via della Foce à Ostie (**Fig. 21**)<sup>1648</sup>. Ce petit établissement d'environ 200 m<sup>2</sup>, au plan asymétrique linéaire et rétrograde, présente en effet un *frigidarium* circulaire à deux piscines se faisant face, et trois salles chauffées au nord (dont un *caldarium* à trois baignoires). Les bains de la via Ariosto présentent le même schéma, à quelques variantes près, notamment dans la disposition des vasques du *frigidarium* ou encore dans les formes quadrangulaires de deux des *piscinae* chauffées du *caldarium*. Dans les deux complexes, le bloc thermal aux formes courbes forme un ensemble cohérent ; les espaces situés à l'extérieur de ce bloc semblent quant à eux avoir des fonctions annexes au bain (vestibule, espaces de service, *praefurnia*) : leur plan est simple, essentiellement carré<sup>1649</sup>. Seule l'orientation des structures est inversée : à Rome les pièces chaudes sont (logiquement) situées au sud, alors qu'à Ostie elles s'orientent plein nord.

Il est difficile d'établir si ces bains étaient ouverts au public<sup>1650</sup> : le nombre important de salles thermales et la taille des complexes feraient en effet pencher pour une destination publique, bien que certains *balnea* domestiques aient atteint des dimensions particulièrement élevées à une époque tardive<sup>1651</sup>. Nous ne pouvons établir si le *balneum* de la via Ariosto était relié à une riche *domus* et / ou s'il était accessible par la rue. À Ostie cependant, l'accès au bain se faisait depuis un couloir latéral, à l'ouest des *horrea* des *Mensores*, par une entrée marquée par un petit escalier. Le complexe, qui ne semble lié à aucune résidence privée, devait donc être ouvert au public. Il en allait très certainement de même pour le *balneum* de la via Ariosto, fonction qui tendrait notamment à être confirmée par les dimensions de l'établissement, le nombre important de pièces thermales et l'articulation des secteurs de service.

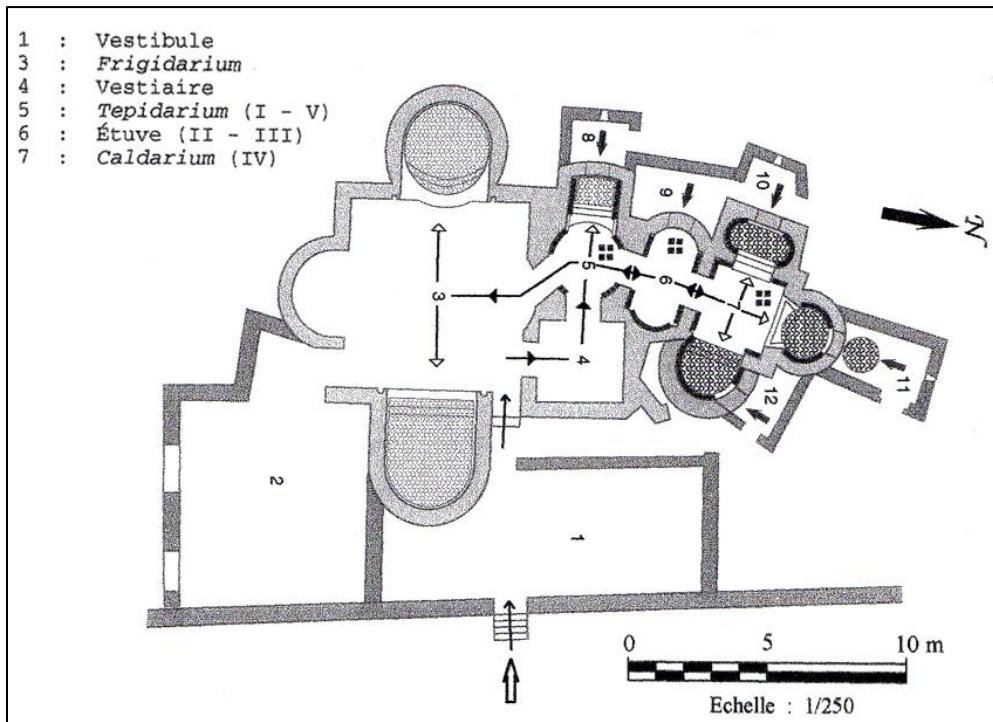
---

<sup>1648</sup> Poccardi, II, 2006, p. 53 : le bain présente un *terminus post quem* de l'époque tétrarchique ou constantinienne (donné par les *cellae* occidentales des *horrea* des *Mensores*, dont une partie a servi de pièces annexes à l'édifice).

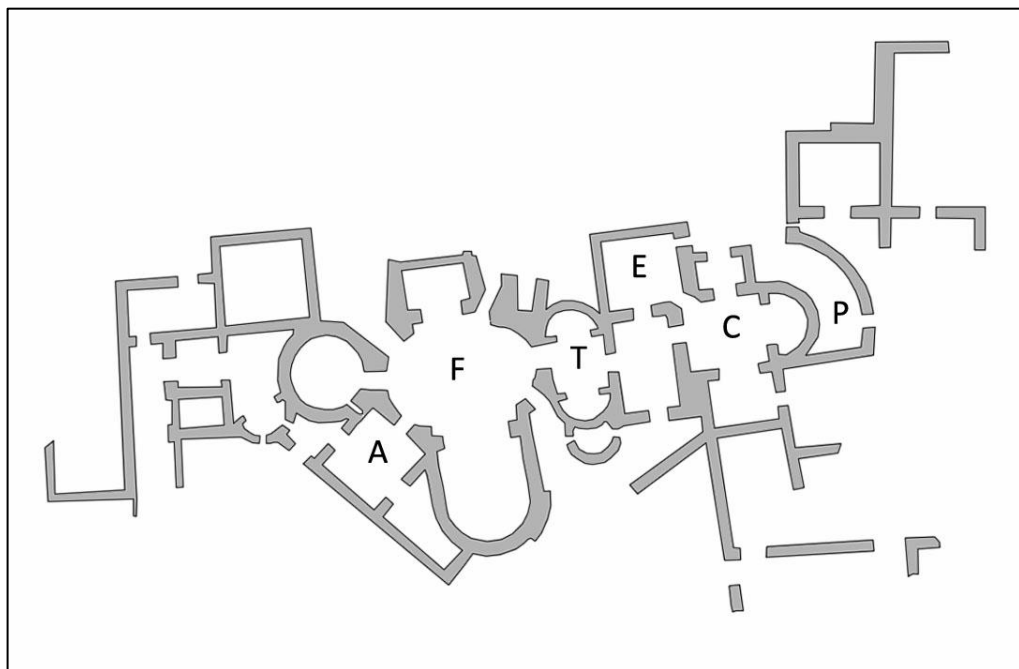
<sup>1649</sup> *Ibid*, p. 55.

<sup>1650</sup> *Ibid*, p. 53 : l'auteur définit le complexe de la via della Foce comme un « petit bain privé, peut-être public ».

<sup>1651</sup> Les thermes de la villa de Piazza Armerina en Sicile s'étendent ainsi sur plus de 500 m<sup>2</sup>, avec notamment un grand *frigidarium* circulaire et deux *basilicae thermarum*.



**Figure 45** : Bains de la Via della Foce, Ostie (Poccardi, 2006)



**Figure 22**: Bains de la Via Ariosto, *regio* V, Rome

### *Des schéma-types ?*

Toutes ces remarques soulèvent certaines interrogations quant à la présence de schéma-types de *balnea*, en particulier pour les complexes ouverts au public. Aulu Gelle révèle une anecdote intéressante relative à sa visite à Cornélius Fronton, qu'il alla trouver un jour avec son ami Celsius Julianus<sup>1652</sup>. Il raconte ainsi comment il trouva son hôte assis sur un lit à la grecque, au milieu d'un cercle nombreux de savants et de personnes de haut rang. Il y avait là notamment des architectes : Fronton les avait appelés afin de lui construire de nouveaux bains, et ces derniers lui montraient divers plans tracés sur du parchemin (*depictas in membranulis uarias species balnearum*). Quand il eut choisi le dessin qui devait servir de modèle, il demanda à combien s'élèverait au total la dépense. L'architecte lui répondit qu'elle serait d'environ trois cents grands sesterces, ce à quoi l'on devait rajouter, selon un des amis de Fronton, cinquante autres sesterces *praeterpropter*<sup>1653</sup>. Il n'est pas précisé ici si Fronton désirait faire construire des bains domestiques ou ouverts au public, mais la somme requise, bien qu'absurde, semble indiquer un édifice de dimensions relativement modestes<sup>1654</sup>. L'anecdote indique en tout cas qu'il existait très certainement des cartons circulant parmi les architectes, que ces derniers adaptaient selon la place disponible, les goûts du propriétaire et la somme mise à disposition par ce dernier.

---

<sup>1652</sup> Gell. NA, 19, 10, 1-4 : *Memini me quodam et Celsiusum Iulium Numidam ad Frontonem Cornelium pedes tunc grauitere aegrum ire et uisere. Atque ubi introducti sumus, offendimus eum cubantem in scimpodio Graeciensi circumdique sedentibus multis doctrina aut genere aut fortuna nobilibus uiris. Adstebant fabri aedium complures balneis nouis moliendis adhibiti ostendebantque depictas in membranulis uarias species balnearum. Ex quibus cum elegisset unam formam speciemque ueris, interrogauit, quantus esset pecuniae sumptus ad id totum opus absoluendum, cumque architectus dixisset necessaria uideri esse sestertia ferme trecenta, unus ex amicis Frontonis "et praeterpropter" inquit "alia quinquaginta"*.

<sup>1653</sup> La discussion qui s'ensuit tourne en effet sur la signification de l'adverbe *praeterpropter*, et ne concerne plus directement la construction des bains.

<sup>1654</sup> Le chiffre proposé par l'architecte n'a pas, à notre connaissance, fait l'objet de commentaires particuliers (cf Gros, 1976, p. 59) ; il s'agit pourtant d'une somme totalement dérisoire, très certainement inadaptée à la situation édilitaire contemporaine. D'après l'étude des inscriptions donnant les sommes dépensées pour des bains publics, on doit penser qu'un complexe balnéaire, même domestique, devait se chiffrer en milliers de sesterces.

P. Gros, suivi par Y. Thébert, évoquent ainsi la présence de maquettes et de schémas planimétriques, proposées au commanditaire par l'architecte comme modèles de constructions<sup>1655</sup>. Si la présence de thermes parfaitement identiques n'a encore jamais été attestée dans le monde romain, certains complexes montrent toutefois des similitudes qui prouvent l'existence de modèles, réadaptés pour chaque cas spécifique. Il n'est donc pas étonnant de constater certaines variantes des thermes du Forum d'Ostie dans la planimétrie du fragment 33 de la *Forma Urbis* (119) ou, de façon moins marquée, dans les thermes d'Hélène (45). Nous retrouvons également des similitudes entre le fragment 25 de cette même *Forma Urbis* (118), les *thermae Surae* (113, **Fig. 23**), et les thermes de Neptune d'Ostie (**Fig. 24**). Certains modèles devaient donc être particulièrement diffusés dans le Latium aux II<sup>e</sup> et III<sup>e</sup> siècles, surtout en ce qui concerne les édifices ouverts au public indépendants de type IV. Ces derniers devaient en effet faire l'objet de cartons plus ou moins standardisés, librement inspirés des modèles impériaux romains.

On constate, selon toute logique, que seuls les complexes d'une superficie supérieure à 1000 m<sup>2</sup> pouvaient prétendre à un parcours thermal rationnel, mais sans nécessairement répondre à des schémas symétriques trop rigides<sup>1656</sup>. Malgré des éléments récurrents (insertion dans une parcelle rectangulaire, alignement des pièces chauffées, éventuellement palestres entourées d'un portique), les grands établissements romains (notamment 37, 40, 45, 60, 113, 118, 119) se caractérisent par des mots

---

<sup>1655</sup> Gros, 1976, p. 59-61 ; Thébert, 2003, p. 334 : les auteurs se basent également sur une anecdote de Suétone (*Caes.*, 31) mettant en scène César consultant le plan d'une école de gladiateur. L'usage de maquettes est en effet attesté en Grèce dès l'époque classique ; Plutarque quant à lui évoque les artistes se vantant devant les magistrats des cités, à l'aide de maquettes, de leur projets de monuments publics ou de statues (*Plut. Mor.*, 498 E), mais il semble se référer à une période plutôt ancienne. On ne sait pas pour autant si de telles maquettes existaient à Rome, dans le sens où les deux anecdotes (Suétone et Aulu Gelle) ne mentionnent pas explicitement de reproductions en trois dimensions : il pourrait alors s'agir de croquis peints ou dessinés, ce qui n'exclut en aucun cas l'hypothèse de schémas-types. Pour Thébert, la mosaïque romaine de la via Marsala ne serait rien d'autre que la transposition d'un modèle de ce genre.

<sup>1656</sup> Thébert, 2003, p. 341 : en règle général les édifices d'une superficie inférieure à 1000 m<sup>2</sup> sont tous asymétriques, mais on retrouve ce même type de plan pour des thermes occupant une surface supérieure (ex. en Afrique des thermes de Gallien à Volubilis - 1200 m<sup>2</sup> - ou encore des thermes d'été de Thuburbo Maius - 2800 m<sup>2</sup>): l'adoption d'un parcours asymétrique par l'architecte (et le commanditaire) pouvait donc être un choix délibéré, non nécessairement lié aux contraintes géographiques ou financières.

originales qui rendent leur aspect beaucoup plus souple que leurs homologues impériaux<sup>1657</sup>. De cette façon, ces complexes indépendants s'inscrivent effectivement dans la lignée des thermes publics pompéiens<sup>1658</sup>, mais présentent certains critères qui montrent davantage l'influence des thermes impériaux, notamment dans la recherche de symétrie et la centralité du *frigidarium* distribuant les pièces thermales. J. DeLaine a justement montré qu'une grande majorité de bains publics, italiens et provinciaux, présentent à partir du II<sup>e</sup> siècle des plans plus symétriques, très certainement sous l'influence des thermes impériaux romains ; selon Y. Thébert en revanche, « il est clair que, hors de l'orbite impériale, l'architecture balnéaire italienne n'est plus, dès le II<sup>e</sup> siècle, un secteur innovateur »<sup>1659</sup>. On trouve en effet des établissements qui, à la même époque, adoptent des plans linéaires qui ne sont pas sans faire penser aux bains républicaines pompéiens : certains architectes (et commanditaires) pouvaient ainsi être plus sensibles à d' « anciennes modes » plutôt qu'à l'adoption de nouveautés<sup>1660</sup>.

Il ne faut pas non plus négliger l'importance considérable des facteurs financiers et géographiques, qui doivent très certainement justifier un grand nombre de choix planimétriques, et la variété de solutions architectoniques qui en découle<sup>1661</sup>. Y. Thébert a pu ainsi démontrer les liens certains existant entre commanditaires et architectures thermales : en Asie mineure, l'importante diffusion que connurent les grands thermes symétriques s'expliquerait par la concentration des richesses dans les mains de l'aristocratie locale, mais également par le réseau urbain, fondé sur la suprématie de certaines grandes villes (comme Pergame, Ephèse,...).

---

<sup>1657</sup> C'est le cas par exemple de la série de pièces chauffées des thermes du fragment 33 (119) et du forum (Ostie), disposées de manière ascendante : ces dernières adoptent toutes une planimétrie différente et ne respectent pas la loi de la symétrie, mais de la lumière.

<sup>1658</sup> DeLaine, 1992, p. 267 : Les thermes de Neptune présentent en effet une planimétrie générale similaire aux thermes de Stabies.

<sup>1659</sup> Thébert, 2003, p. 338

<sup>1660</sup> DeLaine, 1992, p. 266-267 : Outre l'exemple déjà cité des thermes de Neptune à Ostie, l'auteur mentionne notamment les bains de Xanten, les bains Antonins de Leicester ou encore les bains du Nord à Cimiez.

<sup>1661</sup> *Ibid.*, p. 259. Vitruve (*De arch.* 5, 10, 4) et Lucien (Bains d'Hippias) insistent sur cet important facteur.

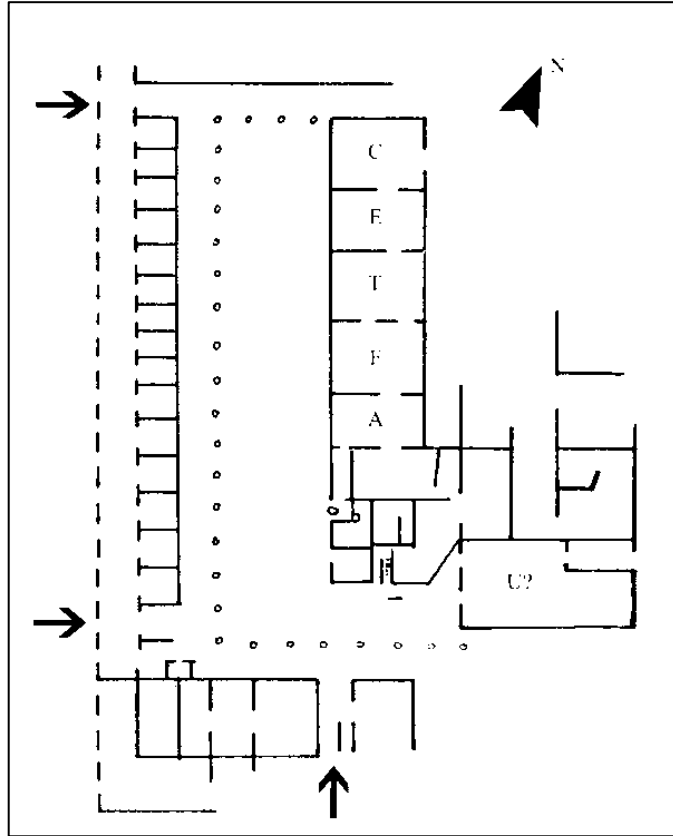


Figure 46 : *Thermae Surae* d'après la *Forma Urbis Seueriana*

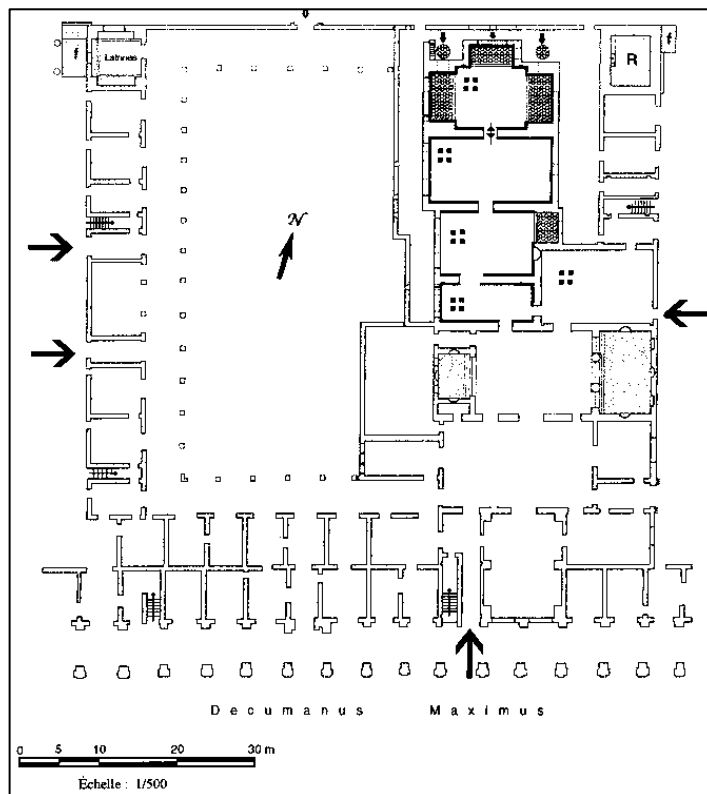


Figure 24: Thermes de Neptune, Ostie (Poccardi, 2006)

En Afrique, la structure urbaine plus dense et la multitude de notables locaux permit inversement le développement de thermes plus nombreux, mais de dimensions plus modestes<sup>1662</sup>. En règle générale, il semble que les thermes italiques, notamment à Ostie et à Rome, aient été moins « sensibles » aux critères de la symétrie, privilégiant ainsi des planimétries plus variées<sup>1663</sup>. De nombreux établissements africains de taille relativement importante, occupant des superficies comprises entre 1200 m<sup>2</sup> et 2500 m<sup>2</sup>, oscillent ainsi entre plans symétriques, semi-symétriques et asymétriques, et ce indépendamment de facteurs géographiques et chronologiques<sup>1664</sup>. Ces différences pourraient notamment se justifier par la mainmise de l'empereur sur la construction thermale de grande ampleur, laissant aux évergètes locaux la possibilité de financer, selon leurs goûts mais aussi leurs moyens, des établissements de quartiers. L'adoption d'un plan symétrique, indépendamment des facteurs de mode, était loin d'être à la portée de toutes les bourses : elle devait ainsi concerner un nombre extrêmement restreint de personnes. Quant aux édifices mineurs ou issus d'une réadaptation de structures antérieures, on voit qu'ils présentent une planimétrie plus empirique, délimitant un parcours presque toujours rétrograde. La grande similitude entre les thermes de la via Ariosto (41) et de la via della Foce à Ostie montre que ces modèles devaient continuer à circuler à une époque tardive (ici après l'époque tétrarchique), en s'adaptant aux modes édilitaires. Ces complexes se caractérisent en effet par des formes tout en courbes, mais aussi par l'exigüité du secteur chauffé par rapport au *frigidarium*, éléments que l'on retrouve en Italie, mais aussi dans tout l'Empire à cette période<sup>1665</sup>.

---

<sup>1662</sup> Thébert, 2003, p. 338-339 : On trouvera ainsi pour les thermes d'Afrique du Nord des schémas planimétriques variés (symétriques, semi-symétriques, asymétriques,...) s'adaptant à des édifices de tailles moyennes, alors que les établissements asiatiques, moins nombreux, se présentent presque exclusivement comme des grands thermes symétriques dérivés de modèles impériaux.

<sup>1663</sup> *Ibid*, p. 369 ; p. 362: Y. Thébert a ainsi pu remarquer que Timgad était dotée de thermes de plan symétrique, contrairement à Ostie, pourtant économiquement et démographiquement beaucoup plus importante que la petite ville africaine ; par ailleurs les thermes du Forum ou de Neptune ne manquaient pas d'espace disponible. À Rome, en dehors des *thermae* impériales, il semble également que les établissements balnéaires de dimensions moyennes à grandes (thermes de Sura, thermes d'Hélène ou thermes du Latran) aient également privilégié une architecture plus variée.

<sup>1664</sup> *Ibid*, p. 342.

<sup>1665</sup> Thébert, 2003, p. 363 ; Poccardi, II, 2006, p. 58.

Il est plus difficile en revanche de formuler ce genre de remarques pour les bains directement liés à une *domus*, qui dépassent rarement les 200 m<sup>2</sup> et les 4 à 5 pièces thermales<sup>1666</sup>. Certains complexes dépendants d'*horrea* ou d'*insulae* atteignaient parfois des superficies beaucoup plus importantes, mais nous n'avons pu établir l'existence de modèles pour ce type de bains d'exploitation. Ces derniers pouvaient présenter un parcours circulaire et plutôt rationnel (comme dans le cadre de la *domus* des Dioscures à Ostie ou dans le complexe dit de Faustine à Rome -38), mais la plupart du temps ils s'inséraient dans un espace déjà bien défini, laissant bien peu de choix aux architectes<sup>1667</sup>. La présence de modèle-types de bains semble donc s'appliquer à des bâtiments d'une certaine ampleur (plus de 1000 m<sup>2</sup>), correspondant le plus souvent aux bains de type IV, en général privés et indépendants à Rome, et de statut public en province.

### *La mosaïque de la via Marsala : un document cadastral ?*

Cette mosaïque découverte en 1872 via Marsala figure de manière partielle ce qui semble être le plan de thermes (33, **Fig. 25**). Elle se présente comme un tapis polychrome de 3,40 mètres par 5,70 mètres, figurant dans les deux angles conservés le plan de secteurs thermaux plutôt symétriques, alors que le fragment central représente deux séries de pièces juxtaposées ; le centre de la mosaïque pourrait correspondre à un grand espace, peut-être une palestine à ciel ouvert. Les murs, représentés en jaune, sont marqués de deux bordures noires : ce procédé à double ligne dériverait de la tradition cartographique instaurée par Auguste pour les cadastres publics<sup>1668</sup>. Les sols sont laissés

---

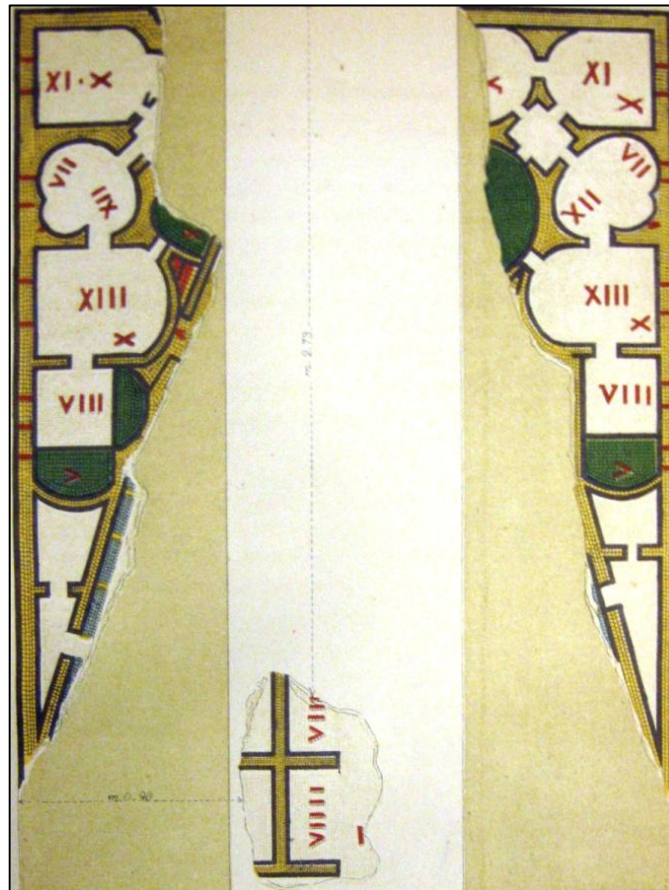
<sup>1666</sup> Thébert, 2003, p. 365 : l'auteur constate que les 33 bains de *domus* urbaines africaines occupent très majoritairement une superficie inférieure à 200 m<sup>2</sup>.

<sup>1667</sup> Comme le souligne Y. Thébert (2003, p. 339) : « Les édifices balnéaires intégrés dans des habitats privés ne peuvent guère entretenir de rapports avec un parti semi-symétrique. L'espace disponible est bien trop restreint pour permettre que l'on s'inspire d'un tel programme. (...) dans l'état actuel de la documentation, ce jugement ne souffre aucune exception en milieu urbain. »

<sup>1668</sup> Rodriguez-Almeida, 2002, p. 39 ; 52 : on retrouve ce procédé sur des plans d'édifices privés, comme le plan de Pérouse (*CIL* VI<sup>2</sup> 9015), daté entre l'époque claudienne et néronienne. La *Forma Urbis Severiana* marque une nouvelle codification dans la représentation des murs, le plus souvent dessinés par une ligne simple. Pour Meneghini (2008, p. 189-191), cette différence de représentation serait uniquement due à la vision d'ensemble que l'on devait avoir de la *Forma*, contrairement aux autres plans figurant le plus souvent un îlot ou un seul édifice.



en blanc et les bassins en vert, alors que les fenêtres sont représentées par deux traits rouges simples. Le petit espace marqué par un aplat rouge pourrait correspondre à un *praefurnium*, comme semble le confirmer son emplacement, entre une vasque et l'abside d'une pièce thermique. La bande de tesselles bleues, courant le long des deux murs courbes du secteur thermal, indiquerait la présence d'un conduit d'adduction en eau, relié aux vasques par des *fistulae* (marquées d'un trait jaune).



**Figure 25** : Mosaïque découverte Via Marsala et représentant le plan d'un édifice balnéaire (BCom 1872)

Les salles chauffées seraient ainsi localisées dans la partie basse de chaque bâtiment, alors que le (ou les) *frigidarium* / *a* se situera(en)t dans la partie haute, peut-être au centre, dans la zone manquante. Les pièces de service semblent quant à elles reléguées dans les parties basses exiguës de forme triangulaire. Enfin, nous noterons la présence, dans chaque pièce, d'un à deux chiffres marqués en rouge : ceux-ci représentent très probablement les dimensions des pièces, selon un procédé attesté sur

d'autres plans d'époque impériale<sup>1669</sup>. Les caractéristiques architecturales du complexe (pièces polylobées ou à plusieurs absides, vasques circulaires) permettent de le dater par comparaison entre la seconde moitié du II<sup>e</sup> et le III<sup>e</sup> siècle ap. J.-C.<sup>1670</sup>.

L'originalité de cette mosaïque, qui ne trouve aucune confrontation dans le monde romain, soulève le problème de sa fonction. Ses dimensions importantes nous interdiraient à première vue de penser à une fonction cadastrale, pour nous orienter vers l'hypothèse d'une reproduction fidèle d'un plan d'architecte. En réalité, il semble désormais avéré que plusieurs plans de ce type, à échelle 1 : 240 / 250, dériveraient de documents cadastraux officiels, probablement gravés sur des centaines de plaques de bronze. Ces copies, généralement en marbre, figuraient de nombreux détails, comme le nom du propriétaire et / ou l'extension des façades<sup>1671</sup>. Or ces précisions étaient invisibles (et donc inutiles) sur un plan d'ensemble comme la *Forma Urbis* sévérienne : on peut donc penser que ces plans individuels pouvaient être affichés au sein même de l'établissement qu'ils représentaient<sup>1672</sup>.

La localisation du plan de la via Marsala, peut-être à l'entrée du bâtiment thermal, devait probablement servir à orienter les baigneurs dans ce vaste complexe<sup>1673</sup>. La division symétrique de secteurs balnéaires identiques pourrait notamment se référer à une séparation hommes / femmes, qui justifierait d'autant plus la présence du plan à l'entrée de l'établissement<sup>1674</sup>. A. Bouet l'a identifié comme le plan de la *Curia*

---

<sup>1669</sup> Rodriguez-Almeida, 2002, p. 39 ; Meneghini, 2008, p. 182-186 : Les trois versions de l'édifice funéraire représenté sur le plan de Pérouse (**Fig. 26**) figurent également dans chaque pièce des numéros correspondant sans aucun doute aux dimensions des murs (on les trouve en correspondance des deux côtés, court et long).

<sup>1670</sup> Bouet, 1998, p. 880 : L'auteur évoque cet effet « baroque » des courbes, qui serait selon lui caractéristique de la région de Rome (on le retrouve par exemple dans les *balnea* 38 et 103).

<sup>1671</sup> Meneghini, 2008, p. 181-186 : plans d'Amelia, de la via della Polveriera, de la via Anicia ou encore de Pérouse.

<sup>1672</sup> *Ibid*, p. 188-190.

<sup>1673</sup> Gatti (1977, p. 209-210) et Albertoni (1987, p. 12) proposent une échelle à 1 / 16<sup>e</sup>, ce qui équivaldrait à un édifice de 54 mètres sur 91 mètres, soit près de 5000 m<sup>2</sup> : il ne fait alors aucun doute que le complexe était ouvert au public.

<sup>1674</sup> L'interdiction de la mixité aux bains a notamment fait l'objet de plusieurs édits impériaux, aux II<sup>e</sup> et III<sup>e</sup> siècles (S.H.A. *Hadr.*, 18, 10 ; *M. Ant.*, 23, 8 ; *Alex. Sev.*, 24, 2) : elle devait donc être l'objet de

*athletarum*, siège d'un collège d'athlètes, notamment à cause de l'espace considérable réservée à la palestre ; le complexe aurait été situé dans les environs des thermes de Trajan<sup>1675</sup>. La présence d'un édifice probablement balnéaire dans la zone a été toutefois attestée par M. Albertoni après l'examen de la carte archéologique de Rome<sup>1676</sup>. Il semble par ailleurs plus logique de penser que ce plan se référait au complexe même auquel il appartenait, plutôt qu'à des thermes situés dans une autre *regio*<sup>1677</sup>. Si ce document est bien un document cadastral, il est alors plus que certain que ce dernier devait être localisé dans l'édifice même qu'il représentait, et que ce dernier, bien qu'ouvert au public, était de propriété privée<sup>1678</sup>.

De telles considérations nous amènent à plusieurs conclusions : premièrement, l'existence d'un plan cadastral – dont la *Forma Urbis* ne serait que la reproduction à échelle supérieure –, confirmerait l'absence importante des *balnea* ouverts au public sur le plan sévérien. Si la mosaïque de la via Marsala représente bien le plan officiel d'un édifice balnéaire tel qu'il devait figurer sur les documents cadastraux, on remarquera que ce dernier, particulièrement bien reconnaissable, devait donc se manifester de manière beaucoup plus évidente sur la *Forma Urbis* (même à taille réduite).

---

sérieux abus de la part de la population. Il ne serait ainsi pas étonnant que certains grands complexes ouverts au public aient choisi d'opter pour la solution des bains séparés selon les sexes (plutôt que d'organiser des tours par heures) ; cette ancienne formule permettait également un rendement économique maximal. Dans ce cas, il est possible que le *frigidarium* et la palestre centrale aient été divisés, afin d'être accessibles par les deux sexes en même temps.

<sup>1675</sup> Bouet, 1998, p. 849-892. La *curia athletarum* est connue d'après l'inscription *CIL VI 10154*, et la découverte de nombreux fragments d'inscriptions en grec trouvées dans les environs des thermes de Trajan.

<sup>1676</sup> Albertoni, 1987, p. 11-18.

<sup>1677</sup> L'argumentation d'A. Bouet se base essentiellement sur la différence d'orientation entre la mosaïque et les murs du complexe dans lequel elle a été trouvée, ainsi que sur la présence d'une palestre monumentale. Cette dernière n'est toutefois pas attestée sur le plan (elle se localiserait au centre, c'est-à-dire sur la partie manquante de la mosaïque) ; de plus, le relevé des vestiges, effectué au XIX<sup>e</sup> siècle, n'est pas totalement fiable. Il se peut notamment que l'édifice ait été refait à une époque postérieure à la mosaïque.

<sup>1678</sup> R. Meneghini (2008, p.188) a démontré que les plans connus de type cadastral, figurant des chiffres pour signaler les mesures des façades, étaient utilisés uniquement en référence à des édifices privés.

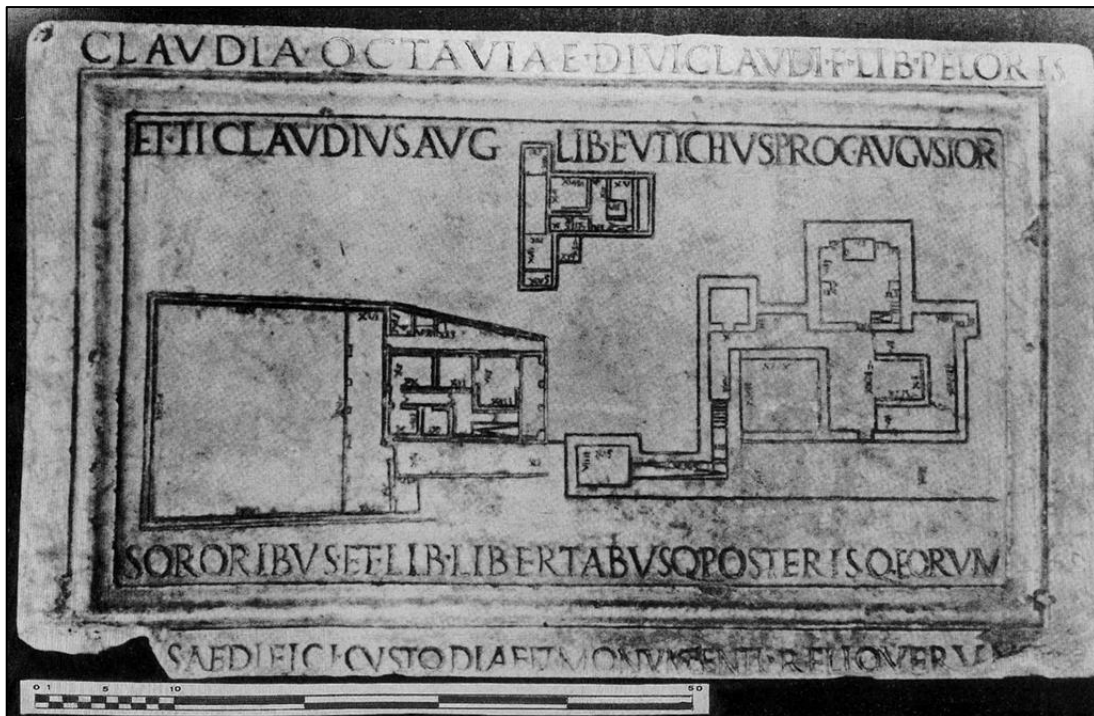


Figure 26: Plan du Musée de Pérouges, provenant peut-être de Rome (cliché Rodriguez Almeida 2002)

Cela pourrait alors certifier nos conclusions précédentes quant à la mainmise de l'empereur sur les infrastructures balnéaires publiques de Rome : si l'on excepte les thermes impériaux et certainement quelques *balnea* confisqués à des particuliers (ou légués par ceux-ci à l'empereur), il faut penser que la très grande majorité des bains de la ville étaient détenue par des particuliers, qui pouvaient difficilement concurrencer le luxe et le gigantisme des infrastructures financées par les empereurs. Nous avons ainsi remarqué que les complexes indépendants romains de plus de 1000 m<sup>2</sup> se présentaient le plus souvent selon des schémas semi-symétriques relativement intemporels ; le choix de la planimétrie semble en effet moins dicté par une mode architecturale que par des critères pratiques et économiques. Les grands *balnea* ouverts au public de Rome et d'Ostie présentent ainsi de nombreuses similitudes, que l'on sera peut-être tentés d'expliquer par l'incapacité des évergètes à financer des complexes en concurrence directe avec les thermes impériaux, mais aussi par une certaine tradition architecturale, qui, bien qu'influencée par les modèles impériaux (notamment dans la centralité du *frigidarium* et dans un plan symétrique ou semi-symétrique), semble plutôt liée aux choix personnels du commanditaire.

Etrangement donc, l'architecture balnéaire à Rome et dans les proches villes du Latium semble parfois moins innovatrice que dans les provinces, où de riches évergètes locaux pouvaient chercher à imiter de façon plus fidèle les grands thermes de la ville éternelle. La présence de modèles circulant en Italie semble en tout cas attestée pour ce type d'établissement. Les modestes changements que nous avons pu constater au niveau des choix planimétriques apparaissent vers l'époque sévérienne, mais se développent surtout tardivement (IV<sup>e</sup> siècle) : il s'agit essentiellement d'une multiplication des absides à l'intérieur de salles parfois circulaires, ainsi qu'une articulation des pièces thermales beaucoup plus souple, parfois éclatée en pavillons. Quant aux plus modestes *balnea* privés liés aux *domus* ou aux *insula*, ils semblent, comme les *balnea* domestiques, subir essentiellement l'influence du tissu urbain environnant, plutôt que des modes architecturales. Reste désormais à établir si les éléments techniques et décoratifs des établissements balnéaires romains s'inscrivent dans une certaine tradition, et s'ils peuvent notamment témoigner de la destination du complexe.

### V.3. Éléments techniques et décoratifs des bains romains

#### V.3.1. Systèmes de chauffage

Le système par hypocauste ayant été adopté massivement à partir du I<sup>er</sup> siècle av. J.-C., il paraît donc logique que nous le retrouvions dans la plupart des *balnea* romains connus par l'archéologie, dans la mesure où nous ne connaissons aucun témoignage antérieur à cette époque. Ainsi, les bains de la *domus* de M. Aemilius Scaurus sur le *clivus Palatinus* (25), prévus dans le projet initial remontant au début du I<sup>er</sup> siècle av. J.-C., étaient déjà équipés d'un système de chauffage par le sol. On doit supposer que les *domus* de Cicéron du Palatin (96) étaient également fournies d'hypocaustes, puisque ce dernier évoque à plusieurs reprises la présence de bains chauffés<sup>1679</sup>. Il semble en effet que ce procédé était déjà connu de l'orateur, puisqu'il le mentionne dans la villa de son frère Quintus<sup>1680</sup>. D'après les descriptions de Cicéron (le *laconicum* semble situé près de l'*ambulatio*, peut-être dans le jardin) et les vestiges que nous possédons pour l'époque républicaine tardive, la présence de bains à proximité des cuisines n'était déjà plus une nécessité - du moins dans les maisons les plus riches. À Pompéi en effet, près de la moitié des *balnea* domestiques étaient situés près de la cuisine afin d'en exploiter la chaleur et l'eau<sup>1681</sup>, selon un procédé par ailleurs préconisé par Vitruve pour les demeures campagnardes<sup>1682</sup>. Nos vestiges sont toutefois trop rares pour généraliser la diffusion de l'hypocauste indépendant de la cuisine dans les *domus* romaines républicaines.

La répercussion de l'invention des tubulures au I<sup>er</sup> siècle de notre ère s'observe dans certaines demeures julio-claudiennes de Rome. Ainsi les murs du *balneum* de la *domus* de la vigna Barberini (99 -vers 40 / 50 ap. J.-C.) étaient revêtus de *tubuli* fixés

---

<sup>1679</sup> Cic. *Att.*, 2, 3, 4 : *balineum calferi iubebo*; *Att.*, 4, 10, 2 : *nostram ambulationem et laconicum*.

<sup>1680</sup> Cic. *Q. Fr.*, 3, 1, 1-2 : *In balneariis assa in alterum apodyteri angulum promui propterea quod ita erant posita ut eorum uaporarium, ex quo ignis erumpit, esset subiectum cubiculis* : Cicéron se voit ainsi dans l'obligation de déplacer l'étuve sèche, puisque la flamme qui provenait de celle-ci était à l'origine placée sous les *cubiculae*. Le chauffage se faisait donc déjà par le sol.

<sup>1681</sup> Fabbricotti, 1976, p. 40.

<sup>1682</sup> Vitr. *De arch.*, 6, 6.2 : *Balnearia item coniuncta sint culinae : ita enim lauatiōni rusticae ministratio non erit longe*.

par des crampons de fer ; on a également retrouvé de nombreux *tubuli* dans les remblais de la *domus* de la même période, située entre la via Nova et le *Clivus Palatinus* (95). Le système de chauffage par hypocauste et conduits de chaleur muraux semble donc adopté de façon systématique dans les bains, aussi bien domestiques que publics, à partir du I<sup>er</sup> siècle.



**Figure 27:** Hypocauste encore visible (et en partie reconstruit par P. Germano) dans l'angle sud-ouest de la pièce principale du *balneum* de l'*insula celimontana* (cliché A. L. Foulché)

Ainsi, dans plus de 40 % des vestiges de *balnea* romains d'époque impériale est attestée la présence de *suspensurae* (et de *tubuli* dans 50 % des cas). Ces éléments devaient présenter la forme standard, comme nous l'indique par exemple la description des vestiges des *balnea* de la Piazza delle Carette (24) ou de la via Prassedese (35)<sup>1683</sup>. Les 60 % restants ne doivent pas être perçus comme des complexes dépourvus de système à hypocauste : leur identification comme *balnea* repose simplement sur la reconnaissance d'un *prae-furnium*, d'une mosaïque à sujet marin, ou encore de vasques hydrauliques. Dans le cas de fouilles anciennes, il n'est généralement pas précisé sur quels critères est fondée cette identification. Nous pouvons toutefois établir que le système de chauffage avec *suspensurae* et *tubuli* semble avoir été adopté de façon

<sup>1683</sup> *NSc.*1895, p. 319-320 : Les *suspensurae* étaient formées de pilettes en tuf, hautes de 50 cm ; *NSc.*1917, p. 239-240 : Les parois du *balneum* de la via di Santa Prassedese étaient revêtues de *tubuli* de 32 cm de longueur et 12 cm de largeur, communiquant avec l'hypocauste, formé de pilettes de 70 cm de hauteur et 22 cm de largeur ; le *prae-furnium* était situé au centre de l'abside de la pièce.

massive dès le début de l'époque impériale, aussi bien dans les *balnea* domestiques que dans les établissements publics, et ce jusqu'à une période tardive<sup>1684</sup>.

### *Chaudières*

Outre le système à hypocauste et *tubuli* destiné à chauffer l'air des pièces du bain chaud et tiède, la présence d'une chaudière était généralement nécessaire pour obtenir de l'eau chaude en grande quantité. Son utilisation est d'ailleurs antérieure ou du moins contemporaine à l'introduction du système de chauffage par le sol : les plus anciens témoignages attestés remontent ainsi au II<sup>e</sup> siècle av. J.-C. Dans son chapitre sur les bains, Palladius, après avoir établi la manière de construire des *suspensurae*, décrit une de ces chaudières :

Un réservoir de forme allongée, en plomb, situé au-dessus du foyer et reposant sur un plateau de cuivre, viendra extérieurement à celui-ci passer entre les baignoires ; un tuyau amènera l'eau froide dans ce réservoir, qui sera relié à chaque baignoire par un autre tuyau du même calibre, pouvant y déverser autant d'eau chaude que le premier aura amené d'eau froide dans le réservoir<sup>1685</sup>.

Cette description pourrait s'appliquer à certaines chaudières retrouvées lors de fouilles, notamment dans les cités du Vésuve<sup>1686</sup> ou encore à Musarna, en Etrurie<sup>1687</sup>.

---

<sup>1684</sup> Ainsi dans le petit *balneum* domestique situé sur le *Caelius* (12), dans la zone de l'hôpital militaire, est attestée la présence de *tubuli* et *suspensurae*. À l'extérieur des absides se trouve l'aire de service pour les *praefurnia*.

<sup>1685</sup> Palladius, *De Agr.* 1, 39, 3 (Trad. R. Martin).

<sup>1686</sup> Poccardi, 2006, I, p. 153 : Dans les thermes « Suburbains » d'Herculanum par exemple, vers la baignoire du *caldarium* est conservée toute la structure du système de chauffage de l'eau avec les tuyaux de départ et d'arrivée, ainsi que le fond en métal de la chaudière.

<sup>1687</sup> Broise, Jolivet, 2004, p. 67-69. Le premier dispositif, semblable à celui décrit par Vitruve (*De arch.*, 5, 10), devait comporter trois chaudières. Il devait chauffer l'eau de la baignoire à immersion et



On peut également citer l'exemplaire parfaitement conservé de la villa rurale de la Pisanella à Boscoreale (**Fig. 28**). Il s'agit d'une chaudière de plomb de forme cylindrique (1,92 m de hauteur pour 0,58 m de diamètre), située dans un petit local de service attenant à la cuisine<sup>1688</sup>. Le réservoir était placé au-dessus du canal du foyer et permettait, grâce à un savant système de robinetterie, d'alimenter en eau chaude la baignoire et le *labrum* des bains domestiques de la villa<sup>1689</sup>.



**Figure 28** : Chaudière de la Villa della Pisanella, Boscoreale (Broise, 1987)

À Ostie, aucune chaudière de métal n'a été retrouvée, mais G. Poccardi a récemment pu mettre en évidence leur présence quasi systématique dans les nombreux thermes de la ville, grâce notamment aux traces négatives conservées dans la

---

probablement l'eau du *labrum* du *caldarium*. Dans la seconde phase d'utilisation du bain, seule une chaudière a continué à fonctionner, comme c'est souvent le cas dans les complexes d'époque impériale.

<sup>1688</sup> Le réservoir était ainsi approvisionné en eau grâce à un récipient de plomb situé dans la cuisine voisine.

<sup>1689</sup> Broise, Scheid, 1987, p. 97-100.

maçonnerie. Il a ainsi démontré que les plus modestes établissements n'étaient généralement dotés que d'une seule chaudière<sup>1690</sup>, alors que les thermes publics pouvaient contenir jusqu'à quatre exemplaires, comme dans le cas des thermes du Forum<sup>1691</sup>.



**Figure 29** : Traces de chaudière située à l'arrière du *caldarium* des thermes de la piazza del Cinquecento, *regio* V, Rome (d'après Barbera 1996)

La reconnaissance de l'emplacement d'une chaudière (lorsque celle-ci a été arrachée) est bien souvent due à une étude stratigraphique effectuée selon des méthodes scientifiques. Ceci explique très probablement l'absence de mention de chaudière dans les rapports de fouilles effectuées à Rome avant le milieu du XX<sup>e</sup> siècle. En 2005, un sondage effectué dans le jardin inférieur du Couvent de la Trinité des Monts (75) a ainsi mis en évidence la présence d'un petit *balneum* tardif avec *praefurnium*, canal de chauffe, baignoire et hypocauste, ainsi que les traces négatives de l'arrachage d'une

---

<sup>1690</sup> Poccardi, 2006, I, p. 154 : Certains emplacements sont bien visibles, comme aux bains de la Trinacrie, du Mithra, de la via della Foce, des Sept Sages, des Six Colonnes, de l'îlot des thermes de la Marciana, ou encore du Philosophe.

<sup>1691</sup> *Ibid* : Les thermes du Forum conservent ainsi deux emplacements situés dans les réduits formés par les baignoires, la première au sud-est (on distingue encore l'emplacement du tuyau qui amenait l'eau vers la baignoire sud) et la seconde au nord-est. Deux autres chaudières ont été installées au nord de la baignoire septentrionale.

chaudière métallique<sup>1692</sup>. Celles-ci se retrouvent en relation avec le *caldarium* du complexe situé sous la place du Cinquecento (38, **Fig. 29**) : la chaudière, qui fut installée dans un second temps contre la paroi occidentale de la salle chauffée, servait très certainement à alimenter les vasques centrales et septentrionales<sup>1693</sup>. Les fouilles de la *domus* julio-claudienne de la Vigna Barberini (99, **Fig. 30**) ont également permis la découverte, au centre d'une piscine chauffée, d'un espace de service destiné à alimenter les foyers de 2 petits samovars<sup>1694</sup>.



**Figure 30** : Vigna Barberini, détail de l'hypocauste de la piscine et de la structure supportant un des récipients de bronze destiné à chauffer l'eau (cliché Villedieu 1997)

Plusieurs exemplaires de chaudières métalliques (entières ou en fragments) ont toutefois été retrouvés à Rome au cours de fouilles. Deux plaques de plomb gravées ont ainsi pu être mises en relation avec le *balneum* des *Scalae Caci* (101) : la première appartenait à l'une des chaudières d'alimentation du complexe (trouvée *in situ*, **Fig. 31**), alors que la seconde (découverte en 1875) était probablement liée à la machine de distribution des eaux. Ces plaques portaient toutes deux le nom du *plumbarius* qui les

<sup>1692</sup> Jolivet, 2005, p. 302-304.

<sup>1693</sup> Barbera, 1996, p. 147.

<sup>1694</sup> Villedieu, 1995, p. 461-466 ; 1996, p. 433-436 ; 1997, p. 419-421. On retrouve ce système notamment dans les bains des villas d'Anzio, Saturno, et dans la villa San Marco à Stabies (De Haan, 2010, p. 73).

produisait : Valerius Colonicus. Ce personnage est connu notamment par des *fistulae* trouvées au XIX<sup>e</sup> siècle dans la zone de Santa Croce in Gerusalemme et des *Castra Praetoria*<sup>1695</sup>. E. Talamo mentionne également une vasque circulaire en métal découverte dans des petits bains mis au jour en 1887 sur la via Anicia, derrière l'église de Sainte-Cécile (121 ?, **Fig. 32**)<sup>1696</sup>. Celle-ci présentait une cavité circulaire sur la paroi, correspondant très probablement à l'insertion d'un tube d'adduction hydraulique. La présence d'épaisses incrustations de calcaire à l'intérieur de la vasque pourrait laisser penser qu'elle était bien utilisée comme chaudière dans un *praefurnium*, bien que cette typologie ne soit pas attestée ailleurs<sup>1697</sup>.



**Figure 47** : Plaque de chaudière provenant des bains des *Scalae Caci* et portant le nom du *plumbarius* Valerius Colonicus (cliché D'Alessio, 2007)

Enfin, une intéressante découverte est à lier à la petite pièce thermale mise au jour en 1886 à l'angle entre les rues Merulana et Leopardi (29) ; celle-ci était pourvue de *tubuli* à l'intérieur des parois et d'un système de chauffage par le sol<sup>1698</sup>. Entre

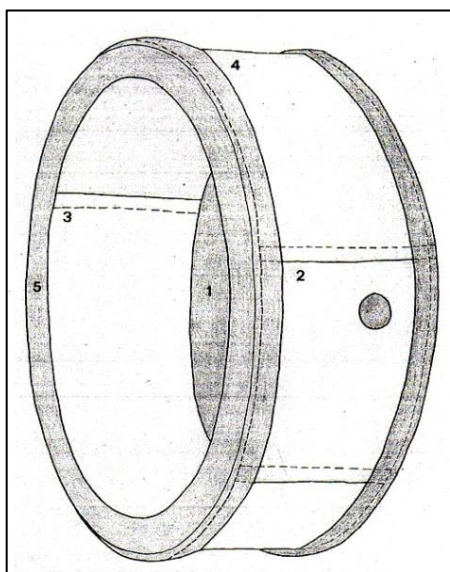
<sup>1695</sup> D'Alessio, 2007, p. 50. Sur l'une de ces *fistulae* apparaît aussi le nom de la probable propriétaire du conduit: Aufidia Cornelia Valentilla.

<sup>1696</sup> Talamo, *BCom* 95, 1993, p. 290

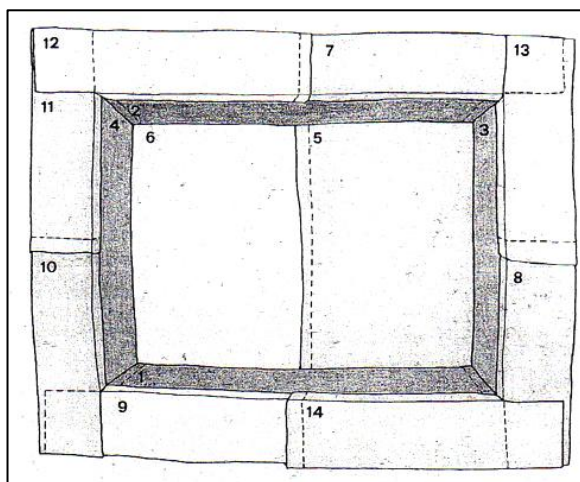
<sup>1697</sup> Bouet, 2003, p. 220 : Deux réservoirs en plomb ont été trouvés dans la Maison de Vénus à Volubilis, dont un similaire à notre exemple romain : l'auteur l'interprète comme la partie inférieure d'une chaudière.

<sup>1698</sup> Lanciani, *NSc* 1886, p. 229-230 ; *BCom* 14, 1886, p. 224-225.

l'hypocauste et le pavement de la pièce, on trouva un grand bassin en cuivre rectangulaire (33 x 183 x 148 cm, **Fig. 33**), qui n'est pas sans évoquer la vasque circulaire métallique (chaudière ?) mentionnée ci-dessus<sup>1699</sup>. Le récipient, daté du I<sup>er</sup> siècle ap. J.-C, devait certainement servir à maintenir la chaleur et diffuser l'évaporation de l'eau. Le fond devait être dissimulé sous le pavement, puisqu'il semble que l'on ait ôté durant les fouilles une épaisse couche de stuc liée à la préparation des plaques de marbre du sol. D'après la description, il est probable que cette vasque était une sorte de variante de la *testudo aluei*, apparue à partir du I<sup>er</sup> siècle av. J.-C. afin de renforcer l'efficacité du chauffage de l'eau des baignoires, puis des *natationes*<sup>1700</sup>. Étroitement liée à l'adoption du système de chauffage par hypocauste, cette plaque de métal, très bonne conductrice de chaleur et en contact direct avec l'eau de la baignoire et la flamme du foyer, était insérée dans la maçonnerie au niveau du foyer du bassin<sup>1701</sup>.



**Figure 48** : Vasque métallique découverte en 1887 via Anicia (Talamo, 1993)



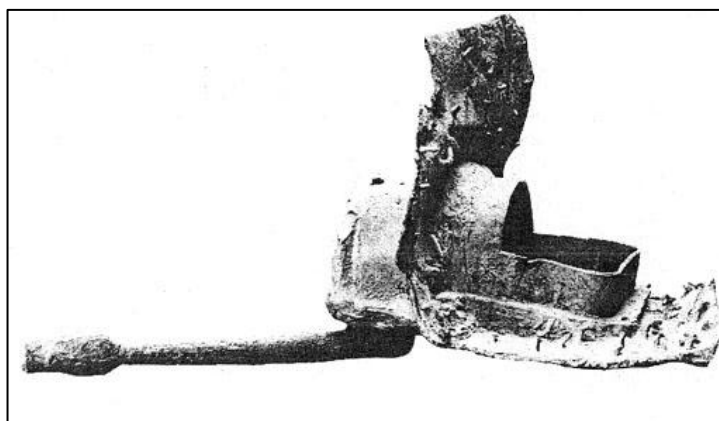
**Figure 49** : Vasque en cuivre découverte en 1886 via Leopardi (Talamo, 1993)

<sup>1699</sup> Talamo, *BCom* 95, 1993, p. 290.

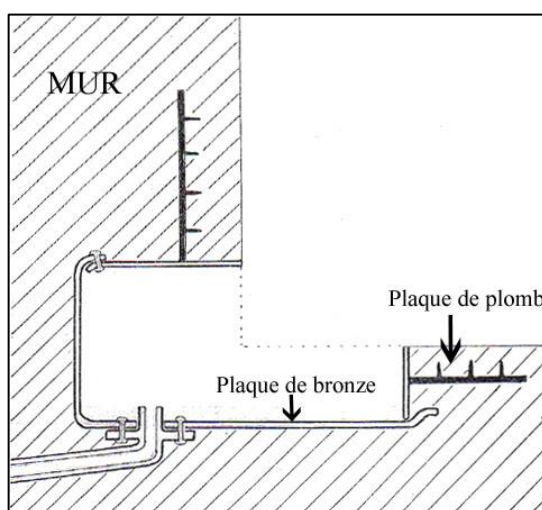
<sup>1700</sup> Le système est en effet préconisé par Vitruve (V, 10, 1) ; les rares exemplaires conservés dans le monde romain sont à Boscoreale et à Djemila, ainsi qu'aux thermes Suburbains d'Herculanum (*natatio* chauffée et baignoire à immersion du *caldarium*) (Barbera, 1996, p. 148 ; De Haan, 2010, p. 73).

<sup>1701</sup> À Ostie, G. Poccardi (2006, I, p. 156) a relevé la trace de 16 *testudines aluei*, dans les baignoires et les *natationes* chauffées de 9 établissements différents.

On découvrit dans la même pièce une sorte de distributeur en bronze relié à un conduit en plomb, muré dans un angle de la petite pièce grâce à une plaque en plomb en angle droit, et cloué afin d'assurer la meilleure adhésion possible au mur (**Fig. 34-35**)<sup>1702</sup>. Ce conteneur, relié à l'hypocauste sous le pavement et aux *tubuli* à l'intérieur de la paroi, pouvait ainsi stocker l'eau chaude arrivant par le tube situé dans la zone inférieure, et diffuser de la vapeur et de l'eau chaude dans la pièce<sup>1703</sup>. De là, la chaleur devait se propager dans les autres salles de ces bains probablement domestiques, qui ne nous sont malheureusement connus que par une documentation très fragmentaire.



**Figure 34** : Chaudière insérée dans le mur du petit *balneum* de la via Leopardi (Talamo, 1993)



**Figure 35** : Coupe de la chaudière insérée dans le mur du petit *balneum* de la via Leopardi (d'après Talamo, 1993)

<sup>1702</sup> Pellegrini ACS 1876 Rapporto 8, *Cod. Vat .lat.* 13034 f. 110; 113.

<sup>1703</sup> Talamo, *BCom* 95, 1993, p. 290.

### V. 3. 2. La décoration

#### *Revêtements en marbre et opus sectile*

Nous avons déjà pu observer dans notre première partie l'importance, pour les auteurs anciens, des marbres utilisés pour la décoration des bains. La vision de Martial, Stace, Lucien ou encore Sidoine Apollinaire était décidément admirative, contrairement à Sénèque, déplorant ces excès de luxe<sup>1704</sup>. Le placage en marbre était particulièrement utilisé dans le revêtement des bains, qu'il soit appliqué aux seules vasques, au sol de la pièce entière et / ou à la partie inférieure de la paroi. Ce procédé était particulièrement coûteux et superflu, comme nous l'indique par exemple Palladius<sup>1705</sup> ; c'est en effet sa préciosité qui explique que le marbre ait été le matériau le plus récupéré durant les siècles successifs. Pourtant, on remarquera que près d'un tiers des *balnea* romains connus par l'archéologie conservent encore des traces de placages en marbre. Ce revêtement pouvait ainsi prendre plusieurs formes. On le trouve d'abord appliqué aux vasques du bain, comme c'est le cas pour les *balnea* de la via Piacenza (66), de la via dello Statuto (16, II<sup>e</sup> / IV<sup>e</sup> siècle), de l'hôpital militaire du *Caelius* (12, IV<sup>e</sup> siècle), du complexe situé sous l'immeuble de la F.A.O. (106, III<sup>e</sup> siècle), sous le Palazzo Valentini (79, III<sup>e</sup> siècle, **Fig. 37**) ou encore sous les *Naualia* (87, IV<sup>e</sup> siècle). Ces revêtements se présentent comme une succession de plaques de marbre accolées, sauf dans le cas du *balneum* de la *domus* des Valerii (13), où la vasque est revêtue de mortier avec des incrustations de marbres, procédé caractéristique de la période tardive. Il semble que ces placages aient été utilisés aussi bien pour les bassins des *caldaria* que des *frigidaria*.

Ce type de décor pouvait également s'appliquer aux sols des salles thermales, selon le même procédé utilisé pour les vasques (**Fig. 38**) : nous le retrouvons près de la *natatio* de la *domus* julio-claudienne située sur le *Cliuus Palatinus* (95), dans les pièces chauffées du *balneum* de la piazza delle Carette (24) et de la via Leopardi (29), ainsi

---

<sup>1704</sup> Si l'on doit bien entendu nuancer ces propos en tenant compte du fait que le parti pris des auteurs était plus souvent affaire de choix littéraire plutôt que de période ou de type de bain, on notera néanmoins que ces témoignages révèlent tous une réalité confirmée par les fouilles archéologiques, à savoir que les bains étaient très souvent – et ce depuis le I<sup>er</sup> siècle au moins - décorés de marbre.

<sup>1705</sup> Pallad. Agr., 1, 39, 2 : l'auteur conseille en effet de revêtir le sol de l'hypocauste d'un pavement de brique (*testacea pauimenta*), qu'on pouvait éventuellement recouvrir de marbre, si l'on en possédait suffisamment (*si copia est, marmora conlocentur*).

que dans les complexes situés près de l'Arc de Titus (27) et sur la *Via Sacra* (81). Ce type de revêtement ne semble pas caractéristique d'une époque particulière, dans la mesure où il est attesté dès l'époque julio-claudienne, et durant toute l'époque impériale ; en revanche le pavement du *balneum* de la via di Santa Prassede (35) fut refait après l'époque sévérienne et recouvert de grosses tesselles de marbres blanc, selon le procédé d'époque tardive attesté ci-dessus.

Les sols et parois pouvaient également être recouverts de plaques de marbre taillées de façon à former des dessins géométriques, selon le procédé dit de l'*opus sectile*. Ce dernier se retrouve appliqué au sol dès le I<sup>er</sup> siècle de notre ère, dans les *caldaria* situés sous Sainte-Marie-Majeure (31) et l'hôpital militaire du *Caelius* (12, *opus sectile* à isodomes), ainsi que dans le *frigidarium* du *balneum* du baptistère du Latran (37, **Fig. 36**). On le retrouve également sur les parois des pièces thermales, généralement à partir de l'époque sévérienne (*balnea* dit de « Minerva Medica », 42, et du Palazzo Valentini, 79).



**Figure 36** : Pavement en *opus sectile*, *frigidarium* du *balneum* du baptistère du Latran, *regio V*, Rome (Pelliccioni 1973)

Des parois revêtues de marbre (mais probablement sans motifs de type *opus sectile*) sont enfin attestées dans les pièces thermales et / ou les vasques des *balnea* de la



via Manzoni (34, I<sup>er</sup> siècle), de la Villa Casali (11), de l'*excubitorium* de Trastevere (120, II<sup>e</sup> siècle), du palazzo Bocconi (78) et du Palatin (102, III<sup>e</sup> siècle), ainsi que dans les complexes de la via Portuense (122, IV<sup>e</sup> siècle) et près de San Vito (51). Il semble donc que de nombreux *balnea*, domestiques et publics, aient eu un revêtement de marbre, parfois appliqué à toutes les salles thermales, ou bien seulement aux vasques de bain (au préalable recouverte d'un mortier de tuileau). Nous ne possédons malheureusement pas d'illustrations ou de photographie permettant d'étudier ces placages selon leur typologie, mais il apparaît, d'après les descriptions, que le revêtement simple consistant à assembler des plaques rectangulaires de marbre (coloré ou blanc) ait été utilisé durant toute la période impériale. Seuls le procédé de l'*opus sectile* appliqué aux parois<sup>1706</sup>, ainsi que les incrustations de marbres colorés, semblent caractéristiques de la période tardive. L'utilisation de ces placages montre encore une fois la richesse des propriétaires de complexes balnéaires<sup>1707</sup>.



**Figure 37** : Vasque du *frigidarium* des bains situés sous le Palazzo Valentini. On distingue au premier plan les restes du placage en marbre blanc, entièrement récupéré dans le reste du bassin (cliché SAR 2007)

<sup>1706</sup> Becatti, 1961, p. 274-275 : les premiers témoignages d'*opus sectile* appliqué aux parois apparaissent dès le I<sup>er</sup> siècle ap. J.-C. (cf Plin. (A.) *NH*, 35, 3), mais à Ostie comme à Rome il ne semble utilisé de façon massive qu'à partir de la fin du II<sup>e</sup> siècle, et surtout aux III<sup>e</sup> et IV<sup>e</sup> siècles.

<sup>1707</sup> Nous pouvons citer ici les 2 Millions de sesterces payés par Antonin le Pieux pour achever la construction et décorer (notamment avec du marbre) les thermes de Neptune à Ostie (*CIL XIV 98 = ILS 334*).



**Figure 38** : Placages en marbre blanc recouvrant le sol et les parois du *caldarium* des thermes du Forum, Ostie (cliché A. L. Foulché)

### *Les mosaïques*

La mosaïque est le type de pavement le plus attesté dans les complexes balnéaires romains, puisqu'on la trouve associée à près d'un tiers des vestiges recensés ; ce fait est loin d'être étonnant si l'on sait que cette technique était utilisée dans la très grande majorité des thermes du monde romain. Nous évoquerons ici les exemples les mieux documentés.

Les deux témoignages d'époque républicaine que nous possédons reflètent le goût marqué des propriétaires pour certains cartons d'inspiration hellénistique ; ils sont datés entre la fin du II<sup>e</sup> et la première moitié du I<sup>er</sup> siècle av. J.-C. La première mosaïque, relative à un probable édifice thermal situé près de San Lorenzo in Panisperna (55, **Fig. 39-40**), est exécutée selon la technique de l'*opus vermiculatum*<sup>1708</sup>. Elle représente une grande variété d'animaux terrestres mais aussi de poissons, crustacés et mollusques nageant sur un fond marin de couleur vert, ce qui nous permet de la mettre en parallèle avec de nombreux exemplaires datés de la première moitié du I<sup>er</sup> siècle av. J.-C.

<sup>1708</sup> La mosaïque est aujourd'hui conservée au Musée de la Centrale Montemartini à Rome.



**Figure 39** : Frise végétale et animale (détail) découverte dans l'édifice thermal républicain situé près de S. Lorenzo in Panisperna, *regio* VI, Rome (cliché A.L. Foulché)

La présence de cartons représentant des scènes marines à nombreuses variantes, basées sur un modèle probablement hellénistique, est en effet attestée dans l'arc méditerranéen au I<sup>er</sup> siècle av. J.-C., notamment à Pompéi, Populonia (**Fig. 41**) et Palestrina<sup>1709</sup>. La finesse d'exécution, ajoutée à l'observation détaillée de chacune des espèces représentées<sup>1710</sup>, confirment qu'il pourrait s'agir d'un *emblema* central<sup>1711</sup>. Nous retrouvons par ailleurs ce même type de motif dans la salle principale du *balneum* de la via Sistina (73, **Fig. 42-43**) : l'*emblema*, figurant également une scène marine avec divers types de poissons, était entouré d'une mosaïque à fond blanc et décor géométrique et figuré<sup>1712</sup>.

<sup>1709</sup> Sheperd, 1999, p. 126-129: Ce type de pavement n'est toutefois pas nécessairement lié à une fonction thermale, puisqu'il a été retrouvé aussi bien dans des contextes domestiques que publics

<sup>1710</sup> Gatti, *NSc.*1888, p. 437: « (...) Sfortunatamente in più parti è guasto e mancante ; ma ciò che rimane basta a farne apprezzare l'eccellenza dell'arte e la finezza veramente meravigliosa ».

<sup>1711</sup> Quatre *emblemata* représentant ce type de scène marine sont attestés à Pompéi, dans la maison du Faune (VI, 12, 2), dans la maison VIII, 2, 16, dans la maison de Cippius Pamphilus (VV, 6, 38), ainsi que dans la maison aux Chapiteaux colorés (VII, 4, 31).

<sup>1712</sup> Becatti, 1963, p. 18 : Les mosaïques polychromes de type hellénistique étaient particulièrement recherchées et précieuses, ce qui explique leur application ponctuelle, généralement en motif central de



**Figure 50** : Mosaïque marine (détail) découverte dans l'édifice balnéaire républicain situé près de S. Lorenzo in Panisperna, *regio VI*, Rome (cliché A.L. Foulché)

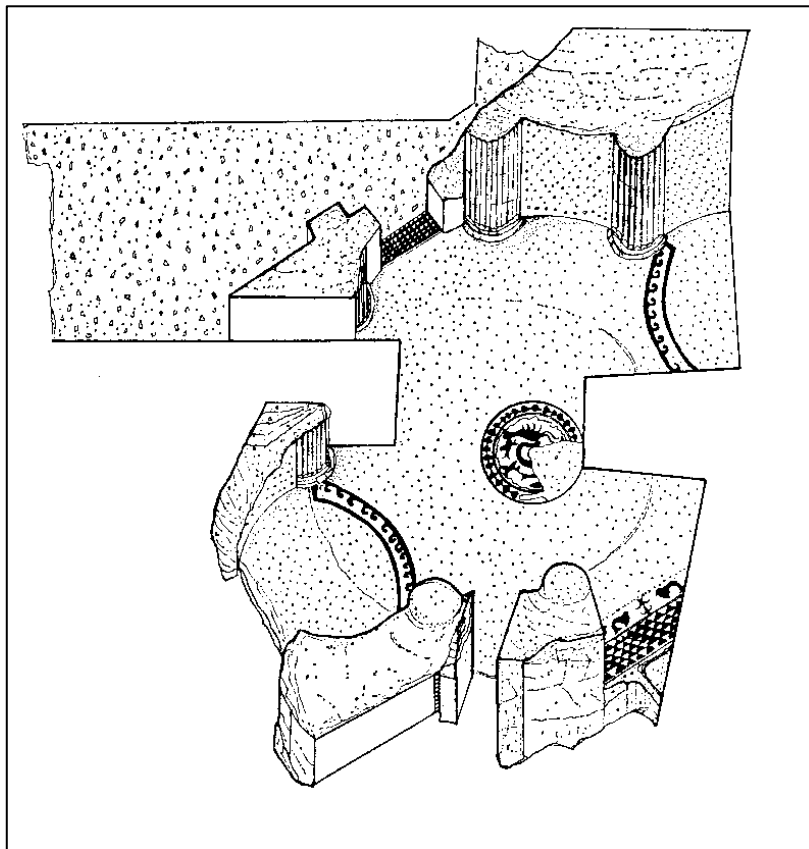


**Figure 51** : Mosaïque marine (détail) provenant de la terrasse supérieure de l'Acropole de Populonia (cliché personnel W. Sauber)

---

type *emblema*.

À droite de l'entrée orientale, les deux marches permettant d'accéder à la vasque étaient décorées en mosaïque avec tours crénelées, alors que la baignoire elle-même était revêtue d'*opus signinum* incrusté de tesselles de marbre. Ces éléments décoratifs sont tous caractéristiques des premières décennies du I<sup>er</sup> siècle av. J.-C., à l'exception des motifs de tours et de dauphins, plutôt datés de la deuxième moitié du I<sup>er</sup> siècle av. J.-C. Les décors pariétaux en *signinum* avec losanges blancs, les *emblema* avec motifs marins ou encore les motifs de tours crénelées rappellent en beaucoup de points les bains italiques de Populonia, Musarna, de la maison du Cryptoportique à Vulci, ou des villas de Ciampino et Sperlonga évoqués dans notre première partie. Cette combinaison de motifs confirme la mode pour un type de salle de bain de goût hellénistique, entre la fin du II<sup>e</sup> et la première moitié du I<sup>er</sup> siècle av. J.-C.<sup>1713</sup>, tout en indiquant manifestement la culture du propriétaire et son statut élevé.



**Figure 42** : Axonométrie des bains de la Via Sistina, figurant notamment les pavements en mosaïques conservés (d'après Fiorini, 1988)

<sup>1713</sup> Broise, Jolivet, 2004, p. 90.



**Figure 52** : Vue du pavement de la pièce circulaire des bains de la Via Sistina. On distingue au premier plan l'*emblema* à motifs marins, et, dans le fond, les marches de la baignoire individuelle avec tours crénelées et motifs de dauphins (cliché De Marco, 1994)

Ce type de pavement d'inspiration hellénistique n'est plus attesté par la suite dans les *balnea* de Rome. Les mosaïques des bains d'époque julio-claudienne se caractérisent ainsi par la simplicité de leur motifs et un répertoire exclusivement noir et blanc. Le pavement du *balneum* de la *domus* de M. Aemilius Scaurus (25) est attribuable à la dernière phase de restructuration (entre l'époque augustéenne et 64 ap. J.-C) : il s'agit d'un décor très simple à fond blanc, délimité par une bordure noire sur les côtés et les seuils. Sur l'ensemble des mosaïques, l'unique référence chronologique peut être fournie par l'analyse stylistique du sol d'une des salles, où le champ central est bordé d'un motif à vagues. Nous avons déjà pu voir que ce schéma était l'un des plus

diffusés entre le I<sup>er</sup> siècle av. et le I<sup>er</sup> siècle ap. J.-C. (voir Chapitre I.2.1., **Fig. 22**)<sup>1714</sup>. La *natatio* de la *domus* voisine (95) était également pavée d'une simple mosaïque noire et blanche, alors que le *balneum* de la *Meta sudans* (22) présentait une pièce réalisée uniquement avec des tesselles blanches<sup>1715</sup>.

Des parcelles de pavement en mosaïque simple peuvent encore s'apercevoir en plusieurs points du *balneum* sous la basilique des Saints-Jean-et-Paul (10), daté de la première moitié du II<sup>e</sup> siècle. Le seul fragment apparemment conservé *in situ* (les autres semblent avoir été remplacés de façon aléatoire par Padre Germano) est une bande de 2,80 mètres de long et 60 cm de large, qui s'aligne parfaitement avec l'arc de passage entre *tepidarium* et *caldarium*. Il s'agit d'une mosaïque à fines tesselles noires et blanches : l'intérieur est blanc uni, et le bord flanqué de deux bandes noires. Ce type de décor est assez caractéristique des seuils ou passages, mais on peut toutefois supposer que la partie centrale (manquante) de la mosaïque devait présenter des motifs géométriques ou figurés. Le milieu du II<sup>e</sup> siècle (entre le règne d'Hadrien et d'Antonin le Pieux) est en effet considéré comme l'apogée du développement de la mosaïque noire et blanche à motifs géométriques et floraux, mais il correspond également à la mise en place du répertoire de sujets marins, caractéristiques de nombreux complexes balnéaires d'époque impériale<sup>1716</sup>.

C'est ainsi que de nombreux *balnea*, datés entre le II<sup>e</sup> et le IV<sup>e</sup> siècle, présentent des thèmes iconographiques marins : il s'agit généralement de motifs fantaisistes représentant des animaux, des monstres marins ou encore des divinités évoluant sur un fond uni de couleur blanche. Malgré l'attestation d'un tel répertoire dans plus d'une

---

<sup>1714</sup> Medri, 1999, p. 163.

<sup>1715</sup> Poccardi, 2006, I, p. 168 : À Ostie, on retrouve cette catégorie de mosaïques dans les pièces annexes, sans réelle fonction thermique, mais aussi dans des pièces plus importantes comme le *frigidarium* 4 du bain de Buticosus, daté du règne de Trajan.

<sup>1716</sup> Becatti, 1965, p. 22-24; Grandi, Chini, 2005, p.55-65. Les mosaïques marines ne semblent pas le seul apanage des thermes, puisqu'on les trouve à Ostie dans les maison du Nonnus ou la maison du Phare. Ce fait tend à être confirmé par L. Neira Jiménez dans son étude sur les mosaïques avec néréides et tritons dans les thermes de l'Hispanie romaine (1997, p. 481 sq). Il nous faut cependant noter, comme l'a remarqué G. Poccardi (2006, I, p. 183), que le thème marin présent dans ces *domus* d'Ostie est lié à une représentation de phare, très probablement en référence à la fonction portuaire et commerciale de la cité (et qui rappelle en cela les mosaïques de la Place des Corporations). Il est donc très probable qu'à Rome, une grande majorité des représentations à sujet marin étaient réservées aux établissements thermaux.

dizaine de complexes romains, il nous sera particulièrement difficile d'étudier ces scènes de façon détaillée. Les mosaïques sont en général trop fragmentaires pour les appréhender dans leur globalité, et dans la plus grande majorité des cas nous ne possédons qu'une description sommaire empêchant toute analyse stylistique ou même iconographique. On peut toutefois citer quelques exemples, comme cet hippocampe précédé de dauphins mis au jour dans l'abside du *caldarium* du *balneum* situé sous la via Mazzoni (36, II<sup>e</sup> siècle), ou encore ce thiasse marin découvert sous le Palais Farnèse (86, **Fig. 44**), daté stylistiquement de la première moitié du III<sup>e</sup> siècle ap. J.-C. Le centre de la mosaïque est occupé par des dauphins et des monstres marins, alors que poissons et mollusques divers peuplent les espaces vides ; il subsiste notamment du cortège une Néréide, un griffon, un triton et un Eros. La mosaïque marine de la Villa Casali (11) possédait également des tritons d'angle, selon un motif particulièrement attesté aux II<sup>e</sup> / III<sup>e</sup> siècles<sup>1717</sup>.



**Figure 44** : *Balneum* situé sous le Palais Farnèse, détail du thiasse marin (Broise 1997)

Les mosaïques trouvées en 1670 dans l'Orto del Carciofolo (3) et près de Porta Capena en 1790 peuvent être sans difficulté attribuées, et ce malgré la qualité des reproductions, à la production d'époque antonine. La figure de Neptune tiré par un quadriges n'est pas sans rappeler celle du *frigidarium* des thermes de Neptune (**Fig. 45**),

<sup>1717</sup> Poccardi, 2006, I, p. 180 : On les trouve à Ostie dans le *caldarium* oriental des « thermes Maritimes » et dans le *frigidarium* des thermes de Neptune.



bien que l'on constate la présence incongrue (et inédite) de petites barques transportant des pêcheurs sur l'exemplaire romain. Les deux autres mosaïques similaires, de forme carrée, présentent chacune quatre figures féminines (Néréides) assises sur des hippocampes et entourées de dauphins et de petits Amours ; chaque scène est séparée aux angles par des tridents, rejoignant au centre une composition géométrique. Les deux pavements des salles thermales situées sous l'église San Cesareo (108, **Fig. 47**) présentent le même répertoire iconographique et sont également datées à la période antonine (avec des restaurations du III<sup>e</sup> ou IV<sup>e</sup> siècle). L'unique photographie de la mosaïque de la Casa del Balilla à Trastevere (119, **Fig. 46**) permet de confirmer la datation sévérienne donnée par les timbres des *bipedales*. Nous pouvons en effet observer la présence de tritons et divers monstres marins ainsi qu'une tête isolée d'homme barbu correspondant très probablement au dieu Océan ; le fond est uni, mais on distingue des motifs de vagues stylisées venant combler les espaces vides entre les figures, selon un procédé attesté à partir de l'époque sévérienne<sup>1718</sup>.



**Figure 45** : Mosaïque du *frigidarium* des Thermes de Neptune, Ostie (Becatti, 1961)

Ce modèle marin semble perdurer jusqu'au IV<sup>e</sup> siècle, puisque nous le retrouvons dans le *frigidarium* du *balneum* de la via Portuense (122, **Fig. 48**). Il ne semble pas caractéristique d'une salle thermale en particulier, bien que le *frigidarium*,

<sup>1718</sup> Becatti, 1962, p. 340.

souvent de dimensions plus importantes, se prête particulièrement bien au déploiement de grandes scènes figurées<sup>1719</sup>. La présence d'une mosaïque à sujet marin était en tout cas un signe de fonction importante, puisqu'on distingue, dans les bâtiments de bains conservés dans leur intégralité, une certaine hiérarchisation des espaces qui est particulièrement perceptible dans les pavements<sup>1720</sup>. Il nous est cependant impossible d'établir l'affectation systématique d'un type de pavement à une salle thermale : l'observation faite pour les décors de marbre, utilisés aussi bien dans les pièces froides que chauffées, peut également concerner la présence de mosaïques marines.



**Figure 46** : Mosaïque marine découverte à la Casa del Balilla, Trastevere, *regio* XIV, Rome (BCom 1934)

---

<sup>1719</sup> Au II<sup>e</sup> ou III<sup>e</sup> siècle, le pavement de la grande « *basilica thermarum* » des *thermae Nouati* (56) fut refait avec une mosaïque noire et blanche présentant des motifs marins. Nous savons également que le *frigidarium* du *balneum* situé dans le *Sessorianum* (43) présentait une mosaïque marine datée de la même époque.

<sup>1720</sup> Poccardi, 2006, I, p. 192-193: Ainsi, les trois mosaïques marines dans les Thermes de Neptune sont concentrées « au cœur » de l'établissement, dans la *basilica thermarum*, le *frigidarium* et le salon adjacent, alors que les salles chaudes étaient plaquées de marbre, et les pièces moins importantes (salles de transition ou vestiaire) étaient recouvertes d'*opus spicatum*. Ce type de schéma se retrouve dans les bains de la Marciana.



**Figure 47** : Vénus, détail de la mosaïque marine situé sous San Cesareo, *regio* XII, Rome (cliché Matthiae, 1965)



**Figure 48** : Fragment de la mosaïque marine découverte via Portuense, malheureusement trop fragmentaire pour être analysé stylistiquement, *regio* XIV, Rome (cliché Pacchiarotti, 2009)

La représentation de Vénus Anadyomène est également considérée comme un thème caractéristique des complexes balnéaires : on remarque pourtant qu'elle est uniquement attestée à Rome dans le *balneum* situé via Sicilia (71, **Fig. 49**). Il s'agit d'une mosaïque rectangulaire à grosses tesselles noire et blanche, composée d'un thiasse marin entourant une Vénus debout, sortant de l'eau, et assistée par un Amour. La

mosaïque a été datée stylistiquement au III<sup>e</sup> siècle<sup>1721</sup>. Ce thème est également représenté une seule fois à Ostie, selon un tout autre schéma, et dans un contexte plus tardif<sup>1722</sup>. On connaît enfin une douzaine d'exemples africains, le plus souvent tardifs, traitant du thème de Vénus<sup>1723</sup>.



**Figure 49** : Détail de la Vénus Anadyomène découverte dans les bains de la Via Sicilia, *regio* VI, Rome (Museo Nazionale delle Terme di Diocleziano, cliché A. L. Foulché)

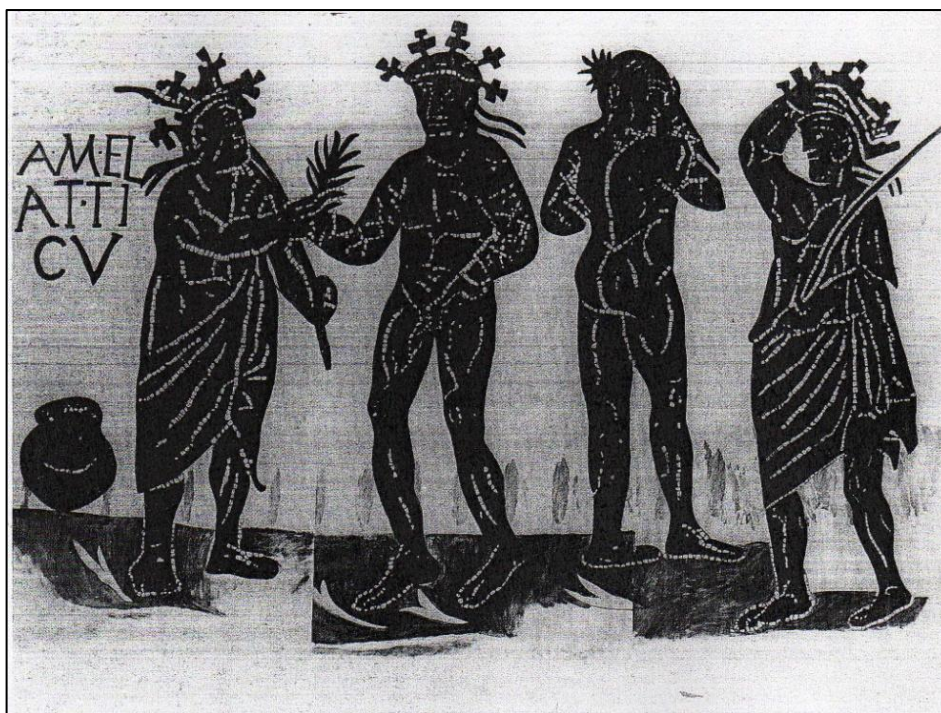
Toujours dans le registre de la mosaïque figurée, on retrouve enfin certains exemples de scènes de palestre et de spectacle, libres inspirations de modèles élaborés à

<sup>1721</sup> Becatti, 1961, p. 112 ; Lassus, 1965, p. 187-189 : On retrouve ce même motif de Néréides chevauchant des monstres marins (et entourant une tête d'Océan) dans une des pièces des Thermes Maritimes à Ostie, datée vers 210 ap. J.-C. La présence de vaguelettes stylisées, similaires à celles observées sur la mosaïque de la via Sicilia, confirme la datation post-sévérienne.

<sup>1722</sup> Poccardi, 2006, I, p. 179: La mosaïque polychrome, datée du IV<sup>e</sup> siècle environ, est située dans le vestibule des bains de la maison des Dioscures. Elle présente la déesse se tenant les cheveux, assise dans un grand coquillage soutenu par deux tritons.

<sup>1723</sup> Lassus, 1965, p. 180-182 : La déesse est représentée nue, légèrement déhanchée (et alors de trois quarts), ou bien comme ici, de face et droite. Comme sur la mosaïque de la via Sicilia, on peut la voir tordre ses cheveux avec ses bras, toujours pliés et levés ; elle est généralement assistée d'amours l'aidant dans sa toilette, et entourée d'un cortège marin : poissons, néréides et centaures, monstres marins, etc.

partir du II<sup>e</sup> siècle<sup>1724</sup>. Une des salles du *balneum* de la Villa Casali (11) était ainsi dotée d'une mosaïque figurant des athlètes, aujourd'hui en grande partie perdue et connue seulement par une aquarelle réalisée au moment de la découverte (**Fig. 50**). La scène représente la victoire d'un athlète et la défaite de son adversaire, tous deux nus, entourés par deux arbitres. On peut distinguer sur le côté gauche l'inscription *A.mel / At.ti / cu.* Salvetti a ainsi pu proposer une datation en se basant sur l'effet général de l'aquarelle (noire et blanche; vêtements simplifiés et figures massives), entre la fin du II<sup>e</sup> ap. J.-C. et les premières décennies du III<sup>e</sup> siècle<sup>1725</sup>.



**Figure 53** : Aquarelle réalisée d'après la mosaïque avec athlètes trouvée dans le *balneum* de la Villa Casali,; *regio* II, Rome (Salvetti, d'après Nsc 1885)

Sous le Palais Farnèse (86, **Fig. 51**), la mosaïque représentant quatre voltigeurs sur des chevaux présente une iconographie tout à fait originale qui ne trouve aucune confrontation dans le monde romain. Il a été proposé de voir un lien entre ces cavaliers et la présence des *factiones* du Cirque et du *Trigarium* (où s'entraînaient les auriges) dans cette partie du Champ de Mars. Le style de la mosaïque et la technique

<sup>1724</sup> Becatti, 1961, p. 321 : Ce modèle se diffuse à Ostie essentiellement à partir de l'époque sévérienne.

<sup>1725</sup> Salvetti, *BCom* 95, 1993, p. 273-274; Becatti, 1961, p. 11-112: La mosaïque peut se rapprocher, iconographiquement et graphiquement, du pavement du *caldarium* des Thermes Maritimes d'Ostie, daté aux environ de 210 ap. J.-C.

constructive ont permis de dater la pièce entre la fin du I<sup>er</sup> et le début du II<sup>e</sup> siècle ap. J.-C.

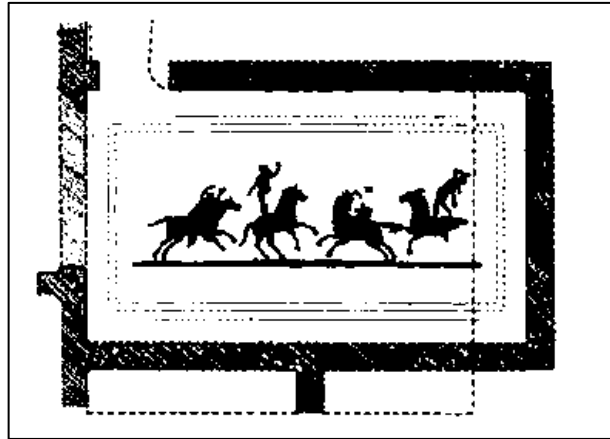


Figure 54 : Mosaïque avec voltigeurs, Palais Farnèse, regio IX, Rome (d'après Broise, 1997)

Nous citerons également la mosaïque polychrome à grosses tesselles provenant de l'édifice avec *balneum* de la via Imperiale (109, **Fig. 52**), et représentant les 4 factions du cirque. Elle est datée entre la fin du III<sup>e</sup> et le IV<sup>e</sup> siècle, tout comme les deux *emblemata* avec scènes de gladiateurs décorant probablement les parois du *balneum* de l'Orto del Carciofolo (3) et faisant expressément référence au *munerarius Symmachius*<sup>1726</sup>. La représentation de cavaliers, de scènes d'hippodrome ou encore de *munera* n'est pas à première vue directement liée aux activités thermales<sup>1727</sup>. On a ainsi pu supposer, dans le cas des complexes du Palais Farnèse et de la via Imperiale du moins, que leur présence était à lier à une corporation, peut-être propriétaire des bains.

La présence de mosaïques à décor géométrique est bien attestée dans de nombreux *balnea* de Rome, mais nous sommes dans l'incapacité de pouvoir l'étudier. En effet, ce type de pavement ne présentait généralement que très peu d'intérêt pour les archéologues ayant découverts la majorité des complexes romains ; si ces mosaïques sont parfois mentionnées, elles ne sont jamais suivies d'une description, et encore moins d'une reproduction. Tout au plus pouvons-nous affirmer que les schémas de ces pavements semblent en adéquation avec l'évolution générale de la mosaïque à décor non figuré.

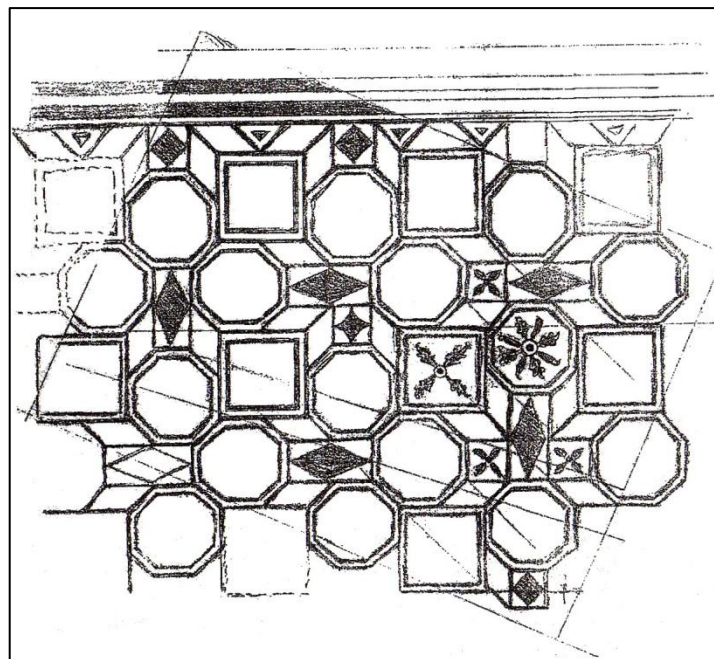
<sup>1726</sup> Sabbatini Tumolesi, 1988, p. 103-108.

<sup>1727</sup> Poccardi, 2006, I, p. 186 : Ce motif n'est attesté qu'une seule fois à Ostie, sur le sol du *caldarium* du bain du « Palais Impérial » : le thème est la remise de prix à six auriges.



**Figure 55** : Mosaïque représentant les quatre factions du cirque provenant de l'édifice avec *balneum* de la via Imperiale, *regio* XII, Rome (d'après Avetta, 1985)

Nous trouvons ainsi des pavements de mosaïques composés de cercles ou demi-cercles blanc et noir dans les complexes d'époque sévérienne (*balneum* de la via del Teatro di Marcello, 80, et du *Sessorianum*, 43, **Fig. 53**) ; des mosaïques à grosses tesselles monochromes ou noires et blanches (*balnea* des Sette Salle, 15, et de la via Ariosto, 41), ou polychromes avec parfois inclusions de marbres précieux (*balneum* de la via Portuense, 122, *domus pactumeiorum*, 114) sont enfin attestées dans les complexes tardifs datés entre la fin du III<sup>e</sup> et le IV<sup>e</sup> siècle.



**Figure 56** : Schéma d'une mosaïque à motifs floraux et géométriques du *balneum* adossé aux murailles Auréliennes, *regio* V (Arch. Gatti, 1923)

## *Statuaire*

La statuaire est particulièrement peu représentée dans les *balnea* de Rome, essentiellement à cause de sa spoliation quasi systématique au cours des siècles. Nous savons que les groupes statuaire étaient particulièrement nombreux dans les grands thermes publics ; qu'en est-il alors de leur situation dans les plus modestes *balnea* ? Seuls cinq complexes romains ont en réalité livré des statues *in situ* : il s'agit des *balnea Verulani* (46), *Gratiarum* (111), et des complexes situés sous le Palazzo Tittoni (60), Sainte-Sabine (116) et la place du Cinquecento (38). Ces établissements sont relativement importants, comme semblent l'indiquer notamment leur planimétrie et la richesse de leur décoration.

Dans le cas des deux premiers complexes, certaines statues furent découvertes encore *in situ*, dans les niches de grandes pièces octogonales, probablement des *frigidaria*. Si le *balneum Gratiarum* correspond au "mirabile edificio" découvert en 1558 par P. Ligorio en bas des pentes du *Caelius*, on peut également mentionner les nombreux fragments de statues qui devaient se trouver dans les niches recouvertes de mosaïques polychromes. En revanche, il est impossible d'établir la localisation des statues à l'intérieur du complexe situé sous le Palazzo Tittoni (**Fig. 54**). Comme le remarque G. Poccardi pour les bains d'Ostie, les complexes pourvus de statues étaient en grande majorité ceux construits par l'empereur ou un grand personnage de l'État (thermes du Forum, thermes de Neptune et thermes de la Porta Marina), bien que l'on trouve parfois des établissements moins importants comme le bain du Mithra, les « thermes Maritimes » et le bain de la « basilique Chrétienne »<sup>1728</sup>. Il note également que l'emplacement de ces statues, que l'on reconnaît à la présence de bases ou de niches, était majoritairement dans les *frigidaria* (et autour des *natationes*), ce que tend à confirmer Lucien en mentionnant la présence de statues uniquement dans la palestres et le *frigidarium* des Bains d'Hippias<sup>1729</sup>. Ces premières constatations semblent donc en accord avec nos (rares) témoignages romains.

---

<sup>1728</sup> Poccardi, 2006, I, p. 203.

<sup>1729</sup> Lucien, Bains d'Hippias, 5.



Que pouvons-nous dire en revanche sur le répertoire iconographique de ces groupes? Toujours d'après Lucien et certains parallèles avec d'autres établissements thermaux, nous constatons que les divinités les mieux représentées en contexte balnéaire étaient Asclépios, sa fille Hygie ainsi que Vénus (en raison de leur référence à la santé, l'hygiène et la beauté)<sup>1730</sup>. Les témoignages romains ne semblent pas déroger à cette règle : nous retrouvons ainsi Hygie dans le *frigidarium* du *balneum* de la place du Cinquecento, et la déesse de l'amour et de la beauté dans le *balneum Gratiarum* et enfin dans le complexe situé sous Sainte-Sabine (**Fig. 55**) ; Vénus est également représentée sortant de l'eau au *balneum Verulani*, selon un thème particulièrement courant (en mosaïque ou en peinture) dans les établissements balnéaires. On notera enfin la présence d'autres divinités comme Hercule (46, 111), Apollon et Diane (38), ou encore les Nymphes et les Grâces (111). Le lien de ces divinités avec le bain n'est pas anodin, puisqu'elles étaient notamment synonymes de beauté et de force physique.

Seul le groupe statuaire retrouvé près du Palazzo Tittoni semble montrer l'intérêt du propriétaire pour une autre forme d'art, non nécessairement liée au répertoire traditionnel des établissements balnéaires. Il nous est toutefois difficile d'établir quelles statues appartenaient effectivement au grand complexe thermal découvert dans la vigne du cardinal Grimani : ce dernier, qui fit don des statues trouvées sur son terrain au Musée Saint-Marc de Venise [aujourd'hui Musée Archéologique] en 1523, n'a en effet jamais précisé la localisation exacte de leur découverte<sup>1731</sup>. Les dimensions particulièrement imposantes du *balneum* peuvent toutefois nous permettre de penser que la grande majorité du groupe statuaire provenait bien l'établissement thermal relevé par Palladio. La collection du Musée de Venise révèle majoritairement des copies impériales d'originaux grecs d'époque classique et hellénistique. Les thèmes iconographiques sont variés : on trouve en effet des représentations mythologiques

---

<sup>1730</sup> Thébert, 2003, p. 447 ; Poccardi, 2006, I, p. 204-205 : À Ostie par exemple, on retrouve les représentations d'Hygie et Asclépios dans les thermes du Forum et dans les thermes de la Marciana, alors que des statues de Vénus sont attestées aux «thermes Maritimes» et aux thermes de la Marciana.

<sup>1731</sup> Raphaël archéologue (Gazette des Beaux-arts, Octobre 1880, dans *BCom.* 1896, p. 233-234) : « Au premier rang brillait le musée réuni au palais de Saint-Marc par le cardinal vénitien Grimani. Ses collections, qu'il transporta plus tard dans la ville natale et qui, à sa mort, en 1523, devinrent le noyau du musée de Saint-Marc (...). Nous savons qu'en 1505 il montra aux ambassadeurs vénitiens une masse prodigieuse de statues de marbre trouvées dans sa vigne. »

(Leda et le cygne, Ulysse, Dionysos), mais également des copies de statues de Praxitèle ou encore de groupes sculptés célèbres, comme les Gaulois mourants de Pergame. Ainsi, le groupe statuaire de ce complexe thermal montre la volonté du propriétaire de récréer une atmosphère proche des grands thermes impériaux, qui présentaient parfois des collections d'œuvres dignes de véritables musées.



**Figure 57** : Statue d'Athéna provenant des thermes (?) du Palazzo Tittoni, *regio* VI, Rome (Giglioli, 1928)



**Figure 55** : Statue de Vénus provenant des bains situés sous Sainte-Sabine, *regio* XIII Rome (Darsy 1968)

Les représentations impériales (ou de hauts personnages de l'Etat) sont absentes des complexes romains, à l'exception du *balneum* de la place du Cinquecento (38), où la statue de Faustine Majeure a été retrouvée dans le grand *frigidarium* octogonal (**Fig. 56**). C'est d'ailleurs la présence de cette statue, associée à une *fistula* portant le nom de l'impératrice Aurelia Sabine, qui a permis d'interpréter ce complexe comme étant

propriété de la famille impériale. Enfin, nous pouvons penser que certains complexes balnéaires étaient décorés de statues mineures aux sujets plus communs, comme nous l'indique la statuette d'un esclave éthiopien travaillant aux *Thermae Falerianae* (137), probablement située à l'origine dans le complexe du même nom.



**Figure 56** : Statue de Faustine Majeure retrouvée dans le *frigidarium* des thermes de la piazza del Cinquecento (d'après Barbera, 1996)

### *Décorations pariétales*

Comme la statuaire, les attestations de décorations pariétales sont rares dans les complexes balnéaires romains, pour des raisons évidentes de mauvaise conservation. Les parois de la salle principale du *balneum* républicain de la via Sistina (73) étaient décorées d'un enduit rouge avec des tesselles disposées pour former un réseau de losanges, scandé par des colonnes maçonnées recouvertes de stuc ; la pièce occidentale

conserve quant à elle une paroi décorée en II<sup>e</sup> style. Les thèmes iconographiques des complexes d'époque impériale<sup>1732</sup> sont plus spécifiquement liés aux activités du bain : on retrouve ainsi une Vénus Anadyomène dans le *balneum* situé sous Sainte-Sabine (116)<sup>1733</sup>, et des Génies ailés sur des chars ou chevauchant des monstres marins dans le *balneum Claudianum* (64). Les parois de la grande *basilica thermarum* du *balneum* de la place du Cinquecento (38, **Fig. 57-58**) étaient quant à elles couvertes de fresques représentant des figures féminines au bain<sup>1734</sup>. Seules les peintures du complexe de la via del Teatro di Marcello (80) présentent une décoration non figurée (dans un style « rouge et vert linéaire »), mais nous sommes peu sûr de la fonction thermique de l'établissement. Nous pouvons citer pour finir un type de décoration original découvert dans les pièces thermales près de San Vito (51) : des antéfixes à tête de femme, ainsi que des plaques en terre cuite en relief représentant notamment deux satires se désaltérant à la source.



**Figure 57** : Détail de la fresque pariétale représentant une femme au bain et son esclave. *Basilica thermarum* du complexe de la Piazza del Cinquecento, *regio V*, Rome (Museo Nazionale Romano Palazzo Massimo alle terme, cliché A. L. Foulché)

<sup>1732</sup> Ces peintures sont toutes datées entre le milieu du II<sup>e</sup> et le III<sup>e</sup> siècle ap. J.-C.

<sup>1733</sup> Poccardi, 2006, I, p. 196 : on retrouve ce thème à Ostie sur les parois des piscines des *frigidaria* des thermes des Sept Sages et du Phare.

<sup>1734</sup> Situé sur la rive droite du Tibre mais hors les murs, le *balneum* du Porto Fluviale présentait également de belles scènes marines (aujourd'hui conservées au Palazzo Massimo alle Terme) : Néréides chevauchant un monstre marin, figures d'animaux marins (mollusques, poissons, crustacés...) ou encore des scènes de barques sur lesquelles apparaissent trois ou quatre personnages ramant nus. Le complexe est daté du II<sup>e</sup> siècle ap. J.-C.



**Figure 58** : Détail de la fresque pariétale représentant des femmes au bain, *Basilica thermarum* du complexe de la Piazza del Cinquecento, *regio V*, Rome (Museo Nazionale Romano Palazzo Massimo alle terme, cliché A. L. Foulché)

En conclusion, les *balnea* de Rome ne semblent pas présenter de solutions typologiques et techniques particulièrement originales par rapport à leurs homologues italiques et provinciaux : l'invention du système de chauffage par hypocauste ainsi que la mise en place d'un parcours thermal « type » allant du chaud vers le froid, entre le I<sup>er</sup> siècle av. J.-C. et le début du I<sup>er</sup> siècle de notre ère, sont autant d'éléments adoptés massivement dans tous les édifices balnéaires de l'Empire. Les (rares) éléments de décoration qui nous sont parvenus ont permis de mettre en évidence les similitudes entre les complexes romains et ceux du port d'Ostie, notamment dans la mode pour les mosaïques à sujet marin et les placages en marbre, à partir du II<sup>e</sup> siècle ap. J.-C.

La confrontation entre les établissements thermaux des deux cités voisines nous a également permis de constater la récurrence de certains types de plans : comme le figure l'anecdote d'Aulu Gelle<sup>1735</sup>, on doit très certainement penser que les architectes présentaient au commanditaire différents « schéma-types », modulables selon les goûts, l'argent et la place disponibles. Ces derniers semblent cependant s'appliquer essentiellement aux grands complexes indépendants de plus de 1000 m<sup>2</sup>, qui permettaient des solutions architectoniques plus variées mais aussi un parcours thermal plus rationnel.

---

<sup>1735</sup> Gell. *NA*, 19, 10, 1-4.

## CONCLUSION

### *Une origine controversée*

Il nous faut désormais conclure, en revenant notamment sur les points les plus importants de cette étude. La délicate question de l'origine et de l'introduction des bains à Rome, abordée dans la première partie, nous a permis de faire le point sur les différents courants de pensée de la recherche, parfois aussi sur les impasses auxquelles ces débats pouvaient mener. Néanmoins, plusieurs constatations ont pu apparaître au terme de ce chapitre. Tout d'abord, il existe bien deux traditions balnéaires à ne pas confondre, à savoir la pratique du bain domestique, essentiellement hygiénique, et la pratique du bain en public, récréative et de détente. Dans le premier domaine, l'étude des vestiges archéologiques et des textes ne semble pas montrer, contrairement à ce que l'on a souvent écrit, le retard de Rome et de l'Italie en général, par rapport au monde grec. La pratique individuelle et domestique du bain hygiénique ne doit pas être vue comme une spécificité orientale : si elle est rarement mentionnée dans les textes, c'est très certainement à cause de sa banalité. L'apparition des premières infrastructures permanentes à l'intérieur des maisons de la péninsule italique semble plus liée à l'enrichissement de la population de l'*ager Romanus*, qu'à un véritable « mimétisme » hellénique suivant de près la conquête de l'Orient.

En Grèce comme en Italie, ces témoignages sont relativement rares avant le II<sup>e</sup> siècle av. J.-C. . Pour autant il est difficile de parler de structures « à la grecque », dans la mesure où il ne semble pas exister de décalage chronologique entre la Grèce et l'Italie. D'autre part, la planimétrie des premiers bains domestiques attestés sur le sol italique (Moltone, Vulci, etc) ne permet pas de rattacher ces témoignages à une tradition balnéaire grecque. On peut donc difficilement parler d'une influence de la Grèce sur l'Italie, du moins en ce qui concerne le rôle primordial de la première dans l'introduction du bain domestique. En revanche, les éléments de décoration des *balnea* construits entre le dernier quart du II<sup>e</sup> et la deuxième moitié du I<sup>er</sup> siècle av. J.-C. sont particulièrement marqués par l'hellénisme. À Rome, le petit *balneum* de la via Sistina (73), et peut-être celui de la via Balbo (55), témoignent de l'adoption d'un répertoire iconographique caractéristique des bains publics d'Étrurie, de Grande Grèce ou d'Égypte hellénistique. L'*Vrbs* ne semble donc pas montrer de retard particulier par rapport à des cités comme Pompéi, où certaines des *domus* les plus luxueuses et les plus

influencées par l'hellénisme ne se dotent de petits quartiers balnéaires que tardivement. Cette mode toutefois ne dure pas ; avec le développement et la diffusion du système à hypocauste, se met en place un modèle romain qui restera inchangé durant des siècles.

### *Diffusion du bain domestique*

Il est difficile d'établir à quel point la pratique du bain s'est développée précocement dans la ville éternelle, puisque comme nous avons pu le souligner à plusieurs reprises, les infrastructures d'époque républicaine ne sont que très sporadiquement parvenues jusqu'à nous. Si on les conjugue cependant avec les textes connus pour cette période, on voit pourtant que l'usage du bain domestique, non plus seulement hygiénique, mais aussi de détente, était déjà bien ancré dans les mœurs au premier quart du I<sup>er</sup> siècle av. J.-C. Difficile également d'évaluer la diffusion du bain domestique au cours de la période impériale, dans la mesure où les textes se focalisent essentiellement sur les grands thermes impériaux, ou encore les bains privés fréquentés par le public. Là encore, la pratique devait être assez banale pour ne pas faire l'objet d'une attention particulière.

Archéologiquement, la distinction entre bain domestique et petit complexe privé d'exploitation n'a pas toujours été aisée à établir ; le type I, comme nous l'avons défini, semble toutefois se caractériser par des dimensions particulièrement réduites, et ce même dans les *domus* les plus luxueuses de la ville. Ces complexes se distinguent ainsi des plus importants secteurs balnéaires des *uillae* suburbaines décrits par Pline le Jeune ou Sidoine Apollinaire, et bien connus archéologiquement. Ainsi, posséder des *balnea* domestiques en ville devait être un luxe particulièrement prestigieux, et Rome ne semble pas faire figure d'exception dans ce domaine. Il n'est d'ailleurs pas étonnant de constater que la distribution géographique des bains domestiques, à l'époque républicaine et impériale, suit exactement les schémas urbains déjà définis pour les plus riches *domus* de la ville : Palatin d'abord, *Velia* puis *Caelius* et Esquilin, en passant par l'Aventin et le Pincio à une époque plus avancée. La période tardive et les crises démographiques et économiques qui la caractérisent bouleversent quelque peu ces schémas, dans le sens où l'on assiste à une réappropriation privée des espaces publics : c'est le moment où l'on voit apparaître une *domus* sur la citerne des thermes de Trajan

(15) ou encore sur le Champ de Mars (93).

On ne distingue pas pour autant de véritable évolution typologique dans ces bains tardifs, qui semblent toujours tributaires de critères essentiellement liés au confort et à la commodité, mais aussi à l'espace limité en milieu urbain. Ainsi les *caldaria* de la *domus* du *Caelius* (12) ou de celle située au-dessus des *Naualia* (93), pourtant richement décorés, présentent des dimensions modestes et des schémas typologiques inchangés depuis la première période impériale, à savoir une pièce rectangulaire avec vasques semi-circulaires pour l'immersion. Seules les demeures situées en bordure de la ville (donc dans la « ceinture verte » des jardins, 42) développent certaines caractéristiques de l'architecture tardive, tout en témoignant la désertification des espaces périphériques. Ainsi la planimétrie de ces complexes est plus à rapprocher des riches villas suburbaines et / ou impériales ; en aucun cas elle ne saurait certifier une évolution typologique des complexes balnéaires domestiques.

Nous avons déjà pu observer que ces derniers, bien que moins nombreux à l'époque tardive, représentaient plus d'un tiers du nombre total des bains attestés pour cette période : il s'agit donc plus ou moins du même rapport constaté pour la période du Haut-Empire. D'après nos données, il faut donc croire que le phénomène de multiplication des riches habitations mono familiales au Bas-Empire n'a pas nécessairement entraîné une augmentation des secteurs balnéaires domestiques. Cette situation est très certainement tributaire de l'offre constante en bains ouverts au public, qu'il s'agisse de petits *balnea* de quartiers ou de thermes impériaux. Tous les riches citadins n'étaient donc pas tenus de posséder leurs propres bains, dans la mesure où la ville, encore plus que la campagne, leur offrait un panel de choix important<sup>1736</sup>. Nous avons constaté entre autre que l'adduction à l'aqueduc public était une concession

---

<sup>1736</sup> Plin. (J.) *Ep.*, 2, 17, 26, à propos de sa villa des Laurentes près d'Ostie : *Suggerunt adfatim ligna proxima siluae ; ceteras copias Ostiensis colonia ministrat. Frugi quidem homini sufficit etiam uicus, quem in uilla discernit. In hoc balnea meritoria tria, magna commoditas, si forte balneum domi uel subitus aduentus uel breuior mora calfacere dissuadeat.* : « On trouve le bois en abondance dans les forêts voisines ; quant au reste, la ville d'Ostie le fournit. Même à qui n'a pas de grands besoins suffit le bourg dont une seule propriété me sépare. Il s'y trouve trois bains publics, ressource précieuse si par hasard le chauffage d'un bain à la maison est déconseillé par le fait d'une arrivée imprévue ou du manque de temps » (Trad. A. M. Guillemin 1937).



personnelle de l'empereur, et ce jusqu'à une période tardive, où apparaissent les premières concessions réelles, c'est-à-dire patrimoniales. N'importe quel particulier ne pouvait donc se permettre de posséder des bains domestiques, en sachant d'autre part que ces derniers étaient très certainement soumis à une taxation annuelle (*uectigal*), et à une législation contrôlée.

### ***L'importance des modes régionales dans la diffusion du bain public dans le monde méditerranéen***

En ce qui concerne les bains ouverts au public, la question reste plus délicate. Les témoignages archéologiques et littéraires semblent concorder sur le fait que les premiers bains publics étaient grecs. Des bains de gymnase d'abord, puis des bains indépendants, sont ainsi attestés depuis l'époque classique en Grèce, mais c'est surtout à partir de l'époque hellénistique que ces derniers connaissent un développement et une diffusion sans précédent dans le monde méditerranéen. En réalité, le modèle avec *tholos* et cuves plates semble avoir connu un succès particulièrement vif en Grande Grèce et en Égypte, où il perdure d'ailleurs bien après la romanisation et l'introduction de l'hypocauste. Ces bains ont souvent été considérés comme les « ancêtres » du modèle romain, dans la mesure où certains présentaient un système primitif de chauffage par le sol, ainsi que des bassins d'immersion.

On constatera cependant qu'aucun établissement italique d'époque républicaine ne présente de similitude avec ce plan de type hellénistique. Les premiers établissements connus, à Pompéi et *Fregellae*, se caractérisent ainsi par une architecture originale, avec bassins d'immersion en commun et succession de pièces, chauffées dès le II<sup>e</sup> siècle av. J.-C. par un système à hypocauste sur pilettes. La tradition balnéaire italique diffère donc de celle attestée en Grande-Grèce et dans le monde méditerranéen oriental. Si la « racine commune » reste la Grèce continentale, il faut très certainement penser qu'entre la fin du III<sup>e</sup> et le dernier quart du II<sup>e</sup> siècle av. J.-C. se mettent en place deux manières différentes de prendre le bain en public, selon le mode italique ou oriental, lui-même subdivisé en différents types régionaux<sup>1737</sup>. Ce dernier perdra

---

<sup>1737</sup> Nous reprenons ici les types proposés par B. Redon (*Balnéorient*) lors de sa conférence donnée à Lyon le 30/03/2011. Elle distingue ainsi trois types régionaux : le premier, en Méditerranée occidentale,

toutefois son importance avec les conquêtes romaines, en Sicile et en Grèce : à Olympie par exemple le bain de tradition hellénistique se « romanise » brusquement vers 40 av. J.-C., avec la mise en place d'un hypocauste sur pilettes ; en Égypte il persiste parfois jusqu'au II<sup>e</sup> siècle ap. J.-C., signe de son succès particulier dans cette région de l'Empire.

Le but de cette étude n'est en aucun cas de nier le rôle primordial de la Grèce et de la Grande-Grèce dans l'introduction de la pratique balnéaire publique en Italie. Le décalage chronologique constaté entre les *balnea* de type grec et les premiers *balnea* italiens connus est d'ailleurs bien la preuve de l'antériorité des premiers sur ces derniers<sup>1738</sup>. Par ailleurs, l'apparition, dans les bains publics orientaux, d'un système de chauffage radiant par le sol avec parois chauffantes dès le III<sup>e</sup> siècle av. J.-C., a également dû exercer une influence primordiale sur les premiers bains romains. Ceux-ci se distinguent pourtant (dès le début ?) de leurs homologues grecs en adoptant un parcours thermal non plus rayonnant, mais continu, de profonds bassins d'immersion en commun chauffés et surtout, un hypocauste continu sous toutes les pièces. Que la commercialisation à grande échelle de ce système soit due à Sergius Orata n'est finalement pas la question : on constate bien qu'entre la fin du II<sup>e</sup> et la première moitié du I<sup>er</sup> siècle av. J.-C., l'hypocauste à pilettes atteint sa forme standard et devient un des symboles du bain « à la romaine » dans tout le monde méditerranéen. L'instauration du *frigidarium* à la fin du parcours thermal sera ainsi la dernière étape dans la mise en place de ce nouveau modèle à suivre.

---

se caractérise par des cuves plates et des larges bassins d'immersion chauffés par hypocauste (bains de Sicile, Marseille) ; le second se retrouve essentiellement en Méditerranée orientale (Grèce) et privilégie les baignoires individuelles et également les cuves plates : il s'agit des deux types les plus précoces (ils apparaissent entre le IV<sup>e</sup> et le III<sup>e</sup> siècle av. J.-C.). Enfin, à partir du II<sup>e</sup> siècle av. J.-C. arrive en Égypte un modèle inspiré de ces deux derniers, qui se caractérise par des cuves plates dans une ou plusieurs *tholoi* et des baignoires assez réduites pour un bain d'immersion.

<sup>1738</sup> À l'exception des thermes de Stabies (dont la chronologie a sérieusement été remise en question ces dernières années), nous ne connaissons aucun bain public sur le sol italique antérieur au premier quart du II<sup>e</sup> siècle av. J.-C.

### ***Les bains d'usage public à Rome : distribution urbaine et tradition architecturale***

Aucun bain ouvert au public d'époque républicaine n'est malheureusement attesté dans l'*Vrbs*, du moins archéologiquement. Il nous est donc impossible d'évoquer l'agencement architectural de tels édifices, ni même leur diffusion au sein de la ville. Plus encore que pour les bains domestiques, seuls les textes nous informent sur la présence de *balnea* ouverts au public ; ces derniers devaient pourtant faire partie du paysage urbain au I<sup>er</sup> siècle av. J.-C., et peut-être même avant si l'on en croit les fréquentes mentions de Plaute. Les thermes d'Agrippa marquent ainsi l'apparition d'un nouveau type d'établissement, marqué par le luxe et la symétrie ; ils servent ainsi de prototypes au modèle dit impérial, adopté en masse et de façon toujours plus démesurée par les empereurs désireux d'asseoir leur pouvoir en contentant le peuple. Parallèlement coexistent de nombreux établissements de quartiers privés, dont la distribution géographique à l'intérieur de la ville est largement tributaire des thermes impériaux. Les quartiers résidentiels comme le *Caelius*, l'Aventin ou le nord de la *Via Lata* et de l'*Alta Semita*, se caractérisent selon toute logique par un manque de structures balnéaires adéquates, alors que les zones plus populaires (Champ de Mars, Transtevere et *Porta Capena*, zone comprise entre l'*Alta Semita* et le *Vicus Patricius*) restent de tous temps marquées par une forte présence d'établissements ouverts au public. Ces établissements sont ainsi répartis de façon équitable entre les I<sup>er</sup> et II<sup>e</sup> siècles ap. J.-C., avec une légère baisse à l'époque sévérienne, constante par la suite jusqu'au V<sup>e</sup> siècle.

La planimétrie de ces bains est largement tributaire de leur fonction : ainsi les petits complexes de type II / III (10, 78, 101, 118, etc), parce qu'ils dépendent d'un espace généralement limité (*insula*, *domus*, corporation), se caractérisent par des schémas planimétriques simples subissant très peu l'influence des modes. À l'inverse, les bains de type IV, donc indépendants du tissu urbain, jouissent d'une plus grande liberté dans leurs formes architecturales. Les complexes du Latran (40), d'« Hélène » (45) ou du Palazzo Tittoni (60) par exemple se caractérisent par un parcours semi-symétrique et des ouvertures tripartites typiques de l'époque sévérienne à laquelle ils furent construits ; quant à l'édifice de la via Ariosto (41), il contient en plan tous les éléments spécifiques de l'architecture tardive. Pour autant ces bains de quartiers ne se distinguent pas de leurs homologues provinciaux par une recherche architecturale

particulièrement originale. Les similitudes observées entre nos établissements de bain et ceux d'autres villes romaines, notamment Ostie, montre très clairement la présence de cartons circulant dans l'Empire. En ce sens, il semble difficile de croire à l'influence de Rome sur ses Provinces ; son rôle prépondérant et innovateur en matière d'architecture thermale semble donc s'être principalement appliqué aux thermes impériaux, non aux plus modestes bains de quartiers.

### *La spécificité romaine en matière de propriété*

C'est plutôt à travers le statut des complexes balnéaires que nous constatons toute la spécificité de la capitale. Dans les cités italiennes et provinciales, les thermes de statut public peuvent avoir plusieurs sources de financement : ils sont ainsi offerts aux habitants par la cité, l'empereur, ou bien par un simple particulier (cf Chapitre IV.3). Cet acte d'évergétisme, qui peut concerner aussi bien la construction *ex nouo* que la restauration d'un édifice, distingue le commanditaire du propriétaire, qui restera alors la cité<sup>1739</sup>. À Rome, il semble en revanche que le Sénat n'ait jamais été responsable de l'érection ou même de la maintenance de bains publics, que ce soit sous la République ou durant l'Empire. Parallèlement, la présence de bains de statut public offerts par un particulier n'est pas attestée non plus pour toute la période impériale, et peut-être même pour la période républicaine<sup>1740</sup>. C'est l'empereur qui est donc le seul commanditaire (et propriétaire) des thermes publics de la ville, instaurant notamment une confusion toujours plus forte entre *fiscus* et domaine public. Le cas des *thermae Agrippae* et *Surae* semble faire office d'exception, mais l'attestation de restaurations impériales démontre le passage de ces complexes au *fiscus* à un moment donné, probablement dès la mort de leur commanditaire ; le Sénat devait de toute façon être dans l'impossibilité de financer la maintenance de tels édifices.

Il semble ainsi que la douzaine de *balnea* nominatifs des *Catalogues*

---

<sup>1739</sup> Nous pouvons par exemple citer un *balneum municipibus* financé par M. Helvius Rufus (*CIL* XIV 3472, Vicovaro, règne de Tibère), ainsi que des *[th]ermas municipii* (*CIL* XI 3366, Tarquina, époque de Marc Aurèle).

<sup>1740</sup> Nous avons vu qu'il était difficile de démontrer le statut des rares *balnea* ouverts au public sous la République (comme les *balneae Seniae*, édifice portant le nom d'un privé, mais que Cicéron qualifie de *publicae*).

*Régionnaires* aient été à l'origine des bains d'exploitation, passés dans le patrimoine impérial par legs ou confiscation, comme ce fut le cas pour les bains de Plautien, ou encore pour de nombreux *horti* et *horrea* appartenant à des privés. Hormis ces établissements, nous ne possédons donc aucune attestation de bains publics financés par quelqu'un d'autre que l'empereur, ce qui démontre une fois de plus le monopole exercé par ce dernier sur les *opera publica* de la capitale. Les édifices ouverts au public ne pouvaient donc qu'être privés, c'est-à-dire financés par un propriétaire privé pour un usage commercial. Les noms des nombreux propriétaires parvenus par les textes et l'épigraphie, ainsi que la série de lois concernant l'exploitation de bains privés (liés ou non à des *domus*), semblent autant de preuves confirmant cette hypothèse.

L'étude prosopographique des propriétaires des bains privés, qu'ils soient ouverts au public ou domestiques, a démontré que la possession de tels établissements était l'exclusivité des plus riches, mais non nécessairement d'un statut social élevé. On constate notamment que les sénateurs étaient majoritairement consulaires, alors que de nombreux préfets du prétoire sont attestés parmi les chevaliers ; nous avons également reconnu des noms d'affranchis impériaux et de femmes liées à la famille impériale. Il faut cependant garder à l'esprit que ces identifications reposent sur des bases fragiles, dans le sens où elles ont été faites à partir de noms connus, et donc susceptibles d'avoir eu une place importante dans l'histoire. On notera néanmoins que tous ces propriétaires semblent avoir été liés, de près ou de loin, avec l'empereur, ce qui est finalement loin d'être étonnant si l'on considère que le droit à l'eau était un privilège accordé par le seul *princeps*, et ce jusqu'à une période tardive. Ainsi, les 856 *balnea* anonymes des *Régionnaires* seraient bien des complexes exclusivement privés, domestiques ou ouverts au public : leur présence, sur une liste probablement destinée au *praefectus urbi*, pourrait donc être perçue comme la volonté de recenser les privilégiés bénéficiant du très précieux droit à l'eau, certainement objet de *uectigalia*.

### ***Dynamisme et déclin de la construction thermale***

Jusqu'au début du IV<sup>e</sup> siècle, on constate un dynamisme particulièrement constant dans le domaine de la construction balnéaire, qui contraste avec l'idée d'une Rome décadente vidée d'une grande partie de ses habitants. Ainsi Dioclétien et

Constantin, deux empereurs particulièrement peu concernés par la construction publique au sein de l'*Vrbs*, se distinguent en offrant au peuple les derniers grands établissements balnéaires de la ville. Si l'on en croit l'*Histoire Auguste*, l'empereur Tacite aurait également financé à ses frais la construction de *thermae publicae* (163) sur sa propre demeure. On pourrait croire que les *balnea* privés de cette période étaient surtout d'anciens établissements sujets à d'importantes restaurations, comme le témoignent par exemple les inscriptions *CIL VI 1136* (*thermae* « *Helenae* », 45) et *CIL VI 29706* (*balnea Obstorgiana*, 162). En réalité, on voit que parallèlement, les particuliers continuaient à financer de nouveaux bains d'exploitations, indépendants ou bien à l'intérieur de leur propre *domus*, suivant un procédé déjà bien en place au début du I<sup>er</sup> siècle av. J.-C. Ainsi Naeratius Cerealis offrit des bains au moment de son consulat de 358 (47). La présence de *domus* avec *balneum* d'exploitations ou de bains indépendants fonctionnant encore à la fin du IV<sup>e</sup> et au début du V<sup>e</sup> siècle est attestée par le *Liber Pontificalis* (49, 63, 67, 68, 92). Le *balneum* de la via Ariosto (première moitié du IV<sup>e</sup> siècle, 41) témoigne également d'un type de construction tardif qui rappelle de façon surprenante les bains de la via della Foce à Ostie. Les nombreux fragments de statues découverts dans ses fondations montrent un usage édilitaire ordinaire à cette période tardive, et très certainement la réappropriation d'une partie des *Horti Lamiani* par des particuliers.

Le V<sup>e</sup> siècle, qui constitue la limite chronologique fixée pour notre étude, marque ainsi la fin d'une tradition balnéaire antique et les prémices des *balnea* de type médiéval. Les seules attestations édilitaires connues pour cette période, et même pour le dernier quart du IV<sup>e</sup> siècle, correspondent à des *balnea* liés à l'édification de basiliques, comme c'est le cas par exemple pour le complexe commandé par le Pape Symmaque, avec la Basilique Saint-Pancrace dans le quartier du Transtevere (hors-les-murs)<sup>1741</sup>. Lorsque Vitigès coupe l'eau des aqueducs en 537, il porte un coup fatal aux grandes *thermae* qui continuaient tant bien que mal à fonctionner ; néanmoins, on doit penser que la très grande majorité des plus modestes *balnea* étaient déjà désertés depuis plusieurs décennies, comme le démontre le complexe de la Via Portuense (122). Seul le petit *balneum* du *Caelius* (12) témoigne d'importantes réfections jusqu'au milieu du V<sup>e</sup>

---

<sup>1741</sup> *Lib.Pont.* I, 262, Vie de Symmachus (498-514): *Eodem tempore fecit basilicam sancti Pancrati, ubi et fecit arcum argenteum (...); fecit autem in eodem loco balneum.*

siècle, mais on doit penser que ses besoins en eau ne devaient pas être particulièrement importants. Il reste en tout cas la dernière attestation antique d'une pratique balnéaire domestique chez un particulier. Certaines structures thermales – notamment les plus grands établissements - ont dû fonctionner jusqu'au VI<sup>e</sup> siècle en utilisant l'eau des citernes, des puits et de certains aqueducs maintenus en usage<sup>1742</sup> ; toutefois entre la seconde moitié du VI<sup>e</sup> et le VII<sup>e</sup> siècle tous les thermes (ou presque) sont abandonnés, comme le confirme la multiplication des sépultures organisées à l'intérieur des thermes de Caracalla, de Dioclétien ou de Constantin<sup>1743</sup>. L'usage du mot *thermae* se perd peu à peu, jusqu'à devenir une sorte d'expression générique désignant de façon souvent confuse les ruines monumentales du paysage romain.

### ***Le bain au Moyen-Âge***

L'usage balnéaire est en effet très peu connu pour la période du Haut Moyen-Âge. On sait par exemple que le pape Hadrien, qui régna à la fin du VIII<sup>e</sup> siècle, se fit construire un bain dans une partie de son palais du Latran ; son successeur, Léon III, fit également édifier un grand *balneum* magnifiquement décoré pour son propre usage, et un autre pour les pèlerins<sup>1744</sup>. Les *balnea* d'époque médiévale sont des structures généralement modestes, privées la grande majorité du temps, ou de propriété ecclésiastique. Jamais l'Église n'interdit la pratique du bain, étant donné sa trop grande diffusion dans le monde occidental et oriental, mais elle y mit cependant très vite des restrictions. Si elle pouvait autoriser le bain à but hygiénique, la pratique du bain liée au plaisir du corps et les bains mixtes furent en revanche proscrits. En réalité le rapport au bain durant le Moyen Âge est plutôt ambigu : une fréquentation régulière est signe de relâchement des mœurs, mais on reconnaît cependant ses vertus thérapeutiques et

---

<sup>1742</sup> Théodoric va ainsi faire restaurer les *thermae Constantinianae* sur l'Aventin et les *thermae Antoniniana* (CIL XV 1665a, 3-4 ; 1669, 7). Il semble par ailleurs que l'eau de l'*aqua Antoniniana* a continué à desservir les thermes homonymes au moins jusqu'au IX<sup>e</sup> siècle, comme l'indiquent les interventions sur l'aqueduc (Lib. Pont. I, 504 ; II, 91 ; II, 154) ainsi que les traces de calcaires. Seule une partie réduite de l'édifice devait cependant garder sa fonction d'origine, comme l'attestent les tombes et peut-être la présence d'un lieu de culte à partir du VI<sup>e</sup> siècle (Piranomonte, *LTUR* V, 1999, p. 43).

<sup>1743</sup> Hubert, 2007, p. 130-131.

<sup>1744</sup> Lib. Pont. I, p. 503 ; II, p. 27-28.

purificatrices dans les célébrations de rites et de sacrements<sup>1745</sup>. C'est ainsi qu'on assiste à une véritable christianisation du bain, qui semble perdre, du moins en théorie, toute fonction récréative. En réalité, à partir du XIII<sup>e</sup> siècle, de nombreux textes et miniatures attestent la popularité des bains publics, ou plutôt des « étuves », décrits le plus souvent comme étant propices aux rencontres adultères, à la prostitution et à la débauche en général. Car le bain mixte, bien que maintes fois interdit (l'histoire se répète), semble bien pratique courante<sup>1746</sup>. En 1292, les bains publics à Paris s'élèvent au nombre de 26, pour une population estimée de 250 000 à 300 000 habitants<sup>1747</sup>.

Le bain de détente, public ou privé, ne disparaît donc pas au Moyen-Âge, mais on peut bien parler d'une culture de masse qui s'éteint définitivement avec la fin de la période antique. Le paysage balnéaire de Rome, plus que toute autre cité de l'Empire, évoque le succès de la pratique thermale dès le I<sup>er</sup> siècle av. J.-C. et la rapide appropriation des établissements publics à des fins de propagande impériale. On peut certes parler d'un instrument de contrôle du peuple, mais aussi, et surtout, d'un symbole fort de l'identité romaine. Parallèlement aux *thermae*, des centaines de bains de quartiers détenus par des particuliers continuèrent ainsi à prospérer jusqu'à une période tardive. D'après les données des *Catalogues Régionnaires* et nos calculs, on peut ainsi estimer le nombre de *balnea* (privés) ouverts au public à environ 600, contre près de 300 complexes domestiques, et ce à une période où la population devait être bien inférieure au million. Les 11 *thermae* impériales enfin, dont la capacité d'accueil quotidienne devait dépasser la dizaine de milliers de personnes, démontrent encore une fois la place exceptionnelle de Rome en matière d'offre balnéaire.

### ***Bilan et perspectives***

J'espère ainsi avoir pu répondre aux objectifs fixés au début de cette recherche, et d'avoir su donner un bon aperçu du paysage balnéaire de Rome durant l'Antiquité. Je suis consciente en effet de certaines lacunes que peut présenter cette recherche, notamment dans le traitement des données de fouilles, qui a eu pour conséquence une étude relativement réduite des typologies planimétriques des établissements balnéaires.

---

<sup>1745</sup> Romana Stasolla, 2002, p. 39-40.

<sup>1746</sup> Pour un résumé éclairé des pratiques balnéaires (publiques et privé) au Bas Moyen-Âge, voir Vigarello, 1985, p. 37-46.

<sup>1747</sup> *Ibid*, p. 30.



J'avais déjà pu justifier un tel parti dans mon introduction : privilégier une analyse planimétrique aurait requis une présence constante sur le terrain, et surtout un accès aux archives de la Surintendance, difficilement accessibles. Il me semblait plus pertinent de privilégier un axe peu abordé dans les études balnéaires, basé principalement sur les distinctions entre droits de propriété et usage d'un bâtiment thermal, mais aussi sur les conséquences législatives et pratiques liées à la possession d'un tel établissement. Ces questions mériteraient par ailleurs d'être étendues à toute la péninsule italique, dans le but d'offrir une perspective plus large à cette étude, notamment en développant certaines comparaisons, déjà amorcées ici, entre Rome et le reste de l'Italie.

Il serait également intéressant de pouvoir élargir le dossier des données archéologiques dans de futures recherches. La carte archéologique des bains de Rome n'est pas en cela un instrument figé : elle représente l'état de la recherche actuelle, et j'aurais souhaité, dans un futur proche, pouvoir contribuer à l'enrichir et à la faire gagner en précision, notamment grâce à la prise en compte des bains du *suburbium*. La *Forma Urbis* de R. Lanciani est un bon instrument de travail, mais qui gagne aujourd'hui à être dépassé. Dans cette optique, plusieurs projets de Cartes Archéologiques de Rome sont actuellement en cours de réalisation (dont celle de P. Carafa que j'ai utilisée ici à titre « expérimental »), et l'on ne peut que souhaiter leur parution prochaine. J'espère que cette étude thématique pourra contribuer dans cette perspective à une meilleure connaissance du paysage balnéaire romain. Pour conclure cette étude, j'aimerais enfin évoquer l'idée proposée par M. F. Boussac (*Balnéorient*)<sup>1748</sup> de mettre en commun toutes les recherches concernant les bains du monde romain et hellénistique. Il serait intéressant en effet de pouvoir proposer pour chaque étude balnéaire un catalogue basé sur la normalisation des données planimétriques et scientifiques, comme nous avons commencé à le faire ici. Les analyses thématiques et parfois isolées comme la nôtre, réunies sous la forme d'un gigantesque *corpus*, pourraient alors trouver une meilleure cohérence en servant de fondement aux futures recherches transversales. L'application de technologies de type SIG au champ de l'archéologie, serait ainsi l'occasion de mettre en commun des milliers de données dispersées et parfois peu accessibles, et, qui sait, de présenter une image peut-être plus fidèle du paysage balnéaire antique.

---

<sup>1748</sup> Propos recueillis lors de la conférence donnée à Lyon le 30/03/2011.

## LISTE DES ABRÉVIATIONS UTILISÉES DANS LE TEXTE

ACS = Archivio Centrale dello Stato.

ASSAR = Archivio della Soprintendenza.

*Cod. Vat. Lat.* = *Codice Vaticano Latino* de la Bibliothèque Vaticane (Lanciani).

*Lib. Pont.* = *Liber Pontificalis*, A. Duchesne, 1981 (1916<sup>1</sup>).

*PIR* = P. von Rohden / H. Dessau, *Prosopographia Imperii Romani Saec. I. II. III.*, Berlin 1897.

*PIR*<sup>2</sup> = E. Groag / A. Stein (et al.), *Prosopographia Imperii Romani Saec. I. II. III.*, 2<sup>nd</sup> edition, Berlin / Leipzig 1933.

*Rost. Syll.* = M. Rostovtzeff, *Tesserarum urbis Romae et suburbi. Plumbarum Sylloge*, St. Petersourg, 1903.

SAR = Soprintendenza Archeologica di Roma.

VZ = R. Valentini, G. Zucchetti, *Codice topografico della città di Roma*, Vol. 1-4, Rome, 1940-1953.

Les abréviations utilisées pour les périodiques sont celles de *l'Année Philologique*.

## BIBLIOGRAPHIE

M. Accame, E. Dell'Oro, *I Mirabilia Urbis Romae*, Rome, 2004.

J. P. Adam, *La construction romaine*, Paris, 1984.

M. Albertoni, “*Pianta di edificio di bagno, in mosaici a colori*”: *Note ed osservazioni*, dans *Boll.Mus.Com.Roma*, 1987, p. 11-18.

E. B. Andersson, *Urban water supply in Pompeii and the private water consumption*, dans *La ciudad en el mundo romano*, II, 1994, p. 29-31.

J. C. Anderson, *The date of the Thermae Traiani and the topography of the Oppius Mons*, dans *AJA*, 89, 1985, p. 499-509.

M. Andreussi, *Antiche strutture scoperte durante i lavori di costruzione del Palazzo di Giustizia di Roma*, dans *BCom*, 86, 1978-79, p. 47-59.

B. M. Apollonj Ghetti, *Santa Prassede*, Rome, 1961 (*Le chiese di Roma illustrate*, 66).

- J. Arce, *El inventario de Roma: Curiosum y Notitia*, dans W. V. Harris (éd.), *The transformations of Vrbs Roma in late Antiquity*, *JRA*, supp. 33, 1999, p. 15-22.
- J. Arce, R. Mar, F. J. Sanchez Palencia, *Monumento presso l'arco di Tito nel Foro Romano: Campagna 1989*, dans *Archeologia Laziale X*, 1990, p. 43-51.
- P. Armellin, P. Quaranta, *Il tempio di Diana sull'Aventino. Nuove acquisizioni*, dans *Bcom*, 105, 2004, p. 279-298.
- L. Asor Rosa, *Testimonianze archeologiche dall'area del Semaiaio Comunale*, dans *BCom*, 102, 2001, p. 147-162.
- F. Astolfi, *Domus SS. Ioannis et Pauli*, dans *LTVR*, II, 1995, p. 117-118.
- P. Attema, A. Nijboer, A. Zifferero (éd.), *Papers in Italian Archaeology VI. Proceedings of the sixth conference of italian archaeology, Groningen, 15-17 april 2003*, II, Oxford, 2005.
- A. Augenti, *Palatia, tra la tarda Antichità e l'alto Medioevo*, dans *Aurea Roma*, 2000, p. 91-96.
- S. Aurigemma, *Edifici d'eta romana scoperti nella costruzione della nuova stazione termini*, dans *FA*, 3202, 1948.
- S. Aurigemma, *Consolidamento e restauro delle "mura serviane" in piazza dei Cinquecento*, dans *FA*, 313, 1950.
- L. Avetta (éd.), *Roma. Via Imperiale. Scavi e scoperte (1937-1950) nella costruzione di Via delle terme di Caracalla e di Via Cristoforo Colombo*, Rome, 1985.
- I. Baldini Lippolis, *Private space in late antique cities: laws and buildings procedures*, dans L. Lavan, L. Özgenel et A. Sarantis (éd.), *Housing in Late Antiquity. From palaces to shops*, Leiden, 2007, p. 197-238.
- M. Barbera, *Dagli horti Spei Veteris al Palatium Sessorianum*, dans *Aurea Roma*, 2000, p. 104-112.
- M. Barbera, *Piazza Santa Croce in Gerusalemme e Via Eleniana*, dans *Archeologia e Giubileo*, 2001, p. 265.
- M. Barbera, S. Barrano, G. De Cola, S. Festuccia, L. Giovannetti, O. Menghi, M. Pales; *La villa di Caligola. Un nuovo settore degli horti Lamiani scoperto sotto la sede dell'ENPAM a Roma*, dans [www.fastionline.org/php/download.php?file=FOLDER-it-2010-194.pdf](http://www.fastionline.org/php/download.php?file=FOLDER-it-2010-194.pdf), 2010.
- M. Barbera, S. Di Pasquale, P. Palazzo, *Roma. Studi e indagini sul cd Tempio di Minerva Medica*, dans [www.fastionline.org/docs/FOLDER-it-2007-91.pdf](http://www.fastionline.org/docs/FOLDER-it-2007-91.pdf), 2007.

- G. Barbieri, *Ostia. Fistole acquarie inedite o completate*, dans *NSc.*, 78, 1953, p. 151-189.
- S. Barrano, M. Martines, *Via Ariosto 25/27*, dans [www.fastionline.org/docs/FOLDER-it-2004.pdf](http://www.fastionline.org/docs/FOLDER-it-2004.pdf), 2007.
- G. Bartolozzi Casti, *Proposte di rilettura e studi recenti sulle sopravvivenze archeologiche sotto S. Pietro in Vincoli*, dans *RPAA*, 70, 1997-1998, p. 235-259.
- P. Basso, F. Ghedini (éd), *Subterraneae domus. Ambienti residenziali e di servizio nell'edilizia privata romana*, Vérone, 2003.
- G. Becatti, *Scavi di Ostia. IV. Mosaici e pavimenti marmorei*, Rome, 1961.
- G. Becatti, *Alcune caratteristiche del mosaico bianco e nero in Italia*, dans *La mosaïque greco-romaine*, 1965, p. 15-28.
- R. Behrwald, *Die Stadt als Museum? Die Wahrnehmung der Monumente Roms in der Spätantike*, Berlin, 2009.
- A. Bérenger, *Comment indiquait-on son adresse à Rome?*, dans *Rome des quartiers*, 2008, p. 165-174.
- A. Biasci, *Manoscritti, disegni, foto dell'Istituto Archeologico Germanico ed altre notizie inedite sul "Tempio di Minerva Medica"*, dans *BCom*, 104, 2003, p. 145-182.
- R. Biundo, *La gestion publique de l'eau: finances municipales et centre du pouvoir à l'époque impériale*, dans *Vers une gestion intégrée de l'eau dans l'Empire Romain*, 2008, p. 163-174.
- M. E. Blake, *The pavements of the roman buildings of the Republic and the early Empire*, dans *MAAR*, 8, 1930.
- M. E. Blake, *Mosaics of the late empire in Rome and vicinity*, dans *MAAR*, 17, 1940.
- M. E. Blake, *Ancient roman construction in Italy, from the prehistoric period to Augustus*, Washington D.C., 1947.
- J. Boardman, *Vasi Ateniesi a figure rosse. Periodo arcaico*, Milan, 1992 (1975<sup>1</sup>).
- D. Bocquet, *L'archéologie à Rome après 1870. Une lecture politique et spatiale*, dans *MEFRIM*, 113, 2, 2001, p. 759-773.
- M. Boraik, *Ptolémaic baths in front of the temple of Karnak*, dans *Le bain collectif en Egypte*, 2009, p. 73-86.
- P. Borgard (éd.), *La maison urbaine d'époque romaine en Gaule Narbonnaise et dans les provinces voisines, Actes du Colloque, Avignon, 11-13 novembre 1994*, Avignon, 1996.

- E. Borgia, D. Colli, S. Palladino, C. Paterna, *Horti Speis Veteris e Palatium Sessorianum: nuove acquisizioni da interventi urbani 1996-2008*, I, dans [www.fastionline.org/docs/FOLDER-it-2008-124.pdf](http://www.fastionline.org/docs/FOLDER-it-2008-124.pdf), 2008, p. 12-17.
- E. Borgia, D. Colli, S. Palladino, C. Paterna, *Horti Speis Veteris e Palatium Sessorianum: nuove acquisizioni da interventi urbani 1996-2008*, II, dans [www.fastionline.org/docs/FOLDER-it-2008-125.pdf](http://www.fastionline.org/docs/FOLDER-it-2008-125.pdf), 2008, p. 21-25.
- L. Botarelli, M. Coccoluto, M. C. Mileti, *Materiali per Populonia*, VI, Pise, 2007.
- A. Bouet, *Les thermes des maisons urbaines en Gaule Narbonnaise*, dans *La maison urbaine d'époque romaine en Gaule Narbonnaise*, 1996, p. 169-183.
- A. Bouet, *La mosaïque de la Via Marsala à Rome (Regio V): le plan des thermes d'une association d'athlètes?*, dans *MEFRA*, 110, 2, 1998, p. 849-892.
- A. Bouet, *Les thermes privés et publics en Gaule Narbonnaise*, I-II, Rome, 2003 (CEFR, 320).
- M. F. Boussac, T. Fournet, B. Redon (éd.), *Le bain collectif en Egypte*, Le Caire, 2009.
- O. Brandt, *Il battistero lateranense da Costantino a Ilaro*, dans *Opuscula Romana*, 22-23, 1997-1998, p. 13-20.
- N. Breccia Fratadocchi, *Considerazioni su un nuovo ambiente sottostante la basilica di Santa Cecilia in Trastevere*, dans *BdA*, 56, 1976, p. 221.
- M. Bressan, *I Ninfei*, dans *Subterraneae domus*, 2003, p. 252.
- H. Broise, *La pratique du bain chaud par immersion en Sicile et dans la Péninsule italique à l'époque hellénistique*, dans *XAnt*, 3, 1994, p. 17-32.
- H. Broise, *Nei sotterranei di Palazzo Farnese*, dans *Forma Urbis*, 4, 1997, p. 17-21.
- H. Broise, *Entre continuité et rupture. L'introduction des pratiques balnéaires grecques et romaines en Egypte*, dans *Le bain collectif en Egypte*, 2009, p. 9-15.
- H. Broise, M. Dewailly, V. Jolivet, *Rome: Pincio (Villa Médicis)*, dans *MEFRA*, 115, 1, 2003, p. 429-432.
- H. Broise, R. Hanoune, P. Pomey, Y. Thébert, J. P. Thuillier, *Eléments antiques stitués sous le Palais Farnèse*, dans *MEFRA*, 89, 2, 1977, p. 723-803.
- H. Broise, V. Jolivet, *Musarna. II. Les bains hellénistiques*, Rome, 2004 (CEFR, 344).
- H. Broise, J. Scheid, *Le Balneum des Frères Arvales*, Rome, 1987 (*Roma antica*, 1).
- C. Bruun, *The Water supply of Ancient Rome. A study of Roman Imperial Administration*, dans *Commentationes Humanarum Litterarum*, 93, 1991.

- C. Bruun, *Iscrizioni trascurate su fistule acquarie di Roma e dell'Italia Centrale*, dans *RPAA*, 64, 1991-1992, p. 235-249.
- C. Bruun, *Acquedotti e condizioni sociali di Roma imperiale*, dans *La Rome impériale*, 1997, p. 121-155.
- C. Bruun, *Ownership of baths in Rome and the evidence from lead pipe installations*, dans *Roman baths and bathing*, 1999, p. 75-85.
- C. Bruun, *Roman water legislation*, dans *Handbook of ancient water technology*, 2000, p. 576-504.
- C. Bruun, *Imperial water pipes in Roman cities*, dans *Water use and hydraulics*, 2001, p. 51-63.
- C. Bruun, *Velia, Quirinale, Pincio: Note su proprietari di domus e su plumbarii*, dans *Arctos*, 37, 2003, p. 27-48.
- C. Bruun, *Proprietari e produttori di fistule acquarie romane: alcune questioni di topografia e di epigrafia*, dans *ArchCl*, 59, 2008, p. 133-146.
- M. Buonocore (éd.), *Appunti di Topografia romana nei Codici Lanciani della Biblioteca apostolica Vaticana*, I-III, Rome, 1997.
- S. Buranelli Le Pera, *Terme Massenziane*, dans *BCom*, 91, 1986, p. 485-486.
- C. Buzzetti, *Notiziario di scavi e scoperte in Roma e Suburbio (1946-1960). Via Giovanni Giolitti; Via Milano*, dans *BCom*, 90, 2, 1985, p. 325-326, 329-331.
- R. Cagnat, *Note sur le praefectus urbi qu'on appelle à tort Aconius Catullinus et sur le proconsul d'Afrique du même nom*, dans *MélArchHist.*, 7, 1887, p. 258-267.
- N. Cahill, *Household and city organization at Olynthus*, Yale, 2002.
- A. F. Caiola, M. De Vos, A. De Vos, C. Krause, G. Morganti, R. Santangeli Valenzani, *Domus Tiberiana*, dans *BCom*, 91, 2, 1986, p. 438-463.
- S. Caiola, M. A. Tomei, *Arcate e terme severiane. Indagini archeologiche e restauri*, dans *Archeologia e Giubileo*, 2001, p.162-163.
- S. Caiola, M. A. Tomei, F. Villedieu, *Ex Vigna Barberini*, dans *Archeologia e Giubileo*, 2001, p. 158.
- C. Calci, *Roma archeologica. Le scoperte più recenti della città antica e della sua area suburbana*, Rome, 2000.
- M. L. Caldelli, *Curia athletarum, iera xystike synodos e organizzazione delle terme a Roma*, dans *ZPE*, 93, 1992, p. 75-87.
- D. Candilio, *Thermae Diocletiani*, dans *LTVR*, V, 1999, p. 53-58.

- M. E. Cannizzaro, *Roma. Nuove scoperte nella città e nel suburbio. Regione VII (via Sistina)*, dans *NSc*, 1901, p. 10.
- A. Capodiferro, *Thermae Cleandri/ Commodianae*, dans *LTVR*, V, 1999, p. 49.
- A. Capodiferro, *Thermae Maxentianae*, dans *LTVR*, V, 1999, p. 60.
- A. Capodiferro, G. Morganti, M. Piranomonte, R. Santangeli Valenzani, M. A. Tomei, R. Volpe, *Ambienti tra Via Nova e Clivo Palatino*, dans *Bcom*, 91, 1986, p. 411-428.
- A. Carandini, *Domus e insulae sulla pendice settentrionale del Palatino*, dans *Bcom*, 91, 1986, p. 263-278.
- E. Carandini, E. Papi (éd.), *Palatium e Via Sacra. II. L'età tardo-repubblicana e la prima età imperiale (fine III secolo a.C. - 64 d.C.)*, dans *BollArch*, 59-60 (1999), 2004.
- A. Carbonara, G. Messineo, *Via Nomentana, km 9700. Località La Cecchina. Villa Romana, Impianto termale*, dans *BCom*, 96, 1994-95, p. 239-262.
- G. Carettoni (éd.), *La pianta marmorea di Roma antica*, Roma, 1960.
- G. Carettoni, *Regio X: Palatinum*, dans *FA* 4573, 1963.
- G. Carettoni, *Scoperte avvenute in occasione di lavori di restauro al Palazzo imperiale*, dans *NSc*, 1971, p. 300-326.
- G. Carettoni, *Terme di Settimio Severo e terme di Massenzio "in Palatio"*, dans *ArchCl.*, 24, 1972, p. 96-104.
- A. Carignani, *Un piccolo balneum privato: ancora una domus sul Celio?*, dans *La topografia antica della sommità del Celio*, 1993, p. 502-505.
- A. Carignani, *Cent'anni dopo. Antiche scoperte e nuove interpretazioni dagli scavi all'Ospedale militare del Celio*, dans *MEFRA*, 105, 2, 1993, p. 709-746.
- M. Carucci, *Domus on the late Esquiline: architectural developments and social changes*, dans *Papers in Italian Archaeology VI*, II, 2005, p. 903-912.
- G. Caruso, *Thermae Titi/Titianae*, dans *LTVR*, V, 1999, p. 66-67.
- G. Caruso, R. Volpe, *Thermae Traiani*, dans *LTVR*, V, 1999, p. 67-68.
- G. Caruso, A. Ceccherelli, P. Giusberti, *Scavi alle Terme di Tito*, dans *Archeologia Laziale X*, 1990, p. 58-67.
- A. Cassatella, I. Iacopi, *Il balneum presso le Scalae Caci sul Palatino*, dans *Les Thermes Romains*, 1991, p. 129-130.
- F. Castagnoli, *Documenti di scavi eseguiti in Roma negli anni 1860-1870*, dans *Bcom*, 73, 1949-1950, p. 123-187.

- F. Castagnoli, *Oceani solium, diebus solia (SHA, Sev.Alex., 25, 3-6)*, dans *Bcom*, 91, 1986, p. 101-102.
- F. Catalli, U. Fabianu, A. Mazzoni, P. Pacchiarotti, *Regio XIV transtiberim: Nuovi dati per la ricostruzione del paesaggio urbano antico*, dans [www.fastionline.org/docs/FOLDER-it-2009-163.pdf](http://www.fastionline.org/docs/FOLDER-it-2009-163.pdf), 2009.
- D. Cavallo, *Precisazioni sulla domus Pactumeiorum sull'Aventino*, dans *BCom*, 88, 1982-1983, p. 213-223.
- M. Cébeillac Gervasoni, *Le notable local dans l'épigraphie et les sources littéraires latines*, dans *Les "bourgeoisies" municipales italiennes aux II<sup>e</sup> et I<sup>er</sup> siècles av. J.-C.*, 1983, p. 51-58.
- M. Cébeillac Gervasoni, *L'évergétisme des magistrats du Latium et de la Campanie des Gracques à Auguste à travers les témoignages épigraphiques*, dans *MEFRA*, 102, 2, 1990, p. 699-722.
- M. G. Cecchini, *Roma: le terme e la città*, dans *Terme romane e vita quotidiana*, 1989, p. 7-9.
- A. Chastagnol, *Les Régionnaires de Rome*, dans *Les littératures techniques dans l'Antiquité Romaine*, 1996, p. 179-197.
- R. Chellini, *Toponimi di terme ed impianti idrici di età romana*, dans *Rudiae*, 15, 2003, p. 75-102.
- P. Chini, *Il balneum di Via del Teatro di Marcello*, dans *Forma Urbis*, 1, 1999, p. 18-23.
- P. Chini, M. Grandi Carletti, *Mosaico del complesso rinvenuto presso l'acquedotto Claudio in Via Eleniana: una messa a punto*, dans *Atti del VI Colloquio dell'Associazione italiana per lo Studio e la Conservazione del Mosaico*, 2000, p. 535-548.
- L. Chioffi, *Balineum Gratiarum*, dans *LTVR*, I, 1993, p. 160-161.
- L. Chioffi, *Balineum Iuliorum Akariorum*, dans *LTVR*, I, 1993, p. 161.
- L. Chioffi, *Balineum Scriboniolum*, dans *LTVR*, I, 1993, p. 163.
- L. Chioffi, *Balineum Verul(ani, -anianum)*, dans *LTVR*, I, 1993, p. 166.
- L. Chioffi, *Sulle case delle élites a Roma e dintorni. Supplemento al Lexicon Topographicum Urbis Romae*, dans *Bcom*, 100, 1999, p. 37-52.
- P. Ciancio Rossetto, *Campo Marzio Sud-Occidentale: Rinvenimenti in Via delle Zoccolette e Via del Conservatorio*, dans *Roma, Memorie dal sottosuolo*, 2007, p.171-173.



- M. Cima, M. Di Puolo, Horti Lamiani, dans *LTVR*, III, 1996, p. 63.
- M. Cima, E. La Rocca (éd.), *Tranquille dimore degli dei. La residenza imperiale degli Horti Lamiani*, Venice, 1986.
- M. Cima, E. La Rocca (éd.), Horti Romani. *Atti del Convegno Internazionale, Roma, 4-6 maggio 1995*, Roma, 1998.
- M. Cima, E. Talamo, *Gli Horti di Roma antica*, Rome, 2008 (*Quaderni Capitolini*, 2).
- F. Coarelli, *Public building in Rome between the Second Punic War and Sulla*, dans *PBSR*, 45, 1977, p. 1-23.
- F. Coarelli, *Roma sepolta*, Rome, 1984 (*Biblioteca di Archeologia*).
- F. Coarelli, *La situazione edilizia di Roma sotto Severo Alessandro*, dans *L'Vrbs*, 1987, p. 429-456.
- F. Coarelli, *Guida Archeologica di Roma*, Rome-Bari, 2003 (1980<sup>1</sup>) (*Guide Archeologiche Laterza*, 9).
- F. Coarelli, *Le terme di Fregellae*, dans *Lazio e Sabina II*, 2003, p. 73-76.
- F. Coarelli (éd.), *Lexicon Topographicum Urbis Romae. Supplementum II. 1. Gli scavi di Roma 1878-1921*, Rome, 2004.
- F. Coarelli (éd.), *Lexicon Topographicum Urbis Romae Supplementum II. 2. Gli scavi di Roma 1922-1975*, Rome, 2006.
- R. Coates Stephens, "Muri dei bassi secoli" in Rome: observations on the re-use of statuary in walls found on the Esquiline and Caelian after 1870, dans *JRA*, 14, 2001, p. 217-238.
- A. M. Colini, *Le Antichità della pendice ovest del Campidoglio*, dans A. Munoz (éd.), *Campidoglio*, Rome, 1930, p. 68-76.
- A. M. Colini, *Notiziario di scavi, scoperte e studi intorno alle antichità di Roma e del Lazio. 1936-1937-1938. Terme del Laterano*, dans *BCom*, 66, 1938, p. 242.
- A. M. Colini, *Storia e topografia del Celio nell'Antichità*, 1944 (*MemPontAcc*, 7).
- A. M. Colini, Horti Spei Veteris, 1955 (*MemPontAcc*, 8), p. 140-147.
- A. M. Colini, *L'esplorazione archeologica dell'area*, dans *Ricerche intorno a S. Pietro in Vincoli*, 1966 (*MemPontAcc*, 9, 2), p. 5-56.
- A. M. Colini (C. Buzzetti, G. Ioppolo, G. Pisani Sartorio, éd.), *Appunti degli scavi di Roma. I. Quaderni I bis-II bis-III-IV*, Rome, 1998.
- D. Colli, M. Martines, S. Palladino, [www.fastionline.org/docs/FOLDER-it-2009-154.pdf](http://www.fastionline.org/docs/FOLDER-it-2009-154.pdf), 2009.

- F. Consalvi, *Problemi di topografia lateranense*, dans *BCom*, 98, 1997, p. 111-128.
- P. Cordier, *Gymnase et nudité à Rome*, dans *Mètis*, 3, 2005, p. 253-269.
- P. Cordier, *Les habits grecs du baigneur romain*, dans F. Dupont, E. Valette Cagnac (éd.), *Façons de parler grec à Rome*, Paris, 2005, p. 81-102.
- E. Coronna Lissi, Regio VII. Via Lata. *Palazzo Bocconi*, dans *FA*, 4891, 1967.
- P. Cosme, *Auguste*, Perrin, 2005.
- L. Cozza, *I recenti scavi delle sette sale*, dans *RPAA*, 47, 1975, p. 79-101.
- A. Daguet Gagey, *Les opera publica à Rome (180-305 ap. J.-C.)*, Paris, 1997 (*Collections des études Augustiniennes, Série Antiquité*, 156).
- A. Daguet Gagey, C. Fulvius Plautianus, Hostis Publicus. *Rome, 205-208 après J.-C.*, dans *La crise de l'Empire Romain*, 2006, p. 65-94.
- A. D'Alessio, *Balneum nell'area del Santuario della Magna Mater sul Palatino*, dans *Roma. Memorie del sottosuolo*, 2007, p. 50.
- F. M. D. Darsy, *Santa Sabina*, Rome, 1961 (*Le Chiese di Roma illustrate*, 63-64).
- F. M. D. Darsy, *Recherches archéologiques à Sainte-Sabine sur l'Aventin*, Cité du Vatican, 1968 (*MAntCrist*, ser. 9, 2).
- F. De Caprariis, *Topografia archeologica dell'area del Palazzo del Viminale*, dans *BCom*, 92, 1987-88, p. 109-126.
- F. De Caprariis, *Le pendici settentrionali del Viminale ed il settore Sud Ovest del Qirinale*, dans *Quaderni di Topografia Antica*, 10, 1988, p. 17-44.
- K. De Fine Licht, *Untersuchungen an den Traiansthermen zu Rom*, dans *AnalRom*, supp. 7, 1974, p. 5-48.
- K. De Fine Licht (éd.), *Atti del seminario Città e architettura nella Roma imperiale, Roma, 27 ottobre 1981*, *ARID*, suppl.10, 1983.
- K. De Fine Licht, *Scavi alle Sette Sale*, dans *Città e architettura nella Roma imperiale*, 1983, p. 187-202.
- K. De Fine Licht, *Untersuchungen an den Traiansthermen zu Rom. II. Sette Sale*, dans *AnalRom*, suppl.19, 1990.
- N. De Haan, *Si aquae copia patiat: Pompeian private baths and the use of water*, dans *Water use and hydraulics*, 2001, p. 41-49.
- N. De Haan, *Terme romane. Tipologie tra uso e utilità*, dans M. Guérin Beauvois, J. M. M. Martin (éd.), *Bains curatifs et bains hygiéniques en Italie de l'Antiquité au Moyen-Age*, Rome, 2007 (*Collection de l'École française de Rome*, 383), p. 37-51.

- N. De Haan, *Römische Privatbäder. Entwicklung, Verbreitung, Struktur und sozialer Status*, Francfort, 2010.
- N. De Haan, G. C. M. Jansen (éd.), *Cura aquarum in Campania. Proceedings of the ninth international congress on the history of water management and hydraulic engineering in the mediterranean region, Pompeii, 1/08/1994*, *BAbesch*, supp. 4, 1996.
- G. De Kleinj, *The water supply of ancient Rome. City area, water and population*, Amsterdam, 2001.
- J. De Laine, *Recent research on Roman baths*, dans *JRA*, 1, 1988, p. 11-33.
- J. De Laine, *Some observations on the transition from greek to roman baths in hellenistic Italy*, dans *MedArc*, 2, 1989, p. 111-125.
- J. De Laine, *New models, old modes: continuity and change in the design of public baths*, dans H. J. Schalles, H. Von Hesberg, P. Zanker (éd.), *Die römische Stadt im 2. Jahrhundert n. Chr. der Funktionswandel des öffentlichen Raumes, Kolloquium in Xanten vom 2. bis 4. Mai 1990*, Köln, 1992, p. 257-275.
- J. De Laine, *The baths of Caracalla. A study in the design, construction, and economics of large-scale buildings projects in imperial Rome*, dans *JRA*, supp. 25, 1997.
- J. De Laine, *Benefactions and Urban Renewal: Bath Buildings in roman Italy*, dans *Roman baths and bathing*, 1999, p. 67-74.
- J. De Laine, D. E. Johnston (éd.), *Roman baths and bathing. Proceedings of the first international conference on roman baths, Bath, 30 March-4 April 1992*, *JRA*, suppl. 37, 1999.
- V. Denizeau, *Les Hammams du Caire*, dans *Le bain collectif en Egypte*, 2009, p. 312-327.
- G. B. De Rossi, G. Gatti, *Collari di servi fuggitivi con indicazioni topografiche delle regioni XII e XIII*, dans *BCom*, 15, 1887, p. 286-288.
- E. De Ruggiero, *Lo stato e le opere pubbliche in Roma antica*, Turin, 1925.
- R. Del Signore (éd.), *Palazzo Valentini. L'area tra antichità e età moderna: scoperte archeologiche e progetti di valorizzazione*, Rome, 2008.
- M. Descemet, *Mémoire sur les fouilles exécutées à Santa Sabina*, dans *Mémoires présentés par divers savants à l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres*, VI, Paris, 1864, p. 165-201.

- H. Dessales, *La mise en scène de l'eau dans l'habitat urbain romain: l'exemple de Pompéi*, dans *Revue Archéologique*, 1, 2005, p. 212-216.
- H. Dessales, *Le prix de l'eau dans l'habitat romain: une étude des modes de gestion à Pompéi*, dans *Vers une gestion intégrée de l'eau dans l'Empire Romain*, 2008, p. 55-66.
- M. De Spagnolis, *Un intervento nel centro storico di Roma: impianto termale all'estremità della regio VII*, dans *Archeologia Laziale IV*, 1981, p. 132-141.
- G. De Spirito, *Balneum in Subura*, dans *LTVR*, I, 1993, p. 165.
- G. De Spirito, *Domus: Flavius Anicius Auchenius Bassus*, dans *LTVR*, II, 1995, p. 68-69.
- G. De Spirito, *Domus Novati*, dans *LTVR*, II, 1995, p. 144-145.
- G. De Spirito, *Domus: Cyriaci*, dans *LTVR*, II, 1995, p. 90-91.
- G. De Spirito, *Lavacrum Agrippinae*, dans *LTVR*, III, 1996, p. 187-188.
- G. De Spirito, *Palatium Salusti/Salustianum*, dans *LTVR*, IV, 1999, p. 46-48.
- G. De Spirito, *Thermae Olympiadis*, dans *LTVR*, V, 1999, p. 62-63.
- G. De Spirito, *Thermae Salusti/Sallustianae*, dans *LTVR*, V, 1999, p. 63-64.
- M. De Vos, *Horti Sallustiani: Ninfeo o terme*, dans *LTVR*, III, 1996, p. 82-83.
- B. Di Belardini, *Il titolo San Ciriaco in Thermis*, dans *RAC*, 74, 1998, p. 373-400.
- P. Di Manzano, R. Quinto, *Area di Santa Balbina*, dans *BCom*, 89, 1983, p. 68-81.
- S. Di Meo, R. Zaccagnini, *Roma, S. Croce in Gerusalemme. Nuove acquisizioni topografiche*, dans *Bcom*, 99, 1998, p. 246-250.
- A. Di Miceli, *Il Celio e l'Oppio*, dans *Lexicon Topographicum Urbis Romae Supp. II. 1*, 2004, p. 9-15.
- I. Di Stefano Manzella, *Falerii Novi negli scavi degli anni 1821-1830*, Rome, 1979 (*MemPontAcc*, 12, 2).
- I. Di Stefano Manzella, *Thermae Falerianae*, dans *LTVR*, V, 1999, p. 58-59.
- J. Dubouloz, *La propriété immobilière à Rome et en Italie (I<sup>er</sup>-V<sup>e</sup> siècles). Organisation et transmission des Praedia Urbana*, dans *BEFRA*, 343, 2011.
- L. Duchesne, *Les légendes de l'Alta Semita*, dans *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, 36, 1916, p. 27-56.
- W. Eck, *Die fistulae aquariae der Stadt Rom. Zum Einfluss des sozialen Status auf administrative Handeln*, dans *Epigrafia e Ordine senatorio. Atti del colloquio internazionale AIEGL, Roma, 14-20 maggio 1981*, Rome, 1982 (*Tituli*, 4), p. 197-225.

- W. Eck, Balineum Germani, dans *LTVR*, I, 1993, p. 160.
- S. Ensoli, E. La Rocca (éd.), *Aurea Roma. Dalla città pagana alla città cristiana*, Rome, 2000.
- Epigrafia della produzione e della distribuzione. Actes de la VIIe rencontre franco-italienne sur l'épigraphie du monde romain organisée par l'Université de Roma La Sapienza et l'Ecole Française de Rome, Rome, 5-6 juin 1992*, Rome, 1994 (CEFR, 293).
- H. Eschebach, *Die Stabiener Thermen in Pompeji*, Berlin, 1979.
- H. Eschebach, *Die Forumthermen in Pompej*, dans *Antike Welt*, 21, 1991, p. 257-287.
- R. Etienne, Extra Portam Trigeminam: *Espace politique et espace économique à l'Emporium de Rome*, dans *L'Urbs*, 1987, p. 235-249.
- H. B. Evans, *Water Distribution in Ancient Rome. The evidence of Frontinus*, Ann Arbor, 1997.
- E. Fabbricotti, *I bagni nelle prime ville romane*, dans *Cronache Pompeiane*, 2, 1976, p. 29-111.
- G. G. Fagan, *Pliny Naturalis Historia 36.121 and the number of balnea in early Augustan Rome*, dans *CPh*, 88, 1993, p. 333-335.
- G. G. Fagan, *The genesis of the roman public bath: recent approaches and future directions*, dans *AJA*, 105, 2001, p. 403-426.
- G. G. Fagan, *Bathing in public in the roman world*, Ann Arbor, 2002 (1999<sup>1</sup>).
- G. G. Fagan, *Hygienic conditions in roman public baths*, dans *Cura Aquarum in Sicilia*, 2000, p. 281-288.
- P. Faure, *Les centurions frumentaires e le commandement des Castra Peregrina*, dans *MEFRA*, 115, 1, 2003, p. 377-427.
- C. Fea, *Memorie de varie osservazioni fatte in Roma e nei luoghi suburbani vivente P. S. Bartoli*, dans C. Fea, *Miscellanea filologica, critica e antiquaria*, I, Rome, 1790.
- B. M. Felletti Maj, *Roma. Via Clementina. Avanzi di costruzione termale*, dans *NSc*, 1953, p. 228-234.
- B. M. Felletti Maj, *Regio IV: Templum Pacis. Via Clementina*, dans *FA*, 4822, 1954.
- E. Ferracci, *Caserma "R. Cadorna", Via dell'Olmata 45, Isolato abitativo*, dans *Roma. Memorie dal sottosuolo*, 2007, p. 145-146.

- S. Ferri, *Via Giovanni Lanza. Impianto termale pertinente ad una domus*, dans *BCom*, 103, 2002, p. 120-125.
- F. Filippi (éd.), *Archeologia e Giubileo. Gli interventi a Roma e nel Lazio nel piano per il grande Giubileo del 2000*, Naples, 2001.
- G. Fiorelli, *Roma (balneum Claudianum, San Vito, San Giovanni in Laterano)*, dans *NSc*, 141, 1876, p. 55-56.
- G. Fiorelli, *Roma. Esquilino (via Farini)*, dans *NSc*, 1878, p. 33.
- G. Fiorelli, *Roma (Foro romano)*, dans *NSc*, 1882, p. 216.
- G. Fiorelli, *Roma. Regione V (via dello Statuto)*, dans *NSc*, 189, 1884, p. 153-154.
- C. Fiorini, *Edificio di età repubblicana in Via Sistina*, dans *Quaderni di Topografia Antica*, 10, 1988, p. 45-57.
- E. Folieri, *Antiche chiese romane nella Passio greca di Sisto, Lorenzo ed Ippolito*, dans *RivStBiz*, ser. 17-19, 1980-1982, p. 48-57.
- E. Folieri, *L'epitome della Passio greca di Sisto, Lorenzo ed Ippolito BHG 977d. Storia di un testo dal menologio al Sinassario*, dans *BYZANTION*, 56, 1986, p. 399-423.
- A. L. Foulché, *Il balneum presso la casa dei SS. Giovanni e Paolo al Celio: un'indagine archeologica*, Tesi di Laurea Specialistica in Scienze e Metodologia della Ricerca Archeologica sous la direction de D. Manacorda, P. Palazzo, R. Santolini, Università di Roma 3, 2007 (dactylographié).
- T. Fournet, B. Redon, *Les bains souterrains de Taposiris Magna et le bain de tradition hellénique en Egypte*, dans *Le bain collectif en Egypte*, 2009, p. 113-137.
- E. Frézouls, *Rome ville ouverte. Réflexions sur les problèmes de l'expansion urbaine d'Auguste à Aurélien*, dans *L'Vrbs*, 1987, p. 373-392.
- E. Frézouls, *Évergétisme et construction publique en Italie du Nord (X<sup>e</sup> et XI<sup>e</sup> Régions augustéennes)*, dans *La Città nell'Italia settentrionale in età romana. Morfologia, strutture e funzionamento dei centri urbani delle Regiones X e XI. Atti del convegno, Trieste, 13-15 marzo 1987*, Rome, 1990 (*Publications de l'École française de Rome*, 130), p. 179-209.
- R. Friggeri, *La domus di Antonia Caenis e il Balneum Caenidianum*, dans *RPAA*, 50, 1977-1978, p. 145-154.
- A. P. Frutaz, *Le piante di Roma*, I-III, Rome, 1962.
- D. Gallavotti Cavallero, *S. Maria in Aventino: Santa Maria del priorato*, Rome, 1984 (*Le chiese di Roma illustrate*, 15).

- D. Gallavotti Cavallero, *Rione XXI San Saba*, Rome, 1989 (*Guide rionali di Roma*, 21).
- P. Gallo, *Un bain à la grecque dans l'île de Nelson*, dans *Le bain collectif en Egypte*, 2009, p. 65-72.
- V. Garcia Entero, *Los balnea domesticos. Ambito rural y urbano en la Hispania romana*, Madrid, 2005 (*Anejos de Archivo Español de Arqueologia*, 37).
- E. Gatti, *Roma. Nuove scoperte nella città e nel suburbio. Regione IV. Via di S. Prassede*, dans *NSc*, 1917, p. 239-240.
- E. Gatti, *Roma. Scoperte di antichità a Piazza Colonna*, dans *NSc*, 1917, p. 9-20.
- E. Gatti, *Roma. Nuove scoperte di antichità nella città e nel suburbio. Via Firenze, Palazzo Tittoni*, dans *NSc*, 1922, p. 223-224.
- E. Gatti, *Notizie di recenti trovamenti di Antichità in Roma e nel suburbio. Balneum Sessorianum*, dans *BCom*, 53, 1925, p. 276-278.
- E. Gatti, *Horti Liciniani: Tempio di Minerva Medica*, dans *LTVR*, III, 1996, p. 66.
- E. Gatti, *Thermae Helenae*, dans *LTVR*, V, 1999, p. 59.
- G. Gatti, *Trovamenti risguardanti la topografia e la epigrafia urbana. Via Leopardi*, dans *BCom*, 14, 1886, p. 224-225.
- G. Gatti, *Roma. Regione IV. S. Lorenzo in Panisperna*, dans *NSc*, 1888, p. 390, 437, 491-492, 728.
- G. Gatti, *Roma. Nuove scoperte nella città e nel suburbio. Santa Pudenziana*, dans *NSc*, 1894, p. 403-404.
- G. Gatti, *Trovamenti risguardanti la topografia e la epigrafia urbana. Piazza delle Carette*, dans *BCom*, 23, 1895, p. 130-131.
- G. Gatti, *Roma. Nuove scoperte nella città e nel suburbio. Regione VII. Via Sistina*, dans *NSc*, 1900, p. 403.
- G. Gatti, *Roma. Nuove scoperte nella città e nel suburbio. Regione XIV. Santa Cecilia in Trastevere*, dans *NSc*, 1900, p. 12-27, 230-231.
- G. Gatti, *Notizie di recenti trovamenti di Antichità in Roma e nel suburbio. Via Sistina*, dans *Bcom*, 29, 1901, p. 90-91.
- G. Gatti, *Notizie di recenti trovamenti di Antichità in Roma e nel suburbio. La casa Celimontana dei Valerii e il monastero di S. Erasmo*, dans *BCom*, 30, 1902, p. 74-78, 145-163.
- G. Gatti, *Notizie di recenti trovamenti di Antichità in Roma e nel suburbio. Domus Valerii*, dans *BCom*, 31, 1903, p. 285-286.

- G. Gatti, *La casa e le terme dei Nerazii*, dans *BCom*, 33, 1905, p. 294-297.
- G. Gatti, *Notizie di recenti trovamenti di Antichità in Roma e nel suburbio. SS. Giovanni e Paolo*, dans *BCom*, 37, 1909, p. 122-123.
- G. Gatti, *Transtiberim. In via Girolamo Induno*, dans *Bcom*, 62, 1934, p. 177.
- G. Gatti, *Regione VI Alta Semita. Thermae Novatianae*, dans *BCom*, 63, 1935, p. 183-186.
- G. Gatti, *Rinvenimenti sotto il piano stradale in Piazza del Cinquecento e via Marsala*, dans *FA*, 3731, 1949.
- G. Gatti, *Caratteristiche edilizie di un quartiere di Roma del II d.C.* (1961), dans *Topografia ed edilizia di Roma antica*, Rome, 1989, p. 283-300.
- E. Gautier Di Confiengo, *Il quartiere di Porta Viminalis. Un contributo alla carta archeologica dell'Esquilino*, dans *BCom*, 108, 2007, p. 221-245.
- P. Germano di San Stanislao, *Nuove scoperte nella città e nel suburbio*, dans *NSc*, 1890, p. 150-151.
- P. Germano di San Stanislao, *The house of the martyrs John and Paul recently discovered on the Coelian hilla at Rome*, dans *AJA*, 6, 1890, p. 261-285.
- P. Germano di San Stanislao, *Nuove scoperte nella città e nel suburbio*, dans *NSc*, 1891, p. 161-162.
- P. Germano di San Stanislao, *The house of the martyrs John and Paul recently discovered on the Coelian hilla at Rome*, dans *AJA*, 7, 1891, p. 25-37.
- P. Germano di San Stanislao, *La casa celimontana dei SS. martiri Giovanni e Paolo*, Roma, 1894.
- G. Ghini, *Thermae Agrippae*, dans *LTVR*, V, 1999, p. 40-42.
- G. Ghini, *Thermae Neronianae*, dans *LTVR*, V, 1999, p. 60-62.
- G. Ghini (éd.), *Lazio e Sabina II. Atti del convegno "Secondo incontro di Studi sul Lazio e la Sabina"*, Roma, 7-8 maggio 2003, Rome, 2003, p. 73-76.
- A. R. Ghiotto, *Gli impianti termali*, dans *Subterraneae Domus*, 2003, p. 361-397.
- A. R. Ghiotto, *Gli impianti termali*, dans S. Bullo, F. Ghedini (éd.), *Amplissimae atque ornatissimae domus (Aug., civ., II, 20, 26): l'edilizia residenziale nelle città della Tunisia romana*, I, Rome, 2003 (*Antenor Quaderni 2*).
- G. Q. Giglioli, *Statua di Athena di proprietà Tittoni*, dans *BCom*, 56, 1928, p. 161-171.
- R. Ginouvès, *Une salle de bains hellénistique à Delphes*, dans *BCH*, 76, 1952, p. 541-561.



- R. Ginouvès, Balaneutiké. *Recherches sur le bain dans l'Antiquité grecque*, Paris, 1962 (BEFAR, 200).
- E. Giorgi, G. Grassi, S. Nerucci, G. Peresso, M. Romano, *Per una edizione del complesso dei Sette Dormienti*, dans *Il primo miglio della Via Appia*, 2010, p. 117-135.
- G. B. Giovenale, *Il Battistero Lateranense*, dans *Studi di Antichità Cristiana per cura del Pontificio Istituto di Archeologia Cristiana*, I, Rome, 1929.
- M. Grandi, P. Chini, *Osservazioni sul repertorio del mosaico bianco e nero di II-III secolo a Roma*, dans H. Morlier (éd.), *La mosaïque greco-romaine IX. Colloque international pour l'étude de la mosaïque antique*, Rome, 2001, I, Rome, 2005 (CEFR, 352), p. 55-65.
- M. G. Granino Cerere, D. Caecilius Abascantus, diffusor Olearius, dans *Epigrafia della produzione*, 1994, p. 705-719.
- P. Grimal, *Les jardins romains*, Paris, 1969.
- P. Gros, *Aurea Templi. Recherches sur l'architecture religieuse de Rome à l'époque d'Auguste*, Rome, 1976 (BEFAR, 231).
- P. Gros, *Les thermes*, dans P. Gros, *L'architecture romaine. I. Les monuments publics*, Paris, 1996, p. 388-417.
- S. Gugliemi, *Un ninfeo dell'Aventino: scoperta di un monumento inedito e della sua decorazione architettonica*, dans *BCom*, 107, 2006, p.49-86.
- F. Guidobaldi, *L'edilizia abitativa unifamiliare nella Roma tardoantica*, dans A. Giardina (éd.), *Società romana e impero tardoantico*, II, 1986, p. 165-237.
- F. Guidobaldi, *L'inserimento delle chiese titolari di Roma nel tessuto urbano preesistente: osservazioni e implicazioni*, dans *Quaeritur Inventus Colitur, Miscellanea in onore di Padre Umberto Maria Fasola*, Rome, 1989, p. 381-396.
- F. Guidobaldi, *Domus: Naeretus Cerealis*, dans *LTVR*, II, 1995, p. 79.
- F. Guidobaldi, *Domus: L. Fabius Cilo*, dans *LTVR*, II, 1995, p. 95-96.
- F. Guidobaldi, *Domus Palmati*, dans *LTVR*, II, 1995, p. 151-152.
- F. Guidobaldi, *Domus: Valerii*, dans *LTVR*, II, 1995, p. 207.
- F. Guidobaldi, *Il "tempio di Minerva Medica" e le strutture adiacenti: settore privato del Sessorium Costantiniano*, dans *RAC*, 74, 1998, p. 485-518.
- F. Guidobaldi, "Sessorium", dans *LTVR*, IV, 1999, p. 304-308.
- F. Guidobaldi (éd.), *Atti del VI Colloquio dell'Associazione italiana per lo Studio e la Conservazione del Mosaico, Venezia, 20-23 gennaio 1999*, Ravenna, 2000.

- J. P. Guilhembet, M. Royo, *L'aristocratie en ses quartiers (IIe s. av. J.-C. –IIe s. ap. J.-C.)*, dans *Rome des quartiers*, 2008, p. 193-227.
- W. V. Harris (éd.), *The transformation of Vrbs Roma in late antiquity*, dans *JRA*, supp. 33, 1999.
- J. J. Hermann, *Observations on the baths of Maxentius in the Palace*, dans *RM*, 83, 1976, p. 403-424.
- E. Hermon (éd.), *Vers une gestion intégrée de l'eau dans l'Empire Romain. Actes du Colloque International, Université Laval, octobre 2006*, Rome, 2008.
- F. Hinard, *Les proscriptions de la Rome Républicaine*, Rome, 1985 (CEFR, 83).
- A. T. Hodge, *Roman aqueducts and water supply*, Londres, 1992.
- G. W. Houston, *Onesimus the librarian*, dans *ZPE*, 114, 1996, p. 205-298.
- E. Hubert, *Les bains à Rome et dans le Latium au Moyen-Age*, dans M. Guérin Beauvois, J. M. Martin (éd.), *Bains curatifs et bains hygiéniques en Italie de l'Antiquité au Moyen-Age*, Rome, 2007 (CEFR, 383), p. 127-142.
- H. Hulot J. F. Berthelot, *Les cinquante livres du Digeste ou des Pandectes de l'empereur Justinien*, I-VII, Aalen, 1979 (1803-1805<sup>1</sup>).
- F. Hurlet, *Les collègues du Prince sous Auguste et Tibère. De la légalité républicaine à la légitimité dynastique*, Rome, 1997 (CEFR, 227).
- H. Hurst, *Area di S. Maria Antiqua. La ricerca archeologica*, dans *BCom*, 91-92, 1986, p. 470-471.
- S. Iacobazzi, *Repertorio degli scavi e delle scoperte, 1922-1975*, dans *Lexicon Topographicum Urbis Romae. Supp. II.2.*, 2006.
- I. Iacopi, M. A. Tomei, *Complesso Severiano. Lo scavo*, dans *BCom*, 91, 1, 1986, p. 486-492.
- P. Innocenti, M. C. Leotta, *Horti Sallustiani*, dans *LTVR*, III, 1996, p. 79-81.
- P. Innocenti, M. C. Leotta, *Horti Sallustiani: Le evidenze archeologiche e la topografia*, dans *BCom*, 105, 2004, p. 149-196.
- A. Insalaco, *San Cesareo de Appia e le terme Commodiane*, dans *Boll.Unione St.ed Arte*, 27, 1984, p. 11-16.
- G. Ioppolo (éd.), *Le Terme del Sarno a Pompei*, Rome, 1992.
- F. Jacques, J. Scheid, *Rome et l'intégration de l'Empire. 44 av. J.-C. - 260 ap. J.-C. I. Les structures de l'Empire Romain*, Paris, 1990.
- G. C. M. Jansen, *Water pipe systems in the houses of Pompei. Distribution and use*, dans *Water use and hydraulics*, 2001, p. 27-40.

- G. C. M. Jansen (éd.), *Cura Aquarum in Sicilia. Proceedings of the tenth international congress on the history of water management and hydraulic engineering in the mediterranean region, Syracuse, may 16-22 1998*, Babesch, supp. 6, 2000.
- Y. Janvier, *La législation du Bas-Empire romain sur les édifices publics*, Aix-en-Provence, 1969.
- V. Jolivet, *Croissance urbaine et espace verts à Rome*, dans *La Rome impériale*, 1997, p. 193-208.
- V. Jolivet, *Rome: Pincio (Villa Médicis, Trinité des Monts)*, dans *MEFRA*, 117, 2, 2005, p. 302-304.
- H. Jouffroy, *La construction publique en Italie et dans l'Afrique romaine*, Strasbourg, 1986.
- I. Kajanto, *The latin cognomina*, Rome, 1982 (1965<sup>1</sup>).
- D. Kehoe, *Economics and the law of water rights in the Roman Empire*, dans *Vers une gestion intégrée de l'eau dans l'Empire Romain*, 2008, p. 243-264.
- A. O. Koloski Ostrow, *Two types of balnea and campanian origins*, dans *AJA*, 92, 1988, p. 281-282.
- A. O. Koloski Ostrow, *The Sarno bath complex*, Rome, 1990.
- A. O. Koloski Ostrow (éd.), *Water use and hydraulics in the Roman City*, Dubuque, 2001 (*Colloquia and Conference Papers*, 3).
- A. O. Koloski Ostrow, *Water as a symbol of wealth? An overview of the Roman evidence*, dans *Water use and hydraulics*, 2001, p. 1-15.
- A. O. Koloski Ostrow, N. De Haan, G. De Kleijn, S. Piras, *Water in the roman town: new research from Cura Aquarum and the Frontinus Society*, dans *JRA*, 10, 1997, p. 181-191.
- C. Krause, *Domus Tiberiana. Gli scavi*, dans *Bollettino Archeologico*, 25-27, 1998.
- R. Krautheimer, *Corpus Basilicarum Christianarum Romae*, I, Cité du Vatican, 1937 (*MAntCrist. ser. 2, 2*).
- R. Krautheimer, S. Corbett, W. Frankl (éd.), *Corpus Basilicarum Christianarum Romae*, II, Cité du Vatican, 1962 (*MAntCrist. ser. 2, 2*).
- R. Krautheimer, S. Corbett, W. Frankl (éd.), *Corpus Basilicarum Christianarum Romae*, III, Cité du Vatican, 1967 (*MAntCrist. ser. 2, 2*).
- R. Krautheimer, S. Corbett, W. Frankl (éd.), *Corpus Basilicarum Christianarum Romae*, IV, Cité du Vatican, 1970 (*MAntCrist. ser. 2, 2*).

- D. Krencker, E. Kruger, H. Lehmann, H. Wachtler, *Die Trierer Kaiserthermen*, Augsburg, 1929.
- L. La Follette, *The baths of Trajan Decius*, dans *JRA*, supp. 11, 1994, p. 8-88.
- L. La Follette, *Thermae Decianae*, dans *LTVR*, V, 1999, p. 51-53.
- X. Lafon, *Les bains républicains*, dans *Les thermes romains*, 1991.
- La mosaïque greco-romaine. Colloque international du CNRS, Paris, 29 août – 3 septembre 1963*, I, Paris, 1965.
- R. Lanciani, *Bagni di Nerazio Ceriale*, dans *Nsc*, 1874, p. 84-88.
- R. Lanciani, *Di un gruppo di lapidi e latercoli militari scoperti sull'Esquilino*, dans *BCom*, 3, 1875, p. 79-82.
- R. Lanciani, *Supplementi al volume VI del Corpus Inscriptionum Latinarum. Via Nazionale*, dans *BCom*, 8, 1880, p. 19-20; 132.
- R. Lanciani, *Le acque e gli acquedotti di Roma antica*, Rome, 1881.
- R. Lanciani, *Supplementi al volume VI del Corpus Inscriptionum Latinarum. Via dello Statuto*, dans *BCom*, 12, 1884, p. 48-49.
- R. Lanciani, *Roma. Regione II. Domus Annii*, dans *NSc*, 1885, p. 341; 422.
- R. Lanciani, *Roma. Regione II. Domus Annii; Regione VI. Via dello Statuto; Regione V. Via Leopardi*, dans *NSc*, 1886, p. 11, 207, 229-230.
- R. Lanciani, *Il cosiddetto palazzo di Decio sul Viminale. S. Lorenzo in Panisperna*, dans *BCom*, 19, 1891, p. 311-318.
- R. Lanciani, *Antichi edifizii nella vigna del cardinale Grimani*, dans *BCom*, 24, 1896, p. 233-238.
- R. Lanciani, *Rovine e scavi di Roma antica*, Rome, 1985 (1897<sup>1</sup>).
- R. Lanciani, *Forma Urbis Romae*, Rome, 1988 (1893<sup>1</sup>).
- R. Lanciani, *Storia degli scavi di Roma e notizie intorno le collezioni romane di antichità, I (1000-1530)*, Rome, 1902.
- R. Lanciani, *Storia degli scavi di Roma e notizie intorno le collezioni romane di antichità, II (1531-1549)*, Rome, 1903.
- R. Lanciani, *Storia degli scavi di Roma e notizie intorno le collezioni romane di antichità, III (1550-1565)*, Rome, 1907.
- R. Lanciani, *Storia degli scavi di Roma e notizie intorno le collezioni romane di antichità, IV (1566-1605)*, Rome, 1912.
- R. Lanciani (L. Malvezzi Campeggi, M. R. Russo éd.), *Storia degli scavi di Roma e notizie intorno le collezioni romane di antichità, V (1605-1700)*, Rome, 1994.

- R. Lanciani (P. Liverani, M. R. Russo éd.), *Storia degli scavi di Roma e notizie intorno le collezioni romane di antichità, VI (1700-1878)*, Rome, 2000.
- R. Lanciani, C. L. Visconti, *Delle scoperte avvenute nel nuovo quartiere detto del Castro Pretorio nella estate del 1872. Via Marsala*, dans *BCom*, 1, 1872, p. 12-14.
- La Rome impériale. Démographie et logistique. Actes de la table ronde, Rome, 25 mars 1994*, Rome, 1997 (CEFR, 230).
- J. Lassus, *Vénus marine*, dans *La mosaïque gréco-romaine*, I, Paris, 1965, p. 175-191.
- H. Lavagne, *Une peinture romaine oubliée: le paysage du nymphée découvert au Palais Barberini en 1627*, dans *MEFRA*, 105, 2, 1993, p. 747-777.
- C. Lega, *Pallacinae*, dans *LTVR*, IV, 1996, p. 51-52.
- A. Lehöerff, *Résultats archéologiques et identité nationale en Italie au lendemain de l'Unité. Quelques propositions*, dans *MEFRIM*, 113, 2, 2001, p. 641-655.
- Les "bourgeoisies" municipales italiennes aux II<sup>e</sup> et I<sup>er</sup> siècles av. J.-C.. Actes du colloque international, Naples, 7-10 décembre 1981*, Naples, Paris, 1983 (Colloques internationaux du CNRS, 608).
- E. Lissi Aronna, *Lavacrum Plauti(a)ni*, dans *LTVR*, III, 1996, p.188.
- P. Liverani, *Le proprietà private nell'area lateranense*, dans *MEFRA*, 100, 2, 1988, p. 891-915.
- P. Liverani, *L'ambiente nell'antichità*, dans C. Pietrangeli (éd.), *Santa Maria Maggiore a Roma*, Firenze, 1988, p. 45-53.
- E. Lo Cascio, *Il popolamento*, dans *Aurea Roma*, 2000, p. 52-54.
- C. Lorenzini, *Repertorio degli scavi e delle scoperte, 1878-1921*, dans *Lexicon Topographicum Urbis Romae. Supp. II.1.*, 2004.
- G. Lugli, *Roma antica*, Rome, 1946.
- G. Lugli, *Fontes ad topographicum veteris urbis Romae pertinentes, I-VII*, Rome, 1952-1969.
- G. Lugli, *Archeologia di Trastevere*, Rome, 2009 (1938<sup>1</sup>).
- L'Urbis: espace urbain et histoire (I<sup>er</sup> siècle av. J.-C. - III<sup>e</sup> siècle ap. J.-C.)*. Actes du colloque international organisé par le Centre national de la recherche scientifique et l'Ecole française de Rome, Rome, 8-12 mai 1985, Rome, 1987 (CEFR, 98).
- L. Maganzani, *L'approvvigionamento idrico degli edifici urbani nei testi della giurisprudenza classica: contributi giuridici alle ricerche sugli acquedotti di Roma*

*antica*, dans A. G. Mariovittoria (éd.), *Acque per l'utilitas, la salubritas, l'amenitas*, Milan, 2004, p. 185-220.

A. Magioncalda, Donazioni private a fini perpetui destinate alle città. Esempi dalla documentazione latina in età imperiale, dans *Il capitolo delle entrate nelle finanze municipali in Occidente ed in Oriente. Actes de la X<sup>e</sup> rencontre franco-italienne sur l'epigraphie du monde romain, Rome, 27-28 mai 1996*, Rome, 1999 (CEFR, 256), p. 175-216.

F. Maira, *La domus della Via Imperiale*, dans *Il primo miglio della Via Appia*, 2010, p. 75-86.

A. Malissard, *Les Romains et l'eau. Fontaines, salles de bains, thermes, egouts, aqueducs...*, Paris, 1994.

D. Manacorda, R. Santangelo Valenzani (éd.), *Il primo miglio della Via Appia*, Rome, 2010.

D. Manacorda, R. Tamassia (éd.), *Il piccone del Regime*, Rome, 1985 (*Biblioteca di archeologia*).

G. Mancini, *Roma. Nuove scoperte nella città e nel suburbio. Regione VI. Via Sicilia*, dans *NSc*, 1912, p. 14, 33, 85.

G. Mancini, *Roma. Regione VI. Via Sicilia*, dans *NSc*, 1925, p. 47-48.

H. Manderscheid, *Aspetti della gestione idrica delle terme nella regione vesuviana*, dans *La ciudad en el mundo romano. Actas / XIV Congreso internacional de arqueologia clásica, Tarragona, 5-11/09/1993*, II, Tarragone, 1994, p. 253-254.

H. Manderscheid, *The water management of greek and roman baths*, dans *Handbook of ancient water technology*, 2000, p. 467-535.

H. Manderscheid, *Ancient baths and bathing: a bibliography for the years 1988-2001*, dans *JRA*, supp. 55, 2004.

H. Manderscheid, Sub nomine Caesaris quinariae...*La gestione idrica e l'architettura dell'acqua a villa Adriana*, dans M. Sapelli Ragni (éd.), *Villa Adriana. Una storia mai finita. Novità e prospettive della ricerca*, Milan, 2010, p. 26-33.

R. Mar, *Las termas y su inserción urbana en el occidente romano*, dans *La ciudad en el mundo romano. Actas / XIV Congreso internacional de arqueologia clásica, Tarragona, 5-11/09/1993*, I, Tarragone, 1994, p. 285-290.

G. Marasco, *Aspetti sociali, economici e culturali del termalismo nel mondo romano*, dans *SCO*, 47, 3, 2004, p. 9-64.

- M. Marchetti, *Un manoscritto inedito riguardante la topografia di Roma*, dans *BCom*, 42, 1914, p. 368-369.
- Z. Mari, E. Moschetti, L. Rustico, *Rinvenimenti fra le Vie Tiburtina e Nomentana. Guidonia-Montecelio*, dans *BCom*, 96, 1994-95, p. 215-239.
- C. Marin Jorda, A. Ribera i Lacomba, *Las termas de la época romana republicana de l'Almonia (Valencia)*, dans *Quaderns de difusió arqueològica*, 7, Valence, 2010.
- C. Mascione, *L'area sacra sull'acropoli di Populonia*, dans P. Mateos, S. Celestino, A. Pizzo et T. Tortosa (éd.), *Santuarios, oppida y ciudades: arquitectura sacra en el origen y desarrollo urbano del Mediterráneo occidental*, Mérida, 2009 (*Anejos de Archivo Español de Arqueología*, 45), p. 309-317.
- G. Matthiae, *S. Cesareo "de Appia"*, Rome, 1965, p. 14-18.
- M. Medri, *Fonti letterarie e fonti archeologiche : un confronto possibile su M. Emilio Scauro il Giovane, la sua domus "magnifica" e il theatrum "opus maximum omnium"*, dans *MEFRA*, 109, 1, 1997. pp. 83-110.
- M. Medri, *Fase 12. Le ricostruzioni delle case. Casa 9 ; Fase 15. Terze modifiche edilizie. Casa 9*, p. 63-100 ; p. 133-144, dans *Palatium e Via Sacra. II*, 2004.
- R. Meiggs, *Roman Ostia*, Oxford, 1973 (1960<sup>1</sup>).
- R. Meneghini, *Templum Divi Traiani*, dans *BCom*, 97, 1996, p. 47-88.
- R. Meneghini, *Edilizia pubblica e privata nella Roma altomedievale*, dans *MEFRM*, 11, 1, 1999, p. 171-182.
- R. Meneghini, R. Santangeli Valenzani, *I Fori Imperiali: gli scavi del Comune di Roma (1991-2007)*, Rome, 2008.
- R. Meneghini, *Il catasto e la localizzazione delle persone e delle proprietà nella Roma imperiale*, dans *Rome des quartiers*, 2008, p. 175-191.
- G. Messineo, *Piscinae Calidae*, dans *RPAA*, 74, 2001-2002, p. 233-252.
- B. Meyer, *Problèmes de combustible dans les bains publics en Egypte*, dans G. Geraci, L. Criscuolo, *Egitto e Storia Antica. Dall'Ellenismo all'età araba. Bilancio di un confronto*, Bologne, 1989, p. 565-571.
- S. G. Miller (éd.), *Nemea. A guide to the site and museum*, Athènes, 2004.
- M. C. Molinari, S. Priester, *L'excubitorium della VII Coorte a Trastevere (Roma)*, dans *Rendiconti dell'Accademia dei Lincei*, 10, 1999, p. 523-573.
- R. U. Montini, *Santa Pudenziana*, dans *Le chiese di Roma illustrate*, 50, Rome, 1960.
- D. Moreschini, *"Dal bagno ai balnea"*, dans *Terme romane e vita quotidiana*, 1993.

- L. Moretti, *Due epigrammi greci inediti di Roma*, dans *RPAA*, 57, 1984-1985, p. 233-246.
- M. L. Morricone Matini (éd.), *Mosaici antichi in Italia. Regione prima. Roma. Reg. X: Palatium*, Rome, 1967.
- M. L. Morricone Matini (éd.), *Mosaici antichi in Italia: Studi monografici. I. Pavimenti di signino repubblicani di Roma e dintorni*, Rome, 1971.
- A. Munoz, *Campidoglio*, Rome, 1939.
- M. P. Muzzioli, *Piscina in CIL VI, 39087: alcuni appunti di Ferdinando Castagnoli*, dans *RendPontAcc*, 69, 1996-1997, p. 88-106.
- M. P. Muzzioli, *I lavori per la Via Nazionale e il Diribitorio*, dans *Rivista dell'Istituto d'Archeologia e Storia dell'Arte*, ser. 3, 18, 1999, p. 139-168.
- L. Neira Jiménez, *Algunas consideraciones sobre mosaicos romanos con nereidas y tritones en ambientes termales de Hispania*, dans *Termalismo antiguo*, 1997, p. 481-496.
- C. Nicolet (éd.), *Les littératures techniques dans l'Antiquité Romaine. Statut, public et destination, tradition. Actes du colloque, Vandoeuvres-Genève, 21-25 août 1995*, Genève, 1996.
- I. Nielsen, *Considerazioni sulle prime fasi dell'evoluzione dell'edificio termale romano*, dans *ARID*, 14, 1985, p. 81-112.
- I. Nielsen, *Thermae et balnea, The architecture and cultural history of roman public baths*, Aarhus, 1993.
- I. Nielsen, *Early provincial baths and their relations to early Italic baths*, dans *Roman baths and bathing*, 1999, p. 35-43.
- C. F. Noreña, *Water distribution and the residential topography of Augustan Rome*, dans L. Haselberger, J. Humphrey (éd.), *Imaging ancient Rome. Documentation, visualization, imagination. Proceedings of the third Williams symposium on classical architecture held at the American Academy in Rome, the British School at Rome and the Deutsches Archäologisches Institut, Rome, may 20-23 2004*, *JRA*, supp. 61, 2006.
- M. Nota Santi, *Chiesa di S. Sabina*, dans *BCom*, 90, 1985, p. 387.
- M. Novello, *Riflessioni sulla convenienza tra decorazione e ambiente nell'edilizia privata romana: il caso di Thuburbo Maius*, dans *RdA*, 25, 2001, p. 115-138.
- R. G. Nucci, *Da un riesame delle fistule ostiensi: dati prosopografici e storia urbana*, dans *MededHistInstRome*, 58, 1999, p. 36-37.



- R. G. Nucci, *I plumbarii ostiensi: una sintesi delle nuove evidenze*, dans *ArchCl*, 57, 2006, p. 447-467.
- N. Neuerburg, *L'architettura delle fontane e dei ninfei nell'Italia antica*, Naples, 1965.
- M. Osanna et M. Torelli (éd.), *Sicilia ellenistica, consuetudo italica. Alle origini dell'architettura ellenistica d'Occidente*, Rome, 2006.
- M. Pales, *Palazzo Barberini. Edificio antico nell'area del giardino*, dans *Archeologia e Giubileo*, 2001, p. 220.
- S. Palladino, *Le terme Eleniane a Roma*, dans *MEFRA*, 108, 2, 1996, p. 855-871.
- S. Palladino, *Le terme di Elena a Roma: nuove acquisizioni*, dans *Termalismo antiguo*, 1997, p. 490-501.
- S. Palladino, *Via Eleniana, via S. Grandis, via G. Sommeiller. Lavori di bonifica e pulizia della cisterna delle terme Eleniane a Roma: un'occasione per il riesame del monumento*, dans *BCom*, 106, 2005, p. 293-301.
- D. Palombi, *Contributo alla topografia della Via Sacra, dagli appunti inediti di Giacomo Boni*, dans *Quaderni di Topografia Antica*, 10, 1988, p. 81-85.
- D. Palombi, Balneum Abascanti, dans *LTVR*, I, 1993, p. 155.
- D. Palombi, Balnea Alexandri, dans *LTVR*, I, 1993, p. 155-156.
- D. Palombi, Balineum Antiochiani, dans *LTVR*, I, 1993, p. 156.
- D. Palombi, Balineum Charini, dans *LTVR*, I, 1993, p. 157.
- D. Palombi, Balneum Crispini, dans *LTVR*, I, 1993, p. 159.
- D. Palombi, Balnea Gordiani, dans *LTVR*, I, 1993, p. 160.
- D. Palombi, Balneum Mamertini, dans *LTVR*, I, 1993, p. 161.
- D. Palombi, Balneum Mercuri, dans *LTVR*, I, 1993, p. 161-162.
- D. Palombi, Balneum Seniae, dans *LTVR*, I, 1993, p. 163-164.
- D. Palombi, Balneum Torquati, dans *LTVR*, I, 1993, p. 166.
- D. Palombi, Balineum Vespasiani, dans *LTVR*, I, 1993, p. 166.
- D. Palombi, Balneum qui cognominatur Templus, dans *LTVR*, I, 1993, p. 165.
- D. Palombi, *Tra Palatino ed Esquilino: Velia, Carinae, Fagutal. Storia urbana di tre quartieri di Roma antica*, dans *RIA*, supp. 1, 1997.
- D. Palombi, Regiones Quattuordecim. *Topografia*, dans *LTVR*, V, 1999, p. 199-204.
- D. Palombi, Thermae Aurelianae, dans *LTVR*, V, 1999, p. 48-49.
- C. Panella, *La valle del Colosseo nell'Antichità*, dans *Archeologia Laziale X*, 1990, p. 34-88.

- C. Panella, *Scavo delle pendici nord-orientali del Palatino*. Regio X, dans *Roma. Memorie dal sottosuolo*, 2007, p. 76-78.
- E. Papi, Domus: M. Aemilius Scaurus, dans *LTVR*, II, 1996, p. 26.
- E. Papi, Domus : Cn. Domitius Calvinus, dans *LTVR*, II, 1996, p. 93.
- E. Papi, Domus: M. Tullio Cicero, dans *LTVR*, II, 1996, p. 202-204.
- E. Papi, Thermae : Domitius, dans *LTVR*, V, 1999, p. 58.
- E. Papi, Ad delinamenta vitiorum (*Tac.Agr.21*). *Il balneum nelle dimore di Roma dall'età repubblicana al I secolo d.C.*, dans *MEFRA*, 111, 2, 1999, p. 695-724.
- E. Papi, *La topografia del quartiere tra la fine del III secolo a.C. e il 64 d.C.*, dans *Palatium e Via Sacra. II*, 2004, p. 199-224.
- R. Paris, M. Barbera (éd.), *Antiche stanze, un quartiere di Roma imperiale nella zona di Termini*, Milan, 1996.
- N. Parmegiani, A. Pronti, *Il complesso archeologico sotto la basilica di S. Cecilia in Trastevere*, dans *Archeologia Laziale X*, 1990, p. 105-111.
- N. Parmegiani, S. Caecilia, Titulus, dans *LTVR*, I, 1993, p. 206-207.
- N. Parmegiani, Domus: Caecilii, dans *LTVR*, II, 1995, p. 71-72.
- N. Parmegiani, A. Pronti, *S. Cecilia In Trastevere. Nuovi scavi e ricerche*, Cité du Vatican, 2004 (*MAntCrist*, ser. 2, 16).
- C. Parslow, *The hydraulic system in the balneum venerium et nongentum of the Praedia Iuliae Felicis in Pompeii*, dans *Cura Aquarum in Sicilia*, 2000, p. 201-209.
- A. Pasqui, *Roma. Nuove scoperte nella città e nel suburbio. Regione V. Via Ariosto*, dans *NSc*, 1911, p. 35.
- M. Pasquinucci (éd.), *Terme romane e vita quotidiana*, Modène, 1993.
- C. Pavolini, *Ostia*, Rome, Bari 2006 (1983<sup>1</sup>) (*Guide Archeologiche Laterza*, 11) .
- C. Pavolini (éd.), *La topografia antica della sommità del Celio. Gli scavi nell'Ospedale militare (1987-1992)*, *RomMitt*, 100, 1993.
- C. Pavolini, *Nuovi contributi alla topografia del Celio*, dans *BCom*, 96, 1994-1995, p. 71-94.
- G. Pelliccioni, *Le nuove scoperte sulle origini del Battistero Lateranense*, 1973 (*MemPontAcc*, 12, 1).
- A. Pellegrini, *Le terme Suriane e Deciane e la casa privata di Traiano*, dans *Bollettino dell'Istituto di corrispondenza archeologica*, 1868, p. 177-183.
- A. Pelligrini, *Scavi nelle terme di Novato*, dans *Bollettino dell'Istituto di corrispondenza archeologica*, 37, 1870, p. 161-168.

- M. J. Pérez Agorreta (éd.), *Termalismo antiguo. Actas I congreso peninsular, Arnedillo La Rioja, 3-5 octubre 1996*, Madrid, 1997.
- F. Pesando, *Le "Terme Republicanne" di Pompei: cronologia e funzione*, dans *AIONArchStAnt*, 9, 2002-2003, p. 221-241.
- F. Pesando, M. P. Guidobaldi, *Pompei, Oplontis, Ercolano, Stabiae*, Rome, Bari, 2006 (*Guide Archeologiche Laterza*, 14).
- P. Petri, *Scavi nel Trastevere. Stazione della Coorte Settima dei Vigili*, dans P. Cacchiattelli, G. Cleter, *Le Scienze e le Arti sotto il Pontificato di Pio IX*, III, Rome, 1865.
- A. Pettrignani, *La basilica di S. Pudenziana in Roma secondo gli scavi recentemente eseguiti*, Cité du Vatican, 1934 (*MonAntCrist*, ser. 1, 2).
- A. Petrucci, *"Fistulae aquariae" di Roma e dell' "Ager Viennensis"*, dans *Labeo*, 42, 2, 1996, p. 169-207.
- E. Pettendò, *Strutture di servizio degli edifici termali di Roma: un particolare uso del sottosuolo*, dans *Antenor*, 1, 1999, p. 121-155.
- C. Pietrangeli, *Via Imperiale*, dans *BCom*, 72, 1946-1948, p. 180.
- C. Pietrangeli (éd.), *Rione XIX, Celio*, Rome, 1987.
- M. Piranomonte, *Thermae Antoninianae*, dans *LTVR*, V, 1999, p. 42-48.
- G. Pisani Sartorio, A. Liberati Silverio (éd.), *Il trionfo dell'acqua. Acque e acquedotti a Roma. IV sec. a.C. - XX secolo*, Rome, 1986.
- G. Pisani Sartorio, (éd.), *Termalismo antico e moderno nel Lazio*, Rome, 1999.
- S. B. Platner, T. Ashby, *A topographical dictionary of ancient Rome*, Londres, 1929.
- G. Poccardi, *Thermes et Bains de l'Ostie antique*, dans J. P. Descoedres, *Ostia, Port et porte de la Rome antique*, Genève, 2001, p. 161-171.
- G. Poccardi, *Les édifices de bains de la ville d'Ostie à l'époque impériale (milieu du Ier siècle-début du VIè siècle): études typologiques, techniques et urbaines*, Thèse de Doctorat sous la direction de J. P. Sodini, Université de Paris 1 Pantheon Sorbonne, 2006 (dactylographié).
- N. Pollard, *Thermae severianae*, dans *LTVR*, V, 1999, p. 64.
- I. A. Popescu, *Le cosi dette terme di Eliogabalo in Via Sacra*, dans *Ephemeris Dacoramana*, 4, 1926-1927, p. 1-28.
- L. Quatremaine, *"Slouching towards Rome": Mussolini's imperial vision*, dans T. J. Cornell, K. Lomas, *Urban Society in Roman Italy*, Londres, 1995.

- M. H. Quet (éd.), *La "crise" de l'Empire Romain, de Marc Aurèle à Constantin*, Paris, 2006, p. 65-94.
- S. Quilici Gigli (éd.), *Archeologia Laziale IV. Quarto incontro di studio del Comitato per l'archeologia laziale, Roma 1981*, Rome, 1981 (*Quaderni di Archeologia Etrusco-italica*, 9).
- S. Quilici Gigli (éd.), *Archeologia Laziale X. Decimo incontro di studio del Comitato per l'archeologia laziale, Roma 1989*, Rome, 1990 (*Quaderni di Archeologia Etrusco-italica*, 19).
- R. Quinto, *Saggi nell'area demaniale in uso alla F.A.O.*, dans *BCom*, 89, 1984, p. 70-75.
- P. Quoniam, *A propos du mur dit de Servius Tullius*, dans *MelArchHist*, 59, 1947, p. 41-64.
- A. M. Ramieri, *L'Excubitorium della VII Coorte dei Vigili*, dans *Forma Urbis*, 3, 1997, p. 4-11.
- R. Rebuffat (éd.), *Les thermes romains. Actes de la Table ronde organisée par l'Ecole française de Rome, Rome, 11-12 novembre 1988*, Rome, 1991 (*CEFR*, 142).
- L. Richardson, *A new topographical dictionary of ancient Rome*, Baltimore, 1992.
- M. C. Rinaldoni, *Contributo per la conoscenza della zona sud-ovest del Campo Marzio*, dans *BCom*, 105, 2004, p. 371-394.
- S. Rizzo, *Horti Liciniani*, dans *LTVR*, III, 1996, p. 65-66.
- S. Rizzo, *Indagini nei Fori Imperiali*, dans *RM*, 108, 2001, p. 215-244.
- O. Robinson, *Baths: an aspect of roman local government law*, dans *Sodalitas. Scritti in onore di Antonio Guarino*, III, Naples, 1984, p. 1065-1082.
- E. Rodriguez Almeida, *Aggiornamento topografico dei colli Oppio, Cispio e Viminale secondo la Forma Urbis Marmorea*, dans *RPAA*, 48, 1975-1976, p. 263-278.
- E. Rodriguez Almeida, *Forma Urbis Marmorea. Aggiornamento generale 1980*, Rome, 1981.
- E. Rodriguez Almeida, *Qualche osservazione sulle Esquiliae patrizie e il lacus Orphai*, dans *L'Urbs*, 1987, p. 421-423.
- E. Rodriguez Almeida, *Due note marzialane: i "Balnea Quattuor in Campo" e le "Sellae Paterclianae" subcapitoline*, dans *MEFRA*, 101, 1, 1989, p. 243-254.
- E. Rodriguez Almeida, *Balneum Ampelidis*, dans *LTVR*, I, 1993, p. 156.
- E. Rodriguez Almeida, *Balneum Caesaris*, dans *LTVR*, I, 1993, p. 157.

- E. Rodriguez Almeida, Balneum Claudianum. Balneum Claudii Etrusci, dans *LTVR*, I, 1993, p. 158.
- E. Rodriguez Almeida, Balneum Dafnidis, dans *LTVR*, I, 1993, p. 159.
- E. Rodriguez Almeida, Balnea Quattuor, dans *LTVR*, I, 1993, p. 162-163.
- E. Rodriguez Almeida, Balineum Phoebi, dans *LTVR*, I, 1993, p. 162.
- E. Rodriguez Almeida, Balneum Stephani, dans *LTVR*, I, 1993, p. 164.
- E. Rodriguez Almeida, Balneum Tigillini, Balineum Tigillinum, dans *LTVR*, I, 1993, p. 165.
- E. Rodriguez Almeida, *Formae Urbis Antiquae. Le mappe marmoree di Roma tra la Repubblica e Settimio Severo*, Rome, 2002 (Collection de l'École française de Rome, 305).
- J. F. Rodriguez Neila, *Aqua publica y politica municipal romana*, in *Gerion*, 6, 1988, p. 223-252.
- F. Romana Stasolla, *Pro Labandis curis. Il balneum tra Tarda Antichità e Medioevo*, Rome, 2002.
- M. Royo, *Le palais dans la ville. Formes et structures topographiques du pouvoir impérial d'Auguste à Néron*, dans *MEFRA*, 106, 1, 1994, p. 219-245.
- M. Royo, *Le Palatin entre le II<sup>e</sup> et le VI<sup>e</sup> siècle ap. J.-C.: evolution topographique*, dans *Revue Archéologique*, 1, 2001.
- M. Royo, E. Hubert, A. Bérenger (éd), *“Rome des quartiers” : des Vici aux Rioni. Cadres institutionnels, pratiques sociales, et requalifications entre Antiquité et époque moderne*, Paris, 2008.
- P. Sabbatini Tumolesi, *Epigrafia anfiteatrale dell'Occidente romano. I. Roma*, Roma, 1988, p. 103-108.
- L. Sagui, *L'edra della Crypta Balbi nel medioevo (XI-XIV secolo)*, Florence, 1990.
- C. Saliou, *Les lois des bâtiments. Voisinage et habitat urbain dans l'empire romain. Recherches sur les rapports entre le droit et la construction privée du siècle d'Auguste au siècle de Justinien*, dans *BAH*, 116, 1994.
- C. Salvetti, *Restauro di mosaici all'Antiquarium del Celio*, dans *BCom*, 95, 1993, p. 269-279.
- V. Santa Maria Scrinari, *Regio XII: piscina publica*, dans *FA*, 4310, 1960.
- V. Santa Maria Scrinari, *Scavi sotto sala Mazzoni all'ospedale di S. Giovanni in Roma. Relazione preliminare*, dans *RendPontAcc*, 41, 1968-1969, p. 167-189.

- V. Santa Maria Scrinari, *Il Laterano imperiale. Dalle "Aedes Laterani" alla "Domus Faustae"*, I, 1991 (*MAntCrist*, ser. 2, 11).
- V. Santa Maria Scrinari, *Il Laterano imperiale. Dagli Horti Domitiae alla Capella cristiana*, II, Cité du Vatican, 1995 (*MAntCrist* ser. 2, 11).
- R. Santangeli Valenzani, *La politica urbanistica tra i Tetrarchi e Costantino*, dans *Aurea Roma*, 2000, p. 41-44.
- M. Santangelo, *Il Quirinale nell'Antichità classica*, 1941 (*MemPontAcc*, 5, 2).
- J. Scheid, *Les sanctuaires de confins dans la Rome antique. Réalité et permanence d'une représentation idéale de l'espace romain*, dans *L'Vrbs*, 1987, p. 583-595.
- M. Sediari, *Contributi allo studio della topografia antica del colle Viminale*, dans *BCom*, 92, 1987, p. 127-166.
- M. Sediari, *La topografia della Regio IX di Roma in età severiana*, dans *BCom*, 98, 1997, p. 215-248.
- E. J. Sheperd, *Populonia, un mosaico e l'iconografia del naufragio*, dans *MEFRA*, 111, 1, 1999, p. 119-144.
- H. Solin, O. Salomies, *Repertorium nominum gentilium et cognominum Latinorum*, Hildesheim, Zürich, New York, 1994.
- R. A. Staccioli, *Sugli edifici termali minori*, dans *ArchCl*, 10, 1958, p. 273-278.
- R. A. Staccioli, *Terme minori e balnea nella documentazione della Forma Vrbs*, dans *ArchCl*, 13, 1961, p. 92-102.
- E. M. Steinby, *Le fistulae di F. Plautianus*, dans *Epigrafia della produzione*, 1994, p.659-660.
- E. M. Steinby (éd.), *Lexicon Topographicum Vrbs Romae*, I-V, Rome, 1993-1999.
- E. M. Steinby, (Balneum) L. Domiti Primig(eni), dans *LTVR*, I, 1993, p. 159.
- E. M. Steinby, Balneum Feli(cis), dans *LTVR*, I, 1993, p. 160.
- E. M. Steinby, Bal(neum) Lorus?, dans *LTVR*, I, 1993, p. 161.
- E. M. Steinby, Bal(neum) Noum = No(v)um?, dans *LTVR*, I, 1993, p. 162.
- E. Subias Pascual, *La domus dels Dioscurs d'Ostia Antica*, Tarragona, 1993.
- C. Taffetani, *Il complesso della c. d. Domus Parthorum. Nuova interpretazione delle fasi costruttive*, dans *Il primo miglio della Via Appia*, 2010, p. 39-45.
- E. Talamo, *Materiali relativi ad alcuni impianti idraulici provenienti da Roma*, dans *Il trionfo dell'acqua*, 1986, p. 165-170.
- E. Talamo, *Elementi idraulici nelle raccolte dell'Antiquarium*, dans *BCom*, 95, 1993, p. 288-293.

- E. Talamo, *Gli Horti di Sallustio a Porta Collina*, dans *Horti Romani*, 1998, p.133.
- R. Taylor, *Public needs and private pleasures. Water distribution. The Tiber river and the urban development of ancient Rome*, Rome, 2000.
- A. Terenzio, *Regione VI Alta Semita. Terme di Novato*, dans *BCom*, 59, 1931, p. 222-223.
- A. Terenzio, *Via Appia. Chiesa di San Cesareo*, dans *BCom*, 66, 1938, p. 241-242.
- M. A. Tomei (éd.), *Ambienti tra Via Nova e Clivo Palatino. I. La topografia, la storia, gli scavi*, dans *BCom*, 91, 2, 1986, p. 411-414.
- M. A. Tomei (éd.), *Roma. Memorie dal sottosuolo. Ritrovamenti archeologici 1980/2006. Catalogo della mostra, Roma, 2 dicembre 2006 - 9 aprile 2007*, Rome, 2007.
- F. M. Tommasi, *Thermae Novati*, dans *LTVR*, V, 1999, p. 62.
- E. Tortorici, *Terme Severianae, terme "severiane" e terme Septimianae*, dans *BCom*, 95, 1993, p. 161-172.
- Y. Thébert, *Thermes romains d'Afrique du nord et leur contexte méditerranéen*, dans *BEFAR*, 315, 2003.
- M. Trümper, *Complex public bath buildings of the Hellenistic period. A case study in regional differences*, dans *Le bain collectif en Egypte*, 2009, p. 139-179.
- V. Tsiolis, *Fregellae: il complesso termale e le origini degli edifici balneari urbani nel mondo romano*, dans *Sicilia ellenistica*, 2006, p. 243-255.
- M. Tuchscherer, *Les Hammams publics d'Alexandrie à l'époque ottomane*, dans *Le bain collectif en Egypte*, 2009, p. 329-340.
- D. Vaglieri, *Roma. Nuove scoperte nella città e nel suburbio. Regione V. Via Guicciardini*, dans *NSc*, 1907, p. 83.
- R. Valentini, G. Zucchetti, *Codice topografico della città di Roma, I-IV*, Rome, 1940-1953.
- B. Vanmaele, *L'église Pudentielle de Rome. Contribution à l'histoire de ce monument insigne de la Rome chrétienne ancienne du II au XX siècle*, Paris, 1965.
- A. Varone, G. Stefani, *Titulorum Pictorum Pompeianorum*, Rome, 2009.
- A. Vassileiou, *Note sur un établissement de bains romains*, dans *MEFRA*, 97, 1, 1985, p. 325-328.
- L. Venditelli, *La localizzazione del balneum Surae e del Tempio di Diana*, dans *BA*, 5-6, 1990, p. 163-169.
- L. Venditelli, *Thermae Surae/Suranae*, dans *LTVR*, V, 1999, p. 65.

- P. Veyne, *La Table des Ligures Baebiani et l'institution alimentaire de Trajan (2)*, dans *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, 70, 1958. p. 177-241.
- F. Villedieu, *Rome: le Palatin. Vigna Barberini*, dans *MEFRA*, 107, 1, 1995, p. 459-496.
- F. Villedieu, *Rome: le Palatin. Vigna Barberini*, dans *MEFRA* 108, 1, 1996, p. 423-451.
- F. Villedieu, *Rome: le Palatin. Vigna Barberini*, dans *MEFRA*, 109, 1, 1997, p. 417-440.
- F. Villedieu, *La Vigna Barberini. II. Domus, palais impérial et temples. Stratigraphie du secteur nord-est du Palatin*, Rome, 2007 (*Roma antica*, 6).
- S. Vilucchi, *Le terme di Costantino sul Quirinale e gli edifici privati di età precedente*, dans *BCom*, 91, 1985, p. 350-355.
- S. Vilucchi, *Thermae Constantinianae*, dans *LTVR*, V, 1999, p. 49-51.
- C. L. Visconti, *Escavazioni di S. Balbina ed altre del suolo romano*, dans *Bullettino dell'Istituto di Corrispondenza Archeologica*, 31, 1859, p. 10-18.
- C. L. Visconti, *Dei rilievi di un'aretta e di un gruppo di statue esprimenti il concetto della eternità*, dans *BCom*, 3, 1875, p. 229-238.
- C. L. Visconti, *Trovamenti di oggetti d'arte e di antichità figurata. S. Lorenzo in Panisperna*, dans *BCom*, 16, 1888, p. 263-265, 300.
- R. B. Ward, *Woman in roman baths*, dans *HThR*, 85, 2, 1992, p. 125-147.
- P. R. C. Weaver, P. I. Wilkins, *A lost alumna*, dans *ZPE*, 99, 1993, p. 241-243.
- O. Wikander (ed.), *Handbook of Ancient Water Technology*, Leiden, Boston and Köln, 2000.
- T. P. Wiseman, *Clivus Victoriae. Palatium*, dans *LTVR*, I, 1993, p. 288.
- Z. Yavetz, *La plebe et le Prince. Foule et vie politique sous le Haut-Empire romain*, Paris, 1984.
- F. K. Yegül, *The small city bath in classical Antiquity and a reconstruction study of Lucian's "Baths of Hippias"*, dans *ArchCl*, 31, 1979, p. 108-129.
- F. K. Yegül, *Baths and bathing in classical Antiquity*, Cambridge, 1996.
- S. Zeggio, *Rinvenimento in Via Giovanni Lanza*, dans *BCom*, 101, 2000, p. 299-302.